






THE GETTY CENTER LIBRARY



Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
Getty Research Institute



BIBLIOTHÈQUE
DES
ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

FASCICULE QUATRE-VINGT-QUATRIÈME

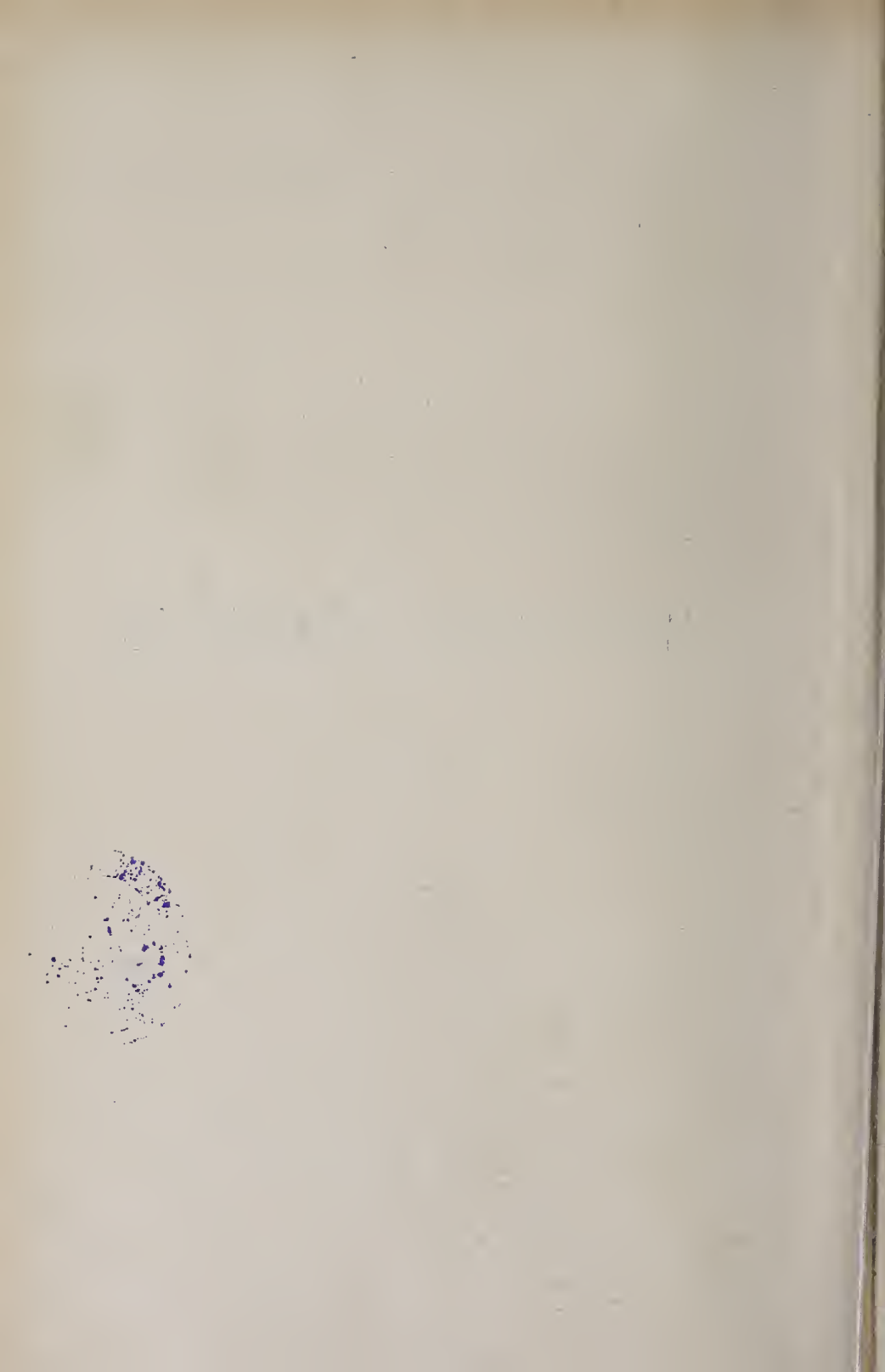
CARTHAGE ROMAINE

Par AUGUSTE AUDOLLENT

84

TOURS, IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES.

CARTHAGE ROMAINE



CARTHAGE ROMAINE

146 avant Jésus-Christ — 698 après Jésus-Christ

PAR

Auguste AUDOLLENT

ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME
MAÎTRE DE CONFÉRENCES A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ
DE CLERMONT-FERRAND

Contenant trois cartes en noir et en couleurs
dont deux hors texte

Carthago in domibus, Carthago in moenibus ampla.
FLORENTINUS.

Giace l'alta Carthago; appena i segni
Dell' alte sue ruine il lido serba.
Muoiono le città, muoiono i regni;
Copre i fasti e le pompe arena ed erba.

Tasso, *Gierus. lib.*, XV, 20.



PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS

ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR

Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome,
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure.

4, RUE LE GOFF, 4

1901

THE GETTY CENTER
LIBRARY

A LA MÉMOIRE
DU
CARDINAL LAVIGERIE

PRIMAT D'AFRIQUE
ARCHEVÊQUE DE CARTHAGE

A MONSIEUR
RENÉ CAGNAT

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE

*En témoignage
de mon respect et de mon affectueuse gratitude.*





AVANT - PROPOS

La destinée de Carthage est peut-être unique dans l'histoire. Après une longue prospérité maritime et commerciale, elle succombe dans une lutte sans merci où ses armées balancèrent plusieurs fois la puissance de Rome. Détruite et vouée à l'éternel oubli, vingt ans sont à peine écoulés que ses vainqueurs eux-mêmes la restaurent. Pendant huit siècles encore, à travers mille vicissitudes, elle vécut. On la vit briller, au cours de cette nouvelle existence, d'un très vif éclat. La conquête arabe ne l'épargna pas. Elle sut repousser plusieurs attaques des envahisseurs ; à la fin, soutenue mollement par les empereurs de Constantinople, il lui fallut se rendre. Ses ruines attestèrent longtemps son ancienne grandeur. Et puis le temps nivela tout : on cherche presque, aujourd'hui, l'emplacement de la capitale de l'Afrique. Mais, au même instant, comme si la mort ne pouvait l'atteindre, il semble qu'elle va sortir de son long

sommeil. Les vivants ont repris possession de Byrsa. Imitatrice de Rome, la France créerait-elle à son tour une Carthage ?

Quelles que soient les destinées futures de cette terre, ne serait-ce qu'en raison du renouveau qui s'y manifeste, son passé doit nous attirer. Le nom d'Hannibal et les récits de Polybe, de Tite Live et d'Appien donnent une auréole à Carthage punique ; en dépit des Tertullien, des Cyprien, des Augustin et de tant d'autres qui l'ont illustrée, Carthage romaine reste davantage dans l'ombre. Et pourtant il s'y est accompli de grandes choses ! Ce ne sera donc pas, sans doute, faire œuvre superflue que de l'étudier dans quelque détail.

J'aurais pu ne pas pousser au-delà de l'année 439 ; à cette date, les Vandales s'emparent de la ville, et il paraît bien que la domination romaine en ait disparu pour toujours. En réalité, l'arrivée des barbares interrompit l'action directe de Rome, elle ne la supprima pas à jamais ; et le droit des empereurs sur les pays d'outre-mer ne fut pas prescrit. C'est parce qu'il s'en considérait comme le maître légitime que Justinien entreprit de reconquérir l'Afrique. Les Byzantins « y ont pendant deux siècles continué et en quelque sorte prolongé l'œuvre de Rome » ; « en faisant rentrer l'Afrique au sein de l'empire, ils ont renoué la tradition interrompue par la conquête vandale, et été, non seulement de nom, mais de fait, les héritiers et les continuateurs des Césars. »

Cette assertion de M. Diehl¹ me dispensera de justifier longuement ma résolution de ne m'arrêter qu'en 698.

Les limites de mon enquête étant ainsi tracées, on doit s'attendre à ne pas y trouver résolues, ni même abordées, plusieurs questions topographiques qui ont trait surtout à la ville phénicienne, par exemple : où était la Carthage primitive? Sans m'interdire toute allusion utile aux problèmes de ce genre, j'en abandonne l'examen aux auteurs qui s'occuperont du premier âge de la cité. Mon domaine est assez vaste pour que je ne me crée aucun prétexte d'en sortir. Si quelqu'un pense lire ici une histoire de l'Afrique, il sera déçu. Je ne veux rappeler les événements de l'histoire générale qu'autant que Carthage y fut intéressée. Pareillement, les progrès de l'Église africaine auxquels la métropole a contribué sont seuls relatés dans ces pages. Trop dire ou rester incomplet, voilà les deux écueils à craindre dans un travail comme celui-ci. Je me suis efforcé de cheminer à égale distance de l'un et de l'autre, sans pourtant me flatter de n'avoir jamais dévié. Plusieurs années d'un commerce assidu avec les grands hommes de cette capitale, deux visites (que j'eusse souhaitées de plus de durée) aux lieux où elle s'éleva, me l'ont rendue chère. Puisse ce livre traduire mes sentiments avec fidélité et les faire partager au lecteur !

Le R. P. Delattre, l'organisateur érudit du musée de

¹ *Afr.*, p. 593.

Saint-Louis, a bien voulu me consacrer une bonne partie de son temps, pendant mon séjour à La Goulette, et me faire profiter de sa parfaite connaissance du pays ; qu'il en reçoive ici mes sincères remerciements.

BIBLIOGRAPHIE

A. — AUTEURS ANCIENS

Les auteurs sont cités dans cet ouvrage d'après la *Bibliotheca scriptorum graecorum et romanorum Teubneriana* (collection Teubner, in-12), pour les païens, et d'après le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum* de Vienne, pour les chrétiens. Quand ils n'ont pas encore été publiés dans ces deux collections ou qu'ils n'y sont édités qu'en partie, j'ai eu recours à la *Patrologie* grecque et latine de Migne, aux *Monumenta Germaniae*, au *Corpus scriptorum Historiae Byzantinae* de Bonn. Dans certains cas, enfin, il a été nécessaire d'employer des éditions spéciales; ainsi, jusqu'à nouvel ordre, il convient de suivre pour Apulée le texte d'Hildebrand, pour Tertullien celui d'Oehler.

Auct. = *Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi.*

Byz. = *Corpus scriptorum Historiae Byzantinae.*

Chron. min. , I, II. = *Monumenta Germaniae historica. Auctores antiquissimi*, vol. IX et XI. — *Chronica minora saec. IV, V, VI, VII* (édit. Mommsen).

C. I. L. = *Corpus inscriptionum latinarum.*

C. I. S. = *Corpus inscriptionum semiticarum*, pars I, tomus 1.

C. S. E. L. = *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum.*

Ephem. = *Ephemeris epigraphica.*

P. G. = Migne, *Patrologiae cursus completus. Series graeca.*

P. L. = Migne, *Patrologiae cursus completus. Series latina.*

B. — AUTEURS MODERNES

Il serait impossible, sans étendre démesurément cette bibliographie, d'indiquer ici tous les ouvrages dont je me suis servi; beaucoup d'entre eux n'ont avec mon sujet que des rapports indirects ou ne traitent qu'une seule question secondaire, on les trouvera mentionnés dans les notes. Je signalerai seulement les livres dont la connaissance est le plus utile à qui veut étudier Carthage, avec les abréviations employées dans les références. Les bibliographies dont je donne d'abord la liste permettront de compléter ces renseignements.

1° BIBLIOGRAPHIES

Ashbee. Voir **Graham**.

Ashbee = H. S. Ashbee, *A Bibliography of Tunisia from the earliest times to the end of 1888* (in two parts). In-8°, Londres, Dulau, 1889. (La préface est une véritable bibliographie des bibliographies.)

Chevalier = Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge* (Topo-Bibliographie). In-8°, Montbéliard, Paul Hoffmann, 1894-1899 (T. I, s. v. *Carthage*).

Demarsy = A. Demarsy, *Essai de bibliographie tunisienne*. In-8°, Paris et Arras, typ. Rousseau-Leroy, 1869.

Gaffarel = Paul Gaffarel, *Lectures géographiques et historiques sur l'Algérie et les colonies françaises*. In-12, Paris, Garnier, 1888. (Voir la bibliographie tunisienne, p. 599-604.)

Gay = Jean Gay, *Bibliographie des ouvrages relatifs à l'Afrique et à l'Arabie*. In-8°, San Remo, J. Gay et fils, 1875.

Graham = A. Graham et H. S. Ashbee, *Travels in Tunisia*. In-8°, Londres Dulau, 1887.

Lanier = L. Lanier, *L'Afrique*. Choix de lectures de géographie. In-12, Paris, Belin, 1886 (3^e édition). (Voir la bibliographie tunisienne p. 341-344).

S. Marie, Bibl. = E. de Sainte-Marie, *Bibliographie carthaginoise (Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, XVII, 1875, p. 69-110)*.

S. Marie, Rech. = E. de Sainte-Marie, *Recherches bibliographiques sur Carthage* (*Ibid.*, XIX, 1878, p. 97-186).

Marquardt, I, II = Th. Mommsen et J. Marquardt, *Manuel des Antiquités romaines*, VIII et IX. — *Organisation de l'Empire romain*, par J. Marquardt (trad. Paul-Louis Lucas et André Weiss). 2 vol. in-8°, Paris, E. Thorin, 1889-1892. (Les indications bibliographiques se trouvent surtout : II, p. 426 sq., 442.)

- Meltzer** = Otto Meltzer, *Geschichte der Karthager*. 2 vol. (parus) in-8°, Berlin, Weidmann, 1879-1896. (Les indications bibliographiques se trouvent : II, p. 520-543.)
- Paulitschke** = Philipp Paulitschke, *Die Afrika-Literatur in der Zeit von 1500 bis 1750 n. Ch.* — Ein Beitrag zur geographischen Quellenkunde. In-8°, Vienne, Brockhausen et Braeuer, 1882.
- Piesse** = L. Piesse, *Algérie et Tunisie* (collection des Guides Joanne). In-12, Paris, Hachette, 1893. (Bibliographie, p. xxxiv-xxxvii.)
- Puisaye** = J. d'Anselme de Puisaye, *Etude sur les diverses publications du R. P. Delattre*. Br. in-8°, Paris, E. Leroux, 1895.
- Ternaux-Compans** = H. Ternaux-Compans, *Bibliothèque asiatique et africaine ou catalogue des ouvrages relatifs à l'Asie et à l'Afrique qui ont paru depuis la découverte de l'imprimerie jusqu'en 1700*. In-8°, Paris, Arthus Bertrand, 1841.

2° OUVRAGES DIVERS

D'Ablancourt. Voir **Marmol**.

Aboulféda = *Géographie d'Aboulféda*, traduite de l'arabe en français, par M. Reinaud et M. Stanislas Guyard. 2 tomes en 3 volumes, in-4°, Paris, Impr. Nat., 1848 et 1883.

Allard, II = Paul Allard, *Histoire des persécutions pendant la première moitié du III^e siècle*. In-8°, Paris, Lecoffre, 1886.

Allard, III = Paul Allard, *Les dernières persécutions du III^e siècle*. In-8°, Paris, Lecoffre, 1887.

Allard, IV et V = Paul Allard, *La persécution de Dioclétien et le triomphe de l'Eglise*. 2 vol. in-8°, Paris, Lecoffre, 1890.

Amari = Michele Amari, *Bibliotheca arabo-sicula*. 1 vol. en 2 parties, in-f°, Turin, Loescher, 1881 (Supplément de Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. I, pars 2).

Arch. miss. ; Nouv. arch. miss. = *Archives des missions scientifiques et littéraires ; Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*.

Atlas (avec un chiffre romain et un nom de lieu). = **Description de l'Afrique du Nord**. *Atlas archéologique de la Tunisie* : édition spéciale des cartes topographiques publiées par le Ministère de la Guerre, accompagnée d'un texte explicatif par MM. E. Babelon, R. Cagnat, S. Reinach. In-f°, Paris, Leroux, 1895, sqq. (Sept livraisons sont publiées.)

Atlas C. = Carte spéciale de Carthage avec texte, dans l'ouvrage précédent (III^e livraison).

Aubé, II = B. Aubé, *La polémique païenne à la fin du II^e siècle*. In-8°, Paris, Didier, 1878.

Aubé, III = B. Aubé, *Les chrétiens dans l'Empire romain de la fin des Antonins au milieu du III^e siècle (220-249)*. In-8°, Paris, Didier, 1881.

Aubé IV = B. Aubé, *L'Eglise et l'Etat dans la seconde moitié du III^e siècle (249-284)*. In-8°, Paris, Didier, 1885.

Audollent = Aug. Audollent, article *Carthage* dans le *Nouveau Larousse illustré*.

- Babelon.** Voir *Musée Lavigerie*, Reinach.
- Babelon, Carth.** = Ernest Babelon, *Carthage*. In-18, Paris, E. Leroux, 1896. (Fait partie des *Guides en Algérie et en Tunisie, à l'usage des touristes et des archéologues.*)
- Babelon, Enc.** = Ernest Babelon, article *Carthage* dans *La grande Encyclopédie*.
- Barth** = Barth, *Wanderungen durch die Kuestenlaender des Mittelmeers in 1845-1847*. 2 vol. in-8°, Berlin, Wilhelm Hertz, 1849. (Sur Carthage, voir seulement: I, p. 79-108.)
- Baunard** = Mgr Baunard, *Le cardinal Lavigerie*. 2 vol., in-8°, Paris, Pousielgue, 1896.
- Becker** = U. Becker, article *Carthago* dans l'*Allgemeine Encyclopaedie* de Ersch et Gruber.
- Belidor** = Belidor, *Architecture Hydraulique ou l'Art de conduire, d'élever et de ménager les eaux pour les differens besoins de la vie*. 4 vol. in-4°, Paris, Jombert, 1737-1753; réédité, t. I et II (= 1^{re} partie) en 1782, chez Cellot, successeur de Jombert, t. III et IV (= 2^e partie) en 1788, chez Barrois. (Il n'est question du port de Carthage qu'au t. IV, p. 36-38.)
- Benson** = Benson, article *Cyprianus* dans le *Dictionary of christian Biography*.
- Berger, Lettre** = Philippe Berger, *Lettre à M. Fr. Lenormant, sur les représentations figurées des stèles puniques de la Bibliothèque Nationale* (*Gaz.*, 1876, p. 114-126; 1877, p. 22-29, 86-95).
- Berger, Rapport** = Philippe Berger, *Rapport sur les inscriptions puniques récemment découvertes à Carthage* (*Arch. miss.*, 3^e série, t. IV, p. 145-156); reproduit dans S. Marie (cf. ci-dessous), p. 86-97.
- Berger, Tanit** = Philippe Berger, *Tanit Penê-Baal* (*Journal asiatique*, 7^e série, t. IX, 1877, p. 147-160).
- Berger, Trinité** = Philippe Berger, *La trinité earthaginoise*. Mémoire sur un bandeau trouvé dans les environs de Batna et conservé au Musée de Constantine (*Gaz.*, 1879, p. 133-140, 222-229; 1880, p. 18-31, 164-169).
- Beugnot** = Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*. 2 vol., in-8°, Paris, Firmin Didot, 1835.
- B., Fouilles** = Beulé, *Fouilles à Carthage* aux frais et sous la direction de M. Beulé. In-4°, Paris, Imprimerie Impériale, 1861. (A paru d'abord dans le *Journal des Savants*, août, septembre, novembre 1859; janvier, mai, juin, septembre 1860.)
- B., Lettres** = Beulé, *Lettres de Carthage* (dans *Fouilles et découvertes*, 2 vol. in-8°, Paris, Didier, 1873, 2^e éd.; t. II, p. 3-58).
- Bezinge.** Voir **Rabusson**.
- Blampignon** = Aem. Blampignon, *De saneto Cypriano et de primaeva Carthaginensi ecclesia* (thèse). In-8°, Paris, Firmin Didot, 1861.
- Boissier, Afriq.** = G. Boissier, *L'Afrique romaine*. Promenades archéologiques en Algérie et en Tunisie. In-16, Paris, Hachette, 1895.
- Boissier, Pagan.** = G. Boissier, *La fin du paganisme*. Etude sur les dernières luttes religieuses en Occident au 1^{er} siècle. 2 vol. in-8°, Paris, Hachette, 1891.
- Bosworth** = R. Bosworth Smith, *Carthage and the Carthaginians*. In-12, Londres, Longmans, Green et C^{ie}, 1894 (nouvelle édition).

- Bouché-Leclercq** = Bouché-Leclercq, *Manuel des Institutions romaines*. In-8°, Paris, Hachette, 1886.
- Boutroue** = A. Boutroue, *L'Algérie et la Tunisie à travers les âges* (deux conférences). Br. in-8°, Paris, Leroux, 1893.
- de Breves** = de Breves, *Relation des Voyages de M. de Breves, tant en Grèce, Terre-Sainte et Égypte, qu'aux Royaumes de Tunis et Arger... le tout recueilly par le S. D. C.* In-8°, Paris, Nicolas Gasse, 1628.
- Bruce** = James Bruce, *Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie, pendant les années 1768, 1769, 1770, 1771 et 1772*; traduit de l'anglais par J. H. Castera. 5 vol. in-4°, Paris, Hôtel de Thou (chez Panckoucke), 1790. (Il est question de Carthage dans l'introduction.)
- Bull. Ant.** = *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*.
- Bull. arch.** = *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*.
- Bull. rist.**; **Nuovo bull. rist.** = *Bullettino di areheologia eristiana*; *Nuovo bullettino di areheologia eristiana*.
- Bull. épigr.** = *Bulletin épigraphique de la Gaule*.
- Bull. Hipp.** = *Bulletin de l'Académie d'Hippone*.
- Burkitt** = Burkitt, *The Book of rules of Tyconius* (dans les *Texts and Studies* de A. Robinson, III, 1) 1894.
- Cagnat**. Voir *Monuments, Musée Lavigerie*.
- Cagnat, Armée** = R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique et l'occupation militaire de l'Afrique sous les Empereurs*. In-4°, Paris, Impr. Nat. et Leroux, 1892.
- Cagnat, Cap.** = R. Cagnat, *Le Capitole ou le temple de Junon Céleste à Carthage* (*Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 188-195).
- Cagnat, Mos.** = R. Cagnat, *Une mosaïque de Carthage représentant les mois et les saisons* (*Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 231-270, pl. IV).
- Cagnat-Saladin** = R. Cagnat et H. Saladin, *Voyage en Tunisie (Le Tour du Monde, 1893, II)*. Sur Carthage, p. 100-120.
- Caillat** = Philippe Caillat, *Extrait d'une note sur la restauration de l'ancien aqueduc de Carthage* (*Rev. arch.*, XXVI, 1873, p. 292-301).
- Cardonne** = Cardonne, *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne sous la domination des Arabes*, composée sur les manuscrits arabes de la Bibliothèque Royale. 3 vol. in-12, Paris, Saillant, 1765.
- Caroni** = R. P. Caroni, *Ragguaglio del Viaggio compendioso di un diletante antiquario sorpreso da'eorsari, condotto in Barberia e felicemente ripatriato*. A Luigi Settala. 1 vol. en 2 parties, in-8°, Milan, Sonzogno, (I) 1803 et (II) 1806. — La seconde partie est intitulée : *Ragguaglio di alcuni monumenti di antichità ed arti raeolti negli ultimi viaggi da un diletante ee...* A Mad. Carolina Anguissola Sposa Settala¹.
- Cart** = H. Cart, *Recent visit to Carthage (The Journal of the British archæological Association, N. S., I, 1895, p. 225-234)*.

¹ C'est à tort que le nom de Settala figure sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale (O3g11) et dans Brunet comme étant celui de l'auteur. La dédicace de chaque partie prouve le contraire; de plus Chateaubriand indique nettement que ce livre fut écrit par Caroni; enfin le nom de ce dernier se lit sur le laisser-passer du bey reproduit à la planche VIII, 4.

- Castan** = Auguste Castan, *Les capitales provinciales du monde romain*. In-8°, Besançon, Dodivers, 1886. (Ce travail a paru d'abord dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1885, p. 169-404.) La partie relative au capitole de Carthage avait été publiée avec moins de développements dans les *C. R. Inscr.*, 1883, p. 112-132.
- Cat. Alaoui* = *Catalogue des Musées et Collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*. — Musée Alaoui, par feu Du Coudray La Blanchère et P. Gauckler. In-8°, Paris, Leroux, 1897.
- Cat. som.* = Musée du Louvre; département des antiquités grecques et romaines. *Catalogue sommaire des marbres antiques*. In-12, Paris, Impr. réunies, s. d.
- Chabrely** = Fr. Chabrely, *Une excursion à Carthage*. Br. in-12, Paris, Palmé, 1885.
- Chateaubriand** = Chateaubriand, *Itinéraire de Paris à Jérusalem et de Jérusalem à Paris* (t. V des Œuvres complètes). In-8°, Paris, Garnier, 1859.
- Cherbonneau** = A. Cherbonneau, *Les ruines de Carthage d'après les écrivains musulmans* (*Const.*, II, 1854-1855, p. 119-128).
- Church** = Alfred J. Church, *Carthage or the Empire of Africa*, with the collaboration of Arthur Gilman. In-12, Londres, Fisher Unwin, 1887, 3^e édit. (Fait partie de la collection *The story of the nations*).
- Clark** = Clark Kennedy, *Algeria and Tunis in 1845*. 2 vol. in-8°. Londres, Henry Colburn, 1846. (Sur Carthage, voir t. II, p. 33-42.)
- Codex* = Christophe Justel, *Codex canonum Ecclesiae Africanæ*. In-12, Paris, Abraham Pacard, 1615.
- Cohen** = H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain, communément appelées médailles impériales*. 8 vol. in-8°, Paris, Rollinet Feuardent, 1880-1892 (2^e édit., terminée par Feuardent).
- Const.* = *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine*. In-8°, Constantine, imprimerie Adolphe Braham. Le 1^{er} volume est de 1853; le dernier paru, XXXII^e de la collection, comprend l'année 1898 et a été publié en 1899. (De 1853 à 1862 inclusivement la collection portait le titre de : *Annuaire de la société archéologique de la province de Constantine*.)
- Cosmos* = *Cosmos*. Revue des sciences et de leurs applications. In-4°, Paris, s. n. (Tous les articles du *Cosmos* que je cite sont du R. P. Delattre).
- Crapelet** = A. Crapelet, *Voyage à Tunis* (1859). — (*Le Tour du Monde*. 1865, I, p. 1-32.)
- C. R. Hipp.* = Académie d'Hippone. *Comptes rendus des réunions*.
- C. R. Inscr.* = *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.
- Dan** = R. P. Pierre Dan, *Histoire de Barbarie et de ses corsaires*. In-4°, Paris, Pierre Rocolet, 1637.
- Daux** = A. Daux, *Recherches sur l'origine et l'emplacement des Emporia phéniciens dans le Zeugis et le Byzæium (Afrique septentrionale), faites par ordre de l'Empereur*. In-8°, Paris, Imprimerie Nationale, 1869.

- Daux**, *Voyages* = A. Daux, *Voyages et recherches en Tunisie* (en 1868). — (*Le Tour du Monde*, 1872, I, p. 257-272.)
- Davis** = Nathan Davis, *Carthage and her remains*, being an account of the excavations and researches on the site of the Phœnician metropolis in Africa and other adjacent places. In-8°, Londres, Richard Bentley, 1861.
- D.**, *Amst.* = *Exposition internationale et coloniale d'Amsterdam*, 1883. Section tunisienne; catalogue des produits exposés par la Tunisie. In-8°, Tunis, B. Borrel, 1883 (P. 1-12, *Carthage*, par le R. P. Delattre; p. 166-188, *Objets du Musée de Carthage*, envoyés par le R. P. Delattre).
- D.**, *Arch.* = R. P. Delattre, *Archéologie chrétienne de Carthage*, 1889-1892. Br. in-4°, Paris, s. n., 1892 (Extrait du *Cosmos*).
- D.**, *Basil.* = R. P. Delattre, *La Basilique de Damous el Karita à Carthage*, 1892. Br. in-12, avec plan, Constantine, A. Braham, 1892 (Extrait de *Const.*).
- D.**, *Cim.* = R. P. Delattre, *Fouilles d'un émetière romain à Carthage en 1888*. Br. in-8°, Paris, E. Leroux, 1889 (Extrait de la *Rev. arch.*, XII, 1888).
- D.**, *Douïmès* = R. P. Delattre, *La nécropole punique de Douïmès (à Carthage)*. Fouilles de 1895 et 1896 (*Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 255-395.)
- D.**, *Epigr.* = R. P. Delattre, *L'Épigraphie chrétienne à Carthage*. (Mémoire inséré dans le *Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques* tenu à Paris du 1^{er} au 6 avril 1891, deuxième section, Sciences religieuses, p. 134-157. In-8°, Paris, Picard, 1891.)
- D.**, *Fouilles* = R. P. Delattre, *Fouilles archéologiques dans le flanc sud-ouest de la colline de Saint-Louis en 1892* (*Bull. arch.*, 1893, p. 94-123).
- D.**, *Lampes* = R. P. Delattre, *Les Lampes antiques du Musée Saint-Louis de Carthage*. Br. in-8°, Lille, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, 1889 (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 1889).
- D.**, *Lampes chrét.* = R. P. Delattre, *Lampes chrétiennes de Carthage*. Série de 4 br., in-8°, Lille, Desclée, de Brouwer et C^{ie}, 1890-1892; suite en 1893, p. 34-40 (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, 1890-1892).
- D.**, *Madrid* = *Exposition historique de Madrid*. Tunisie. Photographies exposées par le directeur du Musée de Saint-Louis-de-Carthage. Br. in-8°, Tunis, Rapide, 1892 (Extrait du *Catalogue général du Comité tunisien*).
- D.**, *Mur* = R. P. Delattre, *Le mur à amphores de la colline Saint-Louis à Carthage* (*Bull. arch.*, 1894, p. 89-119, pl. III et IV).
- D.**, *Statues* = R. P. Delattre, *Les grandes statues du Musée de Saint-Louis à Carthage*. Br. in-8°, Paris, Petithenry (Extrait du *Cosmos*).
- D.**, *Sup.* = R. P. Delattre, *Les émetières romains superposés de Carthage*, 1896 (*Rev. arch.*, XXXIII, 1898, p. 82-101, 215-239, 337-349; XXXIV, 1899, 240-255, 382-396).
- D.**, *Tombeau* = R. P. Delattre, *Le tombeau punique de Byrsa et son mobilier funéraire* (*Bulletin des antiquités africaines*, 1885, p. 241-246).
- D.**, *Tomb. pun.* 1890 = R. P. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*. Br. in-8°, Lyon, Mougin-Rusand, 1890.
- D.**, *Tomb. pun.* 1891 = R. P. Delattre, *Les tombeaux puniques de Carthage*. Br. in-8°, Paris, Leroux, 1891 (Extrait de la *Rev. arch.*, XVII, 1891).
- D.**, *Tun.* = R. P. Delattre, *Carthage* (chapitre X de *La Tunisie*. Histoire et description, t. I. p. 357-379. In-8°, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1896).

J'ai dû me borner à citer ici les principales publications du R. P. Delattre; pour les autres je renvoie aux notes de mon livre et aux mots : **Puisaye**, *Cosmos*, *Miss. eath.*, *Musée Lavigerie*, de cette bibliographie. Le C. I. L. indique dans quel recueil le même auteur a édité chaque inscription de provenance carthaginoise.

Desfontaines. Voir **Peyssonnel**.

Diehl, *Afr.* = Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709). In-8°, Paris, Leroux, 1896.

Diehl, *Musées* = Ch. Diehl, *Deux Musées : Saint-Louis de Carthage et le Bardo* (*Revue Bleue*, 7 avril 1894, n° 14, p. 427-432).

Ditson = Ditson, Communication à la Société historique algérienne et analyse de quelques-unes des découvertes de Davis (*Revue africaine*, I, 1856-1857, p. 485-490).

Doublet = *Musées et collections archéologiques de l'Algérie.* — *Musée d'Alger*, par G. Doublet. In-4°, Paris, E. Leroux, 1890.

Doublet-Gauckler = *Musées et Collections archéologiques de l'Algérie.* — *Musée de Constantine*, par G. Doublet et P. Gauckler. In-4°, Paris, E. Leroux, 1892.

Duchesne. Voir *Mart. hieron.*

Duchesne, *Culte* = Abbé Duchesne, *Origines du culte chrétien.* Etude sur la liturgie latine avant Charlemagne. In-8°, Paris, Thorin, 1889.

Duchesne, *Dossier* = Abbé Duchesne, *Le Dossier du Donutisme* (*Mélanges*, X, 1890, p. 589-650).

Duchesne, *Orig. chrét.* = Abbé Duchesne, *Les origines chrétiennes.* Leçons d'histoire ecclésiastique professées à l'École supérieure de théologie de Paris. 1 vol. lithographié en 2 parties; in-8°, Paris, Blanc-Pascal, s. d.

Von Duhn = Von Duhn, *Reisebemerkungen aus Karthago und Thunis* (*Jahrbuch des k. deutschen archaologischen Instituts.* — *Archaeologischer Anzeiger*, XI, 1896, p. 87-91).

Dunant = J. Henry Dunant, *Notice sur la Régence de Tunis.* In-8°, Genève, Fick, 1858.

Dureau = Dureau de la Malle, *Recherches sur la topographie de Carthage* avec des notes de M. Dugate. In-8°, Paris, Firmin Didot, 1835.

Dureau de la Malle. Voir **Peyssonnel**, *Univers*.

Duruy = V. Duruy, *Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares.* Nouvelle édition, 7 vol., in-4°, Paris, Hachette, 1879-1885.

Dugate. Voir **Dureau**.

Ebert = A. Ebert, *Histoire générale de la littérature du moyen âge, en Occident* (trad. Aymeric et Condamin). 3 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1883-1889. (Les références ne visent que le 1^{er} volume).

Eckardt = J. T. von Eckardt, *Von Carthago nach Kairuan.* Bilder aus dem orientalischen Abendlande. In-12, Berlin, Wilhelm Herk, 1894.

Eckhel = J. Eckhel, *Doctrina numorum veterum.* 8 vol. gr. in-8°, Vienne, V. Degen et Camesina, 1792-1798. Supplément, *ibid.*, Volke, 1826.

El Abdery = *Notice et extraits du voyage d'El Abdery à travers l'Afrique septentrionale, au VII^e s. de l'Hégire* (*Journal Asiatique*, 5^e série, t. IV, 1854, p. 144-176).

- El Bekri** = Abou Obeid el Bekri, *Description de l'Afrique septentrionale*, traduite par M. de Slane (*Journal Asiatique*, 5^e série, t. XII, 1858, p. 412-492, 497-534; XIII, 1859, p. 58-80, 95-194, 310-416, 469-519; XIV, 1860, p. 117-133).
- Edrisi** = *Géographie d'Edrisi*, traduite de l'arabe en français par Amédée Jaubert. 2 vol. in-4^o, Paris, Imprimerie Royale, 1836 et 1840 (= t. V et VI du *Recueil de Voyages et de Mémoires publié par la Société de géographie*).
- El Kairouani** = Mohammed ben Abi el Raïni el Kaïrouani, *Histoire de l'Afrique*, traduite de l'arabe par MM. E. Pellissier et Rémusat. In-4^o, Paris, Imprimerie Royale, 1843 (= t. VII de l'*Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années 1840, 1841, 1842*).
- En Noweiri** = En Noweiri, *Histoire de la province d'Afrique et du Maghrib*, traduite de l'arabe par M. de Slane (*Journal asiatique*, 3^e série, t. XI, 1841, p. 97-135, 557-583; XII, 1841, p. 441-483; XIII, 1842, p. 49-64).
- Estrup** = *Lineae topographicae Carthagini Tyriae, quas secundum auctores veteres, subjuncta tabula topographica, duxit Hector Frid. Jans. Estrup, philosophiae doctor* (= t. II, fasc. 1, p. 1-54 des *Miscellanea Hafniensia theologiae et philologiae argumenti*, édités par Frédéric Muentzer; in-8^o, Hafniae (Copenhague), impensis Gyldendalians, 1821).
- Etat des royaumes* = Anonyme, *Etat des royaumes de Barbarie, Tripoly, Tunis et Alger*. In-12, Rouen, Guillaume Behourt, 1703.
- Et Tidjani** = *Voyage du scheikh Et-Tidjani dans la Régence de Tunis, pendant les années 706, 707 et 708 de l'hégire*, traduit par Alphonse Rousseau (*Journal asiatique*, 4^e série, t. XX, 1852, p. 57-208; 5^e série, t. I, 1853, p. 101-168, 354-425).
- Excursions* = *Excursions dans l'Afrique septentrionale par les délégués de la Société établie à Paris pour l'exploration de Carthage*; publié par la Société. In-8^o, Paris, Gide et Arthus Bertrand, 1838.
- Falbe** = C. T. Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, suivies de renseignements sur plusieurs inscriptions puniques inédites, de notices historiques, géographiques, etc... avec le plan topographique du terrain et des ruines de la ville dans leur état actuel et cinq autres planches. Dédié au Roi. In-8^o et 1 atlas in-f^o, Paris, Imprimerie Royale, 1833.
- Ferrère, Afr.** = Ferrère, *La situation religieuse de l'Afrique romaine depuis la fin du IV^e siècle jusqu'à l'invasion des Vandales* (429). In-8^o, Paris, Alcan, 1897.
- Ferrère, Viet.** = Ferrère, *De Victoris Vitensis libro qui inseribitur Historia persecutionis Africanae provinciae historiae et philologiae commentatio*. In-8^o, Paris, C. Klincksieck, 1898.
- De Flaux** = De Flaux, *La Régence de Tunis au XIX^e siècle*. In-8^o, Paris, Challamel, 1865.
- Frank-Marcel** = L. Frank et Marcel, *Tunis* (= t. VII de l'*Afrique dans l'Univers pittoresque*). In-8^o, Paris, Didot, 1862.
- Franks** = *On recent excavations at Carthage, and the Antiquities discovered there by the Rev. Nathan Davis, by Augustus Wollaston Franks, M. A. Director* (*Archaeologia* : or miscellaneous tracts relating to

- antiquity, published by the Society of Antiquaries of London, vol. XXXVIII, 1860, I, p. 202-236). Il existe un tirage à part.
- Funk** = *Histoire de l'Eglise*, traduite de l'allemand de M. le Dr Funk, par M. l'abbé Hemmer. 2 vol. in-16, Paris, Armand Colin, s. d.
- Gams** = Gams, *Series Episcoporum Eecliesiae catholicae quotquot innotuerunt a beato Petro Apostolo*. In-4°, Ratisbonne, Manz, 1873. Deux suppléments en 1879 et 1886.
- Gatti** = G. Gatti, *Di una antica iscrizione ehe ricorda la dea «Virgo Caelestis»*. (Estratto dalle dissertazioni della Pontificia Accademia Romana di Archeologia, serie II, t. VI, p. 331-332.) Br. in-4°, Roma, tipografia Vaticana, 1897.
- Gauckler**. Voir *Cat. Alaoui*, **Doublet**, *Monuments*.
- Gauckler**, *Arch.* = P. Gauckler, *L'archéologie de la Tunisie*. Br. in-8°, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1896 (Extrait de *La Tunisie*, histoire et description, t. I, 1896).
- Gauckler**, *C. R.* = P. Gauckler, Régence de Tunis, direction des Antiquités et des Beaux-Arts. *Compte rendu de la marche du service en 1896*. Br. in-8°, Tunis, Imprimerie Rapide, 1896.
Même titre, 1897, 1898, 1899.
- Gauckler**, *Cherchel* = *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie*. — *Musée de Cherchel*, par P. Gauckler. In-4°, Paris, Leroux, 1895.
- Gauckler**, *Guide* = P. Gauckler, *Guide du visiteur au Musée du Bardo*. Br. in-8°, Tunis, Imprimerie Rapide, 1896 (Extrait de la *Revue Tunisienne*).
- Gaz.* = *Gazette archéologique*.
- Globus* = W. Kobelt, *Neue Ausgrabungen in Karthago* (*Globus*, illustrierte Zeitschrift fuer Laender = und Voelkerkunde, LXV, 1894, p. 60-64).
- Goyau** = G. Goyau, *Chronologie de l'Empire romain*. In-12, Paris, Klincksieck, 1891.
- Gsell** (et une date) = S. Gsell, *Chronique archéologique africaine* (Extraits de la *Revue Africaine*, n° 204, 1892; n° 208, 1893; n°s 212-213, 1894; et des *Mélanges*, XV, 1895; XVI, 1896; XVIII, 1898; XIX, 1899; XX, 1900; en 1893 et 1894, le titre diffère légèrement). Je cite la pagination des tirages à part.
- Guérin** = Victor Guérin, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*. 2 vol. in-8°, Paris, Plon, 1862 (Description de Carthage, t. I, p. 34-69).
- Hamaker** = H. A. Hamaker, *Miscellanea Phoenicia sive commentarii de rebus Phoenicum*. In-4°, Leyde, Luchtmans, 1828.
- Hamaker**, *Diatribes* = H. A. Hamaker, *Diatribes philologico-criticae de monumentis aliquot puniceis*. In-4°, Leyde, Luchtmans, 1822.
- Harnack**, *Gesch.* = A. Harnack, *Geschichte der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*. — I. *Die Ueberlieferung und der Bestand der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, bearbeitet unter Mitwirkung von lic. Erwin Preuschen; II. *Die Chronologie der altchristlichen Litteratur bis Eusebius*, t. I, *Die Chronologie der Litteratur bis Irenaeus*. 2 vol. in-8°, Leipzig Hinrichs, (I) 1893 et (II) 1897.

- Havet** = Ernest Havet, *Cyprien, évêque de Carthage* (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} et 15 septembre 1885, p. 27-69, 283-311).
- Hebenstreit**, *Antiq.* = Hebenstreit, *Antiquitates romanae per Africam repertae*. Dissert. in-4°, Leipzig, Langenhem, 1733.
- Hebenstreit**, *Voy.* = *Voyage à Alger, Tunis et Tripoli*, entrepris aux frais et par ordre de Frédéric-Auguste, roi de Pologne, etc..., en 1732, par J.-E. Hebenstreit, professeur de médecine à l'Université de Leipzig (traduit et publié par Eyriès, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, t. XLVI = t. XVI de la 2^e série, 1830, II, p. 7-90).
- Hefele** = Hefele, *Histoire des Conciles, d'après les documents originaux*, traduite de l'allemand par l'abbé Goschler et l'abbé Delarc. 12 vol. in-8°, Paris, Le Clere, 1869-1878.
- Hendreich** = *Carthago sive Carthaginensium respublica, quam ex totius fere antiquitatis rudieribus primus instaurare conatur Christ. Hendreich*. In-18, Francfort a/O., A. Becman, 1664.
- Hennebert**, I = C^t Hennebert, *Histoire d'Annibal*. 2 vol. in-8°, Paris Imprimerie Nationale, (I) 1870, (II) 1878 (Voir pour Carthage, I, p. 30 sq., 34-39, 183-197, 212-232).
- Hirschfeld**, *Untersuch.* = O. Hirschfeld, *Untersuchungen auf dem Gebiete der roemischen Verwaltungsgeschichte. — I. Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten bis auf Diocletian*. In-8°, Berlin, Weidmann, 1877.
- Houdard** = L. Houdard, *Etude à propos d'antiquités recueillies en Tunisie*. Br. in-8°, Paris, Steinheil, 1892.
- Humbert** = *Notice sur quatre cippes sépulcraux et deux fragments, découverts en 1877, sur le sol de l'ancienne Carthage*, par le major J.-E. Humbert. Br. in-f°, La Haye, de Lyon, 1821.
- Ibn Haucal** = Aboul Kaçim Mohammed Ibn Haucal, *Description de l'Afrique*, traduite par M. de Slane (*Journal Asiatique*, 3^e série, t. XIII, 1842, p. 153-196; 209-258).
- Ibn Khaldoun** = Abou Zeid Abd er Rahman... Ibn Khaldoun, *Histoire des Berbères et des Dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale*, traduite par M. de Slane. 4 vol. in-8°, Alger, Imprimerie du Gouvernement, 1852-1856.
- Jaffé**, I = Ph. Jaffé, *Regesta Pontificum Romanorum ab condita Ecclesia ad Annum post Christum natum MCXCVIII*; 2^e édition, par W. Wattenbach. 2 vol. in-4°, Leipzig, Veit et C^{ie}, 1885-1888.
- Jouault** = A. Jouault, *Les ruines de Carthage; la chapelle de Saint-Louis. Souvenirs d'Afrique* (*Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies*, XIV, 1853, p. 123-134).
- Kobelt**. Voir *Globus*.
- Kobelt** = W. Kobelt, *Reiseerinnerungen aus Algerien und Tunis*. In-8°, Francfort a/M., Diesterweg, 1885.
- Kraus**, I = Fr.-X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst. — I. Die hellenistisch-roemische Kunst der alten Christen. Die byzantinische Kunst, etc...* In-8°, Fribourg i/B., 1895 (Le 1^{er} vol. a seul paru).

- Kraus**, *Encycl.* = Fr.-X. Kraus, *Real-Encyclopaedie der christlichen Alterthümer*. 2 vol. in-8°, Fribourg i/B., Herder, 1882.
- Krueger**, *Gesch.* = *Grundriss der theologischen Wissenschaften. — Geschichte der althechristlichen Litteratur*, von Gustav Krueger. In-8°, Fribourg et Leipzig, Mohr (Siebeck), 1893. Supplément en 1897.
- Kuhfeldt** = O. Kuhfeldt, *De Capitolii Imperii Romani*. In-8°, Berlin, Weidmann, 1883.
- Krusch** = Bruno Krusch, *Studien zur christlich-mittelalterlichen Chronologie. — Der 84 jaehrige Ostereyclus und seine Quellen*. In-8°, Leipzig, Veit et Cie, 1880.
- La Blanchère**. Voir *Cat. Alaoui*.
- Labarre** = Franz Labarre, *Die Roemische Kolonie Karthago*. Progr. in-4°, Postdam, Kraemer-Brandt, 1882.
- La Croix** = De La Croix, *Relation universelle de l'Afrique ancienne et moderne*. 4 vol. in-12, Lyon, Thomas Amaury, 1688.
- Lavigerie**. Voir *Baunard*.
- Lavigerie** = Le cardinal Lavigerie, *Lettre à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur l'utilité d'une mission archéologique à Carthage* (Œuvres choisies, 2 vol. in-8°, Paris, Pous-sielgue, 1884; t. II, p. 397-431). Ce mémoire avait d'abord paru en brochure.
- Léger** = A. Léger, *Les travaux publics, les mines et la métallurgie aux temps des Romains*. In-8° (avec un atlas), Paris, J. Dejeu, 1875.
- Léon l'Africain** = *De l'Afrique, contenant la description de ce pays par Léon l'Africain et la navigation des oneiens capitaines portugais aux Indes Orientales et Occidentales*, traduction de Jean Temporal. 4 vol. in-8°, Paris, 1830 (imprimé aux frais du Gouvernement, pour procurer du travail aux ouvriers typographes). C'est la reproduction de l'édition de 1556.
- Lithgow** = William Lithgow, *The Totall Discourse of the rare Adventures, and painefull Peregrinations of long nineteene yeares Travailles from Scotland, to the most famous Kingdomes in Europe, Asia and Affrica*. In-8°, Londres, Okes, 1640.
- Maggill** = Thomas Maggill, *Nouveau voyage à Tunis, publié en 1811, et traduit de l'anglais avec des notes, par M****. In-8°, Paris, Panckoucke, 1815 (A paru en 1811, à Glasgow, sous ce titre : *An aceount of Tunis, of its government...*). L'exemplaire de la Bibliothèque Nationale porte, après M***, ces mots, au crayon : *Rageneau de la Chesnaye*.
- Mahudel** = *Lettre de M. Mahudel... à M. le baron de Schmettau...*, au sujet d'une Médaille de Carthage l'Africaine du Cabinet de ce Seigneur. Br. in-8°, Paris, 1741, s. n.
- Maltzan** = Von Maltzan, *Reise in den Regenschafthen Tunis und Tripolis*. 3 vol. in-12, Leipzig, Dyk, 1870 (Sur Carthage, t. I, p. 269-315).
- Mannert**. Voir *Marcus*.
- Mansi** = Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*. 31 vol. in-f°, Florence et Venise, Antonio Zatta, 1759-1798.
- Marcel**. Voir *Frank*.

- Marcus** = *Géographie ancienne des états barbaresques*, d'après l'allemand de Mannert, par L. Marcus et Duesberg, enrichie de notes et de plusieurs mémoires...., par L. Marcus. In-8°, Paris, Roret, 1842 (Sur Carthage, voir p. 317-340, 665-672). Le texte de cet ouvrage est la traduction des 536 premières pages de Konrad Mannert, *Geographie von Afrika*, II^e partie (X^e vol. de la *Geographie der Griechen und Roemer*, in-8°, Leipzig, Hahn, 1823).
- Marcus, Wand.** = L. Marcus, *Histoire des Wandales, depuis leur première apparition sur la scène historique jusqu'à la destruction de leur empire en Afrique*. In-8°, Paris, Bertrand, 1836.
- Marmol** = *L'Afrique de Marmol*, de la traduction de Nicolas Perrot, sieur d'Ablancourt, divisée en trois volumes. 3 vol. in-4°, Paris, Louis Billaine, 1667.
- Marquardt, I, II.** Voir ci-dessus aux Bibliographies.
- Mart. hieron.** = *Martyrologium Hieronymianum ad fidem codicum adiectis prolegomenis ediderunt Joh.-Bapt. de Rossi et Ludov. Duchesne (Ex Aet. SS., Novembris t. II)*. In-f°, Bruxelles, Pollenis et Ceuterick, s. d.
- Mas-Latrie** = L. de Mas-Latrie, *Traité de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*. In-4°, Paris, Plon, 1866. Supplément et tables, in-4°, Paris, Baur et Détaille, 1872.
- Mauroy** = P. Mauroy, *Précis de l'histoire et du commerce de l'Afrique septentrionale*. Gr. in-8°, Paris, Ledoyen, 1852 (4^e édit.).
- Mélanges* = Ecole française de Rome. *Mélanges d'archéologie et d'histoire*.
- Meltzer.** Voir ci-dessus aux Bibliographies.
- Meltzer, Pun.** = O. Meltzer, *Zur Topographie des punischen Karthago (Neue Jahrbuecher fuer Philologie und Paedagogik, CLV, 1897, p. 289-304*.
- Meltzer, Sueden** = *Aus dem classischen Sueden. 150 Lichtdruckbilder nach Original. Aufnahmen von J. Noehring, Luebeck. Text von den Theilnehmern der III badischen Studienreise*. In-f°, Luebeck, J. Noehring, 1896. — O. Meltzer, *Karthago*, p. 62 sq., pl. 130-140 et 145.
- Mém. Ant.* = *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*.
- Mém. Inser.* = *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.
- Menu** = Menu de Saint-Mesmin, *Les ruines de Carthage et d'Utique (Moniteur universel, 9, 10 et 31 octobre 1868)*.
- Mercier, Afr.** = Ernest Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale (Berbérie) depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête française (1830)*. 3 vol. in-8°, Paris, E. Leroux, 1888-1891.
- Mercier, Arab.** = Ernest Mercier, *Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale*. In-8°, Constantine, L. Marle (Paris, Challamel), 1875 (Sur Carthage, p. 27-40, 51-63).
- Miss. Cath.** = *Les Missions Catholiques*. Bulletin hebdomadaire illustré de l'Œuvre de la propagation de la foi. In-4°, Lyon, au bureau des *Missions catholiques* (Tous les articles des *Missions Catholiques* que je cite sont du R. P. Delattre).
- Mommsen.** Voir Marquardt.
- Mommsen** = Th. Mommsen, *Histoire romaine*, traduite par C. A. Alexandre (vol. I à VIII) et R. Cagnat et J. Toutain (vol. IX à XI). 11 vol. in-8°, Paris, Franck-Vieweg, 1863-1889.

- Monceaux, Afr.** = Paul Monceaux, *Les Africains; étude sur la littérature latine d'Afrique.* — *Les Pâiens.* In-18, Paris, Lecène, Oudin et C^{ie}, 1894.
- Monceaux, Tert.** = Paul Monceaux, *Chronologie des œuvres de Tertullien* (*Revue de philologie*, XXII, 1898, p. 77-92).
- Monuments** = **Les monuments historiques de la Tunisie.** — I. *Les monuments antiques*, publiés par R. Cagnat et P. Gauckler, avec des plans exécutés par E. Sadoux. *Les temples païens.* 1 vol. in-4°, Paris, E. Leroux, 1898.
- Morcelli** = A. Morcelli, *Africa christiana.* 3 vol. in-4°, Brescia, Bettoni, 1816-1817.
- Moula Ahmed** = *Voyage de Moula Ahmed depuis la Zaouïa En Nasria jusqu'à Tripoli et retour, du 21 juillet 1709 au 17 octobre 1710*, traduit par Adrien Berbrugger et publié dans le VIII^e vol. de l'*Exploration scientifique de l'Algérie.* In-4°, Paris, Imprimerie Royale, 1846, p. 165-344.
- Movers** = F. C. Movers, *Die Phoenizier.* 2 vol. in-8°, (I) Bonn, Weber, 1841; (II) Berlin, Duemmler, 1849-1856.
- Mueller** = *Numismatique de l'ancienne Afrique.* Ouvrage préparé et commencé par C. T. Falbe et J. Chr. Lindberg, refait, achevé et publié par L. Mueller. 3 vol. in-4°, Copenhague, impr. de Bianco Luno, par F. S. Muhle, 1860-1862. — Supplément, par L. Mueller, br. in-4°, Copenhague, impr. de Bianco Luno, chez A. F. Hoest (Paris, Rollin et Feuardent) 1874.
- Muenter** = Fr. Muenter, *Primordia Ecclesiae Africanæ.* In-8°, Copenhague, Schubothe, 1829.
- Musée Lavigerie** = *Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie.* Deuxième série. — *Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage.* Collection des Pères-Blancs formée par le R. P. Delattre, II et III. 2 vol. in-4°, Paris, Leroux, 1899 (La II^e partie est rédigée par MM. Babelon, Cagnat et Saladin; la III^e, par le R. P. Delattre; la I^{re} n'a pas encore paru).
- Neumann** = K. J. Neumann, *Der roemische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian.* 2 vol. in-8°, Leipzig, Veit et C^{ie}, 1890-1891 (T. I seul paru).
- Noah** = *Travels in England, France, Spain, and the barbery States in the years 1813-14 and 15*, by Mordecai M. Noah. In-8°, New-York, Kirk and Mercein; Londres, John Miller, 1819 (Sur Carthage, voir p. 268-282).
- Noeldechen** = Noeldechen, *Die Abfassungszeit der Schriften Tertullians* (Dans les *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Litteratur* de Gebhardt et Harnack, V, 2), 1888.
- Noeldechen, Tert.** = Noeldechen, *Tertullian.* In-8°, Gotha, Perthes, 1890.
- Pallu, Ass.** = Pallu de Lessert, *Les assemblées et le culte provincial dans l'Afrique romaine* (*Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran. Bulletin trimestriel*, XI, 1891, p. 1-53).
- Pallu, Etudes** = Pallu de Lessert, *Etudes sur le droit public et l'organisation sociale de l'Afrique romaine.* In-8°, Paris, Picard, 1884, 90 p.

- (Tirage à part de : *Les assemblées provinciales et le culte provincial dans l'Afrique romaine*, dans le *Bull. trimestriel des antiquités africaines*, 1884, p. 1-67, 331-344).
- Pallu**, *Fastes* = Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines (Proconsulaire, Numidie, Maurétanies) sous la domination romaine*. In-8°, Paris, Leroux, 1896-1897. Ont paru dans le t. I (République et Haut-Empire) les *Fastes de l'Afrique proconsulaire et de la Numidie*.
- Pallu**, *Vie.* = Pallu de Lessert, *Vicaires et Comtes d'Afrique*. In-8°, Constantine, Braham, 1891.
- Papencordt** = F. Papencordt, *Geschichte der vandalischen Herrschaft in Afrika*. In-8°, Berlin, Duncker et Humblot, 1837.
- Partsch** = Corippus, édit. Partsch, préface (*Monumenta Germaniae. Auctores antiquissimi*, III, p. v-xxxviii). In-8°, Berlin, Weidmann, 1879.
- Pellissier** = E. Pellissier, *Description de la Régence de Tunis*. In-4°, Paris, Impr. Impériale, 1853 (t. XVI de l'*Exploration scientifique de l'Algérie* pendant les années 1840, 1841, 1842).
- Perrot** = Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art dans l'antiquité*; t. III, Phénicie-Chypre. In-4°, Paris, Hachette, 1885.
- Perroud** = Perroud, *De Syrtiis emporiis*. In-8°, Paris, Hachette, 1881.
- Person** = E. Person, *Essai sur l'administration des provinces romaines sous la République*. In-8°, Paris, Thorin, 1877.
- Petit guide* : Anonyme, *Petit guide du voyageur à Carthage*, avec un plan des ruines de Carthage. In-32, Carthage, s. n., 1895. Dès 1878, il existait un opuscule de même titre signalé par S. Marie (*Const.*, XIX, 1878, p. 126, n°6) et par le R. P. Delattre (*Amst.*, p. 188, n° 2724), et attribué par ce dernier au R. P. Roger; celui de 1895 en est sans doute une refonte.
- Peyssonnel** = *Voyages dans les Régences de Tunis et d'Alger*, publiés par M. Dureau de la Malle. 2 vol. in-8°, Paris, Gide, 1838. — T. I, *Relation d'un voyage sur les côtes de la Barbarie, fait par ordre du Roi en 1724 et 1725*, par Jean André Peyssonnel. — T. II, *Fragments d'un voyage dans les Régences de Tunis et d'Alger, fait de 1783 à 1786*, par Louiche René Desfontaines.
- Pigeonneau**, *Ann.* = H. Pigeonneau, *L'annonne romaine et les navicularii en Afrique (Revue de l'Afrique française*, IV, 1886, p. 220-236).
- Pigeonneau**, *Conv.* = H. Pigeonneau, *De convectione urbanae annonae et de publicis naviculariorum corporibus*. In-8°, Saint-Cloud, Belin, 1876.
- Pillet** = *Les ruines de la Basilica Majorum à Carthage*, par M. l'abbé Pillet (Dans le *Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques, tenu à Paris du 1^{er} au 6 avril 1891*; deuxième section, Sciences religieuses, p. 158-166. In-8°, Paris, Picard, 1891).
- Pitra** = J.-B. Pitra, *Spicilegium Solesmense*. 4 vol. in-4°, Paris, F. Didot, 1852-1858. (Le t. IV contient la dissertation de J.-B. de Rossi : *De titulis elvristianis Carthaginensibus*, p. 505-539).
- Playfair** = Sir R. Lambert Playfair, *Travels in the footsteps of Bruce in Algeria and Tunis*. In-4°, Londres, C. Kegan Paul et C^{ie}, 1877.
- Purchas** = Purchas, *His Pilgrimage or Relations of the world and the religions observed in all Ages and places discovered, from the Creation unto this Present*. In-4°, Londres, H. Fetherstone, 1626 (4^e édit.); V^e et dernier volume de *Haklvytus posthumus*, 1625-1626.

- Rabusson** = A. Rabusson, *Géographie du nord de l'Afrique pendant les périodes romaine et arabe*. Signé à Paris, le 15 janvier 1856, s. n.
- Rabusson-Bezinge** = A. Rabusson et A. Bezinge, *Carthage et Grenade ou Géographie rectifiée de l'Afrique et de l'Espagne*. Br. in-8°, Paris, s. n., 1865.
- Rech. ant.** = *Recherches des antiquités dans le nord de l'Afrique*. In-8°, Paris, Leroux, 1890.
- Reinach**. Voir **Tissot**.
- Reinach** = Salomon Reinach, *Les fouilles à Carthage* (*Revue politique et littéraire*, 3^e série, t. XI, 13 février 1886, p. 206-213). Cette conférence faite à la Sorbonne, le 30 janvier 1886, a été imprimée encore dans le *Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France*, 21 février 1886, et dans S. Reinach, *Esquisses archéologiques*. In-8°, Paris, E. Leroux, 1888 (p. 81-101).
- R.-B.**, *Rech.* = Salomon Reinach et Babelon, *Recherches archéologiques en Tunisie*, 1883-1884 (*Bull. arch.*, 1886, p. 4-78).
- R.-B.**, *Sculpt.* = Salomon Reinach et Babelon, *Sculptures antiques trouvées à Carthage* (*Musée de Saint-Louis*) (*Gaz.*, X, 1885, p. 129-142).
- Rev. arch.* = *Revue archéologique*.
- Rev. D. M.* = *Revue des Deux-Mondes*.
- Ritter** = Karl Ritter, *Géographie générale comparée ou Etude de la Terre dans ses rapports avec la nature et avec l'histoire de l'homme...*, traduit de l'allemand par E. Buret et Edouard Desor. 3 vol. in-8°, Paris, Paulin, 1836 (Voir t. III, p. 199-205).
- Robinson** = Armitage Robinson, *The Passion of S. Perpetua* (dans les *Texts and Studies* du même, I, 2), 1891.
- Rochas** = Rochas, *Excursion à Carthage et à l'amphithéâtre d'El Djem* (*Rev. arch.*, t. IX, 1^{re} partie, 1852, p. 87).
- Roger**. Voir *Petit Guide*.
- Roscher** = *Ausführliches Lexikon der griechischen und römischen Mythologie*.
- De Rossi**. Voir *Mart. hieron.*, **Pitra**.
- Roy** = B. Roy, *Marques d'appareillage recueillies sur l'aqueduc de Zaghouan, à Carthage* (*Bulletin des Antiquités africaines*, 1885, p. 264).
- Rousseau** = Alphonse Rousseau, *Annales tunisiennes ou Aperçu historique sur la régence de Tunis*. In-8°, Alger, Bastide, 1864.
- Ruggiero** = E. de Ruggiero, *Dizionario epigrafico di antichità romane*.
- Ruinart** = Ruinart, *Acta martyrum sincera*. In-f°, Amsterdam, Wetsten, 1713 (2^e édit.).
- Sabatier** = J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*. 2 vol. in-8°, Paris, Rollin et Feuardent, 1862.
- S. M. Girardin** = Saint-Marc Girardin, *De la domination des Carthaginois et des Romains en Afrique, comparée avec la domination française* (*Revue des Deux-Mondes*, 1^{er} mai 1841). — *L'Afrique sous saint Augustin* (*ibid.*, 15 septembre, 15 décembre 1842).
- S. Marie** = E. de Sainte-Marie, *Mission à Carthage*. In-8°, Paris, Leroux, 1884.
- S. Marie**, *Explor.* = E. de Sainte-Marie, *Les ruines de Carthage* (dans *L'Explorateur*, 1876, I, p. 60-66, 87-91, 105-110).

- S. Marie, Tun.** = E. de Sainte-Marie, *La Tunisie chrétienne* (Bibliothèque illustrée des *Missions catholiques*). In-8°, Lyon, 1878.
- Saladin.** Voir **Cagnat**, *Musée Lavigerie*.
- Saladin, I** = *Rapport sur la mission faite en Tunisie de novembre 1882 à avril 1883, par M. H. Saladin* (*Arch. miss.*, 3^e série, XIII, 1887, p. 1-223).
- Saladin, II** = *Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la mission accomplie en Tunisie en octobre-novembre 1885, par M. H. Saladin* (*Nouv. arch. miss.*, II, 1892, p. 377-561).
- Schultze** = Schultze, *Geschichte des Untergangs des griechisch-romischen Heidentums*. 2 vol. in-8°, Iéna, Costenoble, 1892.
- Schwarze** = Alexis Schwarze, *Untersuchungen ueber die aeußere Entwicklung der afrikanischen Kirche mit besonderer Verwertung der archaologischen Funde*. In-8°, Goettingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1892.
- Selden** = Johannis Selden, *De Dis Syris syntagmata II*. In-18, Lugduni Batavorum, Elsevir, 1629 (2^e édit.).
- Shaw** = *Voyages de Mons^r Shaw, M. D., dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant...*, traduits de l'Anglois. 2 vol. in-4°, La Haye, Jean Neaulme, 1743.
- Sittl** = Karl Sittl, *Die lokalen Verschiedenheiten der lateinischen Spraele mit besonderer Beruecksichtigung des afrikanischen Lateins*. In-8°, Erlangen, A. Deichert, 1882.
- Smedt**, 1888, 1891 = R. P. de Smedt, *L'organisation des églises chrétiennes jusqu'au milieu du III^e siècle* (*Revue des questions historiques*, XLIV, 1888, p. 329-384). — *L'organisation des églises chrétiennes au III^e siècle* (*ibid.* L., 1891, p. 397-429). Ces deux mémoires ont aussi paru dans le *Compte rendu du Congrès scientifique international des catholiques*, 1888, II^e section, p. 297-338; 1891, V^e section, p. 86.
- Smith** = Smith, article *Carthago* du *Dictionary of Ancient Geography. Société de Carthage*. Voir *Excursions*.
- Stanley** = Edward Stanley, *Observations on the city of Tunis and the adjacent country*. Br. in-4°, Londres, Edwards, 1786.
- Stuhlfauth** = G. Stuhlfauth, *Bemerkungen von einer christlich-archaeologischen Studienreise nach Malta und Nordafrika* (*Roemische Mittheilungen*, XIII, 1898, p. 275-304, pl. IX, X).
- Tchihatchef** = P. de Tchihatchef, *Espagne, Algérie et Tunisie*. Gr. in-8°, Paris, J.-B. Baillière, 1880.
- Temple** = *Excursions in the Mediterranean; Alger and Tunis*, by Major Sir Granville T. Temple. 2 vol. in-12, Londres, Saunders et Otley, 1835.
- Temporal** = Voir **Léon l'Africain**.
- Teuffel** = W. S. Teuffel, *Geschichte der Roemischen Literatur*, neu bearbeitet von Ludwig Schwabe. 2 vol. in-8°, Leipzig, Teubner, 1890 (5^e édit.).
- Thevet** = *La Cosmographie universelle* d'André Thevet cosmographe du Roy. 2 vol., in-f°, Paris, Guillaume Chaudiere, 1575.
- Till.**, *Hist.* = Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs et des autres princes qui ont régné pendant les six premiers siècles de l'Eglise*. 6 vol. in-4°, Paris, Robustel et Rollin fils, 1720-1738.
- Till.**, *Mém.* = Lenain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*. 16 vol. in-4°, Paris, Robustel, 1701-1712 (2^e édit.).

- Tissot, F.** = Ch. Tissot, *Fastes de la province romaine d'Afrique*. In-8°, Paris, Klincksieck, 1885 (Publié par M. Salomon Reinach après la mort de l'auteur).
- Tissot, G.** = *Exploration scientifique de la Tunisie. Géographie comparée de la province romaine d'Afrique* par Charles Tissot. 2 vol. in-4°, Paris, Imprimerie Nationale, 1884-1888— Le deuxième volume a été publié, après la mort de Tissot, par M. Salomon Reinach, qui a dressé en outre un *Atlas de la province romaine d'Afrique pour servir à l'ouvrage de M. Ch. Tissot*. L'Atlas, du même format que le livre, a paru en même temps que le deuxième volume.
- Toulotte** = Mgr Toulotte, *Géographie de l'Afrique chrétienne*. 4 vol. in-8°, Rennes-Paris, Oberthur, 1892-1894 (Cet ouvrage est une refonte de Morcelli; le 1^{er} vol., *Proconsulaire*, est seul à consulter à propos de Carthage).
- Toutain, Cités** = J. Toutain, *Les Cités romaines de la Tunisie*. Essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord. In-8°, Paris, Fontemoing, 1895 (Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. LXXII).
- Toutain, Sat.** = J. Toutain, *De Saturni dei in Africa romana cultu*. In-8°. Paris, Belin, 1894.
- Univers** = *L'Univers pittoresque. Afrique*, II. In-8°, Paris, Didot, 1844. Ce volume renferme trois parties spécialement utiles pour l'étude de Carthage : 1° *Carthage*, par Dureau de la Malle et J. Yanoski, 170 p.; 2° *L'Afrique chrétienne*, par J. Yanoski, 63 p.; 3° *Histoire de la domination des Vandales en Afrique*, par J. Yanoski, 108 p.
- Vaux** = *Inscriptions in phoenician character now deposited in the British Museum, discovered on the site of Carthage during researches mad by Nathan Davis esq. at the expense of Her Majesty's Government, in the years 1856, 1857 and 1858*. In-f°, printed by order of the trustees, 1863 (La préface porte la signature de W. S. W. Vaux).
- Vellard** = R. P. A. Vellard, *Carthage autrefois, Carthage aujourd'hui*. Description et guide avec gravures et un plan. Br. in-8°, Lille, impr. Ducoulombier, 1896.
- Vernaz** = Vernaz, *Note sur des fouilles à Carthage* (*Rev. arch.*, X, 1857, p. 11-27, 151-170, pl. XIII).
- Villefosse, Rap.** = Antoine Héron de Villefosse, *Rapport sur une mission archéologique en Algérie* (*Arch. miss.*, 3^e série, II, 1875, p. 377-496.)
- Walckenaër** = Walckenaër, *Rapports sur les recherches géographiques, historiques, archéologiques qu'il convient de continuer ou d'entreprendre dans l'Afrique septentrionale* (*Mémoires de l'Institut. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, XII, 1839, 1^{re} partie, p. 98-134).
- Wordsworth** = J. Wordsworth, *Fragments and specimens of early Latin*. In-8°, Oxford, Clarendon Press, 1874.
- Yanoski, Afr. chrét.** Voir *Univers*.
- Yanoski, Carth.** Voir *Univers*.
- Yanoski, Vand.** Voir *Univers*.

3° CARTES

Il n'y a pas lieu d'énumérer ici les rares plans, antérieurs à 1833, où la position de Carthage est indiquée : on verra les principaux dans Caroni, Dureau de la Malle et de Sainte-Marie. L'étude méthodique du terrain ayant été inaugurée par Falbe, dont le relevé a servi à établir la plupart de ceux qui ont paru dans la suite, je dresserai seulement à partir de lui la liste chronologique des cartes, en ne tenant compte que de celles qui offrent un intérêt pour la discussion topographique.

1° Carte de Falbe, $\frac{1}{16,000^e}$ (1833). Voir **Falbe**.

Réductions dans **Meltzer**, *Petit guide, S. Marie, Explor.*

2° Cartes de Dureau de la Malle (1833). Voir **Dureau**.

II. — *Plan de Carthage et de la péninsule*, $\frac{1}{64,000^e}$.

III. — *Carthage punique et romaine*, $\frac{1}{21,333^e}$.

3° *Esquisse de la restauration de la ville de Carthage* par P. A. Dedreux, architecte, d'après la topographie de Carthage de M. Dureau de la Malle, la carte de M. Falbe et des dessins inédits des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Autographié par L. Letronne, 1837.

4° Cartes partielles de Beulé (1861). Voir **B.**, *Fouilles*.

I. — *Plan de Byrsa*, échelle de 0^m,083 pour 100 mètres.

IV. — *Plan des ports*, au $\frac{1}{5,000^e}$.

5° Carte de Davis, échelle de 0^m,04 pour 1.000 mètres (1861). Voir **Davis**.

6° Carte des ports dans Daux, pl. VII (1869). Voir **Daux**.

7° *Plan de Carthage*, par Philippe Caillat, d'après ses levés et les travaux de Falbe, Dureau de la Malle et Beulé, au $\frac{1}{10,000^e}$. Paris, Impr. Dufrénoy, 5 juillet 1877.

8° *Environs de Tunis et de Carthage*. Levés exécutés par MM. les capitaines Derrien, Koszutski, Berthaut, Hugot-Derville, sous la direction de M. le commandant Perrier, en 1878, au $\frac{1}{40,000^e}$. Gravé par Erhard, imprimé sur zinc par Lemercier, Paris. Publié par le Dépôt de la Guerre.

9° Cartes du C. I. S. Voir C. I. S.

P. 243. *Emplacement de Carthage*, relevé sous la direction de M. le commandant Perrier, au $\frac{1}{50,000^e}$ (Cette carte dérive du n° 8 retouché et mis au courant).

P. 273. Carte qui donne Carthage proprement dite depuis les ports jusqu'au-delà de La Malga; sans nom d'auteur, Imprimerie Nationale, s. d., au $\frac{1}{10,000^e}$.

10° *Environs de Tunis et de Carthage*. Levés exécutés par MM. les sous-lieutenants Latour, Dollé, Olivivi et Blasius, sous la direction de M. le sous-lieutenant Tocanne. Etant chef du service géographique le colonel Perrier. Juillet-octobre 1882. Imprimerie zincographique du Dépôt de la Guerre. Carte en 9 feuillets, au $\frac{1}{20,000^e}$ (Les feuillets 3 et 6 sont surtout utiles.)

11° *Plan de Carthage* de Tissot, dressé d'après les levés de Falbe et de Daux, au $\frac{1}{22,000^e}$; gravé par L. Sonnet (1884). Voir **Tissot, G.**

12° Carte marine (Dépôt de la Marine, n° 3618), avec de nouveaux relevés par L. Manen (*ibid.*, 4128 : La Goulette), Service hydrographique de la Marine (1886; nouv. édit., 1893), au $\frac{1}{23,000^e}$.

13° *Carthage et ses environs*, carte au $\frac{1}{30,000^e}$, dressée sous la direction du colonel Perrier (1890).

14° *Fouilles pratiquées dans le flanc sud-ouest de la colline Saint-Louis de Carthage*. Plan dressé par M. Bonnet-Labranche, au $\frac{1}{200^e}$ (1892). Voir **D., Fouilles.**

15° *Panorama de Carthage*, et vues diverses d'après mes photographies (1893). Voir **Cagnat-Saladin.**

16° Cartes de l'*Atlas archéologique de la Tunisie* (1895). (Ces cartes dérivent du n° 13, avec additions archéologiques. — M. Babelon a reproduit (1896) la carte de l'*Atlas C.*) Voir *Atlas*, **Babelon.**

17° *Construtions en mer voisines des ports de Carthage*, d'après les relevés du D^r Courtet; avec 3 croquis (1897). Voir ci-dessous, p. 216.

18° *Recherches sur les ports de Carthage...* par M. de Roquefeuil, enseigne de vaisseau; avec 4 cartes, dont une au $\frac{1}{6,250^e}$ (1897-1898). Voir ci-dessous, p. 217.

19° *Note sur les recherches sous-marines aux alentours de Carthage*, par M. l'enseigne de vaisseau Hantz; avec 4 croquis de la région sous-marine du Kram (1899). *C. R. Inscr.*, 1900, p. 53-78.

20° *Carte topographique et archéologique des environs de Carthage*, dressée par l'adjoint du génie Bordy, sous la direction du lieutenant-colonel Dolot, avec le concours de M. Gauckler et du R. P. Delattre. Echelle du $\frac{1}{5,000^e}$. Ce levé, fait en 1897 (février-fin août), n'a pas encore été publié, mais le Service des Missions du Ministère de l'Instruction publique l'a exposé à l'Exposition Universelle de 1900.

INTRODUCTION

C'est au cours de notre siècle seulement que les études sur les antiquités africaines ont été entreprises et poursuivies avec persévérance. A travers le moyen âge et les temps modernes, des voyageurs arabes et chrétiens, parcourant le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Tripolitaine, ont consigné par écrit les choses les plus remarquables qu'ils avaient rencontrées sur leur route. Un nombre assez important de ces récits nous sont parvenus ; ils renferment des indications sur les lieux célèbres et leur aspect aux diverses époques, depuis l'arrivée des Musulmans jusqu'à nos jours. Mais l'expédition d'Alger, en 1830, ouvrit une ère nouvelle pour les travaux relatifs à l'Afrique ancienne. Les exploits de nos troupes l'avaient mise à la mode ; leurs progrès dans le cœur du pays, le calme rendu peu à peu aux provinces subjuguées, permirent aux savants d'en essayer à leur tour la conquête pacifique. A partir de ce moment commencèrent à paraître, prémices de la riche moisson qui germara plus tard sous notre Protectorat Tunisien, des ouvrages fréquents où les trésors des territoires assujettis autrefois à Rome furent réunis, classés, examinés avec méthode. La lumière pénétra dans ces régions enveloppées jusqu'alors d'une obscurité profonde.

Carthage¹, métropole de l'Afrique, partagea le sort du pays

¹ Cette forme du nom est consacrée par l'usage en France ; je l'ai maintenue uniquement pour ne pas heurter les habitudes. J'avais tout d'abord employé l'orthographe *Karthage*, la seule qui me semble fondée ; cédant à d'aimables représentations, j'ai rétabli l'autre à mon corps défendant ; je tiens pourtant à

qui l'environne ; les connaissances précises que nous possédons sur elle ne remontent guère au-delà de 1830. L'éclat de son nom, la majesté de ses ruines, une position favorable entre toutes, y attirèrent toujours, il est vrai, des visiteurs. Grâce à ces circonstances particulières, l'état où la réduisit l'invasion musulmane nous est assez bien connu. Pourtant les auteurs qui s'arrêtèrent en cette solitude n'expliquent guère ce qu'ils décrivent. Si par hasard ils tentent de le faire, leur ignorance ou leur naïveté les conduit bien vite aux pires erreurs ; il a fallu de longues recherches sur le terrain pour démêler en partie ce qu'ils avaient brouillé. Au contraire, quand ils se contentent de reproduire ce qu'ils ont sous les yeux, il arrive plus d'une fois que leur témoignage doit être pris en sérieuse considération.

Les documents relatifs à l'histoire de Carthage, comme ceux qui concernent toute l'Afrique septentrionale, se répartissent donc en trois groupes :

- les témoignages antiques ;
- les témoignages du moyen âge et des temps modernes ;
- les travaux du XIX^e siècle.

montrer que ma préférence pour *Karthage* n'est pas un pur caprice. Les grammairiens, à vrai dire, ne sont pas d'accord sur la question. Les uns, comme Priscien (*Inst.*, I, 14, p. 12 ; dans Keil, *Gramm. lat.*, II), Servius (*ibid.*, IV, p. 422, l. 35 sq.), Cledonius (*ibid.*, V, p. 28, l. 5 et 16), Marius Victorinus (*ibid.*, VI, p. 5, l. 23 ; p. 33, l. 28), Maximus Victorinus (*ibid.*, p. 195, l. 19 sq.), Terentianus Maurus (*ibid.*, p. 331, v. 204 sq. ; p. 349, v. 797 sq.), Marius Plotius Sacerdos (*ibid.*, p. 491, l. 7 sq.) admettent l'équivalence des lettres *c* et *k* ; mais d'autres ne partagent pas cette opinion. Probus (*ibid.*, IV, p. 51, l. 11 sq.), considère comme une faute (*vitium*) l'orthographe *Carthago* ; Sergius (*ibid.*, p. 477, l. 14 sq.) écrit à propos de l'emploi du *k* devant *a* : « Hoc in paucis nominibus observatur, ut Kalendae Karthago » ; et Pompeius (*ibid.*, V, p. 110, l. 5 sqq.) : « Modo non scribuntur nisi duo admodum verba, Karthago et Kalendae... » ; Albinus ajoute expressément (*ibid.*, VII, p. 304, l. 14) : « Karthago et Kalendae per *k* scribenda sunt, cetera per *c* melius. » — Les témoignages des grammairiens se balancent à peu près ; il en va tout autrement si nous examinons les inscriptions. J'ai relevé dans les différents volumes du C. I. L., de l'*Ephem.* et de la *Revue des publications épigraphiques* de M. Cagnat, 170 textes qui portent le nom de Carthage ou l'ethnique dérivé de lui. Sur ce nombre, le *c* est employé 30 fois (22 *Carthago*, 7 *Cartago*, 1 *Charthago*) ; le *k*, au contraire (*Karthago*, plus rarement *Kartago*), 140 fois. Notons en outre que toutes les inscriptions de cette seconde catégorie, sauf 2, proviennent d'Afrique ; parmi celles où le *c* existe, 5 seulement sont africaines. La preuve me semble décisive ; les découvertes ultérieures ne sauraient, je crois, l'infirmier. Il n'est pas rare d'ailleurs, du moins en Afrique, de voir le *k* substitué au *c* devant l'*a* ; on lit par exemple *peckatores* (C. I. L., VIII, 2309), *dedikaverunt* (*ibid.*, 8536), etc... (cf. *ibid.*, p. 1410, et C.-W. Moeller, *Titulorum africanorum orthographia*, in-8°, Greifswald, Kunike, 1875, p. 37). — Enfin, sur les monnaies, l'initiale est le plus souvent *k* (cf. Eckhel, IV, p. 142, Mueller, II, p. 154).

Deux appendices, à la fin du volume, contiendront les passages des anciens et ceux des auteurs arabes et chrétiens qui ont trait à la topographie de la ville. Le lecteur ayant ainsi en mains les textes eux-mêmes, il n'y a pas lieu d'y insister dans cette introduction.

Les ouvrages d'érudition auxquels ces textes trop incomplets ont servi de fondement constituent aujourd'hui une bibliothèque déjà considérable. Sur le point de m'occuper de Carthage à mon tour, je ne saurais me dispenser de dire quelques mots de mes prédécesseurs et de leurs œuvres. Cette revue rapide de ce qui a été fait jusqu'à présent permettra de comprendre, je le voudrais du moins, ce qui reste à faire et justifiera sans doute la hardiesse de mon entreprise.

Les efforts de notre siècle avaient été comme annoncés par quelques précurseurs, dont les principaux sont Hendreich, Caroni et Estrup.

Le travail de HENDREICH¹ (1664) repose sur une connaissance très réelle des écrivains antiques. Il a su en extraire tout ce qui se rapporte à notre ville, et même quelque chose de plus. En effet, dans son désir d'être bien informé, il accueille avec une confiance presque ingénue les affirmations les plus suspectes et s'imagine que des poètes comme Virgile, Silius Italicus et Valerius Flaccus sont des sources authentiques pour l'époque d'Hannibal et les temps antérieurs. Malgré ce manque de critique, et aussi malgré une certaine tendance à confondre Carthage libre et Carthage romaine, il peut rendre des services à ceux qui traiteraient de la période punique; sur elle se concentre presque toute son attention. Des six cent trente-quatre pages de son texte, les huit dernières seulement concernent la colonie de C. Gracchus et ses vicissitudes jusqu'à la chute définitive. Si j'ajoute que Hendreich n'a point fait le voyage de Tunis et qu'il bâtit sa topographie uniquement d'après les textes (p. 59-83), on comprendra que je lui doive fort peu et que son nom paraisse à peine dans ce volume.

CARONI², au contraire, qui vint cent quarante ans plus tard, avait séjourné dans la Régence. Tombé entre les mains des

¹ Voir à la Bibliographie.

² Voir à la Bibliographie.

corsaires et captif pendant de longs mois, il eut tout le loisir, comme il en avait le goût, d'étudier les antiquités si abondantes en Tunisie. Carthage l'attira surtout; il y fit de fréquentes visites dont il notait soigneusement les résultats. Ces observations, jointes au récit de ses aventures, forment la plus grande partie de son livre. Caroni appartient au groupe des auteurs descriptifs dont je réunirai, à l'appendice, les passages principaux. Cependant il n'est pas un simple narrateur; ce qu'il voit, il cherche à s'en rendre compte, à l'identifier. De là certaines discussions partielles sur l'aqueduc, les citernes, etc., qui ont servi à la plupart de ceux dont je vais citer les noms, et que j'utiliserai à mon tour.

ESTRUP le suivit d'assez près¹. Malgré le titre qu'il donne à sa dissertation, cet auteur ne laisse pas complètement de côté Carthage romaine; c'est même par elle qu'il commence. Il en fait une histoire sommaire et lui attribue presque toutes les ruines qui subsistent encore. Passant ensuite à la ville phénicienne, il s'efforce d'en marquer la position, d'en tracer les contours, de remettre à leur vraie place l'isthme, la *taenia*, le lac, les murailles, les divers quartiers; le Cothon, Megara et Byrsa, sur lesquels les historiens nous ont transmis des documents plus abondants et plus précis, remplissent chacun leur chapitre particulier. Estrup nous avertit qu'il a consulté dans les bibliothèques et musées de Vienne, Venise, Rome et Naples, de vieilles cartes fort précieuses; que celle dont le comte BORGIA² préparait la publication lorsqu'il mourut lui a été

¹ Voir à la Bibliographie.

² Le comte Camillo Borgia, de Velletri, avait été chassé du royaume de Naples par les événements de 1815; il se réfugia en Tunisie. Avec l'appui du bey, il put, pendant seize mois, parcourir toute la Régence, en étudier les monuments et recueillir des inscriptions ainsi que des collections de plantes. De retour à Naples, en 1817, il se disposait à publier le résultat de ses recherches, quand il mourut prématurément. Le *Journal asiatique* (1^{re} série, I, 1822, p. 186), d'où je tire ces renseignements, ajoute: « sa veuve, la comtesse Adélaïde, fait imprimer actuellement la relation des voyages de son mari; elle paraîtra bientôt à Naples avec un grand nombre de planches ». Je ne sache pas que ce livre ait jamais vu le jour. On trouvera encore des détails sur le comte Borgia dans Estrup (p. 7 et 13, n. 18), dans Beulé (*Lettres*, p. 47), et surtout dans HUMBERT (p. 1).

Ce dernier était un ingénieur hollandais au service du gouvernement tunisien; il résida une vingtaine d'années à la Goulette. Châteaubriand y fut reçu par lui en 1807 et profita beaucoup de ses indications. Ce séjour prolongé près de Carthage avait donné à Humbert le goût de l'antiquité; il se fit collectionneur et entreprit des études sur la topographie de la presqu'île; mais

confiée ; qu'il a eu sans cesse entre les mains Shaw et Noah¹, ainsi que le *Ragguaglio* de Caroni dont sa carte est imitée. Ces secours extérieurs ne l'ont point garanti contre de graves erreurs que je signalerai en leur lieu ; une excursion, même rapide entre la Goulette et Gamart, l'en eût préservé. Mais Estrup n'alla pas en Afrique. Je reconnais d'ailleurs qu'il a mis à profit les anciens et les modernes, dont il avait minutieusement dépouillé les écrits ; et, pour ce motif, son étude ne doit pas être négligée.

Pour tenter une reconstitution de Carthage, il était indispensable de posséder un état exact des lieux ; faute de ce fil conducteur, Hendreich, Estrup et même Caroni avaient marché trop au hasard. Leurs successeurs eussent été condamnés aux mêmes errements, si un homme courageux, FALBE, capitaine de vaisseau et consul de Danemark à Tunis, ne s'était imposé la lourde tâche de dresser une carte détaillée de la région. Ce travail parut en 1833².

Falbe était demeuré onze années dans le pays³ et avait eu le temps d'examiner la configuration du sol et les restes de la cité disparue. Cette longue initiation était nécessaire pour aboutir à des résultats sinon définitifs, du moins précis et auxquels on pût se fier à l'avenir. Falbe lui-même l'a dit, « il est impossible de se procurer des connaissances exactes sur ce vaste terrain au bout d'une promenade de quelques jours ; et il est bon de se prémunir contre toute relation qui serait le fruit d'aperçus aussi fugitifs⁴ ».

Son œuvre se compose de deux parties, un atlas in-folio et un volume de texte. L'atlas contient six planches, dont la pre-

il ne publia que le mémoire dont on lira le titre à la Bibliographie. Son plan manuscrit de Carthage et du nord de la Tunisie fut édité par Dureau de la Malle (pl. I) et reproduit par M. de Sainte-Marie (p. 214). Voici en quels termes Humbert parle de son travail (p. 1, n. 2) : « Je me fis un plaisir de mettre au net les relevés faits à la hâte par le comte Camille Borgia, en les soumettant à une orientation et à une échelle plus exactes. Parmi ces relevés, celui du sol de Carthage n'offre cependant que des à peu près, n'étant qu'un essai dudit comte pour établir son système relativement à la situation des Ports de la ville Punique. J'ai fait ensuite pour moi-même un plan soigné de ce local... ». Sur Humbert, voir Châteaubriand, p. 450, et Noah, p. 264.

¹ Voir à la Bibliographie.

² Voir à la Bibliographie.

³ Falbe, p. 13.

⁴ *Ibid.*, p. 12.

mière seule est importante pour le sujet qui m'occupe¹ ; c'est un « plan des ruines de Carthage » depuis la Goulette jusqu'au-delà du cap Gamart. Pour le tracer, Falbe eut à vaincre des difficultés de tout genre : fanatisme ignorant et soupçonneux du gouvernement et des indigènes, qui l'oblige à renoncer à toute action qui aurait attiré les regards et à « choisir des lieux déserts comme stations principales² » dans ses opérations ; jalousie mesquine de rivaux sans loyauté, qui recourent à tous les moyens, même à la destruction³, pour vexer un chercheur plus heureux, etc... Sa volonté persévérante parvient à les surmonter ; et, après deux années de travail, il achève son grand ouvrage. Les explications des anciens sur cette topographie diffèrent souvent, car leurs récits « sont, pour ainsi dire, occasionnels et ne forment point un corps particulier d'histoire⁴ ». Désormais, grâce à Falbe, cet inconvénient va s'atténuer ; nous sommes munis d'un bon instrument de vérification.

Sa carte est « construite, déclare-t-il, avec une telle exactitude qu'un savant qui désirerait que son correspondant à Tunis entreprit une recherche pourrait lui indiquer, à huit ou dix pas de distance près, le point même où il faudrait faire cette recherche⁵ ». La précision dont l'auteur se glorifie, ceux qui ont usé de son ouvrage sont unanimes à la reconnaître. Dureau de la Malle, le premier, rend pleine justice à Falbe, qu'il a eu constamment sous les yeux. « Sans son plan si exact, qui représente avec tant de fidélité les contours et le relief du terrain, ce travail sur la topographie de Carthage eût été impossible, ou le résultat infructueux⁶. » En maint autre endroit⁷ il renouvelle ces éloges. Beulé⁸, Tissot⁹, M. de Sainte-Marie¹⁰, M. de Roquefeuil¹¹, en un mot, tous ceux qui ont étudié

¹ Les autres ont trait soit à des parties de la Tunisie autres que Carthage, soit à des détails de cette ville. De même que je retiens ici la première planche seule de l'atlas, je ne parlerai non plus que de la première partie du texte (p. 1-37) qui en est l'explication.

² Falbe, p. 3.

³ *Ibid.*, p. 43.

⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁵ *Ibid.*, p. 4.

⁶ Dureau, p. 102.

⁷ *Ibid.*, p. 4, 5, 11, 23, etc.

⁸ *Lettres*, p. 46.

⁹ Tissot, *G.*, I, p. 576, n. 3.

¹⁰ *Const.*, XVII, 1875, p. 86, n° 80.

¹¹ *C. R. Inscr.*, 1898, p. 22 sqq.

Carthage sont d'accord avec Dureau de la Malle pour vanter la conscience et le mérite de l'auteur.

Ils sont d'accord aussi dans leurs réserves au sujet du petit volume de texte. Moins archéologue que topographe, l'officier danois se borne bien souvent à dire ce qu'il a vu et à faire une sorte de légende explicative de sa carte. Il s'attarde peu à discuter, sauf sur deux questions, capitales il est vrai, celle des ports et celle de l'aqueduc. Ce qui lui manque, c'est la pratique des témoignages anciens, sans laquelle on essaierait en vain de se représenter l'aspect de la région aux siècles passés. Et comme, d'autre part, il n'avait pas les moyens d'entreprendre des fouilles, son œuvre, excellente en partie, demeure cependant incomplète. Toutefois on ne la jugera équitablement qu'en se souvenant de ce qu'il a écrit sur lui-même : « Si quelqu'un avant moi avait livré au public le véritable *plan de Carthage*, j'aurais pu en tirer parti pendant un séjour de plusieurs années et consacrer mon temps et mon argent à explorer tous les détails du terrain¹. »

« Le travail de Falbe, disait Letronne en 1837, est le fondement de tout ce qu'on écrira désormais sur Carthage². » La vérité de cette assertion était démontrée depuis deux ans déjà par l'exemple de DUREAU DE LA MALLE. En 1835 il avait publié ses *Recherches sur la Topographie de Carthage*; et son premier soin, nous venons de le voir, fut de proclamer tout ce dont il était redevable à son devancier. Mais, tout en s'inspirant du consul de Danemarck, l'érudit français n'en composa pas moins un livre personnel. Letronne les a fort bien caractérisés tous deux : « Le premier ouvrage (celui de Falbe) renferme le travail d'un habile ingénieur; l'autre, celui d'un savant antiquaire³. » Dureau de la Malle en effet, très versé dans la connaissance de l'antiquité, pouvait, mieux que Falbe, éclairer la topographie à l'aide des données historiques. En outre il voulut embrasser Carthage tout entière; Falbe n'avait accordé qu'une attention légère à la colonie romaine.

L'étude de Dureau de la Malle se divise en deux parties sensiblement égales, consacrées, la première à Carthage punique, la seconde à Carthage romaine et byzantine. Elles comprennent

¹ Falbe, p. 2.

² *Journal des Savants*, 1837, p. 647.

³ *Ibid.*, p. 641.

une série de chapitres d'étendue très diverse, dont chacun se rapporte à une seule question, *position de Carthage, position de la Taenia, situation des ports, position du Forum de Byrsa, Megara*, etc. Il s'agit de déterminer tout d'abord une ou deux localités; cela fait, on procède du connu à l'inconnu; « la position du Cothôn nous donne celle du Forum ¹, » d'où dérivent celles du temple d'Apollon, de la Curie et les autres à la suite. Cette méthode est surtout visible dans la première partie.

Le fondement de tout le système est le récit d'Appien. Le choix est bon; Appien s'inspire de Polybe, qui assistait au siège et à la prise de la ville. Une comparaison fréquente avec Diodore, Tite Live, Strabon, Orose... tient l'esprit en éveil et permet de rectifier les renseignements inexacts d'Appien. Mais que penser d'autorités comme Virgile et Silius Italicus? Dureau de la Malle a trop de bon sens pour ne pas comprendre que tous deux sont sujets à caution; il agit néanmoins presque comme si on pouvait se fier à eux sans hésiter ². Cette facilité à tout accepter le porte à conclure sans assez de réserve de ce qui existait certainement sous les Romains à ce qui devait exister avant eux ³.

La seconde partie offre les mêmes caractères généraux, même goût des choses d'autrefois, même érudition, même enthousiasme pour le sujet, non sans quelque emphase dans les termes. Pourtant la méthode fragmentaire, chère à l'auteur, y offre plus encore que précédemment des inconvénients sérieux. Les Pères de l'Eglise nous ont transmis assez de détails sur la capitale africaine à l'époque impériale pour qu'on puisse grouper les textes et établir de larges catégories. On aimerait à voir décrire chaque quartier avec ses édifices, au lieu de parcourir le terrain en tout sens, en quête des monuments. Le départ entre ce qui est connu et ce qui est encore ignoré se ferait ainsi de lui-même. On ne l'aperçoit guère à première vue dans les *Recherches sur la Topographie de Carthage*.

Dans ce voyage d'exploration à travers la colonie romaine, Dureau de la Malle a su presque éviter un écueil, dont il s'était moins bien gardé auparavant. Ses identifications y sont plus

¹ Dureau, p. 18.

² *Ibid.*, p. 85-88.

³ *Ibid.*, p. 89.

d'une fois contestables, du moins n'a-t-il pas tenu à identifier à tout prix ; et la liste des *terræ incognitæ*, qu'il laisse à d'autres le soin de révéler, est plus étendue qu'on ne l'attendrait de lui.

Car le doute scientifique ne lui est pas habituel ; d'ordinaire il s'exprime du ton d'un homme sûr de son fait. La visite des lieux lui eût inspiré d'autres sentiments ; en constatant le peu qui subsiste de Carthage, il eût conçu quelque défiance au sujet des théories trop absolues. Mais, à son époque, les érudits n'avaient guère coutume d'aller vérifier sur place l'exactitude de leurs hypothèses. Dureau de la Malle, comme ses contemporains, fit, qu'on me passe le mot, de l'archéologie en chambre. Aussi ne sent-on pas dans ses pages les vives impressions d'un homme qui a vu la contrée qu'il décrit.

Enfin le perpétuel mélange de l'histoire et de la topographie n'est pas sans produire une regrettable confusion. Les récits intercalés dans les discussions empêchent çà et là de saisir la suite des arguments. Aujourd'hui encore, malgré les récentes découvertes, introduire la chronologie dans l'étude topographique de Carthage est une entreprise téméraire ; comment pouvait-elle réussir il y a soixante ans ?

Malgré ses faiblesses et ses erreurs, qui s'expliquent le plus souvent par la date à laquelle il fut composé, le livre de Dureau de la Malle a une réelle valeur. L'auteur n'exagère pas quand il dit qu'avant lui « la topographie de Carthage romaine n'était pas encore ébauchée, les matériaux n'étaient pas même assemblés ; tout était à réunir, à coordonner, à discuter pour en former un ensemble¹ ». Son mérite est d'avoir débrouillé ce chaos. Nous qui sommes mieux pourvus de documents authentiques et à qui les fouilles ont apporté la solution de plus d'un problème, nous aurions mauvaise grâce à ne pas avouer que les *Recherches* de Dureau de la Malle sont le complément des *Recherches* de Falbe. Tous deux ont frayé la voie où leurs successeurs marchent d'un pas moins incertain².

¹ *Ibid.*, p. 225.

² Cinq appendices terminent le volume. Les deux premiers et le quatrième sont de DUSGATE ; le troisième et le cinquième de Dureau de la Malle. Ils traitent des éléphants, des matériaux employés à Carthage, d'Orose et des sources où il a puisé, de l'aqueduc et du mont Zaghouan, enfin des eaux thermales de Carthage. Dugate a aussi inséré quelques notes dans le corps même du livre. Comme il fit un séjour à Tunis en 1811-1812, son témoignage mérite

Parmi les tentatives les plus sérieuses en apparence, en réalité les plus éphémères, qui furent faites en vue de poursuivre ces études, il faut compter celle de la SOCIÉTÉ ÉTABLIE A PARIS POUR L'EXPLORATION DE CARTHAGE. Le dessein était généreux, les plans grandioses ; l'entreprise avorta tristement. On annonçait à grand fracas une publication destinée à étonner le monde ; il n'a paru qu'un très mince volume où la grande cité tient très peu de place¹.

Dureau de la Malle² avait préconisé la création d'un comité qui révélerait aux savants d'Europe les merveilles cachées dans le sous-sol de Byrsa et des alentours. Il ne doutait pas qu'on ne retirât de là quantité d'objets d'art. Le bénéfice qu'on réaliserait, en les vendant aux musées publics ou aux particuliers, permettrait de continuer les fouilles. Cette idée fut adoptée, mais avec modification ; tout souci de lucre banni, on résolut de fonder une association purement scientifique et artistique³.

Voici la liste des principaux adhérents :

MM.

DUREAU DE LA MALLE ;
 Le prince DE LA CISTERNE ;
 Le duc DE LUYNES ;
 Le duc DE CARAMAN ;
 Le comte POURTALÈS ;
 Le chevalier FALBE ;
 SIR GRENVILLE TEMPLE ;
 JOMARD ;
 LETRONNE ;
 ROLLIN ;

MM.

THIERRY ;
 RAOUL-ROCHETTE ;
 Le D^r KOREFF ;
 CHASSÉRIAU ;
 GÉRAUD ;
 HUDSON-GURNEY ;
 Le comte d'HARCOURT ;
 DUCAS ;
 THOMASSY⁴.

L'acte notarié qui constituait la Société est du 21 août 1837⁵.

Plusieurs de ces noms sont mal connus et doivent représenter sans doute de riches amateurs ou des financiers dont

d'être pris en considération. Des cartes rendent l'ouvrage de Dureau de la Malle plus utile encore ; il a eu l'heureuse idée de reproduire à côté de siennes celles de Shaw, Mannert, Humbert, Boetticher et Estrup.

¹ Voir à la Bibliographie.

² P. 172, n. 1.

³ *Excursions*, Avant-Propos, p. vi.

⁴ Une nouvelle liste donnée par Temple et Falbe, *ibid.*, p. 1, n. 1, omet le D^r Koreff et Thomassy ; en revanche, le nom de Rumbolt se trouve ajouté.

⁵ Telle est la date indiquée dans l'*Extrait des Statuts* (*ibid.*, Avant-Propos, p. xv) ; Temple et Falbe écrivent celle du 18 août.

l'appoint n'était pas négligeable. Le duc de Luynes, Letroune, Raoul Rochette et Dureau de la Malle constituent l'élément scientifique. Falbe et Temple, les promoteurs réels du mouvement, avec Dureau de la Malle, pouvaient seuls prêter un concours vraiment actif, parce que seuls ils connaissaient le pays. De fait, le peu qui subsiste de cet essai infructueux est leur œuvre exclusive.

Ce qui manquait le moins à cette petite phalange, ou plutôt à ses inspireurs, c'est l'enthousiasme. Leur Avant-Propos atteint parfois au ton du dithyrambe. « Le monde savant, écrivent-ils, n'apprendra pas sans quelque satisfaction que Carthage est pour ainsi dire sur le point de ressusciter de ses décombres, et qu'on pourra bientôt peut-être suivre le tracé des anciennes rues à Carthage, comme dans ces deux célèbres villes d'Italie que la science a déterrées sous les laves du Vésuve. » Par contre, l'argent vint lentement. La première mise de fonds ne s'éleva qu'à 23.600 francs, somme très insuffisante pour débiter, si Falbe et Temple ne s'étaient chargés gratuitement de diriger les opérations. Il semblait d'ailleurs que les dispositions du gouvernement tunisien fussent devenues plus favorables qu'au temps où Falbe s'occupait de dresser sa carte. « Nous étions à peu près certains, assurent nos explorateurs, que le bey de Tunis, loin de s'opposer à notre projet, lui accorderait au contraire aide et protection et ne mettrait aucun obstacle au transport en France des objets d'art et d'antiquité qui seraient découverts au cours de nos travaux. » Il y a loin de cette confiance aux craintes exprimées par le consul de Danemark quatre années auparavant. A distance l'illusion est facile; c'est sur place que les deux missionnaires de la Société devaient savoir au juste à quoi s'en tenir.

Ils quittent Paris le 7 septembre 1837; ils sont à Bône le 19. L'expédition de Constantine venait d'être résolue; elle pouvait servir les intérêts de l'archéologie. En effet, bien accueillis par les chefs militaires, ils suivent l'armée jusqu'à Constantine, et, le long de la route, multiplient les observations astronomiques ou géodésiques, copient les inscriptions et dessinent les monuments qu'ils rencontrent. Après la chute de Constantine, ils retournent à Bône, s'embarquent pour Tunis et se disposent à commencer les fouilles de Carthage. C'est pendant le délai de quelques jours nécessaire aux préparatifs que fut rédigée la *Relation d'une Excursion de Bône à Guelma et à*

Constantine. Elle forme la partie principale du petit volume qui nous occupe. Un appendice de trente-cinq pages fournit le texte des inscriptions déchiffrées.

À Carthage les travaux durèrent quatre mois, et l'on peut croire que l'ardeur de Falbe et de Temple fut récompensée par le succès. « Nous possédons, disent-ils¹, plusieurs plans des fouilles exécutées à Carthage, des dessins de mosaïques, des copies de peintures à fresque provenues de ces fouilles... une foule d'objets d'art de toutes espèces... » On annonçait que « le cahier prochain serait tout entier consacré à décrire les fouilles avec leurs résultats ». Le prochain cahier ne parut pas; et nous n'avons aujourd'hui, en fait de résultats certains de cette mission, que deux médiocres planches annexées à la relation sur Bône et Constantine².

Au moment de lancer ce premier fascicule, une bonne nouvelle parvenait aux directeurs restés à Paris. Ils l'insérèrent à la fin de leur Avant-Propos sous cette forme : « *N. B.* — Quinze caisses de mosaïques, peintures et vases antiques, ont été expédiées de Toulon sur Le Havre. Seize autres caisses viennent d'arriver à Marseille. » J'ignore ce que sont devenus ces précieux colis. Ainsi se termina cette bruyante équipée, dont l'histoire pourrait être intitulée assez justement : Beaucoup de bruit pour rien. Ce n'est pas la seule expédition dans ces parages qui mériterait une pareille épigraphe.

Le célèbre BARTH, avant de s'enfoncer dans l'intérieur de l'Afrique, en parcourut les pays méditerranéens de 1845 à 1847; il nous a laissé de Carthage une description utile³. Barth n'est pas archéologue de métier, mais il aime l'archéo-

¹ *Ibid.*, Avant-Propos, p. xi sqq.

² On n'en saura peut-être gré d'en indiquer sommairement le contenu.

Pl. II, fig. 4 : « Plan d'une maison...; c'est la ruine portant le n° 70 dans le plan général de M. Falbe ». Il s'agit peut-être d'une citerne.

Fig. 52 : « Citerne de Carthage ». Plan des citernes du bord de la mer.

Pl. IV, fig. 1 : « Mosaïque trouvée... dans la maison portant le n° 90 sur le plan... de M. Falbe ». Femme presque nue couchée sur un hippocampe qui s'élançe.

Fig. 2 et 3 : « Figures de poisson et de lion peintes à fresque sur les murs de la même maison »; d'après la reproduction, on dirait de simples dessins au trait.

Fig. 4, 5 et 6. Graphites très courts; le premier donne le mot *vale*.

Fig. 7 : « Peintures à fresque sur les murs d'un bâtiment portant le n° 87 dans le plan de M. Falbe, et nommé Dâr Benât es Soltân (ou maison des filles du roi) »; des arabesques, un dessin géométrique, deux perroquets et un fragment de paysage. Cette figure et la première sont en couleurs.

³ Voir à la Bibliographie.

logie, et il a pris pour guides ceux qui avaient bien parlé de Carthage avant lui, Falbe et Dureau de la Malle; ce dernier surtout lui a servi d'une manière presque continue. Toutefois Barth ne lui emprunte que l'interprétation des témoignages anciens. Pour ce qu'il a sous les yeux, il ne s'en rapporte qu'à lui-même; il prend des mesures, note avec scrupule l'orientation des édifices et l'aspect des différents quartiers. Aussi son enquête, en dépit d'une certaine lourdeur ou monotonie dans la forme et d'une ou deux idées discutables, nous fournit de bons éléments de comparaison avec les récits des autres voyageurs, et peut nous aider, tant la probité scientifique de l'auteur inspire de confiance, à exercer sur leurs assertions un contrôle vraiment efficace.

Nathan DAVIS, chapelain anglican de Tunis, s'établit à Carthage de 1856 à 1858¹; il était chargé par le gouvernement anglais d'une mission officielle pour en explorer l'emplacement. On ne lui ménageait ni la protection, ni l'argent, ainsi qu'il le déclare lui-même²; la bienveillance des autorités tunisiennes lui était acquise. Jamais, semble-t-il, entreprise archéologique ne se présenta sous de plus heureux auspices. Comment Davis profita-t-il des ressources mises à sa disposition? Il nous le raconte dans un volume de 631 pages³, dont l'aspect imposant inspire au premier abord une respectueuse déférence. On admire d'instinct les importantes découvertes de l'auteur, et l'on jouit par la pensée des choses qu'il va nous révéler. L'illusion cesse vite; parmi tous les livres

¹ Je donne ces dates d'après Franks (p. 206). Davis n'a pas pris la peine de nous indiquer d'une façon claire à quel jour il commença et termina ses fouilles. Il dit seulement que, débarqué à la Goulette le 14 octobre (p. 50 de son livre), il se mit à l'œuvre le 11 novembre suivant; l'année manque. D'autre part, il rapporte la visite que fit aux ruines de Carthage le prince Alfred d'Angleterre, le 2 janvier 1859 (p. 532), et presque aussitôt (p. 541) l'ordre lui arrive de suspendre ses recherches. Il y a lieu aussi de tenir compte d'un passage de Beulé. Dans la seconde de ses *Lettres de Carthage*, qui est du 22 octobre 1859, il s'exprime en ces termes : « Je vois que le gouvernement anglais a cessé d'explorer le sol carthaginois et que le champ ouvert à mes recherches devient plus vaste. » Par conséquent, lors du premier séjour de Beulé à Carthage, qui est du début de la même année (sa première lettre porte la date du 19 mars 1859), Davis devait encore s'y trouver. En groupant ces divers renseignements, on est donc en droit d'assigner comme durée à son séjour l'intervalle compris entre le 11 novembre 1856 et le mois de mars 1859, environ deux ans et demi. Cf. Vaux, titre et préface.

² « Ample means were placed at my disposal... » (p. 48).

³ Voir à la Bibliographie.

qui portent sur la topographie de Carthage, il n'en est pas de plus gros, il n'en est pas aussi de plus vide.

Sur les vingt-huit chapitres dont il se compose, le quatorzième, le seizième, le vingt-troisième et les quatre derniers contiennent le récit d'une rapide enquête à Utique et dans le centre de la Tunisie; ils ne répondent donc pas au titre, et nous n'avons pas à en tenir compte ici. Vingt et un traitent de Carthage proprement dite, ou plutôt ont la prétention d'en traiter; car ils renferment le plus souvent tout autre chose que ce qu'on s'attend à y trouver. Les aventures des ouvriers de Davis, les racontars de son drogman, les billevesées de son chef de chantier s'y étalent tout au long. Voulez-vous des légendes arabes, des scènes de mœurs à Tunis? Elles abondent. Il se garde bien d'omettre aussi la visite à ses fouilles du bey et d'autres puissants seigneurs. Mais que nous importent ces personnages? En quoi leur présence intéresse-t-elle l'archéologie? Tout cela conviendrait peut-être, à condition qu'on l'ordonnât avec plus d'art, à un travail de vulgarisation sur la Tunisie; dans un livre qui affecte des allures scientifiques, ces hors-d'œuvre, ce bavardage insupportable sont tout à fait déplacés et indisposent le lecteur. C'est parmi ces digressions qu'on est réduit à démêler quelques renseignements profitables, au prix de quel labeur! ceux-là seuls le savent qui ont tenté l'aventure.

Les découvertes sont médiocres, surtout si l'on considère combien de temps dépensa Davis et de quelles facilités il a joui. Plusieurs mosaïques, des statues romaines, un certain nombre d'inscriptions puniques et latines, voilà le bilan de sa campagne. Il se soucie peu des monuments eux-mêmes et se hâte de les abandonner dès qu'il présume en avoir extrait tout ce qu'ils renferment d'intéressant. Le but où tendaient ses efforts, il l'avoue sans ambages à diverses reprises¹, n'était point d'éclaircir les problèmes topographiques, mais d'enrichir de pièces rares les collections du British Museum. Réussit-il au gré de ceux qui l'avaient envoyé? Le doute est permis à cet égard. L'ordre lui parvint en effet, sans qu'il s'y attendit, de suspendre ses recherches². On le louait cependant des services qu'il venait de rendre; aussi se déclare-t-il

¹ Voir surtout les pages 130, 288, 405.

² *Ibid.*, p. 541.

heureux de cette approbation, au souvenir du vers fameux :

principibus placuisse viris non ultima laus est.

La critique est plus difficile à contenter que les grands, si tant est que les éloges décernés à Davis ne furent point une banale politesse. Et comment pourrait-elle estimer un ouvrage conçu d'après un plan aussi bizarre, où le compte rendu d'une même fouille, découpé en plusieurs morceaux, est noyé sous le flot des anecdotes fastidieuses, où les indications précises, lorsqu'elles existent, sont fournies avec une excessive parcimonie? Ce n'est pas le moment de discuter les théories extravagantes de Davis. Il suffira de rappeler ici qu'il dépense un chapitre (le quinzième) à déterminer l'endroit où Énée aborda en Afrique; et qu'il nous raconte avec assurance l'histoire de Carthage primitive, dès les âges antérieurs à la fabuleuse Didon. C'est le système de Dureau de la Malle, aggravé de toute l'ignorance d'un amateur.

Davis estime Dureau de la Malle malgré ses imperfections¹. Mais il n'a pas assez de mépris lorsqu'il parle des travaux que Beulé conduisit en même temps que les siens sur le même terrain; tel de ses chapitres n'est qu'un long persiflage de son concurrent². Je sais ce qu'on est en droit de reprendre dans Beulé; lui du moins était un homme érudit et intelligent. Le dépit d'un rival chagrin perce trop sous les reproches dont Davis l'accable. Il considérait Carthage comme son domaine; il ne se consola pas d'y voir débarquer un intrus.

On comprend maintenant pourquoi l'œuvre de cet Anglais a été sévèrement jugée³. Maltzan a beau louer celui qu'il appelle « der fleissige dreijährige Forscher und Sucher im Schutte Karthago's⁴ », il reste seul de son opinion; son client ne sau-

¹ *Ibid.*, p. 369, 392.

² *Ibid.*, p. 196, 369-384.

³ Voici quelques appréciations sur son compte: de Flaux (p. 277): « Les directeurs (du British Museum) ont trouvé que les découvertes ne répondaient pas, tant au point de vue de l'art que de la science, aux dépenses qu'elles entraînaient »; S. Marie (p. 133, n° 95): « De la comparaison des lieux avec les auteurs anciens, il n'a rien tiré ». Reinach (p. 208) parle de « ces fouilles d'amateur », puis il ajoute (n. 1) à propos de *Carthage and her remains*: « C'est un fort méchant livre auquel on a fait l'honneur immérité d'une traduction allemande. »

⁴ Maltzan, 1, p. 274.

rait trouver grâce devant des juges impartiaux. Des entreprises brouillonnes comme celle de Davis ne font que nuire à la cause qu'elles prétendent servir. Leur résultat le plus clair est de dilapider et même d'anéantir des trésors qui, recueillis par des mains plus habiles, auraient grossi le patrimoine commun de la science ¹.

Le récit de l'exploration de BEULÉ est contenu dans les *Lettres de Carthage* et dans les *Fouilles à Carthage*. Les *Lettres* adressées à M. Naudet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et à M. Guigniaut, membre de la même compagnie, sont au nombre de quatre. Elles remontent à l'année 1859, pendant laquelle Beulé conduisit deux campagnes de recherches, l'une au mois de mars, l'autre d'octobre à décembre. Au printemps, il s'occupait de Byrsa ; à l'automne, de l'aqueduc, des tombeaux du Djebel Khaoui et des ports. Cette correspondance se distingue par quelque chose de rapide dans l'allure et de dégagé dans le mouvement, avec une expression brillante, et juste assez de science pour nous rappeler que l'auteur siégeait à l'Institut. On y sent par-dessus tout le lettré nourri de la lecture des historiens, qui ressuscite par un effort d'imagination les hommes d'autrefois et revit les siècles disparus.

L'enthousiasme subsiste dans les *Fouilles*, publiées en 1861. Toutefois l'auteur a eu le temps d'introduire un ordre plus harmonieux dans la disposition des faits, il est plus à l'aise pour développer les principaux, il a pu rassembler ses preuves et mettre entre elles la cohésion qu'elles réclament ; les *Fouilles* sont un monument bâti avec les matériaux que contenaient les *Lettres*. Cette similitude, quant au fond des choses, nous autorise donc à réunir les deux ouvrages dans une seule appréciation des idées et du système.

Les vues de Beulé sur la topographie carthaginoise viendront à leur place au cours de ce volume ; c'est surtout de ses tendances qu'il doit être question maintenant. Je viens de le montrer tout épris de son sujet et plein d'une sorte d'amour à l'endroit de la ville qu'il interroge. Avec un auteur ainsi ému, la sécheresse et l'ennui ne sauraient être à craindre. Tout au

¹ Davis donne en tête de son volume un plan de Carthage dressé d'après ses théories, c'est-à-dire absolument fantaisiste ; trente-trois gravures assez réussies, mais où l'on a quelquefois peine à reconnaître le véritable état des lieux, complètent l'illustration.

contraire, on peut appréhender qu'entraîné par l'ardeur de ses sentiments il ne méconnaisse les droits et les devoirs de la critique. Beulé n'échappe pas à la loi commune ; à son gré, la seule Carthage qui compte c'est la première ; Carthage romaine n'en est que le prolongement, ou plutôt le diminutif. On ne rencontre cette opinion nulle part exprimée de façon catégorique ; elle existe néanmoins partout latente. Et la conséquence suit d'elle-même. Carthage punique est l'essentiel ; il importe donc avant tout d'en retrouver sous la terre, peut-être çà et là sur le sol, les débris épars.

Quand on raisonne de cette manière, on n'est pas loin de qualifier de punique tout ce qu'un heureux hasard ou des calculs habiles mettent entre vos mains. Beulé ne va pas jusque-là ; sa grande intelligence le met en garde contre toute méprise grossière. Habitué à distinguer les appareils de maçonnerie, il concède aux Romains tout ce qu'il ne saurait leur retirer sans erreur manifeste. Mais, dès que le doute est possible, ses préférences reprennent le dessus. Et quand il ne subsiste rien, pas même des ruines, il a beau jeu pour interpréter, de très bonne foi, dans un sens favorable à ses idées, les témoignages des historiens et des géographes.

On peut, à mon avis, formuler un second reproche contre le système qu'il adopta dans ses fouilles. Jetons un coup d'œil sur son plan de Byrsa (pl. I), où il note les endroits que ses ouvriers attaquèrent. On en distingue une quinzaine pour le moins. Dans la plupart d'entre eux il se borna à de simples sondages ; si les résultats souhaités n'apparaissaient pas aussitôt, il se transportait ailleurs, espérant un meilleur succès. Cette fièvre de la découverte et la méthode éparpillée qui en dérive ont empêché Beulé d'aboutir, sur la colline de Saint-Louis, à quelques-unes des plus curieuses trouvailles qu'une marche plus patiente réservait au P. Delattre. En effet plusieurs des tranchées ouvertes par ce dernier se relient à celles de Beulé. Moins de hâte, quelques coups de pioche de plus, auraient donc suffi pour que, dès 1859, nous connussions les monuments qui viennent à peine d'être dégagés sur les flancs du plateau. Devons-nous regretter ce retard ? Je ne le crois pas. Les préoccupations trop exclusives de notre auteur, l'absence d'un musée proprement dit à Carthage, l'instabilité ou l'indifférence de ceux à qui aurait été confiée la garde de ces débris, nous eussent, sans doute privés de la joie de les connaître

tels qu'ils sortaient de terre, sans dommage nouveau.

Soyons justes envers Beulé et avouons, en dépit des critiques auxquelles il demeure en butte, que son œuvre fut utile, qu'elle fut belle, quoiqu'elle n'ait pas rempli toute son attente. Entre Falbe et le P. Delattre, c'est lui qui a le mieux exploré la péninsule. Le terrain lui est donc familier, et il ne hasarde pas de ces assertions étranges qui déparent çà et là le livre de Durcau de la Malle. En outre, il donna un rare exemple de désintéressement lorsqu'il se mit à l'ouvrage sans aide matérielle, ni subvention d'aucune sorte, entravé, loin d'être soutenu dans ses projets, par le mauvais vouloir du gouvernement impérial¹. Poursuivre dans des conditions aussi défavorables une campagne de plusieurs mois n'est pas le fait d'une âme commune.

Nous ignorons le chiffre des dépenses consenties en vue de ces fouilles, qui étaient, suivant l'aimable expression de Beulé, « une satisfaction personnelle² ». Elles furent considérables, n'en doutons pas, et je me demande si le caractère un peu incertain de sa marche ne provient du souci fort légitime de ne pas les accroître outre mesure. Il dut s'apercevoir qu'il avait trop présumé de ses forces, car « ce ne peut être la tâche d'un particulier de fouiller une semblable étendue³ ». « Les gouvernements seuls, ajoutait-il, pourront entreprendre des fouilles vastes et vraiment fécondes. Qu'on ne juge point alors trop sévèrement ceux qui, les premiers, abandonnés à leurs propres ressources, auront enfoncé la pioche jusqu'à la couche de ruines puniques, et entrevu une moisson que de plus heureux recueilleront⁴ ». Que ce vœu de Beulé soit entendu ! Discutons ses théories, mais rendons hommage à sa courageuse initiative⁵.

Je ne ferai que mentionner Victor GUÉRIN, bien qu'il ait consacré plus de trente pages à notre ville dans son *Voyage*

¹ B., *Fouilles*, p. 88 sq.

² B., *Lettres*, Avertissement, p. 2.

³ *Ibid.*, p. 44.

⁴ B., *Fouilles*, p. 84.

⁵ Beulé a mis six planches à la fin de ses *Fouilles*; en voici le contenu : 1° plan de Byrsa; 2° détail des constructions de Byrsa et fragments de sculptures; 3° fragments de sculptures; 4° plan des ports; 5° fragments divers recueillis dans les ports; 6° plan et coupe d'un tombeau du Djebel Khaoui.

*archéologique*¹. Son dessein était surtout de parcourir l'intérieur de la Tunisie. Mais le moyen, quand on est historien ou archéologue, de passer devant Carthage sans s'y arrêter? Victor Guérin fit donc le traditionnel pèlerinage; et on sent, au ton dont il le raconte, que la vue de ces débris épars l'impressionna vivement. Pressé d'accomplir ce qui était sa véritable mission, il n'eut pas le temps d'observer le terrain en détail, encore moins d'y installer des ouvriers. Aussi n'a-t-il pas la « prétenion (je me sers de ses propres paroles) d'apporter sur cette vaste question des vues nouvelles ou plus approfondies² ». Falbe et Dureau de la Malle, Beulé plus encore, lui ont fourni presque tous les matériaux de ses restitutions. Et, si je ne pouvais tout à fait omettre sa relation, du moins doit-elle être considérée comme secondaire.

L'ingénieur DAUX, envoyé par Napoléon III pour examiner les ruines de la Tunisie, séjourna deux ans dans le pays (1865-1867), et en rapporta un volume composé de deux études³ : *Sur l'aspect général des ruines du Zeugis et du Byzacium* (p. 1-111) et *Sur la ville d'Utique et ses environs* (p. 113-271). Dans l'une et dans l'autre Carthage tient peu de place. L'auteur n'en parle guère que lorsqu'il a besoin d'un terme de comparaison; et alors il s'exprime moins en archéologue qu'en ingénieur. MM. S. Reinach et Babelon le jugent selon son mérite, lorsqu'ils voient dans ses *Recherches* le fruit d'une imagination trop vive, un vrai roman topographique⁴. A leur suite je répéterai que son livre doit être consulté avec la plus grande défiance⁵.

Sans être un savant de profession et sans avoir procédé au moindre sondage, VON MALTZAN⁶ a trouvé le moyen, après deux excursions à Carthage (la seconde est de 1868), de redresser çà et là les jugements des spécialistes, des les convaincre d'erreur, et même d'exprimer une ou deux hypothèses qui ne sont pas sans intérêt. C'est que Maltzan sait regarder; c'est qu'il n'est pas débarqué à Carthage, comme la plupart de ses

¹ Voir à la Bibliographie.

² Guérin, p. 36.

³ Voir à la Bibliographie.

⁴ *Bull. arch.*, 1886, p. 33.

⁵ *Ibid.* On trouvera des appréciations analogues dans S. Marie, p. 47; Reinach, p. 209; Tissot, *G.*, II, p. XI et 795; et Cagnat, *Cap.*, p. 188.

⁶ Voir à la Bibliographie.

devanciers, avec l'idée préconçue de découvrir du punique à tout prix. Il se moque d'eux, et il en a le droit, puisqu'il a évité la faute qu'ils ont commise. Peut-être cependant pourrait-on lui adresser un reproche à lui aussi. Il fait grand cas de Beulé, c'est justice ; mais élever Davis presque au même rang, n'est-ce pas lui accorder un honneur dont il est bien indigne ? Quoique, en théorie, Maltzan ne les égale pas l'un à l'autre, en pratique, il ne met guère entre eux de différence. Je ne saurais partager cette manière de voir.

Les fouilles ne furent reprises qu'en 1874, par M. DE SAINTE-MARIE¹, alors premier drogman du consulat général de France à Tunis. Désigné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour rechercher des inscriptions puniques en vue du *Corpus Inscriptionum Semiticarum*, il prolongea ses investigations, avec quelques intermittences, du 25 août 1874 au 4 décembre 1875. Il tâta divers points entre la colline de Saint-Louis et la mer et dirigea même un effort vers le Djebel Khaoui. Mais les stèles puniques qu'il avait mandat de rassembler se rencontrèrent toutes en un seul endroit ; elles atteignirent au chiffre de 2.200 environ². Ailleurs il ne déterra que des fragments romains, dont plusieurs ne sont pas dépourvus de valeur. Il se transporta ensuite à Utique. C'est le récit de cette campagne de dix-sept mois que nous présente d'abord l'auteur. Son journal, bien tenu au courant, nous initie à toutes les péripéties du travail. Six chapitres où sont énumérés et décrits les objets extraits par ses ouvriers à Carthage comme à Utique, vases, statuettes, verres, lampes, inscriptions grecques et latines, terminent la première partie du volume. La seconde renferme un *Essai sur la Topographie de Carthage* aux deux périodes de son existence.

Cette étude topographique, et surtout le séjour à Utique, ne rentrent pas de soi dans la *Mission à Carthage*. Ce désaccord entre le titre et le contenu du volume serait même plus sensible si j'avais conduit plus loin mon analyse. Qu'avons-nous besoin en effet qu'on nous expose par le menu toutes les négociations intervenues entre M. de Sainte-Marie et l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ? Que viennent faire ici les lettres

¹ Voir à la Bibliographie.

² Il est impossible de donner un nombre exact ; S. Marie en indique tour à tour 2170 (p. 39), 2190 et 2191 (p. 85).

officielles à lui écrites par le gouverneur général de l'Algérie, ou encore celles qu'il échangea avec les officiers du port de Toulon, après l'explosion du *Magenta*¹? Elles eussent été avec profit reléguées dans un appendice. Les stèles d'Altiburos, dont il est traité en plusieurs pages, n'ont aucun rapport non plus avec notre ville. L'ensemble manque donc de composition.

Le même défaut, comme il est naturel, se rencontre aussi dans le détail, et spécialement lorsque l'auteur aborde la topographie. Plus d'une fois les temps sont mêlés, et l'on conclut sans raison du romain au punique ou du punique au romain; on nous promet des développements qui ne viennent pas; il est impossible de saisir l'ordre suivi dans l'énumération des divers quartiers et monuments. M. de Sainte-Marie s'autorise beaucoup de ses prédécesseurs, mais il discute peu leurs témoignages, et l'on n'aperçoit pas qu'il se soit formé une opinion personnelle sur la plupart des questions. Faut-il ajouter que les citations fausses ou incomplètes et les négligences de tout genre abondent dans cet ouvrage²? Mais quel profit y aurait-il à en épuiser la liste?

Malgré son désir de bien faire, ce diplomate n'était pas assez préparé par ses occupations antérieures à rendre compte d'une mission scientifique. Dans son enthousiasme, il n'a rien voulu laisser perdre de ce qu'il possédait par devers lui; et tout n'est pas également précieux dans ce qu'il nous offre. Remarquons d'ailleurs que neuf ans se sont écoulés entre la fin des fouilles et l'apparition du volume. Ce long intervalle n'aura-t-il pas affaibli les impressions du missionnaire, atténué la vivacité de ses souvenirs et, partant, nuï à la perfection du livre?

La *Mission* est loin cependant d'être méprisabile. Outre la désignation presque toujours précise de l'endroit d'où a été tiré chaque objet, elle renferme un nombre considérable de figures et de plans, la plupart d'une bonne venue. On y verra aussi reproduites, pour notre plus grande commodité, les cartes des

¹ C'était un vaisseau de l'escadre de la Méditerranée sur lequel S. Marie avait embarqué les caisses contenant presque toutes ses trouvailles. Il fit explosion dans le port de Toulon, dans la nuit même qui suivit son arrivée (29 septembre 1875).

² Il en est de même dans la *Bibliographie carthaginoise*, due aussi à S. Marie (voir à la Bibliographie), où l'on compte les lignes exemptes de fautes. L'auteur en a corrigé, il est vrai, une certaine quantité dans ses *Recherches bibliographiques* (voir *ibid.*).

écrivains qui ont exploré Carthage avant M. de Sainte-Marie. L'une d'elles au moins supplée très heureusement à l'original devenu fort rare ; c'est la réduction au tiers du plan de Falbe. Si l'on est donc fondé à dire, avec M. S. Reinach¹, que le récit « aurait gagné à être réduit de cent pages » sur deux cent trente-quatre, il convient d'ajouter comme lui que « ces fouilles entreprises avec des ressources très modestes ont donné des résultats inespérés ».

Le programme de LABARRE² ne vise pas à être original. Composée surtout d'après les documents réunis par Dureau de la Malle, cette dissertation est une esquisse à grands traits de l'histoire de Carthage depuis 146 avant Jésus-Christ jusqu'aux Vandales. Nous y voyons même défilier dans une revue rapide la plupart des hommes qui, durant cette longue période, jouèrent un rôle en Afrique. — Car le narrateur, au lieu de se limiter à l'étude partielle qu'annonçait son titre, ne s'est pas interdit de s'occuper de la province tout entière. Pour raconter, comme il sied, les vicissitudes de la grande cité, une brochure de vingt-deux pages ne saurait suffire ; comment résumerait-on dans un aussi court espace les fastes de tout un pays ? Labarre se borne donc à effleurer cette ample matière ; les discussions lui sont presque interdites ; et son exposé, surtout quand il énumère les proconsuls du 1^{er} siècle de l'ère chrétienne, prend parfois l'allure d'un procès-verbal. Pourtant il ne se traîne pas servilement sur les traces de Dureau de la Malle. Parmi les diverses solutions des difficultés qu'il rencontre sur sa route, il sait choisir avec décision, sinon toujours avec bonheur. Son mémoire réclamera donc de temps en temps notre attention ; il donne une idée du sujet, mais combien superficielle !

Ce n'est pas à Carthage seule qu'est consacré le livre de TISSOT³ ; mais, en traitant de l'Afrique romaine dans son ensemble, il a su faire à la capitale la place qui lui revenait. Le chapitre où elle est étudiée⁴ forme un tout bien distinct ; on peut l'envisager en lui-même, abstraction faite du reste de l'œuvre.

¹ *Rev. arch.*, IV, 1884, p. 382 et 388. Voir aussi, sur la mission de S. Marie et ses résultats, C. I. S., p. 279.

² Voir à la Bibliographie.

³ Voir à la Bibliographie.

⁴ Tissot, G., I, p. 565-664.

Deux parties le composent, relatives aux deux périodes de la ville; la première est de beaucoup la plus considérable (p. 565-633). Tissot, comme Beulé jadis, était plein du souvenir des guerres puniques; les récits d'Appien le hantaient, et son plus vif désir était de vérifier sur le terrain l'exactitude de ses descriptions¹. La part modeste qu'il accorde en revanche à la topographie romaine (p. 643-664) se comprend sans peine. Les belles découvertes qui l'ont éclaircie pour nous en partie n'avaient pas encore eu lieu; ou du moins elles se produisaient seulement quand Tissot, près de mourir, mettait la dernière main à son travail. Sur presque tous les points, force lui est de s'en tenir aux résultats obtenus par Beulé ou ceux qui l'ont précédé. J'aurais mauvaise grâce à le lui reprocher.

Ce dont on peut lui demander compte, c'est l'usage déréglé qu'il fait des notes et esquisses de Daux. Les papiers de cet ingénieur, acquis par M. d'Hérison, furent communiqués à Tissot, qui les pris bien au-delà de leur mérite. « Pour toutes les questions techniques, écrivait-il, on peut accorder une confiance entière aux observations de Daux. La carte où il les a coordonnées et mises en œuvre a pour nous la valeur d'un document original et de premier ordre². » Pareille crédulité se concevrait si Tissot n'avait jamais vu Carthage; mais il a vécu en Tunisie, et bien avant que Daux n'y fût envoyé. Comment n'a-t-il éprouvé aucune surprise en face des révélations qu'on lui apportait sur un sol de lui connu? Comment les a-t-il acceptées sans scrupule?

M. Salomon Reinach, le collaborateur de Tissot³, nous a initiés à sa méthode de travail. « Il n'avait pas de notes... Aussi écrivait-il fort souvent de mémoire, laissant en blanc ce qui ne lui revenait pas, au risque de commettre des erreurs, au risque aussi de donner sous son nom et sans références, avec la plus entière bonne foi, des indications dues à ses autorité⁴. » L'effet de ces habitudes fâcheuses est sensible dans le chapitre sur Carthage. On y relève des citations inexactes

¹ On s'en convaincra en lisant le programme d'exploration qu'il traçait à MM. S. Reinach et Babelon prêts à partir pour la Tunisie (R.-B., *Rech.*, p. 4-5).

² Tissot, G., I, p. 577, note.

³ Il lui a consacré une notice bibliographique dans les *Fastes* (p. vu-LXXXVIII) et une étude pleine de détails instructifs en tête du second volume de la *Géographie* (p. I-XXXIV).

⁴ Tissot, G., II, p. XXIII.

et de regrettables lacunes ; par exemple, les cimetières de la ville romaine sont complètement omis¹.

Tissot rachète ces défauts par une grande netteté d'exposition et un sens topographique très aiguisé. Il discute bien, sinon toujours à propos, les systèmes et opinions en vogue. Cependant, lorsque M. Reinach affirme que sa *Géographie* « rend presque inutiles les publications antérieures qui touchent aux mêmes sujets² », il m'est impossible de souscrire sans réserve à ce jugement, pour la partie où Carthage se trouve en jeu. Mettre Tissot à cette hauteur, c'est faire trop bon marché de Falbe, de Dureau de la Malle et de Beulé³.

Ils sont nombreux ceux qui, depuis 1884, se sont consacrés à l'étude de la glorieuse cité. Les fouilles, souvent fructueuses, se sont succédé presque sans trêve pendant ces quatorze années ; sans trêve aussi, mémoires et notices de tout genre ont fourni un utile commentaire aux fouilles. Bien servis par les circonstances politiques, les archéologues français ont eu à cœur de faire connaître ce que la Tunisie fut autrefois. De cette ardeur Carthage a bénéficié plus peut-être qu'aucune autre partie de la Régence.

Parmi tous les savants qui ont collaboré à sa résurrection, il en est un qui a droit à une mention toute spéciale ; je veux parler du R. P. DELATRE. Ses écrits semés dans les revues les plus diverses ont assez répandu son nom pour que je n'aie pas besoin de m'étendre en longs renseignements sur lui. Ma Bibliographie offre une série importante de ses publications ; je suis loin d'en avoir épuisé la liste. Nécropoles puniques, cimetières païens et chrétiens, temples, basiliques, amphithéâtre, il a tout déblayé. Personne, aujourd'hui, ne possède comme lui la topographie de cette région qu'il habite depuis plus de vingt ans. Il est l'homme de Carthage ; et, pour exprimer toute ma pensée, les recherches du P. Delatre ont singulièrement facilité ma tâche.

¹ M. S. Reinach a fait disparaître cet inconvénient dans les *Additions et Corrections* du second volume. Il y résume en outre les principales découvertes advenues de 1884 à 1887 (p. 795-806).

² *Rev. arch.*, IV, 1884, p. 387.

³ On ne s'étonnera pas, je pense, de ne pas rencontrer dans cette liste le nom de Flaubert. En dépit des prétentions de l'auteur, la science n'a rien à démêler avec *Salambo*. Quoi qu'on pense de la valeur littéraire de ce roman, on doit le tenir pour non avenu si l'on ne recherche que la vérité historique.

Je les citerai donc presque à chaque page ; de même, je m'appuierai sans cesse sur les écrits de ceux qui, depuis 1884, ont étudié Carthage concurremment avec lui. Tous ces travaux se ressemblent en un point, ils sont fragmentaires. Les érudits qui les ont rédigés ne traitent qu'un côté de la question ; ils limitent leurs efforts à un coin du territoire. Je ne saurais donc les passer en revue sans me perdre dans le détail. Au contraire, tous ceux dont j'ai parlé jusqu'à Tissot ont envisagé Carthage tout entière. Je pouvais plus aisément analyser leurs écrits.

Il importait d'ailleurs, avant de me lancer à leur suite, de me demander s'ils n'ont pas épuisé la matière. L'examen dont je viens de consigner ici les résultats à grands traits m'a convaincu qu'il n'était peut-être pas téméraire d'entrer à mon tour dans la voie qu'ils ont frayée. Aussi bien, en admettant que Tissot et M. de Sainte-Marie, les derniers venus de ce groupe d'écrivains, nous aient appris sur Carthage tout ce qu'on en savait en 1884, depuis lors nos connaissances se sont accrues et le but à atteindre s'est reculé. Il y aura profit, je pense, à réunir tous les renseignements épars, fruit du labeur fécond de cette dernière période.

Fallait-il patienter encore et attendre que nos richesses se fussent augmentées davantage ? En dresser dès aujourd'hui l'inventaire, n'était-ce pas s'exposer à ne donner qu'une œuvre éphémère, incomplète dès demain ? Certes, on ne saurait se flatter de rien produire de définitif sur un sujet tel que celui-ci. Mais il est bon, nécessaire même, de faire halte de temps en temps après une étape et de mesurer le chemin parcouru.

Nous sommes arrivés, si je ne m'abuse, à l'un de ces moments de repos où l'on s'arrête avant de reprendre la marche. Certains indices me permettent de supposer qu'une accalmie temporaire va succéder à l'élan des premiers jours. Les grands travaux accomplis depuis notre prise de possession se ralentissent ; on construit peu, et le P. Delattre reste seul pour fouiller toute la presqu'île. Tarder plus longtemps à utiliser les matériaux accumulés, n'était-ce pas compter sur l'incertain ? Je souhaite que les trouvailles se multiplient et rendent bientôt indispensable une nouvelle étude d'ensemble. Il est prudent néanmoins de ne pas sacrifier le présent à l'avenir. C'est parce qu'ils ont raisonné ainsi que Falbe, Dureau de la Malle, Beulé, Tissot et les autres ont écrit leurs ouvrages et nous ont ainsi permis d'aller plus loin qu'eux.

Presque tous du reste ne se souciaient que de topographie. Seuls, Dureau de la Malle, Labarre et Tissot y ont mêlé l'histoire. Il m'a paru qu'on pouvait essayer plus encore. Les inscriptions, les découvertes de toute sorte éclairant désormais d'un jour plus vif les textes anciens, j'ai cru l'heure propice pour tracer un tableau complet de la vie de Carthage. La description topographique, qui était tout ou presque tout chez mes prédécesseurs, n'occupera plus ici que la place qui lui appartient. Je la considère comme un cadre, dans lequel je tenterai de faire vivre et se mouvoir des hommes.

LIVRE PREMIER

HISTOIRE DE CARTHAGE ROMAINE

CHAPITRE I

LA RESTAURATION

(608/146 AV. J.-C. — 14 AP. J.-C.)

I

Après trois années de siège, Carthage venait de succomber (printemps de 608/146). La résistance avait été longue ; la vengeance de Rome fut terrible. « Les Romains, dit M. Duruy, mirent dans cette œuvre de destruction tant de duplicité que l'histoire ne peut plus parler de la foi punique ; c'est la foi romaine qu'elle doit flétrir¹. » Carthage vaincue, amoindrie, privée de son territoire, de sa flotte, d'une partie considérable de sa population, eût été moins une rivale qu'une sujette ; et l'intérêt de Rome voulait peut-être qu'elle ne périt pas². Mais il s'agissait bien alors de décisions prudentes ! L'effort suprême de l'ennemi avait exaspéré le ressentiment public ; il lui fallait une satisfaction immédiate.

¹ II, p. 40 ; cf. Mommsen, IV, p. 312-319.

² C'est un lieu commun chez les auteurs de dire que la ruine de Carthage amena la décadence morale de Rome ; cf. Salluste, *Cat.*, 10, 1 ; *Hist. fragm.*, I, 10-11 (éd. Kritz).

Quand fut annoncée à Rome la victoire définitive de Scipion l'Africain, on se refusa d'abord à l'admettre. Tant de fois déjà les espérances avaient été déçues ! Bientôt cependant le doute ne fut plus possible, et le peuple laissa éclater sa joie¹. Après de solennelles actions de grâces aux dieux, le sénat délibéra sur le sort de la ville. Scipion ne semble pas avoir soumis des projets fermes à l'assemblée ; du moins Zonaras² prétend qu'il se borna à dire : « J'ai pris Carthage, que m'ordonnez-vous d'en faire ? » Cette réserve laissa les sénateurs dans une assez grande indécision. Cicéron³ nous les représente partagés entre ces trois partis : détruire Carthage, la rendre à ses habitants ou y conduire une colonie⁴. Les plus violents l'emportèrent, les modérés craignant sans doute, comme il arrive souvent, de paraître mauvais citoyens en opposant une ferme résistance. Caton n'était plus là pour réclamer l'anéantissement de Carthage ; mais le *delenda Carthago* n'était pas oublié. Il triompha.

On envoya en Afrique dix délégués sénatoriaux ou peut-être une commission de *decemviri* élus par le peuple, avec mandat de présider à la ruine de la cité⁵. Ils enjoignirent

¹ Appien, *Pun.*, 134. Une anecdote rapportée par Pline (*H. N.*, XXXV, 4, 23) montre bien les sentiments du populaire. Quand l'armée fut de retour en Italie, un certain L. Hostilius Mancinus, qui était monté le premier à l'assaut des murailles, eut l'ingénieuse idée d'exposer sur le forum des tableaux représentant la position de la ville assiégée et les diverses attaques des légions ; lui-même se tenait près de ses toiles et donnait aux curieux les explications les plus détaillées. Cette réclame eut beaucoup de succès, et les oisifs se pressèrent à ces exhibitions. Aux comices, qui étaient proches, Mancinus fut élu consul pour l'année suivante (609/145).

² IX, 30.

³ *De invent.*, I, 42, 17.

⁴ D'après Zonaras (*loc. cit.*), la lutte fut vive entre les partisans des diverses opinions. Caton demanda que Carthage fût détruite sans retard ; Nasica, qu'elle fût épargnée ; on ne parvenait pas à s'entendre. Au milieu de la confusion générale, quelqu'un soutint cette thèse : Carthage devait vivre, Rome avait besoin d'elle. Sans doute on ne pouvait espérer jamais s'en faire une amie, ni une vassalle soumise ; mais précisément son hostilité permanente forcerait les Romains à se tenir toujours sur la défensive et à veiller sur eux-mêmes. Dans ce raisonnement on retrouve les idées des époques suivantes ; Salluste, je viens de le rappeler, ne s'exprime pas autrement. Mettre ces paroles dans la bouche d'un sénateur en 146, c'est faire de lui une sorte de prophète. L'intervention de Caton est encore moins heureuse ; il était mort depuis trois ans, 605/149 (cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 328 ; Teuffel, p. 193). Quant à Scipion Nasica, il se tut, ou sa protestation, si elle eut lieu, fut bien faible. Zonaras a attribué aux deux personnages, dans cette circonstance, leur attitude ordinaire ; son récit est tout d'imagination.

⁵ Les historiens ne nous ont pas transmis leurs noms ; Appien (*Pun.*, 135) les appelle seulement les premiers de leur ordre (τοὺς ἀρίστους) ; cf. Mommsen, *Staatsrecht*, II, p. 624 ; Marquardt, II, p. 451, n. 2 ; C. I. L., I, p. 99.

d'abord à Scipion de raser ce qui subsistait d'elle ; il subsistait peu de chose. Lorsqu'ils se virent perdus sans retour, les derniers habitants avaient mis le feu aux maisons ; l'incendie avait duré dix-sept jours sans interruption¹. Le pic et la hache des soldats, quand la volonté du sénat fut promulguée, achevèrent l'œuvre de destruction². Si l'on creuse aujourd'hui le sol entre Byrsa et la mer, au-dessous de la terre végétale et des débris accumulés au cours des siècles, on atteint enfin une couche de cendres avec quelques pierres calcinées. De tant de monuments, orgueil des riches marchands phéniciens, ce sont là les derniers vestiges. Qu'ont produit les fouilles qui se poursuivent depuis Beulé pour découvrir la ville d'Hannibal ? des ex-voto, des tombeaux, un peu de cendre.

« Rome, dit Velleius Paterculus³, déjà maîtresse du monde, ne se croyait pas en sûreté tant que subsisterait le nom de Carthage. » Pour le faire disparaître à jamais, les commissaires eurent recours aux plus puissants moyens. Ils interdirent solennellement à quiconque d'habiter désormais en ce lieu ; et, afin de donner plus de force à leur sentence, ils appelèrent des malédictions redoutables sur la ville extérieure de Megara, et en particulier sur Byrsa, la citadelle. Ainsi furent voués à l'éternelle solitude Carthage et son territoire⁴. Après ces imprécations, et quand les survivants du siège

¹ Florus, XXXI, 18.

² Appien, *loc. cit.*

³ I, 12, 7.

⁴ Appien, *loc. cit.* ; Zonaras, *loc. cit.* Macrobe (III, 9, 9-13) nous a conservé le texte même de la *devotio*. C'est, avec ses formules d'une étrange précision, un véritable *carmen* que les dictateurs et les généraux pouvaient seuls prononcer : « Dis Pater, Vejovis, Mânes, ou de quelque autre nom qu'il faille vous nommer, vous tous répandez la fuite, la terreur dans cette ville de Carthage et dans cette armée dont je veux parler, sur tous ceux qui portent les armes et lancent des traits contre nos légions et notre armée. Cette armée, ces ennemis, ces hommes, leurs vies, leurs champs, tous ceux qui habitent en ces lieux et sur ce territoire, aux champs ou à la ville, arrachez-les d'ici, privez-les de la lumière d'en haut. Que l'armée des ennemis, les villes, les champs de ceux dont je veux parler, que leurs villes, leurs champs, leurs têtes, leurs vies vous soient dévoués et consacrés selon les lois par lesquelles les plus grands ennemis ont toujours été dévoués. Je les substitue à ma personne, à mon autorité, à ma magistrature, au peuple romain, à nos armées, à nos légions. Je les livre et les dévoue, afin que ma personne, mon autorité, mon commandement, nos légions et notre armée, chargés de cette entreprise, soient conservés par vous sains et saufs. Si vous me faites savoir, connaître et comprendre que vous le voulez ainsi, alors, que quiconque vous aura fait vœu de trois brebis noires,

eurent été emmenés en captivité¹, c'en fut fait, on le crut du moins, de cette rivale détestée. « Là où pendant cinq cents ans a vécu, travaillé et produit l'actif, l'industriel Phénicien, les esclaves romains vont mener paître désormais les troupeaux des maîtres vivant loin d'eux sur la terre italienne². »

Il s'agissait ensuite d'organiser la conquête. Même à son dernier jour, Carthage n'en était pas réduite à sa seule enceinte ; de l'immense territoire maritime qui lui avait jadis appartenu, depuis l'autel des Philènes, sur la frontière de Cyrénaïque, jusqu'aux colonnes d'Hercule, il lui restait encore la partie des côtes comprise entre le fleuve *Tusca* (Oued el Kebir), qui se jette dans la mer en face de l'île de *Thabraca* (Tabarka), et *Thenae* (Henchir Tina, un peu au sud de Sfax), sur le golfe de Gabès³. C'est de là qu'elle recevait les subsides et les vivres qui l'aidèrent à se maintenir pendant trois ans, car la plupart des cités de cette région lui étaient demeurées fidèles. Les commissaires sénatoriaux sévirent contre elles d'abord ; elles furent détruites, leurs habitants tués ou vendus. Les neutres se virent imposer un tribut. Sept places s'étaient converties pendant la lutte à la politique romaine ; ce sont, d'après la loi agraire de 643/111, *Utica*, *Hadrumetum*, *Thapsus*, *Leptis minor*, *Achulla*, *Usalis* et *Theudalis*⁴. On les déclara *civitates liberae* ; elles demeurèrent en possession de leurs terres ou même en obtinrent d'autres. Les commerçants romains, qui désormais ne redoutaient plus de concurrents en Afrique, accoururent à Utique et accaparèrent le marché⁵. Utique, déjà favorisée

« quel que soit le lieu où il l'a fait, tienne son vœu pour valable. Tellus, « notre mère, et toi, Jupiter, je vous atteste. » Lorsqu'il nomme Tellus, il touche la terre de ses mains ; lorsqu'il nomme Jupiter, il lève les mains au ciel ; lorsqu'il fait le vœu, il porte les mains à sa poitrine. Ce *carmen* est fort ancien ; il avait déjà servi lors de la prise de Fregellae, de Gabies, de Véies et de Fidènes ; on l'employa aussi à Corinthe. C'est du livre V des *Res reconditae* de Sammonicus Serenus que Macrobe l'a extrait ; Serenus l'avait pris lui-même « in cujusdam Furi vetustissimo libro », peut-être, selon Teuffel (p. 209, 6), L. Furius Philus, consul en 618/136.

¹ Cicéron (*Tusc.*, III, 22, 54) nous apprend que le philosophe Clitomaque, originaire de Carthage, écrivit un livre qu'il envoya à ses concitoyens pour les consoler dans leur mauvaise fortune.

² Mommsen, *loc. cit.*, p. 335.

³ Plin., *H. N.*, V, 3-4 ; Mommsen, *loc. cit.* ; Marquardt, II, p. 451 ; Perroud, p. 75.

⁴ C. I. L., I, 200, p. 84, § LXXIX.

⁵ Mommsen, p. 337 ; E. Kornemann, *De civibus Romanis in provinciis imperii consistentibus*, in-8, Berlin, Calvary, 1892, p. 69 sq.

dans le partage des terres¹, reçut de cette affluence un éclat plus vif et une richesse nouvelle².

Ayant récompensé les services de ses alliés, Rome s'adjugea tout le territoire qu'elle ne leur avait pas réparti et l'engloba dans l'*ager publicus*. Il forma la province d'Afrique (*Provincia Africa*)³, que les auteurs dénomment *Africa vetus*. Elle s'étendit de la *Tusca* jusqu'à *Thenae*. A l'intérieur des terres, un fossé en traçait la limite ; on en connaît maintenant la direction assez exacte⁴, et l'on sait que les vainqueurs n'avaient prétendu occuper que le moins possible du sol qu'ils venaient de conquérir. Ils restaient ainsi fidèles à leur constante politique. L'Afrique ne les avait jamais séduits ; cette terre lointaine, d'accès difficile à cause de la mer terrible (*mare saevum*) qui les en séparait, peuplée d'habitants audacieux, toujours prêts pour un coup de main, ne leur inspirait alors, et dans la suite pendant longtemps, qu'une très médiocre confiance. M. Boissier explique avec beaucoup de justesse⁵ qu'ils éprouvèrent en face de leur conquête un embarras analogue au nôtre après la prise d'Alger. Ils se bornèrent donc à s'établir dans une zone restreinte, abandonnant tout le reste aux rois indigènes. Un préteur nommé pour un an, avec résidence à Utique, reçut l'administration de cette province⁶.

¹ Appien, *loc. cit.*

² « C'était, dit Strabon (XVII, 3, 13, p. 832 C), la seconde ville de Libye ; elle le cédait en grandeur et en renommée à la seule Carthage. Celle-ci une fois détruite, elle devint comme la métropole des Romains et la base de leurs opérations en Afrique. »

³ Vell. Paterc., II, 38, 2 ; Mommsen, p. 335 sqq. ; Marquardt, II, p. 450 sq., 464 sq. ; Person, p. 32-34 ; Toutain, *Cités*, p. 19 sq.

⁴ Mueller, II, p. 65 ; Tissot, *G.*, II, p. 1-21. A l'aide d'inscriptions récemment découvertes, M. Cagnat a rectifié le tracé de Tissot en montrant que les Romains s'étaient moins avancés dans le pays qu'on ne l'avait cru. *Bull. arch.*, 1893, p. 239 sq., n° 107 ; *Rev. arch.*, XXIV (1894), p. 415, n° 65 ; *C. R. Inscr.*, 1894, p. 43-51. Cf. C. I. L., VIII, 14882.

⁵ *Afriq.*, p. 84 sq. ; cf. Cagnat, *C. R. Inscr.*, *loc. cit.*

⁶ Appien, *loc. cit.* : « καὶ στρατηγὸν ἐτήσιον αὐτοῖς ἐκ Ῥώμης ἐπιπέμπειν ἔχριναν. »

II

La colonie de C. Gracchus. L'histoire est une perpétuelle ironie. A peine anéantie, Carthage se releva, et par les mains de ceux-là mêmes qui s'étaient acharnés à sa perte. Scipion la détruit en 608/146 ; en 632/122 C. Gracchus la rebâtit¹. Tiberius avait combattu vaillamment pendant le siège de la cité², Caius bravait pour la rétablir les plus terribles imprécations, justifiant ainsi l'un et l'autre à propos d'elle le vers fameux de Lucain :

legibus immodicos ausosque ingentia Gracchos³.

Quels furent les motifs de cette restauration ? D'après Orose⁴, une épidémie meurtrière avait dépeuplé l'Afrique en 629/125 ; on cherchait à lui rendre des habitants. Appien donne à lui seul deux explications : les Romains, dit-il⁵, avaient éprouvé combien forte était la position de Carthage ; ils voulurent en faire leur point d'appui pour contenir les tribus africaines. Ailleurs⁶, il raconte que, les envois de blé ayant manqué à Rome, on y souffrit de la faim et des sédi-

¹ Velleius Paterculus (I, 15, 4), Eutrope (IV, 9) et Orose (V, 12, 1) indiquent 631/123 ; Marquardt (II, p. 465) et Tissot (*G.*, I, p. 634) proposent 632/122. On peut concilier les deux opinions. Velleius, Eutrope et Orose ont mentionné la date à laquelle Rubrius demanda l'envoi d'une colonie à Carthage, sans insister sur la suite des événements (*jussa restitui*, dit Orose) ; la *deductio* eut lieu l'année suivante. En réalité, il y a trois dates à retenir dans ce récit. Mommsen (C. I. L., I, p. 96), suivi par Marquardt (I, p. 143 sq.), distingue avec raison : l'année du vote de la colonie (631/123), l'année de la fondation (632/122) et l'année de la suppression (633/121) ; Tissot confond les deux premières. On ne doit faire aucun cas du témoignage vague de Zonaras (IX, 31), qui attribue le relèvement de Carthage à un temps fort éloigné de sa chute, « χρόνον δὲ πολλὸν ὕστερον... » ; peut-être ne pense-t-il qu'à la colonie de César ou d'Auguste.

² Plutarque, *Parallèle d'Agis et Cléomène et des Gracques*, 3.

³ VI, v. 796.

⁴ V, 11, 4 : « Circa oram vero maritimam, quae maxime Carthaginensi atque Uticensi litori adjacet, plus quam ducenta milia perisse traditum est. » Ce texte démontre, la part une fois faite des exagérations qu'il renferme, que la région de Carthage ne cessa pas d'être habitée après 146. Les débris du peuple vaincu étaient demeurés autour des ruines de la ville. Tite Live (*Epit.*, LX) mentionne aussi cette épidémie.

⁵ *Pun.*, 2.

⁶ *Ibid.*, 136.

tions éclatèrent; pour satisfaire dans une certaine mesure aux réclamations du peuple, on décida de fonder la nouvelle colonie. Cette famine fut mise à profit par C. Gracchus; il y vit un moyen de rendre service aux classes pauvres en soignant sa popularité. Ce démocrate niveleur, qui rêvait, comme son frère Tiberius, le partage des terres entre les plébéiens, pouvait-il souhaiter occasion plus favorable pour la réalisation de ses projets? A Carthage, point d'expropriation violente; l'état possesseur de ce vaste domaine n'aurait qu'à le mettre à la disposition des prolétaires qui accepteraient d'y vivre.

A l'instigation de Caius¹, le tribun de la plèbe Rubrius fit voter l'envoi en Afrique d'un nombre déterminé de colons, sous la surveillance de triumvirs, conformément à la loi Sempronia; Caius, son ami M. Fulvius Flaccus et un troisième magistrat, dont on ignore le nom, furent chargés de conduire l'entreprise. Ils s'embarquèrent avec six mille hommes, chiffre supérieur à celui que fixait le projet².

Leur départ, loin de calmer la haine du patriciat, ne fit que l'exaspérer encore. On se hâta de profiter de cet éloignement pour jeter le discrédit sur le réformateur, qui n'était pas là pour se défendre. L'esprit de parti alla jusqu'à inventer de prétendues manifestations célestes pour prouver que les dieux étaient contraires au dessein de Caius. Le vent avait déchiré une enseigne et brisé la hampe dans les mains de celui qui la portait; un ouragan, pendant un sacrifice, avait enlevé les offrandes déposées sur l'autel, les projetant hors des limites de

¹ Plutarque, *C. Gracchus*, 10-11; cf. Orose, V, 12, 1-2; Mommsen, *C. I. L.*, I, p. 96 sq.

² Appien (*Bell. civ.*, I, 23-24; *Pun.*, 136) raconte les faits un peu différemment. Les triumvirs seraient partis seuls pour délimiter le terrain de la colonie et pour assigner les lots. Quand ce travail fut en bonne voie, ils laissèrent des mandataires pour le terminer et revinrent en Italie. On enrôla un peu partout les six mille colons, et l'on mettait à la voile, lorsque furent connus à Rome les présages funestes qui manifestaient l'hostilité des dieux. Le sénat en profita aussitôt pour faire abroger la loi Rubria, malgré les efforts de Caius. D'après ce système les émigrants n'auraient pas quitté l'Italie, et la restauration n'aurait pas eu lieu effectivement. Les expressions dont se servent les auteurs, et Appien lui-même, ne permettent pas de croire que les choses se passèrent ainsi. « Carthago... colonia condita est, » dit Velleius Paterculus (I, 15, 4; II, 7, 8). « *Deducti sunt eo cives romani,* » écrit Eutrope (IV, 9). Orose (V, 12, 1) est plus énergique encore : « *... deductis civium Romanorum familiis, quae eam incolerent, restituta et repleta est...* » Enfin Appien (*Pun.*, 2), s'exprime ainsi : «... Καρχηδόνα Ῥωμαίων... αὐτοῖς ἔκτισαν ἰδίως ἀνδράσιν... ». Les six mille colons franchirent donc bien la mer sous la conduite des triumvirs pour se fixer sur le sol africain; cf. *id.*, *Praef.*, 12.

la ville ; enfin les loups ou les chacals avaient emporté au loin les pierres de l'enceinte même.

Caius dénomma la nouvelle cité *Junonia*¹, la mettant sous la protection de la grande déesse punique Tanit, que les Romains confondaient avec Junon. Puis, quand tout lui parut à peu près réglé, il retourna à Rome, où sa présence devenait nécessaire ; mais il était trop tard. Ce séjour en Afrique avait été fatal à sa cause. Il n'y était demeuré en tout que soixante-dix jours ; ce peu de temps avait suffi à ses adversaires pour les perdre, lui et son ami Fulvius, dans l'esprit du peuple. En vain essayèrent-ils de faire justice des calomnies lancées contre eux. Ils ne furent pas entendus, et l'aristocratie put se débarrasser de ces redoutables ennemis, comme de Tiberius, sans que la plèbe intervint (623/121). La même année, le tribun Minucius Rufus fit supprimer la colonie, soit par une loi spéciale, soit par un sénatus-consulte déclarant que la loi Rubria avait été promulguée malgré les auspices.

La loi agraire de 613/111 nous fournit quelques renseignements sur cette loi Rubria. Des mots *in coloniam coloniasve deduci* qu'elle renferme², M. Mommsen conclurait volontiers que Rubrius avait fait voter la création de plusieurs colonies. Un passage de Salluste³, historien ordinairement précis, autorise cette conjecture. On comprend sans peine que les Romains aient jeté les yeux sur la Byzacène, dont Varron nous dit qu'elle produisait cent pour un⁴, projetant de peupler directement cette contrée depuis peu acquise à leur empire. Mais il demeure que les triumvirs établirent la seule Carthage, sans pouvoir même y achever leur œuvre.

Pour cette première *deductio* les historiens nous indiquent que les colons étaient citoyens⁵ ; Appien⁶ nous laisse soupçonner cependant qu'un certain nombre d'entre eux ne jouissaient que du droit latin. Ces derniers reçurent le droit de cité du seul fait qu'ils allèrent habiter la nouvelle Carthage,

¹ Sur les villes d'Afrique ainsi confiées à la garde spéciale d'une divinité, cf. Toutain, *Cités*, p. 328, n. 1.

² C. I. L., I, p. 83, § LXI.

³ *Jug.*, 42 : « Nobilitas... Gaium (Gracchum)... triumvirum *coloniis deducendis*... necaverat. »

⁴ *Res rust.*, I, 44, 2.

⁵ Appien, *Pun.*, 2 ; Eutrope, IV, 9 ; Orose, V, 11.

⁶ *Bell. civ.*, 24.

dotée du droit civil par la loi Rubria. Tous possédèrent leur terrain comme *ager privatus ex jure Quiritium*.

Les auteurs restent presque muets sur le mode de répartition du sol. Fronton donne à entendre que le partage se fit par tête d'homme¹; et la loi de 643 (§ LIX-LX) parle de 200 *jugera* (ou *centuria*) assignés à chaque colon sans qu'il fût possible de dépasser ce chiffre. Toutefois M. Mommsen croit trouver trace de deux classes de colons qui n'auraient pas été traités de la même manière : les privilégiés se virent attribuer, d'après lui, 200 *jugera*; à ceux de la catégorie inférieure, une moindre étendue. Il est fort délicat de décider ce qu'il y a de solide dans cette hypothèse. Enfin les routes existantes à l'époque de Carthage punique devinrent propriété de l'Etat : *eae omnes publicae sunt*, dit la loi (§ LXXXIX); les délimitations entre les *centuriae* furent comprises parmi les routes.

On s'est demandé si C. Gracchus avait osé, en dépit des imprécations lancées sur cette terre par Scipion, établir ses six mille compagnons sur l'emplacement même de la ville disparue. Tite Live atteste que la colonie de Caius fut fondée *in solo dirutae Carthaginis*, et Pline, qui visita deux fois l'Afrique, confirme qu'elle était *magnae in vestigiis Carthaginis*. Appien semble soutenir le pour et le contre; son témoignage ne saurait prévaloir contre celui de Tite Live et de Pline². N'est-il pas vraisemblable d'ailleurs que le jeune tribun ne se soit guère inquiété des malédictions du parti aristocratique?

¹ *Epist.*, II, 1 (éd. Naber, p. 125). « Jam Gracchus locabat Asiam et Karthaginem *viritim* dividebat. »

² Tite Live, *Epit.*, LX; Pline, *H. N.*, V, 4. Plutarque, *C. Gracchus*, 10, dit simplement : « οἰκίζεσθαι Καρχηδόνα »; Appien emploie plusieurs expressions différentes : « διαγραφομένων δ'ἀμφὶ τὴν Καρχηδόνα τῶν θεμελίων » (*Pun.*, 136); « ἀγχοτάτω μάλιστα τῆς προτέρας » (*ibid.*, 2); « τὴν πόλιν διέγραφον ἔνθα ποτὴ ἦν ἡ Καρχηδοῖον, οὐδὲν φροντίσαντες ὅτι Σκιπίων αὐτὴν, ὅτε κατέσκαπτεν, ἐπὶ ῥάσαστο ἐς αἰὲ μὴλόθοτον εἶναι » (*Bell. civ.*, I, 24). Les modernes sont d'accord avec Tite Live, Pline et Appien dans ce dernier texte; cf. Dureau, p. 116 sq.; Barth, I, p. 82 sq.; Davis, p. 122; B., *Fouilles*, p. 10-12, 80 sq., 83; D., *Fouilles*, p. 119 sq. D'après Beulé, « (les Romains) s'attachèrent à réédifier les mêmes monuments à la même place, avec une piété qui désole à juste titre l'archéologue. Car il est certain qu'en les construisant ils firent disparaître les débris de l'architecture punique ». Avec le P. Delattre, « je ne crois pas que les Romains se soient attachés à relever sur leurs bases les temples et les principaux monuments de la Carthage vaincue et détruite. J'admètrais plus volontiers qu'ils eurent à cœur de faire du nouveau, sans trop s'inquiéter du plan de la ville punique ».

Des sépultures très simples, garnies d'un mobilier sommaire, se rencontrent isolément ou groupées en petit nombre « dans le quartier de Megara, et surtout sur les pentes ouest et nord-ouest de la montagne de Sidi Bou Saïd ». Leur âge primitif ne fait pas doute, aussi le P. Delattre les tient-il pour les tombes des plus anciens colons Romains¹. Dans un des cimetières païens de Bir el Djebbana, les tombes des deux premiers siècles de l'empire en recouvrent d'autres plus vieilles, et cette série non interrompue de monuments funéraires nous permet de remonter à « la période transitoire entre l'époque punique et l'époque romaine² ». Enfin, d'une manière générale, des vestiges puniques se sont rencontrés à maintes reprises au-dessous des ruines romaines. La nouvelle Carthage, comme l'ont bien vu Dureau de la Malle, Marquardt et Tissot³, s'installa donc à l'endroit qu'occupait jadis celle que Scipion détruisit.

Cette colonie était la première que Rome tentait d'implanter en dehors de l'Italie⁴; elle fut aussi la seule en Afrique jusqu'à César. L'expérience ne réussit pas. On n'aboutit pas dans une entreprise comme celle que tentait Gracchus seulement avec de la bonne volonté. Les capitaux sont indispensables; l'exemple de la Tunisie moderne en fait foi. A quoi tient le rapide essor qu'elle a pris depuis le protectorat français, sinon à l'afflux des colons riches, capables de sacrifices momentanés et prêts à attendre patiemment le fruit des dépenses qu'ils se sont imposées? Les faméliques compagnons de Gracchus ne possédaient aucune ressource; ils étaient d'avance condamnés à un échec.

Néanmoins l'insuccès résulta surtout de la rivalité entre patriciens et plébéiens. En rendre Caius seul responsable serait une injustice. Au lieu de répéter après Velleius Paterculus que, parmi les projets de ce réformateur, ce qu'il y eut de plus funeste ce fut sa tendance à coloniser hors de la péninsule⁵, je préfère redire avec M. Mommsen⁶: « C'était là une œuvre grande par elle-même, surtout en ce qu'elle consacrait le principe de l'émigration au-delà de la mer; en ce que Caius ouvrait par là à toujours un canal de décharge au prolé-

¹ D., *Lampes*, p. 6-7.

² Delattre, *C. R. Inscr.*, 1897, p. 7, n 4; *Sup.*, p. 84-86.

³ Dureau, p. 124-126; Marquardt, II, p. 468, n. 1; Tissot, *G.*, I, p. 638 sq.

⁴ Marquardt, I, p. 54.

⁵ II, 7, 7.

⁶ V. p. 54.

tariat de l'Italie. » L'idée du tribun lui survivra. Bientôt Rome, mieux inspirée, reprendra une œuvre qu'elle aurait toujours dû voir d'un œil favorable. Car l'établissement des colonies, c'était l'expansion de la race latine dans le monde.

III

De Gracchus César. Minucius Rufus avait pu priver la cité naissante de l'existence légale ; il eût été moins facile de déposséder les six mille habitants. On ne chercha pas même à le faire, de peur d'exciter les rancunes de la plèbe¹. Voici à quelles mesures on s'arrêta.

Des trois lois successivement votées pour ruiner les réformes accomplies par les Gracques², la troisième seule concerne le domaine africain ; elle date du premier semestre de l'année 643/111, et on l'attribue avec grande probabilité au tribun C. Baebius, partisan de la noblesse. Nous en possédons encore de longs fragments.

La loi³ distingue trois sortes de terres : *ager privatus jure Quiritium* ; *ager privatus jure peregrino* ; *ager publicus*

¹ M. Mommsen a soutenu (C. I. L., I, p. 97) qu'en respectant les terres réparties les patriciens ne portaient pas atteinte à l'œuvre de Scipion et des décemvirs. Scipion en effet n'avait appelé la colère des dieux que sur la ville même de Carthage, le territoire restant à l'abri de leur vengeance. La *devotio* n'établit pas, à vrai dire, cette distinction ; elle englobe dans un seul anathème la ville et l'*ager*, qui en dépendait. Faut-il croire que Macrobe a reproduit le texte ordinaire de la *devotio*, sans prendre garde qu'il avait subi plusieurs modifications pour le cas spécial qui nous occupe ? Ou bien le *carmen* qui est entre nos mains, prononcé quelque temps avant la chute définitive de Carthage, puisqu'il y est fait allusion à l'armée des ennemis, fut-il suivi d'un autre qui ne nous est pas parvenu ? Ou enfin étuda-t-on le texte formel qui condamnait ville et territoire, afin de ne pas irriter outre mesure les possesseurs de ce sol ? Ces diverses explications sont plausibles, mais j'inclinerais plutôt à adopter la dernière. Tout en reniant les compagnons de Gracchus par esprit de parti, le sénat avait trop de sens politique pour ne pas voir avec plaisir cet établissement de plusieurs milliers de Romains en Afrique. Quel que soit le motif qui l'ait déterminé, il ne frustra pas les colons de la part reçue en 632/122.

² Appien, *Bell. civ.*, I, 27 ; C. I. L., I, p. 76 sqq. La première, dont l'auteur est inconnu, doit remonter à 633/121 ; la seconde, due au tribun Sp. Thorius, fut votée vers 635/119 ou 636/118.

³ Voir le commentaire de Mommsen, *ibid.*, p. 96-106. Il y a un bon résumé de ce travail dans Wordsworth, p. 440 sqq.

populi Romani. Le territoire de la *colonia Junonia* est compris dans la première catégorie. En ce qui le concerne, la loi Rubria est abrogée ; *ex lege Rubria quae fuit*, dit le texte (§ LIX). L'occupant du sol perd donc le nom de *colonus* ; il est rangé *in colonei numero*. On lui laisse néanmoins la terre qu'il détient, sous la réserve expresse qu'il fera une déclaration (*profiteri*) devant les duumvirs créés à cet effet. Cette formalité remplie, tous ceux pour qui les conditions de la loi Rubria avaient d'ailleurs été observées, sont maintenus en possession de leur lot ; faute de satisfaire à cette obligation, le colon est déchu de ses droits. Il importe de noter que le nombre de six mille colons ne fut pas admis. On en revint au chiffre prescrit par la Rubria, en supprimant l'excédent introduit par C. Gracchus. Ceux dont la part, bien que leur appartenant de façon très légitime du fait de la Rubria, aurait cependant été vendue à Rome comme bien de l'Etat, seront indemnisés. Les duumvirs ont le pouvoir soit d'adjuger le terrain à l'acheteur et de rendre au colon un terrain équivalent, soit de procéder à l'inverse. Ce que le colon reçoit ainsi en échange est à lui au même titre que si c'eût été un lot *colonicus*. Enfin M. Mommsen entrevoit que l'*ager* ne resta pas *colonicus*, c'est-à-dire divisé par centuries, mais qu'il devint *viritanus*, ou attribué par tête, du moins autant que possible. Mais comment accorder cette opinion avec le passage de Fronton que je rapportais tout à l'heure ?

L'*ager privatus jure peregrino* n'intéresse pas Carthage. Il servit à récompenser, comme on l'a vu, les sept villes qui avaient fourni des secours à Rome pendant le siège.

L'*ager publicus populi Romani* forme la troisième espèce de terres que vise le législateur. Parmi ces terres de genre assez différent, l'emplacement même de Carthage, que Scipion avait maudit, est désigné nommément. Des endroits que les censeurs peuvent louer pour le pâturage on excepte *agrum locum, ubi oppidum Chartago fuit quondam* (§ LXXXI)¹. Il reste dans le domaine public, mais voué à l'éternelle solitude. Réserve faite d'abord de cet *ager intramuranus*, ensuite de celui qui a été soit donné aux colons, soit vendu, soit concédé aux alliés, soit destiné à un usage public, les censeurs ont toute

¹ C'est donc à tort qu'Appien, *Bell. civ.*, I, 24, prétend que ce sol était livré au pâturage ; cf. C. I. L., I, p. 100.

licence pour louer le terrain de Carthage et des autres villes d'Afrique que Rome a prises de vive force.

Ces prescriptions rigoureuses, qui traduisent bien la haine de l'aristocratie, devaient être complétées par l'ordre de détruire les maisons et constructions de toute sorte édifiées depuis onze ans sur le sol de la ville. Peut-être confirmait-on simplement les mesures édictées sur les conseils de Minucius Rufus ; il n'y a pas apparence qu'on les ait adoucies. Par malheur le fragment du texte relatif à ces dispositions a disparu.

A partir de cette époque et pendant près de soixante-dix ans, Carthage même resta en toute vérité à l'état de ruines. Aux alentours immédiats continuèrent cependant d'habiter la plupart des Italiens venus à la suite de Gracchus. Assez vite les indigènes revinrent se grouper autour d'eux, attirés soit par l'espoir du trafic maritime, soit par le désir si naturel de retrouver, autant que possible, la patrie qu'ils avaient perdue. Si nous ignorons de quelle manière s'administrait cette agglomération d'hommes, ce n'est pas un motif pour en révoquer en doute l'existence.

Dans un discours prononcé devant le peuple d'Athènes vers 666/88, le péripatéticien Athénion affirme que Mithridate a reçu des ambassadeurs des peuples italiques et même des Carthaginois désireux de s'allier avec lui contre Rome¹. Tissot hésite à prendre au sérieux la parole de l'orateur² ; je suis, je l'avoue, encore plus sceptique. Avec M. Mommsen³, je considère ces mots comme une hablerie d'Athénion, qui espérait tromper les Athéniens en leur citant une ville jadis puissante, mais abattue depuis cinquante-huit ans. Souvenons-nous en effet que les colons qui formaient le noyau de la ville étaient des Romains. Leur supposera-t-on une haine assez vivace contre les patriciens pour s'allier au pire ennemi de Rome ? Ils n'y pouvaient avoir aucun intérêt. Le mieux pour eux était de vivre à l'écart des luttes, de nouer des relations commerciales et de cultiver leurs champs. C'est à quoi ils durent borner leur ambition.

Malgré son allure romanesque, l'aventure de Marius en dit plus long sur l'état de Carthage durant cette période obscure⁴.

¹ Athénée, *Deipnosoph.*, V, 50.

² *G.*, I, p. 625 sq.

³ V, p. 286.

⁴ Plutarque, *Marius*, 40 ; cf. Orose, V, 19, 8.

Banni de Rome et voyant sa tête mise à prix par Sylla, Marius s'enfuit en Afrique. « A peine eut-il débarqué sur le territoire de Carthage qu'un sous-ordre du gouverneur Sextilius vint à sa rencontre et, s'arrêtant devant lui : « Marius, dit-il, Sextilius vous enjoint de sortir d'Afrique. « Sinon, il exécutera contre vous les décrets du sénat et « vous traitera en ennemi de Rome. »... Alors Marius avec un grand soupir : « Eh bien ! répliqua-t-il, rapporte-lui que « tu as vu C. Marius exilé, assis sur les ruines de Carthage. » Juste et triste comparaison du destin de cette ville et de son propre sort ¹. »

L'infortune de Marius fut un thème fécond de déclamations pour les rhéteurs et les poètes ². Pour nous, ce qui ressort de cet épisode, c'est qu'au temps même où Athénion présentait cette ville comme capable de seconder Mithridate contre les Romains, elle constituait un centre de population disparate et servait de refuge aux exilés, peut-être aux malfaiteurs. Il est permis, par conséquent, de se demander si les colons de C. Gracchus, maintenus en possession de leurs terres en 643, y étaient tous restés. Nous savons que les publicains et les trafiquants romains avaient envahi l'Afrique depuis la chute de Carthage ³. On se rappelle qu'ils donnèrent à Utique une prospérité au moins momentanée. Il est vraisemblable, vu leur esprit mercantile et leur adresse en affaires, que ces financiers avaient peu à peu occupé les biens des premiers propriétaires et les faisaient valoir par des indigènes.

Aussi ne saurais-je souscrire à la théorie de Dureau de la Malle qui accepte pour véridiques les phrases creuses d'Athénion et voit dans la retraite de Marius à Carthage une idée

¹ Peut-être ne faut-il pas tenir trop de compte d'une phrase de Velleius Paterculus, qui indiquerait un séjour à Carthage (II, 19, 4) : « Inopem vitam in tugurio ruinarum Carthaginensium toleravit. » Cet historien est assez enclin à l'exagération (cf. Duruy, II, p. 589, n. 5). Les détails précis de l'honnête Plutarque m'inspirent plus de confiance.

² Vell. Paterc., *loc. cit.* : « ... Cum Marius aspiciens Carthaginem, illa intuens Marium, alter alteri possent esse solacio. » Lucain, *Phars.*, II, v. 91-93 :

. Solatia fati
Carthago, Mariusque tulit ; pariterque jacentes
ignovere deis.

Cf. Cicéron. *Pro Sestio*, 22, 50 ; *in Pis.*, 19, 43 ; Appien, *Bell. civ.*, I, 62 ; P. Asprenas, dans Sénèque le Rhéteur, *Contron.*, I, 1, 5 ; Juvénal, X, v. 276 sqq.

³ Vell. Paterc., II, 41, 2.

politique¹. Comme Napoléon à l'île d'Elbe, Marius n'aurait attendu là que l'instant propice pour rentrer dans son pays et tirer vengeance des affronts reçus. Prête à se soulever contre Rome en faveur du roi de Pont, Carthage devait être non moins disposée à suivre Marius contre Sylla. Pure imagination ! Une simple injonction du prêteur Sextilius suffit à éloigner Marius de ce rivage ; Plutarque ne mentionne aucune tentative des gens du pays en sa faveur. Et, d'autre part, la démarche que tenta son fils auprès d'Hiempsal, roi de Numidie, montre à elle seule d'où les proscrits sentaient que les secours pourraient leur venir. Carthage était incapable de rien faire pour eux, car elle se trouvait, depuis C. Gracchus, dans l'état décrit par Solin « *aliquantisper humilis et languido statu* ² ».

Quelques années après le passage de Marius, Pompée visita à son tour la contrée. Vainqueur en Sicile, l'Afrique le voit bientôt débarquer pour combattre Domitius Ahenobarbus. Il dirige une partie de sa flotte sur Carthage et, malgré une mutinerie de ses troupes³, termine en quarante jours sa glorieuse campagne.

En 691/63, Cicéron, élu consul, eut à repousser une proposition de loi du tribun de la plèbe P. Servilius Rullus. Ce projet, connu sous le nom de *lex Servilia*, tendait, du moins en apparence, à effacer les dernières traces des injustices et des violences de Sylla. En vue de donner aux victimes une indemnité pécuniaire, Rullus proposait⁴ d'instituer une commission de décevirs investis pendant cinq années des pouvoirs les plus étendus, pour vendre et aliéner les terres du domaine

¹ Dureau, p. 423.

² XXVII, 9.

³ Quelques soldats découvrirent un trésor. Le bruit s'en répandit ; toute l'armée aussitôt de croire que les alentours sont pleins de richesses enfouies par les Carthaginois lors de leur catastrophe. Chacun se mit donc à retourner le sol dans l'espoir de faire pareille trouvaille. Et pendant plusieurs jours (*πολλὰς ἡμέρας*), le général ne put rien obtenir, ni corvées, ni service, de ses troupes en démençe. Il prit le parti d'attendre. On le vit se promener, un sourire de dédain aux lèvres, parmi ces milliers d'hommes occupés à fouir la terre, sans leur donner aucun ordre. Enfin ils cessèrent cette besogne avilissante et, honteux d'eux-mêmes, s'en vinrent prier Pompée de les conduire où il voudrait ; son mépris leur paraissait un châtimeut suffisant de leur sottise. Plutarque, qui raconte l'anecdote (*Pompée*, 11-12), ajoute que cette armée se battit avec un vrai courage, peut-être pour réparer ce moment d'aberration.

⁴ Duruy, III, p. 20.

public, à l'exception de celles que Sylla avait assignées durant sa dictature. Le sol même de Carthage et certains morceaux de son territoire appartenaient à l'Etat, d'après la loi de 643; ils devaient donc être à la disposition des dix commissaires. Cicéron, qui prononça trois et peut-être quatre discours pour faire échouer la proposition de Rullus, s'indigne de cette audace. « On va, s'écrie-t-il, jusqu'à vendre l'ancienne Carthage, dont l'Africain renversa les maisons et les remparts et qu'il voua au courroux des dieux... pour que les hommes ne perdissent pas le souvenir de sa chute¹. » Afin de fortifier sa thèse, Cicéron étend la portée de l'anathème de Scipion, l'appliquant à tout le territoire de la ville, non plus seulement à la partie comprise dans l'intérieur de l'enceinte. Mais il n'exagère rien en disant que Rullus méditait de vendre tout le domaine africain loué jusqu'alors par les censeurs².

Cette nouvelle entreprise sur une terre que la religion avait maudite échoua plus complètement que celle de Gracchus. L'éloquence de Cicéron et les intérêts des riches, beaucoup plus qu'un souci religieux, la firent avorter. Le respect des vieilles croyances n'enchaînait plus guère les âmes; peu d'années devaient suffire à faire tomber les derniers scrupules sur la *devotio* de Scipion. César, qui se cachait déjà derrière Rullus, s'abstint de revenir à la charge pour le moment. Les circonstances n'étaient guère propices, et beaucoup d'autres pensées détournèrent son attention. Mais, lorsqu'il fut le maître, bravant toute superstition, il établit, et cette fois pour longtemps, une seconde Carthage aussi florissante que la première.

IV

La colonie
de César et
d'Auguste.

Pendant les démêlés de Pompée et de César, cette ville ne fit point parler d'elle. Fait étrange, mais significatif, il n'en est même pas question dans les mouvements de troupes et les combats qui se produisirent en Afrique aussitôt après Pharsale; tandis que le *De bello Africano* nomme Utique à mainte

¹ *De lege agr.*, I, 2, 5; II, 49, 51.

² Mommsen, *C. I. L.*, I, p. 400.

reprise, Carthage ne s'y trouve nulle part mentionnée. C'est dire quelle petite place elle tenait dans les préoccupations des chefs rivaux.

L'année 710/144 vit son relèvement. Appien, qui n'a plus Polybe pour guide, verse ici dans la légende¹. César, dit-il, poursuivant les Pompéiens, campait un jour à Carthage. Durant son sommeil il vit en songe une armée nombreuse tout en larmes ; troublé par cette vision, il écrivit aussitôt sur ses tablettes : *Coloniser Carthage*. De retour à Rome, peu de temps après, et assailli de demandes par les citoyens pauvres qui réclamaient des terres, il ordonna d'envoyer les uns à Carthage, les autres à Corinthe ; mais il fut tué presque aussitôt. Cependant Auguste, ayant eu connaissance de ce dessein de son père adoptif, transporta trois mille colons outre-mer et fonda la cité actuelle tout à côté de la précédente, car il redoutait les anciennes malédictions ; il y introduisit aussi un certain nombre d'habitants du pays d'alentour.

Laissons de côté ces fables ; les idées politiques de César sont assez connues. Las de « garder le cadavre », selon l'énergique expression de Mommsen², il pensait surtout à l'avenir et cherchait à tirer parti « des forces économiques que les rancunes et la haine rendaient infécondes³ ». D'autre part la République avait commis de grandes injustices ; les réparer fut le souci du dictateur. Emule des Gracques, il s'employa de toutes ses forces à mieux répartir les terres, tout en débarrassant Rome des bandes de malheureux qui deviendraient, à bref délai, un péril pour l'ordre social. Les colonies étaient le salut ; César en créa beaucoup, et parmi elles Corinthe et Carthage. Il est inexact de prétendre que la mort l'empêcha de mener ses projets à bonne fin. Auguste eut bien sa part dans la résurrection de cette dernière ville ; mais les meurtriers laissèrent à son père adoptif plus que le temps d'ébaucher cette œuvre⁴.

¹ *Pun.*, 136.

² *XI*, p. 255.

³ Toutain, *Cités*, p. 312.

⁴ Appien lui-même nous en est garant ; car il ajoute, en se contredisant, à la fin de son récit : « Les Romains ruinèrent donc Carthage, puis ils la rebâtirent cent deux ans après l'avoir détruite ; » ce qui donne exactement l'année 710/44. D'ailleurs les termes dont se servent Dion Cassius (XLIII, 50, 3), Plutarque (*César*, 57), Pausanias (II, 1, 2) et Strabon (XVII, p. 1189), qui relatent l'entreprise de César, ne laissent place à aucune équivoque. Enfin Solin (XXVII, 9), qui marque aussi un intervalle de cent deux années entre

C'est à partir de 710/44 que Carthage compta les années de son ère propre ¹.

Plutarque ne croit pas, comme Appien, que César enrôla des citoyens indigents dans sa *deductio coloniae* ; il prétend que les terres furent réparties à des vétérans. Par des distributions de blé et des festins le dictateur s'attirait la faveur du peuple ; il réservait les colonies aux soldats. Peut-être y a-t-il moyen de concilier les deux opinions, comme le fait Strabon dans le passage cité en note. D'après lui les deux éléments, civil et militaire, furent fondus ensemble, César « ayant envoyé les citoyens qui le désiraient et en outre un certain nombre de soldats ».

Malgré l'assertion d'Appien, ce fut sur le sol même de la ville punique que César installa ses trois mille colons² ; les résultats des fouilles que j'ai invoqués en parlant de la colonie de 122 sont plus formels encore pour la période suivante. Quoique ce nouvel établissement ne fût pas destiné à sombrer comme l'œuvre éphémère de Gracchus, il allait cependant supporter plus d'un assaut avant de pouvoir s'accroître et s'épanouir en paix.

En 711/43, lors du premier partage, Auguste obtint l'Afrique dans son lot ; elle échoit à Antoine en 712/42 ; Lépide enfin la reçoit, après la paix de Brindes, en 714/40 ; ces maîtres successifs introduisirent dans le pays des troupes de tout genre et de tout parti. Il serait surprenant que Carthage eût progressé au milieu de ces bouleversements. Au contraire nous la voyons

la destruction et le relèvement, y joint pour plus de clarté les noms de M. Antoine et de P. Dolabella, consuls en 44. C'est, dit-il, à partir de ce moment que Carthage brilla d'un nouvel et vif éclat ; l'expression peut paraître excessive, appliquée à la colonie de César, du moins la date mérite d'être accueillie en toute confiance comme celle du renouveau pour les débris languissants de la colonie de Gracchus.

¹ C. I. L., VIII, 805, 12318 ; Cagnat, *Bull. arch.*, 1885, p. 160 sq., n° 24 ; Pallu, *Ass.*, p. 10. Il ne faut pas confondre cette ère carthaginoise avec l'ère provinciale de la Proconsulaire ; cf. Pallu, *loc. cit.*

² La phrase de Pline que l'on a lue plus haut (p. 35) s'applique à la colonie de César autant qu'à celle de C. Gracchus. Dion Cassius, qui fut proconsul d'Afrique entre 222 et 225 (Pallu, *Fastes*, p. 269-272) et, par là-même, en situation d'être renseigné de façon exacte, adhère à l'opinion de Pline. « Entre autres belles actions, écrit-il (XLIII, 50, 3-5), César s'illustra en relevant Carthage et Corinthe. A ces deux villes antiques, brillantes, glorieuses, ensuite abattues, il donna des colons et le droit de cité, il leur rendit aussi leurs anciens titres. Il accorda le pardon à la mémoire de leurs habitants d'autrefois, montrant ainsi qu'il ne gardait aucune haine contre ces lieux innocents des méfaits de leurs anciens possesseurs. » Enfin Solin (*loc. cit.*) n'assigne point un emplacement distinct aux deux Carthage.

dépeuplée, amoindrie, réduite presque à l'état de désert du fait de son dernier possesseur. Dion Cassius, qui signale ce barbare traitement¹, ajoute que le même Lépide lui enleva ses privilèges de colonie. Ignorants que nous sommes des privilèges que César lui avait conférés, il nous est difficile de connaître ceux que Lépide lui ravit. On a des indices plus sérieux sur le sort infligé à la population. Dureau de la Malle et Labarre² soupçonnent que Lépide, ayant besoin de soldats pour la guerre contre Sextus Pompée, enrôla de force les colons et les envoya en Sicile (718/36). La conjecture me semble assez heureuse³. Quoi qu'on en veuille penser, il reste du moins certain qu'après les quatre années durant lesquelles Lépide gouverna l'Afrique Carthage dépeuplait une fois de plus faute d'habitants.

Héritier des idées de César et résolu comme lui à effacer les rancunes du passé, à rétablir partout la paix civilisatrice⁴, Auguste ne tarda pas à vivifier la cité languissante en lui infusant un sang rajeuni⁵. Ce ne sont pas des vétérans, mais des *togati cives* empruntés aux villes voisines⁶, qui vinrent combler les vides produits par la politique imprudente de Lépide. Les auteurs s'accordent pour placer cette *deductio* entre les mois d'avril et d'août 725/29⁷.

Sur le flanc de la colline de Saint-Louis, le P. Delattre a déblayé un mur formé d'amphores superposées et remplies de terre. Les marques de fabrique vont de l'année 43 à l'année 15 avant l'ère chrétienne; la construction appartient donc à l'époque d'Auguste. Désormais il est impossible de nier que les citoyens qui reprenaient alors possession de ce terrain se soient établis sur les ruines mêmes de la ville antérieure. S'ils se donnent la peine de consolider Byrsa, leur intention de l'occuper et d'y bâtir n'est-elle pas évidente?

¹ LII, 43, 1.

² Dureau, p. 128; Labarre, p. 8.

³ Mueller (II, p. 148) donne une explication assez imprévue : « Lépide expulsa une part de des habitants, parce qu'ils s'étaient établis sur l'emplacement même de l'ancienne ville, lieu interdit par le Sénat au nom des dieux. »

⁴ Toutain, *Cités*, p. 26 sq.

⁵ Dion Cassius, *loc. cit.*

⁶ Appien, *Pun.*, 136; Saglio, *Dict.*, C, p. 1315.

⁷ C. I. L., VIII, p. 433; Marquardt, II, p. 467; Labarre, p. 8; Goyau, p. 4. On lit dans les *Consularia Constantinopolitana* (*Chron. min.*, I, p. 217) : « 726 (= 28) Octaviano VI et Agrippa. His cons. Cartago libertatem a populo Romano recepit. » Ces mots ne peuvent exprimer, à mon sens, que la restauration définitive d'Auguste, avec une erreur de date d'un an.

Tertullien, rappelant à ses compatriotes que l'usage de la toge parmi eux date seulement de la colonisation romaine, en indique en quelques mots les différentes étapes : « Vobis... post Gracchi obscena omina et Lepidi violenta ludibria, post trinas Pompei aras et longas Caesaris moras, ubi moenia Statilius Taurus imposuit, sollemnia Sentius Saturninus enaravit, cum concordia juvat, toga oblata est¹. » Si les *cruelles moqueries de Lévide*, les *trois autels de Pompée*², les *lenteurs de César*³ ne sont pas pour nous des termes assez explicites, on voit sans trop de peine que ces allusions se rapportent, ainsi que les *funestes présages de Gracchus*, aux faits relatés dans le cours de ce chapitre, et l'exactitude de l'écrivain quant aux événements que nous connaissons, même imparfaitement, est une raison de croire à sa véracité pour ceux que nous ignorons d'autre part. Je suis donc tout prêt à admettre ce qu'il nous dit de Statilius Taurus et de Sentius Saturninus. Au premier, qui gouverna l'Afrique en 719-720/35-34⁴, Tertullien attribue la reconstruction de la ville⁵. Le second, d'après lui, institua des fêtes religieuses dans la colonie renaissante, ou présida à sa consécration définitive. On ignore la date de son proconsulat⁶.

Ainsi refondue et consolidée pour des siècles, Carthage fut classée dans la tribu *Arnensis*⁷ et reçut le nom de *Colonia*

¹ *De pallio*, 1.

² Oehler, commentant ce passage explique « trinas aras » par « tres triumphos ».

³ D'après Oehler, César ayant eu seulement l'intention de fonder Carthage, « longas moras » désignerait le temps qui s'écoula jusqu'au jour où Auguste réalisa ce projet. Mais, puisque César était mort, l'expression « Caesaris moras » serait tout à fait impropre. J'écarte donc cette interprétation.

⁴ Pallu, *Fastes*, p. 63-65.

⁵ On ne saurait songer à traduire ici *moenia* par *murailles* ; l'enceinte de Carthage ne fut rétablie qu'au v^e siècle. Je donne à *moenia* le sens de *maisons, ensemble des monuments qui constituent la ville*. Cette acception n'a rien d'insolite ; cf. Forcellini - de Vit, *Lexicon*, s. v., § 3, et ci-dessous, p. 78, note 4.

⁶ Pallu, *Fastes*, p. 75 sq. ; j'ignore sur quoi s'appuie M. Babelon (*Enc.*, p. 604) pour dire : « vers 740... Sentius Saturninus, le proconsul de la province d'Afrique, installé jusque-là à Utique, transféra sa résidence à Carthage ». On remarquera que l'acte de 725/29 n'est même pas mentionné par Tertullien, qui devait pourtant connaître l'histoire de sa ville natale et qui s'adressait dans le *De pallio* aux Carthaginois instruits. Faut-il, pour ce seul motif, s'inscrire en faux contre ce fait communément admis ? Il y aurait là quelque excès ; cf. Tissot, *G.*, I, p. 638.

⁷ Voir ci-dessous, au début du L. III.

Julia Carthago en l'honneur de César¹. Pourtant l'usage prévalut de remplacer l'appellation officielle par celle plus simple de *Carthago*².

Une vie nouvelle commença dès lors pour elle. Les guerres et les malheurs de toute sorte avaient jusqu'à présent entravé son développement; les pirates, qui infestaient les mers et que Pompée ne réduisit qu'avec peine, avaient interdit à son port, par leurs attaques contre les vaisseaux marchands, de reprendre son animation d'autrefois; il semblait vraiment que la malédiction de l'Africain produisit son plein effet. Certes il n'eût pas fallu autant de coups successifs pour arrêter l'essor de toute autre colonie. Mais l'incomparable situation de celle-ci en faisait une place si propice pour qui voulait tenir le pays en respect que son relèvement était nécessaire à Rome. Chaque arrêt fut donc l'occasion d'un effort nouveau. A la fin, l'opiniâtre résolution des hommes triompha du destin; et, quand la paix régna sur le monde, quelques années suffirent pour que l'humble bourgade reprit son rang entre les grandes cités.

Parmi les causes qui favorisèrent cet épanouissement, il faut compter la publication de l'*Enéide*. Virgile était mort le 21 septembre 735/19, laissant son œuvre à peu près terminée. Varius et Plotius Tucca la publièrent; le succès en fut immédiat. Les Romains, charmés de lire leurs origines racontées en si beaux vers, ne se lassèrent pas d'admirer le poème. On s'éprit des héros qu'il met en scène; on voulut connaître les lieux où ils avaient vécu. L'un des épisodes qui durent le plus émouvoir les Romains fut, sans contredit, celui où Virgile célèbre les amours d'Enée et de Didon. Cette terre d'Afrique où la reine et le héros s'étaient rencontrés, cette ville luxueuse qui se bâtissait alors, avaient frappé les imagina-

¹ Mueller, II, p. 149, 152, 153, suppl., p. 56; C. I. L., VIII, 805, 1494, 1497, 12548; *Rev. arch.*, XX, 1892, p. 215 et 404, n° 145; XXII, 1893, p. 392, n° 101; XXIV, 1894, p. 412, n° 60. Pour les surnoms de Carthage aux deux premiers siècles de l'ère chrétienne. cf. Cagnat, *Rev. arch.*, X, 1887, p. 177, n. 1.

² Quelques auteurs ont admis un autre titre encore : *Carthago Veneris* (Mueller, II, p. 149, 151; Marquardt, II, p. 467, n. 11); ils voyaient là un souvenir de l'ancienne Tanit, protectrice de Carthage à l'époque punique. M. Mommsen a démontré (C. I. L., VIII, p. 133) qu'une fausse lecture de quelques monnaies avait produit cette erreur. Le mot *Veneris* existe bien dans la légende de ces pièces; mais il s'applique seulement au temple qui figure sur l'une des faces et rappelle la restauration qui en dut être faite, ainsi que du reste de la ville, au temps de César ou d'Auguste.

tions. Par une favorable coïncidence, Carthage était à ce moment même l'objet de la sollicitude d'Auguste; il conviait ses sujets à la tirer de son abaissement, à lui rendre son éclat d'autrefois. L'empereur et le poète étaient d'accord; les Muses conspiraient avec la politique. Il n'en fallut pas plus pour que la restauration de Carthage devint affaire de mode, après avoir été jadis affaire de parti.

Strabon, qui vivait sous Auguste, la cite déjà comme un des centres les plus peuplés d'Afrique¹; Pomponius Mela, au temps de Tibère, parle de son opulence²; et c'est bien à ce moment qu'elle commença d'être, selon le mot de Solin, « la seconde merveille du monde, après Rome³ ». « Nos pères, disait Cicéron, avaient pensé que, même en ôtant à Carthage son sénat et ses magistrats, en dépouillant les citoyens de leurs propriétés, elle ne manquerait jamais des moyens de se rétablir et de tout révolutionner, avant même que nous en fussions instruits⁴. » Carthage fit mieux encore; réduite en cendres, elle ressuscita. Les sénateurs de 146 n'avaient point prévu le cas. Encore moins se doutaient-ils que Rome elle-même aiderait de tout son pouvoir à cette résurrection.

¹ XVII, 15, 44.

² I, 7, 34.

³ XXVII, 9.

⁴ *De lege agr.*, II, 32, 90.

CHAPITRE II

LA PÉRIODE PROSPÈRE

(14-238)

I

siècle. Le commencement de l'empire fut pour les provinces une époque de prospérité; l'Afrique en jouit comme le reste du monde¹. Parfois, il est vrai, ses montagnards, peu habitués à obéir, tentèrent de sauvegarder leur indépendance. Sous Tibère, Tacfarinas, chef des Musulamii, et Mazippa, chef des Maures, voulurent, mais en vain, secouer le joug (17-24)². Qu'étaient ces secousses passagères en comparaison des terribles bouleversements du dernier siècle de la République?

Carthage profita de la paix pour faire reflourir l'industrie et le commerce qui l'avaient jadis rendue prospère; son port se remplit de vaisseaux; le blé que l'Afrique destinait à Rome y afflua de toutes parts; elle devint bien vite l'entrepôt principal de l'annone. Elle en tire orgueil et, dès le règne de Tibère, les épis dont elle charge ses monnaies³ sont, en quelque sorte, les

¹ Voir la démonstration de ce fait dans Toutain, *Cités*, p. 27-30, 152-165, 303-308.

² Tacite, *Ann.*, II, 52; III, 20-21, 35, 73-74; IV, 23-26.

³ Mueller, II, p. 154.

armes parlantes de la colonie. Si les échos de la lutte contre Tacfarinas lui parvinrent de l'intérieur, elle ne s'inquiéta guère d'une équipée dont l'issue n'était point douteuse. Pendant cette période, comme les peuples heureux, elle n'a pas d'histoire. Nous songerions peut-être à nous en plaindre si, dans cette tranquillité parfaite, ne s'était élaborée la riche civilisation que nous examinerons par la suite.

Les successeurs immédiats d'Auguste ne paraissent pas s'être beaucoup occupés de Carthage¹. On sait comment Caligula, craignant la trop grande puissance du proconsul d'Afrique, lui enleva le pouvoir militaire pour le remettre aux mains d'un légat qu'il nommait directement². Cette mesure intéresse la province tout entière ; ses effets cependant furent surtout ressentis dans la capitale où résidait le proconsul et où tout amoindrissement de son autorité devait fatalement avoir son contre-coup.

Il faut descendre jusqu'à Néron pour rencontrer un fait qui soit de l'histoire de la ville même³. Les folies et les prodigalités de l'empereur avaient appauvri le trésor ; lorsque, en l'année 65, un Carthaginois, Caesellius Bassus, vint proposer à Néron de l'enrichir à peu de frais. Il avait découvert dans un terrain lui appartenant une caverne qui renfermait des monceaux d'or ; Didon, à coup sûr, avait mis en terre ces richesses. Bien accueilli par le prince, qui prépare pour le seconder une véritable expédition, Bassus fait défoncer le sol de son domaine et de vastes étendues tout à l'entour. Les soldats ne suffisent bientôt plus à la tâche ; on enrôle tout un peuple de paysans. Vains efforts ! la cachette ne se découvre pas. Redoutant la colère impériale, le fou se tua. Comme corollaire à ce récit de Tacite, Suétone ajoute que le dépit que Néron éprouva de

¹ Suétone (*Tib.*, XXXI) nous parle d'une députation envoyée à Tibère par les Africains, mais sans dire de façon précise que la capitale y eût des représentants. Le prince ne se soucia guère d'entendre leurs discours ; aussi allèrent-ils se plaindre aux consuls de ce manque d'égards. On accordera malaisément ces faits avec le titre de *pater patriae* donné contre l'usage à Tibère par les Africains sur leurs monnaies, et qui semble indiquer une bienveillance particulière du prince à leur endroit (Mueller, II, p. 154).

² Tacite (*Hist.*, IV, 48) indique l'année 37 (proconsulat de M. Junius Silanus) ; Dion Cassius (LIX, 20) préfère l'année 39 (proconsulat de L. Calpurnius Piso). L'opinion de Tacite paraît plus fondée ; cf. Pallu, *Fastes*, I, p. 116-120 ; Toutain, *Cités*, p. 17.

³ Suétone, *Nero*, XXXI ; Tacite, *Ann.*, XVI, 1-3.

son échec le porta à des violences et à des exactions nouvelles¹.

Les monnaies de Clodius Macer, sur lesquelles figurent le nom de Carthage en toutes lettres et un buste tourelé qui la personnifie², tendraient à faire croire qu'elle trempa dans la tentative de ce prétendu restaurateur de la liberté (68). Rien dans ce qui nous est rapporté sur ces événements n'autorise une telle supposition³. Désireux de faire de Carthage le centre de sa puissance, le légat de Numidie a pu l'impliquer d'office dans une rébellion à laquelle il est vraisemblable qu'elle ne participa nullement.

C'est d'elle au contraire que partit le mouvement en faveur d'Othon, du moins en Afrique (69). On ne demanda pas l'avis du proconsul Vipstanus Apronianus. Un affranchi de Néron, du nom de Crescens, fit servir un banquet à la multitude pour fêter le nouveau prince, et les citoyens de la classe dirigeante apportèrent aussitôt leur adhésion. Les autres villes suivirent l'exemple de la capitale⁴. Othon, généreux envers ses partisans, accorda de nombreux privilèges à l'Afrique; Carthage avait entraîné le reste du pays, elle dut recevoir une part satisfaisante. Ces avantages « qui brillèrent un instant aux yeux des Africains, mais qui n'étaient pas pour durer », Tacite⁵, de qui j'extrais le renseignement, ne nous en indique pas la nature.

En revanche, il nous retrace avec force détails la triste aventure de Pison⁶. L'Afrique avait mal accueilli l'avènement de Vespasien (70). Elle se souvenait de l'avoir eu jadis comme

¹ Soucieux de donner à chaque scène un cadre déterminé, Dureau de la Malle (p. 131 sq.) se demande quel pouvait bien être l'endroit où Caesellius Bassus prétendit atteindre les trésors de Didon. Sans aucun embarras, il cite « les grandes voûtes qui existent encore sur les pentes de l'Acropole », c'est-à-dire sur les flancs de Byrsa. Je dirais volontiers que Bassus a transmis à notre auteur une large part de son imagination. Tacite ne mentionne aucun quartier de la ville; par conséquent, vouloir à tout prix en indiquer un, c'est perdre son temps. Aussi bien Byrsa n'est-il pas le dernier lieu auquel il faudrait songer? Le terrain de Bassus ne pouvait en effet se trouver au centre de la ville, mais dans quelque région écartée, peut-être dans les faubourgs. Là seulement étaient praticables des fouilles comme celles dont l'historien nous transmet le souvenir.

² Mueller, II, p. 148, 170, 173.

³ Voir Pallu, *Fastes*, I, p. 318-321.

⁴ Tacite, *Hist.*, I, 76.

⁵ *Ibid.*, I, 78: « ostentata magis quam mansura ».

⁶ *Ibid.*, IV, 49-50; cf. Pline, *Epist.*, III, 7, 12.

proconsul et lui gardait rancune de sa dure administration ; elle était prête à recevoir quiconque voudrait lui disputer l'empire. Le proconsul L. Calpurnius Piso sembla devoir être ce compétiteur désiré. « Les Vitelliens qui s'étaient sauvés de Rome, lui montraient les Gaules hésitantes, la Germanie toute prête, enfin ses propres dangers ; suspect s'il se tenait en repos, la guerre déclarée lui offrirait plus de sécurité. » L'attitude réservée de Piso fut prise à tort pour un commencement d'hostilité contre Vespasien.

Sur ces entrefaites, débarque à Carthage un certain Papirius, centurion adressé par Mucien au proconsul avec mission secrète, pense-t-on, de le faire périr. A peine à terre, il le salue empereur et invite les passants étonnés à redire ses acclamations. Bientôt la foule crédule se précipite au forum, demandant Piso à grands cris. Piso ne consentit point à se livrer à l'empressement du populaire ; mais, ayant interrogé le centurion et reconnaissant que cet homme voulait trouver un prétexte pour le tuer, il le fit mettre à mort. « Il blâma ensuite les Carthaginois dans un édit qui trahissait ses inquiétudes ; puis, renonçant à ses occupations habituelles, il demeura enfermé dans son palais, de peur de devenir, même par hasard, la cause d'un nouveau mouvement.

« Dès que Festus¹ apprend la sédition et le supplice du centurion, il envoie des cavaliers chargés d'en finir avec Piso. Ces émissaires partent en diligence ; au point du jour, ils font irruption chez le proconsul, l'épée à la main. La plupart d'entre eux ne le connaissaient pas, car on les avait choisis parmi les contingents auxiliaires de race punique et maure. Non loin de la chambre à coucher, ils rencontrent un esclave et lui demandent qui est Piso et où il se trouve. L'esclave, par un admirable mensonge, répond que c'est lui. On l'égorge sur le champ. Le gouverneur périt quelques instant après. » Festus fit ensuite mettre aux fers le préfet du camp et distribua à ses troupes des châtimens et des récompenses, le tout sans raison, mais pour se donner l'air d'avoir étouffé une révolte à main armée.

L'annonce de cette prétendue victoire dut causer à Vespasien et au peuple de Rome une joie réelle. Piso, bien inconsciemment, effrayait le prince et l'Italie. On allait répétant que

¹ Tacite, *ibid.*, 38. Festus était le légat de la III^e légion.

l'Afrique s'était soulevée ; le gouverneur dirigeait les mutins et retenait les convois de blé. En réalité la navigation était interrompue par la mauvaise saison ; mais le peuple, qui vit au jour le jour et qui pense surtout à son pain, s'imagina, sans doute à force de le craindre, que le port de Carthage était fermé et que le proconsul méditait d'affamer la capitale. Festus, en faisant disparaître Pison, supprimait donc un soi-disant rival de l'empereur et délivrait Rome de ses terreurs.

Telle ne fut point toutefois la principale cause de ce crime. Tacite rappelle, en tête de son récit, comment Caligula enleva au proconsul le commandement de la légion, pour le remettre à un légat, nommé par le prince lui-même. « Le pouvoir des légats, ajoute-t-il, s'accrut grâce à la durée de leurs fonctions, peut-être aussi par ce que les inférieurs tendent toujours à s'égaliser à leurs chefs. Les plus fiers proconsuls durent songer à leur sécurité plutôt qu'à leur puissance¹. » En effet, réduits à un gouvernement civil, ils ne possédaient plus les moyens de se faire obéir. Ils pouvaient bien parader à Carthage au milieu d'un appareil pompeux ; le maître véritable du pays, c'était le légat. Supposons une époque troublée, un proconsul pusillanime, un légat audacieux, quelle crainte pourra bien arrêter les entreprises de ce chef de la légion ? L'assassinat de Pison et la tranquille impudence de Festus s'expliquent donc aisément. Sous un empereur encore contesté, qui acceptait tous les services, d'où qu'ils vissent, Festus devait se croire certain de l'impunité. Il fut impuni.

Dans le bouleversement général qui suivit la mort de Néron, Carthage eut donc sa part de violences et le sang y coula. Fort heureusement, ce ne fut pour elle, comme pour le reste de l'empire, qu'un trouble passager. Elle reprit bientôt en paix le cours de sa destinée.

Pourtant tous ses proconsuls ne montrèrent pas dans la gestion des affaires publiques la même honnêteté que Pison. Plusieurs d'entre eux furent convaincus de péculat. La volonté de Néron avait absous Q. Sulpicius Camerinus (55-56 ?) et M. Pompeius Silvanus (56-57 ?), malgré les charges très lourdes qui pesaient sur eux² ; il n'en fut pas de même pour Marius Priscus, sous Trajan. La même année, dit Pline le Jeune³,

¹ *Ibid.*, 48.

² Tacite, *Ann.*, XIII, 52 ; Pallu, *Fastes*, I, p. 132-134 ; Goyau, p. 116.

³ *Epist.*, III, 9, 3-4.

Caecilius Classicus, en Bétique, et Marius Priscus, en Afrique, avaient administré de la manière la plus odieuse. « Toutefois Marius ne fut poursuivi que par une ville en corps et par de nombreux particuliers, tandis que sa province tout entière se levait contre Classicus. » Quelle est la ville qui amena par ses plaintes la condamnation du prévaricateur Marius ? J'ai peine à supposer qu'il ne s'agisse pas de Carthage. La voix d'un municiple secondaire n'aurait pas été entendue comme celle de la capitale. Et, d'autre part, les injustices du proconsul avaient dû être surtout ressenties au lieu de sa résidence.

Pline, chargé avec Tacite de soutenir la cause des Africains, raconte dans une curieuse lettre les diverses phrases du procès (décembre 99-janvier 100)¹. Le gouverneur avait reçu de l'argent pour condamner et même pour faire périr des innocents; il avait donc des complices. Le premier, Vitellius Honoratus, était accusé d'avoir donné 300.000 sesterces pour faire bannir un chevalier romain et mettre à mort sept de ses amis; le second, Flavius Marcianus, d'avoir acheté 700.000 sesterces diverses peines infligées également à un chevalier. Ce malheureux, battu de verges, condamné aux mines, avait enfin été étranglé en prison. Honoratus mourut à propos pour éviter le châtement. Marius Priscus dut verser au trésor les 700.000 sesterces qu'il avait extorqués et fut banni de Rome et de l'Italie; plus sévère encore envers Marcianus, le sénat l'exila même de l'Afrique.

Il restait un coupable, Hostilius Firminus, légat du proconsul et sénateur, qu'on soupçonnait des crimes les plus honteux². Certainement il avait exigé de Marcianus 50.000 deniers pour prix de ses complaisances. On lui enleva le droit d'exercer désormais aucune fonction dans les provinces. C'était s'en tirer à bon compte.

Bien que Marius Priscus et Marcianus semblent plus mal traités, je conserve quelques doutes sur l'efficacité de la sentence rendue contre eux. Juvénal, dont il n'est que sage de contrôler les assertions, a peut-être dit vrai néanmoins, quand il écrit au sujet de notre proconsul³ : « On le condamne !

¹ *Ibid.*, II, 41 ; VI, 29, 9 ; cf. Pallu, *Fastes*, I, p. 169-171 ; Duruy, IV, p. 773, n. 4 ; Mommsen, *Pline* (trad. Morel), p. 9 et 12.

² Pline, *Epist.*, II, 12.

³ *Sat.* I, v. 47-50.

jugement sans effet. Qu'importe la déclaration d'infamie, si les gros sous lui restent ? Dans son exil, Marius festoie dès la huitième heure ; il jouit de la colère des dieux. Toi cependant, pauvre province, qui as obtenu sa condamnation, tu verses des larmes ! » Ainsi les Africains n'eurent que la satisfaction platonique de gagner leur cause.

En Bétique, Baebius Massa (93) et Caecilius Classicus (101) ; en Afrique, Sulpicius Camerinus (55-56 ?), Pompeius Silvanus (56-57 ?) et Marius Priscus (98-99) ; en Bithynie, Varenus Rufus (106) ; toute cette période de l'histoire romaine fournit de nombreux exemples de gouverneurs corrompus¹. Il eût suffi, pour mettre fin à leurs actes de brigandage, d'indemniser largement à leurs dépens les provinces par eux « détrossées² ». On ne sévit pas avec assez de rigueur, et le mal ne disparut que peu à peu. L'Afrique et Carthage en particulier en avaient trop longtemps souffert.

II

Antonins. Pendant le second siècle les empereurs prodiguèrent aux provinces les témoignages de leur bienveillance, comme s'ils avaient eu à cœur d'effacer le souvenir des indignes proconsuls de l'âge précédent³. Carthage, en particulier, bénéficia de la sollicitude impériale.

Hadrien, voyageur infatigable, employa la majeure partie de son règne à connaître par lui-même son empire. L'Afrique ne fut pas oubliée ; elle eut même, croit-on, la faveur d'une double visite⁴. Il y passe une première fois pour réprimer une révolte des Maures⁵. Mais, les œuvres pacifiques convenant mieux à son caractère que la gloire des armes, dès que les rebelles ont été soumis, il met la main à un travail d'utilité publique et ouvre une grande voie de communication entre

¹ Pline, *Epist.*, VI, 29, 8-11 ; cf. Goyau, p. 116, 169, 170, 176, 182 ; de la Berge, *Trajan*, p. 126, n. 8 ; Gsell, *Essai sur le règne de l'empereur Domitien*, p. 142, 279.

² Juvénal, *Sat.*, VIII, v. 120 : « ... Marius *discinrerit* Afros. »

³ Voir, par exemple, Capitolin, *Vita Pii*, 5 et 6.

⁴ Sur cette question controversée, voir Goyau, p. 194, n. 1 ; Duruy, V, p. 53.

⁵ Spartien, *Vita Hadr.*, 12.

Carthage et Theveste. L'intérieur du pays se trouve dès lors en contact plus immédiat avec la capitale; il devient facile de surveiller les turbulentes populations du sud. Les premiers mois de l'année 123 virent exécuter cette entreprise¹.

Amené d'abord en Afrique par la nécessité, Hadrien y retourna bientôt de son plein gré. Il débarque à Carthage dans la première quinzaine de mai 128 et y séjourne un mois environ², avant de commencer un voyage assez long dans le cœur du pays. L'empereur tenait cette ville en singulière estime. Il le prouva en lui décernant le nom d'*Hadrianopolis*, qu'il n'avait accordé qu'à un petit nombre de cités³.

Une circonstance fortuite lui concilia surtout l'affection des Africains. Depuis cinq ans il n'avait pas plu dans ces parages; la disette y régnait. Hadrien y aborde, aussitôt la pluie se met à tomber. On voulut voir un prodige dans cette coïncidence; et, comme si l'empereur avait rompu le charme d'où venait tout le mal, l'Afrique se prit à l'aimer ardemment⁴. Toutefois, pour justifier le mot de Spartien, qu'« il combla ces provinces de ses bienfaits »⁵, il faut une intervention directe et consciente. Voici l'hypothèse fort plausible qu'on a produite à ce sujet.

Carthage, dont le sol ne fournit presque pas d'eau potable, était alimentée par un immense aqueduc, dont on aperçoit encore les restes grandioses en différents endroits de la plaine de Tunis. Quelques auteurs le font remonter à la période punique⁶. Cette théorie n'est pas admissible. Sans parler ici des matériaux et de l'architecture qui dénotent des habitudes romaines, ni de la sécheresse que Carthage, pourvue antérieurement d'un aqueduc, n'aurait pas ressentie au temps d'Hadrien, le silence des historiens qui nous ont raconté le siège dirigé par Scipion prouve que l'aqueduc n'existait pas encore en 146 avant Jésus-Christ. Scipion l'eût assurément coupé, ainsi que le fit plus tard Gélimer, le roi vandale, lorsqu'il tenta de

¹ C. I. L., VIII, 10.048. Cette route fut réparée par Maximin, en 237 (*ibid.*, 10.083).

² Goyau, p. 197.

³ *Vita Hadr.*, 20, 4-5.

⁴ *Ibid.*, 22, 14.

⁵ *Ibid.*, 13, 4.

⁶ C'est l'avis de Shaw (I, p. 194) et de Flaubert, qui décrit l'aqueduc à l'époque de la guerre des mercenaires, longtemps avant l'empire. Voir ci-dessous, L. II, ch. 2, § 3.

reprendre la ville à Bélisaire¹. Bien plus, les travaux d'approche du général romain, tels qu'on nous les rapporte, sont impossibles à concevoir si l'on admet l'aqueduc à cette date. Enfin Polybe, Diodore, Tite Live et Appien, qui décrivent la ville et ses alentours, n'auraient pas omis un monument de cette importance. C'est ce que Falbe² et Dureau de la Malle³, entre autres, ont fort judicieusement remarqué.

Les Romains, pendant les premiers temps de leur occupation, durent se contenter, comme leurs prédécesseurs, d'user de l'eau de pluie conservée dans les citernes. Pour qui connaît les mœurs romaines, il est clair qu'un tel état de choses ne pouvait durer. Mais comment se procurer une eau plus abondante? On ne trouvait pas de sources suffisantes dans les localités voisines⁴. Les capter au loin dans la montagne exigeait des ressources que la ville ne possédait pas. Pourtant la sécheresse de cinq années qui, entre 123 et 128, tarit les maigres eaux de la région et vida toutes les citernes, démontra l'absolue nécessité de ce travail.

Sur ces entrefaites, Hadrien arrive en Afrique. Constructeur très habile, ce prince avait la manie de la pierre et du ciment; durant ses voyages il se faisait suivre d'une légion d'architectes et semait sur sa route quantité d'édifices⁵. Avec ces habitudes, Hadrien ne pouvait visiter Carthage sans la doter d'un monument pour le moins. Elle avait le plus pressant besoin d'un aqueduc, l'empereur le lui donna. Après ce bienfait insigne, l'amour des Carthaginois et le titre de *Restitutor*

¹ Procope, *Bell. Vand.*, II, 1.

² P. 33 sq.

³ P. 79, 84, 149; cf. Hendorich, p. 59; Barth, I, p. 102.

⁴ Dureau de la Malle (p. 79) énumère, d'après les voyageurs, quatre puits ou sources connus sur le territoire de Carthage. Il est peu probable que les anciens n'en aient pas utilisé d'autres. Je n'en veux pour preuve que ce passage de Marmol (II, p. 471): lors de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis, dit-il, « tout le long de la coste, jusqu'au lieu qui estoit battu des vagues, on tiroit de l'eau douce en creusant seulement trois ou quatre pieds... ».

⁵ Spartien, *Vita Hadr.*, 19 et 26. Il y a dans le récit de Spartien une petite phrase qui ne me paraît pas avoir attiré l'attention autant qu'il conviendrait. L'auteur vient de dire (*ibid.*, 20, 5) qu'Hadrien, ennemi des inscriptions commémoratives, donna son nom à plusieurs villes, dont Carthage (*Hadrianopolis*). « Il l'attribua également, ajoute-t-il, à un nombre infini d'aqueducs. » Ce rapprochement du nom de Carthage et des mots *aquarum ductus* ne me semble pas fortuit. Et, quand même l'intention que je signale paraîtrait contestable, il restera néanmoins prouvé que la construction des aqueducs était une des occupations favorites d'Hadrien.

Africae, qu'on lit sur ses monnaies¹, lui furent acquis de plein droit².

On présume que l'ouvrage fut parfait seulement sous Antonin le Pieux³. Il ne s'en suit pas que les monnaies de Septime Sévère, dont il est question en note, doivent être négligées. Je crois, avec Dureau de la Malle, que son opinion et celle de Caroni sont aisément conciliables. Hadrien et Antonin ayant bâti l'aqueduc, Septime Sévère put le restaurer⁴.

¹ Cohen, II, *Adrien*, n^{os} 447-449, 1053-1056. Les monnaies concernant l'Afrique sont nombreuses sous Hadrien ; les unes portent l'image de l'Afrique avec la légende *Africa* (*ibid.*, n^{os} 84-89, 535, 651-655) ; les autres commémorent l'arrivée de l'empereur dans cette province, *Adventui Aug. Africae* (*ibid.*, n^{os} 56-57, 579-584).

² La plupart des auteurs modernes ont admis cette attribution de l'aqueduc à Hadrien, soutenue par Dureau de la Malle (p. 138 sq. ; cf. Caillat, *Extrait*, p. 298 ; Reinach, p. 211. Duruy, V, p. 54, dit dans son texte qu'Hadrien répara l'aqueduc, et en note (*ibid.*, n. 2) qu'il le commença ; je renonce à concilier ces deux assertions). Jusqu'au moment où il la proposa, un autre système avait été en faveur qui me semble moins satisfaisant, malgré son apparence spéculative. Caroni avait signalé sur deux monnaies de l'année 203, d'un côté, les têtes de Septime Sévère et de Caracalla ; au revers, une femme couronnée, tenant le foudre et le sceptre, chevauchant, assise sur un lion ; derrière elle s'élève une montagne d'où sourdent des eaux courantes. C'est la *Virgo Caelestis, pluviarum polliciatrix*, dont parle Tertullien (*Apol.*, 23) et qu'Apulée (*Métam.*, VI, 4) montre parcourant le ciel portée sur un lion. On lit en exergue : *Indulgentia Augustorum in Carthaginem* (Eckhel, VII, p. 183 sq. ; Cohen, III, *Septime Sévère*, n^{os} 130-132, 520-524 ; il attribue le premier groupe à l'année 204 ; le second, sauf les n^{os} 523 et 524, à l'année 203. Il existe aussi de Septime Sévère quelques monnaies avec la légende *Africa* : *ibid.*, n^{os} 21-22, 480-482). Reconnaissant dans la montagne le Zaghouan d'où provenait l'eau de Carthage, Caroni (p. 73) s'était cru en droit de conclure que Septime Sévère avait mis la main à l'aqueduc, sans oser prétendre toutefois qu'il en fût le créateur. Estrup (p. 13 sq. ; cf. Ritter, III, p. 201), poussant à l'extrême cette théorie, affirme que l'aqueduc remonte seulement à Septime Sévère. Falbe se range à cet avis (p. 34) ; mais on a vu que, s'il est bon topographe, ses connaissances archéologiques sont parfois en défaut. Enfin, cinquante ans plus tard, voici que l'hypothèse est reprise par Labarre (p. 13 ; cf. Maltzan, I, p. 278), qui, sans discussion, déclare non fondée l'opinion de Dureau de la Malle. À l'aide des textes que je rapporte plus haut chacun pourra se rendre compte si cette conjecture mérite une condamnation aussi sommaire. — « À côté de l'histoire, il y a la légende, je pourrais dire le roman. Les arabes racontent qu'au temps de la puissance de Carthage un roi voisin, bon musulman, par anachronisme, osa demander à un sénateur carthaginois la main de sa fille aînée. Le sénateur, voulant railler une telle prétention, lui répondit qu'il obtiendrait sa fille s'il amenait à Carthage les eaux réunies du Djougar et du Zaghouan. Le prince, qui était immensément riche, fit commencer l'aqueduc. Le travail fut long, et au moment où les Carthaginois se prenaient à admirer une persévérance qui leur était si profitable, la jeune fille mourut. Cette fois ce fut le père qui offrit la main de la sœur cadette, à condition que l'aqueduc fût achevé. Il le fut, et le mariage eut lieu » (B., *Lettres*, p. 25 sq.).

³ Vernaz, p. 166 ; Cagnat, *Rev. arch.*, X, 1887, p. 173.

⁴ B., *Lettres*, loc. cit.

En dehors de l'achèvement de l'aqueduc, Antonin s'attira par d'importants services la gratitude de la capitale africaine. Ses biographes vantent sa munificence à l'égard des provinces, surtout, dit Pausanias¹, envers la Grèce, l'Ionie, la Syrie et Carthage. Un texte de Capitolin² confirme, en ce qui concerne notre ville, le témoignage de Pausanias. Le forum fut détruit par un incendie ; basiliques, temples, curie, et sans doute aussi les rues commerçantes d'alentour, les boutiques bien achalandées des bijoutiers et des changeurs, tout ce quartier en un mot, brillant ornement de la cité, s'abîma dans les flammes. Antonin le fit rebâtir³.

Le désastre avait dû être plus considérable encore, car une inscription nous dit que les thermes du bord de la mer, dans le voisinage des citernes de Bordj Djedid, furent reconstruits ou tout au moins embellis sous Antonin⁴. Et M. Cagnat⁵ remarque fort à propos que ces thermes ne sont pas très éloignés de ce qu'on croit être le forum. Détériorés ou détruits eux aussi par le feu, ils auraient donc été relevés en même temps que toute cette partie de la ville. Enfin on a fait gloire au même empereur, représenté en cette occasion par son fils adoptif Marc Aurèle, de la restauration du temple de la déesse *Caelestis*⁶. S'il est vrai, comme je le pense et comme j'essaierai de le démontrer, que ce sanctuaire était situé dans la plaine, entre Byrsa et la mer, on comprendrait sans peine qu'il eût été lui aussi consumé dans l'embrasement général. Cette opinion manquât-elle de fondement, Antonin avait assez contribué d'autre part à donner à Carthage un nouvel éclat pour qu'elle pût, en toute justice, dans l'inscription honorifique gravée sur la façade des thermes, se dire comblée de ses bienfaits : « *beneficiis ejus aucta*⁷ ».

L'œuvre entreprise par Antonin était de longue haleine, il mourut avant de l'avoir terminée. Mais, par un rare bonheur,

¹ VIII, 43, 4.

² *Vita Pii*, 9, 2.

³ M. Lacour-Gayet (*Antonin le Pieux*, p. 166) pense que les soldats de la III^e légion Auguste, qui exécutèrent en Afrique toutes les autres entreprises d'utilité publique pendant plus de deux siècles, furent employés à cette tâche ; cette supposition attend encore sa preuve.

⁴ Vernaz, p. 164-170 ; Cagnat, *loc. cit.*, p. 171-179.

⁵ *Ibid.*, p. 178 sqq.

⁶ Cf. Cagnat, *ibid.*, p. 178. Le médaillon dont Cavedoni se sert pour étayer cette hypothèse est de l'année 153. Voir ci-dessous, L. II, ch. 4, § 1.

⁷ *Ibid.* ; cf. Capitolin, *Vita Pii*, 8, 4.

les détenteurs du pouvoir, en se succédant, se transmettaient alors leur esprit pacifique et le goût des arts. Comme Antonin avait achevé l'aqueduc d'Hadrien, Marc Aurèle mena à bonne fin la restauration du forum et s'efforça non seulement de rendre à la ville tout ce qu'elle avait perdu, mais d'y ajouter encore de nouvelles beautés. Je le conclus de cette phrase d'Aurelius Victor¹ : « *Multae urbes... repositae ornataeque, atque inprimis Poenorum Carthago quam ignis foede consumpserat.* »

On sait que Fronton, le maître de Marc Aurèle, prononça devant le sénat un discours de remerciement (*gratiarum actio*) au nom des Carthaginois, ses compatriotes. Il n'en subsiste que des débris informes dont le plus fin critique ne parviendrait pas à tirer le moindre renseignement². On en ignore jusqu'à la date. Mais de quoi la capitale africaine avait-elle à remercier le gouvernement de la métropole au milieu du II^e siècle ? Avant tout, de la réparation des dommages causés par le grand incendie. N'est-il pas naturel qu'elle ait employé, pour rendre à ses bienfaiteurs un public témoignage de reconnaissance, l'interprète autorisé qu'elle avait au sénat ?

Grâce à cette suite d'empereurs éclairés, Carthage supporta sans trop de gêne les fléaux qui la dévastaient. On peut même dire qu'elle eut lieu de s'en réjouir, puisqu'ils lui valurent un surcroît de bien-être et d'élégance. L'aqueduc compensa la sécheresse de cinq années ; de splendides monuments s'élevèrent à la place de ceux qu'avait dévorés le feu.

Plus belle de jour en jour, la colonie romaine connut à ce moment tout l'éclat du luxe et de la fortune. Apulée, qui l'habitait alors, nous en trace à plusieurs reprises un portrait séduisant. « Voyez, dit-il en parlant des riches Carthaginois, ces édifices charmants, si bien construits, si décorés, où ils ont englouti leurs patrimoines ; regardez ces villas qui rivalisent en étendue avec les cités, ces maisons ornées comme des temples, ces troupes innombrables d'esclaves tout parés, ce mobilier somptueux. Tout afflue chez eux ; tout y respire l'opulence³. » Il y a, je l'avoue, une ombre au tableau ; et, lorsqu'à ces biens extérieurs le philosophe compare l'esprit de leurs

¹ *De Caes.*, XVI.

² Fronton (éd. Naber), p. 260 sq. ; cf. Teuffel, p. 892 sq.

³ *De deo Socratis*, XXII, 171.

possesseurs, il le trouve singulièrement terne et dépourvu. Mais à ne tenir compte que de la prospérité matérielle, les détails que vient de nous fournir Apulée démontrent qu'elle était à son comble sous les Antonins.

III

Commode aux Gordien. Les monuments ne sont en quelque sorte que le squelette d'une ville ; elle ne s'anime et ne vit réellement que le jour où le commerce et l'industrie s'y développent. Toute mesure propre à aider l'activité des habitants, à encourager leur esprit d'initiative, ne lui sera pas moins profitable que des constructions grandioses. Commode, qui dota Carthage d'une institution de nature à stimuler son commerce, doit donc être compté parmi ses bienfaiteurs au même titre qu'Hadrien, Antonin ou Marc Aurèle.

A côté de la flotte frumentaire d'Égypte, il créa une flotte frumentaire d'Afrique. La première stationnait à Alexandrie, la seconde eut pour port d'attache le chef-lieu de la province proconsulaire. Nulle part, à vrai dire, Carthage n'est ainsi qualifiée de façon expresse. L'importance de son marché, son titre de capitale, surtout sa situation en face de l'Italie et la sûreté de sa rade, permettent cependant de la désigner sans hésitation comme mouillage officiel. Lampride d'ailleurs réunit dans une même phrase le nom de la ville et celui de la flotte et nous fournit un argument décisif. Cette création remonte à l'année 186¹.

Commode, qui se comparait volontiers à Hercule, avait la manie de donner à toutes choses des épithètes tirées de ses divers noms et titres honorifiques². L'occasion était belle de satisfaire sa folie ; la flotte frumentaire s'appela *Classis Commodiana Herculea*. En même temps Carthage devenait *Alexandria Commodiana togata*³. Mais cette désignation n'eut pas

¹ Goyau, p. 234.

² Lampride, *Vita Comm.*, 8, 6 et 9 ; Hérodien, I, 14, 8-9 ; Aurelius Victor, *de Caes.*, 17 ; Dion Cassius, LXXII, 15 ; Zonaras, 12, 5.

³ *Vita Comm.*, 17. Des monnaies de Commode font allusion à la création de cette flotte frumentaire (Eckhel, VII, p. 417 sqq., 429 ; Cohen, III, Commode, n^{os} 212 et 213, 715-719. Elle remonterait, selon Eckhel, à 187 ; les pièces

une durée plus longue que celle d'*Hadrianopolis*; la fantaisie de Commode, pas plus que la faveur d'Hadrien, ne put faire disparaître le nom célèbre de Carthage.

La fin du I^{er} siècle vit se succéder en cette ville, à des titres divers, une série d'importants personnages. Pertinax y séjourne comme proconsul vers 188-189¹; Didius Julianus, sans doute l'année suivante (189-190)². La première de ces deux magistratures fut signalée par des événements étranges. Le culte de la grande déesse phénicienne, Astarté, transformée dans le panthéon romain en *Virgo Caelestis*³, avait pris sous l'empire un développement extraordinaire. Son temple, qui semble avoir recueilli la gloire déchue de Delphes, était un centre prophétique, et les adorateurs y affluaient de toutes parts afin de consulter ses prêtresses, qui passaient pour voyantes⁴. Le proconsul entrant en charge interrogeait l'oracle sur le sort de l'empire et le succès de son administration particulière. Que se passa-t-il au temps de Pertinax? la déesse refusa-t-elle de répondre? ses prédictions déplurent-elles à la populace? essayait-on de les tourner contre les chrétiens⁵? Le laconisme de Capitolin n'autorise guère les conjectures. Du moins, le même historien atteste que de fréquentes émeutes se produisirent à propos des prophéties, et Pertinax eut la plus grande peine à les réprimer⁶. Ce crédule emportement des populations africaines est un trait de caractère qu'il faut retenir au passage.

Septime Sévère remplit à son tour, en 175, la charge de légat du proconsul⁷. Il ne paraît pas, malgré le dire de Spartien, qu'il ait pu exercer en Afrique de plus hautes fonctions⁸.

On ne se tromperait guère, sans doute, en supposant qu'une fois arrivés à l'empire ces trois anciens magistrats se souvinrent de la ville où ils avaient jadis résidé. En ce qui concerne Septime Sévère, sa naissance lui imposait une sollicitude

citées par Cohen sont de 186 (n^{os} 715 et 716), 187 (n^{os} 717 et 718), 191 ou 192 (n^{os} 212, 213 et 719).

¹ Pallu, *Fastes*, p. 224-226; Goyau, p. 235.

² Pallu, *Fastes*, p. 227-229; Goyau, p. 236.

³ Preller-Jordan, *Roem. Myth.*, II, p. 406.

⁴ *Vita Macrini*, 3, 1.

⁵ Aubé, III, p. 161.

⁶ *Vita Pertin.*, 4, 2.

⁷ Goyau, p. 225.

⁸ Tissot, *F.*, p. 125, a discuté et me semble avoir éclairci la question du soi-disant proconsulat de Septime Sévère en Afrique.

spéciale pour son pays d'origine¹. Stace² disait de l'aïeul de l'empereur :

Non sermo Poenus, non habitus tibi ;
externa non mens : Italus, Italus.

Cet éloge, le petit-fils ne le méritait pas. Le provincial ne disparut jamais en lui, et son Afrique le préoccupa toujours. Nous avons vu que Carthage lui doit probablement la restauration de son grand aqueduc ; peut-être la dota-t-il encore d'autres monuments. Ce qui paraît avéré, c'est qu'il y puisa des inspirations pour l'embellissement de Rome ; elle a dû fournir le modèle du *Septizonium* du Palatin³.

La constante faveur dont la cité jouissait depuis plus d'un siècle lui avait valu, ainsi qu'à la région qui dépendait d'elle, une situation prépondérante. Durant sa lutte contre Pescennius Niger, Septime Sévère se hâta d'expédier des légions en Afrique, et, quoique déjà maître de Rome, il n'espéra la victoire que le jour où tout ce pays fut entre ses mains (juin 193). La raison de cette conduite nous est livrée par Spartien⁴. Depuis Commode, Carthage rivalisait avec Alexandrie pour la quantité de blé à fournir à Rome. La posséder, c'était tenir le grenier de l'Italie ; et elle eut cette fortune singulière d'être presque indispensable à l'existence de l'empire. Son développement rapide ne saurait surprendre, si l'on ne perd pas de vue cet ensemble de faits.

Vers l'an 194, Septime Sévère, complétant l'acte de Caligula de l'année 37, détacha la Numidie de la province d'Afrique et la constitua en province spéciale⁵. Malgré cette seconde atteinte portée à l'autorité du proconsul, la prospérité de Carthage ne déclina pas. La nouvelle délimitation n'empêchait pas son port d'être le meilleur de la côte, ni sa flotte la mieux outillée pour les entreprises commerciales.

Caracalla semble avoir éprouvé pour l'Afrique, et pour sa capitale en particulier, les mêmes sentiments que son père. Les

¹ Il était né à *Leptis magna*, en 146, d'une ancienne famille d'ordre équestre (Spartien, *Vita Sev.*, I, 1-2).

² *Silv.*, IV, 5, v. 45 sq.

³ Voir ci-dessous, L. II, ch. 5, l'*Appendix Prohi.*

⁴ *Vita Sev.*, 8; 7; *Vita Nigri*, 5, 4.

⁵ Goyau, p. 242.

monnaies relatives à l'aqueduc furent frappées en 203, pendant le règne simultané de Septime Sévère et de Caracalla. Elles portent à l'avvers la tête des deux empereurs avec cette légende : *Indulgentia Augustorum in Carthagine*.

Le Digeste¹ indique en outre que Carthage fut au nombre des villes dotées par eux du *jus Italicum*. C'était, comme l'explique fort ingénieusement M. Toutain², « la reconnaissance aux colons du *dominium* complet sur leurs immeubles. Non seulement alors ils en sont propriétaires *ex jure Quiritium*, mais ils peuvent les acquérir et les transmettre suivant tous les modes énumérés dans le droit civil romain. L'ancien sol provincial devient, par une fiction légale, une portion du sol italique, et il en possède tous les privilèges ». La colonie qui, depuis son origine, était composée de citoyens romains, jouissait du droit romain, possédait l'autonomie administrative (*libertas*) et était exempte de tribut (*immunitas*), acquit donc alors un dernier avantage, qui l'assimilait complètement au sol italique.

On sait par Tertullien³ que les mêmes empereurs instituèrent à Carthage des jeux grecs (*Pythicus agon*). Comme ces réjouissances eurent lieu la douzième année du règne de Septime Sévère (204-205), on peut soupçonner qu'elles n'étaient pas sans rapport avec les *ludi saeculares* célébrés en 204⁴.

Enfin Caracalla voulut laisser une dernière marque de sa bienveillance. A la primitive désignation de *colonia Julia*, qui remonte au temps d'Auguste, il en ajouta une autre tirée de ses propres noms ; et la cité devint la *colonia... Julia Aurelia Antoniniana Karthago*⁵.

¹ L. L., tit. 15, *De censibus*, 8, 11.

² *Cités*, p. 332. On lira avec intérêt tout le chapitre (p. 321-343) où M. Toutain a exposé sa théorie très séduisante sur « les divers types de cités romaines : *coloniae, municipia, civitates* ».

³ *Scorpiace*, 6.

⁴ Pamelius (P. L., I, col. 69) pense même que le *De spectaculis* fut écrit à propos de ces jeux ; mais Noeldechen le renvoie à l'année 198 (cf. Goyau, p. 244) ; Monceaux (*Terst.*, p. 91) vers 200. Pamelius croit aussi que les monnaies de Septime Sévère et de Caracalla, dont il a été parlé ci-dessus (p. 58, n. 2) se rapportent à l'institution de ces jeux ; je ne saurais guère accorder cette interprétation avec la présence de *Caelestis* à l'avvers de ces pièces.

⁵ C. I. L., VIII, 1220, 12348 ; *Bull. arch.*, 1893, p. 226, n° 65 = *Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 412, n° 60. La première de ces inscriptions, qui paraît être de la fin du III^e siècle, fait mention : *coloniae... c... Jul(iae) Aure(liae), Ant(onianae) Karthaginis*. Wilmanns voit dans le *c* un débris du mot [*feli*](*is*). De fait, l'épithète *felix* appliquée à Carthage se lit sur des monnaies de Maximien

La belle période que nous venons de parcourir se termine par un acte de folie, signe précurseur d'une ère moins tranquille. A peine entré à Rome (29 septembre 219)¹, Elagabal s'occupa d'y installer le dieu qu'il servait à Emèse, cette pierre conique noire, symbole du Soleil, dont il avait pris le nom. Il se hâta, dit Lampride², de lui bâtir un temple près de sa demeure, sur le Palatin. Il y transfère l'image de la Mère des Dieux, le feu de Vesta, le Palladium, les boucliers sacrés, en un mot tous les objets vénérés des Romains, afin que toutes les autres divinités fussent soumises à la sienne. Il méditait même d'y enfermer les cultes juif et samaritain, et jusqu'au christianisme. Parmi les dieux ainsi domestiqués figurait Caelestis, la reine de Carthage. Lampride, il est vrai, ne la nomme pas, mais il faut la comprendre dans les « omnia Romanis veneranda » qu'il indique à la fin de son énumération. Pour la faire venir à Rome le prince imagina un stratagème dont Hérodien nous a transmis le souvenir³.

En dépit de son cortège de dieux, l'idole devait s'ennuyer dans son sanctuaire; une compagne lui manquait. Elagabal pense d'abord à Minerve⁴, et, sans scrupule pour la vénération que les Romains témoignent à sa statue apportée de Troie, suivant la légende, il la place aux côtés de la pierre noire d'Emèse. Puis, réfléchissant que cette déesse guerrière, toujours en armes, devait déplaire à son maître, il envoie chercher la statue de Caelestis que les Africains entouraient de respect et d'hommages. « On raconte, poursuit Hérodien, que Didon la Phénicienne l'avait fait ériger lorsqu'elle fonda l'ancienne Carthage. Les Africains l'appellent *Ourania* (Caelestis), les

Hercule et de son fils Maxence (Cohen, V, *Maximien Hercule*, n° 32); on veut même reconnaître le nom de Maxence dans la ligne précédente de notre inscription. Quoi qu'on pense sur ce dernier point, ce n'est pas, semble-t-il, de Caracalla que Carthage tint cette désignation; il lui suffisait de l'avoir appelée *Aurelia Antoniniana*. Quelle est d'ailleurs la portée du qualificatif *felix*. je ne saurais le dire. Pour l'expliquer, il importerait de connaître l'empereur qui le décerna et la date à laquelle il parut pour la première fois dans le vocabulaire officiel.

¹ Mommsen, dans Goyau, p. 270, n. 2.

² *Vita Elag.*, 3, 4-5.

³ V, 6, 3-5.

⁴ Ceci prouve qu'Yanoski exagère quand il écrit (*Carth.*, p. 153): « Sous le nom romain (de Caelestis) Elagabal distingua l'Astarté phénicienne et lorsque, par un caprice bizarre, il voulut unir par mariage le dieu Baal et la *Juno Caelestis*, il n'ignorait pas qu'il rapprochait ainsi deux divinités asiatiques qui appartenait à une seule et même religion. »

Phéniciens Astroarchè, et ils prétendent qu'elle n'est autre que la Lune. L'empereur, voulant donc célébrer le mariage du Soleil, fit venir la statue de la Lune. Il ordonna que la déesse apportât comme dot tout l'or qui était dans son temple et d'immenses richesses¹. Quand la statue fut arrivée, il la fit mettre dans la demeure du dieu. Puis il enjoignit à tous, à Rome et en Italie, de fêter le mariage des dieux publiquement et aussi dans leurs maisons par des fêtes de tout genre et des festins. »

Il eut raison de ne point imposer aussi à l'Afrique cette allégresse officielle; ses ordonnances y auraient provoqué l'indignation. J'indiquerai plus tard quelle place tenait Caelestis dans la vie religieuse et même politique de Carthage. Le peu que j'en ai montré, à propos des troubles qui éclatèrent lors du proconsulat de Pertinax, suffit à faire comprendre la tristesse que chacun éprouva en voyant embarquer celle que l'on considérait comme la protectrice de la cité. Impuissants à résister aux ordres du fou qui détenait l'empire, les habitants vouèrent son nom aux malédictions d'en haut.

Plus la séparation avait été cruelle, plus le retour de leur patronne bien-aimée devait les remplir de joie. Il ne se fit pas trop attendre. Caelestis était arrivée à Rome vers la fin de l'année 219; dès les premiers mois de 222², Alexandre Sévère, qui s'appliquait à réparer le mal causé par son prédécesseur, la restituait à l'Afrique. Un de ses premiers actes, au témoignage d'Hérodien³, fut de replacer dans leurs sanctuaires les dieux qu'Elagabal en avait arrachés; le narrateur n'en excepte aucun. Il est donc certain que Caelestis fut traitée comme les autres. On ne nous dit pas si, en même temps que son image sainte, les trésors qui l'avaient accompagnée en Italie repassèrent aussi la mer. Puisqu'il s'efforçait de remettre tout en ordre, on peut admettre qu'Alexandre Sévère ne garda rien de ce qu'on avait ravi aux provinces. Mais, avec ou sans ses richesses, brillamment parée ou sans ornements, c'était surtout leur déesse que voulaient revoir les Carthaginois. La mémoire du prince qui la leur rendait fut chargée de leurs bénédictions. N'était-il pas un de leurs plus insignes bienfaiteurs?

¹ Dion Cassius, qui rapporte aussi l'extravagance d'Elagabal (LXXIX, 12), ajoute qu'il ramassa pour Caelestis, ainsi qu'il l'avait fait pour ses propres femmes, des présents de noces parmi tous les sujets de l'empire.

² Après le 11 mars, date de la mort d'Elagabal; cf. Goyau, p. 271 sq.

³ VI, 1-3.

CHAPITRE III

LES RÉVOLTES

(238-439)

I

rdien. L'Afrique avait déjà fourni deux empereurs à Rome, Septime Sévère était originaire de *Leptis magna* et Macrin de *Caesarea*. Mais voici que, consciente de sa force, elle ne se contente plus d'assister à l'élévation de ses fils. Trois femmes ont suffi à porter et à maintenir au rang suprême Elagabal et Alexandre Sévère ; une province riche et puissante réussira bien à saisir le pouvoir pour le remettre au chef qu'elle aura choisi. Pendant deux cents ans nous allons assister à plusieurs tentatives de ce genre ; et Carthage y jouera le principal rôle. N'en soyons pas surpris. Elle offre dès le premier tiers du m^e siècle le spectacle auquel on est habitué dans les grandes villes en temps de troubles. Un énergumène, un aventurier, parfois un petit groupe de gens sans aveu soulèvent la populace par des promesses ou des amusements ; et tous suivent en aveugles, sans se demander trop souvent où les mène leur conducteur d'un jour. Un peuple qui flotte ainsi au hasard, à la merci du premier venu, est mûr pour les révolutions.

M. Antonius Gordianus, proconsul en 238, était un vieillard

octogénaire¹. Il gouvernait le pays depuis six ou huit années², et son administration lui avait concilié l'affection de tous. On le comparait aux meilleurs des Romains d'autrefois, à Scipion, à Caton, à Laelius. Un jour qu'il lisait devant le peuple de Carthage un rescrit impérial, où il était question des Scipion, tous les assistants s'écrièrent d'une seule voix : « Le nouveau, le vrai Scipion, c'est le proconsul Gordien. » De haute naissance, descendant des Gracques par son père, et par sa mère, de Trajan, riche et de bon renom, d'ailleurs dépourvu d'ambition et peu soucieux d'entrer en lutte avec le titulaire actuel de l'empire, il ne songeait qu'à terminer en paix sa carrière. Les conjurés de Thysdrus en décidèrent autrement.

Où sait comment, malgré sa résistance, ils le saluèrent du nom d'Auguste, ainsi que son fils, personnage de rang consulaire, qui était son légat. Puis on se mit en route vers Carthage. Sur le chemin, les populations acclament les deux empereurs ; et chacun aussitôt de faire disparaître tout ce qui rappelle le souvenir exécré de Maximin et de son fils Maxime ; on martèle leurs inscriptions³, on supprime leurs images. Les villes dressent sur les places publiques des bustes et des statues des Gordien. On ajoute à leur nom le titre d'Africains, parce que leur famille, dit Capitolin, descendait des Scipion. L'orgueil provincial y trouvait bien aussi son compte.

Carthage, ville populeuse, pouvait seule paraître une vraie capitale et donner l'illusion qu'on était à Rome. « Or, ajoute Hérodien, on voulait que tout se passât comme à Rome. » Les Gordien y firent leur entrée avec toute la pompe impériale, précédés de la garnison entière, escortés de jeunes gens de haute taille, leurs gardes du corps. On portait devant eux le feu et les faisceaux couronnés de lauriers. Quels transports parmi le peuple quand le brillant défilé, après avoir traversé

¹ Tous les détails qui suivent sur l'aventure des Gordien sont extraits d'Hérodien, VII, 4-9, et de Capitolin, *Vita Maxim. duor.*, 14-19; *Vita Gord. trium.*, 2-21; cf. Aurelius Victor, *De Caes.*, XXVI; Ammien Marcellin, XXVI, 6, 20; Eutrope, IX, 2. J'adopte, pour la révolution d'Afrique, la date de mars 238, qui est généralement admise aujourd'hui; cf. Tissot, *F.*, p. 168-170, et Goyau, p. 283; M. Goyau résume les différents systèmes chronologiques mis en avant; voir cependant Pallu, *Fastes*, p. 437, et Cagnat, *Armée*, p. 51.

² Pallu, *Fastes*, p. 279.

³ Ces noms, effacés pendant le règne si court des Gordien, furent rétablis après la victoire de Capellien; cf. Letronne, *Rev. arch.*, 1844, p. 828-830; Cagnat, *Armée*, p. 169 sq.

les larges rues bien dallées, monta sur les hauteurs de Byrsa qui dominant la mer et où le proconsul avait sa résidence ! Recevoir un empereur choisi par l'Afrique, jamais les Carthaginois n'avaient été à pareille fête.

Le sénat cependant proclame Augustes Gordien et son fils et mande aux provinces d'avcir à les reconnaître¹. On vote des remerciements à la jeunesse de Thyssrus et au peuple fidèle (*semper devoto*) de Carthage ; on offre des prières pour le salut des nouveaux princes ; on exprime le désir de les voir bientôt à Rome. Le petit-fils de Gordien est nommé César et reçoit la préture.

Soutenus par leur province, accueillis d'une voix unanime par le peuple de Rome et le sénat, délivrés d'une partie de leurs ennemis par des exécutions sommaires, les Gordien pouvaient se croire sûrs du lendemain. Maximin, odieux à tous, était occupé dans le nord chez les Daces et les Sarmates, trop loin pour sembler bien redoutable. Cependant, à la nouvelle des événements d'Afrique, il s'était promptement porté vers l'Italie. Afin d'entretenir l'ardeur de ses troupes, il affectait de parler avec mépris de ces fous de Carthage, de ce misérable vieillard que l'âge faisait délirer et de son fils perdu de débauches et vieux avant les années. Ils « s'amuse, disait-il, à jouer à l'empereur. Mais où sont leurs armes, où sont leurs troupes ? En guise d'exercices militaires, ils ne savent que danser, décocher des épigrammes et tourner des vers ». Ce langage dédaigneux, qui pouvait paraître une forfanterie de soldat, était l'expression de la vérité. Plus spirituels que braves, ceux qui venaient avec tant d'enthousiasme d'installer chez eux les nouveaux princes ne surent pas les défendre à la première attaque. Et, surtout par leur faute, les Gordien eurent, comme empereurs, une destinée aussi éphémère que celle de C. Gracchus, leur ancêtre, dans cette même ville de Carthage.

Le légat de Numidie, Capellien², était animé contre Gordien le père par une rivalité d'ancienne date. A peine investi du pouvoir, Gordien lui envoya un successeur dans le comman-

¹ La lettre s'adressait « proconsulibus, praesidibus, legatis, ducibus, tribunis, magistratibus ac singulis civitatibus et municipiis et oppidis et vicis et castellis » ; *Vita Maxim. duor.*, 15, 6.

² Il résulte des témoignages réunis et discutés par M. Cagnat (*Armée*, p. 166-169) que Capellien était réellement légat de Numidie ; cf. C. I. L., VIII, p. xx, n. 2. Voir cependant Pallu, *Fastes*, p. 437 sq.

dement de la III^e légion, avec ordre de sortir sur-le-champ de la province. Il n'en fallait pas tant pour faire pencher la balance en faveur de Maximin. Capellien rassemble ses troupes, composées de soldats jeunes, robustes, abondamment pourvus de munitions, accoutumés à la lutte par des escarmouches continuelles contre les barbares du sud et les entraîne à l'ennemi.

Gordien n'avait rien de martial. Lettré délicat, lecteur de Platon, d'Aristote, imitateur de Cicéron et de Virgile, en leur commerce il s'était affiné l'esprit plutôt qu'il n'avait acquis un courage à toute épreuve. D'autre part, la garnison de Carthage ne s'élevait pas à un chiffre imposant¹. La défense reposait donc presque entièrement sur la valeur des citoyens. Fragile rempart en vérité ! Enrichis par le commerce, comme jadis les habitants de la ville phénicienne, les nouveaux Carthaginois ne s'étaient pas fait une âme vaillante. Une longue paix avait permis à leur belle cité de s'épanouir à l'aise ; et ils n'avaient jamais pensé qu'un jour viendrait peut-être où il leur faudrait la protéger contre une attaque, surtout conduite par les troupes qui veillaient à la sécurité de l'Afrique. Je ne suis donc pas surpris de lire dans Hérodien que le vieil empereur, à l'annonce de cette armée en marche contre lui, fut saisi d'épouvante, lui et son entourage. Capitolin accuse les habitants d'avoir trahi Gordien dès qu'ils surent l'approche de Capellien, donnant ainsi un nouvel exemple de la *fides punica*. Comme il mentionne ensuite une grande quantité de morts sur le champ de bataille, la désertion, si elle se produisit, fut toute partielle.

Dans leur ignorance des choses de la guerre, les Carthaginois s'imaginèrent avoir raison de l'ennemi en se portant nombreux à sa rencontre. A défaut d'armes véritables, chacun s'était équipé de son mieux ; ils avaient pris chez eux qui un coutelas, qui une hache, qui un épieu de chasse. Des morceaux de cuir découpés à la hâte et tendus au moyen de lattes de bois leur constituaient des boucliers aux formes bizarres. Leur comman-

¹ M. Cagnat, qui a étudié en détail cette révolution de l'année 238, pour y noter les mouvements de troupes, suppose de la manière suivante les forces militaires des Gordien : « Comme soldats réguliers, ils n'avaient guère que le détachement qui était mis à la disposition du proconsul par le gouverneur de Numidie, celui de la cohorte urbaine qui était casernée à Carthage et la milice municipale de cette ville, s'il y en avait une... Les habitants formaient le gros des forces que les Gordien opposèrent à l'armée de Capellien » (*Armée*, p. 31, n. 3).

dant en chef, Gordien le jeune, était un général digne d'une telle cohue.

Ces soldats de rencontre, éprouvés par un violent orage dès avant le combat, vinrent se heurter contre les Numides, habiles à lancer le javelot, cavaliers hors de pair, qui dirigeaient leurs chevaux sans mors, ni rênes, avec une baguette. La partie n'était pas égale. Nos pacifiques marchands, qui se croyaient des héros, parcequ'ils avaient endossé un déguisement militaire, ne soutinrent pas le premier choc ; jetant là tout leur attirail, ils lâchèrent pied et s'enfuirent en désordre. Dans leur précipitation effrayée, ils se renversaient, se piétinaient les uns les autres. Il en périt beaucoup plus de cette façon que sous les coups des Numides et des légionnaires. Au milieu de cette confusion tombèrent et Gordien le jeune et toute son escorte. L'amoncellement des cadavres fut tel qu'on ne put songer à les ensevelir, et le corps de l'empereur demeura enfoui parmi tous les autres¹.

En présence de ce désastre, le vieux Gordien, désormais sans ressources, jugea qu'il lui était impossible de se maintenir au pouvoir. Il n'ignorait pas non plus, ajoute Capitolin, que, si les Africains manquent de valeur, ils ont par contre un fonds inépuisable de perfidie. Vaincu, sa personne était à leur merci. Il résolut donc d'en finir d'un seul coup avec les honneurs dangereux. Trop fier pour se livrer aux mains de l'ennemi qui occupait déjà la ville, il se retira dans son palais et se pendit. Son règne avait duré vingt-deux jours.

Capellien restait maître de la situation. Mais, redoutant un retour offensif des partisans de Gordien, il abusa de sa victoire et fit égorger les principaux citoyens de Carthage qui avaient pu sortir sains et saufs du combat. Pillage des temples et du trésor public, spoliation des particuliers, il se permit tout.

¹ En comptant tous ceux qui parvinrent à rentrer dans Carthage et ceux qui avaient réussi à se cacher pour ne point combattre, le nombre des survivants, dit Hérodiën, fut minime. Ils erraient comme perdus dans cette ville immense, la veille encore si peuplée. Le reste s'écrasait aux portes, tandis que les triaires et les archers de Capellien criblaient de traits cette multitude. Dans l'intérieur de la cité, ce n'était que cris et lamentations des femmes et des enfants, qui voyaient tomber sous leurs yeux tous ceux qui leur étaient chers. Pour tracer ce sombre tableau, l'historien a surtout fait appel à son imagination. Carthage ne possédait pas de remparts en 238 ; par conséquent on ne saurait admettre que l'armée en déroute ait péri faute de pouvoir franchir les portes de l'enceinte. Pour cette raison je ne croirais guère à un carnage tel que la ville en soit restée presque déserte.

Les mêmes violences furent exercées dans les villes de la province qui avaient fait adhésion officielle aux empereurs défunts¹. Ces rapines lui servirent à répandre des largesses parmi ses troupes. La facilité avec laquelle s'improvisait un empereur à cette époque autorisait toutes les ambitions ; et Capellien pensa que, si les événements tournaient mal pour Maximin, il aurait des chances sérieuses de recueillir l'héritage impérial, pourvu que l'armée le secondât. Son espoir fut déçu.

Un prince restait, le petit-fils et neveu des Gordien, que son titre de César désignait pour leur succéder. Néanmoins, tandis que le sénat s'empressait de mettre au rang des *divi* son aïeul et son oncle, lui-même fut laissé de côté. Il fallait alors des résolutions viriles et un bras prêt à agir ; un enfant de douze à treize ans parut peu propre à venir à bout des difficultés actuelles. Mais lorsqu'une fin violente eut fait disparaître Maximin et Maxime, ainsi que Pupien et Balbin, leurs compétiteurs, on se rappela l'existence du jeune César. Les prétoriens allèrent le chercher et le proclamèrent dans le camp, à Rome (fin de juillet 238)².

Aurelius Victor raconte³ qu'aussitôt établi à Carthage, après son retour triomphal de Thysdrus, le vieux Gordien avait voulu connaître le sort que l'avenir lui réservait, à lui et à sa famille ; il interrogea les entrailles des victimes. Tout d'un coup la victime désignée mit bas. Ce présage fut interprété par les haruspices de la manière suivante : sa mort serait prochaine, mais il laisserait le pouvoir à sa race ; elle n'en jouirait que peu de temps et se verrait en butte à de continuelles agressions, malgré son innocence, dont ce petit qui venait de naître offrait un symbole. Quoi qu'il en soit de la prophétie, la mort tragique des deux premiers Gordien, l'avènement rapide du troisième, son règne de six années, si vite interrompu par une fin sanglante qui l'enlève à dix-neuf ans, forment une série d'événements tragiques bien propres à impressionner les imaginations.

Pour punir la III^e légion d'avoir marché contre les empereurs africains, Gordien III la raya de l'armée. Les débris en furent dispersés parmi les troupes de Rhétie jusqu'en l'année 253, où

¹ C. I. L., VIII, 2170.

² Duruy (VI, p. 328) dit que Capellien n'était plus à craindre en Afrique, car il avait été vaincu et tué par le gouverneur de Maurétanie. Sur cette assertion, cf. Pallu, *Fastes*, p. 440.

³ *De Caes.*, XXVI.

Valérien la rétablit, en récompense des services que ces troupes lui avaient rendus contre Emilien¹. Le départ de la légion fut pour Gordien la cause d'une difficulté sérieuse. On conçoit que, débarrassé du contrôle jaloux du légat, le proconsul se soit senti plus libre de tout oser. En outre, la puissance impériale semblait précaire dans des mains de quinze ans ; et le moment pouvait paraître plus opportun que jamais pour se révolter. C'est ce que crut sans doute Sabinianus, qui commandait à Carthage en 240.

L'histoire de sa tentative ne nous est pas parvenue avec les mêmes détails que celle de 238. Nous en sommes réduits à un passage de Capitolin, d'une concision vraiment obscure². L'Afrique s'insurgea, dit-il, sous la conduite de Sabinianus. L'empereur fit marcher contre lui le procurateur de Maurétanie, le chef revêtu de l'autorité militaire la plus sérieuse qui restât alors dans tout le pays. Il pressa si vivement les forces ennemies qu'elles s'enfuirent à Carthage et livrèrent Sabinianus au procurateur, en demandant grâce et en protestant de leur repentir.

Dans ce bref récit l'esprit versatile des Carthaginois se découvre une fois de plus. Tout d'abord, ils secondent les visées ambitieuses de Sabinianus ; autrement le gouverneur aurait-il pu se flatter de réussir dans le reste de la région ? Désapprouvé par la capitale, il eût aussitôt payé de sa vie son essai de rébellion, et la mobilisation des forces de Maurétanie n'aurait pas eu d'objet. Dans la petite armée réunie par Sabinianus Carthage avait donc fourni son contingent. Mais, comme deux ans auparavant, il suffit de quelques hommes bien disciplinés pour triompher de ces bataillons improvisés. Leur vaillance, tout en paroles, ne soutint pas le premier choc ; la débandade fut complète. Alors, non contents de se soumettre et de faire amende honorable au vainqueur, ils pensèrent l'apaiser plus sûrement en lui livrant Sabinianus. Ils se souvinrent sans doute des représailles terribles exercées par Capellien et voulurent s'épargner un nouveau massacre.

¹ Cagnat, *Armée*, p. 170 sq. ; C. I. L., VIII, p. xx sq. et 283.

² *Vita Gord. trium.*, 23, 4 ; cf. Pallu, *Fastes*, p. 283.

II

De 240
à la mort de
Maxence.

Les vingt années qui suivirent cette échauffourée ne furent point des années de calme. Rarement, au contraire, la ville fut agitée d'une manière aussi continue que dans ce milieu du III^e siècle. Sans parler de la peste, qui la ravagea comme le reste du monde¹, c'est alors que se placent la persécution de Dèce, les querelles ecclésiastiques, les démêlés de saint Cyprien avec Rome, plusieurs conciles, enfin le martyre du grand évêque. Quoique ces faits touchent en partie à l'histoire politique, il sera, je crois, plus logique de les produire dans leur ensemble, lorsque je traiterai des progrès du christianisme.

Une des époques les plus tristes de l'empire est le règne de Gallien (253-268). L'autorité du prince n'existe plus que de nom. Les provinces se disputent les lambeaux du pouvoir. De toutes parts éclosent des souverains inattendus. C'est l'heure des *Trente Tyrans*. L'Afrique ne devait pas être des dernières à se donner un maître fait de ses mains. Sans doute les deux essais encore tout récents des Gordien et de Sabinianus n'avaient abouti qu'à des échecs. Mais l'ambition ne s'instruit guère par l'expérience d'autrui. On pouvait penser aussi que la III^e légion Auguste, rendue méfiante, depuis son rétablissement, par le souvenir de sa mésaventure de 238-253, hésiterait avant de se prononcer entre les partis en présence. De fait, elle ne semble pas avoir bougé lors de la révolte de Celse (vers 265)².

Ce tribun retraité vivait sur ses terres d'Afrique, en simple particulier. Le proconsul Vibius Passienus et Fabius Pomponianus, commandant militaire de la frontière, se mirent en tête de le pousser à l'empire. On lui jeta sur les épaules, en guise de manteau de pourpre, le vêtement précieux (*peplos*) qui couvrait la statue de Caelestis, et on le salua du nom d'*imperator*. Une femme, Galliena, proche parente de Gallien, joua aussi un rôle actif dans l'affaire. Ces divers appuis ne suffirent

¹ Voir les traités de saint Cyprien, *De mortalitate* et *Ad Demetrianum*.

² Trebellius Pollio, *Vita Tyr. trig.*, 29, 1; cf. Pallu, *Fastes*, p. 290 sq.

pas cependant à maintenir longtemps Celse au pouvoir. Renversé au bout de sept jours, son nom, dit Trebellius Pollion, est à peine mentionné parmi les princes les plus obscurs. Les citoyens de *Sicca Veneria* (El Kef) en Proconsulaire, fidèles à Gallien, battirent les partisans de l'usurpateur. Lui-même, tué dans la mêlée, fut livré en pâture aux chiens, tandis qu'on le crucifia en effigie au grand contentement du populaire qui dansait autour du spectacle.

Quelle part dans cette tragédie échet aux Carthaginois ? On peut soutenir, à cause de l'allusion à Caelestis, que l'élévation de Celse eut lieu dans leur ville. Et la joie cruelle du peuple insultant au vaincu concorde assez avec l'abandon de Sabinianus pour qu'on y reconnaisse un nouveau trait du caractère punico-romain.

Quand l'empereur Tacite, vieillard de soixante-quinze ans, fut élu par le sénat (275), on put avoir un moment l'illusion que l'ère des usurpations était close, « que l'ancien ordre de choses reflourrissait, et que le sénat désignait les princes, ou mieux que le vrai prince désormais, c'était le sénat¹ ». Fiers d'avoir reconquis leurs prérogatives, les sénateurs annoncèrent l'heureuse nouvelle aux corps constitués des principales villes de l'empire. Voici la teneur du message expédié à la capitale de l'Afrique² :

« Le vénérable sénat à la curie de Carthage, salut.

« Paix et joie, bonheur et prospérité à la république et au monde romain.

« Nous avons recouvré le droit de déférer l'empire, de désigner le prince et de nommer l'Auguste. C'est donc à nous que vous devez soumettre les affaires importantes. Le préfet de la ville connaîtra de tous les appels sur les jugements des proconsuls et des tribunaux ordinaires de l'empire. Au surplus votre propre autorité est rétablie dans son ancien état, puisque, en reprenant ses droits, la première assemblée de la république sauvegarde ceux des autres. »

Vopiscus nous a transmis une autre lettre destinée aux décurions de Trèves ; et, d'après ses expressions, il est à présumer que ce second modèle sert pour toutes les autres cités. La rédaction en est beaucoup plus sèche, c'est le laconisme du commandement. Si l'historien est bien informé, les sénateurs

¹ Vopiscus, *Vita Taciti*, 42, 1.

² *Ibid.*, 48.

romains ne traitaient pas de même leurs collègues de Carthage et ceux des autres villes. Parmi celles que mentionne Vopiscus, il en est pourtant qui ne le cédaient guère à la métropole africaine, Antioche, par exemple, et surtout Alexandrie. Je serais donc assez enclin à chercher le motif de cette distinction ailleurs que dans l'importance de la population ou dans l'éclat d'un nom illustre. Beaucoup des signataires de la lettre de 275 aux décurions de Carthage faisaient déjà partie du sénat au temps des Gordien, ou du moins étaient d'âge à se rappeler le rôle qu'avaient joué les Africains en 238. Et c'est peut-être en souvenir de la solidarité qui unit alors Rome et Carthage qu'un tour plus personnel fut donné par les sénateurs, lors de l'élection de Tacite, à leur correspondance avec la capitale momentanée des Gordien.

Le successeur de Tacite, Probus, était un soldat énergique, plus capable que le vieux consulaire de faire face aux attaques de plus en plus fréquentes des barbares. Avant son avènement, Carthage l'avait vu dans ses murs. Dans quelles circonstances ? on a quelque peine à le démêler du texte de Vopiscus¹. Une fois empereur, ce vaillant guerrier n'y revint pas ; très occupé sur les frontières septentrionales, le loisir lui manqua pour surveiller de près les pays du sud. Les barbares, désormais à l'affût de toutes les occasions favorables pour piller un coin de l'empire, profitèrent de cet éloignement forcé.

Une bande peu nombreuse de Francs², relégués sur le Pont-Euxin, se signala en particulier par son audace, parcourant toute la Méditerranée, dévastant tout sur son passage. L'Afrique ne resta pas indemne ; mais des forces ayant été envoyées de Carthage les contraignirent de se rembarquer sans avoir commis tout le mal qu'ils méditaient. L'irruption, qu'on place

¹ Il s'agissait de désordres à réprimer ; c'est tout ce que nous pouvons conclure de phrases suivantes (*Vita Probi*, 9, 3) : « Il combattit aussi avec beaucoup de vaillance en Afrique contre les Marmarides et triompha d'eux ; puis, passant de Libye à Carthage, il délivra cette ville des rebelles. » Labarre (p. 17) indique pour les opérations de Probus l'époque où il était *dux totius orientis*, c'est-à-dire la fin de 275 ou le début de 276 ; car Probus tenait cette charge de Tacite (*Vita Probi*, 7, 4). Je n'ai point d'objections contre cette date ; mais je ne sais pas d'autre part sur quels arguments solides on l'appuie, si ce n'est peut-être que, dans le livre de Vopiscus, la lettre par laquelle Tacite crée le général *dux totius orientis* précède le récit de ses hauts faits en terre africaine.

² *Vita Probi*, 1, 71 ; cf. *Incerti panegyricus Constantio Caesari dictus*, 48 (éd. Baehrens, V) ; Labarre, p. 17.

en l'année 280¹, avait été si soudaine que personne, en dehors de cette ville, ne tenta de châtier les pirates. De retour dans leur patrie, ces éclaireurs de l'invasion purent « raconter à leurs compatriotes étonnés qu'ils avaient impunément traversé tout le grand empire ² ».

Ce n'était qu'une alerte ; Carthage n'en éprouva qu'un faible préjudice. Toutefois elle venait de faire connaissance avec les hommes du nord. Sa situation méridionale ne l'avait pas préservée de cette malencontreuse visite, elle ne la sauvegardera pas non plus dans l'avenir. Le jour où ils reparaitront, au lieu de quelques pillards elle devra se défendre contre un peuple entier. Alors ils ne se contenteront plus de lui prendre une parcelle de ses trésors, ils la subjuguèrent et lui parleront en maîtres.

En attendant, les tribus insoumises des montagnes portaient de rudes coups à la puissance romaine (289-298)³. Grâce à la confusion où leurs attaques jetaient la province, un usurpateur, nommé Julien, tenta de s'emparer du pouvoir⁴. Comme les Gordien, comme Sabinianus, comme Celse, c'est à Carthage, selon toute vraisemblance, qu'il recruta ses premiers adhérents, Pour mettre à la raison ce prétendant, mais surtout, je pense, pour abattre les *Babares* et les *Quinquegentanei* qui devenaient redoutables, Maximien Hercule, spécialement chargé de l'Afrique depuis le partage du 1^{er} mars 293⁵, vint prendre le commandement des troupes. Le détail des opérations contre les tribus rebelles est à peu près éclairci par les

¹ Goyau, p. 333.

² Duruy, VI, p. 513.

³ Sur ces dates, cf. Cagnat, *Armée*, p. 59-61.

⁴ Aurelius Victor, *De Caes.*, XXXIX. Un proconsul qui gouverna l'Afrique vers cette époque portait le même nom. Il est connu pour avoir reçu de Dioclétien et de Maximien, en réponse à une question qu'il leur adressait, un édit contre les Manichéens. Tissot rapporte cet acte impérial, daté d'Alexandrie, au 31 mars 290; les années 287 et 308 ont été aussi mises en avant. Mais la majorité des auteurs adopte 296 (cf. Tissot, *F.*, p. 183, et Goyau, p. 358, n. 1). Cette dernière opinion me semble la plus probable. Vainqueur du rebelle Achilleus au début de cette année, Dioclétien s'empara d'Alexandrie après huit mois de siège, et c'est pendant le séjour qu'il fit en cette ville que fut promulgué l'édit à Julien. Ce proconsul, si l'on accepte le système auquel je me range, aurait donc administré l'Afrique en 296. Dès lors, il ne serait point impossible de l'identifier avec le Julien qui tenta de soulever la province en sa faveur et de prendre la pourpre.

⁵ Goyau, p. 346; Duruy, VI, p. 542; M. Cagnat (*Cours d'épigraphie*, 2^e édit., p. 207 sq.) donne la date de 292 sans en dire le motif.

inscriptions¹. Il n'en est pas de même en ce qui concerne Julien². Un seul fait demeure acquis : Maximien triompha de tous les séditeux, et la paix fut rétablie dans tout le pays. L'empereur victorieux put se reposer quelque temps à Carthage au début de l'année 298³.

Dioclétien et Maximien élevèrent de grandioses monuments sur tous les points de l'empire⁴. Rome en eut d'abord sa part, selon toute justice. Cependant on ne la favorisait point aux dépens des provinces ; parmi les autres villes que les deux princes embellirent, Aurelius Victor cite Carthage en première ligne. La chronique de Prosper ajoute avec plus de précision : « Sous le troisième consulat de Constance et de Galère, furent construits à Rome les thermes de Dioclétien, et à Carthage les thermes de Maximien⁵. » Rien n'apparaît plus

¹ Cagnat, *Armée, loc. cit.*

² Duruy dit bien (VI, p. 553) : « Après des échecs répétés que nous ne connaissons pas, Julien se donna la mort. » Je ne sais d'où il tire ce renseignement.

³ Un document officiel prouve ce séjour de Maximien à Carthage. C'est un rescrit daté du 6 des ides de mars, sous le consulat de Faustus et de Gallus (10 mars 298). Le seul intérêt de ce texte, pour la question qui nous occupe, se tire de la suscription ; mais on n'en peut rien déduire sur la durée de la visite impériale (*Fragmenta juris romani Vaticana*, 41, dans Huschke, *Jurisprud.*). Le rescrit commence par ces mots : « Diocletianus et Max. Constantius Pannoniae Juliae... » ; sur quoi Huschke remarque : « Turbata quidem inscriptio. Sed et Maximiani et Constantii nomen retinendum est. Hic enim a. 292 Caesar appellatus, obtinuerat etiam Mauritaniam, ut in his regionibus eum cum Maximiano, cui Africa obvenerat, rescripsisse mirari non liceat. » Il n'est question nulle part ailleurs d'une apparition de Constance en Afrique à cette époque, à moins qu'on n'y veuille rapporter deux monnaies de Maximien, avec la légende : *Felix adventus Augg. nn.* et l'Afrique personnifiée Cohen, V, *Maximien Hercule*, n° 28 et 29, 185.

⁴ Aurelius Victor, *De Caes.*, XXXIX : « Mirum in modum novis adhuc *cullisque moenibus* Romana culmina et ceterae urbes ornatae ; maxime Carthago, Mediolanum, Nicomedia. » Dureau de la Malle a fort bien établi (p. 177 sq.) que *moenia* signifie souvent, et dans ce passage en particulier, *constructions, édifices*. Aux textes qu'il cite j'ajouterai le suivant, de Cassiodore, qui est sans réplique : « Asprenas et Clemens. Iis cons. multa *moenia* et celeberrima Romae facta sunt, id est Capitolium, forum transitorium, divorum porticus, Iseum Serapium, stadium... » (*Chron. min.*, II, p. 140, n° 727, ad ann. 94). Fort du témoignage d'Aurelius Victor, Estrup concluait que les murs de Carthage avaient été rebâti à la fin du III^e siècle par Dioclétien et Maximien. Estrup faisait un contre-sens et commettait du même coup une erreur historique. C'est seulement au V^e siècle, sous Théodose II, que l'on effectua ce travail.

⁵ *Chron. min.*, II, p. 446, n° 959. Le troisième consulat de Constance et de Galère nous reporte à l'année 300 ; et rien ne nous autorise à penser que Maximien se soit attardé deux ans en Afrique. Mais les dates de Prosper Tiro ne sont pas toujours d'une scrupuleuse exactitude. Par exemple, d'après

au-dessus du sol de ces thermes de Maximien ; et les fouilles n'ont, jusqu'à présent, rien exhumé non plus qu'on puisse leur attribuer avec certitude. S'il faut juger d'eux par ce qui subsiste encore à Rome des thermes de Dioclétien, le cadeau que Maximien offrit à la ville rappelait les magnifiques donations d'Hadrien, d'Antonin et de Marc Aurèle.

Maxence, fils de Maximien Hercule, se fait proclamer Auguste par les prétoriens, s'installe à Rome, et tue Sévère par trahison (307)¹. Puis, sans tarder, il envoie des représentants outre-mer pour prendre possession de l'Afrique dont sa victime avait le gouvernement. Mais, en dépit des services que son père leur avait rendus, les Africains et surtout les Carthageois repoussèrent ses envoyés, refusèrent de le reconnaître et de laisser exposer ses images². Maxence se mit en devoir de passer la Méditerranée pour tirer vengeance de ce qu'il considérait comme une révolte.

A cette nouvelle, les troupes de la province, qui s'étaient opposées plus encore que les citoyens à sa proclamation, prirent peur. Ne se croyant pas de force à tenir tête à une solide armée, elles abandonnèrent le pays à son sort et se replièrent sur Alexandrie. En Egypte résidait le « fils des Augustes », Maximin Daïa, partisan de Galère. Au près de lui elles trouveraient aide et soutien et formeraient, jointes à ses propres soldats, un effectif imposant. Ce projet ne put être accompli, car les garnisons de Tripolitaine, fidèles à Maxence, barrèrent la route aux milices apeurées, qui durent rebrousser chemin et revenir à Carthage³. Les réponses défavorables des haruspices empêchèrent Maxence de les y poursuivre.

lui, le martyr de saint Cyprien serait de 255, tandis qu'il n'eut lieu qu'en 258. Nous serions donc en droit, vu sa chronologie parfois indécise, de supposer une erreur de deux ans à propos de la construction de cet édifice. Si l'on se refuse à taxer Prosper d'ignorance ou de légèreté, on pourra peut-être fournir de son renseignement une explication plausible. Commencés en 298, les thermes exigèrent sans doute un travail considérable, et le chroniqueur n'aurait donné que la date de leur achèvement.

¹ Cette date est la plus probable ; cf. Goyau, p. 375, n. 11.

² J'emprunte le récit de Zosime, II, 12-14 ; Aurelius Victor, *De Caes.*, XL ; *Epit.*, XL, fournit aussi quelques détails curieux.

³ Zosime nous offre une autre version. Il raconte que les fuyards parvinrent jusqu'à Alexandrie, mais qu'y ayant rencontré des troupes auxquelles ils ne purent résister, ils retournèrent par mer à Carthage. J'ai suivi l'opinion plus vraisemblable de M. Poulle (*Const.*, XVIII, p. 473 sq.), à laquelle se rangent aussi M. Cagnat (*Armée*, p. 64) et M. Goyau (p. 376).

Un autre motif encore l'arrêta. L'Afrique était alors administrée par le vicaire du préfet du prétoire d'Italie, L. Domitius Alexander¹. Maxence craignit que ce fonctionnaire ne lui interdît de débarquer. Pour connaître au juste ses sentiments, il lui fit demander son fils comme otage ; le gouverneur, pris de défiance, refusa de le livrer. Maxence expédia aussitôt des gens avec mission de le mettre à mort. Leur dessein ayant été découvert, c'en était assez pour pousser aux extrémités la garnison de Carthage, qui n'avait point rapporté de sa course vers l'Égypte des sentiments plus favorables à l'usurpateur. En apprenant ce lâche attentat, les troupes se mutinent et saluent Alexandre empereur. C'était le septième prince en exercice (mai 308). La sédition qui le porta au pouvoir, remarque M. Cagnat², fut toute militaire. Cependant la haine des Africains pour Maxence facilita singulièrement l'entreprise des soldats. L'élu de la garnison se maintint trois ans ; jamais un empereur créé par l'Afrique n'avait encore duré plus de quelques jours.

Phrygien ou Pannonien d'origine³, de basse extraction, lâche de son naturel, déjà avancé en âge, Alexandre n'avait aucune des qualités nécessaires à une si haute fortune. Aussi bien ne rechercha-t-il pas de lui-même la puissance. Les soldats lui forcèrent la main ; l'inaction de son adversaire acheva son succès. L'Afrique propre et la partie septentrionale de la Numidie, pour le moins, acceptèrent son autorité⁴.

En 311 seulement⁵ Maxence essaya de reconquérir l'Afrique. La défense des haruspices n'avait pas suffi à le retenir pendant ces trois années ; on peut croire que sa situation toujours précaire en Italie lui interdisait de s'occuper d'autre chose que de sa propre conservation. Lorsqu'il lui fut possible de se retourner contre Alexandre, il réunit une petite armée⁶,

¹ C. I. L., VIII, 7004 ; Tissot, *F.*, p. 194 sq.

² *Armée*, p. 64.

³ Zosime (*loc. cit.*) tient pour la Phrygie ; Aurelius Victor (*loc. cit.*) pour la Pannonie.

⁴ Tel est l'avis de M. Cagnat (*loc. cit.*), qui me paraît fournir de bonnes raisons contre l'opinion de M. Poulle. Ce dernier savant (*loc. cit.*, p. 492 sq.) pense que toute l'Afrique septentrionale, même les Maurétanies, accueillit Alexandre.

⁵ C'est la date généralement reçue ; cf. Till., *Hist.*, IV, p. 110, 118 ; Cagnat, *loc. cit.* ; Goyau, p. 382. Pourtant Tissot (*F.*, p. 195) et Schiller (*Gesch. der roem. Kaiserzeit*, p. 185) adoptent l'année 310.

⁶ « Paucissimus cohortibus, » Aurelius Victor, *loc. cit.*

dont il confia le commandement à son préfet du prétoire, Rufus Volusianus et à Zenas, « célèbre, dit Zozime, tant par l'expérience qu'il avait de la guerre que par sa douceur¹ ». Un seul combat peu meurtrier consacra la ruine d'Alexandre. Ses partisans (faut-il encore reconnaître à cette défaillance le caractère de nos Carthaginois ?) lâchèrent pied au premier choc. On se saisit de l'usurpateur au milieu du sauve-qui-peut général ; il périt étranglé.

Cette mort ne satisfaisait point la colère de Maxence. Ses généraux avaient ordre de mettre le pays à feu et à sang, car le peuple tout entier devait subir la peine de sa révolte. Ils s'acquittèrent de leur tâche en conscience, pillant, détruisant, égorgeant. Les moins coupables, sur une dénonciation mensongère, sur un simple soupçon, étaient livrés au bourreau. Une liberté sans bornes fut laissée aux délateurs, qui ne manquèrent pas d'accuser les personnes les plus en vue par leur naissance ou par leurs richesses d'avoir favorisé le parti d'Alexandre. Point de grâce ; tout accusé payait de ses biens, presque toujours même de sa vie, un crime souvent imaginaire. Les plus belles villes d'Afrique connurent toutes ces horreurs ; Aurelius Victor cite au premier rang *Cirta* (Constantine), et Carthage, l'ornement du monde (*terrarum decus*). La consternation s'étendit sur toute la contrée ; il semblait, pour me servir des expressions d'un panégyriste de Constantin, que Maxence « eût résolu d'effacer complètement l'Afrique² ». Lui, cependant, qui n'était pas sorti d'Italie, se fit décerner les honneurs du triomphe pour ces tristes exploits. « On triompha à Rome des malheurs de Carthage. »

Dès ce moment, l'usurpateur tint la province sous sa main, disposant à son gré de l'annone³ et tirant de cette contrée de robustes soldats. A la bataille du pont Milvius (27 octobre 312), ses forces se montaient à 120.000 hommes, dont 80.000 Italiens et 40.000 que l'Afrique lui avait fournis⁴. Les Africains terrorisés appelaient de tous leurs vœux la fin de ce gouvernement sanguinaire. Cette satisfaction ne leur fut pas longtemps refusée. Maxence s'étant noyé au pont Milvius, le vainqueur

¹ *Loc. cit.*

² *Incerti panegyricus Constantino Aug.*, 16 (éd. Baehrens, IX).

³ *Ibid.*

⁴ Zosime, *loc. cit.*

lui fit trancher la tête et la présenta aux Romains qui laissèrent éclater leurs transports. Puis, désireux de plaire aux Africains et de leur permettre d'exprimer aussi leur haine, il envoya ensuite cette tête à Carthage¹. Ce don barbare de joyeux avènement dut rendre le nom de Constantin singulièrement populaire en cette ville².

On compte peut-être que la paix allait y régner à partir de ce jour. Mais l'ère pacifique est passée ; désormais, et jusqu'à sa disparition, Carthage est vouée aux bouleversements et aux catastrophes.

III

De
Constantin
aux Vandales.

Durant la première moitié du iv^e siècle, ce fut surtout des luttes religieuses que Carthage souffrit. Ces querelles intestines agitèrent les esprits autant que les révolutions politiques et dégénérent souvent en batailles³. Les empereurs durent intervenir à plusieurs reprises pour réprimer les fanatiques. Pour l'histoire civile, nous glanerions à grand'peine dans les auteurs quelques menus détails ; non point qu'ils se taisent sur les événements d'Afrique, mais ils ne marquent pas d'une manière assez expresse la part qui revient à la capitale.

En 352, Constance chasse hors de l'Italie Magnence, son compétiteur ; et, pour lui ôter tout espoir de secours venant des pays méridionaux, il expédie une flotte chargée de recueillir la soumission de l'Espagne, de la Sicile et de l'Afrique (353)⁴. Julien, qui mentionne l'arrivée des vaisseaux à Carthage, ne dit pas si ces provinces avaient pris fait et cause pour le rebelle. L'hypothèse est peu probable. C'est à Autun que

¹ Nazarius, *Panegyricus Constantino Aug.*, 32 (éd. Baehrens, X).

² Comme preuve du retentissement profond qu'eut de l'autre côté de la mer la victoire du pont Milvius, on cite d'ordinaire une curieuse plaque gravée au trait que possède aujourd'hui le musée d'Alger et sur laquelle se voit une scène triomphale avec un pont et une inscription assez fruste. On lit : *Pons Milvius. Expeditio Imperatoris [Co]n[stantini]*. Un fac-similé de ce petit monument se trouve dans Doublet, p. 42 sq. M. Gsell (1893, p. 231, n° 3), après examen de l'objet, s'est prononcé contre l'opinion commune. Pour lui, le nom de Constantin n'y fut jamais écrit ; il lirait volontiers *in Germanos* ou *in Germania*. Voir en outre C. I. L., VIII, 48261.

³ On peut voir un bon résumé de ces luttes dans Cagnat, *Armée*, p. 66-70.

⁴ Julien, *Orat.*, I, 40 C ; II, 74 C ; cf. Till., *Hist.*, IV, p. 378 ; Goyau, p. 455.

Magnence s'était revêtu de la pourpre; quoique maître de Rome et de l'Italie pendant un peu de temps, il ne paraît pas avoir cherché un appui dans le sud¹. D'autre part, la lutte entre lui et Constance fut circonscrite en Pannonie et dans la haute Italie. Nous avons donc toute raison de croire que Carthage ne se déclara point en sa faveur, sans faire du reste aucune démonstration de fidélité envers Constance. Hésitante entre un usurpateur qui ne lui appartenait pas et le véritable maître, ne sachant de quel côté pencherait la fortune, elle attendit. Lorsque la victoire eut favorisé Constance, il avait des motifs de se méfier d'une ville si peu empressée pour sa cause. Et l'envoi d'une flotte à Carthage s'explique autant par le désir de ranger effectivement le pays sous ses lois que par la crainte de voir Magnence fugitif, mais non abattu, solliciter des auxiliaires dans ces régions jusqu'alors indécises.

Une seconde fois, dans des circonstances analogues, Constance dut pourvoir à la conservation de l'Afrique. Julien, proclamé Auguste à Lutèce (360), voulut profiter de ce que son rival était retenu par ses démêlés avec les Perses pour mettre la main sur les contrées d'outre-mer. Averti à temps, Constance chargea le notaire Gaudentius de les maintenir dans son obéissance. Cet émissaire manœuvra si habilement que, jusqu'à la mort de Constance, aucun ennemi n'aborda ni à Carthage, ni dans un endroit quelconque de la côte².

La possession de l'Afrique semble avoir été le souci constant des empereurs de cette époque. La soumission de cette province nourricière du monde était pour eux, presque à la lettre, une question de vie ou de mort. Aussi les voit-on, dès qu'une révolte éclate, multiplier leurs efforts pour la préserver de toute atteinte. Après Constance, Valentinien, menacé par le rebelle Procope, qui s'était emparé du pouvoir à Constantinople (28 septembre 365), envoie une délégation de trois fonctionnaires à Carthage³. Leur zèle n'eut guère à se produire;

¹ Il faut noter cependant cette phrase d'Orose (VII, 29, 8): « Magnentius apud Augustodunum arripuit imperium. quod continuo per Galliam, Africam, Italiamque porrexit. »

² Ammien Marcellin, XXI, 7, 2-5; XXII, 11, 1.

³ *Ibid.*, XXVI, 4, 5 et 5, 14. C'étaient le futur consul Neoterius, alors notaire, le protecteur Masaucion, qui avait été élevé dans le pays et n'en ignorait ni l'esprit ni les ressources, enfin le scutaire Gaudentius, vieux serviteur tout dévoué au prince. Ce Gaudentius est différent de celui que Constance avait envoyé à Carthage en 361; Julien mit ce dernier à mort en 362.

trahi par les siens, Procope fut livré à Valens, qui le fit décapiter (mai 366).

Dans le même temps, un fléau non moins terrible que l'invasion vint s'abattre sur cette terre. La disette du blé, qu'il faut peut-être attribuer aux ravages des criquets dont l'Afrique ne fut jamais complètement exempte, se fit sentir en l'année 366 ou 367¹. Il est permis de croire, d'après le récit d'Ammien Marcellin², que Carthage fut particulièrement éprouvée.

Le proconsul d'alors, Julius Festus Hymetius, était un homme intègre, un administrateur habile. Puisant dans la réserve de blé destinée au peuple romain, il fournit aux habitants de Carthage de quoi ne pas mourir de faim. Quand les grains arrivèrent ensuite en abondance du dehors, il restitua sans retard tout ce qu'il avait pris. L'opération, utile à la cité, fut encore avantageuse pour le trésor public. Hymetius en effet, qui avait acheté ce blé 1 écu les 30 mesures, le revendait 1 écu les 10 mesures et versait la différence dans la caisse de l'empereur. Mais le soupçonneux Valentinien s'imagina, vu ce bénéfice, qu'il avait pu détourner quelque somme au préalable et le punit par la confiscation d'une partie de ses biens. Ayant d'autre part encouru la colère de l'empereur pour l'avoir critiqué dans une pièce qui devait rester secrète, le proconsul faillit même subir la peine capitale³. Il fut heureusement déféré au sénat qui trouva l'exil, plus que suffisant pour une faute si légère. En d'autres temps, on eût félicité Hymetius de sa prudente gestion.

La réparation due à cet honnête homme ne lui fut accordée que sept ans plus tard. On a retrouvé à Rome une longue inscription honorifique⁴, postérieure à la mort de Valentinien (375), où les Africains énumèrent tous les services que leur a jadis rendus Hymetius. « Il a bien mérité de la chose publique. Grâce à lui, par ses soins et sa prévoyance, la disette et la famine qui dévastaient notre territoire en ont été écartées.

¹ J'adopte la date de 366-367, que propose Tissot (*F.*, p. 246-252), pour le proconsulat de Julius Festus Hymetius et, par conséquent, pour la famine en question. Gardthausen, dans son édition d'Ammien Marcellin (XXVIII, 4, 17), pense que cette famine advint antérieurement à 368. Son opinion se concilie donc sans peine avec celle de Tissot.

² *Loc. cit.*

³ Tillemont (*Hist.*, V, p. 61) rapporte ce fait à l'année 371; M. Goyau le suit (p. 535). Je préfère la date de 368, que propose Tissot (*loc. cit.*, p. 251).

⁴ C. I. L., VI, 1736; VIII, 5336, 10.609.

Il s'est toujours conduit en magistrat intègre, incorruptible. La justice et l'équité ont toujours présidé à ses jugements... Aussi la province d'Afrique a résolu de demander aux empereurs Valens, Gratien et Valentinien¹ l'autorisation de lui élever deux statues dorées, l'une à Carthage, l'autre à Rome. Jamais, jusqu'à ce jour, elle n'avait réclamé pareil honneur pour aucun de ses proconsuls en exercice ou de ses anciens proconsuls. » Carthage, ainsi que Rome, vit bientôt se dresser sur une de ses places la statue de ce bon citoyen. On grava sur les deux bases le texte dont je viens de transcrire une partie ; et le nom de leur bienfaiteur demeura toujours présent aux yeux et à la mémoire de ceux qu'il avait préservés.

Les années 371-374 furent marquées par la révolte de Firmus². Le mouvement insurrectionnel ne s'étendit guère au-delà de la Maurétanie ; Carthage se trouvait loin du théâtre de cette lutte difficile, assez semblable à celle qu'a menée contre nous Abd el Kader. Mais il est probable que le maître de la cavalerie, Théodose, chargé d'étouffer la révolte, débarqua dans son port ; sans doute aussi les renforts qu'il reçut la traversèrent en se rendant sur le champ de bataille. De plus, elle assista, impuissante et attristée, à l'épilogue de la guerre.

Les exploits de Théodose lui avaient suscité des envieux acharnés à sa perte. Or, depuis l'année 374, des soupçons hantaient l'esprit de Valens. A cette date, trois officiers et plusieurs magiciens, convaincus d'avoir appris par des pratiques de sorcellerie que le nom de son successeur commencerait par *Theod*, sont mis à mort incontinent ; le chef des notaires, Théodore, subit la même peine. Il ne me semble pas invraisemblable que la perte du vainqueur de Firmus ait été résolue en partie à cause du nom qu'il portait. Quoi qu'objecte Lenain de Tillemont, cette circonstance lui était trop défavorable auprès d'un prince prévenu pour qu'on ait omis de l'exploiter contre lui³. Instruit de ce qui se trame, Théodose ne tente

¹ Valentinien II.

² Le récit de ces événements est à lire tout au long dans Ammien Marcelin (XXIX, 5). Voir aussi Cagnat, *Armée*, p. 70-82, et Goyau, p. 535-546.

³ *Hist.*, V, p. 409 sq. et 710. Tillemont rejette à juste titre le récit qu'ont fait plusieurs historiens à ce sujet. A les entendre, toutes les personnes de qualité qui se nommaient Théodore, Théodote, Théodule, Théodose, auraient été menacées, au point que plusieurs changèrent de nom ; malgré cette précaution, toutes n'échappèrent pas à la mort.

pas de se soustraire au sort qui l'attend. L'ordre de le faire périr, envoyé par Valens¹, le trouva à son poste. « Il séjournait alors à Carthage, raconte Orose². A cette nouvelle il souhaita vivement de recevoir le baptême pour la rémission de ses péchés. Après qu'on lui eût accordé le sacrement du Christ qu'il désirait, sûr d'obtenir à la suite de sa vie glorieuse d'ici-bas une autre vie éternelle, il tendit de lui-même le cou au bourreau » (376). Parmi tous les hauts fonctionnaires qui avaient péri dans cette ville, nul ne mérita moins le coup qui le frappait. Sous le règne de son fils, en 384, le sénat lui décerna une statue équestre³, tardif hommage de reconnaissance, qui sans doute ne consola point l'empire, ni surtout l'Afrique, de la perte de ce vaillant guerrier.

Théodose avait été condamné comme conspirateur et prétendant; il ne l'était à aucun titre. Cependant la série n'est point close de ces généraux ou gouverneurs qui s'insurgent contre le pouvoir et balancent quelque temps la fortune des armes romaines. Les dernières années du v^e siècle en connurent un nouvel exemple en la personne de Gildon, frère de Firmus, qui, nommé comte d'Afrique pour prix de sa fidélité⁴, s'enorgueillit bientôt de sa puissance⁵ et secoua le joug de l'empereur d'Occident, Honorius (396). La guerre assez courte⁶ qui s'en suivit se termina par la mort du rebelle le 31 juillet 398⁷. En qualité de comte d'Afrique, Gildon avait sa

¹ Il est très probable que le meurtrier fut Valens et non Gratien. Outre la raison alléguée plus haut, on peut en produire encore une autre. Le jeune Théodose, fils du comte, s'était retiré en Espagne, à la mort de son père, afin de ne point servir ses assassins. Or il se rendit en 378 à l'appel de Gratien, qui lui offrait de reprendre du service, et il accepta du même prince, l'année suivante, le titre d'Auguste. Gratien ne devait donc pas avoir participé à la condamnation du comte.

² VII, 33, 7; cf., S. Jérôme, *Chron.*, ad ann. 379; Till., *Hist.*, *loc. cit.*, et p. 142.

³ Symmaque, *Epist.*, X, 9, 4; 43, 2.

⁴ Tillemont (*Hist.*, V, p. 494) propose la date de 386; M. Birt (éd. de Claudien, p. xxxi, n. 6) et M. Cagnat (*Armée*, p. 722) adoptent celle de 385; cf. pourtant Cagnat, *ibid.*, p. 82, n. 4.

⁵ Claudien, *Paneg. de VI^e consulatu Honorii*, v. 108-110.

⁶ Tillemont (*Hist.*, V, p. 493-501) la raconte en détail, et M. Cagnat (*Armée*, p. 82-87) en note surtout les incidents militaires; cf. Claudien, *De bello Gild.*, I, v. 1 sqq., 278-283; Birt, *ibid.*, p. xxxii, n. 10; Seeck, éd. de Symmaque, p. LXVII-LXX.

⁷ *Fasti Vindobonenses* (*Chron. min.*, I, p. 298); Prosper Tiro, *Chron.*, *Auctarium Epitomae Vaticanae* (*ibid.*, p. 491); *Consularia Constantinopolitana*, (*ibid.*, p. 246); Marcellinus Comes, *Chron.* (*ibid.*, II, p. 63 sq.).

résidence à Carthage¹; et il dut se servir, pour la réalisation de ses projets, de toutes les ressources que cette ville lui offrait. Ce Maure au service des Romains n'avait point oublié son origine. Aussi chercha-t-il, une fois investi de l'autorité militaire, à développer l'élément indigène dans la capitale africaine, où depuis longtemps il n'était plus prédominant. Dans ce dessein, on le vit forcer des Romaines d'assez haute condition à épouser contre leur gré des Maures de son entourage².

Pour avoir raison de l'empire, il fallait des moyens plus expéditifs. Du port de Carthage sortait chaque année la flotte frumentaire, qui apportait le blé d'Afrique à l'Italie. Sur les ordres de Gildon l'envoi n'eut pas lieu en 394; la famine se fit sentir dans la péninsule pendant l'hiver; des séditions éclatèrent à Rome. La Gaule put heureusement livrer le grain que l'Afrique refusait, et le péril fut conjuré. Aussitôt après la mort du factieux, les Africains redevinrent les fournisseurs en titre de l'Italie, et Carthage son entrepôt³.

Arrêter les envois de l'annone était un moyen de succès toujours à la portée des hauts fonctionnaires africains. Quand Heraclianus, créé comte d'Afrique par Honorius, voulut conserver à ce prince le pays dont il avait la garde et que convoitait Attale, reconnu à Rome empereur d'Occident (409)⁴,

¹ Godefroy, *Cod. Theod.*, XII, 1, 15; Cagnat, *Armée*, p. 719; Pallu, *Vic.*, p. 23.

² *De bello Gild.*, I, v. 189-191.

³ Claudien, *In Eutrop.*, I, v. 399-403; *De cons. Stilich.*, II, v. 392 sq.; Seeck, *ibid.*, p. LXVII sq.

⁴ Les *Chronica Gallica a. 432* (*Chron. min.*, I, p. 652, n° 59) mentionnent, pour l'an 15 d'Honorius et d'Arcadius (409), la fin d'un comte d'Afrique, du nom de Jean, qui fut massacré par le peuple. On ne sait rien de plus sur ce comte. Si le fait est exact, ainsi que Tillemont (*Hist.*, V, p. 562) paraît l'admettre, il faut sans doute l'attribuer au peuple de Carthage, puisque c'est au milieu de lui que le comte séjournait d'habitude. M. Cagnat (*Armée*, p. 722, n. 9) oppose au témoignage du précédent chroniqueur celui de Zosime (V, 36), qui donne Heraclianus (409-413) comme successeur immédiat au comte Batharnarius (401-408). Entre les deux il ne resterait donc aucune place pour Jean.

Philostorge (*Hist. eccl.*, XI, 7; cf. Till., *Hist.*, V, p. 481) dit d'autre part qu'une comète ayant paru en 402, les années suivantes, surtout depuis 406, furent marquées par des fléaux de tout genre. On vit périr, raconte-t-il, toute l'Europe, une grande partie de l'Asie et plus de la moitié de l'Afrique, spécialement dans les contrées soumises aux Romains; et il étale la liste de ces calamités. Laissons de côté ses amplifications et la frayeur superstitieuse de la comète, pour ne retenir que la mention des désastres qui désolèrent l'Afrique. Synesius (*Epist.*, 57 et 58; cf. Cagnat, *Armée*, p. 87) confirme le récit de Philostorge et déclare que la Libye fut alors ruinée par les barbares, par les tremblements de terre, par les sauterelles et par le feu. Carthage, comme le reste du pays, dut perdre bon nombre de ses habitants.

il garda étroitement les ports afin d'empêcher tout convoi de blé de partir. Il interdit même d'expédier ni huile, ni aucune autre denrée, ce qui causa dans Rome une cruelle disette¹.

Quatre ans plus tard, il se retourne contre le maître dont il a jusqu'alors soutenu la cause. Promu par lui au consulat (413)², il veut davantage et se révolte avec l'aide d'un certain Sabinus, dont il avait fait son gendre. Le premier acte hostile auquel il se livra fut encore de retenir l'annone³. Puis, ayant réuni une flotte considérable dont quelques-uns, avec une évidente exagération, fixent le chiffre à 3.700 vaisseaux, il quitte Carthage et vogue vers l'Italie. Battu par le comte Marin à la bataille d'*Utriculum* (Otricoli), en Ombrie, il laissa beaucoup de monde sur le terrain; mais il échappa lui-même au carnage et trouva un vaisseau qui le ramena seul outre-mer. Carthage ne lui donna pas le repos et la sécurité qu'il souhaitait; déclaré ennemi public par Honorius, les soldats le mirent à mort dans le temple de *Memoria*⁴.

Avec l'aventure d'Heraclianus se clôt la série de ces personnages qui, depuis le milieu du III^e siècle, tentèrent de s'emparer de la puissance souveraine. Bons ou mauvais, portés par les suffrages populaires ou se haussant sur leur ambition, tous, après une domination éphémère, ont payé de leur vie la faveur de la fortune. Aussi, en terminant cette liste sanglante, une réflexion s'impose à l'esprit. Nous avons dit que l'Afrique était nécessaire à la vie de Rome et même

¹ Zosime, VI, 7; Sozomène, *Hist. eccl.*, IX, 9; Philostorge, *op. cit.*, XII, 6.

² Prosper Tiro, *Chron. (Chron. min.)*, I, p. 467, n° 1249; Orose, VII, 42, 40.

³ Peut-être doit-on inscrire le fait à la date de 412, car la *Chronique* d'Idace (*Chron. min.*, II, p. 18, n. 51) indique la révolte dès cette année. Mais comme les autres historiens ou chroniqueurs et Idace lui-même rapportent l'action militaire d'Heraclianus à 413, c'est alors seulement, semble-t-il, que le comte se déclara. Orose, VIII, 42, 40-14; Idace, *loc. cit.*, et n. 56; Prosper Tiro, *loc. cit.*; Marcell. Comes, *Chron.*, p. 71; Jordanès, *Romana*, 323; *Consularia Constantin.*, p. 246; *Chron. Gallica (Chron. min.)*, I, p. 654, n. 75; cf. Till., *Hist.*, V, p. 614 et 817.

⁴ Idace, *ibid.* Une loi (*Cod. Theod.*, IX 40, 21; XV, 14, 43) du 3 août 413, adressée au préfet du prétoire, Hadrien, prescrit d'abolir le nom du rebelle et de l'effacer sur tous les actes où il figurait. On peut conjecturer que l'exécuteur des volontés d'Honorius avait été ce même comte Marin, le vainqueur d'*Utriculum*. Car nous le retrouvons en Afrique peu de temps après, où il fait périr à Carthage, le 13 septembre de cette année, le tribun Marcellin, sous prétexte qu'il était affilié au consul vaincu. Cet excès de zèle, ou plutôt cet attentat contre un homme de bien, valut au comte sa révocation (Orose, VII, 42, 16-17).

de l'empire, chaque page de ce récit en témoigne. Constatons maintenant en retour que la province ne se suffisait pas néanmoins à elle-même. Carthage ne pouvait devenir une vraie capitale que du consentement de Rome ; et Rome n'était guère disposée à lui céder cette prérogative.

Nous approchons pourtant du moment où le rêve constant de notre cité va se réaliser. Mais combien lui coûtera cette triste gloire ! Capitale d'un royaume barbare par le fait d'une invasion, elle aurait volontiers échangé un pareil honneur contre une obscure existence avec la liberté. Les Vandales ne lui en laissèrent pas le choix.

IV

at de
thage
l'entrée
andales
friqué.

Avant de raconter l'histoire de leur domination, jetons un coup d'œil derrière nous, et voyons ce que plus de quatre cents ans du régime impérial ont fait de Carthage.

Malgré la famine qu'elle a subie vers 366 ; au milieu de tous les maux qui signalent le règne de Valentinien, incursions sanglantes des nomades, paresse et rapines des soldats, exactions et tyrannie des gouverneurs locaux¹ ; en dépit des révoltes de Firmus, de Gildon, d'Heraclianus et des guerres qu'elles déchainent, la cité, au tiers du v^e siècle, ne paraît point trop déchue de sa splendeur. Elle a réparé les ruines que Maxence y accumula jadis ; Ausone, la comparant aux autres villes de l'empire, a pu ne lui trouver de supérieure que Rome et de rivale que Constantinople. Hésitant à préférer l'une à l'autre, il se résout à les mettre sur la même ligne et admire ce que sont devenues la modeste Lygos et l'humble Byrsa².

¹ Cf. Amm. Marc., XXVII, 9, 1-2.

² Ausone, *Ordo urbium nobilium*, II, v. 9-14 :

Accusat Carthago deos jam plena pudoris,
nunc quoque si cedat, Romam vix passa priorem.
Componat vestros fortuna antiqua tumores.
Ite pares, tandem memores, quod numine divum
angustas mutastis opes et nomina : tu cum
Byzantina Lygos, tu Punica Byrsa fuisti.

Ces vers furent écrits après la mort de Maxime, qui est du 28 juillet ou du 27 août 388 (Teuffel, II, p. 1065 ; Goyau, p. 598).

Orose, il est vrai, parle des dimensions restreintes de Carthage et la déclare chétive depuis qu'elle n'est plus entourée d'une ceinture de murailles ; « entendre le récit de ce qu'elle fut jadis, ajoute-t-il, est une de ses plus grandes douleurs ¹ ». Cette phrase mentionne un fait exact : en l'année 417, où Orose écrivit sa chronique², les murailles n'existaient point. Huit ans plus tard, sous Théodose II, en 425³, la crainte des barbares les fera rétablir. « C'est alors, dit l'auteur anonyme des *Chronica Gallica*, que Carthage fut enfourcée d'un mur. Depuis l'époque où l'ancienne ville fut détruite, par une sage précaution des Romains, et de crainte qu'elle ne se révoltât plus facilement si elle était fortifiée, on ne lui avait pas permis de se retrancher derrière une enceinte de murailles ⁴. »

L'autre partie du texte d'Orose est faite pour surprendre. Quel terme de comparaison possédait-il pour juger la Carthage de 417 chétive auprès de celle de 146 avant Jésus-Christ ? Il ne subsistait rien alors de la cité punique. Aussi bien la décision de fortifier la ville prouve le cas qu'on faisait d'elle. Enfin, et surtout, le témoignage d'Orose ne concorde pas avec ce que les autres écrivains nous apprennent de l'état où elle se trouvait à la fin du IV^e siècle et au commencement du V^e. Orose lui-même, dans sa revue des provinces, lui décerne l'épithète de grande⁵. Cette simple constatation atténuée beaucoup la portée de ses dédains.

En réalité, on ne conçoit guère pourquoi l'éclat de Carthage aurait été si obscurci. Tandis que les contrées septentrionales, toujours sous le coup d'une invasion, vivaient dans des trances continuelles, sans aucune certitude du lendemain, elle pouvait se promettre encore des jours de paix et de bonheur. Je ne prétends point qu'aucune inquiétude ne soit jamais venue ternir sa sérénité. Quand les Maures et les Austuriens pous-

¹ V, 1, 5.

² Marcell. Comes, *Chron.*, p. 73; Gennadius, *Script. eccl.*, 39 (P. L. LVIII).

³ *Chron. Gallica a. 452*, p. 658, n. 98.

⁴ Morcelli (III, p. 108 sq.), conjecture que cette résolution fut prise sur les conseils du comte Boniface qui gouvernait alors l'Afrique. L'hypothèse cadre bien avec ce que nous savons du caractère prudent et de la science militaire de Boniface. Il est peut-être excessif d'ajouter que la construction de ces murailles demanda plusieurs années ; on devait avoir hâte de terminer ces remparts protecteurs.

⁵ I, 2, 92.

saient trop loin du désert leurs coursiers rapides et s'abattaient sur les *saltus* impériaux, dans les plaines fertiles de la Numidie ou de la Zeugitane ; quand on apprenait le pillage de quelque vaste domaine peu avant dans l'intérieur des terres, ou que des colonnes traversaient la ville, courant réprimer quelque soulèvement, les riches bourgeois devaient se dire avec émotion qu'une ligne solide de remparts ne nuirait nullement au charme de leur bonne cité. Mais les razzias étaient surtout à craindre pour les villes éloignées de la côte. Et puis « ces courses de pillards ne ressemblaient pas à ces invasions de barbares du nord qui chassaient devant eux les habitants des provinces de l'empire ou les réduisaient en esclavage. C'a été d'ailleurs de tout temps le caractère de l'Afrique septentrionale d'avoir dans son sein la barbarie à côté de la civilisation¹ ». Nos Carthaginois connaissaient donc de longue date ces turbulents voisins ; et si, vers la fin du iv^e siècle, ceux-ci, profitant de la faiblesse du pouvoir et des embarras que lui suscitaient leurs frères d'Europe, prenaient plus d'audace, on ne peut pas en conclure qu'ils devinrent pour Carthage un danger pressant. Le vrai péril est d'un autre côté, dans les hordes descendues d'Asie, qui commencent à tourner l'empire, et qui vont bientôt déborder d'Europe en Afrique. Les Austuriens et les Maures ont peut-être inquiété Carthage, ce sont les Vandales qui s'en empareront.

Que pendant cette période troublée la ville ait conservé un calme relatif, maints témoignages le prouveraient encore. Alaric s'empare de Rome et la livre en proie aux soldats (410). Tandis que beaucoup de petites gens tombent entre les mains de l'ennemi, les personnes riches ou aisées, qui ont eu le moyen de fréter un vaisseau, se réfugient à Carthage. Saint Augustin se plaint de ces étrangers qui y ont introduit leurs vices et leurs folies. Nos descendants, s'écrie-t-il, refuseront de le croire, rien n'est plus vrai pourtant ; ces insensés ne se soucient guère de la ruine de leur patrie ; leur plus cher passe-temps, c'est d'aller chaque jour au théâtre applaudir à l'envi des histrions².

Si parfois les exploits des Goths, des Francs et des Vandales défraient les conversations du forum et les bavardages du port, nos citadins y voient surtout un prétexte à

¹ S. M. Girardin, p. 973.

² *De civ. Dei*, I, 32.

des querelles intestines. Ainsi, lorsqu'en 405 Radagaise menaça Rome, les païens d'Afrique¹, comme ceux d'Italie, se mirent à proclamer que les chrétiens étaient la cause de son rapide succès. Sa pitié envers les dieux lui valait leur assistance ; comment pouvait-il être vaincu par des gens qui les méprisaient et défendaient qu'on leur rendit un culte ?

Voilà dans quel état d'esprit se trouvent les Carthaginois au moment où les Vandales s'approchent pour les réduire sous leur joug. Quoiqu'elle ait perdu sa vigueur du II^e siècle, la capitale, pour des observateurs superficiels, n'en conserve pas moins jusqu'à la veille de l'asservissement sa prospérité matérielle et sa brillante apparence. Elle est l'un des derniers asiles du monde romain envahi.

Richesse et vie efféminée vont souvent de pair : il en était ainsi alors en cette ville. Ausone, qui la représente comme une des trois premières de l'empire, l'appelle en même temps « la dissolue » (*discincta*)² et lui applique ce terme infamant comme une épithète de nature. Le commentaire de ce mot nous est donné par Salvien, qui écrivait dans la première moitié du V^e siècle et qui fit probablement un séjour en Afrique³. Je sais que cet austère écrivain ne pèche point par excès d'indulgence. Afin de montrer, comme déjà Tertullien au commencement du III^e siècle⁴, que les vices des hommes sont la cause des fléaux qui désolent le monde et que l'arrivée des barbares est le juste châtement de ces désordres, il expose complaisamment, il exagère la corruption de ses contemporains. Aussi doit-on lire son livre *De gubernatione Dei* avec la même prudence que les boutades moroses d'un satirique. Cette réserve indispensable une fois faite, il faut bien admettre que tout n'est pas inventé dans son ouvrage et qu'il y a un fond de vérité sous cette rhétorique un peu déclamatoire.

¹ *Ibid.*, V, 23.

² *Gratiarum actio ad Gratianum*, VII, 34.

³ Teuffel, p. 1188 sq.

⁴ Dans son écrit au proconsul Scapula, qui remonte à 211 ou 212 (C. I. L., VIII, 44999; Goyau, p. 258, n. 41; Monceaux, *Tert.*, p. 81, n. 7; p. 92), Tertullien parle des pluies torrentielles de l'année précédente, des orages violents dont Carthage a souffert, de certains feux qui apparaissaient la nuit au-dessus de la ville (et qui représentent peut-être le sillon lumineux d'une comète), tandis qu'une éclipse se produisait à Utique. L'apologiste chrétien interprète ces phénomènes comme un châtement du ciel pour les crimes des hommes, ou comme une menace de les punir encore s'ils ne s'amendent. Voir, dans cet ordre d'idées, le traité de saint Cyprien *Ad Demetrianum*.

Salvien nous dépeint d'abord les Africains en général¹. Chez eux, on ne trouve point, comme dans la plupart des hommes, un mélange de bien et de mal. Le mal y domine tellement qu'il est devenu comme leur propre substance. Mais, pour n'être point accusé de ne produire aucune preuve, Salvien limite bientôt son réquisitoire « à celle des villes d'Afrique qui est la capitale et comme la mère de toutes les autres, à la rivale perpétuelle de Rome, qui jadis balança la force de ses armées, comme elle égala presque depuis son éclat et sa puissance, en un mot, à Carthage, la Rome africaine ». Elle est pleine de fonctionnaires qui ont la charge d'y maintenir le bon ordre et la décence ; et pourtant, que de lamentables exemples on y rencontre à chaque pas. Le crime y coule à pleins bords, l'iniquité y bouillonne ; elle est plus remplie de hontes que d'hommes, de bassesses que de richesses. On voit ses habitants avides, impudiques, alourdis par le vin et les festins, se couronner de fleurs, s'arroser de parfums, se vautrer dans la pourriture du vice et s'enivrer de péchés.

Que deviennent, parmi toutes ces turpitudes, les pauvres, les orphelins et les veuves ? On les tourmente, on les chasse, on les outrage ; Dieu est leur seul refuge. Aussi, parfois, dans l'amertume de leur douleur, ils ne peuvent se défendre de souhaiter l'arrivée des barbares. Alors ils ne seront plus seuls à souffrir, et les traitements dont leurs maîtres les accablent, leurs maîtres les supporteront à leur tour.

Si l'on objecte que le monde romain presque entier connaît de pareilles tristesses, on ne niera pas du moins que Carthage l'emporte sur toutes les villes par ses mœurs dissolues. Est-il un coin où l'on ne se heurte à quelques souillures ? Est-il un carrefour, une ruelle, où ne se rencontre quelque mauvais lieu ? Partout la débauche tend ses filets et le plus attentif n'évite qu'à grand'peine ces pièges dissimulés. Dans ce cloaque, seuls les ministres de Dieu sont exempts de la contagion ; peut-être pourtant quelques-uns n'ont-ils point su s'en préserver. Quant au peuple, il est complètement perverti. De ces milliers d'hommes, même chrétiens, on tirerait bien difficilement un juste. Le reste s'adonne aux plus exécrables pratiques et ne recule même pas devant des actes contre nature. On les commet ouvertement dans cette cité chrétienne, arrosée du sang des martyrs, on s'en vante, on y applaudit.

¹ J'analyse dans ce passage les chapitres XIII-XVII du VII^e livre.

J'ai dû abrégé beaucoup ce long réquisitoire et atténuer à chaque ligne la crudité des expressions. On en a l'essentiel, et l'on peut se rendre compte de l'anathème presque sans réserve que Salvien fulmine contre les Carthaginois. Je n'entreprendrai pas l'apologie de ceux qu'il condamne ; sans doute ne m'accorderait-on que les circonstances atténuantes. Mieux vaut ne retenir de cette peinture qu'une seule constatation : Carthage, au commencement du v^e siècle, est demeurée la ville considérable que le commerce enrichit depuis quatre cents ans ; il fait bon y vivre pour les amis du luxe et du plaisir.

Je m'explique donc qu'un poète d'une morale moins haute que Salvien et qui n'avait pas les mêmes motifs pour la flétrir l'ait trouvée un séjour délicieux. Rufus Festus Avienus, qui l'habita vers la fin du iv^e siècle¹, ne lui reproche qu'une chose, sa promptitude à prendre les armes en faveur de tel ou tel prétendant à l'empire. Mais on sent bien qu'il devait pardonner aisément à cette fougue méridionale, en souvenir des instants pleins de charme qu'il y avait passés :

paci blanda quies, et bello prompta cruento².

¹ On a voulu voir en lui le proconsul de l'année 366-367 (Goyau, p. 520). Mais il est avéré aujourd'hui que cette charge fut alors occupée par C. Julius Festus Hymetius ; cf. Teuffel, p. 1060, 1 ; et Tissot, *F.*, p. 246 sqq.

² *Descriptio orbis*, v. 290.

CHAPITRE IV

L'ASSERVISSEMENT

(439-533)

I

Retracer la vie de Carthage de 439 à 533, c'est raconter un siècle de l'histoire des Vandales. Certes leur domination s'étendit bien au-delà de son enceinte; elle n'était que la capitale de leur royaume. Mais ce seul titre, en lui assurant la prépondérance sur toutes les autres cités, lui donnait déjà un lustre particulier. De plus, s'ils se sont parfois éloignés d'elle, Genséric et ses successeurs y sont toujours revenus au bout de peu de temps; elle fut bien le centre principal et presque continuel de leur activité.

Appelés par le compte Boniface, les Vandales s'étaient empressés de franchir le détroit de Gibraltar (429); et, pendant cinq ans, malgré la résistance acharnée de certaines places¹, comme Hippone, et les efforts des armées impériales², ils avaient tout

¹ Proc., *Bell. Vand.*, I, 3; Possidius, *Vita S. Augustini*, 28 (P. L., XXXII); Till., *Hist.*, VI, p. 204.

² Proc., *ibid.* Carthage reçut à cette époque une visite importante. Aspar, venant à l'aide de Boniface, dut y débarquer et, y faire au moins un rapide séjour; car l'auteur du *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, IV, 6, 9-11

détruit par le fer et le feu. Le 11 février 435, un accord intervint entre Valentinien III et Genséric¹. Dès qu'il se sentit assez solide, le barbare rompit le pacte, se révolta contre l'empereur et prétendit parler en maître à l'Afrique entière. La prise de Carthage fut l'acte le plus décisif de cette rébellion.

Elle eut un retentissement considérable dans le monde romain. Tous les historiens et chroniqueurs contemporains ou de la période suivante y font allusion et souvent y insistent pour la déplorer. Carthage aux mains des Vandales, c'était en effet une portion, et non des moins belles, de l'empire d'Occident qui échappait aux Romains et à la civilisation ; c'était aussi l'alimentation de Rome ou de Ravenne compromise. Où irait-on chercher le blé nécessaire à l'Italie ? Reverrait-on ces flottes si longtemps attendues, dont l'arrivée réjouissait le peuple affamé, dont le retard lui laissait redouter la disette et tous les maux qu'elle entraîne ? Ainsi, chacun envisageant cet événement de son point de vue, l'empereur y sentant une diminution de son pouvoir, le peuple une menace de famine, la perte de Carthage dut, ce me semble, produire sur les Romains d'alors une impression assez analogue à celle que ressentit la chrétienté lors de la chute de Constantinople, sous les coups des Turcs, en 1453.

Genséric y entra le quatorzième jour avant les kalendes de novembre (19 octobre) de l'année 439². Aucun écrivain ne nous renseigne sur les circonstances où se produisit la catastrophe. S'était-il ménagé des intelligences dans la place ? j'inclinerais à le croire. Carthage, récemment close d'une

(P. L., LI), rapporte un prodige effrayant qui se passa dans cette ville pendant qu'il s'y trouvait. Mais il se trompe de date quand il indique l'année 434 ; Aspar porta secours à Boniface vers la fin du siège d'Hippone, qui se termine dès l'été de 431.

¹ Prosper Tiro, *Chron.* (*Chron. min.*, I, p. 474, n° 1321). Procope nous a conservé quelques clauses du traité (*op. cit.*, I, 4) ; Genséric s'engageait à payer à l'empereur un tribut annuel et, pour gage de sa fidélité, livrait son fils Hunéric ; en retour, une grande partie de l'Afrique resta aux Vandales (voir ci-dessous, p. 98, n. 2). Ce traité fut signé à Hippone par le successeur de Boniface, Trigetius.

² Prosper Tiro, *Chron.* (*Chron. min.*, I, p. 477, n° 1339), avec les *Additam. Afric.*, p. 486, et l'*Epitome Carthag.* (*ibid.*, p. 497) ; Idace, *Chron.* (*ibid.*, II, p. 23, n° 115 et 118) ; Cassiodore, *Chron.* (*ibid.*, p. 156, n° 1233). Le comte Marcellin, *Chron.* (*ibid.*, p. 80), fixe la prise de Carthage au 10 des kalendes de novembre (23 oct.). Par une erreur plus grande encore, les *Chronica Gallica* de 551 (*Chron. min.*, I, p. 661, n° 598) indiquent la date de 438, et celles de 452 (*ibid.*, p. 660, n. 129) la date de 445.

enceinte, ne pouvait guère être enlevée d'un coup de main ; et pourtant les termes dont se servent les auteurs prouvent, à mon avis, que la lutte, s'il y en eut une, ne fut pas longue, ou plutôt que la prise de possession se fit par ruse, en pleine paix¹. Dès qu'il se fut établi dans la ville, le roi, qui la savait riche, voulut s'approprier les trésors qu'elle renfermait. Il publie un ordre pour se faire apporter par chaque citoyen tout ce qu'il possède d'or, d'argent, de pierreries et de vêtements précieux. Quiconque se dérobe, on le met à la torture pour lui faire avouer où il a caché ses biens. On pille les églises, on les dépouille de leurs vases sacrés ; on en retire l'administration aux prêtres, et elles sont arrachées au culte pour devenir la demeure des conquérants². Cruel envers tout ce peuple captif, Genséric manifesta une haine spéciale contre l'aristocratie et la religion, « si bien, dit Prosper, qu'on ne discernait point s'il était plus l'ennemi des hommes que de Dieu ».

Le biographe de saint Fulgence, évêque de Ruspe, nous fait comprendre par un exemple quel sort éprouvèrent les personnages importants. « Fulgence, écrit-il³, était issu d'une noble famille, et ses parents comptaient parmi les sénateurs de Carthage. Gordien, son aïeul, y habitait au moment où Genséric y pénétra en vainqueur. Ce dernier, après avoir dépouillé de leur fortune tous les sénateurs, les contraignit de s'embarquer pour l'Italie. Gordien fut du nombre des expulsés... A sa mort, deux de ses fils, dans l'espoir de recouvrer son héritage, se mirent en route pour l'Afrique. Il ne leur fut pas possible de rester à Carthage, leur propre maison ayant été livrée aux Ariens. Cependant le roi leur fit remettre une partie des sommes qui leur avaient été ravies, et ils allèrent s'établir en Byzacène. » Les plaintes de Victor de Vita sont donc justifiées, lorsqu'il s'écrie : « A cette antique et fière liberté dont jouissait Carthage, il fit succéder la servitude⁴. » Tous ceux qui étaient spoliés, prêtres ou nobles laïques, avaient le choix entre l'exil et l'esclavage ; s'ils tardaient à se décider,

¹ « Carthaginem dolo pacis invadit, » écrit Prosper Tiro ; et Idace, « Carthagine fraude decepta » ; « Carthaginem occupavit, » dit le comte Marcellin ; « Carthago capta, » lit-on dans les *Chronica Gallica* de 452 et de 511 ; « Carthaginem Geisericus tenuit et intravit, » ajoute Victor de Vita, I, 12.

² Vict. Vit., I, 8.

³ S. *Fulgentii episcopi Ruspensis vita*, I, col. 119 (P. L., LXV).

⁴ Vict. Vit., I, 12 et 14.

on les condamnait à l'esclavage perpétuel. J'ai connu, ajoute le même historien, bon nombre d'évêques et d'illustres citoyens devenus ainsi esclaves des Vandales.

Les places dont Genséric n'avait point entrepris la conquête, sans doute en souvenir du siège si long d'Hippone, se rendirent sans tarder¹, de même qu'en 146 av. J.-C. la chute de Carthage amena la soumission de toute la contrée². Les Vandales ne se méprirent pas sur l'importance de cet événement ; ils le considérèrent comme le principe d'un nouvel ordre de choses. L'habitude s'établit parmi eux de compter une ère spéciale à partir de ce moment³ ; le 19 octobre 439 en fut la date initiale. Il y avait 585 ans que Carthage était tombée dans la sujétion de Rome.

Les débuts du règne de Genséric furent très agités. Expéditions soudaines sur mer, descentes le long des côtes et pillage des habitants surpris, voilà par quels exploits se signalait le vainqueur de l'Afrique. En même temps, il pousse Attila contre l'empire, parvient ainsi à détourner de soi l'attention, et peut à son aise, en dépit du traité passé avec Valentinien III⁴, arrondir son domaine maritime. Après la mort de l'empereur (455) il eut tôt fait de réunir sous sa loi tout ce qu'il ne possédait pas encore en Afrique, plus la Sardaigne, la Sicile, la Corse et les Baléares⁵.

Pour se livrer à la piraterie, Genséric avait dû se créer

¹ Idace, *loc. cit.* ; Marcell. Comes, *loc. cit.* ; *Chron. Gall. a. 452, loc. cit.*

² Victor de Vita (I, 13) signale la répartition faite par le roi, peut-être en 442, des provinces récemment subjuguées. La Byzacène, l'Abaritane (d'Avezac, *l'Univers pittoresque* ; Afrique II ; *Afrique ancienne*, p. 241, note, suppose qu'il faut lire *Sabratana* ou *Sabaratana* au lieu d'*Abaritana*, et qu'il s'agit de la Tripolitaine), le pays des Gétules et une partie de la Numidie furent retenus dans son lot. Il partagea entre ses troupes la Zeugitane ou Proconsulaire (sur l'identité des deux termes à cette époque, voir les textes cités par Tissot, *G.*, II, p. 37 ; outre le passage de Victor de Vita qui nous occupe, on peut encore rappeler cette phrase d'Orose, I, 2, 92 : « *Byzacium ubi Hadrumetus civitas, Zeugis ubi Carthago magna* ».) Le reste demeura entre les mains de Valentinien III, mais plutôt à titre de possession embarrassante, qu'il fallait défendre sans cesse, que comme un territoire dont on retirait de réels avantages.

³ Mommsen croit (*Chron. min.*, I, p. 154, n. 2 ; cf. Krusch, p. 143) que le mot *æra* (ère) fut introduit en Afrique par les Vandales. Ce peuple comptait encore les années à partir du début de chaque règne ; cf. C. I. L., VIII, 2013, 10516.

⁴ Prosper Tiro, *Chron.*, p. 478, n° 1344 et p. 479, n° 1347 ; Cassiodore, *Chron.*, p. 156, n° 1237 et 1240 ; cf. Théophane, *Chron.*, 87 (P. G., CVIII).

⁵ Vict. Vit., I, 13.

une marine. Les vaisseaux des armateurs carthaginois en formèrent le noyau, autour duquel il groupa les navires que les arsenaux purent lui construire rapidement et en grand nombre. Le port offrait un lieu de refuge très sûr ; et, s'il ne présentait plus l'activité de l'âge punique ou des II^e et III^e siècles de l'ère chrétienne, la déchéance était loin d'être complète.

Les Vandales n'avaient qu'à jouir paisiblement du fruit de leurs victoires ; l'empire n'était pas de force à les en empêcher. Tous ceux qui auraient dû le défendre ne s'occupaient que de leurs mesquines rivalités, quand ils n'allaient pas jusqu'à pactiser avec l'ennemi. Tel fut le cas du comte Sébastien, gendre de Boniface, et, comme lui, en butte à la haine d'Aëtius. C'était un vaillant homme de guerre, à qui l'on avait confié, lors de la descente de Genséric en Sicile (440)¹, le commandement d'une armée. Il semble avoir ménagé le barbare². Aussi, lorsque les intrigues de ses ennemis l'eurent contraint d'abandonner tour à tour Constantinople et la cour du roi des Visigoths, c'est à Carthage qu'il alla demander asile³. Genséric faisait grand cas de Sébastien et volontiers écoutait ses avis ; pourtant il redoutait de le voir quelque jour, comme jadis son beau-père, se retourner vers l'empire. Il prit donc prétexte de sa foi religieuse pour se débarrasser de lui. Le comte, qui était catholique, ayant refusé de se convertir à l'arianisme professé par les Vandales, paya de sa vie cette courageuse attitude⁴.

Genséric n'avait point hésité, pour asseoir sa puissance, à sacrifier la veuve et les enfants de son frère Gundéric ; ces meurtres appelaient la vengeance. Ce petit homme, boiteux par suite d'une chute de cheval, colère, avide, taciturne, ennemi des plaisirs, qui s'était imposé à ses égaux par la profondeur de son génie et son adresse sans pareille à former des intrigues et à diviser les nations qu'il voulait soumettre⁵, avait d'ailleurs trop bien réussi pour ne pas exciter la jalousie de

¹ Prosper Tiro, *Chron.*, p. 478, n° 1342 ; Cassiodore, *Chron.*, p. 456, n° 1235 ; Idace, *Chron.*, p. 24, n° 131, cite encore une incursion en Espagne en 445.

² Prosper Tiro, *ibid.*

³ Idace, *Chron.*, p. 24, n. 132, rapporte ce fait à l'année 445. Il est probable, quoique le texte d'Idace ne soit pas très clair à cet endroit, que Sébastien fit un séjour assez long en Afrique ; du moins sa mort n'advint, suivant le même chroniqueur, qu'en 450 (*ibid.*, p. 25, n. 144).

⁴ Vict. Vit., I, 19-21.

⁵ Tel est le portrait que nous a laissé de lui Jordanès, *Getica* (XXXIII, 168).

ses compagnons d'armes. Ce qui les irrita surtout, c'est l'orgueil dont il fit preuve à la suite de ses continuels succès¹. Un complot s'ourdît entre quelques-uns des plus nobles de la nation afin de le mettre à mort ; ils furent découverts, et Genséric les fit périr dans les supplices. Dans la crainte qu'ils n'eussent des imitateurs, il infligea le même sort à tous ceux qu'il soupçonnait de ne point l'aimer. Carthage fut inondée de sang. Par ces massacres, dit Prosper, les Vandales perdirent plus de forces que dans une défaite.

Il leur en restait assez pour répondre à l'appel d'Eudoxie, veuve de Valentinien III, et pour s'emparer de Rome (15 juin 455)². Pendant quatorze jours, ils s'y livrèrent au pillage avec fureur et dépillèrent la ville de toutes ses richesses. Puis ils remirent à la voile, emmenant à Carthage des milliers de captifs, entre autres Eudoxie, ses deux filles, Eudocie et Placidie, et Gaudence, fils d'Aetius³. On avait entassé dans les vaisseaux, dit Procope⁴, une quantité d'objets d'or et d'argent et tout le mobilier impérial. La moitié du toit du temple de Jupiter Capitolin, qui était d'un bronze très fin, recouvert d'une couche d'or épaisse, faisait partie du butin. Genséric s'était emparé aussi des vases sacrés des Juifs et des autres dépouilles du temple de Jérusalem, que Titus avait transportées jadis à Rome. Ces trésors demeurèrent à Carthage pendant toute la durée de l'occupation vandale. A l'exception d'un vaisseau chargé de statues, qui sombra en mer, la flotte rentra sans encombre.

Les prisonniers étaient si nombreux qu'on ne savait où les abriter. Le manque de soins et le pénible voyage qu'ils venaient d'effectuer avaient affaibli beaucoup d'entre eux. C'était pitié de voir cette foule d'hommes, de femmes et d'enfants, libres hier encore, maintenant réduits au plus dur esclavage. Il se trouva heureusement un cœur qui eut compassion de leur

¹ Prosper Tiro, *Chron.*, p. 479, n° 1348.

² Proc., *Bell. Vand.*, I, 4.; Vict. Vit., I, 24.; Victor de Tonnenna, *Chron. (Chron. min.*, II, p. 186.; cf. Till., *Hist.*, VI, p. 261. Jaffé (I, p. 72) indique comme date le 2 juin.

³ Vict. Tonn., *ibid.*; Prosper Tiro, *Chron.*, p. 484, n° 1375 et *Additam*, p. 490, n° 29; Idace, *Chron.*, p. 27 sq.; Marcell. Comes, *Chron.*, p. 86; Cassiod., *Chron.*, p. 157, n. 1263; Jean Malalas, *Chron.*, XIV, 25-26 (*Byz.*); Théophane, *Chron.*, p. 93, place par erreur cet événement en 447; Anastase, *Hist. eccl.*, col. 1233 D, 1234 A (P. G., CVIII), en 445; les dates de ces deux derniers chroniqueurs sont en général sujettes à caution.

⁴ *Bell. Vand.*, I, 5.

sort et s'employa pour l'adoucir. Deogratias, évêque de Carthage, disposa deux grandes églises, la *basilica Fausti* et la *basilica Novarum*, avec des lits et des couches de feuillasses pour y recevoir ces malheureux. Tous ses efforts tendaient à empêcher qu'on ne vendit à part mari, femme et enfants. Les malades étaient l'objet de sa sollicitude particulière ; on le voyait, suivi de médecins, se pencher à leur chevet, examiner leur état, et leur donner remèdes et aliments. « Lorsqu'il mourut, ajoute Victor de Vita, à qui j'emprunte ces détails¹, les captifs pleurèrent amèrement ; car ils se croyaient désormais abandonnés sans secours entre les mains des barbares. »

Les princesses, au rebours de la multitude, furent traitées avec honneur. Eudocie épousa même, peut-être à vrai dire sans empressement, Hunéric, l'ainé des fils de Genséric ; sa sœur Placidie, fiancée au sénateur Olybrius, plus tard empereur d'Occident, fut rendue à la liberté, puis envoyée à Byzance, sur la demande de l'empereur d'Orient, Léon².

La suite du règne de Genséric est remplie par des guerres ou menaces de guerre contre les empereurs Majorien, Sévère Anthemius, Léon, et des pillages sur les côtes d'Italie ou d'Espagne ; on en lira le détail dans Procope³, que Tillemont⁴ a suivi en le contrôlant. Malgré de fréquents succès au cours de ces luttes, Genséric n'était point sans inquiétude sur la sécurité

¹ I, 25-27.

² Proc., *loc. cit.* ; Idace, *Chron.*, p. 32, n° 216 ; Théoph., *Chron.*, 94.

³ *Bell. Vand.*, I, 5-7. Il dit en propres termes (5) : « Ἐνὰ πᾶν ἔτος ἦρχοντο ἕστε Σικελίαν καὶ Ἰταλίαν ἐσθολὰς ἐποιεῖτο... »

⁴ *Hist.*, VI, p. 321 sq., 331 sq. De tous ces faits je ne reproduirai qu'un seul, parce qu'il se passe, ou plutôt qu'il est dit se passer à Carthage ; car il s'agit d'une légende racontée par l'historien grec à propos de Majorien. En 460, l'empereur fit de grands préparatifs contre les Vandales ; lui-même devait prendre le commandement des troupes. Avant d'engager la lutte, voulant se rendre compte des forces de son adversaire, il se déguise en ambassadeur, prend un nom d'emprunt, se teint la chevelure et se rend auprès de Genséric. Le barbare le reçut amicalement, puis, sous couleur de politesse, en réalité afin de l'effrayer, il le conduisit dans l'arsenal qui contenait une quantité d'armes de toute sorte. Aussitôt ces armes commencèrent à se remuer et s'entrechoquèrent avec un grand bruit, et la terre se mit à trembler. L'inspection terminée, il s'informa de la cause du phénomène ; personne ne l'avait perçu. Après le départ de Majorien, Genséric apprit le nom de son visiteur. Plein de crainte à l'idée qu'il s'était livré lui-même à un chef si valeureux, il se prépara sans repos à le combattre. Il parvint par trahison à détruire la flotte réunie sur les côtes d'Espagne pour transporter les Romains en Afrique. Et le péril fut une fois encore détourné de Carthage (Idace, *Chron.*, p. 31, n° 200).

de sa capitale, contre laquelle se tournaient les forces des deux empires d'Occident et d'Orient. Il redoutait en outre les partisans du régime antérieur. Pour les empêcher de se mettre à l'abri, s'ils tentaient quelque révolte, il fit raser les murailles de toutes les cités d'Afrique¹. Du même coup, il enlevait aux généraux que l'Europe pourrait lancer contre lui l'espérance de se retrancher dans une forteresse et d'y loger une garnison en vue de harceler les Vandales. Seule Carthage ne subit pas le sort commun. Les motifs de cette exception, encore que Procope ne nous les fournisse pas, se devinent d'eux-mêmes. Cette ville où le roi résidait avec l'élite de ses guerriers était le boulevard et la suprême ressource des barbares : ils avaient donc intérêt à ne pas la démanteler. Cependant ce privilège fut plus apparent que réel. L'enceinte ne tomba pas sous la pioche des démolisseurs ; mais on n'y apporta aucune attention, tandis qu'elle allait se détériorant ; on omit de procéder aux réparations les plus urgentes. Et la ruine, plus lente qu'ailleurs, n'en fut pas moins profonde.

Lorsque l'empereur Léon, pour tirer vengeance des déprédations des Vandales en Grèce et dans les îles, lança contre eux une armée considérable, Carthage était encore fortifiée. Elle put soutenir un siège de quelque durée². Léon avait partagé ses troupes en trois corps. Le premier, aux ordres du patrice Marcellianus ou Marcellinius³, devait tout d'abord reconquérir la Sardaigne, ce qu'il fit sans trop de peine ; Heraclius, qui commandait le second, pénétra en Tripolitaine et battit l'ennemi. La flotte enfin, sous la conduite de Basiliscus, beau-frère de l'empereur, visa droit à Carthage, où les deux autres forces devaient la rejoindre. Si ce projet s'exécutait, c'en était fait de la puissance vandale. Il faillit réussir. Au moment décisif, la trahison de Basiliscus perdit tout.

Il atterrit au *promontoire de Mercure* (Cap Bon). Mais, au lieu de marcher aussitôt sur la capitale, il commença par perdre du temps. L'adversaire, qui avait eu grand peur, se remet peu à peu de son premier effroi et se prépare à la résistance. Basiliscus pénètre dans le golfe et s'approche de la

¹ Proc., *Bell. Vand.*, I, 5 ; *De aedif.*, VI, 5.

² Proc., *Bell. Vand.*, I, 6 ; Jean Malalas, *Chron.*, XIV, 29 ; Suidas, *Lexicon*, s. v. *χερσίζω* ; Till., *Hist.*, VI, p. 396-401.

³ Marcell. Comes, *Chron.*, p. 90.

ville ; Jordanès¹ rapporte même qu'il l'attaqua à mainte reprise du côté de la mer. Quoi qu'il en soit, le siège traîna en longueur, quand tout aurait pu se terminer en quelques jours. Genséric, qui connaissait l'avarice de l'amiral ennemi, lui fit passer une somme importante pour le corrompre ; du moins Procope, Malalas et Jordanès le racontent. En même temps, il lui demandait cinq jours de trêve afin d'étudier à quelles conditions la paix pourrait être conclue ; Basiliscus les accorda. Le vent ayant sauté pendant cette armistice, les Vandales se sentent en mesure d'attaquer la flotte impériale, placée dès lors dans une situation très défavorable. Ils jettent contre elle une quantité de brûlots, qui allument des incendies de toutes parts, tant les vaisseaux étaient pressés ; puis ils se lancent à l'abordage. Surpris par cette brusque attaque, affolés par les flammes, les marins de Basiliscus et la plupart des chefs n'en résistèrent pas moins avec ardeur. Malgré leur vaillance, cette bataille navale fut un désastre. Il fallut fuir en désordre vers Constantinople, où l'empereur, sur les instances de sa femme Verina, sœur de Basiliscus, pardonna au général infidèle.

Heraclius, trop faible pour se mesurer seul avec l'ennemi, se replia lui aussi vers l'Orient ; tandis que Marcellinus tombait assassiné par quelques rivaux jaloux de ses succès (août 468)². Cette lamentable expédition ne servit qu'à affermir à la fois la puissance et l'orgueil de Genséric.

A partir de ce moment le vieux roi ne fut plus guère attaqué et poursuivit en toute quiétude ses incursions sur les côtes de la Méditerranée. Un traité avec Odoacre (476), par lequel ce chef, déjà maître de l'Italie, obtenait la Sicile, moyennant tribut annuel³, un autre, un peu antérieur, avec l'empereur d'Orient Zénon⁴ ; voilà tout ce que l'histoire nous a transmis d'important pour la fin de son règne.

Zénon avait choisi comme représentant auprès du Van-

¹ *Romana*, 337.

² *Proc., loc. cit.* ; Marcell.Comes, *loc.cit.* ; *Fasti Vindobonenses priores* (*Chron. min.*, I, p. 305, n° 601). Idace, *Chron.* (p. 33, n° 227) et les *Consularia Constantinop.* (*Chron. min.*, I, p. 247), indiquent à tort la date de 464. Théophane (*Chron.*, p.100) prétend que Basiliscus avait d'abord pris Carthage et qu'il l'abandonna ensuite, cédant aux présents de Genséric.

³ *Vict. Vit.*, I, 14.

⁴ *Proc., loc. cit.*, 7.

dale un homme d'une parfaite droiture, le patrice Sévère¹. Genséric lui offrit une grande somme d'argent et des présents proportionnés à sa qualité; Sévère refusa tout et répondit que le seul cadeau qu'il accepterait, c'était la liberté des sujets de l'empire en captivité chez les Vandales. Cette réponse plut tellement à Genséric que, sur-le-champ, il mit à la disposition de l'ambassadeur tous les prisonniers qui lui appartenaient, ainsi qu'à ses fils; il l'autorisa en outre à racheter les autres. Aussitôt Sévère vend ses meubles, son argenterie, et délivre le plus grand nombre possible d'esclaves. Emu d'une conduite si généreuse, le barbare n'hésita pas à conclure avec l'empereur une paix perpétuelle. Et cette alliance, ni lui ni ses successeurs, jusqu'au temps de Justinien, n'y portèrent atteinte. Il fit plus; malgré son arianisme farouche, il permit aux catholiques de Carthage de rouvrir leur basilique fermée depuis plusieurs années; aux évêques et aux prêtres bannis, de rentrer dans la ville. La mission de Sévère avait donc réussi au-delà de toute espérance, en raison de sa complète honnêteté (475)².

Genséric mourut bientôt après (janvier 477), dans la capitale qu'il s'était conquis près de trente-huit ans plus tôt³. Son habileté politique, son génie militaire, expliquent ses succès; Carthage en éprouva les heureux effets. Malgré la servitude où elle gémissait, malgré les mœurs brutales et l'esprit grossier de ses maîtres actuels, cette première partie de la domination vandale ne fut pas funeste à son développement intérieur. Enrichie des dépouilles de Rome, défendue contre les atteintes des Impériaux, elle connut du moins la prospérité matérielle, si elle avait perdu la libre disposition d'elle-même.

Avant de disparaître, Genséric établit qu'après lui le sceptre reviendrait non pas à son fils aîné, mais au plus âgé des mâles de sa famille, et ainsi de suite à la mort de chacun de ses

¹ Malchus, *Excerpta de legationibus Romanorum ad gentes*, 3 (Byz.); Till., *Hist.*, VI, p. 479 sq.

² Vict. Vit., I, 51; Till., *Hist.*, VI, p. 480 et 669; *Mém.*, XVI, p. 537 sq.

³ Procope (*loc. cit.*), dit qu'il régna trente-neuf ans; Victor de Vita (I, 51) est plus près de la vérité quand il lui assigne trente-sept ans et trois mois. Victor de Tonnenna (p. 187), brouillant toute cette chronologie, fixe sa mort à 464, dans la quarantième année de son règne; cf. Till., *Mém.*, XVI, p. 795-797.

successeurs¹. Jordanès admire cette prévoyance ; pourtant elle ne les empêcha guère de se déchirer, comme les autres peuples, dans des querelles intestines, et assurément ne suffit pas à maintenir leur puissance au point où l'avait portée leur premier roi africain. Cette grandeur est l'œuvre personnelle de Genséric ; elle ne lui survivra pas.

II

du
me
ale.

Son fils et successeur, Hunéric, dont le règne ne dura que sept ans, fut le fléau de l'Afrique, en particulier de Carthage, où il fit couler le sang des catholiques. En dehors de cette persécution, nous n'avons guère à glaner pour l'histoire politique de ce triste règne que l'ambassade d'Alexandre. Zénon l'avait envoyé auprès d'Hunéric (480)² pour examiner d'abord les griefs du roi, qui se plaignait de n'avoir pas reçu la dot de sa femme Eudocie, fille de Valentinien III, puis les réclamations des marchands carthaginois à qui plusieurs vaisseaux avaient été saisis pendant les dernières guerres. Hunéric ne souhaitait, comme Zénon, que la paix au dehors ; on n'eut donc pas de peine à s'entendre. S'il faut accepter le témoignage de Malchus³, plutôt que de se brouiller avec l'empire, le Vandale renonça de lui-même à la dot de sa femme, à l'indemnité pour les armateurs de Carthage, à tout enfin, et ne fut satisfait qu'après avoir contracté avec Zénon une amitié inviolable⁴.

Dissensions intérieures, persécutions, lutte contre les Maures

¹ Proc., *loc. cit.* ; cependant les termes dont se sert Jordanès (*Getica*, XXXIII, 169) semblent ne se rapporter qu'aux fils de Genséric.

² Till., *Hist.*, VI, p. 502.

³ *Excerpta de legationibus gentium ad Romanos*, 5 (*Byz.*). Victor de Vita (II, 3) indique aussi un autre résultat de la mission d'Alexandre ; grâce à son intervention, Carthage, privée d'évêque depuis la mort de Deogratias (au plus tôt à la fin de 455, Till., *Hist.*, VI, p. 502, plus probablement en 457, Till., *Mém.*, XVI, p. 527), put lui élire un successeur en 480 ou 481 (*ibid.*, XVI, p. 541).

⁴ On mentionne encore un autre représentant de Zénon, appelé Reginus, qui se trouvait à Carthage en 483. Mais on peut croire, d'après les expressions que les auteurs emploient en parlant de lui, qu'il était venu seulement pour examiner les difficultés religieuses suscitées par Hunéric et pour essayer de lui faire prendre une attitude moins farouche à l'égard des catholiques. Vict. Vit., II, 38 ; Till., *Hist.*, VI, p. 506.

du désert ou de la montagne, à qui la mollesse des rois avait rendu toute leur audace d'autrefois, tels sont, pendant les vingt dernières années du v^e siècle et les trente premières du vi^e, les traits les plus saillants de l'histoire des Vandales. Au milieu de ces difficultés, l'ordre de succession que Genséric avait établi, complété par le traité de paix conclu avec l'empire, maintenait cependant une certaine stabilité. Le jour où ces sages dispositions furent violées, les Vandales étaient à la veille de leur ruine. C'est ce qui se produisit sous le règne d'Hildéric, quand Gélimer, exploitant le mécontentement général, usurpa le pouvoir¹. A peine proclamé roi par ses troupes, il va droit à Carthage, s'en empare, fait jeter en prison Hildéric et ses neveux, Hoamer et Euagis, et se saisit de la puissance souveraine (531). Le chroniqueur Victor de Tonnenna ajoute que beaucoup d'autres nobles personnages périrent dans la capitale².

Les résultats de cette révolution sont dans toutes les mémoires³. Heureux d'avoir enfin un prétexte pour intervenir dans les affaires d'outre-mer, Justinien se déclare le défenseur du roi déchu et pour le soutenir prépare des forces imposantes. Dix mille fantassins, cinq mille cavaliers, cinq cents vaisseaux de transport, quatre-vingt-douze armés en guerre, sont mis à la disposition de Bélisaire, désigné comme chef de l'expédition (533). Les Vandales s'attendaient si peu à une attaque qu'ils n'avaient pris aucune mesure pour la repousser. Leurs meilleurs soldats étaient occupés à réduire la Sardaigne, qui avait secoué le joug. Gélimer, éloigné de sa capitale, l'avait laissée sans défense; point de préparatifs dans les autres villes, ni sur le littoral; le pays était ouvert. Débarqué à *Caput Vada* (Ras Kaboudia)⁴, Bélisaire s'avança vers le nord sans rencontrer d'obstacle, bien accueilli au contraire par les populations romaines opprimées.

En apprenant son arrivée en Afrique, Gélimer pensa d'abord à se venger de ceux qui, selon lui, l'avaient provoquée. Il manda donc à son frère Ammatas, demeuré à Carthage, de

¹ Proc., *Bell. Vand.*, I, 9; Diehl, *Afr.*, p. 5-6, 8-15.

² Vict. Tonn., p. 498.

³ On peut lire toute la suite de cette histoire dans Procope, *Bell. Vand.*, I, 9 sqq.; cf. Corippus, *Johan.*, I, v. 366-391; III, v. 14-22, 265-280; Diehl, *Afr.*, p. 3-33.

⁴ Corippus, *Johan.*, I, v. 366-391; Tissot, *G.*, I, p. 181; pl. X.

mettre à mort Hildéric et tous les membres de sa famille qui se trouvaient en prison. Se préoccupant ensuite de sa capitale, il ordonne à Ammatas d'attendre Bélisaire, avec les troupes qu'il avait sous la main, près de *Ad Decimum* (Sidi Fathallah)¹. Son plan était d'enserrer l'ennemi, comme dans un étau, entre les forces venues de Carthage et celles que lui-même amenait du sud. La précipitation d'Ammatas, l'indiscipline des soldats, l'incapacité du roi l'empêchèrent de réussir. Les Byzantins, profitant des erreurs de l'adversaire, le mirent en pleine déroute (13 septembre). Dès le lendemain ils se dirigeaient vers Carthage.

« On y arriva sur le soir, dit Procope², et l'on campa pour la nuit hors des murs, bien que personne ne tentât de nous en interdire l'accès. Les Carthaginois en avaient laissé les portes ouvertes ; les rues étaient illuminées ; pendant toute la nuit la ville fut brillamment éclairée. Ce qui restait de Vandales se prosternaient dans les églises, comme des suppliants. Mais Bélisaire, redoutant quelque piège et voulant éviter que les soldats pussent se livrer au pillage à la faveur de l'obscurité, empêcha ses troupes d'entrer ce jour-là.

« Le même jour, la flotte, poussée par un vent favorable, atteignait le *promontoire de Mercure* (Cap Bon). Dès que les Carthaginois l'aperçurent, ils ôtèrent les chaînes de fer qui barraient l'entrée du port, qu'on appelle *Mandracium*, afin de permettre aux vaisseaux de s'y mettre à l'abri... » Lorsqu'on eut appris à bord la victoire remportée par l'armée de terre, on tint conseil. Les chefs résolurent de se conformer aux « instructions de Bélisaire, qui avait défendu de débarquer à Carthage en son absence ; d'ailleurs ils se figuraient que les chaînes de fer étaient encore tendues ; enfin le port était trop petit pour contenir une flotte telle que la leur. Le lac, au contraire, offrait beaucoup d'avantages ; il était à 48 stades de la ville³ ; on y pénétrait sans obstacle, la flotte entière y serait en sûreté... L'amiral Calonymus, sans tenir compte des décisions de l'assemblée, prit avec lui un petit nombre de marins et cingla en cachette vers le *Mandracium*. Personne n'osa lui résister ; il put à son aise piller les établissements

¹ Tissot, *G.*, II, p. 124; *Atlas*, II, Tunis, 73.

² *Bell. Vand.*, I, 20-23.

³ Un peu moins de 2 lieues, exactement 7.399^m, 20.

des marchands, tant étrangers que Carthaginois, qui avoisinaient la mer.

« Le lendemain, Bélisaire fait débarquer les matelots et dispose ses troupes en ordre de bataille, de peur de quelque surprise des ennemis ; puis il se met en marche vers la ville. Avant d'y entrer, il fit faire halte et exhorta longuement ses soldats à conserver la discipline, surtout à Carthage. Les populations de ce pays, toutes romaines, avaient subi très à contre-cœur le joug des Vandales et reçu d'eux les plus durs traitements. C'est pour ce motif que l'empereur y avait envoyé son armée. Comment donc pourrait-elle agir en ennemie contre ceux qu'elle venait délivrer ?

« Après cette harangue, Bélisaire pénètre dans Carthage, et, n'y remarquant aucune apparence hostile, il monte au palais, où il s'assied sur le trône de Gélimer. Cependant les marchands et autres habitants qui avaient leurs demeures au bord de la mer se présentent en troupe et avec de grands cris devant Bélisaire pour se plaindre d'avoir été pillés par les marins, la nuit précédente. Le général appela Calonymus et l'obligea de jurer qu'il rapporterait exactement tout ce qui avait été pris. Il fit le serment, mais n'en retint pas moins le plus possible. Rien ne ternit en ce jour la gloire de Bélisaire. « Il sut si bien maintenir ses hommes dans le devoir qu'on n'entendit proférer ni une injure, ni une menace. Le commerce continua à s'exercer librement. Dans cette ville prise par les troupes, où s'accomplissait une révolution profonde et qui changeait de maître et de régime, les boutiques demeurèrent ouvertes. Les officiers fourriers distribuèrent les logements aux soldats, qui se retirèrent chacun dans la demeure qu'on lui assignait, après avoir acheté des vivres à qui voulait en vendre. Aux Vandales qui avaient cherché un asile dans les églises, Bélisaire promit toute sécurité. Puis il se mit à restaurer les murailles. On en avait pris si peu de soin, depuis Genséric, qu'en plus d'un endroit des brèches s'étaient produites ; une bonne partie même des remparts était écroulée. » On les releva, et un fossé muni d'une solide palissade fut creusé tout autour.

Quand il se vit maître de la situation et solidement établi contre un retour offensif de l'ennemi, Bélisaire dépêcha vers l'empereur un de ses principaux officiers, Solomon, pour lui faire part de l'heureux succès de ses armes et de la prise de

Carthage, qui redevenait romaine après avoir cessé de l'être pendant 95 ans (19 octobre 439-15 septembre 533)¹. La crédulité populaire voulut voir résumée la destinée des Vandales en Afrique dans un dicton que les enfants répétaient habituellement dans leurs jeux : Le G chassera le B, mais à son tour le B chassera le G. Personne ne comprenait le sens de cette énigme, jusqu'au jour où Bélisaire se fut emparé de la ville. On la traduisit aussitôt en ces termes : Genséric chassera Boniface, mais Bélisaire chassera Gélimer.

Gélimer cependant ne s'avouait pas vaincu sans retour. Dans les plaines de *Bulla Regia* (Hammam Darradji)² il recrutait une petite armée de Vandales et de Maures. Bientôt, avec le concours de son frère Tzazon accouru de Sardaigne en toute hâte, il se crut en état de reprendre l'offensive et marcha sur Carthage³. Son premier soin fut de priver d'eau la population en coupant l'aqueduc qui versait les sources du Zaghouan dans les citernes de La Malga. Puis, ayant réparti ses soldats sur les diverses routes qui aboutissaient aux portes, afin d'empêcher toute communication avec le dehors, il s'abstint, en vue de gagner la faveur des gens du pays, de dévaster les campagnes environnantes. Il comptait surtout, à vrai dire, sur la trahison. Les Carthaginois, mais plus encore les soldats ariens de l'armée romaine, devaient, pensait-il, lui être favorables. Enfin il avait alléché par des promesses les Huns qui servaient parmi les Impériaux et supportaient impatiemment les ordres de Bélisaire. Instruit de ces tentatives, le général ne voulut

¹ Cet événement fut le point de départ d'une ère nouvelle ; C. I. L., VIII, 5262 ; Sabatier, I, p. 190, n. 1.

² Tissot, G., I, p. 62 ; II, p. 239, 264 ; pl. XVIII.

³ Pour la suite de ce récit, voir Procope (*op. cit.*, II, 1-9), qui fournit tous les détails sur la conquête définitive de l'Afrique. La plupart des écrivains ou chroniqueurs n'ont fait que résumer plus ou moins brièvement ces faits considérables : cf. Vict. Tonn., p. 198 ; Marius Aventicensis (*Chron. min.*, II, p. 235) ; Jean Malalas, *Chron.*, XVIII, 68 et 77 ; Marcell. Comes, p. 103 ; Jordanès, *Getica*, XXXIII, 171-172, et *Romana*, 366 ; *Cod. Just.*, I, 27, début ; Corippus, *Johan.*, III, 14-22 ; Paul Diacre, *Hist. rom.*, XVI, 14. Anastase (col. 1255-1259) donne un abrégé assez complet de Procope ou plutôt de Théophane (*Chron.*, p. 158 sqq.) ; il introduit pourtant une variante : « Noctu enim ad urbem accedentes, et una cum introeuntibus plaustri rusticorum ingredientes, obtinuerunt ; et cum dies factus fuisset, tam sacerdotem quam hujus primos captantes, ad praetorem destinaverunt. » Théophane, qui suit Procope dans son récit de la conquête de l'Afrique, a écrit cette phrase à propos de l'entrée de Bélisaire à *Sullectum* ; Anastase l'a transcrite de telle sorte qu'elle semble s'appliquer à Carthage.

pas néanmoins agir contre Gélimer tant que les travaux de réfection des murailles ne seraient pas finis. Cependant il redoubla de vigilance et de sévérité et fit pendre sur une colline, devant la ville, un citoyen convaincu d'avoir communiqué avec l'ennemi. Cet exemple fut salutaire, tous les traitres laissèrent là leurs mauvais desseins; les Huns eux-mêmes confessèrent leur faute et jurèrent de combattre en loyaux sujets.

Au milieu de décembre, trois mois après son entrée à Carthage, Bélisaire se décida enfin à se mesurer avec Gélimer. La rencontre eut lieu à sept lieues environ de la capitale, aux environs de *Tricamarum*; et tout se borna, comme dans l'affaire de *Ad Decimum*, à un engagement de cavalerie. Les Romains perdirent seulement cinquante des leurs, au dire de Procope, et les Vandales huit cents. Vers le soir, quand survint l'infanterie, on se porta contre le camp que Gélimer abandonna précipitamment avec son entourage. On tua une foule d'ennemis; les femmes, les enfants furent emmenés en esclavage; on fit main basse sur les trésors des vaincus. La puissance des Vandales venait de recevoir le coup mortel.

Après ce désastre, Gélimer s'était réfugié à l'extrémité de la Numidie, où le mont *Pappua* (Djebel Nador?)¹ lui offrait une retraite inaccessible. Dans l'impossibilité d'emporter d'assaut cette position, Bélisaire avait laissé un de ses lieutenants pour tenir le roi en échec et le réduire par la famine. Après trois mois d'un siège très rigoureux, épuisé de fatigues et de privations, perdant courage, le Vandale résolut de se remettre à la discrétion du vainqueur. On lui assura la vie sauve, à lui et à tous les siens, avec un traitement honorable et ce qui lui serait nécessaire pour sa subsistance. A ces conditions il se rendit et fut sur-le-champ conduit dans son ancienne capitale, où Bélisaire, qui avait établi sa résidence dans le faubourg d'*Aclas*, le reçut avec courtoisie (mars 534).

Moins de soixante ans après la mort de Genséric, son fondateur, le royaume des Vandales gisait, anéanti en six mois par cinq mille cavaliers. Vraiment Procope n'exagère pas

¹ Tissot, *G.*, I, p. 36-39, pl. XXI; M^{se} Toulotte verrait plutôt cette montagne à l'ouest de Mila, sur les confins de la Numidie et de la Maurétanie, dans le massif de Zouagha ou dans celui du Ferdjioua; cf. *C. R. Inscr.*, 1891, p. 427; *C. R. Hipp.*, 1892, p. xxviii sq.; Gsell, 1891, p. 23; 1892, p. 87.

lorsqu'il dit que cette aventure tenait du prodige. Et l'on peut douter avec lui ce qu'il faut admirer le plus, ou du courage de Bélisaire, ou de la fortune qui l'avait si bien servi. Justinien, pour témoigner sa gratitude au général qui lui rendait une partie importante de son empire, renouvela en sa faveur un usage de l'ancienne Rome et lui décerna les honneurs du triomphe. On vit se dérouler à travers les rues de Byzance une pompe magnifique. Sièges d'or, chars de la reine, vêtements enrichis de pierreries, coupes et vaisselle de prix, monceaux d'argent, en un mot tout le mobilier et les richesses de Gélimer, tout ce que Genséric avait enlevé à Rome en 455, défila devant les yeux ébahis des Grecs. Dans le nombre figuraient les vases et objets sacrés des Juifs, pris à Jérusalem par Titus et transportés à Carthage après le sac de Rome¹. Le cortège, où avaient pris place Gélimer, sa famille et les principaux chefs vandales, partit de la demeure de Bélisaire et s'achemina vers le cirque, où Justinien reçut les hommages, les adorations du vainqueur et du vaincu. Et ce fut un spectacle inoubliable de voir le fier barbare prosterné devant l'icône impériale. On pouvait alors croire à la toute-puissance de l'empereur ; et il semblait que l'Afrique lui fût dorénavant soumise sans conteste. Nous verrons bientôt quelles luttes il lui fallut soutenir pour la conserver sous sa dépendance.

Avant de raconter cette dernière période de l'histoire de Carthage, arrêtons-nous un instant, et regardons ce que cette ville est devenue sous les Vandales. On se rappelle la description pessimiste que Salvien nous en a laissée au commencement du v^e siècle. A l'entendre, rien n'eût été plus corrompu que son peuple ; l'attrait des plaisirs s'exerçait sur lui si fortement qu'il le rendait insouciant du danger prochain. « Aux portes de Cirta et de Carthage retentit le fracas des armes, et cependant les chrétiens de Carthage s'amusement dans le cirque, se débauchent au théâtre. On se tue hors des murs, on se prostitue au dedans... Les cris des mourants se mêlent aux cris de fête et aux clameurs du cirque..... Oui, ce peuple a bien voulu sa perte². »

Après ces violentes invectives contre les Romains d'Afrique et les indigènes assimilés aux Romains, on doit s'attendre à

¹ On dit que Justinien, dans la crainte d'attirer sur son peuple des maux pareils à ceux qu'avaient soufferts Rome et Carthage, ne voulut point conserver ces trésors. Il les fit rendre tous aux églises de Palestine.

² *De gubern. Dei*, VI, 42, 69 et 71.

une grande indulgence pour leurs adversaires. De fait, la peinture que nous offre Salvien des mœurs des Vandales est très séduisante ; il les juge avec une sympathie non déguisée. Il ne saurait nier cependant que les barbares soient orgueilleux et comme enflés de leur victoire ; mais c'est au contact des Africains qu'ils ont perdu quelque chose de leurs qualités natives. Pouvait-il en être autrement dans un pays si dépravé ? Néanmoins ils réprouvent les excès ordinaires aux Carthaginois ; par leurs soins, la débauche s'atténue ; des ordonnances sévères répriment la licence et assurent l'intégrité des mœurs. « Rougissons donc, s'écrie en terminant Salvien, et soyons couverts de confusion.... Tout est pur sous la domination vandale, excepté les Romains. ¹ »

Procopé ² nous trace un tableau bien différent. « De toutes les nations que je connais, la plus efféminée est celle des Vandales. Ce ne sont tous les jours que bains et repas somptueux, où figurent les produits les plus exquis de la terre et de la mer. Couverts d'ornements d'or, de vêtements de soie orientaux, ils passent leur temps aux spectacles, aux jeux du cirque, à tous les amusements ; la chasse surtout les passionne. Les danses, les mimes, la musique, tous les plaisirs des yeux et des oreilles leur agréent. Ils aiment à placer leurs maisons au milieu de vergers bien irrigués, où croissent des arbres en abondance. Enfin, très amis de la terre, ils se livrent aussi sans réserve aux occupations de l'amour. » Ce passage, écrit avec l'impartialité de l'histoire, ou du moins exempt des antithèses et du parti pris qui éclatent à chaque ligne dans Salvien, nous donne sans doute des maîtres momentanés de l'Afrique une idée assez vraie. Quand bien même on voudrait admettre qu'ils étaient au début tels que nous les décrit le moraliste chrétien, on ne saurait douter qu'ils soient devenus dans la suite tels que l'historien grec nous les représente. Au lieu de réagir contre la perversité de Carthage, ils subirent assez vite la contagion, et d'autant plus qu'ils étaient plus haut situés ; loin de donner à la ville un salutaire exemple, la cour, de Genséric jusqu'à Gélimer, ne fit qu'aider à la démoralisation générale. Il serait donc faux de prétendre que le régime établi par les Vandales, s'il fut la juste punition des excès antérieurs, inaugura une ère de vertu.

¹ *Ibid.*, VII, 20, 83-87 ; 21, 89 ; 22, 94-99 ; 23, 107.

² *Bell. Vand.*, II, 6.

Salvien a peut-être pu le croire parce qu'il n'assista qu'aux premiers jours de la conquête. S'il en avait contemplé la suite, il aurait certes trouvé pour flétrir les Vandales amollis des accents aussi énergiques que pour vouer au mépris la Carthage dissolue d'avant 439.

Et surtout de quelle voix indignée il aurait dénoncé les persécutions que Genséric, Hunéric et Thrasamund infligèrent aux catholiques ! Victor de Vita nous a raconté en détail leurs cruautés. Le sang répandu, l'exil, les supplices ou vexations de tout genre ne déplaisaient point à ces ariens farouches, lorsqu'ils voulaient assouvir leur haine contre les orthodoxes¹. Ces mauvais traitements expliquent la joie et les illuminations de la capitale quand Bélisaire vainqueur parut sous ses murs. C'est que les violences des rois ne l'avaient pas moins épuisée que ne l'avaient énervée leurs déportements. Lorsqu'on réfléchit aux souffrances de Carthage durant ces cent années, on souscrit sans peine aux paroles de Justinien dans son rescrit à Archélaüs². En tête de ce document officiel, qui institue la charge de préfet du prétoire d'Afrique, l'empereur rappelle tous les maux que la province a subis depuis qu'elle tomba au pouvoir des Vandales, et il conclut : « Que l'Afrique tout entière reconnaisse donc la miséricorde du Dieu tout-puissant. Et que ses habitants comprennent combien dur était l'esclavage, combien barbare le joug dont ils sont délivrés ; combien grande au contraire la liberté dont ils peuvent jouir sous notre bienheureuse autorité. » Avec un peu d'emphase peut-être, ces mots résument la vie de Carthage entre 439 et 533 et la transformation qu'elle subit à la suite de la glorieuse campagne de Bélisaire.

¹ Sur l'exactitude de Victor de Vita, cf. Ferrère, *Vict.*, p. 31-67.

² *Cod. Just.*, I, 27, début.



CHAPITRE V

LES DERNIERS JOURS

(533-698)

I

Si Justinien promettait la liberté aux Carthaginois, il ne leur en assurait pas la tranquille jouissance ; c'eût été prendre des engagements qu'il n'était guère en mesure de tenir. Des symptômes non équivoques permettaient en effet de deviner qu'on n'en avait pas fini avec la guerre en abattant les Vandales. Impatients de toute autorité, les Maures et les Berbères allaient harceler les villes, rançonner les propriétaires ruraux et tenir en échec pendant près d'un siècle les envoyés de Constantinople. Nous avons déjà vu à l'œuvre ces intrépides adversaires, au temps où Rome possédait encore l'Afrique. Les Vandales n'étaient pas non plus restés à l'abri de leurs attaques ; aussitôt que la forte main de Genséric ne fut plus là pour les contenir, ils se ruèrent contre ses faibles successeurs. Enfin, quand les Byzantins eurent triomphé, ils assaillirent aussi ces nouveaux maîtres du pays. Les hostilités se prolongèrent ; elles menaçaient de s'éterniser, lorsque se présentèrent les Arabes, qui mirent d'accord Impériaux et indigènes, en s'emparant de toute la région. Le jour où le flot des envahisseurs venus de l'est

atteignit Carthage, la domination romano-byzantine disparut de l'Afrique. C'est la suite de ces douloureux efforts de la capitale contre les tribus de l'intérieur d'abord, plus tard contre les conquérants arabes, qu'il me reste à raconter¹.

Le vaisseau qui emportait Bélisaire vers Constantinople n'avait pas encore levé l'ancre que se répandait le bruit des incursions des Maures sur les frontières. Bélisaire laissa donc presque toutes ses troupes à son remplaçant, le *magister militum* Solomon, qui, grâce aux renforts expédiés par Justinien, sans avoir encore une armée considérable, put néanmoins tenir tête à l'ennemi. Ses propositions de paix ayant été repoussées avec arrogance, il pourvut à la sécurité de la ville, où les fâcheuses nouvelles du sud jetaient facilement la panique, et part avec toutes ses forces à la rencontre des barbares qui ravageaient la Byzacène. A deux reprises il les vainquit, dans les environs de *Mamma*² et près du mont *Burgaon*³, leur tua beaucoup de monde, et prit une telle foule de femmes et d'enfants « qu'un enfant, dit Procope, ne se vendait pas plus cher qu'un petit agneau ». Carthage célébra cette double victoire par des réjouissances publiques, et le populaire, avide de spectacles nouveaux, contemplant curieusement les captifs, au nombre desquels figurait Esdilasa, un des quatre grands chefs ennemis⁴.

La Numidie n'était pas indemne ; les tribus de l'Aurès la dévastaient sous la conduite de leur roi Iabdas ; elles avaient ruiné en particulier la belle ville de *Thamugadi* (Timgad). Joué par ces rebelles dans une première campagne, Solomon voulut en préparer à loisir une seconde et dans cette pensée séjourna

¹ C'est aussi à Procope (*Bell. Vand.*, II, 8-28) qu'il faut demander tous les détails de cette histoire, au moins jusqu'en 548. Procope était demeuré à Carthage auprès de Solomon ; il est donc, pour cette période, un témoin aussi bien informé que pour le temps de la conquête proprement dite. Ici encore, Théophane (*Chron.*, p. 469, sqq.) a suivi Procope en l'abrégeant ; Anastase fait à son tour un résumé très succinct de Théophane (col. 1259 sq.). On consultera avec fruit Paritsch et Diehl, *Afr.*

² Procope parle encore de Μάμη in le *De aedif.*, VI, 6, et Corippus des *Mammenses campi*, *Johan.*, VII, v 283. La position en est incertaine ; Tissot, *G.*, II, p. 768 ; Diehl, *Afr.*, p. 67, n. 5.

³ « La description du mont Burgaon semble se rapporter au Madjoura, massif isolé un peu au nord de Tébessa. » Note du Service géographique du Ministère de la Guerre, dans Tissot, *G.*, II, p. 783 ; cf. *ibid.*, I, p. 34, et Diehl, *Afr.*, p. 69, n. 6.

⁴ Sur ces premières opérations militaires de Solomon, cf. Diehl, *Afr.*, p. 51-71.

pendant l'hiver à Carthage¹. Au printemps (mars 536), lorsqu'il se promettait de reprendre les opérations, le patrice² fut retenu par une sédition militaire. Il y courut de grands dangers, et, sans l'aide de Bélisaire, peut-être ne serait-il jamais parvenu à l'étouffer³.

Béaucoup de soldats de l'empire avaient épousé des femmes vandales. Elles s'indignaient, maintenant qu'elles partageaient le sort des vainqueurs, de ne plus posséder les terres qui leur appartenaient sous le régime précédent. Poussés par leurs plaintes incessantes, leurs maris firent entendre des réclamations; et, lorsque Solomon voulut diviser le territoire conquis entre le trésor public et le fisc impérial, ils s'y opposèrent. Le général leur rappela que les captifs et le butin leur avaient été répartis; qu'ils n'étaient pas soldats pour s'adjuger les domaines recouverts, mais pour les restituer au trésor, qui pourvoyait à leur propre entretien; ces arguments n'étaient pas de nature à les calmer.

Une autre cause de révolte moins apparente, mais peut-être plus forte en réalité, s'ajoutait à la première. L'armée comprenait un certain nombre de soldats ariens, presque tous barbares. Les prêtres vandales, ariens eux aussi, qui ne pouvaient plus exercer leur ministère depuis que Justinien en avait fait défense à tous les hérétiques, excitaient en cachette ces adeptes de leur foi. Leur mécontentement était vif, surtout à l'approche de la fête de Pâques, où il ne leur serait possible ni de baptiser, ni d'accomplir les autres cérémonies en usage à cette époque de l'année. A côté de ces prêtres, d'autres Vandales encore se trouvaient dans le camp, épiant l'occasion favorable de venger, par quelque moyen que ce fût, leurs récents désastres. Les prisonniers conduits par Bélisaire à Constantinople avaient été répartis en cinq corps de cavalerie (*Justiniani Vandali*) et dirigés sur les frontières de la Perse, pour y tenir garnison. Quatre cents d'entre eux, ayant réussi à

¹ Si l'on en croit la chronique du comte Marcellin, qui rapporte à l'année 535 les événements dont je vais parler, ces trois sorties contre les Maures de Byzacène et de Numidie n'auraient pris que la fin de l'année 534. Pareille besogne fut difficilement accomplie en si peu de temps. Aussi est-on d'accord pour l'étendre à l'année 535 également (cf. Partsch, p. xv, sq.; Diehl, *Afr.*, p. 69-75). La suite de ce récit montrera qu'on ne saurait guère adopter une chronologie différente.

² Sur ce titre, cf. Diehl, *Afr.*, p. 74, n. 5.

³ Proc., *Bell. Vand.*, II, 14; cf. Diehl, *Afr.*, p. 44-46, 75-83.

s'échapper, gagnèrent l'Afrique et, à la faveur de l'indiscipline, s'introduisirent peu à peu dans les rangs des Byzantins. Ils y semèrent sans peine l'esprit de révolte.

Solomon en effet n'avait point les sympathies du soldat. Dur aux autres comme à lui-même, soucieux avant tout de bien servir son maître et de rétablir l'ordre à tous les degrés de la hiérarchie, il n'avait ménagé ni l'inertie des hommes, ni la vanité des chefs. Tous le détestaient donc ; et les Vandales trouvèrent un terrain préparé d'avance à recevoir leurs perfides conseils. En outre, la longue inaction des troupes pendant l'hiver de 535-536, la réunion à Carthage de la majeure partie des forces impériales, étaient des circonstances favorables qu'ils s'empressèrent d'exploiter. La conspiration s'ourdit promptement ; presque toute l'armée y trempa, y compris l'entourage de Solomon, que l'on avait gagné à prix d'or. Malgré le grand nombre des conjurés, le secret ne fut pas trahi.

On avait résolu de tuer le patrice à l'église, le premier jour des fêtes pascales, qui s'appelait le *grand jour*. Tandis qu'il priait dans la basilique, raconte Procope, « ceux qui avaient décidé sa mort y entrèrent ; et, s'excitant mutuellement par signes, ils portaient déjà la main à leur épée. Mais ils n'osèrent pas accomplir leur forfait. La pensée des cérémonies qui se célébraient, peut-être un respect instinctif pour un chef si illustre, ou je ne sais quelle puissance divine les en empêcha. Ils se retirèrent donc après l'office et se reprochèrent amèrement les uns aux autres leur faiblesse. On remit le coup au lendemain ; ce jour-là encore, paralysés comme la veille, ils quittèrent l'église sans avoir rien fait. Arrivés sur le forum, ils s'accablent d'invectives sans aucune prudence, se traitant de lâches et de traîtres, et s'accusant de servilité à l'égard du général. Le complot était divulgué. Aussi la plupart d'entre eux, qui ne se croyaient plus en sûreté à Carthage, s'empressèrent d'en sortir. Une fois dehors, ils pillèrent les villages des environs et tuèrent tous les Africains qui se trouvaient sur leur chemin. Ceux qui n'avaient pas quitté la ville cachaient avec soin leurs sentiments et feignaient d'ignorer la conjuration ».

Solomon s'employa aussitôt de tout son pouvoir à les retenir dans la fidélité à l'empereur. « Mais, au bout de cinq jours, quand ils virent que leurs camarades se permettaient impunément tous les excès dans la campagne, ils se rassemblèrent au

cirque et s'emportèrent en discours injurieux à l'adresse de Solomon et des autres généraux. En vain leur dépêcha-t-on Théodore de Cappadoce, qui tenta de les apaiser par des paroles conciliantes ; ils ne l'écoutèrent pas. Une certaine jalousie existait entre Théodore et Solomon, qui le soupçonnait d'avoir voulu attenter à sa vie. Les séditeux, se souvenant alors de ces rivalités, proclament à grands cris Théodore leur chef. Ils l'entourent comme une escorte et se dirigent en tumulte vers la résidence du gouverneur, » où ils mettent à mort le commandant de la garde. Puis le pillage et le massacre commencent. Africains ou Romains, ennemis ou amis de Solomon, ils égorgent tout ce qu'ils rencontrent ; ils pénètrent dans les maisons sans défense et les saccagent ; en un mot, ils commettent tous les excès ordinaires dans une ville prise d'assaut. Cette orgie sanglante dura jusqu'à la nuit ; les ténèbres et l'ivresse calmèrent seules leur fureur. Lorsque tout fut endormi, Solomon, qui s'était caché dans l'église du palais, se rendit chez Théodore de Cappadoce. Cet officier avait pu se dérober aux honneurs que prétendaient lui imposer les mutins ; il procura au patrice les moyens de s'évader par mer et lui promit de veiller pendant son absence à la sécurité de Carthage.

Les insurgés s'étaient réunis dans la plaine de *Bulla Regia*¹. Leur dessein était de se défaire des généraux de Justinien et de proclamer ensuite l'Afrique indépendante. Dans cette intention, ils mirent à leur tête un certain Stotzas, qui sortait des derniers rangs de l'armée² et que sa cruauté, son caractère aventureux, désignaient pour un tel rôle. Près de huit mille rebelles se trouvèrent bientôt sous ses ordres. Il lança un appel à tout ce qui restait de Vandales dans la contrée ; un nouveau contingent de mille hommes, joyeux de combattre l'autorité impériale, vint de ce chef augmenter ses effectifs. Enfin il pouvait compter sur l'appui des Numides.

Stotzas se flattait d'occuper Carthage du premier coup, sans rencontrer la moindre résistance. Aussi, dès que ses troupes furent assez près de la ville, un émissaire partit en avant pour promettre aux habitants que, s'ils se rendaient sur-le-champ, il ne leur serait fait aucun mal. La réponse ne fut pas telle qu'on se la figurait. Théodore et les défenseurs de la capitale déclara-

¹ Voir ci-dessus, p. 109.

² Jordanès, *Rom*, 369-370 ; cf. Corippus, *Johan.*, III, v. 305-313.

rèrent qu'ils la gardaient pour l'empereur ; en même temps, ils députèrent un officier à Stotzas, afin de le détourner de toute entreprise violente. Stotzas le fit mettre à mort et commença le siège. Saisis d'effroi, les habitants, qui n'avaient pas la vaillance de la garnison, songèrent bientôt à se rendre. Or, cette nuit-là même, Bélisaire, que Solomon était allé chercher en Sicile, débarquait à l'improviste au *Mandracium*. Il n'amenait que cent hommes de sa garde, mais son nom valait une armée ; on en eut la preuve dès le lendemain.

Les révoltés, qui se tenaient en vue des murailles, apprennent à l'aurore le retour du vaillant guerrier. Sans attendre davantage, ils lèvent le camp et s'enfuient dans un inexprimable désordre. Pour lui, réunissant à la hâte deux mille hommes, il s'élance sur leurs traces, les joint et les bat près de *Membressa* (Medjez el Bab)¹. Il règle en quelques jours les affaires d'Afrique ; puis, rappelé par une sédition, regagne la Sicile, confiant Carthage à Ildiger et à Théodore de Cappadoce ; pour hâter l'apaisement, Solomon retourna à Constantinople². L'apaisement ne se produisit pas ; Stotzas, bientôt après sa défaite, sut attirer à lui les troupes cantonnées en Numidie et massacra leurs chefs par trahison³.

Dès que Justinien connut ces douloureux incidents, il s'empressa d'expédier en Afrique son neveu, le patrice Germanus, qui avait déjà fait ses preuves contre les Slaves (536)⁴. Mais, toutes les forces de l'empire étant alors occupées en Italie, le nouveau *magister militum* s'embarqua presque seul. Un recensement sommaire, auquel il procéda dès son arrivée, lui démontra que le tiers environ des troupes restait dans la capitale et dans les villes encore soumises à l'autorité impériale ; tout le reste avait embrassé le parti de Stotzas. L'affaire urgente était donc la réorganisation de l'armée ; il s'y consacra tout entier, et le succès ne se fit pas attendre.

La plupart des soldats demeurés à Carthage avaient parmi les insurgés, qui un parent, qui un camarade, les relations ne manquaient pas d'un camp à l'autre. Germanus se servit de ce moyen pour ramener les égarés. Il multiplia les prévenances

¹ Tissot, *G.*, II, p. 325, pl. XIX.

² Proc., *Bell. Vand.*, II, 15 ; Jordanès, *loc. cit.*

³ Proc., *loc. cit.* ; Jordanès, *loc. cit.*

⁴ Marcell. Comes, *Chron. Addit.* (*Chron. min.*, II p. 104) ; Proc., *ibid.*, 16.

envers ses hommes et les assura que l'objet de sa mission était de protéger les soldats contre leurs oppresseurs. Ces paroles se redirent chez l'adversaire ; peu à peu les défections se produisirent autour de Stotzas. Germanus accueillait les transfuges avec empressement, loin de leur adresser aucun reproche ; il leur comptait même leur solde pour le temps où ils avaient combattu contre les Romains. Aussi fut-il bientôt dans Carthage à la tête de contingents suffisants pour entreprendre une lutte à peu près égale. Il devait ce résultat à sa prudente tactique ; et le continuateur de la *Chronique* de Marcellin ne fait que rendre hommage à la vérité lorsqu'il écrit, à l'année 536 : « Germanus in Africa feliciter administrat ¹. »

Stotzas, inquiet de voir fondre ses effectifs sans combat, résolut d'agir et s'avança contre la capitale. Il répandait parmi les siens le bruit qu'il entretenait des intelligences dans la place et que les troupes de Germanus ne tarderaient guère à se joindre aux assaillants. Peut-être espérait-il que, cette fois encore, les Carthaginois, pris de peur, se hâteraient de négocier ou que la garnison abandonnerait le patrice. Il n'en fut rien ; les Byzantins, enflammés par les paroles de leur chef, protestèrent avec enthousiasme de leur dévouement envers le prince. Frustrés dans leurs espérances, les rebelles se débàndèrent et regagnèrent la Numidie ; Germanus les y poursuivit et les atteignit à *Cellas Vatari* ². Stotzas, battu à plate couture, se retira en Maurétanie avec un petit groupe de Vandales ³, tandis que ses soldats suppliaient Germanus de leur pardonner. Cette bataille termina la révolte.

L'aisance avec laquelle un homme de rien avait su recruter des adhérents et se créer une armée montre quelles étaient alors les dispositions versatiles des garnisons de Carthage et de la province, combien précaire leur fidélité à l'empire. On en eut peu de temps après une nouvelle preuve.

Jaloux sans doute des lauriers de Stotzas et se flattant de réussir où il avait échoué, Maximin, garde du corps de Théodore de Cappadoce, tenta une émeute pour y faire tuer Germanus. Ce mécréant, haï de tout ce qui était honnête, était néanmoins parvenu à grouper autour de lui un certain nombre

¹ Marcell. Comes, p. 105 ; cf. Diehl, *Afr.*, p. 83-86.

² Marcell. Comes, *ibid.* ; Corippus, *Johan.*, III, v. 317-319 ; le nom moderne est incertain ; cf. Tissot, *G.*, II, p. 416-418 ; Diehl, *Afr.*, p. 84, n. 7.

³ Il y épousa plus tard la fille d'un roitelet du pays.

d'adeptes. Germanus essaya, selon son habitude, de le gagner par de bons traitements et le fit entrer dans sa garde. Les nouveaux inscrits dans ce corps d'élite devaient, par un serment solennel, s'engager à défendre l'empereur et le chef qu'ils servaient. Maximin n'aperçut dans la proposition de son général qu'un moyen plus certain de réussir ; il s'empressa donc de jurer ce qu'on lui demanda, sans cesser néanmoins ses ténébreuses pratiques.

A quelque temps de là un jour de fête publique, Germanus donnait un festin ; Maximin était parmi les convives. Au milieu du repas, on annonce qu'une bande tumultueuse de soldats assiège les portes du palais et réclame l'arriéré de sa solde. C'étaient les factieux, obéissant à Maximin, qui venaient menacer le patrice. Sa ferme attitude les fit reculer, ils se retirèrent dans le cirque. Ce vaste monument, dont il était facile de boucher les entrées, offrait une sorte de forteresse toute prête ; situé près des portes de la ville, il permettait d'ailleurs à ceux qui s'y réfugiaient de s'enfuir presque à la dérobée dans la banlieue. Les auteurs de la conjuration de 536 contre Solomon ne s'étaient pas mépris sur l'importance de cette position ; les affiliés à Maximin, recrutés peut-être parmi les mêmes éléments, voulurent en profiter à leur tour. Mais Germanus faisait garder leur chef à vue ; son absence, le retard d'un bon nombre de leurs partisans à rejoindre le gros de la troupe, l'attaque soudaine des défenseurs de l'ordre, les affolèrent au point qu'ils lâchèrent pied et furent taillés en pièces. On pendit Maximin à proximité des remparts.

II

Du second
gouvernement de Solomon à la mort de Justinien.

Germanus demeura en Afrique encore deux années, administrant de la manière la plus sage. Sous son gouvernement, la province put réparer un peu ses forces épuisées, et Carthage, éprouvée par des secousses de tout genre depuis qu'elle avait échappé aux Vandales, goûta enfin quelque repos. Haï de Theodora, desservi peut-être par Solomon qui désirait jouer à nouveau un rôle important, Germanus, à la suite d'intrigues de

cour, dut céder la place (539)¹ à ce même patrice qu'il avait remplacé trois ans plus tôt. Tandis qu'il avait reçu de ses mains un pays en pleine révolte, il le lui rendait pacifié, renaissant à l'espoir d'un avenir prospère.

Solomon n'eut donc qu'à suivre la voie tracée par son prédécesseur pour rétablir autour de lui un peu de bien-être². Comme il avait amené d'Orient des troupes fraîches et qu'il eut soin dès l'abord de renvoyer à Constantinople tous les éléments de désordre que l'armée renfermait encore, la discipline se fortifia, la capitale ne fut plus ensanglantée par aucune insurrection, et il se trouva bien vite en état de venger sur les Maures de l'Aurès le demi-échec qu'il avait éprouvé dans ces parages à la fin de 535. Cette campagne, circonscrite à un territoire bien délimité, ne troubla guère la paix de Carthage; on ne s'y douta sans doute qu'il s'était livré des batailles qu'en voyant les troupes rentrer chargées de butin. La tranquillité propice au commerce se perpétua pendant quatre ans environ³.

On sait comment elle prit fin. Un neveu du patrice, Sergius, nommé duc de Tripolitaine, irrita les indigènes par ses vexations incessantes et fut contraint d'aller se mettre en sûreté près de son oncle, à Carthage. De son côté, Solomon avait, à diverses reprises, maltraité les Maures. Le mécontentement était si général que les chefs qui, de longue date, soutenaient le parti de l'empire, comme Antalas, puissant dans la Byzacène, firent cause commune avec les ennemis de Solomon

¹ Marcell. comes, p. 106.

² *Bell. Vand.*, II, 49; Diehl, *Afr.*, p. 87-93.

³ Je suis le récit de Procope (*ibid.*, 21) qui dit expressément : « Τετάρτῳ δὲ ὕστερον ἐνιαυτῷ ἅπαντα σφίσιν ἀγαθὰ ἐς τοῦναντίον γενέσθαι ξυνέπεσον », faisant allusion à la mort de Solomon que je vais rapporter. Si l'on admet que l'expédition dans l'Aurès contre Iabdas eut lieu en 540, puisqu'il fallut d'abord que Solomon, de retour en Afrique, réorganisât l'armée, les quatre ans de repos nous conduisent au moins jusqu'à la fin de 543. Au reste Procope lève tout conteste lorsqu'il ajoute : « Ἦτος γὰρ ἔβδoμόντε καὶ δέκατον Ἰουστινιανοῦ βασιλέως τὴν ἀτοκράτορα ἀρχὴν ἔχοντος ». La dix-septième année de Justinien, qui prit le pouvoir en 527 (Marcell. Comes, *Chron.*, p. 102), va du 1^{er} avril 543 au 1^{er} avril 544 (Partsch, p. XVII, n. 77). Sans doute la *Chronique* de Marcellin (p. 106 sq.), qui note une action militaire de Solomon en 540, indique sa mort et la nomination de Sergius, son successeur, à la date de 541, puis des attaques de Stotzas et des Maures contre le même Sergius en 543; et, d'autre part, Victor de Tonnenna (p. 200 sq.) fait commencer la révolte de Stotzas en 541 et assigne la mort du général byzantin à l'an 543. Mais ces dates pour la mort du patrice sont à écarter. Corippus fixe en effet à dix ans l'espace de temps qui sépare les premières victoires de Solomon sur Antalas (534) de

et de Sergius. Pour empêcher l'armée berbère d'atteindre Carthage, le patrice prit résolument l'offensive ; cette fois la fortune le trahit. Il succomba à la bataille de *Cillium* (Kasrin)¹, malgré la vaillance de sa garde qui se fit tuer autour de lui (544).

Pour lutter contre les Maures, dont cette victoire avait accru l'audace, Justinien ne trouva rien de mieux que de confier la défense du pays à l'incapable Sergius, abhorré des indigènes pour ses cruautés, odieux aux Romano-Byzantins à cause de son orgueil. Tandis qu'il menait à Carthage sa vie de débauches, les plus belles villes, comme Hadrumète, tombaient au pouvoir de l'ennemi, et les plus braves officiers, tels que Jean, fils de Sisinniolus, succombaient en essayant d'arrêter les hordes barbares (545)². Enfin l'empereur rappela ce chef indigne et le remplaça par Areobindus (fin de 545, ou janvier 546)³.

Ce débile vieillard résidait depuis deux mois à peine à Carthage, lorsque Gantharis, commandant des troupes de Numidie, excita en secret contre lui Antalas et ses Maures, ainsi que les grands chefs numides, Iabdas et Cutzinas ; il espérait tirer parti de cette incursion pour supplanter le *magister militum*. Antalas se dirigea rapidement contre la capitale. Au bruit de son approche, Areobindus rappelle autour de lui

la guerre où ces deux ennemis se retrouvèrent en présence et où le Byzantin fut tué ; *Johan.*, II, v. 34 sq. :

Finibus in Libycis suscepta pace fidelis
ille (Antalas) fuit, *plenosque decem profecerat annos* ;

ibid., III, v. 289 sq. :

. Florens haec gaudia sensit
nostra *decem* tellus *plenos* laxata *per annos*.

On peut donc résumer la chronologie du second gouvernement de Solomon de la manière suivante :

539. — Départ de Germanus ; arrivée de Solomon.

540. — Campagne de l'Aurès, défaite d'Iabdas ; fin de l'année, commencement de la période de paix.

541, 542, 543. — Période de paix.

544. — Au début de l'année, lutte contre Antalas, mort de Solomon.

¹ Cf. Partsch, p. xx ; Tissot, *G.*, II, p. 636, pl. XIX (entre Tébessa et Sbeitla) ; Diehl, *Afr.*, p. 333-343.

² Marcell. Comes, *Chron.*, p. 107 ; Vict. Tonn., p. 201 ; Proc., *Bell. Vand.*, II, 24 ; cf. Diehl, *Afr.*, p. 343-350.

³ Marcell. comes., *ibid.* ; Vict. Tonn., *loc. cit.* Voir pour la suite des *magistri militum*, Diehl, *Afr.*, p. 596-599.

tous ses lieutenants éparés dans la contrée ; Guntharis était du nombre. Bientôt, sur quelques indices trompeurs, croyant sa perfidie découverte, il se décide à brusquer les événements et à prendre sans plus tarder ce pouvoir qu'il aurait mieux aimé recevoir des troupes, après la disparition d'Areobindus. Il ouvrit donc toute grande la porte dont il avait la garde, feignant de vouloir introduire les Maures. Il espérait que le gouverneur, dont il n'ignorait pas le peu de courage, abandonnerait aussitôt la ville pour s'enfuir à Constantinople. Retenu par une tempête, Areobindus tenta d'abord de ramener Guntharis par de bonnes paroles. Ses efforts ayant échoué, il l'attaqua. En dépit des promesses et des menaces de Guntharis, la plupart des soldats restaient fidèles à leur général ; il ne s'agissait donc de mettre à la raison qu'une poignée d'hommes. Le résultat était d'autant moins incertain que des renforts arrivaient sans cesse grossir les rangs d'Areobindus. Sa couardise perdit tout. Il n'avait jamais assisté à une tuerie de ce genre ; la vue du sang l'épouvanta ; il prit la fuite et se réfugia dans le monastère fortifié qui avoisinait le port. Ses défenseurs démoralisés se dispersèrent, et le rebelle ressaisit la victoire qui lui échappait.

Une fois maître de la situation, Guntharis délègue Reparatus, évêque de Carthage, auprès d'Areobindus, pour l'engager à se livrer. L'évêque, qui était de fort bonne foi, promit à l'ancien gouverneur, en conférant le baptême à un jeune enfant, qu'il aurait la vie sauve ; c'était une forme de serment très solennelle. Devant une pareille affirmation, le malheureux n'hésite plus ; vêtu d'une casaque d'esclave, il vient se prosterner aux pieds de Guntharis et lui présente, avec des supplications, le livre des Evangiles et l'enfant que l'évêque avait baptisé. L'usurpateur le reçoit avec bienveillance, l'invite à souper en lui réservant la place d'honneur et le fait coucher seul dans une chambre du palais. Il se croyait hors de danger, lorsque parurent des émissaires de Guntharis, qui le tuèrent malgré ses larmes (mars 546)¹. Le lendemain, le

¹ Corippus, *Johan.*, IV, v. 222-226 ; Vict. Tonn., *loc. cit.* Marcell. Comes (*Chron.*, p. 103) indique l'année 547 ; il parle surtout de l'envoi à Constantinople par Artabane de Prejecta, veuve d'Areobindus ; mais cet envoi même, bien qu'un peu postérieur aux faits qui nous occupent, ne doit pas être rapporté à 547. Je préfère la date de 546, puisque ces événements se placent, d'après Procope, deux mois après le départ de Sergius, et que ce départ dut avoir lieu tout au début, de 546 ; cf. Partsch, p. xxiv ; Diehl., *Afr.*, p. 351-355.

meurtrier envoya la tête d'Areobindus à Antalas, mais il garda l'argent et les soldats, dont il lui avait promis une part. Cette déloyauté blessa le Berbère, qui s'éloigna de Carthage, méditant sa vengeance.

Le commandant du contingent arménien, Artabane, le principal défenseur d'Areobindus, avait reçu pleine amnistie de Guntharis ; en secret, il ne pensait qu'aux moyens de le punir. Celui-ci préparait une grande expédition contre Antalas qui avait définitivement rompu avec lui. Avant de commencer la lutte, il fit exécuter un peu au hasard un certain nombre de suspects et ordonna même de faire disparaître en son absence tout ce qu'on découvrirait de Grecs à Carthage. La veille du départ, il réunit dans un grand banquet ses principaux officiers ; l'occasion sembla propice à Artabane pour exécuter son dessein. Il dissémina habilement des soldats dévoués autour de la salle et s'arrangea de manière à en écarter les familiers de Guntharis. Vers la fin du repas, un des plus fidèles Arméniens, chargé de frapper le tyran, lui porta un coup de sabre et ne réussit qu'à le blesser. Artabane aussitôt se précipite et lui plonge sa large épée dans le flanc jusqu'à la garde. Les Arméniens apostés à cet effet et les serviteurs qui avaient été sous ordres d'Areobindus tuent alors quiconque fait mine de résister ; tous ensemble se mettent à pousser le cri de « Vive Justinien ! » La foule se joint à eux et bientôt remplit la ville de ses joyeuses clameurs ; les partisans de l'empire sortent de leurs maisons, se précipitent chez les amis de Guntharis et les massacrent sans quartier, qui au lit, qui à table¹. Guntharis n'avait détenu le pouvoir que trente-six jours².

Artabane n'eut pas à se repentir d'avoir renversé l'usurpateur. Prejecta, femme d'Areobindus, donna des sommes con-

¹ Jean, surnommé Stotzas le Jeune, qui, après la mort du chef rebelle de ce nom, avait recueilli ses bandes de Romains et de Vandales et qui s'était joint à Guntharis, était réfugié dans une église avec quelques Vandales. Artabane les en tira sur parole de ne leur faire aucun mal et les dirigea vers Constantinople. Malgré la promesse d'Artabane, Stotzas le Jeune fut pendu après qu'on lui eut coupé les mains ; on voulut faire un exemple. Jordanès, *Rom.*, 385.

² Proc., *Bell. Vand.*, II, 28 ; Corippus, *Johan.*, IV, v. 230-242 ; cf. Partsch, p. xxii sq. ; Diehl, *Afr.*, p. 355-362. Partsch (p. xxiv) propose la chronologie suivante, qui est vraisemblable :

Fin de janvier 546. — Sergius quitte l'Afrique.

Fin de mars 546. — Meurtre d'Areobindus.

Début de mai 546. — Meurtre de Guntharis.

sidérables au vengeur de son mari, et l'empereur récompensa le sujet dévoué qui lui avait rendu Carthage, en lui décernant le commandement militaire de toute l'Afrique. Peu de temps après, Justinien, sur sa demande, lui accorda de rentrer à Constantinople¹ et lui donna comme successeur Jean Troglita (fin de 546)².

Le choix était heureux. Sous Bélisaire, Solomon et Germanus, Jean Troglita³ avait pris part aux diverses campagnes contre les Vandales et les Maures. Mieux que personne il connaissait la tactique de ces ennemis toujours renaissants et pouvait découvrir les moyens de les abattre et de rendre la paix à la province. Les troupes que Justinien y entretenait étaient fort diminuées par la maladie⁴, les défaites, les désertions. L'empereur jugea donc nécessaire de donner à son lieutenant une armée nouvelle, pour lui permettre d'en finir sans délai avec les Berbères; une grande flotte l'amena jusqu'au *Mandracium*. A peine débarqué, dit Corippus⁵, le nouveau *magister militum* put constater combien de ruines s'étaient produites dans les dernières années. J'applique volontiers ces paroles à Carthage. Avant d'y aborder, Jean n'avait fait qu'une rapide escale à *Caput Vada* (Ras Kaboudia) pour se remettre d'une tempête, sans prendre le loisir d'examiner l'intérieur du pays. D'autre part, les révoltes qui avaient éclaté depuis quelques années dans la capitale, les exécutions sanglantes et les excès de tout genre qui les accompagnèrent, n'expliquent que trop un pareil état de choses.

Douloureusement ému à l'aspect de cette misère, d'ailleurs désireux de refouler au plutôt l'invasion, il prend à peine le temps de réorganiser les troupes qui stationnent dans la capitale,

¹ Pour épouser Prejecta qui lui avait promis sa main; Theodora empêche ce mariage. Diehl, *Afr.*, p. 358.

² Partsch, p. xxv et xxvi, n. 132; *Bell. Vand.*, II, 28; *Johan.*, I, 50-55.

³ C'est le surnom que lui donne Jordanès (*Rom.*, 385), et qui sert à le distinguer des nombreux officiers du même nom qui prirent part aux guerres d'Afrique, depuis la campagne de Bélisaire. Les exploits de Jean sont résumés par Procope. *Bell. Vand.*, II, 28; Partsch, p. xxv-xxxviii; et Diehl, *Afr.*, p. 363-381.

⁴ Je veux surtout parler de la peste qui, en 542-543 (Partsch, p. xvi sq.), avait ravagé l'Afrique comme le reste du monde.

⁵ *Johan.*, I, v. 420-422.

. Summus dolor incitat iram.
Terraë quippe dolens, quam viderat ipse, ruinam
castra movet.

et part sans tarder à la rencontre d'Antalas (commencement de 547). Il le défait complètement vers le centre de la Byzacène¹, reconquiert les étendards ravis jadis à Solomon dans le funeste combat de *Cillium*, puis, ayant placé des garnisons dans les forteresses de la contrée, ramène son armée à Carthage, où l'allégresse éclata, personne ne doutant que la puissance d'Antalas ne fût anéantie et les soulèvements des indigènes pour toujours réprimés.

Corippus raconte, d'une manière assez emphatique à vrai dire, la réception que le peuple réserva aux vainqueurs². La ville leur ouvre ses portes toutes grandes ; les magistrats vont au-devant d'eux, tenant des palmes et des lauriers ; la foule se précipite pour voir ces valeureux bataillons et surtout leur chef ; les femmes pleurent de joie. On se rappelle avec un bonheur mêlé d'un peu de crainte encore tous les maux qu'on a endurés ; grâce à Jean, ces alarmes ne reviendront plus ; et chacun chante ses louanges. Mais voici le défilé des soldats couverts de poussière, leurs armes sont encore tachées du sang des barbares ; puis viennent les captives, juchées sur des chameaux, leurs enfants à la mamelle. La partie la plus curieuse du spectacle est composée des prisonniers nègres sortis du désert ; sans doute Carthage en voyait rarement, car les parents les montrent à leurs enfants comme des phénomènes. Tandis que le populaire s'amuse de cette exhibition dans les rues, le libérateur de l'Afrique entre dans une église, entouré des étendards, remercie Dieu de sa protection, et dépose un riche présent sur l'autel. L'évêque célèbre les saints mystères en action de grâces.

La paix, qu'on se figurait éternelle, dura quelques mois à peine. Dès le milieu de cette même année 547³, surgit un nouvel adversaire, Carcasan, roi des Ifuraques, qui avait groupé autour de soi toutes les tribus échelonnées depuis la Tripolitaine jusqu'au Sahara algérien ; déjà il touchait à la Byzacène. Jean, qui se rendait compte des difficultés d'une expédition dans le sud, en plein été, exposa au sénat de Carthage que la dépense serait considérable, la marche pénible à cause du manque de routes ; on aurait à souffrir

¹ Sur le lieu de cette bataille anonyme, cf. Diehl, *Afr.*, p. 369 sq.

² *Johan.*, VI., v. 58-103.

³ Partsch, p. xxix sq.

aussi de la soif et de la faim, car la sécheresse désolait alors l'Afrique, et le pays ruiné était vide d'habitants. Cette perspective n'émut guère les courages. Tous s'écrièrent qu'ils supporteraient tous les tourments pour vaincre l'ennemi ; aussi bien le danger pressant ne leur laissait guère d'autre ressource que de combattre ¹. Jean avait vu juste ; exténués de fatigue, supportant mal la discipline, les bataillons impériaux furent aisément enfoncés à *Marta* (Maret) ² ; il périt beaucoup de monde dans la mêlée, le reste s'enfuit éperdu. Le général parvint néanmoins à recueillir leurs débris épars et gagna, vers la frontière de Numidie, la ville forte de *Lares* ou *Laribus* (Lorbeus) ³. Il espérait y recevoir plus facilement des renforts de ses alliés numides, afin de reprendre la lutte après l'hiver de 547/548 ⁴.

Lorsque la nouvelle du désastre se répandit à Carthage, la population fut consternée. Pourtant, grâce à l'énergie d'un homme, on ne céda pas au désespoir du premier moment. Athanase, préfet du prétoire d'Afrique, que Guntharis avait épargné lors du meurtre d'Areobindus ⁵, se mit sans retard à organiser les secours. Malgré son grand âge, il se multipliait, excitait les indolents, instruisait les recrues, communiquait à tous son ardeur. Pierre, le jeune fils du *magister militum*, le secondait de tout son pouvoir. De telle sorte qu'on put bientôt faire passer à *Laribus* des convois de vivres, des armes et quelques bataillons ⁶. Avec ces troupes fraîches et celles que lui amenaient les rois maures, Cutzinas, Ifisdaias et même Iabdas, l'ancien adversaire de Solomon, le général byzantin se crut en mesure de prendre sa revanche contre Carcasan et Antalas qui l'avait rejoint. Après une poursuite émouvante ⁷, les barbares furent écrasés à *Latari* ⁸ ; dix-sept de leurs chefs, dont Carcasan, restèrent sur le terrain (été de 548) ⁹.

Plus la désolation avait été grande à Carthage, plus la joie fut exubérante à l'annonce de cette victoire décisive. La ville accueillit

¹ *Johan.*, VI, v. 228-260.

² Tissot, *G.*, II, p. 692-693, pl. XIII.

³ *Ibid.*, p. 434, pl. XIX.

⁴ Partsch, p. xxxv.

⁵ *Proc., Bell. Vand.*, II, 26.

⁶ *Johan.*, VII, v. 195-235 ; cf. Partsch, p. xxxv, n. 194.

⁷ *Proc. op. cit.*, 11 ; *De aedif.*, VI, 6.

⁸ Cf. Partsch, p. xxxvii, n. 216 ; Tissot (*G.*, II, p. 768) déclare qu'aucun indice ne permet de retrouver l'emplacement de *Latari* ou *Latara*.

⁹ *Johan.*, VIII, v. 627-634 ; Jordanès, *Rom.*, 385 ; *Proc., Bell. Vand.*, II, 28.

son sauveur avec des transports d'allégresse, et l'on porta dans les rues, au bout d'une pique, la tête de Carcasan. Ainsi se réalisait, avec une ironie cruelle, la prédiction de ses devins, qu'il entrerait dans la capitale de l'Afrique¹.

Carthage allait enfin jouir pendant plusieurs années, sous le gouvernement de Jean Troglita, de la paix que la valeur du patrice² lui avait obtenue ; depuis le jour où Bélisaire avait mis le pied sur le sol africain, elle n'en avait guère goûté les douceurs. A diverses reprises, les ennemis s'étaient montrés sous ses murs ; c'est miracle qu'ils ne l'aient pas prise par ruse ou par force. De sanglantes révolutions l'avaient aussi bouleversée ; et, si le second gouvernement de Solomon, après celui de Germanus, lui permit de respirer un peu entre deux crises, durant cette accalmie la ville n'avait pas laissé d'offrir l'apparence d'un camp retranché. Ce n'est pas au milieu de cette soldatesque sans retenue, souvent réfractaire à la discipline, quand on se trouvait toujours sur le qui-vive, qu'il était aisé de porter remède aux maux causés par les Vandales. A considérer la situation dans son ensemble, elle s'était assurément aggravée depuis quinze ans que l'empire avait reconquis l'Afrique sur Gélimer. Enfin, grâce à Jean Troglita, tout rentre dans l'ordre ; une partie de l'armée qui, tout en protégeant la contrée, vivait à ses dépens, va pouvoir s'employer au dehors³, le jeu régulier des institutions se rétablit, Carthage débarrassée à moitié des troupes qui l'encombraient, Carthage meurtrie, épuisée, aura le loisir de panser ses blessures et de recouvrer les forces qu'elle a perdues.

Combien d'années Jean demeura-t-il investi de ses hautes fonctions et exerça-t-il son rôle de réparateur ? Il est encore mentionné comme *magister militum* en 552⁴. Nous devons regretter que les auteurs, après avoir tant célébré ses exploits guerriers, gardent le silence sur la suite de sa vie. Toutefois ce silence, observé par eux sur les quinze années qui suivirent 548, nous est une garantie que le calme se maintint durant toute cette période. Il prit fin seulement en 563⁵. A cette date,

¹ *Johan.*, VI, v. 184-187.

² Il fut élevé à cette dignité en récompense de ses victoires (*Diehl, Afr.*, p. 380).

³ *Ibid.*, p. 380 sq.

⁴ *Ibid.*, p. 597.

⁵ Malalas (*Chron.*, XVIII, 84) rapporte les événements qui vont suivre au mois de janvier de la trente-septième année de Justinien ; Lebeau et Saint-

l'illustre vainqueur d'Antalas et de Carcasan avait un successeur en la personne de Jean Rogathinus¹, dont la cruauté déclencha de nouveau toutes les fureurs de la guerre.

Après la pacification générale, l'empereur avait octroyé à Cutzinas, l'allié fidèle de Jean Troglita, le commandement d'une partie de la Maurétanie, plus une pension qu'on lui servait annuellement. Cette année-là, le vassal se rendit comme d'habitude à Carthage pour y toucher la somme convenue. Non seulement Rogathinus refusa de la lui verser, mais il le fit traîtreusement assassiner. Outrés de ce lâche attentat, les fils de Cutzinas prirent les armes pour venger leur père et se ruèrent sur la Numidie, qu'ils mirent à feu et à sang. Pour venir à bout de cette révolte, Justinien expédia des renforts sous la conduite de son neveu Marcien. Les Maures, qui n'avaient plus à leur tête Antalas, ni les autres ennemis irréductibles de l'empire, n'eurent d'autre ressource que de se soumettre².

Justinien mourut peu de temps après (13 novembre 565) dans la trente-neuvième année de son règne³. Aucun empereur ne s'était autant que lui occupé de Carthage; mais on est en droit de rechercher si son influence s'exerça pour le bonheur de cette grande cité.

Procépe, dans son *Historia arcana*, conclut que le résultat le plus clair des guerres d'Afrique a été le dépeuplement du pays. Il additionne tous ceux qui ont péri dans ces luttes, Vandales, Berbères, soldats de l'armée romano-byzantine, et arrive au total effrayant de cinq millions d'hommes⁴. Admettons qu'il n'y ait aucune exagération dans ce chiffre, car les chroniqueurs contemporains confirment les doléances de Procépe⁵, du moins peut-on croire que l'historien est de parti pris, quand il charge la mémoire de Justinien d'une si affreuse tuerie. La peste qui sévit en Afrique, comme dans tout l'Empire, en 542 et 543, fit bien des victimes dont Justinien n'est pas responsable⁶. D'autre

Martin (*Hist. du Bas-Empire*, IX, p. 450) les inscrivent à 564; Partsch (p. xxxviii) veut que la reprise des hostilités ait eu lieu en 562; il n'en donne pas les motifs. Or, d'après ses propres assertions (p. xvii, n. 77), la trente-septième année de Justinien va du 1^{er} avril 563 au 1^{er} avril 564; cf. Diehl, *Afr.*, p. 456.

¹ Ainsi le nomme Malalas (*loc. cit.*). Théophane (p. 202) et Anastase (col. 1267 C) l'appellent Jean sans autre désignation; cf. Diehl, *Afr.*, p. 456 sq.

² Malalas, *loc. cit.*; Théophane, *loc. cit.*; Anastase, *loc. cit.*

³ Mommsen, *Chron. min.*, II, p. 180 et 209.

⁴ *Hist. arc.*, 48.

⁵ Diehl, *Afr.*, p. 455.

⁶ Partsch, p. xvi sq.

part, à moins de regretter que ce prince ait envoyé Bélisaire contre les Vandales, ce qui est le point de départ de tous les démêlés avec les Maures, on ne saurait en bonne justice flétrir l'empereur d'avoir prodigué sans motif la vie de ses sujets. Les événements s'enchaînèrent malgré lui, et il dut en subir l'inexorable fatalité. Sans doute il faut le blâmer d'avoir confié le commandement à un lâche comme Sergius, à un incapable comme Areobindus ; mais Bélisaire, Solomon, Germanus, Jean Troglita justifièrent pleinement l'estime qu'il leur accordait, et il ne tint pas à eux que l'Afrique ne fût vite pacifiée.

S'il est une ville qui souffrit de la calamité générale, c'est assurément Carthage. Outre la peste et la guerre qui lui étaient communes avec le reste du pays, les séditions sanglantes dont elle fut à mainte reprise le théâtre, de 534 à 548, ne contribuèrent pas peu à diminuer le nombre de ses habitants. Elle devait offrir à la fin de cette période un triste spectacle ; et la douleur qui saisit Jean Troglita, lorsqu'il vit quelle déchéance elle avait subie en quelques années à peine, se comprend aisément. Cet amoindrissement, Justinien ne l'avait pas souhaité ; il semble au contraire avoir toujours aimé Carthage d'une particulière dilection. Le surnom de *Justiniana* qu'elle porta dès 535, aussitôt après la victoire de Bélisaire¹, nous en est un sûr garant.

Il en existe d'autres preuves². Non content de relever les remparts tombés en ruines par suite de l'incurie vandale, les soins assidus de Justinien tendirent à parer la ville de riches monuments. J'en emprunte l'énumération à M. Diehl³ : « L'ancien palais des rois vandales, situé sur les hauteurs de Byrsa, fut aménagé pour servir de résidence au gouverneur général, et une église somptueuse y fut édifiée. Pour augmenter le développement du commerce de mer, une des principales sources de la prospérité de Carthage, le port fut protégé par d'importants

¹ La *Novelle* 37, où Justinien donne déjà ce titre à la ville, est datée du consulat de Bélisaire (535) ; cf. *Nov.*, 131, 4 ; *Proc.*, *De aedif.*, VI, 5 ; Corippus, *Johan.*, VI, v. 58 sq. ; Ferrandus, *Epist.*, VI, 6 (P. L., LXV) ; *Avellana collectio*, 85, p. 328 (C. S. E. L., t. XXXV) ; Mansi, VIII, col. 808 ; Hefele, III, p. 363 ; Diehl, *Afr.*, p. 388. L'empereur se plut à décorer de son nom plusieurs autres villes d'Afrique, *Hadrumetum*, *Capsa*, *Zabi* ; cette dernière cité s'appelait aussi *Justinianopolis* ; cf. Diehl, *loc. cit.*

² *Proc.*, *De aedif.*, VI, 5.

³ *Afr.*, p. 389.

travaux de fortification¹ ; et, dans le quartier marchand situé le long du rivage, la grande place, appelée *le forum de mer*, fut encadrée d'une double rangée de portiques. Dans la ville, des thermes magnifiques furent bâtis, qui reçurent, en l'honneur de l'impératrice, le nom de *Thermes Théodoriens*, et l'ensemble des constructions ordonnées par l'empereur parut aux contemporains assez considérable pour que Procope ait pu parler « de la nouvelle Carthage créée par Justinien ». En même temps, des faveurs d'un autre genre, mais non moins appréciables, sont concédées au clergé catholique ; « tous les privilèges accordés par le Code aux églises métropolitaines étaient conférés à l'évêque de Carthage : toutes les églises de son diocèse devaient jouir du droit d'asile, toutes légitimement recevoir des legs et des donations². »

Cependant la guerre et les fléaux de toute espèce n'en avaient pas moins poursuivi leur œuvre impitoyablement. Et, quand la population décimée ne suffisait plus à remplir la vaste enceinte de Carthage, qu'était-ce que des édifices grandioses et des privilèges pour une ville qui tombe ? Ils attestent la sollicitude de l'empereur ; ils ne sont pas les indices d'une résurrection.

III

Les premières années du règne de Justin II firent oublier à l'Afrique la révolte des fils de Cutzinas. Un administrateur habile, le préfet du prétoire Thomas, dont Corippus a célébré les mérites³, sut maintenir la paix et rendre à la contrée une prospérité passagère. Que Carthage ait éprouvé les heureux effets de ce gouvernement, nous en possédons un témoignage direct ; car, faisant remonter jusqu'à l'empereur les

¹ M. Diehl fait sans doute allusion ici au monastère fortifié du *Mandracium*. Il faut ajouter à sa liste plusieurs autres églises, par exemple celle de saint Julien d'Antioche (*Vita S. Gregorii Agrigentini*, 10 ; P. G., XCVIII, col. 563).

² *Ibid.*, p. 39, d'après *Nov.*, 37, 9-11.

³ *In laudem Justinii*, I, v. 18-21 :

Et Thomas, Libyae nutantis destina terrae,
qui lapsam statuit, vitae spem reddidit Afris,
pacem composuit, bellum sine milite pressit,
vicit consiliis, quos nullus vicerat armis.

succès de son représentant, elle érigea sur une de ses places une statue à Justin comme gage de sa reconnaissance¹.

Ce calme dura peu; dès l'année 569, un imitateur des Iabdas, des Antalas et des Carcasan, Garmul, roi de Maurétanie, tenait la campagne contre les Impériaux. Trois généraux succombèrent tour à tour sous ses coups²; et il fallut toute la vaillance du *magister militum* Gennadius pour venir à bout de ce redoutable adversaire (578 ou 579). Près de vingt ans plus tard (595 ou 596), nous retrouvons le même personnage, promu à la dignité d'exarque, encore aux prises avec les indigènes. L'Afrique était alors dégarnie de troupes, on les lui avait prises pour les opposer en Orient aux Avars et aux Slaves; aussi les Berbères avaient-ils pu s'avancer jusqu'aux environs de Carthage. Trop faible pour leur résister par les armes, Gennadius les amusa par des négociations et feignit d'accepter toutes les conditions qu'il leur plut d'imposer. Puis, profitant du moment où l'ennemi célébrait sa facile victoire par des réjouissances et des festins, il le surprit sans défense et le tailla en pièces³. Une fois encore la ville était délivrée du péril, mais elle avait dû trembler en voyant l'envahisseur à ses portes.

Quelque temps après, ce fut son tour de faire trembler l'empereur à Constantinople⁴. Phocas s'était rendu odieux par sa tyrannie, et chacun souhaitait ardemment qu'il se trouvât un bras pour abattre sa puissance : Carthage le fournit. Le gouvernement de la province était alors entre les mains du patrice Heraclius, à qui son frère, le patrice Grégoire, avait été adjoint comme lieutenant par l'empereur Maurice⁵. Les méfaits de Phocas changèrent peu à peu la réserve d'Heraclius à son endroit en hostilité ouverte; et, en l'année 608, il refusa d'envoyer en Orient l'annone accoutumée⁶. Lorsqu'ils connurent les dispositions des deux frères, les sénateurs de Constantinople

¹ C. I. L., VIII, 1020. Sur cette fin du v^e siècle, cf. Diehl, *Afr.*, p. 437-463, 478-482.

² Jean de Bictar (*Chron. min.*, II, p. 212); Théophane, p. 220; Anastase, col. 1278.

³ Simocatta, VII, 6 (*Byz.*).

⁴ Diehl, *Afr.*, p. 517-532.

⁵ Grégoire de Tours (*Hist.*, X, 2) rapporte qu'une ambassade franque se rendant vers l'empereur Maurice aborda à Carthage; un vol commis par l'esclave d'un des envoyés amena un conflit entre les gens de la ville et les Francs, qui furent tués pour la plupart.

⁶ Théophane, p. 248.

sollicitèrent de la façon la plus pressante leur intervention contre Phocas, promettant de prêter main forte à l'exarque, s'il voulait tenter la fortune. Heraclius et Grégoire étaient trop avancés en âge pour se mettre eux-mêmes à la tête de l'insurrection ; chacun d'eux envoya son fils. On sait comment les jeunes gens se partagèrent les rôles. Tandis que Nicetas soulevait l'Égypte et s'acheminait vers Constantinople par l'Asie-Mineure, Heraclius le Jeune embarquait sur les vaisseaux de guerre mouillés au *Mandracium* les meilleurs soldats d'Afrique et voguait vers la capitale. Il n'eut aucune peine à renverser le tyran, dont on lui donna la succession (5 octobre 610).

C'est malgré lui qu'Heraclius avait accepté le pouvoir ; il se rendait compte des difficultés auxquelles il allait être en butte. Famine, peste, invasion victorieuse des Perses, tous les maux fondaient ensemble sur l'empire. Constantinople ne paraissait plus en sûreté ; un coup de main hardi pouvait le faire tomber au pouvoir des Perses¹. Heraclius avait conservé à l'Afrique un sincère attachement. C'est là que s'était écoulé sa jeunesse ; ce pays avait toujours fait preuve d'un vrai dévouement pour lui et pour sa famille ; enfin, depuis un temps assez long, la paix et la prospérité y régnaient sous la prudente autorité de son père. Souvent l'empereur tournait les yeux vers cette province regrettée, et, la comparant à l'Orient, il en trouvait le séjour plus désirable encore ; tant qu'enfin il résolut de transférer à Carthage la capitale de la monarchie (619). Ce projet reçut un commencement d'exécution, puisque le trésor impérial fut embarqué sur des navires qui prirent la mer. Une tempête engloutit tout « comme si Dieu même se prononçait contre les desseins du *basileus* ». Cédant alors aux

¹ Anastase (col. 1299 A) raconte que le roi des Perses, Chosroès, s'en fut assiéger Carthage à deux reprises et qu'il s'en empara la dix-septième année du règne d'Heraclius (615-616). Anastase suit pas à pas Théophane, et le plus souvent même le copie ; mais il lui arrive fréquemment, c'est le cas dans ce passage, de le copier de travers. Théophane en effet (p. 253) rapporte à Chalcedoine les faits que son imitateur attribue à Carthage. Les deux mots *Καρχηδόνα* (orthographié peut-être *Καλληδόνα* dans le texte dont s'est servi Anastase) et *Καρχηδόνα* sont assez voisins l'un de l'autre pour que la confusion s'explique d'elle-même. D'autres qu'Anastase ont commis cette erreur parmi les anciens (cf. Théophane, *loc. cit.*, n. 41 de Combefis), et la légende d'une invasion perse, entre celle des Vandales et celle des Arabes, s'est accréditée ; on la retrouve dans les *Gesta Dei per Francos* (p. 122). Cf. Gelzer, *Rheinisches Museum*, XLVIII, 1893, p. 161-174 ; Gsell, 1893, p. 169, n° 105 ; Krumbacher, *Byzantinische Zeitschrift*, II, 1893, p. 644 ; Diehl, *Afr.*, p. 522, n. 1.

supplications de son peuple, aux remontrances du patriarche, Heraclius demeura en Orient ; mais que de fois, dans la suite, il dut regretter de n'avoir pas pu réaliser son intention et s'installer avec sa cour sur les hauteurs de Byrsa ! On ne saurait calculer toutes les conséquences de cette émigration, si elle s'était accomplie. Carthage, résidence, non plus d'un vice-roi tel que l'exarque, mais de l'empereur lui-même, aurait eu pour se défendre toutes les ressources dont avait jusqu'alors disposé Constantinople. Elle serait devenue le boulevard de la civilisation. Peut-être n'aurait-elle pas été assaillie par les Arabes, ou, en cas d'attaque, peut-être les aurait-elle victorieusement repoussés, et le sort de l'Afrique entière eût été changé. Il n'en fut pas ainsi, Carthage demeura capitale de province ; abandonnée avec de faibles ressources aux coups des Arabes, elle succomba.

Heraclius n'avait pas réussi à élever cette ville aussi haut qu'il pensait, du moins il témoigna de sa sollicitude pour elle en lui donnant des gouverneurs de sa propre famille. Après son père, qui mourut vers 611 à Carthage même, on a des raisons de croire qu'il confia l'Afrique à son oncle Grégoire ; plus tard certainement son cousin Nicetas, qui l'avait aidé à renverser Phocas, fut investi de l'exarchat (entre 619 et 629) ; enfin il est assez vraisemblable que le patrice Grégoire, qui exerçait le gouvernement dès 645, était le propre fils de Nicetas¹. Dans cette hypothèse, comme le fait remarquer M. Diehl, « on comprend mieux bien des détails du soulèvement que Grégoire tenta en 646, et l'appui universel qu'il trouva dans un pays dévoué de longue date à sa race ».

Vers 640, Carthage voyait affluer vers elle une foule de chrétiens orientaux qui fuyaient devant l'invasion musulmane et cherchaient asile dans un pays sûr. Parmi cette multitude de fidèles, de prêtres, de moines, de religieuses, les sectes monophysites et monothélites comptaient plus d'un représentant. Leurs prédications indisposèrent les Africains partisans de l'orthodoxie ; et, comme Constantinople soutenait les hérétiques, la province se détourna rapidement de l'empire². Le lien religieux, un des derniers qui rattachât encore l'Occident

¹ Sur ces gouverneurs, cf. Diehl, *Afr.*, p. 523-526, 597.

² M. Diehl (*Afr.*, p. 543-552) a longuement raconté ces discussions, sur lesquelles j'aurai à revenir.

à l'Orient, se rompait à son tour. Les idées de complète indépendance devaient bien vite éclore.

Profitant de ces dispositions favorables, poussé peut-être en secret par le pape Théodore, l'exarque Grégoire se proclama empereur. Mais Carthage n'eut guère à se réjouir de cette résolution, car le nouvel Auguste, soit qu'il ne voulût pas rester exposé aux flottes impériales, soit plutôt qu'il désirât se mettre au centre des populations indigènes dont la fidélité lui était acquise, abandonna Byrsa pour aller se fixer à *Sufetula* (Sbeitla)¹, riche cité de Byzacène². Il devait s'y trouver bien vite en contact avec les Arabes, qui, dès 642, avaient subjugué la Cyrénaïque et la Tripolitaine. Le désaccord de Grégoire et de l'empire leur parut propre à favoriser leurs entreprises contre l'Afrique byzantine³. Othman ibn Affan, qui venait d'être élevé au khalifat, envoya son frère Abd Allah ibn Saad pour s'en emparer. Grégoire ou Djirdjiz, comme l'appelle Ez Zohri⁴, fut vaincu dans la plaine de Bakouba⁵; lui-même périt dans la bataille. Abd Allah, satisfait d'avoir pillé la province, se retira avec un riche butin. Le nord du pays ne fut pas directement inquiété (647).

On ignore le moment et la manière que choisit Constant II pour remettre l'Afrique sous sa puissance après la mort de Grégoire. Afin d'y entretenir les forces suffisantes à sa défense, il l'écrasa d'impôts; le résultat de ces mesures rigoureuses ne se fit pas attendre, Carthage se révolta. « Le seigneur de Constantinople, dit Ez Zohri⁶, recevait chaque année un tribut fixe, qui lui était payé par chacun des princes de la terre et de la mer. En apprenant à quelles conditions Abd Allah ibn Saad

¹ Tissot, *G.*, II, p. 613-616, pl. XIX.

² On a soutenu sans motif que la Zeugitane était demeurée fidèle à l'empire et qu'un exarque envoyé de Constantinople vint s'établir à Carthage en 646; cf. Diehl, *Afr.*, p. 557, n. 3.

³ Théophane, p. 285; Anastase, col. 1324 B. Ez Zohri, célèbre conteur du second siècle de l'hégire, dont En Noweiri rapporte le récit (t. XI, p. 96), indique l'année 647-648. La conquête de l'Afrique par les Arabes et les luttes dernières soutenues dans ce pays par les Byzantins sont bien résumées dans Diehl, *Afr.*, p. 563-592.

⁴ *Ibid.*, p. 101.

⁵ « Cette plaine est éloignée du siège du gouvernement grec, Sobeitela (*Sufetula*), d'un jour et d'une nuit de marche; elle est située à la même distance de Kartadjenna (Carthage). » *Ibid.*, p. 103 sq.

⁶ *Ibid.*, p. 111 sq. Cardonne (I, p. 25-27) fait un récit analogue, les noms propres seuls différent.

ibn Abi's Sarh avait fait la paix avec les habitants de la province d'Afrique, il y envoya un patrice nommé Walima pour exiger d'eux trois cents talents d'or, somme égale à celle qu'ils avaient donnée à Ibn Abi's Sarh. Le patrice débarqua à Kartadjenna (Carthage) et leur fit part de l'ordre de son souverain, mais ils refusèrent d'y satisfaire... Djenaha, qui gouvernait la province d'Afrique à la place de Djirdjiz (Grégoire), chassa alors le patrice, et les habitants du pays se rassemblèrent et se mirent sous les ordres d'un nommé Eleuthère. »

Comme ils avaient habilement profité de la révolte de Grégoire pour envahir la Byzacène, les Arabes, cette fois encore, saisirent l'occasion qui s'offrait à eux, et Moawia ibn Khodeidj ravagea le pays, malgré les efforts de 30.000 Impériaux pour entraver sa marche (665). S'il se retira aussi comme Abd Allah, en emportant seulement le butin conquis, bientôt la puissance musulmane va s'établir d'une manière définitive au cœur même du pays. Je n'ai à raconter ici ni la fondation de Kairouan, ni la dévastation de l'Afrique par le fameux Okba ibn Nafi (669-683). On a supposé¹, mais sans arguments décisifs, que les Arabes, dès la fin de cette campagne, avaient tenté un coup de main contre Carthage. Si l'assertion mérite créance, on doit admettre aussi qu'ils subirent un échec, puisque, vers 680, le patrice de Carthage envoyait des secours aux populations du Zab.

La première attaque certaine contre cette ville est de l'année 695. Abd el Melek, à la nouvelle de la révolution qui avait porté l'empereur Léonce au pouvoir, selon la tactique ordinaire des Arabes, crut l'instant propice pour reprendre l'offensive. Il lança donc sur l'Afrique Hassan ibn en Noman el Ghassani, qui, suivant le littoral, arriva bientôt devant Carthage. Si les historiens arabes diffèrent beaucoup dans le récit des événements qui vont suivre, ils s'accordent pour écrire que jamais encore les khalifes n'avaient envoyé une armée aussi nombreuse².

« Aussitôt entré à Kairouan, dit Ibn er Rakik, cité par En Noweiri et Ibn Khaldoun³, Hassan demanda s'il restait encore des princes en Ifrikïa (Afrique). On lui désigna le commandant de Carthage, grande ville qui n'avait pas encore été prise, et

¹ Diehl, *Afr.*, p. 576. Voir ci-dessous le texte d'Ibn er Rakik.

² Et Tidjani, t. XX, p. 120; El Kaïrouani, p. 16; En Noweiri, t. XI, p. 134; Ibn Khaldoun, t. I, p. 339.

³ *Loc. cit.*

contre laquelle Okba avait échoué. Hassan se mit en marche et livra un assaut si furieux à la ville qu'il força les Grecs qui s'y trouvaient à prendre la fuite et à s'embarquer. Les uns passèrent en Sicile, les autres en Espagne. Hassan, ayant pénétré de vive force dans la place, n'eût que piller, tuer et faire des captifs. Il expédia alors des détachements dans les environs et donna l'ordre de mettre la ville en ruines... »

Il semblerait, d'après ces lignes, que la prise de Carthage ait demandé peu de temps. El Kaïrouani¹ confirme cette tradition lorsqu'il écrit : « Hacen ben No'mân (Hassan) dirigea vers Carthage un corps de cavalerie qui la réduisit aux abois, en coupant les aqueducs. » Une légende que raconte El Bekri concorde avec ces témoignages. Hassan, d'après lui, fut le jouet d'une ruse de l'exarque. Les Grecs avaient évacué la place où le gouverneur, du nom de Mornak, était demeuré seul avec sa famille. Cet officier se hâta d'adresser à Hassan un message où il promettait de livrer la cité et tous ceux qu'elle contiendrait, si on lui accordait, à lui et aux siens, une capitulation honorable avec la propriété territoriale qu'il désignerait. Hassan accepta l'offre et concéda le canton appelé la *plaine de Mornak*, resserré entre les montagnes et qui renfermait, prétend El Bekri, 360 villages. On ouvrit alors au chef arabe une porte de l'enceinte ; mais grande fut sa surprise et sa colère de ne trouver derrière les murs que la famille du gouverneur. Il exécuta néanmoins sa promesse, puis s'en retourna vers Kairouan².

Enfin, selon Ibn Abd el Hakem, Hassan ne rencontra dans Carthage qu'un petit nombre de *Roum* (Romains), tous de la classe pauvre ; le reste s'était embarqué avec leur gouverneur. Le seul fait que je veuille retenir de ces diverses narrations,

¹ P. 53.

² El Bekri, t. XII, p. 507. Et Tidjani (*loc. cit.*, p. 77 sq.) répète les mêmes choses qu'El Bekri, à qui il paraît les avoir empruntées. Il indique cependant une résistance des Carthaginois quand il dit que Hassan « mit le siège devant Carthage, s'en rendit maître et la détruisit ». Mais c'est surtout Moula Ah'med (p. 232 sq.) qui insiste sur cette idée. Ces deux auteurs, qui paraissent aller à l'encontre des précédents, écrivaient, le premier au début du xv^e siècle, le second au xviii^e ; ils sont trop éloignés des événements pour prévaloir contre des écrivains de beaucoup antérieurs. Au reste les historiens arabes, d'une manière générale, sont assez peu dignes d'une entière confiance. Sur la créance qu'il convient de leur accorder, cf. de Slane, *Journal asiatique*, 4^e série, IV, 1844, p. 329 sqq. ; Ibn Khaldoun, t. IV, p. 563 sqq. ; Diehl, *Afr.*, p. 563 sq.

c'est que Hassan emporta la ville sans trop de peine, presque par escalade¹.

A la nouvelle de la marche de Hassan sur l'Afrique, l'empereur Léonce y avait expédié une flotte et une armée de secours sous la conduite du patrice Jean², vaillant homme de guerre, capable de réparer le mal s'il eût été réparable. Mais déjà toute la Zeugitane était soumise aux Musulmans. Jean n'hésita pas néanmoins à gagner Carthage. Hassan avait tendu à l'entrée du *Mandracium* de grosses chaînes pour en interdire l'accès aux navires byzantins. Il les rompt, se précipite sur la garnison arabe, la massacre et reprend possession de la capitale. Puis, faisant irruption dans la province, il délivre bon nombre de places fortes et y installe des troupes. Après quoi il rentre à Carthage pour passer l'hiver (697).

Abd el Melek se hâta d'envoyer des renforts à Hassan. Léonce, tout occupé à défendre les lambeaux de son pouvoir, était hors d'état de soutenir Jean. Lorsqu'au printemps une nombreuse flotte sarrazine se présenta devant Carthage, elle n'eut donc pas de peine à battre la faible escadre byzantine, tandis que Hassan commençait l'attaque par terre. Pour éviter d'être pris entre ces deux ennemis, le patrice se retrancha avec ce qui lui restait de monde sur une éminence voisine où les Arabes le poursuivirent, décidés à le forcer dans son dernier asile. Il leur échappa heureusement et put reprendre la mer pour aller quérir des troupes fraîches à Constantinople. Il ne devait pas revenir (698).

Carthage fut-elle immédiatement détruite par les vainqueurs? A en croire quelques-uns des auteurs arabes, il n'y aurait aucun doute à cet égard. On a vu les récits d'Ibn er Rakik et d'Et Tidjani. « Hassan la détruisit de fond en comble, dit à son tour El Kaïrouani³, et en dispersa les habitants. » Gardons-nous de prendre ces affirmations au pied de la lettre; des documents formels, que je produirai en traitant de l'histoire du christianisme, démontrent qu'un petit groupe d'habitants se maintint plusieurs siècles encore sur les lieux; d'autres textes non moins précis⁴ témoignent que le temps seul ruina

¹ Cardonne, I, p. 45.

² Théophane, p. 309; cf. Anastase, col. 1341 A; Amari, p. 75 sq., 91, 145, 188.

³ Voir encore Moula Ah'med, p. 233.

⁴ On les lira à l'Appendice II.

la magnifique cité. Les Arabes ne l'avaient donc pas rasée ; ils se bornèrent sans doute à la piller, à y commettre des dégâts de tout genre. Mais effacer du sol tout d'un coup une ville de cette étendue, riche en maisons, en monuments de dimensions souvent colossales, est une œuvre que les conquérants n'avaient pas les moyens d'accomplir.

Huit cent vingt ans s'étaient écoulés depuis la tentative de colonisation de C. Gracchus. Pendant cette longue existence, la seconde Carthage avait éprouvé les vicissitudes les plus diverses. Après de pénibles débuts, lorsqu'elle est enfin parvenue à se débarrasser des entraves qui la gênent, on la voit s'élever rapidement à un degré de prospérité que peu de villes ont atteint. L'époque des Antonins, qui procura tant de bonheur au monde romain, marque son apogée. Fièbre de sa puissance, elle tenta bientôt de se hausser encore davantage et de détrôner Rome. Toute une série d'usurpateurs, soutenus par elle, firent de vains efforts pour garder le pouvoir et ne réussirent qu'à attirer sur leur capitale d'un jour les plus terribles châtimens. Comme si l'expiation n'était pas suffisante, elle dut en outre subir, durant près d'un siècle, le joug des Vandales. Réunie enfin à l'empire par la valeur de Bélisaire, elle eût souhaité guérir dans la paix les blessures profondes qu'elle avait reçues. Révoltes intestines, assauts furieux des indigènes, tout conspira pour l'en empêcher. Et, quoiqu'elle ait encore joui durant cette dernière période de sa vie de quelques moments de calme et d'un peu de gloire, elle ne fit plus que s'acheminer lentement vers sa ruine. Quand les Musulmans se présentèrent sous ses murs, elle n'avait plus la force de leur résister.

Tout en l'opprimant, les Vandales y avaient établi le siège de leur royaume ; ils avaient essayé de développer son commerce, d'embellir ses édifices. Les Arabes ne lui accordèrent même pas cette demi-satisfaction. Aussi incapables de se défendre derrière une enceinte fortifiée que de conduire un siège, et redoutant l'arrivée inopinée de quelque flotte byzantine, ils abandonnèrent Carthage et s'établirent plus loin de la mer, à l'abri de la vaste sebkha où les vaisseaux ennemis ne sauraient pénétrer à l'improviste. La préférence accordée à

Tunis indique, comme la fondation de Kairouan par Sidi Okba, que les Arabes se croyaient forts seulement sur terre. Carthage, réduite au rang d'obscur bourgade, cesse, dès lors, de jouer un rôle dans l'histoire; elle devient la carrière de pierres où s'approvisionnent les habitants de toute la contrée.

LIVRE DEUXIÈME

TOPOGRAPHIE

CHAPITRE I

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

I

EMPLACEMENT DE LA VILLE

Il n'y a guère eu de dissentiments parmi les modernes sur la situation de Carthage. Presque tous s'accordent à la circonscrire, au nord-est de Tunis, dans la portion de territoire comprise entre la sebkha de La Soukra ou sebkha er Riana, sebkha er Rouan, au nord-ouest, la mer au nord, à l'est et au sud, la sebkha el Bahira ou lac de Tunis au sud-ouest et la plaine à l'ouest. Cette vaste étendue de terrain formait une presqu'île dans l'antiquité¹; les alluvions de la Medjerda (*Bagradas*), en modifiant peu à peu tout le littoral, ont rattaché la presqu'île d'une façon plus solide à la terre ferme; elle n'apparaît, à l'heure actuelle, que comme une sorte d'éperon. Mais il est indispensable de ne pas perdre de vue l'ancien état des lieux, si l'on veut comprendre quelque chose à la topographie carthaginoise.

¹ Polybe, I, 73, 4-5; Appien, *Pun.*, 95; Strabon, XVII, 3, 14; Falbe, p. 13 sq.; Dureau, p. 30, 119; Tissot, *G.*, I, p. 563 sq.; *Atlas*, III, Porto-Farina, El Ariana, La Marsa, Carthage; Babelon, *Carth.*, plan; Meltzer, II, p. 157 sq. Sur l'ensemble de la presqu'île, voir *ibid.*, p. 153-167.

Le concert des savants n'est pourtant point unanime ; deux voix discordantes se font entendre. Au XVIII^e siècle, Lithgow confond Carthage et Tunis¹ : « C'est sur l'emplacement de Tunis que s'élevait jadis Carthage... Cette ville est située dans le fond d'une baie, où la mer, ayant entamé un mille du rivage, forme un large et sûr abri pour les vaisseaux et les galères. Le port et la ville sont protégés contre les invasions venant du large par la grande et solide forteresse de Galetto (La Goulette) construite sur un haut promontoire qui domine l'étendue du large et commande l'embouchure de la baie. » On ne s'explique guère que cette grave erreur ait pu se produire : la configuration du sol de Tunis ressemble si peu à celle de Carthage ! Qu'est-ce pourtant que cette supposition maladroite auprès de l'hypothèse inouïe de Rabusson et Bezinge ? Ces deux auteurs exposent² que, la tourmente arabe ayant fait perdre à l'Europe tout rapport avec l'Afrique, les notions que l'on possédait sur cette contrée furent brouillées. « Il ne faut pas s'étonner qu'on se soit mépris sur Carthage quand on s'était ainsi mépris sur le reste ; il ne faut pas s'étonner qu'on l'ait portée à 80 lieues du point où elle a existé. » Ils racontent ensuite le plus sérieusement du monde qu'ils ont puisé dans Hérodote, Polybe, Appien, Salluste, Tite Live, Strabon, Diodore, Orose et Procope. Et de tous ces écrivains ils ont extrait, entre autres merveilleuses découvertes³, « que la fameuse ville de Carthage prise par Scipion n'est autre que la ville actuelle de Bougie de l'Algérie... que la position géographique de Carthage retrouvée change complètement la face de la province romaine, que l'on a jusqu'à présent placée dans la Tunisie, tandis que sa place a été au centre de l'Algérie ». Rabusson a sa théorie à cœur ; il la produit à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres⁴ ; il la répète dans un autre ouvrage⁵ : « Carthage a existé à Bougie de l'Algérie, c'est-à-dire à 100 lieues⁶ du point où on la plaçait jusqu'ici. Il a été retrouvé, à la bibliothèque de Paris, un plan de la ville de Bougie qui remonte au temps où cette ville

¹ Lithgow, p. 356.

² Rabusson-Bezinge, p. 7.

³ *Ibid.*, p. 12.

⁴ *Moniteur universel*, 13 oct. 1864, p. 2, col. 5 et 6.

⁵ Rabusson, p. 1.

⁶ On nous disait tout à l'heure 80 ; mais à 20 lieues près qu'importe ? Daux (p. 278-280) s'est moqué avec esprit de Rabusson.

était Carthage et reproduit les dispositions nautiques de son port resté si célèbre. La contrée à laquelle on a jusqu'ici attribué Carthage n'est autre que la pentapole libyque... Les ruines attribuées à la ville de Carthage sont celles de Ptolémaïs, Bizerte n'est autre que Bérénice... »

Ce serait faire trop d'honneur à ce système que de le combattre ; il suffit de citer de pareilles billevesées pour en faire justice. Si l'auteur eût pris la peine de lire Polybe, il y aurait appris que Carthage se trouve entre Utique et Tunis¹ ; Appien lui aurait montré la ville assise tout au fond d'un vaste golfe² ; et le tableau que Strabon nous a laissé de ce golfe et de ses côtes³ ainsi que les indications de Pline⁴ eussent achevé de le convaincre. Bougie ne répond en aucune manière à ces descriptions.

Nous possédons du reste aujourd'hui une série de preuves qui valent mieux que les phrases les plus explicites des anciens : ce sont les découvertes de tout genre dues aux explorateurs et surtout au P. Delattre. En présence de ces inscriptions innombrables, de ces tombeaux, de ces restes de monuments, basiliques, maisons, citernes, aqueduc, etc..., tout homme de bonne foi doit se rendre. On peut encore puiser dans les historiens et les géographes latins ou grecs un supplément d'informations ; mais leurs ouvrages, qui étaient, il y a peu d'années, l'unique ressource de quiconque voulait étudier Carthage, passent maintenant au second rang ; les plus précieux documents se trouvent sur le terrain, au musée de Saint-Louis et dans le *Corpus* des inscriptions latines. C'est à Carthage même qu'il faut désormais demander son secret ; je dis à la Carthage tunisienne, non point à l'imaginaire cité dont Bougie recouvrerait les décombres.

Une seconde question se pose. La presque île était immense, Strabon lui attribue 360 stades (un peu plus de 45 lieues) de circonférence⁵ ; faut-il croire que la ville en couvrait la superficie tout entière ? Sinon, quelle étendue était habitée ; dans quelle région les maisons s'étaient-elles groupées ; de quel côté doit-on chercher les ports et la citadelle ? Il ne s'agit pas ici de discuter sur le développement de l'enceinte punique

¹ I, 73, 5.

² *Pun.*, 95.

³ XVII, 3, 16.

⁴ *H. N.*, V, 4, 23.

⁵ XVII, 3, 14.

et d'examiner si elle enserrait tout ce territoire, comme le pensent, après Strabon¹, Barth² et Tissot³, ou si le Djebel Khaoui restait hors des murs, selon les idées de Falbe⁴, de Dureau de la Malle⁵, de Spruner⁶. Le seul problème à résoudre est celui-ci : la partie vivante de la cité était-elle au nord-ouest de la péninsule, en face d'Utique, ou, au contraire, au sud-est, vis-à-vis de Tunis? Depuis Falbe, tous les savants se sont rangés à cette dernière opinion, que Humbert et Chateaubriand avaient déjà soutenue. Auparavant, Belidor, Shaw, d'Anville et Estrup, puis Ritter, d'après Estrup⁷, admettaient l'hypothèse opposée. Ils se trompaient. Davis, Beulé, M. de Sainte-Marie, le P. Delattre, d'autres encore, ont pratiqué des sondages à Gamart et au Djebel Khaoui; leurs efforts y sont demeurés presque stériles, tandis qu'ils ont été couronnés de succès entre Sidi Bou Saïd et Le Kram. Ils n'ont rien extrait du Djebel Khaoui, parce qu'il ne renferme rien qu'une nécropole, et que jamais, depuis l'origine jusqu'à la ruine finale de 698 après Jésus-Christ, Carthage ne s'éleva autre part que dans la partie méridionale de la péninsule.

Cette conclusion se dégage aussi d'une phrase d'Appien : « Un isthme, large de 25 stades, séparait la péninsule du continent. De cet isthme, une bande de terre étroite et longue, large de 1 demi-stade environ, se détachait pour courir vers l'occident; elle séparait le lac (λίμνη) et la mer⁸ »; le mot λίμνη est décisif. S'il se fût agi d'un golfe (et Estrup lui-même désigne sous ce nom la portion de mer où s'étend aujourd'hui la sebkha de Soukra), l'auteur grec eût préféré, comme il le fait quelques lignes plus haut en parlant du golfe de Carthage, le mot κέλευθρος ou tel autre du même genre. En écrivant λίμνη, il entendait désigner, ainsi que l'a bien vu Falbe⁹, la sebkha el Bahira ou lac de Tunis. Au surplus, la terre; de ce côté, s'effilait en une mince langue de sable qui existe encore; c'est

¹ *Ibid.*

² I, p. 83-86.

³ *G.*, I, p. 576-583 et le plan; cf. Davis, p. 467.

⁴ P. 47 sq. et la carte.

⁵ Pl. II.

⁶ Spruner-Menke, *Atlas antiquus*, 3^e éd., pl. XIII.

⁷ Belidor, p. 37; Estrup, p. 18-29; Ritter, III, p. 202 sq.; cf. Dureau, p. 1-4, pl. I.

⁸ *Pun.*, 95.

⁹ P. 16, n. 1; cf. Babelon, *Carth.*, p. 120.

par contre une supposition toute gratuite que d'imaginer une *taenia* au nord-ouest de la presqu'île.

Dureau de la Malle invoque encore deux autres raisons contre la théorie d'Estrup¹ : d'abord la distance relevée par Polybe et Tite Live entre Tunis et Carthage² ; ensuite, ce fait rapporté par Polybe, Diodore, Tite Live, Justin, que de Carthage on voyait Tunis et que de Tunis on apercevait fort bien Carthage et la mer qui l'environne. Je me borne à rappeler d'un mot ce double argument, sans m'excuser toutefois d'avoir consacré quelques pages à ces éclaircissements préliminaires. Il était indispensable, avant d'entrer dans le détail, de dire où se dressait la ville détruite par Scipion.

II

LA COLONIE ROMAINE SUCCÈDE A LA VILLE PUNIQUE

Que subsistait-il de Carthage lorsque C. Gracchus y amena ses colons ? Fort peu de chose, si l'on s'en rapporte à Appien et à Orose. Le premier raconte³ qu'à la fin du siège Scipion, déjà maître du port et des bas quartiers, voulant livrer à la citadelle le suprême assaut, fit mettre le feu aux maisons des trois rues qui montaient du forum à Byrsa. C'étaient de hauts édifices de six étages. Pour aider à l'action de l'incendie, les soldats les attaquaient par la base ; bientôt tout s'écroulait d'une seule masse avec un épouvantable fracas. A son tour, le temple d'Esculape, qui couronnait l'acropole, s'abîma dans les flammes. Appien parsème son récit d'expressions très fortes, qui montrent bien que, pour lui, la ruine fut complète⁴.

¹ Dureau, p. 8-10.

² Il ne faudrait pas faire trop de cas de ce double renseignement, car Polybe (I, 67; XIV, 10) compte 120 stades (21^{km}, 288) entre les deux villes, et Tite Live (XXX, 9) 15 milles (22^{km}, 177) ; or la distance entre Tunis et Gamart n'est guère que de 20 kilomètres. Remarquons, du reste, que les deux historiens s'expriment d'une façon peu précise : « ... ὡς ἂν ἑκατὸν καίεικοσι στάδια... », « ... ὡς ἑκατὸν εἴκοσι σταδίους... ». « ... quindecim millia ferme passuum... »

³ *Pun.*, 128-131.

⁴ *Ibid.*, 132. « ... πάλιν ... τότε ἄρδην τελευτώσαν ἐς πανωλεθρίαν ἐσχάτην ». 133 ; « ἐπεὶ κατέσκαπτο Καρχηδών... ».

Ce texte, malgré son énergie, semble encore moins absolu que le passage célèbre d'Orose¹: « La ville brûla pendant dix-sept jours de suite, offrant ainsi aux vainqueurs un spectacle lamentable des vicissitudes humaines. Carthage fut détruite et toutes les pierres de ses murailles réduites en poudre, sept cents ans après sa fondation. » Si l'on accepte dans toute leur rigueur et l'ordre intimé à Scipion par les décevirs et les anathèmes lancés contre la vieille ennemie du nom romain, il faut admettre aussi l'affirmation d'Appien et celle d'Orose, car le sénat défendait d'une manière formelle qu'il restât pierre sur pierre dans la cité par laquelle Rome avait failli périr.

Dureau de la Malle s'insurge contre ces témoignages et déclare que « le simple bon sens réfute l'assertion d'Orose² ». Il taxe de même Cicéron d'hyperbole quand l'orateur dit que les Romains « détruisirent de fond en comble Carthage et Corinthe³ ». Il refuse de croire que le *delenda Carthago* ait produit son plein effet; et sa conviction est que le fameux *etiam periere ruinae*, s'il caractérise exactement l'état actuel du sol, ne saurait le représenter au moment où les premiers colons y débarquèrent. A l'entendre⁴, les moyens manquaient à Scipion pour anéantir la rivale de Rome. Obligé de retourner en Italie, impatient d'obtenir le triomphe, contraint par les commissaires sénatoriaux de distraire une partie de ses troupes pour démolir les villes qui avaient soutenu Carthage, le général n'eut ni le temps, ni les bras nécessaires pour accomplir cette tâche immense. Aussi bien la *devotio* n'inspirait plus à une âme comme la sienne la même terreur religieuse qu'aux Romains d'autrefois; il ne pouvait pas craindre, en n'accomplissant pas à la lettre l'ordre contenu dans la formule sacrée, de faire retomber sur lui et sur sa patrie les malédictions d'en haut.

¹ IV, 23, 5-6.

² Dureau, p. 103. Beulé (*Fouilles*, p. 10 sq., 35) approuve fort Dureau de la Malle; MM. S. Reinach et Babelon (*Rech.*, p. 40) paraissent aussi lui donner raison lorsqu'ils disent de Carthage punique que « le sous-sol n'est pas, comme on l'a prétendu souvent, une couche épaisse de débris réduits en poussière et que des fouilles systématiques et profondes (pourraient) rendre au jour les fondations de ses édifices, de ses citernes, les alignements de ses rues ». Mommsen (IV, p. 335) se prononce avec beaucoup de vigueur en sens contraire; Duruy (II, p. 139), Labarre (p. 3 sq.) et MM. Cagnat et Saladin (p. 102) le suivent.

³ *De lege agr.*, II, 32 : « *funditus sustulerunt* ».

⁴ P. 103-116.

Si la Carthage punique avait été bâtie comme nos villes modernes, je serais facilement d'accord avec Dureau de la Malle. Mais l'érudit écrivain se faisait peut-être illusion à ce sujet. Il est certain que les architectes carthaginois se servirent souvent de la pierre; sans parler des tombeaux, elle était assurément employée dans les temples et, d'une façon générale, dans les monuments publics; Appien dit même qu'elle entraît, ainsi que le bois, dans la construction des maisons des rues qui montaient à Byrsa¹. Toutefois les recherches du P. Delattre dans la nécropole de Douïmès permettent de soupçonner que l'usage des grandes briques crues, séchées au soleil, était aussi répandu. Il a rencontré plusieurs murs formés de ces matériaux peu résistants², analogues à ceux que les peuples sédentaires du Sahara utilisent encore aujourd'hui. S'il était démontré que les petites gens s'en contentaient pour leurs demeures, Scipion n'aurait éprouvé aucune difficulté pour détruire une grande partie de la ville, et l'objection de Dureau de la Malle perdrait beaucoup de sa valeur. Même en acceptant son système, et en nous figurant comme lui que Gracchus « dut trouver un grand nombre d'édifices subsistants, les uns entiers, les autres endommagés par le feu », n'est-il pas de toute évidence qu'après les vicissitudes sans nombre subies par Carthage romaine pendant huit siècles, aucun monument punique n'a pu rester à la surface du sol? Quel que soit donc l'intérêt du problème, que Scipion ait fait table rase ou que ce qu'il épargna ait disparu peu à peu, c'est maintenant tout un pour nous.

Et cependant Dureau de la Malle poursuit: « Comme nous savons positivement... que Carthage, depuis son rétablissement, resta une ville ouverte, jusqu'à la seconde année de Théodose II, où on lui permit de se fortifier; comme nous savons que Bélisaire, qui releva ses murs, eut peu de temps et d'argent pour cet ouvrage, *on peut regarder comme certain* que ces grands débris de murs, ces substructions de tours de 300 pieds de front, de môles, de quais, de murailles tracées sur le plan de M. Falbe, *appartiennent exclusivement à la Carthage punique*³. » Dureau de la Malle faisait tout à l'heure appel au

¹ *Pun.*, 129.

² D., *Douïmès*, p. 268 sq., 272, 316, 387.

³ Dureau, p. 32, 68, 110. Sur cette manie de voir partout du punique, Maltzan (I, p. 304 sq.) a écrit une page fort juste; cf. Estrup, p. 13, 17; Daux, p. 175; D., *Tun.*, p. 366.

bon sens contre Orose, nous serions en droit de lui rendre la pareille. Comment supposer que les murailles demeurèrent à l'état de ruine depuis 146 jusqu'en 425? Si les Romains ont détruit quelque chose, n'est-ce pas les murailles de préférence à tout le reste? De telle sorte que le mot d'Orose, qui l'indignait si fort, pourrait bien n'être que l'exacte expression de la vérité¹.

La colonie de C. Gracchus, installée sans doute à l'endroit même où Scipion avait porté le fer et le feu², végéta pendant longtemps jusqu'au jour où Auguste s'employa de tout son pouvoir à la vivifier. J'ai peine à me figurer que, pendant ce premier siècle d'existence précaire, quand il fallait se préoccuper non du superflu, mais du nécessaire, aucune construction de quelque importance ait été élevée. De pauvres cabanes, des demeures bâties à la hâte, tels furent, durant cette période, les abris des habitants; la légende de Marius en fait foi. On vivait, c'était beaucoup. Plus tard, lorsqu'on fut sûr du lendemain et que la protection impériale eut garanti contre tout accident la cité déjà adulte, les arts s'y épanouirent, l'architecture y produisit de somptueux monuments, dont le sol conserve encore quelques

¹ Lucain (*Phar.*, IV, v. 583) représente la flotte de Curion stationnant (707/47)

inter semirutas magnae Carthaginis arces
et Clupeam.

Dureau de la Malle (p. 68, n° 1; p. 118) s'appuie sur ce vers pour démontrer que Scipion n'anéantit pas Carthage; c'est faire trop de cas d'une description purement poétique.

² Voir ci-dessus, p. 35, n. 2. Estrup (p. 11, 17, 31) et Ritter d'après lui (III, p. 200, 293 sq.) soutiennent presque seuls que la colonie s'installa assez loin (Marcus, p. 335 sq., dit « à quelque distance ») des ruines puniques; mais, comme ils placent la ville primitive au nord de la presqu'île, la cité romaine se trouve pour eux au sud, c'est-à-dire justement à la place qu'elle occupa. — Procope (*Bell. Vand.*, I, 20) raconte que la flotte de Bélisaire, lorsqu'elle se présenta devant Carthage, était trop nombreuse pour entrer tout entière dans le port. L'amiral la mit à l'abri dans le lac de Tunis. « Τὸ δὲ Στάγγον ἐφαίνετο σφίσις ἐν καλῷ κείσθαι, ἀγὼτε τὸν ἱστορικὸν (μέτρον γὰρ τεσσαράκοντα σταδίων Καρχηδόνας διέχει) ἐμπόδιόντε οὐδὲν ἐν αὐτῷ εἶναι καὶ πρὸς τὸν στόλον ἅπαντα ἱκανῶς περικεῖναι. » La description convient au lac, et le mot Στάγγον, traduction du latin *stagnum* (cf. Babelon, *Carth.*, p. 120), empêche de croire qu'il s'agisse de la sebka de La Soukra, beaucoup trop éloignée du centre des hostilités. Mais si le Στάγγον est le lac de Tunis, comment Procope a-t-il pu écrire qu'il se trouve à 40 stades de Carthage, quand il y touche presque du côté du Kram? A cette difficulté il n'y a que trois solutions: ou bien la ville romaine était loin du lac, ce qui est contraire aux résultats des fouilles; ou bien le stade de Procope diffère de la mesure ordinaire ainsi dénommée, ce qui est peu vraisemblable; ou bien l'historien se trompe, ce que nous serons forcés d'admettre, à moins que la leçon τεσσαράκοντα ne soit fautive.

traces ou dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous. C'est de ces monuments de toute espèce qu'il me reste à parler.

Pour nous rendre compte de ces transformations matérielles, le mieux serait de suivre l'ordre des temps. Mais la plupart des questions auxquelles je vais toucher sont trop obscures pour qu'on applique cette méthode avec quelques chances de succès. Tout ce qu'il est pratique de tenter à l'heure actuelle, c'est une exacte revision par quartiers de ce que nous connaissons de remarquable. A l'ordre chronologique je substituerai donc l'ordre géographique; un dernier chapitre contiendra tout ce dont la situation, même approximative, n'est point éclaircie. En prenant cette voie, moins attrayante sans doute, mais plus sûre que l'autre, j'ai conscience de ne soumettre à qui lira ce livre que des faits appuyés sur des documents authentiques.



CHAPITRE II

LES ALENTOURS DE LA VILLE

perçu
général.

Quand on arrive par mer devant Carthage, en venant de l'est, voici sous quel profil la côte se présente : au sud, une ligne qu'on a peine à distinguer au-dessus de l'eau ; bientôt, à mesure qu'on remonte vers le nord, apparaissent quelques collines isolées d'abord, ensuite groupées, qui s'élèvent progressivement et aboutissent à une falaise à pic ; au delà, le sol retombe assez vite, et la plaine, légèrement ondulée, court jusqu'à un dernier mamelon qui termine la presqu'île. La haute falaise en forme d'éperon (Cap Carthage) divise cette étendue de terre en deux parties sensiblement égales : celle du nord n'a, jusqu'à présent, révélé qu'une nécropole (Gamart et Djebel Khaoui) et des villas de plaisance, avec quelques constructions clairsemées (La Marsa) ; nous la parcourrons assez vite : celle du sud, au contraire, comme je l'ai rappelé dans les pages précédentes, était l'emplacement de la ville proprement dite ; nous y insisterons davantage. L'aspect n'en est point uniforme ; les collines succédant au sol plat y produisent une heureuse variété, et cette distribution naturelle en bas et hauts quartiers nous permettra d'introduire dans notre étude topographique un plan très net. Mais, avant de pénétrer à l'intérieur de la cité, il convient d'en examiner les abords ; les faubourgs, qui sont le prolongement d'une ville, en complètent la physionomie ; ceux de Carthage possédaient du reste plusieurs monuments d'un intérêt majeur.

I

L'ENCEINTE

Carthage
ville ouverte.

Depuis que les soldats de Scipion l'eurent démantelée, jusqu'au début du v^e siècle de l'ère chrétienne, la ville demeura ouverte. Dans quelle intention Rome la laissa-t-elle pendant si longtemps dans cet état ? Eprouvait-elle, sans se l'avouer, une terreur secrète à son seul nom, et voulait-elle éviter qu'elle pût une seconde fois la tenir en échec ? Malgré l'auteur des *Chronica Gallica* de l'année 452¹, qui a répandu cette opinion, je pense que la crainte des Carthaginois ne survécut pas longtemps à leur désastre. Ce sentiment, qui exista chez les contemporains de Scipion et leur fit transporter au Capitole le culte de la grande déesse de Carthage², aurait déjà paru puéril à Auguste, à plus forte raison à un Hadrien, à un Septime Sévère. S'il est donc vrai que, tout d'abord, on se refusa à relever les murailles par une réelle défiance, on ne s'en soucia pas davantage ensuite, parce que le besoin n'en était pas urgent. Sans ennemi sérieux qui la menaçât, défendue, en cas de nécessité, d'un côté par la mer, de l'autre par des troupes solides, Carthage ne paraissait pas à la veille d'être prise d'un coup de main. Parler de l'enceinte romaine est donc une manière de s'exprimer inexacte, s'il s'agit des temps antérieurs à 425. Pour cette période, on peut seulement essayer de fixer d'une façon approximative les limites de la partie habitée.

Quoique tous les auteurs s'accordent à déclarer que la ville romaine était de proportions moindres que la ville punique, l'affirmation me semble prématurée, puisque nous ignorons encore les dimensions précises de cette dernière³. Les fouilles démontrent seulement que, sous l'Empire, les maisons et les édifices étaient pressés autour de Byrsa. Barth⁴ pense qu'ils ne dépassaient pas « une ligne tirée de la pente méridionale de

¹ *Chron. min.*, I, p. 658, n° 98.

² Voir Gatti; Aug. Audollent, *Revue de l'histoire des religions*, XXVIII, 1893, p. 148-150.

³ D, *Tun.*, p. 367.

⁴ P. 86; cf. Falbe, p. 53 sq. Je signale pour mémoire l'étrange croquis où S. Marie (p. 151) marque les contours de la ville romaine.

Sidi Bou Saïd, dans la direction de La Malga et, de là, au moyen d'un angle vers la langue de terre (de La Goulette) ». Ce tracé, si on le rectifie un peu vers le nord, doit être assez voisin de la réalité, car il correspond aux sépultures païennes ou chrétiennes qui enserrant Carthage comme une ceinture¹. Le cimetière de Damons el Karita dans la direction de Sidi Bou Saïd ; ceux des esclaves et affranchis de la maison impériale de Bir ez Zitonn et de Bir el Djebbana, à côté de l'amphithéâtre ; des tombes isolées près de Bordj Djedid, de Douar ech Chott et du Kram, déterminent l'agglomération urbaine.

Les fortifications de 425 ne pouvaient pas s'écarter beaucoup de cette ligne. Je les suivrais volontiers depuis le bord de la mer, un peu au-dessus de Bordj Djedid, pour aboutir derrière les citernes de La Malga ; en cet endroit, le mur fait un angle obtus et se dirige vers l'amphithéâtre ; puis, après un second angle plus aigu, il passe au-delà du cirque et court dans la direction du Kram, où il rejoint la mer. Tissot dit en parlant de l'enceinte² : « Nous ignorons complètement quels étaient son étendue et son tracé », et Maltzan assure qu'« il n'en subsiste plus que des débris très problématiques³ ». Je recueille pourtant des assertions très nettes en sens contraire. « Falbe, sur sa carte, a très bien indiqué, dit Beulé, une partie de ces fortifications (romaines) ... depuis la maison de campagne du Sahab-tabā⁴ jusqu'à la route qui conduit aux citernes de Malga ; mais il en a omis la partie la plus considérable, que j'ai reconnue jusqu'au village de Douar el Schott et au delà. Les Arabes ont jadis découvert cette muraille, qui était enterrée

¹ « Les chrétiens, dit Beulé (*Lettres*, p. 42), avaient, comme à Rome, leurs cimetières auprès des basiliques, surtout des basiliques situées hors des murs. » Le P. Delattre (*Revue de l'Afrique française*, IV, 1886, p. 243) ajoute, à propos de certaines inscriptions chrétiennes : « Elles doivent provenir des divers cimetières dont nous avons constaté l'existence en dehors des remparts depuis le bord de la mer jusqu'au village de La Malga, puis à l'ouest au-delà de ce village près de l'amphithéâtre, et enfin au sud dans la région actuelle du Kram. » Et, de son côté, le cardinal Lavigerie écrivait (p. 443) : « Les cimetières chrétiens de Carthage se trouvaient sur les terrains qui bordaient les anciennes fortifications puniques et romaines, au nord, depuis l'est du village de Malga jusque sur les hauteurs mêmes qui surplombent la mer. » Sur le développement *extra muros* des cimetières païens et chrétiens, cf. Tissot, *G.*, II, p. 803-806 ; D., *Epigr.*, p. 156 sq. ; Tun., p. 363-365 ; *Miss. cath.*, 1883, p. 337 ; *Cosmos*, 8 juin 1895, p. 295.

² *G.*, I, p. 662.

³ P. 306.

⁴ Maison du garde des sceaux, au pied de Sidi Bou Saïd.

à peu de profondeur au-dessous du sol. Ils l'ont démolie pierre par pierre... il est resté un fossé large de près de quatre mètres...¹ » Si ce fossé existait bien réellement, il est regrettable que Beulé ne nous en ait point transmis un fidèle croquis.

Entre La Malga et la mer, un œil attentif observe certains renflements du sol, une suite de petites élévations, qui paraissent bien former un même ensemble. Barth, avec son exactitude ordinaire, n'a pas manqué de les signaler². Avant d'avoir lu le voyageur allemand, j'avais moi-même été mis en éveil par cette particularité. Barth pense que ces ruines, aujourd'hui dissimulées sous une épaisse couche de terre, peuvent « avoir appartenu aux murs de la ville des bas temps ». Ces ruines, les officiers à qui nous devons la carte insérée au *Corpus Inscriptionum Semiticarum* ont cru les apercevoir, car ils ont marqué en rouge, à partir de la mer, au nord de Bordj Djedid, jusque vers Douar ech Chott, le tracé probable des fortifications³. Je ne suis pas d'avis de le reculer vers le nord autant qu'ils le font, ni d'y englober Damous el Karita et les terrains de Bir el Djebbana ; mais leur opinion entre en ligne de compte. Vers 1887, une tranchée fut pratiquée en contre-bas de Saint-Louis. « Ce fossé, dit le P. Delattre⁴, destiné à recevoir les tuyaux de fonte qui amèneront bientôt les eaux de Zaghouan dans les citernes du bord de la mer, traversait de l'ouest à l'est toute l'ancienne ville basse de Carthage, sur une longueur d'environ 2 kilomètres. Cependant, à part la détermination précise de l'enceinte de la ville du côté de l'ouest (enceinte beaucoup trop étendue vers le lac actuel, sur les plans de Falbe et de Daux), ce fossé ne donna lieu à aucune découverte épigraphique intéressante. » A quelle distance de l'enceinte telle que la conçoivent Falbe et Daux a-t-on rencontré les vestiges que mentionne le P. Delattre ? Quelle était la nature de ces vestiges ? En quoi leur révélation modifie-t-elle les idées cou-

¹ *Fouilles*, p. 80 sq. Le P. Delattre (*Mélanges*, XII, 1892, p. 258 sq. ; *Cosmos*, 27 janv. 1894, p. 276 sq.) indique derrière l'amphithéâtre une portion de muraille aujourd'hui détruite ; « il y avait là, dit-il, une sorte d'arc de triomphe, ou du moins une porte monumentale ». La description qu'il fait de cet ensemble conviendrait surtout à Carthage punique ; si les murs dont parle Beulé étaient réellement de la seconde période, il s'ensuivrait que le tracé, en cet endroit, était le même aux deux époques. Cf. Babelon, *Carth.* p. 144 ; *Atlas C.*, 64 ; Meltzer, II, p. 184 sq., 534.

² I, p. 104.

³ C. I. S., I, p. 243 ; cf. carte de 1878, à 1/40.000.

⁴ *Revue de l'Afrique française*, VI, 1888, p. 304.

rantes ? La tranchée, lorsque je l'ai vue en 1893, était comblée vers l'ouest. En opposant ces autorités¹ aux dénégations de Tissot, de Maltzan et de quelques autres, je n'entends pas avancer qu'il émerge encore des portions considérables de l'enceinte, mais que les fondements subsistent en divers endroits. Le temps n'a pas si bien nivelé ce sol qu'on ne les devine plutôt qu'on ne les voit.

Les remparts élevés au début du v^e siècle n'empêchèrent pas les Vandales de s'emparer de Carthage ; Théodose II n'avait donc travaillé que pour ses ennemis. Leur incurie fut telle que ces murailles se délabrèrent rapidement ; lorsque Bélisaire se présenta, « en beaucoup d'endroits on pouvait pénétrer sans peine dans la ville, car une grande partie de l'enceinte s'était écroulée² ». Toutefois Procope ajoute que les Vandales « fermèrent les portes³ » quand les troupes byzantines, victorieuses à *Ad Decimum*, parurent dans la plaine. La ruine n'était donc pas définitive ; avec un peu d'énergie on serait parvenu bientôt à tout réparer. C'est ce que fit Bélisaire, une fois maître de la situation. Son historien nous le montre pressant le peuple entier d'accomplir cette tâche, animant les ouvriers par sa présence, les encourageant par de hautes paies, veillant à ce que l'ouvrage fût promptement terminé. Au pied des remparts, on creusa un fossé muni d'une forte palissade, qui n'existait pas auparavant. En un mot, rien ne fut négligé pour mettre la ville à l'abri d'un retour offensif de l'ennemi ou des attaques futures des nomades du sud. Le travail était si parfait qu'il excita tout à la fois l'admiration et les regrets de Gélimer vaincu et ramené dans son ancienne capitale⁴. Après ce récit de l'historien grec, je m'étonne de voir Dureau de la Malle soutenir que les fortifications de Bélisaire n'étaient pas pour durer⁵, et Tissot prétendre qu'elles furent achevées « avec la précipitation et le peu de soin qui caractérisent toutes les œuvres de cette époque⁶ ».

¹ Voir encore la carte de 1882, à 1/20.000 ; *C. R. Inscr.*, 1899, p. 27, et n° 15 de la carte ; *D., Miss. cath.*, 1883, p. 344 ; *Tun.*, p. 363, 369 sq. ; *Babelon. Carth.*, plan ; *Atlas C.* ; *Petit guide*, plan ; ce dernier tracé laisse à tort La Malga hors de l'enceinte.

² *Proc., Bell. Vand.*, I, 21 ; *De aedif.*, VI, 5.

³ *Bell. Vand.*, I, 20 : « τὰς πόλεις ἀνακλίναντες ».

⁴ *Ibid.*, 21, 23 ; *De aedif.*, loc. cit.

⁵ Dureau, p. 32 sq.

⁶ Tissot, *G.*, I, p. 662.

Du passage cité de Procope, il résulte que le général byzantin se borna à relever les murailles, sans en modifier la direction dans l'ensemble. Et, comme les auteurs ne mentionnent aucune restauration postérieure, il est à présumer que, depuis 425 jusqu'à 698, les limites de Carthage ne changèrent pas. La population put décroître, la ville ne fut point réduite. Falbe pourtant serait porté « à croire que l'étendue de la cité vandale et byzantine était moins considérable encore que du temps des Romains¹ » ; il reconnaît les traces de deux enceintes. S'il s'agissait des fortifications puniques d'une part et romaines de l'autre, je serais peut-être en partie d'accord avec lui ; sa distinction entre le mur romain et le mur byzantin est plus difficilement admissible, d'autant plus qu'il la fonde sur une erreur. « Banduri, dit-il, qui parle d'une réparation considérable aux murs de Carthage, sous Dioclétien et Maximien, vient à l'appui de cette idée. » Banduri parle des travaux d'embellissement accomplis au temps de ces deux empereurs² ; le terme *moenia*, qu'il emploie dans le sens d'édifices, n'autorise en aucune façon la théorie de Falbe renouvelée d'Estrup³.

Les portes.

Neuf portes donnaient accès dans l'intérieur, au dire de Corippus⁴. Sans être à même de déterminer la position de chacune d'elles⁵, contentons-nous de renseignements approximatifs. Procope⁶ rappelle celles qui étaient situées dans la direction de *Ad Decimum*, peut-être près du lac. Falbe⁷ en signale une entre Sidi Bou Saïd et Bordj Djedid, tout près de la mer. « Le n° 72 (de son plan) fut sans doute une porte d'entrée

¹ Falbe, p. 53 sq.

² Banduri, *Numismata imperatorum romanorum* (1718), II, p. 56, n. 4 ; cf. 66, n. 1 : « Imperantibus Diocletiano et Maximiano, cum varia ab his beneficia accepisse videtur (Carthago), tum novis cultisque moenibus, et sumptuosissimis thermis... decorata est. »

³ Voir ci-dessus, p. 78, n. 4.

⁴ *Johan.*, I, v. 426 sq.

⁵ On a parfois attribué à Carthage, en se fondant sur une phrase de Victor de Vita (I, 10), une *porta Fornitana*, d'où devait sortir la route conduisant à *Furni*. J. Schmidt (C. I. L., VIII, p. 1239 et 1435) suppose, d'après le contexte, que cette porte appartenait non à Carthage, mais à la *civitas Urusitana* (Henchir Soudga), en Byzacène ; elle aurait tiré son nom de *Furni* (Henchir Boudja, cf. *ibid.*, p. 1241) distant seulement de 12 kilomètres. Ce système offre une grande apparence de vérité, car, d'un côté, Victor ne dit nullement que la porte en question fût à Carthage ; et, d'autre part, après avoir longtemps parlé de la capitale, il cite au même endroit plusieurs autres villes africaines.

⁶ *Bell. Vand.*, I, 18.

⁷ P. 38 sq. ; Meltzer (II, p. 190) la croit punique.

de la ville; il y existe en effet une grande ouverture, et latéralement deux plus petites, entre quatre masses de murs dont les voûtes sont tombées. Deux murailles plus modernes partent perpendiculairement des deux extrémités de ces masses et semblent former au dedans une place carrée de peu d'étendue. » Est-elle punique ou romaine d'origine? Falbe ne le décide pas. Maltzan en indique une autre dans les mêmes parages, au pied des rochers; il la tient pour romaine, et, comme Barth¹ et Davis², il la dénomme *porte de la mer*: « Quatre piliers séparés par un espace de 10 à 15 pieds de large la constituent...; les deux du milieu peuvent avoir une largeur de 20 pieds; on y remarque des ouvertures semblables à des fenêtres avec cintre³. » Selon le cardinal Lavigerie⁴, la basilique chrétienne de Damous el Karita « était près de l'emplacement d'une des portes antiques, auquel les Arabes ont donné le nom de porte du Vent (Bab el Rih) ». Enfin les cimetières de Bir ez Zitoun et de Bir el Djebbana, suivant l'habitude romaine, bordaient une route qui suppose évidemment une porte près de l'amphithéâtre⁵.

endue
a ville. Nous possédons un dernier texte relatif à la topographie générale de la ville. Dans un fragment de manuscrit latin de la Bibliothèque Nationale⁶, Dureau de la Malle a copié les lignes suivantes: « Carthago vero, quae principatum Africae tenet, stadiis decem porrecta videatur stadiique parte quarta... » Cette phrase est extraite d'un discours emphatique, sans doute d'époque byzantine⁷, où l'auteur anonyme, faisant l'éloge d'Alexandrie, compare ses dimensions à celles des autres capitales du monde et conclut à sa prééminence. Carthage, avec ses 10 stades 1/4, occupe le rang inférieur; Babylone a 12 stades et 220 pieds; Rome, 14 stades et 120 pieds; Alexandrie, 16 stades et 365 pieds. L'orateur a beaucoup amoindri l'étendue de Carthage au profit d'Alexandrie. Entre Le Kram et Bordj Djedid, la distance est de plus de 2.700 mètres,

¹ I, p. 104.

² P. 414, avec la gravure; voir le plan en tête de l'ouvrage. Il y découvre une mosaïque (Franks, p. 224, n° 2).

³ Maltzan, I, p. 314.

⁴ P. 445 sq.; D., *Miss. cath.*, 1883, p. 344; *Tun.*, p. 373 sq.; *Atlas C.*, 80; Meltzer, *Pun.*, p. 293.

⁵ Voir ci-dessous, p. 185-189, 301-305.

⁶ Fonds latin, n° 8319, f° 89.

⁷ Dureau, p. 39, n. 4.

d'après la carte de l'*Atlas archéologique*, et 10 stades $1/4$ ne font que 1.818^m,35. Si le panégyriste a emprunté ces mesures à un ancien traité de géographie, comme le suppose Dureau de la Malle, ce guide était peu digne de foi. Mais a-t-il jamais existé ? et, dans l'affirmative, l'anonyme ne l'a-t-il pas modifié pour les besoins de sa cause ? De toutes façons, son renseignement est suspect ; je le tiens pour non avenue, afin de ne pas troubler sans motif sérieux les conclusions auxquelles nous a conduits l'étude des autres documents.

II

LES FAUBOURGS ; PARTIE ÉLOIGNÉE DES REMPARTS

Bien qu'il n'y ait pas eu, à proprement parler, de quartiers *extra muros* jusqu'en 425, je distinguerai cependant, d'une manière générale, les faubourgs et Carthage proprement dite. Il est bon, en effet, pour ne pas cheminer au hasard dans cette enquête topographique, d'établir une ligne de démarcation précise.

Gamart
et le Djebel
Khaoui.
Nécropole
juive.

Tout au nord de la presqu'île se dresse, auprès du village de Gamart, le Djebel Khaoui ou « montagne creuse ». Aucun indice certain ne permet de penser que ce lieu ait jamais été habité, du moins par les vivants¹ ; on y logea les morts pendant une période que nous allons tenter de déterminer. La nature du sol était favorable à l'établissement d'une nécropole. « Les couches inférieures sont composées d'un calcaire tendre ; on les a creusées de manière à former des souterrains. Le calcaire ainsi extrait était excellent, il donnait une chaux légèrement hydraulique, qui a servi à bâtir Carthage. Les carrières se transformaient en

¹ Davis (p. 469) suppose qu'il y avait, aux temps puniques, des villas dans cette région, et il se fonde sur deux mosaïques par lui déterrées ; mais il n'a pas démontré que ces deux pavages appartenissent à des demeures particulières, ni qu'elles fussent préromaines. Cf. Franks, p. 226, n^o 6-7.

tombeaux¹. » Les Arabes tirent encore du calcaire de ces hypogées².

Les anciens Carthaginois enterraient-ils déjà leurs morts en cet endroit? C'était naguère l'opinion la plus accréditée³. Beulé, qui a fait un examen assez minutieux des chambres sépulcrales, s'est persuadé que les soldats de Scipion, les colons de Gracchus, de César et d'Auguste, peut-être les Vandales et les chrétiens, à coup sûr les Arabes, ont tout violé, pillé, dévasté⁴. M. de Sainte-Marie confirme de tous points son témoignage⁵. Dans la partie qui regarde le village de Gamart se voit une esplanade soutenue par des murs; « là s'élevait, dit-il, une série de mausolées dont les ruines sont encore reconnaissables ». Et il en tire cette conclusion que le paganisme punico-romain utilisa ce vaste espace jusque dans les derniers temps de Carthage⁶.

« J'ai cherché et je cherche encore, écrivait-il plus loin⁷, s'il n'a point existé des catacombes chrétiennes dans le Djebel Khaoui. » Ses investigations demeurèrent sans succès. Je me figure qu'il eût abouti au même résultat s'il les avait dirigées sur tout autre point de la presqu'île. Dès la fin du II^e siècle, au moment où le christianisme n'était pas encore très affermi en Afrique, Tertullien raconte⁸ que les païens se ruaient sur les cimetières chrétiens, en vociférant : « *Areae non sint!* » brisant les dalles funéraires et saccageant tout ce qu'ils pouvaient rencontrer. Les expressions qu'il emploie ne conviennent en aucune manière à des catacombes, et le terme d'*area* désigne

¹ *Lettres*, p. 33. L'existence de ces carrières donnerait à penser, comme on l'a soutenu, que la région ne fit jamais partie de la ville; cf. *Miss. cath.*, 1893, p. 20.

² *Miss. cath.*, 1883, p. 120.

³ Falbe, p. 43sq; Dureau, p. 91-93; Davis, p. 487; B., *Lettres*, p. 32; *Fouilles*, p. 119 sqq., pl. VI; Tissot, G., p. 612sq. Barth (I, p. 107) raconte seulement qu'il a vu en ce lieu les restes d'une nécropole, sans l'attribuer de préférence à aucune période. Vernaz (p. 138) dit que les tombes puniques par lui étudiées près des citernes du bord de la mer (voir ci-dessous, p. 249) rappellent celles que Beulé fouilla au Djebel Khaoui.

⁴ *Lettres*, p. 33 sq.

⁵ S. Marie, p. 32-35.

⁶ *Ibid.*, p. 41 sq.

⁷ *Ibid.* Davis n'a aucune hésitation et admet comme irréfutable l'existence de catacombes au Djebel Khaoui (p. 463, 471-474, 481, 484 sq.). Les chrétiens n'auraient fait qu'employer des catacombes préexistantes, dues aux premiers Carthaginois (p. 487).

⁸ *Ad Scapulam*, 3.

un espace en plein air¹. La communauté carthaginoise ne connaissait donc pas les cimetières souterrains pendant les persécutions²; quelle apparence y a-t-il qu'elle s'en soit servie dans la suite? Et pourquoi les usages d'Afrique n'auraient-ils pas différé de ceux de Rome et d'Italie?

Si elle ne renferme pas des catacombes, la montagne de Gamart offre cependant des traces de christianisme dans les inscriptions sorties de quelques tombes³. Est-ce une raison suffisante pour écrire, comme Maltzan⁴: « Selon toute apparence, là était le lieu de sépulture de la Carthage chrétienne, car les niches funéraires très spacieuses conviennent bien à la déposition des corps, nullement à des *ollae* placées dans les *columbaria*. Sans doute, au temps de Carthage punique, on mettait aussi les corps au tombeau sans les incinérer. Mais ni la forme des tombes, ni aucun indice particulier ne permettent d'assigner à ces hypogées une antiquité si haute. On y a trouvé plus d'une fois des emblèmes exclusivement chrétiens et absolument aucun d'origine païenne. Sur une tombe était ciselé le symbole du chandelier à sept branches du temple de Jérusalem »? La dernière observation du voyageur allemand confirme, avec plus de précision ce que Davis et Beulé, dix années plus tôt, avaient déjà soupçonné, sans saisir toute la valeur de leur découverte. Beulé remarquait « des signes phéniciens gravés quelquefois sur le stuc poli, notamment ce signe qui ressemble aussi bien à un chandelier à cinq branches qu'à une main ouverte⁵... » Cette mention, qu'on lit aussi dans Davis⁶, n'a point été perdue pour le P. Delattre. Reprenant les fouilles de Beulé, il a acquis la certitude que la nécropole en question date de l'époque romaine et était surtout destinée à la colonie juive⁷.

¹ De Rossi, *Roma sotterranea*, I, p. 86-87; Lavignerie, p. 440-443; *Miss. cath.*, 1883, p. 344.

² Les catacombes n'étaient pas totalement ignorées en Afrique; on en connaît un exemple à Salakta (*Sullecthum*); voir Gsell, 1898, p. 95, avec les références.

³ S. Marie, p. 33. Il indique aussi un symbole assez voisin du chandelier à sept branches dont il va être question plus bas. Cf. C. I. L., VIII, 14099, 14101 sq., 14104, 14106, 14108; D., *Arch.*, p. 21.

⁴ I, p. 307.

⁵ *Loc. cit.*

⁶ P. 486-489.

⁷ D., *Tun.*, p. 359 sq.; *Miss. cath.*, 1883, p. 119 sq., 344; 1890, p. 92; 1894, p. 589-591, 602 sq., 613-616, 625 sq.; 1895, p. 9-11, 20-22; *Cosmos*, 7 avril 1888, p. 14-18; 4 janvier 1890, p. 131-133; *Bull. arch.*, 1893, p. 118 sq.; de Vogüé, *Rev. arch.*,

M. de Vogüé appuie cette opinion de sa haute compétence¹. Le plan des chambres funéraires semblables à celles de Palestiné, leur décoration, l'emploi fréquent du chandelier à sept branches, un morceau d'inscription hébraïque, tout la justifie.

Un doute subsiste cependant. La colonie juive était-elle si nombreuse à Carthage qu'elle ait eu besoin d'un si vaste cimetière? Des juifs ont été enterrés au Djebel Khaoui; je me persuaderaï malaisément qu'on n'y ait enseveli personne avant eux ou avec eux. Le P. Delattre, en poursuivant l'étude de la nécropole, est arrivé à cette conclusion qu'elle « n'est point aussi étendue et les tombeaux aussi nombreux² qu'on le croyait d'après le rapport de Beulé³ ». Il y a visité 103 chambres et croit qu'il n'y en avait en tout que 200 environ, c'est-à-dire 3.400 places pour les morts. C'est un premier résultat à enregistrer. J'irai plus loin : le P. Delattre a décrit lui-même plusieurs hypogées d'apparence chrétienne situés sur les flancs du Djebel Khaoui⁴, et je citais, il n'y a qu'un instant, les inscriptions à formules chrétiennes qui en sont extraites. Dès lors, refuser d'admettre que des chrétiens ont plus d'une fois enseveli leurs morts sur cette colline, ce serait nier l'évidence. Peut-être M. de Vogüé a-t-il fourni l'explication vraie : « Il ne serait pas impossible que quelques-unes de ces tombes décorées fussent chrétiennes; c'est dans les colonies juives que se rencontrèrent les premiers adhérents de la foi nouvelle, et la trace de ces premières conversions pourrait se trouver jusque dans les cimetières⁵. »

Entre le Djebel Khaoui et La Malga s'étend une plaine large

XIII, 1889, p. 178-186; C. I. L., VIII, p. 4375; Gsell, 1895, p. 33; Babelon, *Carth.*, p. 175-179; *Atlas C.*, 116.

¹ *C. R. Inser.*, 1888, p. 464 sq.; 1889, p. 15 sq.; *Rev. arch.*, *loc. cit.* On croit avoir retrouvé les traces d'un autre cimetière juif sur le Koudiat Zater, monticule voisin du palais archiépiscopal à La Marsa; *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 465; Babelon, *Carth.*, p. 173; *Atlas C.*, 113.

² Davis (p. 489) lui attribue 4 milles de tour.

³ *Cosmos*, 4 janvier 1890, p. 131; *Miss. cath.*, 1895, p. 20 sq.

⁴ *Miss. cath.*, 1883, p. 119, sq.; 1895, p. 22; *Cosmos*, 7 avril 1888, p. 17 sq.; cf. Tissot, *G.*, I, p. 613. Ce qui me frappe surtout, c'est qu'on y a rencontré la formule *fidelis in pace*, qui est une marque certaine de christianisme.

⁵ *Rev. arch.*, *loc. cit.*, p. 184. Une chrétienne (*fidelis in pace*) enterrée à Gamart s'appelle *Venus* (D., *Arch.*, p. 21). Il s'agit probablement d'une convertie qui avait gardé son nom antérieur; et l'on verra dans ce simple fait un argument à l'appui des idées de M. de Vogüé. Cf. Cagnat-Saladin, p. 120.

et fertile, vers le milieu de laquelle s'épanouit le village de La Marsa. Ce territoire, à l'époque punique, s'appelait *Megara*. Les grammairiens anciens fournissent de ce nom d'abondantes explications¹; j'en retiens seulement que *Megara* (ou ses équivalents)

¹ Salluste, *Jug.*, 21 : « Aedificia Numidarum agrestium quae *mapalia* illi vocant, oblonga incurvis lateribus tecta, quasi navium carinae sunt. » Pline, *II. N.*, V, 3 : « Numidae ... *mapalia* sua, hoc est domos, plaustris circumferentes »; Festus, *De verb. signif.*, s. v. *mapalia* : « *Mapalia* casae Poenicae appellantur... Cato Originum libro quarto : *Mapalia* vocantur ubi habitant : ea quasi cohortes rotundae sunt »; Servius, *Ad Aen.*, IV, v. 239 : « *Magalia* Afrorum casas : et *mapalia* idem significant... » *Ibid.*, I, v. 421 : « ... debuit *magaria* dicere, quia *magar*, non *magal* Poenorum lingua villam significat. *Cato originum quarto magalia aedificia quasi cohortes rotundas dicit. Alii magalia casas Poenorum pastorales dicunt... de his Sallustius quae mapalia sunt circumiecta civitati suburbana aedificia magalia »*; Charisius, *Instit. gramm.*, I, 41 (Keil, *Gramm. lat.*, I, p. 34, l. 2) : « *Magalia* καλῶσι Ἀφρῶν, *mapalia* καλῶσι ἀγρῶν »; un grammairien anonyme (Keil, *op. cit.*, IV, p. 383, l. 63) : « *Magale* καλῶσιν ». Pomponius Mela dit, en parlant des Africains de l'intérieur (*Chorogr.*, I, 8, 41) : « nullae quidem urbes stant, tamen domicilia sunt quae *mapalia* appellantur »; Claudien écrit (*De cons. Stilich.*, III, v. 443 sq.) :

« ... Respirant pascua tandem ;
Agricolae reserant jam tuta *mapalia* Mauri. »

Isidore, *Etym.*, XV, 12, 4 : « *Magalia* aedificia Numidarum agrestium oblonga, incurvis lateribus tecta, quasi navium carinae sint, sive rotunda in modum furnorum. Et *Magalia* dicta, quasi *magaria*, quia *Magar* Punici novam villam dicunt, una littera commutata *l* pro *r*, *magaria* turguria. » Ce dernier texte n'autorise pas à conclure, comme Dureau de la Malle (p. 44, n° 2), Marcus (p. 322, cf. p. 671), le P. Delattre (*Cosmos*, 24 mars 1888, p. 463; *Tun.*, p. 368) et M. Babelon (*Carth.*, p. 172) paraissent disposés à le faire, que Νεάπολις des auteurs grecs est la traduction de *Megara* (cf. Meltzer, I, p. 71 sq.; II, p. 191). Il est vrai qu'un seul quartier de Carthage punique porta ces deux noms; mais le mot grec constatait simplement ce fait que la ville s'était étendue au point d'englober toute la région précédemment appelée *Megara* et formait là une sorte de nouvelle cité. Les anciens sont donc unanimes dans leur traduction du mot *Megara* (ou de ses succédanés *magalia*, *mapalia*; cf. Hamaker, *Diatrise*, p. 33), sauf quelques divergences de détail; ce qui n'empêche pas Davis d'écrire (p. 391) : « The Mapales were a migratory people. » Cf. les *Mappalia Siga* dans l'inscription d'Henchir Mettich (Toutain, *L'inscription d'Henchir Mettich*, p. 49 sq.).

Quatremère propose cependant une explication différente (*Journal des savants*, 1857, p. 134). D'après lui, ce mot vient de l'hébreu *mearah* (caverne). « En effet, le sol sur lequel reposait Carthage était percé de profondes excavations, que l'industrie des habitants transforma, par la suite, en magnifiques citernes, destinées à conserver les eaux nécessaires pour les besoins de cette ville immense. Une partie de ces citernes existe encore de nos jours. On peut croire que, parmi les Tyriens débarqués sur une côte étrangère, quelques-uns, peut-être en grand nombre, allèrent chercher, dans ces cavités du sol, un asile frais et salubre, en attendant qu'ils pussent se procurer des demeures plus commodes et plus spacieuses. » Quatremère ignorait la topographie de Carthage; on s'en aperçoit assez aux lignes que je viens de transcrire. Les citernes sont entièrement construites de main d'homme; il n'en existe

valents : *Magara*, *Magalia*, *Mapalia*) désignait des abris rustiques, quelque chose comme les « gourbis » actuels des indigènes. On appliqua donc le mot, par une extension assez naturelle, à cette portion de la première Carthage, moins peuplée que le centre de la ville, où les riches citoyens possédaient jardins et villas¹. « Megara, dit Appien, était planté de jardins et d'arbres qui produisent des fruits en été; chaque domaine était séparé des autres par des murs, des haies vives formées de ronces, et par de nombreux et profonds ruisseaux au cours sinueux². » Cette description, qui donne assez l'idée d'une oasis, prouve combien Estrup faisait fausse route en plaçant Megara au village actuel de La Malga. Son opinion, conséquence de l'erreur initiale qui lui a fait établir à rebours toute la topographie de Carthage, se heurte de même au récit des autres historiens du siège; par-dessus tout la nature accidentée du sol de La Malga y contredit formellement³.

Megara n'a encore été exploré qu'à de rares intervalles. Les trouvailles auxquelles on a abouti, curieuses en elles-mêmes, ne permettent pourtant pas de dire si cette partie des faubourgs eut une réelle importance durant la période romaine⁴. Falbe a observé⁵ que toute la plaine est sillonnée de chemins et de sentiers qui se coupent à angle droit et à intervalles égaux. « Je vis clairement, ajoute-t-il, qu'à partir de la tour de Sidi Bou Saïd la ligne qui longe la face sud-est des grandes citernes tend directement vers le milieu de la ville de Tunis, et que la perpendiculaire qui s'élève sur cette ligne, du centre même du plateau de Byrsa, longe la face nord-est des mêmes citernes, et, après avoir traversé la plaine d'El-Mersa et suivi le pied de Gjebel-Khawi, va se perdre au-delà de Quamart,

pas de connues dans la plaine de *Megara*. Cette double constatation suffit pour ruiner tout le système.

J'ignore sur quoi se fondent le P. Delattre (*Tun.*, p. 368) et M. Babelon (*Carth.*, p. 60; cf. *Atlas C.*) pour distinguer deux faubourgs, *Magalia* et *Megara*.

¹ On pourrait peut-être y voir aussi, avec M. Babelon (*Carth.*, p. 147), un souvenir des « anciennes *magalia* ou *mapalia* des Libyens, qui venaient faire le commerce avec les premiers colons phéniciens ».

² *Pun.*, 117. Falbe (p. 51) signale encore « les haies qui bordent les maisons, les jardins et les plantations de toute la plaine d'El-Mersa ».

³ Cf. Dureau, p. 48.

⁴ B., *Fouilles*, p. 83.

⁵ P. 54-56; cf. D., *Tun.*, p. 369; Babelon, *Carth.*, plan; *Atlas C.*; Meltzer, II, p. 541.

entre la Sebka et les dunes. Les divisions qui se développaient ainsi peu à peu sont coordonnées à ces deux grandes lignes, et les carrés qu'elles forment présentent une dimension égale, sauf quelques légères irrégularités, provenant du fait des Maures, qui n'y ont point prêté attention dans leurs établissements modernes. » Une pareille symétrie, surtout en pays arabe, ne saurait être l'effet du hasard ; elle révèle un plan concerté. Falbe se rappela la répartition faite aux colons romains par Auguste : les trois mille colons reçurent trois mille *heredia* ou trente *centuriae*. L'*heredium*, qui équivaut à 2 arpents (*jugera*), formait un carré de 240 pieds romains de côté ; et la centurie, dont la superficie équivaut à 50^{ha},364, comptait 2.400 pieds de côté, c'est-à-dire environ 708 mètres¹. Falbe mesura les onze carrés les plus voisins des citernes de La Malga ; leurs dimensions s'accordaient parfaitement avec ce qu'il devait trouver d'après son hypothèse. L'épreuve était concluante, et l'on peut présumer qu'elle eût donné le même résultat pour les autres. Il ne subsistait, à dire vrai, que vingt-huit d'entre eux au lieu de trente ; mais la place des deux derniers est certaine pour Falbe, et nous aurions tort de nous étonner d'une disparition si explicable. Ce qui est merveilleux, au contraire, c'est qu'après les bouleversements de ce sol on puisse encore y toucher du doigt l'œuvre d'Auguste. Cette constatation, qui fait beaucoup d'honneur à la science topographique de son auteur, n'est plus aussi évidente pour le visiteur de Carthage aujourd'hui qu'en 1833. Les Européens sont venus qui ont remué la terre et changé, pour construire leurs maisons, les limites des domaines et le tracé des routes. Tout n'a pas disparu cependant, et on s'aperçoit vite, à parcourir la distance qui sépare La Malga du Djebel Khaoui, que Falbe avait le coup d'œil juste et l'esprit pénétrant.

Le même savant note, avec son soin ordinaire, les débris d'un petit temple² et ceux d'un pavé en mosaïque³ à La Marsa. Maltzan, qui d'ailleurs ne donne pas l'endroit précis, y ajoute

¹ Exactement 709^m,68 ; Tissot (*G.*, I., p. 460) dit à tort 714 mètres. Cf. Wex, *Métrologie* (trad. Monet), p. 21 sq. ; Bouché-Leclercq, p. 372 ; Barth, I, p. 87.

² Falbe, p. 42, au n° 91 de sa carte, c'est-à-dire à l'ouest de Sidi Salah, marabout voisin du consulat de France, dans celle de Tissot.

³ *Ibid.*, au n° 1 de sa carte, c'est-à-dire dans le deuxième carré à l'est-nord-est de Sidi Daoud, au bord du chemin, dans celle de Tissot.

les restes de plusieurs maisons d'apparence romaine et d'une basilique chrétienne¹.

Un terrain appartenant à Sidi Salah Bey et voisin de son palais a produit, le 15 mars 1883, quatre des plus beaux morceaux de sculpture qui décorent le musée de Saint-Louis. Ce sont des plaques où un artiste de mérite a représenté des scènes familières de la vie d'une matrone, la toilette, la lecture, etc... Elles ornaient les quatres faces d'un cippe assez semblable à ceux de Bir el Djebbana², dans l'intérieur duquel étaient des cendres humaines et une lampe³. Un large caveau voûté se rencontra un peu plus tard, à quelques mètres de distance du cippe et dans le même groupe de constructions antiques. Il ne renfermait que de menus objets de toilette et était dépourvu d'inscriptions. Joignons-y une petite provision d'épithaphes⁴, un beau sarcophage monolithe, en pierre appelée *kadel*, trouvé dans la propriété Cesana⁵, enfin une statue en marbre de Vénus marine retirée d'un puits « dans le jardin potager du prince Taïeb Bey, à La Marsa, près de l'enclos du parterre de la Résidence française⁶ ».

Ftouha. Les découvertes de Bir Ftouha ou Bir el Bey (on appelle ainsi un puits situé près de la route de La Malga à La Marsa) sont d'un intérêt bien autrement vif. Le P. Delattre y a insisté à diverses reprises dans ses relations⁷. Il s'agit d'une grande basilique demi-circulaire décorée de mosaïques⁸, avec un baptistère octogonal, mesurant 2^m,83 de diamètre et 0^m,95 de profondeur; une mosaïque très dégradée en pavait le fond. Tout à côté apparut un second bassin en arc de cercle, dont les parois sont revêtues d'une mosaïque en chevrons. Ce qu'on a exhumé de ce sol, vases en cuivre, en plomb ou en terre cuite, avec symboles chrétiens, coupes, fragments d'épithaphes de quelques fidèles, mosaïques avec l'image du poisson, ne laisse

¹ P. 305.

² Voir ci-dessous, p. 185-189.

³ Delattre, *Bull. épigr.*, III, 1883, p. 297 sq.; *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 464.

⁴ *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 268 sq.; *Cosmos, ibid.*; *Rev. Arch.*, XXVII, 1895, p. 403, n° 187.

⁵ *Cosmos, ibid.*, p. 466. Sur les découvertes de La Marsa, cf. Babelon, *Carth.*, 172-175; *Cat. Alaoui*, p. 80, n° 916; p. 251, n° 387.

⁶ D., *Tun.*, p. 374. Voir ci-dessous, L. VI, chap. 2, § 1.

⁷ *Miss. Cath.*, 1883, p. 320-324; *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 463; 19 mars 1892, p. 461; 15 et 29 juin 1895, p. 337 sq., 404 sq.; *Tun.*, p. 374; cf. Gell, 1896, p. 42.

⁸ Gauckler, *C. R.*, 1897, p. 7; *Cat. Alaoui*, p. 216, n° 64.

aucune incertitude sur la destination des deux bassins. Un vaste tombeau où les restes de plusieurs cadavres étaient réunis, des auges funéraires en maçonnerie revêtues à l'intérieur d'un enduit blanc, et qui étaient encore en possession de leurs ornements, prouvent qu'on enterrait près des baptistères. Enfin une inscription¹ que M. de Rossi interprète : *Hic sunt reliquiae (ou memoriae) sanctorum*, nous avertit, si la restitution est exacte, que nous foulons un sol sanctifié par la présence d'un groupe de martyrs. De là à considérer ces ruines comme les vestiges d'une des nombreuses églises de Carthage, il n'y a qu'un pas. Ce qui ajoute du poids à l'hypothèse, c'est qu'on y a extrait beaucoup de belles pierres taillées, ainsi que des colonnes et des mosaïques à personnages, le tout aujourd'hui malheureusement dispersé ou très endommagé. Mais le P. Delattre va plus loin : s'autorisant de certains passages des actes du martyr de saint Cyprien, il se demande si nous ne sommes pas en présence de la basilique élevée dans l'*ager Sexti*, où le grand évêque fut mis à mort.

Sidi Bou
Saïd.

Si l'on suit la ligne des falaises qui dominent la mer depuis La Marsa jusqu'à Sidi Bou Saïd, on n'a presque aucun indice de monuments². En 1893, on y a pourtant relevé, entre la route carrossable et le palais archiépiscopal, des sépultures romaines de date très reculée, et même des tombes puniques³. A Sidi Bou Saïd, Falbe remarque⁴ « une tour carrée qui a servi de vigie ». Rien ne prouve qu'elle ne date pas du moyen âge ; cependant les hauteurs du cap Carthage étaient un si merveilleux poste d'observation pour surveiller la mer qu'on ne comprendrait guère que les Carthaginois de toute époque aient omis d'en tirer profit. Aujourd'hui, un phare, vigie pacifique, se dresse au sommet du promontoire, à 129 mètres au-dessus des flots⁵.

¹ *Bull. crist.*, p. 127 ; C. I. L., VIII, 14237.

² Ce qui n'empêche pas S. Marie d'écrire (p. 147, 180) à propos de Sidi Bou Saïd : « Tout autour les ruines romaines abondent. »

³ Delattre, *Mélanges*, XIII, 1893, p. 46 ; *Lampes*, p. 6-7 ; Gsell, 1899, p. 8.

⁴ Falbe, p. 42 ; cf. p. 38.

⁵ *Atlas*, III, La Marsa ; Meltzer, II, p. 163 sq. ; le *Petit guide* (légende du plan) donne 143 mètres. Estrup (p. 16) et, d'après lui, Ritter (III, 201) font mention de restes de murailles au pied des falaises du cap Carthage et le long de la mer au sud ; ils les attribueraient volontiers au temps de Dioclétien. Cette opinion ne repose que sur un contre-sens dans la traduction du terme *moenia* ; voir ci-dessus, p. 78, n. 4. Dans les mêmes parages, un temple rond (?) de 60 pieds de diamètre, leur paraît romain, et ils se demandent s'il ne fut pas dédié à Caelestis.

Plusieurs textes funéraires païens et chrétiens ont été retirés des maisons du village. Ils y avaient été apportés par les Arabes et employés comme matériaux de construction ; ils ne signifient donc pas qu'il existait des nécropoles dans cette localité. Tous les textes trouvés *in situ* à Sidi Bou Saïd sont païens, et les tombeaux d'où ils sortent n'appartiennent pas à des cimetières communs, mais à des sépultures de famille. Le P. Delattre en conclut, avec raison, qu'à l'époque romaine ce sommet était garni de villas près desquelles on enterrait les défunts¹. Des monnaies de même provenance sont de l'époque d'Auguste et nous reportent aux origines de la colonie, soit au début de l'ère chrétienne, soit même à la fin de l'ère précédente. Aucun de ceux qui ont respiré l'air pur de Sidi Bou Saïd et contemplé l'admirable panorama du cap Carthage ne sera surpris que les riches habitants y aient de bonne heure fixé leur résidence pendant la saison chaude.

Au pied de la montagne, à l'ouest, le général Baccouche a découvert près de sa maison de campagne, vers 1874, une belle mosaïque qui figura, en 1883, à l'exposition d'Amsterdam² ; elle représente les apprêts d'un festin. Une belle tête d'homme en marbre provient du même endroit³.

III

LES FAUBOURGS ; PARTIE VOISINE DES REMPARTS

Rapprochons-nous maintenant de l'enceinte ; les documents vont devenir plus abondants et plus instructifs.

Saint Augustin raconte dans ses *Confessions* par quel stratagème il réussit, malgré les supplications de sainte Monique, à fuir de Carthage pour se rendre à Rome. Il feignit de reconduire un ami qui s'embarquait et parvint à persuader à sa mère, tandis qu'il attendrait avec le voyageur que le vent

¹ *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 29-31 ; VI, 1886, p. 265-268 ; *Miss. cath.*, 1883, p. 337 ; Babelon, *Carth.*, p. 172.

² *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 31 ; *D. Amst.*, p. 188, n° 2006 ; Babelon, *Carth.*, p. 170 ; voir ci-dessous, L. VI, chap. 3.

³ *Cat. Alaoui*, p. 57, n° 79, pl. XV. M. Gauckler (*C. R.*, 1898, p. 10) y signale encore un grand sarcophage chrétien à bas-reliefs.

s'élevât, de passer la nuit dans l'église de saint Cyprien (*memoria beati Cypriani*) toute voisine du rivage (*in loco qui proximus nostrae navi erat*). Au matin, Monique s'aperçut avec tristesse, en ne retrouvant pas son fils, de la ruse qu'il avait imaginée pour partir sans elle¹. Procope, de son côté, parle du culte fidèle que les Carthaginois rendaient à saint Cyprien. « Ils lui ont bâti, poursuit-il, un temple magnifique, hors de la ville, près du rivage de la mer². » Dans cette église, se célébrait, tous les ans, la fête dite *cyprienne*. Sous le règne d'Hunéric, les Vandales en chassèrent les prêtres catholiques et les remplacèrent par des ariens. Quand Bélisaire se fut emparé de Carthage, le sanctuaire, abandonné par les intrus, rentra, avec toutes ses richesses, en possession du clergé orthodoxe. Il est difficile de ne pas voir la *memoria* de saint Augustin dans le temple magnifique de Procope ; le texte des deux auteurs concorde de tous points. Saint Augustin ne dit pas, je l'avoue, que l'édifice où se retira sainte Monique était hors des murailles ; mais n'oublions pas qu'à la fin du iv^e siècle (la scène se passe en 383) la ville était ouverte. Le fait que le vaisseau d'Augustin mouillait dans le voisinage n'implique pas la proximité du port. Le mot vague *locus* me paraît employé à dessein au lieu de *portus*, pour laisser entendre que le bâtiment, par mesure de précaution peut-être, stationnait dans une petite anse, à l'écart, et non dans le port. Rien n'empêche donc, à mon avis, d'identifier l'église de saint Augustin et celle de Procope.

Le P. Delattre pense en avoir entrevu quelques restes non loin de Bordj Djedid. Sur le rivage, dit-il, se rencontrent les « ruines d'un monument qui a la forme d'un hémicycle. A droite de l'entrée qui regardait la mer, on distingue encore un bassin carré dont les parois intérieures sont revêtues d'une mosaïque et dans lequel on descendait par plusieurs degrés qui existent encore. Quoique ce bassin soit carré et non octogonal, je me suis souvent demandé si ce ne serait pas un baptistère, et le monument auquel il appartient une basilique³ ». Il admettrait volontiers que celle-ci ne doit pas être confondue avec celles qu'on éleva en l'honneur de l'évêque martyr, d'abord au lieu de son supplice (*ager Sexti*), puis sur son tombeau (*area*

¹ *Conf.*, V, 8, 15.

² *Bell. Vand.*, I, 21.

³ *Miss. cath.*, 1883, p. 370. David (p. 412-414) a trouvé dans ces parages une mosaïque avec inscription peut-être vandale ; C. I. L., VIII, 1072^{add}.

Macrobii). Avant d'examiner à fond cette question des basiliques dédiées à saint Cyprien aux portes de Carthage, l'ordre géographique que j'ai adopté exige que j'achève la description de ce quartier.

Un lieu dit « Sainte-Monique » ou « Larmes de sainte Monique »¹ y conserve les souvenirs que je viens de rappeler. Entre ce point et Bordj Djedid, le P. Delattre est en train de fouiller une nécropole punique qui a déjà livré des pièces fort instructives², coffrets funéraires, sarcophages sculptés, sarcophage anthropoïde, vases peints ou de métal, stèles, objets de toute sorte, dont l'étude comblera plus d'une lacune dans nos connaissances sur la ville punique. Cette nécropole diffère complètement de celle de Douïmès et ressemble beaucoup à celles de Byrsa³.

Cette localité offre encore un autre intérêt, si les conjectures du P. Delattre sont confirmées par la suite des fouilles. Là, en effet, se serait élevé le temple de Cérès dans les deux Carthage. Une inscription punique en l'honneur d'Astoreth et de Tanit du Liban, récemment exhumée, semble indiquer que leurs sanctuaires se trouvaient à proximité⁴. Au-dessus de la nécropole, on a rencontré un mur à double face en *opus reticulatum* qui se dresse sur le roc entaillé et nivelé pour offrir une base à la construction, puis des fragments d'architecture en marbre, tronçons de colonnes, chapiteaux, pilastres, corniches, etc.... quelques morceaux de statues qui peuvent se rapporter au culte de Cérès, enfin trois textes, dont l'un, où est mentionnée la confrérie des *Cereales*, appartient sans doute à la fin du II^e siècle de notre ère. Ces documents, s'ils ne démontrent pas d'une façon irréfutable qu'il y avait en ce lieu un sanctuaire de Cérès, méritent néanmoins d'être pris en sérieuse considération⁵.

¹ *Cosmos*, 28 décembre 1889, p. 106 ; *Petit guide*, carte.

² *C. R. Inscr.*, 1898, p. 96-100, 208, 210-216, 474 sq., 552-558, 617-630, 647 sq. ; 1899, p. 70 sq., 93-106 ; Gauckler, *C. R.*, 1897, p. 7 ; *Cat. Abaoui*, p. 222, n^{os} 55-60 ; Gsell, 1899, p. 9 sq.

³ Voir ci-dessous, p. 240 sq., 277-279 ; Von Duhn, p. 87.

⁴ *C. R. Inscr.*, 1898, p. 99, 100, 153, 235-253 ; Gsell, 1899, p. 11 sq.

⁵ J'extraits ces renseignements d'une note que le P. Delattre a écrite pour les *Mém. Ant.*, LVIII (*Sur l'emplacement du temple de Cérès à Carthage*), et de l'appendice qu'y a joint M. Héron de Villefosse ; je dois communication des épreuves de ce double travail à la bienveillance de ce dernier. Cf. D., *C. R., Inscr.*, 1898, p. 557, 629 ; 1899, p. 104 sq. ; *Bull. Ant.*, 1898, p. 227 ; *Monuments*, p. 36 ; Dedreux (*Esquisse*) plaçait déjà ce temple presque au même endroit.

Damous el Karita. A un quart d'heure environ du rivage et à deux cent cinquante pas hors de l'enceinte, lorsqu'on se rend de Saint-Louis à Sidi Bou Saïd par le plus court chemin, le P. Delattre a mené à bien l'une de ses plus belles fouilles, celle de la basilique aujourd'hui célèbre sous le nom de Damous el Karita¹. Le sens de ce mot appliqué à un terrain d'où émergeait une voûte en ruines reste problématique². Les noms de Bab el Rih, « la porte du vent », et de Bir er Roumi, « le puits du chrétien », qui désignent deux autres terrains limitrophes, sont, au contraire, de bon augure pour le topographe; car l'un fait mention du christianisme et l'autre conserve le souvenir d'une porte de la ville avec voie romaine.

L'édifice à l'ensemble duquel s'applique désormais l'appellation Damous el Karita se compose de trois parties: au milieu, la basilique proprement dite; à gauche (pour le spectateur), l'*atrium* demi-circulaire avec un *trichorum*; à droite, une seconde basilique renfermant le baptistère.

La basilique centrale est un vaste rectangle (65^m × 45^m) orienté du sud-ouest au nord-est, dont le côté sud-est s'arrondit au milieu en abside; au sud-ouest, est une autre abside plus récente, tapissée d'une mosaïque. Huit rangées de douze piliers partagent l'intérieur en onze nefs, si l'on se tourne vers la vieille abside, en neuf, si l'on regarde la nouvelle. Dans les deux sens, la nef du milieu est beaucoup plus large (12^m,80) que les autres; les piliers sont coordonnés inégalement de chaque côté de la grande nef³ dans le premier sens; également, dans le second; ce désaccord indique une certaine gaucherie dans la conception architecturale, s'il ne résulte pas de remaniements ultérieurs⁴. Une décoration assez riche (mosaïques, chancels

¹ D., *Épigr.*; D., *Basil.*; D., *Arch.*, p. 15-20; D., *Tun.*, p. 375; *Miss. cath.*, 1883, p. 343, 356, 370, 377, 393, 403; 1886, p. 78, 85, 89, 101, 113, 129, 136, 148; *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 180, 193; *Const.*, XXIV, p. 37-68; XXV, p. 279-395; XXVII, 1-53; *Cosmos*, 14 janvier 1888, p. 184-188; 28 décembre 1889, p. 104, 107, 131; 3 février 1894, p. 306; 29 juin 1895, p. 405, sq.; *Bull. arch.*, 1886, p. 224-237; Lavignerie, p. 437-451; de Rossi, *Bull. crist.*, 1884-1885, p. 44-52, pl. I et II; Pillet; Gsell, 1891, p. 50-52; Gauckler, *Arch.*, p. 48 sq.; Babelon, *Carth.*, p. 167-170; *Atlas C.*, 103; Vellard, p. 82-86; *Cat. Alaoui*, p. 37, n° 22; p. 42, n°s 57-58; p. 58, n° 87; p. 108, n°s 576-578; p. 194-207, n°s 493-658; p. 246, n° 343; p. 259, n° 1; Stuhlfauth, 293-299; *Nuovo Bull. crist.* IV, 1898, p. 219-226.

² Schwarze (p. 38) et Stuhlfauth (p. 293) y devinent une réminiscence du latin *domus caritatis*.

³ 7 et 5 vers l'abside primitive; 4 et 4 vers la seconde.

⁴ Le P. Delattre (*Const.*, XXVII, p. 6) et M. Gsell (1898, p. 222, n° 193) citent l'inscription mutilée d'un proconsul qui aurait peut-être restauré la basi-

de marbre blanc, etc...) revêtait les nefs majeures. Un *ciborium* soutenu par des colonnes de marbre vert en occupait le centre¹. A l'extérieur, près de la porte d'entrée de l'ouest, on a sur sa droite une chapelle à trois niches (*trichorum*)², bâtie sur l'emplacement d'un *columbarium* païen, dont les urnes avec leurs ossements calcinés ont été trouvés en place. Le P. Delattre en déduit que « l'*area* chrétienne primitive n'atteignait pas d'abord ce point, qui se trouva plus tard atteint et recouvert par la construction de la vaste basilique³. » Des citernes romaines antérieures avaient été conservées, sans doute utilisées. A une époque assez basse, on érigea une troisième abside, à une dizaine de mètres en avant de l'abside la plus vieille, sans que le reste du plan fût d'ailleurs modifié. L'*atrium*, à ciel ouvert, la plus ancienne partie de cet ensemble, est un espace demi-circulaire, autour duquel règne un portique; une fontaine octogonale se dressait au centre. Il communique avec l'extérieur, au nord-ouest, par un corridor, d'où l'on a retiré cette inscription : [*intro*]tus aditus ad sacr...⁴. Un mur percé d'une porte en son milieu sépare l'*atrium* de la basilique; en face de cette porte, au point saillant de la courbe, s'enfoncent trois absidioles réunies en trèfle (*trichorum*), qui devaient contenir des tombes de martyrs (*memoria martyrum*). Ce lieu vénérable faisait vis-à-vis à l'abside du sud-ouest de la basilique centrale. Derrière cette abside, par conséquent tout à l'opposé de l'*atrium*, s'étend la basilique du baptistère, beaucoup moins considérable que la première (35^m,75 × 24^m,55). La piscine du sacrement, de forme hexagonale, est vers l'est; au sud, une petite chapelle avec deux armoires, où se conservaient, pense le P. Delattre, les huiles saintes, les linges et les vases liturgiques dont on se sert pour

lique. Je remarque que l'inscription est opisthographé; l'épithaphe chrétienne a donc pu être gravée sur un fragment païen, et le proconsul n'a sans doute rien à voir avec l'église de Damous el Karita.

¹ M. Gsell veut bien me dire que, d'après ses observations, les piliers qui entourent le *ciborium* sont plus épais que les autres; de plus la largeur de l'entre-colonnement diminue à mesure qu'on se rapproche de ce centre; cette disposition indiquerait que l'architecte avait cherché à contrebuter une coupole appuyée sur les piliers du milieu; les plans publiés jusqu'ici n'avaient pas signalé cette particularité.

² C'est le type de la chapelle de Ksar Hellal (*C. R. Inser.*, p. 1897, p. 5-7) et de plusieurs autres, dont M. Gsell (1892, p. 418, n° 140) donne la liste.

³ D., *Basil.*, p. 7.

⁴ C. I. L., VIII, 43395.

administrer le baptême. Ces trois parties accolées ne constituent pas à elles seules tout l'édifice; on aperçoit à l'est et à l'ouest des amorces de murs qu'on dégagera tôt ou tard et qui conduiront peut-être à l'habitation du clergé et au *secretarium*.

Damous el Karitâ est un champ fertile en inscriptions. En 1892¹, le P. Delattre n'avait pas recueilli moins de quatorze mille fragments; peu à peu il les rapproche par un travail de patience digne de tous éloges et parvient souvent à restituer le texte complet; cette quantité de dalles brisées s'explique par la fureur avec laquelle les païens et les Vandales ont dû saccager les cimetières catholiques. On y lit des noms de chrétiens, des formules, des acclamations dont j'aurai à parler plus tard. Des sculptures, surtout des fragments de reliefs et de sarcophages, ont été aussi extraites des décombres: les pièces capitales sont une Adoration des Mages et une Apparition de l'Ange aux bergers, hauts-reliefs décoratifs d'un excellent style, que l'on a attribués tour à tour au IV^e et au VI^e siècle². Pour déterminer l'âge de la basilique, de Rossi en a étudié minutieusement l'épigraphie et les symboles, et il a mis en lumière des indices du III^e siècle et d'autres du VI^e³. Admettons donc comme probable que, pendant trois cents ans environ, les chrétiens célébrèrent leur culte et enterrèrent leurs défunts à Damous el Karitâ, sans qu'on en doive conclure pourtant que l'église dont les ruines subsistent soit le monument primitif.

On a essayé d'identifier cette église. Le cardinal Lavignerie⁴ incline à penser qu'il s'agit de la *basilica major*, où furent ense-

¹ D., *Basil.*, p. 10; cf. C. I. L., VIII, p. 1347 sqq. Quelques textes (*ibid.*, 13393-13396), malheureusement fort mutilés, devaient se rapporter à l'aménagement de l'édifice. D'autres textes chrétiens proviennent du Saniat el Khodja, terrain situé au nord-ouest de Damous el Karitâ (Babelon, *Carth.*, p. 150 sq.).

² De Rossi, *Bull. crist.*, *loc. cit.*, p. 51; Cagnat-Saladin, p. 119; Gsell, 1891, p. 51; Diehl, *Afr.*, p. 391; Stuhlfauth, p. 298 sq.; C. R. *Inscr.*, 1899, p. 216. J'examinerai les deux hypothèses quand je m'occuperai de l'art chrétien (voir ci-dessous, L. VI, ch. 2, § 2).

³ De Rossi, *loc. cit.*; *Miss. cath.*, 1883, p. 357; J. Schmidt (C. I. L., VIII, p. 1347; les n^{os} 12521 et 15532 ne prouvent rien) répartit les inscriptions entre les IV^e et VI^e siècles. Une brique datée de 155 après Jésus-Christ (*Miss. cath.*, 1886, p. 152) et un texte punique avec le mot *sanctuaire* (*ibid.*, p. 80, 149; C. I. S., p. 266 sq., n^o 142) sortent des fouilles de Damous el Karitâ; la présence de ces deux objets en pareil lieu me paraît toute fortuite, à moins qu'ils ne proviennent de constructions antérieures.

⁴ P. 449 sq. C'est encore l'avis du P. Delattre (*Cosmos*, 28 décembre 1889, p. 106), de MM. Cagnat et Saladin (p. 119) et de M. Gsell (1893, p. 218, n^o 184).

velies les saintes Pèrpetue et Félicité, avec leurs compagnons martyrs¹. Il se fonde sur un pavement de mosaïque en bon état de conservation, qui représente une femme à peine vêtue. L'attitude de ce personnage² lui paraît conforme à celle qu'attribue à Perpétue la *Passio* où son supplice est raconté. Cette opinion a été reprise, en 1891, par M. l'abbé Pillet³, qui ne garde plus les mêmes ménagements que le cardinal et croit d'une foi ferme que la mosaïque est bien l'image de la sainte africaine. Le P. Delattre, en 1883, se refusait à reconnaître « un sujet païen dans cette mosaïque, qui occupait la partie principale de ce cimetière chrétien⁴ » ; en 1892⁵, il ne mentionne même plus l'objet du litige. De Rossi⁶ réserve son jugement ; M. Allard admet l'hypothèse⁷. On a invoqué contre elle la demi-nudité de la jeune femme, et le P. Thédenat a pu dire que « les attributs conviennent à Vénus⁸ » ; l'original, aujourd'hui au musée de Saint-Louis, donne en effet une impression de paganisme. N'oublions pas que l'édifice a été plus d'une fois remanié, bouleversé, qu'il fut probablement établi sur l'emplacement d'une villa païenne. Le P. Delattre a publié de nombreux textes païens de Damous el Karita, pour la plupart funéraires, antérieurs à la construction de la basilique⁹ ; il signale « beaucoup d'ossements mêlés à la terre » trouvés sous la fontaine octogonale. Ne sont-ce pas les restes de sépultures païennes plus anciennes¹⁰ ? Il serait donc très

¹ Vict. Vit., I, 3.

² *Loc. cit.*, n. 2. « La jeune femme qui y est représentée est debout, dans l'attitude du triomphe. Sa main gauche tient une palme rouge. Ses lèvres semblent s'ouvrir pour un hymne d'actions de grâces. Sous ses pieds est un dragon qu'elle écrase. Sur un autel placé près d'elle est un miroir à moitié soulevé vers lequel elle se tourne à demi. » Un seul détail, mais capital, est omis dans cette description, à savoir que le personnage est presque nu. Voir *Miss. cath.*, 1881, p. 163 ; Toulotte, p. 74 sq.

³ P. 164. « Pour moi, je me permettrai d'être plus affirmatif encore que le savant cardinal, et de dire : c'est bien là l'image de sainte Perpétue. »

⁴ *Miss. cath.*, 1883, p. 393, n. 1.

⁵ *Basil.*

⁶ *Bull. crist.*, 1884-1885, p. 44, n. 3.

⁷ *Les lettres chrétiennes*, juillet 1881, p. 291 sq.

⁸ *Bulletin critique*, 15 juillet 1881, p. 90 sq., et 1^{er} décembre 1881, p. 279 ; Héron de Villefosse, *Bull. épigr.*, I, 1881, p. 272 ; Beurlier, *Compte rendu du Congrès scientifique des Catholiques*, 1891, 2^e section, p. 295 sq. ; Gauckler, *Cherchel*, p. 64, n. 5. M. Gsell (*loc. cit.*) croit soutenable l'opinion de M. G. Ficker (*Theologische Literaturzeitung*, 1894, p. 164) qui reconnaît dans cette mosaïque un hermaphrodite.

⁹ *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 190-194 ; C. R. *Hipp.*, 1890, p. x-xvi.

¹⁰ *Miss. cath.*, 1886, p. 101 Davis ; (p. 414-420) en signale dans cette région.

possible que la mosaïque appartint à quelque villa, englobée tôt ou tard dans le monument chrétien. De toute façon je ne saurais y voir sainte Perpétue.

Mais il y a un autre argument à faire valoir en faveur du nom de *basilica major*. M. Gsell¹ a proposé très ingénieusement, à cause des remaniements et du changement d'orientation qu'a subis l'édifice, de le considérer comme étant la *basilica restituta* dont parle Victor de Vita². Or la *basilica major*, la *basilica restituta*, la *basilica Perpetuae* et la cathédrale ne sont qu'une seule et même église sous des dénominations diverses³. Si M. Gsell a vu juste, nous aurions donc là l'église métropolitaine d'Afrique, auprès de laquelle habitait l'évêque⁴ : saint Augustin y prononça plusieurs sermons⁵ ; dans le *secretarium* s'assemblèrent fréquemment les conciles à la fin du IV^e siècle et au commencement du V^e⁶.

Au sud de Damous el Karita ont été déblayées, en 1897, « plusieurs tombes chrétiennes d'un modèle inédit en Afrique et les restes d'une chapelle pavée de mosaïque avec inscription dédicatoire » ; cette nécropole ne paraît pas antérieure aux V^e-VI^e siècles⁷.

Les
basiliques
cypriennes.

De Damous el Karita revenons vers les remparts et suivons-les en tournant le dos à la mer. En quelques minutes, nous

¹ 1892, p. 61, n. 1.

² I, 15. On a trouvé à Damous el Karita un texte qui s'accorde assez avec l'hypothèse de M. Gsell ; il est ainsi conçu (C. I. L., VIII, 13905) : *in [h]is pred[ic]is? restitu...* Tillemont (*Mém.*, VI, p. 129) interprétait le mot *restituta* comme indiquant la restitution de l'église confisquée par les ariens ; mais plusieurs basiliques de Carthage furent dans le même cas, et la langue épigraphique ne s'accommode pas bien du sens proposé. La formule *in his praediis*, qui n'est pas inconnue en Afrique (C. I. L., VIII, 9723 ; *Bull. arch.*, 1894, p. 358, n° 68 ; p. 359, n° 70 ; 1898, p. 156, n° 3 ; *Rev. arch.*, XXVI, 1893, p. 278, n° 30 ; *Monuments Piot*, III, p. 216, 218, 221), indiquerait peut-être que le cimetière et la basilique de Damous el Karita sont le développement d'une sépulture de famille, comme à Rome la catacombe de Donitilla est le développement du *sepulchrum Flaviorum in praedio Flaviae Domitillae*, et comme celle de Priscilla s'étendit dans le *praedium* des Acilii Glabrones.

³ Ceci résulte du rapprochement des textes que voici : le concile de 390 se tint « in basilica Perpetuae restituta » (Mansi, III, col. 691, 867) ; et Victor de Vita dit de cette église : « basilicam majorem, ubi corpora sanctorum martyrum Perpetuae atque Felicitatis sepulta sunt » (I, 9) ; « ecclesiam nomine Restitutam in qua semper episcopi commanebant » (I, 15). Cf. Schwarze, p. 35, 107.

⁴ Vict. Vit., *loc. cit.*

⁵ *Serm.*, XXXIV, CLXV, CCLVIII, CCXCIV ; *De gestis Pelagii*, XI, 25.

⁶ Mansi, III, col. 691, 732, 752, 770, 810, 867, 880, 915, 967 sq., 979, 1023 ; IV, col. 435 sq., 482, 490, 503.

⁷ Gauckler, *C. R.*, 1897, p. 7 ; *Bull. arch.*, 1897, p. 439-443, 447.

atteignons le village arabe de La Malga, assis sur d'antiques citernes. C'est là qu'on indique d'ordinaire une des églises consacrées à saint Cyprien. « Les soldats, disent les Actes officiels de son martyr¹, appréhendèrent Cyprien dans ses jardins. Puis on le fit monter sur un char... et on le conduisit au domaine de Sextus (*ager Sexti*), où le proconsul Galerius Maximus s'était retiré pour raison de santé. » Le proconsul remit le jugement au lendemain, 18 des kalendes d'octobre (14 septembre). Ce jour-là, une foule nombreuse vint assister au jugement de l'accusé ; après un bref interrogatoire, le magistrat rendit contre lui une sentence capitale, que le bourreau exécuta sur place. « Pour soustraire le corps à la curiosité indiscrete des païens, on l'enterra tout près de là. Pendant la nuit, à la lumière des cierges et des torches, au milieu de l'allégresse générale, on l'emporta en triomphe jusqu'à l'*area* du procureur Macrobius Candidianus, qui est située sur la route des Mappales, à côté des piscines². »

Dans la suite, deux basiliques se bâtirent en l'honneur de l'évêque ; l'une, que saint Augustin appelle *mensa Cypriani*³, au lieu de son supplice ; l'autre, sur son tombeau (*memoria*)⁴. Elles devinrent vite célèbres en Afrique et même par-delà les mers⁵. Les fidèles aimaient à se faire enterrer auprès du martyr ; l'existence d'un cimetière autour de la *memoria* nous est révélée par les Actes de saint Maximilien décapité à Theveste, en 295. « Une matrone, Pompeiana, fit enlever son corps et l'emporta dans sa litière à Carthage, où elle le déposa aux côtés du martyr Cyprien, au pied de la colline, au-delà du palais. Au bout de treize jours, cette matrone mourut à son tour et fut mise au même endroit⁶. »

L'*ager Sexti* doit être cherché hors de l'enceinte de 425. Puisque le proconsul s'y était retiré pour rétablir sa santé, cette villa ne pouvait être qu'à la campagne. Victor de Vita⁷ la dit en effet *foris muro*, ce qui explique pourquoi on y

¹ *Acta proconsularia*, 2 (C. S. E. L., III, 3).

² *Ibid.*, 5.

³ *Sermo*, CCCX, 2.

⁴ Saint Augustin y prêcha à diverses reprises (*Enarrationes in psalmos*, XXXII, enarr. II, serm. I, 5 ; II, 9 (cf. P. L., IV, col. 279, note a) ; XXXVIII (*ibid.*, col. 412, note a).

⁵ Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, I, 94.

⁶ *Acta sancti Maximiliani*, 3 (Ruinart, p. 301 sq.).

⁷ I, 5.

conduisit l'évêque dans un char. La description que le biographe de saint Cyprien nous en a laissée concorde avec l'affirmation de Victor. « L'endroit où il subit le martyre est un vallon entouré de toutes parts d'arbres pressés. Beaucoup de spectateurs, que la foule empêchait de voir son supplice, étaient grimpés dans les branches pour n'en rien perdre¹. » D'un autre côté, si l'*ager* avait été très distant de Carthage, beaucoup de gens auraient reculé devant un trop long trajet, la foule ne serait pas accourue si nombreuse. Cette considération en particulier m'empêche d'accepter l'explication de Ruinart² : « Hic locus sic videtur appellatus, quod *sexto ab urbe lapide* distaret »; les habitudes de langage des Romains y contredisent aussi³. Je croirais donc volontiers que l'*ager Sexti* était situé au nord de Carthage, entre La Marsa et la ville propre, c'est-à-dire dans l'ancien quartier de Megara, dont on connaît la salubrité et l'agrément.

L'*area Macrobiani Candidiani* n'embarrasse guère la plupart des commentateurs, qui en estiment la position éclaircie par ces mots des *Acta proconsularia*, « ... areas ... quae sunt in via Mappaliensi juxta piscinas ». A les entendre, on ne saurait désigner d'une manière plus explicite le village de La Malga et les citernes qui en forment le sous-sol. La phrase des Actes de saint Maximilien : « et sub monticulo juxta Cyprianum martyrem secus palatium condidit », et celle de Victor de Vita : « qui locus Mappalia vocitatur », les affermissent dans leur opinion⁴. Mappalia, dit le cardinal Lavigerie, ne saurait être que La Malga⁵; les piscines correspondent aux citernes de ce village, qui occupent un monticule, à quelque distance de Byrsa, où se dressait le palais proconsulaire. Ces arguments sont très spécieux; quelle en est la solidité?

Avant tout, ne perdons pas de vue le texte si précis de Victor de Vita⁶. « Outre les églises de la ville, Genséric

¹ *Vita Cypr.*, 48 (C. S. E. L., III, 3).

² P. 217, n. 7.

³ Ils auraient dit *Ad sextum*.

⁴ Dureau, p. 184. « Ce récit net et précis fixe positivement l'*area* de Macrobie où fut enseveli saint Cyprien, près du prétoire ou palais, au bas du monticule où sont les piscines de Malga, et au sud de ce grand réservoir. » Cf. Lavigerie, p. 416, 443; Tissot, *G.*, I., p. 660; II, p. 804; D., *Epigr.*, p. 144; D., *Tun.*, p. 374.

⁵ P. 416 sq.; *Miss. cath.*, 1883, p. 370.

⁶ I, 5.

s'empara de toutes celles qu'il voulut *hors de l'enceinte*, en particulier des deux belles et grandes basiliques du saint martyr Cyprien. Elles s'élevaient à l'endroit où il répandit son sang et à l'endroit où son corps fut enterré ; *ce dernier lieu porte le nom de Mappalia*. » Ainsi, vers le milieu du v^e siècle, la basilique de l'*area Macrobi*, tout comme celle de l'*ager Sexti*, n'était point en dedans du mur de Théodose II. Il en découle, selon moi, qu'elle n'était pas au sud des citernes, comme le pense Dureau de la Malle¹, ni « entre la colline de Byrsa et les réservoirs de Maalka », comme le voudrait Tissot², mais au nord d'une ligne tirée de Bordj Djedid à La Malga. Les citernes, en effet, et par conséquent La Malga, étaient comprises à l'intérieur des murs ; car Gélimer, lorsqu'il vint assiéger Carthage, coupa l'aqueduc d'Hadrien qui les alimentait, preuve évidente qu'elles servaient aux assiégés et qu'elles étaient dans la ville même. Si on les suppose en dehors, les envahisseurs n'avaient aucun motif de dégrader l'aqueduc qu'ils utiliseraient ensuite ; il suffisait d'investir les citernes, d'en interdire l'accès aux Carthaginois et de ne détruire que les branchements dérivés vers le cœur de la cité. Au contraire, il existait des piscines hors de l'enceinte ; Victor de Vita y fait allusion³ : « Hunéric ordonne de saisir tous les évêques qui s'étaient réunis à Carthage..., on les dépouille de leurs vêtements et on les chasse tout nus *hors des remparts*... Pendant qu'ils gémissaient, couchés autour des murailles et exposés à toutes les intempéries, il arriva que ce roi impie *sortit pour aller aux piscines*. » Ces piscines de la banlieue n'ont rien de commun avec les citernes de La Malga. On pourrait faire valoir, en guise de corollaire, qu'une visite du roi aux citernes est très imprévue ; sa sortie paraîtra moins étrange, si l'on entend par *piscinae* des thermes⁴.

Le cardinal Lavigerie traduit *via Mappaliensis* par « rue

¹ *Loc. cit.*

² *G.*, I, p. 661 ; cf. Schwarze, p. 37 ; Babelon, *Carth.*, p. 148.

³ III, 13. Voir Vellard, p. 20.

⁴ Ce sens du mot *piscina* n'est pas rare en Afrique ; cf. C. I. L., VIII, 828 ; *Bull. arch.*, 1893, p. 209 sq., n^{os} 12 et 13 ; Cagnat, *Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 410, n^o 51. La *Piscina publica* de Rome avait le même caractère ; Jordan (*Topogr.*, II, p. 106 sq.) la qualifie de « Badeteich » ; M. O. Richter dit qu'elle servait « zum Waschen » (*Topogr.*, p. 161 ; cf. Baumeister, *Denkmaeler*, III, p. 1519 sq.). En tout cas on n'y saurait voir une citerne.

de La Malga » ; *Mapal*, écrit-il, est l'équivalent de *Magal*, d'où provient *Malga* par métathèse. Tout d'abord, je ne suis pas sûr que ce dernier mot, qui s'orthographie de diverses manières¹, comme la plupart des noms de lieu de Carthage, ne dérive pas plutôt de l'arabe *moallaka*, « la suspendue² », comme La Marsa de *el mersa* « le port ». Mais, l'hypothèse du savant auteur fût-elle établie, les conclusions me semblent excessives. Il ne résulte pas nécessairement de l'identification de *Magal* et de *Malga* que les *Magalia* ou *Mapalia* (c'est-à-dire le quartier punique de Megara)³ fussent jadis sur l'emplacement de La Malga. La description d'Appien nous a permis de conclure que cette dénomination s'appliquait à tout le terrain qui sépare la ville propre du Djebel Khaoui, bien loin d'être réduite à un étroit espace. Habitée peut-être toujours depuis 698, La Malga aurait confisqué à son profit un nom qui ne lui appartenait pas en propre, qu'elle partageait tout au plus jadis avec le reste de cet immense territoire⁴. Le cardinal Lavigerie cite lui-même⁵ une transformation tout à fait analogue. Les Arabes désignent sous le nom de *Cartagenna* les alentours des ports ; en conclura-t-on que Carthage ne s'étendit jamais au-delà de ces limites ? Qu'on rattache *Malga* à *Magal* ou à *moallaka*, rien n'autorise donc à traduire *via Mappalliensis* par : « rue de La Malga » ; c'est « rue des Mappales » qu'il faut dire. Le chemin traversait, j'imagine, toute la plaine pour aller aboutir vers le Djebel Khaoui⁶.

Je me résume : les deux basiliques construites en l'honneur de saint Cyprien, au lieu de son supplice et au lieu de sa sépulture, étaient au nord de Carthage, hors des murailles ; on n'en connaît pas l'emplacement d'une manière certaine ; elles étaient distantes l'une de l'autre, car les *Acta proconsularia* parlent

¹ Malqà (Falbe), Malqà et Malqa (Dureau), Moalkah (Davis), La Malqà (Beulé), Maalka (Tissot), La Malka (S. Marie), Malfaka (*id.*, p. 40).

² Amari, p. 121, n. 1 : « Così chiamarono gli Arabi nel XII secolo un quartiere di Cartagine, abitato da alcuni Arabi et circondato di un riparo di terra... El Bekri non ne fa parola nella sua lunga descrizione di Cartagine ; ond'è verosimile che gli Arabi venuti d'oltre Nilo nel XII secolo siano stati quelli che ripopolarono per un momento, e di certo guastarono tanto più, le rovine di Cartagine. » Cf. *ibid.*, p. 164, 197, 220.

³ Voir ci-dessus, p. 163-165.

⁴ O. Meltzer (*Neue Jahrbuecher*, CXLIX, 1894, p. 63, n. 20) critique l'interprétation donnée à ces noms de lieux par le cardinal Lavigerie.

⁵ P. 414.

⁶ Cf. Davis, p. 390-392.

d'une procession triomphale qui se déroula entre l'*ager Sexti* et l'*area Macrobiani*, « cum voto et triumpho magno deductum est ».

Voilà, semble-t-il, ce qu'on est en droit de considérer comme acquis ; combien d'incertitudes subsistent encore ! Par exemple, comment concilier avec ce qui vient d'être exposé le *sub monticulo* et le *secus palatium* des Actes de saint Maximilien ? La colline de La Malga représente, dit-on, le monticule, et le palais proconsulaire de Byrsa est indiqué par le second terme. Mais le palais n'occupait qu'une partie de Byrsa et faisait sans doute face à la mer au lieu de regarder La Malga ; dans ces conditions, il faudrait supposer, ce qui est improbable, que *palatium* s'entendait de l'ensemble de Byrsa. En mettant, comme je l'ai fait, les deux basiliques dans la banlieue, *palatium* désignerait-il une habitation de plaisance du gouverneur ? Ce serait une acception insolite de ce terme. Quant au *monticulum*, à moins de l'identifier avec l'une des falaises qui dominent la mer (je ne parle pas du Djebel Khaoui), on ne sait trop où le mettre. La difficulté d'interprétation de cette phrase ne saurait nous faire abandonner les résultats obtenus par la discussion qui précède. S'il nous semble malaisé de concilier ce témoignage avec ceux de Victor de Vita et des *Acta proconsularia*, il n'en serait pas moins illogique de sacrifier des textes parfaitement clairs à un autre dont le vague n'échappera à personne.

Pour en finir avec ce problème des basiliques cypriennes, il reste un point à élucider brièvement. Victor de Vita nous a parlé des églises de l'*ager Sexti* et de l'*area Macrobiani* : étaient-elles les seules où l'évêque martyr fût honoré ? Le même historien mentionne « duas (basilicas)... *unam* ubi sanguinem fudit, *aliam* ubi ejus sepultum est corpus... ». En employant *aliam* au lieu de *alteram*, pensait-il à une troisième basilique ou même à plusieurs autres ? Je ne le crois pas ; il s'est seulement exprimé, comme ses contemporains, d'une manière peu correcte. Je dirais plutôt : si Carthage avait possédé une autre église cyprienne, Genséric s'en fût sans doute emparé, et Victor n'eût pas omis de flétrir cette nouvelle intrusion. On a donc des raisons sérieuses de penser que les basiliques de l'*ager Sexti* et de l'*area Macrobiani* seules étaient dédiées au grand évêque.

Il serait facile d'arguer de la situation *extra muros* des deux églises et de soutenir que les Carthaginois avaient voulu en avoir une aussi dans la ville ; ce n'est pas de cette façon que

raisonnent ceux qui croient à une troisième basilique. J'ai dit que le P. Delattre avait soupçonné l'existence d'un monument chrétien au bord de la mer, non loin de Bordj Djedid ; il se demande si ce ne serait pas la *memoria beati Cypriani* dont parlent saint Augustin et Procope¹. La conjecture est intéressante. Pourquoi ajouter que la situation près du rivage ne convient ni à l'*ager Sexti*, parce que ce lieu est entouré d'arbres épais, ni à l'*area Macrobiï*, parce que cet emplacement est à La Malga²? Trois basiliques de saint Cyprien hors de Carthage, le nombre est excessif ! Les raisons qui firent élever les deux premières se comprennent ; cette troisième, à quels besoins aurait-elle répondu ? L'*ager Sexti* n'était pas situé près de la mer, soit ; mais en dira-t-on autant de l'*area Macrobiï*, que La Malga, nous l'avons vu, ne saurait revendiquer ? La basilique érigée dans l'*area* renfermait le tombeau du saint ; or saint Augustin dénomme la basilique du rivage *memoria beati Cypriani*, et, dans le langage ecclésiastique des premiers siècles, *memoria* est d'un usage courant au sens de tombeau³. Il se pourrait donc enfin que, sans y prendre garde, nous connussions depuis quelques années déjà l'*area Macrobiï*⁴. Qui sait si un avenir prochain ne nous révélera pas que l'*ager Sexti* est aussi découvert ? Le P. Delattre, on ne l'a pas oublié, réclame en faveur de la basilique de Bir Ftouha. Cet emplacement satisfait aux conditions requises. Il est hors des remparts, dans une région salubre, à une distance moyenne de la cité⁵.

Tout autour de La Malga, des débris de monuments chrétiens, surtout des inscriptions funéraires, puis des morceaux d'architecture et de sculpture, colonnes, plaques de marbre avec la croix, mosaïques, lampes à sujets symboliques, sont fréquemment exhumés. Ces trouvailles témoignent qu'il y eut jadis en ce quartier un centre chrétien important⁶.

¹ Voir ci-dessus, p. 169 sq. ; cf. Labarre, p. 19, n. 4.

² *Miss. cath.*, 1883, p. 370.

³ Voir les références dans *Mélanges*, X, 1890, p. 448-451.

⁴ D'après ce système, la *via Mappaliensis* devrait longer le rivage pendant quelque temps au sortir de la ville ; y a-t-il là quelque impossibilité ?

⁵ Le cardinal Lavigerie a fait élever sur le Koudiat Soussou, monticule qui se dresse au-dessus du village de La Malga, une colonne de marbre surmontée d'une croix. On y lit : *Memoria sancti Cypriani episcopi et martyris Carthaginiensis ubi est sepellus* (*Cosmos*, 7 décembre 1889, p. 20 ; cf. *Petit guide*, carte). Cette affirmation est pour le moins prématurée.

⁶ *Cosmos*, 11 février 1888, p. 298 ; 7 décembre 1889, p. 19-21 ; 27 janvier 1894,

Souiria. Les restes d'une tour de 29 mètres de diamètre, aujourd'hui détruite, subsistaient naguère à 27 mètres au nord du coude que dessine l'aqueduc du Zaghouan avant d'atteindre les citernes de La Malga. Elle était tapissée à l'intérieur d'une mosaïque blanche en *opus reticulatum*¹.

aqueduc. L'immense aqueduc qui alimentait Carthage franchissait les murailles au nord de La Malga pour venir se déverser dans les citernes. On a reconnu depuis longtemps que son point de départ était dans le massif montagneux du Zaghouan² et du Djouggar; l'hypothèse de Falbe³, qui ne le conduisait pas plus loin que les collines de L'Ariana (à l'ouest de Carthage), n'est plus soutenue par personne. Pour se faire une idée de ce grand ouvrage, il ne faut pas en chercher les traces aux environs de la ville. Transportons-nous au-delà de Tunis, dans la plaine de La Manouba, ou plus au sud encore, vers la vallée de l'Oued Méliane, à l'ouest d'Oudna (*Uthina*). Là se dresse la file des gigantesques arcades, victorieuses des siècles, qui ont provoqué l'admiration de tous les voyageurs⁴. Les conquérants arabes, dans leur étonnement, les comptèrent parmi les merveilles du monde. Sur ces énormes supports, le canal atteignait le Djebel Ahmar⁵, qu'il traversait en souterrain; puis, débouchant vers L'Ariana, il coupait dans toute sa longueur l'isthme qui rattache au continent la presqu'île de Carthage; après avoir dépassé, près du village moderne de Sidi Daoud, la partie des faubourgs

p. 279 sq.; D., *Arch.*, p. 13 sq.; *Cat. Alaoui*, p. 30, n° 153; p. 31, n° 154; p. 108, n° 583. Quelques-uns de ces morceaux sont païens.

¹ Babelon, *Carth.*, p. 150; *Atlas C.*, 78.

² Je sortirais de mon sujet en décrivant ici les ruines du château d'eau et du temple construits par les Romains sur les flancs de cette montagne; je me borne à renvoyer à Tissot (*G.*, II, p. 548-558) qui donne les références. On peut y ajouter: Dugate, Appendice IV; Guérin, II, p. 295-298; Caillat, p. 292 sqq.; Toutain, *Cités*, p. 61. On trouvera des reproductions dans: Duruy, V, p. 55; Crapelet, p. 31 (Zaghouan), p. 32 (Djouggar); Caillat, *loc. cit.*; S. Marie, p. 197, 199 (il reproduit Caillat); Graham, p. 38-40; *Revue générale des sciences*, 30 novembre 1896, p. 956; Gauckler, *Arch.*, p. 21.

³ P. 32 sqq., réfuté par Dugate, p. 259-264.

⁴ On n'en comptait pas moins de 344, à la suite l'une de l'autre, il y a quelques années encore; cf. Tchihatchef, p. 494 (341, dit le P. Vellard, p. 20). Voir le tracé ou des reproductions partielles de l'aqueduc dans: *Atlas*, II, Oudna et Tunis; Tissot, *G.*, atlas, pl. VII, XVII, XIX; Davis, frontispice (dessin reproduit par Duruy, I, p. 416); *Revue générale des sciences*, *ibid.*, p. 957; Babelon, *Carth.*, p. 90-91; S. Marie, p. 195 sq.; Guérin, II, p. 276-281, 285-291; Gauckler, *Arch.*, p. 21-23; Meltzer, *Sueden*, pl. 145; surtout le tracé de Caillat, dans S. Marie, plan des p. 192-193; *id.*, *Explor.*, p. 107.

⁵ *Atlas*, III, El Ariana, 57, 61; *Atlas C.*, 72-73.

la plus pauvre en débris antiques¹, il aboutissait aux bassins de La Malga. Dans cette dernière portion de son parcours, où il a subi plus qu'ailleurs les atteintes des chercheurs de pierres, à peine les soubassements existent-ils encore, déplorables restes d'un monument grâce auquel, dit Beulé, « l'abondance et la richesse furent amenées en triomphe sur des arcs hauts quelquefois de 40 mètres². »

De Carthage au Zaghouan, la distance en ligne directe est d'une douzaine de lieues. Mais la configuration du sol obligea les ingénieurs à faire serpenter leur fleuve aérien en de multiples circuits. Ses dimensions s'accrurent donc beaucoup en raison de ces obstacles matériels; et nous n'avons pas lieu d'être surpris s'il mesura 132 kilomètres de longueur³, y compris toutes les ramifications qui lui apportaient le tribut de sources ou de ruisseaux voisins. M. Caillat, qui a publié sur l'aqueduc un travail technique, calcule qu'il « amenait près de 32 millions de litres d'eau par jour, 370 litres par seconde », débit plus que suffisant même pour une population très dense, comme l'était celle de Carthage au n^e siècle de l'ère chrétienne. Le canal où l'eau coule (*specus*) a 0^m,82 environ de largeur et 1^m,82 de hauteur; il est enduit à l'intérieur d'un ciment d'excellente qualité, l'eau ne s'y élevait pas au-dessus de 1 mètre. Des regards facilitant le curage et les réparations s'ouvrent de 40 en 40 mètres⁴. Les piliers sont en blocage revêtu de belles pierres de taille que joint un lit de ciment; une couche de ciment pur, sans pierres, garnit le blocage des arcs cintrés. La hauteur de ces piliers varie avec l'élévation du sol, ils atteignent parfois 40 mètres; leur épaisseur, leur écartement ne sont pas uniformes. Ça et là, surtout à la hauteur d'Oudna, certaines parties trahissent une construction spéciale, qui rappelle de fort près les murs en pisé, si communs en Orient. Il est probable que nous avons affaire en ces endroits à des restaurations hâtives et maladroites accomplies par les Arabes⁵.

¹ D., *Arch.*, p. 12 sq. Tissot (*G.*, I, p. 616; cf. p. 622) met à la hauteur de Sidi Daoud le camp de Manilius lors du siège de 146; il s'appuie sur Appien (*Pun.*, 97), qui le place « ἐν τῷ ἀρχαίῳ τῆς ἐς τὴν ἡπειρον ὁδοῦ ».

² *Lettres*, p. 24.

³ Caillat, p. 298; Reinach, p. 211 sq.; cf. C. I. L., VIII, p. 113.

⁴ Cf. Toutain, *Cités*, p. 66.

⁵ J'analyse ici la description de Barth (I, p. 183; cf. Caillat, p. 300). Je ne sais à qui attribuer une réparation de l'aqueduc pour laquelle on employa des pierres déjà recouvertes d'inscriptions latines (C. I. L., VIII, 887-894, 10522, 12417, 12420).

L'appareil de l'aqueduc n'est pas punique ; l'examen des matériaux et de leur mode d'emploi nous amène au même résultat que les considérations historiques précédemment développées¹ : l'aqueduc est l'œuvre des Romains, et il présente une singulière analogie avec ceux de la campagne romaine². Bâti d'après les meilleurs principes de l'architecture romaine, il devait braver le temps ; ce qui en demeure atteste la science de ceux qui l'édifièrent ; il fallut le génie destructeur et l'acharnement des hommes pour le renverser. Coupé par Gélimer, lorsqu'il tenta de reprendre Carthage³, Bélisaire le fit remettre en état. Plus tard, Hassan imita le roi vandale, quand il voulut réduire la capitale byzantine. El Kaïrouani⁴ note à deux reprises, comme un fait important, que le conquérant arabe détruisit « les conduits qui amenaient l'eau » dans la ville. Quelques écrivains, s'autorisant de ce que Carthage ne fut pas complètement privée d'habitants après 698, ont avancé que l'aqueduc, restauré une fois de plus, fonctionna pour la petite bourgade, comme jadis pour la cité populeuse⁵. La ruine définitive ne daterait que du xvi^e siècle et serait imputable aux Espagnols. Pourtant la main des Arabes n'est guère visible dans les réparations qu'entre le Zaghouan et Tunis. D'ailleurs Marmol⁶ déclare qu'on ne voyait plus, sous Charles-Quint, autre chose que les ruines de l'aqueduc. Il ne fut donc restauré, après la conquête musulmane, qu'au profit de Tunis ; la petite Carthage ne valait plus la peine qu'on s'en souciât. Heureusement rétabli, de 1859 à 1862, par un ingénieur français, M. Pierre Colin⁷, l'aqueduc d'Hadrien sert encore aujourd'hui dans quelques parties pour amener à Tunis l'eau qui lui est nécessaire.

Zitoun
Bir el
bana.
cimetières
officielles.

Le mur d'enceinte fait un angle, après La Malga, un peu au-delà de la station actuelle du chemin de fer (Saint-Louis-La Malga) et passe derrière l'amphithéâtre. Dans le voisinage de ce monument, le P. Delattre a dégagé quatre cimetières, deux

¹ Voir ci-dessus, p. 56-58.

² Cf. Toutain, *Cités*, p. 74 ; Marcus, p. 323 sq.

³ Procope, *Bell. Vand.*, II, 1.

⁴ P. 16 et 53 ; cf. Moula Ah'med, p. 233.

⁵ Caillat, p. 300 sq.

⁶ II, p. 447.

⁷ Caillat, *loc. cit.* ; Tchihatchef, p. 300 ; Vellard, p. 20 sq. On doit regretter qu'il ait fallu, pour accomplir économiquement ce travail, détruire une portion du canal ancien à la traversée de l'Oued Miliane (Guérin, II, p. 279 sq.). Plus soucieuse de conserver ces glorieux débris, la Direction des Antiquités de la Régence de Tunis vient de faire consolider les piles (Gauckler, *C. R.*, 1896, p. 7).

païens et deux chrétiens, qui touchaient presque aux remparts¹. Une des neuf portes de la ville s'ouvrait dans ces parages².

Le premier cimetière païen « à la distance de deux jets de pierre du village actuel de La Malga³ », « le second à cent cinquante pas au sud-ouest du premier⁴ », sont des deux côtés de la nouvelle route de Tunis⁵ ; ces terrains s'appellent Bir ez Zitoun, « le puits de l'olivier », et Bir el Djebbana, « le puits du cimetière ». Un cimetière arabe voisin a pu donner lieu à cette dernière désignation ; il ne serait pas impossible cependant qu'elle eût une origine plus reculée et fit allusion aux tombes romaines ; car, remarque justement le P. Delattre, en construisant le puits on en a détruit une certaine quantité. Les deux nécropoles, ensevelies sous une mince couche d'humus, étaient, au moment de la découverte, dans un heureux état de conservation. J'incline donc à penser, avec le cardinal Lavigerie, que les vents d'Afrique les avaient de bonne heure remplies de sable et que, lors de l'invasion des Arabes, peut-être déjà à l'arrivée des Vandales, elles avaient complètement disparu. Cette circonstance les préserva de la destruction. Voici en quels termes le P. Delattre dépeint celle de Bir el Djebbana : « Qu'on se figure une aire rectangulaire ne mesurant pas plus de 1.000 mètres carrés⁶ et complètement entourée d'un mur de 0^m,55. Cet enclos est tout rempli de sépultures qui ont la forme particulière de cippes carrés ayant ordinairement 1^m,50 de hauteur et 0^m,50 à 1 mètre de largeur. Deux ou trois seulement atteignent

¹ Voir sur ces nécropoles : Lavigerie, p. 423-436 ; id., *Miss. cath.*, 1881, p. 152-154, 164-166 ; D., *Miss. cath.*, 1882, p. 268, 284, 334, 346 (cimetière païens) ; *ibid.*, p. 147, et 1883, p. 93, 106, 142 (cimetière chrétiens) ; *Bull. épigr.* II, 1882, p. 153, 293 ; VI, 1886, p. 270 sq. ; D., *Cin.* ; D., *Sup.* ; D., *Tun.*, p. 361 sq. ; *Cosmos*, 27 janvier 1894, p. 279 ; Mommsen, dans les *Mélanges Graux*, p. 505-513 ; *Ephem.*, V, p. 105-120 ; C. I. L., VIII, p. 1301-1338 ; *C. R. Hipp.*, 1897, p. XLI-XLVIII, LVII-LXX ; Babelon, *Carth.*, p. 144-147 ; *Atlas C.*, 66 ; von Duhn, p. 87 ; Vellard, p. 11-13 ; *Cat. Alaoui*, p. 61, n° 112 ; p. 104-105, n°s 533-547 ; p. 139, n°s 67-68 ; p. 148, n° 13, p. 150, n°s 24, 25, 27 ; p. 157-194, 233-235, 252, n°s 393 sq. ; p. 239, n° 3 ; Gsell, 1899, p. 33 sq. Pour le complément de la bibliographie, voir Gauckler, *Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 83, n. 1.

² Voir ci-dessus, p. 159.

³ Lavigerie, p. 424. Gauckler, *loc. cit.*, p. 84 : « Il occupe un terrain situé juste en face de la gare de La Malga, de l'autre côté de la voie ferrée ; c'est la propriété d'un riche Arabe de Sidi Bou Saïd, qui la loue chaque année à des cultivateurs de La Malga. »

⁴ *Miss. cath.*, 1882, p. 268.

⁵ D., *Sup.*, p. 82.

⁶ Le premier cimetière « occupe un terrain de 1 demi-hectare environ » ; Delattre, dans Lavigerie, p. 427.

1^m,50 de côté¹. » La description convient en somme aux deux *areae*. Ces cippes sont çà et là tellement pressés les uns contre les autres qu'il est impossible de passer entre deux ; plusieurs même sont collés ensemble² ; d'ordinaire, ils ont plus d'air et d'espace ; l'aspect général, si l'on fait abstraction de la forme et de la hauteur des tombes, produit une impression analogue à celle que l'on éprouve dans nos cimetières modernes. Les monuments ne paraissent pas avoir été disposés dans un ordre régulier, suivant un plan méthodique ; l'orientation n'en est pas uniforme.

Ces nécropoles furent réservées aux *officiales* ou employés des bureaux du procureur impérial en résidence à Carthage. Par l'étude de leurs noms, de leurs fonctions et par l'examen du style épigraphique, M. Mommsen a pu établir que le cimetière le plus ancien était utilisé encore au début du II^e siècle de notre ère et que le second précède plutôt l'époque d'Hadrien et d'Antonin le Pieux, c'est-à-dire le milieu de ce même siècle³. Ce dernier, plus à l'écart des murailles, vint en usage, selon les apparences, quand l'autre fut tout occupé. Un fait justifie encore ces conclusions, c'est que les marques des lampes retirées des tombeaux sont, sans exception, différentes dans les deux *areae*⁴. L'abandon du cimetière postérieur, vers la fin du II^e siècle, résulta-t-il de quelque modification dans le service des bureaux ? Il est probable qu'un certain nombre d'*officiales* embrassèrent dès lors le christianisme et se firent enterrer près des *memoriae martyrum* ; mais ils ne constituaient assurément qu'une faible minorité. Si l'*officium* du procureur a subsisté après Antonin le Pieux, avec sa hiérarchie de petites gens, presque tous affranchis ou esclaves, et si la plupart d'entre eux sont demeurés fidèles au culte des dieux et organisés en collège funéraire, nous sommes en droit d'attendre la découverte d'un ou même de plusieurs nouveaux cimetières, dans la zone qui entoure la ville proprement dite.

Tels sont les résultats de l'exploration conduite par le P. Delattre en 1881 et en 1888. Tout récemment elle a été

¹ D., *Cim.*, p. 6.

² Cf. D., *ibid.*, fig. des p. 6-7 ; *Sup.*, fig. des p. 215, 219, p. 220 ; *Atlas C.*, 66, fig. 5 ; Babelon, *Carth.*, fig. de la p. 144.

³ C. I. L., *loc. cit.* ; cf. Cagnat, *Bull. épigr.*, II, 1882, p. 230-234. Le P. Delattre (*Sup.*, p. 84) pousserait peut-être jusqu'au III^e siècle.

⁴ Mommsen, C. I. L., VIII, p. 1335, n. 13 ; *Miss. cath.*, 1882, p. 265.

complétée avec beaucoup de succès par le même savant et par M. Gauckler, qui, reprenant les fouilles à Bir ez Zitoun, la plus ancienne nécropole (décembre 1895-août 1896), ont pu en « poursuivre le déblaiement complet jusqu'à 7 mètres de profondeur et mettre au jour quatre couches superposées de tombeaux des premiers siècles avant et après notre ère¹. »

A 1 ou 2 mètres au-dessous du sol se rencontrent les plus récents, dont quelques-uns sont « très exactement datés par des monnaies du règne de Domitien. Ils ne semblent pas avoir été enfermés dans une enceinte dont il ne subsiste, en tout cas, plus de traces. Ils présentent des formes plus variées que dans la nécropole voisine (Bir el Djebbana); mais le type le plus usité reste toujours le cippe carré en forme d'autel, accosté parfois d'un caisson demi-cylindrique posé sur la tranche. Les dimensions des cippes sont très variables, mais dépassent rarement 1^m,50 dans chaque sens. » A mesure qu'on s'enfonce et qu'on atteint des sépultures plus vieilles, les inscriptions deviennent plus laconiques; elles sont écrites sur des plaques de *saouân*, pierre africaine vulgaire, et non sur marbre. Enfin on a trouvé des poteries puniques au fond de la fouille² et, à côté des épitaphes, « plusieurs de ces stèles anépigraphe sur la face desquelles a été sculptée une femme tenant la main droite levée. Ces stèles, que l'on a cru jusqu'à présent des *ex-voto*, paraissent de plus en plus être des monuments funéraires datant de la période transitoire entre l'époque punique et l'époque romaine³. Nous remontons ainsi facilement à la Carthage d'Auguste et de César, et même à celle de C. Gracchus.

Je ne veux donner ici qu'un aperçu sommaire des richesses de ces cimetières. Il en est sorti déjà plus d'un millier d'épitaphes⁴. Ces textes, fixés sur une face de chaque cippe,

¹ Gauckler, *Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 83-123; *Guide*, p. 20 sq.; *C. R.*, 1896, p. 8; *Bull. Ant.*, 1896, p. 265; *Bull. arch.*, 1896, p. 152-155; *D., Sup.*; cf. Gsell, 1898, p. 102-104. Il est fort regrettable que les Arabes aient pu, pendant plusieurs années, pratiquer dans la nécropole leurs fouilles « en taupes » et dépouiller les tombes de leurs épitaphes et de leurs ornements.

² Delattre, *C. R. Inscr.*, 1898, p. 96; p. 211 sq.; 627 sq.; *Sup.*, p. 84-86. M. Gauckler (*Bull. arch.*, 1898, p. 171 sq.) vient de signaler dans une nécropole punique de Bordj Djedid des amphores identiques à celles de Bir ez Zitoun.

³ Delattre, *Bull. Ant.*, 1896, p. 126, 130, 218; *C. R. Inscr.*, 1897, p. 7 sq.; 1898, p. 355-357, 626 sq.; *Sup.*, p. 84 sq.; Gauckler, *ibid.*, p. 173.

⁴ C. I. L., VIII, 12590-13214; *D., Sup.*, p. 82 sq., 88-97; voir aussi les références des notes 1 et 3 ci-dessus. Les éditeurs du C. I. L. ont rangé sous la même rubrique un certain nombre de textes qui paraissent provenir du même endroit, bien que dispersés aujourd'hui dans plusieurs collections.

dans un cadre de maçonnerie, nous sont de précieux documents pour l'étude de l'administration romaine. Il n'est pas jusqu'aux patères, aux lampes et aux vases de toute sorte, modeste mobilier des tombes, qui n'apportent leur enseignement sur la technique industrielle et l'art vulgaire.

A 110 mètres au nord de Bir ez Zitoun¹, le P. Delattre a exploré un autre groupe de tombes, chrétiennes cette fois, comme le démontrent les inscriptions qui les accompagnent, et par conséquent postérieures à celles des *officiales*. Elles sont formées de plaques de mortier moulé, dressées côte à côte, de manière à composer une sorte d'auge de la longueur du corps, « ou d'une double rangée disposée en faite ». Beaucoup d'entre elles n'ont pas d'épithaphe². Une série de dalles funéraires en mosaïque, semblables à celles d'Orléansville, de Tébessa, d'Utique, de Lemta et de Tabarka, fut dégagée en même temps. Des terres qu'il fallut remuer pour les mettre à nu on retira quantité de lampes à sujets chrétiens. Ce cimetière est entouré de murs; l'un d'eux se dirige de l'est à l'ouest, on l'a suivi sur une longueur de 60 pas. C'est donc encore d'une véritable *area* qu'il s'agit ici, et, dans sa forme générale (il n'en est pas de même des détails), elle ne diffère pas beaucoup de celles des *officiales*. Le cardinal Lavignerie³ remarque, à propos d'une nécropole chrétienne de Cherchel, que l'*area* est « dans le voisinage de cimetières particuliers appartenant à plusieurs collèges païens ». Il en va de même pour celles qui nous occupent en ce moment. Il semble que les chrétiens d'Afrique, au lieu de se cacher comme ceux d'Italie, se soient volontiers rapprochés des sépultures païennes, sans cependant y mêler les leurs. Est-ce à ce voisinage que les fidèles enterrés près de Bir ez Zitoun durent d'échapper à la fureur des païens et des Vandales? Un fait est constant du moins, c'est que le cimetière chrétien, protégé, comme les deux précédents, par une couche de terre assez mince, nous est parvenu intact lui aussi. L'état de conservation des lampes, des sculptures⁴ et, par-dessus tout, des mosaïques nous est garant qu'il ne fut jamais ni violé, ni saccagé.

¹ *Miss. cath.*, 1882, p. 118; 1883, p. 93, 106.

² Cependant le P. Delattre n'en a pas publié moins de 43 (*ibid.*); C. I. L., VIII, 14124 sqq.

³ P. 440.

⁴ Parmi les reliefs les plus curieux sortis des alentours immédiats, je citerai un agneau couché au pied de quelques arbustes; D., *Arch.*, p. 14.

Pour déterminer l'âge de ce cimetière, on ne possède que des éléments d'appréciation assez contradictoires : la formule *fidelis in pace* se montre fréquemment, mais *in pace* n'est pas très rare non plus ; l'écriture et souvent l'orthographe sont défectueuses, mais le style des lampes, des mosaïques, ne trahit pas une très basse époque, et les tombeaux anépigraphes en pierres plates remontent encore au delà. Il y a donc apparence qu'on utilisa l'*area* pendant une assez longue période qui englobe peut-être le iv^e siècle et le commencement du v^e. Le P. Delattre, d'après les caractères de deux tombes demi-cylindriques, drapées de mosaïques brillantes, reculerait cette période jusqu'au vi^e siècle. Trois circonstances me portent à considérer cette date comme trop récente : les deux tombes en cause sont décorées de riches emblèmes et de symboles qui manquent aux autres ; elles ont une forme en caisson très particulière ; elles n'étaient pas à l'intérieur de l'*area*, mais dans un terrain limitrophe. Elles appartiennent donc à un groupe différent, et leur existence ne saurait infirmer les conclusions que je propose¹.

Un bassin de 10 mètres de long et de 4^m,80 de large se montra à 2 ou 3 mètres du cimetière². On y descendait par plusieurs degrés ; dans le fond, garni d'une grossière mosaïque, une couche calcaire, épaisse de plusieurs millimètres, attestait un séjour prolongé de l'eau ; dix colonnes l'entouraient jadis dont les bases subsistent. Des fragments de tout genre, païens et chrétiens, en furent retirés. Le P. Delattre crut avoir dégagé la cuve baptismale d'une basilique. Peut-être était-ce la *memoria* de saint Cyprien ? On redoubla d'ardeur, et les travaux se poursuivirent rapidement. Des salles aux vives mosaïques apparurent bientôt ; la croix, souvent aperçue, indiquait une terre chrétienne ; des tombeaux des bas temps donnaient à penser qu'on approchait de la sépulture d'un martyr, autour de laquelle les fidèles seraient venus reposer par piété ; lorsque la découverte d'un hypocauste, en dissipant les doutes, recula

¹ Si mes hypothèses sont fondées, il y aurait donc des réserves à faire sur une théorie que le P. Delattre (*Tun.*, p. 364 sq.) exprime en ces termes : « Il est curieux de constater que l'ordre chronologique des épitaphes chrétiennes de Carthage, à prendre les choses en gros, paraît correspondre dans ses grandes lignes à un certain ordre topographique qui semble marquer le point de départ des sépultures chrétiennes dans le voisinage des citernes de La Malga, *juxta piscinas*..., puis se continue à une petite distance des anciens remparts jusqu'à la mer. »

² *Miss. cath.*, 1883, p. 407 ; *Bull. épigr.*, III, 1883, p. 293.

les espérances. On n'avait plus à faire à une basilique, mais à des thermes très luxueux, ainsi qu'il ressort des fines mosaïques et des peintures murales des deux salles qu'on nettoya ensuite. Sans prétendre identifier cet édifice, je me contente actuellement d'enregistrer la découverte, en constatant qu'elle fournit un commencement de preuve à l'appui du système que j'ai défendu à propos des basiliques cypriennes. Ces thermes, à l'ouest de La Malga, ne laissent guère de place de ce côté pour l'église de l'*area Macrobiani*.

Il était encore besoin de démontrer que Bir el Djebbana et ses alentours ne faisaient pas partie de la ville propre, il suffirait de citer les ruines qui s'étendent un peu au sud de ce terrain. C'est la villa d'un personnage nommé *Scorpianus*, maison somptueuse, avec atrium entouré d'une colonnade, thermes et piscine pour les bains, toute tapissée de mosaïques qu'on admire maintenant au musée de Saint-Louis¹. L'une d'elles, dont le cadre est rempli d'oiseaux et de fruits divers, représente plusieurs types champêtres, un moissonneur, un bouvier, un jardinier, un buveur, etc... ; au centre, un homme debout tient les rênes d'un quadrigé. Une inscription, en cubes noirs sur fond rouge, nous apprend que ce conducteur de char n'est autre que le maître du lieu : *Scorpianus in adamatu*, qu'on interprète : *Scorpianus* dans son domaine préféré². Il s'était plu à embellir ce séjour. Une seconde mosaïque à figures recouvrait le sol d'une autre pièce; Bacchus en occupe le milieu, et les quatre Saisons l'entourent. Peut-être faut-il attribuer encore à la villa un troisième morceau sur lequel l'artiste a reproduit des animaux marins. Des pavements plus simples, à dessins géométriques noirs sur fond blanc, égayaient les autres salles. De beaux verres irisés qui ornaient les vitrines de Saint-Louis ont dû appartenir aussi à l'heureux *Scorpianus*, car ils ont été retrouvés entre sa villa et les cimetières des *officiales*³. Le P. Delattre n'a déblayé qu'une moitié de la maison, sur une longueur de 50 mètres environ. Ce qu'on en connaît atteste assez les goûts artistiques et la fortune du propriétaire.

¹ Vellard, p. 13 sq.

² *In adamatum campum* ou *praedium*, ou mieux peut-être, *in adamato campo* ou *praedio*; C. I. L., VIII, 12589; C. R. Hipp., 1889, p. xxxv, n° 56.

³ *Cosmos*, 11 février 1888, p. 298; 27 janvier 1894, p. 279. Près de la villa, on a découvert quelques tombes chrétiennes postérieures, sans épitaphe; Vellard, p. 14.

Koudiat
Tsalli.

« Enfin, à l'extrémité de Bir el Djebana, écrit le P. Delattre¹, se voit un monticule appelé Koudiat Tsalli. Le mot arabe « Tsalli » éveille dans l'esprit l'idée de prière, et je ne serais pas étonné que ce fût l'emplacement d'une ancienne basilique. Le mot « Tsalli » rappelle aussi celui de *Scili*, pays d'origine des martyrs de Carthage connus sous le nom de martyrs *scilitains*. On leur dédia, hors de la ville, une basilique qui prit leur nom, ainsi que la voie sur laquelle elle était construite². » Il est vrai que les noms anciens à peine déformés ont souvent persisté à Carthage; et je ne m'éleverais pas contre l'hypothèse du P. Delattre si le texte de Victor de Vita l'autorisait réellement. Mais cet historien se borne à citer la *basilica Celerinae rel Scilitanorum*, et j'ai en vain cherché, dans l'unique passage où il en parle, une indication topographique même assez vague.

Damous
Darouts.
Bir el Djerab.

En nous dirigeant de là vers le lac de Tunis, le long de la ligne d'enceinte, nous rencontrons successivement les terrains nommés Damous Darouts et Bir el Djerab. Le premier renfermait jadis des ruines qui émergeaient du sol à la hauteur de 1^m,50. Une rangée de piliers longue de 175 pas et des murs appartenant peut-être à divers monuments furent remis au jour; les chercheurs de pierre ont tout fait disparaître. A Bir el Djerab, on a déterré des lampes chrétiennes en grande quantité³.

Koudiat
el Heurma.
El Gsour.

Plus loin s'étend un monticule peu élevé, le Koudiat el Heurma, dont l'extrémité la plus rapprochée du cirque supporte un amas de ruines connu sous le nom d'El Gsour. Le P. Delattre a vu les Arabes en extraire « par milliers des pierres de grand appareil⁴ »; Fable a supposé que ces ruines pouvaient être romaines⁵; Tissot⁶ pense, d'après Daux, qu'il y avait là un bastion de l'enceinte punique.

Bir Sema.
BirelKnissia.

Au sud de la ville, les environs de Douar ech Chott ont rendu un certain nombre d'épithaphes païennes⁷ et chrétiennes⁸, d'où l'on pouvait conclure sans témérité à l'existence de cimetières assez proches. Dans la suite, on a en effet rencontré huit tombeaux

¹ *Ibid.*, p. 279; cf. *ibid.*, 15 juin 1895, p. 336.

² Vict. Vit., I, 9; saint Augustin y prononça plusieurs sermons (*Serm.* XLVIII; CLV; CLXXIV).

³ Babelon, *Carth.*, p. 143; *Atlas C.*, 64.

⁴ *Bull. épigr.*; V, 1885, p. 85.

⁵ I, n^o 73, 76.

⁶ *G.*, I, p. 578; cf. Babelon, *Carth.*, p. 142; *Atlas C.*, 61.

⁷ *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 142-144.

⁸ *Miss. cath.*, 1883, p. 154; *D., Arch.*, p. 12.

en forme d'auges au lieu dit Bir Sema, « à 300 mètres environ de la gare du village, vers l'abattoir¹ ». Ils sont certainement romains et sans doute païens, à en juger d'après les objets qu'ils contenaient. Un puits, dans la direction de La Goulette, porte le nom de Bir el Knissia (puits de l'église). Au dire des Arabes, les derniers débris d'un monument en pierres de taille qui s'élevait en ce lieu ont servi à la construction de Dar el Bey. S'il n'est pas certain qu'il y eût là une des nombreuses basiliques extérieures², du moins la présence des tombeaux à Bir Sema atteste, comme l'a bien vu le P. Delattre, que l'enceinte passait à une faible distance au sud de Douar ech Chott³.

Une autre sépulture romaine païenne rencontrée à fleur de sol, au Kram, près de l'entrée de l'ancien hôpital militaire, doit marquer aussi dans cette direction les limites de la ville propre⁴.

M. Gauckler veut bien m'annoncer⁵ qu'on a découvert à Khérédine, le 14 juillet 1898, trois belles statues colossales de 2^m,40; « l'une d'elles est une Isis avec un diadème orné du croissant carthaginois, c'est la seule de son espèce jusqu'ici. Elle était accompagnée de deux femmes ou prêtresses drapées. »

Quelques localités sont encore à chercher hors de l'enceinte, mais les indications trop sommaires des auteurs ne permettent pas de les discerner plutôt au nord qu'à l'ouest ou au sud de la ville proprement dite.

Nous lisons dans Procope, après le récit de la prise de Carthage par Bélisaire, que des soldats de l'armée byzantine, ayant dépassé les remparts, furent mis à mort par les Vandales, tandis qu'ils pillaient les villages d'alentour⁶. Lorsque la révolte éclata contre Solomon, les conjurés se répandirent aussi à travers les faubourgs, les dévastèrent et égorgèrent tous les habitants

¹ *Cosmos*, 20 janvier 1894, p. 248.

² A l'appui de cette opinion, je produirais volontiers une inscription trouvée en ces parages (*Cosmos*, 8 juin 1895, p. 294) et tracée sur une colonne de *saouân*, qui a été équarrie pour servir de linteau de porte. Le texte : « Fac nobiscum, Domine, signum... ut videant qui me oderunt et confundantur », reproduit le verset 17 du psaume LXXXV. J'ignore pourquoi le P. Delattre (*Tun.*, p. 375), nomme l'église de Bir el Knissia « église du *Mandracium* ».

³ *Cosmos*, *loc. cit.*; *Miss. cath.*, *loc. cit.*; *Bull. épigr.*, *loc. cit.*

⁴ *Cosmos*, *loc. cit.*, p. 249. On enterra déjà au Kram à la fin de la domination carthaginoise; voir Gsell, 1899, p. 8.

⁵ Par lettre du 27 juillet 1898; cf. *C. R.*, 1893, p. 8.

⁶ *Bell. Vand.*, I, 23.

qu'ils pouvaient saisir¹. Rien ne nous empêche de croire que l'endroit connu sous le nom d'*Aclas*, où séjournait Bélisaire quand Gélimer vint se soumettre à lui, soit l'un de ces *ζώμα* ou de ces *χωρία* que cite l'historien, quoiqu'il le désigne spécialement comme *προάστειον*². Tissot note les vestiges de deux petits centres suburbains³, l'un, à 800 mètres vers l'ouest du Kram : « sa longueur est de 400 mètres, et il est traversé par la route qui conduit de Carthage à Tunis en longeant le lac » ; l'autre, à 500 mètres environ de l'amphithéâtre, sur la route qui conduit à El Aouina, « s'étend du nord-est au sud-ouest sur une longueur de près de 900 mètres ».

La Soukra. On signale encore les traces de deux autres faubourgs, le premier, sur les bords de la sebkha de La Soukra, le second, un peu plus au sud. Celui-là aurait succédé au fortin construit par Manilius, lors du siège de 146, pour protéger les bâtiments qui approvisionnaient l'armée romaine par le nord⁴. On vient d'y découvrir, près du rivage, un petit édifice avec des fragments de colonnes et des chapiteaux, puis « une importante installation hydraulique romaine... qui drainait les eaux douces de toute la plaine sablonneuse de La Soukra et les dirigeait sur Carthage par deux larges canaux percés de nombreux puits et regards, qui devaient servir surtout à l'irrigation des jardins ». Sur la foi d'une inscription récemment trouvée en ce lieu, M. Gauckler dénomme La Soukra⁵ *Palmae Aquenses*.

Je ne sais pas où reconnaître la colline située « *πρὸ τῆς πόλεως* », sur laquelle Bélisaire fit pendre le Carthaginois Lauros, convaincu de trahison⁶, ni le couvent éloigné de 1 mille des faubourgs, que Dureau de la Malle mentionne⁷ d'après un auteur grec anonyme.

La Goulette. La Goulette (*Galabras?*)⁸ enfin était-elle habitée dans les

¹ *Ibid.*, II, 14.

² *Ibid.*, II, 7. Hamaker, p. 222 : « *Aclas*, vel *Aclae* ... est vox syriaca, *ager consitus*. Videntur designari horti urbi vicini ... Sic in Punica Carthagine Megara eodem fere loco sita hortis plena erant. »

³ *G.*, I, p. 662 sq.

⁴ *Ibid.*, p. 616s q.; cf. Appien, *Pun.*, 100. Seule la carte de Tissot (et celle de Babelon, *Enc.*, qui en est la reproduction) indique ces faubourgs.

⁵ *Bull. arch.*, 1897, p. 445 sq., n° 270; *Cat. Alaoui*, p. 65, n° 810; p. 86, n° 360, pl. XXI; *Monuments*, p. 90; *Atlas*, III, La Marsa, 2; carte de 1882, à 1/20.000.

⁶ *Proc., Bell. Vand.*, II, 1.

⁷ P. 220, où il cite : « *Incerti narratio auct. novissimum a Combefis*, p. 324 » ; j'ai en vain cherché ce texte.

⁸ Tissot, *G.*, I, p. 170 sq.; Babelon, *Carth.*, p. 121; *Atlas C.*, 3.

temps anciens? Il est assez naturel de le supposer. La *taenia* (ταινία, γλῶσσα)¹ défendait l'entrée du lac de Tunis; il importait, à certains moments, d'en interdire l'accès aux vaisseaux ennemis; de même, il fallait pouvoir empêcher des troupes, venant de *Maxula* (Rhadès)², de franchir à l'improviste l'étroit canal (*Catadas*?)³ qui réunit le lac à la mer. Un ouvrage avancé eût rempli cet office. De cette construction probable il ne subsiste que deux témoignages: Cervantès dit que les Turcs, en 1574, ne purent faire sauter les murailles antiques de La Goulette⁴, et Falbe indique sur son plan (n° 40) des citernes, antiques elles aussi. Il ajoute⁵ qu'elles ont toujours continué à servir⁶.

¹ C'est ainsi qu'Appien la désigne toujours; Victor de Vita (I, 17) l'appelle aussi *ligula*. Cf. Meltzer, II, p. 161.

² *Atlas*, II, La Goulette; de là son nom de *Maxulitanum litus* (Vict. Vit., *loc. cit.*)

³ Tissot, *G.*, I, p. 82, 171 sq., 568; Babelon, *Carth.*, p. 120 sq.; *Atlas C.*, 2; *ibid.*, II, La Goulette.

⁴ *Don Quichotte*, trad. Viardot, I, p. 336.

⁵ P. 37. Daux n'a pas manqué d'exercer sa fantaisie à propos de La Goulette (*Voyages*, p. 258): « Ce port, dit-il, protégeait dans l'antiquité les abords de trois cités, Carthage, Tunis et Adès, et surtout l'entrée du lac. Aussi les Carthaginois avaient-ils prolongé de 3.400 mètres, à partir de l'extrémité sud de leur ville, un mur qui, du côté de la mer, s'étendait jusqu'à la forteresse de La Goulette. Appien nous apprend ce détail; il ajoute qu'une série de blocs en brise-lames précédait le pied. Un fragment de ce mur se voit encore à fleur de sol. Il ne reste des fortifications carthaginoises que deux citernes. Sous l'occupation romaine on renversa la muraille; mais on conserva avec soin la forteresse, dont l'étendue, bien plus considérable que celle du fort arabe actuel, était celle de la longueur du canal. On ignore le nom particulier de La Goulette pendant la période carthaginoise; pendant la période romaine, on l'appelait *Oppidum Ligulae*, le Château de la langue de terre. »

⁶ Tous les faubourgs que je viens d'énumérer sont peut-être compris dans les quatre-vingt-trois *castella* qu'une inscription de Formies (C. I. L., X, 6104) mentionne autour de la capitale africaine.

CHAPITRE III

LA VILLE BASSE

Pour étudier la ville même, il sera utile de la sectionner en un certain nombre de quartiers ; mais un morcellement excessif aurait ses inconvénients, c'est pourquoi je me bornerai aux quatre divisions suivantes : *Cartagenna*, *Dermèche*, *Byrsa* et *La Malga*. Les deux premières comprennent la partie voisine de la mer ou ville basse ; les deux autres, la partie plus éloignée du rivage ou ville haute. On se sert d'ordinaire d'autres désignations, telles que *le forum*, *la colline de Junon*... La plupart sont arbitraires ou prématurées ; ni la colline dite de Junon, ni le forum n'ont été suffisamment explorés pour qu'on tente de déterminer, en les prenant pour point de départ, les positions environnantes. Au contraire, les quatre endroits où je plante mes jalons sont, malgré quelques discussions, assez bien connus, et, en même temps, assez écartés les uns des autres pour qu'on puisse y rattacher, comme à autant de centres, les diverses parties de la cité. Faut-il croire qu'ils correspondent réellement à des quartiers de la ville romaine ? On lui a tour à tour attribué trois régions, puis six¹ : ces chiffres demeurent problématiques, et nous n'avons pas à nous en embarrasser. Je n'ai pas prétendu, en fixant ces limites, reproduire ce qui existait jadis, mais seulement faire œuvre pratique et faciliter l'intelligence de la topographie interne de Carthage.

¹ Dureau, p. 218.

I

CARTAGENNA

« Les indigènes, dit le P. Delattre, donnent encore aujourd'hui le nom de Cartagenna aux anciens ports de la ville et aux terrains environnants¹ »; ailleurs², il mentionne des « inscriptions trouvées entre la gare dite de Carthage et les anciens ports, à l'endroit que les Arabes appellent aujourd'hui encore Cartagenna ». Le cardinal Lavigerie s'exprime d'une manière assez différente³ : « Le territoire que les indigènes nomment Cartagenna... est parfaitement circonscrit et déterminé : il commence autour des anciens ports et s'arrête, d'une part, à mi-chemin des collines, tandis que de l'autre il va de la *taenia*... jusque vers le monticule où s'élève aujourd'hui un fort turc, le fort Djedid, qui domine la rade. » Si l'on adopte cette manière de voir, on se heurte à une grave difficulté. Les Arabes désignent sous le nom de Dermèche un quartier situé le long du rivage, au sud de Bordj Djedid, c'est-à-dire dans la direction des ports. En prolongeant Cartagenna jusqu'au fort, on englobe et on supprime par conséquent Dermèche. Je me range donc volontiers à l'avis du P. Delattre, et j'entends par Cartagenna toute la partie de la ville qui s'étend au sud d'une ligne tirée de Douar ech Chott à la maison de Mustapha ben Ismail, au bord de la mer.

Les Ports. Lorsqu'on va de La Goulette à Bordj Djedid, en suivant le bord de la mer, on longe, au nord du petit golfe que le rivage dessine près du Kram, deux bassins de dimensions restreintes et d'aspect différent. Celui du sud est tout en longueur, une chaussée en coupe la pointe méridionale; celui du nord est arrondi d'une façon à peu près uniforme, au milieu, s'étend une presque île également circulaire, qu'un isthme étroit relie à la terre. La tradition place en cet endroit les fameux

¹ *Miss. cath.*, 1883, p. 154; *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 296; 20 janv. 1894, p. 247. Voir ci-dessus, p. 180.

² *Bull. épigr.*, II, 1882, p. 174.

³ P. 414.

ports de Carthage ; jusqu'à nos jours on n'avait élevé aucun doute contre cette commune croyance. Falbe, dans son plan et dans son texte, la traite comme vérité acquise¹ ; et Dureau de la Malle y adhère comme à une opinion incontestable². Mais le simple voyageur, qui n'a pas leur foi archéologique, éprouve un fort désappointement lorsqu'il aperçoit, du haut de la colline de Saint-Louis, ces deux lacs en miniature. La mémoire toute pleine des souvenirs du siège de Scipion, l'esprit tout enflammé de ce qu'il a lu sur l'industrie et la marine des premiers Carthaginois, il s'attend à voir de larges espaces pleins d'eau où nos flottes modernes entreraient encore aisément, et il a devant lui deux mares à peine de taille à abriter quelques chaloupes. Le contraste entre son espérance et la réalité est vraiment trop fort³. Au lieu de contempler du sommet de Byrsa, descendons jusqu'à la plage et faisons le tour de ces bassins ; songeons que là, comme partout sur ce sol, la rage des hommes et l'action des siècles ont fait leur œuvre ; rappelons-nous aussi que les navires des anciens étaient petits ; et nous ne hausserons plus aussi vite les épaules, à la vue de ces faibles restes d'un passé glorieux. Aussi bien, sans plaider davantage les circonstances atténuantes, je tiens à donner des preuves d'un état de choses antérieur, plus conforme à nos idées et aux désirs de notre imagination.

L'amoidrissement des ports date surtout de notre siècle. Victor Guérin écrivait, en 1862⁴ : « Aujourd'hui le port marchand est entièrement comblé, et l'emplacement qu'il occupait est planté de vignes et de figuiers... » Le port militaire avait de l'eau, mais peu profonde. Quelques années plus tard, Tchihatchef parlait⁵ « de ces deux nappes d'eau, qui, au reste, ont été introduites tout récemment dans les deux bassins artificiels demeurés à sec pendant des siècles ». Les deux auteurs s'accordent à peu près en ceci, que l'eau dont les bassins sont

¹ P. 17, 18, 21 sq. Sur la question des ports, voir Babelon, *Carth.*, p. 53, 122-125. *Atlas C.*, 5, 7-12, avec deux plans ; Meltzer, II, p. 197-214, 538-540 ; Velard, p. 68-71.

² Cf. surtout, p. 13-18. Bœtticher, dont Dureau de la Malle (pl. I) et S. Marie (p. 214) reproduisent le plan assez fantaisiste, dessinait déjà les ports vers le sud de la presqu'île ; cf. Barth, I, p. 88 sq.

³ Voir les impressions d'un touriste dans Eckardt, p. 45.

⁴ I, p. 66.

⁵ P. 521.

maintenant remplis est d'apport récent. M. de Sainte-Marie complète et rectifie leurs renseignements dans ce passage important¹ : « Depuis Falbe, l'état des lieux a bien changé, le terrain a été remanié, en 1868, par le propriétaire², qui a voulu remplir d'eau les lacs à peu près taris depuis 1830. Pour ce faire, il a établi deux canaux vers la mer : pour l'entrée des eaux et pour la sortie. Cette restauration trompe le voyageur auquel on montre les lacs en lui disant que là étaient les ports ; il s'émerveille de les voir si petits ; il ne sait pas qu'il a devant lui des travaux récents. L'îlot de l'Amiral³ tient maintenant à la terre, du côté de la mer, et les deux lacs sont devenus beaucoup plus petits. « Lorsque le bey Ahmed, vers 1825, « fit construire, entre ces lacs et la mer, le palais appelé « actuellement *Carthagena*, les plateaux indiqués par M. Falbe « entre le lac et la mer furent nivelés, déblayés, et les terres « furent employées à former les routes qui traversèrent les « lacs. Par suite leur forme changea. Les déblais rejetés dans « la partie basse qui servait de communication entre les ports « et la mer obstruèrent l'ancienne entrée et mirent à « découvert des murs de quai. Les eaux des lacs, n'ayant plus « de communication avec la mer, ne tardèrent pas à devenir « fétides ; pour remédier à cet inconvénient, on construisit un « canal dallé et mettant les lacs en communication avec la « mer... » Tel est le résumé d'une note que je dois à M. Caillat, ex-ingénieur du bey de Tunis, qui a dirigé, en 1868, les travaux de restauration des ports. » Ces détails trouvent une confirmation dans ce simple fait que Beulé a pu fouiller les bassins. Pleins d'eau, comme on les voit aujourd'hui, ni Beulé, ni personne n'aurait songé à y mettre la pioche⁴. Ce terrain est donc loin d'être un terrain vierge ; et, pour ne pas tenir compte momentanément des dégâts et des métamorphoses qu'il a subis autrefois, on doit redire avec Beulé⁵, que, dans ce siècle, « des

¹ P. 158 sq. ; cf. *Explor.*, p. 65 sq.

² Il s'agit de Dar el Bey, qui est bâti, comme on va le constater, sur l'emplacement des ports (voir le plan dans S. Marie, *loc. cit.*). Aujourd'hui ce palais est converti en lazaret (Eckardt, p. 48, n. 1 ; Vellard, *loc. cit.*) ; les cartes les plus récentes n'emploient que ce dernier nom.

³ L'îlot qui occupe le milieu du bassin rond.

⁴ Cf. B., *Fouilles*, p. 97, 107. Les termes qu'il emploie ne laissent aucun doute sur l'état des bassins au moment où il les explora ; l'eau n'y arrivait qu'en faible quantité par des infiltrations souterraines.

⁵ *Ibid.*, p. 97.

clôtures ont été établies, des fossés creusés, des chemins remblayés, des trous comblés, des jardins dessinés. On juge combien des fouilles sont devenues difficiles au milieu de ces obstacles qu'il faut respecter. » Il était indispensable d'entrer dans ces détails¹ avant d'entamer la discussion sur l'emplacement des ports. Quoique cette question intéresse, en apparence, surtout Carthage punique, puisque sa marine marchande et militaire faisait sa force, en réalité, elle rentre aussi logiquement dans une étude de Carthage romaine. Les Romains utilisèrent les mêmes moyens naturels d'action et de défense que leurs prédécesseurs.

enseignements Appien. Appien nous a transmis sur les ports des renseignements précieux ; les modernes s'accordent à penser que, dans ce passage si net, plus encore que dans le reste de son récit, Appien s'est inspiré de Polybe, s'il ne l'a pas copié². Son texte, reproduisant celui d'un témoin oculaire du siège de 146, mériterait donc notre confiance³. « Les ports de Carthage, écrit-il, étaient disposés de telle sorte que les navires passaient de l'un dans l'autre. Du côté de la mer s'ouvrait une entrée commune, large de soixante-dix pieds, qu'on fermait au moyen de chaînes de fer. Le premier port, réservé aux marchands, était muni d'amarres nombreuses et de diverses sortes. Au milieu du port intérieur s'étendait une île ; cette île et le port lui-même étaient garnis de larges quais comprenant des cales en série continue, deux cent vingt vaisseaux pouvaient y trouver place. Au-dessus des cales on avait construit des magasins pour y serrer les agrès. Sur la façade de chacune de ces cales se dressaient deux colonnes ioniques, grâce auxquelles le port et l'île prenaient l'aspect d'un portique circu-

¹ On me saura sans doute gré de ne pas omettre une autre tentative, à vrai dire infructueuse, qui visait à restaurer les ports et Carthage elle-même ; j'en emprunte le récit à Kobelt (p. 308, n. 2) : « Zur Zeit, wo der Einfluss des Herrn Roustan im Zenith stand, machte Herr Oscar Gay den Vorschlag, die Häfen von Karthago wieder mit dem Meer in Verbindung zu setzen und Karthago wieder aufzubauen. Trotz der energischen Unterstützung seitens der Frau Elias Masulli lehnte der Bey das Projekt ab und entschädigte den « genialen » Urheber lieber durch einen Orden und 25.000 Fr. Davon sollte die würdige Dame, die damals in Tunis allmächtig war, ihren vertragsmässigen Antheil erhalten, aber der Herr Gemahl unterschlug ihn : ein furiöser Brief, den sie deshalb an Herrn Gay schrieb, spielte eine Hauptrolle im Prozess Rochefort-Roustan. »

² Cf. Dureau, p. 14 ; *Fouilles*, p. 90 ; Tissot, *G.*, I, p. 599.

³ *Pun.*, 95.

laire. Dans l'île même était construit le pavillon de l'amiral : c'est de là que la trompette donnait les signaux, que le héraut criait les ordres et que l'amiral surveillait. Cette île était située vers le goulet ; son élévation permettait à l'amiral d'examiner de loin tout ce qui se passait au large, sans que les navigateurs pussent apercevoir l'intérieur du port. Bien plus, les marchands eux-mêmes, lorsqu'ils pénétraient dans le bassin qui leur était réservé, ne voyaient pas aussitôt les arsenaux du port militaire. Une double muraille les en séparait. D'ailleurs une porte spéciale mettait le premier port en communication avec la ville, de manière que les marchands n'eussent pas à traverser l'arsenal. » Appien ajoute, dans un autre chapitre¹ : « Au commencement du printemps, Scipion résolut d'attaquer Byrsa et celui des ports qu'on appelle *Cothon*². Pendant la nuit, Hasdrubal incendia la partie quadrangulaire du Cothon, dans la crainte que Scipion ne donnât l'assaut encore de ce côté ; c'est vers ce point que se portait toute l'attention des Carthaginois. Mais Laelius les dérouta en escadant la partie opposée du Cothon, qui est de forme circulaire. Les assaillants poussèrent de grands cris, comme s'ils venaient de remporter une victoire, et les ennemis furent effrayés. Les Romains, pleins de mépris pour eux, se précipitent et grimpent de toutes parts. A l'aide de poutres, de machines et de planches, ils franchissent les fossés. Les défenseurs des remparts, exténués, mourant de faim, perdirent courage. A peine se fut-il emparé du mur d'enceinte du Cothon que Scipion s'établit sur le forum situé dans le voisinage. »

Système de
Beulé ; ses
adversaires,
ses partisans.

Après ce témoignage capital, nous pouvons négliger tout ce qui a été écrit par les modernes jusqu'en 1859, car ils n'ont guère fait que répéter Appien sans le contrôler. Le premier, Beulé chercha à vérifier sur place les assertions de l'historien. La relation qu'il a écrite de ses fouilles inaugure l'étude scientifique des ports. Prenons-la donc comme point de départ.

Beulé accuse Appien d'avoir commis une erreur quand il prétend que le Cothon, ou port militaire, était circulaire dans une de ses parties³, carré dans l'autre⁴. D'après lui, le port extérieur

¹ *Ibid.*, 127.

² Pour le sens de ce mot, voir ci-dessous, p. 211.

³ *Fouilles*, p. 87-118.

⁴ *Ibid.*, p. 92.

ou port marchand était quadrangulaire ; le port intérieur ou port militaire était de forme ronde. Appien, oubliant la description donnée un peu auparavant par lui-même, aura confondu les deux ports en un seul. C'est du moins ce que Beulé se croit en mesure d'affirmer. Il a reconnu en effet, dit-il, le diamètre ancien de l'île, qui mesurait 106 mètres, et la circonférence, qui était de 333 mètres. Deux murs fort épais en déterminaient le contour et en assuraient la solidité. Vers le centre, les soubassements puniques et quelques chapiteaux du palais de l'amiral ont reparu au milieu des déblais. La jetée reliant l'île à la terre, au nord, est large de 9^m,60. Tous ces ouvrages sont romains dans leur état présent. « Mais ce que les Romains ont refait répond trop bien aux descriptions d'Appien pour qu'on ne soit pas certain qu'ils ont suivi le même plan » que les premiers Carthaginois¹. Sans doute, l'appareil guerrier du second port ne leur convenait plus ; ce qu'ils voulaient, c'était un port de commerce ; les cales et arsenaux ont donc disparu. Cependant le Cothon n'a subi aucune modification essentielle. Seule la ligne des quais, au lieu d'être interrompue à intervalles réguliers, est devenue pleine. La destruction accomplie par les soldats de Scipion ou les colons de Gracchus, de César et d'Auguste ne fut pas telle qu'il ne subsiste plus trace des dispositions antérieures. A moins de 3 ou 4 mètres de profondeur, Beulé eut la chance « de trouver distinctes et caractérisées les constructions romaines et les constructions puniques² ». Les premières, d'un travail assez grossier, attestent peut-être un remaniement de la basse époque ; les autres, en grandes pierres de tuf bien assemblées, ont résisté aux infiltrations souterraines. Les cales, séparées entre elles par des murs de 0^m,30, étaient larges de 5^m,60. Deux tambours de colonnes à cannelures montrent que la décoration en était d'ordre ionique. Par une série de sondages, le tenace archéologue a relevé presque toute la périphérie du Cothon ou port militaire. Le diamètre, qui absorbait celui de l'île, était de 325 mètres et le périmètre de 1.021 mètres ; la surface totale de 8 hectares 29 ares 57 centiares.

Un goulet intérieur réunissait les deux ports. Beulé le suit sous la route carrossable qui « conduit à la maison du général

¹ *Ibid.*, p. 101.

² *Ibid.*, p. 107.

Kair-ed-Din »¹ et lui attribue 23 mètres de largeur. Comme Appien donne précisément cette mesure à l'issue commune des ports vers la mer, il est surpris de cette coïncidence. « Je ne voudrais point dire, ajoute-t-il, qu'Appien a confondu un goulet avec l'autre; je me contente de faire ce rapprochement². »

Le port marchand est étudié d'une allure beaucoup plus rapide; il n'y a plus là ni cales, ni colonnes, ni palais amiral; les quais offrent seuls un aliment à la curiosité du savant. Il en signale, à 2 mètres à peine au-dessous du sol, les vestiges qui dénotent l'époque romaine. Les deux murs, séparés par un vide, qui composent ces quais offrent une largeur de 4^m,53. La sortie, large de 70 pieds, par où devaient passer tous les navires qui pénétraient dans les deux ports, n'a point été retrouvée; Beulé n'a mis au jour en cet endroit qu'un étrange canal, qu'il déclare byzantin, sur lequel j'aurai bientôt à m'expliquer. Voici la conclusion : « Les deux ports de Carthage réunis donnent : le port militaire, 82.957 mètres carrés; le goulet intérieur, 460 mètres carrés; le port marchand, 148.200 mètres carrés; ce qui fait 231.617 mètres carrés, ou 23^{ha},16. Le (vieux) port de Marseille n'a donc que 3^{ha},84 de plus que les ports de Carthage; il est promis de supposer que ces derniers contenaient, par conséquent, plus de onze cents bâtiments³. »

Les résultats auxquels Beulé déclare être parvenu ont rencontré beaucoup d'incrédules. Sans vouloir en rien rabaisser son mérite, on peut s'étonner qu'il adopte souvent le ton tranchant, sans réplique, d'un homme sûr de son fait. Il sait tout; à 0^m,001 près, il connaît les dimensions des navires antiques, leur tirant d'eau, leur ligne de flottaison. Les esprits avisés se défient d'instinct d'une science qui n'hésite pas davantage en un sujet si incertain. Et, quand on a parcouru le champ de fouilles de Beulé, on irait volontiers jusqu'à dire que l'auteur a presque tout inventé. Le souvenir des changements survenus depuis 1860 dans toute cette région empêche de porter sur lui ce jugement injuste. Si indulgent qu'on soit cependant, on

¹ Il s'agit évidemment de la route qui, venant de Douar ech chott, passe au marabout de Sidi Lella Salka et se dirige vers Dar el Bey. Voir Caillat, dans S. Marie, p. 158, 161, et sa propre carte.

² *Ibid.*, p. 113.

³ *Ibid.*, p. 117.

ne peut se défendre de penser que l'imagination a joué plus d'un mauvais tour à l'ingénieur savant. Daux¹ et Jal², en particulier, le lui firent comprendre.

Daux y met des formes ; il parle de l'érudition de son devancier et lui demande presque la permission de le contredire³. Cela fait, il ne laisse à peu près rien subsister de sa théorie. Les cales des navires baignaient dans l'eau, dit Beulé. Quelle preuve en avons-nous ? répond Daux. Et puisqu'Appien écrit que « l'île et le port lui-même étaient garnis de larges quais, » ne faut-il pas penser à des cales sèches, situées en arrière des quais supprimés par Beulé ? Une fois dans le port militaire, les navires étaient donc tirés hors de l'eau, selon la coutume des peuples anciens. On affirme que le Cothon dessinait une circonférence de cercle ; c'est faire bon marché du passage où Appien parle de la partie ronde et de la partie carrée de ce bassin. Certaines considérations techniques visant la construction des cales en série circulaire (je ne saurais les résumer en peu de mots) rendent d'ailleurs cette conjecture fort peu plausible. Pour que les calculs de Beulé soient justes, on doit admettre avec lui que 47 cales sur les 220 se trouvaient à l'entour de l'île ; les murs de séparation n'ayant que 0^m,30 d'épaisseur, comment se persuader qu'ils supportaient le poids et des magasins de l'étage supérieur et du palais amiral ? Bien plus, si l'on tient compte de ce qui existe à Utique, on sera prêt à conclure que ce palais occupait l'ilot presque entier. En résumé, Daux pense que les quais du port militaire « présentaient deux courbes, l'une au Nord, l'autre au Sud, reliées par deux droites en Est et en Ouest, et qu'en retraite sur ces quais, très larges du reste, s'élevaient les séries à façades rectilignes des cales diversement disposées suivant le plan général de la forme affectée par les quais⁴. »

Le texte de Daux est muet sur le port marchand ; la représentation qu'il en donne dans sa planche suffit à nous éclairer. Les deux bassins ne s'y suivent pas en ligne droite ; ils forment au point de rencontre un angle obtus ; le bassin militaire garde la direction nord-est, tandis que l'autre va du nord au sud ; le

¹ P. 181-189 ; Note I, p. 300-302 et pl. VII, n^o 2-5.

² *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, art. Carthage (l'antique port de).

³ P. 176, 178.

⁴ P. 189.

goulet qui les met en communication est dans l'axe du port marchand. La forme de ce port demeure essentiellement la même que dans le système de Beulé, à cette différence près que les grands côtés en sont plus longs.

Les hypothèses de Daux sont-elles préférables à celles qu'il réprouve? Tous ceux qui connaissent ses procédés archéologiques hésiteront à le dire; l'exemple d'Utique invoqué ici par par lui n'est pas pour calmer leur défiance. S'il n'a peut-être pas tort de modifier la disposition intérieure du Cothon, peut-il raisonnablement fonder sur les phrases d'Appien la forme qu'il lui donne? De quel droit aussi fait-il dévier le port marchand? La réponse à ces questions ou manque de clarté ou fait complètement défaut dans son livre; et ses explications, si elles valent comme critique des *Fouilles à Carthage*, ne constituent pas par elles-mêmes une doctrine fortement établie.

Jal se montre beaucoup moins modéré à l'égard de Beulé; l'article de son *Dictionnaire*, où il passe en revue les conclusions de son devancier, est écrit sur un ton de persiflage qui indispose le lecteur. Je résumerai en quelques mots les arguments qu'il développe d'une manière diffuse. Appien prétend que l'île était située vers l'entrée du port (ἔκειτο δ'ἡ νῆσος κατὰ τὸν ἔσπλυσον). Jal s'empare de ce texte et reproche à Beulé d'avoir mis l'île au milieu du bassin. Mais n'est-ce point ce qu'affirmait Appien, quelques lignes plus haut (τοῦ δ'ἐντὸς [λιμénéος] ἐν μέσῳ νῆσος ἦν)? Entre ces deux assertions contradictoires, on comprend fort bien que Beulé ait retenu seulement celle qui cadrerait le mieux avec ce qu'il croyait découvrir. Il a pu se tromper; pourtant la loyauté oblige à reconnaître que l'historien grec n'était pas ici un guide infaillible.

Jal regrette surtout que Beulé se soit fondé sur un calcul erroné des proportions des navires antiques. Toutes les raisons qu'il produit contre son adversaire n'ont pas une égale valeur.

Par exemple, quand, à propos de Carthage, il nous entretient de quatre « galéasses » de la bataille de Lépante, nous sommes tentés de croire qu'il se rit de nous. Il est plus sérieux lorsqu'il démontre, chiffres en mains, que les cales n'auraient pu contenir que « la chaloupe d'une de nos modernes frégates ». On admettra avec lui, comme avec Daux, que les murs de 0^m,30, entre chacune des cales, étaient incapables de résister au choc de l'eau ou des vaisseaux et de soutenir de lourdes constructions. Ses démonstrations arithmétiques sur le nombre probable de

cales et de colonnes, dans un port tel que celui de Beulé, sur l'impossibilité d'y placer un seul chantier de construction ou de radoub, paraissent dignes de foi. A tout prendre, il y a des chances pour que Jal ait vu parfois plus juste que Beulé. Mais il triomphe trop insolemment, et, dans la façon cavalière dont il traite l'auteur des *Fouilles à Carthage*, perce le dépit qu'un profane ait osé douter de sa compétence en archéologie navale et tout ensemble la satisfaction qu'il ait échoué dans son entreprise. « Ce que je crois fermement, écrit-il en terminant, c'est que M. Beulé a découvert sur la presqu'île de Tunis un port, moderne assurément, mais je ne sais de quelle époque, et la science lui doit avoir une obligation véritable pour la fatigue et l'argent que lui a coûté cette découverte ; — je crois que ce port, fait en partie avec des matériaux antiques, parce qu'après la ruine de Carthage toutes les pierres de la ville et du port ne furent point emportées en trophées à Rome, ou dans quelque autre cité ; port fait d'ailleurs un peu à l'imitation de celui de la Carthage ancienne, mais sur un patron réduit de beaucoup, n'est point le Cothon d'Appien¹. » Après les sarcasmes qui précèdent, on accueille avec plaisir ces paroles plus courtoises, et l'on sait gré à Jal de ne point méconnaître jusqu'au bout le désintéressement de Beulé. Quant à son idée d'un port moderne imité de l'antique, tenons-la pour une pure fantaisie. Jal serait-il persuadé qu'il y avait au moyen âge assez d'habitants dans les misérables bourgades qui avaient succédé à Carthage pour qu'ils aient songé à se ménager un port ? Si cette pensée leur était venue, eussent-ils eu les moyens de la réaliser ? Et, s'ils n'en sont pas les créateurs, à qui l'attribuerons-nous ? Notre auteur, habile à détruire, l'est beaucoup moins quand il s'agit d'édifier.

Certes il a tenté l'aventure ; avec quel succès, on s'en rendra compte par cet extrait² : « Pourquoi l'antique Cothon de Carthage n'aurait-il pas été sur cette presqu'île, où est le port fait à je ne sais quelle époque du moyen âge et peut-être pour servir de refuge à des navires du commerce, à des bateaux de pêcheurs de corail ? Pourquoi ce petit port ne serait-il pas une portion du port ancien qui pouvait s'étendre beaucoup au nord-est, au nord, au nord-ouest et à l'ouest, communiquant

¹ *Dictionnaire*, p. 328.

² *Ibid.*, p. 325.

avec la mer par un avant-port, ouvert au sud ou au sud-ouest, et fermé par la chaîne qu'Appien suspend aux deux petits môles qui, suivant lui, limitaient l'entrée du port, « large de « 70 pieds romains » ? Je ne sais pas si cette supposition est admissible; il faudrait, pour en démontrer la vérité, mettre à nu tout le squelette de la presqu'île de Tunis. » Non, la supposition n'est pas admissible; et Jal peut s'épargner la peine de « mettre à nu le squelette ». Pour abandonner la métaphore, tout ce sol a été assez retourné depuis vingt ans pour qu'on sache qu'il ne fut jamais un port; les tombeaux, les stèles, les inscriptions, etc... qu'on en a exhumés font écarter cette hypothèse dès l'abord. Déjà, lorsque Jal écrivait ces lignes, en 1872, les recherches de Falbe, de Thomas Reade¹, de Davis et de Beulé condamnaient une théorie d'après laquelle presque toute l'étendue de Carthage ne serait qu'un vaste port. Cette invention ne saurait séduire aucun de ceux qui ont du terrain une connaissance même très superficielle.

Si j'ai insisté lougument sur l'opinion de Beulé et sur les critiques que ne lui ont point ménagées Daux et Jal, c'est que ces trois auteurs ont traité la question en détail. Depuis 1861 jusqu'à ce que M. Torr ait émis une théorie nouvelle, en 1891, on vivait sur les travaux de Beulé. Et, même dans la récente polémique dont les articles de l'archéologue anglais ont donné le signal, on n'a pas cessé d'invoquer les *Fouilles à Carthage*, pour en défendre ou en combattre les conclusions. Je me borne donc, avant d'arriver aux derniers débats, à signaler d'un mot les partisans et les adversaires de Beulé.

Davis a fait paraître son livre la même année que lui, il est peu probable qu'il ait profité des *Fouilles*; mais les *Lettres* remontent à 1859, il a pu en avoir connaissance. D'ailleurs les deux missionnaires scientifiques se sont rencoutrés sur le sol africain; ils y ont conduit leur exploration simultanément, et le chapitre où Davis parle des ports² me convainc que ces rivaux ont échangé leurs impressions. Je mets donc Davis au nombre de ceux qui s'inspirent de Beulé, quand il retrouve dans les deux lagunes les anciens ports et les englobe sous la désignation unique de Cothon³. Pour Maltzau, qui a

¹ En 1836 et 1837. Cf. *Fouilles*, p. 18 sq.; Franks, p. 207, 222, 232.

² P. 130.

³ P. 123, 124; voir le plan en tête de son volume.

envisagé la question sans l'approfondir, les ports sont incontestablement représentés aujourd'hui, sinon en totalité, du moins en partie par les bassins. A l'en croire, c'est même la seule des localités de la ville antique dont l'emplacement soit incontestable¹. Tissot se livre à une discussion approfondie². Fort des études de Dureau de la Malle et des observations de Jal et de Daux, il conteste, non pas les découvertes de Beulé, mais plusieurs des conséquences que l'auteur en tire; Daux a souvent les préférences de Tissot. Toutefois, quelque vigoureuses qu'il ait dirigé ses attaques contre Beulé, l'auteur de la *Géographie comparée* ne s'écarte pas de lui sur les points essentiels; et, surtout depuis la révolution de M. Torr, on est fondé à dire que leurs divergences sont d'ordre secondaire. Tissot demeure un traditionaliste de l'école de Beulé. M. de Sainte-Marie suit le même guide avec une confiance, pour ainsi dire, absolue. Tout en empruntant un peu de toutes parts des documents utiles³, il ne s'écarte pas de son conducteur; son système et celui de Beulé se confondent. Satisfait sans doute du succès de ses fouilles sur Byrsa et dans les quartiers du nord de la ville, le P. Delattre ne les a encore jamais, à ma connaissance, dirigées vers les ports. Son flair d'archéologue heureux et l'exemple de Beulé l'ont peut-être mis en garde contre les résultats assez maigres qu'il obtiendrait de ce côté. Pourtant son opinion sur le sujet nous est connue; et, quand l'occasion s'est offerte à lui de l'exprimer, il n'a pas tenu un autre langage que Beulé lui-même⁴.

Tous les auteurs dont j'ai rappelé les noms admettent au moins comme fondement de leurs études l'identité des lagunes actuelles et des ports anciens. Le seul qui ait voulu innover, Jal, après avoir détruit la tradition érigée par Beulé en doctrine positive, n'a su que mettre à la place de ce qu'il supprimait; ou plutôt, ses élucubrations sont telles que mieux vaudrait encore une négation sans phrases. Son échec n'a pas

¹ I, p. 299 sq.

² G., I, p. 599-612, 663; voir le plan à la p. 565.

³ P. 154-162, 193.

⁴ *Miss. cath.*, 1883, p. 154. « Ces antiques bassins, qui ont vu tour à tour les Carthaginois, les Romains, les Vandales et les Byzantins venir y abriter contre les vents et y amarrer leurs navires, sont maintenant ensablés et cachés sous une épaisse couche de vase bourbeuse. » Dans son dernier résumé de la topographie de Carthage (*Tun.*, p. 372), il se borne à dire des ports qu'ils « se reconnaissent bien sur le terrain ». Cf. Vernaz, p. 161.

découragé M. Cecil Torr, qui, tout récemment, tentait de substituer aux idées courantes une meilleure théorie¹.

La thèse de M. Torr formulée avec toute la netteté désirable en plusieurs passages de ses articles² peut se résumer ainsi. Carthage possédait deux ports. Le port extérieur ou port marchand, le Cothon des anciens, délimité et protégé par des digues, s'avancait dans la mer depuis la pointe de Bordj Djedid au nord jusque vers Dar el Bey au sud; on en voit encore les points d'attache en ces deux endroits, surtout au dernier. L'entrée se trouvait tout près de la terre, à côté de ce dernier point, où la *taenia* se soude à la presqu'île. Un large môle partant du rivage aboutissait à cette entrée, à l'ouest; les vaisseaux pouvaient y décharger leur cargaison sans pénétrer dans le bassin. Du côté opposé à la passe, soit à la hauteur des thermes d'Antonin, la jetée formant l'enceinte du port s'incurvait en arc de cercle. Le port intérieur ou port militaire, creusé dans la terre et non constitué par des môles, avait son entrée dans le Cothon même; on n'en connaît pas la situation exacte. De toute manière, les lagunes actuelles n'ont rien à voir avec les ports.

Si ces conclusions se comprennent sans peine, il n'en va pas de même pour le raisonnement qui les amène. Le premier mémoire de M. Torr, où les arguments se présentent sans ordre, est d'une lecture difficile. Je passe sur les comparaisons peu probantes que l'auteur institue entre les docks d'Athènes, le port de Charmuthas (ou Sherm Yenbo), celui d'Hadrumète, et ceux de Carthage; on ne tirerait de là que de très vagues probabilités, si tant est que le rapprochement ait quelque

¹ Je donnerai dès le début toute la bibliographie utile pour la discussion qui va suivre: Cecil Torr, *The Harbours of Carthage* (*The classical Review*, 1891, p. 280-284; 1893, p. 374-377; 1894, p. 271-276); *Les Ports de Carthage* (*Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 34-47, 294-307). Le premier des deux articles de la *Revue archéologique* n'est guère qu'une traduction adaptée et retouchée de celui qu'a publié l'auteur dans *The classical Review*, en 1891. R. Oehler, *Die Haefen von Karthago*, eine topographische Studie (*Neue Jahrbuecher fuer Philologie und Paedagogik*, CXLVII, 1893, p. 321-332); *Les Ports de Carthage*, traduction du mémoire précédent (*Bull. Hipp.*, XXVII, 1894, p. 47-63); cf. *Jahrbuch des k. d. arch. Instituts, Archaeologischer Anzeiger*, 1893, p. 69. O. Meltzer, *Die Haefen von Karthago* (*Neue Jahrbuecher*, CXLIX, 1894, p. 49-68, 110-136); *Der Kriegshafen in Karthago* (*Historische Untersuchungen Ernst Foerstemann... gewidmet*, in-8°, Leipzig, Teubner, 1894, p. 29-38). Cf. Gsell, 1893, p. 137-139; 1895, p. 12-15; 1898, p. 79.

² *Class. Rev.*, 1891, p. 284; 1893, p. 374; 1894, p. 271; cf. la fig. 4, *Rev. arch.*, loc. cit., p. 42.

raison d'être¹. La phrase de Festus² : « Cothones appellantur portus *in mari interiores*, arte et manu facti, » serait plus décisive pour considérer les cothons comme des ports extérieurs, si on voulait l'entendre, avec M. Torr, de « ports artificiels ménagés dans la mer³. » N'est-ce pas forcer le sens de ces mots qui prêtent à la controverse ? Les placer à la base de tout le système, c'est se contenter à peu de frais. Au contraire, le texte de Servius⁴ : « Carthaginienses *Cothone fossa utuntur, non naturali portu* », dont M. Torr tient peu de compte, est d'une clarté parfaite. Appien dit, d'autre part⁵, que l'agora était voisine de la partie ronde du Cothon (τῆν ἀγορᾶν ἐγγυῶς οἰσσαν); là s'élevait le temple d'Apollon; de là partaient trois grandes rues montant à Byrsa. Comment concilier ces indications très précises avec la théorie de M. Torr ? Où placer l'agora, le temple et les trois rues dans les environs de Bordj Djedid ? En revanche, M. Torr insiste à juste titre sur cette assertion d'Appien⁶, confirmée par Strabon⁷, que l'entrée des ports n'était pas très éloignée de la terre ; et la conclusion qu'il en tire, à savoir que « l'entrée devait se trouver à une certaine distance de la terre, c'est-à-dire entre deux jetées⁸ », ne va pas sans vraisemblance.

Système
M. Oehler. C'est ce que pense aussi M. Oehler, qui a soumis la précédente doctrine à une critique pénétrante. Pour lui, comme pour l'archéologue anglais, l'entrée commune aux deux ports s'ouvrait, vers le sud, non loin de la *taenia*, entre les deux môles qui fermaient le bassin extérieur. Il admet en outre que la partie sud du Cothon était quadrangulaire, et la partie nord arrondie ; que le port intérieur avait été creusé dans la terre, tandis que l'autre était enserré entre deux jetées dans la mer ; que les ruines voisines de Dar el Bey appartenaient à l'une de ces jetées. Pourtant l'accord n'existe nullement entre M. Torr et M. Oehler. Les concessions de ce dernier, il le remarque

¹ M. Oehler ne l'admet pas et déclare que les exemples cités par M. Torr ne prouvent rien (*Die Haefen*, p. 322, n. 3 et p. 323, n. 8).

² S. v. *Cothones*. D'après Euting, ce mot dériverait d'une racine qui signifie « couper, tailler » ; cf. Meltzer, *Der Kriegshafen*, p. 30.

³ *Class. Rev.*, 1891, p. 281 ; *Rev. arch.*, loc. cit., p. 40 et 43.

⁴ *Ad Aen.*, I, v. 427.

⁵ *Pun.*, 427.

⁶ *Ibid.*, 121 : « οὐ πάνυ πόρρω τῆς γῆς ὄντα ».

⁷ XVII, 3, 15.

⁸ *Class. Rev.*, 1891, p. 281 ; *Rev. arch.*, loc. cit., p. 41.

lui-même¹, ne touchent pas au fond des choses. La thèse essentielle de M. Torr, c'est-à-dire la situation du port extérieur le long de la côte, depuis Bordj Djedid jusqu'à Dar el Bey, est au contraire vivement combattue par le savant allemand.

Appien raconte² que Scipion, afin d'enlever à l'ennemi l'avantage qu'il tirait de sa flotte, « résolut de fermer l'entrée du port qui regarde l'occident et qui n'est guère éloignée du rivage. Il fit donc jeter dans la mer une vaste digue. Elle commençait à la langue de terre qui sépare le lac et la mer et se dirigeait au milieu des flots droit vers la passe. Cette digue avait 24 pieds de large au sommet et quatre fois autant à la base... Les Carthaginois effrayés entreprirent, dans une autre partie du port tournée vers la haute mer, de créer une nouvelle issue. Là du moins la profondeur de l'eau et la violence des vents empêcheraient qu'on n'établît une digue... Quand tout fut prêt, ils ouvrirent la nouvelle entrée au point du jour et sortirent avec cinquante trirèmes... et beaucoup d'autres navires plus petits: » Dans le système de M. Torr, cette nouvelle entrée devait nécessairement être pratiquée dans le môle qui entourait le port extérieur ou port marchand. Or, détail caractéristique, les femmes et les enfants aidèrent au travail avec beaucoup d'ardeur ; s'il s'agit de terres à enlever, ces auxiliaires pouvaient se rendre utiles, mais comment concevoir leur intervention pour démolir un énorme quai de pierre, tel qu'eût été celui d'un port en pleine eau ? L'historien ajoute du reste que la profondeur de la mer et la violence des vents qui soufflent de l'est empêchaient d'élever aucune digue dans cette direction. M. Torr a essayé de démontrer que la profondeur des eaux n'aurait pas gêné la construction de son môle ; il n'a rien dit de la violence du vent ; et pourtant cette objection est capitale. Si le port marchand n'a pas pu exister là où le marque M. Torr, quel emplacement lui assignerons-nous ? M. Oehler observe sur la carte de Falbe, au-dessous du Kram, vers Dar Ouled l'Agha, les restes d'une jetée ; on les tient d'ordinaire pour un vestige de celle que Scipion lança en mer en vue de bloquer la flotte ennemie, et qu'il aurait menée jusqu'à Dar el Bey. Mais, en aucun des deux endroits, les dimensions de ces amorces de

¹ *Loc. cit.*, p. 324.

² *Pun.*, 121.

chaussée ne concordent avec celles qu'Appien¹ attribue à l'ouvrage de Scipion. Le mieux est donc de croire que nous ne connaissons rien de ce dernier, et que nous possédons au contraire, dans les ruines de Dar Ouled l'Agha et de Dar el Bey, les débris de la digue qui clôturait le port marchand. L'entrée, qui servait pour les deux ports, s'ouvrait dans le voisinage de Dar Ouled l'Agha. Le port marchand avait ainsi pour bornes, à l'ouest le rivage, au nord le port militaire, à l'est un vaste quai ou môle, au sud une jetée. Il se trouvait par conséquent à l'abri des bourrasques du large. Si l'on objecte, avec M. Torr², que l'espace circonscrit entre ces limites est assez restreint, M. Oehler répond en signalant une sorte de marais, très visible sur la carte de Falbe, réduit depuis l'établissement du chemin de fer. Il y avait là sans doute un canal de communication qui permettait au port marchand de déverser son trop-plein de vaisseaux dans le lac de Tunis.

Le port militaire, communiquant avec le précédent par une ouverture située au sud, comprenait les deux lagunes actuelles, sous le nom général de Cothon³, et se composait, par conséquent, d'une partie ronde et d'une partie carrée, comme l'indique Appien. Toutes deux sont creusées de main d'homme et répondent à la définition de Festus et de Servius; les 220 vaisseaux de la flotte carthaginoise étaient à l'aise pour y évoluer. Enfin, si l'on admet cette disposition des lieux, il devient facile de comprendre que les marchands n'apercevaient pas l'intérieur du Cothon et qu'ils pouvaient pénétrer dans la ville sans traverser les arsenaux. Les descriptions d'Appien et de Strabon sont pleinement confirmées.

Ce système est, à mon sens, le plus ingénieux qui ait été proposé pour éclaircir la topographie des ports. Je le crois néan-

¹ *Ibid.*; Tissot, G., I, p. 614.

² *Class. Rev.*, 1893.

³ La carte du C. I. S. (p. 243) applique déjà aux deux lagunes le nom de Cothon. M. Oehler en fait la remarque (*loc. cit.*, p. 331, n. 21) et voit dans cette circonstance une confirmation de l'opinion qu'il s'était formée par la seule lecture des textes anciens et l'étude du plan de Falbe. Je doute que le général Perrier et le lieutenant Dubois, qui a travaillé sous sa direction à ce « relevé de l'emplacement de Carthage », aient voulu donner à entendre que les bassins ne constituaient qu'un seul et même port. Ils les ont appelés Cothon parce qu'ils sont *interiores arte et manu facti*, selon le mot de Festus. Mais sans doute, à leurs yeux, la partie ronde représentait le port militaire et la partie rectangulaire le port marchand, tout comme pour Beulé. Cf. Meltzer, *Die Haefen*, p. 50, n. 2.

moins faible en un point. Aucun des historiens ne parle du canal qui joignait, suivant M. Oehler, le port marchand au lac de Tunis. Tous ceux qui savent avec quel minutie Appien nous a transmis les renseignements qu'il puisait dans Polybe auront peine à croire qu'une particularité aussi importante lui ait échappé¹.

Les opinions récentes.

Dans un long travail où, à propos des ports, il passe en revue presque toute la presqu'île carthaginoise, M. O. Meltzer repousse les hypothèses des deux archéologues précédents; c'est dire que la tradition trouve en lui un champion résolu. Oui, les ports sont bien tels que les a décrits Beulé, creusés tous deux artificiellement sur le rivage, communiquant entre eux par un goulet, s'ouvrant un seul passage vers la mer, au sud du port marchand, et représentés aujourd'hui par les lagunes; la digue de Scipion reliait le Kram à Dar el Bey; les ruines qu'on aperçoit en ces deux endroits lui appartiennent. Le Cothon était l'ensemble des ports; si Appien applique ce nom à l'un des deux en particulier², il se trompe et se contredit. L'entrée commune, vue de Byrsa, pourrait bien paraître, comme le marque l'historien, *ὡς πᾶν πέρρω τῆς γῆς*. Quant au bassin rond, M. Meltzer ne répugne point à l'idée qu'il ait pu contenir les 220 vaisseaux de la flotte. Il reproche, d'autre part, à M. Oehler de nous donner trois ports au lieu de deux; à M. Torr, de supposer une chose irréalisable en imaginant son port en pleine eau, avec une immense digue à l'entour³. Lorsqu'ils abordèrent en Afrique, peut-être les Phéniciens s'établirent-ils dans la petite anse du Kram et se protégèrent-ils contre les vents par une petite digue incorporée plus tard

¹ Polybe (XXXIX, 2, 17) raconte que Scipion, ayant franchi le mur de Carthage au sud, fut arrêté par un bras de mer peu profond. Comme on lui conseillait de prendre des précautions pour empêcher les assiégés de se ruer sur les Romains, il répondit qu'il serait honteux, une fois dans la ville, de fuir le combat. Voici les mots importants du texte: « Ἐπεὶ δὲ παρελθὼν (ὁ Σκιπίων) εἰς τὸ τεῖχος, τῶν Καρχηδονίων ἐκ τῆς ἄκρας ἀμυνομένων, τὴν διὰ μέσου θάλασσαν ὡς πᾶν βαθεῖαν οὖσαν... », et: « ἔφη γελῶν εἶναι, κατελιγηφότας τὰ τείχη, καὶ τῆς πόλεως ἐντὸς ὄντας... ». Ce bras de mer correspondrait-il au canal de M. Oehler? Cela ne ressort nullement de la phrase de Polybe.

² *Pun*, 127: « τῶν λιμένων τῷ καλουμένῳ Κόθωνι », à côté de (*ibid.*): « Ἐλαθε Λαίλιος ἐπὶ θάτερα τοῦ Κόθωνος ἐς τὸ περιφερὲς αὐτοῦ μέρος ἀνελθών... ». Cf. Diodore, III, 44, 8, et XXXII, 13: « ... τῷ κατὰ τὴν Καρχηδόνα λιμένι, προσαγορευομένῳ δὲ Κόθωνι ».

³ Sur l'action des vents du nord-est dans le golfe de Tunis, voir les références de Meltzer (*Die Haefen*, p. 58, n. 16).

dans le grand môle de Dar el Bey. Leurs seuls ports dignes de ce nom furent ceux que l'opinion commune désigne comme tels. Que celui du sud ait été creusé avant celui du nord, rien ne s'y oppose ; qu'importe d'ailleurs, pourvu qu'on s'accorde sur leur emplacement¹.

Les deux mémoires de M. Meltzer ont valu un regain de faveur à la doctrine traditionnelle. M. Babelon déclare² que « le bon sens et l'examen des lieux nous ramènent à l'opinion de Beulé » ; et M. Gsell, après avoir considéré l'avis de M. Oehler comme « assez ingénieux », n'en conclut pas moins : « en somme, mieux vaut nous en tenir à l'opinion ancienne »³. Pourtant M. Gauckler⁴ accepte le port de commerce tel que l'imagine M. Torr, de Dar el Bey à Bordj Djedid, et le port de guerre identifié par M. Oehler avec les deux lagunes ; c'est un système éclectique⁵.

A quel parti nous rangerons-nous à notre tour ? Faudra-t-il admettre, avec les traditionalistes, que les deux lagunes se confondent avec les deux ports ? ou, à la suite de M. Torr,

¹ P. 63, 64, 119 ; cf. Meltzer, II, p. 169 sq., 527 sq. ; id., *Pun.*, p. 296, 300. Vernaz (p. 161-164) croit que les premiers occupants du sol de Carthage abritèrent d'abord leurs vaisseaux au pied des hauteurs de Bordj Djedid, et que, ce havre primitif s'étendant peu à peu vers le sud, ils creusèrent enfin les deux bassins pour servir au commerce et à la marine militaire. M. Meltzer repousse ce système comme les autres (*loc. cit.*, p. 57 sq.) ; toutefois, il est d'accord avec Vernaz sur ce point, qui est pour nous le seul à considérer en ce moment, l'identité des ports anciens et des lagunes actuelles.

² *Carth.*, p. 122-125, 53-55.

³ 1893, p. 137-139 ; 1895, p. 14 ; cf. Cagnat-Saladin, p. 113.

⁴ *Arch.*, p. 28 sq.

⁵ Je pourrais encore rappeler quelques opinions singulières : Viardot (trad. de *Don Quichotte*, I, p. 353, n° 1) nous apprend que « la petite île de l'Estagno formait, d'après Ferreras, l'ancien port de Carthage ; l'ingénieur Cervellon y trouva une tour antique, dont il fit une forteresse, en y ajoutant des courtines et des boulevards ». Estrup (p. 45, n. 1) attribue à Bochart (*Canaan*, liv. I, chap. 24, éd. 1646, p. 513) l'idée que le lac de Tunis, avec sa petite île, serait le Cothon, puis il ajoute : « Verum sunt recentiorum haud pauci, qui in errorem hunc inducti sunt ; vid. Noah, p. 280 ; cf. Coronellius (Caroni) et Chateaubriand. » Estrup lui-même, d'après l'erreur fondamentale de son système, et aussi Belidor (IV, p. 37), font déboucher les ports dans la sebkhâ de Soukra (cf. le plan d'Estrup dans Dureau, pl. I ; Davis, p. 119, et S. Marie, p. 212). Mannert, qui met les ports à la place qu'on leur assigne d'ordinaire, indique leur issue dans le lac de Tunis et trace la digue de Scipion entre la rive septentrionale de ce lac et la pointe de La Goulette (cf. son plan dans Dureau, pl. I ; Davis, p. 119 et 127 ; S. Marie, p. 211). M. Meltzer, espérant peut-être clore ainsi le débat, se demande (*Die Haefen*, p. 60) si le lac de Tunis ne fut pas jadis en pleine communication avec la mer, sans être barré par la *taenia*. Cet état de choses n'existait assurément pas à l'époque historique ; la solution de Meltzer ne résout rien.

qu'elles n'ont rien de commun avec eux ? ou enfin, comme M. Oehler, qu'elles n'en représentent qu'une partie, le port militaire ? Aucun des trois systèmes ne va sans difficultés ; le dernier en soulève pourtant beaucoup moins que les autres. Toutefois je n'ai garde d'oublier que Beulé est le seul des investigateurs de Carthage qui ait exécuté des fouilles autour des bassins, le seul qui puisse fournir des chiffres et des mesures à l'appui de son dire. Aussi, malgré les idées préconçues dont son ouvrage porte la trace, on n'a pas le droit de le négliger. Et nous voilà de nouveau dans l'embarras. M. Gsell voyait juste quand il écrivait « que cette question ne pourrait être tranchée définitivement que par des fouilles »¹. Les fouilles ne sont pas encore entreprises, cependant un pas a été fait en 1897 vers la solution du problème ; car on a examiné avec la plus grande attention, et en se servant de la sonde et du scaphandre, tout le rivage depuis Sidi Bou Saïd jusqu'au Kram².

Recherches
du docteur
Courtet.

Le D^r Courtet a donné l'exemple³ ; après plusieurs mois de recherches assidues, il observait : 1° un large môle dirigé vers le sud à partir de la pointe de Dar el Bey et qui se termine en musoir ; 2° une passe au-dessous de ce point ; 3° un « ensemble de murailles sensiblement parallèles s'étendant sur une largeur d'une quarantaine de mètres », qui ferment au sud la baie du Kram et remontent comme à la rencontre du môle de Dar el Bey. Il paraît découler de ces faits que la baie du Kram était englobée dans les ports. M. Courtet cependant se borne à cette conclusion assez inattendue : « L'ensemble des murailles que nous avons suivies marquerait, suivant nous, la place véritable de la digue (de Scipion)... On peut supposer aussi que les Romains, utilisant la digue, l'ont prise pour base d'une jetée maçonnée qui transformait la baie du Kram en un avant-port. » Si je comprends bien cette phrase, les Romains auraient eu au Kram un troisième port en sus des deux qui servaient à l'époque précédente ; supposition assez peu vraisemblable, puisque le commerce n'était pas plus actif dans la

¹ 1895, p. 15 ; cf. de Roquefeuil, *C. R. Inscr.*, 1898, p. 25.

² Ce serait le cas de reprendre le mot de Meltzer (*Der Kriegshafen*, p. 37) : « ... unsere Erwägungen den Thatsachen (trouvailles de Beulé) anzupassen, nicht umgekehrt diese unterzuordnen. »

³ *Note sur les constructions en mer voisines des ports de Carthage*, par M. le D^r Courtet, aide-major de première classe des hôpitaux de Tunisie (*C. R. Inscr.*, 1897, p. 125-131 ; cf. p. 123 sq.) ; cf. Gsell, 1898, p. 79.

seconde Carthage que dans la première. D'ailleurs je me figure mal la digue de Scipion avec une forme demi-circulaire et interrompue par une passe¹.

Plus récemment encore, sur la demande de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le Ministre de la Marine a fait entreprendre, par les officiers du contre-torpilleur *le Condor*, le levé de la partie du golfe de Carthage comprise entre la pointe de Sidi Bou Saïd et le Kram. Cette opération, conduite avec toute la science et tout le soin désirables par M. de Roquefeuil², vient d'aboutir à des constatations un peu différentes de celles du D^r Courtet. M. de Roquefeuil rend hommage aux « recherches persévérantes » de son devancier ; mais, disposant de moyens d'action plus puissants, il lui a été possible de pousser plus loin ses investigations.

Des 4.500 coups de sonde donnés entre le cap Carthage et Dar el Bey, il résulte « qu'il n'y a aucune trace de port en cet endroit »³. Voilà un premier fait acquis, et le système de M. Torr est ruiné du même coup.

Un mur en blocs de pierre part de Dar el Bey en droite ligne vers l'est et rejoint, à 75 mètres de terre, un autre mur avec lequel il forme un angle aigu ; ce second mur construit comme le premier, mais long de 425 mètres, court vers le sud et aboutit au musoir signalé par M. Courtet. Falbe, avec sa perspicacité ordinaire, avait très bien compris qu'il s'agit là d'une *jetée* de peu d'épaisseur et non d'un terre-plein soudé à la côte par un remplissage, comme le dit Tissot⁴. Le musoir est formé par « une jetée de 30 mètres de large environ, 120 mètres de long » qui part de terre à la pointe au sud de Dar el Bey et se raccorde avec le mur de 425 mètres « sous une incidence de 30° ». L'espace de mer compris entre les trois murs ou jetées dont il vient d'être question et le rivage⁵ « constitue un

¹ Voir de Roquefeuil, *loc. cit.*, à la note suivante, p. 37.

² *Recherches sur les ports de Carthage, exécutées sous les ordres de M. le Commandant Dulheil de La Rochère, capitaine de frégate, commandant « le Condor », par M. de Roquefeuil, enseigne de vaisseau (C. R. Inscr., 1898, p. 20-39, 653-666 ; 1899, p. 19-38 ; cf. *ibid.*, 1897, p. 103 sq., 137, 364, 732 sq.) ; Oelher, *Archæo logischer Anzeiger*, 1898, p. 171-175 ; Gsell, 1899, p. 6 sq. M. de Roquefeuil (p. 21, 36, n. 3) annonce une carte sous-marine de la zone par lui étudiée.*

³ *C. R. Inscr.*, 1898, p. 21, 36 ; 1899, p. 21, 28, 34.

⁴ Falbe, p. 17 sq. ; Tissot, *G.*, I, p. 628 ; de Roquefeuil, p. 24.

⁵ M. de Roquefeuil (carte, p. 22-23) le désigne sous le nom de « quadrilatère de Falbe », parce que le marin danois l'a très nettement marqué sur sa carte.

bassin ayant évidemment quelque relation avec le port de Carthage » ; des fouilles à terre permettraient seules d'élucider ce problème. Dans l'intérieur de ce quadrilatère apparaissent certains murs de direction et d'origine diverses, que M. de Roquefeuil est tenté de prendre pour byzantins. « Peut-être, dit-il, dans des temps plus rapprochés de nous, a-t-on voulu construire là des jetées ou des quais en retrait sur les constructions puniques ou romaines, dont les débris ont été utilisés comme brise-lames pour défendre les nouvelles constructions contre la mer du large. »

Dans la baie du Kram, un double dos-d'âne se développe parallèlement à la côte ; le plus éloigné du rivage, qui est au moins deux fois plus long que l'autre, aboutit perpendiculairement au musoir et détermine avec lui « une véritable passe » dont la largeur « serait d'environ 25 mètres, correspondant précisément à la largeur de 70 pieds qu'Appien assigne à l'entrée des ports ». Et M. de Roquefeuil ajoute, confirmant en partie ¹ le système de Falbe et de Beulé ² : « au point de vue purement marin, l'entrée des ports, à l'endroit que j'indique, eût été très heureuse, car c'est le seul endroit où la côte se défile un peu, et puisse ajouter aux protections des môles un abri naturel contre les vents du nord. » Quant aux murailles sous-marines qui commencent vis-à-vis des palmiers du Kram, elles ne semblent avoir ni la forme ni la direction que leur assigne M. Courtet. C'est « un labyrinthe de ruines... d'une largeur immense... un chaos de débris inextricables... qui paraissent se diriger vers le sud et pourraient rejoindre les ruines similaires en face de Khérédine ». En tout cas, la jetée de Scipion, telle qu'on l'indique depuis Falbe, est très problématique. Un examen minutieux ne révèle aucune relation entre le musoir d'une part, les dos-d'âne et les ruines voisines des palmiers de l'autre. Dès lors, « ne peut-on pas supposer que, en l'absence de mesures hydrographiques, Falbe ait, sans raison légitime, réuni d'un trait continu deux massifs de rochers auxquels il attribuait gratuitement la vertu de provenir d'une même construction ».

Rapprochant enfin de ses observations les textes d'Appien

¹ Je dis en partie, parce que, si l'orientation du goulet, proposée par Falbe et Beulé, lui paraît juste, il ne voit que l'entrée du port militaire dans la dépression du rivage où ses deux prédécesseurs reconnaissaient l'entrée commune aux deux ports.

² Falbe, p. 22 ; B., *Fouilles*, p. 112.

et de Festus, ainsi que les discussions des modernes, M. de Roquefeuil en déduit que l'entrée commune aux deux ports était la passe près du musoir, que le Cothon ou port militaire, dont l'entrée est reconnaissable dans une dépression de la côte (n° 42 de Falbe), comprenait les deux lagunes, que les deux dos-d'âne ne sont pas les ruines de la jetée de Scipion, mais plutôt les traces de deux murs entourant le port. » Il y avait donc dans la baie du Kram « un môle abritant le port de commerce » ; ce port « était très grand ; le mur qui le limitait dans le sud pouvait être baigné par le canal faisant communiquer la mer et le lac de Tunis ; peut-être le quadrilatère de Falbe en faisait-il partie. Ce port pouvait même entourer le Cothon dans le sud-ouest et l'ouest... » Pour déterminer les contours du port marchand, des sondages à terre seront indispensables. Je me contenterai donc de retenir qu'il s'étendait au sud des deux lagunes, dont il était distinct ; c'est-à-dire que la théorie de M. Oehler, très séduisante à la seule réflexion, reçoit des faits une pleine confirmation.

Le port
romain.

L'emplacement du port à l'époque romaine fut le même qu'à l'époque punique. Sur une étendue de côte assez restreinte, telle que celle de Carthage, les endroits n'abondent pas où il soit facile de loger des vaisseaux ; et un peuple aussi versé dans les choses de la mer que les premiers Carthaginois avait dû choisir le meilleur abri pour sa flotte. Leurs successeurs ne pouvaient donc mieux faire que de réparer leurs établissements, de les adapter à une situation modifiée.

Toutefois on aurait tort de supposer que l'installation d'une marine ne coûta aucun travail aux Romains. Appien nous a raconté quels rudes assauts l'armée assiégeante avait livrés aux ports, comment Laelius entra dans la ville en s'emparant du Cothon. Très endommagées dès ce moment, les constructions de ce quartier disparurent avec le reste, lorsque la ville fut anéantie sur l'ordre du sénat. Maintenir ce qui faisait l'orgueil et la principale richesse de la cité, quand ils voulaient exterminer jusqu'à son nom, c'eût été, de la part des vainqueurs, une aberration étrange. Il est possible pourtant que la rage romaine ne soit pas allée jusqu'à combler les bassins, laissant au temps le soin de tout niveler. Une vingtaine d'années ne suffisaient pas à cette lente destruction ; aussi, au moment où Gracchus arriva sur la terre africaine, le port militaire et le port marchand devaient être encore reconnais-

sables. Je doute qu'on les ait dès lors complètement remis en état, car les premiers colons ne pouvaient posséder qu'une flotte rudimentaire; j'en attribuerais plutôt la restauration à Auguste et à ses successeurs, qui s'employèrent avec un zèle extrême à rendre à Carthage son antique prospérité. Le couronnement de tous ces efforts fut la création par Commode de la *Classis Commodiana Herculea*.

Le port, ainsi reconstitué, correspondait-il de tout point à ce qu'il était avant 146? Beulé y rencontra peu de vestiges puniques; de tous côtés, au contraire, des débris romains¹. Il en conclut que rien ne fut changé, du moins dans les grandes lignes. Mais, comme les vaisseaux marchands devaient dorénavant y trouver asile plutôt que les escadres de guerre, cales et arsenaux avaient fait place à des quais où se déchargeaient les cargaisons. Ces constatations répondent bien à ce qu'on peut imaginer. Par-dessus les murs puniques « formés de grandes assises régulières en tuf, ajustées les unes sur les autres selon le système grec », il est naturel de rencontrer les murs romains, « bâtis en petits matériaux que recouvre un puissant mortier ».

On demeurera plus sceptique en lisant ces lignes du même auteur : « Pour prévenir l'invasion des sables et ménager un passage facile à nettoyer, les Romains construisirent à la base du port marchand, derrière la pointe de Dar el Bey, un canal transversal long de 126 mètres; canal assez extraordinaire, parce que les murs se creusent de chaque côté, comme pour modeler les flancs des bâtiments. Ce canal a 6^m,60 de largeur à la base, 6^m,20 au milieu, 5^m,65 au sommet. Les navires étaient remorqués à la main comme au passage de nos écluses². » Cet étroit couloir semble à Tissot³ une pure invention, et il ne saurait se représenter les cinq cents vaisseaux de Bélisaire, dont plusieurs étaient de gros bâtiments de charge, franchissant l'angle droit d'un canal de 5^m,65 de largeur. Une telle disposition correspond si peu à ce qu'on attendait que Beulé la qualifie lui-même d'extraordinaire. En outre, il avoue que cet ouvrage ne saurait être punique, car Appien décrit une ouverture de 70 pieds de large, fermée par une chaîne, et même

¹ *Fouilles*, p. 101, 105 sq., 107 sq., 112 sq., 115; cf. Gauckler, *Arch.*, p. 28.

² *Lettres*, p. 49 sq., 54, 57; *Fouilles*, p. 107, 113-116; cf. Léger, p. 485 sq.

³ *G.*, I, p. 606-611.

que les preuves manquent pour l'assigner aux premiers temps de Carthage romaine. Cette entrée n'aurait servi qu'au *Mandracium* ou port byzantin, le goulet, détruit en 146, l'ayant été sans doute une seconde fois à la fin de l'empire. Voilà bien des réticences ; quand Beulé se croit sûr de son fait, il parle avec plus de netteté.

Au préalable, il importerait d'examiner si la passe au sud-ouest de Dar el Bey fut rétablie par les Romains ; ou si, comme l'attestent Dureau de la Malle et Tissot, ils utilisèrent la nouvelle issue creusée pendant le siège au nord-est du bassin rond, et dont une légère dépression marque peut-être encore la place¹. Il est évident en effet que, si l'entrée subsista dans le bassin rond, le système de Beulé ne repose sur rien. Je m'abstiens de répéter les arguments fournis soit en faveur de l'hypothèse, soit contre elle² ; tant qu'on ignorera la situation exacte de la digue de Scipion, la discussion sera vaine. Du moins, il convenait de signaler cette forte objection aux vues de Beulé sur le couloir de 126 mètres.

Le *dracium*. Les documents de la période romaine n'attribuent au port aucune qualification particulière. L'anonyme, qui nous a laissé un tableau de l'Empire au temps de Constance, en vante la sécurité et ne l'appelle que *portus*³. A l'époque byzantine seulement on le désigne par un nom spécial, *Mandracium*⁴. Quand la flotte de Bélisaire parut devant Carthage, les habitants enlevèrent les chaînes de fer qui barraient la passe ;

¹ Falbe, p. 21 ; plan, n° 50 ; cf. Maltzan, I, p. 301. La petite coupure voûtée que l'on aperçoit au même endroit (B., *Fouilles*, pl. IV, I-J.), est moderne et due aux Arabes ; Beulé en a déjà fait la remarque.

² B., *Fouilles*, p. 112 sq. ; Tissot, *G.*, I, p. 607 ; Dureau, p. 63.

³ C. Mueller (*Geographi graeci minores*, II, p. 526, 61), qui donne deux rédactions de cet ouvrage, le croit traduit d'un original grec composé à Antioche ou à Alexandrie entre 350 et 353.

⁴ On ignore le sens exact de ce terme ; cf. Dureau, p. 204 sq. Voici ce que suppose Beulé (*Fouilles*, p. 93, n. 2) : « Si le port *Mandracium* n'était pas antérieur à la construction de ce monastère (celui de Solomon dont il va être question ci-dessous), on aurait pu croire qu'il lui devait son nom, car le mot $\mu\acute{\alpha}\nu\delta\rho\alpha$ signifiait quelquefois monastère. » Tissot écrit (*G.*, I, p. 639, n. 2) : « ... ce mot désigne un arsenal dans la langue byzantine » ; il ne donne aucune preuve de ce qu'il avance. S. Marie (p. 160) : « Ce mot se retrouve aujourd'hui, en Dalmatie, où il est appliqué aux petites anses appelées *mandracio* que les indigènes creusent sur le rivage pour y remiser leurs embarcations. » Enfin M. Lumbroso dit, d'après V. Guérin, que les Grecs de l'époque byzantine employaient le terme *mandraki* pour désigner un port où les navires paraissaient renfermés comme les troupeaux dans une bergerie (*Bull. dell' Inst. di corrisp. arch.*, 1882, p. 61-63).

mais les amiraux, craignant que leurs cinq cents navires¹ ne pussent pas trouver asile dans les bassins, se réfugièrent pendant la nuit dans le lac de Tunis. Quelques vaisseaux seulement entrèrent directement à l'intérieur du *Mandracium*². L'historien ne nous dit pas que le reste de la flotte y soit allé à son tour le lendemain³; son récit tendrait plutôt à faire croire qu'elle demeura au mouillage du lac, et l'on serait tenté d'en induire que le port n'était pas assez vaste pour contenir un si grand nombre de voiles. Mais, en même temps, le doute des amiraux permet de croire qu'il était néanmoins de dimensions considérables, puisqu'ils délibérèrent avant de se résoudre à ne pas y pénétrer. Théodose II pourvut sans doute à la défense du port, lorsqu'il dota la ville d'une enceinte fortifiée; les chaînes de fer, renouvelées de l'âge punique⁴, n'auraient été qu'une faible garantie de sécurité. La suite du récit de Procope nous apprend qu'autour du *Mandracium* s'étendait, au VI^e siècle, un quartier habité par les trafiquants et armateurs tant étrangers que Carthaginois⁵.

Monastère
fortifié
de Solomon.

Areobindus, poursuivi par Guntharis, se réfugia dans un monastère, bâti depuis peu par Solomon, sur l'ordre de l'empereur. Ce monastère, véritable forteresse, s'élevait à l'intérieur de la ville, sur le rivage, « tout proche du port connu sous le nom de *Mandracium*⁶ ». Redevenu maître de la capitale africaine, Justinien n'avait pas voulu la laisser exposée aux coups de main de ses ennemis. La facilité avec laquelle sa propre flotte s'était introduite dans le port lui montrait qu'il n'était pas suffisamment protégé. Alliant donc la piété à la prudence, il fit construire ce monastère inexpugnable. Beulé remarque que la petite coupure faite par les Arabes, au nord-est du bassin cir-

¹ Proc., *Bell. Vand.*, I, 41.

² *Ibid.*, I, 20; cf. II, 26.

³ Beulé écrit à tort (*Fouilles*, p. 95) : « Le lendemain, lorsqu'il fit jour, la flotte entra et les ports ne furent pas trop petits »; Procope raconte seulement que Bélisaire fit débarquer les marins, sans mentionner que les vaisseaux aient quitté le lac de Tunis. Barth (I, p. 88 sq., 92) pense que le *Mandracium* ne pouvait contenir pareil nombre de navires.

⁴ Cf. Appien. *Pun.*, 96.

⁵ Church (p. 287) reproduit un bas-relief surchargé de personnages, d'édifices et de barques, et inscrit cette explication : « Port de Carthage (d'après un sarcophage). » Il n'indique ni d'où est tirée cette scène, ni pourquoi il l'interprète de cette façon.

⁶ Proc., *Bell. Vand.*, II, 26; *De aedif.*, VI, 5; cf. le monastère fortifié de Tébessa (Diehl, *Nouv. arch. Miss.*, IV, 1893, p. 331 sq.).

culaire, traverse une suite de sept murs juxtaposés, en blocage romain, parallèles, épais de 1 à 5 mètres¹. Il se demande si ce n'est pas là le soubassement de l'édifice dû à Solomon ; on aimerait à lui voir fournir ne fût-ce qu'un commencement de preuve en faveur de cette conjecture. Le monument subsistait encore au XI^e siècle sous la désignation de « Tour d'Abou Soleiman » (ce dernier mot dissimule à peine le nom de Solomon). Les termes dont se sert El Bekri en le mentionnant n'en laissent pas deviner l'emplacement exact².

Dans l'île, Beulé a encore rencontré des traces de l'occupation romaine, morceaux de colonnes, fragments de corniches, sculptures diverses, le tout en marbre³. Au nord, sur la terre ferme, des restes de quais, avec dallages romains et byzantins, des égouts, qui déversaient peut-être dans les bassins les immondices des quartiers du sud⁴, ont été retrouvés à 2 mètres au-dessous du sol actuel. Ces vestiges paraîtront sans doute peu de chose ; mais, si l'on veut réfléchir que Génois, Pisans, Espagnols, qui trafiquaient au moyen âge avec l'Afrique, les-taient leurs balancelles avec les pierres du port non loin duquel elles été amarrées, on s'étonnera bien plutôt que leur rapacité ait laissé quelques fragments à recueillir aux ouvriers de Beulé.

Le *Mandracium* était-il le seul port de Carthage ? La phrase de Procope « ἀγγιστα τοῦ λιμένος, ὅπερ Μανδράκιον ἐνομάζουσιν » semble donner à entendre, si l'on en pèse bien les expressions, que d'autres rades ou mouillages existaient encore autour de la presqu'île. Déjà Cicéron, dans un passage qui ne me semble pas avoir été assez remarqué, parlant de la cité détruite par Scipion, dit qu'elle était « entourée de ports⁵ ». L'expression serait fausse si l'orateur voulait désigner simplement le Cothon. Je crois qu'il faut la prendre à la lettre et rechercher s'il

¹ *Fouilles*, p. 112; cf. S. Marie, p. 170.

² El Bekri, XII, p. 522: « Sur la hauteur qui domine (le port), on voit un château et un « ribat » nommé Bordj Abi Soleiman (la tour d'Abou Soleiman). » Il n'y a aujourd'hui d'autre hauteur près du port que le petit monticule appelé Koudiat el Hobsia, formé, selon Beulé (*Fouilles*, p. 101 sq.), des terres extraites du Cothon par les Carthaginois ; il ne saurait s'agir de lui. Dureau de la Malle (p. 203) traduit: « sur ses bords... », ce qui est une interprétation plutôt qu'un calque fidèle du texte arabe. Sur le Koudiat el Hobsia, voir *Atlas C.*, 15; Babalon, *Carth.*, p. 126; Meltzer, *Pun.*, p. 302.

³ *Fouilles*, p. 105; *Lettres*, p. 55.

⁴ *Ibid.*, p. 107; *ibid.*, p. 56.

⁵ « Succincta portibus », *De lege agr.*, II, 87.

n'existe pas sur le rivage quelque retraite propice aux vaisseaux. La configuration du sol n'ayant guère varié durant les dominations punique et romaine, ces ports naturels, s'ils existaient pendant la première période, ont dû servir aussi durant la seconde. Un coup d'œil jeté sur une carte permet de reconnaître que trois endroits pouvaient recevoir des navires¹ : la sebkha de La Soukra, l'anse comprise entre le promontoire de Gamart et le Cap Carthage, enfin le lac de Tunis.

Aucun fait historique de l'époque romaine ou byzantine ne permet d'affirmer que la sebkha de La Soukra ait été une rade fréquentée par les matelots carthaginois ; il n'y a là qu'une présomption. Entre Gamart et Sidi Bou Saïd, la côte portait le nom d'El Mersa, « le port », d'où les modernes ont fait La Marsa. M. Meltzer² incline à interpréter cette désignation comme un souvenir des vrais ports situés beaucoup plus au sud. N'est-il pas plus simple d'admettre, tout en laissant à leur place le Cothon et le port de commerce, que la marine de cabotage et les barques ancrèrent dans cette anse où le mouillage était commode³ ? Cet état de choses conservé au moyen âge aurait valu à ce quartier le nom qu'il porte encore aujourd'hui. Pour le lac de Tunis, l'aventure de la flotte de Bélisaire montre que les navires, même de fort tonnage et nombreux, y cherchaient parfois asile. Il était donc moins envasé que de nos jours. Maltzan pense avoir découvert les restes d'un quatrième mouillage⁴. Entre Sidi Bou Saïd et Bordj Djedid, il a aperçu, près de la plage, les vestiges d'une « porte de mer », de magasins et d'entrepôts et, dans l'eau, une quantité de pierres de taille provenant, selon toute apparence, d'une jetée protectrice. Avant de se prononcer d'une manière aussi catégorique, il serait indispensable de prouver qu'il s'agit réellement d'une jetée, de magasins et d'une porte. Maltzan, a pourtant vu juste en partie : de Sidi Bou Saïd à Bordj Djedid surtout aux alentours de ce dernier point, au pied des falaises, M. de Roquefeuil a rencontré une série de petits abris pour les embarcations et de

¹ Cf. B., *Fouilles*, p. 118 ; Barth, p. 89 ; Tissot, I, p. 611 sq. ; Meltzer, *Die Haefen*, p. 63, n. 19 ; Meltzer, II, p. 203.

² *Loc. cit.* ; Grapelet, p. 18. J.-W. Blakesley (*Four Months in Algeria, with a Visit to Carthage*, in-8°, Cambridge, 1859), cité par Franks (p. 206, n. a) met à La Marsa le principal port de Carthage.

³ Ritter, III, p. 200.

⁴ I, p. 314 sq.

jetées relativement courtes¹; des escaliers devaient les relier à la ville. Avec ses deux ports, les mouillages de La Soukra, de La Marsa et du lac de Tunis, et ces bassins moins étendus, Carthage eût donc été vraiment, selon le mot de Cicéron, « succincta portubus ».

Douar
h Chott.

Douar ech Chott, « le village du rivage ou du marais² », est bâti sur les ruines d'un important édifice, peut-être un temple³, dont les pierres ont servi à construire les maisons arabes. Des colonnes, des fragments de chapiteaux et d'inscriptions, arrachés au sol, sont épars autour des habitations ou encastres comme matériaux dans les murs. Le P. Delattre y signale, près du cimetière moderne, un conduit souterrain circulaire qui sert d'étable; on pouvait naguère le parcourir dans toute son étendue; la chute de la voûte a obstrué le passage⁴. Une grande mosaïque représentant une scène de pêche (aujourd'hui au musée du Bardô) provient aussi de Douar ech Chott⁵.

M. Gauckler s'est livré, dans ces parages, en 1896, à des fouilles très fructueuses. « Elles ont amené la découverte, entre autres objets d'art, d'une grande mosaïque représentant une salle de banquet romain, avec trente-quatre personnages, et d'une statue de l'impératrice Julia Domna, en muse⁶ », et de nombreux morceaux de sculpture ou de céramique. En 1897, il a encore déblayé, aux environs du lazaret, « une grande mosaïque de 7 mètres sur 7, représentant une maison romaine et diverses scènes de chasse, autour d'un temple

¹ C. R. *Inscr.*, 1899, p. 22-34. Ritter (III, p. 201) signale « un grand bassin, de 140 pieds de longueur, 50 pieds de largeur, 30 pieds de hauteur, et situé à l'extrémité méridionale de la péninsule »; je ne sais de quoi il veut parler.

² *Miss. cath.*, *loc. cit.*; Maltzan (I, p. 277) interprète ce nom: « die zerstreuten Haeuser », ce qui est un faux sens. « Il (le village) représente de ce côté, dit le P. Delattre, la limite de l'ancienne ville et presque aussi celle qu'atteignait dans l'antiquité le lac de Tunis » (*Cosmos*, 20 janv. 1894, p. 248). C'est peut-être trop dire, car nous avons vu qu'on a découvert des tombes à Bir Sema, qui est plus au sud-ouest.

³ Est-ce ce monument que mentionne Davis (p. 128 et 130) quand il dit avoir découvert un temple de Neptune, à quelques centaines de pas des ports, près de Douar ech Chott? Il en retira une mosaïque avec Tritons et Néréides (p. 542).

⁴ *Miss. cath.*, *loc. cit.* On en a extrait 40 morceaux d'une statue de femme en marbre blanc (*Cosmos*, 20 janv. 1894, p. 248). Davis (p. 52, 53 sq.) a reconnu aussi que Douar ech Chott est une mine de débris romains.

⁵ *Bull. arch.*, 1887, p. 445; Gauckler, *Guide*, p. 11; *Cat. Alaoui*, p. 10, n° 7.

⁶ Gauckler, C. R., 1896, p. 8; *Guide*, p. 18; *Bull. arch.*, 1896, p. 147, 154; 1897, p. 438 sq.; *Cat. Alaoui*, p. 31, n°s 162-164; p. 37, n° 18; p. 47, n° 3; p. 48, n° 10; p. 49, n° 17; p. 54, n° 54; p. 55, n° 60; p. 56, n° 67; p. 57, n° 82; p. 58, n° 88; p. 59, n° 99; p. 211 et 213, n°s 27, 38, 43, 46; p. 215 sq., n°s 55, 59, 64; p. 251, n° 388.

d'Apollon et de Diane abritant les deux statues chrysiléphantines de ces deux divinité; en 1898, un Bacchus colossal, des mosaïques et sculptures diverses¹.

Gâ el Oued. Entre Douar ech Chott et la lagune ronde, des terrains bas ont reçu des indigènes, quoique à sec, le nom Gâ el Oued, « lit du ruisseau² ». Ils suivent, selon le P. Delattre, la direction du canal qui mettait en communication les ports avec l'euripe du cirque. Ce canal, ajoute-t-il, existait déjà du temps de la ville punique, et Polybe en parle de manière à faire entendre qu'il était dans la cité; Tertullien signale aussi un euripe bordé de statues. Le canal mentionné par Polybe devait être plus au sud, à la hauteur du Kram³, et il n'a rien à voir avec le cirque. Quant au texte de Tertullien, s'il se rapporte réellement à Carthage⁴, il ne fait allusion qu'à un euripe dans le cirque, nullement à un canal extérieur. L'interprétation du nom de Gâ el Oued me paraît devoir rester provisoirement en suspens.

El Kheraïb. L'agora de la première Carthage s'étendait près du Cothon⁵; Le forum. le temple de Baal-Apollon devait se dresser ou sur la place même, ou dans le voisinage immédiat, car les soldats romains le pillèrent presque aussitôt après avoir occupé les ports, sans vouloir écouter leur chef qui les entraînait vers Byrsa⁶. Dureau de la Malle, alléguant le récit fait par Tacite de la soi-disant conspiration du proconsul Pison⁷, a soutenu que le forum de la ville nouvelle devait occuper la même situation⁸. Le

¹ Gauckler, *C. R.*, 1897, p. 7; 1898, p. 8, 10; *C. R. Insc.*, 1898, p. 643.

² *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 206 sq.; *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 296; Babelon, *Carth.*, plan; *Atlas C.*, 15.

³ Voir ci-dessus, p. 214, n. 1.

⁴ On peut en effet ne voir dans ces lignes (*Adversus Hermogenem*, 31) qu'un exemple général. Voici le passage : « Et ita novum non est ut id solum quod continet nominetur, qua summale, in isto autem intellegatur et quod continetur, qua portionale. Ecce, si dicam, civitas exstruxit theatrum et circum, scena aut emerat talis et talis et *statuae super euripum*, et obeliscus super omnia ferebatur, quia non et has species edixerim factas a civitate, non erunt ab ea cum circo et theatro? »

⁵ Appien, *Pun.*, 127.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Hist.*, IV, 49.

⁸ P. 18, 135, 198, 202. Le sentiment de Falbe sur cette question est assez obscur. Il écrit d'un côté (p. 28 sq.) que le forum « a dû nécessairement être situé dans la plaine bornée par les deux ports, par la portion faible des murs en face de la langue, par Byrsa et par la ville »; ce qui laisse un champ beaucoup trop vaste à l'imagination. D'autre part, après avoir parlé de cette portion faible des murs, tout au sud de la ville (p. 19), il ajoute : « Il est bon d'observer aussi que le Forum des Romains a dû occuper le même emplacement. L'on peut en conclure que cette place était vaste et de niveau, comme

centurion envoyé par Mucien débarque au port et, sans tarder, salue Pison empereur ; bientôt le peuple se joint à lui et se précipite au forum en acclamant Pison. Ce texte me paraît manquer de précision topographique ; il vaut donc mieux renoncer à s'en prévaloir. Saint Augustin parle d'un hérétique qui obtenait un grand succès parmi les Carthaginois : « On lisait son livre, ajoute-t-il, sur l'esplanade, au bord de la mer (*in platea maritima*), devant un immense concours de peuple¹. » Et Procope, énumérant les édifices dont Justinien dota la ville, mentionne le double portique de la place qui touche à la mer (*τῆς μαριτίμου ἀγορᾶς καλουμένης*²). La preuve est sans réplique, décide Dureau de la Malle ; le nouveau forum était bien à côté du rivage, partant à la place de l'ancien. La conclusion ici encore est trop hâtive. Que les deux auteurs aient eu en vue une même place, je le concède ; que cette place ait été proche de la mer, le fait est indéniable ; mais qu'il faille y voir le forum et surtout la chercher à proximité des ports, c'est ce que je me refuse à admettre avec Tissot³. Saint Augustin et Procope n'ont-ils pas écrit intentionnellement, l'un, *platea* (que je traduis à dessein par esplanade) au lieu de *forum*, et l'autre, *καλουμένη* à côté de *ἀγορά*, pour donner à entendre qu'il s'agit d'un autre endroit que la principale place de la ville⁴ ?

A l'ouest du jardin de Mustapha ben Ismaïl, le P. Delattre a ramassé un débris d'inscription monumentale, avec ces quatre

on le voit encore aujourd'hui, et qu'elle avait probablement la même destination du temps des Carthaginois. » D'où l'on serait en droit de penser que, selon Falbe, le forum doit être cherché dans la direction du Kram, c'est-à-dire beaucoup trop au sud, comme on le verra tout à l'heure.

¹ *Retract.*, II, 58. Saint Augustin (*De civ. Dei*, XVI, 8) cite une curieuse mosaïque qui décorait cette *platea maritima*. On pouvait y contempler d'étranges personnages, des *sciopodes*, ainsi nommés parce que l'ombre de leurs immenses pieds suffit à les abriter lorsqu'ils sont couchés sur le dos, des monstres sans cou et dont les yeux affleurent aux épaules ; enfin une grande variété de phénomènes non moins bizarres, dont l'existence était attestée par certains livres (*ex libris deprompta*), spectacle toujours attrayant pour les badauds de la capitale.

² *De aedif.*, VI, 5.

³ *G.*, I, p. 658.

⁴ Le P. Delattre (*Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 206 ; *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 296 ; *Tun.*, p. 372) admet un peu aisément la traduction de Dureau de la Malle. Quant au passage de Grégoire de Tours (*Hist.*, X, 2) cité par lui, je ne vois guère ce qu'on en peut tirer pour la question qui nous occupe. Une ambassade franque députée vers l'empereur Maurice aborde à Carthage ; l'esclave d'un des chefs dérobe un anneau d'or à un marchand ; ce dernier, le rencontrant un jour, lui réclame son bien, «... quadam die negotiator puerum illum *in platea* reperit... ».

lettres, hautes de 0^m,19, FORV (peut-être *forum*)¹; un peu plus bas, vers les ports, un fragment avec le nom d'Apollon en grec, trois pierres votives à Mercure, une statue et un bas-relief où le même dieu est figuré; on y signale encore une belle mosaïque, détruite en 1886, qui représentait la toilette de Pégase², une jolie tête de statue (Jupiter?), des anses d'amphores, des marques céramiques, mille objets en un mot qui n'offrent pas une signification topographique bien déterminée³. Les traces d'incendie que l'on constate à des niveaux différents entre la maison de Mustapha ben Ismaïl et les ports⁴, et qui rappellent la conflagration de 146 avant Jésus-Christ et celle qui se produisit sous Antonin, sont une preuve plus sérieuse à invoquer en faveur de l'hypothèse commune que le forum de Carthage romaine s'étendait au nord du Cothon, dans la direction de Dar Mustapha ben Ismaïl.

Quelle était la disposition générale de cette place avant le désastre qui l'anéantit au n^e siècle? Aucun auteur ne nous l'a révélée. Pour la période suivante, une anecdote racontée par saint Augustin nous en donne au moins une idée d'ensemble⁵. Le tableau est de la fin du iv^e siècle; depuis la reconstruction d'Antonin, deux cents ans plus tôt, l'état des lieux n'avait guère dû être modifié. Un ami d'Augustin, Alypius, suivant l'habitude des étudiants, se promenait un jour, seul, vers midi, sur le forum, devant le tribunal⁶, préparant un plaidoyer qu'il avait à

¹ *Bull. épiar.*, IV, 1884, p. 208-212; C. I. L., VIII, 12356; cf. Meltzer, II, p. 215; Vellard, p. 66-68.

² *Bull. épigr.*, *loc. cit.*, p. 207; VI, 1886, p. 142; *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 297; S. Marie (p. 38), dont les ouvriers découvrirent la mosaïque en question, le 11 avril 1875, dit qu'elle « a été brisée lorsqu'on l'a enlevée ». Davis (p. 124 sq.) parle d'un buste colossal en marbre déterré dans ces parages, il le qualifie de Junon; ce doit être la Lucille (?) du Louvre; Jouault (p. 130) l'indique pourtant comme trouvée à Byrsa.

³ *Bull. épigr.*, *loc. cit.*, p. 207. « Ce quartier du Forum est devenu, depuis longtemps, le principal centre de matériaux de construction. Les Arabes qui y fouillaient étaient toujours sûrs d'y rencontrer d'excellents moellons; c'est la raison qui leur a fait donner de préférence à cette partie de Carthage le nom de *Khevaïb*, Le: Ruines. » Cf. *Cosmos*, 11 fév. 1888, p. 297; D., *Tun.*, p. 368; *Petit guide*, p. 26; *Atlas C.*, 23; Babelon, *Carth.*, p. 128 sq.

⁴ R. B., *Rech.*, p. 34 sq. Les mêmes auteurs énumèrent (*ibid.*, p. 24) quelques fragments de sculpture qu'ils ont retirés de terre vers cet endroit; cf. Tissot, *G.*, II, p. 798, 802; Reinach, p. 241.

⁵ *Conf.*, VI, 9, 14-15.

⁶ Très souvent les chrétiens furent jugés et condamnés au forum; cf. saint Cyprien, *De lapsis*, 8; *Ad Demetrianum*, 13; *Epist.*, XXXVIII, 1; *Passio SS. Perpetuae et Felicitatis*, 6 (Ruinart, p. 95, cf. p. 109); Montanus et ses compagnons de martyre sont promenés « per totum forum », *Passio S. Mon-*

prononcer ; tout entier à son travail, il n'avait pas fait attention qu'un autre étudiant venait d'entrer sur la place. Ce dernier, muni d'une hache, s'était approché de la balustrade qui domine la rue des Banquiers (*vicus argentariorum*) et commençait à couper le plomb qui la revêtait. Au bruit des coups, les banquiers, qui se tenaient au dessous, s'émeuvent et envoient des gens pour saisir le voleur ; lui, qui les avait devinés, abandonne son instrument et s'enfuit. Alypius le remarqua seulement alors et, s'étonnant de son départ précipité, se dirigea vers l'endroit qu'il quittait, y trouva la hache et se mit à la considérer. Sur ces entrefaites parurent ceux que les banquiers avaient envoyés. N'apercevant personne qu'Alypius l'outil en main, ils se précipitent sur lui et, avec l'aide des habitants d'alentour, l'entraînent en jugement comme un voleur pris en flagrant délit. Par bonheur, ils rencontrèrent en route une personne de qualité qui obtint qu'on relâchât le jeune homme, tandis que, sur ses indications, l'auteur du délit était arrêté presque aussitôt.

Ce récit nous apprend tout d'abord que le forum était exhaussé, au moins d'un côté. Puisque la balustrade surplombait vers la rue des Banquiers, ce *vicus*, situé en contre-bas, ne communiquait avec le forum qu'au moyen d'escaliers. Il faut d'ailleurs nous représenter les boutiques comme de simples comptoirs, sans logement annexé. La différence de niveau n'excédait pas quelques mètres. Il en était à Carthage comme à Rome, où les orfèvres, changeurs, banquiers, dressaient chaque jour leurs petites tables près du forum, au *vicus argentariorum*¹. Et, d'autre part, la surélévation du forum est identique aux dispositions que l'on constate à Tingad, où une série de boutiques en bordure de la grande rue s'appuient aux soubassements de la place sans que les toits en dépassent le dallage². A l'heure chaude de midi, où Alypius s'y promenait, le forum était désert, et les comptoirs des changeurs n'attiraient pas le public. Le récit de saint Augustin

tani, 6 (*ibid.*, p. 231) ; *Acta SS. Saturnini, Dalivi...*, 8 (*ibid.* p. 385). Le tribunal serait donc l'endroit où siégeait le juge. Il n'est pas improbable pourtant que saint Augustin appliquait ce nom simplement à une tribune aux harangues analogue à celle de Tingad (Boeswillwald-Cagnat, *Tingad*, p. 23, 50 sq.)

¹ Jordan, *Topographie der Stadt Rom*, I, 2^e partie, p. 213, 272, 378-383 ; O. Richter, *Topographie der Stadt Rom*, p. 67 sq. ; Baumeister, *Denkmaeler der klassischen Alterthums*, p. 1462 sq. ; Thédénat, *Le Forum romain*, p. 25.

² Boeswillwald-Cagnat, *op. cit.*, p. 5-7 ; cf. Toutain, *Cités*, p. 94.

ne reproduit donc pas l'aspect ordinaire de la rue des Banquiers, ni le mouvement qui l'animait la plus grande partie du jour. Nous savons qu'elle comptait parmi les plus brillantes de Carthage, et l'auteur anonyme de la *Descriptio orbis*, sous l'empereur Constance, dit en propres termes qu'aucune autre ne pouvait rivaliser avec elle¹. Située dans l'endroit le plus fréquenté, à proximité des ports et du forum, on ne s'étonnera pas que ses maisons et ses édifices aient surpassé en élégance le reste de la ville.

Lorsqu'on vient saisir Alypius, les habitants du forum s'attoupent (*congregatis inquilinis fori*) et prêtent main forte aux émissaires des banquiers. Cette population, vivant dans les monuments en bordure de la place, ou dans les rues qui l'encadraient, boutiquiers, gardiens de temples ou de basiliques, esclaves... faisait la sieste au moment où le voleur s'introduisait sur les toits. Le bruit de son outil les réveilla (*cujus sonitu exciti venerant*), ainsi que les appels des banquiers; et tout le quartier, mis en émoi, courant aux nouvelles, fut bientôt sur pied. Cette agglomération d'habitants², la présence fréquente des magistrats et le concours de peuple que les jugements ou assemblées³ ne manquaient pas d'attirer, expliquent la nécessité de gardiens spéciaux⁴. Je voudrais croire que, grâce à eux, la sécurité était complète; pourtant l'aventure d'Alypius nous montre que leur vigilance se trouvait quelquefois en défaut, puisque les commerçants du *vicus* durent les avertir du vol qui se commettait, ou du moins qu'ils se laissaient parfois aller, tout comme leurs protégés, aux douceurs de la sieste. La faute est excusable en Afrique.

Le forum, centre de la vie publique, devait être le lieu choisi pour mettre sous les yeux des Carthaginois les documents qu'ils avaient intérêt à connaître, lois, ordonnances, proclamations, arrêtés de tout genre. On a des raisons de penser qu'un exemplaire sur bronze de la loi des XII Tables y était encore apposé au III^e et jusqu'au V^e siècle de l'ère chré-

¹ C. Mueller, *Geographi graeci minores*, II, p. 513 sqq.

² Saint Augustin (*loc. cit.*) dit qu'on les soupçonnait d'ordinaire quand il survenait quelque dégât au forum.

³ Cf. C. I. L., VIII, 12573. Apulée (*Flor.*, IV, 18, 85) parle de la *curia* qu'il faut sans doute placer au forum; cf. Bœswillwald-Cagnat, *op. cit.*, p. 32-45.

⁴ Saint Augustin (*loc. cit.*) les appelle *aeditimi*; *aedituus* ou *aeditimus* désigne d'ordinaire le gardien d'un temple; parfois cependant ce nom s'applique aux surveillants de certains édifices publics ou des salles de réunion des collèges (cf. Saglio, *Dict. des Antiq.*, s. v. *Aeditimus*).

tienne¹; saint Cyprien et Salvien semblent y faire une allusion². C'est là aussi qu'étaient affichées les nombreuses lois qui sont indiquées comme *acceptae* ou *propositae* par les magistrats en résidence à Carthage³. A titre de colonie jouissant du *jus Italicum*, cette ville avait érigé sur sa grande place, symbole de ses privilèges, une statue de Marsyas, analogue à celle de Rome⁴. On peut supposer que là se dressait l'Hercule à barbe dorée que saint Augustin mentionne dans un de ses sermons, et contre lequel s'exerçait la malice des chrétiens⁵.

Au forum de chaque ville se donnaient rendez-vous après leur mort, parfois de leur vivant, les images de toutes les célébrités locales et des bienfaiteurs publics⁶. Il est donc permis d'attribuer à celui de Carthage deux statues d'Apulée, celle que lui dédia le consulaire Aemilianus Strabon et celle que le sénat semble lui avoir aussi décernée. Le rhéteur déclare, sans aucun embarras, qu'on voulait pour l'exposer « un endroit très fréquenté⁷ ». Au près d'elles mettons la statue dorée du proconsul Julius Festus Hymetius, qui préserva le peuple de la famine, à la fin du IV^e siècle⁸. Le flamme et duumvir Lucius Flavius Felix Gabinianus, qui devint, par un rare privilège, curateur de sa propre patrie et se signala par son désintéressement⁹;

¹ Wordsworth, p. 509.

² Saint Cyprien, *Ad Donatum*, 10. Salvien (*De gub. Dei*, 8, 5) nomme seulement les lois des XII Tables, mais comme si on pouvait les connaître alors à Carthage.

³ En voici la liste : *Cod. Theod. (acc.)* VIII, 10, 1; IX, 15, 1; XI, 1, 13; 7, 8 et 9, 19, 1; 28, 1; XII, 1, 24; XIII, 1, 2; XV, 7, 13; (*p. p.*) VII, 8, 9; VIII, 4, 2; IX, 34, 1 et 2; X, 20, 9; XI, 16, 1 et 13; 29, 15; 30, 39; 36, 3 et 10; XII, 1, 9; 1, 9; 1, 15; 1, 84; 1, 88; 5, 2; 12, 8; XIII, 1, 7; 4, 1; 5, 6; XV, 3, 1; 7, 9; XVI, 5, 41 et 43; 8, 5; 9, 1. *Cod. Just. (acc.)*, VIII, 10, 7; XI, 17, 1, XII, 61, 1; (*p. p.*) X, 32, 16; 48, 10; XI, 63, 1; 65, 1 et 2; XII, 57, 1. « ... legem hanc incisam aeneis tabulis jussimus publicari », dit Constantin à l'assemblée provinciale d'Afrique (*Cod. Theod.*, XII, 52). L'*Edictum Marcellini* de 411 y fut aussi exposé; cf. P. L., XLIII, col. 841.

⁴ Voir ci-dessus, p. 64; cf. Mommsen, *Staatsrecht*, III (1887), p. 809 sq.; Jordan, *Topogr.*, I, 2^e part., p. 264, 403; id., *Marsyas auf dem Forum in Rom*, Berlin, 1883; O. Richter, *Topogr.*, p. 77; Thédénat, *Le Forum romain*, p. 153-157; R. Kuebler, *Archiv fuer lateinische Lexikographie und Grammatik*, VII, 1892, p. 593 sq.; Bœswillwald-Cagnat, *Timgad*, p. 68-70; C. I. L., VIII, 17841.

⁵ *Sermo*, XXIV, 6-7.

⁶ Cf. par exemple Bœswillwald-Cagnat, *op. cit.*, p. 70 sqq.

⁷ *Florida*, III, 16, 73 : « locum celebrem statuae meae ».

⁸ Voir ci-dessus, p. 84 sq.

⁹ C. I. L., VIII, 1165 : « curator suo abstinentissimo integerrimo... ».

les empereurs Gallien¹, Justin II², chers à la cité, et Phocas³ y figuraient aussi à des titres divers. Entre la colline de Saint-Louis et les ports, on a découvert, à plusieurs reprises, des morceaux d'une longue inscription, aujourd'hui encore incomplète, qui contient une liste alphabétique de cités de la proconsulaire. MM. J. Schmidt et Cagnat⁴ supposent qu'elles auraient fourni des subsides à Carthage pour l'aider à bâtir quelque monument, à terminer quelque entreprise; ce texte perpétuait le souvenir de leur assistance. Vu la région où se sont retrouvés les fragments, il est possible que cette inscription fût fixée sur le forum même; là, mieux que partout ailleurs, elle eût rappelé le bienfait et commandé la reconnaissance.

Non contents d'exalter leurs propres gloires, les Carthaginois, imitant l'exemple donné à Rome par Auguste, au forum qui porte son nom, célébraient encore sur la pierre et par le marbre les hommes qui, à toutes les époques, avaient bien mérité de la patrie. C'est ce qu'attestent quelques morceaux d'inscriptions, où l'habileté de J. Schmidt a déchiffré les noms de L. Calpurnius Bestia, de P. Sulpicius Galba, consuls en 643/111 et 646/108; de Caius ou Cnaeus Papirius Carbo, leur contemporain, et de Sextus Vettulenus Cerialis, qui se distingua au siège de Jérusalem, où il commandait la v^e légion Macédonienne. Si l'on se refuse à assigner au forum ces débris⁵ sortis, l'un de La Malga, les autres de Damous el Karita (on ne sait rien d'un autre, sauf qu'il provient de Carthage), ils témoignent du moins du patriotisme très hospitalier des Carthaginois.

Les alentours
du forum.

Procope raconte que les conjurés qui avaient résolu la mort de Solomon sortirent de l'église sans avoir exécuté leur projet. Une fois sur le forum, ils s'invectivèrent, s'accusant réciproquement de couardise⁶. Il ressort de ces lignes, sinon,

¹ *Ibid.*, 4018: « devota [Karthago]... », trouvée sur le bord de la mer.

² *Ibid.*, 4020: « devota Karthago [posuit] ».

³ *Ibid.*, 40329.

⁴ *Ibid.*, 42552; *Cat. Alaoui*, p. 88, n° 401.

⁵ *Ibid.*, 4535, 42536, 42538. Il pourrait se faire aussi que ces *tituli* aient été fixés au Capitole. Je rangerais encore les inscriptions suivantes parmi celles qui étaient dressées sur une place de Carthage; *ibid.*, 4124 (trouvée à La Goulette), texte avec le nom de Valérien offert par l'*ordo decurionum Tabudensium*; *ibid.*, 4146, en l'honneur d'Hadrien; *ibid.*, 4047, en l'honneur de Septime Sévère; *ibid.*, 42521, en l'honneur de Gordien (trouvée à Bordeaux). Le n° 4166 fait allusion à la reconstruction d'un monument détruit.

⁶ *Bell. Vand.*, II, 14.

comme le veut Dureau de la Malle¹, que la basilique s'élevait sur la place même, du moins, ainsi que le conjecture Tissot², qu'elle en était très proche.

En 1875 fut construit sur la plage, au nord des lagunes, la maison de Mustapha ben Ismail (n° 68 de la carte de Falbe). Avant que les fondations en fussent établies, au moment où l'on finissait de déblayer le terrain, M. de Sainte-Marie³ a pu relever les dimensions d'un monument qui git à présent sous la demeure moderne. Il mesure 62^m,25 de long sur 33^m,30 de large; les trois salles contiguës dont il se compose ont 28^m,81 sur 17^m,75; deux murs de 2^m,25 les séparent dans le sens de la longueur; leur petit côté donne vers la mer, que borde la façade. La pièce du milieu, élevée de 3^m,40 au-dessus des autres, s'arrondit en hémicycle vis-à-vis de l'entrée. Dans les pièces latérales, trois rangs de six colonnes supportent la voûte; et l'on est en droit de penser que ces colonnes atteignaient une grande hauteur, puisqu'un chapiteau déterré sur place⁴ a 1 mètre de diamètre au sommet. Une vaste jetée en maçonnerie formant terrasse s'étendait devant l'édifice; elle « se composait, dit M. de Sainte-Marie, de deux murs en maçonnerie punique ayant 12 mètres environ de long avec un écartement de 4 mètres entre chaque mur, tandis que l'édifice était en pierres de taille romaines ». Les tombeaux et plusieurs citernes, qui sont presque les seules constructions authentiquement puniques que l'on connaisse à Carthage, sont formés de grandes pierres; la plupart des murs romains sont en blocage. La phrase qu'on vient de lire va donc à l'encontre des faits que nous constatons d'habitude. D'ailleurs le chapiteau dont on met la figure sous nos yeux n'offre pas les éléments d'une solution définitive. Il ne faut compter actuellement, pour déterminer cet édifice, que sur le témoignage des écrivains. Procope indique

¹ P. 202 sq. L'auteur identifie cette église avec la *basilica restituta*. Nous avons plus haut (p. 176) que celle-ci ne faisait peut-être qu'un avec la basilique de Damous el Karita.

² G., I, p. 660.

³ P. 166-173. Ces pages ne sont que la reproduction d'une *Notice sur l'emplacement d'un ancien édifice à Carthage*, publiée par le même auteur dans *Const.*, XVII, 1875, p. 130-139. Davis (p. 520-522) se contente de dire que cet édifice, jadis somptueux, était encombré de débris de tout genre; il ne le décrit pas. Reproductions dans *Rev. arch.*, IV, 1884, p. 387 sq.; *Atlas C.*, 26; Babelon, *Carth.*, p. 129 sq.

⁴ S. Marie (*loc. cit.*) en donne le dessin.

comme tout voisin du *Mandracium* le monastère de Solomon¹ ; ce monument, d'âge postérieur, ne doit pas être confondu avec les ruines dont je m'occupe, puisqu'il touchait aux lagunes. Appien laisse entendre² que du temple d'Apollon, comme il l'appelle, à l'agora, la distance était petite ; et Procope nous a répété la même chose de l'église où se tenaient les conjurés. Les ruines que cache la maison de Mustapha ne seraient peut-être donc pas sans rapport avec le temple d'Apollon de la ville punique, qui aurait ensuite fait place à une église. Tel est, en le dégageant des réflexions parasites, le raisonnement de M. de Sainte-Marie³. J'avoue que les plans dont il accompagne sa discussion ne répondent pas à l'idée qu'on se fait aujourd'hui d'une basilique, ni aux modèles qu'on en possède⁴ ; la forme générale, l'auteur en convient, se rapproche de celle des bains antiques. C'est pourquoi M. Babelon serait porté à admettre qu'il s'agit de thermes, ceux de Theodora, femme de Justinien, par exemple⁵. Pourtant, à côté des trois vastes pièces, il ne subsiste aucune trace des bâtiments accessoires, piscines, hypocauste... indispensables à des thermes. M. de Sainte-Marie a-t-il exploré un édifice complet ? Ses gravures en reproduisent-elles tous les détails ? D'après la réponse fournie à ces questions, l'hypothèse de la basilique deviendrait plus ou moins probable.

II

DERMÈCHE

Ce quartier s'étend au nord de celui de Cartagenna ; il est borné au sud par la ligne conventionnelle tirée de Douar ech

¹ *De aedif.*, VI, 5.

² *Pun.*, 427 ; cf. *Monuments*, p. 19.

³ M. S. Reinach semble en adopter les conclusions (dans Tissot, *G.*, II, p. 302) : « Il n'est pas impossible que ces restes soient ceux d'une basilique qui aurait remplacé le temple de Baal ou d'Apollon. »

⁴ Parmi les très nombreux exemples, avec dessins à l'appui, que fournissent MM. Gsell (*Recherches archéologiques en Algérie*, in-8°, Paris, Leroux, 1893), Saladin (*Arch. miss.*, XII, 1887, p. 1-225 ; *Nouv. arch. miss.*, II, 1892, p. 377-516), je n'en vois aucun à rapprocher de la description et de la gravure de S. Marie.

⁵ Babelon, *Carth.*, p. 130.

Chott à Dar Mustapha ben Ismaïl; à l'ouest, par la colline de Saint-Louis; au nord, par les remparts voisins de Bordj Djedid¹; à l'est, par la mer.

C'est vers la plaine qui sépare Saint-Louis du rivage que M. de Sainte-Marie a presque exclusivement dirigé ses recherches². On éprouve quelque embarras à indiquer d'une façon précise les endroits où il les pratiqua; il ne les désigne en effet sur sa carte que par des lettres. Sur les douze points où se transportèrent successivement ses ouvriers, neuf se trouvent entre Saint-Louis, les thermes et les citernes de l'est; un, entre les thermes et Bordj Djedid; deux, au nord des mêmes citernes; il a donc choisi comme champ d'études l'ensemble de la région de Dermèche³. Aujourd'hui, par suite de ces fouilles et de celles qui suivirent, toute cette partie de Carthage montre au visiteur des tranchées béantes que le sable envahit peu à peu⁴. Ces chantiers abandonnés produisent une impression de ruine plus grande peut-être qu'en aucune autre région de la ville.

Presque toutes les stèles de M. de Sainte-Marie⁵ proviennent d'un seul terrain (A de sa carte), à mi-chemin environ entre Saint Louis et la maison d'Ahmed Zarouk. Les alentours (B, C, D, E) en ont produit un petit nombre⁶; il n'en existait aucune dans les autres terrains où il a mis la pioche. « Il est curieux, écrit-il, que toutes les fois que je m'éloigne de là (point A) je ne trouve plus d'inscriptions puniques, mais des débris tous de l'époque romaine⁷. » Il déclare que ces stèles

¹ Cf. Delattre, *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 106.

² Voir le récit de ces fouilles dans S. Marie, p. 11-39; une carte (p. 9) permet de les suivre sur le terrain.

³ Il a été question précédemment (voir ci-dessus, p. 161) de ses fouilles à Gamart (*ibid.*, p. 32-33); il a aussi tenté un sondage infructueux près des citernes de La Malga (*ibid.*, p. 36); il déclare enfin avoir rencontré quelques débris de sculpture romaine au-dessous de Byrsa, au point SS (*ibid.*, p. 38), mais ces deux lettres n'existent pas sur sa carte.

⁴ Cf. *Bull. arch.*, 1886, p. 34.

⁵ Ces stèles sont de peu de temps antérieures à 146; cf. Berger, dans S. Marie, p. 96, 103, 104; C. I. S., p. 284 sq.; Franks, p. 221.

⁶ S. Marie, p. 28, 29, 31, 38. Davis, qui avait découvert, vingt ans avant S. Marie, une centaine de stèles puniques, a noté lui aussi qu'elles sortent toutes d'un même endroit entre Byrsa et la mer (p. 444 sq.; cf. Franks, p. 208). Autant qu'on en peut juger d'après sa carte, ce point n'était guère éloigné de celui où S. Marie déterra les siennes. Le P. Delattre en a extrait une cinquantaine des bords du bassin rond (C. I. S., p. 280).

⁷ P. 28. Il appelle ce lieu le forum (p. 27); j'ai dit déjà pourquoi cette place me paraît devoir être recherchée plus au sud.

n'étaient pas éparses dans quelque temple ou nécropole antérieure à 146; elles avaient, au contraire, servi à bâtir un monument d'une date plus basse. « La nature des matériaux rencontrés jusqu'ici et l'appareil des murs me firent comprendre que je démolissais une maison ou un édifice construit par les Romains avec des décombres provenant du dernier siège de Carthage¹. » C'est presque textuellement la description déjà donnée par Davis. Lui aussi conclut à l'existence d'une construction romaine (temple, palais, demeure privée ? il ne saurait le dire), où les stèles avaient été utilisées; puis il ajoute ce détail caractéristique : « Ces murs, renfermant des pierres avec inscription phénicienne, confinaient à une *area* d'environ 200 pieds carrés². » Faut-il accepter cette double affirmation ?

Dix ans après M. de Sainte-Marie (1883-1884), MM. Salomon Reinach et Babelon vinrent à leur tour s'établir dans la plaine³. M. Tissot leur avait remis une liste des sondages à exécuter; il s'agissait surtout de vérifier un grand nombre de points de l'enceinte, la digue de Scipion et les ports, la ville basse de Saint-Louis à la mer⁴. Ce plan immense embrasse près de la moitié du territoire de Carthage; M. Tissot ne se doutait pas des difficultés d'exécution. L'état de la propriété foncière est tel en Tunisie que nos deux savants ne purent toucher aux domaines des Arabes et qu'ils seraient peut-être repartis « sans donner même un coup de pioche », si le cardinal Lavignerie, avec la plus parfaite bonne grâce et le plus complet désintéressement, ne leur avait octroyé le droit de fouiller sur les terrains du diocèse, sauf à dédommager les locataires dont ils détruiraient les récoltes⁵. Munis de cette autorisation, ils attaquèrent le champ sis entre les n^{os} 55 et 57 de la carte de Falbe, c'est-à-dire entre les puits dits Biz ez Zerig et Bir Messaouda, presque sur notre ligne conventionnelle qui relie la maison de Mustapha ben Ismaïl à Douar ech Chott. Un peu plus tard ils portèrent leurs efforts au lieu dit Feddan el Behim, « au nord de la route qui mène de Douar ech Chott

¹ *Ibid.*, p. 13.

² Davis, p. 444 sq.

³ Pour le compte rendu de leurs fouilles, voir R.-B., *Rech.*; cf. aussi Reinach, p. 206-213; Tissot, *G.*, II, p. 777 sq.; Babelon, *Carth.*, p. 130-132; *Atlas C.*, 32-38.

⁴ R.-B., *Rech.*, p. 4-5.

⁵ *Ibid.*, p. 6-8.

aux citernes de Bordj Djedid¹, » là où M. de Sainte-Marie avait obtenu tant d'inscriptions puniques (point A). Ces deux endroits leur rendirent 330 stèles avec inscriptions et 253 anépigrapbes, 32 fragments de textes latins sans importance, 118 lampes païennes et chrétiennes, dont quelques-unes d'un réel intérêt, 13 morceaux de sculpture assez ordinaires, quelques objets en os ou en ivoire, une quinzaine de figurines en terre cuite; plusieurs, entre autres un masque, remontent à la première Carthage².

A Bir Messaouda, si l'on excepte des vestiges de mosaïques et des murs indéterminés, peut-être des fondations de maisons indiquant la direction de quelques rues, les ouvriers n'ont guère déblayé que des puits et des citernes. Celles-ci, d'origine punique, ont dû être restaurées à l'époque romaine; « chaque habitation paraît avoir eu sa citerne³ ». Carthage ne fut largement alimentée d'eau qu'au II^e siècle de notre ère, lorsqu'Hadrien capta les sources du Zaghouan; comme jusque-là les puits n'y étaient pas assez nombreux pour fournir aux besoins de la population, il est naturel qu'on ait recueilli l'eau de pluie avec grand soin.

Les stèles puniques proviennent de Feddan el Behim. Elles « se sont rencontrées principalement à des profondeurs variant de 2 à 6 mètres, non pas encastrées dans des murs récents, comme l'a dit M. de Sainte-Marie, mais toujours mêlées à la terre, de manière à former avec elle comme des talus qui pouvaient donner l'impression de murs véritables lorsque les fouilles étaient pratiquées en mine⁴. Aucune stèle ne porte la moindre trace de ciment, et nous avons pu nous assurer qu'il en est de même pour celles que M. de Sainte-Marie a rapportées à Paris. La grande tranchée que nous avons ouverte à l'endroit où l'on a découvert ces *ex-voto* présente un grand nombre de murs de diverses époques: aucun de ceux que nous avons examinés ne contenait une seule stèle⁵. » Au reste, le relevé très précis que MM. Reinach et Babelon donnent de leur fouille⁶ ne correspond nullement à celui de M. de Sainte-

¹ *Ibid.*, p. 36.

² *Ibid.*, p. 9-32.

³ *Ibid.*, p. 34.

⁴ Cf. *Rev. arch.*, IV, 1884, p. 382.

⁵ R.-B., *Rech.*, p. 10; cf. p. 36.

⁶ *Ibid.*, pl. V, p. 37.

Marie¹, dont l'exactitude n'est pas la qualité dominante. Je considère donc comme avéré qu'il n'y avait pas à Feddan el Behim de construction romaine bâtie à la hâte avec des matériaux de l'âge précédent. Mais j'ajoute que l'*area* de Davis n'est pas en cause; peut-être l'auteur anglais a-t-il vu juste sur ce point. A Feddan el Behim, comme à Bir Messaouda, on a déblayé des puits et surtout des citernes, dont une semblable d'apparence à un tombeau punique. Les débris d'époque romaine qui les remplissaient sont un indice qu'on les employa dans la seconde Carthage aussi bien que dans la première. Là encore, mais moins fréquentes que dans la tranchée précédente, on aperçoit des traces d'incendie, qui font songer à la destruction de 146 ou à celle du II^e siècle après Jésus-Christ². Les recherches de MM. Reinach et Babelon, comme celles de M. de Sainte-Marie, utiles surtout aux études d'archéologie et d'épigraphie puniques, semblent avoir assez peu servi la topographie proprement romaine. J'espère pourtant montrer dans la suite que les stèles par eux exhumées ne sont pas sans valeur pour déterminer l'emplacement possible du temple de Caelestis.

Une inscription latine, déterrée dans la plaine par M. Vernaz, nomme un prêtre de Saturne, P. Minucius Felix. M. de La Blanchère, qui l'a signalée³, dit qu'elle « paraît avoir été découverte » à Feddan el Behim. Je ne pense pas qu'il faille conclure sur une si faible preuve qu'un temple de Saturne existait en ce lieu, ni que le *vicus Saturni* ou *vicus senis* dont parle saint Augustin⁴ soit à chercher dans ces parages.

Le *Sarapeion*. A égale distance à peu près H de l'endroit où gisaient les stèles amassées A et des citernes de l'est, au sud-ouest par conséquent de ces dernières, M. de Sainte-Marie exhuma diverses sculptures romaines de bonne époque, dont son livre contient les reproductions: une belle statue que M. de Longperier qualifierait volontiers de Sabine, femme d'Hadrien⁵, une tête surmontée du modius et qui conservait encore adhérentes quelques parcelles d'or, un pied de statue polychrome, des têtes, des bustes, des torsos, des jambes, puis de

¹ S. Marie, p. 31.

² R.-E., *Rech.*, p. 34, 36-39. Le P. Delattre *Arch.*, p. 12 y signale un texte chrétien.

³ *Bull. arch.*, 1886, p. 215 · C. I. L., VIII, 12499.

⁴ *De consensu Evang.*, I, 23, 36; cf. Dureau, p. 173.

⁵ S. Marie, p. 24-24; cf., C. R. *Inscr.*, 1874, p. 321 sy.

petits bas-reliefs, des débris de frises, en un mot toute une série d'objets propres à nous éclairer sur l'art dans la colonie de Carthage. Ces morceaux, plus ou moins mutilés, étaient « dans deux chambres et dans une espèce d'atrium les précédant¹ ». A quelques mètres plus au nord, les ouvriers dégagèrent un fragment de mosaïque, avec « un flamand très bien saisi » au milieu; on le laissa en place, car il était trop endommagé². Enfin, au-dessous de la colline de Saint-Louis (E), plusieurs débris sculptés furent encore extraits du sol³; ils n'ont pas l'importance des précédents.

Parmi tous ces objets, celui qui doit attirer surtout notre attention est la tête surmontée du modius; elle représente Sarapis⁴. Avec elle M. de Sainte-Marie remettait au jour quatre dédicaces grecques et latines, en l'honneur du même dieu, dont une gravée sur la poitrine d'un cynocéphale⁵. Quelque temps après, un Arabe déterra au même endroit⁶ la magnifique tête de Sarapis, aujourd'hui au Louvre⁷; puis le P. Delattre en exhuma une mosaïque⁸ et un nouvel *ex-voto* à Sarapis⁹. Les auteurs du *Corpus* conjecturent qu'une autre mosaïque ornée de représentations des Mois, d'Isis, etc..., que possède le Musée Britannique, appartenait au même groupe de monuments¹⁰; mais elle provient de Bordj Djedid; négligeons-la donc ici. Néanmoins la réunion en un seul endroit de tant d'objets relatifs au même culte n'est pas un effet du hasard; cette rencontre ne s'explique que si l'on admet à cette place l'existence d'un *Sarapeum*. Tertullien y fait allusion, ainsi qu'à un *vicus Isidis*¹¹, voisin sans doute du sanctuaire¹². Nous savons désormais qu'il faut en chercher les vestiges dans le

¹ S. Marie, p. 16-20, 23, 25.

² *Ibid.*, p. 25 sq.

³ *Ibid.*, p. 29.

⁴ S. Marie, p. 16.

⁵ *Ibid.*, p. 20 sq.; cf. Delattre, *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 107; Tissot, *G.*, II, p. 800; C. I. L., VIII, 1002-1005.

⁶ Je tiens le renseignement du P. Delattre; cf. *Bull. épigr.*, *loc. cit.*

⁷ *C. R. Inscr.*, 1890, p. 319 sq. Voir ci-dessous, L. VI, chap. 2, § I.

⁸ *Bull. épigr.*, *loc. cit.*, p. 108; elle représente un « buste d'enfant portant une corbeille et ceillant des fleurs ». D., *Amst.*, p. 170, n° 279.

⁹ *Bull. épigr.*, *loc. cit.*, p. 109; C. I. L., VIII, 12492. Une inscription trouvée en même temps mentionne un *pontifex* et se rapporte peut-être au culte de Sarapis; *ibid.*, 12551.

¹⁰ C. I. L., VIII, 1072^{ad}; voir ci-dessus, p. 170, n° 3.

¹¹ *De spectaculis*, 8; *De idololatria*, 20; cf. *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 294.

¹² Babelon, *Carth.*, p. 159; *Atlas C.*, 97.

champ qui occupe l'angle formé par la route de Saint-Louis à Sidi Bou Saïd d'une part, et, de l'autre, par le chemin qui longe la haie de cactus allant à la mer vers les thermes¹. En étudiant ci-dessous le culte de Sarapis, à l'aide de ces documents, nous examinerons s'il ne nous apprennent rien sur la disposition intérieure du temple.

Nécropole
punique
de Douïmès.

A proximité du *Sarapeum*, dans un terrain appelé Douïmès ou Teurf Douïmès, le P. Delattre a exploré une très riche nécropole punique². Les limites de mon sujet m'interdisent de parler en détail de ce travail considérable, poursuivi de 1893 à 1896. Qu'il me suffise de rappeler qu'on a ouvert plus d'un millier de tombes ; dans presque toutes les morts sont inhumés³ ; outre des poteries d'origine locale, des masques en terre cuite et une certaine quantité de bijoux et d'objets figurés qui trahissent souvent l'influence égyptienne, on a encore extrait de ces fosses beaucoup de vases et de figurines provenant d'ateliers grecs ou cypriotes. Cette nécropole a procuré des renseignements en abondance sur les usages funéraires et l'art des Phéniciens d'Afrique ; son existence, dûment constatée dans un endroit où on ne la soupçonnait guère, est d'une importance indéniable pour la topographie de la ville punique.

Quand les Romains s'établirent sur ce sol, ces tombeaux, qui remontent dans leur ensemble au VI^e siècle avant l'ère chrétienne, étaient depuis longtemps enfouis sous terre. La plupart ont été vus intacts par le P. Delattre ; et, s'il faut attribuer avec lui aux Romains le pillage de quelques-uns d'entre eux⁴, ces cas sont rares ; il demeure vrai, malgré tout,

¹ Cette indication précise m'a été fournie par le P. Delattre. Cf. *Monuments* p. 92.

² Delattre, *Carthage. La nécropole punique de Douïmès; fouilles de 1893-1894* (extrait du *Cosmos*, 1897); *Carthage. Quelques tombeaux de la nécropole punique de Douïmès (1892-1894)* (extrait des *Miss. cath.*, 1897); *Un mois de fouilles dans la nécropole punique de Douïmès à Carthage (février 1895)*, dans la *Revue tunisienne*, IV, 1897, p. 170-177; *La nécropole punique de Douïmès (à Carthage): fouilles de 1895 et 1896* (*Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 255-395); *Cosmos*, 20 janv. 1894, p. 244 sq.; *Bull. arch.*, 1893, p. 121; *Bull. Ant.*, 1896, p. 106 sq.; 1898, p. 121; Delattre, Héron de Villefosse et Berger, *C. R. Inscr.*, 1893, p. 133 sq., 394-397; 1894, p. 405 sq., 421, 430-442, 445-458; 1895, p. 61 sq.; 281-284, 294-300, 320-323; 1896, p. 52-54, 70-72, 124-195, 206; 1897, p. 690 sq.; 1898, p. 90. Gsell, 1895, p. 15 sq.; 1896, p. 11-13; 1898, p. 80 sq.; Babelon, *Carth.*, p. 164 sq.; *Atlas C.*, 96; Vellard, p. 74-76.

³ *Mém. Ant.*, *loc. cit.*, p. 256 : « A peine y a-t-on rencontré quelques cas (quatre ou cinq seulement) d'incinération. »

⁴ *C. R. Inscr.*, 1895, p. 320.

que les habitants de la seconde Carthage ou bien ignoraient ou bien ont respecté les sépultures qu'ils foulaient sous leurs pieds. Ils ont construit par-dessus; avant d'atteindre les hypogées, on traverse une couche de terrain où se reconnaissent des restes de monuments romains. On y a trouvé aussi des tombes chrétiennes, entre autres celle d'un enfant¹.

Des environs du *Sarapeum* et de Douïmès sortent les épitaphes de deux soldats de la première cohorte urbaine et de deux chrétiens, une statue d'Esculape, des lampes et objets divers en terre cuite de l'époque chrétienne, puis plusieurs centaines de macarons de terre cuite portant les empreintes les plus variées et formant peut-être une collection d'échantillons préparés par quelque industriel pour faciliter la vente de ses pierres fines; ces macarons datent du III^e ou du IV^e siècle avant Jésus-Christ².

es quais.

Si nous quittons la plaine pour longer le rivage, à partir de la lagune circulaire, nous remarquerons, près du bord, des blocs épars dans la mer, qui se distinguent sous l'eau à une faible profondeur et qui se prolongent jusqu'auprès de Bordj Djedid³. On les tient d'ordinaire pour les restes des anciens quais, ou même des fortifications de la cité punique. Barth, qui a observé ces vestiges, ajoute un détail qui lui est propre⁴. Sur presque toute cette étendue de côte, on distingue, dit-il, « des substructions en forme de chambres, comme il s'en voit avec une disposition toute semblable en mainte autre ville antique ». Pendant le séjour que le voyageur allemand fit à Carthage, des Arabes retirèrent de ces cavités une masse de boulets de pierre. Après examen, Barth concluait que ces murs, mal cimentés, ne remontent pas au-delà des bas temps romains. Toutefois les gros blocs submergés qui paraissent n'avoir formé qu'un seul tout avec ces ruines s'arrangent assez mal de cette explication; l'auteur le déclare lui-même. Aussi bien sa des-

¹ *Cosmos*, 20 janv. 1894, p. 245; 8 juin 1895, p. 293. On s'étonnera peut-être qu'il y ait des tombes en pleine ville romaine; mais le P. Delattre se demande si elles ne dateraient pas seulement du moyen âge.

² D., *Arch.*, p. 11 sq.; *Cosmos*, 13 janv. 1894, p. 213-216; cf. *C. R. Inscr.* 1892, p. 379.

³ Voir les cartes de Falbe (et la réduction de S. Marie, p. 209), de Dureau, (pl. II et III), de Beulé (pl. IV), de Caillat, de Tissot et du C. I. S. (p. 243, 275); cf. Delattre, *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 106; Babelon, *Carth.*, p. 124 sq.; *Atlas C.*, 13-14; de Roquefeuil, *C. R. Inscr.*, 1899, p. 35 sq.

⁴ I., p. 92 sq. M. de Roquefeuil (*ibid.*) y signale des pierres sculptées, des fûts de colonnes en marbre.

cription que j'ai transcrite est trop peu explicite pour nous permettre de rien décider¹.

Les thermes
d'Antonin.

Poursuivons notre route vers le nord et dépassons la maison d'Ahmed Zarouk. Nous voici, après la haie de cactus, en présence d'un amas de décombres, vrai chaos où l'œil a peine à discerner quoi que ce soit. Il « offre, dit Falbe, une très grande masse de blocage ; et ici comme dans les autres monuments il est composé de ciment et de moellons² ». Cette ruine, ajoute-t-il, « est, sans contredit (avec le n° 53 où il marque le temple de Junon Caelestis), la plus considérable des constructions isolées de Carthage » ; mais, dans sa prudence habituelle, il laisse aux archéologues à se prononcer sur sa destination. Clark Kennedy (1845) raconte³ que le consul anglais Thomas Reade fouilla ce monument et put se convaincre qu'il était d'une rare magnificence. Colonnnes de granit et de marbre, pavages de mosaïque, plaques de marbres variés et précieux garnissant les murs, rien ne manquait à sa splendeur. L'épaisseur des murs, en blocage revêtu de pierres de taille, disait en outre que cette construction fut de dimensions imposantes. Une statue de Jupiter, avec une certaine quantité d'objets de moindre importance, fut extraite de ces ruines, dont aucune inscription ne révéla alors le nom. Dureau de la Malle les avait prises pour un gymnase⁴ ; Davis y voit un entrepôt⁵ ; Beulé⁶ les dénomme basilique de Thrasamund ; Tissot⁷ se borne à critiquer Dureau de la Malle ; M. de Sainte-Marie⁸, tenant surtout compte du caractère grandiose de l'ensemble, y reconnaît un théâtre.

Tout le monde avait fait fausse route, comme le démontra M. Vernaz, au moyen d'une inscription qu'il retira des décombres en 1885. Il ne s'agit ici ni d'un gymnase, ni d'un entrepôt, ni d'un théâtre, ni de la basilique de Thrasamund,

¹ La carte partielle du C. I. S. (p. 275) donne sur le rivage, à la hauteur de Dar Mustapha ben Ismaïl, une série de petites loges qui répondent assez à la description de Barth.

² P. 37 sq., n° 67 de son plan.

³ II, p. 37 sq.

⁴ P. 194 sq., et pl. III ; Caillat suit Dureau de la Malle.

⁵ Davis, p. 388-392 ; il y a découvert une mosaïque.

⁶ Il prouve (*Fouilles*, p. 19) que ces ruines furent, au cours de ce siècle, une vraie carrière exploitée à l'envi par les Arabes et les Européens.

⁷ G., I, p. 647.

⁸ P. 205.

mais des thermes bâtis ou réédifiés au II^e siècle par Antonin ; bien que fort mutilé, le texte laisse lire très clairement le mot *thermis*¹. Diverses localités du territoire de Carthage portent des noms où survit un souvenir des temps passés ; j'ai déjà cité Cartagenna et La Malga. Le P. Delattre s'était demandé si « Dermèche » ne serait pas une altération de *thermae*² ; l'événement confirma sa conjecture. Le document épigraphique nous fournit en outre le nom de l'empereur Antonin : fut-il le premier auteur des thermes ? se borna-t-il à les restaurer, comme le pense M. Vernaz ? l'état de l'inscription ne permet pas de le démêler. On sait cependant qu'il fit revêtir de marbre les parois des salles ; et, comme M. Vernaz, après Thomas Reade, a constaté que les plaques de marbre cachaient de grossières peintures murales plus anciennes, il est vraisemblable que la décoration primitive fit un jour place à des ornements plus luxueux, en un mot que l'empereur embellit et transforma des thermes déjà existants. C'est aussi l'opinion de M. Cagnat, qui a fait de la dédicace une étude complète³, confirmant presque toujours les remarques de M. Vernaz. D'après sa conjecture, l'incendie qui détruisit le forum et ses environs, à l'époque d'Antonin, s'étendit peut-être jusqu'aux thermes. L'empereur, libéral envers les provinces⁴, aurait accordé une somme d'argent à la colonie, avec licence de l'employer à la réfection du monument fort endommagé. Les travaux entrepris à cet effet sont d'une des quatre années 146, 151, 154 ou 159.

Un peu en arrière des thermes, il existe une autre ruine de forme ronde. Falbe lui attribue un numéro spécial (69), et, depuis lors, on l'a considérée comme distincte de la précédente. Mais, tandis qu'il en fait un temple⁵, Dureau de la Malle⁶ veut

¹ Cf. Vernaz ; Tissot, G., II, p. 799 ; Babelon, *Carth.*, p. 159 sq. ; Vellard, p. 76-78 ; C. I. L., VIII, 12513 ; *Cat. Alaoui*, p. 95, n° 446.

² *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 106, n. 2 ; VI, 1886, p. 84 ; D., *Tombeau*, p. 7, n. 2 ; D., *Tun.*, p. 370 ; *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 294. Il est curieux de voir que Dureau de la Malle (p. 194) tirait lui aussi *gymnasium* de *djoumnas* lu par Quatremère dans El Bekri. Pour les diverses interprétations jadis proposées de ce mot, cf. Tissot, G., I, p. 645, n. 2.

³ *Sur l'inscription des thermes de Carthage* (*Rev. arch.*, X, 1887, p. 171-179) ; cf. Delattre, *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 84 sq.

⁴ *Capitolin, Vita Pii*, VIII, 4 : « Multas civitates adjuvit pecunia, ut opera vel nova facerent vel vetera restituerent. »

⁵ P. 38.

⁶ P. 191-194 et plan III ; cf. la carte de Caillat, qui adopte l'avis de Dureau de la Malle. Tissot éloigne beaucoup trop sur son plan le n° 69 du n° 67 ; il

y voir un théâtre, et son opinion a souvent prévalu dans la suite. On doit désormais la rejeter tout comme celle de Falbe, car M. Vernaz, en explorant le système de canalisation des thermes, s'est rendu compte qu'il était commun aux deux ruines; il a constaté en outre que le mur d'enceinte était le même. Les deux masses séparées aujourd'hui¹ constituaient donc jadis un seul tout. Quant à la forme demi-circulaire que Falbe, Dureau de la Malle, Caillat et Tissot attribuent au groupe le moins important (n° 69), elle s'explique aisément si l'on considère que les salles extrêmes des thermes se terminent d'ordinaire en abside. Les thermes de Titus, de Caracalla et de Dioclétien, à Rome, en fournissent plus d'un exemple².

Le canal et
la nécropole
punique
de Dermèche.

Les recherches de M. Vernaz ont encore abouti à un autre résultat³. A l'ouest des thermes s'embranchent un canal qui, après avoir suivi cette direction pendant quelque temps, tourne ensuite presque à angle droit vers le nord et aboutit à la pointe sud-est des citernes. Sa longueur totale est de 270 mètres, dont 110 entre les thermes et l'angle droit, 160 entre l'angle droit et les citernes. Il mesure 1^m,70 de largeur, environ 3^m,35 de hauteur sur l'axe. On lira avec intérêt tous les détails de construction de cet aqueduc souterrain dans le mémoire de M. Vernaz, où ils sont très clairement décrits. La voûte s'est écroulée en plusieurs endroits. En enlevant les éboulis qui obstruaient le passage, M. Vernaz a extrait, à moitié chemin entre les citernes et l'angle droit, une vingtaine d'urnes funéraires remplies d'ossements calcinés. Puis, tout près du coude, vingt-quatre tombeaux phéniciens, taillés dans le grès tendre et répartis à droite et à gauche du canal, ont reparu sous le pic des travailleurs; en perçant leur aqueduc, les Romains les ont tous plus ou moins détériorés.

Si Antonin restaura les thermes, il créa l'aqueduc; M. Vernaz s'appuie sur de bonnes raisons pour en faire la preuve⁴. L'aque-

admet l'idée du temple que propose Falbe. Davis parle d'une église, peut-être celle de saint Cyprien (p. 388-392). Les deux cartes du C. I. S. sont peu claires à cet endroit.

¹ Vernaz, p. 167. Les Arabes appellent encore les ruines du n° 67 Dermesch el Kébir (le grand Dermèche), et celles du n° 69 Dermesch el Srir (le petit Dermèche). Cette double expression est, semble-t-il, un souvenir de l'ancien état de choses.

² Cf. le plan de Rome dans O. Richter, *Topographie der Stadt Rom*.

³ Vernaz, p. 151-164 et le plan de la p. 165; Reinach, p. 210; *Miss. cath.* 1890, p. 262-264, 286 sq.; *Cal. Alaoui*, p. 47, n° 2.

⁴ Vernaz, p. 166 et 168.

duc est en effet de dimensions suffisantes pour vider en un temps très court tout le contenu des citernes. Cela suppose qu'elles pouvaient, d'autre part, être remplies sans délai ; c'est-à-dire qu'elles ne recevaient plus seulement les eaux pluviales, mais qu'une canalisation régulière les alimentait. Un tel état de choses n'exista qu'à partir d'Hadrien, puisque l'adduction des sources du Zaghouan à Carthage est son œuvre. Il est naturel de croire qu'Antonin, tandis qu'il embellissait les thermes, ait songé à tirer profit du grand aqueduc dont son prédécesseur venait de doter la ville. L'inscription expliquée par MM. Vernaz et Cagnat laisse même soupçonner que l'entreprise d'Hadrien fut achevée seulement par Antonin¹. Si l'on adopte cette manière de voir, on y trouve un motif nouveau d'assigner au règne de ce dernier prince l'établissement du canal qui relie les thermes aux citernes² et qui faisait partie d'un plan d'ensemble bien conçu.

Les sépultures puniques en bordure du canal ne sont pas les seules qu'on connaisse dans ce quartier. En 1869, Daux³ signale celles qu'a dégagées M. Gouvet en avant des citernes, dès 1862. M. Vernaz en a encore rencontré plusieurs sur le versant sud de la colline de Bordj Djedid, et il déclare qu'on en débayerait aisément de nouvelles tout autour⁴. Il est à remarquer que « ces caveaux funéraires creusés dans le grès tendre ne renferment aucune trace des squelettes qui y furent jadis déposés. Ils ont été visités par les successeurs des premiers habitants de Carthage et même utilisés, car l'un d'eux a ses parois recouvertes d'un enduit très soigné appliqué sur la roche elle-même et qui n'appartient pas assurément à l'époque punique⁵ ».

¹ M. Vernaz, appuyé par le P. Delattre, lit *futuram* [*aquam*] ; J. Schmidt (C. I. L., VIII, 12513) adopte cette lecture : *aquam magno usui futuram thermis* ; M. Cagnat, sans la rejeter complètement, se tient sur la réserve.

² Il est probable que les citernes aussi sont l'œuvre d'Antonin, puisqu'on a retrouvé dans la maçonnerie du radier une brique datée de 142 ; voir ci-dessous, p. 252.

³ P. 55 ; le P. Delattre les mentionne plus en détail (*Miss. cath.*, 1890, p. 92 sq., 261 ; cf. Vernaz, p. 23, 27, 163). C'est, je pense, à cet endroit qu'il découvrit le vase de plomb, avec inscription grecque, dont parle S. Marie, p. 123.

⁴ P. 168 sq. Sur cette nécropole, cf. *Miss. cath.*, 1890, p. 261 sq., 287 sq. ; Gauckler, *Guide*, p. 15.

⁵ *Miss. cath.*, 1890, p. 288. Dans ce mémoire le P. Delattre résume les recherches d'un officier de marine, M. Audemard.

La région
de
Bordj Djedid.

M. Vernaz ne se trompait pas en annonçant de prochaines découvertes analogues. Le service de l'artillerie établissait, en 1894, une batterie de côte à Bordj Djedid¹, lorsqu'il rencontra, à des profondeurs variant de 10 mètres à 30 mètres, des tombeaux puniques taillés dans le grès qui forme le sous-sol de la colline. L'exploration, qui ne pouvait alors être complète, permit toutefois de fixer leur âge approximatif; ils ne remonteraient pas plus haut que le III^e ou le IV^e siècle avant Jésus-Christ². Le P. Delattre a repris, en 1898, et poursuit en ce moment l'étude de ces sépultures, qui s'étendent au-delà des limites que j'assigne à Carthage romaine; c'est pourquoi j'en ai parlé en traitant des faubourgs³. On voit que les Romains ont bâti tout le quartier nord-est de leur ville sur une série de nécropoles.

Au-dessus des tombeaux qui sont au flanc méridional de la colline, M. Vernaz note « les ruines d'un monument assez considérable, dont le plan général n'est pas facile à reconstituer, mais qui a présenté, d'une façon évidente, la forme en voûtes posées les unes sur les autres⁴ ». Falbe⁵ parlait, apparemment, du même édifice situé « au nord-est des petites citernes » (n° 66), lorsqu'il le décrivait ainsi: « C'est un souterrain divisé en plusieurs petites pièces voûtées qui ont pu servir à des bains. Les murailles de l'une offrent encore de faibles restes d'une peinture à fresque, dans le genre de celles qui décorent les bains de Titus à Rome. L'influence de l'atmosphère aura bientôt achevé de faire disparaître ces ornements. » Ces deux passages, malgré leur concordance⁶, ne nous

¹ Elle a remplacé le fortin turc; cf. Vellard, p. 81 sq.

² *Bull. arch.*, 1894, p. 281-283; *Petit guide*, p. 29; Gsell, 1899, p. 8. Au cours de ces fouilles, on a exhumé une couronne d'or massif, ornée de pierres précieuses, qui pourrait bien être chrétienne, et deux bracelets à chatons: c'est le « trésor de Bordj Djedid »; *Cosmos*, 1894, p. 246 sq.; *Const.*, 1894, p. 167 sq.; Babelon, *Carth.*, p. 163 sq.; Gauckler, *Guide*, p. 21; *Cat. Alaoui*, p. 413, n° 1.

M. Gauckler vient encore de signaler de nouvelles tombes « sur un plateau rocheux situé au nord-est de la batterie d'artillerie... le plateau forme falaise du côté de la mer, qu'il domine à pic d'une dizaine de mètres ». Les premiers sondages ont fourni d'intéressantes pièces de céramique et font bien augurer des fouilles ultérieures (*Bull. arch.*, 1898, p. 171-173).

³ Voir ci-dessus, p. 171.

⁴ Vernaz, *loc. cit.*

⁵ P. 37.

⁶ *Petit guide*, carte; Babelon, *Carth.*, p. 163; Vellard, p. 82; C. I. L., VIII, 12578. Le P. Delattre signale aussi les ruines éparses autour de Bordj Djedid; *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 108.

permettent pas cependant de tenter une identification. C'est à ces restes, connus des Arabes sous le nom de Koubba Bent el Ré, que certains archéologues ont appliqué l'étrange appellation de « Bains de Didon ». M. de Sainte-Marie, voulant se rendre compte de l'origine du monument, y fit quelques sondages (P de sa carte). Il pense y avoir retrouvé trois salles, dont il trace un plan qui nous laisse aussi incertains qu'auparavant. Mais il demeure persuadé que cette construction est romaine et que rien de ce qu'il y a vu ne ressemble à aucune des parties ordinaires des thermes, bassins, piscines, conduites d'eau, etc.¹.

Falbe déblaya encore dans ces parages un pavé de mosaïque (n° 90) sur « un espace de 30 pieds carrés² » ; le ministre de la Marine du Bey, pensant y découvrir un trésor, la fit briser³. Près de là, entre les citernes et Bordj Djedid, le même auteur signale des débris immenses ressemblant à des ouvrages de fortification⁴. M. de Sainte-Marie⁵ rencontra aussi au pied de Bordj Djedid (F de sa carte) une belle mosaïque à quatre couleurs, sans figures, qu'il ne fit pas enlever. Il décrit et dessine⁶ « quatre grands murs ayant 2^m,60 de hauteur et formant un parallélogramme de 60 mètres de longueur sur 26^m,25 de largeur » (P de sa carte, n° 34 de Falbe), déjà examinés par Davis. Ne s'agit-il pas là des immenses ruines de Falbe? Beulé, au contraire, pense que ce dernier faisait allusion à un escalier dont il dit avoir aperçu nettement les degrés sur la déclivité de Bordj Djedid⁷. Tout cela est assez confus, et la diversité des opinions montre bien quelle incertitude règne dans la topographie de cette région.

On a cependant prétendu dénommer ces vestiges. Davis⁸,

¹ P. 37 sq.

² P. 43. Au-dessous de la mosaïque existe, à une faible profondeur, une couche de cendres semblable à celle que nous avons constaté vers le forum ; ce sont sans doute les traces d'une conflagration générale ; *ibid.*, p. 46.

³ Falbe (*loc. cit.*) dit qu'il agissait à l'instigation d'un Européen jaloux des succès du consul danois. Nous regrettons qu'il n'ait pas nommé cet envieux qui, soutenu par son gouvernement, prétendait se garder le monopole des ruines de Carthage. Peut-être faut-il penser à Thomas Reade. Mais ne rétablissons pas arbitrairement un nom que Falbe a cru devoir taire.

⁴ *Ibid.*, p. 39.

⁵ P. 27 sq.

⁶ *Ibid.*, p. 35-37.

⁷ Fouilles, p. 27-30 ; cf. Delattre, *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 86.

⁸ P. 369-384. Blakesley (voir ci-dessus, p. 224, n. 2) avait déjà, en 1857, hasardé cette opinion. Maltzan (I, p. 290, 292 sq.) n'est pas éloigné de s'y

d'après l'étrange système qui lui fait étendre Byrsa sur les collines qui vont de Saint-Louis à Bordj Djedid, attribuée aux murs voisins de ce fortin le nom de temple d'Esculape. L'escalier dont parle Beulé, et dont Davis donne une reproduction, correspondrait aux soixante degrés qui aboutissaient, suivant Appien, à la demeure du dieu. Nous verrons bientôt où était le véritable emplacement de ce sanctuaire, et cette seule constatation fera paraître évidente l'erreur de Davis; Grenville Temple¹ et Beulé² n'ont aucune peine à la faire toucher du doigt. Mais quand Beulé, suivi en cela par M. de Sainte-Marie³, propose une autre conjecture pour remplacer celle qu'il écarte, je crois qu'il fait fausse route à son tour. Les ruines sont, prétend-il, d'une structure telle qu'il ne saurait être question d'un temple⁴. Qu'on se figure deux rectangles de pierre dont le plus grand est long de 164 pas et large de 135; le plus petit, inscrit dans le précédent, mesure 98 pas sur 27. À l'intérieur, on n'a remué que de la terre végétale sans aucun ornement d'architecture, aucun marbre ni morceau sculpté. Il y a là, conclut Beulé, un plateau factice, une sorte d'esplanade bâtie de toutes pièces, qui ne saurait être que la *platea nova* dont parle Victor de Vita⁵, à laquelle on accédait par un escalier. Voilà la terrasse, à 50 mètres environ d'altitude⁶, voilà les degrés, tout concorde; il n'y a aucune raison de refuser ce nom aux soubassements dégagés par Davis. Il existe pourtant un motif pour réserver notre jugement. Victor dit, en effet, que la *platea nova* était « au milieu de Carthage⁷ »; il se serait bien mal exprimé si elle était, comme le soutient Beulé, au-delà de Bordj Djedid,

rallier; mais il place en outre à Bordj Djedid : une construction colossale (basilique de Thrasamund?), une construction ronde (temple d'Apollon?), des restes de magasins en forme de niches, de nombreuses citernes. Voir *Atlas C.*, 110.

¹ Temple, I, 107.

² *Loc. cit.*

³ P. 36; Tissot, *G.*, I, p. 658 sq., cite l'opinion de Beulé, sans prendre parti.

⁴ S. Marie (*ibid.*, p. 37) ajoute que ses propres « excavations ont été assez profondes pour démontrer que cet édifice n'était ni un temple, ni une basilique; j'y aurais, au moins, retrouvé la base de quelque colonne ou des débris de marbre. En outre, par des sondages opérés contre les murs qui ont 5 mètres d'épaisseur, je me suis assuré qu'il n'y avait là ni crypte, ni souterrain. »

⁵ II, 13; *Atlas C.*, 110; Babelon, *Carth.*, p. 171.

⁶ Meltzer, II, p. 164.

⁷ C'est de ce mot que s'autorise sans doute Dedreux (*Esquisse*) pour la marquer entre le cirque et le port circulaire.

c'est-à-dire, selon toute probabilité, le long de l'enceinte byzantine. Je préfère l'incertitude à une affirmation aussi risquée.

Les alentours du fortin ont encore rendu à Davis¹ une mosaïque avec une scène de chasse ; et au P. Delattre, deux autres qui représentent une chasse aux bêtes féroces, lion, tigre, etc., un buste de Cérès sans doute, avec des oiseaux² ; à La Blanchère, une dernière où figurent les mois et les saisons³. Des inscriptions chrétiennes pour la plupart⁴, des lampes de même origine, des vases de bronze, les restes d'une statue colossale (Hercule?) en proviennent également. La plupart de ces objets sortent de citernes romaines, réunies en deux groupes, chacun de douze réservoirs profonds de 15 mètres et creusés auprès et au-dessous du fort turc⁵.

iternes
l'est.

Le visiteur qui va de Bordj Djedid vers la colline de Saint-Louis passe à côté d'une vaste construction blanche, collée au flanc du coteau : ce sont les citernes de l'est ou citernes de Bordj Djedid⁶. Il n'y a pas de rivière à Carthage, et Barth déclare qu'il n'existait sur toute l'étendue de la ville que deux sources ; encore l'une d'elles jaillit-elle au pied des hauteurs de Sidi Bou Saïd, non loin de la mer⁷. Les découvertes récentes montrent que cette assertion est exagérée : par exemple, MM. S. Reinach et Babelon ont mis au jour un certain nombre de puits dans la plaine⁸ ; pourtant M. Cagnat a eu raison d'écrire que « de toutes les villes africaines la plus pauvre

¹ P. 531 sq., 535 sq., 538, 539-541 ; Franks, p. 225.

² *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 295. Autres mosaïques analogues, *Cat. Alaoui*, p. 11, n° 8-9.

³ Cagnat, *Mos.*, p. 253 sq. ; C. I. L., VIII, 12588 ; *Cosmos*, 7 déc. 1889, p. 21 ; Gsell, p. 1899, p. 32.

⁴ *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 295 ; 2 nov. 1889, p. 385 ; *Bull. arch.*, 1897, p. 437.

⁵ *Cosmos*, 20 janv. 1894, p. 245-247 ; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 437. Ces citernes sont probablement l'édifice antique signalé par V. Guérin (I, p. 64) sous le fortin. Le P. Delattre ajoute (*Bull. arch.*, 1894, p. 90) qu'on a remis dernièrement au jour « contre le plateau de Bordj Djedid, du côté de la mer », des absides semblables à celles que nous rencontrerons tout à l'heure au sud-ouest de Saint-Louis ; elles étaient peut-être destinées à empêcher le glissement des terres.

⁶ Je les désigne ainsi pour éviter les confusions produites par le nom de « grandes citernes » que leur attribuent la plupart des topographes ; les citernes de La Malga sont en effet de dimensions plus considérables ; cf. Meltzer, II, p. 542.

⁷ Barth, p. 100 sq. Dugate (p. 79, n° 2) signale une demi-douzaine de puits apparents qui ont échappé à Barth ; voir encore ci-dessus, p. 57, n. 4.

⁸ Voir en particulier R.-B., *Rech.*, pl. IV, p. 33. Le P. Delattre vient d'en retrouver un près de Bordj Djedid (*C. R. Inscr.*, 1898, p. 628-630) ; la nappe d'eau potable est à 25 mètres de profondeur.

en eau par elle-même est peut-être Carthage¹ ». Grâce aux mêmes explorateurs, nous savons encore que la plupart des maisons, sinon toutes, possédaient une citerne pour emmagasiner l'eau; le P. Delattre en a signalé aussi sur les points les plus divers, à Byrsa, à Bordj Djedid, etc... Par ce moyen, la population était donc à peu près à l'abri de la soif. Ne fallait-il pas cependant parer à l'imprévu? Une année de sécheresse pouvait tarir puits et citernes chez les particuliers, comme il advint à l'époque d'Hadrien. Il serait bien peu vraisemblable que cette calamité n'ait été précédée d'aucune autre du même genre. C'est pour l'éviter, dans la mesure du possible, que les citernes publiques de l'est furent établies. J'en emprunte la description à Tissot². « Entièrement construites en blocage recouvert d'un ciment d'une excessive dureté, les citernes de Bordj Djedid forment un rectangle allongé, divisé en dix-huit réservoirs voûtés, parallèles, larges de 7^m,50, hémisphériques aux deux extrémités, que séparent de puissants murs de refend, dans chacun desquels est pratiquée une ouverture centrale. Quinze de ces réservoirs mesurent 30 mètres de longueur. Les autres, c'est-à-dire le premier, le dixième et le dix-huitième, en comptant à partir du sud de l'édifice, n'ont que 20 mètres de long, et leurs extrémités sont rectangulaires. (Entre ces extrémités et les galeries latérales dont il va être question se trouvent six chambres circulaires et voûtées en coupole qu'on a reconnu être des filtres.) La profondeur de ces dix-huit bassins est uniformément de 9 mètres depuis le radier jusqu'au sommet de la voûte; mais la profondeur de la nappe d'eau ne paraît pas avoir été de plus de 5^m,50. Deux galeries latérales, longues de 145 mètres, larges de 2^m,50, courent le long des grandes faces du parallélogramme et s'ouvrent sur chacun des bassins: le sol de ces galeries domine de 6 mètres environ le radier des réservoirs³. » Ils contiennent de 25.000 à 30.000 mètres cubes⁴ et remplissent le rôle de ces bassins de décantation (*piscinae limariae*) dont parle Frontin⁵.

¹ *Journal des Savants*, 1896, p. 263.

² *G.*, I, p. 597.

³ S. Marie a donné un plan et une coupe des citernes (p. 185); ses mesures (p. 183 sq.) diffèrent un peu de celles de Tissot, dont celles de Barth (I, p. 104 sq.) se rapprochent davantage. Cf. aussi Guérin, I, p. 64; *Petit guide*, p. 28; Babelon, *Carth.*, p. 160-163 (avec un plan); *Atlas C.*, 101; Vellard, p. 78-80.

⁴ Vernaz, p. 13; *Petit guide*, *loc. cit.*

⁵ *De aquaeductibus*, 15, 19; cf. Toutain, *Cités*, p. 67-74.

Cette description n'est plus tout à fait exacte aujourd'hui. Le 25 octobre 1884, le gouvernement tunisien signa une convention relative à l'alimentation en eau de Tunis et de sa banlieue; dans les travaux prévus figurait la mise en état des citernes de Bordj Djedid. Elles s'étaient si bien conservées au cours des siècles qu'on les croyait encore propres à desservir La Goulette et ses environs immédiats; et les recherches de M. Vernaz, si fécondes en résultats archéologiques, n'avaient d'autre but que de rendre évidente la possibilité de cette restauration¹. Les travaux nécessaires furent accomplis en 1887-1888; et depuis lors l'antique château d'eau remplit son office comme autrefois. Mais, sans doute pour des raisons techniques, le dix-huitième compartiment, le plus au nord, fut sacrifié; deux des chambres circulaires disparurent de ce fait. Lorsqu'on regarde le blanc monument du dehors, on n'aperçoit plus, dominant l'extrados des voûtes, que quatre petites coupoles, celles du premier et du dixième réservoirs. Sauf cette modification, nous avons sous les yeux l'image fidèle des citernes romaines et peut-être antérieures aux Romains².

Ces deux opinions ont trouvé d'intrépides partisans. Après quelques pages assez obscures, où l'on sent trop que l'auteur n'a pas vu ce dont il parle, Dureau de la Malle conclut énergiquement³ que les citernes remontent à la première période de la ville. A la suite de Daux⁴, qui les croit puniques, au moins quant à leur origine, Tissot⁵ affirme que ce « caractère essentiellement punique n'est ni contesté, ni contestable ». Sans se prononcer d'une manière aussi catégorique, MM. S. Reinach et Babelon⁶ inclinent vers la même solution. D'un autre côté, Maltzan⁷ pense que cette architecture porte la marque certaine

¹ *Petit guide, loc. cit.*: Delattre, *Mélanges*, 1891, p. 54, n° 5; Gauckler, *Guide*, p. 15.

² Vue des citernes avant les réparations: Davis, p. 392; S. Marie, p. 163, 181; Duruy, I, p. 417; Church, p. 142; Babelon, *Carth.*, p. 162; Cagnat-Saladin, p. 115. Cagnat et Goyau, *Lexique des antiquités romaines*, s. v. *piscina*; *Globus*, p. 61.

³ P. 78-85; Davis (p. 394) est de la même opinion; Estrup (p. 15) juge la question douteuse, cependant il penche du même côté.

⁴ P. 53 sqq.

⁵ *G.*, I, p. 397.

⁶ *Bull. arch.*, 1886, p. 39. M. S. Reinach est ailleurs (Reinach, p. 211) beaucoup plus décidé en faveur de cette doctrine; M. Babelon (*Carth.*, p. 160) a changé d'avis.

⁷ I, p. 393. Meltzer (II, p. 216-219) ne se prononce pas sur l'origine de ces citernes, ni de celles de La Malga; cf. id., *Pun.*, p. 290 sq.

du génie latin; le blocage était le procédé favori des Romains, et Tissot nous a dit que les murs sont entièrement en blocage. Le P. Delattre apporte un argument en apparence décisif lorsqu'il cite une estampille de brique, de l'an 142, qui « a été retirée en novembre 1888 du béton formant le radier du même réservoir... Tout le radier des citernes étant formé d'une extrémité à l'autre d'un béton uniforme, cette brique fournit une preuve précieuse pour déterminer l'origine romaine et non punique de ces vastes citernes¹ ». La déduction n'est-elle pas trop rigoureuse? Maltzan et le P. Delattre démontrent bien que les citernes, dans leur état actuel, sont romaines; qui oserait affirmer pourtant qu'il ne s'agit pas là d'une restauration, aussi complète qu'on le voudra, mais, après tout, d'une restauration? Car il ne faut pas perdre de vue que le problème de l'alimentation de Carthage était pour le moins aussi compliqué avant qu'après 146. Et, si la colonie romaine ne pouvait se contenter des puits et des citernes de chaque maison, comment auraient-ils suffi à une population encore plus dense? Je ne pense pas que le témoignage d'une seule marque de brique soit de nature à résoudre cette difficulté. Jusqu'à plus ample informé, la théorie de Daux, qui admettait l'origine punique des réservoirs, avec transformation possible (je dis certaine) par les Romains, risque d'arriver plus près de la vérité². Ce qui m'empêche d'être tout à fait affirmatif en faveur de ce dernier système, c'est l'objection très forte que le P. Delattre tire de l'existence d'une nécropole autour des citernes. Croira-t-on que les Carthaginois les avaient bâties au milieu des tombeaux³?

Virgile nous montre Enée, à son arrivée à Carthage, admirant le beau dallage des rues⁴, par allusion à une habitude de

¹ *Mélanges, loc. cit.*, et 1893, p. 34; *Bull. arch.*, 1893, p. 121; *Tun.*, p. 370. M. Toutain (*Cités*, p. 73) et M. Gsell (1894, p. 41, § 84; 1893, p. 152, § 61) acceptent le système du P. Delattre.

² C'est l'opinion à laquelle s'arrête S. Marie (p. 184). V. Guérin (I, p. 43) dit que les Carthaginois bâtirent ces citernes à ciel ouvert; elles furent couvertes et divisées en compartiments par les Romains. Sur quoi se fonde cette hypothèse, qui ne s'accorde guère avec les habitudes des Orientaux? Je ne dois pas omettre ces lignes instructives de MM. Cagnat et Saladin (p. 116): « La construction primitive est assurément de l'époque punique; elle offre de grandes ressemblances avec celle des bassins analogues que nous avons vus dans le reste du pays... A l'époque romaine, les citernes ont certainement été restaurées et perfectionnées... »

³ *Mélanges*, XIII, 1893, p. 34.

⁴ *Aen.*, I, v. 422.

l'époque punique dont les Romains durent hériter; Servius ajoute en effet¹ que cette ville, avant toutes les autres, revêtit ses rues de pierres. Ces dalles, comme les terrasses des maisons, étaient sans doute en pente, peut-être aussi creusées de rigoles, pour diriger l'eau vers les bassins où elle se filtrait et en perdre le moins possible. Quand fut bâti le grand aqueduc du Zaghouan, ce souci n'eut plus de raison d'être; l'eau arrivait à flots désormais. Il fallait pour cela toutefois qu'un branchement reliât les réservoirs de Bordj Djedid à ceux de La Malga. M. Vernaz, qui a fait de cette canalisation souterraine une étude spéciale², admet, par hypothèse, l'existence de ce conduit que Davis³ prétend avoir retrouvé. L'autorité de ce dernier ne me suffit point; il ne fournit du reste aucun détail sur sa prétendue découverte.

A l'ouest, au sud et à l'est des citernes, se développent trois égouts qui desservent « des rues dont la largeur est naturellement indiquée par l'alignement extérieur des citernes, d'une part, par celui des constructions dont on retrouve les ruines, de l'autre⁴ ». Ces rues paraissent avoir été pourvues de marches de distance en distance; les égouts en suivaient le profil. Une dizaine de branchements mettaient en communication ces trois collecteurs avec les habitations d'alentour. Auprès de l'un d'eux, à l'ouest des citernes, étaient quatre tombes chrétiennes « d'une époque relativement récente⁵ », avec des fragments d'inscriptions et des débris de peu d'intérêt. Les trois égouts se déversent dans un autre plus considérable, qui part de l'angle sud-est des citernes et se dirige vers le sud; il disparaît à 20 mètres environ. A ce même compartiment circulaire du sud-est prenait encore naissance le canal qui alimentait les thermes d'Antonin⁶. M. Vernaz constata que l'orifice en était muré, au fond de la cuvette⁷; il ne servait donc plus aux derniers jours de Carthage. Quand l'insécurité du pays empêche le bon entretien de l'aqueduc de Zaghouan, il n'arriva sans doute

¹ Servius, ad h. l.; cf. Isidore, *Etymol.*, XV, 46. Voir Dureau, p. 78; Reinach, p. 211; S. Marie, p. 188.

² Vernaz, p. 12, 13, 23; voir ci-dessous, p. 261 sq.

³ P. 393.

⁴ Vernaz, p. 25; cf. p. 23-27.

⁵ Sur ces tombes retrouvées en pleine ville romaine, voir ci-dessus, p. 241, n. 1.

⁶ Vernaz, p. 151, 166; voir ci-dessus, p. 244 sq.

⁷ La bonde de fond, qui était en plomb, se conserve au Musée du Bardo (*Cat. Alaoui*, p. 125, n° 13).

plus en ville qu'un volume d'eau irrégulier et insuffisant. Dès lors, il devint indispensable de la ménager, au lieu de la répandre sans compter, comme on faisait jadis en des temps plus heureux¹. Cette suppression du canal entraîna celle des thermes; car quel autre moyen aurait-on inventé pour les remplir? Dans le compartiment circulaire du sud-ouest s'embouche un conduit qui aboutit à l'égout de l'ouest et qui pouvait servir de déversoir aux citernes; puis un aqueduc issu du troisième réservoir, en remontant vers le nord, et qui a dû porter l'eau à un édifice voisin, dans la direction de Byrsa, coupe ce conduit et passe sous l'égout qu'il respecte. Cette canalisation enchevêtrée prouve que nous sommes en face de constructions d'âge différent², qui toutes d'ailleurs appartiennent à la seconde Carthage; quelques parties même, d'un travail défectueux (par exemple le déversoir du sud-ouest), trahissent une époque assez basse. M. Vernaz³ refute bien l'opinion contraire, soutenue par Daux: si ces conduits de tout genre remontent avant 146, le dallage des rues, aux temps puniques, en vue de l'adduction des eaux dans les citernes, n'a plus de raison d'être. Il faut choisir; les deux hypothèses s'excluent.

El Bekri⁴ mentionne plusieurs des monuments de Dermèche; il n'est pas toujours facile de voir clair dans les descriptions des écrivains arabes; mais ici on n'a guère à hésiter. Les « citernes des démons » (Mouadjel es Cheiatin)⁵ correspondent aux vastes réservoirs dont il vient d'être question. Le « château de Coumech », nom que le P. Delattre corrige heureusement en Dermèche⁶, représente les thermes du bord de la mer. Quant à la « prison obscure, formées de voûtes posées les unes sur les autres, et dont l'entrée inspire l'effroi », il reste douteux s'il faut y reconnaître l'aqueduc bordé de tombeaux qui relie les deux édifices précédents, ou bien, avec M. Vernaz⁷, les ruines à flanc de coteau vers le sud de Bordj Djedid. En

¹ *Ibid.*, p. 166.

² Delattre (*Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 86) : « Le quartier de Dermèche est peut-être celui de Carthage où l'on rencontre le plus d'antiquités de tous les âges. »

³ P. 27. Maltzan (I, p. 294), parle aussi, mais trop vaguement, de conduites d'eau qui aboutissent de tous côtés aux citernes; l'une d'elles, plus grande que les autres, aurait été découverte en 1806, pendant les fouilles entreprises par le premier ministre Khasnadar.

⁴ Voir Appendice II.

⁵ Le P. Delattre lit « Douames ech Chouatin »; *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 105.

⁶ *Loc. cit.*, voir ci-dessus, p. 243 sq.

⁷ P. 170; voir ci-dessus, p. 246.

atténuant les expressions d'El Bekri, que son imagination égare plus d'une fois, nous devons néanmoins admettre qu'une partie considérable de ces constructions subsistait encore au XI^e siècle. Aujourd'hui même, tandis que dans les autres quartiers on n'aperçoit presque rien au-dessus du sol et qu'il a été nécessaire de creuser la terre pour lui arracher son secret, ici la masse énorme des thermes les a préservés de l'anéantissement, et les citernes ont défié la rage persévérante des destructeurs.

CHAPITRE IV

LA VILLE HAUTE

La ville haute comprend, comme la ville basse, deux quartiers : *Byrsa* et *La Malga*. Dans *Byrsa*, j'englobe non seulement la hauteur de Saint-Louis, mais aussi les collines du nord, occupées par le Carmel, la résidence d'été des Sœurs de Sion et le Petit Séminaire, et celles qui les continuent vers l'est, jusqu'à la route de Sidi Bou Saïd. La *Malga* s'étend depuis le village de ce nom jusqu'à celui de Douar ech Chott.

I

BYRSA

Si l'on quitte Bordj Djedid en se dirigeant à l'ouest, on coupe bientôt le chemin qui monte de la plaine vers Sidi Bou Saïd. Au delà s'étend un terrain en hémicycle, « dont les talus laissent apercevoir des restes de voûtes inclinées¹ » ; c'est là, dit le P. Delattre, que nous devons chercher l'Odéon. Outre les indices fournis par la structure de ces quelques pans de murailles, ce flanc de colline évidé rappelle assez l'aspect des théâtres antiques. Or l'on sait que l'Odéon était un théâtre bâti

¹ Delattre, *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 85 ; *Bull. arch.*, 1893, p. 119 ; *Tun.*, p. 372.

par les Carthaginois lorsqu'ils obtinrent, au début du III^e siècle, la faveur de célébrer les jeux pythiques¹. Tertullien, contemporain de cette construction, nous rapporte qu'en creusant les fondations des tombeaux vieux d'au moins cinq siècles reparurent au jour et que l'on exhuma, au grand effroi du peuple, des squelettes qui n'étaient pas encore tombés en poussière². On enterrait donc, pendant la période punique, à l'endroit où plus tard s'éleva l'Odéon. Or le P. Delattre a constaté la présence d'une nécropole préromaine sur la hauteur intermédiaire entre Bordj Djedid et Saint-Louis. Le résultat de ses investigations s'accorde avec le témoignage de Tertullien et renforce l'hypothèse qu'il a émise sur la situation de ce théâtre³.

Les découvertes ont été rares jusqu'à présent dans cette région. Des amphores, une tête de statue et des débris de poterie⁴, « des marbres et des pierres d'époques diverses, depuis l'époque punique jusqu'à l'époque byzantine », quelques inscriptions païennes et chrétiennes⁵, une mosaïque peut-être chrétienne⁶, tels sont les principaux objets exhumés. M. Babelon signale, d'après M. d'Anselme de Puisaye, « une assez grande maison romaine sise entre le quartier de l'Odéon et celui de Dermèche⁷ ». Ce coin peu exploré nous réserve peut-être d'heureuses surprises.

Le prétendu
temple
de Saturne.

On remarquait naguère, au-dessus de la dépression de l'Odéon, un ensemble de ruines à propos duquel on a beaucoup écrit, sans que les ténèbres qui l'enveloppent soient encore dissipées. Falbe⁸ se borne à le porter sur sa carte (n^o 70) et à le décrire comme « un temple rond circonscrit dans un carré ». Mais il n'avait aperçu, faute d'y pouvoir fouiller, qu'une portion du monument. Beulé, qui s'inspire de Falbe,

¹ Tertullien, *Scorpiace*, 6; *De pallio*, 4; ce dernier texte étant de 208 ou 209 (cf. Monceaux, *Tert.*, p. 91), la date indiquée ci-dessus (p. 64) pour l'institution des jeux pythiques n'a rien d'in vraisemblable.

² *De resurrectione carnis*, 42; Delattre, *Bull. arch.*, loc. cit. l'Odéon fut détruit par les Vandales (Vict. Vit., I, 8).

³ *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 83 sq.; *Miss. cath.*, 1890, p. 227 sq.; Tissot, *G.*, I, p. 654 sq.

⁴ *Bull. épigr.*, *ibid.*, p. 84.

⁵ *Cosmos*, 20 janvier 1893, p. 247; *Cot. Alaoui*, p. 246, n^o 344; p. 249, n^o 372, 377; Delattre, *Const.*, XXVIII, 1893, p. 166; Cagnat, *Bull. Ant.*, 1893, p. 209 sq.

⁶ Davis, p. 340.

⁷ *Bull. Ant.*, 1894, p. 219.

⁸ P. 38. La carte du G. I. S. (p. 275) indique des ruines assez importantes en cet endroit.

mais qui a suivi les recherches de Davis dans ce terrain, déclare ce temple « le mieux conservé de tous ceux qui existent à Carthage¹ ». Tout y décèlerait une main romaine, plan, appareil, matériaux, mosaïque, et jusqu'à ce revêtement de marbre cipollin dont les fragments se montrent en quantité dès qu'on retourne le sol. Si l'on tient à mettre un qualificatif sur ces pans de murs, Beulé, qui n'énonce pas les motifs de son choix, songerait à un temple de Cérès et de Proserpine². Pour Davis³ également, qui s'employa à le déblayer et y déterra une mosaïque figurant les mois et les saisons, il s'agit bien d'un temple. « L'ensemble de l'édifice se compose d'une rotonde centrale entourée de trois galeries concentriques et communiquant avec l'extérieur par les douze avenues que forment les piliers des quatre enceintes circulaires⁴. » Davis est frappé de cet aménagement à vrai dire assez particulier ; et il part de là pour développer toute une théorie sur le système solaire et les divisions du temps que représente la configuration de ce sanctuaire. Avant d'examiner ces conjectures symboliques, il conviendrait de savoir si les fouilles ont été bien exécutées et leurs résultats fidèlement consignés. Des fragments de colonnes cannelées, des morceaux de marbres divers, c'en est assez pour que l'imagination de Davis rétablisse l'aspect intérieur et extérieur du sanctuaire⁵. Aussi Tissot n'exagère-t-il pas quand il dit : « Ses conclusions et même, jusqu'à un certain point, ses indications ne doivent être accueillies qu'avec une extrême défiance⁶. » J'accorderai à Davis⁷ qu'une voûte surmontait ce monument, mais de croire à un triple dôme, symbole de la trinité carthaginoise, nous n'en avons pas le droit. Et lorsque, rencontrant dans la fosse creusée par ses ouvriers un lit de cendres et d'os, il les prend pour les lamentables

¹ *Fouilles*, p. 44 et n. 6.

² Guérin (I, p. 61) adopte les mêmes conclusions ; Caillat inscrit aussi ces noms sur son plan. Je ne sais où ce dernier a pris le temple de Neptune qu'il met à l'est de celui de Cérès et de Proserpine.

³ P. 171-183, 287 ; Franks, p. 225 ; Maltzan, I, p. 298 ; Cagnat, *Mos.*, p. 252.

⁴ Tissot, *G.*, I, p. 656 ; à la page précédente se trouve un plan du monument, de même dans S. Marie (p. 176). Babelon (*Carth.*, p. 166), *Atlas C.* (104) ; ces auteurs se sont inspirés de Davis (p. 175), qui donne encore un croquis du terrain (p. 285).

⁵ P. 289 sq.

⁶ *G.*, I, p. 657.

⁷ P. 286 sq.

restes des victimes brûlées en l'honneur de Saturne, sa crédulité est excessive¹.

Ce temple de Saturne, que Davis installe sur le plateau de l'Odéon, est transporté par Dureau de la Malle² et par M. de Sainte-Marie³ sur la colline du Petit Séminaire. Là en effet, disent-ils, s'étendait la vaste enceinte du sanctuaire de Caelestis (la Tanit des Phéniciens), divinité parèdre de Saturne (l'ancien Baal Hâmân); il convient donc de rapprocher les deux temples, dont quelques stèles puniques rencontrées à La Malga démontrent l'existence à proximité. Le point de départ de ce raisonnement est juste; oui, les deux temples étaient proches l'un de l'autre, et les stèles puniques retirées du sol doivent servir à en fixer l'emplacement. Mais elles nous amèneront tout à l'heure à conclure que Caelestis était sans doute adorée dans la plaine entre Byrsa et la mer; Saturne avait donc lui aussi son temple dans ce quartier, et je l'assignerais volontiers, après Beulé⁴, V. Guérin⁵ et M. Babelon⁶, au n° 58 de Falbe, au-dessous de l'angle oriental de Byrsa. Le *vicus Saturni*⁷ ou *vicussenis*⁸, le bois sacré dont parle Tertullien⁹, qu'il faut peut-être confondre avec le *lucus Vandalarum*¹⁰, seraient donc à rechercher au flanc de Byrsa ou dans la plaine. L'hypothèse cadre bien avec le texte des *Acta proconsularia* de saint Cyprien, où le *vicus Saturni* est mis entre les temples de Caelestis (dans la plaine) et d'Esculape (à Saint-Louis)¹¹.

L'édifice rond fouillé par Davis n'ayant dès lors plus d'attribution, MM. Noeldechen¹² et Babelon¹³ proposent d'y installer

¹ P. 288; *Monuments*, p. 82.

² P. 171, 179, et pl. III.

³ P. 175.

⁴ *Fouilles*, p. 44.

⁵ I, p. 60 sq.

⁶ *Carth.*, p. 157 sq. M. Toutain (*Sat.*, p. 92) se borne à le placer « in vertice montis Carthagini imminantis ».

⁷ *Caecilii Cypriani acta proconsularia*, 2.

⁸ *Aug., De consensu Evang.*, I, 36.

⁹ *Apol.*, 9 : « in eisdem arboribus templi sui obumbratricibus scelerum ».

¹⁰ C. Mueller, *Geogr. graeci min.*, II, p. 526, 61; cf. Dureau, p. 181.

¹¹ On peut se demander si « in vico qui dicitur Saturni inter Veneriam et Salutariam » (*Acta procons.*, 2) signifie bien, comme le veut Dureau de la Malle, « entre les temples de Caelestis et d'Esculape »; un manuscrit de Saint-Germain porte « inter duas plateas Veneriam et Salutariam » (cf. Dureau, p. 173, n. 4). D'ordinaire on interprète « entre les rues de Caelestis et d'Esculape »; au reste la différence est légère, car ces rues ou ces places devaient avoisiner les temples du même nom.

¹² *Neue Jahrbuecher fuer deutsche Theologie*, III, 1894, p. 225.

¹³ *Carth.*, p. 166 sq.

l'Odéon, abandonnant tout à fait l'hémicycle à flanc de coteau. M. Gsell veut bien me faire savoir qu'il reconnaîtrait plutôt dans le soi-disant temple de Saturne un marché, dans le genre du *macellum magnum* du Caelius, à Rome, auquel se substitua, au v^e siècle, l'église San Stefano Rotondo¹. Cette opinion fondée sur l'analogie me semble devoir être prise en considération.

En 1897, la Direction du service des Antiquités a déblayé sur le plateau de l'Odéon deux maisons romaines de basse époque contenant plusieurs mosaïques superposées, « dont les styles différents offrent des points de repère précieux pour l'histoire de l'art² ».

Le service tunisien des travaux publics, avant d'entreprendre la réfection des citernes de l'est, avait chargé M. Vernaz de rechercher si la canalisation antique subsistait encore et si on pourrait l'employer pour réaliser une économie³. On n'a pas oublié à quels résultats M. Vernaz avait abouti à Dermèche ; une autre découverte les avait précédés⁴. L'aqueduc qui amenait à Carthage les eaux du Zaghouan offre cette particularité, que « le radier est à un niveau supérieur à l'extrados des voûtes des citernes » de La Malga. Les architectes romains ne l'ont pas établi à cette hauteur sans motif, car cette disposition entraînait la surélévation des arcades dans la plaine de L'Ariana ; d'où surcroît de dépenses. Quelle raison les détermina à adopter ce plan ? La seule raison plausible, dit M. Vernaz, c'est que l'aqueduc devait porter l'eau à une partie de la ville plus élevée ou plus éloignée que La Malga, c'est-à-dire, selon toute probabilité, aux citernes de Bordj Djedid. Or voici ce que les sondages de M. Vernaz l'ont amené à reconnaître dans le sous-sol.

Un peu au nord des citernes de La Malga, s'embranchent dans l'aqueduc principal une importante conduite. De là, elle « se dirige à l'est, traverse la chaîne des hauteurs située au nord de Byrsa et débouche au pied de la colline de Junon⁵, après

¹ Lanciani, *Monumenti antichi dei Lincei*, I, p. 506 sq., pl. II, 1-2; Huelsen, *Roemische Mittheilungen*, VII, 1892, p. 297-299; Kiepert-Huelsen, *Forma Urbis Romae antiquae*, carte II, Oq; L. Borsari, *Topografia di Roma antica*, in-16, Hoepli, Milan, 1897, p. 117 sq. Cf. Boeswillwald-Cagnat, *Timgad*, p. 216-214.

² Gauckler, *C. R.*, 1897, p. 7.

³ Vernaz, p. 11.

⁴ *Ibid.*, p. 12-23; cf. Delattre, *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 80 sq.; Tissot, *G.*, II, p. 802.

⁵ Celle que je dénomme, avec le P. Delattre, « colline du Petit Séminaire et du Carmel »; le nom de « colline de Junon » est sans fondement.

un parcours souterrain de 788 mètres¹ ». Assez large aux deux extrémités pour permettre à une personne de taille moyenne d'y circuler en se baissant, le canal se rétrécit d'une manière sensible vers le milieu. De distance en distance, des canaux secondaires se soudent au principal, les uns d'aspect punique, la plupart romains. Il en est trois plus considérables, dont le troisième, lorsqu'on vient de La Malga, paraît avoir eu une importance toute spéciale. A 100 mètres environ au-delà de cette dernière prise, l'aqueduc disparaît complètement ; tous les efforts de M. Vernaz pour en retrouver les traces n'ont abouti à rien. Aussi se demande-t-il, en concluant, si l'aqueduc reliait en réalité La Malga et Bordj Djedid, ou si sa raison d'être ne serait pas plutôt le troisième branchement à lui seul. Je remarque cependant que l'aqueduc se prolonge après le branchement jusqu'au point où, affleurant le sol, il a subi les atteintes des exploiters de pierres. Qui nous empêchera de supposer qu'il se continuait à l'air libre, à partir de cet endroit, pour atteindre enfin les citernes de l'est ? Si son rôle se bornait à alimenter un grand édifice sur la colline du Petit Séminaire, le prolongement de 100 mètres ne s'expliquerait pas. Et quand M. Vernaz s'écrie : « Quelle importance exceptionnelle devait donc avoir un monument pour lequel les Romains n'ont pas reculé devant la construction d'un souterrain de 800 mètres de longueur² ! » il tire une conclusion un peu forcée. Néanmoins je reconnais qu'une prise d'eau comme la dernière trahit le voisinage de quelque grand édifice. Nous avons du reste une autre preuve de son existence. En dégagant les abords du canal en cet endroit, M. Vernaz rencontra une rue, d'où montait, sur le versant nord du plateau, un escalier d'une largeur monumentale. « Les huit premières marches ont seules été déblayées, mais il n'est pas douteux qu'il se prolongeait jusqu'au sommet de la colline ; les murs qui le limitaient étaient encore visibles à leur extrémité supérieure³. » Notre curiosité est piquée, elle demande à en savoir davantage ; sommes-nous en état de la satisfaire ? Quelques développements sont ici indispensables.

L'hieron
de *Caelestis*. La plupart des archéologues mettent sur la hauteur que traverse le canal en cause l'*hieron* de Tanit ou *Caelestis* (n° 53

¹ Vernaz, p. 14.

² *Ibid.*, p. 21.

³ *Ibid.*, p. 19.

de Falbe). C'est l'opinion de Dureau de la Malle¹, de Beulé², de Davis³, de V. Guérin⁴; Tissot rapporte leur opinion et n'y contredit point⁵; M. de Sainte-Marie⁶, après quelques hésitations, se range à l'avis commun, qu'a partagé aussi M. Ph. Berger⁷. Mais, dans ces derniers temps, de vives objections ont ébranlé, disons mieux, renversé cette théorie. Le mérite en revient surtout à Barth⁸ et à Castan⁹. Après eux, le P. Delattre¹⁰, et MM. Cagnat¹¹ et Babelon¹² refusent aussi à la colline du Petit Séminaire¹³ le titre de colline de Junon, puisque Caelestis n'y habitait pas. Le texte souvent cité d'Apulée¹⁴: « Sive *celsae Carthaginiis* quae te... percolit, beatas sedes frequentas », s'explique assez par la situation générale de Carthage, sans qu'il faille supposer un sanctuaire élevé au-dessus de la plaine. Mais si les fidèles de Caelestis ne lui rendaient pas leur culte sur la colline du nord, où nous faudra-t-il chercher son *hieron*, dont l'enceinte ne mesurait pas moins de 2.000 pas de pourtour¹⁵?

Ceux qui rejettent l'opinion consacrée depuis Dureau de la Malle ne lui ont substitué jusqu'à présent que deux hypothèses. Le temple, selon Barth¹⁶, ne devait pas être loin de la mer; il couronnait Byrsa, d'après Castan et le P. Delattre¹⁷. Pas plus que MM. Cagnat et Babelon, je ne saurais souscrire à ce dernier système (pour quels motifs, je l'exposerai bientôt)¹⁸; les vues de Barth me paraissent au contraire fort judicieuses. Il ne s'appuyait, à vrai dire, que sur une seule preuve qui ne laissait pas d'être alors assez faible: c'est près de la mer que Humbert et d'autres

¹ P. 174.

² *Fouilles*, p. 26; cf. *ibid.*, p. 9.

³ P. 394 sq., 405.

⁴ I, p. 59.

⁵ *G.*, I, p. 653 sq.

⁶ P. 173 sq.

⁷ *Tanit*, p. 150 sq.

⁸ I, p. 97. Letronne (*Journal des Savants*, 1837, p. 734) déclarait déjà que les affirmations de Dureau de la Malle ne l'avaient pas convaincu.

⁹ P. 303-305.

¹⁰ *Mélanges*, XII, 1892, p. 242-245; *Fouilles*, p. 103-105.

¹¹ *Cap.*, p. 188-195.

¹² *Carth.*, p. 155 sq.

¹³ Le Petit Séminaire est aujourd'hui l'Institution Lavigerie (Vellard, p. 65 sq.).

¹⁴ *Metam.*, VI, 4.

¹⁵ *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, III, 38, 44 (P. L. LI, col. 835).

¹⁶ I, p. 98.

¹⁷ Castan, p. 137-139; Delattre, *Mélanges*, XII, 1892, p. 242-245.

¹⁸ Voir ci-dessous, p. 288-290.

avaient trouvé des stèles puniques¹. Aujourd'hui nous sommes mieux armés pour défendre cette assertion ; il ne s'agit plus de quelques textes épars, mais d'environ trois mille stèles votives, découvertes par MM. de Sainte-Marie, S. Reinach et Babelon, en un même endroit, dans la plaine entre Byrsa et la mer². L'hypothèse d'un temple de Tanit-Caelestis dans les environs rendrait bien compte d'un pareil gisement.

Ulpien accole au nom de la déesse l'épithète surprenante de *Salinensis*³. Dureau de la Malle⁴ imagine que ce qualificatif fait allusion à la lagune salée, dite sebkhâ de Soukra et au lac salé de Tunis, qui enserrant Carthage. Quelle que soit l'origine de la dénomination, le P. Delattre nous apprend que les bas quartiers, et spécialement les terrains aux alentours des ports, s'appellent à la fois Cartagenna et Les Salines⁵. Si l'on tient compte de la persistance des noms anciens en pays arabe, et surtout à Carthage, on ne se révoltera pas à l'idée que *Les Salines* conservent encore le souvenir de Caelestis *Salinensis*. Le temple aurait donc été situé entre la pente orientale de Saint-Louis et les villas de Mustapha ben Ismaïl et d'Ahmed Zarouk⁶. Cavedoni⁷ attribuait à Antonin et à Marc Aurèle la restauration du sanctuaire. Le système que j'expose s'accommoderait au mieux de cette conjecture ; bâti dans la plaine, l'édifice aurait souffert de l'incendie qui détruisit toute la basse ville, au II^e siècle, et sa reconstruction aurait coïncidé avec celle du forum et des thermes.

Cette solution du problème soulève pourtant deux objections. Une enceinte de 2.000 pas, dira-t-on, était trop considérable

¹ C'est pour une raison identique que Hamaker (*Diatribè*, p. 27, 33-35) penchait pour La Malga.

² Davis (p. 405) dit avoir rencontré *trois* inscriptions puniques à l'endroit où il marque le temple de Caelestis ; voir pourtant Vaux, *préf.*, p. 3.

³ *Fragm.*, XXII, 6. Je ne sais sur quoi se fonde le P. Delattre lorsqu'il écrit (*Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 315) : « Ulpien lui donne une épithète qui ne nous est parvenue que sous une forme orthographique douteuse, *Salinensis*. » Huschke (coll. Teubner) adopte le texte : « Caelestem *Selenen* » : Lachmann (cf. *ibid.*) : *Sidonensem*. M. Gsell (1899, p. 31) pense à *Samimensis*, « transcription latine du mot punique signifiant *céleste* (conf. Baal Samaïm-Baal céleste). »

⁴ P. 167.

⁵ *Cosmos*, 20 janvier 1894, p. 247. Au XVI^e siècle, nous retrouvons une *turris salis* ou *salinaria* près du lac de Tunis ; voir les textes d'Etropius et de Paul Jove à l'appendice II.

⁶ J'ai été heureuse de voir cette opinion que je m'étais faite seul partagée par M. Cagnat (*Cap.*) ; il a formulé depuis quelques réserves (*Monuments*, p. 24 sq.) ; cf. Meltzer, II, p. 196, 537 sq.

⁷ Voir ci-dessus, p. 59.

pour qu'on lui attribue pareil emplacement. En second lieu, il est rapporté que l'*hieron*, après avoir été enlevé au culte païen, devint un cimetière¹; comment concilier ce fait avec la loi romaine qui interdisait d'enterrer à l'intérieur du pomœrium? Sans méconnaître la valeur de ces observations, j'estime qu'elles s'appliqueraient aussi à tout autre endroit de Carthage; si on les acceptait, il faudrait donc croire que le temple de Caelestis devait être situé *extra muros*, tandis qu'en réalité il se trouvait dans la ville même; Salvien l'affirme².

Victor de Vita³ nomme une *via Caelestis*, que plusieurs identifient avec la *Veneria* des *Acta proconsularia* de saint Cyprien, dont Dureau de la Malle faisait un temple⁴. Je me suis parfois demandé si cette rue, ainsi que les deux autres citées dans les mêmes actes, *via Salutaria*⁵ et *vicus Saturni*, ne seraient pas les voies qui montaient de la mer vers Byrsa dans l'ancienne Carthage, réparées et remises en service par les Romains.

Le temple de Caelestis une fois rayé de la colline du Petit Séminaire, avons-nous quelque autre monument à lui substituer? Falbe⁶ constate que les ruines qui occupent cette hauteur sont, avec les thermes d'Antonin, « la plus considérable des constructions isolées de Carthage ». Il faut rapprocher ces deux édifices pour une autre raison encore que leur masse à peu près égale: leur destination est identique; nous avons à faire à des thermes des deux côtés. Dans les premiers temps de son séjour à Saint-Louis, le P. Delattre a vu les Arabes déblayer un hypocauste d'où ils arrachaient de la pierre à bâtir⁷. Ce même hypocauste a été, dans la suite, « mis à nu sur une superficie de 16 mètres carrés »; les lampes chrétiennes

¹ *Liber de promiss.*, loc. cit. « Il se pourrait, dit Castan (p. 150), que l'emplacement de ce groupe de temples n'eût reçu que théoriquement la qualité de cimetière, à l'unique fin qu'aucun édifice ne pût y être reconstruit, mais sans être réellement affecté aux inhumations. »

² *De gubern. Dei.*, VIII, 2, 9: « intra muros patrios »; voir pourtant Gsell, 1899, p. 31, n. 1.

³ I, 8; Delattre, *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 315.

⁴ Voir ci-dessus, p. 260, n. 11.

⁵ Barth (I, p. 96) reconnaît cette rue dans le sentier qui se dirige du pied de Byrsa vers Dar Ahmed Zarouck.

⁶ P. 37 sq.

⁷ D., *Tun.*, p. 370 sq.; *Bull. épigr.*, IV, 1887, p. 317; VI, 1886, p. 81 sq.; *Revue de l'Afrique française*, IV, 1886, p. 241; *Cosmos*, 28 janvier 1888, p. 243. Il est trop hardi de lire, comme le fait le P. Delattre, le mot *apodyterium*, dans un fragment d'inscription où se trouve le groupe de lettres *apo* suivi d'un signe indistinct; *Mélanges*, X, 1890, p. 325; Babelon, *Carth.*, p. 157.

foisonnent dans les déblais¹. Le caractère du monument que cachent aujourd'hui le jardin des Carmélites et la maison d'été des Sœurs de Sion est donc certain. Revenons maintenant au grand aqueduc souterrain étudié par M. Vernaz. Quand bien même il ne se serait pas prolongé jusqu'aux citernes de l'est, on comprendrait que les Romains aient creusé un souterrain de 800 mètres de long pour alimenter des thermes. Si au contraire il aboutissait aux réservoirs du bord de la mer, le troisième branchement que j'ai décrit aurait encore débité aux thermes une masse d'eau très suffisante. Dans les deux cas, les thermes du Carmel étaient reliés aux citernes de La Malga, comme les thermes de Dermèche à celles de Bordj Djedid. Doit-on aller jusqu'à dire, à la suite du P. Delattre, que ces thermes sont ceux de *Gargilius*, où se tint en 411 la conférence entre les évêques catholiques et les évêques donatistes? Saint Augustin nous apprend que ces *thermae Gargilianae* étaient en pleine ville²; ce mot ne permet pas de rien conclure. Cet autre fait qu'on a extrait de l'hypocauste un peigne liturgique en ivoire orné de symboles chrétiens, tel qu'on en emploie encore dans le sacre des évêques³, ne me semble pas non plus décisif.

Fouilles sur
la colline du
Petit
Séminaire.

Une série de bassins rectangulaires et de citernes, tantôt larges, tantôt étroites, ont été retrouvés sur la même colline en fondant la chapelle de Notre-Dame de la Melliha⁴, et, sur le versant nord, deux mosaïques avec des poissons, des oiseaux et des fruits⁵; plusieurs tranchées ouvertes par le P. Delattre sur le plateau supérieur firent reconnaître une

¹ *Cosmos*, *loc. cit.*, et 13 janvier 1894, p. 211.

² *Ad Donatistas post collationem*, 25, 43. « Locus etiam re tanta dignus in urbe media procuratur. » Les expressions « quando in tam spatio et lucido et refrigeranti loco nos fuisse recolimus », que saint Augustin oppose ensuite (35, 58) au mot *carcer*, ne se rapportent pas, comme on l'a écrit, à la situation extérieure du monument, mais à l'intérieur où se tenait l'assemblée. Les Donatistes prétendaient avoir été emprisonnés dans les thermes; est-ce une prison qu'un endroit si agréable? répond saint Augustin. M. l'abbé Pillet, qui voit des basiliques dans les thermes de ce genre, a été bien réfuté par M. Allard (*La Science catholique*, 15 janvier 1892, p. 177 sq.). Dureau (pl. III, Barth (I, p. 98), et Dedeux (*Esquisse*) placent cet édifice en contre-bas au sud-ouest de Byrsa.

³ *Loc. cit.*, ci-dessus, n. 1. J'ignore si les monnaies des empereurs Tibère, Magnence, Constance, Constant II, trouvées au Petit Séminaire (D., *Arch.*, p. 7; *Cosmos*, 13 janvier 1894, p. 213) ont quelque rapport avec le monument en question.

⁴ *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 82.

⁵ *C. R. Hipp.*, 1888, p. LXXXVI, n° 23; C. I. L., VIII, 12589^a.

construction en forme d'abside, de 13^m,50 de diamètre, des citernes contiguës, un puits d'où furent extraites trois têtes de marbre et des lampes chrétiennes, sept mosaïques de teintes variées, enfin quelques tombeaux postérieurs au VII^e siècle de notre ère ; sur la pente qui regarde Saint-Louis, il rencontra une belle mosaïque aux vives couleurs¹, et une autre près du Carmel représentant une chasse au lion et au tigre². Des fragments de figurines, de bas-reliefs et de lampes, des symboles chrétiens, proviennent du Petit Séminaire et du Carmel ; mais la trouvaille la plus curieuse faite dans les citernes voisines de ce monastère est celle d'une collection de lampes chrétiennes, accompagnées d'une statue de femme assise portant un enfant sur ses genoux, type fréquent à Carthage³. La série des tombeaux puniques se continue sur cette colline ; en creusant à une profondeur de 4 à 8 mètres presque sur l'arête qui regarde la mer, on aboutit à une nécropole que le P. Delattre a plusieurs fois décrite ; le mobilier des tombes accuse l'influence de la Grèce et de l'Égypte⁴.

a colline
de
Saint-Louis.

Franchissons l'étroite vallée au sud du Carmel et remontons la pente abrupte qui se dresse devant nous ; après quelques efforts, nous atteignons un large plateau de forme rectangulaire, de 1.400 mètres de circuit. C'est le point le plus élevé, sinon de toute la presqu'île (Sidi Bou Saïd et le Djebel Khaoui le dépassent), du moins de la partie que couvrait la ville proprement dite. Séparée par une coupure profonde de la chaîne des hauteurs qui court de Bordj Djedid à La Malga, la colline domine de 60 mètres⁵ la plaine environnante et semble, tant sa situation est favorable à la défense, braver les assauts les plus furieux. Quelques constructions modernes occupent la plate-forme dont les angles regardent les quatres points cardinaux. A l'est, face à la mer, une vaste enceinte, garnie de toutes

¹ *Ibid.*, IV, 1884, p. 317-319 ; cf. *Cosmos*, 28 janvier 1888, p. 243.

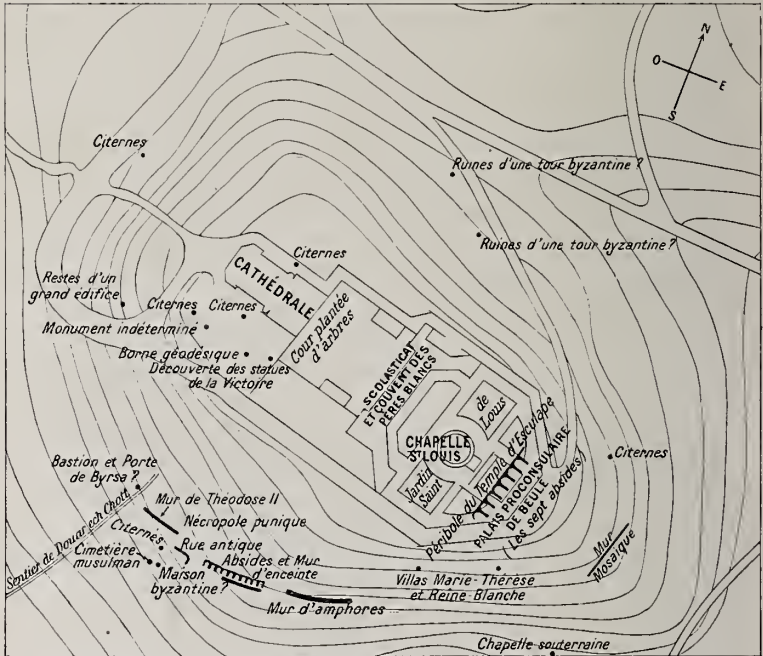
² *Cosmos*, *loc. cit.*

³ *Ibid.*, 26 octobre 1889, p. 358 sq. ; 13 janvier 1894, p. 211-213 ; *Arch.*, p. 6-11.

⁴ *Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 318 ; *Cosmos*, 28 janvier 1888, p. 243 ; et surtout *Miss. cath.*, 1890, p. 93 sq., 106 sq., 116 sq.

⁵ La borne géodésique plantée par le général Perrier près de la cathédrale est l'endroit « le plus haut de toute la colline ; il a 60^m,50 au-dessus du niveau de la mer » ; Delattre, *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 86, n. 1. Tissot (*G.*, I, p. 587), suivi par M. Babelon (*Carth.*, p. 133), indique 63 mètres ; l'*Atlas* (III, La Marsa), 57 mètres ; la carte au 1/20.000, 59 ; Meltzer (II, p. 164), 60 mètres ; cf. *id.*, *Pun.*, p. 303 sq.

parts de débris de l'antiquité, enferme un oratoire; c'est le jardin et la chapelle de Saint-Louis. Ce sanctuaire est bâti sur un emplacement concédé à la France par Hussein Pacha Bey, en vertu d'un article additionnel au traité du 8 août 1830¹. Au fond du jardin, s'allonge, du nord au sud, un corps de logis que flanquent de part et d'autre à angles obtus deux ailes basses; les missionnaires d'Alger, connus sous le nom de Pères



La colline de Saint-Louis, d'après l'Atlas archéologique de la Tunisie et les autres cartes existantes.

Blancs, y habitent. Une cour plantée d'arbres le sépare du chevet de la cathédrale, dont la façade regarde l'occident. Outre cet ensemble de bâtiments, on remarque vers la pointe sud deux terrains enclos de murs depuis peu d'années; la villa Marie-Thérèse et la villa Reine-Blanche². Au mois de janvier 1893, rien d'autre que les murs extérieurs ne sortait encore du sol. Depuis lors, les deux maisons, si j'en juge par le récit des fouilles du

¹ Rousseau, p. 513 sq.; S. Marie, p. 146-150; Vellard, p. 36-40.

² Elles appartiennent à la famille Driant.

P. Delattre ¹, ont été achevées, et l'aspect de la colline doit en être sensiblement modifié.

Ce monticule escarpé est, de l'aveu de tous, l'antique Byrsa ², la citadelle de Carthage punique, l'endroit le plus renommé de Carthage romaine. Aucun témoignage péremptoire, analogue, par exemple, à l'inscription des thermes d'Antonin, ne met cette identification à l'abri de tout conteste. Mais, quand Appien nous raconte que Byrsa était le point le mieux fortifié de la place et que trois rues y montaient de l'agora ³; quand Strabon nous apprend que l'acropole s'élevait au milieu de la ville, couronnée par le temple d'Esculape, et que les ports gisaient à ses pieds ⁴; quand Virgile représente la citadelle dressée dans les airs et parle à mainte reprise de la haute Carthage ⁵; quand Florus applique à cette même citadelle le nom de Byrsa ⁶; quand enfin Corippus nomme souvent les *celsas Carthuginis arces* ⁷; on serait mal fondé à douter que Byrsa fût le plus fier sommet de la ville, en d'autres termes la colline de Saint-Louis.

Néanmoins quelques esprits difficiles ou bizarres n'ont pas hésité à bouleverser cette topographie traditionnelle. On ne sera pas surpris de voir figurer Davis ⁸ au premier rang parmi ces adversaires de l'opinion commune. Il prétend que Byrsa, réduit à la colline de Saint-Louis, n'a pu contenir les 50.000 derniers défenseurs de Carthage; oui, assurément, si l'on n'envisage que la plate-forme supérieure, mais les flancs sont vastes. Il ajoute,

¹ *Cosmos*, 23 décembre 1893, p. 119.

² On connaît l'explication courante de ce mot et la légende du cuir de bœuf (βύρρα) découpé par les compagnons de Didon; Virgile s'en est fait l'écho et l'a popularisée (*Aen.*, I, v. 367 sq.). Les orientalistes modernes croient que cette fable aurait été forgée par les Grecs pour rendre compte d'un terme qu'ils ne comprenaient pas; ils ne sont pas d'accord cependant sur la vraie étymologie. Quatremère et Walckenaër tirent Byrsa de *Birah* (citadelle). Bochart et Mowers y retrouvent au contraire un dérivé de *Botsrah* (place forte, citadelle); cf. Quatremère, *Journal des Savants*, 1857, p. 132; Marcus, p. 671. Mommsen (IV, p. 324) et Kiepert (*Lehrbuch der alten Geographie*, 1878, p. 217) le dérivent de *Birtha* (citadelle); cf. Meltzer, II, p. 192 sq., 534-537; Lavigerie, p. 410 sqq.; *Miss. cath.*, 1890, p. 144. Le sens d'ailleurs demeure le même. Il n'est pas sûr que le nom de Byrsa fût usité à l'époque romaine (Meltzer, II, p. 536).

³ *Pun.*, 128.

⁴ XVII, 3, 4.

⁵ *Aen.*, I, v. 365 sq.; IV, v. 97, 265, 347.

⁶ I, 31, 11.

⁷ *Johan.*, III, v. 49; IV, v. 4053; VI, v. 169, 184.

⁸ P. 369-384. Kobelt (p. 378) se range à l'opinion de Davis, sans d'ailleurs fournir d'argument à l'appui.

et cette objection trompera ceux-là seuls qui ne connaissent pas l'état des lieux, que les trois grandes rues signalées par Appien n'auraient pas pu se développer entre les ports et le sommet de Saint-Louis. Pour lui, Byrsa englobait plaine et hauteurs depuis la maison d'Ahmed Zarouk environ jusqu'au-delà de Bordj Djedid; et le temple d'Esculape; cœur de la cité, rayonnait au-dessus de la mer, près du fort musulman. Cette fantaisie se heurte à l'assertion de Strabon¹, qu'il y avait des habitations tout autour de Byrsa. Beulé rappelle d'ailleurs, à juste titre, que les anciens n'établissaient pas leurs acropoles au bord de la mer, exposées au premier coup de main². Et lorsque Davis invoque les ruines du grand escalier de Bordj Djedid à l'appui de ses idées, il lance une affirmation en l'air. Enfin il triomphe bruyamment de la découverte à Bordj Djedid d'une inscription punique avec le nom d'Echmou³; c'est se déclarer satisfait à bon compte. Où en serions-nous, s'il fallait rétablir Byrsa partout où des pierres de ce genre ont été extraites du sol? Saint-Louis aussi a fourni des textes puniques⁴.

Dureau de la Malle commet, à propos de Byrsa, l'erreur la plus forte dont on puisse lui faire reproche. Bien qu'il évite d'en déterminer jamais les contours exacts, en prenant de ci et de là dans son livre, on arrive à démêler l'idée qu'il s'en formait. Byrsa (je cite ses paroles) est proprement un « quartier de Carthage⁵ », renfermant des temples et monuments nombreux⁶; « il est certain que, de même qu'au forum et au capitole de Rome, de même qu'à l'acropole d'Athènes, il y avait à Byrsa et dans son enceinte un vaste ensemble monumental et religieux, égal au moins en surface au terrain compris, à Paris, entre Saint-Germain-l'Auxerrois, les deux galeries du Louvre et le rond-point des Champs-Élysées⁷ ». Le plan qu'il en donne à la fin de son livre⁸ achève de nous confondre; Byrsa y figure comme une large portion de la ville, enserrant,

¹ *Loc. cit.*

² *Fouilles*, p. 28; cf. *Temple*, p. 107. Tout récemment encore, et après beaucoup d'autres écrivains, M. Meltzer vient de renouveler la condamnation du système de (Davis *Neue Jahrbuecher fuer Philologie und Paedagogik*, CXLIX, 1894, p. 52, n. 7).

³ P. 382 sq.

⁴ *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 92, n. 307.

⁵ *Table*, s. v. *Byrsa*.

⁶ P. 21 sq.

⁷ P. 171 sq.

⁸ Pl. III.

outre la colline de Saint-Louis, celle du Petit Séminaire et du Carmel, le flanc méridional de La Malga et la plaine jusqu'au-delà de l'amphithéâtre. Or Beulé observe très à propos¹ que « Byrsa n'était qu'une acropole escarpée et non composée d'une série de vallons, de collines et de plaines ». On ne s'explique pas comment Dureau de la Malle², qui a lu et qui cite les descriptions d'Appien et de Strabon, a pu se méprendre d'une manière si complète. Orose nous rapporte que cette citadelle mesurait un peu plus de 2.000 pas de tour³; « tandis qu'on compterait près de 5.000 pas, c'est-à-dire un peu moins de 2 lieues, si l'on admettait l'enceinte tracée par Dureau de la Malle... Je ne crois point nécessaire de démontrer combien est étrange l'idée de placer dans l'acropole des bains chauds⁴ et un amphithéâtre ».

Moins hardi, mais aussi peu logique, Maltzan⁵ réduit le périmètre de Byrsa aux deux collines de Saint-Louis et du Petit Séminaire. Les arguments utiles contre Dureau de la Malle servent aussi contre le voyageur allemand, qui ne tient aucun compte des attestations des anciens et suppose comme un fait très simple que la profonde vallée, au nord de Saint-Louis, s'est produite au cours des âges, depuis que Carthage n'existe plus.

Ces divers opinions se ramènent, peut-être à l'insu de leurs auteurs, au système d'Estrup⁶, qui voyait dans Byrsa beaucoup plus qu'une simple colline; elles ont eu la même fortune que lui. Tout le monde aujourd'hui accepte la théorie que Beulé a défendue, après Humbert⁷, Châteaubriand⁸, Falbe⁹ et Barth¹⁰; on se refuse à étendre Byrsa en dehors de la colline de Saint-Louis. Outre les raisons que j'ai résumées, de nouveaux motifs d'adopter cette solution nous ont été révélés par Beulé et le P. Delattre, qui tous deux ont remué et interrogé cette terre. Après les trouvailles du premier, on doutait qu'il s'y pût rien

¹ *Fouilles*, p. 26 sq.

² P. 19 sq.

³ IV, 22.

⁴ Ce sont les thermes de *Gargilius* que Dureau de la Malle indique sur la pente sud-ouest de Saint-Louis; voir ci-dessus, p. 266, n. 2.

⁵ I, p. 283.

⁶ P. 49-54.

⁷ B., *Fouilles*, p. 23 sq.

⁸ P. 453.

⁹ P. 26, n° 52 du plan.

¹⁰ P. 93.

rencontrer encore d'intéressant; et M. de Sainte-Marie ne craignait pas d'écrire : « Dans l'état actuel, il n'y a guère de fouilles à tenter sur cette colline, dont une partie est recouverte par la chapelle de Saint-Louis et par ses dépendances. Je ne conseillerais guère d'y entreprendre des recherches; c'est le point qui a le plus attiré l'attention des destructeurs, et c'est aussi celui où le résultat serait le moindre¹. » On verra si le P. Delattre a eu tort de ne pas suivre ces timides conseils.

La forme de Byrsa qui, par ses proportions régulières et ses solides assises, rappelle d'assez près une pyramide tronquée, a depuis longtemps frappé les observateurs. Barth a même avancé que tout ce monticule pouvait bien être artificiel². Les Phéniciens se seraient bâti de leurs propres mains, non seulement une forteresse, mais la base qui la supportait, œuvre colossale et digne pendant des travaux de l'ancienne Egypte. En réalité, loin d'accumuler des matériaux et de construire là où il n'y avait rien, les Carthaginois de la première période se seraient plutôt vus dans la nécessité de niveler un sol inégal, de corriger des pentes trop accusées. Quoi qu'il en soit de cet ouvrage, la constitution de la colline a du moins été reconnue au cours des fouilles; elle est purement naturelle. « On trouve partout le rocher, dit Beulé³, à une faible profondeur, qui varie de 2^m,35 à 3^m,40. Quand je dis rocher, le mot est impropre, car le noyau de Byrsa est un grès argileux, de couleur jaunâtre, très consistant et facile à tailler toutefois... L'existence de ce noyau presque à fleur de terre, puisqu'il faut tenir compte des ruines qui ont produit un remblai de 7 à 10 pieds, écarte d'une façon décisive l'opinion de M. Barth. » Le P. Delattre a rectifié à son tour le renseignement de Beulé⁴. Avant de poser les fondations de la cathédrale, 89 puits, profonds de 4 mètres en moyenne, ont permis d'atteindre le sol vierge, et l'on s'est rendu compte qu'il se compose « non pas d'un grès argileux, mais d'une argile très compacte, de couleur rougeâtre ». Ces sondages attestent que le cœur de Byrsa ne se compose pas de terres rapportées.

¹ P. 204.

² *Loc. cit.*

³ *Fouilles*, p. 5 sq.; *Lettres*, p. 9.

⁴ *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 303 sq. Ailleurs (*Miss. cath.*, 1890, p. 202) le P. Delattre signale la présence d'une argile verte et d'une argile jaune et blanche.

murs
Byrsa.

Byrsa était fortifié à l'époque punique¹ ; en fut-il de même sous les Romains, avant Théodose II? Beulé, s'étant attaqué au sud, n'eut de cesse qu'il fût arrivé au sol primitif; il l'atteignit à plus de 15 mètres de profondeur², après avoir traversé des débris accumulés dont la terre avait peu à peu rempli les interstices. Sur le « grès argileux » reposaient des constructions que l'énormité de leur appareil lui fit juger contemporaines de la première ville. Au-dessus de ces blocs tout imprégnés, enveloppés de cendres qui attestent un incendie, s'étend « une effroyable couche de pierres renversées, brisées, pulvérisées³ ». Plus haut encore et à une faible profondeur, il se heurtait aux murailles de Théodose « renversées par pans énormes, couchées en terre dans toute leur longueur »⁴. Le plan des murs qu'il qualifie de puniques offre une disposition singulière. Au lieu d'une seule masse compacte, ils se composent d'une série de salles en forme d'absides dont l'extrados s'appuie à la colline; devant elles règne un passage couvert; enfin, vers l'extérieur, s'étend un mur plein; le tout mesurait 10^m,10 d'épaisseur⁵. Ces dispositions, ajoute Beulé, se reconnaissent aussi dans l'œuvre byzantine. Quand on se résolut, sous Théodose II, à fortifier à nouveau Carthage, on dégagait ce qui subsistait sous terre des murs puniques; dans les endroits où ils offraient encore quelque solidité, on les prit pour fondements des remparts nouveaux; les parties qui ne présentaient point de garanties suffisantes furent démolies et remplacées par des matériaux plus frais⁶. Ces constructions, poursuit-il, ont une grande analogie avec les citernes de l'est; on peut définir les unes et les autres: « Une série de salles égales parallèles ouvrant sur un corridor commun⁷. » La ressemblance

¹ Appien, *Pun.*, 128: « τὸ γὰρ ὀχυρώτατον τῆς πόλεως ἦν... »; Strabon (XVII, 3, 14) l'appelle « ἡ ἀκρόπολις »; Florus (I, 31, 11) et Orose (IV, 22), « arx ».

² *Fouilles*, p. 54, 60; *Lettres*, p. 9. Il est indispensable de noter que ces sondages suivaient le flanc de la colline et traversaient surtout des éboulis. Nous venons de constater, d'après le P. Delattre, que, sur le plateau, le sol primitif se rencontre à 4 mètres environ; cf. encore *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 84. Beulé lui-même disait (*Lettres, loc. cit.*): « Sur le plateau proprement dit (le rocher) n'est recouvert que de 3 mètres de terre. »

³ *Fouilles*, p. 53.

⁴ *Ibid.*, p. 50.

⁵ *Ibid.*, p. 59.

⁶ *Ibid.*, p. 62 sq.; *Lettres*, p. 7, 12.

⁷ *Ibid.*, p. 61.

est même si frappante que Daux¹ et Tissot² concluent à une méprise de Beulé et se refusent à prendre ces murs pour autre chose que de véritables citernes destinées à l'alimentation de la garnison.

En 1892, le P. Delattre³ a déblayé le flanc sud-ouest de la colline sur un large espace contigu à l'endroit où Beulé opéra ses sondages. Ce que l'auteur des *Fouilles à Carthage* ne fit qu'entrevoir, nous le connaissons désormais très sûrement. L'impression générale qui se dégage des fouilles du P. Delattre est qu'aucune des murailles dont il vient d'être question ne remonte au-delà de l'occupation romaine. Le dessin du mur aux absides donné par Beulé⁴ doit être notablement modifié; il n'y a pas là, en effet, comme le croyait ce savant, un seul tout, mais deux parties bien distinctes. Le mur extérieur n'est pas plein; « large de 4^m,25 et, en quelques endroits, de 4^m,50, il se compose de deux parements en pierre de grand appareil. L'intervalle est rempli tantôt par de la maçonnerie en blocage, tantôt simplement par de la terre tassée. Ce détail indique bien que cette muraille a été bâtie à la hâte. Mais nous en avons d'autres preuves. Ici, une pierre cubique jetée à tout hasard dans les fondations, est tombée de travers et n'a pas même été mise d'aplomb; là, ce sont des corniches, des bases et des tambours de colonnes, des débris de statues qui ont été employés dans la construction. On y a aussi trouvé de menus fragments d'inscription et un torse de Priape à base de dieu Terme⁵ ». D'un autre côté, c'est au travers d'une nécropole punique relativement récente que le mur fut établi. Comment supposer que les premiers Carthaginois aient détruit les sépultures de leurs aïeux pour asseoir leur rempart, ou bien aient semé des tombeaux tout à l'entour d'une enceinte préexistante? Pour ces deux motifs, j'admets sans peine que cette muraille, aujourd'hui déblayée sur une longueur de 80 mètres, est une portion des fortifications de Théodose II, restaurées par Bélisaire. A l'est, elle touche aux fouilles de Beulé, dont

¹ P. 190-196.

² *G.*, I, p. 589.

³ *Fouilles; Tomb. pun.*, 1891, p. 52; *Cosmos*, 16 décembre 1893, p. 87; *C. R. Inscr.*, 1894, p. 426; *Gsell*, 1893, p. 141, 156; *Babelon, Carth.*, p. 116, 136-139; *Atlas C.*, 44-49; *Vellard*, p. 60-63; voir les réserves de *Meltzer, Pun.*, 295.

⁴ *Fouilles*, pl. II, n° 1; *Tissot, G.*, I, p. 588.

⁵ *D.*, *Fouilles*, p. 100 sq.; cf. *B.*, *Fouilles*, p. 48; *Lettres*, p. 13.

il ne subsiste presque plus de traces¹; à l'ouest, elle se termine par un retour à angle droit vers le centre du plateau; on n'a pas poursuivi les recherches dans cette direction. En avançant encore de quelques mètres vers l'ouest, le P. Delattre a découvert un égout. On suppose que là même se trouvait une des entrées de la citadelle. Le sentier qui relie Douar ech Chott à Saint-Louis en ligne droite passe précisément en cet endroit; il représenterait le tracé d'une rue antique. Enfin, à 5^m,80 en contre-bas de la porte, on a commencé de dégager une maçonnerie massive, dans laquelle je serais tenté de voir un bastion protecteur.

Parallèlement à ce rempart byzantin, à 3 mètres en arrière, court une série d'absides identiques à celles de Beulé, dont elles forment la suite. On en compte 15 qui se développent pendant 48 mètres, toutes construites en moellons, sauf une, qui est revêtue à l'intérieur d'un *opus reticulatum* en tuf. Si le caractère romain de leur architecture paraît indéniable, on se rend moins bien compte, au premier abord, de l'usage auquel elles furent destinées. Le P. Delattre suppose qu'elles ont dû être des dépendances du temple de Caelestis et former les chapelles nombreuses qui rayonnaient autour du sanctuaire². Quand on place ailleurs qu'à Byrsa, comme nous l'avons fait, l'*hieron* de la déesse, cette interprétation doit être écartée. Il suffit du reste de faire observer que ces édifices, comme le temple lui-même, furent rasés en 421, ainsi que le rapporte le *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*³. Par quel miracle les retrouverions-nous aujourd'hui dans un assez bon état de conservation? Nous serions fort en peine d'indiquer la raison d'être de ces absides, si une autre découverte du P. Delattre n'était venue à point pour éclaircir ce problème topographique.

mur
phores. Au-dessous des villas de la famille Driant, vers la pointe méridionale de Byrsa, un mur de constitution singulière a reparu en 1893⁴. Il mesure environ 6 mètres de hauteur, sur

¹ Il déclare lui-même (*Fouilles*, p. 50) qu'il usa parfois de la mine pour se frayer un chemin; après son départ, les chercheurs de pierres emportèrent le reste; D., *Tomb. pun.*, 1891, p. 52.

² D., *Fouilles*, p. 103 sq.; *Mélanges*, XII, 1892, p. 245.

³ III, 38, 44.

⁴ *C. R. Inscr.*, 1893, p. 131 sq., 152-155; D., *Mur; Cosmos*, 16 et 26 décembre 1893, p. 87-90, 119; *C. R. Hipp.*, 1893, p. xxxv sq.; Babelon, *Carth.*, p. 138; Gsell, 1895, p. 31 sq.; Vellard, p. 52 sq.

une épaisseur moyenne de 4^m,40, et se compose de huit couches de grandes amphores; un lit de terre de 0^m,50 à 0^m,60 sépare chacune de ces couches. « Toutes les amphores sont placées horizontalement, soit bout à bout, soit les unes contre les autres, se touchant par le flanc. Celles qui sont disposées bout à bout s'emboîtent l'une dans l'autre, comme des tuyaux de conduite d'eau ou encore comme des briques tubulaires. Cinq de ces amphores ainsi placées forment la largeur du mur¹. » Avant d'être utilisées de la sorte, ces amphores avaient déjà servi; on distingue au dedans un enduit rouge, brun ou noir, trace des liquides qu'elles renfermaient d'abord. Quand on les destina à leur nouvel emploi, elles furent préalablement remplies de terre empruntée à la colline. Il s'y rencontre des monnaies puniques, des tessons de poteries carthaginoises et corinthiennes. Le mur, reconnu sur une longueur de 50 mètres, s'appuie sur l'extrados d'une série d'absides (dont une à parement intérieur réticulé), qui rejoignaient celles que Beulé et le P. Delattre ont tour à tour dégagées². Les architectes, en établissant cette double muraille si différente de nature et d'aspect, visaient surtout à consolider la colline. Sur les pentes rapides de Byrsa, le glissement des terres entraînées par les pluies se produit sans cesse. Un des principaux soins des Carthaginois a donc été de tout temps d'arrêter cette descente continue. Comment s'y prirent ceux de la première période? nous l'ignorons. Leurs successeurs, qui ne firent peut-être que les imiter, instituèrent un puissant système de soutènement au moyen des absides et du mur d'amphores emboîtées³; ces dernières faisaient sans doute aussi l'office de drains. Sur cette levée de terre, il devenait ensuite aisé d'établir une plate-forme pour supporter quelque édifice public⁴. Si l'appareil des absides en indique suffisamment l'origine romaine, il ne subsiste non plus aucun doute au sujet du mur d'amphores. Sur le col ou la panse de la plupart d'entre

¹ C. R. *Inscr.*, loc. cit., p. 152 sq.

² Beulé avait également traversé le mur d'amphores, mais sans en distinguer la structure; il crut à une accumulation de débris dans quelque cave; *Fouilles*, p. 39; *Lettres*, p. 12.

³ D., *Fouilles*, p. 103, n. 2 (de M. Cagnat); *Mur*, p. 89; Gsell, 1895, p. 31. Ces résultats nouveaux modifient les opinions jadis émises par le P. Delattre (*Bull. épigr.*, V, 1885, p. 84); il croyait alors, d'après Beulé, à l'existence souterraine des remparts puniques; il n'a rencontré que du romain et du byzantin.

⁴ Capitole ou temple de la Victoire? von Duhn (p. 89) hésite entre les deux.

elles se lisent en effet des inscriptions¹ qui s'élèvent au chiffre de 390. Ces marques imprimées ou peintes en rouge ou en noir ne comportent d'ordinaire qu'un nom, quelques lettres, un monogramme ; plusieurs cependant offrent des dates consulaires. Celles qu'on a réussi à déchiffrer se rapportent aux années 43, 33, 30, 22, 21, 19, 18, 17, 16 et 15 avant notre ère, à l'époque où Auguste, de nouveau et d'une manière définitive, établit la colonie romaine ; les absides qui font partie du même ensemble durent être bâties au même moment.

Les murailles dont il a été parlé jusqu'à présent ne forment qu'une partie des découvertes du P. Delattre sur le flanc sud-ouest de Byrsa. Au pied même de l'enceinte byzantine, une rue de 5 mètres de large (quelques dalles quadrangulaires sont encore visibles) montait de la plaine et aboutissait, j'imagine, après avoir obliqué à gauche et longé les remparts à la porte que traverse la piste de Dquar ech Chott². Plusieurs citernes, dont une fut peut-être creusée dans la première moitié du 1^{er} siècle après Jésus-Christ³, une spacieuse demeure, qualifiée un peu vite par le P. Delattre de maison byzantine⁴, quantité de morceaux de colonnes, de plaques de marbre, de mosaïques et d'inscriptions, un petit cimetière installé au moyen âge par les Musulmans dans une des chambres de la maison déjà en ruines⁵, tels sont les principaux produits de cette fructueuse exploration⁶.

nécropole
punique
de Byrsa. En arrière des absides et aussi plus bas dans la descente, au niveau de la maison byzantine, sont creusées des sépultures puniques. Près de ces dernières s'étend une vaste fosse commune, d'où l'on a exhumé plusieurs centaines de squelettes. Cette nécropole, composée de tombes de grandes dimensions

¹ D., *Mur.* ; Cagnat, *Rev. arch.*, XXVI, 1893, p. 271-273.

² D., *Fouilles*, p. 100.

³ *Ibid.*, p. 99 sq. On y a découvert dans le blocage une monnaie de l'an 28 de notre ère ; *Cosmos*, 16 décembre 1893, p. 90.

⁴ D., *Fouilles*, p. 97-99. Il faut y joindre un vaste quadrilatère bâti par les Romains en pleine nécropole punique, au-dessus des diverses constructions citées ; la destination n'en est pas très claire ; peut-être faisait-il partie des fortifications byzantines. Le P. Delattre est sobre de détails à ce sujet.

⁵ *Ibid.*, p. 95 sq. Le P. Delattre croit avoir retrouvé aussi les débris d'un squelette de baleine et des lampes juives ; *Cosmos*, 16 décembre 1893, p. 89 sq.

⁶ Pour comprendre la disposition respective de ces ruines, il est indispensable de se reporter au plan qu'en a dressé M. Bonnet-Labranche (*Bull. arch.*, 1893, pl. XI).

et d'autres plus modestes¹ couvrait donc le flanc méridional de Byrsa; elle servait encore en partie au ⁱⁱ^e siècle avant Jésus-Christ, comme il ressort des monnaies extraites des plus récentes excavations. Il est sûr que plusieurs de ces tombeaux ont servi à des époques différentes²; mais aucun indice ne décèle une violation quelconque effectuée après 146. Nous ne sommes donc pas fondés à dire que les Romains les ont utilisés à leur tour. Les nivellements du plateau, durant la première période de la cité, les firent disparaître pour la plupart sous les déblais rejetés du sommet; le reste fut enseveli sous les décombres accumulés par les soldats de Scipion³.

Poursuivons notre route dans la direction de l'ouest; à cinquante pas environ nous rencontrons une ruine⁴ qui rentrerait sans doute dans le système de défense byzantin mis à nu en 1892⁵. C'est « une plate-forme rectangulaire, longue de 8 mètres et large de 3^m,20, bâtie sur une voûte épaisse de 1 mètre » et arc-boutée par des contreforts; elle supportait, semble-t-il, quelque machine de guerre. Hâte dans la construction, entassement de bas-reliefs et de fragments d'architecture jetés pêle-mêle, souvent sans mortier, dans les intervalles des grandes pierres, en un mot tous les signes des ouvrages des bas temps se constatent au premier coup d'œil dans ces restes. On a chance d'y faire parfois quelques trouvailles intéressantes, témoin cette Hygie en marbre dont le P. Delattre a reconquis la moitié inférieure⁶.

La découverte de ces débris de sculptures, de ces pierres, marbres, inscriptions, dont le travail trahit une bonne époque, est le caractère propre des fouilles entreprises à Saint-Louis; Beulé nous en fournit maint exemple⁷; le P. Delattre en rencontre à

¹ Voir Lavigerie, p. 418-422; D., *Fouilles*, p. 105-123; *Tomb. pun.*, 1890 et 1891; *Tombeau*; *C. R. Inscr.*, 1893, p. 133 sq.; cf. 1898, p. 474 sq.; *Miss. cath.*, 1890, p. 129-131, 143 sq., 153-155, 166-168, 178-180, 188-190, 202-204, 214-216, 225-227; Tissot, *G.*, I, p. 590 sq.; II, p. 796 sq.; de Vogüé, *Note sur les nécropoles de Carthage*, 1889; *Vases carthaginois* (*Rev. arch.*, XXII, 1893, p. 135-138); *C. R. Inscr.*, 1888, p. 464 sq.; 1889, p. 15 sq.; 1892, p. 111; Cagnat, *Bull. arch.*, 1891, p. 553 sq.; Babelon, *Carth.*, p. 132 sq.; Vellard, p. 53-60, 63.

² D., *Tomb. pun.*, 1891, p. 11 et 12; Gsell, 1899, p. 8.

³ Delattre, *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 84; Babelon, *Carth.*, p. 132 sq.

⁴ Delattre, *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 85 sq.

⁵ Ces fouilles ont été reprises en 1894; le P. Delattre y fait allusion dans une lettre à l'Académie des Inscriptions (*C. R. Inscr.*, 1894, p. 426), mais sans fournir le détail des découvertes.

⁶ *C. R. Inscr.*, 1894, p. 196.

⁷ *Fouilles*, p. 74-77.

chaque nouveau sondage¹. Ces fragments gisent dans le sol même, parfois à une profondeur considérable; on ne saurait dire qu'ils ont été transportés là par hasard au cours des siècles. Leur présence s'expliquera d'elle-même, au contraire, si l'on accorde qu'il existait jadis sur le terre-plein de grandioses monuments dont ces morceaux épars sont les derniers vestiges. Recueillons-les avec soin et interrogeons-les; puis, nous aidant des quelques renseignements que nous ont transmis les auteurs, essayons de nous représenter l'aspect de Byrsa aux temps romains.

athédrale
et ses
entours.

De longs travaux ont été nécessaires pour asseoir les fondations de la cathédrale². « Sur une superficie de 2.084 mètres carrés, quatre-vingt-neuf puits, dont trente-deux de 2^m,70 de diamètre, ont été creusés jusqu'en plein sol primitif. La profondeur moyenne de ces puits a été de 4 mètres, mais dans plusieurs d'entre eux, on a dû descendre jusqu'à 7 mètres pour atteindre la terre vierge. On aura une idée exacte de l'importance de ces travaux en apprenant que 3.600 mètres cubes de terre ont été remués et enlevés³. » Les ouvriers traversèrent une couche de décombres épaisse de 2 à 4 mètres, qui ne contenait que de menus débris.

A l'endroit qu'occupe l'autel majeur, on exhuma une inscription dédicatoire fort mutilée, où se lisent néanmoins les mots *aedem Concordia[e]*⁴. Le P. Delattre, retirant tout autour des tronçons de colonnes en cipolin, en marbre vert et blanc, dont deux mesurent jusqu'à 2 mètres de longueur, d'innombrables morceaux de chapiteaux, de corniches, etc., a émis l'opinion assez plausible que les Romains avaient érigé près de là un sanctuaire en l'honneur de la Concorde. Il était, ce semble, d'assez vastes proportions, et l'inscription qui nous en conserve le souvenir a dû être gravée soit lors de l'achèvement du temple, soit à l'occasion d'un embellissement ultérieur.

¹ Delattre, *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 91, 131-133, 303-307; *Tomb. pun.*, 1891, p. 2; *Mélanges*, X, 1890, p. 316 sq., nos 1 et 2, p. 322 sq.; XII, 1892, p. 240, 244-247, 250-252; *Arch.*, p. 3; *Cosmos*, 23 décembre 1893, p. 119.

² Œuvre de M. l'abbé Pougnet, commencée en 1884, consacrée le 15 mai 1890 (*Petit guide*, p. 19; Vellard, p. 24-35). « Par une heureuse idée, la première pierre en était tirée des ruines de la basilique de Damous el Karita : c'était le trait d'union entre la Carthage du passé et celle de l'avenir » (M^{re} Baunard, *Le Cardinal Lavignerie*, II, p. 246).

³ *Bull. épigr.*, loc. cit., p. 302.

⁴ *Ibid.*, p. 305; *Cosmos*, 28 janvier 1888, p. 242; C. I. L., VIII, 42569, cf. 13242, 13243; *Monuments*, p. 39.

Le monument
à l'ouest de
la cathédrale.

De part et d'autre de la cathédrale sont de larges citernes¹, d'où ont été retirés des objets de tout genre. A proximité de l'une d'elles, vers l'angle occidental du plateau, un peu au-dessous de la borne géodésique, subsistent des parties d'un édifice qui n'est pas encore identifié. Le P. Delattre le nomme seulement « temple ou palais² » ; une seule fois³ il le qualifie dubitativement de prétoire. MM. Cagnat et Gauckler y discernent les premières assises du stylobate d'un temple⁴. La citerne la plus voisine offre une particularité que nous ne devons pas négliger⁵. Deux murs parallèles en pierres de grand appareil la traversent dans sa largeur. Ils appartiennent à l'édifice anonyme qui est par conséquent postérieur à ce réservoir romain et ne saurait remonter aux premiers temps de la seconde Carthage. Pourtant il ne date pas d'une très basse époque, car il est bâti surtout en un solide blocage dont les pierres de taille forment le revêtement extérieur à la romaine. L'assemblage de ce grand appareil est fort régulier ; on y sent un art qui se possède. Un tronçon de colonne cannelée et les autres fragments qui sortent de ces fouilles ne trahissent pas non plus un ciseau malhabile⁶. S'il est vrai, comme l'écrit le P. Delattre, que « ce monument était lui-même construit sur les restes d'un grand monument punique », ce nous serait une nouvelle preuve que la seconde Carthage s'éleva réellement sur les ruines de la première.

Le temple
d'Esculape.

Appien raconte⁷ que Scipion, maître de la basse ville, accorda la vie sauve à 50.000 hommes réfugiés dans l'enceinte de Byrsa ; 900 transfuges romains, avec Hasdrubal et sa famille, non compris dans l'ammistie, cherchèrent un dernier asile dans le sanctuaire d'Echmoun ou Esculape. Ils purent y tenir quelque temps, malgré leur petit nombre, car le temple était assis à une grande hauteur au-dessus de pentes abruptes, et l'on avait dû supprimer l'escalier de 60 marches qui en permettait accès en temps de paix. Enfin, à bout de forces, ils

¹ Delattre, *Mélanges*, XII, 1892, p. 238-248 ; *Arch*, p. 3 ; *Atlas C.*, 52-54.

² *Mélanges*, *ibid.*, p. 237 sq., 247 ; Cf. *ibid.*, X, 1890, p. 322 sq. ; XI, 1891, p. 74, n° 84.

³ *Ibid.*, XII, 1892, p. 240.

⁴ *Monuments*, p. 109 C ; cf. Babelon, *Carth.*, p. 140, n° 54.

⁵ *Mélanges*, XII, 1892, p. 239 sq. L'un de ces murs était percé d'une issue qu'on boucha plus tard avec de la maçonnerie.

⁶ *Ibid.*, X, 1890, p. 322.

⁷ *Pun.*, 130.

mirent le feu à leur retraite et périrent au milieu des flammes. D'après ces indications d'Appien, confirmées par Strabon¹, il semble certain que le sommet de Saint-Louis vit s'accomplir ce drame. Lors de la renaissance de la cité, le sanctuaire fut relevé sans doute à la même place qu'il occupait jadis. On s'autorise d'ordinaire pour l'affirmer d'une phrase où Apulée dit qu'Esculape regarde d'un œil propice la citadelle de Carthage². Les termes qu'emploie l'orateur ne sont pas tellement limpides qu'ils ne puissent fournir matière à discussion; de ce qu'on jette ses regards sur un lieu, il ne s'ensuit pas qu'on y réside. Sans renoncer à invoquer cette phrase comme corollaire, je préfère tenir compte, en première ligne, des découvertes contemporaines; elles établissent en faveur de l'hypothèse une présomption très favorable³.

L'architecte Jourdain, qui bâtit, en 1841, la chapelle dédiée à la mémoire de Saint-Louis, en face de la mer ne paraît pas s'être beaucoup soucié d'archéologie. Au lieu d'une exploration méthodique, comme celle qui eut lieu lors de l'érection de la Cathédrale, il se borna à quelques fouilles sommaires, sans penser qu'après lui, et tant que son œuvre subsisterait, personne ne pourrait entreprendre des sondages en cet endroit. Les quelques inscriptions et fragments d'architecture qu'il exhuma, déposés à l'intérieur de l'enclos, constituèrent le noyau du musée actuel⁴. Beulé, qui interrogea consciencieusement le pourtour de la chapelle, y découvrit un mur épais de 2 mètres, courant du sud-ouest au nord-est, parallèle par conséquent à la façade du modeste oratoire. C'est, déclare-t-il, le péribole ou mur d'enceinte du temple d'Esculape, formé de ces gros blocs de tuf si couramment utilisés par les Carthaginois de la première et de la seconde période⁵; de telle sorte qu'on pourrait douter, comme le remarque Maltzan⁶, s'il s'agit d'une construction antérieure ou postérieure à 146. Il ajoute que les Romains se bornèrent peut-être à réparer un ouvrage de leurs

¹ XVII, 3, 14.

² *Flor.*, IV, 48, 91.

³ Dureau, p. 20, 153; B., *Fouilles*, p. 9, 74-76; *Lettres*, p. 15; Tissot, *G.*, I, p. 648; S. Marie, p. 166, 204; Castan, p. 136; Reinach, p. 210; Cagnat, *Cap.*, p. 195; Toutain, *Cités*, p. 83; Babelon, *Carth.*, p. 135 sq.; *Atlas C.*, 42-43; *Monuments*, p. 41 sq.; Meltzer, II, p. 194-196.

⁴ Reinach, p. 208.

⁵ *Fouilles*, p. 66-68, 74-76; *Lettres*, p. 15.

⁶ I, p. 285.

prédécesseurs préservé par sa masse compacte d'un complet anéantissement. Ce qui appartient sans conteste aux Romains, c'est la décoration architecturale, dont les fragments éboulés parsemaient les couches profondes du terrain situé en contre-bas. En comparant à ses propres trouvailles celles de 1841, aidé un peu par une imagination d'artiste, Beulé a cru pouvoir reconstruire en pensée le sanctuaire qu'on admirait jadis sur la hauteur. « L'édifice tout entier était en marbre blanc et d'ordre corinthien. Les débris de chapiteaux, de pilastres, les rinceaux des frises, montrent avec quelle élégance et quelle pureté l'ornementation avait été traitée. Le style me paraît celui des plus beaux jours de l'architecture romaine sous l'empire¹. »

Tandis que Beulé avait examiné l'est du plateau, en avant de la chapelle, c'est à l'ouest, au contraire, que le P. Delattre a mis la main sur plusieurs inscriptions mutilées, où il déchiffre le nom d'Esculape². Cette lecture n'est certaine que pour un seulement³, mais il a une importance toute particulière, car il s'agit d'un cratère votif qui mesurait environ 1 mètre de diamètre. Un *ex-voto* suppose un sanctuaire pour le recevoir ; le temple du dieu est donc à chercher dans le voisinage. Le P. Delattre a observé en outre que les tronçons de colonnes en marbre, dont il a recueilli de nombreux spécimens, gisaient tous entre l'abside de la cathédrale et le péribole découvert par Beulé. Enfin, « dans la cour intérieure du scolasticat et dans la cour extérieure au nord-ouest, on trouve partout, à une profondeur variable de 1^m, 50, soit une terrasse établie sur une épaisse maçonnerie en blocage, soit des débris de grandes dalles, et, en dehors de l'enceinte, jusqu'à vingt-cinq pas de l'arête de la colline, l'empreinte des mêmes dalles sur un lit de mortier formé de briques pilées⁴. » Des trouvailles de Beulé et des siennes propres, le P. Delattre tire cette conclusion : « Aujourd'hui l'ensemble des constructions de l'établissement de Saint-Louis occupe la place du temple d'Esculape, de son *area*, de ses portiques et de sa *cella*. » Cette dernière partie de l'édifice sacré correspondrait au chevet de la cathédrale⁵. Ai-je

¹ *Fouilles*, p. 75 ; cf. *Lettres*, p. 16 et 17 ; Reinach, p. 210.

² *Bull. épigr.*, V, 1883, p. 88, 90 ; *Mélanges*, X, 1890, p. 317 sq., n^{os} 1 et 2 ; XII, 1892, p. 241 sq. ; C. I. L., VIII, 13224, 13387 ; cf. Castan, p. 128, n. 2.

³ *Mélanges*, X, 1890, p. 317, 1.

⁴ D., *Statues*, p. 7 ; cf. B., *Fouilles*, p. 38.

⁵ *Bull. épigr.*, *loc. cit.*, p. 88, 304 ; *Cosmos*, 28 janvier 1888, p. 242.

besoin de répéter que ce ne sont là que des probabilités, mais qui confinent à la certitude? Si les limites de ce temple étaient bien telles que les trace le P. Delattre, il englobait dans son péribole une bonne moitié du plateau. Retenons cette indication, nous en aurons besoin tout à l'heure pour répondre à ceux qui prétendraient attribuer à Byrsa des monuments qu'il n'a jamais dû contenir.

palais
proconsulaire
seulé.

Aussitôt maître de Carthage, dit Procope, Bélisaire monta au palais et s'assit sur le trône de Gélimer¹; plus loin, il nous fait voir Artabane *montant* rejoindre Guntharis au même palais²; et Victor de Vita³ nous confirme que la résidence des rois Vandales dominait la ville. Les sous-sols contenaient une prison connue sous le nom d'Ἀγρόν. Après la victoire des Byzantins à *Ad Decimum*, le géôlier, apercevant leur flotte dans le golfe de Tunis, offrit la vie sauve aux marchands orientaux détenus dans les cachots, s'ils lui juraient de le protéger contre les représailles des vainqueurs; pour donner plus de poids au récit qu'il leur faisait des événements de la veille, il ouvrit un volet et leur montra les vaisseaux grecs cinglant vers le *Mandracium*⁴. Les rois Vandales avaient dû se servir de la demeure affectée avant eux aux proconsuls romains; il est donc vraisemblable de prétendre que ces magistrats habitaient déjà sur la hauteur. Et, comme Tacite donne à entendre⁵ que Pison était assez près du forum pour distinguer les clameurs de la multitude qui le saluait empereur, et que Byrsa est la seule colline proche du forum, on a admis communément que le palais proconsulaire y était situé.

A 15 mètres plus bas que le temple d'Esculape s'étend⁶, du sud-ouest au nord-est, une série de sept absides⁷ qui devaient

¹ *Bell. Vand.*, I, 20.

² *Ibid.*, II, 27. Corippus l'appelle (*Johan*, VI, v. 228), *aula Sidonia* et (*In honorem Justinii*, II, v. 125) *aula Vandalica*.

³ III, 32.

⁴ *Bell. Vand.*, I, 20.

⁵ *Hist.*, IV, 48-50.

⁶ Dureau (p. 182) et Tissot (*G.*, I, p. 649) invoquent encore un passage des *Acta proconsularia* de saint Cyprien, 2; ils en tirent des indications qui ne s'y trouvent pas. Le jugement de l'évêque n'eut pas lieu dans le palais proconsulaire, mais hors de la ville (*in Serti*), où Galerius Maximus habitait alors; d'autre part, le texte ne dit pas que la demeure du *strator* du proconsul était proche du *praetorium*: cf. Labarre, p. 13.

⁷ B., *Fouilles*, p. 68 sqq.: *Lettres*, p. 15-20; cf. Tissot, *G.*, I, p. 649-553; Maltzan, I, p. 281-287; Babelon, *Carth.*, p. 134 sq.; *Atlas C.*, 42.

terminer autant de salles voûtées ; elle ne masquaient point la vue du temple ; en façade elles présentent un développement de 51^m,45 ; leur extrados touche au péribole qui soutenait la plate-forme supérieure. Un petit cimetière moderne établi à l'extrémité méridionale de ces ruines ne permit à Beulé d'explorer que cinq compartiments ; ils ont tous les mêmes dimensions, 6^m,25 de diamètre et 8 mètres de hauteur. La voûte s'étant écroulée, il convient peut-être de porter ce dernier chiffre à 10 mètres. Sept rangs de gros blocs de tuf composent les murs depuis le sol jusqu'à la retombée des voûtes ; un lit de briques sépare le tuf du blocage qui constitue la coupole hémisphérique. Dans la salle centrale, la coupole est ornée de caissons de stuc blanc en forme de losanges ; des moulures en relief qui semblent avoir été peintes remplissent les creux. Un revêtement de marbre fixé avec des crampons et reposant sur une couche de ciment romain cachait les assises de tuf. « On voyait en effet, mêlés à la terre qui remplissait l'édifice, de nombreux fragments de serpentinite, de porphyre, de cipolin, de marbre veiné de Numidie. » Une sorte de base circulaire, décorée de la même façon, courait tout autour de la pièce à 1^m,50 au-dessus du sol. Le pavé se composait d'une mosaïque de marbres précieux à dessins géométriques, à rosaces variées. Cette riche décoration n'existe pas dans les quatre autres salles ; par-dessus le gros œuvre, qui est identique, on y voyait seulement étendu un enduit de stuc peint. Au fond de celle qui, pour le spectateur, est à droite de la principale, il existe « non plus un banc circulaire, mais un grand piédestal carré, qui a pu être aussi un tribunal sur lequel siégeait un magistrat. Si c'était un piédestal, telle est sa dimension qu'il n'a pu porter qu'une statue colossale ou équestre ».

Quand on exhuma les corps qui reposaient dans le petit cimetière, le P. Delattre put faire débayer jusqu'au ras du sol un des deux culs-de-four restés intacts vers le sud et dégager la partie supérieure du second¹. La description qu'il en fait concorde sensiblement avec celle de Beulé. « Cette salle, écrit-il à propos de la première, a la forme d'un fer à cheval. Elle mesure 7^m,80 de profondeur et 6^m,80 de largeur. Au fond de l'abside, on a trouvé une estrade haute de 1 mètre et large de 4, construite en pierres de taille de grand appareil. Au centre de cette plate-forme s'élève un piédestal de 0^m,55

¹ *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 88-90 ; *Cosmos*, 11 janvier 1890, p. 161.

de côté, dont la partie supérieure manque. Il était, sans doute, destiné à porter une statue... Cette salle n'était pas plaquée de marbre, car on y voit encore des traces d'enduit. » La pièce voisine n'a guère rendu, avec quelques restes de mosaïque et de peinture murale, et beaucoup de morceaux de marbres divers, que des débris chrétiens, lampes, fragments de chancel, une tête joufflue, une croix grecque inscrite dans un losange et gravée sur un bloc de pierre qui faisait partie de l'estrade¹.

En regard de ces renseignements, mettons ceux que les anciens nous ont laissés sur l'aménagement intérieur du palais proconsulaire. Quand Bélisaire en eut pris possession, il fit servir le repas par les esclaves de Gélimer dans la pièce même où le roi donnait ses festins ; elle se nommait *Delphix*². Beulé l'identifie avec la salle centrale. La pièce voisine garnie d'une estrade aurait servi de tribunal. Dans ce même édifice, Justinien consacra une chapelle en l'honneur de la Mère de Dieu³ ; on peut supposer qu'elle fut exécutée aussitôt après 534, puisque Solomon, poursuivi par ses soldats rebelles, se réfugia « ἐς τὸ ἱερὸν, ὃ ἐστὶ μέγα ἐν πικρασίῳ⁴ ». Le P. Delattre suppose que les débris chrétiens par lui retrouvés proviennent de cette chapelle ; dans un fragment d'inscription il soupçonne même le mot *ecclesia*⁵.

Rien de tout cela n'est de nature à forcer la conviction, et M. Castan objecte qu'une série de pièces terminées en absides ne répond guère à l'idée qu'on se fait généralement d'un palais⁶. Mais je remarque que cette disposition était peut-être imposée aux architectes par la nature du terrain. Elle n'est

¹ « Une croix grecque gravée en relief sur une pierre » avait été déjà rencontrée dans une autre salle ; *Bull. épigr.*, loc. cit.

² *Bell. Vand.*, I, 21.

³ *De aedif.*, VI, 5.

⁴ *Bell. Vand.*, II, 14. Peut-être Justinien ne fit-il que réparer un sanctuaire préexistant, car déjà, sous les Vandales, un poète de cour, Pierre le Référendaire, parle d'une *basilica palatii sanctae Mariae* (*Anth. lat.*, I, p. 247, n° 380, et p. xxiv sq., éd. Riese ; de Rossi, *Inscr. christ. Urbis Romae*, II, p. 238-241).

⁵ *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 89 ; *Miss. cath.*, 1883, p. 574. La pierre ne porte que les trois lettres ECA, qui en forment le début. Des textes latins de Rome (de Rossi, *Bull. crist.*, 1871, p. 116 sq. ; 1877, p. 15 ; 1878, p. 106 et 110) et d'Afrique (C. I. L., VIII, 2311) indiquent, il est vrai, l'orthographe *ecclesia*. Je crois pourtant qu'il serait sage de ne pas faire état de cet argument ; l'inscription est trop mutilée pour qu'on en tire des déductions précises. J. Schmidt (C. I. L., VIII, 14148) lit d'ailleurs ECA.

⁶ Castan, p. 139.

pas sans analogie avec celle que nous avons observée sur le flanc sud-ouest de Byrsa et à Bordj Djedid¹; les Romains reconnaissaient sans doute, à ce mode de construction, des qualités spéciales de résistance, et c'est peut-être quelque raison technique qui les engagea à terminer en cul-de-four les salles de ce monument. Aussi bien, si l'on rejette l'hypothèse de Beulé, je demande ce qu'on lui substituera. Il ne saurait être question d'un temple; j'écarte *a priori* l'idée que les sept absides consécutives auraient représenté autant de *cellae*². Elles s'accommoderaient mieux d'une bibliothèque³; la colonie romaine en possédait une de vastes dimensions, puisque Apulée y enseignait⁴. Pourtant, comme dans un de ses discours il parle de sa leçon de la veille donnée dans le temple d'Esculape, avec Dureau de la Malle⁵ et Beulé⁶, je n'hésite pas à penser que la bibliothèque était à l'intérieur de l'enceinte consacrée à ce dieu⁷. Elle n'a donc rien de commun avec les ruines qui font l'objet de cette discussion. Est-ce à dire que le seul monument possible en ce lieu soit le palais du proconsul romain? Non assurément; une circonstance est même de nature à éveiller des doutes sur l'identification proposée par Beulé, c'est qu'il n'y a pas trace d'un seul mur de refend et qu'on ne peut guère supposer un palais ainsi ouvert.

Le 30 août 257, saint Cyprien subit un interrogatoire devant le proconsul, *in secretario*⁸, local identique peut-être au *praetorium*⁹. Le martyr Montanus et ses compagnons furent jugés

¹ Voir ci-dessus, p. 249, n. 5: 273-275.

² Castan (p. 149 sq.) y voyait les sanctuaires des divinités faisant cortège à Caelstis; voir ci-dessous, p. 289.

³ B., *Lettres*, p. 15, 19; *Fouilles*, p. 73; Reinach, p. 210.

⁴ *Florida*, IV, 18, 85.

⁵ P. 152 sq.

⁶ *Fouilles*, p. 73.

⁷ Le P. Belattre croit posséder à Saint-Louis trois débris d'inscriptions où les archives et la bibliothèque seraient nommées. Ces fragments proviennent de l'enclos des missionnaires, ce qui serait une circonstance très favorable à la thèse que je développe; mais les restitutions proposées sont trop hardies (C. I. L., VIII, 13388). S. Marie (p. 166) et M. Héron de Villefosse (*Arch. Miss.*, 1875, p. 393; *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 87) attribuent les absides au sanctuaire d'Esculape.

⁸ *Acta procons.*, 1.

⁹ *Vita Cypr.*, 12. Il me paraît encore résulter du même récit (16 et 18) et des *Acta proconsularia* (3) que le *praetorium* et l'*atrium Sauciolum* ne font qu'un, et que ces mots désignent l'endroit où le proconsul rend la justice, soit dans son palais, soit ailleurs; saint Cyprien fut jugé hors de Carthage en 258.

dans le même endroit¹, qui appartenait au palais du proconsul².

Beulé³ et le P. Delattre⁴ regardent presque comme certaine l'existence d'un temple de Jupiter à Byrsa. Le premier recueillit au sud un bas-relief mutilé entouré d'une couronne de chêne et représentant, d'après lui, un temple d'ordre ionique; le second ramassa, aux alentours de la borne géodésique, deux morceaux de marbre avec feuilles de chêne. Conclusion, sur ces faibles indices, à un sanctuaire où Jupiter était seul adoré, c'est déjà s'aventurer; ajouter que l'on possède une reproduction du monument, c'est être le jouet de son imagination; décider enfin, comme Beulé, qu'il s'élevait au sud, puisque son bas-relief y a été déterré⁵, c'est s'exposer à de fâcheux démentis; les sculptures du P. Delattre ont été, en effet, trouvées à une assez grande distance de là. Davis⁶, avec de lourdes railleries, puis Tissot⁷ et Franks⁸ critiquent la manière de voir de Beulé; le dernier se refuse même à convenir que Carthage ait possédé un temple de Jupiter distinct. On invoque, pour soutenir cette thèse, un texte chrétien qui nomme un prêtre de ce dieu⁹; à mon sens, ce témoignage se retourne contre ceux qui le produisent. Le personnage en question porte, en effet, le titre de

¹ *Passio*, 12, 21 (Ruinart, p. 234, 237). Anprès du tribunal se trouvait un local, *secretior locus* (*Vita Cypr.*, 16), *locus custodiarum* (*Passio sancti Montani*... 18, Ruinart, p. 236), où l'on enfermait les inculpés.

² Nombreux fragments de sculpture trouvés aux alentours; Delattre, *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 90: « En vidant les citernes qui recevaient les eaux pluviales des terrasses du palais, on a trouvé, parmi les terres qui les remplissaient, de beaux morceaux de sculpture, tels que la tête d'un Jupiter Sérapis, celle d'une Minerve, un magnifique buste de vieillard, une tête de déesse et d'autres morceaux de bas-reliefs sur lesquels j'ai remarqué trois fois le serpent, l'emblème d'Esculape. » Ces dernières sculptures doivent appartenir au temple qui occupait le sommet de Byrsa. De l'est également provient une inscription incomplète qui fait mention d'un proconsul du IV^e siècle et peut-être d'un temple restauré par lui (*C. R. Inscr.*, 1897, p. 723-725; *Rev. arch.*, XXXII, 1898, p. 316, n^o 8).

³ *Fouilles*, p. 76 sq.; *Lettres*, p. 17; Tissot, *G.*, I, p. 648 sq.

⁴ *D.*, *Tun.*, p. 371; *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 86, n. 3; *Mélanges*, XII, 1892, p. 247.

⁵ *Fouilles*, pl. I. Dureau (p. 212) signale le temple de Jupiter sans pouvoir dire où il était situé.

⁶ P. 375 sq.

⁷ *G.*, *loc. cit.*

⁸ P. 236.

⁹ *Acta purgationis Felicis*, p. 498 (C. S. E. L., XXVI): « [Volusiano] et Anniano consulibus XIII Kal. sept. in jure apud Aurelium Didymum Speretium sacerdotem Jovis optimi maximi duovirum splendidae coloniae Carthaginensium Maximus dixit... »

*acerdos Jovis optimi maximi*¹; ces qualificatifs désignaient à Rome la divinité capitoline. Carthage possédait son Capitole elle aussi, et nous pouvons croire, sans grand risque d'erreur, que ce prêtre y desservait la *cella* de Jupiter². En interprétant ainsi cette phrase, nous nous débarrassons d'un sanctuaire encombrant.

Le
Capitole.

Le Capitole nous est connu par une inscription³ et par quelques phrases de Tertullien et de saint Cyprien⁴; c'est là que les chrétiens étaient sommés d'apostasier; l'évêque de Carthage gémit sur les défaillances dont ce temple fut le témoin. Transportant sur la terre d'Afrique le culte principal de leur patrie, les colons italiens cherchèrent à reproduire aussi fidèlement que possible ce qui existait à Rome⁵; le Capitole de Carthage s'éleva donc sur une des collines qui bordent la plaine; ainsi s'explique le verbe *ascendere*, dont saint Cyprien se sert à deux reprises. Et, comme aucune de ces hauteurs ne ressemble au mont Capitolin autant que Byrsa, Castan assure que le temple ne pouvait pas se dresser ailleurs⁶. D'autre part, il constate dans la description que l'auteur du *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei* nous a laissée du temple de Caelestis⁷ tous les caractères d'un

¹ Une inscription qui provient, selon toute vraisemblance, de Carthage donne aussi un [*Ae*] *sculapius sac(erdos) J(ovis) o(ptimi) m(aximi)*; C. I. L., VIII, 1141. Le fragment publié par le P. Delattre (*Mélanges*, XII, 1892, p. 246, n° 7) avec les seules lettres *opti*, me paraît trop incomplet pour qu'on en tire argument; cf. *Monuments*, p. 54.

² Castan (p. 128 sq.) fait observer avec raison que chacun des trois sanctuaires avait son prêtre attitré.

³ C. I. L., VIII, 1013; c'est un fragment d'une sorte de *synopsis* analogue à celle que l'on a retrouvée à Constantine (*ibid.*, 6981, 6982); *Monuments*, p. 1.

⁴ Tert., *Apol.*, 13; *De spectec.*, 8, 12; Cypr., *De lapsis*, 8, 24; *Epist.*, LIX, 13. Le début de l'*Apologetique* de Tertullien pourrait peut-être aussi être invoqué: « Si non licet vobis, Romani imperii antistites, in aperto et edito ipso fere vertice civitatis praesidentibus ad judicandum, palam dispicere et coram examinare quid sit liquido in caussa Christianorum... » Rigault (P. L., col. 307), interprète avec assez de vraisemblance les mots soulignés par « Capitolium significat », et « antistites » doit désigner les autorités de Carthage. Dans un autre texte de saint Cyprien (*Epist.*, LIX, 18): « Quid superest quam ut ecclesia Capitolio cedat...? » M. Kuhfeldt (p. 47, n. 173) voit avec raison, contre l'opinion de Castan (p. 130, n. 1), une allusion à la religion païenne en général.

⁵ Vitruve, I, 7; Castan, p. 132.

⁶ Castan, p. 127-132; M. Kuhfeldt (p. 46-49) esquivé le problème.

⁷ III, 38, 44; voir l'Appendice I. Je relève seulement ici l'expression *moenibus decorata*, où Castan pense qu'il s'agit de remparts; le contexte n'autorise point cette traduction, et il faut, à mon avis, donner à *moenibus* le sens de *constructions, édifices*; cf. ci-dessus, p. 78, n. 4.

Capitole, celui-ci en particulier que le sanctuaire principal était entouré de chapelles accessoires. Ce qu'on a retrouvé à Byrsa, vestiges d'une architecture somptueuse, beau dallage¹, les sept absides, les murs de soutènement avec leurs absides adossées, tout en un mot justifie les indications de l'écrivain anonyme. Il en résulte que le Capitole et l'*hieron* de Caelestis étaient un seul et même édifice, qui couronnait la colline où l'on place à tort le temple d'Esculape. Les trois *cellae* appartenaient l'une à Jupiter, l'autre à Minerve, la troisième à Juno Caelestis, vers qui le flot des adorateurs, peu soucieux des deux autres divinités, se dirigeait de préférence; les salles que Beulé qualifie de palais du proconsul auraient abrité les dieux qui composaient le cortège de cette déesse privilégiée. Le P. Delattre, après avoir jadis adopté entièrement ce système, est devenu moins affirmatif². Pourtant il maintient encore que la description de l'anonyme du v^e siècle s'applique aussi bien au Capitole qu'au sanctuaire de Caelestis. C'est qu'il se forme du Capitole une idée assez particulière: « La colline de Saint-Louis, écrit-il, est bien, à n'en pas douter, le Capitole de Carthage renfermant les temples de Jupiter, d'Esculape, de Minerve et de la Concorde. » Je ne pense pas qu'il fasse adopter aisément cette définition. Jusqu'à preuve du contraire, nous appellerons Capitole un temple muni de *trois cellae* où sont adorés Jupiter, Junon et Minerve. Le savant religieux ajoute que la Concorde qui résidait à Byrsa³ n'est autre que *Juno Concordia*, laquelle, sous le nom de *Juno Caelestis*, siégeait aux côtés de Jupiter. Outre que ces métamorphoses semblent étranges en elles-mêmes, les mots *aedes Concordiae* ne s'appliquent qu'à un édifice distinct.

Pour remettre les choses au point, il importe de maintenir bien séparées les deux questions qu'on a tendance à mêler: d'abord, le Capitole était-il sur Byrsa? et, en second lieu, se confondait-il avec l'*hieron* de Caelestis? M. Cagnat ne verrait pas d'inconvénient grave à admettre la première assertion, bien

¹ B., Fouilles, p. 38; D., Statues, p. 7.

² Bull. épigr., V, 1883, p. 90, n. 4; p. 307, n° 347; Mélanges, XII, 1892, p. 10-15; Bull. arch., 1893, p. 103; Statues, p. 7. Un menu fragment de marbre qui portait une inscription avec des lettres de métal rappelle au P. Delattre cette phrase du *Liber de promissionibus*: « Titulus aeneis grandioribusque litteris in frontispicio templi conscriptus... ». Mais ce morceau est dans un tel état qu'on n'en peut rien tirer sans témérité.

³ Voir ci-dessus, p. 279.

qu'il ne la considère pas comme suffisamment étayée jusqu'à présent¹; mais il proteste avec vigueur contre la seconde. En quelques pages décisives, il montre que le temple de Caelestis, tel que le représente l'anonyme, ressemblait à tous les temples phéniciens connus, et que la similitude entre ces temples et les Capitoles est tout extérieure. Il apporte le témoignage des inscriptions d'où il résulte que *Juno Regina*, que l'on adorait dans les Capitoles africains, et *Juno Caelestis* ne sauraient être confondues; à plus forte raison *Juno Concordia*. Au surplus, dans les mots *aedes Concordiae*, Junon n'a rien à voir. Enfin, et ce dernier argument est péremptoire, l'anonyme nous dit que le temple de Caelestis fut rasé en 421 (*ad solum usque perducta*). Or, en 429, le Capitole existe encore, et les contribuables reçoivent l'ordre de Théodose II et de Valentinien III d'y verser certains impôts dus au fisc². La distinction s'impose donc entre les deux monuments. Castan interprète ce dernier témoignage d'une singulière façon; pour lui, le Capitole de 429 est simplement « un quartier³ ». Tant qu'on ne nous aura pas dit sur quoi se fonde cette supposition, nous croirons qu'en 429 comme auparavant le Capitole ne peut désigner qu'un temple. Castan invoque encore une phrase de Tertullien: « Sub Aesculapio stas, Junonem in aere exornas, Minervam calcias furvis galeam formis, et neminem de praesentibus deis contestaris⁴. » Ce rapprochement d'Esculape, de Junon et de Minerve, démontre-t-il, comme il le prétend, la coexistence sur Byrsa du Capitole et du temple d'Esculape? J'ai peine à me le persuader; admettons-le pourtant. En quoi la Junon que nomme Tertullien se distingue-t-elle de celle qu'on adorait dans tous les Capitoles du monde romain? Et comment la confondre avec Caelestis?

¹ *Cap.*, p. 190: « Je concéderai que l'opinion est assez vraisemblable, à condition que l'on reconnaisse que le fait n'est aucunement prouvé et qu'il y a, entre Byrsa et le Bordj Djedid, assez de hauteurs pour que les Romains aient pu y établir le temple de Jupiter. J'admets donc, non sans garder des doutes sérieux, que le Capitole était sur Byrsa. » Cf. Boeswillwald-Cagnat, *Timgad*, p. 156.

² *Cod. Theod.*, XI, 1, 34; voir les notes de Godefroy. M. S. Reinach (dans Tissot, *G.*, II, p. 801 sq.) s'était déjà prononcé contre la théorie de Castan. Ce qui le choque surtout, c'est l'identification des absides de l'est avec les chapelles qui entouraient l'*hieron*. « Dût-on renoncer à y reconnaître les restes d'un palais, il est tout à fait impossible d'y voir les vestiges de sanctuaires. »

³ Castan, p. 150.

⁴ *De testimonio animae*, 2.

Je me range donc aux idées de M. Cagnat ; et, quoiqu'on ne se figure pas bien le temple d'Esculape occupant la belle place de la colline et le Capitole relégué au nord-ouest au lieu de dominer le forum, je concède, sous bénéfice d'inventaire, que le Capitole occupait le terrain où s'étend aujourd'hui la cathédrale¹. Mais, après avoir écarté le sanctuaire de Caelestis de la colline du Petit Séminaire, je ne me résous point à le transporter sur Byrsa. On a vu plus haut² pour quels motifs je le rechercherais volontiers dans la plaine entre Saint-Louis et la mer.

Parmi les plus belles pièces dont l'habileté patiente du P. Delattre et de ses confrères a doté le Musée, je citerai une série de sculptures en relief qui datent de la fin du 1^{er} siècle ou du commencement du 11^e³. Elles représentent quatre femmes ailées avec des cornes d'abondance, qui se correspondaient deux à deux ; puis deux Victoires qui soutiennent chacune un trophée ; ces figures décoraient un des édifices les plus grandioses de la ville. La découverte s'étant produite à côté de la cathédrale, le P. Delattre croit être « en plein Capitole et sur l'emplacement du temple de Jupiter ». M. Héron de Villefosse se demande si les statues de la Victoire ne seraient pas l'indice d'un temple consacré à cette déesse au sommet de Byrsa. Vu la diffusion de son culte à travers l'Afrique, pourquoi n'aurait-elle pas été adorée aussi à Carthage ? D'autres ont attribué ces sculptures à l'*aedes Concordiae*. Je n'aperçois aucune raison décisive en faveur de ces suppositions ; il n'est pas même démontré que les six hauts-reliefs fussent employés dans l'ornementation d'un temple. Je me garderai donc de prendre parti, en faisant observer qu'après avoir déjà attribué à Byrsa tant de monuments, il y aurait quelque témérité à le surcharger encore d'un nouvel édifice. A plus forte raison faut-il débarrasser cette colline de tout ce qu'une science trop

¹ Dans ce système, l'*aedes Concordiae* sera nécessairement repoussée vers les bords du plateau. Un morceau de grande frise, un fragment de chapiteau de pilastre à feuilles d'acanthe, de dimensions considérables, découverts à l'ouest « dans la tranchée que forme le dernier coude de la route carrossable qui monte à la cathédrale », ont précisément convaincu le P. Delattre qu'il y avait là un édifice important. D., *Arch.*, p. 3 sq. ; *Mélanges*, XII, 1892, p. 251 ; Babelon, *Carth.*, p. 141 ; *Atlas C.*, 57 ; *Monuments*, p. 109.

² P. 263 sq.

³ Héron de Villefosse et Delattre, *C. R. Inscr.*, 1894, p. 174, 197-201 ; 1897, p. 90-93 ; D., *Statues* ; Babelon, *Carth.*, p. 140, sq. ; Gsell, 1895, p. 31 sq. ; Vellard, p. 45 sq. ; *Monuments*, p. 97 ; cf. G. I. L., VIII, 12496.

crédule y avait jadis accumulé. Dureau de la Malle¹ ne concevait pas ailleurs le palais de Didon; Beulé en marque les « ruines supposées » au-dessus de la nécropole punique². Avant de rechercher l'emplacement de son palais, il ne serait sans doute pas inutile de prouver que Didon elle-même est autre chose qu'un mythe³.

Recherches
de Falbe,
de Davis,
de Beulé
et du
P. Delattre.

Outre ceux que j'ai énumérés jusqu'à présent, le visiteur aperçoit çà et là, épars sur les flancs de Byrsa, des murs qui émergent du sol, vestiges innommés du passé. Au premier tiers de notre siècle, ils étaient beaucoup plus apparents qu'aujourd'hui. Falbe⁴, dans sa consciencieuse enquête, indique des voûtes larges de 20 à 30 pieds; « au milieu du côté oriental, les ruines d'un grand carré qui a dû être une tour; vis-à-vis, et au milieu du côté occidental, un pavé de 80 pieds sur 100 environ, construit sur des voûtes; et, près du coin sud-ouest de ce pavé, il y a encore des débris d'un bâtiment plus élevé »; puis quelques murailles en face de la colline du Carmel, et d'autres plus considérables sur le revers sud-ouest du plateau qui appartiennent, dit-il, à un temple⁵. Toutes ces ruines ordonnées suivant deux lignes perpendiculaires faisaient concevoir à Falbe la pensée que l'on rencontrerait, en fouillant ce terrain, des constructions superposées d'époques successives. On sait comment les explorations ultérieures ont vérifié cette supposition. Elles ont assurément porté sur plusieurs des édifices mentionnés par Falbe. Mais il est à craindre qu'une partie des restes qu'il observa n'aient disparu auparavant sous la pioche des démolisseurs arabes.

Byrsa fut un des premiers points auxquels s'attaqua Davis. Avec son manque de précision ordinaire, il nous raconte seulement⁶ qu'il mit ses ouvriers « sur une ruine, au pied de la colline de Saint-Louis ». Un fragment de statue, des colonnes de marbre et de granit, et un magnifique chapiteau corinthien récompensèrent leurs efforts. Ils déblayèrent aussi au sud-ouest, dans

¹ P. 20, 87.

² *Fouilles*, p. 7, pl. I; cf. S. Marie, p. 164 sq.; les renseignements topographiques qu'il donne en ce passage restent pour moi à l'état d'énigme.

³ Cagnat, *Cap.*, p. 188; Letronne, *Journal des Savants*, 1837, p. 734; Meltzer, *Neue Jahrbuecher*, CXLIX, 1894, p. 31; D., *Tun.*, p. 371 sq.

⁴ Falbe, p. 26 sqq.

⁵ *Ibid.*, p. 38; c'est le n° 54 de sa carte; il le tient (p. 29) pour le temple d'Apollon.

⁶ Davis, p. 58-60.

une construction de caractère romain, un fragment de mosaïque où les mois de l'année étaient représentés avec leurs noms écrits en latin¹. Dans cette région, Davis constate un incroyable mélange de fragments d'architecture romaine et byzantine et de piédestaux grecs (?), à côté de chapiteaux composites. Il a découvert en outre une quantité de tombes sans ornements qu'il qualifie de chrétiennes². Que ne donnerions-nous pas aujourd'hui pour savoir au juste la nature et la date de ces tombes et de ces fragments? il s'en dégagerait d'utiles renseignements topographiques; par la faute de Davis tout est perdu sans retour. Il se plaint que le consul de France, M. Léon Roche, ne lui ait pas permis de toucher aux terrains de Saint-Louis³. Si le fait est exact, soyons reconnaissants envers M. Roche; sans sa défense, les découvertes de ces derniers temps n'eussent peut-être jamais eu lieu, après les bouleversements infructueux que Davis n'aurait pas manqué d'infliger à Byrsa.

Les murs d'enceinte et de soutènement du sud-ouest, le péribole du temple d'Esculape et les absides du soi-disant palais proconsulaire ne sont pas les seuls points que Beulé ait reconnus; ses efforts ont porté aussi sur d'autres endroits très nettement indiqués dans la carte qui accompagne ses *Fouilles à Carthage*⁴. C'est d'abord une grande citerne à huit compartiments, à la pointe orientale du plateau, quatre autres sur la face du sud-ouest, cinq sur le versant occidental, et un groupe de neuf à l'angle du nord dans la descente; puis une sorte de poterne, en face de la cathédrale, un peu en contre-bas; sur le flanc nord-est de la cathédrale, les ruines d'une habitation; le long de la pente abrupte qui regarde le Carmel, parmi des décombres indistincts, une tour et des restes de citernes; enfin, au-dessous des sept absides de l'est, un mur d'appui. Je transcris ses désignations sans me porter garant de leur exactitude.

Le P. Delattre enfin, à côté des belles fouilles dont j'ai dit les résultats, mentionne sans cesse tel ou tel point de la col-

¹ *Ibid.*, p. 443; cf. p. 200 sq.; Franks, p. 225. Le propriétaire du terrain voulut l'enlever et ne réussit qu'à la briser en morceaux. Beulé (*Fouilles*, p. 37) dit que le gardien de Saint-Louis réussit à en extraire quelques compartiments. Cf. Cagnat, *Mos.*, p. 252 sq.

² Davis, p. 448, 451.

³ *Ibid.*, p. 443.

⁴ Pl. I.

line où des sondages ont été opérés sous sa surveillance. Souvent il repasse aux mêmes endroits que ses devanciers, et sa méthode patiente l'amène presque toujours à de nouvelles trouvailles. N'a-t-il pas extrait un beau fragment d'inscription de la plus riche des sept absides que Beulé dit avoir nettoyée jusqu'au sol¹? Mais d'ordinaire il s'attaque à des terrains encore inexplorés. Voici plusieurs vestiges dont il ne donne pas la situation précise², contrairement à son habitude; je les désignerai comme lui par des lettres :

Fouille A. — Peut-être les ruines d'un *caldarium*; l'hypocauste et des conduits de chaleur subsistent; les colonnes étaient encore debout.

Fouille B. — Morceaux d'architecture et de sculpture très nombreux, dont quelques-uns non dépourvus de valeur artistique.

Fouille C. — Plusieurs stèles puniques.

Fouille D. — En cet endroit, les Arabes, aux premiers temps de leur occupation, bâtirent un mur avec des statues et des corniches d'un beau style; la moisson y fut donc particulièrement abondante.

Vers l'est, à mi-hauteur de la montée, on a remis au jour une dédicace à Magna Mater et Attis, et une mosaïque païenne qui formait le pavé d'une salle rectangulaire. Le médaillon central offre le groupe d'Eros et Psyché; une couronne de laurier, des vases, des têtes d'animaux disposés tout à l'entour complètent l'encadrement³. Des villas Marie-Thérèse et Reine-Blanche, au sud, sont sorties quantité de lampes chrétiennes, puis des sculptures de bonne époque, chapiteaux, colonnes, balustrades, etc⁴...

Avant de redescendre de Saint-Louis, il me faut rappeler encore diverses inscriptions honorifiques de cette provenance, qui datent d'Antonin le Pieux⁵, de Constantin⁶, de Valentinien, Valens et Gratien⁷. Elles faisaient allusion peut-être à des

¹ *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 88.

² *Ibid.*, p. 91 sq., 131; cf. *Const.*, XXVIII, 1893, p. 157 sq., 160-163.

³ *C. R. Inscr.*, 1891, p. 28 sq.; 1897, p. 722-725; *Arch.*, p. 3 sq.; Gsell, 1899, p. 32. Le P. Delattre dresse aussi dans ce dernier travail (p. 4-6) une liste de lampes et d'inscriptions chrétiennes trouvées à Byrsa; voir aussi *Cosmos*, 28 janvier 1888, p. 242.

⁴ *Cosmos*, 23 décembre 1893, p. 118-120.

⁵ *C. I. L.*, VIII, 12515, 12517, 12518.

⁶ *Ibid.*, 12524, 12525.

⁷ *Ibid.*, 12531, 12532, 12537. Il faut y joindre un texte (*ibid.*, 12545) où la colonie paraît avoir accompli elle-même quelque entreprise d'utilité publique

travaux exécutés, d'après leurs ordres, pour l'embellissement de ce quartier. L'état fâcheux où elles nous sont parvenues nous empêche de risquer aucune conjecture à leur sujet. Toutefois, Castan, frappé de la beauté architecturale des édifices qui couronnaient le faite de Byrsa, propose d'attribuer plusieurs d'entre eux à Antonin le Pieux¹. Cette opinion cadre bien avec l'existence en pareil lieu des inscriptions honorifiques au nom de ce prince et avec les récits des historiens relativement aux bienfaits dont il combla la capitale africaine.

En creusant une tranchée dans le flanc sud-sud-est de la colline, le P. Delattre a rencontré, en 1895, une chapelle souterraine². « Un corridor dont les murailles conservent des traces de graffites » précède « une chambre voûtée en arête, large de 5^m,50 et profonde de 3^m,80. Vis-à-vis de l'entrée, la muraille était ornée d'une fresque qui rappelle tout à fait les peintures des catacombes. Malheureusement cette peinture a beaucoup souffert... L'ensemble du tableau devait se composer de trois personnages principaux et, de chaque côté, de deux figures accessoires, représentant sans doute un fidèle et un ange ». Dans la figure centrale, la mieux conservée, le P. Delattre a reconnu saint Cyprien, et M. Héron de Villefosse, le Christ enseignant. Cette chapelle était-elle dépendante de quelque basilique ou bien constituait-elle un oratoire isolé ? La réponse à cette question ne sera possible que lorsqu'on aura sondé les terrains environnants.

II

LA MALGA

La région que nous abordons maintenant est peut-être celle qui fut le moins visitée, je ne dis pas par les chercheurs de pierre (leur rage destructrice s'est exercée dans toutes les

en ce quartier. De Byrsa sortent aussi des monnaies de Constantin, Constantin II et Magnence ; D., *Arch.*, p. 6.

¹ Castan, p. 137, n. 5. Voir ci-dessus, p. 58 sq.

² Héron de Villefosse et Delattre, *Bull. Ant.*, 1895, p. 159-162 ; *Cosmos*, 8 juin 1895, p. 293 ; 14 et 21 mars 1896, p. 467-472, 497-502 ; E. Stevenson, *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, I, 1895, p. 116 sq. ; II, 1896, p. 94-97 ; Gsell, 1896, p. 41 sq. ; Vellard, p. 51 sq. ; Stuhlfauth, p. 303 sq.

parties de la ville), mais par les archéologues. Serait-ce qu'elle ne renferme rien qui attire à première vue les regards? Il y subsiste au contraire des vestiges de trois des monuments les plus considérables de la colonie romaine, les citernes de l'ouest, l'amphithéâtre et le cirque, autour desquels, plus d'une fois déjà, un coup de pioche heureux a remis au jour de précieux documents. Ces découvertes, obtenues le plus souvent par hasard tout au moins sans plan concerté, autorisent pour l'avenir toutes les espérances. Mais, peut-être parce que la situation exacte de ces trois édifices était hors de discussion, on ne se préoccupa guère pendant longtemps de les examiner de près; les explorateurs préférèrent porter leurs efforts sur les quartiers où les problèmes topographiques se rencontrent à chaque pas. Il y a donc, dans la plaine qui sépare La Malga de Douar ech Chott, une abondante réserve archéologique, pour le moment encore éloignée où la basse ville et les collines commenceront à être bien connues; et, malgré l'importance des ruines dont je vais parler, le temps que je leur consacrerai ne sera forcément pas en proportion de l'intérêt qui s'attache à elles.

Le temple
de *Memoria*.

Les Vandales, dit Victor de Vita¹, rasèrent l'Odéon, le théâtre, le temple de *Memoria* et la rue de *Caelestis*. Cette quadruple dévastation n'eut peut-être pas lieu avant Hunéric; car il semble bien que l'*aedes Memoriae* fût encore debout à cette époque². L'auteur du *Liber de promissionibus* explique, de son côté³, que, le temple de *Caelestis* ayant été renversé en 421, la main des Vandales acheva la destruction et fit disparaître la rue qui gardait le nom de la déesse, « de telle sorte que la *mémoire même* s'en perdit ». Dureau de la Malle interprète cette dernière phrase comme un jeu de mots par allusion au sanctuaire de *Memoria*; pareille tournure rentrerait assez dans les habitudes littéraires de cette époque⁴. L'ordre dans lequel Victor de Vita

¹ I, 8. C'est dans le temple de *Memoria* que fut mis à mort le rebelle Heraclianus. Cf. *C. R. Inscr.*, 1898, p. 408.

² Le roi, dit Victor de Vita (III, 17), ordonna aux évêques réunis à Carthage de se rendre « ad quendam locum qui dicitur *aedes Memoriae* »; malgré la complication de l'expression, je doute qu'il s'agisse d'un emplacement qui aurait conservé le nom de l'édifice démoli plutôt que de l'édifice lui-même.

³ III, 38, 44.

⁴ Dureau, p. 172 sq. Quoi qu'on pense de cette idée, il est certain que Dureau de la Malle dépasse l'intention de l'auteur quand il lui fait dire « que les Vandales détruisirent la rue *Caelestis* pour, ne laisser *mémoire ni de Memoria ni de Caelestis* ».

parle des quatre monuments ne doit pas nous faire illusion; c'est une énumération, rien de plus; on aurait tort de vouloir de ce chef les grouper dans une même région. C'est pourtant ce que fait Dureau de la Malle¹, pour qui « le temple de Mémoire, situé sur la *via Caelestis* », faisait partie des nombreux édicules qui entouraient l'*hieron*. Mais, par une inconséquence dont il est coutumier, lui qui établit *Caelestis* près du Petit Séminaire, il relègue *Memoria* presque à mi-chemin entre *Byrsa* et *La Malga*, dont il exagère d'ailleurs l'écartement. Puis il invente un prolongement à la *via Caelestis*, la *via Memoriae*; et, sous ce double nom, il la conduit en ligne droite dans la vallée, depuis le rivage jusqu'auprès des citernes de *La Malga*². Les textes ne justifient en rien ces idées, et la position de l'*aedes Memoriae* demeure jusqu'à présent inconnue. Voulût-on d'ailleurs, à la suite de Dureau de la Malle, que *Memoria* ait été la voisine de *Caelestis*, ce n'est pas vers *La Malga*, mais dans la ville basse, où nous avons mis l'*hieron*, qu'il conviendrait de transporter son temple. Ce qui achève de démontrer l'erreur de Dureau de la Malle, c'est que les fouilles entreprises par Davis et M. de Sainte-Marie, d'après ses indications, pour découvrir les traces du sanctuaire n'ont absolument rien produit. A l'endroit marqué par lui, on ne rencontre que la terre végétale, sans débris d'aucune sorte³.

Au pied du monticule occupé par le village de *La Malga*, la pioche des ouvriers a ramené plusieurs inscriptions honorifiques ou chrétiennes⁴; quelques-unes étaient employées dans la construction des maisons⁵. Deux sculptures, dont l'une représente une divinité phénicienne⁶, et l'autre, un sanglier⁷, ont encore été exhumées dans cette région; de même qu'un bas-relief où M. Gsell reconnaît les statues du temple de *Mars Ultor* à Rome⁸.

iternes
Malga. Sur la colline de *La Malga* s'étendent les vastes citernes qui ont pris le nom du village. Quoiqu'elles soient dans un état

¹ *Loc. cit.*

² *Ibid.*, pl. III.

³ S. Marie, p. 36.

⁴ C. I. L., VIII, 42522, 42535; cf. *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 188 sq., 247 sq.; *Bull. arch.*, 1886, p. 12; *Mélanges*, X, 1890, p. 333. *Consl.*, XXVIII, 1893, p. 171-175. *Cosmos*, 11 février 1888, p. 298; 7 décembre 1889, p. 49 sq.

⁵ *Miss. cath.*, 1883, p. 142 sq.

⁶ *Bull. arch.*, 1886, p. 42, n. 1; *Gaz.*, 1885, p. 439, pl. XIX.

⁷ *Ibid.*, p. 24.

⁸ *Les statues du temple de Mars à Rome* (*Rev. arch.*, XXXIV, 1899, p. 37-43).

de conservation relative, les Arabes en ont tellement modifié l'aspect qu'il est devenu fort difficile d'en reconnaître les proportions exactes et la véritable forme. Elles servent de granges, de caves et d'étables; l'amoncellement des terres et du fumier empêche d'en mesurer la profondeur. Nous sommes donc réduits une fois de plus à nous contenter de l'à peu près. Il nous reste heureusement les descriptions des voyageurs : voici celle d'Edrisi, qui remonte au XII^e siècle. Le nombre des citernes, dit-il, « s'élève à vingt-quatre sur une seule ligne. La longueur de chacune d'elles est de 130 pas et sa largeur de 26. Elles sont toutes surmontées de coupes, et, dans les intervalles qui les séparent les unes des autres, sont des ouvertures et des conduits pratiqués pour le passage des eaux; le tout est disposé géométriquement avec beaucoup d'art¹ ». Une partie de ces constructions n'existait plus au commencement du XIX^e siècle; Estrup² et Ritter³, qui écrivent d'après Shaw, parlent de 20 bassins. Falbe⁴ se borne à dire que « le village de Malka est bâti sur les voûtes d'un rang de grandes citernes antiques, dont quinze ont 430 pieds de largeur, y compris les murailles... »; il signale encore, un peu à l'ouest, « quatre ruines de citernes semblables »; c'est-à-dire, en tout, 19 bassins longs chacun de plus de 300 pieds. Ces résultats concordent sensiblement avec ceux de Barth⁵, qui attribue à chaque voûte environ 350 pieds de long et 24 de large⁶. En outre, Falbe⁷

¹ Edrisi, I, p. 263. MM. Cagnat et Saladin (p. 116) font justement observer que la largeur indiquée par Edrisi est trop considérable.

² P. 14-15.

³ III, p. 201. Ritter ajoute que ces réservoirs sont « ordinairement remplis pendant l'hiver ». Il ne s'agit naturellement que de l'eau de pluie, mais cette indication fort surprenante ne se rencontre pas ailleurs.

⁴ P. 31 sq.

⁵ I, p. 100.

⁶ Je fais grâce au lecteur de tous les renseignements contradictoires des voyageurs; en voici seulement quelques-uns à titre d'exemple. Davis (p. 453) compte quatorze voûtes longues d'environ 400 pieds, larges de 28, et une transversale; Guérin (I, p. 42), quatorze également; Maltzan (I, p. 279) n'en a vu que dix parallèles et une transversale; Tissot (*G.*, I, p. 595), qui s'inspire des recherches de Daux, en indique « quatorze, mesurant 350 pieds sur 25, plus un réservoir transversal, large de 17 pieds environ, dont le radier s'élève de 5 pieds au-dessus du niveau des autres compartiments »; S. Marie (p. 183) se contente de dire qu'il a reconnu justes les mesures d'Edrisi, sans ajouter combien de voûtes subsistent encore. Pour moi, j'ai noté une suite de douze bassins très distincts; mais on en soupçonne d'autres aux ondulations du sol. Cf. *Atlas C.*, 70: Babelon, *Carth.*, p. 147.

⁷ *Loc. cit.*

a remarqué au sud-ouest « les débris d'une tour qui paraît avoir appartenu aux grandes citernes », et Maltzan¹, une construction massive et voûtée qui doit avoir fait partie de quelque monument hydraulique. C'est encore Falbe² qui signale le point de réunion de divers conduits par où l'eau se distribuait dans les maisons.

Ce qui a surtout préoccupé les archéologues, ici comme à Bordj Djedid³, c'est l'origine de ce vaste ensemble ; une seconde fois il se sont divisés en deux camps : d'une part ceux qui l'attribuent à la première Carthage ; de l'autre, ceux qui le revendiquent pour la seconde. Les partisans de cette dernière opinion sont assez clairsemés ; Estrup la défend⁴ et peut-être y a-t-il lieu de ranger Falbe⁵ à côté de lui, bien qu'il ne se prononce pas d'une façon catégorique. Maltzan⁶ reconnaît pour romain le blocage des murs ; mais aussitôt, à la suite de V. Guérin⁷, il se demande si les Romains ne se sont pas bornés à couvrir et à voûter des réservoirs préexistants, bâtis à ciel ouvert par leurs prédécesseurs pour recevoir et conserver l'eau de pluie. Sa conclusion est que, « dans leur état actuel », ces réservoirs ne sont pas puniques⁸. Pour Dureau de la Malle⁹, Barth¹⁰, Davis¹¹, Daux¹² et Tissot¹³, les citernes ont pu, ont dû même exister avant l'aqueduc, qui ne remonte qu'au II^e siècle de l'ère chrétienne ; la ville punique en avait besoin, cette raison suffit.

J'ai reconnu moi-même la nécessité des grandes citernes publiques, en parlant de celles de Bordj Djedid¹⁴ ; mais, sans rien retirer de ce que j'ai dit, j'avoue que l'emplacement de La Malga eût été aussi mal choisi que possible pour les installer à l'époque punique. La collecte des eaux pluviales exige, en effet, que les bassins récepteurs soient en contre-bas des ter-

¹ I, p. 279.

² P. 36, pl. I, n° 62.

³ Voir ci-dessus, p. 251 sq.

⁴ P. 14-15.

⁵ *Loc. cit.*

⁶ *Loc. cit.*

⁷ I, p. 43 ; cf. Vellard, p. 18 sq.

⁸ Maltzan, p. 283. S. Marie dit seulement (p. 183) : « Elles servirent pendant la domination romaine de déversoir aux eaux de l'aqueduc... » Doit-on, sur ces simples mots, le rattacher à la première opinion ?

⁹ P. 68, 73 sq.

¹⁰ I, p. 101.

¹¹ P. 453 sq.

¹² P. 53 sqq.

¹³ *G.*, I, p. 595 sq.

¹⁴ Voir ci-dessus, p. 249 sq.

rains environnants. Or les citernes de La Malga, à la différence de celles de Bordj Djedid, sont sur une hauteur de 35 mètres, dans une situation tout à fait propice pour envoyer leurs eaux de toutes parts, nullement pour en recevoir, sinon d'un aqueduc ou du ciel. Je n'en comprends l'utilité, vu l'emplacement qu'elles occupent, que si elles étaient alimentées par l'aqueduc ; elles ne s'expliquent que par lui ; elles font donc partie d'un même plan, procèdent d'une même idée, concourent au même dessein. Avec son assurance ordinaire, Daux a marqué les caractères distinctifs des citernes puniques et des citernes romaines ; le mode de distribution des eaux à l'intérieur serait fort différent. Tandis que les premières reposeraient sur le principe du fractionnement, qui permet le filtrage progressif, les autres formeraient une cuve unique, avec une voûte soutenue par des piliers. En second lieu : « Au point de vue de la construction, les réservoirs de l'époque carthaginoise sont exclusivement bâtis en blocage serré de petites pierres et de chaux grise, et l'extrados des voûtes reste à nu en forme de berceau saillant. La citerne romaine est construite par assises régulières, en moellons taillés ; les voûtes sont formées de voussoirs, et leur extrados, parfaitement nivelé en maçonnerie, présente une vaste plate-forme unie ¹. » Les citernes de La Malga, bâties en blocage, avec voûtes à nu et divisées en compartiments rentre-raient donc dans le type punique. Malgré les connaissances techniques de Daux, que Tissot appelle un « spécialiste distingué », je tiens ses définitions pour très suspectes. Des constructions puniques retrouvées à Carthage, il n'est guère que la nécropole de Douïmès, inconnue de Daux, où quelque chose d'analogue au blocage soit parfois employé ² ; il forme au contraire l'essence même des édifices romains. Quant à la disposition intérieure, ce qu'il en dit n'est pas mieux fondé, puisque les citernes de Bordj Djedid, dont la forme actuelle est assurément romaine, offrent tous les traits ³ qu'il tient pour spécifiques des citernes puniques. Ce fait devient encore plus évident si l'on compare, comme l'a fait M. Gauckler ⁴, les citernes de La Malga à celles

¹ Je cite le résumé que Tissot (*G.*, I, p. 595-597) a fait du système de Daux ; il le critique en un seul point, dont je n'ai pas à tenir compte ici.

² D., *Douïmès*, p. 269, 316, 375 sq.

³ Meltzer (*II*, p. 217) a justement noté la similitude de construction des deux groupes de citernes de Carthage. Voir ci-dessus, p. 250-252.

⁴ *Arch.*, p. 24 sq.

que les Romains ont semées dans le reste du pays. A Utique, à Uthina, à Thugga, à Sicca Veneria, à Thapsus, même plan, même appareil, mêmes principes de distribution. Dussé-je, en traitant de la seconde Carthage, paraître vouloir tout y ramener, on m'accordera que les plus fortes présomptions sont en faveur de l'origine récente et, par conséquent, romaine des réservoirs de La Malga. Je ne les crois pas antérieures à l'époque d'Hadrien. Davis disait : la construction des citernes est punique, le grand aqueduc remonte donc lui aussi au-delà de 146¹; de cette façon, il avouait implicitement l'union intime des deux monuments. Je raisonne tout au rebours, et je conclus : l'aqueduc est romain, par conséquent les citernes le sont aussi.

amphi-
théâtre.

A 100 mètres environ au sud-ouest de la station du chemin de fer (Saint-Louis-La Malga), s'étend une dépression elliptique dont les bords, renflés en manière de bourrelet, laissent apercevoir des masses compactes de blocage, des pans des murs, des voûtes écroulées ; c'est l'amphithéâtre² dont Tertullien parle souvent³. Au moyen âge, il subsistait encore presque intact. El Bekri et Edrisi l'admirent, et le premier l'appelle « El Thiater⁴ ». Leurs récits concordent assez pour que nous nous figurions ce monument, même en tenant compte de l'exagération orientale, comme l'un des plus magnifiques de la ville. De ces splendeurs, il ne subsiste rien aujourd'hui ; tous les revêtements de marbre ont disparu sans retour. Ce lamentable effondrement ne permettait déjà plus, au temps de Falbe, de déterminer les dimensions de l'édifice que d'une manière approximative. L'habile topographe compte environ 240 pieds dans la longueur ; la profondeur de la cavité serait de 15 pieds⁵. L'évaluation de Barth, qui est plus complète⁶, fixe la longueur totale à

¹ Davis, p. 434 sq. Vue des citernes de La Malga, *Globus*, p. 62 ; Cagnat-Saladin, p. 113, d'après une de mes photographies.

² L'amphithéâtre dut être compris à l'intérieur du mur d'enceinte de Théodose II ; cf. *Cosmos*, 27 janv. 1894, p. 276 : « Derrière l'amphithéâtre, entre ce monument et la ligne d'anciennes murailles qui fermait la ville à l'ouest, nous avons eu, à plusieurs reprises, des découvertes à enregistrer. »

³ *De spect.*, 2, 3, 12, 19, 20-23, 25, 28-30. Les quatre monuments où se donnaient les jeux, cirque, théâtre, stade et amphithéâtre, que Tertullien nomme sans cesse dans le *De spectaculis*, sont évidemment ceux de Carthage ; cf. Noeldechen, p. 37 ; id., *Tert.*, p. 80 ; *Analecta Bollandiana*, XVI, 1897, p. 226, n. 4. Sur l'amphithéâtre, voir Luxorius, n° 373 (*Anth. lat.*, éd. Riese). Friedlaender, *Sittengeschichte* (6^e éd., 1890), II, p. 601.

⁴ Voir à l'Appendice II.

⁵ Falbe, p. 39 sq. ; cf. Guérin, I, p. 37.

⁶ Barth, I, p. 99.

300 pieds, celle de l'arène à 220 ; la largeur totale à 180 pieds ; celle de l'arène à 100. Ces chiffres¹ doivent s'écarter sensiblement de la réalité.

En effet, le P. Delattre, ayant commencé, en 1895, à déblayer l'intérieur², a reconnu que le monument, beaucoup plus grand qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent, atteignait presque les dimensions du Colisée³. Cette constatation nous remet en mémoire la phrase de la *Passio* de sainte Perpétue, où la martyre, faisant le récit de sa vision, raconte qu'en arrivant à l'amphithéâtre elle vit sur les gradins une foule considérable (*populum ingentem*)⁴. « Tout le sol et le pourtour de l'arène ont été mis au jour. On a découvert les substructions renfermant les *carceres* (?), des souterrains, une citerne⁵. Au niveau de l'arène, on a reconnu les arceaux destinés à soutenir les pièces de charpente d'un plancher. Plusieurs dalles du *podium*, des gradins marqués de barres distinguant les places, des sièges réservés aux personnages sénatoriaux, des rampes de *vomitoria* ornées de dauphins, des portions de chancels, des colonnes et des chapiteaux ont été retrouvés. « Une copieuse récolte archéologique a été moissonnée dans ce terrain ; elle comprend des fragments de sculptures, parmi lesquels une statuette de Diane et un bas-relief très détérioré qui représentait peut-être Neptune assis ; deux cents inscriptions votives ou destinées simplement à marquer les places des magistrats et des principaux citoyens ; beaucoup de lampes païennes, juives et surtout chrétiennes, pour la plupart de basse époque (il y en a même des temps arabes) ; des monnaies d'Otacia,

¹ Tissot (*G.*, I, p. 643) donne 90 mètres sur 30 et une douzaine de mètres de profondeur. S. Marie (p. 202) est d'accord avec lui dans son texte, sauf pour la largeur, qu'il porte à 36 mètres ; mais, dans la figure de la page suivante, il marque 100 mètres de longueur totale et 55 de largeur totale, 36 de largeur de l'arène et 10 d'épaisseur des gradins et des murs. Jouault (p. 126 sq.) évalue la circonférence « à environ 500 à 600 mètres, et la hauteur à une trentaine de mètres depuis la base jusqu'à l'architrave au-dessus du troisième rang de colonnes... ».

² Avant cette exploration, on avait déjà tenté quelques sondages en 1881 ; Vellard, p. 16 sq. Les fragments d'inscriptions réunis au C. I. L. (VIII, 12567), sur lesquels se lisent des noms propres mutilés, entre autres, semble-t-il, un *Vespa(sianus)*, proviennent peut-être de ces fouilles partielles.

³ *C. R. Inscr.*, 1896, p. 327 ; 1897, p. 318-320, 694-696 ; *Cosmos*, 8 juin 1895, p. 294-296 ; *Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 135-137 ; Gsell, 1899, p. 30. Cf. S. Marie, *Explor.*, p. 106.

⁴ *Passio*, 10.

⁵ Une des voûtes souterraines a été transformée en chapelle (*Cosmos*, *ibid.*).

de Maximin, Maximien, Constance II, etc...; une quantité de menus objets de verre ou de métal; un grand camée portant une tête d'empereur de profil; cinquante-cinq lamelles de plomb chargées d'inscriptions imprécatoires qui furent extraites « d'une sorte de cul-de-sac carré ouvert à la partie supérieure, au niveau même de l'arène ». Cette fosse était probablement destinée à quelque usage funéraire, car les *tabellae devotionis*, semblables à celles qu'elle contenait, n'ont guère été jusqu'à ce jour retirées que des tombeaux¹. Au cours des fouilles, une porte secondaire fut dégagée, où le P. Delattre est tenté de voir la *porta Libitinensis*; « elle s'ouvrait sur un passage aboutissant vers un des cimetières des *officiales* », qui est tout proche. Par opposition à cette sortie, l'amphithéâtre renfermait la *porta Sanavivaria*²; c'est là qu'on reconduisit sainte Perpétue et sainte Félicité, quand les bêtes les eurent une première fois épargnées; cependant leur compagnon Saturus attendait son tour près d'une troisième porte³.

Des représentations navales furent sans doute données dans l'amphithéâtre de Carthage comme au Colisée⁴; les citernes qui sont voisines pouvaient fournir l'eau pour inonder la piste en peu de temps. Des fouilles dirigées vers le nord-est feraient sans doute découvrir le canal qui réunissait les deux monuments. Quelques auteurs le soupçonnent; d'autres l'indiquent d'une manière formelle⁵. Je ne pense pas qu'il soit possible actuellement d'en suivre le tracé.

¹ Par exemple ceux des *officiales*; voir ci-dessus, p. 185-189; 305, n. 6.

² *Passio*, 20; cf. Gsell, 1893, p. 200.

³ *Passio*, 21. En admettant que sainte Perpétue et ses compagnons furent martyrisés dans l'amphithéâtre (*Passio*, 18) dont le P. Delattre poursuit le déblaiement, je suis l'opinion commune. Il importe cependant de ne pas négliger certaines expressions de la *Passio* qui ne cadrent guère avec cette manière de voir. Il y est dit, en effet, que ces chrétiens passèrent d'une première prison dans la *carcer castrensis* (*Passio*, 7; Ruinart, p. 96, n. 43); c'est dans un *munus castrense* que les confesseurs de la foi périrent (*ibid.*); d'autre part, Prosper Tiro (*Chron. min.*, I, p. 434) emploie un terme analogue en rapportant leur mort: « Perpetua et Felicitas pro Christo passae sunt non. Mart. apud Carthaginem Africae in castris bestiis deputatae. » La question se pose donc s'il n'existait pas, à Carthage comme à Rome, outre l'amphithéâtre ordinaire, un *amphitheatrum castrense* où les martyrs de Thurburo auraient subi leur supplice. — Les Thurburbitains ne furent pas seuls martyrisés dans l'amphithéâtre; Tertullien (*De spect.*, 27) et saint Cyprien (*Epist.*, LIX, 6) laissent entendre qu'on y livrait souvent les chrétiens aux bêtes.

⁴ Le *pons* dont il est question dans la *Passio* que je viens de citer n'a aucun rapport, avec ces représentations navales, c'était une estrade; cf. *Bull. crist.*, 1879, p. 22.

⁵ Falbe, p. 39 sq.; Barth, I, p. 99; Davis, p. 497; Guérin, I, p. 44; S. Marie,

Les abords de l'amphithéâtre, s'ils n'ont pas été explorés méthodiquement, ont cependant, à diverses reprises, rendu plus d'une pièce de valeur. A l'ouest, ont été exhumés un beau chapiteau-corinthien, un torse de Bacchus, un piédestal avec une inscription en l'honneur de Valens, gravée par le proconsul Julius Festus Hymetius¹. Le 28 janvier 1893, j'ai vu, dans le jardin de Saint-Louis, un corps de cheval en ronde bosse, long de 1^m,45, dont la tête et les jambes n'existent plus; on l'y avait apporté deux jours auparavant. Point de trace de cavalier sur le dos; ce cheval était donc, suivant une heureuse conjecture de M. Héron de Villefosse², « représenté seul ou groupé avec une figure virile à pieds, comme le sont souvent les chevaux des Dioscures à l'époque romaine ». Ce groupe devait avoir son pendant, et tous deux formaient pour l'amphithéâtre une décoration à souhait.

Outre un torse de Diane, une tête expressive d'Hercule, une statue de femme, trois bas-reliefs qui représentent « une Fortune ailée soutenant une corne d'abondance », une quantité de membres humains en marbre blanc, beaucoup de morceaux d'architecture, cette région nous a rendu la Victoire colossale qui orne le jardin de Saint-Louis et un fragment d'aile d'une autre Victoire. Deux inscriptions, où se lit le nom de Symmaque, proconsul d'Afrique vers 373, ont aussi revu le jour dans ces parages. Pour qui se rappelle le culte dont la famille de cet illustre écrivain entourait *Victoria*, le rapprochement de ces divers objets n'est pas fortuit, et on ne saurait être surpris qu'il eût doté Carthage d'un sanctuaire en l'honneur de la déesse; ces textes et ces statues en seraient les derniers vestiges³.

Je suis tout à fait sceptique à l'égard des *thermae Maximia-*

p. 203; Vernaz, p. 12. Falbe se demande si le canal ne se prolongeait pas jusqu'au cirque; je n'en aperçois pas la nécessité. Je ne m'arrêterai pas à réfuter l'assertion toute gratuite de Davis (p. 490) que l'amphithéâtre remonte à l'âge punique et fut restauré par les Romains; le simple aspect de l'appareil qui le compose suffit à réduire cette hypothèse à sa juste valeur. Comme aux citernes de La Malga, nous n'avons ici sous les yeux qu'un blocage noyé dans un ciment très dur, qui trahit une origine certainement romaine. Falbe (p. 39 sq.) y a même noté quelques débris d'*opus reticulatum*.

¹ Delattre, *Bull. épigr.*, III, 1883, p. 293; C. I. L., VIII, 12527.

² C. R. *Inscr.*, 1894, p. 196 sq.; Vellard, p. 45.

³ D., *Statues*, p. 7; *Cosmos*, 27 janv. 1894, p. 277 sq.; C. R. *Inscr.*, 1889, p. 428; 1893, p. 99-101; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 159, 171-173; *Atlas C.*, 65; Babelon, *Carth.*, p. 143 sq.

nae, dont le P. Delattre pense avoir retrouvé l'emplacement non loin de là, au moyen d'un simple bloc de marbre numidique¹.

Le cirque, mentionné par Tertullien plus fréquemment encore que l'amphithéâtre², était de très grandes dimensions, à en juger par deux circonstances que Procope a relatées. A l'abri de ses murs se réfugièrent, en 536 et 537, les soldats rebelles à Solomon et Germanus; dans cette seconde révolte, une véritable bataille se livra à l'intérieur de l'édifice³. Les indications fournies par Falbe⁴ s'accordent avec celles qui découlent du double récit de Procope. « Ce cirque, dit-il, a environ 1.600 pieds de long et 330 pieds de largeur au milieu. La partie de l'épine (*spina*) qui existe encore à environ 1.000 pieds. A l'extrémité orientale, tout près du chemin qui conduit de Malqà à Douar-El-Schath, on peut aisément reconnaître, entre deux fondements de mur, une ouverture qui a dû être une des entrées du cirque. Dans l'alignement de la *spina* et de l'autre côté du chemin, se trouve la ruine n° 73⁵, dont la forme et l'élévation portent à présumer qu'elle était destinée à dominer le cirque tout entier, dont la forme ressemble à l'intérieur d'une carène. Le long du côté nord-est, gisent des débris de blocage, au milieu desquels on a pratiqué une fouille d'une dizaine de pieds pour pénétrer jusqu'aux premières assises des fondations; mais cette recherche a été infructueuse. » Barth⁶ confirme de tous points ces informations,

¹ *Cosmos, ibid.*

² *De spect.*, 2, 3, 11-14, 16, 20-23, 25, 28-30 (voir ci-dessus, p. 301, n. 3); *Cypr., Epist.*, LIX, 6; Luxorius, n°s 306, 312, 320, 324, 327 sq., 336 (*Anth. lat.* éd. Riezé).

³ *Proc., Bell. Vand.*, 14, 18. Comme l'amphithéâtre, le cirque était englobé dans l'enceinte de Théodose II; Procope, en effet, oppose la situation des factieux qui s'y réunirent à celle de leurs camarades disséminés dans la campagne.

⁴ P. 40.

⁵ De sa carte.

⁶ I, p. 98 sq.; cf. Dureau, p. 98; Davis (p. 498) compte 2.000 pieds de long, 350 de large pour le monument et 1.000 de longueur pour la *spina*; Tissot (*G.*, I, p. 645) dit que le cirque mesure 675 mètres sur 100, et la *spina* 1.000 pieds sur 5^m,50; S. Marie (p. 204) est d'accord avec Tissot, sauf qu'il porte seulement à 90 mètres la largeur de l'arène; *Atlas C.* 22; Babelon, *Carth.*, p. 127 sq.; Vellard, p. 17 sq. — Parmi les nombreuses *tabellae devotionis* extraites des deux cimetières des *officiales*, plusieurs visent des chevaux de courses et appellent sur eux les malédictions infernales. Sur l'une d'elles, on remarque au centre une figure elliptique, au-dessous de laquelle se trouve une série de petits ronds séparés par des barres verticales. Cette représentation a longtemps intrigué les savants, jusqu'au jour où M. Buecheler (*Rheinisches Museum*, XLI, 1886, p. 160; cf. G. I. L., VIII, 12504) l'a expliquée avec autant de bonheur

sauf qu'il n'accorde que 300 pieds de large. Lui aussi a vu, au sud-est, les traces d'une porte et les restes d'une construction quadrangulaire, qu'il désigne comme la tribune du consul, analogue sans doute à celle qui subsiste, à Rome, au stade du Palatin. Une simple dépression de terrain, à 600 mètres environ au sud de l'amphithéâtre, laisse soupçonner aujourd'hui l'emplacement exact du cirque. Elle s'étend du nord-ouest au sud-est et, dans cette dernière partie, confine au village de Douar ech Chott. La voie du chemin de fer de La Goulette à La Marsa coupe ces ruines, que les travaux de terrassement, exécutés pour établir le talus et les remblais, n'ont pas peu contribué à faire disparaître¹.

El Golla. Tandis qu'ils étudiaient la plaine de Dermèche, MM. S. Reinach et Babelon avaient entrepris, suivant les instructions de Tissot, une autre fouille « au sud-est du cirque, dans un terrain *habous* nommé El Golla, près du village de Douar ech Chott² ». M. d'Hérisson croyait à l'existence d'un temple punique en cet endroit, d'où il avait exhumé, en 1883, la tête d'une statue colossale³. Les nouveaux explorateurs y ouvrirent une tranchée profonde de 4 à 5 mètres, large de 5 et longue de 42. Les murs qu'ils ont atteints sont, pour la plupart, construits en petit appareil régulier ou en blocage, quelques-uns cependant en grand appareil, mais tous appartenaient à des édifices d'époque romaine; peu ou point de traces d'incendie⁴. Venus pour découvrir un sanctuaire punique, les deux archéologues abandonnèrent le terrain dès qu'ils virent qu'il ne leur fournissait que du romain. Un pavage de mosaïque à ornements géométriques avait été déblayé, une colonne de marbre de 0^m,90 de diamètre ne put être dégagée⁵. Ils recueillirent une vingtaine de lampes,

que de simplicité, en y reconnaissant une image grossière du cirque et des *carceres*. N'était-il pas naturel en effet, à côté d'une inscription où sont énumérés une trentaine de chevaux, de reproduire le théâtre ordinaire de leurs exploits?

¹ C'est près du cirque que s'est rencontrée l'inscription punique du fondeur de fer Akbarim, du III^e ou du IV^e siècle avant Jésus-Christ. On sait combien sont rares les textes de ce genre, tandis que les stèles votives foisonnent. *Cosmos*. 27 janv. 1894, p. 275 sq.

² *Bull. arch.*, 1886, p. 8. On appelle bien *habous* les propriétés foncières des mosquées (*ibid.*, p. 7). L'endroit est dit aussi « Teurf el Goulla »; cf. Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1896, p. 445.

³ *Ibid.*, p. 5, n. 1, et p. 8.

⁴ *Ibid.*, p. 35 sq.

⁵ *Ibid.*, p. 35.

chrétiennes en général¹, et six fragments de statues de minime importance. En outre ils eurent satisfaction de reconquérir le corps de la grande statue dont M. d'Hérisson avait déterré la tête. On y vit tout d'abord un empereur romain²; M. Reinach prouva bientôt qu'elle « représente un Dioscure auprès d'une *protome* de cheval. C'est une bonne statue romaine, de dimensions colossales et d'une remarquable conservation. Elle a sans doute orné autrefois une des extrémités du cirque³ ».

¹ *Ibid.*, p. 19 sq.

² *Ibid.*, p. 23 sq. et 33.

³ Tandis que le corps arrivait dans les galeries du Louvre, la tête, vendue à Londres, en juin 1886, avec la collection d'Hérisson, échut au Musée Britannique. M. Reinach l'y rencontra dans le sous-sol, et, grâce au bon vouloir des directeurs du Musée, elle put être transportée à Paris. Voir Tissot, *G.*, II, p. 799; Babelon, *Bull. Ant.*, 1886, p. 264; *Cat. som.*, 1822.



CHAPITRE V

LOCALITÉS INCERTAINES

Outre les monuments et les localités dont nous avons essayé d'établir la situation, les auteurs font mémoire de beaucoup d'autres, qui ne sont pas parmi les moins célèbres de la ville, mais que l'on n'a pas encore les moyens d'identifier.

Les rues.

Le plan de Tissot est chargé d'une multitude de traits rouges, qui se croisent dans tous les sens et qui ont la prétention de reproduire les rues telles qu'elles existent encore aujourd'hui. Pour les tracer, l'auteur a eu recours à la carte manuscrite de Daux, qui « a relevé, dit-il, avec un soin extrême, toutes les *insulae* de la Carthage romaine¹ ». En les marquant, Daux a donné une nouvelle preuve de son sang-gène scientifique ; car ces rues ne se retrouvent pas sur le sol. Tissot a beau dire qu'en vingt ans beaucoup des vestiges que signale son guide ont disparu sous la pioche des chercheurs de pierre² ; l'excuse, recevable peut-être pour les monuments, est inadmissible en ce qui concerne les rues. Comment nous persuadera-t-on que les Arabes aient réussi à effacer, en si peu de temps, jusqu'aux traces des chemins qui auraient subsisté dans la terre même depuis près de douze siècles ? Une trentaine d'années avant Daux, Falbe avait établi lui aussi un plan détaillé de Carthage, que tout le monde considère comme très fidèle. Sur cette carte excellente, c'est à peine si quelques-

¹ *G.*, II, p. 615.

² *Ibid.*, p. 577, note ; cf. Meltzer, II, p. 541.

unes des rues que Daux tient pour évidentes sont marquées d'un trait timide ; et, quand il est amené dans son commentaire à se prononcer sur cette question, Falbe hésite presque à rien affirmer¹. Il attire notre attention sur un sentier qui part de la maison d'Ahmed Zarouk et, longeant la colline du Petit Séminaire, aboutit aux citernes de La Malga ; il nous en fait remarquer aussi plusieurs autres dans le voisinage de Byrsa, sur les collines qui relie Bordj Djedid à La Malga, entre Douar ech Chott et les ports, autour des deux groupes de citernes, enfin au nord du cirque. Une suite de ruines alignées, des pans de murailles debout au croisement de ces pistes, semblent attester qu'elles répondent bien aux rues antiques. dont ces vestiges auraient été la bordure. « Il est probable, ajoute notre auteur, que la totalité des sentiers et des chemins modernes suivent les rues et les routes tracées par les anciens. » Ainsi formulée, cette théorie modeste ne se heurte, je pense, à aucune objection sérieuse ; elle complète les observations du même savant sur la division symétrique du territoire dans la plaine de La Marsa².

La *Descriptio orbis*³ nous apprend que les rues et les places se coupaient à angle droit, de sorte que Carthage devait offrir l'aspect d'un gigantesque échiquier ; cette particularité est, d'ailleurs, caractéristique des villes romaines tracées avec *cardo* et *decumanus*. Nous connaissons de nom quelques-unes de ces rues : j'ai déjà eu l'occasion de citer la *via Mappaliensis*⁴, où fut déposé le corps de saint Cyprien, et qui, se prolongeant hors des murs, commençait peut-être à l'intérieur ; puis la *via Venerea* ou *Caelestis*, la *via Salutaris* et le *vicus Saturni*⁵, qui montaient peut-être de la mer vers Byrsa⁶ ; enfin

¹ Falbe, p. 41 sq. ; Barth (I, p. 96) appuie les idées de Falbe. Beulé, qui écrivait en 1861, trois ans avant Daux, et qui était un investigateur attentif, n'a pas noté, lui non plus, sur le terrain les traces que Daux y signale.

² Voir ci-dessus, p. 163 sq.

³ C. Mueller, *Geogr. graeci min.*, II, p. 526, 61 ; cf. Toutain, *Cités*, p. 78 sq.

⁴ Voir ci-dessus, p. 177-180.

⁵ Voir ci-dessus, p. 260, n. 11 ; 265. On a plus d'une fois interprété *vicus Saturni* par « quartier de Saturne ». Mais le *vicus tuscus* et le *vicus jugarius* de Rome étaient des rues ; d'autre part, Victor de Vita (III, 32) emploie ce mot dans le même sens (*in illis plateis vel vicis*) en parlant de Carthage. Voir, en outre, ci-dessous, p. 317-321.

⁶ Dureau de la Malle (pl. III) mène la *Salutaris* en ligne droite, depuis la mer jusqu'à la façade du temple d'Esculape, au centre de Byrsa ; la *Caelestis*, qui touche aussi à la plage, près de la maison d'Ahmed Zarouk, remonte vers la haute ville, passe entre les deux collines de Byrsa et du Petit Séminaire

le *vicus argentariorum* en bordure du forum¹. Saint Augustin parle encore du *vicus ficariorum*², habité sans doute par les marchands de figues ou plus généralement de fruits, et voisin, j'imagine, du *forum holitorium*, que Tertullien paraît attribuer à Carthage³. La seule rue dont l'emplacement soit certain, celle que le P. Delattre a déblayée au sud-ouest de Byrsa⁴, demeure encore anonyme. Nous n'en savons donc guère plus sur le réseau des rues que Falbe il y a soixante ans ; peut-être même sommes-nous moins avancés que lui, puisque le temps a effacé plus d'une ruine apparente à cette époque. Quelques-uns, comme Maltzan⁵, ont eu le bon sens de le reconnaître ; je souscris sans réserve à cet aveu d'ignorance.

Grâce à l'annone, qui faisait affluer sur le marché de Carthage d'énormes quantités de céréales, le commerce des grains y avait pris une très rapide extension⁶. Les courtiers et les commissionnaires formaient, ainsi que dans nos villes maritimes modernes, une fraction considérable de la population. Mais un marché ne suffisait pas à une aussi grande cité. Il lui fallait des greniers afin qu'elle pût parer à toute éventualité et fournir promptement Rome ou Constantinople selon leurs demandes. Ammien Marcellin mentionne ces *horrea*⁷, où le proconsul Hymetius, au dernier tiers du iv^e siècle, puisa pour nourrir les Africains affamés.

En 1890, le P. Delattre a publié une inscription où il est

et aboutit aux citernes de La Malga sous le nom de *via Memoriae* : mais, par un illogisme incompréhensible, le *vicus Saturni* ou *vicus senis*, qu'elles encadraient, est relégué derrière le Carmel. Barth (I, p. 96) et M. de Sainte-Marie (plan de la p. 9) acceptent les vues de Dureau de la Malle sur la *Salutaria* ; mais le second arrête la *Caelestis*, qu'il fait partir également de la mer, à la route carrossable sur le flanc nord-est de Byrsa. Davis enfin (p. 423 sq. et le plan en tête du volume) rattache le *vicus Saturni*, la *Salutaria* et la *Veneria* au forum qui serait à l'ouest du port, vers le Kouddiat el Hobsia ; sur sa carte ces trois voies forment comme les branches issues d'un même tronc. La *Salutaria* court parallèlement à la mer jusqu'à Bordj Djedid ; le *vicus Saturni* longe le flanc est des collines de Saint-Louis et du Petit Séminaire et aboutit vers l'Odéon ; la *Veneria* contourne Byrsa à l'ouest et gagne les hauteurs derrière la colline du Carmel. Cf. D., *Tun.*, p. 372 sq.

¹ Voir ci-dessus, p. 229 sq.

² Aug., *De moribus Manichaeorum*, II, 19, 72.

³ Tert., *Apol.*, 13.

⁴ Voir ci-dessus, p. 277.

⁵ I, p. 296 sq.

⁶ Cyr., *Ad Demetrianum*, 10.

⁷ XXVIII, I, 17 ; cf. Cagnat, *Armée*, p. 382.

dit qu'un certain Julius Priscus Domitianus, corroyeur de son état, a bâti et dédié un *horreum publicum*¹. Je ne me figure pas cet humble personnage construisant pour le peuple de Rome ; les termes mêmes de la dédicace (*publicum horreum*) indiquerait plutôt qu'il s'agit d'une œuvre d'utilité publique destinée aux gens du pays. Ce texte vient de Gamart ; faut-il en déduire l'existence, en ce quartier lointain, d'un grenier qui paraîtrait mieux placé dans la basse ville à proximité du port ? Si les circonstances de la découverte empêchent de croire que l'inscription ait été transportée d'autre part à Gamart, force nous sera d'admettre qu'elle a réellement trait à quelque *horreum* des faubourgs, ce que la condition de Julius Domitianus rendrait assez vraisemblable. On a vu plus haut qu'il y avait peut-être un mouillage à la sebkha de La Soukra et un autre entre Gamart et Sidi Bou Saïd², où les petits vaisseaux auraient pu embarquer leurs cargaisons.

Les thermes. Dans une contrée chaude comme l'Afrique, les bains sont plus indispensables que partout ailleurs ; les Romains en faisaient chez eux un usage quotidien ; cette habitude devait être encore plus répandue à Carthage. On constate en effet, en lisant les auteurs tant chrétiens que profanes, que les thermes y étaient nombreux³. Après ceux d'Antonin que nous connaissons bien aujourd'hui, ceux de Gargilius dont on soupçonne l'emplacement, et ceux de Maximien que je ne me résous pas à chercher derrière l'amphithéâtre⁴, Justinien en bâtit d'autres⁵ qu'il appela du nom de l'impératrice *thermae Theo-*

¹ *Mélanges*, X, 1890, p. 349, n° 102 ; *Bull. Ant.*, 1890, p. 249 sq. « *Julius Priscus [Domitianus] coria[r]ius publicum h[orreum] fecit et de[dicavit]* » ; la restitution, proposée par M. Héron de Villefosse, n'est que probable.

² Voir ci-dessus, p. 224 sq.

³ Cyp. *De lapsis*, 24 ; *De habitu virginum*, 19 ; Aug., *De catechizandis rudibus*, 25 ; Salvien, *De gubern. Dei*, VI, 11. Voir Dureau, p. 206-210 ; Tissot, G., I, p. 661 ; S. Marie, p. 207.

⁴ Voir ci-dessus, p. 263 sq., 304 sq.

⁵ On attribue d'ordinaire à Carthage un édifice du même genre bâti par Thrasamund. Deux poètes courtisans, Felix et Florentinus, ont célébré à l'envi (*Anthol. lat.*, I, n° 210 — 214, 376 sq., éd. Riese) la splendeur de ce monument qui fut achevé en une seule année (*ibid.*, n° 211, v. 3). Si l'on a revendiqué pour la capitale ces *thermae Thrasamundiacae* ou *thermae Alianarum* (*ibid.*, n° 213, v. 7 ; n° 210, titre), c'est faute d'avoir prêté attention aux vers suivants, qui sont adressés par Florentinus à Thrasamund (*ibid.*, n° 376, v. 19-27) :

Te regnante diu fulgent Carthaginis arces,
filia quam sequitur Alianas inpare gressu,

*doriana*¹. On a parfois cru que cette construction grandiose existait à côté du forum, parce que Procope en parle aussitôt après avoir mentionné la *place maritime* que l'empereur décora de portiques. Mais cette place, je l'ai dit, ne doit pas être confondue avec le forum²; et, quand bien même on voudrait les identifier, la phrase de Procope ne permet pas d'y établir les thermes de Theodora.

le théâtre
le stade.

A côté du cirque et de l'amphithéâtre, Tertullien, dans le *De spectaculis*, parle sans cesse du théâtre et du stade³; mais il ne décrit aucun de ces endroits de divertissement et n'en marque pas la situation. Saint Cyprien et saint Augustin, dans les allusions qu'ils ont pu y faire, observent la même regrettable réserve⁴, et Victor de Vita⁵ nous apprend seulement que le théâtre fut détruit par les Vandales. Apulée, prononçant un discours d'apparat au théâtre, vante en quelques mots, dans son exorde, le local où il se trouve⁶; tour à tour il admire le pavé de marbre de la *cavea*, le riche parquet du *proscenium*, les colonnes qui décorent la scène, la hauteur des combles, l'éclat des lambris, les gradins bien ordonnés en demi-circonférence. Ces paroles nous donnent l'idée d'un bel et spacieux

nec meritis nec honore minor, cui plurimus ardens
regnantis increvit amor, quam surgere fecit
dilectisque locis claram [et] vitalibus auris,
quae meruit celsum meritis sufferre regentem.
Hinc freta marmoreo resonant sub gurgite ponti,
hinc telluris opes viuidanti cortice surgunt,
ut maris et terrae dominus splendore fruatur.

D'où il résulte que les thermes étaient à *Alianas*, lieu de plaisance, au bord de la mer (cf. *ibid.*, n° 210, v. 1-4), dans une contrée fertile, où Thrasamund aimait à séjourner. La Marsa répondrait assez bien à la description du poète (à moins qu'on ne veuille penser aux bords de la sebkhâ de La Soukra, qui s'appelle aussi sebkhâ *er Riana*, nom voisin de *Alianas*); mais il a oublié de nous dire à quelle distance de la ville était située la localité par lui vantée. Un fragment d'inscription métrique récemment trouvé à Tunis dans un vieux mur et publié par M. Gauckler (*Bull. arch.*, 1894, p. 233, n° 10) fait sans doute allusion à ces thermes de Thrasamund, car il y est question d'une *regalis origo*, et la terminologie (... *marmore Baias*,... *nocet ignis aquas*...) ressemble fort à celle de Felix.

¹ *De aedif.*, VI, 5.

² Voir ci-dessus, p.

³ *De spect.*, 2-3; 8; 10-11; 17-18; 20-23; 25-26; 28-30. Voir ci-dessus, p. 301, n. 3; 305, n. 2.

⁴ Aug., *De moribus Manichaeorum*, II, 19, 72. Voir ci-dessous, L. VII, ch. 1.

⁵ I, 8.

⁶ *Flor.*, IV, 18, 83; cf. *Metam.*, X, 29-34.

édifice, tel qu'il convenait à une cité comme Carthage; mais elles ne permettent nullement de conclure, avec Dureau de la Malle¹, que le théâtre fut bâti par Auguste, embelli sous Néron et agrandi par Hadrien.

Une phrase de Tertullien² pourrait faire supposer que le stade disparut au commencement du III^e siècle, quand furent institués les jeux pythiques. Il n'en est rien; car le biographe de saint Cyprien, racontant les circonstances qui précédèrent son martyre³, en 258, mentionne encore ce monument: « Il sortit de la maison du *princeps*, dit-il; sur la route, on passa le long du stade. Heureuse coïncidence et qu'on eût crue amenée à dessein! C'était en s'avancant vers la couronne de justice, après la lutte, qu'il rencontrait le lieu où se livrent les combats. » Dureau de la Malle⁴ commet un contre-sens lorsqu'il interprète la phrase: « eundi autem interfuit *transitus stadii* », par: « il n'y avait qu'un stade de distance entre la maison du *strator* et le prétoire ou palais du proconsul »; le contexte interdit absolument cette traduction.

Les
basiliques
chrétiennes.

Les églises étaient très nombreuses à Carthage; elles se multipliaient à mesure que la foi nouvelle se propageait parmi le peuple. Les auteurs n'en mentionnent pas moins de dix-sept⁵; et il est probable que la liste n'est pas complète. J'ai déjà eu l'occasion de nommer les deux basiliques élevées en l'honneur de saint Cyprien⁶, la cathédrale (*basilica Perpetuae, restituta* ou *major*)⁷, l'église du palais consacrée à la Théotokos⁸, la basi-

¹ P. 152; cf. Tissot, *G.*, I, p. 647.

² *Scorpiace*, 6; voir ci-dessus, p. 64 et 258.

³ *Vita*, 16.

⁴ P. 181.

⁵ Depuis Morcelli, on en indique toujours vingt-deux, c'est-à-dire, outre les dix-sept que je vais énumérer, les *basilicae Pauli regionis sextae, Leontiana, Florentia, Theodosiana, Theoprepia*. Sirmond (*Opera varia*, in-f°, 1696, t. I, p. 337, note sur le sermon XIV de saint Augustin = P. L., XXXVIII, serm. CCLX, CCLXII, CCLXXIX) nomme les deux premières; J. Bingham (*Origines sive Antiquitates ecclesiasticae*, traduction latine de Jo.-II. Grischo-vius, t. III, p. 420, n. i de la p. 419), les deux suivantes, d'après Henry D.-D. Maurice (*Defence of Diocesan Episcopacy against Clarkson*, 1 vol. in-8°, Londres, 1691), dont je n'ai pu me procurer l'ouvrage; Morcelli (I, p. 49), la cinquième. En réalité, la *basilica Florentia* était à Hippo Diarrhytus (Bizerte); il est impossible de dire si la *Leontiana* existait à Carthage ou ailleurs; des trois autres, je ne découvre aucune trace dans les textes anciens. Sur les basiliques de Carthage en général, cf. Optat, I, 19; III, 1 (basiliques des Donatistes).

⁶ Voir ci-dessus, p. 176-182.

⁷ Voir ci-dessus, p. 172-176.

⁸ Voir ci-dessus, p. 283.

lique des Scilitains ou de Celerina¹, livrée au culte arien par les Vandales.

Les autres sont : la *basilica sancti Agilei*, où le peuple conduisit Fulgence et les évêques, ses compagnons d'exil, à leur retour à Carthage², un concile se tint dans le *secretarium* en 525³, l'évêque Bonifatius y fut sacré en 523⁴, confisquée par les Vandales avec le cimetière attenant, elle fut rendue aux catholiques par Gunthamund⁵; la vaste *basilica Fausti*, où reposaient les corps d'un grand nombre de martyrs⁶, Hunéric en avait expulsé les catholiques⁷, plusieurs conciles siégèrent dans le *secretarium*⁸, l'évêque Deogratias y fut sacré en 454⁹; la *basilica Novarum*, aussi spacieuse que la précédente et, comme elle, convertie par l'évêque Deogratias en refuge pour les prisonniers ramenés de Rome par Genséric¹⁰; la *basilica Tertullianistarum*, ainsi nommée des partisans de Tertullien qui l'occupaient, elle revint aux catholiques vers l'époque de saint Augustin¹¹; la *basilica regionis secundae*, où se réunirent six conciles de 403 à 410¹². A ces églises, sur lesquelles nous possédons des indications plus ou moins précises, il en faut ajouter plusieurs autres dont nous savons seulement le nom : les basiliques *Tricliarum*¹³, de Gratien¹⁴, d'Honorius¹⁵, de saint Julien (d'Antioche?)¹⁶, de saint Pierre dans la III^e région ecclésiastique¹⁷,

¹ Voir ci-dessus, p. 192.

² *S. Fulgentii episcopi Ruspensis vita*, 29, 56 (P. L., LXV, col. 143 sq.).

³ Mansi, VIII, col. 636.

⁴ Prosper Tiro (P. L., LI, col. 608).

⁵ *Ibid.*, col. 606.

⁶ *Avellana collectio* (C. S. E. L., XXXV), 83, p. 328 (= Mansi, VIII, col. 808); Aug., *Serm.*, CXI, fin; CCLXI; Vict. Vit., I, 25; II, 18, 48; III, 34.

⁷ *Avellana collectio*, loc. cit.

⁸ Mansi III, col. 699, 810; IV, 377, 402, 477, 504; VIII, 808.

⁹ Prosper Tiro (*Chron. Min.*, I, p. 490, n° 25).

¹⁰ Aug., *Sermo XIV*; *Breviculus collationis cum Donatistis*, III, 13; Vict. Vit., I, 25.

¹¹ Aug., *De haeresibus*, 86.

¹² Mansi, III, col. 787, 794, 798, 799, 810, 1153, 1159, 1163; IV, 496, 498, 500, 503 sq.

¹³ On lit aussi *Tricilarum* ou *Tricillarum* (*triclina* ou *trichila* signifie pavillon). Aug., *Enarratio II in psalmum XXXII, sermo 2*, 29; *Sermo LIII* (cf. P. L., XXXVIII, col. 364, note c); Florus diaconus, *Expositio in epistolam ad Ephesios*, 3 (P. L., CXIX, col. 376). C'est par hypothèse qu'on attribue cette basilique à Carthage.

¹⁴ Aug., *Sermo*, CLVI.

¹⁵ *Ibid.*, CLXIII.

¹⁶ *Vita sancti Gregorii Agrigentini*, 10 (P. G., XCVIII, col. 560, 564).

¹⁷ Aug., *Sermo*, XV.

celle d'une sainte locale, sainte Prime, due à Justinien¹, et une dernière qui est l'œuvre de Thrasamund².

Parmi les monuments religieux, mentionnons encore un baptistère anonyme chanté par le poète de cour Calbulus et rendu sans doute aux catholiques sous le roi Hildéric³, le monastère de *Bigua*⁴, contigu à la basilique de Celerina, dans lequel furent enterrés sept moines de Capsa martyrisés sous Hunéric; un monastère de religieuses mis sous le vocable de saint Etienne, dont il renfermait des reliques, et qui s'élevait sur une colline⁵; le couvent fortifié du *Mandracium*, œuvre de Justinien⁶.

Pour clore l'énumération des endroits indéterminés, je signalerai encore le lieu dit *Fuscianus* ou *Fuscianum*, où périt le martyr Montanus⁷; la prison où furent enfermés ce même martyr⁸ et, avant lui peut-être, sainte Perpétue et ses compagnons⁹, plus tard les donatistes Maximin et Isaac¹⁰; les jardins de saint Cyprien¹¹, qu'il a lui-même décrits en des lignes pleines de charme, et d'où les soldats vinrent l'arracher pour le conduire devant le proconsul, puis de là à la mort¹².

L'Appendix
Probi.

Aux documents que les historiens nous ont transmis sur la topographie de Carthage, est venu s'ajouter récemment un texte des plus curieux. Dans les paradigmes d'un grammairien,

¹ Proc., *De aedif.*, VI, 5.

² Félix, apud *Anthol. lat.*, I, 213, v. 5-6.

³ *Anthol. lat.*, I, p. 245 sq., n° 378; p. xxiv sq., éd. Riese; de Rossi, *Inscr. christ. Urbis Romae*, II, p. 238-241.

⁴ *Passio septem monachorum*, 16 (C. S. E. L., VII).

⁵ *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, IV, 6, 9-10 (P. L., LI, col. 842). Sur une inscription de Gamart (C. I. L., VIII, 14100), le P. Delattre croit pouvoir lire: *Stefani marturi filius*; M. Mommsen conjecture: *Serapio Marturi filius*.

⁶ Proc., *De aedif.*, VI, 5. Voir ci-dessus, p. 222 sq. On cite d'ordinaire parmi les édifices religieux le *diaconium*, où l'on veut voir le Grand Séminaire de Carthage; c'était, à mon avis, une division ecclésiastique. Voir ci-dessus, L. V, deuxième partie, ch. 1, § 2.

⁷ *Passio sancti Montani*... 18, 23 (Ruinart, p. 236, 238).

⁸ *Ibid.*, 18.

⁹ *Passio sanctae Perpetuae*, 3, 7, 9, 10, 11, 16, 18, avec les réserves de la p. 303, n. 3.

¹⁰ *Passio Maximiani et Isaac* (P. L., VIII, col. 771 sq.).

¹¹ Cypr., *Ad Donatum*, 1; *Epist.* LXXXI; *Vita*, 15; *Acta procons.*, 2. Aubé (IV, p. 352) suppose que saint Cyprien possédait une villa aux environs de la ville.

¹² Il y a lieu, je crois, d'attribuer aussi à Carthage un temple de Vénus (voir ci-dessus, p. 47, n. 2) et un temple de Tellus (C. I. L., X, 6104).

M. G. Paris et, après lui, divers savants ont retrouvé les noms de quelques rues d'une ville romaine qu'ils estiment être la capitale de l'Afrique¹.

A la suite des *Catholica* et des *Instituta artium* de Probus, Keil² insère quelques pages détachées sous le titre d'*Appendix Probi*. Parmi les règles et les exemples que contient cet appendice, figure une liste de mots transcrits dans leur prononciation vicieuse et, en regard, dans leur prononciation correcte³, quelque chose d'analogue aux : *ne dites pas — mais dites*, de nos anciens rudiments. J'en extrais une douzaine de mots dans l'ordre où le texte nous les présente :

<i>calcostegis</i>	<i>non calcosteis</i>
<i>septizonium</i>	<i>non septidonium</i>
<i>Marsyas</i>	<i>non Marsuas</i>
<i>aquaeductus</i>	<i>non aquiductus</i>
<i>Byzacenus</i>	<i>non Bizacinus</i>
<i>Capsesys</i>	<i>non capsesis</i>
<i>Syrtes</i>	<i>non Syrtis</i>
<i>vicocapitis Africae</i>	<i>non vicocaput Africae</i>
<i>vicotabuli proconsulis</i>	<i>non vicotabulu proconsulis</i>
<i>vicocastrorum</i>	<i>non vicocastrae</i>
<i>vicotrobili</i>	<i>non vicotrobili</i>
.	<i>non Ametra</i>
<i>basilica</i>	<i>non bassilica</i>

Quatre de ces termes, qui désignent évidemment des rues, ont été introduits par Jordan⁴ dans son tableau des rues de Rome ; au premier abord, cette opinion semble très soutenable. Le *vicus capitis Africae* de Rome nous est en effet connu par d'assez nombreux témoignages⁵ ; il tirait probablement son nom de quelque buste colossal de l'Afrique qui l'ornait, de même que le *vicus capitis canterii* et le *vicus capitis tauri*, d'une tête de cheval et d'une tête de taureau ; il était situé dans la II^e région, sur les

¹ G. Paris, *L'Appendix Probi*, p. 301-309 des *Mélanges Renier* (Bibliothèque de l'École des Hautes Etudes, t. LXXIII, 1887).

² *Gramm. lat.*, IV, p. 193-204.

³ *Ibid.*, p. 197-199.

⁴ *Topographie der Stadt Rom*, II (1871), p. 587 sqq.

⁵ Voir les références dans les *Mélanges Renier*, p. 303 ; cf. Huelsen, *Roemische Mittheilungen*, VII, 1892, p. 297 ; Gsell, 1892, p. 130, n. 4.

pentes du Caelius, en face du Palatin¹. Il y avait là un *paedagogium*, où s'instruisaient les jeunes esclaves du palais impérial, surnommés, en raison de ce voisinage, *Caputafricenses*. Le *vicus strobili* et le *vicus castrorum* conviennent également bien à Rome; la proximité des *castra praetoria* ou de quelque autre caserne suffit à expliquer le dernier; d'autre part, la pomme de pin (*strobilus*) était un motif de décoration assez répandu chez les Romains² pour qu'on en ait placé une dans un *vicus* urbain.

Toutefois, si ces trois dénominations peuvent s'appliquer à Rome, elles n'excluent pas l'hypothèse d'une autre ville. Le quatrième exemple :

vicotabuli (lisez *vico[s]tabuli*) *proconsulis*
non *vicotabulu proconsulis*³.

tranche la difficulté; il ne peut être question d'un proconsul à Rome, surtout d'un proconsul à demeure fixe, dont ce *vicus* aurait longé les écuries, comme fait les communs du Quirinal la moderne *via delle scuderie*. M. K. Ullmann⁴, qui a repris la thèse de Jordan, écarte promptement cette objection. Septime Sévère, dit-il, attachait toujours beaucoup d'importance à son titre de proconsul, et il fut le premier empereur qui ne l'abandonna pas, même pendant son séjour à Rome. Rien ne s'oppose à ce que le *vicus stabuli proconsulis* ait reçu son nom sous ce prince. Admettons que Septime Sévère se soit réellement comporté comme le dit M. Ullmann⁵, s'imagine-t-on que les écuries impériales aient jamais pu être désignées, surtout à Rome,

¹ Cf. Gatti, *Del caput Africae nella seconda regione di Roma* (*Annali dell' Istituto*, 1882, p. 191-220).

² La *pigna* du Vatican, le quartier romain *della pigna* en sont des preuves; cf. Lacour-Gayet, *Mélanges*, 1881, p. 312-321.

³ Qu'il faille introduire la correction *vico[s]tabuli proconsulis non vico[s]tabulu[m] proconsulis*, avec MM. Huebner et Jordan, ou *vico[s]tabuli proconsulis non vicotabul[us]*, avec M. G. Paris, c'est une question que je n'ai pas à résoudre ici; elle ne modifie en rien mon raisonnement.

⁴ Je n'ai pas eu entre les mains la dissertation de M. Ullmann, *Die Appendix Probi* (*Romanische Forschungen*, VII, 1892, p. 143-226); j'en parle d'après M. Huelsen (*Roem. Mitt.*, VII, 1892, p. 272) et d'après M. Gsell (1893, p. 184-186), n° 140). M. W. Foerster (*Die Appendix Probi; Wiener Studien*, XIV, 1892: p. 278-322), sans accepter toutes les idées de M. Ullmann, croit néanmoins lui aussi à l'origine romaine du morceau. Voir Gsell, 1893, p. 186.

⁵ En fait, M. Ullmann exagère.

comme écuries du proconsul? Cette théorie se réfute d'elle-même; et nous devons chercher dans les provinces où placer tout ensemble le *vicus stabuli proconsulis* et les trois autres. Carthage, résidence du proconsul d'Afrique et ville de garnison, pouvait avoir un *vicus stabuli proconsulis*¹ et un *vicus castrorum*; le *vicus strobili* lui sied comme à toute autre cité; enfin le *vicus capitis Africae* s'explique sans peine, car il est au moins aussi naturel de trouver un buste de l'Afrique dans une rue à Carthage qu'à Rome². On soupçonne même Septime Sévère³, sans qu'on en fournisse cependant une preuve formelle, d'avoir imité, en érigeant le buste du Caelius, ce qu'il avait vu dans sa patrie et dans la ville où il avait résidé comme légat du proconsul. Cet empereur, on ne l'ignore pas, était africain de cœur et de goûts, comme de naissance.

Parmi les constructions dont il dota la capitale de l'empire, la plus belle, le *septizonium*, paraît n'être, elle aussi, qu'une imitation. Ce mot avait, à l'origine, un sens astronomique⁴ et désignait les cercles décrits par les sept planètes, Saturne, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus, le Soleil et la Lune, dans leur révolution. Les Africains vouèrent de bonne heure et conservèrent longtemps un culte au *septizonium*; Commodien les en raille⁵. Ne nous étonnons pas qu'avec de tels sentiments ils aient élevé, en l'honneur de ce cycle planétaire, des monuments qui portaient le même nom. Une inscription de Lambèse⁶ atteste l'existence en cette ville d'un *septizonium* antérieur de beaucoup au règne de Septime Sévère⁷; pareil renseignement nous est fourni par un texte épigraphique d'Henchir Bedd en Proconsulaire⁸. Un *septizonium* à Carthage n'a donc rien qui puisse nous surprendre; et la note de Probus:

septizonium *non septidonium,*

¹ Peut-être faut-il rapprocher cette expression de la *Passio sancti Montani*..., 23 (Ruinart, p. 238). Montanus, allant au martyre, « processit e stabulo, quod Fusciano de proximo junctum est ».

² M. Gsell (1893, p. 185) fait en outre observer « que les noms de localités empruntés à la topographie de Rome étaient fréquents dans les villes provinciales ».

³ G. Paris, *op. cit.*, p. 307, n. 1.

⁴ De Vit., *Lexicon*, s. v. *septizonium*; W. Schmitz, *Archiv fuer lateinische Lexikographie und Grammatik*, VII, 1892, p. 272.

⁵ I, 7 (*De septizonio et stellis*), v. 1-2, 9-10, 15, 21.

⁶ C. I. L., VIII, 2657.

⁷ Wilmanns (*ibid.*) le ferait remonter au temps d'Hadrien.

⁸ *Ibid.*, 14372; cf. Toutain, *Cités*, p. 100 sq.

loin d'être en faveur de Rome, accentue le caractère africain du morceau. Le *septizonium* romain, érigé par Septime Sévère en 201¹, fut une copie plus ou moins exacte de l'autre, destinée, dit Spartien, à étonner les Africains qui entreraient dans Rome².

M. G. Paris voit encore un indice en faveur de Carthage dans ce fait que les noms de lieux de la liste se rapportent tous à l'Afrique :

<i>Byzacenus</i>	<i>non Bizacinus</i>
<i>Capsesys</i> (lisez <i>Capsensis</i>)	<i>non Capsesis</i>
<i>Syrtis</i>	<i>non Syrtis</i>

et peut-être, selon la conjecture du même savant,

[<i>Ammaedara</i>]	<i>non Ametra</i>
----------------------	-------------------

N'est-il pas possible d'y joindre, comme corollaire, ces deux termes usités à Carthage autant qu'à Rome :

<i>aquaeductus</i>	<i>non aquiductus</i>
<i>basilica</i>	<i>non basilica?</i>

Enfin la correction :

<i>Marsyas</i>	<i>non Marsuas</i>
----------------	--------------------

vaut pour l'un et l'autre cas, puisque le forum des deux villes était orné de la statue de Marsyas³.

L'*Appendix Probi* n'est donc pas l'œuvre de quelque maître ou élève du *paedagogium* des esclaves impériaux, il a au contraire été composé en Afrique pour des Africains. Rien dans la latinité du texte ne va à l'encontre de cette conclusion⁴.

¹ Cassiodore (*Chron. Min.*, II, p. 144, n° 879); cf. Huelsen, *Das Septizonium des Severus* (Berlin, 1886).

² Spartien, *Vita Sev.*, 24, 3. Cf. Boissonnet, *Le Septizonium* (*Rev. arch.*, XXI, 1893, p. 368-370).

³ Voir ci-dessus, p. 231.

⁴ M. Kuebler (*Archiv fuer lat. Lexik.*, VII, 1892, p. 594 sq.) croyait même retrouver dans *mascel*, pour *masculus*, une forme proprement africaine; cf. Gsell, *Mosaïques des Ouled Agla et de Bougie*, p. 2, n. 4 (extrait de *Const.*, XXVII, 1892); il a depuis à peu près renoncé à son opinion (*Archiv*, VIII, 1893, p. 449, note; Gsell, 1893, p. 184, n. 2).

C'est pourquoi M. de Rossi¹, avec toute sa science de la topographie romaine, M. Gatti, son collaborateur, et M. Huelsen², le continuateur de Jordan, ont soutenu le système de M. Paris; il a reçu aussi l'adhésion de MM. Sittl³, Kuebler⁴ et Gsell⁵; et nous sommes sans doute en droit désormais d'attribuer à Carthage quatre rues nouvelles, les *vici capitae Africae, stabuli proconsulis, castrorum et strobili*, et un *septizonium*. Il conviendra d'inscrire en outre parmi ses monuments celui qui est désigné par le seul mot :

calcostegis (lisez *chalcostegis*) *non calcosteis*.

Ce terme, que les lexiques grecs et latins n'indiquent pas, laisse deviner un édifice dont la toiture était faite de plaques d'airain; l'usage des couvertures de métal n'était point rare chez les anciens⁶.

Dans ce résumé de nos connaissances sur la topographie de Carthage pendant la période romaine, je me suis efforcé de réagir contre une habitude qui fut trop longtemps de mode. On prétendait jadis tout connaître; de peur de paraître mal informé, on ne reculait pas devant les assertions les plus hasardeuses. L'expérience nous a rendus plus prudents; nous préférons, à juste titre, une parcelle de vérité bien constatée aux systèmes brillants mais éphémères. Les formules dubitatives sont donc fréquentes au cours de ces chapitres, et j'ai posé plus de points d'interrogation que je ne donnais de réponses. D'autres viendront qui, profitant des futures découvertes, combleront peu à peu les lacunes de ce tableau et en éclairciront les ombres.

¹ De Rossi et Gatti, *Bullettino comunale di Roma*, 1889, p. 360-362.

² *Roem. Mitt.*, VI, 1891, p. 75 et 105; VII, 1892, p. 272.

³ *Archiv.*, VI, 1889, p. 537 sq.

⁴ *Archiv.*, VII, 1892, p. 593-595.

⁵ 1892, p. 100, n° 108; 1893, p. 184-186, n° 140.

⁶ Cf. G. Paris, *op. cit.*, p. 307, n. 1. — On possède une certaine quantité d'inscriptions provenant de Carthage, qui devaient orner des monuments publics (C. I. L., VIII, 12545-12574, 12585-12587); la plupart sont trop mutilées pour qu'on en puisse rien tirer; j'ai mentionné les autres au cours de ce livre.

Dès maintenant, néanmoins, les documents que je viens de réunir dans ce deuxième livre nous mettent en état de comprendre quel attrait Carthage exerça, pendant l'Empire, sur ses habitants et ses visiteurs. Bien assise au bord des flots, elle couvre un terrain accidenté, qui forme des plans multiples ; de là naît une heureuse diversité dans sa situation. La plaine s'y étend assez pour qu'on n'y soit pas astreint à de perpétuelles ascensions ; l'altitude de ses collines est moyenne ; elles se terminent par des plateaux spacieux qui semblent disposés à souhait pour recevoir des temples ou des palais. De leur sommet, la vue, que rien n'arrête, embrasse un immense horizon et se repose tour à tour sur la mer d'azur, les montagnes et les champs fertiles.

A ses portes, villas, jardins, lieux de plaisance et de repos ont toute liberté de se multiplier ; les riches négociants, les fonctionnaires y vont respirer un air plus pur qu'à l'intérieur de la cité et se délasser de leurs travaux. Une ceinture d'églises et de nécropoles enserme la ville proprement dite, qui s'est épanouie à l'aise entre le lac de Tunis, la mer et les collines. Des rues droites et bien soignées la sillonnent en tous sens. Partout se dressent de splendides édifices, temples païens ou basiliques chrétiennes, thermes, théâtre, cirque, amphithéâtre, etc... ; ils couvrent la plaine, ils escaladent les hauteurs. Autour d'eux se groupent les maisons¹ où habite une population dense, qui goûte la joie de vivre dans ce décor somptueux autant que varié. Je ne m'étonne plus qu'Hérodiën, au moment où Gordien est revêtu de la pourpre, la déclare la rivale d'Alexandrie, inférieure à Rome seule. Pour atteindre au même éclat, il ne lui manque que la présence d'un empereur ; elle va se donner, pour quelques jours, ce dernier luxe. Au iv^e siècle, elle reste encore admirable ; l'auteur anonyme de la *Descriptio orbis* s'extasie surtout devant la beauté de ses rues et de ses places publiques. Les Vandales s'emparent d'elle et lui font subir mille dégradations, les plus magnifiques de ses monuments éprouvent leur fureur. Peu à peu gagnés à la civilisation, ils s'efforcent de réparer les dommages dont ils ont été la cause ; Thrasamund prend

¹ « A Carthage, dit M. Gauckler (*Arch.*, p. 53), les demeures étaient hautes et souvent à plusieurs étages. » S'il entend parler de la ville romaine, j'ignore sur quoi il fonde cette assertion.

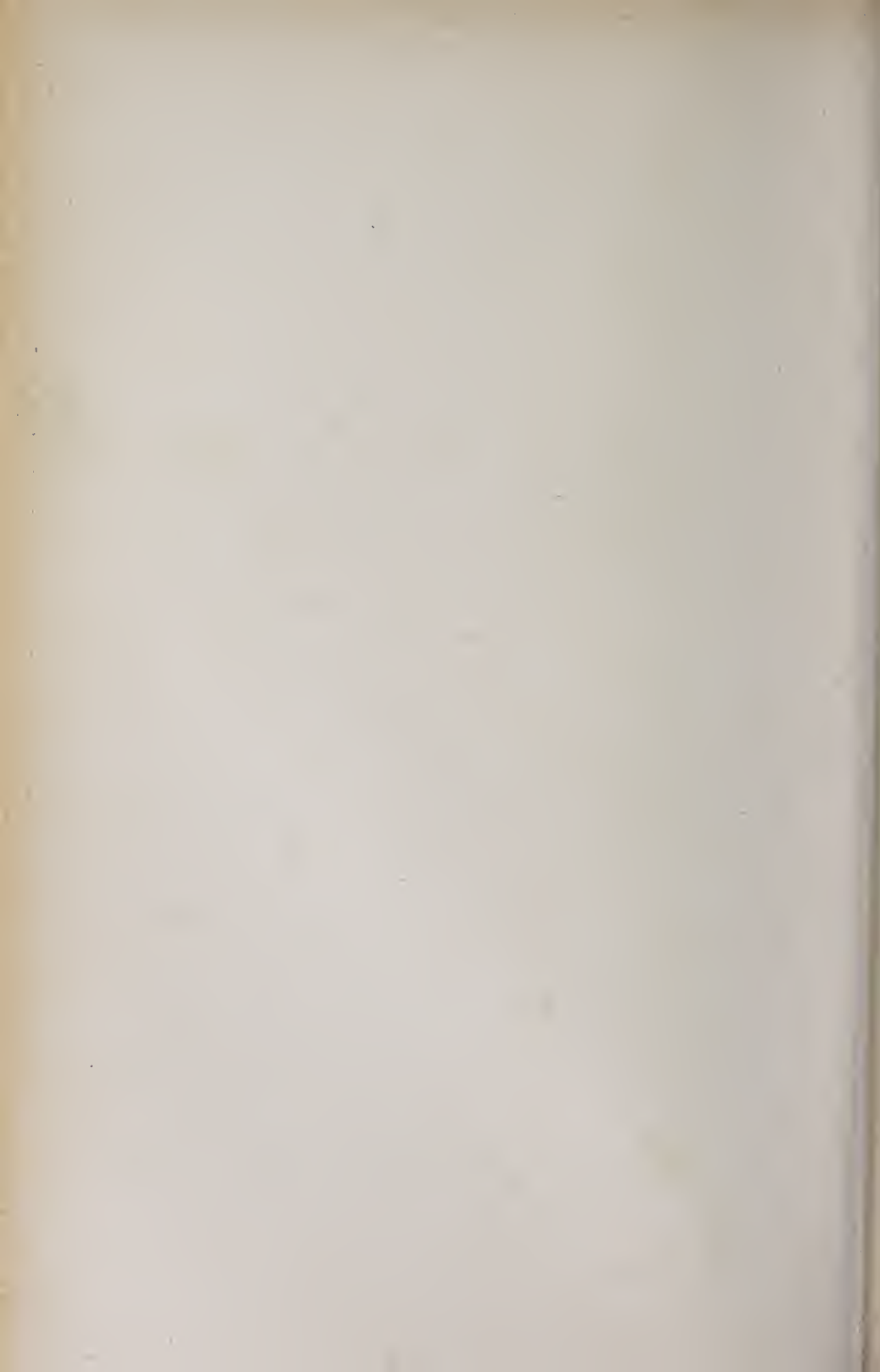
à cœur d'embellir sa capitale, et bientôt le poète Florentinus s'écriera¹ :

Carthago populis pollet, Carthago refulget,
Carthago in domibus, Carthago in moenibus ampla;
Carthago et dulcis, Carthago et nectare suavis.

Les luttes sans trêve du VI^e siècle et surtout l'invasion musulmane ruinèrent tant de gloire. Les siècles ont ensuite lentement émietté ce que les Arabes avaient laissé debout ; c'est au prix des plus grands efforts qu'on arrive aujourd'hui à en extraire quelques débris des profondeurs du sol. Avant que de patientes recherches nous aient fixés sur la situation exacte de la ville, son nom, illustre dans tout l'univers, avait presque disparu de la terre qu'elle recouvrit autrefois. « Quand on veut aller de Tunis à Carthage, écrivait Chateaubriand il y a cent ans, il faut demander la tour d'Almenare ou *la torre* de Mastinacès². »

¹ *Anthol. lat.*, 1, n° 376, v. 33-35.

² Chateaubriand, p. 445.



LIVRE TROISIÈME

ADMINISTRATION, ARMÉE, MARINE ET COMMERCE

CHAPITRE I

ORGANISATION MUNICIPALE

I

MAGISTRATS, DÉCURIONS, FONCTIONNAIRES

suffètes. La *colonia Junonia* de Gracchus dura trop peu de temps, et l'esprit de parti s'appliqua avec trop de haine à en détruire la mémoire, pour que nous soyons surpris de ne rien savoir sur son organisation intérieure. Descendons jusqu'à César pour découvrir des traces du régime qui lui fut appliqué. Une monnaie nous en a conservé le souvenir sous cette forme : *Aristo. Mutumbal. Ricoce. Suf*¹. Les trois premiers mots, quelque embarras qu'on éprouve à les grouper, renferment certainement des noms d'hommes à tournure punique; ce sont les magistrats suprêmes de la cité, appelés *suffètes* comme au temps de la première Carthage. On serait donc tenté de penser que César, fidèle à sa politique, avait cherché, lorsqu'il

¹ Eckhel, IV, p. 137 sq.; Mueller, II, p. 149-151, n° 319-320, suppl. p. 56; Mommsen, C. I. L., VIII, p. 133; *Rech. ant.*, p. 179, fig. 40; Marquardt, II, p. 462, n° 8; Tissot, *G.*, I, p. 636. Avec Mommsen et Tissot, je crois que les deux têtes imberbes du droit représentent les deux suffètes plutôt que César et Auguste, puisque la pièce est antérieure à Auguste; cf. Toutain, *Cilés*, p. 351. Rapprocher des noms *Aristo* et *Mutumbal* les exemples cités au C. I. L., VIII, p. 1020 et 1030.

rétablit la colonie, à plaire à la population en majeure partie d'origine africaine, en ressuscitant une dénomination qui lui était chère. Toute plausible qu'elle paraisse, cette conclusion ne doit pas être acceptée sans réserves, car des monnaies d'une autre série, également antérieures à Auguste¹, ont un aspect très différent. Bien qu'on ne les explique pas encore, celles-là non plus, à notre entière satisfaction², il est avéré néanmoins que les noms gravés en exergue sonnent comme ceux des Romains et que toute mention de suffètes a disparu. Une complète incertitude continue donc à régner sur ces premiers temps de l'organisation municipale. Tenons seulement pour avéré que César, en ranimant la ville de Gracchus (710/44), l'avait mise en état de vivre et de s'administrer.

Un autre monument encore le démontre. C'est une inscription sur laquelle un affranchi, jadis attaché à la personne de l'ex-lieutenant de César, T. Sextius, qui gouverna l'Afrique entre 712/42 et 714/40³, s'intitule ensuite édile de Carthage, préfet chargé de rendre la justice et d'affermir les *vectigalia*⁴. Ce texte, fort limpide, atteste l'introduction avant l'époque impériale du système de magistratures romain⁵.

Les *duovirs*. A partir de 725/29, la nouvelle *deductio* faite par Auguste mit fin à ce régime incertain ; Carthage désormais ne se distingue pas des autres colonies. Elle nous offre des *duovirs* dès les règnes d'Auguste⁶ et de Tibère⁷. Elle est régulièrement inscrite dans la tribu *Arnensis*⁸. On sent que Rome s'affermir dans la contrée, qu'elle y insinue de plus en plus ses idées et

¹ Mueller, suppl., p. 55, n. 320 a. b. c.; C. I. L., VIII, p. 133.

² Je me range à l'avis de Mommsen, qui lit : *C. Al(fius?) Pomp(eianus?) M. F(ulvius?) Vic(tor)q(uaestores?) a(ere?) f(eriundo?) c(olonia?) Kar(thagine)*. Mueller interprète : *C. Al. Pomp.* (nom d'un des suffètes à compléter) *M. F. Vic.* (nom du fonctionnaire monétaire à compléter) *q(uinquennalis) a(ugur) f(aciendum) c(uravit) Kar(thagine)*. Cette leçon est beaucoup moins vraisemblable.

³ Pallu, *Fastes*, I, p. 57 sq., 61 sq.

⁴ C. I. L., X, 6104 ; cf. *ibid.*, VIII, p. 133.

⁵ Il démontre, en outre, comme l'a bien vu Mommsen (*ibid.*), que, dès cette époque, les affranchis étaient admis aux honneurs dans les provinces. Cf. Henzen, *Bull. dell' Inst. di corrisp. arch.*, 1873, p. 87-89.

⁶ Mueller, II, p. 149 sq. et 152-154, n° 321-326.

⁷ *Ibid.*, p. 150 et 154, n° 327-329.

⁸ C. I. L., III, 446, 6185, 6580, l. 37 ; VI, 220, l. 16 et 20, 232, 2663 ; VIII, 805, 1035, 1494, 2618, l. 35, 3358, 3925, 4436, 8149, 10526-7, 10533, 12318, 12510, 13270, 14362, 14364, 14603, 18461 ; XI, 5699 ; *Rev. arch.*, XXII, 1893, p. 392, n° 101 ; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 172. La tribu *Quirina* est indiquée une fois (C. I. L., VIII, 13228).

ses mœurs. Le duovirat se maintint pendant plusieurs siècles¹. Si nous ne perdons pas de vue quelle importance acquit la ville sous les Antonins, quel rôle elle joua pendant toute la période suivante, nous comprendrons combien était honoré pour un citoyen son élection au rang suprême dans la *splendidissima colonia Carthaginiensium*². On flattait sûrement l'amour-propre d'un Carthaginois en mentionnant que la confiance du peuple l'avait investi de tous les honneurs dans sa patrie³.

Au second rang figurent les édiles⁴, plus bas les questeurs⁵.

A leur entrée en charge tous versent une *summa honoraria* au trésor municipal ; et ce don forcé est proportionné à l'éclat de la ville qui les a choisis. Une inscription⁶ parle d'un édile qui paya 50.000 sesterces (13.000 francs) l'honneur qu'on lui conférait ; en outre, il fit les frais d'un spectacle. De tout temps cette population fut si avide de fêtes que les magistrats étaient sûrs de plaire en les lui prodiguant ; et c'est peut-être à quelque réjouissance populaire de cette espèce que Tertullien fait allusion, quand, décrivant une orgie païenne⁷, il ajoute que l'air est souillé « par l'haleine fétide de toutes ces tribus, curies et décuries ». Ce texte prouve l'existence à Carthage de divisions politiques qui portaient le nom de *tribus*, d'associations privées propres à l'Afrique, appelées *curies*, sur le caractère

¹ Nous trouvons encore deux *duoviri* de Carthage en 314 (*Acta purgationis Felicis*, C. S. E. L., XXVI, p. 198 sq., 23^b et 26^a) ; d'autres sont au C. I. L., VIII, 883 (*duovir quinquennialicius*), 1147, 1165, 12585 (avec un *praefectus jure dicundo*) ; cf. *ibid.*, X, 6104.

² C. I. L., VIII, 2409 = 17909. On rencontre encore : en 152 et en 283, *respublica Kartuginis* (*ibid.*, 1016, 12522) ; au III^e siècle, *splendidissima colonia Julia Aurelia Antoniniana Karthago* (*Bull. arch.*, 1893, p. 226, n° 65 = *Rev. arch.*, XXIV 1894, p. 412, n° 60) ; en 304, *splendidissima Carthaginis civitas* (*Acta SS. Saturnini*, 7, Ruinart, p. 385) ; en 314, *splendida colonia Carthaginiensium* (C. S. E. L., *loc. cit.*) ; en 339, *Karthago splendidissima* (*Cod. Theod.*, XII, 1, 27) ; sous Constantin, *splendida Carthago* (C. I. L., X, 3732) ; à une date inconnue, *splend. col. Karthag.* (C. I. L., VIII, 1165) ; après Dioclétien, *colonia [al]ma K(arthago)* (*ibid.*, 928, 1277 = 14772, 11205, 12545, cf. VI, 1691) ; en 411, *alma et celsa Carthago* (Mansi, IV, col. 51, 167, 181) ; *civitas splendida Carthago* (*Edictum Marcellini primum*, P. L., XLIII, col. 818 ; *Ed. Marc. secundum*, *ibid.*, col. 820).

³ *Bull. arch.*, 1891, p. 197, n° 15 = *Rev. arch.*, XIX, 1892, p. 295, n° 12 ; cf. Toutain, *Cités*, p. 265.

⁴ C. I. L., VIII, 883, 1494, 12584 ; X, 6104 ; *Bull. arch.*, 1893, *loc. cit.* ; *Rev. arch.*, XXIV, *loc. cit.* ; *Const.*, *loc. cit.*

⁵ *Bull. arch.*, *ibid.* ; *Rev. arch.*, *ibid.*

⁶ *Const.*, *loc. cit.* ; cf. C. I. L., VIII, 12571.

⁷ *Apol.*, 39.

desquelles on n'est pas encore très bien fixé¹, enfin de colleges funéraires répartis en diverses branches ou *décuries*².

L'assemblée du peuple (*populus*) élit les magistrats, décerne les honneurs³. Prosper lui attribue encore un rôle au v^e siècle⁴.

L'ordo
decurionum.

Comme toutes les villes soumises au régime municipal romain, Carthage possédait un sénat ou *ordo decurionum*⁵, dont les membres⁶ devaient être au nombre de cent, chiffre ordinaire pour les colonies⁷. Cette assemblée se mêla assurément aux événements politiques et religieux dont la capitale de l'Afrique fut le théâtre; et pourtant c'est à peine s'il subsiste quelques traces de son intervention. Saint Augustin rappelle que plusieurs *décurions*⁸ avertirent le proconsul de la ruse employée par l'évêque Mensurius pour ne pas livrer les Ecritures. Ce fait donne à penser qu'au début du iv^e siècle l'*ordo* appartenait encore, au moins en partie, au paganisme; les riches vinrent lentement à la nouvelle religion.

Le sénat carthaginois est surtout intéressant par la lutte qu'il soutint bientôt après contre le pouvoir impérial. On sait que les magistratures municipales, honneur jadis très envié, s'étaient peu à peu converties en charges accablantes, à cause des multiples dépenses (jeux, fêtes, constructions, largesses, etc.) qui incombait aux titulaires, sans compter la responsabilité en matière d'impôts. Les gens aisés cherchaient

¹ M. Toutain (*Cités*, p. 278-286) a démontré que « ces curies n'étaient ni des confréries religieuses, ni des corporations professionnelles, ni des collèges funéraires », ni des sections électorales, mais peut-être « des associations de quartiers, dans lesquelles se groupaient, à la ville, les habitants d'un même vicus, à la campagne les paysans d'un même *pagus* ».

² Bouché-Leclercq, p. 475. Voir ci-dessous, p. 432.

³ C. I. L., VIII, 12573; cf. Toutain, *op. cit.*, p. 352-354.

⁴ Voir ci-dessous, p. 341, n° 1.

⁵ En 339, *senatus* (*Cod. Theod.*, *loc. cit.*); en 353, *ordo Carthaginiensium* (*ibid.*, 41); en 364, *ordo civitatis Karthaginis* (*ibid.*, XI, 30, 32, et 36, 15); en 413, *Karthaginiensis curia* (*ibid.*, XII, 1, 176). Les *Acta purgationis Felicis* (*loc. cit.*) nous ont conservé un procès-verbal d'audience de la curie de Carthage.

⁶ *Decurio* (C. I. L., VIII, 883, 1002, 1004, 1141, 1413 = 15205 [*adlecti decuriones*, cf. 1003], 2409 = 17909, 12571 [?], 12572; *Rev. arch.*, XX, 1892, p. 215 et 404 n° 145; XXXV, 1899, p. 179, n° 61); *senator* (*Aug., Conf.*, VI, 9, 15); *curiales* (*Cod. Theod.*, XII, 1, 27); les expressions *principes Africae viri* (*Apul., Flor.*, XVI, début), *Sidonii patres* (*Corippus, Johan.*, III, v. 280), *proceres* (*ibid.*, I, v. 4; VI, v. 228-260), sont littéraires et non officielles. Ces deux derniers textes montrent que Justinien se préoccupa de réorganiser le régime municipal à Carthage (cf. Diehl, *Afr.*, p. 390); mais nous souhaiterions des informations plus précises.

⁷ Marquardt, I, p. 271; Bouché-Leclercq, p. 184.

⁸ « Quosdam Carthaginiensis ordinis viros »; *Brevic. coll.*, III, 25.

donc à esquiver autant que possible ces soi-disant distinctions, qui les conduisaient fatalement à l'impopularité ou à la ruine, souvent aux deux ensemble. De son côté, l'empereur, qui trouvait dans ce système une source abondante de revenus, employait tous les moyens pour contraindre les récalcitrants à accepter. C'est un épisode de ce conflit à l'état aigu que nous surprenons à Carthage, où les dépenses étaient beaucoup plus lourdes qu'ailleurs, et par conséquent plus vif le désir des décurions de s'y soustraire et plus ardente la volonté du prince de les y réduire. Le préfet du prétoire d'Italie¹ s'était plaint que les sénateurs refusassent de siéger, prétextant, à titre d'exemption, des dignités qu'ils se procuraient à prix d'argent. Le 10 janvier 339, Constantin II, Constance II et Constant enjoignent qu'on les dépouille de ces dignités usurpées et qu'on les astreigne aux *civica munera*². De violentes réclamations se firent sans doute entendre, puisque, quatorze ans plus tard (23 juillet 353), Constance II et Gallus écrivent directement à l'*ordo Carthaginiensium* que les personnes investies de fonctions honoraires, encore que réelles et légalement obtenues (*ex-comites, ex-praesides...*) ne sauraient se dispenser des charges curiales³. Ils reconnaissent donc implicitement la validité de l'excuse tirée des fonctions effectives. La décision satisfaisait les plaignants qu'elle dégrevait dans une certaine mesure, sans trop nuire ni au trésor public, ni aux intérêts de Carthage (*ratio municipalis*). Il est peu vraisemblable néanmoins que ce palliatif ait pour toujours calmé le mécontentement. Avec l'esprit d'indépendance que nous leur connaissons, les Carthaginois n'étaient pas hommes à supporter sans se plaindre le fardeau, même allégé, qu'on leur imposait.

Les rapports qui existèrent entre les sénateurs et Valentinien et Valens, en 364, sont empreints d'une plus grande cordialité. Il s'agit, dans les deux rescrits impériaux adressés à l'assemblée⁴, des appels judiciaires et de la transmission des dossiers y relatifs à la chancellerie impériale. Les devoirs des juges sont résumés ainsi que les peines auxquelles ils s'exposent

¹ Ou peut-être simplement le proconsul d'Afrique; cf. Borghesi, X, p. 510 sq.

² *Cod. Theod.*, XII, 1, 27, et les notes de Godefroy; cf. Toutain, *Cités*, p. 364, n. 4 et 371.

³ *Cod. Theod.*, *ibid.*, 41, et les notes.

⁴ *Ibid.*, XI, 30, 32 et 36, 15 et les notes.

en cas de faute. Ces questions de procédure regardaient-elles donc en quelque façon l'*ordo* de la cité? Non, certes; mais, dit avec raison Godefroy, il avait pu signaler en haut lieu la négligence des juges, témoignant ainsi de son zèle pour la défense de ses administrés.

Apulée, dans le discours qu'il prononça pour remercier la curie de lui avoir voté une statue¹, exalte cette compagnie *non minus splendidissima quam benignissima*; les épithètes ne lui coûtent rien quand il célèbre la *sanctissima curia*, les *optimi magistratus et benevolentissimi principes*; enfin le décret rendu en sa faveur est un vrai « sénatusconsulte ». Sans nous laisser gagner par l'accès d'enthousiasme auquel l'orateur est en proie, ne nous sera-t-il pas permis de dire que cette assemblée, porte-parole d'un peuple immense, avait bien quelque droit d'être fière de sa situation? Elle formait une aristocratie municipale et provinciale que les empereurs se plaisaient à combler de distinctions honorifiques².

Les *curatores*. Ils montrèrent surtout l'estime qu'ils professaient pour elle, en choisissant à diverses reprises dans son sein des *curatores* pour gérer les finances de plusieurs villes africaines importantes, comme *Thimida Regia*³, *Thamugadi*⁴, *Abthugni*⁵. L'un d'entre eux même, au III^e siècle, fut chargé, fait extraordinaire⁶, d'une surveillance de ce genre dans sa propre patrie⁷. Il s'acquitta de la mission au gré de ses concitoyens, puisqu'ils lui décernèrent publiquement les épithètes d'*abstinentissimus* et d'*integerrimus*. Souhaitons que le prince ait eu, lui aussi, à se louer de son zèle. Les autres curateurs qui furent imposés à la colonie, personnages du plus haut rang (*virī clarissimi*), lui sont tous étrangers; du moins, nul

¹ *Flor.*, XVI, 72-76; il y parle encore du *splendidissimus ordo*, ce qui était l'expression consacrée.

² C. I. L., VIII, 1147, *duovir adlectus inter turmas equestres*; 1165, *duumviralicus* qui est *vir egrorius*; 16530, *quinquennialicii*; 17909, *decurio* qui est *equus romanus*; *Bull. arch.*, 1893, p. 226, n° 65 = *Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 412, n° 60, *aedilicius, quaestorius* (par conséquent *decurion* de droit) qui est *equo publico exornatus*; cf. C. I. L., VIII, 1494 un *flamen*, in *quinque decurias ab imp. Antonino. Aug. adlectus*.

³ Sidi Ali es Sedfini (Tissot, *G.*, II, p. 590 sq., pl. XVII, XIX; *Atlas*, II, Oudna); C. I. L., VIII, 883.

⁴ Timgad; C. I. L., VIII, 17909.

⁵ Henchir es Souar; *Bull. arch.*, *loc. cit.*; *Rev. arch.*, *loc. cit.*

⁶ Marquardt, I, p. 228, n. 2.

⁷ C. I. L., VIII, 1165; Héron de Villefosse, *Bull. épigr.*, I, 1881, p. 19 sq.

indice ne permet de soupçonner qu'aucun d'eux y fût né¹.

Les décurions de Carthage, pour n'être pas toujours investis d'une mission officielle, exercèrent cependant plus d'une fois une action très directe sur les cités de la province. Les uns en étaient les patrons, comme ce M. Julius Probatas Sabinianus, à qui l'*ordo* de *Chiniava*² témoigne sa reconnaissance pour la constante protection dont il lui est redevable, ou ce L. Marcius Simplex, qui fit bâtir à *Thugga*³ un temple magnifique. Les autres avaient dû rendre quelque service signalé, tel ce Q. Agrinius Speratius Speratianus, à qui le municipale d'*Avitta Bibba*⁴ dressa une statue pour le remercier de l'avoir doté d'un portique, tels encore ce Sex. Memmius Felix Sabinianus et ce Q. Memmius Rufus Fortunatianus, qui s'unissent à plusieurs habitants de *Thigunica*⁵ pour embellir la ville et à qui celle-ci, en retour, érige aussi des statues sur son forum. Ce qui les pousse à favoriser ainsi ces colonies ou ces municipes, c'est qu'ils en sont le plus souvent originaires⁶. Animés d'un vif amour pour la petite patrie, ils ne l'avaient pas oubliée en devenant citoyens de Carthage, et il leur était doux de faire profiter leurs compatriotes de l'influence et de la fortune qu'ils avaient acquises.

fonction- Les travaux publics de voirie ou d'architecture, la perception naires des taxes municipales, la police, en un mot tous les services nicipaux. urbains nécessitaient la présence d'un corps important d'employés, ingénieurs, architectes, contrôleurs, commis et agents de tout grade. La seule indication précise que j'aie saisie à leur sujet⁷ est relative à cet architecte⁸, qui délivra Alypius faussement accusé de vol. Ce fonctionnaire avait mis-

¹ En 283 (C. I. L., VIII, 12522); sous Constantin (*ibid.*, 1016, et X, 3732); en 411 (Mansi, IV, col. 51, 167, 181). Les *curatores* sont des fonctionnaires impériaux, mais ils s'occupent exclusivement des affaires municipales (cf. Toutain, *Cités*, p. 365); c'est pour ce motif que je les introduis dans ce chapitre. Une inscription de Tivoli (C. I. L., XIV, 3615) fait allusion à un consul désigné, *patron* de Carthage.

² Henchir Guenba (*Atlas*, I, Mateur); *Bull. arch.*, 1891, p. 197, n° 15 = *Rev. arch.*, XIX, 1892, p. 295, n° 12.

³ Dougga; C. I. L., VIII, 1494, 15513, 15514; cf. 1497, 15529; *Rev. arch.*, XXII, 1893, p. 392, n° 101.

⁴ Henchir Bou Ftis (Tissot, *G.*, II, p. 542-545, pl. XIX); C. I. L., VIII, 805.

⁵ Ain Tounga; C. I. L., VIII, 15205.

⁶ C. I. L., VIII, 15205; *Bull. Ant.*, 1898, p. 268; Toutain, *Cités*, p. 360.

⁷ Salvien (*De gub. Dei*, VII, 18, 78) parle en termes très vagues des « *procuratores publicae disciplinae* ».

⁸ Aug., *Conf.*, VI, 9, 15; voir ci-dessus, p. 229.

sion d'inspecter les monuments publics ; il occupait une situation assez relevée. De modestes auxiliaires à la solde de la ville, les gardiens du forum (*aeditimi fori*), interviennent aussi dans la mésaventure d'Alypius.

II

L'ATELIER MONÉTAIRE

Régime
municipal.

Un des premiers privilèges dont bénéficia la jeune colonie fut la faculté d'émettre des pièces de bronze en son propre nom. Entre 710/44 et 725/29, ses suffètes et ses duovirs, nous venons de le voir, battent déjà monnaie¹. Auguste, lorsqu'il organise la *colonia Julia Carthago*, ne porte pas atteinte à ce droit ; sous lui et sous Tibère, les magistrats municipaux continuent à diriger la frappe d'après le système romain². Il ne paraît pas que Rome ait autorisé la fabrication d'espèces d'argent, ni d'or³, le numéraire de bronze suffit à occuper les monnayeurs africains. « La quantité qui nous en est parvenue, dit Mueller, nous porte à en admettre une grande émission, comme a dû l'être celle de l'atelier de la capitale⁴. »

La révolte de Clodius Macer (68) développa encore cette production. L'usurpateur, voulant s'approprier l'un des attributs

¹ Eckhel, IV, p. 137 sq. ; Mueller, II, p. 149-151, n^{os} 319-320 ; suppl., p. 53, n^o 320, a, b, c ; *Rech. ant.*, p. 179. Le travail de ces dernières pièces est assez défectueux ; aussi Mueller « est porté à croire que le coin de la face est dû à un graveur punique peu habile et non versé dans l'écriture romaine ». Sur les monnaies de Carthage, en général, voir Caron, p. 76-89, pl. V-VI.

² Eckhel, IV, p. 140, n^{os} 8, 9, 12, 14 ; Mueller, II, p. 149-150, 152-154, n^{os} 321-329 ; *Rech. ant.*, p. 179. Mueller (II, p. 176) croit pourtant, vu la quantité des bronzes que nous possédons de la première Carthage, qu'ils « ont eu cours longtemps après la chute » dans la ville ou dans la province.

³ Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine* (trad. Blacas), III, p. 248. Une monnaie de bronze contremarquée par le proconsul L. Apronius (18-21 ap. J.-C.), et déterrée à Bir el Djebbana (Cagnat, *Armée*, p. 13), semble venir à l'appui de cette opinion.

⁴ *Op. cit.*, p. 153. Certaines pièces (de Q. Cornificius, de Q. Caecilius Metellus Pius Scipio, de Caton d'Utique), frappées en Afrique vers la fin de la République, l'ont-elles été à Carthage ? Rien ne nous autorise à l'affirmer. Cf. Babelon, *Monnaies de la Rép. rom.*, I, p. 277-280, 433-435 ; II, p. 373-376 ; *Rech. ant.*, p. 185.

essentiels du pouvoir souverain, lança toute une série de médailles aux types les plus divers : buste tourelé de Carthage, tête casquée de Rome, cornes d'abondance, liberté personnifiée, tête de l'Afrique, buste de la Victoire, etc.¹. A l'exception d'une seule, qui est de bronze, toutes sont en argent. Cet octroi d'une frappe interdite jusqu'alors, les emblèmes et les légendes caractéristiques adoptées pour les empreintes, enfin cet empressement à introduire tout d'un coup sur le marché des deniers nombreux à son effigie, tout concourt à mettre en pleine lumière les ambitieux projets du légat rebelle.

Régime
impérial.

Il est vraisemblable que l'atelier d'abord municipal, devenu ensuite impérial à une date que nous ne saurions déterminer, subsista durant tout l'empire². Peut-être certaines monnaies de Septime Sévère, relatives à la réfection de l'aqueduc, avec la légende : *indulgentia Augg. in Carth.*³, en provenaient-elles. Mais, d'une manière générale, discerner les pièces qui en sortent n'est pas chose facile ou même possible jusqu'au déclin du III^e siècle où apparurent les marques de fabrique. « Les monnaies frappées à Carthage, le seul atelier d'Afrique, dit M. Babelon⁴, portent la marque K, KA ou KART, suivie d'une lettre variable, qui est le différent de l'émission. » Ces abréviations et des légendes telles que : *aucta Carthago, felix Carthago, conservatores Karthaginis suae*, sur des monnaies d'or de Maximien Hercule⁵ et de Maxence⁶, prouvent que la frappe a été faite à la *moneta* de Carthage. Les pièces d'or, d'argent ou de bronze d'Alexandre le tyran ont toutes au

¹ Eckhel, VI, p. 288-290; Mueller, *op. cit.*, p. 170-175, n^{os} 380-392; Cohen, I, p. 216 sq.; VII, p. 36; *Rech. ant.*, p. 187.

² Pourtant la *Notitia dignitatum* (Occ., X) ne parle pas de la *moneta* de Carthage; aussi M. Mommsen croit que toute affirmation sur sa durée serait prématurée en l'état actuel de la science (*Die funfzehn Muenzstaetten der funfzehn diocletianischen Dioecesen*, dans *Zeitschrift fuer Numismatik* de von Sallet, 1887, p. 243, n. 2). M. O. Hirschfeld (*Untersuch.*, p. 97, n^o 4), se demande si l'atelier n'avait pas été supprimé au IV^e siècle.

³ Cohen, III, p. 249 et 300, n^{os} 130-132, 520-524. On pourrait se poser la même question à propos des monnaies avec les légendes : *Africa, Annonae Augg.*, *saeculo frugifero* et des symboles d'abondance, corne, épis... (*ibid.*, p. 235, 236, 277, 293 sq., 315, n^{os} 21-27, 368, 480-486, 625 sq.).

⁴ *Rech. ant.*, p. 192. Dioclétien établit pour chaque diocèse une *moneta*, sous la direction d'un *procurator monetae*; cf. Mommsen, *loc. cit.*, p. 242.

⁵ Eckhel, VIII, p. 11, 18, 25; Cohen, V, p. 441, n^o 32, et peut-être p. 464, n^o 183; VII, p. 354, n^o 17.

⁶ *Ibid.*, VI, p. 27, n^o 5.

revers la mention significative : *p(ercussus) K(arthagine)*¹. L'atelier fut surtout prospère à la fin du III^e siècle et au commencement du suivant; ses officines émettaient alors des espèces pour la plupart des Augustes et des Césars qui détinrent le pouvoir depuis l'établissement de la tétrarchie jusqu'à Maxence; on a reconstitué quelques-unes de ces séries².

Régime
vandale.

Les Vandales ne pouvaient pas manquer d'utiliser tout le matériel monétaire que la conquête avait fait tomber entre leurs mains. Genséric manda-t-il d'Espagne, comme on l'a soutenu, d'habiles ouvriers monnayeurs³? Quoi qu'il en soit de cette tradition, la plus grande activité régna sous la domination des Vandales à l'atelier carthaginois, le seul, croit-on, qu'ils aient possédé⁴. La liste est longue des monnaies de Genséric, d'Hunéric, de Gunthamund, de Thrasamund, d'Hildéric et de Gélimer, qui nous sont parvenues. Il se peut qu'au début ils aient borné leur ambition à copier les types impériaux; on attribue d'ordinaire au règne d'Hunéric des pièces d'argent calquées sur celles d'Honorius⁵. Les successeurs de ce roi, sans s'écarter beaucoup de ce modèle en quelque sorte consacré, changent pourtant les légendes du droit et simplifient le revers qui, sou-

¹ Eckhel, *ibid.*, p. 45-47, cf. surtout p. 46, n. 3; VII, p. 373. Les légendes : *felix Karthago, Africa Aug. n., gloria exercitus Kart.*, sont aussi par elles-mêmes très explicites. L'indication *p. K.* se rencontre déjà sur des bronzes de Maximien Hercule.

² De Longpérier, *Œuvres*, III, p. 106-108; Mowat, *Revue numismatique*, 1897, p. 68, 72 sq., 129-133; cf. de Westphalen, *ibid.*, 1887, p. 30-36, 38, 40.

³ J. Friedlaender, *Die Muenzen der Vandalen*, 8^e, Leipzig, Wigand, 1849, p. 13; Papencordt, p. 433.

⁴ Friedlaender, *loc. cit.*

⁵ *Ibid.*, p. 19 sq., pl. 1; Sabatier, I, p. 215, pl. XX, 1; *Cosmos*, 23 déc. 1893, p. 118; *Bull. arch.*, 1893, p. 103, n. 2. L'argument principal qu'on invoque pour refuser ces pièces à Honorius est l'absence du DN devant le nom de ce prince écrit en toutes lettres. Friedlaender ajoute que le type du revers (femme debout tenant des épis dans chaque main) se retrouve sur des monnaies d'Hildéric, de Gélimer; mais cette identité pourrait résulter simplement de ce que les successeurs d'Hunéric l'ont copié. Friedlaender et tous les numismates après lui pensent qu'Hunéric a utilisé les pièces d'Honorius à cause de la ressemblance du nom. Genséric n'a-t-il pas pu les conserver pour ne pas troubler les habitudes de la population? C'est ce que firent les Mérovingiens, en Gaule, avec les espèces d'or et d'argent (cf. Ch. Robert, *Mém. Inscr.*, XXX, 2^e partie, p. 418-425; M. Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, p. xiv-xxviii, xcvi-ci, 1-8, n^{os} 1-31; id., *Inventaire sommaire des monnaies de la collect. d'Amécourt*, p. 13-15, n^{os} 1-14, extr. de la *Revue numismatique*, 1890). Si Genséric, comme le dit Papencordt (p. 435 sq.), s'est servi de *nummi recusi*, on est peut-être fondé à croire qu'il laissa d'abord circuler la monnaie romaine en cours. Après Hunéric, tous les rois vandales inscrivent leur propre nom sur le numéraire qu'ils frappent, et jamais plus on n'y rencontre l'épithète *Augustus*.

vent, ne porte plus qu'un chiffre de valeur ; *felix Karthago* indique à plusieurs reprises le lieu d'origine. Hildéric et Gélimer emploient le bronze concurremment avec l'argent¹. Enfin, pendant cette période, Carthage émet des monnaies autonomes de bronze, sans autre nom que le sien, accompagné d'une tête de cheval, souvenir du lointain passé où la ville punique en décorait fièrement ses statères².

Régime
byzantin. Les Byzantins, rentrés en possession de l'Afrique, frappent de nouveau des espèces d'argent et de bronze à l'effigie impériale³. Justinien fit de fréquentes émissions portant la date de l'ère nouvelle de Carthage reconquise⁴. Les monnaies de Justin II, avec le nom de sa femme Sophie, sortent, elles aussi, pour la plupart de cette ville⁵. Tibère Constantin⁶, Maurice Tibère⁷, Phocas⁸, Heraclius⁹, Constant II¹⁰, Constantin Pogonat¹¹, et même Justinien II¹², fort peu de temps avant la perte définitive de l'Afrique, utilisèrent encore fréquemment la vieille *moneta*. Au milieu du VII^e siècle, l'usurpateur Grégoire

¹ Eckhel, IV, p. 438 sq.; Friedlaender, p. 6; Sabatier, I, pl. XX; *Rech. ant.*, p. 194, 215. Papencordt (p. 433) croit aussi à l'existence de monnaies d'or. On assigne à Hildéric des monnaies de Justin I^{er}, avec *felix Carta* ou *Kartyg* (Friedlaender, p. 32; Sabatier, I, p. 249, pl. XX, 14; cf. Papencordt, p. 439); mais le fait ne me semble pas hors de conteste. Papencordt (p. 127, 231) voit dans la présence de la figure impériale sur ces monnaies l'aveu par les Vandales de leur dépendance vis-à-vis de l'Empire.

² Friedlaender (p. 35 sq., pl. I) les croit de la fin de la domination vandale; cf. Sabatier, I, p. 220 sq., pl. XX, 22-28; *Rech. ant.*, p. 195, 215. Certaines autres monnaies sont encore attribuables à Carthage et à cette époque, les unes en raison de leur type, bien qu'aucune légende ne vienne à l'appui, les autres parce qu'elles contiennent le nom de la ville entier ou abrégé. Outre les références ci-dessus, voir au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale les numéros suivants du catalogue : 9927A *Domino nostro*. Ṛ. *Carlagine p. p.*; 9927B *Dominis nostris*. Ṛ une croix dans une couronne; 9926 et 9927, buste de guerrier casqué à droite. Ṛ K. Ces trois derniers exemplaires sont inédits. MM. Babelon et Prou m'ont renseigné avec la plus parfaite obligeance sur ces séries numismatiques peu connues.

³ Sabatier (I, p. 163-165, pl. X, 14-15; XI, 2 et 7) attribue assez arbitrairement à Carthage des monnaies de Justin I^{er}.

⁴ *Ibid.*, p. 181, 183, 186-190, pl. XII, 23; XIII, 14; XV, 15-16; XVI, 11-13, 24-25. Cf., C. I. L., VIII, 3262.

⁵ *Ibid.*, p. 226-227, pl. XXI, 12-15.

⁶ *Ibid.*, p. 233, n^o 16.

⁷ *Ibid.*, p. 241, 243-246, pl. XXIV, 20; XXV, 14-16, 19, 32; XXVI, 1.

⁸ *Ibid.*, p. 253, n^o 18.

⁹ *Ibid.*, p. 265, 269 sq., pl. XXVIII, 4-5, 26, 29.

¹⁰ *Ibid.*, p. 300, 302, pl. XXXIII, 3-4, 12, 13, 16; II, p. 7, n^o 26, p. 8, pl. XXXV 7; *Miss. cath.*, 1887, p. 324.

¹¹ *Ibid.*, II, p. 14, pl. XXXV, 21; *Miss. cath.*, 1887, p. 325.

¹² *Ibid.*, II, p. 25, pl. XXVII, 19.

s'en servit, comme avaient fait Clodius Macer et Alexandre¹.

C'est à la période byzantine qu'il convient d'attribuer les *exagia* ou poids officiels, destinés à la vérification des monnaies d'or et d'argent, que les Arabes déterrent fréquemment entre La Goulette et Sidi Bou Saïd. Le musée de Saint-Louis en possède une riche série²; ils sont de valeur très diverse. Les indications qu'ils portent ne permettent pas, en général, de les attribuer spécialement à tel empereur. Friedlaender³ en a signalé un d'origine vandale.

¹ Diehl, *Afr.*, p. 557.

² Delattre, *Bull. Hipp.*, XVIII, 1883, p. 53-58; *C. R. Hipp.*, 1891, p. xxxviii sq.; *Cosmos*, 11 janv. 1890, p. 160 sq.; 23 déc. 1893, p. 119; cf. Gsell, 1893, p. 192, n. 5.

³ P. 13.

CHAPITRE II

FONCTIONNAIRES IMPÉRIAUX

En tant que capitale de province, Carthage abritait un grand nombre de représentants du pouvoir central. Si l'action de la plupart d'entre eux s'étendait au-delà de son enceinte, ils demeuraient pourtant dans ses murs, et leur réunion lui donnait un caractère à part entre toutes les villes africaines. Après avoir parlé des services municipaux, il est donc opportun de consacrer aussi quelques pages aux fonctionnaires impériaux.

I

ADMINISTRATION

proconsul. Le propréteur que les Romains installèrent dans l'Afrique soumise ne pouvait pas se fixer à Carthage, dont Scipion avait fait un amas de ruines; et la colonie de Gracchus, supprimée presque aussitôt que fondée, n'aurait pas davantage convenu au gouverneur. Les villes qui, pendant le siège, avaient secondé les efforts de Rome, étaient toutes désignées, au contraire, pour le recevoir. Cet honneur échet à Utique¹; sa situa-

¹ C. I. L., VIII, p. 449, et n° 1180 = 14310; Labarre, p. 6-8. Dureau de la Malle (p. 122) conteste cette opinion; ils'appuie sur l'aventure de Marius, à qui l'ordre d'expulsion lancé par Sextilius fut si promptement notifié à Carthage.

tion sur la mer, en face de la Sicile, et l'importance de sa population la désignaient au choix des Romains. Le proconsul qui, sous Auguste, succéda au propréteur¹, changea-t-il immédiatement de résidence? On peut le soutenir sans témérité². A ce moment, en effet, l'empereur avait rendu forte la cité carthaginoise qui végétait jusqu'à lui.

Le *proconsul provinciae Africae*, choisi parmi les consulaires, était un des premiers personnages de l'empire³. Son pouvoir s'étendait sur l'*Africa vetus* et l'*Africa nova*; il commandait même, privilège unique, l'armée nécessaire à la défense du pays. Ce commandement militaire lui fut enlevé par Caligula, mais ses attributions civiles ne subirent alors aucun amoindrissement; et même il conserva, en principe, une autorité sur les troupes⁴. Trois légats (*legati provinciae Africae*) administrent sous ses ordres autant de diocèses, dont l'un porte le nom de *diocesis Carthaginiensium*⁵. Il est *vir clarissimus*; il touche un traitement de 1.000.000 de sesterces (260.000 francs)⁶; il a droit à une escorte de douze licteurs⁷; le *quaestor provinciae Africae*⁸ et de nombreux employés subalternes lui obéissent.

Outre les *assessores* de son *consilium* qui l'éclaircissent dans

N'est-ce point s'attacher trop à la lettre du texte de Plutarque? Voir d'ailleurs les faits et les textes allégués par M. Pallu de Lessert, *Fastes*, I, p. 23, 41-43, 47 sq., 51 sq., 55, 77.

¹ Marquardt, II, p. 452.

² On dit qu'il ne se transporta pas à Carthage avant 742/12 (C. I. L., *loc. cit.*; Ruggiero, II, p. 122), parce qu'une inscription d'Utique mentionne une construction faite alors en cette ville par le proconsul. L'argument est peu solide; Schwarze (p. 3, n. 2) répond justement qu'il a pu habiter Carthage et bâtir à Utique. Mais, à son tour, il indique (p. 3) sans raison suffisante les années 740/14 ou 741/13; cf. ci-dessus, p. 46, n. 6.

³ Voir, à ce sujet, Mommsen, C. I. L., VIII, p. xv sq.; Marquardt, II, p. 453 sq., 534 sqq.; Cagnat, *Armée*, p. xix, 4-25, 112 sq., 115; Labarre, p. 9.

⁴ « Le proconsul, dit M. Cagnat (*ibid.*, p. 24-25), eut droit au même nombre de *beneficiarii* que le légat...; on ne rencontre de *beneficiarii* qu'à côté des personnages revêtus de commandements militaires. »

⁵ C. I. L., II, 1262, 4510, 4511; VI, 1346; XIV, 3599, 3600; *Bull. Ant.*, 1898, p. 224; *C. R. Inscr.*, 1898, p. 502; *Bull. arch.*, 1898, p. cxl, 174 sq. = *Rev. arch.*, XXXV, 1899, p. 172, n° 37; *Apul.*, *Flor.*, IX, 40; *Capitolin. Vita Gord. triun.*, 7, 2; 9, 6. Après Dioclétien, il n'y eut plus que deux diocèses (*Not. dign.*, Occ. XVIII); Carthage donna encore son nom à l'un des deux : C. I. L., VI, 1682 (1^{er} tiers du 1^{er} s.); VIII, 1277 = 14772 (a. 314-316), 928 (a. 388-392); *Mansi*, IV, col. 51, 167, 181 (a. 411); cf. Marquardt II, p. 575.

⁶ Dion Cassius, LXXVIII, 22.

⁷ *Cypr.*, *Epist.*, XXXVII, 2.

⁸ C. I. L., II, 1262, 1283, 1371; V, 2112, 4129, 4338, 4359; VI, 1346; cf. Hirschfeld, *Untersuch.*, p. 17; Labarre, p. 10.

l'exercice de la justice¹ et les amis qui forment sa *cohors praetoria*, son *officium*² comprend maison militaire et maison civile. Les officiers (*principes*)³ qui composent la première ont des attributions bien distinctes. L'un commande l'escorte⁴, un autre fait fonction d'écuyer (*strator*)⁵, un troisième semble investi de la surveillance des prisons (*equistrator a custodiis*)⁶; puis viennent les estafettes (*tesserarii*)⁷, enfin certains agents de la force publique, tels que les policiers (*commentarii*)⁸, le bourreau (*speculator* ou *spiculator*)⁹, les surveillants de la prison (*cataractarii, ministri cataractariorum, regionantes*)¹⁰. Cette liste, évidemment incomplète, puisque le gouverneur, depuis Caligula, avait droit au même nombre d'auxiliaires militaires que le légat¹¹, nous laisse pourtant deviner l'importance de cette partie de l'*officium*. Les quelques détails que nous possédons sur la maison civile proviennent des Actes des martyrs; ils ont trait par conséquent à un ordre de choses restreint et concernent surtout les fonctionnaires de l'ordre judiciaire. Nous y voyons des employés désignés sous le nom général d'*apparitores* (*apparitio*), qui assistent le proconsul siégeant dans le *secretarium*¹² et font comparaître les

¹ Apul., *De magia*, 1; Cypr., *Acta procons.*, 4.

² Cypr., *ibid.*, 2; *Acta SS. Saturnini...* 4-5, 14 (Ruinart, p. 383 sq.); *Acta S. Maximiliani*, 2 (*ibid.*, p. 300); *Passio Maximiani et Isaac* (P. L., VIII, col. 769); *Cod. Theod.*, XII, 1, 176; *Cod. Just.*, XII, 56, 1.

³ Cypr., *Vita*, 15; *Acta procons.*, 2. Le père de Tertullien, qualifié par Eusèbe et saint Jérôme de *centurio proconsularis* (P. L., I, col. 726), appartenait sans doute à ces *principes*. Sur les grades qui vont suivre, cf. Cauet, *Ephem.*, IV, p. 406-409, 424 sq., 452-455, 459-466.

⁴ Cypr., *Vita*, 15, « cum militibus suis princeps ».

⁵ Cypr., *Acta procons.*, 2; cf. Cagnat, *Armée*, p. 128-130.

⁶ *Ibid.* Sur ce sens, cf. *Cod. Just.*, IX, 4, 1.

⁷ Cypr., *Vita*, 16.

⁸ Cypr., *Epist.*, LXXXI.

⁹ Cypr., *Acta procons.*, 5; *Acta S. Maximiliani*, 3 (Ruinart, p. 301); Cagnat, *Armée*, p. 130.

¹⁰ *Passio S. Perpetuae*, 15; *Passio SS. Montani...*, 3 et 17 (Ruinart, p. 99, 114, 230, 236). Les *venatores* qui flagellent Perpétue et ses compagnons dans l'amphithéâtre (*Passio*, 18; Ruinart, p. 100, 116) ne dépendaient sans doute pas du proconsul. Je rangerais plus volontiers sous ses ordres les *stationarii* dont parle saint Augustin dans un sermon prononcé peut-être à Carthage (*Enarr. in psalm.*, XCIII, 9; cf. P. L., XXXVI, col. 1189 et 1199, avec les notes; puis, *Cod. Theod.*, VI, 29, 1; XVI, 2, 31).

¹¹ Cagnat, *Armée*, p. 25, 130, n. 7.

¹² Aug., *Sermo XLVII*, 4 : « Magnum secretum judicis, unde secretarium nominatur. »

accusés devant lui¹, puis le greffier (*exceptor*), qui rédige les actes et lit la sentence².

En dehors peut-être de l'entourage du proconsul, mais dépendant néanmoins directement de lui, je nommerai encore le *praefectus fabrum*³, dont le séjour à Carthage se prolonge autant que durent les pouvoirs de son chef⁴.

Tout cet appareil (*ornatio*) était de nature à impressionner les esprits et à concilier au gouverneur le respect d'une population qui prisait surtout l'éclat extérieur. La valeur personnelle du magistrat y contribuait aussi dans une large mesure. Galba, Vitellius, Vespasien, Pertinax, Didius Julianus, Balbin, Gordien, Macrianus⁵, qui tous revêtirent la pourpre impériale, avaient été proconsuls d'Afrique. Des guerriers comme Junius Blaesus, des jurisconsultes comme Javolenus, des littérateurs comme Lollianus Avitus et Symmaque, peut-être Claudius Maximus, des historiens comme Dion Cassius⁶, illustrèrent aussi cette fonction. D'autre part, quoique la charge fût annuelle en principe⁷, il arriva le plus souvent que le titulaire fut *prorogé* au-delà de cette limite. M. Junius Silanus, sous Tibère, se maintint à son poste pendant six années consécutives; Gordien était en charge depuis six ou huit ans quand on l'éleva à l'empire⁸. Ces causes diverses, pouvoir étendu, qualités particulières, durée du gouvernement, tendaient à constituer le proconsul en une sorte de vice-roi d'Afrique. Plusieurs, on s'en souvient, ne résistèrent pas à la tentation de substituer la réalité à l'apparence et de s'affranchir de la tutelle impériale. La plupart, pour être demeurés dans le devoir, possédèrent néanmoins, dans

¹ Cypr., *Acta procons.*, 1; *Acta martyr. Scilitanorum*, 1 (Ruinart, p. 88, cf. 89); *Cod. Just.*, XII, 56, 1-2.

² *Acta mart. Scil.*, 5 (*ibid.*, p. 87); cf. *Passio Maximiani et Isaac* (P. L., VIII, col. 768 sq.).

³ On rencontre encore dans les textes un *scholasticus* (avocat) *proconsulis* (Aug., *Epist.*, CLVIII, 1) et un *advocatus vicariae praefecturae* (*id.*, *De civ. Dei*, XXII, 8); je ne crois pas qu'il s'agisse là de véritables fonctionnaires, mais d'auxiliaires occasionnels de l'administration.

⁴ C. I. L., XIV, 3665, Borghesi, V, p. 208; Marquardt, XI, p. 250 sq.; Cagnat, *Armée*, p. 187 sq; Pallu, *Fastes*, I, p. 117 et les références; Hirschfeld, *Untersuch.*, p. 249.

⁵ Pallu, *Fastes*, I, p. 123, 137, 139, 224, 227, 265, 276, 284 sq.

⁶ *Ibid.*, p. 105, 164, 199-201, 269.

⁷ Cypr., *Epist.*, XXXVII, 2.

⁸ C. I. L., XIV, 3665; Pallu, *Fastes*, I, p. 117 sq., 179. Pour les autres prorogations, cf. *ibid.*, *passim*, et Marquardt, II, p. 567, n. 4.

la région qui leur était soumise, une puissance quasi souveraine¹. Carthage en éprouvait les effets, ainsi qu'il est naturel, beaucoup plus vivement que les autres parties du territoire. C'est, par exemple, à la présence du proconsul, investi de la juridiction criminelle, que la ville dut de voir mourir dans ses murs tant de chrétiens venus du dehors, les Scilitains, les martyrs de Thurburbo et ceux d'Abitina, à côté de ses propres fils, Cyprien, Mappalicus, et tous ceux dont les noms paraîtront lorsque je retracerai l'histoire de son église².

vicarius
fricae. La réforme de Caligula, plus encore l'érection de la Numidie en province spéciale sous Septime Sévère, avaient porté atteinte au prestige de ce magistrat. Son autorité fut réduite bien davantage quand Dioclétien institua le diocèse d'Afrique dépendant de la préfecture d'Italie et mit à sa tête le vicaire (*vicarius Africae*). Tandis que ce dernier avait sous sa juridiction de vastes territoires, il ne restait à l'autre que la Proconsulaire ou Zeugitane³, grave déchéance que ne parvenait pas à compenser le rattachement direct de cette province à l'empereur. Je ne soutiendrai pourtant pas un paradoxe en avançant que Carthage, loin de perdre à cet amoindrissement de l'autorité proconsulaire, y gagna beaucoup plutôt. En effet, si la réalité du pouvoir échappe aux mains du gouverneur, l'apparat dont il était jusqu'alors environné ne souffre aucune éclipse. Son *officium*, dont la *Notitia dignitatum* nous a

¹ Dureau de la Malle (p. 203) et Labarre (p. 10) à sa suite mentionnent un texte de Prosper Tiro (p. 206) que j'ai en vain cherché. A titre de renseignement, voici la traduction de ce passage par Dureau de la Malle. « Lorsque l'année du gouvernement de ces magistrats (les proconsuls) était expirée, le peuple était convoqué dans le forum de Carthage pour porter son jugement sur leur administration. C'était un jour solennel que celui où le peuple citait les proconsuls à son tribunal. Leurs noms étaient inscrits sur des calculs d'ivoire. Ceux qui avaient administré la province avec talent et intégrité, on leur décernait des louanges et des honneurs, même s'ils étaient absents; ceux qui, dans leur gouvernement, s'étaient montrés inhabiles et rapaces étaient injuriés et sifflés par le peuple. »

² On trouvera là l'indication des divers interrogatoires du proconsul; je me borne en ce moment à rappeler deux passages significatifs des lettres de saint Cyprien (X, 4; XXXVIII, 1). Sur la justice parfois vénale à Carthage, voir Cyprien, *Ad Demetrianum*, 10-11.

³ « Zeugitana regio, quae propria vocatur Africa... », Martiannus Capella, VI, 669; *Proconsularis Zeugitana*, liste de Vérone; « Proconsularis, in qua est, Carthago », liste de Polemius Silvius; *Not. dign.* (édit. O. Seeck), p. 250, 256 et Occ. I; cf. Mommsen (trad. Picot), *Mémoire sur les provinces romaines*, p. 48; Ruggiero, I, p. 343

conservé la composition pour cette période¹, comprend une sorte de chef du personnel aux appointements de 200.000 sesterces (52.000 francs) (*princeps de scola agentum in rebus ducenarius*), un greffier en chef (*cornicularius*), deux comptables (*numerarii duo*), un chef du secrétariat (*primiscrinus*), un délégué à la police (*commentariensis*), un aide pour les affaires civiles (*ab actis*), des secrétaires (*adjutor, subadjuvae*), des scribes (*exceptores*), des estafettes (*singulares*), et des agents inférieurs en nombre indéterminé (*et reliquum officium*). D'autre part, le vicaire, *vir spectabilis*, qui résidait, selon toute probabilité, dans la même ville², était lui aussi à la tête d'un *officium* dont les éléments sont identiques à ce que nous avons trouvé chez le proconsul, sauf qu'au *primiscrinus* est substitué un expéditionnaire (*cura epistolarum*)³. L'énumération se termine, comme dans le cas précédent, par une formule assez vague (*et reliqui officiales*), qui laisse deviner une suite encore longue de sous-ordres⁴. Les modifications introduites par Dioclétien dans le régime civil de l'Afrique avaient donc eu pour résultat d'accroître à Carthage, dans de fortes proportions, la classe des fonctionnaires. Si l'Empire, dans son ensemble, souffrait de ce développement exagéré de la bureaucratie, elle y trouvait pour elle-même une source de revenus, partant un élément de prospérité matérielle.

Régime
vandale.

Cette machine administrative aux rouages compliqués se disloqua-t-elle en un jour, lors de l'invasion vandale? On serait tenté de le croire; tout ce que les historiens racontent de la fureur des barbares laisserait supposer qu'ils ne rêvaient qu'une chose, faire table rase de ce qui existait avant eux. Il faut en rabattre. Genséric était un politique avisé en même temps qu'un hardi conquérant; aussi ne nous étonnons pas qu'il ait maintenu la plupart des usages et des fonctions existantes⁵. Victor de Vita parle d'un *proconsul Carthaginis*, possesseur d'une grosse fortune et traité par Hunéric en haut

¹ Occ. XVIII. Pour l'explication de la plupart des fonctions suivantes, cf. Pallu, *Vic.*, p. 15-18, avec les références.

² Pallu, *ibid.*, p. 6.

³ *Not. dign.*, Occ. XX; Pallu, *ibid.*, p. 15-18.

⁴ Outre le tribun Marcellinus et de nombreux fonctionnaires envoyés directement par l'empereur, les procès-verbaux de la conférence de 411 mentionnent divers attachés au proconsul, au vicaire et au légat de Carthage? Mansi, IV, col. 51, 167, 181.

⁵ Papencordt, p. 192-202.

dignitaire¹. Ce personnage, originaire d'Hadrumète et nommé sans doute par le roi, devait être le représentant des très nombreux Romains demeurés dans la province. En le choisissant ailleurs qu'à Carthage, on avait voulu éviter qu'il n'eût des liens trop étroits avec la population de la capitale où il était appelé à résider et à exercer la justice. L'*ordo decurionum* continue à administrer la ville, et le *praepositus iudiciis Romanis in regno Africae Vandalorum* y est le chef suprême des tribunaux romains².

Les Vandales, tout en conservant en grande partie l'organisation romaine pour la population vaincue, n'avaient pas abandonné leurs propres habitudes. Ils formaient comme une immense garnison, campée en Afrique, à la subsistance de laquelle le pays devait pourvoir. Le roi était le chef de cette garnison ; ses moyens d'existence ressemblaient à ceux qu'employèrent plus tard les beys turcs dans les Etats barbaresques³. Il s'entourait sans doute de quelques fonctionnaires aux occupations pacifiques, un chancelier (*praepositus regni*), un secrétaire (*notarius*)⁴ ; pourtant sa cour, dont une foule de Romains portaient l'avorissante livrée⁵ et qui avait absorbé toutes les richesses du pays⁶, présentait surtout un caractère militaire⁷. Les guerriers avides de plaisirs, qu'il avait décorés de titres brillants (*comites, millenarii, gardingi*)⁸ et mis en possession de vastes territoires en Zeugitané (*sortes Vandalorum, κληροί Βανδιλων*)⁹, ne demandaient qu'à profiter de leur conquête. Au retour des expéditions que Genséric dirigeait contre l'Italie et les rivages méditerranéens, quand les vainqueurs s'accordaient un court repos pour jouir du fruit de leurs rapines, Carthage devait offrir le spectacle de l'opulence et du luxe ; les fêtes succédaient aux fêtes dans le palais royal. Mais combien cher se payaient cette gloire et ce bien-être

¹ III, 27 ; Papencordt, p. 195 sq., 250.

² Marcus, *Wand.*, p. 188 ; Papencordt, p. 250 sq. Je n'ai pas retrouvé le passage de Victor de Tonnenna auquel ils se réfèrent.

³ Papencordt, p. 269, 310.

⁴ Vict. Vit., II, 3, 15, 41 ; Papencordt, p. 220-221, 262. Victor (III, 33) nomme parmi les emplois inférieurs un *cellarita regis*.

⁵ Vict. Vit., II, 6, 8-9 ; Papencordt, p. 188, 219, 221 sq.

⁶ Papencordt, p. 267, 269.

⁷ Papencordt, p. 211, 219.

⁸ Papencordt, p. 223-227.

⁹ Vict. Vit., II, 4 ; I, 13 ; Proc., *Bell. Vand.*, I, 5 ; Papencordt, p. 183, 192.

factices! Les persécutions et la servitude en étaient la rançon.

*Le praefectus
praetorio
Africae.*

La puissance vandale tombe sous l'effort de Bélisaire. A peine rentré en possession de l'Afrique, Justinien en réorganise le gouvernement, dont un célèbre rescrit d'avril 534 trace le cadre et règle les détails presque avec minutie¹. L'Afrique est érigée en préfecture; le titulaire réside à Carthage. Tout le territoire auquel il commande se divise en sept provinces, dont l'une, l'ancienne Proconsulaire ou Zeugitane², passe sous les ordres d'un *consularis*, aux appointements de 448 sous d'or (7.017 fr. 90), qui dirige 50 employés³. Le préfet du prétoire d'Afrique (*praefectus praetorio Africae*)⁴, dont la juridiction est plus étendue que ne le fut jamais celle d'aucun gouverneur en ce pays, qui touche un traitement de 100 livres d'or (113.000 francs), et qui est entouré des plus grands honneurs, compte dans ses bureaux (*per diversa scrinia et officia*) jusqu'à 407 auxiliaires. Une liste annexée à la lettre de l'empereur les énumère tous, bureau par bureau, avec le chiffre de leurs émoluments. On me dispensera de reproduire ici cette longue série d'employés, dont quelques-uns, par exemple les *grammatici*, les *sophistae oratores*, nous étonnent dans la suite d'un gouverneur. Ce que je tiens seulement à faire observer, c'est l'accroissement des services impériaux. Carthage est, plus que jamais, dans cette dernière période de son histoire, une ville de fonctionnaires.

L'exarque.

Les renseignements que nous possédons sur les gouverneurs à la fin du VI^e siècle et durant le VII^e sont très clairsemés. Le préfet du prétoire subsiste, mais sa situation s'amointrit⁵ quand l'empereur Maurice institue l'exarque d'Afrique⁶, qui, d'abord chef militaire, devient rapidement « un véritable vice-empereur ».

¹ *Cod. Just.*, I, 27; cf. Partsch, p. VII et n. 5; *Epist. Gregorii I Papae* (éd. Ewald), I, p. 26 sq., 267, les notes. Wilmanns (C. I. L., VIII, 1020) attribue un proconsul à l'Afrique sous Justin II (565-578); au lieu de *v. c. p[ro]c.* p.[a...], ne pourrait-on pas lire *p[ro]aef.*? Cf. *ibid.*, 10498.

² J'admets les corrections que M. Diehl (*Afr.*, p. 407-410) fait subir au texte du Code; cf. Cuq, dans Borghesi, X, 2, p. 654, n. 1.

³ Diehl, *Afr.*, p. 410-416.

⁴ Sur ce fonctionnaire et ses agents, voir Diehl, *Afr.*, p. 97-107; la liste des préfets du prétoire d'Afrique se trouve dans ce même ouvrage, p. 596-599, et dans Borghesi. *loc. cit.*, p. 653-672.

⁵ Diehl, p. 489-492.

⁶ *Ibid.*, p. 472-474.

reur¹ », et, non content de posséder les anciennes attributions du *magister militum*, empiète de plus en plus sur celles du préfet. Le patrice Gennadius, exarque en 591², que Simocatta nomme aussi le *Decar* de la province³, avait assurément son centre d'action à Carthage, où il se tenait environné d'« une pompe presque royale » et secondé par un *officium* considérable⁴. Mais que dire de l'exarque d'Italie Smaragdus? Il exerça un pouvoir simultané sur l'Italie et sur l'Afrique; le fait est indéniable, puisqu'il érigeait en même temps deux statues à Phocas, l'une à Rome, l'autre à Carthage⁵. Si cette dernière ville lui fut redevable de quelque embellissement, je n'aperçois néanmoins aucune raison péremptoire pour admettre qu'elle ait eu l'honneur et le profit de sa présence. Quand ce régime spécial eut pris fin et que les gouverneurs furent de nouveau institués pour l'Afrique seule, Heraclius, Nicetas, les deux Grégoire, le second du moins jusqu'à sa révolte⁶, conservèrent Carthage comme résidence. N'était-ce pas à l'abri de ses remparts que se massaient les forces byzantines pour repousser le suprême assaut, tandis que le vide se faisait autour d'elle et que les Arabes resserraient peu à peu le cercle infranchissable qui allait bientôt l'étreindre?

Au-dessous de l'exarque se développe toute une hiérarchie dont deux grades seulement nous sont connus : des sceaux en plomb du musée de Saint-Louis mentionnent un préfet (ἐπίτροπος) et un consul⁷.

¹ *Ibid.*, p. 474, 477, 481, 484-489.

² C. I. L., VIII, 42035; Gsell, 1893, p. 174, n. 113; Diehl, *Afr.*, p. 478 sq.

³ VII, 6 (*Byz.*): « Ὁ μὲν οὖν Γεννάδιος τὸ τηλικαῦτα Δέκαρ. » M. Diehl ne donne pas l'explication de ce mot.

⁴ On ne peut guère se faire une idée de cet *officium* que par comparaison avec ce qui existait en Italie; cf. Diehl, *Afr.*, p. 488 sq.

⁵ C. I. L., VI, 4200; VIII, 40529; cf. Gsell, *loc. cit.*

⁶ Voir ci-dessus, L. I, chap. V, § 3; C. I. L., VIII, 2389, 40963.

⁷ *Miss. cath.*, 1887, p. 325; cf. Héron de Villefosse, dans Borghesi, X, 2, p. 663, n. 2. On lit sur d'autres plombs *patricius*, *domesticus* (*C. R. Hipp.*, 1893, p. xxiii sq.; Gsell, 1893, p. 174, n° 114); ce sont là des titres honorifiques et non des fonctions administratives.

II

FINANCES

Les procura- Le gouverneur et les agents qui dépendent immédiatement de lui, quelque nom qu'ils portent sous les régimes successifs, ont pour mission principale d'administrer la province, c'est-à-dire d'y maintenir l'ordre, d'y faire connaître et exécuter la loi. Les procureurs et leurs subordonnés, qui relèvent directement de l'empereur, gèrent les vastes propriétés impériales¹ et travaillent au recouvrement des impôts². Il ne semble pas avoir existé de procureur général pour toute la province³; mais le plus haut gradé de ceux qui sont établis dans la capitale occupe, dès le commencement de l'Empire, une situation fort importante; elle ne fit que croître par la suite. Au début du III^e siècle, le procureur Hilarianus, investi du *jus gladii*, remplace, avec le titre de *praeses*, le défunt proconsul Minucius Timinianus; ce fut lui qui ordonna le martyre de Perpétue et de ses compagnons⁴. En 259, un autre fait encore, dans les mêmes conditions, l'intérim du proconsul; il envoie également à la mort le groupe de chrétiens dont Montanus est le chef⁵. Ces suppléances ne reviennent toutefois qu'à de rares intervalles; le champ d'action ordinaire de ces fonctionnaires est plus restreint. Ils nous apparaissent en Afrique, chacun avec sa petite province (*tractus*) nettement délimitée, subdivisée en un certain nombre de régions (*regio, saltus*), à la tête desquelles se trouvent d'autres procureurs; le titre

¹ Mommsen, C. I. L., VIII, p. xvi sq.; Toutain, *Cités*, p. 161, n. 1.

² Marquardt, II, p. 582 sq.

³ Ruggiero, I, p. 338. Pourtant on connaît (C. I. L., VI, 8375) un *ark(arius) provinciae Africae*, dont l'existence paraît entraîner celle d'une caisse centrale pour les possessions impériales en Afrique: cf. *ibid.*, III, p. 98. Une inscription de l'amphithéâtre a aussi été lue par M. Héron de Villefosse (*Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 160 sq., n° 77): *Ratio A(ugusta) f(isci) p(rovinciae) A(fricae)*.

⁴ *Passio S. Perpetuae*, 6 (Ruinart, p. 95); Tert., *Ad Scapulam*, 3; Pallu. *Fastes*, I, p. 238 sq., 288 sq.

⁵ *Passio SS. Montani...*, 2, 3, 18, 20 (Ruinart, p. 230 sq., 236); Hirschfeld, *Untersuch.*, p. 258; Ruggiero, I, p. 333.

de *procurator* ne va presque jamais sans un qualificatif qui en détermine l'extension¹.

Le *procurator Augusti provinciae Africae tractus Karthaginiensis*² est fixé à Carthage. Il appartient généralement à l'ordre équestre et touche 100.000 sesterces (26.000 francs) de traitement (*centenarius*). Le pays sur lequel il exerce sa curatèle s'étend, à l'ouest, jusqu'à Tabarka, c'est-à-dire jusqu'aux confins de la Numidie; au sud, il englobe le territoire de *Thugga* (Dougga); la mer le borne à l'est et au nord³. La découverte des cimetières de Bir ez Zitoun et de Bir el Djebbana, en nous faisant connaître ses auxiliaires (*officium*), a jeté quelque lumière sur l'organisation de son service. Les très nombreuses épitaphes que ces nécropoles nous ont rendues⁴ ne concernent pas toutes des employés aux bureaux du procureur (*tabularium*), leurs proches eurent aussi place dans les deux *areae*; néanmoins la liste des titres est assez complète.

Les chefs de service (*procuratores Augusti*⁵) n'y figurent point; leur rang ne permettait pas qu'ils fussent confondus avec les affranchis et les esclaves qui peuplent ces cimetières de petites gens (*tenniores*). Deux personnages pourtant sont qualifiés de *procuratores*; affranchis l'un et l'autre, ils appartiennent à une catégorie inférieure. A côté d'eux figurent les *adjuutores tabularii* et les *dispensatores*, chargés de percevoir les impôts dus au fisc et de payer ses dettes. Ensuite défilent les *tabularii*, *librarii*, *notarii*, *calculatores*, *cursores*, *tabellarii*, *agrimensores*, *pedisequi*, *paedagogi*, *aeditui*, *furnarii*, *veterinariii*, d'autres encore qu'il serait fastidieux d'énumérer. M. Mommsen a expliqué leurs fonctions dans une étude appro-

¹ C. I. L., VIII, p. xvii; cf. *ibid.*, III, 5776; Ruggiero, I, p. 336; *Bull. Ant.*, 1890, p. 79 sq.; D., *Arch.*, p. 13; D., *Épigr.*, p. 143 sq., n° 17; Cypr., *Acta procons.*, 5; A. Schulten, *Die roemischen Grundherrschaften*, 8°, Weimar, Felber, 1896, p. 60-82.

² C. I. L., VI, 8608; VIII, 1269, 1578, 10570, 17899, 17900; *Ephem.*, V, 335; Mommsen, *Hermes*, 1880, p. 397-401; Hirschfeld, *Untersuch.*, p. 261; Cagnat, *Bull. épigr.*, 1832, p. 232-234; Ruggiero, I, p. 338 sq.; III, p. 98; cf. Iléron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1892, p. 214-216.

³ Cagnat, *loc. cit.*

⁴ C. I. L., VIII, 1027, 1028, 1060; 12530-13214; Ruggiero, I, p. 339 sq. On continue à retrouver, soit dans les nécropoles, soit en divers endroits de Carthage, des textes du même genre: *Revue tunisienne*, 1893, p. 420, 424; *Bull. Ant.*, 1892, p. 214-216; 1896, p. 126, 13) sq; cf. p. 218 = *Rev. Arch.*, XXI, 1893, p. 388, n° 56; XXVII, 1895, p. 402 sq.; XXIIX, 1896, p. 396, n°s 83-84; XXXI, 1897, p. 146-148, n°s 38, 43, 46.

⁵ C. I. L., VIII, 12550.

fondie¹; je n'ajouterai qu'une seule observation. La plupart des *officiales* exerçaient leur emploi hors de Carthage, l'objet même de ces occupations l'indique. Mais ils y conservaient toujours un point d'attache; ils y faisaient un voyage de temps en temps pour rendre des comptes ou prendre des ordres; souvent ils revenaient y mourir ou bien on y rapportait leurs cendres, les épitaphes en font foi. C'est que tous ces hommes formaient un groupe homogène, la *familia domus Augustae*, sous la direction du *procurator tractus Karthaginiensis*; plusieurs d'entre eux (*medici, aeditui, paedagogi*, etc.) exerçaient leur profession, d'un caractère privé, au profit de la *familia*.

Quelques inscriptions de cette série nomment les *quattuor publica Africae*, impôts dont la nature nous échappe encore, mais qui devaient être perçus, sous la surveillance d'un procureur installé au chef-lieu de la province, par des sociétés financières qui les avaient pris à ferme².

Fonction-
naires du
Bas-Empire.

Pour une époque plus basse, la *Notitia dignitatum*³ nous transmet encore le souvenir de nombreux agents, analogues à ceux dont il vient d'être question. C'étaient, sous les ordres du *comes sacrarum largitionum*, qui représente notre ministre des Finances, le *comes titulorum largitionalium per Africam*, le *rationalis summarum Africae*, le *procurator gynaeccii Carthaginis Africae*, directeur d'un atelier public où des femmes confectionnaient des vêtements de laine⁴, le *procurator bafiorum omnium per Africam*, qui surveillait l'industrie de la pourpre⁵; enfin le *procurator monetæ*, que passe sous silence la *Notitia*, mais dont l'atelier monétaire réclame la présence⁶. L'un au moins de ces représentants du fisc indique sa résidence par son titre; avec Boecking, je conjecture que tous les autres habitaient aussi à Carthage, de même que les administrateurs des biens ou des domaines impériaux

¹ *Ibid.*, p. 1335-1338 réédition retouchée d'un travail publié antérieurement dans les *Mélanges Graux*, p. 505-513, et dans l'*Ephem.*, V, p. 110-120; cf. Hirschfeld, *Untersuch.*, p. 32 sq.

² C. I. L., VIII, 997, 1128, puis p. xvii, 1338 et les textes cités; Hirschfeld, *op. cit.*, p. 20 sq.; Ruggiero, t. p. 346 sq.; Toutain, *Cités*, p. 278.

³ *Occ.*, XI-XII, avec les notes de Boecking; cf. C. I. L., VIII, 12543; Eusèbe, *II. E.*, X, 6; Hirschfeld, *op. cit.*, p. 26, n., 36-40, 41-48.

⁴ Du Cange, *Gloss.*, s. v. *gynaeceum*; *Cod. Theod.*, X, 20, 9; XI, 1, 24.

⁵ *Ibid.*, s. v. *baphium*, cf. Hirschfeld, *op. cit.*, p. 193, n. 1.

⁶ Mommsen, *Zeitschrift fuer Numismatik*, 1887, p. 242, n. 2; voir ci-dessus, 333, n. 4.

dont j'emprunte encore les titres à la *Notitia : rationalis rei privatae per Africam, rationalis rei privatae fundorum domus divinae per Africam*.

Quelques sceaux en plomb nous ont conservé le souvenir des *commerciarii*¹, chargés, à l'époque byzantine, de percevoir et de centraliser le *κῶμμερσίον*, qui comprenait les droits de douane « et d'une manière générale les impôts divers... prélevés en argent ou en nature sur l'agriculture et sur le commerce² ». Un port de l'importance de Carthage, une capitale de province où le trafic était considérable, ne pouvaient se passer de ces fonctionnaires des finances. Les *commerciarii* occupaient un rang élevé dans la hiérarchie administrative ; l'un d'eux porte le titre d'ancien consul (*ἀπὸ ὑπατάων*)³. Ceux dont nous possédons les noms appartiennent tous au VII^e siècle.

¹ *Miss. cath.*, 1887, p. 524 ; *C. R. Hipp.*, 1893, p. xxv-xxvii ; Gsell, 1893, p. 174, n° 114 ; Diehl, *Afr.*, p. 501 ; cf. Schlumberger, *Sigillographie de l'Empire byzantin*, p. 470-475.

² Diehl, *Afr.*, p. 500. C'est à un service analogue que se rattachent les *curiosilitorum*, douaniers employés, surtout en Afrique et en Dalmatie, sur les côtes et dans les ports, au début du v^e siècle (O. Hirschfeld, *Die « agentes in rebus »*, p. 20 et n. 1, extrait des *Sitzungsberichte d. k. pr. Akad. d. Wissensch. zu Berlin*, XXV, 1893). On a retrouvé à Carthage de nombreux plombs de douane (Delattre, *Bull. arch.*, 1898, p. 162, 164-170).

³ *C. R. Hipp.*, 1893, p. xxvii. On trouve encore d'anciens consuls et d'anciens préfets (*ἀπὸ ἐπιτάγων*), mais sans indication de fonctions administratives ; *ibid.* ; *Miss. cath.*, 1887, p. 508 ; Diehl, *Afr.*, p. 501.



CHAPITRE III

ARMÉE, MARINE ET COMMERCE

I

GARNISON

Bien que le proconsul ait été jusqu'en l'année 37 le chef véritable de l'armée d'Afrique, il n'eut jamais sous la main le gros des troupes qui lui obéissaient. Dès le temps d'Auguste, la *legio III Augusta* était cantonnée, non point à Carthage ou aux environs, mais à *Theveste* (Tébessa). Ce fait, dit justement M. Mommsen, explique le système complet des routes qui reliaient ces deux villes, alors « les deux têtes de l'Afrique romaine¹ ».

Cependant une capitale aussi peuplée ne devait pas être dégarnie de toute force militaire ; je parle de troupes régulières, et non d'une milice urbaine dont il n'existe aucun vestige (on se tromperait en appliquant ce nom à la foule en armes qui se porta à la rencontre de Capellien), ni d'un corps de « vigiles » dont on ne trouve non plus aucune mention. Quand Perpétue et ses compagnons, enfermés dans la *carcer castrensis*, réservés pour le *munus castrense*², sont sous la garde d'un *miles optio*, d'un *tribunus*³ ; quand, au milieu du IV^e siècle, les

¹ C. I. L., VIII, p. xxi.

² *Passio S. Perpetuae*, 7 (Ruinart, p. 96, 111).

³ *Ibid.*, 9, 16 (Ruinart, p. 97, 100, 112). Sur l'*optio carceris*, cf. *Bull. Ant.*, 1896, p. 120-122.

orateurs donatistes, célébrant la constance de leurs martyrs, dont un est qualifié de *miles*, s'indignent des brutalités que leur parti a subies, flétrissent les *vexillationes* qui cernent les maisons, les *militum manus* qui secondent les « traditeurs », la *cohors militum* qui s'élançe hors du camp (*castra*) pour charger les leurs, les *milites et triarii* toujours prêts à frapper les innocents¹; quand enfin, deux cents ans plus tard, Procope raconte des événements qui se sont passés dans le στρατιπέδον², ne sommes-nous pas autorisés à dire qu'à toutes les époques Carthage posséda une garnison à l'intérieur des murs? Le nom de *vicus castrorum*, appliqué à l'une de ses rues³, en serait encore une preuve. La composition et l'effectif de cette garnison varièrent plusieurs fois; il sera donc utile de distinguer les périodes.

La garde du
proconsul.

Tant qu'il posséda l'autorité militaire, le proconsul eut naturellement à ses côtés l'état-major du général en chef, composé de *cornicularii*, *commentarienses*, *librarii*, *actarii*, *notarii*, *exceptores*, *exacti*, *stratores*, *singulares*, *a rufo*, *beneficiarii*, *immunes*⁴. Il est à croire qu'un petit détachement leur était adjoint, tant pour rehausser l'éclat de la dignité proconsulaire que pour parer à toute éventualité. Mais, parce que les communications étaient faciles de Carthage à Theveste et que la légion se trouvait toujours à la disposition du gouverneur, je suis porté à penser que ce détachement se réduisait à une assez faible escorte. Au contraire, quand le commandement des troupes eut été déferé au légat et que le proconsul, selon le mot d'Ulpien, « ne pouvait plus avoir ses écuyers à lui⁵ », il devint urgent de ne pas laisser sans défense les grands intérêts qui lui étaient confiés. « On détachait donc de la légion voisine un certain nombre d'hommes et on les mettait à sa disposition; il les envoyait sur les points du pays où leur présence était reconnue nécessaire pour assurer la sécurité. Le nombre de ces soldats était, au temps d'Hadrien, de six cents

¹ *Sermo de passione SS. Donati et Advocati*, 3 et 6; *Passio Maximiani et Isaac* (P. L., VIII, col. 734 sq., 768-770, 771). D'un cimetière des *officiales* provenant encore l'épithaphe d'un *trivarius* (*Bull. Ant.*, 1896, p. 126).

² *Bell. Vand.*, II, 14, 26.

³ *Appendix Probi* (cf. ci-dessus, p. 316-321); Cagnat, *Armée*, p. 264 sq.

⁴ Cf. Mommsen, *Ephem.*, IV, p. 533; Cagnat, *op. cit.*, p. 126 sqq.

⁵ *Dig.*, I, 16, 4, 1: « Nemo proconsulum stratores suos habere potest, sed vice eorum milites ministerio in provinciis funguntur. »

environ, chiffre qui représente l'effectif d'une cohorte. Chaque cohorte passait une année à Carthage et était relevée l'année suivante par une autre. On conçoit aisément qu'on plaçât auprès d'un gouverneur aussi considérable non pas des auxiliaires, mais des légionnaires, des citoyens romains.

« La garde du proconsul pouvait aussi, ainsi qu'il est aisé de le comprendre, être empruntée aux détachements légionnaires qui furent envoyés de loin en loin pour renforcer l'armée d'occupation de Numidie; cette combinaison avait l'avantage de réserver pour les opérations militaires toutes les cohortes de la *legio III Augusta* habituée, mieux que toute autre, aux difficultés de la guerre africaine ¹. » La *legio VII Gemina*, qui vint d'Espagne, à la fin du 1^{er} siècle ou dans le cours du 1^{er}, prêter main forte à la *III Augusta* ², peut-être aussi la *I Adjutrix* ³, déléguèrent tour à tour des cohortes auprès du proconsul ⁴. C'est dans ces cohortes, renouvelées annuellement, qu'il choisissait le personnel de sa maison militaire.

cohors
bana.

Les six cents hommes de la légion de Numidie, ou de quelque autre accidentellement, n'étaient pas seuls installés d'une façon permanente dans la capitale. Si le proconsul avait besoin de soldats pour rendre sa puissance effective et réprimer toute velléité d'insurrection, il n'était pas moins utile au procurateur, qui gérait les propriétés impériales et en centralisait les revenus, de pouvoir appuyer par la force ses ordres et ses réclamations. Pour le lui permettre, Vespasien lui confia une des cohortes urbaines qu'il venait de réorganiser. On a trouvé à Bir el Djeb-bana, parmi les tombes des *officiules*, à Dermèche et en un autre endroit inconnu de la ville, quatre épitaphes de soldats appartenant à la *cohors I urbana* ⁵; les sépultures de trois hommes de la *cohors XIII urbana* y ont aussi été découvertes ⁶; et ce ne sont pas les seules traces que ces deux cohortes aient

¹ Cagnat, *op. cit.*, p. 262; cf. Mommsen, *Ephem.*, IV, p. 536 sq.; C. I. L., VIII, p. xv, col. 2 sub fine, 2532, 14603, cf. 12549; *Bull. Ant.*, 1892, p. 103.

² C. I. L., VIII, 12590; Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1891, p. 29-31; Cagnat, *op. cit.*, p. 103, 262, n. 3; *Mélanges*, XI, 1891, p. 320-322; XII, 1892, p. 268 sq.

³ C. I. L., VIII, 12877; Mommsen, *Ephem.*, V, p. 117.

⁴ On a découvert aussi à Carthage trois inscriptions de vétérans, mais sans indication du corps auquel ils appartenaient; C. I. L., VIII, 12591, 12878; *Bull. arch.*, 1892, p. 302, n° 1.

⁵ C. I. L., VIII, 1024, 12592; Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1891, p. 24-28; *D., Arch.*, p. 11; *Mélanges*, XII, 1892, p. 254 sq.; *Bull. Ant.*, 1896, p. 126.

⁶ C. I. L., VIII, 1025, 1026; *Bull. Ant.*, *ibid.*

laissées en Afrique où elles ont tour à tour tenu garnison¹. Il ressort de la comparaison faite par M. Mommsen des inscriptions de Lyon et de Carthage que Vespasien affecta d'abord la première cohorte à Lyon, et à Carthage la treizième; cet état de choses durait encore sous Domitien. Pendant le II^e et le III^e siècle, la situation est renversée; Lyon possède la treizième et Carthage la première. Les deux troupes ont donc permuté, à un moment donné, pour des causes qui sont encore obscures.

Le procurateur, s'il profitait de l'aide de l'armée, lui rendait en revanche de continuel services. Cela ressort, comme l'a démontré M. Mommsen², de l'épithète d'un *adjutor tabulariorum fisci castrensis Africae*, exhumée avec celles des *officiales*³. « Le procurateur de l'empereur, écrit M. Cagnat⁴, centralisait tous les revenus de la province, et, par suite, encaissait des sommes considérables, dont il n'avait évidemment pas l'emploi dans son administration; il disposait donc d'un excédent de recettes, qu'il pouvait soit diriger vers l'Italie, soit utiliser sur place, pour faire face aux dépenses qui incombaient à l'empereur en Afrique. La plus considérable étant l'entretien du corps d'occupation, on comprend aisément qu'il versât dans le *fiscus castrensis*, c'est-à-dire dans le trésor militaire, les sommes dont il disposait pour la solde et l'entretien des troupes. Les procurateurs de Numidie et de Mauritanie agissaient sans doute de même; et l'on arrivait ainsi à trouver, sans sortir du pays, l'argent nécessaire à l'armée qui l'occupait. »

Carthage, défendue par deux cohortes⁵, l'une légionnaire, l'autre urbaine, venues de l'extérieur, envoyait, au contraire, ses citoyens porter les armes au loin. Sans doute, quand le

¹ Mommsen, *Ephem.*, V, p. 118-120; Héron de Villefosse, *loc. cit.*; Cagnat, *op. cit.*, p. 263 sq.; *Bull. arch.*, 1896, p. 300.

² C. I. L., VIII, p. 1338.

³ *Ibid.*, 12609. D'après ce texte et un autre (*ibid.*, 12640), où il est question d'une écurie impériale, M. Rostovtsew (*Rev. numism.*, 1897, p. 487 sq.; *Roem. Mitth.*, 1898, p. 115 sq.) conclurait volontiers que l'empereur avait à Carthage une résidence analogue à la *domus Juliana* de l'Antiquaille de Lyon; cf. Jullian, *Journal des Savants*, 1894, p. 568.

⁴ *Op. cit.*, p. 410.

⁵ On devrait peut-être dire par trois cohortes, si l'on tient compte de la très grande analogie qui existait entre Carthage et Lyon (cf. Jullian, *Journal des Savants*, 1894, p. 565-569). Nous savons en effet (Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1898, p. 719 sq.) qu'une XVII^e cohorte urbaine résidait à Lyon

recrutement fut devenu provincial, à partir d'Hadrien¹, ils figurent souvent dans les listes de soldats de la III^e légion cantonnée à Lambèse²; plus d'un, par conséquent, revint, avec la cohorte à laquelle il appartenait, veiller à la sécurité de sa patrie. Mais beaucoup d'autres durent quitter la terre africaine; on en rencontre sur les points les plus divers du monde romain et jusque dans les contrées reculées de l'Orient³.

La réorganisation des provinces par Dioclétien fut suivie d'une modification dans le commandement militaire provincial. Il s'écoula cependant un certain temps avant que cette dernière réforme prit corps; c'est entre les années 315 et 320 que furent créés les *comites*⁴. Le *comes Africae*, pour l'appeler par l'abréviation courante⁵, était le chef de toute l'armée d'Afrique et avait, selon toute probabilité, sa résidence officielle à Carthage⁶. Bien qu'inférieur au vicaire et au proconsul, du moins dans l'ordre régulier des choses⁷, il n'en constituait pas moins avec eux une sorte de triumvirat des plus puissants. Je n'entends pas dire qu'une parfaite union régnât toujours entre les trois pouvoirs, mais seulement qu'il y avait presque parité.

Le comte a son *officium*⁸ très semblable à ceux du proconsul et du vicaire. Il comprend un *princeps*, détaché de l'*officium* des *magistri militum praesentales* et fourni, une année par le *magister peditum*, l'année suivante par le *magister equitum*, un *cornicularius*, un *adjutor*, un *commentariensis* tiré, lui aussi, de l'*officium* des *magistri militum* et avec la même alternance annuelle, deux *numerarii* qui permutaient

pour veiller à la sûreté de l'atelier monétaire; n'est-il pas vraisemblable que la *moneta* de Carthage devait être protégée de la même façon?

¹ Mommsen, *Hermes*, XIX, 1884, p. 8 sq., 21 sq.

² Cagnat, *Mélanges*, XI, 1891, p. 315-319; XVIII, 1898, p. 459, 468 = *Rev. arch.*, XXXV, 1899, p. 186 sq., n^{os} 90, 91; *Armée*, p. 354-365; Mommsen, *Ephem.*, V, p. 208; C. I. L., III, 6183; VIII, 2563, 2567-2569, 2386, 2618, 2947, 3358, 3382, 3925, 18067, 18068, 18084-18087.

³ Voir les listes dressées par M. Mommsen, *Ephem.*, V, p. 196 sq. et 206; et C. I. L., III, 993; Dipl. mil., IX, l. 34 (p. 832); 6380, l. 37; VI, 220, l. 14, 16, 20; 2665; XI, 2699; Ruggiero, II, p. 123.

⁴ Pallu, *Vic.*, p. 20.

⁵ *Not. dign.*, Occ. I, V. Voir les titres plus complets dans Pallu, *Vic.*, p. 21, et Cagnat, *Armée*, p. 716.

⁶ Godefroy, *Cod. Theod.*, XII, 1, 15; Pallu, *op. cit.*, p. 23; Cagnat, *op. cit.*, p. 719; Mommsen, C. I. L., VIII, p. xxii.

⁷ Pallu, *op. cit.*, p. 23-26; Cagnat, *op. cit.*, p. 717.

⁸ *Not. dign.*, Occ. XXV; cf. Pallu, *op. cit.*, p. 34 sq.; Cagnat, *op. cit.*, p. 719 sq.

de la même façon, un *subadjuva*, un *regerendarius* qui semble préposé au service des postes¹, des *exceptores*, des *singulares*, et les *reliqui officiales* que nous connaissons déjà. Le *regerendarius* seul est nouveau; il remplace l'*ab actis* et le *cura epistolarum* du vicaire, l'*ab actis* et le *primiscrinus* du proconsul. Outre cet état-major, le comte dispose d'une escorte (*armata apparitio*)² pour assurer l'exécution de ses ordres. Cette troupe, étant donné l'importance du personnage, atteignait un chiffre assez élevé; car la légion, qui ne paraît plus à Lambèse après Dioclétien, ne dut pas être cantonnée à proximité de Carthage, s'il est vrai qu'elle ait quitté son ancien camp³. Le dernier comte d'Afrique, Boniface, occupait encore ce poste en 432. quand déjà les Vandales, appelés par lui, avaient accaparé la plus grande partie du territoire⁴.

L'armée
vandale.

L'armée des envahisseurs, forte surtout par sa cavalerie, s'élève à 80.000 hommes⁵ augmentés des contingents Maures; 80 *chiliarques* (*χιλιάρχοι*, *millenarii*)⁶ commandent à un nombre égal d'escadrons (*λάχοι*); le roi, entouré des nobles, a la direction suprême des opérations militaires. Même en temps de paix, ce guerrier s'environne d'un appareil de guerre; ce que la force a conquis doit être conservé par la force. De toutes les villes d'Afrique, Carthage seule ne fut pas démantelée; elle qui, jusqu'en 439, a surtout prospéré au milieu du commerce, des arts et des occupations pacifiques, prend donc tout d'un coup et garde pendant cent années l'aspect d'un camp retranché.

La garnison
byzantine.

Elle ne le perd qu'en partie lorsque les Byzantins sont redevenus les maîtres. Elle est le séjour du *praefectus praetorio*, qui réunit souvent entre ses mains le double pouvoir civil et militaire⁷, puis du *magister militum* (*στρατηγός*) qui dirigeait d'ordi-

¹ Pallu, *op. cit.*, p. 35; voir pourtant Cagnat, *op. cit.*, p. 720.

² *Cod. Theod.*, XVI, 2, 31; cf. Cagnat, *ibid.*

³ Optat, III, 4 (C. S. E. L., XXVI); Cagnat, *op. cit.*, p. 728; Mommsen, C. I. L., VIII, p. xxiii.

⁴ Cagnat, *op. cit.*, p. 723; Pallu, *op. cit.*, p. 35. Pour les chefs et les troupes placés sous les ordres du comte, cf. *Not. dign.*, Occ. VII et XXV; Pallu, *op. cit.*, 26 sq.; Mommsen, *op. cit.*, p. xxii; Cagnat, *op. cit.*, p. 729 sqq.

⁵ Procope, *Bell. Vand.*, I, 5; II, 3; *Historia arcana*, 18; Marcus, *Wand.*, p. 189 sq.; Papencordt, p. 223-226. et, sur l'armée en général, p. 232-244.

⁶ *Bell. Vand.*, *loc. cit.*; Vict. Vit., I, 30.

⁷ Mommsen, C. I. L., VIII, p. xix et 1067; Partsch, p. xxii, xxxv, n. 194; Diehl, *Afr.*, p. 417 sq., 471-473.

naire l'armée d'occupation¹. Ce dernier, et de même plus tard l'exarque, héritier de ses attributions², apparaît dans la *Johannide* entouré d'une maison militaire (*famuli*, *cixix*)³, qui se compose, outre le chef d'état-major (*domesticus*, *ὑποστρατηγός*), d'officiers d'ordonnance (*protectores*, *δορυφόροι*) et de gardes du corps (*armigeri*, *ὑπασπισται*)⁴. L'effectif des troupes qui lui obéissaient, et par conséquent le chiffre de la garnison carthaginoise, variaient sans cesse. L'empereur réduisait les contingents ou envoyait des renforts selon que le pays était plus ou moins tranquille. Les armées de secours ne s'attardaient pas autour de la capitale, on les lançait en hâte à la rencontre de l'ennemi. Toutefois leur seule présence dans le pays donnait une activité nouvelle aux services d'intendance, de trésorerie, etc., centralisés à Carthage, où stationnaient aussi les dépôts des corps engagés dans la lutte. Enfin, au retour des expéditions, c'est à l'abri des remparts de la ville qu'elles se reposent de leurs fatigues, qu'elles triomphent à l'occasion et se préparent pour de nouveaux combats⁵.

Suivant toute apparence, la garnison se maintint donc toujours assez compacte. Sergius en allègue pourtant la faiblesse pour refuser à un envoyé d'Hadrumète l'intervention armée qu'il sollicite⁶. Mais cette affirmation, si elle n'est pas un simple prétexte pour écarter une requête gênante, ne vise qu'un état de choses passager, provoqué par l'incurie du gouverneur (544). Ce qui atteste mieux que tout la présence continue d'un fort détachement, ce sont les émeutes et rébellions fréquentes auxquelles le militaire fut mêlé. Des Arméniens, des barbares, Vandales, Hérules, d'autres encore, versés dans cette soldatesque⁷, n'étaient pas pour lui inculquer des mœurs plus douces. Peut-être faut-il voir une précaution contre les rixes sanglantes dans l'ordre intimé aux *protectores* de ne porter en ville que l'épée⁸.

¹ Proc., *Bell. Vand.*, II, 24, 28; cf. Partsch, p. xviii, n. 144; index, s. v. *magister*.

² Diehl, *Afr.*, p. 485, 488 sq.

³ Partsch, index, s. v. *famulus*.

⁴ Proc., *Bell. Vand.*, II, 13, 21, 28; Diehl, *Afr.*, p. 122-124.

⁵ Proc., *Bell. Vand.*, II, 16. Le commentaire de ces réflexions se trouve dans le récit des événements de 534 à 698; cf. ci-dessus. L. I, chap. v.

⁶ Proc., *Bell. Vand.*, II, 23.

⁷ *Ibid.*, II, 14, 28.

⁸ *Ibid.*, II, 28.

II

MARINE ET ANNONE

Carthage, ville maritime, vivait surtout de la mer. Cependant, par une anomalie peu explicable, les textes littéraires et les inscriptions ne nous apprennent presque rien sur ses flottes, le mouvement de son port, les transactions commerciales, la condition des armateurs et des marins. Ce qui occupait la majeure partie de sa population est peut-être, de toute son histoire, ce que nous connaissons le moins.

Le transport
des blés.

Depuis la conquête de Scipion, l'Afrique était, avec l'Égypte, le grenier de l'Italie. Le blé qu'elle devait à Rome passa dans les premiers temps par Utique ; mais, lorsque le proconsul changea de résidence, les Carthaginois eurent bientôt fait d'accaparer ce trafic rémunérateur. La capitale devint l'entrepôt des céréales de la province, ainsi que l'attestent les symboles (épis, fruits, corne d'abondance, galère¹) qu'on rencontre dès lors sur ses monnaies. Le transport ne s'effectuait pas par les soins de l'État ; on avait recours au système des adjudications ou des réquisitions. Tantôt des publicains prenaient l'entreprise ; tantôt, en manière de tribut, les cités maritimes devaient, à leurs frais et sur des vaisseaux leur appartenant, charger à destination de l'Italie une certaine quantité de blé. D'autre part, on accordait honneur et privilèges aux armateurs qui mettaient leurs navires à la disposition de l'annone. De toute façon l'initiative privée avait presque toute latitude². Cette situation dura jusqu'au règne de Commode.

¹ Mueller, II, p. 149, 154, n° 329 ; 170, n° 380 sq. ; *Rech. ant.*, p. 193 ; Babalon, *Monn. de la rép. rom.*, I, p. 279 sq. ; II, p. 577 ; Cohen, V, p. 441, 32 ; VI, p. 27, 5, p. 45-47 ; Friedlaender, pl. I ; Sabatier, I, p. 213, pl. XX ; *Cosmos*, 23 déc. 1893, p. 118 ; *Bull. arch.*, 1893, p. 103, n. 3 ; *Not. dign.*, Occ. XVIII.

² Des inscriptions d'Ostie (C. I. L., XIV, 99, 4142) sont dressées, en 141, par les *domini navium Carthaginiensium ex Africa* ; en 173, par les *domini navium Afrarum universarum* groupés en corporation ; cf. *ibid.*, II, 1180 ; Cagnat, *Armée*, p. 340, n. 5 ; Pigeonneau, *Conv.*, p. 77 sq. ; id., *Ann.*, p. 224-227, 235 sq. ; Liebenam, *Zur Geschichte und Organisation des roem. Vereinswesens*, p. 66 sq.

classis modiana. Pour quels motifs cet empereur se décida-t-il à modifier le régime établi? Son biographe Lampride nous dit qu'il eut peur de voir un jour le blé d'Égypte manquer¹. Le peuple d'Alexandrie, très enclin aux révoltes, mettait sans cesse en péril l'alimentation de Rome²; il importait de la préserver de toute éventualité fâcheuse. Commode pensa donc à garder pour l'État le soin d'expédier l'annone, en instituant un corps de naviculaires, c'est-à-dire un ordre de contribuables chargés de l'entretien d'une flotte et responsables des transports³. Et comme l'Afrique, voisine de l'Italie et aussi fertile pour le moins que l'Égypte, était la nourricière principale du peuple romain⁴, il fixa à Carthage le point d'attache de la flotte frumentaire par lui créée (*classis Commodiana Herculea*). Dureau de la Malle a très nettement caractérisé l'œuvre de ce prince lorsqu'il écrivait: « Ce n'est pas l'importation du blé d'Afrique... qu'établit et qu'institua Commode... mais une flotte impériale, privilégiée, prête à partir en tout temps, au premier signe du prince, qui apportait non seulement le blé de tribut, mais, en cas de besoin, le blé exigé et acheté⁵. »

classis libyca. Une inscription de Constantine⁶ mentionne un certain C. Julius Libo, qui se dit *trier[ar]chus classis novae Lybic[a]*. C'est le seul texte où soit nommée cette flotte. On s'est demandé si elle ne faisait qu'une avec celle de Commode ou si l'on devait les distinguer⁷. La plupart des auteurs repoussent l'identification. Henzen⁸ voit dans Marc Aurèle le créateur de

¹ *Vita Comm.*, XVII, 7.

² On l'avait bien vu dans la guerre toute récente des Bucoliques (Capitolin. *Vita M. Antonini*, XXI, 2) où, par suite du siège d'Alexandrie, les convois de blé avaient été presque complètement interrompus.

³ Pigeonneau, *Ann.*, p. 228 sq., 236. C'est surtout par le Code Théodosien qu'on connaît les *navicularii* d'Afrique (XIII, 5, 6; 10; 12; 16; 24-25; 30; 35-37; XIII, 6, 3; 4; 6; 7 (= *Cod. Just.*, XI, 3, 2); 10; XIII, 9, 2; 3 (= *Cod. Just.*, XI, 6, 3); 6 (= *ibid.*, 5). Ces lois qui établissent les charges et les privilèges de la corporation (*corpus naviculariorum*) datent des années 334, 364, 369, 380, 395, 400, 412, 368, 367, 372, 375, 423, 380, 412; elles ne semblent pas, selon M. Pigeonneau (*loc. cit.*), avoir sensiblement modifié le caractère de l'institution de Commode.

⁴ Pigeonneau, *Conv.*, p. 77; voir ci-dessus, p. 61.

⁵ Dureau, p. 157.

⁶ C. I. L., VIII, 7030.

⁷ Klein (*Rheinisches Museum*, XXX, 1875, p. 295); M. Mommsen (C. I. L., VIII, p. xxii) et M. Héron de Villefosse (art. *Classis* du *Dict.* de Saglio, p. 1236) ne se prononcent pas.

⁸ *Bull. dell' Inst. di corrisp. arch.*, 1874, p. 115.

la *classis Libyca* : sous son règne (170), les Maures dévastèrent l'Espagne¹; on conçoit, dit le savant épigraphiste, qu'il ait formé, pour réprimer leur piraterie, une escadre voisine du pays qu'ils ravageaient. M. Bouché-Leclercq l'attribue au même empereur et la rattache aux ports de Cyrène et de Paraetonion, en Cyrénaïque². M. Cagnat assure seulement que les deux flottes n'ont rien de commun³. Quant à M. Ferrero, l'érudit le plus qualifié pour parler de la marine romaine, après quelques hésitations⁴, voici à quelles conclusions il s'arrête⁵: la *classis Libyca*, surnommée *nova*, existait depuis peu de temps en 188, date probable de l'inscription de Constantine; elle faisait partie de la marine de guerre, celle de Commode était une *classis frumentaria*; le nom de *Libyca* prouve qu'elle devait stationner « sur les côtes du pays qui, au II^e et au III^e siècles de l'Empire, géographiquement, s'appelait Libye, bien qu'officiellement il n'ait pas eu ce nom⁶ »; Lampride appelle la flotte de Commode *classis Africana Commodiana Herculea*, C. Julius Libo ne reproduit pas ces épithètes dans sa dédicace, elles ne convenaient donc pas à la *classis Libyca*.

Ces arguments sont d'inégale valeur. Le grade de triérarque du dédicant ne suffirait pas à démontrer qu'il servait dans une flotte de guerre; dès lors que le transport de l'annone était réglé par l'Etat, les commandants des navires devaient avoir des titres officiels. L'adjectif *nova*, si l'inscription est de 188, s'applique fort bien à la *classis Commodiana*, dont l'établissement remonte à 186. Enfin il y a lieu de rejeter l'hypothèse qui attribue à Marc Aurèle la *classis Libyca*; c'eût été une singulière tactique de loger une escadre à Cyrène pour empêcher les Maures de piller en Espagne, tandis qu'il était si simple d'augmenter les divisions des flottes de Syrie et d'Alexan-

¹ *Vita M. Antonini*, XXI, 1; Goyau, p. 222.

² Bouché-Leclercq, p. 333, 335.

³ *Armée*, p. 340, n. 5.

⁴ *L'ordinamento delle armate romane*, 1878, p. 160, 180.

⁵ *La Marine militaire de l'Afrique romaine* (*Bull. des antiq. afric.*, 1884, p. 157-181), p. 175-178; cf. *Iscrizioni e ricerche nuove intorno all' ordinamento delle armate dell' impero romano*, 1884, p. 58 sq.

⁶ « On comprend, dit M. Cagnat (*op. cit.*, p. 340), que l'on désigne par le nom de *Libya*, dans une épitaphe versifiée, le pays africain en général, même la Maurétanie (cf. *Ephem.*, V, 999); mais, dans le langage administratif, ce mot ne pouvait s'entendre que d'une province spéciale, celle à qui une telle dénomination était officiellement appliquée. »

drie que *Caesarea* (Cherchel) et peut-être *Saldue* (Bougie) possédaient depuis longtemps à titre permanent¹. D'ailleurs, l'histoire ne mentionne nulle part cette création ; on ne comprendrait guère que Capitolin l'eût passée sous silence, puisqu'il parle des rapines et des dévastations commises par les Maures. La raison vraiment forte qui nous empêche d'identifier la *Libyca* et la *Commodiana* et de leur assigner Carthage comme port unique se tire de leurs noms mêmes. J'avoue que, dans l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons franchir cet obstacle. Mais je ne me résigne pas à considérer la cause comme entendue ; et je ne serais guère surpris si quelque jour un texte épigraphique venait démontrer que ces deux termes désignent une seule et même flotte, celle que Commode établit en 186.

marine
andale. Tant que cette question ne sera pas élucidée, il y aurait témérité à dire que jamais, sous l'Empire, la capitale africaine ait donné un asile permanent à une flotte de guerre. Mais comme ses chantiers de construction étaient amplement pourvus de matériaux et qu'ils abondaient en habiles ouvriers, Genséric put rapidement se créer une marine très forte, qui lui permit de pousser de hardies entreprises contre les côtes d'Europe, d'emmener à Rome une armée considérable et de revenir avec une multitude de prisonniers. Vers les derniers temps de la domination vandale, où tout dans le royaume était en décadence, Tzazon, frère de Gélimer, conduisit encore cent vingt vaisseaux en Sardaigne².

escadres
antines. A l'époque byzantine, les escadres déversent sans cesse au *Mandracium* les renforts qui viennent combattre les indigènes. Pour rendre la défense plus prompte et plus sûre et conserver avec Constantinople des relations suivies, il se pourrait que Justinien en eût affecté une spécialement au port de Carthage.

annone. L'organisation de l'annone, qui se rattache à celle de la marine, nous est en partie connue depuis le iv^e siècle³. La

¹ Ferrero, *La Marine*, p. 178-181 ; Cagnat, *op. cit.*, p. 341.

² Papencordt, p. 233-238.

³ On ne possède guère de renseignements sur le service africain de l'annone avant ce moment ; je dois pourtant mentionner, au temps de Marc Aurèle (C. I. L., II, 1180), Sextus Julius Possessor, *adjutor Ulpii Saturnini praef. annonae ad oleum afrum et hispanum recensendum item solamina transferenda...* ; Forcellini et Henzen interprètent *solamina* par « subsidia annonaria ».

Notitia dignitatum cite le *praefectus annonae Africae*¹, qui a la haute main sur cette administration ; il commande à un personnel nombreux, réparti dans toute la contrée, tandis que lui-même, fixé à Carthage avec son *officium*, ses *tabularii*², reçoit l'huile et le blé destinés à l'Italie et surveille les magasins où on les dépose³.

Constantin, répondant à une requête du *concilium provinciae Africae* (337), accorde aux *sacerdotales*, aux *flamines perpetui* et aux *duumvirales*, l'exemption de la *praepositura annonarum* ; il ordonne de graver cette décision sur tables d'airain et de l'afficher partout⁴. C'est à Carthage qu'elle fut promulguée tout d'abord, parce que le *concilium* y tenait ses assises, sans doute aussi parce que le *praefectus annonae* y demeurait. L'importance de ce magistrat, chargé de préserver Rome de la famine, apparait dans tout son jour lorsqu'on lit la correspondance de Symmaque ; on y voit avec quelle anxiété les Romains attendaient l'arrivée, en vue d'Ostie, de la flotte frumentaire, et quelle terreur suscita parmi eux la nouvelle que Gildon retenait ces vaisseaux qui devaient apporter les blés du midi (*annus australis*)⁵.

III

COMMERCE

Il fallait autre chose que l'annone, si développé qu'on suppose ce service, pour faire vivre le port de Carthage. Sa situation

¹ Occ. II ; cf. Pallu, *Vic.*, p. 42. Le premier dont on donne la date est en charge en 369 (*Cod. Theod.*, XIII, 5, 12) ; cf. Goyau, p. 527. Pourtant Godefroy (*Cod. Theod.*, XIII, 5, 2-3) en indique un dès 315.

² *Cod. Theod.*, XI, 1, 13 ; XI, 7, 8. Le titre *De frumento carthaginensi* (*ibid.* XIV, 25, 4) ne se rapporte pas à l'annone proprement dite.

³ Une inscription trouvée sur le plateau dit de l'Odéon (Delattre, *Bull. arch.*, 1895, p. 142 sq.) semble faire allusion à des mesures de froment ; peut-être est-elle relative au service de l'annone.

⁴ *Cod. Theod.*, XII, 5, 2.

⁵ Symm., *Epist.*, II, 5 et 54 (en 397) ; VII, 68 (en 395) ; cf. Claudien, *In Eutrop.*, I, v. 399-403. Carthage approvisionnait Rome, et Alexandrie, Constantinople, mais parfois la destination des deux flottes était intervertie ; cf. Symm., *Epist.*, X, 8, 7 ; 18 ; 35.

exceptionnelle au débouché de la vallée de la Medjerda, la sûreté de sa rade à l'abri des ensablements qui menaçaient celle d'Utique, la proximité des côtes siciliennes désignaient cette ville comme un lieu de transaction, comme l'entrepôt naturel des denrées que l'Afrique exportait vers le nord ou que les contrées septentrionales lui envoyaient¹. A peine la colonie renaissait-elle, sous Auguste, que déjà nous constatons la reprise des relations commerciales outre-mer. Les milliers d'amphores qui composaient un mur, au flanc de Byrsa, sont, pour la plupart, timbrées d'une date antérieure à l'ère chrétienne; leur multitude témoigne de l'activité du trafic maritime aussitôt que la ville se releva. Sur l'une d'elles se lisent les mots *vinum Mesopotamium*, avec les noms des consuls de l'année 41 avant Jésus-Christ; les vins de Sicile débarquaient donc alors déjà au Cothon². Ce mouvement ne fit que croître tant que dura la paix indispensable au négoce. Sous le Haut-Empire, la Grèce expédie ses poteries à Carthage³; Lucques, ses amphores pleines de vin sans doute⁴; au temps de saint Cyprien, l'Orient lui vend des vêtements précieux et des soieries⁵.

Mais son port ne se bornait pas à recevoir les envois d'Europe ou même d'Asie; les produits des fertiles régions qui l'entourent s'y accumulaient surtout. Un vaste réseau routier, mettant la capitale en communication avec *Hippo Regius*, *Theveste* et *Thuburbo majus*, drainait les richesses des vallées qu'arrosent la Medjerda, l'Oued Miliane et leurs affluents. Ses vaisseaux chargent, à destination d'Ostie ou de la Gaule, les marbres numidiques de Chemtou⁶. On a pu aussi lui attribuer, non sans vraisemblance, le commerce des pierres précieuses⁷. Toutefois, c'est au transport des denrées nécessaires à la subsistance du peuple

¹ Voir Mauroy, p. 73-87.

² *L'itinéraire d'Antonin* marque la station maritime de *Mesopotamio* entre Syracuse et Agrigente; Héron de Villefosse et Delattre, *C. R. Inscr.*, 1893, p. 152-153, 229 sq.; *Cosmos*, 16 déc. 1893, p. 87 sq.; *C. R. Hipp.*, 1894, p. xviii sq. Est-ce à ces vins que les Carthaginois, devançant la fraude moderne, faisaient subir un plâtrage devenu proverbial? Pline, qui rapporte cette coutume (*H. N.*, XXXVI, 22, 166), n'ajoute aucun détail plus particulier.

³ Toutain, *Cilés*, p. 131, note, 146.

⁴ D., *Mélanges*, XI, 1891, p. 67.

⁵ Cypr., *De lapsis*, 30.

⁶ Cagnat, *Revue générale des sciences*, 30 nov. 1896, p. 1056.

⁷ Tissot, *G.*, I, p. 270.

romain que ses armateurs réservaient avant tout leurs navires. L'annone, dont la flotte frumentaire assurait le service, ne suffisait pas à la consommation de Rome. Les négociants d'Afrique fournissaient le surplus, c'est-à-dire tout ce qui s'achetait au lieu d'être distribué, blé, olives, huile, vin, bois, etc.

Cet état de choses persista jusqu'au dernier jour. A peine interrompu par les guerres, le commerce reprend avec plus de vigueur une fois le calme rétabli. Saint Augustin parle comme d'un fait journalier de la présence des trafiquants romains¹. Quand les Vandales eurent institué des relations régulières avec Byzance, les transactions reçurent une impulsion nouvelle. Sous Hunéric, la sécheresse et la famine les entravèrent²; ce ne fut qu'un accident passager, car, lorsque Bélisaire se présente devant Carthage, elle renferme une véritable colonie de marchands orientaux qui lui apportent de riches étoffes de leur pays³, et l'un des amiraux récolte un ample butin en pillant les établissements des armateurs, tant étrangers qu'indigènes, voisins du *Mandracium*⁴. Au VII^e siècle, enfin, pendant les intervalles de tranquillité dont elle jouit, elle continue à exporter son blé et ses olives⁵.

Les entreprises commerciales étaient donc la vie de Carthage; mais, en dépit des conditions topographiques qui les favorisaient, elles auraient moins prospéré si le peuple n'avait eu, en même temps que l'initiative qui commence les opérations, la prudence qui les fait réussir. Tertullien en dit long quand il nous parle⁶ de ces marchands qui, avant de recevoir l'argent qu'on leur offre en paiement, le pèsent avec soin, de peur que certaines pièces ne soient entaillées, usées ou même fausses; il avait dû assister souvent à cette scène dans les rues de la ville. Ce simple trait montre que les négociants carthagiinois n'étaient pas hommes à se laisser duper: ils possédaient le génie du commerce, legs heureux des Phéniciens qui les avaient précédés sur cette terre. Leur amour du gain les entraînait même parfois à des opérations illicites. A Demetrianus,

¹ *De magistro*, II, 4.

² *Vict. Vit.*, III, 37.

³ Voir Florentinus, *Anthol.*, n° 376, v. 8-17.

⁴ *Proc., Bell. Vand.*, I, 20-23; Marcus, *Wand.*, p. 209-217; Papencordt, p. 194 sq., 258-260, 263 sq.

⁵ Diehl, *Afr.*, p. 406 sq.; 528 sq.

⁶ *De poenitentia*, 6.

qui imputait aux chrétiens une famine dont souffrait la contrée, saint Cyprien répond qu'il faudrait d'abord mettre un terme aux accaparements de blé, à la hausse factice des prix dont se rendent coupables les agioteurs¹.

En parcourant les listes des fonctionnaires que j'ai tenté de dresser surtout à l'aide des inscriptions, on constate que des lacunes, peut-être irrémédiables, y subsistent à toutes les périodes, mais spécialement depuis la conquête des Vandales jusqu'à celle des Arabes. Eussions-nous d'ailleurs un tableau achevé, il conviendrait, pour restituer à Carthage tout ce à quoi elle a droit, de le compléter par quelques adjonctions. En effet, outre les agents dont la volonté impériale et les nécessités du gouvernement avaient fixé la résidence en ses murs, elle en reçut d'autres encore en qualité d'hôtes, à titre transitoire. A partir du IV^e siècle, et de plus en plus à mesure qu'on approche de l'invasion musulmane, les représentants de l'autorité se virent souvent contraints de déguerpir devant les populations insoumises ou les envahisseurs et de se réfugier dans la capitale, dernier boulevard des Impériaux. Ils y jouissaient des loisirs forcés que leur créait la guerre, attendant sans trop d'impatience une paix qui reculait toujours. D'autre part, la métropole envoyait parfois des représentants chargés de missions spéciales. Dans ce nombre, je rangerais volontiers les trois commissaires Galba, Papirius Carbo et Calpurnius Bestia, dont un fragment de La Malga conserve le souvenir², et ceux que Vespasien délégua pour rétablir l'ancienne limite de l'*Africa vetus* et de l'*Africa nova*, aux endroits où le fossé avait disparu³, puis les *censitores per Africam*⁴, un *procurator Augusti ad bona cogenda in Africa*⁵, un *adjutor praefecti annonae ad oleum afrum recensendum*⁶, le tribun Marcellinus, désigné comme *cognitor* pour présider la conférence de 411, et la suite nombreuse qui l'accompagnait⁷, les

¹ *Ad Demetrianum*, 10; *Ad Donatum*, 12.

² C. I. L., VIII, 12535; Pallu, *Fastes*, I, p. 8.

³ Cagnat, *C. R. Inscr.*, 1894, p. 26, 43-51.

⁴ C. I. L., III, 388; V, 865, selon Ruggiero, I, p. 336.

⁵ *Ibid.*, III, 7127.

⁶ *Ibid.*, II, 1180.

⁷ Mansi, IV, p. 51, 167, 181; P. L., XI, col. 1258, sq. Les *officia* locaux du consul, du vicaire et du légat avaient fourni une partie des assistants du *cognitor*.

divers ambassadeurs que les empereurs députèrent aux Vandales¹, les répartiteurs de l'impôt que Justinien expédia dans le pays reconquis par Bélisaire², ce *magistrianus* qui porta au même prince les protestations de l'épiscopat africain dans l'affaire des *trois chapitres*³. Tous ces hommes de confiance, munis de pouvoirs temporaires pour accomplir en Afrique une œuvre déterminée, devaient passer par Carthage et même y faire un séjour. Outre que les vaisseaux d'Italie et d'Orient abordaient communément dans son port, les mandataires du pouvoir central avaient à s'entendre, pour le bon succès de leur mission, avec les hauts magistrats provinciaux auprès de qui on les accréditait.

A défaut de caractères plus précis, c'en serait assez de cette abondance et de ce va-et-vient de fonctionnaires venus du dehors, résidents ou passagers, pour distinguer la capitale de toutes les autres cités africaines. Salvien ne s'y est pas mépris, lorsque, déplorant la corruption de l'Afrique, il s'attaque de préférence à Carthage, qui devrait, dit-il, être le modèle de toute la province, parce que les nombreux et brillants services administratifs qu'elle renferme l'élèvent à un rang très supérieur: « Illic enim omnia officiorum publicorum instrumenta... Illic quoque etiam copiae militares et regentes militiam potestates, illic honor proconsularis, illic iudex cotidianus et rector, quantum ad nomen quidem proconsul, sed quantum ad potentiam consul; illic denique omnes rerum dispensatores et differentes inter se tam gradu quam vocabulo dignitates, omnium, ut ita dicam, platearum et compitorum procuratores, cuncta ferme et loca urbis et membra populi gubernantes⁴. » L'exagération ordinaire à Salvien se retrouve dans ce langage; mais ce que j'ai dit au cours de ce III^e livre permet de constater qu'il n'a pas dénaturé les faits. Il a seulement exprimé en termes oratoires ce qu'une loi de 428 disait plus brièvement « (Carthago) quae omnium intra Africam provinciarum obtinet principatum⁵ ».

¹ Voir ci-dessus, L. I, chap. iv.

² Proc., *Bell. Vand.*, II, 8.

³ Vict. Tonn., a. 550 (*Chron. min.*, II, p. 202); Héfélé, III, p. 441. *Magistrianus*, selon Du Cange (*Gloss. s.v.*) est l'équivalent de *agens in rebus*.

⁴ *De gub. Dei*, VII, 16, 68.

⁵ *Cod. Theod.*, VII, 13, 22; cf. Marcell. Comes (*Chron. min.*, II, p. 80): « Africae civitates Carthaginemque metropolim... »

LIVRE QUATRIÈME

LE PAGANISME

Les Romains, en accomplissant la conquête du monde, suivirent d'ordinaire à l'égard des peuples qu'ils soumettaient la même ligne de conduite. Satisfaits de les avoir vaincus, ils respectaient toutes celles de leurs institutions qui pouvaient se concilier avec la politique de Rome, et laissaient au temps le soin de produire une lente et pacifique fusion entre les nouveaux sujets et leurs maîtres. Cette attitude prudente, ils l'observèrent surtout à l'égard de la religion. Nulle part on ne surprit leurs généraux, ni leurs administrateurs, occupés à la modifier dans les contrées où on les envoyait. Ils acceptent le culte du pays et, sans le pratiquer eux-mêmes, en tolèrent le libre exercice. Nous allons constater la mise en œuvre de ce système à Carthage.

Pareille assertion étonnera peut-être tout d'abord. Dérogeant pour une fois à ses habitudes, le sénat s'était montré implacable envers la rivale de Rome. Il avait voulu, trop fidèle exécuteur du programme de Caton, effacer de la terre le peuple carthaginois. Que restait-il donc, après la tourmente de 146, que Rome pût s'assimiler? Quand C. Gracchus, puis César et Auguste vinrent rendre la vie à ce sol, n'était-ce pas sur un terrain vierge qu'ils établissaient leurs colons? Et ne pouvaient-ils pas y importer le culte de la métropole sans craindre de blesser aucune susceptibilité religieuse? Oui, la ville était détruite, mais ses habitants n'avaient pas tous disparu. Les

50.000 défenseurs de Byrsa que Scipion fit sortir sains et saufs¹ s'étaient répandus dans les cités d'alentour, elles-mêmes d'origine et de race phéniciennes. Tout le nord de la Tunisie actuelle avait appartenu à Carthage ; elle l'avait imprégné de son génie et de ses idées, on y parlait sa langue, on y vénérât ses dieux. Si l'anéantissement de la capitale porta un coup terrible aux Phéniciens d'Afrique, on exagérerait donc beaucoup en admettant qu'elle les entraîna tous dans sa ruine. Ils persistèrent, au contraire, longtemps après sa chute ; ils sont encore vivaces à l'époque de saint Augustin. Ainsi la situation de cette région, lorsque les Romains s'y fixèrent, ne diffère pas, dans l'ensemble, de celle des autres provinces. Ils furent conduits, par conséquent, à y suivre leur tactique coutumière.

¹ Appien, *Pun.*, 130

CHAPITRE I

CAELESTIS

I

LA DIVINITÉ

Les nombreuses stèles puniques exhumées du sol de Carthage, au cours de ce siècle¹, ont quelque peu trompé l'espérance des savants. Ils en attendaient de vives lumières sur la religion de Tyr implantée, peut-être modifiée, en Afrique. Mais ces inscriptions votives, d'un laconisme irritant, ne se distinguent guère les unes des autres que par le nom des dévots qui les ont fait graver. A part un petit nombre de titres et de qualificatifs précieux à recueillir², il y règne une telle monotonie qu'on serait presque tenté de les considérer comme à peu près inutiles. Ce serait une grave erreur. En les regardant non pas une à une, mais dans leur collectivité, on en a tiré des déductions qui ne sont certes pas négligeables, car elles intéressent la vie religieuse de la cité tout entière³.

¹ Ces inscriptions sont réunies au C. I. S.

² Je ne parle ni de la décoration des stèles, ni des symboles qui les couvrent; il y a là matière à de longues études qui ne rentrent pas dans le cadre que je me suis tracé.

³ M. Ph. Berger a bien fait ressortir ces caractères généraux dans un rapport sur les stèles de M. de Sainte-Marie, adressé à l'Administrateur de la Bibliothèque Nationale (*Arch. miss.*, 3^e série, t. IV, p. 145-156), et dans un article du *Journal des Débats* (27 juin 1875); ces deux morceaux sont reproduits dans S. Marie (p. 86-104; cf. Berger, *Lettre*). Voir aussi les développements de M. Renan (C. I. S., p. 275-286).

A deux exceptions près, toutes portent le nom de Tanit¹, l'Astarté orientale, et cette déesse, toujours associée à Baal Hâmân, y a le pas sur lui². La formule initiale reparait identique sur chaque pierre : « A la grande dame Tanit Pené-Baal (face de Baal)³ et au seigneur Baal Hâmân. » Dans le reste de l'Afrique, la divinité mâle ou bien n'est accompagnée d'aucune autre, ou bien reprend le premier rang⁴, à Carthage seulement, elle est éclipsée par sa parèdre. Cet usage tout local atteste par sa constance que Tanit fut vraiment la souveraine et la patronne de la ville⁵. Son temple était le plus beau, son culte brillait par-dessus tous les autres, ses fêtes se changeaient en réjouissances nationales. Les Grecs, témoins de cette vénération particulière dont on l'entourait, l'appellèrent « le génie de Carthage⁶ ».

Quand les Romains eurent fondé leur colonie, les populations environnantes ne tardèrent pas à s'y infiltrer, rapportant avec elles leurs habitudes religieuses. Elles durent avoir tout spécialement à cœur de réinstaller Tanit dans ce lieu où elle régnait jadis en souveraine. Cependant les premiers colons, qui se trouvaient presque isolés sur la terre africaine et comme noyés dans l'élément punique, abandonnaient peu à peu, sans s'en apercevoir, leurs mœurs d'Italie, pour s'assimiler progressivement les idées et les croyances de leurs voisins immédiats. La restauration du culte de Tanit résulta, semble-t-il, de cette action lente, mais continue⁷, plus efficace que tous les décrets et que toutes les lois, dont nous pouvons bien affirmer qu'elle exista, puisque nous en constatons les effets, sans être en mesure presque nulle part de la saisir sur le vif. Si l'on cherche

¹ C. I. S., p. 287.

² Sauf aux n^{os} 406 et 407.

³ Sur le sens de ces mots, voir Berger, *Tanit*.

⁴ Voir, par exemple, les inscriptions de Guelma et de Constantine (Doublet-Gauckler, p. 81 sq.).

⁵ « Les dieux de la Phénicie, dit M. Perrot (III, p. 65) sont restés, bien plus que ceux de la Grèce, des dieux municipaux, des dieux attachés à un point fixe du territoire, les dieux de telle ou telle ville nommément désignée, de tel ou tel sanctuaire. »

⁶ « Δείμων Καρχηδονίων »; Polybe, VII. 9, 2; cf. Appien, *Pun.*, 131; voir aussi Berger, *Tanit*, p. 153, et *Gaz.*, 1880, p. 21. C'est elle sans doute que Scipion avait évoquée (Macrobe, III, 9, 7) par la vague formule : « Si deus si dea est, cui populus civitasque Carthaginiensis est in tutela, teque maxime, ille qui urbis hujus populique tutelam recepisti, precor venerorque. » Movers, I, p. 619; cf. C. Pascal, *Bull. arch. comun. di Roma*, 1894, p. 194.

⁷ Berger, *Tritité*, 1880, p. 165.

à classer par ordre chronologique les documents relatifs à la déesse dans la seconde Carthage, on s'aperçoit qu'un petit nombre remontent à l'époque républicaine ou au commencement de l'Empire. Ils apparaissent plus fréquents au I^{er} siècle ; ils se multiplient et deviennent à la fois plus complets au II^e et au IV^e. Cette progression doit correspondre d'une manière sensible au développement du culte. Modeste d'abord, il prit de la consistance à mesure que l'élément punique s'affermissait dans la ville ; enfin il brilla du plus vif éclat. Après Constantin, il représentait la résistance la plus sérieuse du paganisme aux abois contre l'élan irrésistible de la foi nouvelle.

Le nom même de Tanit ne paraît pas avoir survécu à la catastrophe de 446. Ce vocable exotique n'offrait aucun sens à l'esprit des Romains ; ils désignèrent la « grande dame » par un terme choisi dans leur propre langue. On s'accorde généralement pour dire que *Juno Caelestis* fut l'appellation qu'ils lui décernèrent¹. Le surnom de *Junonia*, donné à la colonie de Gracchus, n'a pas peu contribué à mettre cette opinion en vogue ; elle ne me semble pourtant fondée qu'en partie. Prenons garde, en l'adoptant sans réserve, d'être dupe des apparences. Sans doute Junon fut assimilée à Tanit par les Romains, avant la conquête de l'Afrique², et encore invoquée sous ce

¹ Preller-Jordan, *Roem. Myth.*, I, p. 288, 403 ; II, p. 406 sq. : cf. Boettiger, *Ideen zur Kunstmythologie* (1836), II, p. 217 ; Movers, I, p. 604 ; Franks, p. 17. Saint Augustin attestait déjà la parité de Junon et de Tanit-Astarté (*Quaestiones in Heptateuchum*, VII, 16 ; P. L., XXXIV, col. 797) : « Juno autem sine dubitatione ab illis (Punicis) Astarte vocatur. »

² De tout temps les poètes ont salué en Junon la déesse tutélaire de Carthage. Horace (*Carm.*, II, 1, 25) la met au premier rang des protecteurs de l'Afrique ; dans l'Énéide (IV, v. 96 sq.), elle reproche à Vénus de nourrir des sentiments hostiles à l'endroit de la ville de Didon où se dressent ses autels, et Virgile déclare (*Aen.*, I, v. 19-22 ; cf. I, v. 443 sq. : Ovide, *Fast.*, VI, v. 45 sq.) que ce lieu était son séjour de prédilection. Servius racontera plus tard que, pendant la seconde guerre punique, on pria Junon de retirer son appui aux ennemis ; lors de la troisième, elle fut évoquée selon les rites et son image emportée en Italie par Scipion (*Ad Aen.*, XII, v. 841 ; cf. *Ad Georg.*, I, v. 498 : « Patrii dii sunt qui praesunt singulis civitatibus : ut Minerva Athenis, Juno Carthagini » : *ibid.*, I, v. 729 : « ... Saturnum, quem et Solem dicunt, Junonemque coluisse, quae numina etiam apud Afros postea culta sunt »). Pline aussi (*H. N.*, VI, 31, 200) mentionne un temple de Junon dans lequel, au retour de son voyage de circumnavigation, Hannon suspendit les peaux d'animaux fantastiques tués par lui dans les îles Gorgades. Pour ces divers auteurs, Junon se confondait donc avec Tanit.

La conclusion sera bien différente, si nous mettons en regard de ces témoignages littéraires les nombreux textes votifs qui figurent au *Corpus*, surtout dans le VIII^e volume. Une seule fois (C. I. L., VIII, 1424) l'épithète de *Caeles-*

titre une fois qu'ils furent maîtres du pays; cependant, mieux instruits alors de sa nature et voulant l'indiquer avec soin, ils lui adjoignirent l'épithète de *Caelestis*. Insensiblement, la valeur du qualificatif s'accrut aux dépens du substantif, et il

tis est appliquée à Junon; à trois reprises (*ibid.*, V, 3765; VIII, 999; XIV, 3336), elle suit le nom de Diane; partout ailleurs elle est employée seule (*ibid.*, VIII, 1360, 1887 = 16310, 2226, 2392, 4673, 4674 = 16868, 6943, 8239, 9195 (douteux), 16417; II, 4310; III, 992; VI, 77, 79, 2242; *Bull. arch.*, 1893, p. 200, n° 2; 1894, p. 276; 1898, p. 206, n° 7; p. 223, n° 86), ou même avec un autre adjectif qu'on lui accole (*Caelestis Dea* [Gsell, 1893. p. 179, n. 2]; *Caelestis Augusta* [C. I. L., VIII, 859 = 12376, 993 = 12454, 1318 = 14850, 1837, 4286, 6351, 6939, 8241, 8432, 15512, 16441, 16445; II, 2570; III, 993; *Ephem.*, V, 948; *Mélanges*, XI, 1891, p. 430, n° 25; *Bull. arch.*, 1895, p. 315, 336; *Rev. arch.*, XXVI, 1895, p. 278, n° 28; XXXIII, 1898, p. 437, n° 96; *Bull. Ant.*, 1898, p. 116; *Monuments*, p. 33]; *Caelestis Victrix* [C. I. L., VI, 756]; *Dea Sancta Caelestis* [*ibid.*, VIII, 8433]; *Invicta Caelestis* [*ibid.*, VI, 78]; *Invicta Caelestis Urania* [*ibid.*, VI, 80]; *Dea Magna Virgo Caelestis* [*ibid.*, VIII, 9796]; *Dea Virgo Caelestis* [*Notizie degli scavi*, 1892, p. 407; Gatti, p. 332; *Bull. crit.*, 1897, p. 236]. A propos de ce dernier texte, découvert à Rome sur la pente septentrionale du Capitole, M. Huelsen a fait observer [*Roem. Mitt.*, VIII, 1894, p. 288, cf. Gatti, p. 345-348] qu'il se trouvait parmi des débris provenant peut-être du temple de Junon situé sur la hauteur; il n'en est pas moins vrai que le nom de Junon n'y figure pas. Je n'ai pas mentionné dans cette liste quatre inscriptions d'Aumale dédiées *Caelestibus Augustis* [C. I. L., VIII, 9015; *Ephem.*, V, 949, 950, 951]; cette invocation s'adresse, en effet, à toutes les puissances du ciel, sans que *Caelestis* y soit distinguée d'une façon particulière; cf. Masqueray, *Bull. de corresp. afric.*, I, 1882, p. 9). Elle se transforme alors en un véritable substantif. C'est de la même façon que les écrivains de l'époque impériale s'en servent le plus souvent: Tertullien (*Apol.*, 23: « *Ista ipsa Virgo Caelestis...* »; 24: « *Africae Caelestis* »; *Ad nat.*, II, 8: « *Caelestem Afrorum* »), Ulpien (*Fragm.*, XXII, 6: « et *Caelestem Salinensem* deam Carthaginis »). J'adopte la variante *Salinensem*, au lieu de la leçon de Huschke, *Selenen. Salinensem* est un mot assez imprévu qu'un copiste n'aurait pas inventé; *Selenen.* au contraire, peut très bien avoir été substitué comme correction à l'autre terme; il se présente de lui-même à l'esprit. D'ailleurs une épithète locale convient mieux dans le passage en question, qui est ainsi conçu: « *Deos heredes instituere... sicuti Jovem Tarpeium, Apollinem Didymaeum Mileti, Martem in Gallia, Minervam Iliensem, Herculem Gaditanum, Dianam Efesiam, Matrem deorum Sipylenem, quae Smyrnae colitur, et Caelestem Salinensem deam Carthaginis* »; le dernier qualificatif rentre bien dans le ton général du morceau; voir pourtant ci-dessus, p. 264, n. 3), Trebellius Pollion (*Vita tyrann. triginta*, XXIX, 1: « *Celsum... populo deae Caelestis ornatum* »), Capitolin (*Vita Macrini*, XV, 3, 4: « *Vates Caelestis apud Carthaginem* »), saint Ambroise (*Epist.*, XVIII, 30: « *quam Caelestem Afri... colunt* »), saint Augustin (*De civ. Dei*, II, 4: « *Caelesti Virgini* »; II, 26: « *sacrati Caelestis* »; *Enarr. in psalm.*, LXII, 7: « *quam dicunt Caelestem* »; *Enarr. in psalm.*, XCVIII: « *regnum Caelestis* »; *Sermo CV*, 9, 12: « *eversa est Caelestis* »), Salvien (*De gub. Dei*, VIII, 2, 9: « *Caelestem illum dico* »; 11: « *Caelestem illum* »), l'auteur anonyme du *Liber de promissionibus* (III, 38, 44: « *Apud Africanam, Carthaginiam Caelestis inesse ferebant templum..* »; il répète trois fois ce nom au cours du morceau).

Il faut toutefois excepter de cet usage Apulée et Martianus Capella, tous deux Africains et qui sembleraient bien placés pour avoir des informations

devint lui-même enfin « un véritable nom propre¹ ». L'usage demeura néanmoins quelque temps indécis ; tandis que les érudits, comme Apulée, fidèles aux habitudes de la littérature, continuaient à voir dans la protectrice de Carthage la sœur et la femme de Jupiter, le peuple, qui simplifie tout, avait déjà oublié cette parenté. L'évolution dernière s'accomplit, selon toute vraisemblance, au cours du n^e siècle. Elle était achevée quand s'ouvrit le III^e, et, depuis l'époque de Tertullien, *Caelestis* fut le vrai nom de la déesse². Au reste, cette métamorphose tout extérieure ne s'étendit pas à l'essence même de la divinité. La suppression du titre de Junon n'entraîna pour elle ni dimi-

sûres. C'est toujours la même divinité qu'Apulée désigne quand il parle (*Metam.*, VI, 4) de l'« épouse et sœur du grand Jupiter, qui habite le temple antique de Samos et les demeures heureuses de la haute Carthage. » Et Martianus Capella, répartissant les dieux dans les régions du *templum* (I, 45 et 58), établit dans la quatorzième Saturne et Junon Céléste. Mais l'autorité de ce dernier écrivain, « qui puisait sans doute au hasard dans Varron » (Bouché-Leclercq, *Histoire de la divination*, IV, p. 24), n'est pas pour nous équivoque. Loin de montrer les choses comme elles étaient à son époque, il a dû se borner à transcrire ce qu'avaient dit ses prédécesseurs. On aurait tort de conclure sur sa seule parole qu'au premier tiers du v^e siècle (Teuffel, § 452, 1), le concept de Junon et celui de *Caelestis* ne faisaient qu'un pour les Carthaginois. Apulée, lui aussi, parle en rhéteur savant, et l'idée qu'il exprime ne répond guère, j'imagine, à ce que l'on pensait alors autour de lui. Si l'on rapporte, en effet, à leur date les écrivains dont j'ai cité des extraits, on verra que, sauf Apulée, tous ceux pour lesquels Junon et *Caelestis* se confondent sont antérieurs au n^e siècle de l'ère chrétienne, à moins que, comme Firmicus Maternus (voir le texte ci-dessous, p. 374, n. 2), Martianus Capella et Servius, ils ne relatent les opinions de leurs devanciers. C'est peut-être aussi le cas de saint Cyprien quand il parle de « ... Juno vel Argiva, vel Samia vel Poena... » (*Quod idola dñi non sint*, 4) ; du moins sa phrase est trop générale pour qu'on en puisse rien conclure en ce qui concerne son temps. Tous ceux, au contraire, qui dissocient les deux noms, vécutrent depuis la fin du n^e siècle.

Je ne saurais dire exactement à quelle époque remontent les inscriptions ; beaucoup n'offrent aucune date positive, cependant certaines particularités sont utiles à relever, comme la mention de l'impératrice Plotine, femme de Trajan (C. I. L., VIII, 993 = 12454), qui nous reporte aux alentours de l'année 100 ; Antonin (138-161) est aussi nommé (*Bull. arch.*, 1895, p. 315) ; d'autre part, les années 120 (*ibid.*, 8239), 188 (*ibid.*, 16417), 236 (*ibid.*, 8433), 241 (comparer *ibid.*, 948 et 951), 259 (*Notizie degli scavi*, 1892, p. 407) sont sûres ; et les noms d'Alexandre Sévère (C. I. L., VIII, 4674 = 16868) et probablement de Maximin (*ibid.*, 16411) bornent les recherches entre 222 et 238. Cette chronologie embrasse donc une période d'environ cent cinquante ans et nous autorise presque à circonscrire tous les textes de la série dans les n^e et n^e siècles.

¹ Berger, *Tanit*, p. 156.

² On n'a pas toujours assez tenu compte, à mon sens, de l'ordre chronologique des témoignages ; cf. Gatti, p. 345-348 ; Steuding, dans Roscher, s. v. *Caelestis*.

nution, ni débéance. Elle demeura la remplaçante et le succédané romain de Tanit.

Caractères. On est frappé, dit M. Ph. Berger, « du rapport du titre de Penê-Baal, que la déesse porte en phénicien, avec son nom de Caelestis. Ce dernier lui est aussi essentiel que le nom de Penê-Baal en phénicien... Sans doute, Caelestis n'est pas la traduction exacte de Penê-Baal « la face de Baal », mais en mythologie, en général, on ne traduit pas, on cherche des équivalents. La différence de ces deux termes n'est autre que la différence même qui sépare les conceptions religieuses des Sémites de celles des Grecs. Là où nous mettons une idée abstraite, le Sémite met une image. Quand nous voyons dans Tanit une déesse céleste, il y découvre l'image de Baal¹ ». Toutes deux représentent, par conséquent, une des énergies de la nature, sa force reproductrice. Elles personnifient la grande puissance féminine du ciel, qui domine sur la lune et les étoiles, sur les phénomènes d'en haut, la pluie et le tonnerre. C'est la vierge valeureuse qui fait sentir à tout l'univers sa bienfaisante influence².

Apulée trace d'elle un portrait achevé : « Je suis la Nature, mère des choses, maîtresse de tous les éléments, origine et principe des siècles, souveraine des divinités, reine des Mânes, première entre les habitants du ciel, type commun des dieux et des déesses. C'est moi qui gouverne les voûtes lumineuses du ciel, les souffles salutaires de l'Océan, le silence lugubre des ombres. Puissance unique, je suis par l'univers entier adorée sous mille formes avec des cérémonies diverses et sous mille noms différents³. » Celle qui parle en ces termes déclare

¹ *Tanit*, p. 156 sq.; cf. *Gaz.*, 1876, p. 123; *ibid.*, 1880, p. 20 : « Tanit Penê-Baal répond très exactement à la *Virgo Caelestis*; on pourrait établir entre elles une sorte d'équation. »

² Firmicus Maternus, *De errore profan. relig.*, 4 : « Assyrii et pars Afrorum aerem ducatum habere elementorum volunt, et hunc imaginata figuratione venerantur. Nam hunc eundem, nomine *Junonis vel Veneris virginis*... consecrarunt. » Un bas-relief de la première Carthage représente déjà Tanit portant la sphère du monde (R.-B., *Rech.*, p. 26, pl. I). Sur les caractères distinctifs de Caelestis, cf. Selden, p. 247-249; Ilamaker, *Diatriba*, p. 26-35; Movers, I, p. 604-609; Creuzer-Guigniaut, *Les Religions de l'antiquité*, L. IV, chap. complémentaire, t. II, 1^{re} partie, p. 232 sq. (éd. de 1829); Preller-Jordan, *Roem. Myth.*, II, p. 406 sq.; Roscher, *loc. cit.*; J. Réville, *La Religion à Rome sous les Sévères*, p. 75 sq.; Ruggiero, II, p. 4-5; Bérard, *De l'Origine des cultes arcadiens*, p. 118, 177 sq.; Toutain, *Cités*, p. 214; Schultze, II, p. 154 sq.

³ *Metam.*, XI, 5 (trad. Bétolaud).

que les Egyptiens l'honorent comme il lui convient en l'appelant Isis. Mais elle énumère aussi toutes les désignations que les autres peuples lui ont réservées; Junon figure dans cette liste. Dès lors, comment ne pas reconnaître en elle notre Caelestis? Ces fonctions s'appliquent à elle si parfaitement! Qu'est-ce encore que la déesse multiforme d'Hiéropolis? « Exactement et dans l'ensemble, c'est Junon; mais elle a quelque chose de Minerve, de Vénus, de Séléne, de Rhéa, de Diane, de Némésis et des Parques. D'une main, elle tient un sceptre, de l'autre, un fuseau; sur la tête, elle porte des rayons et une tour; elle a aussi la ceinture brodée, ornement de la seule Ourania¹. » « Les uns, ajoute Plutarque², se prononcent pour Aphrodite, d'autres pour Héra; d'autres voient en elle la Nature, dont l'humidité fait naître et germer toutes choses et s'offre comme la source de tout bien. »

Simple et complexe à la façon d'Isis l'Egyptienne et de la Syrienne Junon, Caelestis est de même assimilée à d'autres divinités. Tanit-Astarté représentait la Lune³; Diane, qui porte le croissant sur la tête, unit son nom à celui de Caelestis⁴. La présence de cet emblème sur les inscriptions latines éveille les mêmes idées que le croissant lunaire, si fréquent au sommet des stèles de Tanit⁵. Caelestis, c'est encore la grande vierge⁶, l'invincible Uranie⁷; on la rapproche de

¹ Lucien (?), *De Syria dea*, 32. Saint Augustin, nous révèle les trois caractères principaux de Caelestis; elle est à la fois vierge, mère et courtisane (*De civ. Dei*, IV, 40; cf. P. L., I, col. 419-420, note c; Ph. Berger, *Gaz.*, 1880, p. 22 sq.). Selden (p. 246) s'exprime en ces termes: « Minervae autem, Junonis, Veneris, Lunae nomina sunt ita, cum ad Asiaticos deos respexeris, confusa, ut qui Minervam Belisamam, Junonem Belisamam, Venerem, aut Lunam dixerit, idem semper ipsum dixerit. »

² *Vita Crassi*, 17.

³ *De Syria dea*, 4: « Ἀστάρτην ἐξ ἑγὼ δοκέω Σελήνην ἕμμεναι. » Hérodien, V, 6, 4: « Λίβους μὲν οὖν αὐτὴν Οὐρανίαν καλοῦσι, Φόνικες δὲ Ἀστροόρχην ὀνομάζουσι, σελήνην εἶναι θέλοντες. » Perrot (III, p. 73): « Quant à Tanit, c'était l'Astarté de Carthage, c'était toujours, sous un autre nom, une grande déesse de la nature, mais avec un caractère sidéral et lunaire peut-être encore plus marqué. » Cf. Franks, p. 16.

⁴ C. I. L., VIII, 999 (Carthage); V, 5763 (Milan); XIV, 3536 (Tivoli). Cf. Selden, p. 247; Ph. Berger, *Gaz.*, 1876, p. 122: « Tanit était l'Astarté de Carthage; elle devait réunir les attributs de Diane et de Vénus. »

⁵ C'est à tort, selon M. Ph. Berger (*Rapport*, p. 148 sq.), que l'on a voulu voir dans le croissant une allusion à Vénus.

⁶ C. I. L., VIII, 9796; *Notizie degli scavi*, 1892, p. 407. Saint Augustin (*De civ. Dei*, II, 26) l'appelle « Virgo dea, virginale numen »; voir ci-dessus, note 1.

⁷ C. I. L., VI, 78, 80; cf. Hérodien, V, 6, 4.

Vénus et même de Mithra¹; d'autres la considèrent comme la Fortune d'en haut²; souvent aussi on l'assimile à Magna Mater³,

¹ Firmicus Maternus, *De errore profan. relig.*, 4; saint Ambroise, *Epist.*, XVIII, 30 : « Quam Caelestem Afri, Mithram Persae, plerique Venerem colunt, pro diversitate nominis, non pro numinis varietate. »; cf. C. I. L., VI, 80. Preller-Jordan (*loc. cit.*) la comparent avec raison à la Vénus de Cirta; on les honorait toutes deux par les mêmes rites honteux; cf. Val. Max., II, 6, 15 (voir ci-dessous, p. 388). Ne faut-il pas la reconnaître aussi dans cette *Panthée* qu'une inscription d'Aumale (C. I. L., VIII, 9018) nous représente assise entre Jupiter Hammon et Pluton?

Pan]thea cornigeri sacris adjuncta Tonantis
 Q]uae Libycis Maurisque simul venerabilis oris
 Ilis] etiam colitur te[rr]is, quam Juppiter Hammon
 Inter] utrumque lat[us] m[c]diam cum Dite severo
 Dext]er sede tegit.

Cf. Preller-Jordan, *op. cit.*, II, p. 372, n. 4.

² Philastrius, *De haeresibus*, 15 (P. L., XII, col. 1126 sq.) : « Alia est haeresis in Judaeis, quae Reginam (adorabat) quam et Fortunam Caeli nuncupant, quam et Caelestem vocant in Africa... » Une inscription de Constantin (C. I. L., VIII, 6943) commence par les mots : *Fortunae Caelestis sacrum*; les éditeurs proposent d'entendre *Fortunae (deae) Caelestis*. Ne serait-il pas plus simple de lire : *Fortunae Caelesti*?

³ Cette opinion est très répandue (cf. Selden, p. 257; Eckhel, VII, p. 184; Zoëga, *Bassivilevi antichi*, I, p. 91; Orelli, édit. de Sanchoniathon, p. 36, n. 95; C. A. Boettiger, *Ideen zur Kunstmythologie*, II, p. 219 sq.; Creuzer-Guignaut, *op. cit.*, p. 236; Maury, *ibid.*, II, 3^e partie, p. 1031 sq. (1849); Bérard, *op. cit.*, p. 202; Toutain, *Bull. Ant.*, 1892, p. 205-207; Gauckler, *ibid.*, 1893, p. 202 sq.; *Bull. arch.*, 1894, p. 295-303); elle ne va pas sans une grande vraisemblance : les deux déesses sont les productrices de toutes choses, sans avoir elles-mêmes eu de mère; elles sont traînées par des lions à travers l'espace et portent une couronne tourelée (voir ci-dessous, p. 380); les mœurs dissolues de leurs prêtres sont analogues; mais surtout on les honore par les mêmes rites (voir ci-dessous, p. 387; une inscription de Pouzzoles [C. I. L., X, 1596] semble parler d'un taurobole offert à Caelestis; cf. Toutain, *Bull. Ant.*, 1892, p. 206). On produit d'ordinaire, en faveur de cette théorie, un texte de saint Augustin (*De civ. Dei*, II, 4), qui est ainsi conçu : « ... ludis turpissimis, qui diis deabusque exhibebantur, oblectabamur, *Caelesti virgini et Berecynthiae matri omnium...* » Movers (I, p. 604, n.) prétend que l'auteur a bien l'intention de distinguer les deux divinités, puisqu'il emploie la conjonction *et*; mais on peut répondre que, si saint Augustin les met à part de tous les autres dieux, c'est apparemment qu'elles ont quelque chose de commun. Apulée (*Metam.*, VIII, 24 et 29) nous montre la déesse Syrienne entre les mains des Galles; ailleurs (*ibid.*, IX, 10), il la fait désigner par ces mêmes Galles comme la sœur de la Mère des dieux : « propter unicum caliculum, quem *Deum mater sorori suae Deae Syriae* hospitale munus obtulit. » Enfin Tertullien fait le rapprochement entre les lions dont se servent Caelestis et Cybèle (*Apol.*, 12) : « Ad bestias impellimur : certe quas Libero, et *Cybele, et Caelesti* applicatis »; cf. *De Syria dea*, 15 et 31. Ces comparaisons fréquentes entre les deux divinités prouvent que les anciens ne les considéraient pas comme étrangères l'une à l'autre. Déjà, sur les stèles puniques (C. I. S., p. 299, n° 195, et p. 417, n° 380), Tanit était appelée « magna mater »; elle est aussi figurée comme déesse mère (cf. Gauckler, *loc. cit.*). Il n'est pas sans intérêt de

à la *dea Nutrix*¹; on lui demande d'abreuver la terre de sa pluie fécondante²; on l'invoque dans les voyages, on lui confie les absents³; on vénère la puissance⁴ de cette sainte déesse⁵; elle est la « dame » (*domina*)⁶, comme jadis Tانيت, la « rabat »⁷. Mais, en dépit de toutes ces épithètes, qui nous permettent de voir, au moins de soupçonner, ses multiples caractères, elle reste par-dessus tout la puissance céleste des Sémites introduite dans le panthéon romain, *Caelestis Augusta*⁸. C'est le titre qu'on lui décerne de préférence⁹, peut-être

rappeler ici l'inscription en l'honneur de la « Mater deum magna Idaea » et d'Altis, récemment exhumée sur la pente orientale de la colline de Saint-Louis; elle a trait à la restauration d'un temple (?) par un proconsul (voir ci-dessus p. 287, n. 2). Nous savons aussi qu'il y avait une confrérie de dendrophores à Carthage (C. I. L., VIII, 12570) et des *frediani* ou porteurs (?) attachés à Magna Mater (*Cod. Theod.*, XVI, 10, 20, avec les notes de Godefroy; Waltzing *Etude hist. sur les corporat. profess.*, II, p. 138; Toutain, *Cités*, p. 275 sq.).

¹ Ceci ressort de plusieurs inscriptions où le culte de Nutrix paraît étroitement lié à celui de Saturne (C. I. L., VIII, 8245-8247; Toutain, *Bull. Ant.*, 1892, p. 205-207; Gsell, *Bull. arch.*, 1896, p. 209 sq., n° 161; *Chron.*, 1898, p. 130; 1899, p. 37; Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 406, n° 135; cf. p. 407; *Rev. Arch.*, XXXII, 1898, p. 461, n° 45; Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 45 sq., pl. III, 2). Cette identification de Caelestis et de Nutrix expliquerait la présence relativement fréquente de cette dernière en Afrique.

² Tert., *Apol.*, 23 : « *Ista ipsa Virgo Caelestis pluviarum pollicilatrix...* » On peut rapprocher de ce mot le curieux témoignage de Masqueray (*Bull. de corresp. afric.*, I, 1882, p. 11) : « Il semble que les Kabyles rendent encore hommage à Caelestis. A certains jours de l'année, les *Mrablîn* de leurs villages, tristes descendants des *sacerdotes*, forment une procession en l'honneur de cette antique mère des pluies, qu'ils appellent *Tislit* ou *amân*, la fiancée des eaux. Un Kabyle les précède, portant une poupée informe à grosse tête, et ils vont quêter de maison en maison. »

³ *Caelesti Aug. reduci et conservatrici domus suae* (*Ephem.*, V, 948).

⁴ *Numini Caelestis* (C. I. L., VIII, 8239).

⁵ *Ex praecepto deae sancte Caelestis* (*ibid.*, 8433).

⁶ *Dominae Caelesti* (*ibid.*, VI, 77); cf. Bérard, *op. cit.*, p. 127 sq.

⁷ « La grande dame »; c'est le premier mot des stèles votives puniques de Carthage.

⁸ Voir Toutain, *Cités*, p. 217-219.

⁹ Voir les textes cités p. 372, note. Il est un autre titre qu'il convient de rappeler ici et qu'on serait peut-être tenté, mais à tort, d'appliquer à Caelestis. Je le rencontre dans Tertullien (*De idololatria*, 22) : « *Si dederò eleemosynam, vel aliquid praestiterò beneficii, et ille (le pauvre supposé païen) mihi deos suos, vel coloniae genium, propitios imprececur, jam oblatio vel operatio idolorum honor erit...* »; Salvien (*De gub. Dei*, VIII, 2, 9) qualifie aussi Caelestis de « *Afvorum daemonem* ». Ce *genius coloniae* n'est pas analogue au *δαίμων Καρχηδονίων* mentionné plus haut (p. 370, n. 6). Il représente cette puissance protectrice, invisible et abstraite, que la religion romaine plaçait à côté des hommes et des choses et qui s'en distinguait sans pouvoir en être détachée; Caelestis n'est pour rien dans cette conception. Ce qui le démontre, c'est qu'on la trouve parfois invoquée à côté du génie;

parce que, sans limiter en rien son pouvoir, il embrasse tout ce qu'on veut mettre dans sa vaste compréhension.

La plupart des dévots qui rédigeaient les formules dédicatoires n'entendaient sans doute pas grand chose à ces hautes spéculations, et il serait absurde de prétendre que tous les Romains d'Afrique avaient tiré au clair l'essence de leur protectrice. Dans les religions, à côté des esprits supérieurs ou simplement cultivés, dont la piété est assise sur des raisons solides, on rencontre toujours une multitude de fidèles qui suivent docilement, en vertu de l'impulsion première et parce que la foi native répond à un besoin de leur âme. Ce ne sont ni les moins convaincus, ni les moins fervents. Les foules qui se portaient aux autels de Caelestis et dont les inscriptions reflètent les sentiments la désignaient sous ce nom par habitude. Les autres appellations, plus insolites, ne seraient-elles pas le fait de la minorité instruite ?

Représen-
tations.

Il nous est parvenu de Caelestis quelques représentations, qui nous permettent, par leur concordance avec les textes, de nous faire d'elle une idée assez complète. « Carthage, dit Apulée¹, vénère en toi la vierge qui, portée sur un lion, parcourt les espaces éthérés. » C'est dans cet équipage que nous l'offrent une stèle anépigraphie de Sétif², plusieurs lampes trouvées, l'une à Oudna, les autres à Carthage³, et deux monnaies, l'une de Marc Aurèle⁴, l'autre de Septime Sévère (203)⁵. On la revoit encore dans certaines sculptures, moins précises, je l'avoue, que les précédentes : telle est cette stèle du Vieil-Arzu, aujourd'hui au musée d'Alger, où figure dans un édifice

témoin cette dédicace d'Apulum, en Dacie (Karlsbourg, en Transylvanie), gravée aux frais d'un Africain (C. I. L., III, 993) : *Caelesti Augustae et Aesculapio Augusto et genio Carthaginis et genio Daciarum*. Saint Augustin (*Sermo* LXII, 6, 40) parle de la statue et de l'autel que ce génie possédait à Carthage.

¹ *Metam.*, VI, 4.

² *Rech. ant.*, p. 112, fig. 92 : la déesse est assise, vêtue et voilée à la romaine ; elle porte dans sa droite un objet qui a quelque analogie avec une torche ou un sceptre, et peut-être une corne d'abondance (?) dans la main gauche. Cf. Toutain, *Sat.*, p. 44 sq.

³ Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 459, n° 304 ; Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1890, p. 320 ; Delattre, *Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 139.

⁴ Cohen, II, p. 507 ; n° 382 : « Femme à demi nue (Bacchante ?) assise sur un lion qui marche à droite ; derrière, un temple dont on voit trois colonnes et un terme de Pan ou de Satyre » ; cf. Cagnat, *Rev. arch.*, X, 1887, p. 178.

⁵ Eckhel, VII, p. 183 sq. ; Cohen, III, p. 300, nos 520-524 ; cf. Zoëga, *Bassirilievi*, I, p. 31, et ci-dessus, p. 58, n. 2.

indécis une divinité nue¹; telle aussi la tête de Bijga, en marbre blanc, surmontée du croissant, et à demi recouverte d'un voile²; telle surtout la tête exhumée aux alentours du Cothon et conservée au musée de Saint-Louis³. Le visage, jadis revêtu d'une mince couche d'or, est d'une grande sérénité; sur la chevelure s'élevait une couronne de feuillage; le lobe percé des oreilles supportait des pendants. La disparition du reste de la statue et de tous ses attributs est fort regrettable, car ce marbre, exécuté dans les premiers temps de l'Empire, eût mis sous nos yeux Caelestis telle que la concevaient les Carthaginois, au moment où son culte commençait à reprendre parmi eux une si prodigieuse extension⁴. Des

¹ Doublet, pl. III, 4. p. 65 : « A l'intérieur (de l'édifice), une déesse nue, avec un collier au cou, les cheveux indiqués par un bourrelet circulaire... De ses deux mains la déesse tient un voile, qui s'arrondit en forme de dais autour de sa tête... Le voile représente la voûte du firmament, et les deux colonnes en sont les fondements... »

² Gauckler, *Bull. arch.*, 1894, p. 276; Gsell, 1895, p. 30.

³ R.-B., *Sculpt.*, p. 131 sq., pl. XVII, 1 (cf. Gauckler, *Cherchel*, p. 137, pl. XIV, 3, et les monnaies signalées par Mueller, p. 149, n° 327 sq.; suppl., p. 55, n° 320, a-c). Il faut sans doute rapprocher de cette tête une statue colossale d'Isis « drapée dans le châle à franges et ceinte d'un diadème orné du croissant retombant sur le disque, emblème caractéristique de Carthage »; elle a été trouvée dans les mêmes parages, à Khérédine, avec deux femmes, peut-être deux prêtresses (Gauckler, *C. R.*, 1898, p. 8, 10; voir ci-dessus, p. 193). A Dougga, on a retiré des ruines du temple de Caelestis plusieurs fragments d'une statue féminine qui représentaient peut-être la déesse (*Monuments*, p. 30).

⁴ Il existe au Louvre un bas-relief provenant de Carthage, donné au musée, en 1856, par M. Léon Roches, consul général de France à Tunis, où l'on a cru reconnaître pendant longtemps, auprès de la Terre et de l'Océan, le buste de Séléne ou Caelestis; cette interprétation semblait confirmée par un autre bas-relief du musée des Uffizi, à Florence, qui offre, avec des variantes, la même allégorie (O. Jahn, *Arch. Zeitung*, 1858, p. 242 sq., pl. CXIX, 2; 1864, p. 177-185, pl. CXXXIX; Brunn, *Bull. dell' Inst.*, 1859, p. 100; *Arch. Anzeiger* de l'*Arch. Zeitung*, 1859, p. 84; Benndorf, *Griech. u. Sicil. Vasenbilder*, p. 77; Duetschke, *Antike Bildwerke in Oberitalien*, III, p. 175 sq., n° 353; Schreiber, *Die Hellenistischen Reliefbilder*, pl. XXXI; Kalkmann, *Jahrbuch d. k. d. arch. Instituts*, I, 1886, p. 255-257; Froehner, *Notice de la sculpt. antiq. du Louvre*, p. 380-382, n° 414; Roscher, I, p. 1575. Mais, depuis les études de MM. Petersen (*Roem. Mitl.*, IX, 1894, p. 202 sq.) et Schreiber (*Jahrb. d. k. d. arch. Instituts*, XI, 1896, p. 89-95; cf. Gsell, 1895, p. 51; 1896, p. 50 sq.; *Cat. som.*, n° 1838), on voit dans le bas-relief africain le symbole du feu ou celui du Nil au lieu de Caelestis. Je remarque pourtant que le flambeau que porte dans chaque main la figure jusqu'ici dénommée Séléne ou Caelestis ne serait pas une raison suffisante pour lui enlever cette attribution. Sur la stèle de Sétif que je viens de rappeler (voir ci-dessus, p. 378, n. 2), l'objet que tient la déesse est probablement un flambeau, et la torche est un des attributs de Séléne (*Gaz.*, 1877, pl. VIII, 5; 1879, pl. I; Toutain, *Mélanges*, XII, 1892, p. 95; Roscher, *Ueber Selene und Verwandtes*, 4^e fasc. des *Studien zur griech. Mythologie*, 1890; Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 450, n° 281).

monnaies d'or de Soaemias nous ont conservé une image plus complète de la divinité¹ : elle est assise sur un trône, tenant une pomme et un sceptre ; à ses pieds est un jeune enfant. On lit en exergue : *Venus Caelestis*. M. Ph. Berger a étudié très minutieusement un frontal de provenance africaine². Ce bandeau, d'origine punique et « sûrement postérieur à l'ère chrétienne », est tout couvert d'allégories : au centre, à côté de Baal-Hâman, se voit le buste de Tanit-Caelestis ; elle est vêtue, semble-t-il, et porte sur la tête une couronne tourelée ; les cheveux, disposés en tresses, retombent sur les épaules ; l'ensemble du visage produit une impression d'autorité, comme il sied à la déesse assimilée à Junon.

Les figures les plus nombreuses qui nous la représentent ont un caractère surtout symbolique. Elles se composent d'abord d'un buste, presque toujours vêtu, surmonté du croissant ou soutenu par lui. Associée sous cette forme, dans une belle mosaïque du musée Alaoui et souvent au sommet des stèles, avec les deux autres membres de la trinité punique, Saturne et Hélios³, Caelestis se montre néanmoins parfois isolée sur des lampes ou sur des pierres gravées⁴. Puis, comme elle est moins un type artistique qu'une conception mythique et religieuse⁵, on la dégagea bien-

¹ Eckhel, VII, p. 265 ; Cohen, III, p. 555 sq., n^{os} 5-8 (il y a quelques variantes dans la pose de Caelestis) ; cf. Duruy, VI, p. 119, 269.

² *Trinité*, pl. XXI ; cf. Doublet-Gauckler, p. 52. Découvert à Oum el Asnam, à 3 kilomètres d'Aïn el Ksar, sur la route de Batna, il resta au musée de Constantine jusqu'en 1878 ; apporté alors à Paris pour l'Exposition, il s'y est perdu.

³ Doublet-Gauckler, p. 86, pl. IV, 3 ; Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 52 sq., pl. IV, 7, 8, 9 ; Toutain, *Mélanges*, XII, 1892, p. 86, 89, 90, 94, 95, pl. III, 1, 2, 7 ; Besnier, *ibid.*, XVII, 1897, p. 455, 462. J'omets à dessein une série de statuettes provenant de Carthage et que l'on a souvent regardées comme des déesses mères (R.-B., *Rech.*, pl. II ; Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1891, p. 157 sq., XII-XIII ; D., *Arch.*, p. 9-11 ; Gsell, 1891, p. 46, n^o 102 ; 1892, p. 123, n^o 159), parce que l'hypothèse a été aussi proposée qu'elles seraient chrétiennes et représenteraient la Mère de Dieu. Voir ci-dessous, L VI, chap. IV, § 1.

⁴ Doublet-Gauckler, p. 58 (dans l'un des cas cités, la tête est surmontée d'une étoile et non du croissant) ; Gauckler, *Cherchel*, p. 71 ; *Bull. arch.*, 1897, p. 450, n^o 281 ; *C. R. Inscr.*, 1897, p. 695 ; D., *Sup.*, p. 234, fig. 35. M. Gauckler (*Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 122, fig. XIII) a publié un moule de médaillon en terre cuite où se voit « en creux un élégant buste de Caelestis, la tête voilée et surmontée d'un croissant entre deux astres » ; il signale encore une lampe analogue (*ibid.*, p. 109, n^o 53). Ces deux objets proviennent de Bir ez Zitoun ; leur présence parmi ces tombes anciennes confirme ce que j'ai dit sur le rapide développement du culte de Caelestis.

⁵ J.-J. Bernoulli, *Aphrodite*, p. 95 ; cf. André Baudrillart, *Les Divinités de la Victoire*, p. 86.

tôt de cet anthropomorphisme, pour ne plus conserver d'elle que ses symboles, le croissant et plus rarement l'étoile. Les innombrables inscriptions africaines au-dessus desquelles brillent ces emblèmes contiennent un hommage au moins implicite à la « grande dame ».

fusion
culte. Tertullien nous apprend qu'elle avait des sanctuaires de tous côtés¹. Nous la rencontrons seule ou jointe à d'autres dieux, en Proconsulaire, à *Turca*², à *Giufi*³, à *Carpis*⁴, à *Tuccabor*⁵, à *Thala*⁶, à *Tichilla*⁷, à *Tubernuc*⁸, à *Thubursicum Bure*⁹, à *Simitthu*¹⁰, à *Thugga*¹¹ et dans la région¹², à Henchir Guer-gour¹³, aux alentours de *Lares*¹⁴, à Hadrumète¹⁵, à *Bisica*¹⁶; en Numidie, à *Theveste*¹⁷, à *Vazaivi*¹⁸, à *Madaura*¹⁹, à Kef Tazerout²⁰, dans la contrée entre *Calama* (Guelma) et *Hippone* (Bône)²¹, à *Cirta* (Constantine)²², à *Mastar*²³, dans le voisinage de *Mileu* (Milah)²⁴, à Lambèse²⁵, près de Batna²⁶; en Maurétanie

¹ *Apol.*, 24. Les surnoms formés du nom de *Caelestis* sont rares en Afrique (C. I. L., VIII, p. 1021); il n'y a rien à en tirer au sujet de la diffusion du culte.

² Henchir Bou Cha (C. I. L., VIII, 829).

³ Bir Mcherga (*ibid.*, 839 = 12376).

⁴ Mraïssa (*ibid.*, 993 = 12454; *Monuments*, p. 31).

⁵ Toukaber (*ibid.*, 1318 = 14850; *Monuments*, p. 33).

⁶ Thala (*Bull. Ant.*, 1898, p. 116 = *Rev. arch.*, XXXIII, 1898, p. 437, n° 96; *Monuments*, p. 32 sq.).

⁷ Testour (C. I. L., VIII, 1360).

⁸ Henchir Toubernoc (Gauckler, *Bull. Ant.*, 1893, p. 202 sq.; *Bull. arch.* 1894, p. 295-303). C'est, à vrai dire, plutôt Tanit que *Caelestis* qui est représentée sur ces stèles: cf. Berger, *Bull. arch.*, 1896, p. 221 sq. (stèle d'Hippone).

⁹ Teboursouk (C. I. L., VIII, 1424).

¹⁰ Chemtou (*ibid.*, 14613; *Bull. arch.*, 1898, p. 223, n° 86).

¹¹ Dougga (*ibid.*, 15512; *Bull. arch.*, 1897, p. 402-404; *Monuments*, p. 25-30); voir ci-dessous, p. 383 sq.

¹² Aïn Taki (*Rev. arch.*, XXVI, 1895, p. 278, n° 28; *Monuments*, p. 32); plaine de la Rokba (*Bull. arch.*, 1895, p. 336).

¹³ *Bull. arch.*, 1898, p. 276, n° 7.

¹⁴ Henchir Sidi Khalifa (C. I. L., VIII, 16441; *Monuments*, p. 32); Henchir el Oust (C. I. L., VIII, 16415, 16417); Henchir Belda (*Monuments*, p. 30 sq.) Aïn el Abid (*ibid.*, p. 33); Henchir ez Zaouia? (*ibid.*, p. 34).

¹⁵ *Bull. arch.*, 1893, p. 200, n° 2.

¹⁶ Bijga (*ibid.*, 1894, p. 276; Gsell, 1895, p. 30).

¹⁷ Tébessa (C. I. L., VIII, 1837, 1887 = 16510; Besnier, *Mélanges*, XVII, 1897, p. 455-462).

¹⁸ Aïn Zoui (*ibid.*, 2226).

¹⁹ Mdaourouch (*ibid.*, 4673, 4674 = 16868).

²⁰ *Bull. arch.*, 1895, p. 315.

²¹ *Mélanges*, XI, 1891, p. 430, n° 25.

²² C. I. L., VIII, 6939, 6943.

²³ Rouffach (*ibid.*, 6351).

²⁴ *Ibid.*, 8239, 8241; Toutain, *Bull. Ant.*, 1892, p. 205-207.

²⁵ *Ibid.*, 2592.

²⁶ *Ibid.*, 4286.

Sitifienne et Césarienne, à *Sitiffs*¹, à *Auzia*², à *Rapidi*³, à *Albulae*⁴. Son culte franchit même la Méditerranée, il envahit l'Europe. La voici à Rome⁵, à Pouzzoles⁶, à Tivoli⁷, à Milan⁸. Nous la retrouvons en Espagne⁹, et jusque dans les lointaines contrées des Daces¹⁰, où vécut sans doute, à un certain moment, une petite colonie d'Africains. Ces inscriptions nous parlent de temples élevés, restaurés, embellis en l'honneur de Caelestis, d'autels, de statues et de dons variés qui lui sont offerts, de curies qui portent son nom, de prêtres attachés à son service. Des villes comme Lambèse, des groupes d'habitants ou de simples particuliers y témoignent de leur respect et de leur confiance.

Entre tous ces textes, il en est un qui mérite d'attirer notre attention d'une manière toute spéciale. On l'a découvert à Rome, au flanc nord-ouest du Capitole¹¹ : trois prêtresses desservant le temple de Caelestis y sont mentionnées ainsi que des ministres auxiliaires ; elle-même est désignée comme la divinité tutélaire de la colline tarpéienne (*praesentissimo numini loci montis Tarpei*). Singulier renversement des choses ! Tanit, qui régnait jadis à Byrsa, est devenue la protectrice du Capitole ; et, quatre siècles après la victoire¹², on lui offre, au cœur de Rome, l'hommage d'une sincère gratitude. La formule employée doit remonter au temps où la terreur des Carthaginois était encore présente. On avait voulu, en attribuant à la déesse un rôle flatteur, la détourner de rendre jamais sa faveur aux ennemis abattus. Au III^e siècle, Carthage, colonie romaine, n'inspirait plus de crainte à la métropole. Les deux cités peuvent désormais invoquer les mêmes dieux, qui veillent à la sécurité de tout l'Empire.

¹ Sétif (*ibid.*, 8432, 8433).

² Aumale (*Ephem.*, V, 948).

³ Sour Djouab (C. I. L., VIII, 9195).

⁴ Aïn Temouchent (*ibid.*, 9796).

⁵ *ibid.*, VI, 77, 78, 79, 80, 2242 ; *Notiz. d. scavi*, 1892, p. 407. Le second de ces textes provient du Transtévère, le dernier du Capitole : les autres existent seulement dans les collections romaines, sans indication d'origine.

⁶ C. I. L., X, 1596, 1598.

⁷ *ibid.*, XIV, 3536.

⁸ *ibid.*, V, 5763.

⁹ Lugo (*ibid.*, II, 2570) ; Tarragone (4310).

¹⁰ Karlsbourg (*ibid.*, III, 992, 993).

¹¹ *Notiz. d. scavi, loc. cit.* ; Gatti ; Huelsen, *Roem. Mitt.*, VIII, 1893, p. 288 ; Aug. Audollent, *Rev. de l'hist. des relig.*, XXVIII, 1893, p. 148-150.

¹² L'inscription est datée du 15 novembre 259.

Nous voyons maintenant quelle place tenait Caelestis dans le panthéon officiel. Son rang était l'un des premiers ; et je ne m'étonne plus qu'elle compte parmi les rares divinités à qui il est licite de léguer un héritage. Ulpien l'insère dans la liste qu'il nous en a transmise¹, à côté de Jupiter Capitolin, d'Apolon Didyméen, de Diane d'Ephèse, etc. Toutefois, en l'associant ainsi aux dieux les plus universellement révéérés, le jurisconsulte la donne encore comme patronne spéciale de Carthage (*deam Carthaginis*). Ce titre lui convient, en effet, mieux que tout autre. On a pu lui dresser des autels dans toute l'étendue des provinces ; nulle part son culte n'eut autant d'éclat que dans la ville d'où il était issu.

II

LE CULTE

J'ai essayé précédemment d'établir la situation probable de l'*hieron*² ; il nous faut à présent en franchir le seuil et regarder ce qui se passait à l'intérieur. « Il y avait à Carthage, écrit un anonyme du v^e siècle, un temple très vaste de Caelestis, encadré des sanctuaires de tous les dieux du pays ; l'*area* était décorée de mosaïques, de belles dalles, de colonnes précieuses, et ceinte de murs ; elle couvrait une étendue d'environ deux mille pas³. » M. Cagnat⁴ transcrit en langage plus clair ces expressions trop vagues : « Le temple se composait d'une cour entourée de portiques et enclose de murs où s'ouvraient plusieurs chapelles, dont la principale était celle de Junon Céleste. C'est là précisément, ajoute-t-il, la disposition de tous les temples phéniciens connus⁵. » On peut citer, à titre d'exemple, les deux temples de Dougga, celui de Saturne⁶ et surtout celui de Caelestis, que M. Pradère a étudié avec beaucoup de soin.

¹ *Fragm.*, XXII, 6 ; voir ci-dessus, p. 372, note.

² Voir ci-dessus, p. 262-263.

³ *Liber de promissionibus*, III, 38, 44 (P. L., LI, col. 835).

⁴ *Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 192.

⁵ Perrot, III, p. 241 sqq., surtout p. 314, sq. ; cf. *De Syria dea*, 41-46.

⁶ Carton, *Bull. d'Oran*, 1893, p. 63-82 ; *Monuments*, p. 82-85, pl. XXV-XXVII.

Il s'élevait au centre d'une cour en terrasse, fermée par un mur, entourée d'un portique semi-circulaire, et en partie dallée¹; l'ensemble répond par conséquent au plan que l'anonyme nous trace de l'édifice carthaginois. Nous ignorons si le péribole de ce dernier était rectangulaire ou semi-circulaire; nous savons seulement qu'il mesurait à peu près 2.000 pas de tour².

La statue. Dans la *cella* centrale trônait Caelestis. On a supposé, non sans motif, qu'aux temps puniques il n'exista aucune statue de la « rabat » Tanit, devant laquelle vinssent se prosterner les fidèles³; du moins, sur les milliers de stèles que nous possédons, on n'est pas certain qu'aucune offre l'image de la « grande dame ». Elle y est presque toujours représentée par un symbole, sorte de corps informe avec les bras levés, dont le sens n'est pas bien déterminé⁴. L'art romain, au contraire, plus anthropomorphiste, nous venons de le voir, avait souvent reproduit la déesse. Il dut mettre surtout son image dans le sanctuaire où elle recevait les adorations de ses dévots. Une inscription fort mutilée de Douar ech Chott⁵ contient une liste incomplète d'objets et d'instruments qui servaient dans les cérémonies d'un culte : on distingue encore quelques mots entiers de cette nomenclature, *thronos*, *thyrsos*, *thorax* (buste). Ce dernier terme se retrouve dans un texte de Carpis⁶, où il s'applique précisément à la divinité qui nous occupe (*thorace Caelestis*). Ne faut-il pas croire, avec les éditeurs du *Corpus*, qu'il s'agit d'elle aussi dans le premier cas? Si l'hypothèse se vérifie quelque jour, nous posséderons là un utile renseignement sur le grand sanctuaire carthaginois. A défaut de cette inscription, nous aurions d'Hérodien un témoignage formel, quand il raconte qu'Elagabal, voulant, dans sa folie, marier son dieu

¹ *C. R. Inscr.*, 1895, p. 6-7; *Monuments*, p. 25-30, pl. XI-XIV; *Bull. arch.*, 1897, p. 402-404; Gauckler, *Arch.*, p. 47 sq.; Gsell, 1895, p. 35; 1899, p. 36. Voir aussi le temple de *Vazi Sara* (Henchir Bez), dédié à Mercure (Gauckler, *Bull. Ant.*, 1897, p. 327; *Monuments*, p. 66-69, pl. XIX-XXI); celui d'Apollon et de Diane à *Mactari* (Maktar) (*ibid.*, p. 21 sq., pl. VI); et celui de Sidi Amara, (*ibid.*, p. 135, pl. XXXVII).

² Barth (I, p. 97) a bien vu que cette mesure s'applique à toute l'enceinte; Dureau de la Malle (p. 175) prétendait qu'elle avait 2.000 pas de côté.

³ Perrot, III, p. 78. Lucien (?) (*De Syria dea*, 34) fait cette remarque à propos du temple d'Iliéropolis : « Κέεται πρώτα μὲν θρόνος Ἡελίου, αὐτοῦ δὲ ἕδος οὐκ ἔστι. Μόνον δὲ Ἡελίου καὶ Σεληναίης ἕδρανα οὐ δείκνυουσι. »

⁴ Voir *C. I. S.*, p. 281.

⁵ *C. I. L.*, VIII, 12501; cf. *Ephem.*, V, p. 702.

⁶ *Ibid.*, 993 = 12454.

d'Emèse, fit amener à Rome la statue de Caelestis¹. Saint Augustin parle encore de cette idole comme d'un objet familier à ses contemporains².

peplos. Hérodien ajoute qu'avec elle l'empereur ordonna de transporter « tout l'or accumulé » dans l'*hieron*³. Cette indication, trop peu précise à notre gré, donne pourtant une idée des trésors dont la piété de ses adorateurs comblait la protectrice de Carthage. Le plus précieux peut-être de tous ses ornements était le *peplos*⁴, voile d'un tissu merveilleux, tout recouvert de figures en broderie, qui servait de vêtement à Caelestis. Athénée, d'après plusieurs auteurs grecs⁵, nous a décrit celui qui existait dans le temple de Tanit avant la catastrophe de 146. Fut-il emporté à Rome par Scipion, avec toutes les œuvres d'art que le vainqueur enleva? Fut-il rendu à l'Afrique par C. Gracchus, par César ou par Auguste? Sinon, d'où provenait le nouveau *peplos*? Nous ignorons tous ces détails; aussi je m'abstiens de suivre Dureau de la Malle⁶ dans ses hypothèses. Cet habit sacré ne paraît qu'une seule fois dans l'histoire de la seconde Carthage⁷: lorsque le proconsul Vibius Passienus et le commandant du *limes* de Libye, Fabius Pomponianus, proclamèrent Celse empereur, ils lui jetèrent le *peplos* sur les épaules. Ils pensaient sans doute assurer par là le succès de leur entreprise, en communiquant au pauvre tribun, leur créature, quelque chose de la majesté des dieux.

*prêtres
et les
servants.* Le sanctuaire d'Hiérapolis où se vénérât, nous le savons, une Junon assez semblable à la nôtre, abritait dans sa vaste enceinte tout un peuple de desservants. Les uns tuaient les victimes, les autres répandaient les libations; il y en avait pour veiller au feu, et aussi pour entretenir la propreté des autels. Lucien, si tant est qu'il ait écrit le *De Syria dea*, en compta plus de 300 dans un seul sacrifice⁸. Des bandes de musiciens et de Galles eunuques, des troupes de prophé-

¹ V, 6, 4 : « τῆς Οὐρανίας τὸ ἄγαλμα »; il répète trois fois l'expression.

² *De civ. Dei*, II, 26 : « Ante ipsum... delubrum, ubi simulacrum illud locatum conspiciebamus. »

³ V, 6, 5 : « καὶ πάντα τὸν ἔκειθεν χρυσόν. »

⁴ Flaubert en a fait son fameux *zaïmph*.

⁵ Athénée, *Deipnosoph.*, XII, 58.

⁶ P. 164 sq. « Ce sont là, dit très bien Letronne (*Journal des Savants*, 1837, p. 735), des conjectures sans aucune autorité. »

⁷ *Hist. Aug., Triginta tyranni*, XXIX, 1.

⁸ *De Syria dea*, 42-46, 49-51.

tesses et de possédées, gens tenus pour saints authentiques, séjournaient encore à l'intérieur du péribole. Et lorsqu'on immolait en l'honneur de Junon, tout ce monde jouait de la flûte et faisait retentir les crotales. Le temple d'Astarté à *Citium* (Larnaka) était lui aussi encombré d'une multitude de personnages de même espèce¹. Aucun auteur païen ne nous a conservé la liste des habitants de l'*hieron* carthaginois. Quelques stèles puniques mentionnent des prêtres et des serviteurs de Tanit²; mais nous serions fort en peine de rien conclure pour l'époque romaine si les écrivains chrétiens ne nous avaient transmis quelques renseignements sommaires. Leurs récits montrent que Carthage renfermait une population analogue à celles d'Hiérapolis et de Citium³. Ils en faisaient partie ces alanguis sans pudeur, dont parle saint Augustin⁴, que l'on voyait errer et mendier à travers les rues et les carrefours, les cheveux humides de parfums, le visage blafard, les bras balants, la démarche efféminée. Firmicus Maternus s'en prend aussi⁵ à ces prêtres à la voix de femme qui ne sauraient honorer leur déesse qu'en se faisant un visage de femme, en se rasant, en s'affublant d'habits et d'ornements féminins; ils ont grand soin de leur chevelure, ne se couvrent que de fines étoffes et laissent négligemment retomber leur tête. Je ne pense pas qu'il y ait d'exagération dans ce double portrait. Saint Augustin en particulier, qui fait appel aux souvenirs des Carthaginois, me paraît offrir un croquis fidèle de ceux qu'il tourne en ridicule.

Les rites
et les fêtes. C'est encore au grand évêque, ancien étudiant et professeur dans la capitale, que nous devons des détails sur les rites en

¹ C. I. S., p. 92-99, n° 86 A et B.

² *Ibid.*, p. 269, n° 175; p. 329-331, n°s 247-249, 263, « in congregatione hominum Astartes. »

³ C'est à elle que s'applique sans doute le terme de *sacrați Caelestis* dont se sert saint Augustin (*De civ. Dei*, II, 26); l'inscription du Capitole (Gatti; *Notiz. d. scavi*, 1892, p. 407) parle aussi d'une prêtresse, de *sacraetae* et de *canistrariae*. Il est malaisé de dire exactement de quelle façon était organisé le service du culte en Afrique; certaines inscriptions mentionnent des prêtres de Caelestis (*Bull. arch.*, 1894, p. 276; 1895, p. 336; 1898, p. 206, n° 7; C. I. L., VIII, 1360, 4673, 4674, 46417 [*sacerdos publicus*]), et d'autres, des prêtresses (*Bull. arch.*, 1893, p. 200, n° 2; 1898, p. 223, n° 86). Je ne sais pas ce qu'il faut entendre par les *equites* d'une inscription d'Aïn Temouchent (C. I. L., VIII, 9796).

⁴ *De civ. Dei*, VII, 26.

⁵ *De errore profan. relig.*, 4.

honneur dans l'*hieron*. On plaçait la statue devant le sanctuaire, lors des représentations scéniques. Une multitude immense y affluait, en présence de laquelle se donnaient des spectacles qu'il qualifie de « meretricia pompa ». Langage, attitudes, sujet, tout était plein d'allusions immondes, au point que parfois les matrones qui conservaient un reste de pudeur en détournaient les yeux. C'était le petit nombre ; presque toutes, au contraire, prenaient un vif plaisir à ces exhibitions données, semble-t-il, à l'intérieur de l'*area*¹.

« Dans ma jeunesse, dit ailleurs le même auteur², nous venions quelquefois voir leurs spectacles et leurs parades sacrilèges ; nous regardions les possédés, nous écoutions les musiciens, nous prenions plaisir à ces jeux infâmes qui se célébraient en l'honneur des dieux et des déesses, et particulièrement de la vierge Céleste et de la déesse de Bérécynthe, mère de tous les dieux. Devant sa litière, au jour solennel où l'on baignait son image, les plus vils histrions chantaient en public de telles obscénités qu'il eût été honteux de les entendre, non pas seulement à la mère des dieux, mais à la mère d'un sénateur ou de n'importe quel citoyen honnête. » Caelestis, assimilée à la Magna Mater, avait donc adopté à Carthage un usage depuis longtemps en vigueur à Rome. Chaque année, ses fêtes s'y terminaient, le 27 mars, par l'immersion de sa statue dans les eaux de l'Almo, près de son confluent avec le Tibre, aux portes de la ville (*dies lavationis*)³. Ce bain rituel ne se passait pas sans accompagnement de cris et de musique ; des réjouissances populaires suivaient, qu'on a pu rapprocher de notre carnaval⁴, tant la licence avait alors libre carrière. En Afrique, le programme est presque identique : musiciens, acteurs, procession, rien n'y manque ; pourtant le nom donné à la cérémonie (*Fercula*) paraît nouveau⁵. Quant au lieu où elle s'accomplissait, nous n'avons à ce sujet aucun indice.

¹ *De civ. Dei*, II, 26.

² *Ibid.*, II, 4.

³ Ovide, *Fastes*, IV, 337-342 ; Lucain, I, 600 ; cf. Preller-Jordan, *Roem. Myth.*, II, p. 59 et 389.

⁴ Preller-Jordan, *ibid.*, p. 389.

⁵ Saint Augustin, dans l'explication qu'il fournit de ce mot, doit confondre peut-être volontairement les deux sens qu'il a en latin. Je traduirais plutôt *Fercula* par « Fête des litières », et j'y verrais une allusion à la litière de Caelestis, nommée quelques lignes plus haut. Les autres dieux étaient sans doute portés de la même façon.

Malgré leur indécence, peut-être pour ce motif, ces fêtes et les chants, pantomimes, danses, représentations qui les complétaient, furent donc très goûtés du public ; hommes et femmes y accouraient à l'envi¹. Ce culte faisait partie de la vie de la cité ; Salvien le constate quand il s'écrie : « Où est-il celui qui n'a pas été initié aux mystères de cette idole ? Qui donc ne lui a pas été voué dès sa naissance ? » La suite de ce passage prouve encore mieux l'empire que *Caelestis* exerçait sur tout ce peuple : Salvien, en effet, y déplore l'aveuglement des chrétiens qui oublient le Christ pour assister à ces exhibitions sacrilèges. Les riches surtout sont coupables ; c'en est assez pour que la communauté fidèle soit souillée tout entière³. « Il en est parmi vous, ajoute saint Augustin⁴, qui, lorsqu'ils sont affamés, mettent Dieu de côté et demandent à Mercure ou à Jupiter de quoi subsister, ou bien à celle qu'on nomme *Caelestis*, ou enfin à quelque autre démon de ce genre. »

A Byblos, des femmes se tenaient à côté des autels de Vénus, prêtes à se livrer au premier passant ; le prix de leur déshonneur servait à offrir un sacrifice à leur patronne⁵. A Cirta⁶, dans les parvis d'une autre Vénus qu'on assimile à *Caelestis*⁷, des femmes indigènes, en trafiquant de leur corps, venaient amasser un pécule qui leur permit de se marier ensuite. Les révolutions de toute sorte ont pu bouleverser le pays, ce triste usage s'est maintenu et subsiste encore : tous les voyageurs ont signalé le commerce que font d'elles-mêmes les Ouled Nail, dans les modernes parvis de Vénus, à Biskra et dans les autres villes du nord de l'Algérie ; elles aussi prétendent recueillir une dot en vue d'un futur mariage. La fréquence de ces pratiques dans les temples d'origine phénicienne, le perpétuel reproche d'impureté que saint Augustin et Salvien adressent à *Caelestis*, me portent à penser que les hiérodules de son sanctuaire carthaginois n'agissaient pas

¹ *De civ. Dei*, II, 4. N'est-ce pas de *Caelestis* que parle aussi saint Cyprien, quand il dit (*De lapsis*, 25) : « aput idolum quo populus confluebat » ?

² *De gub. Dei*, VIII, 2, 10.

³ *Ibid.*, VIII, 2, 10-12 ; 3, 14.

⁴ *Enarr. in psalm.*, LXII, 7.

⁵ *De Syria dea*, 6.

⁶ Val. Max., II, 6, 15.

⁷ Preller-Jordan, *Roem. Myth.*, II, p. 407, n. 1. Ces auteurs ont suivi une autre version du texte et parlent de *Sicca* (Le Kef) ; j'adopte la leçon de Halm.

autrement que celles de Cirta ; à leur façon, elles l'honoraient. « Comme la nature même, dit M. Perrot¹, dont se résumaient et se personnifiaient sous ce nom toutes les énergies, Astarté, vraie souveraine du monde, dans son activité sans repos, ne cessait de détruire et de créer, de créer et de détruire. Par la guerre et par les fléaux de tout genre, elle éliminait les êtres inutiles et vieilliss, ceux qui avaient joué leur rôle et achevé leur œuvre ; en même temps, par l'amour et la génération, elle présidait au perpétuel renouvellement de la vie. Travailler sous ses auspices à entretenir la flamme de l'éternel désir, qui perpétue la durée de l'espèce, c'était lui rendre hommage et faire un acte méritoire ; ainsi s'établit le rite des prostitutions sacrées et l'usage d'attacher aux temples d'Astarté ces bandes d'hiérodoules qui, sous d'autres noms, continuèrent en Grèce, à Corinthe, par exemple, la tradition des sanctuaires phéniciens. » Elles la continuèrent aussi, je pense, dans la Carthage romaine ; ou plutôt il leur suffit d'y renouer l'ancienne tradition un moment interrompue. Le terrain était prêt à recevoir cette plante empoisonnée ; elle y fleurit et s'y épanouit à l'aise².

Oracle.

Une autre circonstance contribua plus encore à porter au comble la gloire de l'*hieron*, à en répandre le nom au loin, je veux parler des prophéties qui s'y rendaient. Ce fut là une innovation romaine ; aucun indice ne permet de supposer qu'il y ait eu déjà un oracle de ce genre à l'époque antérieure. On le voit apparaître sous le règne d'Antonin, mais son origine est plus ancienne, car, dès ce moment, le proconsul, débarquant dans la province, a l'habitude de faire une visite officielle à la déesse et de l'interroger sur l'état de l'Empire et les résultats éventuels de son propre gouvernement³. A l'exemple de la Pythie et des Sibylles, devins et devineresses s'enthou-

¹ III, p. 124.

² Je ne sais sur quelle autorité s'appuie M. A. Réville pour écrire (*Revue des Deux Mondes*, 15 janv. 1879, p. 421) : « De l'avis de plusieurs mythologues, c'est sous la domination romaine que les impudicités des cultes orientaux s'implantèrent aussi dans la nouvelle Carthage, et que le rituel d'Astarté devint immoral ; l'ancienne avait pu connaître des vierges d'Astarté, c'est-à-dire des jeunes filles vouées au célibat pour la servir, mais non des espèces de bayadères faisant métier de la prostitution sacrée. » Comment, seul des cultes phéniciens, celui de Tanit serait-il demeuré pur ? On a peine à s'expliquer une immunité de ce genre.

³ Capitolin, *Vita Macrini*, 3.

siasment sous l'action de Caelestis dont le souffle les pénètre. Au son aigu des flûtes, ils appellent leur souveraine. Peu à peu cette musique, analogue sans doute à celle des derviches tourneurs ou des Aïssaouas, les excite et les grise; et, comme possédés de l'esprit d'en haut, ils dévoilent les temps futurs à qui les interroge¹.

Deux de leurs réponses nous sont connues; elles offrent un caractère tout politique. A l'époque d'Antonin, un gouverneur consulte l'oracle sur les affaires publiques. La prêtresse ordonne de compter combien de fois elle prononcera le nom du prince; au milieu de l'attention générale, elle alla jusqu'à huit, et chacun de conclure aussitôt qu'il avait encore pour huit ans de règne. Il vécut plus longtemps. On interpréta alors les paroles dans un autre sens, en les appliquant à la série des empereurs qui ont porté le même nom². Plus tard Caelestis annonça que Macrin, préfet du prétoire, et son fils Diaduménien, arriveraient à l'empire³. Les imaginations ardentes des Africains devaient s'enflammer dans l'espoir de quelque prophétie de ce genre. Le peuple de Carthage les attendait, je me figure, avec la même anxieuse impatience que le moderne Napolitain les numéros gagnants de la loterie hebdomadaire ou le miracle de saint Janvier. Les passions politiques étant entrées en ligne, les désordres suivirent. Pertinax, en particulier, pendant son proconsulat d'Afrique, « eut à supporter nombre de séditions occasionnées par les *carmina* prophétiques issus du temple de Caelestis⁴ ».

Outre ces manifestations solennelles, la divinité se révélait encore d'une façon plus intime à l'âme de ses dévots. Ils recevaient d'elle des ordres ou des conseils; elle les guidait en mainte occasion. De cette action latente, mais réelle, la preuve subsiste dans les ex-voto que j'ai groupés au début de ce chapitre⁵. Plusieurs d'entre eux furent offerts, les dédicants le signifiant, sur un avis reçu de la « grande dame »⁶.

¹ *Ibid.*; Firmicus Maternus, *De errore profan. relig.*, 4.

² Capitolin, *loc. cit.*

³ Dion Cassius, LXXVIII, 4 : « ... μάντις τις ἐν τῇ Ἀφρικῇ εἶπεν... ». Avec Bureau de la Malle (p. 158, n. 4), je vois dans ce μάντις τις un prêtre de notre déesse.

⁴ Capitolin, *Vita Pertinacis*, 4.

⁵ Voir ci-dessus, p. 371, n. 2.

⁶ C. I. L., VIII, 8433 (*ex precepto deae sanctae Caelestis*), 9796 (*numine ipso dictante*); VI, 77 (*jussus a numine ejus*); 79 (*jussu Caelestis*); V, 5765 (*jussu imperiove Cael(estis) Dianae Aug(ustae)*).

Tous les dieux, il est vrai, formulaient de pareilles injonctions. Pourtant, vu le petit nombre de textes relatifs à Caelestis qui sont parvenus jusqu'à nous, la proportion de ces pierres écrites sur commande divine me semble ici plus forte qu'ailleurs.

L'oracle public se fit entendre surtout, si nous en jugeons par les détails qu'on vient de lire, au cours du n^e siècle et pendant la première moitié du m^e. Ces données concordent de tous points avec celles que nous tenons des inscriptions. L'âge heureux de l'Empire fut la période brillante du règne de la déesse. Quand Elagabal l'eut transportée à Rome, « l'inspiration prophétique disparut de son temple avec la statue ; du moins on n'entend plus parler de l'oracle de Carthage. Saint Augustin lui-même, qui eût volontiers saisi l'occasion d'attaquer de ce chef les païens de Carthage, parle de la Vierge céleste et des turpitudes de son culte sans faire une allusion quelconque à son oracle, alors parfaitement oublié¹ ». La restitution ordonnée par Alexandre Sévère ne put lui rendre la vogue dont il avait joui. Je ne serais pas surpris que le veto du gouvernement ait surtout rendu les prophétesses silencieuses, car les autres cérémonies du même culte restèrent en honneur ; les Galles et les hiérodules continuèrent d'accomplir leurs pratiques impures, au dernier tiers du iv^e siècle, saint Augustin en était encore témoin. Mais le terme de ces superstitions approche, elles ne franchiront pas le seuil du v^e siècle ; et le même Père de l'Eglise s'écriera bientôt : « Quelle puissance Caelestis avait à Carthage ! Où est maintenant la puissance de Caelestis² ? »

Quelques années avant, le sanctuaire était déjà abandonné ; les épines et les ronces y croissaient librement. L'auteur anonyme du *Liber de promissionibus* attribue cet état de choses à l'incurie des païens³ ; Tillemont voit plus juste⁴ lorsqu'il le fait remonter jusqu'en 391, où deux édits impériaux interdisent de sacrifier des victimes et d'entrer désormais dans les temples⁵. Les chrétiens résolurent enfin de s'emparer de l'*hieron*, malgré les récits de leurs adversaires, qui racontaient que le monument était gardé par des dragons et d'autres monstres.

¹ Bouché-Leclercq, *Hist. de la divin.*, III, p. 411.

² *Enarr. in psalm.*, XCVIII, 114 ; cf. *Sermo* CV, 9, 12.

³ III, 38, 44 (P. L., L, col. 835).

⁴ *Hist.*, V, p. 515.

⁵ *Cod. Theod.*, XVI, 10, 10 et 11.

Pendant les fêtes de Pâques de 399, au milieu d'un immense concours de prêtres et de fidèles, Aurelius, évêque de Carthage, établit sa chaire épiscopale et siégea au lieu même où se dressait la statue. Il est probable cependant qu'on n'affecta pas l'édifice aux pompes du christianisme. S'il avait été de quelque utilité à la nouvelle religion, on aurait pris à tâche de le conserver; or, en 421, sous Constance et Placidia, le tribun Ursus présida à sa destruction; tout fut nivelé au ras du sol et l'emplacement consacré à la sépulture des morts¹. Caelestis conservait encore quelques secrets adorateurs; l'historien nous les montre irrités de cette fin lamentable. Leur colère était vaine et leurs menaces sans effet; la puissance de la déesse avait vécu. Ses rites honteux allaient céder la place à une religion plus pure.

III

CÉRÈS

Les inscriptions relatives au culte de Cérès se multiplient depuis quelque temps en Afrique²; plusieurs d'entre elles, qui concernent Carthage³, démontrent qu'on l'y honorait d'une manière toute spéciale. On se rappelle qu'en fouillant la nécropole de Sainte-Monique le P. Delattre⁴ a exhumé des fragments de statues qui paraissent se rapporter à Cérès et

¹ *Liber de promiss., loc. cit.* Le P. Delattre fait observer avec raison (*Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 316) que c'était là une dérogation à la loi romaine qui interdisait d'enterrer à l'intérieur des villes et qui paraît avoir été strictement observée à Carthage; voir ci-dessus, p. 153, 265.

² Outre celles qui sont mentionnées par M. Cagnat (*Arch. miss.*, XIV, 1888, p. 105 sq.), par M. Doublet (*Bull. arch.*, 1892, p. 129-133) et dans ma note sur *Ceres africana* (Association française pour l'avancement des sciences, *Congres de Carthage*, 1896, p. 802 sqq.), il y a lieu de citer un texte de Kasrin (*Bull. arch.*, 1895, p. 324) et ceux que j'indique à la note suivante, peut-être aussi une stèle anépigraphie d'Hippone (*C. R. Hipp.*, 1896, p. VI, XII, XIV sq.; cf. Preller-Jordan, *Roem. Myth.*, p. 47, n. 5; Toutain, *Cités*, p. 276 sq.).

³ C. I. L., VIII, 805, 1140, 12318; *Bull. Ant.*, 1896, p. 273; 1898, p. 268; *C. R. Hipp.*, 1897, p. xx sq.; *Rev. arch.*, XXXI, 1897, p. 146, n. 36; Gauckler, *C. R.*, 1898, p. 8.

⁴ Voir ci-dessus, p. 171.

des textes dont l'un parle des *sacerdotes Cereales*¹, sodalité religieuse recrutée parmi les prêtres sortant de charge. Le sacerdoce étant annuel², ceux qui l'avaient exercé entraient dans ce collège régulièrement constitué et qui devait fonctionner de la même manière que les associations analogues, si nombreuses dans les provinces. Le culte de Cérès ou des Cérés (les inscriptions donnent fréquemment le pluriel *Cereres*)³ était d'ordinaire desservi par des prêtresses⁴; c'est donc par une anomalie, dont il y a du reste d'autres exemples⁵, qu'il se trouve à Carthage remis aux mains des prêtres⁶. Le nom de *Cerealis*, par lequel on désignait ces prêtres honoraires associés, était d'un usage quotidien, au point qu'il devint, dans la capitale⁷, comme dans toute la province⁸, un simple *cognomen*. Sans rien exagérer, il y a là encore un indice utile à recueillir de la popularité de cette religion.

Mais il ne suffit pas de constater les faits, il est plus important de rechercher à quelle déesse, en réalité, allaient ces hommages. Elle s'appelle *Ceres*, et on serait tenté de ne voir en elle que l'adaptation romaine de la Déméter hellénique. J'ai essayé, dans un précédent travail⁹, de démontrer qu'il n'en était pas ainsi. Sans développer à nouveau des arguments déjà produits, je me bornerai à citer la dénomination d'*africana* que

¹ D'autres collèges de ce genre se sont déjà rencontrés en Afrique; à *Bisica* (Henchr Bijga), à *Vaga* (Béja), à *Mustis* (Henchr Mest), les membres portent le nom de *Cereales* (C. I. L., VIII, 12300, 14394, 15585, 15589, 15590); à *Tipasa* de Maurétanie (Tipasa) et à *Tipasa* de Numidie (Tifech), on les appelle *cultores Ceverum* (*ibid.*, 4847^{add.}; *Bull. arch.*, 1896, p. 179, n° 61); à Henchr el Oust, *Cerealicii* (C. I. L., VIII, 16417). Des listes de noms, très mutilées, recueillies par le P. Delatre au cours de ses fouilles (*C. R. Inscr.*, 1899, p. 104 sq.) appartiennent peut-être au collège des *Cereales* carthaginois.

² C. I. L., VIII, 805, 12318; *Bull. Ant.*, 1898, p. 268; Gauckler, *C. R.*, 1898, p. 8.

³ On le traduit d'ordinaire par Cérés et Proserpine, de même que *Castores* désigne Castor et Pollux. Cependant M. Bérard (*De l'origine des cultes arcaïens*, p. 242) croit que ce pluriel indique seulement le polymorphisme de la déesse; cf. Toutain, *loc. cit.* M. Gsell (1896, p. 10; 1898, p. 91) voit au contraire, dans les *Cereres*, les divinités helléniques Déméter et Perséphone.

⁴ Cf. Cagnat, *loc. cit.*; Doublet, *loc. cit.*, p. 131.

⁵ Cf. Doublet, *ibid.*

⁶ Pourtant Tertullien (*De pallio*, 4; *De testimonio animae*, 2) décrit le costume des prêtresses de Cérés, et une inscription, qui provient sans doute de Carthage (C. I. L., VIII, 1140), nomme l'une d'entre elles. Je ne sais comment concilier ces renseignements qui semblent en désaccord.

⁷ C. I. L., VIII, 1041.

⁸ *Ibid.*, p. 1021.

⁹ *Ceres africana* (voir ci-dessus, p. 392, n° 2).

Tertullien applique à cette divinité¹, la mention expresse de la *Ceres graeca* sur une inscription tunisienne² pour la distinguer de celle qu'on invoquait d'ordinaire dans le pays, l'association étroite et assez fréquente de Cérès et de Saturne³, la réunion dans un même temple de Caelestis et de Cérès⁴, la forme tout orientale de certains de ses sanctuaires⁵. N'en est-ce point assez pour la séparer tout à fait de la Déméter romanisée, pour la rapprocher au contraire de Tanit? « Nourricière des hommes, Cérès avait au moins ce caractère de la maternité en commun avec la déesse féconde en qui les Phéniciens découvraient le principe vivifiant des êtres et des choses. L'assimilation était tout indiquée. » Cependant nous avons établi que Caelestis était « directement issue de Tanit et personnifiait pour les Romains les mêmes énergies naturelles. Il y eut donc, peut-on supposer, une sorte de dédoublement de Tanit : « Cérès reçut une partie de son héritage qu'elle était toute prête à accueillir et que les habitudes des Romains lui attribuaient de plein droit. Mais Caelestis en enleva le meilleur, c'est-à-dire toutes ces qualités qui ne convenaient guère à une divinité chthonienne comme Cérès. Elles furent ainsi à elles deux la monnaie de Tanit. » Cette dualité persista assez longtemps, les inscriptions auxquelles je me suis référé en témoignent; toutefois il est vraisemblable que « Cérès disparut lentement au profit de Caelestis, quand le syncrétisme triompha. Sa rivale, de jour en jour plus honorée, plus fêtée, l'absorba sans doute, tout comme Saturne confisqua à son profit le culte des Baalim locaux à travers l'Afrique ». Et un jour vint où l'on ne dit plus *Ceres et Caelestis*, mais *Ceres Caelestis*, comme *Juno Caelestis*, *Diana Caelestis*, etc., en attendant que ces personnes divines allassent toutes se fondre « en un seul *numen* plus compréhensif, celui de *Virgo Caelestis* ».

¹ *Ad uxorem*, I, 6; *De exhortatione castitatis*, 13; cf. *De monogamia*, 17.

² C. I. L., VIII, 10564.

³ Ruinart, p. 100, XVIII; p. 115-116; Gsell, 1896, p. 10.

⁴ Carton, *Découvertes archéol. faites en Tunisie*, p. 216, n° 405; *Monuments*, p. 30. J'ai peine à croire, avec M. Gsell (1898, p. 91, n° 1), que dans ce texte (*M. Cornelius... [Cae]lesti et Cerei fecit*) « *Caelestis* représente la déesse punique et *Ceres* la déesse grecque Déméter »; cf. Hamaker, *Diatribes*, p. 35; Muenther, *Religion der Karthager*, I, p. 109. Voir les observations que j'ai présentées ci-dessus (p. 376, n. 3), à propos d'une rédaction analogue.

⁵ *Monuments*, p. 35, 37; Cagnat, *Bull. arch.*, 1892, p. 486 sq.

CHAPITRE II

CULTES DU SECOND RANG

I

SATURNE

« Vous mettez Saturne avant tous les autres dieux », disait Tertullien à ses contemporains¹. Quoiqu'il entendit surtout marquer par là l'ancienneté du dieu, nous ne nous éloignerons guère de sa pensée en appliquant ces mots à la dévotion particulière dont les Africains l'entouraient. Le culte le plus répandu dans le nord de l'Afrique romaine était le sien²; de toutes parts on y découvre des dédicaces gravées en son honneur. En plusieurs endroits même elles ont reparu si nombreuses qu'on n'exagérera guère en parlant de véritables mines d'inscriptions³. Cependant il n'en va pas ainsi à Carthage; la dame et protectrice du lieu, c'était Tanit, puis Caelestis. Baal Hâmân, devenu plus tard Saturne, n'y pouvait

¹ *Apol.*, 10; cf. Servius, *Ad Georg.*, I, v. 729.

² Sur la fréquence du cognomen *Saturninus* en Afrique, voir C. I. L., VIII, p. 1034; Toutain, *Cités*, p. 183, 213 sq.; *Sat.*, p. 22.

³ C. I. L., VIII, 14912-15199; Froehner, *Sculpture antique*, I, p. 458-478; La Blanchère, *C. R. Inscr.*, 1838, p. 489-494; *Cosmos*, 14 sept. 1889, p. 186-188; Ph. Berger et Cagnat, *Le Sanctuaire de Saturne à Aïn Tounga (Bull. arch.*, 1889, p. 207-265); Toutain, *Le Sanctuaire de Saturnus Balcaranensis au Djebel Bou Kournéin (Mélanges*, XII, 1892, p. 3-124); Toutain, *Sat.*; Doublet-Gauckler, p. 27.

prétendre qu'à la seconde place. M. Ph. Berger a dit spirituellement et avec beaucoup de justesse que, les Carthaginois ayant donné pour époux à Tanit Baal Hâmân, « il n'a jamais été qu'un *prince consort*¹ ». Le rôle relativement effacé qu'il fut réduit à jouer aux deux époques de la cité nous permet de comprendre pourquoi nous possédons de si minces renseignements sur sa personne. Tous les regards, tous les hommages allaient à sa parèdre. Essayons néanmoins d'éclairer un peu cette obscurité, sans reprendre, après tant d'autres, le sujet dans son ensemble.

Tout le monde admet aujourd'hui que Saturne n'est autre que Baal romanisé; cette idée, les mots *Saturnus Augustus*, appliqués à tous les Saturnes africains, l'expriment entièrement. Je me sers à dessein du pluriel pour mieux faire comprendre la nature du dieu adoré sous cette dénomination générale. Les divinités phéniciennes, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, appartenaient à un lieu déterminé; elles protégeaient telle contrée, telle ville, et manifestaient leur puissance dans tel temple en particulier. Caelestis régna toujours sur Carthage et l'aima d'une singulière dilection; Saturne fut, lui aussi, un dieu à la fois local et multiple, un dieu topique avec des traits constants. De là ces épithètes géographiques qui accompagnent son nom sur les stèles: au sommet du Bou Kourneïn, on l'appelle *Balcaranensis*²; *Sobarenis*, à Henchir Bou Beker (*Nepheris*)³; *Neapolitanus*, à Nabel (*Neapolis*)⁴; *Uububalius*, à Tébessa (*Theveste*)⁵; *Palnensis Aquensis*, à la Soukra (*Palmae Aquenses*), près de Carthage⁶. Il avait donc absorbé peu à peu de nombreux *Baalim* locaux, jadis honorés par les populations puniques. Comme signe de leur personnalité, ils ne conservèrent qu'un qualificatif joint au nom de la divinité générale⁷. Ailleurs, au contraire, là

¹ *Gaz.*, 1879, p. 140.

² Toutain, *Sat.*, p. 31 sq.; *Mélanges*, XII, 1892, p. 102-104; cf. *Bull. arch.*, 1893, p. 110, n. 2; 1894, p. 232, n° 3.

³ C. I. L., VIII, 12390, 12392, 12394; *Cosmos*, 14 sept. 1889, p. 186-188; La Blanchère, *Bull. arch.*, 1889, p. 273 sq.

⁴ Toutain, *Mélanges*, XIII, 1893, p. 195; Cagnat, *Bull. Ant.*, 1893, p. 82 sq.; *Bull. arch.*, 1894, p. 231, n° 4; *Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 282, n° 16. Cette stèle provient du Bou Kourneïn; elle est dédiée par un prêtre sans doute originaire de *Neapolis*. M. Gsell (1893, p. 178, n° 124) suppose qu'il a « fait ajouter l'épithète après coup par patriotisme local ».

⁵ *Bull. arch.*, 1896, p. 156, n° 4; *Rev. arch.*, XXXI, 1897, p. 144, n° 28.

⁶ *Bull. Ant.*, 1896, p. 187-189; *Rev. arch.*, XXIX, 1896, p. 396, n° 85; voir ci-dessus, p. 194, n. 5.

⁷ Doublet-Gauckler, p. 79; La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 33.

peut-être où Saturne n'avait pas évincé un premier occupant, il nous est présenté sous la dénomination commune de *Saturnus Augustus*; c'est ce que nous constatons au sanctuaire d'Aïn Tounga; ce fut aussi, je crois, le cas à Carthage. Les rares inscriptions carthaginoises qui se rapportent à lui ne sont remarquables que par les symboles qui les accompagnent¹. Ces symboles, pareils à ceux d'Aïn Tounga et du Bou Kourneïn, sont même le plus souvent les seuls indices qui permettent de restituer ces ex-voto au culte de Saturne. Cinq fois on lit ou on devine son nom sans trop de peine²; jamais il n'est suivi d'aucune désignation locale analogue à celles que je viens de citer.

Parmi les dieux du panthéon carthaginois, Melkarth ou Moloch, le puissant protecteur de Tyr³, tenait une des premières places. Les Grecs firent de lui leur Hercule voyageur⁴; je le cherche en vain dans notre ville à l'époque romaine. Qu'est-il devenu? On l'a simplement confondu avec Baal-Saturne, qui s'est approprié ses rites. Bien que le moment exact de cette réunion ne se puisse pas fixer, on suppose généc-

¹ C. I. L., VIII, 1010, 1011, 1012, 1142, 1143, 1144. Il était peut-être représenté sur des monnaies frappées aux premiers temps de la seconde Carthage; Mueller, suppl., p. 55.

² *Ibid.*, 1009. *S(aturno) D(omino) Aug(usto) sac'rum*; 12494, [*Satur*]no *Do[mino nu]min[i] inv[ic]to* (?); 12499, *sacerdos Saturni*; cf. *Const.*, XXVIII, 1893, p. 172. Sur l'un des petits côtés de la seconde de ces pierres on remarque le groupe de lettres TAINTIDA, peut-être une transcription corrompue du nom de Tanit (cf. R.-B., *Rech.*, p. 13; C. I. L., VIII, 13327). Les éditeurs du *Corpus* proposent, non sans réserve (p. 1085), de lire la première *S(arapidi) D(eo) Aug(usto)*; la lecture que j'indique ne me paraît pas moins vraisemblable; le nom de Saturne s'abrège très souvent en *S* (cf. *ibid.*, p. 1085); le bœuf, le bélier et les autres figures sculptées sur cette pierre conviennent fort bien à ce dieu. L. Renier (*C. R. Inscr.*, 1866, p. 163) interprétait *S(oli) D(eo) Aug(usto)*, ce qui me paraît inadmissible. Je ferai la même observation à propos du n° 12491 que le *Corpus* explique (*arapidi) A(ugusto) s(acrum)*. M. Jullian, qui a publié l'inscription le premier (*Bull. épigr.*, IV, 1884, p. 267), transcrit très justement *S(aturno)*, que j'adopte pour ma part. La plus curieuse de ces dédicaces (*ibid.*, 1008) est rédigée en punique avec un fragment de nom propre latin. Voici la traduction d'Euting admise au *Corpus*: *Domino Baali votum quod vovit CREScens; exaudivit vocem ejus, fortunavit (eum)*. La phrase est identique à celles qu'on lit sur de nombreuses stèles puniques, antérieures à 146; peut-être assistons-nous ici à la transformation du culte de Baal en culte de Saturne. Une scène est représentée au registre inférieur; un homme tire un taureau avec une corde. Le taureau était une des victimes ordinairement sacrifiées à Saturne; il figure à maintes reprises sur les stèles d'Aïn Tounga (*Bull. arch.*, 1889, p. 259) et du Bou Kourneïn (*Mélanges*, XII, 1892, p. 98; Toutain, *Sat.*, p. 106-108).

³ Diodore, XX, 14, 1-2.

⁴ Perrot, III, p. 73 sq.; cf. Davis, p. 276-283.

ralement qu'elle était accomplie avant la ruine de la puissance phénicienne en Afrique¹. Saturne, successeur de Baal, et spécialement du Baal Hâmân de Carthage, aurait donc hérité de tout son être, y compris les acquisitions dernières; mais la disparition de Melkarth ne lui paraît pas imputable, et il n'y a aucune parité à établir entre elle et l'absorption des Baalim locaux².

Le culte.

Les sacrifices humains constituaient l'essence du culte de Melkarth³. Une statue d'airain le représentant se dressait dans son temple; ses mains creuses, où l'on déposait les victimes, s'inclinaient et s'abaissaient vers le sol, les laissant glisser dans la fournaise, flamboyante aux pieds de l'implacable géant⁴. C'est d'après ce rite que, dans les calamités publiques ou les dangers pressants, on immolait au dieu féroce des enfants par centaines, choisis parmi les plus nobles familles. Le bruit assourdissant des flûtes et des tambours étouffait leurs cris; les mères devaient assister impassibles à la cérémonie sous peine de déshonneur. Il est admis que ces horreurs prirent fin lors de la conquête romaine; saint Augustin a formellement disculpé à ce sujet les nouveaux maîtres du pays⁵. Mais sa défense,

¹ Ph. Berger, *Gaz.*, 1879, p. 229. On a longtemps discuté sur la valeur des mots *Malac-Baal* qui se rencontrent dans plusieurs inscriptions phéniciennes. Parmi les hypothèses mises en avant, l'une surtout me séduit. « Elle consisterait à accepter, sans autre forme de procès, Malac comme le nom du dieu Moloch, associé à celui de Baal dans une de ces combinaisons binaires » fréquentes chez les Phéniciens. On connaît, par exemple, Ehmoun-Melkarth, Ehmoun-Astoret, Çid-Tanit, Çid-Melkarth. M. Clermont-Ganneau, à qui j'emprunte cette idée (*Rev. crit.*, 1880, I, p. 91), ajoute : « Ce serait le Moloch classique, le Saturne auquel, à Jérusalem comme à Carthage, on offrait les enfants en sacrifice. »

² Une inscription d'Aïn Tounga (C. I. L., VIII, 1406; *Bull. arch.*, 1889, p. 261, n. 1) donne les noms suivants de la ville de *Thignica, Municipium... Herculeum Frugiferum Thignica*. MM. Ph. Berger et Cagnat se demandent s'il n'a pas existé dans cette localité deux cultes distincts, celui de Saturne et celui d'Hercule. N'aurions-nous pas simplement dans cette double dénomination une trace de la fusion de Melkarth (*Herculeum*) en Baal-Saturne (*Frugiferum*)? On sait que *frugifer* est un des qualificatifs de Saturne en Afrique; cf. C. I. L., VIII, p. 1085; *Bull. arch.*, 1889, p. 260.

³ Les textes relatifs à cette pratique sont réunis par Max. Meyer, art. *Kronos* dans Roscher, II, col. 1501-1503.

⁴ Diodore, XX, 14, 6; cf. Pline, *H. N.*, XXXVI, 5, 39. M. Clermont-Ganneau pense (*Rev. crit.*, 1880, I, p. 92) que les sacrifices étaient parfois simulés, ce qui concorderait assez avec le récit de Diodore sur la négligence des Carthaginois à s'acquitter de leurs offrandes à Moloch.

⁵ *De civ. Dei*, VII, 26 : « Sed quod ei (Saturno) Poeni suos filios sacrificaverunt, non recepere Romani »; cf. Perrot, *Journal des Savants*, 1894, p. 663.

malgré le ton catégorique qu'elle affecte, ne saurait prévaloir contre les faits. Deux cents ans environ avant lui, Tertullien, mieux placé pour connaître les fondateurs de la colonie, articule contre eux une accusation précise. « En Afrique, dit-il, on immolait publiquement les enfants en l'honneur de Saturne, jusqu'à un proconsulat sous Tibère. Il fit crucifier les prêtres eux-mêmes aux arbres qui entouraient le temple et abritaient ces atrocités sous leur ombre. J'en atteste les soldats de notre pays, qui exécutèrent l'ordre du proconsul. Et cependant, maintenant encore, ce crime religieux s'accomplit en cachette¹. » Je ne crois pas qu'on puisse récuser un pareil témoignage². Le culte sanglant de Saturne survécut donc à la destruction de la cité punique. Il fut accepté du pouvoir jusqu'au quart du 1^{er} siècle; il durait encore en secret à la fin du 1^{er}; ses compatriotes, à qui Tertullien s'adresse, le savaient aussi bien que lui. Comme le Melkarth de jadis, Saturne était pour eux une divinité méchante, partant redoutable. Et cette crainte qu'il leur inspirait fut, d'après saint Augustin, le motif qui les poussa, en dissimulant son nom, à ne l'appeler d'ordinaire que « le Vieillard » (*Senex*³).

Nous ne savons rien du sanctuaire de Saturne, sinon qu'il devait être voisin de ceux de Caelestis et d'Esculape et qu'un bois sacré (*lucus*) l'entourait⁴. Un nom de prêtre est notre seul document certain relatif aux desservants du temple⁵.

¹ *Apol.*, 9. Les mots « usque ad proconsulatum Tiberii » (voir Pallu, *Fastes*, 1, p. 296), qui sont dans le texte, ont embarrassé les savants; Scaliger y substitue *proconsulem*. Havercamp (P. L., 1, col. 314, note f) n'accepte pas la correction. « Elle est contraire, dit-il justement, au génie de Tertullien, qui emploie souvent le nom abstrait pour le concret, *naufragiis* pour *naufragis*, *ministeriis* pour *ministris*. » Cf. *Adv. Gnosticos Scorpiace*, 7; Creuzer-Guigniaut, *Relig. de l'antiq.*, t. II, 1^{re} part., L. IV, p. 230 sq (éd. de 1829). Les auteurs contemporains de Tertullien ou postérieurs, qui signalent les sacrifices humains à Carthage, le font en des termes trop flottants et sans distinguer assez les époques : Minucius Felix, 30; Lactance, *Inst. div.*, I, 21; Eusèbe, *De laud. Const.*, XIII; Aug., *De civ. Dei*, VII, 19; Orose, IV, 6, 3-5.

² M. Toutain (*Sat.*, p. 114-117, 130) me semble trop en restreindre la portée; il lui accorde ailleurs (*Cités*, p. 225 sq.) plus de créance. Sur la persistance des sacrifices humains dans les religions d'origine sémitique sous l'Empire, voir Clermont-Ganneau, *Rev. arch.*, XXX, 1897, p. 295-297.

³ Saint Augustin (*De consensu Evang.*, I, 36) parle des astrologues « qui Saturnum... maleficum deum inter alia sidera constituerunt... *senem potius quam Saturnum* appellantes; tam timida superstitione, ut jam Carthaginenses pene vico suo nomen mutaverint, *vicum Senis* crebrius quam *vicum Saturni* appellantes ».

⁴ Voir ci-dessus, p. 258-260; *Monuments*, p. 27, 82, 90.

⁵ C. I. L., VIII, 42499. Une inscription punique (C. I. S., p. 264) parle d'un

Tertullien nous apprend que leur costume se composait d'un manteau de couleur rouge, bordé d'une large bande de pourpre¹. Les auteurs chrétiens, fort attentifs aux pompes brillantes de Caelestis, parlent moins de Saturne. Saint Augustin laisse échapper une exclamation sur la ruine de ses autels : « Saturne régnait sur des multitudes d'hommes, s'écrie-t-il ; où est aujourd'hui le règne de Saturne²? » L'interdiction des offrandes humaines avait porté un coup sensible à la puissance du dieu à Carthage ; aussi ai-je peine à me persuader que son culte y ait persisté aussi longtemps que la gloire de sa rivale.

II

ESCULAPE

Apulée parlant un jour, au théâtre, devant une nombreuse assistance, s'exprimait en ces termes : « Au début de ce discours, pour plaire à des oreilles si délicates, je ne saurais me placer sous de meilleurs auspices que ceux d'Esculape, qui regarde d'un œil favorable la citadelle de notre Carthage et la couvre d'une si réelle protection. A la louange de ce dieu, j'ai composé, en vers grecs et latins, un hymne que je vais vous faire entendre, et dont je lui ai déjà offert la dédicace, car je ne suis pas pour lui un adorateur inconnu, un fidèle récemment initié, un prêtre mal accueilli ; déjà, en vers comme en prose, mon éloquence l'a respectueusement célébré. Et aujourd'hui je vais chanter cet hymne en son honneur, dans l'une et l'autre langue. Il est précédé d'un dialogue également en grec et en latin³. » Ce passage suffirait à nous montrer de quelle vénération Esculape était entouré dans la capitale, au milieu du II^e siècle de l'ère chrétienne. Sans doute Apulée aime à jouer avec les périodes arrondies, et, satisfait de prononcer

personnage « qui est in populo templi Melqarti ». Comme Caelestis (voir ci-dessus, p. 385 sq.), Saturne avait donc sans doute un nombreux personnel de desservants.

¹ *De testim. animae*, 2.

² *Enarr. in psalm.*, XCVIII, 14.

³ *Florida*, IV, 48, 91.

une phrase sonore, ne pèse pas toujours les mots qu'il emploie. En dépit de ces réserves, il subsiste qu'un Africain, devenu presque Carthaginois, par suite d'une longue résidence, a pu, en cette même ville, parler publiquement de la protection dont Esculape couvrait le peuple qui vivait à ses pieds. Une inscription de Dacie, qui encadre *Aesculapius Augustus* entre *Caelestis Augusta* et le *genius Carthaginis*¹, et qui émane de quelque Africain relégué en ces lointaines régions, prouve aussi quelle dévotion lui gardaient en tous lieux ses fidèles.

Pourtant il en fut pendant la période romaine comme à l'époque punique, où Tanit et Baal Hâmân éclipsaient tous les dieux. Les auteurs nous parlent souvent de Caelestis; les inscriptions et les indications relatives à Saturne, sans être fréquentes, existent cependant. Pour Esculape et les autres, la littérature et le marbre sont beaucoup plus réservés. Par hasard, dira-t-on! Je n'en crois rien. Si nous sommes renseignés sur le compte de Caelestis et de Saturne, c'est qu'on pensait à eux, qu'on s'entretenait d'eux. L'absence de documents sur les autres divinités prouve qu'on s'en occupait moins². Tout en accueillant les propos d'Apulée sur Esculape, gardons-nous donc de mettre ce dieu au niveau des précédents.

Nous n'avons pas les moyens de discerner ce qui subsista en lui de l'Echmoun punique. Tertullien se contenta de le qualifier d'inventeur de la médecine³ et de nous décrire le vêtement de ses prêtres, qui portaient le manteau grec ou *pallium*⁴, négligemment disposé, et des sandales à la mode grecque⁵. Apulée prononçait d'ordinaire ses harangues dans les bâtiments qui avoisinaient la *cella* de son temple, à l'intérieur du *temenos*⁶. Malheureusement il ne décrit pas cet ensemble d'édifices sacrés, chose surprenante chez un auteur aussi proluxe, et nous en sommes réduits aux conjectures. Si celles que j'ai précédemment exposées, à la suite de Beulé et du P. Delattre, sont acceptables, le sanctuaire d'Esculape, dressé au sommet de Byrsa⁷, avait conservé sous l'Empire l'ordonnance générale

¹ C. I. L., III, 993.

² Cette observation ne s'appliquerait pas autant aux petites villes de l'intérieur; cf. Toutain, *Cités*, p. 215.

³ *Apol.*, 23.

⁴ *De pallio*, 1.

⁵ *Ibid.*, 2. Deux de ses prêtres sont nommés au C. I. L., VIII, 15205.

⁶ *Florida*, *loc. cit.*

⁷ Voir ci-dessus, p. 280-283.

des édifices religieux de l'âge punique, le péribole, la cour, avec la *cella* au fond ou au milieu. Les Romains construisirent sur les fondations antérieures, on le suppose du moins, et l'appareil de ce qui dut être le péribole autorise cette hypothèse. Pour le temple proprement dit, les architectes venus d'Italie se donnèrent libre carrière et reproduisirent les types artistiques usités outre-mer¹. Quelle était la figure du dieu ? Est-ce lui que « l'art gréco-romain représentait sous la forme d'un Jupiter-Sarapis, ou plutôt d'un Esculape, coiffé de la dépouille d'un coq² » ? Pour répondre à cette question, il serait nécessaire de connaître la représentation véritable d'Echmoun, son prédécesseur, dont il garda probablement quelques traits ; et l'on ne possède sur ce sujet que de bien faibles lumières³.

III

SARAPIS⁴

Les divinités dont il a été parlé jusqu'à présent ont reçu les adorations de l'une et l'autre Carthage ; elles furent transmises aux Romains par les Phéniciens. Aussi peut-on les grouper sous la dénomination collective de *dieux punico-romains*. A côté d'eux s'en introduisirent d'autres que la ville phénicienne n'avait pas connus. Anciens protecteurs de l'Italie ou nouveaux venus dans le panthéon latin, largement hospitalier dès la fin de la République, ils étaient tous passés par Rome, avant de débarquer à Carthage. On leur fit si bon accueil

¹ *Monuments*, p. 41 sq. ; Delattre, *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 86-88.

² Heuzey, *C. R. Inscr.*, 1890, p. 119-121.

³ La Blanchère *ibid.*, 1893, p. 376-377 ; cf. Gsell, 1893, p. 136, n° 30) prétend le reconnaître sur des stèles du musée du Bardo ; il pense que « ce sont les ex-voto d'un culte à mystères, dont la déesse et le sacrifice sont représentés, et que le Panthéon qui occupe le ciel de ces monuments est la triade punique, avec Echmoun pour dieu principal, figurée sous diverses formes ». Cette description manque de clarté. Cf. Ph. Berger, *Trinité*, 1879, p. 135 ; 1880, p. 169.

⁴ Sur la forme du nom, cf. Preller-Jordan, *Roem. Myth.*, II, p. 375, n. 1. Sur le culte de Sarapi à Carthage, voir Héron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1880, p. 284-287 ; 1881, p. 265 sq. ; 1887, p. 234.

en ce dernier endroit qu'ils obtinrent bien vite un renom et des honneurs égaux à ceux de leurs devanciers. Sarapis¹ et Victoria rentrent dans cette catégorie.

Sarapis avait son temple entre Byrsa et les citernes du bord de la mer². Les ex-voto exhumés en cet endroit lui attribuent les désignations les plus diverses : tantôt il est simplement *Sarapis Augustus*³, tantôt *Sarapis Deus Maximus*⁴; on l'invoque encore comme le protecteur de Canope⁵ et sous le titre de *Sarapis Neptunus Augustus*⁶; mais les plus curieuses de ces dédicaces sont adressées Δὲ Ἡλίῳ Μεγάλῳ Πανθέῳ Καράπιδι⁷ et Δὲ Ἡλίῳ Μεγάλῳ Καράπιδι καὶ τοῖς συννάοις θεοῖς⁸. C'est donc vraiment le dieu alexandrin, dont le sanctuaire était réputé comme lieu d'incubation sacrée et d'oracle médical⁹, que nous voyons transporté à Carthage. Non contents de le romaniser en l'appelant *Augustus*, ses fidèles le confondent avec Neptune, Zeus, Hélios, et le désignent comme le plus grand des dieux, le dieu universel. Le syncrétisme a fait son œuvre; le concept de Sarapis s'est élargi. Il embrasse, dit Preller, « l'ancien Osiris égyptien, qui était aussi le Pluton grec, et tout ensemble le dieu grec de la santé, Esculape, et le très haut et très puissant souverain du ciel, Zeus ou Jupiter. D'autre part, le dieu du soleil entre plus d'une fois dans cette combinaison, de sorte que Sarapis se nomme souvent sur les inscriptions grecques Ζεὺς Ἡλίου Μέγας, et *J. O. M. Sol*, sur les latines »¹⁰. Les textes du *Sarapeum* de Carthage sont le meilleur commentaire de ces lignes. Esculape n'y figure pas; mais le moyen de l'arracher de son sanctuaire de Byrsa pour l'assimiler à Sarapis? Du moins le souvenir de Pluton-Sarapis, avec le chien Cerbère à ses côtés, subsiste dans

¹ Dans les tombes puniques, on trouve partout des figures de dieux et d'animaux égyptiens. Mais on ne saurait rattacher le culte de Sarapis à ces usages funéraires, antérieurs à 146.

² Voir ci-dessus, p. 238-240; *Monuments*, p. 92.

³ C. I. L., VIII, 12492.

⁴ *Ibid.*, 1004.

⁵ *Ibid.*, 1003 : Ἐνναπόδωι Θεῶι Μεγίστωι.

⁶ *Ibid.*, 1002; cf. C. I. L., III, 3637, une inscription de Pannonie: *Jovi Optimo Maximo Neptuno Sarapidi*.

⁷ *Ibid.*, VIII, 12493; cf. *ibid.*, II, 46, une inscription de Béjà en Portugal: *Serapi Pantheo*; Preller-Jordan, *op. cit.*, II, p. 372, n. 4.

⁸ *Ibid.*, VIII, 1005.

⁹ Preller-Jordan, *op. cit.*, II, p. 377; cf. Strabon, XVII, 17, p. 801 C.

¹⁰ Macrobe, I, 2; Preller-Jordan, *op. cit.*, II, p. 376 sq.; cf. p. 375, 384.

une statuette assise. découverte auprès de nos inscriptions¹.

Par les ex-voto nous apprenons encore que Sarapis ne résidait pas seul dans le temple. On y révérait avec lui d'autres divinités qu'un fidèle dénomme *οἱ σίγγαστοι θεοὶ*². Ces anonymes sont assez facilement reconnaissables : Isis, Harpocrate, Anubis formaient sur les rives du Nil un seul groupe divin avec Sarapis ; nul doute qu'ils ne l'aient entouré dans le sanctuaire de Carthage comme en terre égyptienne. L'une des dédicaces³ est gravée sur la poitrine d'un cynocéphale en marbre noir, c'est Anubis à la tête de chien⁴; deux lampes de la collection Marchant, au Louvre⁵, sont ornées, l'une, des images de Sarapis et d'Isis⁶, l'autre, d'Isis entre Horus et Anubis. Mais aucune des divinités de cette famille n'a laissé, même en dehors des ex-voto, des traces aussi profondes que Sarapis⁷. Outre le Pluton assis, il faut remarquer plusieurs marbres qui représentent des serpents, vestiges d'autant de statues du dieu⁸, et surtout deux têtes de Jupiter-Sarapis, en marbre blanc, l'une qui provient des fouilles de M. de Sainte-Marie⁹, l'autre, colossale et pleine de majesté, qui est aujourd'hui au Louvre¹⁰. Le dieu est coiffé d'un *modius* que décorent des épis et des branches d'arbres chargées de fruits. La barbe et les cheveux offrent des traces de couleur rouge, tandis que les chairs du visage restent blanches. M. Héron de Villefosse a très à propos noté « cette opposition du blanc et du rouge, qui devait produire un effet saisissant »¹¹, sinon toujours de fort bon goût. Quand Tertullien assimile Sarapis au patriarche Joseph et reconnaît, dans le *modius* qui surmonte sa tête, un souvenir des

¹ Ancienne collection Marchant, aujourd'hui au Louvre; cf. Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1890, p. 320; *Cat. som.*, n° 1725.

² Cf. Letronne, *Recueil des inscr. grecq. et lat. de l'Égypte*, I. p. 18; Héron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1880, p. 285.

³ C. I. L., VIII, 12492; cf. *Cosmos*, 11 févr. 1888, p. 294.

⁴ Preller-Jordan, *op. cit.*, II, p. 381, n. 3.

⁵ Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1890, p. 320.

⁶ On a trouvé à Carthage d'autres représentations d'Isis; voir ci-dessus, p. 239, 379, n. 3.

⁷ Jordan a déjà remarqué (*op. cit.*, II, p. 380, n. 3) que Sarapis est plus vénéré qu'Isis en Afrique.

⁸ *Cosmos*, *loc. cit.*; S. Marie, p. 47; cf. Preller-Jordan, *op. cit.*, II, p. 376, n. 3.

⁹ P. 16, 18.

¹⁰ *Cat. som.*, n° 1830.

¹¹ *Loc. cit.*, p. 319. J. Schmidt signale (C. I. L., VIII, 12497) une base de statue, peut-être de Sarapis.

approvisionnement fait par lui pour sauver l'Égypte de la famine et, dans les épis qui l'entourent, un symbole de sa sollicitude pour l'agriculture¹; quand il se moque de Sarapis, d'Isis, d'Harpocrate avec son cynocéphale², d'Anubis à la tête d'homme et de bête³, des crocodiles et du serpent des Égyptiens⁴; quand saint Cyprien reproche à ses concitoyens de négliger Dieu pour porter leurs hommages à des crocodiles, à des cynocéphales, à des pierres, à des serpents⁵, ils ont présentes à l'esprit ces figures que nous retrouvons aujourd'hui; leurs écrits, fidèles interprètes de ce qui se passait sous leurs yeux, servent de commentaire à ces sculptures et à ces ex-voto.

e culte
e temple.
 Rien ne nous autorise à croire que le culte égyptien différerait en Afrique de ce qu'il était ailleurs. « Isis, raconte Minucius Felix⁶, en compagnie de son cynocéphale et de ses prêtres chauves, pleure sur son fils qu'elle a perdu; elle gémit, elle le cherche. Cependant les malheureux Isiaques frappent leur poitrine et imitent la douleur de cette mère infortunée. Bientôt l'enfant est retrouvé, Isis se réjouit, les prêtres sautent d'allégresse, et le cynocéphale qui l'a découvert s'enorgueillit de son succès. » Ces mêmes feintes de tristesse et de plaisir devaient se renouveler chaque année à Carthage, comme dans toutes les villes où cette religion était implantée. On en peut dire autant de la solennelle procession décrite par Apulée, où, derrière une longue théorie de prêtres chargés d'emblèmes sacrés et habillés de lin⁷, s'avancent Anubis à la tête de chien et Isis sous la forme d'une vache⁸. Peut-être cependant cette dernière cérémonie, qu'Isis remplissait tout entière, n'avait-elle pas tout son éclat dans les endroits où Sarapis occupait la première place. Tel était le cas à Carthage. L'unique mention qui me semble se rapporter directement à notre cité est celle des « banquets à Sarapis », auxquels il y a une allusion dans Tertullien. On y faisait si bonne chère et

¹ *Ad nat.*, II, 8.

² *Apol.*, 6.

³ *Ad nat.*, *loc. cit.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ad Demetrianum*, 12.

⁶ *Octavius*, 21; cf. Lactance, I, 21; Firmicus Maternus, 2; Preller-Jordan, *op. cit.*, II, p. 382.

⁷ Tert., *De testim. animae*, 2.

⁸ *Metam.*, XI, 23.

les fourneaux y flambaient si clair que les pompiers, écrit-il plaisamment, feraient bien de veiller, de peur d'incendie¹. Nous ne tirons des inscriptions rien qui confirme cette épigramme. Une seule a trait au culte; elle est l'œuvre d'un prêtre qui, par piété, j'imagine, s'est appelé du nom du maître qu'il sert, Tiberius Claudius Sarapiacus².

L'attention trop exclusive qu'il accordait aux stèles puniques a empêché M. de Sainte-Marie de nous faire connaître dans ses détails architecturaux le temple lui-même. Voici la description laconique qu'il lui consacre³. « J'ai déblayé une chambre de 4 mètres de large sur 1 de long; j'ai retrouvé une seconde chambre pavée d'une mosaïque blanche sur un espace carré de 11 mètres de long pour 9 mètres de large. Dans ces deux chambres et dans une espèce d'*atrium* les précédant, j'ai trouvé toutes les sculptures romaines, inscriptions grecques et romaines décrites plus haut. » Je reproduis ces mots afin de montrer sur quel fondement peu solide s'appuieraient les hypothèses. S'il est permis néanmoins d'en présenter quelques-unes, la plus grande des chambres du fond ne serait-elle pas la *cella* de Sarapis, flanquée à droite et à gauche des chapelles plus modestes de ses parèdres, dont une seulement aurait été retrouvée? Ce que M. de Sainte-Marie qualifie d'*atrium* mérite peut-être ce nom; peut-être n'est-ce, au contraire, qu'une partie d'une spacieuse *area*, telle qu'en comportaient généralement les sanctuaires phéniciens. Celui de Caelestis nous en a offert un exemple. En cherchant des analogies dans les autres pays, nous constatons qu'Alexandrie⁴ et Pompéi⁵ avaient bâti leurs temples sur ce modèle. Et cette concordance des usages phéniciens et égyptiens, rapprochés des révélations de M. de Sainte-Marie, nous invite à rattacher le *Sarapeum* carthaginois à ce type architectural.

Si nous ne connaissons que par conjecture la demeure du dieu, quelques-uns des objets qui l'embellissaient, préservés par une fortune singulière, sont arrivés jusqu'à nous. Les

¹ *Apol.*, 29.

² C. I. L., VIII, 1004. On peut rapprocher de ce nom, *Serapiacus* (C. I. L., VI, 407, inscr. de Rome; *ibid.*, V, 4662, de Brescia) et *Osirinus* (Germer-Durand, *Découvertes archéol. faites à Nîmes et dans le Gard en 1872*); cf. Héron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1880, p. 287, n. 2.

³ P. 25; cf. *Bull. Ant.*, 1887, p. 233 sqq.

⁴ Lafaye, *Histoire du culte des divinités d'Alexandrie*, p. 174.

⁵ *Ibid.*, p. 180 sqq. et pl. 1.

principaux sont les statues et les sculptures déjà signalées; j'y joindrai une mosaïque avec un buste d'enfant portant une corbeille et cueillant des fleurs¹, et surtout cette statue de Manéthon dont il ne reste plus que le socle², avec le nom du célèbre prêtre égyptien, qui écrivit le premier en grec sur les divinités de son pays et dont le *Livre sacré* donna naissance aux dieux alexandrins³. Ces débris des richesses qui remplissaient le temple nous font comprendre dans quel esprit en était conçue la décoration. Tous les souvenirs de l'Égypte y avaient place; on essayait de rappeler à ces dieux pérégrins les splendeurs d'Alexandrie.

La lecture des ex-voto suggère une autre réflexion : sept d'entre eux portent le nom ou la mention des personnes qui les ont offerts; tous, sauf un, émanent d'un groupe d'adorateurs⁴. Encore l'exception n'est-elle pas certaine, car elle se rencontre dans un texte mutilé⁵. Le culte de Sarapis et des dieux ses compagnons ne fut donc guère à Carthage un culte de gens isolés; on les vénérât collectivement, par famille. D'ailleurs, en dépit des lettres et de la langue grecque, employées dans la moitié au moins des inscriptions, les dédicants ne doivent pas être considérés comme des Grecs égarés en Afrique; les noms de Publius Aurelius Pasinicus et de Titus Valerius Alexander sont aussi latins que grecs. Je penserais volontiers que l'emploi du grec était une sorte d'hommage flatteur rendu au dieu; on tenait à l'honorer dans la langue parlée, depuis les Ptolémées, dans son pays d'origine. Espérait-on qu'il exaucerait mieux des prières ainsi rédigées? De toute façon, les formules sont presque exclusivement latines⁶, et certains fidèles usent à la fois du grec et du latin pour mettre de leur côté toutes les chances d'être entendus⁷. Ainsi, loin d'être adorées dans un petit cercle de dévots helléniques, les divinités d'Alexandrie avaient été adoptées par Carthage tout

¹ D., *Amst.*, p. 170, n° 279.

² C. I. L., VIII, 1007.

³ Lafaye, *op. cit.*, p. 15 sqq.; cf. Mueller, *Fragm. hist. graec.*, II, p. 511 sqq.

⁴ C. I. L., VIII, 1002; *P. Aurelii Pasinici cum suis*; 1003, Π. Αὐρήλιοι Πασί νι-
χοι σὺν τοῖς ἰδίοις; 1004, *Ti. Cl. Sarapiacus sacerdos cum suis*; 1905, Τίτος
Οὐαλέριος Ἀλέξανδρος ἐν τοῖς ἰδίοις; 1006, σὺν τοῖς ἰδίοις; 12492, *Pasinicus cum
suis*.

⁵ *Ibid.*, 12493.

⁶ On peut faire une exception pour 12493.

⁷ *Ibid.*, 1002, 1033, 12492.

entière. S'il faut s'en rapporter à un passage mutilé de Tertullien, les Africains ne jureraient que par Sarapis¹. Cet étranger avait donc singulièrement grandi parmi eux, au détriment des anciennes religions. Une seule résista jusqu'au bout, celle de Caelestis. Mais Sarapis alla jusqu'à rivaliser avec elle ; à l'époque florissante du syncrétisme, au III^e siècle sans doute, ils se partagèrent le ciel. Tandis que Caelestis devenait *Panthea*², lui se parait du titre éclatant de Πάνθεος³.

IV

VICTORIA

Les textes d'Apulée, de Tertullien, de saint Cyprien, relatifs au culte de Sarapis, prouvent qu'il existait en Proconsulaire au II^e siècle de l'ère chrétienne. La vogue dont il y jouissait dès ce temps et qu'il n'avait pas pu acquérir en un jour, m'engage même à reporter son introduction plus haut encore. Il n'en va pas ainsi pour Victoria, dont la présence n'est signalée que sur des monuments d'une basse époque.

Symmaque et Victoria. Les alentours de l'amphithéâtre sont fertiles en sculptures et en inscriptions⁴. C'est de là que sortent la grande Victoire qui se dresse à l'entrée du jardin de Saint-Louis, et un fragment d'aile d'une seconde statue semblable à la précédente. Par une curieuse coïncidence, deux bases proviennent du même terrain, qui portent cette phrase identique : *Q. Aurelius Symmachus, v(ir)c(larissimus), proconsulē p(rovinciae) A(fricae) v(ice) s(acra) j(udicans) constitui jussit*⁵. Il s'agit de l'illustre écrivain et orateur Symmaque. Les rapports entre ce personnage et la déesse sont présents à toutes les mémoires. L'acte le plus fameux par lequel il affirma sa dévotion envers

¹ *Ad nat.*, II, 8.

² C. I. L., VIII, 9018.

³ C. I. L., VIII, 12493.

⁴ Cf. ci-dessus, p. 304.

⁵ Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1889, p. 428 sq. ; 1893, p. 99-101 ; *Cosmos*, 27 janv. 1894, p. 277 ; Gsell, 1893, p. 169, n^o 107. Le P. Delattre (*Consi.*, XXVIII, 1893, p. 173) signale un fragment d'une troisième base de même provenance.

elle fut cette *Relatio de ara Victoriae* adressée, en 384, à Valentinien II, pour demander, au nom d'une partie du sénat et comme préfet de la ville, la restauration de l'autel détruit par Gratien¹. Si les sénateurs lui confièrent cette cause, c'est qu'ils la lui savaient chère. Il la plaida avec tant de chaleur que tout le monde, y compris les chrétiens, en fut touché. Et, s'il ne put vaincre, à cause de l'opposition pleine de force et d'éloquence de saint Ambroise, il témoigna du moins de son respect tout spécial pour Victoria.

Ces sentiments étaient, du reste, héréditaires dans sa famille. En même temps que revoyaient le jour à Carthage les deux statues et les deux inscriptions, à Rome, on retirait du Tibre, au-dessous du pont Sisto (ancien *pons Valentinianus*), une grande aile en bronze d'une Victoire et deux piédestaux en marbre. On y lit une dédicace à *Victoria Augusta*, gravée, dit le texte, par les soins de L. Aurelius Avianus Symmachus²; c'est le père de notre proconsul, qui avait été préfet de la ville en 364-365. Quand on reconstruisit, en 366-367, le *pons Valentinianus*, d'après les décisions du sénat et du peuple, il fit placer sur le parapet des ornements, au nombre desquels figuraient pour le moins deux représentations en bronze de Victoria³. Ce souvenir était tout récent encore quand le fils partit pour l'Afrique, en 373⁴. Nous ne saurions donc nous étonner si les habitudes de sa maison, fortifiées par sa piété personnelle, l'engagèrent à honorer par un public témoignage cette divinité tutélaire. On se demandera peut-être s'il ne chercha pas à reproduire, dans la ville dont il avait reçu le gouvernement, l'œuvre de son père en Italie. C'est là une hypothèse, à mon avis, toute gratuite; l'existence de deux piédestaux de part et d'autre ne suffit pas à l'autoriser. Je remarque en effet que l'une des deux bases carthagoises est plus haute que l'autre⁵. L'examen minutieux de la seule qui

¹ Symmaque (éd. Seeck), p. xvii et 280-283; cf. Boissier, *La fin du paganisme*, p. 303-338.

² *Notizie degli scavi*, 1891, p. 251, 287; 1892, p. 50, 234; Gatti, *Bull. comun.*, 1892, p. 73 sq., 367; Huelsen, *Roem. Mitt.*, VIII, 1893, p. 320; Héron de Villefosse, *loc. cit.*; *Cosmos, ibid.*; *C. R. Hipp.*, 1893, p. xii, xviii.

³ Seeck, *op. cit.*, p. xl; Gatti, *loc. cit.*, p. 73 sq.; Héron de Villefosse, *loc. cit.*; A. Baudillart, *Les divinités de la Victoire*, p. 60, n. 6.

⁴ Entre le 20 février et le 30 novembre 373; cf. Seeck, *op. cit.*, p. XLVII; Tissot, *F.*, p. 258-260.

⁵ Héron de Villefosse, *loc. cit.*, 1893.

soit intacte ne démontre pas qu'elle ait supporté une statue. On ignore même si les statues, dont l'une est réduite à un simple fragment, étaient de dimensions égales et pouvaient se faire pendant. Enfin elles sont en marbre, tandis que celles de Rome sont en bronze. Les différences paraissent donc trop nombreuses pour qu'on tente une assimilation complète.

Voudrait-on croire à quelque sanctuaire de Victoria dans les parages de l'amphithéâtre ? Le P. Delattre, investigateur scrupuleux de ce sol, n'y relève qu' « un mur de belles pierres de taille parfaitement jointoyées », contre lequel s'appuient une série de compartiments voûtés. Ces ruines, rasées en 1893 par les Arabes, il les attribue à la muraille extérieure de la ville¹. Quoi qu'on pense de cette opinion, la description ne s'applique guère à un temple. S'il fallait prendre parti, il me semblerait plus vraisemblable que les inscriptions et les statues ornaient l'amphithéâtre près duquel la pioche les a détériorées². Elles rentreraient donc dans la série de ces figures purement décoratives dont nous avons rencontré quelques spécimens sur la colline de Byrsa³. Trêve de suppositions ; il demeure que le proconsul Symmaque avait doté sa capitale de deux statues de Victoria. Cette générosité ne surprendra pas ceux qui connaissent l'affection profonde et durable que lui inspira Carthage. Sa correspondance en porte les traces⁴ ; il y déclare que tout ce qui lui advient d'heureux, Carthage en est la cause. La beauté de la ville devait donc lui tenir à cœur. Voulant y contribuer par quelque monument nouveau, il tourna ce désir en acte de piété, en y associant Victoria, sa déesse préférée. Plus tard, il s'écriera dans sa *Relatio*⁵ : « Reddatur saltem nomini honor,

¹ *Cosmos, loc. cit.*, p. 276.

² L'emploi du verbe *constitui*, dans les deux inscriptions de Symmaque, ne nous aide pas à résoudre le problème, car il est usité quand il s'agit d'édifices aussi bien que de statues ; cf. Cagnat, *Cours d'épigr. lat.*, 2^e édit., p. 228 et 232.

³ Voir ci-dessus, p. 291 ; Gsell, 1898, p. 103 ; 1899, p. 31. Une inscription découverte entre la gare dite de Carthage et les ports (C. I. L., VIII, 12496 ; Delattre, *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 134, n^o 322 ; *Monuments*, p. 97) parle de *Victorias ar[gen]teas* ?] ; ce fragment appartenait, semble-t-il, à une *synopsis* ou inventaire des richesses d'un temple, analogue à ceux du Capitole de Cirta. : cf. C. I. L., VIII, 6981, 6984 ; voir aussi un autre fragment de Carthage, *ibid.*, 12500-12502.

⁴ *Epist.*, VIII, 20 (éd. Seeck), lettre à un inconnu (de Carthage ?), postérieure à 378 ; II, 63, lettre de 390, à son frère Flavianus, au sujet de leur ami Cresconius : « ... eum patria Africa non minus tibi quam mihi cara comendat... »

⁵ P. 281, § 3 (éd. Seeck).

qui numini denegatus est » ; ce n'était là qu'un expédient. Libre de toute entrave en Afrique, il y rendit et y fit rendre au « numen » lui-même tous les honneurs qu'il pensait lui être dus.

Cette religion que Symmaque essayait d'implanter n'eut pas le temps de germer, ni de croître. Moins de vingt ans après, le paganisme, dont il était l'un des derniers défenseurs, recevait un coup mortel par l'édit de 391. Le culte de Caelestis fut emporté, quoique solidement enraciné ; la religion de Victoria, sortant à peine de terre, n'était pas capable de résister à la tourmente. Elle périt dans sa fleur.

V

CULTES DIVERS

Outre les divinités qui ont déjà trouvé place dans ce chapitre, les textes littéraires ou épigraphiques contiennent le nom d'autres dieux auxquels Carthage dressa aussi des autels. Mais ils s'offrent à nous d'une façon tout épisodique ; à peine aperçus ils disparaissent, sans laisser de traces qui permettent de les suivre. Bornons-nous, en conséquence, à une rapide énumération.

Mercure, si je vois juste, n'était pas le moins vénéré. Son nom se lit sur diverses pierres des alentours de Byrsa¹, et saint Augustin, pour prouver la puissance éphémère des idoles, ne cite comme exemples que Caelestis, Saturne et Mercure². Il le nomme encore avec Jupiter et la même Caelestis au nombre des dieux qui écartent les fléaux³. Le souvenir de *Jupiter Optimus Maximus*⁴ subsiste, ainsi que celui de Junon et de Minerve⁵ ; et l'existence d'un Capitole est certaine⁶.

¹ C. I. L., VIII, 1000 (petit autel) ; 1013 (fragment d'une *synopsis*) ; 12489 (Dermèche), *M(ercurio) A(ugusto) s(acrum)*, la lecture n'est pas certaine ; 12490 (au pied de Byrsa, non loin des ports).

² *Enarr. in psalm.*, XCVIII, 14.

³ *Ibid.*, LXII, 7.

⁴ Voir ci-dessus, p. 287 sq. : C. I. L., VIII, 2488 est fort douteux.

⁵ Tert., *De testim. animae*, 2 ; C. I. L., VIII, 1014 ; le n° 1140 ne mentionne pas Junon, mais le génie d'une femme.

⁶ Voir ci-dessus, p. 288-290.

Pluton¹, Mars², Apollon³, ont chacun leur mention; les temples de Vénus⁴, de Tellus⁵ et de Memoria⁶, la statue dorée d'Hercule⁷, sont indiqués; Bellone enfin est décrite par Tertulien avec son costume sombre et son casque menaçant⁸. Sur d'aussi minces renseignements, qui démêlerait jusqu'où les Carthaginois poussaient la dévotion envers chacune de ces puissances célestes?

¹ *Bull. Ant.*, 1896, p. 272 sq.; *C. R. Hipp.*, 1897, p. xx sq.; *Rev. arch.*, XXXI, 1897, p. 146, n° 36; cette dédicace est offerte par un prêtre de Cérés. Voir ci-dessus, p. 392, n. 3.

² *C. I. L.*, VIII, 1013; *Bull. Ant.*, 1899, p. 206 sq.; *Rev. arch.*, XXXV, 1899, p. 175, n° 47.

³ *C. I. L.*, VIII, 12487.

⁴ Voir ci-dessus, p. 316, n. 12; *C. I. L.*, VIII, 12495 (?).

⁵ Voir ci-dessus, p. 316, n. 12; *Bull. arch.*, 1897, p. 439, n° 219.

⁶ Voir ci-dessus, p. 296 sq.; *C. R. Inscr.*, 1898, p. 408; *Bull. Ant.*, *loc. cit.*; *Rev. arch.*, *loc. cit.*

⁷ Voir ci-dessus, p. 231.

⁸ *De pallio*, 4.

CHAPITRE III

CULTE IMPÉRIAL

I

CULTE PROVINCIAL

Tous les cultes particuliers furent éclipsés, à l'époque impériale, par une religion plus générale, qui survécut même, sous une autre forme, à la chute du paganisme. Depuis Auguste, l'empereur était devenu dieu. On l'adorait vivant, on lui continuait les mêmes hommages outre-tombe ; souvent les membres de sa famille y participaient. L'univers entier se prosterna devant le maître et communia dans une même prière. Jamais les plus grandes divinités de la Grèce ou de l'Italie n'avaient connu pareil concours de fidèles. Les cités de chaque province députaient leurs représentants dans une de ses principales villes, où se célébraient les cérémonies, sous la présidence d'un prêtre plus élevé en dignité que les autres. Peu à peu, par la force même des choses, ces réunions prirent un nouveau caractère, sans pourtant qu'on cessât d'accomplir les rites prescrits en l'honneur du prince. Elles se transformèrent en assemblées politiques, qui servirent d'intermédiaire entre les provinciaux et le gouvernement, transmettant les doléances et les demandes d'en bas, recevant les réponses et les ordres d'en haut. Ce fut un premier essai, presque inconscient, de représentation nationale ¹.

¹ Sur le culte et les assemblées provinciales en général, voir Marquardt,

Le concilium provinciale; le sacerdos provinciae.

L'Afrique pratiqua cette religion comme le reste du monde romain; chacune de ses provinces eut son *concilium provinciale*¹. Toutefois deux inscriptions² ont permis de calculer qu'elle n'y pénétra pas avant Vespasien, probablement en l'année 71³. Cette apparition tardive a de quoi surprendre. M. Pallu de Lessert me semble en avoir très suffisamment rendu compte, « en attribuant ce retard au grand développement du culte municipal des empereurs et à l'absence d'une nationalité africaine. On ne songea sans doute à y élever des autels au nom de la province que le jour où l'on remarqua que l'Afrique seule n'en possédait pas⁴ ».

On croit communément que l'assemblée provinciale se réunissait à Carthage; quelle ville aurait pu lui disputer cet honneur? La capitale politique devait être en même temps capitale religieuse. Non pas qu'il en fût ainsi par tout l'Empire⁵; mais, en Proconsulaire, toutes choses convergeaient si fatalement vers elle qu'on ne s'expliquerait pas une exception en ce

II, p. 508-530; id., *De provinciarum romanarum conciliis et sacerdotibus* (*Ephem.*, I, p. 201-213); P. Guiraud, *Les assemblées provinciales dans l'Empire romain*; O. Hirschfeld, *Zur Geschichte des roemischen Kaisercultus* (*Sitzungsberichte der Akad. der Wissenschaften zu Berlin*, 1888, p. 833-862); Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*; Dareste, *Les assemblées provinciales dans l'Empire romain* (*Journal des Savants*, 1891, p. 46-54); Boissier, *Afriq.*, p. 199 sq.

¹ Sur le culte impérial africain, voir: O. Hirschfeld, *I sacerdoti dei municipij romani nell'Africa* (*Annali dell'Instituto*, XXXVIII, 1866, p. 69-78); Pallu, *Ass.*; *Etudes*; Krascheninnikoff, *Ueber die Einfuehrung des provinziellen Kaisercultus im roemischen Westen* (*Philologus*, LIII, 1894, p. 173-175, 178 sq., 189); Ruggiero, s. v. *Africa*, I, p. 341 sq.; voir aussi les résumés de MM. Cagnat, *Bull. arch.*, 1891, p. 567 sq., et Gsell, 1891, p. 38 sq., nos 77 et 78.

² C. I. L., VIII, 12039, 14611.

³ Goyau, p. 152; J. Schmidt (C. I. L., *loc. cit.*) est moins affirmatif et se contente d'indiquer l'intervalle entre 71 et 73; cf. Cagnat, *Nouv. explor. en Tunisie*, p. 17; Hirschfeld, *Zur Gesch. des roem. Kaisercultus*, p. 841; Pallu, *Ass.*, p. 9-11. Les objections élevées par M. Guiraud (*Les assemblées*, p. 78, n. 6) contre l'opinion défendue par M. Cagnat ne sont plus recevables depuis la découverte de la seconde inscription. C'est donc en 71 qu'il y a lieu de reporter l'établissement du sacerdoce et de l'assemblée de la province. Cette année fut la première d'une ère provinciale, distincte de celle de Carthage qui commençait en 44 av. J.-C.: les deux inscriptions en cause sont de 39 et de 113 de cette ère = 110 et 184. Je ne sais sur quoi se fonde M. Goyau (*loc. cit.*) pour écrire qu'à cette date « le culte provincial est institué ou peut être réorganisé pour la province d'Afrique ». Comment concilier cette dernière hypothèse avec le fait d'une ère nouvelle? MM. Cagnat (*loc. cit.*) et Hirschfeld (*loc. cit.*) semblent de l'avis de M. Goyau.

⁴ *Ass.*, p. 51.

⁵ Guiraud, *op. cit.*, p. 74, sq.; Beurlier, *op. cit.*, p. 106.

qui touchait de si près l'empereur¹. S'il existe à peine un souvenir de cette suprématie pour les premiers siècles de l'ère chrétienne, le Bas-Empire nous en apporte plus d'une preuve que je citerai bientôt. Reconnaissons donc à Carthage le privilège d'avoir donné asile au *sacerdos provinciae*², au *concilium provinciale*³. Le *sacerdos*, élu parmi les personnages les plus considérables de la province⁴, demeure une année en fonctions⁵; il veille à la conservation du temple et des édifices affectés à l'assemblée, il administre aussi le temporel du culte, c'est-à-dire les fonds nécessaires à leur entretien, les legs ou les dons offerts pour la célébration des jeux⁶. Une telle charge, dont un citoyen était investi par le libre choix de ses pairs⁷, constituait partout un grand honneur, combien plus grand à Carthage, dont la gloire rejailissait sur tous ceux qui venaient y occuper un poste. La fierté d'Apulée, encore qu'un peu empreinte de rhétorique, se comprend donc aisément, lorsque, parlant de son sacerdoce, il le qualifie de « summus honos⁸ ». Le nouveau prêtre prenait possession lors de la réunion du *concilium*, qui se tenait tous les ans à époque fixe⁹.

L'élection du *sacerdos* ne venait qu'en seconde ligne dans les obligations des délégués; avant tout, ils célébraient le culte

¹ *Cod. Theod.*, XII, 1, 145 (loi de 395); Marquardt, *Ephem.*, I, p. 212 sq.; Guiraud, *loc. cit.*; Beurlier, *loc. cit.*; Rohde, *Rhein Museum*, XL, 1885, p. 69 sq., note; Cagnat, *Explor. épig. et arch. en Tunisie*, 2^e fasc., 1884, n^o 141; Ruggiero, p. 342; Pallu, *Etudes*, p. 8. On cite d'ordinaire deux textes à l'appui de cette opinion. L'un, d'Apulée (*Florida*, XVI, 16), l'autre, de saint Augustin (*Epist.*, CXXXVIII, 19). M. Pallu de Lessert (*Ass.*, p. 24) déclare qu'ils « ne font nullement allusion à la question. » Cette réserve n'est juste que pour la lettre de saint Augustin, car Apulée dit expressément : « Docuit argumento suscepti sacerdotii summum mihi honorem *Carthaginis* adesse. » M. Pallu de Lessert me semble n'avoir pas eu sous les yeux le passage d'Apulée, en écrivant sa phrase, car il substitue le nom de Sex. Cornelius Scipio Orfitus, à celui d'Aemilianus Strabo, devant qui ce discours fut prononcé.

² Sur ce nom, cf. Pallu, *Ass.*, p. 5.

³ Un rescrit de 372 (*Cod. Theod.*, XV, 5, 1), adressé à Probus, préfet du prétoire pour l'Italie, l'Illyricum et l'Afrique, règle que les *editiones sacerdotiorum* (les jeux dont il va être question) doivent toujours avoir lieu dans les villes où on les célèbre depuis les temps anciens. Carthage, possédant les *sacerdotia* au IV^e siècle, les a donc toujours possédés.

⁴ Marquardt, II, p. 514.

⁵ *Ibid.*, p. 515; Guiraud, *op. cit.*, p. 92; Ruggiero, *loc. cit.*

⁶ Pallu, *Etudes*, p. 23 sq.

⁷ Beurlier, *Bull. crit.*, 15 février 1895, p. 82.

⁸ *Florida*, *loc. cit.*

⁹ Beurlier, *op. cit.*, p. 108-111; Marquardt, II, p. 517, 520; Cagnat, *Explor.*, *loc. cit.*; Castan, p. 299; Pallu, *Etudes*, p. 9; *Ass.*, p. 12 sq.

de l'empereur. Certains rites, procession, sacrifice, repas sacré¹, étaient partout en usage. A côté des cérémonies exclusivement religieuses, on divertissait la foule par des spectacles². Chez un peuple aussi ardent pour les plaisirs des yeux que les Carthaginois, cette pompe extérieure était environnée de beaucoup d'éclat et de magnificence. Le *sacerdos provinciae* présidait à tout, revêtu soit de la robe prétexte, soit d'une robe à bandes de couleur ou ornée de palmes, et portant une couronne d'or³. Saint Augustin rappelant les jeux dont Apulée fit les frais, comme prêtre provincial, lui attribue certaine chasse aux animaux féroces, qui ne manqua pas d'attirer tous les badauds de la capitale⁴. Aux spectacles s'ajoutaient les réjouissances populaires dont Tertullien trace un tableau des plus pittoresques et sans doute poussé au noir. La ville entière, à l'entendre, offre l'aspect d'une vaste taverne, cuisines et lits de table se dressent en plein air, on festoie entre gens du même quartier, le vin coule à flots et trempe la poussière des rues, des bandes en délire s'injurient de tous côtés et se livrent aux pires excès⁵.

Si nous voulons nous faire une idée des multitudes qui affluaient à cette occasion vers Carthage, relisons deux lois d'Honorius, l'une de 413⁶, l'autre de 415⁷, qui sont au Code Théodosien. Les *sacerdotales* des provinces voisines, c'est-à-dire les anciens prêtres provinciaux⁸, qui conservaient

¹ Guiraud, *op. cit.*, p. 121 sq.

² *Ibid.*, p. 122.

³ Tertullien, *De idololatria*, 18; Minucius Felix, *Octavius*, 8; cf. Pallu, *Etudes*, p. 26, n. 3. *Analecta Bollandiana*, IX, 1890, p. 126 sq. : « Praecedit judicem suum obsecundantium longa deductio, admoti fascēs, intenti lictores et purpurati praesidē diversis meritis sacerdotes. » Ce passage est extrait des Actes du martyre de saint Fabius, *vevillifer* de Caesarea; M. Pallu de Lessert (*Ass.*, p. 6) y reconnaît une cérémonie célébrée par l'assemblée provinciale; cf. Gsell, 1891, p. 38, n° 77. Est-ce à cause de leurs insignes qu'une loi de 407 (*Cod. Theod.*, XVI, 2. 38) nomme les prêtres provinciaux d'Afrique, *coronati*? Cette loi a toujours passé pour obscure; M. Lécivain (*Mélanges*, X, 1890, p. 233) a donné cette traduction ingénieuse du mot embarrassant Cf. Pallu, *Ass.*, p. 44; Beurlier, *op. cit.*, p. 120, 144.

⁴ *Epist.*, CXXXVIII, 19.

⁵ *Apol.*, 33; cf. *De spect.*, 11.

⁶ *Cod. Theod.*, XII, 1, 176.

⁷ *Ibid.*, XVI, 40, 20.

⁸ Marquardt, II, p. 316; *Ephem.*, I, p. 212 sq.; Guiraud, *op. cit.*, p. 96; Beurlier, *op. cit.*, p. 295; M. Pallu de Lessert (*Ass.*, p. 45) tient pour certain « que le mot *sacerdotales* doit être entendu (ici) dans un sens très large et désigne tous les prêtres païens venus de tous les points de la province à Carthage pour les fêtes provinciales ».

un rang élevé dans la hiérarchie sociale, accouraient pour assister aux représentations. Désireux d'éviter l'encombrement, l'empereur ordonne à tous ceux qui ne font pas partie de la curie de Carthage de ne pas demeurer plus de cinq jours dans la ville. Ce temps écoulé, quiconque n'aura pas obéi à la loi sera passible d'une amende de 30 livres d'or et perdra tous ses privilèges; défense expresse est faite de se ménager un domicile fictif. La seconde loi décide que tous les *sacerdotes* doivent avoir quitté Carthage aux kalendes de novembre. Elle est applicable à l'Afrique entière et renouvelle, en les aggravant, les peines précédemment édictées. Le souci de ne pas donner trop de facilités au paganisme, dont ces fêtes sont un vestige, éclate avec pleine évidence dans la rédaction de cette dernière; la précédente paraît être plutôt un règlement de police. De toute manière, elles témoignent l'une et l'autre de l'importance qu'avaient acquis les jeux provinciaux de la Proconsulaire. En outre, l'injonction faite à tous d'être hors de la ville le 1^{er} novembre montre que la période des fêtes s'ouvrait à la fin d'octobre; Godefroy en fixe le commencement au 25 de ce mois¹. Enfin l'expression officielle, *sacerdotium reddere*, « donner des jeux », dit bien que cette obligation incombait au *sacerdos provinciae*; et la phrase de saint Augustin sur Apulée trouve pleine confirmation dans ce texte contemporain².

Le sacerdoce provincial entraînait donc pour le titulaire de fortes dépenses³; la principale qualité qu'on exigeait de lui était la richesse⁴. On conçoit qu'en dépit de l'honneur qui en résultait les candidats n'aient pas toujours été nombreux. Pareille abstention se produisit, on ne l'a pas oublié, pour les décurions⁵. Même les plus fortunés ne se souciaient guère de s'appauvrir pour une gloire si éphémère. La pénurie de postulants devait être un perpétuel souci pour les proconsuls, et j'imagine qu'on leur savait gré de découvrir des gens de bonne volonté pour accepter ce lourd fardeau. Sur les inscriptions

¹ Comment. au *Cod. Theod.*, XVI, 40, 20.

² Cf. Beurlier, *op. cit.*, p. 290 sq.; Pallu, *Ass.*, p. 45; Guiraud, *op. cit.*, p. 246, 249.

³ Beurlier, *ibid.*, p. 295. Sur les dépenses consenties par les prêtres en Afrique, cf. Beurlier, *op. cit.*, p. 189 sq.; il ne s'agit là que des prêtres municipaux, il est aisé de conclure *a fortiori* pour les prêtres provinciaux.

⁴ Rohde, *Rhein. Mus.*, *loc. cit.*

⁵ Voir ci-dessus, p. 328 sq.

gravées, à la fin du iv^e siècle, à Rome et à Carthage, en l'honneur du proconsul Hymetius¹, on vante son intégrité et les mesures qu'il prit pour sauver l'Afrique de la disette; mais on ajoute aussitôt cet autre service non moindre, « qu'il a rendu à ses subordonnés le goût du sacerdoce provincial et les a amenés à rechercher avidement une fonction qui les faisait trembler auparavant ». Grâce à lui, le peuple carthaginois, déjà préservé de la famine, était sûr d'avoir des spectacles qu'il goûtait par-dessus tout, « panem et circenses ».

Comment Hymetius s'y était-il pris pour changer les dispositions des riches? L'histoire ne le dit pas. Nous sommes mieux instruits des moyens que le pouvoir central avait à sa disposition pour vaincre leur répugnance. Privilèges, exemptions, les empereurs n'épargnent rien, surtout à partir du iv^e siècle, pour entraîner les hésitants. Nulle part ces libéralités ne sont aussi multipliées qu'en Afrique; et ce nous est une nouvelle preuve de la difficulté qu'y offrait le recrutement des *sacerdotes*.

Dans une constitution rendue en 395, Arcadius et Honorius décident : « *Africani sacerdotales Karthagini restitui ibique arbitrato suo agere cum favorabili editione placuit. Quod facientes divi patris nostri beneficium renovamus*². » Godefroy incline à penser que Théodose, après avoir aboli le *sacerdotium provinciae* en Proconsulaire, n'aurait pas tardé à s'en repentir; ses fils ressusciteraient ici l'institution par lui renversée. Pour M. Pallu de Lessert, à cause de l'expression « *sacerdotes Karthagini restitui* », qui ne vise pas l'existence même du sacerdoce, mais son exercice en un certain lieu, « il serait plus vraisemblable de supposer que l'empereur, sous l'influence des évêques, aurait supprimé les jeux qui se donnaient à Carthage, la charge de *sacerdos* continuant d'exister dans chaque province. Ses enfants, cédant aux sollicitations des Africains, ne feraient ainsi que rétablir les jeux abolis³ ». Qu'on adopte l'une ou l'autre version, le résultat est identique pour notre cité : elle fut privée pendant quelques années de ces fêtes splendides qui attiraient les multitudes dans ses

¹ Voir ci-dessus, p. 84 sq.

² *Cod. Theod.*, XII, 1, 145. Voir aussi les constitutions de 335, 337, 428, expliquées dans Pallu, *Etudes*, p. 86 sq.

³ *Etudes*, p. 88 sq. L'auteur rappelle aussi deux constitutions de 399 et 408, par lesquelles Honorius autorise les jeux, tout en prohibant le culte des dieux.

murs. Aussitôt après leur restauration on s'y rua de toutes parts; cette privation momentanée amenait une recrudescence de curiosité. C'est ce qui motiva les sévères règlements d'Honorius, en 413 et en 415.

ardotium
ae gentis. Au culte provincial des empereurs se rattache le collège de prêtres, institué par les autorités africaines pour présider à des jeux périodiques en l'honneur de la famille de Constantin¹. Puisque l'Afrique entière y participait, il n'est nullement téméraire de dire, malgré le laconisme de l'information, que Carthage n'y resta point étrangère. D'ailleurs, « ce sacerdoce n'était qu'une fonction dépouillée de tout rite païen, comme Constantin l'exigea pour *Hispellum* en 326² ». Il ne tarda pas à disparaître sans laisser de traces dans l'histoire.

II

CULTE MUNICIPAL

A côté du *concilium*, qui représentait toute une province, les villes avaient des prêtres (*flamines*) pour desservir les temples municipaux des empereurs³. Ils furent créés de bonne heure en Afrique. Dans ce pays où la nationalité faisait pour ainsi dire défaut, les cités qui vivaient, au contraire, d'une vie propre très intense, devaient donner l'exemple à la province prise dans son ensemble. Les textes épigraphiques qui nomment des *flamines* de Carthage sont trop laconiques à notre gré⁴. Néan-

¹ Aurelius Victor, *De Caes.*, XL : « Tum per Africam sacerdotium decretum Flaviae genti. » M. Goyau (p. 385) donne comme date les derniers mois de 312.

² Pallu, *Ass.*, p. 18.

³ Sur le culte municipal, cf. O. Hirschfeld, *Die flamines perpetui in Afrika* (*Hermes*, XXVI, 1891, p. 150-152); *id.*, *Annali*, *loc. cit.*, p. 28-68; Beurlier, *op. cit.*, p. 135-235, 297-300.

⁴ C. I. L., VIII, 1023 (Byrsa), *flamines perpetui*, texte mutilé; *ibid.*, 1165 (Carthage), *flamen perpetuus*; *ibid.*, 1494 (Dougga), *flamen perpetuus*, *flamen divi Augusti*; *ibid.*, 1497 (Dougga), *flamen perpetuus augur*; *ibid.*, 12569 (Carthage), [*flamen*] *perpetuus divi...*, texte mutilé; *ibid.*, 17909 (Timgad), *flamen*

moins il est remarquable que tous les empereurs dont le nom y figure sont qualifiés de *divus*, autrement dit qu'ils étaient défunts. N'y aurait-il pas là un argument à invoquer en faveur de la thèse de M. Pallu de Lessert, qui croit au culte exclusif des *divi*, en Afrique¹ Les honneurs spéciaux? rendus aux princes après leur mort étaient dans les traditions africaines²; Carthage, mi-partie romaine, mi-partie punique, se trouvait, par politique et par habitude, entraînée vers ces pratiques religieuses. Mais elle n'adopta pas de préférence tel ou tel *divus*. Les inscriptions nous la montrent vénérant également Auguste, qui l'avait rétablie de façon définitive, Vespasien, sous qui le culte provincial y fut installé, et Nerva, à qui elle ne devait, semble-t-il, aucune gratitude particulière.

perpetuus; *Bull. Ant.*, 1892, p. 268 sq., *Const.*, XXVIII, 1893, p. 172 (derrière l'amphithéâtre); *flamen divi...*, texte mutilé; *Rev. arch.*, XX, 1892, p. 215, 404, n° 145 (*Numlulis*), *flamen divi Nervae designatus*; *ibid.*, XXII, 1893, p. 392, n° 101 (*Dougga*), *flamen divi Vespasiani*.

¹ *Ass.*, p. 4, 7-8.

² Tert., *Apol.*, 24; Cypr., *Quod idola dñi non sint*, 2; Gsell, 1891, p. 16, n° 19.

CHAPITRE IV

USAGES RELIGIEUX

I

SUPERSTITIONS

Le paganisme se maintint à Carthage environ jusqu'à l'arrivée des Vandales. Pourtant le christianisme lui livrait depuis longtemps de rudes assauts et détachait des idoles un grand nombre de leurs adorateurs. Mais il ne profitait pas lui-même de toutes les défections : plus d'un esprit, non parmi les moins éclairés, mal satisfait des pratiques païennes, n'avait pas, d'autre part, l'énergie nécessaire pour accepter les dogmes chrétiens et une morale plus austère. Ces âmes hésitantes se multiplièrent à mesure que l'ancienne religion s'affaiblit ; à la fin du iv^e siècle et au commencement du v^e, une foule d'irrésolus flottaient ainsi entre les deux cultes, incapables de fixer leur choix, proie toute prête pour la superstition. L'Afrique subit cette contagion, et Carthage, plus que le reste du pays, parce que les convictions religieuses, comme il arrive souvent dans les grandes villes, y avaient poussé des racines moins profondes que dans les campagnes. Le tempérament africain, fiévreux, immodéré, n'était, du reste, que trop enclin aux pratiques superstitieuses. « Ces gens, déclare Sidoine Apollinaire, ont l'esprit encore plus ardent que la terre où ils vivent ¹. »

¹ *Epist.*, VIII, 11, 9.

Quoi qu'on pense de l'explication, le fait subsiste : les Carthaginois de la deuxième période ont toujours versé, mais surtout à partir du IV^e siècle, dans les sciences occultes et les machinations ténébreuses.

Magiciens ;
Apulée.

La magie d'abord, qui attribue à certaines opérations accompagnées de certaines paroles une efficacité merveilleuse, eut parmi eux un long succès. Saint Augustin y fait allusion comme à une habitude très répandue. Un jour qu'il devait prendre part à un concours poétique, un haruspice lui demanda quelle somme il voulait donner pour remporter à coup sûr la victoire ; cet homme devait lui obtenir infailliblement l'assistance des dieux, en immolant quelques animaux¹. Les magiciens s'offraient encore aux malades pour les guérir par des incantations² ; ils possédaient des recettes efficaces pour tous les cas où on les consultait³.

L'exemple le plus fameux est celui d'Apulée. Son apologie (*De magia*) est consacrée presque tout entière à se disculper du grief de magie dont on cherchait à l'accabler⁴. Ses adversaires l'accusaient d'avoir ensorcelé une riche veuve, Pudentilla, afin de pouvoir l'épouser⁵. Son orgueil serait grand, répond-il, d'être mis au rang des mages fameux de l'Orient ; et il les nomme. Les auditeurs murmurent en entendant ces noms exotiques. L'orateur, s'emportant, les traite d'ignares, de sots, de cervelles bornées et de barbares. Ils n'ont donc jamais lu les écrits de ces doctes personnages, qui sont dans toutes les bibliothèques publiques ? Pourtant Apulée s'empresse d'ajouter qu'il n'y a rien de commun entre savoir le nom des mages et s'adonner à leur art ; sa science à lui est toute théorique. Il exagérait afin de se tirer d'affaire ; en d'autres endroits du même discours, il se trahit et se montre très au courant des opérations qu'il vient de réprouver si fort.

« J'ai été initié en Grèce, déclare-t-il, à presque toutes les sectes religieuses, et les symboles que les prêtres m'en ont remis, je les conserve avec soin. Je ne dis là rien d'insolite, ni d'étrange. Initiés au culte du vénérable Liber, qui êtes pré-

¹ *Conf.*, IV, 2, 3.

² *Aug.*, *Sermo* CCCXVIII, 3.

³ *Aug.*, *De doctr. christ.*, II, 29, 45 ; *In Joan. Evang.*, tract. XCVII, 3 ; cf. *Tert.*, *De virg. velandis*, 15.

⁴ Voir surtout les chapitres 25-65.

⁵ *De magia*, 90, 580-582.

sent dans cette assemblée, je ne m'adresse qu'à vous; vous savez bien quel objet vous gardez dans votre maison et vénerez en silence à l'abri de tout regard indiscret. Eh bien! moi, par amour de la vérité, par respect pour les dieux, j'ai appris à connaître quantité de religions, de nombreux rites et des cérémonies de tout genre¹. » Et plus loin, toujours à propos du talisman enveloppé de lin qu'on lui faisait un crime de conserver dans sa demeure, il interpelle de nouveau son auditoire. « Si par hasard il se trouve ici quelque personne instruite des mêmes mystères que moi, qu'elle me fasse signe, et elle apprendra quels objets je garde chez moi. Du reste, jamais péril au monde ne me déterminerait à livrer à des profanes ce qui m'a été communiqué sous le sceau du secret². » De son propre aveu, Apulée s'était donc affilié à des confréries amies du mystère, et il ne manquait pas en Afrique d'adeptes fervents de ces sectes. Le *De magia* fut prononcé probablement dans une ville voisine d'*Oea* (Tripoli). Mais, si l'orateur était sûr de rencontrer des coreligionnaires dans une petite cité du sud, comment ne pas croire qu'ils abondaient dans la capitale cosmopolite du pays? Il aurait pu y poser les mêmes questions, plus d'une voix se fût élevée pour lui donner la réponse³.

Le *De magia* n'est pas le seul ouvrage d'Apulée où il soit question de sortilèges, les *Métamorphoses* en sont pleines. Quel nom donner, sinon celui-là, aux incantations au moyen desquelles Zachlas, le prophète égyptien, ressuscite un jeune homme mort⁴? Quoi de plus étonnant que la description du laboratoire infernal de Pamphile? Les évocations qu'elle prépare, les transformations qu'elle opère, et le changement de Lucius en âne, produit par un onguent merveilleux, qu'est-ce autre chose que des pratiques de magicienne⁵? Et ne faut-il pas rattacher au même ordre d'idées la triple initiation dans la secte des Pstophores de Lucius redevenu homme⁶? Tous ces exemples, loin de rendre acceptables les dénégations d'Apulée, fortifient,

¹ *Ibid.*, 55, 517.

² *Ibid.*, 56, 520.

³ On a supposé que les *sacrati Caelestis* étaient un collège fermé de ce genre (voir ci-dessus, p. 386, n. 3); Hirschfeld, *Annali dell' Inst.*, 1866, p. 66. Cf. Salvien, *De gub. Dei*, VIII, 2, 10.

⁴ *Metam.*, L. II.

⁵ *Ibid.*, L. III.

⁶ *Ibid.*, L. XI.

au contraire, les affirmations de saint Augustin¹, qui le range parmi les magiciens les plus fameux, à côté d'Apollonius de Tyane. Et quand bien même le rhéteur africain ne se serait pas livré de ses propres mains à ces pratiques, du moins il les avait longuement étudiées dans les livres, et il eut une large part dans la diffusion à Carthage des opérations occultes.

Mathématiciens,
astrologues.

A côté de ces thaumaturges, il existait de prétendus inter-prètes des dieux qui se chargeaient de manifester leurs volontés : c'étaient ces *mathematici* ou astrologues, auxquels Sidoine Apollinaire déplore que son ami Lampridius ait eu recours pour connaître l'heure de sa mort. « Ils examinent, dit-il, la constellation sous laquelle est né leur client et lui annoncent son année, son mois et son jour *climatériques*, j'emploie le mot technique². » La prédiction tomba juste, paraît-il, pour Lampridius. La conjonction des astres montrait des signes sanglants ; le malheureux mourut, en effet, étranglé par ses esclaves. Ces *mathematici*, qu'on appelait encore *genethliaci*³, à cause de leur principale occupation, qui consistait à tirer l'horoscope, à déterminer l'influence des astres sur la vie humaine, jouissaient déjà d'un grand crédit à l'époque de Tertullien⁴. Leur vogue ne fit qu'augmenter avec le temps. Saint Augustin les fréquentait assidûment dans sa jeunesse⁵ ; il leur savait gré de ne pas accomplir de sacrifices et de n'adresser de prières à aucun esprit pour s'éclairer. Leurs dehors de savants l'attiraient ; il nous confesse qu'en dépit des exhortations de Nebridius, son ami, malgré les paternelles remontrances d'un vieux médecin, il ne pouvait renoncer à les fréquenter, ni supposer que le hasard seul leur mit parfois sur les lèvres des réponses véridiques. Ce fut seulement après sa conversion qu'il cessa tout à fait de les consulter. Si une intelligence comme la sienne leur accordait tant d'estime, quelle devait donc être la passion du peuple pour interroger les astres et son engouement pour ceux qui en traduisaient l'obscur langage ? Leur raideur, l'intransigeance de leur doctrine ajou-

¹ *Epist.*, CXXXVIII, 18-19.

² *Epist.*, VIII, 11, 9.

³ Aug., *De doctr. christ.*, II, 32-36, 46 ; *De Genesi ad litteram*, II, 35-37 ; *De consensu Evang.*, I, 36 ; *Enarr. in psalm.*, XXXV, 7 ; LXI, 23 ; *In Joan. Evang.*, tract. VIII, 10-11 ; *De diversis quaestionibus*, LXXXIII, 45. Cf. S. M. Girardin, p. 890-892 ; Monceaux, *Afr.*, p. 146-148.

⁴ *De idololatria*, 9.

⁵ *Conf.*, IV, 4-6 ; VII, 8-10.

taient encore à l'espèce de fascination qu'ils exerçaient sur la multitude¹.

evins.

Sans examiner le ciel, par la seule inspiration d'en haut, d'autres prétendaient découvrir les secrets les plus cachés, prophétiser les événements futurs. Il nous serait déjà facile de soupçonner le succès qu'ils obtenaient, en nous rappelant la curiosité impatiente des Carthaginois au sujet des oracles de Caelestis. Mais nous avons mieux qu'un raisonnement par analogie pour nous en convaincre. Ici encore, saint Augustin, l'ancien étudiant de Carthage, rapporte des noms et des faits ; grâce à lui, nous assistons à plusieurs consultations d'Albicerius, fameux devin du iv^e siècle². « Je pourrais, dit Licentius, un des interlocuteurs du dialogue *Contra Academicos*, énumérer mille traits de son habileté ; mais vous l'avez tous éprouvée ; je me borne donc à quelques-uns. N'est-il pas vrai qu'un jour nous cherchions en vain à la maison une cuiller ? (et Licentius se tournait vers Augustin.) Tu fis consulter le devin. Non seulement il indiqua l'objet, mais en désigna le possesseur et révéla l'endroit où il était ; et tout cela sur-le-champ, sans la moindre erreur. Une autre fois, — le fait se passait en ma présence, — un esclave, chargé de lui porter une certaine somme d'argent, en déroba une partie pendant le trajet. Albicerius se fit compter toutes les pièces de monnaie et obligea le voleur à rendre devant nous ce qu'il avait soustrait. Or il ne les avait pas vues auparavant et ne savait en aucune manière le montant de la somme. » Flaccianus, ami d'Augustin, qui s'occupait de l'achat d'un terrain, demanda au devin d'indiquer à quelles démarches il venait de se livrer. Sans hésiter, Albicerius spécifie de quel genre de négociations il s'agit ; il donne même le nom du domaine. Et ce nom était si extraordinaire que Flaccianus lui-même avait beaucoup de peine à ne pas l'oublier. Un élève d'Augustin voulut mettre le voyant à l'épreuve. « A quoi pensé-je ? » lui demanda-t-il d'un air narquois. « A un vers de Virgile. » C'était exact ; le jeune homme continua l'interrogatoire. « Quel est ce vers ? » Albicerius, tout ignorant et illettré qu'il fût, le débita couramment.

¹ Saint Augustin les a finement raillés dans une lettre à Lampadius (*Epist.*, CCXLVI, 2).

² *Contra Academicos*, I, 17-18. On n'a aucune donnée sur l'époque où vivait un autre devin de Carthage, Dionysos (Bouché-Leclercq, *Hist. de la divin.*, II, p. 89) ; je serais tenté de le croire antérieur à 146.

Licentius, après avoir rapporté ces quatre exemples, conclut que ce personnage devait être inspiré des dieux pour tomber aussi juste. En parlant ainsi, il ne faisait qu'exprimer l'opinion commune des Carthaginois, qui n'en demandaient pas tant pour crier à la prophétie.

La croyance au surnaturel humain, s'il m'est permis d'associer ces deux mots, florissait donc à Carthage; et tous les charlatans, pourvu qu'ils eussent du savoir-faire et un certain tour de main, y réussissaient promptement. Tertullien y avait vu des hystériques dévoiler l'avenir, des tables répondre aux questions qu'on leur posait et des chèvres prophétiser¹. Au premier tiers du v^e siècle, un imposteur, s'affublant d'un habit de moine, vint se présenter comme un médecin sans rival; on l'accueillit chaleureusement. Il traitait surtout les aveugles et les boiteux; au moyen de passes plus ou moins étranges et d'onctions avec une huile conservée dans un os humain, il procurait aux malades soulagement et même guérison. Les âmes naïves en étaient persuadées. Mais, ajoute l'anonyme de qui nous tenons ces détails, une fois partis, leurs infirmités n'en persistaient pas moins qu'auparavant². Une surexcitation passagère avait suffi à les illusionner. C'est, on en conviendra, pousser l'aveuglement bien loin que de s'imaginer qu'on voit clair lorsqu'il n'en est rien. Ce guérisseur ne trompait sans doute que le populaire dont la crédulité n'a pas de bornes, chez qui les menteurs de toutes les époques font si aisément des dupes; Albicerius, au contraire, les astrologues et les magiciens, sans dédaigner le peuple, qui est le nombre, avaient aussi trouvé le secret d'enjôler les riches et les esprits cultivés. Leur triomphe était complet.

*Tabellae
devotionis.*

Ces témoignages si curieux ne sont pas les seuls où se produise la superstition carthaginoise; depuis quelques années, nous en connaissons par des monuments originaux deux manifestations d'un genre très particulier.

Dans les cimetières païens de Bir ez Zitoun et de Bir el Djebhana, où furent enterrés les *officiales* de la maison impériale, et dans une fosse de l'amphithéâtre, se sont rencontrées en quan-

¹ *De anima*, 28; *Apol.*, 23. Saint Augustin (*Sermo IX*, 17-18) résume les diverses superstitions africaines; cf. *Cod. Theod.*, IX, 16, *De maleficiis, et mathematicis, et ceteris similibus*. Sur les clochettes peut-être superstitieuses, cf. Gauckler, *Cherchel*, p. 136, n. 1.

² *Liber de promiss. et praedict. Dei*, IV, 6, 11.

tité de petites feuilles de plomb roulées¹. Sur le métal, développé avec mille précautions, il a été possible de lire tantôt des formules cabalistiques inintelligibles, tantôt des vœux parfaitement clairs. Tout se résume d'ordinaire en une invocation aux puissances de l'autre monde, pour que mal arrive à un ennemi, à un rival ; les souhaits favorables n'existent guère. Les textes analogues, peu fréquents dans le reste du monde romain, se sont multipliés en Afrique, surtout à Hadrumète et à Carthage ; ils constituent presque, dans l'état actuel de la science, une spécialité africaine. A ce titre, ils méritent une étude à part. L'occasion qui en provoqua le dépôt, les sentiments qu'ils expriment, la qualité des personnes qui les firent graver, les génies qu'ils invoquent, voilà bien des problèmes à examiner. Et, comme ils sont plus d'une fois rédigés en grec, il y aurait lieu de rechercher si l'usage n'en fut pas apporté des contrées de langue hellénique. Je ne saurais répondre à ces questions sans sortir du cadre de ce livre ; j'essaierai de les traiter avec les développements qu'elles comportent dans un travail distinct de celui-ci². On doit cependant conclure du peu que je viens de dire que ces *tabellae devotionis* étaient employées exclusivement par les affranchis, esclaves, gladiateurs, en un mot par les classes inférieures de la population.

pions. On n'avait recours, semble-t-il, aux exécérations que lorsqu'on désirait se venger d'un homme ou se défendre contre ses entreprises. Pour parer aux dangers qui provenaient des animaux on prenait d'autres moyens. Le scorpion que Pline appelle « hoc malum Africae, dirum animal Africae³ », était un fléau contre lequel il importait de se tenir sans cesse en garde et qu'il fallait écarter à tout prix des demeures. Les Carthaginois pensaient y parvenir en faisant enterrer dans les fondations de leurs maisons des scorpions de bronze, d'étain, peut-être de plomb, en guise de talismans⁴. On se contentait parfois

¹ C. I. L., VIII, 12504-12511, avec la bibliographie ; Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1892, p. 226-227 ; Cagnat, *Rev. arch.*, XXIV, 1874, p. 422, n° 91 ; Delattre, *Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 139, 173, n° 107 ; Gauckler, *ibid.*, LVI, 1895, p. 92 sq. ; Musée Lavigerie, p. 87-91, pl. XXI sq. Voir ci-dessus, p. 185-189, 302 sq., 305, n. 6.

² Voir ma thèse latine.

³ *H. N.*, V, 7 ; XI, 30 ; Tissot, *G.*, I, 324-327.

⁴ Babelon, *Bull. Ant.*, 1894, p. 219-221 ; Héron de Villefosse, *ibid.*, p. 288 ; Babelon et Blanchet, *Catal. des bronzes ant. de la Bibl. Nat.*, n° 1231 ; Gsell, 1895, p. 32.

de les déposer deux à deux dans un vase à une seule anse, avec « un peu d'un grès coquillier qu'on trouve à Klibia (*Clupea*) et qui passait, au dire de Pline, pour avoir la propriété de tuer les scorpions » ; parfois on gravait sur le corps des lignes cabalistiques. Ce n'est pas toujours dans les assises des constructions romaines que se rencontrent ces reproductions en métal. Des plaques d'étain et de cuivre, une lamelle de plomb, des pierres gravées, un petit bas-relief de travail grossier sur lesquels des figures analogues, avec ou sans inscription, ont été tracées¹, sont sorties de terre sur divers points de la ville. La vertu prophylactique du scorpion, si répandue dans le monde antique, ne faisait donc pas doute pour les Carthaginois ; mais ils la traduisaient d'une manière toute particulière, en quelque sorte homœopathique, en opposant au scorpion vivant le scorpion figuré. Cette coutume, comme le suppose M. Babelon, pourrait être d'importation orientale³.

II

SÉPULTURES

Les usages funéraires d'un peuple sont toujours significatifs. La demeure qu'il prépare à ses morts, les rites suivant lesquels il les enterre, les objets qu'il dépose à leurs côtés sont autant de témoins de ses croyances sur la destinée de l'homme et sur l'intervention divine ici-bas. Cette étude de la religion serait donc incomplète si nous ne jetions pas un coup d'œil sur les tombeaux privés et les nécropoles.

¹ D., *Amst.*, p. 167, nos 250-252 ; *Cosmos*, 27 janv., 3 fév. 1894, p. 276, 309 ; *Cat. som.*, n° 1735.

² Il n'est pas sans intérêt de remarquer combien le souvenir du scorpion est fréquent en Afrique. Une monnaie d'Hadrien représente cette province personnifiée tenant dans sa droite un scorpion (Eckhel, VI, p. 488 ; Cohen, II, p. 116, n° 142 ; Duruy, III, p. 244 ; Saglio, *Dict. des ant.*, s. v. *Africa*). Marius exilé, apercevant sur le bord de la mer deux scorpions qui se battaient, y vit un présage (voir ci-dessus, p. 39 sq.). Tertullien intitule *Scorpiace* le traité qu'il dirige contre les Gnostiques (Oehler dans son édition, note préliminaire au *Scorpiace*, réfute l'opinion de ceux qui trouvent dans ce titre une allusion à l'hérétique Scorpiacus). Enfin *Scorpianus* possédait une riche villa aux portes de Carthage (voir ci-dessus, p. 191).

beaux
ivés.

Au Kram, près de l'entrée de l'ancien hôpital militaire, un berger découvrait, en mai 1892, une sépulture composée « d'une urne remplie d'ossements calcinés », avec un *unguentarium* et une lampe de terre fine ; près de la tombe, une patère¹. A 300 mètres environ de la gare de Douar ech Chott, vers l'abattoir, au lieu dit Bir Sema, les fouilleurs arabes ont mis à nu huit auges en pierres plates ; on en a extrait un *unguentarium* en verre irisé, un vase de terre et cinq lampes, dont une avec la représentation d'un hermès et d'accessoires du culte². Faut-il ranger au nombre des sépultures païennes celle des villas Driant, au sud de Byrsa ? Le P. Delattre dit qu'il s'agit d'un tombeau d'enfant peu ancien ; les ossements reposaient dans une auge formée de pierres de tuf et de dalles de *saouân*³ comme couvercle. « Près de Sidi Bou Saïd, on rencontra une auge funéraire », dont la face est ornée de génies grossièrement exécutés et d'un médaillon central renfermant un buste de femme en bas-relief⁴. Au pied du même village, derrière la résidence du cardinal Lavigerie, plusieurs urnes et un petit sarcophage, d'où on a retiré des cendres avec une lampe marquée de la lettre X et des monnaies de l'époque d'Auguste, ont augmenté cette série des sépultures particulières⁵. Les deux plus intéressantes découvertes ont été faites à La Marsa. C'est d'abord un caveau voûté, haut et long de 2^m,50 et large de 1^m,20 ; l'entrée n'a que 0^m,63 ; l'intérieur, revêtu d'un enduit de plâtre très blanc et très bien conservé, contenait des ossements, un *unguentarium* de verre, deux patères et une fiole de terre cuite ; point d'épithaphe⁶. Puis, à quelques mètres à peine de

¹ *Cosmos*, 20 janv. 1894, p. 249. Cette description est trop sommaire ; on ne dit pas dans quoi l'urne était contenue.

² *Ibid.*, p. 248.

³ *Ibid.*, 23 déc. 1894, p. 119.

⁴ *Bull.*, *épigr.*, IV, 1884, p. 26.

⁵ *Ibid.*, p. 31. Le P. Delattre donne encore ces détails sur les tombes rencontrées le long des pentes ouest et nord-ouest de Sidi Bou Saïd (*Lampes*, p. 6-7). On retire des poteries très simples de petits « sarcophages de pierre et d'urnes de terre cuite renfermant des cendres et des ossements calcinés. Ces sépultures sont généralement dépourvues de tout appendice extérieur. Point de cippe funéraire. On n'y trouve point non plus d'épithaphe. Parfois seulement de très courts graphites se lisent sur les poteries qui accompagnent l'urne funéraire. Celle-ci semble simplement avoir été recouverte de terre, lors de l'inhumation. Ces sortes de tombes se rencontrent isolément ou groupées en très petit nombre. Ce sont là évidemment les sépultures des premiers colons romains ».

⁶ *Bull. épigr.*, III, 1883, p. 298 ; *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 464 sq., avec le plan de ce caveau.

l'hypogée précédent, un cippe décoré de quatre plaques de stuc revêtues de sculptures¹. On y voit une matrone faisant faire sa toilette par une esclave, filant une quenouille, et lisant ; puis un génie appuyé sur une torche renversée. Ce tombeau a donc renfermé les restes d'une dame romaine. Les briques employées dans la maçonnerie le datent de la fin du 1^{er} siècle après Jésus-Christ². Au sommet du cippe, on remarque un conduit en terre cuite qui « aboutissait à une espèce de niche intérieure formée de grandes briques carrées ». Il n'y avait là ni urne, ni amphore, ni épitaphe, mais de la cendre d'ossements et une lampe. La structure intime de ce monument privé, son aspect extérieur, moins les sculptures, ressemblent de fort près à ce qui existait dans les nécropoles communes de Bir ez Zitoun et de Bir el Djebbana. On peut en juger par cette description que j'emprunte au P. Delattre³.

Nécropoles. « Tous ces cippes sont construits en maçonnerie et renferment une ou plusieurs urnes contenant des ossements calcinés et recouvertes d'une patère percée d'un trou au centre et mise en communication avec l'extérieur au moyen d'un tuyau de terre cuite... Ce conduit était destiné à recevoir les libations... Le tube de terre cuite servait aussi, dans certains cas, à faire glisser, jusque dans les urnes maçonnées à l'avance ou renfermant déjà les restes de quelque autre défunt, les os calcinés et les cendres, résidu de la crémation d'un nouveau cadavre. Quelquefois le tuyau de terre cuite est supprimé. Il est alors remplacé par une petite niche communiquant directement dans la maçonnerie avec l'orifice de l'urne. Chaque cippe est revêtu extérieurement d'un excellent enduit sur lequel sont moulés en relief ou figurés en peinture des ornements tels que colonnettes, chapiteaux, guirlandes, fleurs, symboles divers, têtes, personnages, génies funéraires, oiseaux et autres animaux... On rencontre aussi des squelettes... Alors la tombe... se compose d'un demi-cylindre reposant sur une base rectangulaire... (Sur un de ces cylindres) on voit figurer en peinture un génie funéraire aux ailes bleues sous les traits d'un jeune enfant presque

¹ *Bull. épigr.*, loc. cit., p. 297 sq.; *Cosmos*, loc. cit.; *Cagnat-Saladin*, p. 408 et 420. Voir ci-dessous, L. VI, chap. II, § 1.

² *Bull. Hipp.*, XX, 1884, p. 55; *C. I. L.*, XV, 1103, 1108, cf. p. 275.

³ *C. I. L.*, VIII, p. 1301 sq. On complétera utilement cette description en lisant les détails donnés par M. Gauckler (*Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 86-95) et par le P. Delattre (*Sup.*, p. 98-100, 215-225) sur Bir ez Zitoun. Voir ci-dessus, p. 185-189.

entièrement nu, couché sur toute la longueur de son corps, la tête un peu levée et appuyée sur sa main droite; de la main gauche il tient une tête de coq fraîchement coupée et de laquelle s'échappe un jet de sang... En creusant au-dessous on trouva un vase d'argile finement moulé sous la forme d'un coq. A la profondeur de 1^m,15, on découvrit un bloc de plâtre... On y voyait, moulé en creux, le corps d'un jeune enfant paraissant de même âge et à peu près placé dans la même position que le génie funéraire que nous venons de signaler. Quelques restes d'ossements extrêmement friables reposaient dans le creux de ce moule de cadavre. Le corps de l'enfant semble avoir été déposé nu dans le plâtre liquide... Autour des tombeaux et surtout dans la niche ménagée à la base du cippe sous l'urne funéraire, on trouve de nombreuses poteries, des aiguilles et épingles de cuivre et d'ivoire, des figures de terre cuite, des lacrymatoires de verre, une grande quantité de lampes », et force monnaies.

L'inhumation et l'incinération furent donc pratiquées à Carthage¹, l'emploi simultané de ces deux modes de sépulture dans les cimetières des *officiales* ne permet pas de leur assigner un ordre chronologique. Le dernier paraît toutefois avoir joui d'une plus grande faveur. Mais, comme le nombre des tombeaux privés sur lesquels a porté jusqu'ici l'examen n'est pas considérable, il serait prématuré de formuler dès maintenant des conclusions générales. La forme des tombes variait suivant que le corps du défunt était réduit en cendres et renfermé dans une urne, ou qu'il était caché entier dans la chaux ou le plâtre. Les termes au moyen desquels on les désignait parfois, *ara*², *cupa*³, en représentent bien les principaux aspects.

Cet « autel » sur lequel on versait des libations, les quelques vases et lampes qu'on plaçait aux côtés de l'urne ou du cadavre, modeste mobilier, presque toujours identique, nous montrent déjà que ce peuple croyait à une survivance après la mort. Nous aurions chance d'en savoir davantage, si les inscriptions funéraires ne se renfermaient pas dans un laconisme excessif. Les noms du défunt et de ses parents, leur condition sociale, leur âge, voilà le plus souvent tout ce qui se lit sur la face

¹ D., *Sup.*, p. 86 sq., 98, 224 sq.

² C. I. L., VIII, 1039, 13161; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 166.

³ C. I. L., VIII, 12593; cf. J. Schmidt, *Philologus*, XLVI, 1887, p. 163-167. On trouve aussi *mosoleum* (*Rev. arch.*, XXVI, 1895, p. 403, n° 187).

des tombes. Les rares exceptions à cette règle n'en ont que plus d'importance. Dans l'épithaphe métrique d'un tout jeune enfant, sa famille, esclave ou affranchie depuis peu, regrette qu'il n'ait pas vécu pour jouir de la liberté. Pourtant, ajoute l'auteur de ces vers boiteux, à quoi bon gémir sur sa perte? La mort le rend libre à jamais¹. Une jeune mère, décédée quelques jours après la naissance de son enfant, pleure sur celui qu'elle abandonne, mais se déclare libre, elle aussi². Je n'entends pas ces déclarations et les autres du même genre³ dans le sens d'un anéantissement éternel; elles expriment beaucoup plutôt l'universelle égalité dans la vie future. Et quand, d'autre part, nous relevons sur les *tabellae devotionis* des invocations à l'Esprit du tombeau, ceux qui le priaient de seconder leurs désirs étaient bien persuadés que le défunt n'avait pas péri tout entier.

Ces idées, répandues dans le peuple, devaient faciliter la formation des associations de petites gens (*collegia tenuiorum*), destinées à procurer à leurs membres des funérailles et une sépulture décentes. Des documents, trop rares et trop brefs à notre gré, nous révèlent en effet un *collegium cursorum et Numidarum*⁴, qui groupait les courriers (*cursores, tabellarii*) du procurateur impérial, un *collegium mulionum*⁵, où se réunissaient les muletiers et palefreniers; sans doute aussi un *collegium fullonum*⁶. Il ressort de ces mentions, toutes sommaires qu'elles sont, que Carthage participait au goût de tous les sujets de Rome pour la libre et féconde association.

Si nous essayons maintenant de faire la synthèse de ce paganisme Carthaginois, nous constaterons qu'il adorait deux sortes de dieux. Caelestis, Saturne, Esculape, vieux habitants

¹ *Bull. Ant.*, 1893, p. 209 sq. : *Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 421, n° 90; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 166.

² *Rev. arch.*, XXXI, 1897, p. 147, n° 43.

³ Voir ci-dessous, L. VII, chap. iv, § 1.

⁴ C. I. L., VIII, 12905 et p. 1337. cf. Waltzing, *Etude hist. sur les corporations professionnelles*, I, p. 287.

⁵ *D., Sup.*, 221, 348 sq. Je ne croirais pas volontiers que tous les *officiales* formaient un seul *collegium funeraticium* : cf. Lavigerie, p. 423-436.

⁶ C. I. L., VIII, 12575; Waltzing, *op. cit.*, II, p. 132; Toutain, *Cités*, p. 261, 278. Voir ci-dessus, p. 328. J'ai parlé aussi plus haut (p. 358, n. 2) des corporations de marins et d'armateurs africains connues par les inscriptions d'Ostie; Carthage devait assurément en posséder de semblables.

du pays, ne sont que des divinités puniques habillées à la romaine ; leur extérieur seul, non leur essence, se modifie au contact des idées latines. L'autre catégorie comprend les nouveaux venus, importés par Rome. L'immigration de ces étrangers n'eut lieu qu'assez tard, lorsque l'absorption des éléments puniques par le génie romain était déjà avancée. Ils n'arrivèrent d'ailleurs pas tous ensemble ; autant qu'on peut le deviner, ils s'introduisirent l'un après l'autre, désireux de passer inaperçus tout d'abord, puis s'affermissant de plus en plus jusqu'à rivaliser avec leurs prédécesseurs : ainsi firent Sarapis et Victoria. Le panthéon de Carthage ne fut donc jamais fermé, et l'accueil favorable qu'on réservait aux dieux exotiques empêcha la religion d'y demeurer stationnaire. Cet afflux incessant y entretenait un perpétuel mouvement. Dans une cité si vivante, les dieux ne pouvaient rester seuls immobiles et, pour ainsi dire, morts.

Ce rajeunissement du panthéon, par l'introduction des divinités du dehors, avait lui-même une cause. Nous avons eu déjà mainte occasion de constater que l'âme fiévreuse des citoyens de la capitale se laissait emporter par la passion, plutôt que guider par la raison. La vivacité de leurs sentiments ne se manifesta jamais plus peut-être que dans les questions religieuses. Faut-il rappeler l'oracle de Caelestis et les scènes tumultueuses dont il fut le prétexte, ou encore les pompes du culte impérial ? Les progrès du christianisme ne firent qu'enflammer et exaspérer cette ardeur ; la foule défendit avec acharnement ses temples contre les adeptes de la nouvelle foi et même contre le pouvoir. Il ne tint pas à elle que les autels de Caelestis ne restassent debout après la proscription générale des idoles. Et, le jour où Rhadagaise menaça Rome, les derniers tenants du paganisme s'en allaient répétant que la faute en était aux chrétiens, contempteurs des divinités à qui le barbare rendait de fervents hommages¹. Ces accusations étranges nous révèlent l'état d'esprit des païens aux abois, mais leurs dispositions n'avaient jamais été très différentes. L'amour impétueux qu'ils portaient à leurs dieux a pu nous en convaincre. Aussi l'étude des manifestations de leur piété n'aura pas été sans profit, malgré les lacunes qu'elle présente, puisqu'elle nous aura permis de saisir sur le vif un des traits distinctifs de leur caractère.

¹ Aug., *De civ. Dei*, V, 23,



LIVRE CINQUIÈME

LE CHRISTIANISME

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE CARTHAGE

CHAPITRE I

LES ORIGINES

Malgré tout l'éclat que la richesse, le commerce, les lettres et les arts jetèrent sur son nom, la seconde Carthage serait moins glorieuse et les modernes s'occuperaient d'elle avec moins d'intérêt si elle n'avait été une pépinière de saints et de martyrs. Disons-le sans hésiter, sa vraie grandeur émane du christianisme. Il sera donc indispensable de raconter comment il y prit racine, à travers quelles péripéties il s'y développa et quelles abondantes moissons il y fit mûrir.

des sur
rtation
a foi
rique.

Les origines de la religion du Christ en Afrique sont obscures. Nous ne possédons aucun témoignage digne d'attention antérieur à l'année 180, où moururent les martyrs Scilitains. Mais l'imagination des hagiographes et des chroniqueurs n'a pas manqué de remplir le vide des temps qui précèdent; toute une floraison de légendes s'est épanouie sur l'introduction de la foi dans les pays d'outre-mer¹. L'église de Rome

¹ Sans entrer dans le détail de ces récits, je me borne à renvoyer à Morcelli, I, p. 9 sq.; Muentzer, p. 6 sq.; Aubé, III, p. 144-147; Toulotte, I, p. 6 sq.

et quelques autres une fois fondées, saint Pierre serait venu prêcher à Carthage et y aurait laissé comme évêque, Crescens, le même qui évangélisa la Galatie¹. D'après une seconde tradition, les Apôtres, ayant tiré au sort les différentes parties du monde, l'Afrique serait échue à Simon le Zélate². D'autres racontent que saint Marc, après avoir établi le siège épiscopal d'Alexandrie, parcourut, dès le temps de Tibère, toute l'Égypte, la Libye, la Cyrénaïque et la Barbarie. Certains réservent l'honneur d'avoir converti les Carthaginois à sainte Photine, la Samaritaine, et à sa nombreuse famille. Enfin, si l'on en croit El Kaïrouani, qui n'est lui-même que l'écho d'une voix plus ancienne, l'évangéliste saint Matthieu serait le véritable apôtre du pays, et il y aurait payé de sa vie son ardeur à faire connaître la doctrine du Sauveur³. La diversité de ces récits suffirait à en montrer le peu de valeur; nous ne savons même pas s'ils s'autorisent de quelque fait réel qu'ils auraient dénaturé. Faut-il donc nous borner à cette constatation assez décourageante et ne commencer notre étude qu'à la fin du II^e siècle, au moment où apparaissent les documents positifs? Ne peut-on pas au moins essayer d'éclairer par quelques rapprochements les ténèbres de cette première période?

Si l'église de Carthage était apostolique, c'est-à-dire si sa fondation était l'œuvre des Apôtres eux-mêmes ou de quelqu'un de leur entourage envoyé expressément à cet effet, nous en trouverions le souvenir dans les écrits de ses docteurs. C'était un titre de noblesse pour une communauté chrétienne que de remonter jusqu'aux premiers prédicateurs de l'Évangile. Elle

¹ M^{sr} Toulotte, qui rapporte cette légende (*loc. cit.*), ajoute: « Les anciens martyrologes (*Martyrol. rom.*, 27 juin, 29 déc.; *Martyrol. hieron.*, 28 juin, 29 déc.) du reste nous montrent un saint Crescent honoré à Carthage et en Afrique. » Or le Crescens dont il est question au 28 juin et au 29 décembre fait partie d'un groupe de martyrs (*Acta Sanct.*, juin, V, p. 357; P. L., XXX, col. 437 et 464); celui du 27 juin, au contraire, qui aurait été disciple de saint Paul, est honoré seul, mais rien ne prouve qu'il le fut en Afrique (*Acta Sanct.*, *ibid.*, p. 250). D'ailleurs, le premier paraît s'être appelé *Crescentius* ou *Criscentius* plutôt que *Crescens*, du moins il y a doute (*Mart. hieron.*, IV kal. jan. et IV kal. jul., p. 2, 83).

² Cf. Duchesne, *C. R. du troisième congrès scientifique des catholiques*, Bruxelles, 1895, 5^e section, p. 77.

³ El Kaïrouani, p. 26 sq. « El Melchouni dit qu'aucun prophète n'a paru en Afrique. Les premiers serviteurs de Dieu qui y pénétrèrent furent les disciples d'Aïça (Jésus-Christ), sur qui soit le salut. Parmi eux, était Matthieu le Publicain, qui fut tué à Carthage; il est l'auteur d'un évangile qu'il écrivit en hébreu, neuf ans après l'Ascension du Christ au ciel. »

possédait de ce chef une autorité toute spéciale. Dépositaire privilégiée de la parole du Maître, elle avait droit de s'en prévaloir par la suite, pour résoudre les difficultés doctrinales et lutter victorieusement contre les novateurs. Comment donc expliquer que jamais, dans leurs réponses aux hérétiques ou aux schismatiques, ni Tertullien, ni saint Cyprien, ni saint Augustin, ni aucun des Pères d'Afrique n'aient recouru à un argument aussi fort ?

D'autre part, les Africains défendirent longtemps et avec un soin jaloux leur autonomie contre l'église de Rome. Les démêlés de saint Cyprien avec le pape Stephanus sont un des épisodes les plus célèbres de l'histoire du christianisme naissant. De quel poids n'eût pas pesé dans la balance, en faveur de Carthage, sa qualité d'église apostolique ! Saint Cyprien, si ardent à repousser ce qu'il considérait comme un empiètement de l'évêque de Rome, eût-il oublié de l'invoquer ? J'ai peine à me le figurer. Et puisqu'on ne rencontre pas dans ses œuvres la moindre allusion à une origine si reculée, force nous est de conclure que cette origine est fautive. L'exemple de Tertullien est peut-être encore plus convaincant. A diverses reprises il s'occupe des sièges épiscopaux institués par les Apôtres ; il en désigne plusieurs par leur nom et revendique hautement l'honneur d'être en communion d'idées et de croyance avec eux. Carthage ne figure pas dans la liste. Au contraire, Tertullien la subordonne pour ainsi dire à ces chrétientés primitives et la félicite d'avoir accepté et de conserver intacte la foi qu'elles lui ont transmise¹. Enfin Saint Augustin écrivant contre les donatistes fait un aveu plus complet. Dans l'impossibilité où il se trouve d'alléguer l'institution apostolique, il se contente d'attester que certaines nations barbares ont entendu la prédication après l'Afrique et que ce pays, par conséquent,

¹ *De virg. vel.*, 2 : « Sed eas ego Ecclesias proposui, quas et ipsi Apostoli vel Apostolici viri condiderunt. » *De praescript. haeret.*, 21 : « Communicamus cum ecclesiis apostolicis », et il appelle ces églises « matricibus et originalibus fidei » ; cf. *ibid.*, 32. *Adv. Marcionem*, IV, 5 : « Pariter utique constabit, id esse ab Apostolis traditum, quod apud ecclesias Apostolorum fuerit sacrosanctum » ; et il énumère Corinthe, la Galatie, Philippes, Thessalonique, Ephèse, Rome « quibus Evangelium et Petrus et Paulus sanguine quoque suo signatum reliquerunt. Habemus et Joannis alumnas ecclesias... ». Saint Augustin dit aussi (*Epist.*, LII, 3) : « Nunc autem cum illi (Catholici) inveniantur intus communicare Ecclesiis Apostolicis, quarum nomina in Libris sanctis habent et recitant. »

n'a pas été appelé le dernier à la connaissance du vrai Dieu¹. En présence de textes aussi formels, aucune incertitude ne saurait subsister, à mon avis, sur l'établissement plutôt tardif de la chrétienté carthaginoise. Les Apôtres n'y participent en aucune manière².

infiltration
du christia-
nisme.

On tomberait dans une erreur contraire si on le reportait à une date trop basse. Restaurée par Auguste, la ville avait bientôt repris son ancienne activité commerciale. Son port abritait comme jadis les vaisseaux de la Méditerranée, et ses hardis négociants trafiquaient sur toutes les côtes du monde romain. Tenue par eux au courant des événements extérieurs, elle dut être informée assez vite qu'une nouvelle religion venait d'éclorre qui se répandait rapidement à travers les provinces. Plus d'un peut-être parmi les marins orientaux, grecs ou italiens qui jetaient l'ancre dans ses eaux était déjà un adepte de Jésus, cherchant à faire autour de lui des prosélytes parmi les manœuvres employés au déchargement des navires. On ne risquera guère de se tromper en avançant que les premières notions du christianisme arrivèrent par mer aux Carthaginois; la voie de terre était beaucoup plus longue et difficile. Dès lors il faut bien admettre aussi qu'ils les reçurent avant la fin du 1^{er} siècle. Ce serait aller contre l'évidence que de soutenir qu'ils pouvaient ignorer ce que presque

¹ *De unit. Eccl.*, 37. « Nonnullae barbarae nationes etiam post Africam crederunt; unde certum sit Africam in ordine credendi non esse novissimam. » M^{sr} Toulotte (I, p. 11) trouve une preuve de l'apostolicité de l'église d'Afrique dans ces deux autres textes de saint Augustin; *In Joan. Evang.*, tract. XXXVII, 6: « Catholica fides veniens de doctrina Apostolorum, plantata in nobis, per seriem successionis acceptata, sana ad posteros transmittenda... »; *Enarr. in psalm.*, Cl, sermo 2, 15: « Quia filii sumus Apostolorum... » Je n'y découvre rien de tel. La phrase souvent citée de Salvien (*De gub. Dei*, VII, 18, 79) est une amplification oratoire: « In urbe christiana (Carthage), in urbe ecclesiastica, quam quondam doctrinis suis Apostoli instituerant. »

² Il ne sert de rien de rappeler (Toulotte, I, p. 12, n. 3) les nombreuses *memoriae* dédiées à saint Pierre et à saint Paul à travers l'Afrique. Saint Etienne était lui aussi l'objet d'un culte assidu dans ces provinces (Aug., *Serm.*, XLIX, 10-11; CCCXIV-CCCXXIV; Viet. Vit., III, 49; *Miss. cath.*, 1887, p. 509; Diehl, *C. R. Inscr.*, 1894, p. 384-388; Le Blant, *Collect. du Musée Alaoui*, VIII); ses reliques y étaient vénérées (Aug., *Serm.*, CCCXVII, 1; CCCXVIII, 1); en conclura-t-on qu'il avait évangélisé le pays? On fait encore état (Morelli, I, p. 10 sq.; Toulotte, I, p. 8 sq.) du texte de saint Luc (*Acta Apost.*, II, 9-11), où il est dit que, lors de la première Pentecôte après la mort de Jésus, vinrent à Jérusalem des gens de tous pays, en particulier des contrées d'Afrique qui sont au-delà de Cyrène, « regionem Africae quae est trans Cyrenem inhabitantes ». En conclure que ces Juifs rapportèrent en Afrique la foi nouvelle, c'est tirer de ces mots beaucoup plus qu'ils ne renferment.

tous les pays méditerranéens connaissaient depuis un certain nombre d'années¹. Nous constaterons d'ailleurs que, dès le temps des martyrs Scillitains, les fidèles abondaient en Afrique; quatre-vingts ans n'étaient pas de trop pour obtenir ce résultat².

Une aussi vague rumeur n'aurait pas à elle seule déterminé la fondation d'une communauté de fidèles, d'une *ecclesia*. Pour atteindre ce but, un effort direct, c'est-à-dire une prédication, était indispensable. Je suis donc entièrement d'accord avec M. Schwarze lorsqu'il distingue deux époques dans l'introduction du christianisme en Afrique³. Carthage commença par prendre contact avec lui; elle fut ensuite évangélisée, et par elle toute la contrée environnante. Toutefois il ne s'écoula pas entre ces deux moments un très long intervalle. Rome conquise, il était de l'intérêt des disciples de Jésus-Christ de s'assurer la possession des autres grandes villes, d'où la doctrine rayonnerait aisément sur les pays voisins. Carthage s'offrait d'elle-même à leurs entreprises: la fréquence des communications entre elle et la métropole, l'identité de langue, invitaient naturellement les chefs de la chrétienté romaine à en tenter la conquête. Ils durent s'y résoudre assez vite⁴.

Cette opinion, généralement reçue⁵, que Rome envoya des missionnaires à Carthage, dérive du reste de témoignages plus certains. Dès la fin du n^e siècle, Tertullien rattache l'église

¹ Cf. Schwarze, p. 28 sq.

² La lettre du pape Evariste (97? — 105?) à tous les évêques d'Afrique est apocryphe (Jaffé, I, p. 4, n^o 20).

³ *Ibid.*, p. 31. Muenther (p. 12) arrive à la même conclusion en comparant plusieurs passages de saint Augustin; *Epist.*, XLIII, 7: « Romanae Ecclesiae, in qua semper apostolicae cathedrae viguit principatus et ceteris terris, unde Evangelium ad ipsam Africam venit »; *Epist.*, LII, 2: « Ab illa radice Orientalium Ecclesiarum... unde Evangelium in Africam venit »; *ibid.*, 3: « Apud Ecclesiam transmarinam (Rome), unde ad istas partes christianae fidei manavit auctoritas. »

⁴ Morcelli (II, p. 41; cf. I, p. 12) et à sa suite Muenther (p. 10, n. 2; cf. Aubé, III, p. 148) remonteraient volontiers jusqu'à Néron; beaucoup de chrétiens, disent-ils, durent chercher en Afrique un refuge contre la persécution. L'hypothèse aurait besoin d'être prouvée.

⁵ Lavigerie, *Œuvres choisies*, II, p. 386, 541; Funk, I, p. 52 sq.: Gsell, 1893, p. 196, n. 3. Aubé (III, p. 148), fait quelques réserves qui ne me semblent pas de nature à infirmer nos conclusions. M. Le Blant (*Manuel d'épigr. chrét.*, p. 93, et l'*Epigr. chrét. en Gaule et dans l'Afr. rom.*, 1890, p. 57 sq., 108 sq.) invoque, en faveur de la thèse que j'expose, certaines formules funéraires africaines tirées de la liturgie romaine.

dont il est prêtre à celle de Rome¹, en qui elle reconnaît son modèle et sa règle ; il examine, pour confondre les hérétiques, « ce que Rome a appris, ce qu'elle a enseigné aux églises africaines, quels liens d'hospitalité elle a contractés envers elles² ». Ce sont surtout les papes qui ont mis en lumière cette étroite parenté. Innocent I, contemporain de saint Augustin, dans une lettre adressée, en 416, à Decentius, évêque d'*Eugubium* (Gubbio), en Ombrie³, fait procéder de Rome l'évangélisation de l'Afrique et même de l'Occident tout entier. « Il fonde avec raison sur ce fait le droit primordial de la liturgie romaine à être la seule liturgie latine⁴. » Voici ses propres paroles : « Quis enim nesciat aut non advertat, id quod a principe Apostolorum Petro Romanae Ecclesiae traditum est, ac nunc usque custoditur, ab omnibus debere servari ; nec superduci aut introduci aliquid, quod auctoritatem non habeat, aut aliunde accipere videatur exemplum ? praesertim cum sit manifestum, in omnem Italiam, Gallias, Hispanias, *Africam* atque Siciliam, et insulas interjacentes, nullum instituisse ecclesias, nisi eos quos venerabilis apostolus Petrus aut ejus successores constituerint sacerdotes. Aut legant, si in his provinciis alius Apostolorum invenitur, aut legitur docuisse. Quod si non legunt, quia nusquam inveniunt, oportet eos hoc sequi, quod Ecclesia Romana custodit, a qua eos principium accepisse non dubium est. » Contre cette déclaration de principes, Carthage ne protesta pas ; on y admettait donc sans réserve les faits qu'elle énonce.

Eugubium était une localité sans importance ; et l'on pensa peut-être qu'une lettre écrite à son évêque, même par le pape, avait des chances de passer inaperçue. Comment les Africains auraient-ils réfuté un texte qu'ils ignoraient ? Cette fin de non-recevoir ne saurait être opposée à un second document qui émane, lui aussi, d'une main pontificale, et qui consacre d'une

¹ *De praescript.*, 36 : « Si Italiae adjaces, habes Romam, unde nobis quoque auctoritas praesto est. »

² *Ibid.* : « Videamus quid didicerit, quid docuerit cum Africanis quoque Ecclesiis contesserarit. » Le texte de saint Cyprien qu'on a quelquefois cité à ce propos (cf. Muenther, p. 11) ne me semble pas spécial à Carthage (*Epist.*, XLVIII, 3) : « Nos enim singulis navigantibus, ne cum scandalo ullo navigarent, rationem reddentes, nos scimus hortatos esse ut ecclesiae catholicae matricem et radicem agnoscerent ac tenerent. »

³ *Epist.*, XXV, 2 (P. L., XX, col. 552).

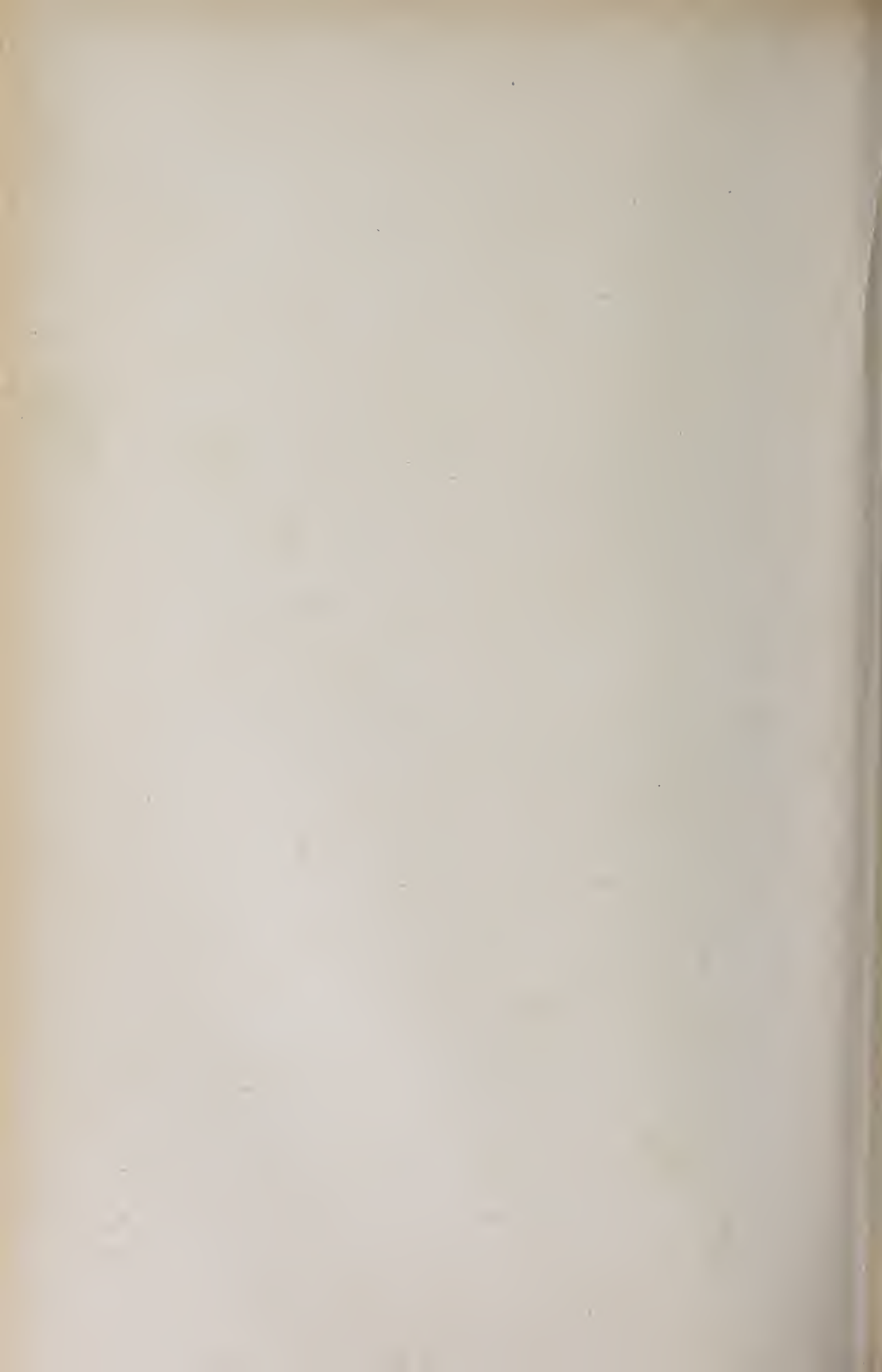
⁴ Duchesne, *Origines de la liturgie gallicane* (C. R. du congrès scientif. des catholiques, Paris, 1889, t. II), p. 387.

manière, définitive la théorie d'Innocent. Il s'agit, cette fois encore, d'une lettre, mais adressée au propre évêque de Carthage, Dominicus. Saint Grégoire le Grand¹ loue son zèle pour la religion, puis il ajoute : « *Scientes praeterea, unde in Africanis partibus sumpserit ordinatio sacerdotalis exordium, laudabiliter agitis quod sedem apostolicam diligendo ad officii vestri originem prudenti recordatione recurritis et probabili in ejus affectu constantia permanetis.* » La pièce est de 598. A cette date l'église de Carthage est déjà ancienne ; n'a-t-elle pas perdu de vue ses origines ? On serait fondé à le prétendre si depuis sa naissance personne n'avait pris soin de lui rappeler à qui elle devait l'existence. Mais Tertullien et Innocent I nous ont montré qu'une forte tradition perpétuait d'âge en âge le souvenir de ses premiers jours. Saint Grégoire ne fait donc que rappeler à Dominicus une vérité reconnue de tous.

Si Rome est, au sens spirituel, la mère de toutes les églises, elle avait donc droit à ce titre d'une manière plus spéciale de la part de Carthage, puisque, après l'avoir ressuscitée matériellement, elle lui avait encore infusé la vie de l'Évangile qu'elle tenait des Apôtres².

¹ *Epist.*, VIII, 31 (éd. Ewald); Jaffé, I, p. 180, n° 1520. En 1053, le pape Léon IX reprendra simplement cette doctrine quand il dira (*Epist.*, LXXXIII; P. L., CXLIII, col. 728) à un évêque africain : « *Ut inde (de Rome) resumatis directionis vestigium, unde sumpsistis totius christianae religionis exordium.* »

² Till., *Mém.*, I, p. 525 sq.



CHAPITRE II

LES PREMIERS MARTYRS

I

Progrès
de la foi
chrétienne.

Ce qui nous empêche d'être bien informés sur les débuts du christianisme en Occident, c'est qu'il s'y adressa d'abord aux classes inférieures de la société qui n'ont pas d'histoire. Il en fut à Carthage comme à Rome : les esclaves, les travailleurs, les artisans, en un mot les petites gens (*tenuiores*), à la misère desquels le paganisme n'apportait guère de consolation, y constituèrent le premier noyau d'adhérents à l'Évangile. Dans cette cité cosmopolite où se déversait, depuis C. Gracchus, le trop-plein de la métropole, et sur laquelle s'abattaient, dans l'espoir d'un profit incertain, tous les déshérités des nations voisines, ce que nous sommes convenus de nommer le peuple, devait présenter un singulier mélange¹. Les Romains, en qualité de vainqueurs et de maîtres, remplissaient surtout les postes élevés ; caste fortunée, attachée à ses dieux plutôt par habitude que par piété, et sur l'indifférence de laquelle la religion nouvelle ne pouvait pas mordre dès le principe. Au contraire, les anciens occupants du sol, de race phénicienne, rentrés peu à peu dans leur capitale d'autrefois et asservis désormais aux bas offices, fournirent sans doute d'assez nombreux adeptes à la doctrine de Jésus². Mais peut-être les Juifs³ et les Grecs⁴,

¹ Muentzer, p. 15-18.

² Il y a des noms indigènes parmi les chrétiens enterrés à Damous el Karita : *Fasir, Guele, Jugurta, Tziddin, Vezemes, Zabo* ; cf. D., *Basil.*, p. 12-16.

³ Voir ci-dessus, p. 160-163.

⁴ Voir ci-dessous, L. VII, chap. 3.

dont la colonie était considérable, apportèrent-ils le plus fort contingent. La communauté carthaginoise naissante présentait ainsi un aspect étrange et une vraie confusion des langues, le punique, l'hébreu et le grec y étaient plus en honneur que le latin. Elle réalisait presque la phrase de l'Apocalypse¹ : « Post haec vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribubus, et populis, et linguis. »

Cet état de choses fut de courte durée. En effet, dès l'année 197², Tertullien, énumérant avec complaisance les bataillons de l'armée chrétienne, constate la diffusion très générale de la foi. « Ils vont hurlant, dit-il en parlant des païens, que la cité est prise d'assaut ; aux champs, dans les forteresses, dans les îles, partout des chrétiens ; tous les sexes, tous les âges, toutes les conditions, même les dignitaires, passent au nouveau culte³. — Nous ne sommes que d'hier et nous remplissons tout, les villes, les îles, les forteresses, les municipes, les assemblées, les camps même, les tribus, les décuries, le palais, le sénat, le forum ; nous ne vous laissons que les temples⁴. » Insensiblement le christianisme s'est donc élevé du peuple à des degrés plus hauts, la classe aisée est en partie conquise, et voici qu'il atteint aux sommets. Les nobles familles ne craignent pas de se commettre avec les pauvres et les esclaves ; l'élément romain, qui avait offert moins de prise aux premiers prédicateurs, est bientôt devenu prépondérant dans cette église ; le latin en sera désormais la langue indiscutée.

Dans le feu de la controverse, Tertullien ne calcule pas avec l'exactitude d'un mathématicien, et M. Aubé a raison de parler de l'« arithmétique hyperbolique⁵ » du prêtre carthaginois, quand il s'écrie quelques années plus tard⁶ : « Nous sommes une multitude, nous formons presque la majorité dans chaque ville. » Pourtant, il faut bien admettre qu'il n'a pas

¹ VII, 9.

² Noeldechen, *Tert.*, p. 25, 116 sqq. ; Neumann, I, p. 142 ; Harnack, *Gesch.*, I, p. 669 ; Monceaux, *Tert.*, p. 90.

³ *Apol.* 4 ; cf. *Ad nationes*, I, 1 ; *Adv. Judaeos*, 7, 12.

⁴ *Apol.*, 37. Noeldechen (*Tert.*, p. 12) attribue très arbitrairement de trois à quatre mille chrétiens à Carthage vers le temps de Commode ; ce chiffre doit être trop faible ; cf. Neumann, I, p. 120 sq.

⁵ III, p. 153 ; cf. Allard, *Rev. des quest. hist.*, LX, 1896, p. 371.

⁶ *Ad Scapulam*, 2. Ce traité est de 211 ou 212 ; Harnack, *Gesch.*, I, p. 670 ; Monceaux, *Tert.*, p. 92 ; Goyau, p. 258, n. 11.

tout inventé, lorsqu'il interpelle en ces termes le proconsul Scapula qui venait d'ordonner la persécution¹: « Que ferez-vous de ces milliers d'êtres, de ces hommes et de ces femmes, de ces personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition qui se livreront à vous?... Quels maux souffrira Carthage même? Il vous faudra la décimer, quand chacun aura retrouvé parmi nous ses proches, ses voisins; quand chacun y aura reconnu peut-être des citoyens et des matrones du même rang que vous, une foule de gens de qualité, parents ou amis de ceux qui vous sont chers. »

Plus heureux que leurs frères de Rome, les fidèles d'Afrique avaient eu le loisir de croître et de se développer en paix durant près d'un siècle. Aucune mention de chrétiens suppliciés pour leurs croyances, avant l'année 180, ne nous est parvenue. On peut donc admettre que nulle part, en ce pays, ils n'avaient été une occasion de troubles; en tout cas, il faut renoncer à invoquer, ainsi qu'on l'a fait quelquefois, des « préoccupations politiques causées par des révoltes qui absorbaient l'attention du gouvernement² ». Le second siècle s'écoula pour les provinces, en particulier pour celle dont nous nous occupons, dans le calme et la prospérité.

Douze paysans de *Scili*, petit bourg de la Proconsulaire³, ouvrent la liste des martyrs carthaginois⁴. C'étaient des Africains romanisés, non des colons latins⁵. Les Actès de leur martyre⁶ insistent surtout sur ce qu'ils refusèrent de sacrifier

¹ *Ad Scap.*, 5.

² F.-H. Kruger, *Revue chrétienne*, 1894, p. 208.

³ Il ne faut pas confondre cette localité, qu'on n'a pas encore identifiée, avec *Cillium* (Kassrin) de Byzacène; C. I. L., VIII, p. 33; Tissot, *G.*, II, p. 636-642, 775.

⁴ Aubé (III, p. 200) tient pour vraisemblable que l'« archimartyr » d'Afrique, Namphamo, puis Miggin, Lucitas, Sanaë, connus sous le nom de « martyrs de Madaure », furent jugés et exécutés à Carthage. L'hypothèse est ingénieuse, et l'exemple des Scilitains, de sainte Perpétue et de ses compagnons, transférés dans la capitale pour y être jugés et suppliciés, n'est pas sans lui donner quelque crédit. Je me garderai pourtant de rien affirmer, il nous manque le commencement même d'une preuve.

⁵ Leurs noms sentent la traduction ou sont à peine affublés d'une terminaison latine (cf. Toutain, *Cités*, p. 167-196); Speratus, Nartzallus, Cittinus, Veturius, Felix, Aquilinus, Caelestinus, Donata, Secunda, Hestia, Januaria, Generosa. Ce double fait de l'existence d'une chrétienté à Scili, ville obscure, et de la condition peu relevée des martyrs fournit un argument nouveau à l'appui de ce qui vient d'être dit sur la propagation de la foi en Afrique.

⁶ Ruinart, p. 84-89; Usener, *Acta martyrum Scilitanorum graece edita* (*Index scholarum Bonnae*, 1881); Aubé, *Etude sur un nouveau texte des Actes des*

au génie de l'empereur on a vu dans cette circonstance le motif qui les fit juger à Carthage plutôt qu'au lieu où ils habitaient¹. A l'occasion d'un acte de la vie privée, contrat, vente, achat, etc... l'un d'eux n'aurait pas consenti à jurer par le « numen » impérial, suivant la coutume. Les autorités locales émues auraient ouvert une enquête sur cette impiété et constaté que le rebelle appartenait à une association louche complotant la ruine de l'Etat. Redoutant la responsabilité et persuadés qu'une affaire de cette nature dépassait leur compétence, elles envoyèrent les soi-disant conspirateurs au proconsul. Je signale cette explication sans me porter garant de sa justesse.

P. Vigellius Saturninus, qui gouvernait alors l'Afrique, ne semble pas avoir publié un édit général de persécution²; il exécuta dans le cas qui lui était soumis les ordres de Marc Aurèle³. Cette conduite était conforme aux instructions que jadis Trajan envoyait à Pline, en Bithynie : ne pas poursuivre les chrétiens, mais punir ceux qui tomberaient entre ses mains⁴. Interrogés par Saturninus, les Scilitains répondirent tous avec une égale fermeté. En vain leur offrit-il un délai de trente jours pour changer de sentiments, ils le refusèrent et se livrèrent tout joyeux au bourreau qui leur trancha la tête. Speratus, leur porte-parole, s'écria en mourant : « Nous rendons grâces à Dieu, qui daigne aujourd'hui nous recevoir dans le ciel parce que nous l'aurons confessé » (17 juillet 180). Leurs reliques, déposées dans la basilique qui prit leur nom⁵, demeurèrent en vénération jusqu'à la chute définitive de la ville. On dit que sous Charles le Chauve elles émigrèrent à Lyon, puis au monastère des Bénédictins de Compiègne⁶.

martyrs Scilitains, in-8°, Paris, 1881; Robinson, *Texts and Studies*, I, 2; cf. Till., *Mém.*, III, p. 131-133, 638-640; Neumann, I, p. 72-76, 284-286; Funk, I, p. 68; Harnack, *Gesch.*, I, p. 817 sq.; II, p. 316; Krueger, *Gesch.*, p. 239; *Mart. hieron.*, p. lxx, 92 sq.; *Analecta Bollandiana*, XVI, 1897, p. 64 sq.

¹ F.-H. Kruger, *Rev. chrét.*, 1894, p. 67.

² Tertullien (*Ad Scap.*, 3) dit simplement de lui : « Vigellius Saturninus qui primus hic gladium in nos egit. »

³ Aubé, III, p. 4 : « A ce moment, le 17 juillet 180, Commode règne depuis cinq mois... La politique du régime antérieur continue contre les chrétiens; les fantaisies du nouvel empereur et de puissantes et secrètes influences domestiques ne l'ont point encore modifiée. »

⁴ Tert., *Apol.*, 2; cf. Pline, *Epist. ad Traj.*, p. 96 sq.

⁵ Voir ci-dessus, p. 192.

⁶ Ruinart, p. 83. Tillemont (*Mém.*, III, p. 134 sq.) assigne à cette translation la date de 806 sous Charlemagne; il conteste le bien-fondé des prétentions des Bénédictins de Compiègne.

Le premier évêque connu¹, Agrippinus, suit de près les premiers martyrs. C'est à son épiscopat, inauguré, semble-t-il, en 197², que remonte l'origine de la célèbre querelle sur le baptême des hérétiques, qui divisa les églises de Carthage et de Rome et à laquelle saint Cyprien, nous le verrons, prit une si large part. Désireux de faire sanctionner ses doctrines par une autorité considérable, Agrippinus convoqua, entre 218 et 222³, un synode auquel se rendirent soixante-dix évêques⁴. Sous l'influence peut-être du livre de Tertullien *De baptismo*⁵, on y déclara le baptême des hérétiques non valide. Le chiffre officiel des assistants prouve combien rapide avait été la propagation de l'Évangile. Si l'on tient compte des absents et des réfractaires, voici, au quart du III^e siècle,

¹ Gams (p. 463), qui rejette Agrippinus à 215-220, lui attribue un prédécesseur en la personne d'Optatus (vers 202). Bien qu'il ne le dise pas, cet Optatus, dont Morcelli (I, p. 51) et Blampignon (p. 40) font seulement le successeur d'Agrippinus), doit être celui qui paraît dans les Actes de sainte Perpétue et de ses compagnons (13). Or il est impossible de discerner d'après le contexte s'il s'agit d'un évêque de Carthage. Holstenius (dans Ruinart, p. 114) croit qu'il occupait plutôt le siège de *Thuburbo minus*. Si l'on admet que les martyrs sont originaires de cette ville, on ne peut guère refuser de tenir pour leur évêque celui à qui ils disent : « Nonne tu es pater noster ? » Tillemont (*Mém.*, III, p. 151) et Neumann (I, p. 172) suivent l'opinion de Gams. M. Duchesne (*Orig. chrét.*, p. 409) pense qu'Optatus et Aspasius, le diacre nommé avec lui, peuvent fort bien avoir appartenu à un autre clergé que celui de Carthage ; c'est aussi mon avis. De toute manière, il faut conclure avec Morcelli (I, p. 30) que les origines de l'épiscopat en Afrique et à Carthage sont des plus incertaines.

² Goyau, p. 247. Morcelli (I, p. 51) et dom Chamard (*Les églises du monde romain*, I, p. 51) indiquent seulement la fin du II^e siècle. C'est à cette époque que remonterait la lettre apocryphe du pape saint Victor (189-c. 199) adressée « Universis episcopis per Africam constitutis sub excommunicationis poena, ut unanimes sint, inimicitiasque de sacramentis deponant » ; Jaffé, I, p. 11, n° 78.

³ Héfélé, I, p. 87 ; vers 220, d'après Funk, I, p. 98 ; au plus tôt en 220, selon Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 432, n. 1 ; d'autres flottent entre 186 et 240 (cf. Gsell-1893, p. 196, n. 3 et 197, n° 165 ; et Goyau, p. 264, n. 5). J'adopte l'opinion moyenne.

⁴ Cypr., *Epist.*, LXXI, 4 ; LXXIII, 3 ; Aug., *De unico baptismo*, 22 ; cf. Mansi, I, col. 733-736 ; Héfélé, I, p. 86 sq. — Dans sa lettre I, 1, saint Cyprien parle d'un synode d'Afrique déjà ancien (*jam pridem*), qui avait décidé qu'un clerc ne pouvait être choisi comme tuteur. Mansi (col. 735 sq.) y voit un second synode et l'attribue à l'année 217, le premier étant d'après lui de 215. Morcelli (I, p. 30) tient aussi pour les deux synodes ; mais Héfélé (I, p. 87) déclare justement : « Rien n'indique si saint Cyprien entend par là le synode présidé par Agrippinus ou un second concile d'Afrique. »

⁵ Cf. Héfélé, *loc. cit.* D'après Nældechen (p. 44-46, 154) ce traité remonterait à 194 ; vers 200, d'après M. Monceaux (*Tert.*, p. 91). Voir cependant Morcelli (I, p. 31), à propos du chapitre 15 de ce traité, et les notes dans Migne (P. L., I) au même endroit.

presque une centaine de sièges épiscopaux déjà institués en Proconsulaire et en Numidie.

II

Hostilité
du peuple
contre
les chrétiens.

Le paganisme, longtemps sans défiance contre le nouveau culte, soit qu'il en ignorât l'extension, soit qu'il en méconnût la puissance, s' alarma enfin de ses progrès incessants et réclama l'extermination de la secte ennemie. Ce furent moins les proconsuls qui désiraient sévir, que la foule qui souhaitait de satisfaire ses appétits violents. Certains gouverneurs, tels que Cincius Severus¹, L. Vespronius Candidus², C. Julius Asper³ et Valerius Pudens⁴, furent pitoyables aux chrétiens⁵. La populace au contraire, excitée peut-être par les prêtres de Caelestis⁶, sans attendre toujours l'arrêt des magistrats, incendiait les églises et assaillait pour les lapider ceux qui les fréquentaient. « Pareils à des bacchantes en démence, écrit Tertullien⁷, ils n'épargnent même pas nos morts. Oui, du repos de la tombe, de ce qui était jadis l'asile suprême, ils s'en vont enlever, déchirer, arracher ces restes informes. » « Plus de cimetières ! » *Arcae non sint!* tel était le cri de guerre des fanatiques de Carthage⁸. Cet acharnement à détruire les sépultures chrétiennes, qui reparut plus tard chez les Vandales ariens, nous pouvons aujourd'hui encore en constater les effets. Les dalles funéraires de Damous el Karita, brisées en menus morceaux, attestent la rage des hommes. Les siècles n'eussent pas suffi à produire une ruine si entière.

Joignant la dérision à la fureur, les partisans de la religion traditionnelle affublaient les fidèles de surnoms injurieux. Il était de bon goût de les appeler *sarmenticii* (les fagottés),

¹ Sous Commode ; Pallu. *Fastes*, I, p. 223 sq.

² Sous Commode ; *ibid.*, p. 230-233.

³ Sous Septime Sévère ; *ibid.*, p. 241-244.

⁴ Entre 209 et 211 ; *ibid.*, p. 249-252.

⁵ Tert., *Ad Scapulam*, 4.

⁶ Aubé (III, 161) soupçonne, non sans vraisemblance, quelque mouvement populaire dirigé contre les chrétiens, dans les émeutes que l'oracle de Caelestis déclina, sous le proconsulat de Pertinax. Voir ci-dessus, p. 62.

⁷ Tert., *Apôl.*, 37.

⁸ *Ad Scapulam*, 3.

semaxii (les empalés), parce que, pour les brûler, on les attachait à des pieux et on les entourait de fagots¹. Un montreur de bêtes, juif d'origine, passé depuis au paganisme, s'avisa un jour, afin d'allécher le public, de peindre à la porte de sa ménagerie un grand cadre avec cette inscription : *Deus christianorum ἐνεκρίθη*². Le tableau représentait un personnage vêtu de la toge, un livre à la main, avec des oreilles d'âne et un pied cornu. Il obtint un grand succès, dans tout Carthage on ne parla plus que de l'*ἐνεκρίθη*³. Cette caricature⁴ répondait bien aux idées de la multitude, qui accusait les chrétiens d'adorer une tête d'âne⁵, en même temps que le bois de la Croix et le Soleil.

C'étaient là, du reste, les moindres de leurs crimes. On ne se faisait pas faute de répéter que, dans leurs mystères, ils égorgaient un enfant, se repaissaient de ses membres, et qu'après ce repas abominable ils se livraient aux plus honteuses débauches⁶. En réalité, les païens ignoraient tout des disciples du Christ⁷. Aussi bien, il s'agissait moins de démontrer leurs méfaits que de les punir en tant que sectateurs d'une religion considérée comme subversive de l'Etat⁸. Tertullien

¹ Tert., *Apol.*, 50.

² Ce mot peut s'entendre : « qui couche avec les ânes », ou, comme le croit Havercamp (P. L., I, col. 372 sq.) : « produit d'un âne et d'une femme ». Je ne vois guère à quoi répondrait ce dernier sens, qui d'ailleurs est beaucoup moins facile à établir : le premier seul, qui contient une allusion transparente à la crèche de Bethléem, me semble acceptable ; Aubé (III, p. 163) l'a déjà adopté.

³ *Apol.*, 16 ; *Ad nat.*, I, 14-15.

⁴ On peut la rapprocher du célèbre graphite du Palatin, où se voit un âne crucifié, avec la légende : Ἀλεξάνδρος σέβετε θεόν. F. X. Kraus, *Das Spottcrucifix von Palatin*, 1872, Corraera (*Bull. comunale*, XXI, 1893, p. 255 ; XXII, 1894, p. 89) et Aubé (II, p. 96 sq.) donnent la bibliographie.

⁵ Tert., *Apol.*, 16 ; *Ad nat.*, I, 11.

⁶ *Ibid.*, 2, 4, 7 ; *ibid.*, I, 2.

⁷ Tertullien (*Apol.*, 3) prétend qu'ils ne savaient même pas leur véritable nom, et disaient *christianus* (de *χρηστός*) au lieu de *christianus* (cf. *Ad nat.*, I, 3). Il n'y a dans cette confusion de termes aucune intention injurieuse. Les Grecs, même chrétiens, disaient souvent *χρηστιανός* ou *χρηστιανός*, pour *χρηστιανός*. Cf. Franz Cumont, *Mélanges*, XV, 1895, p. 231, n. 5 ; Blass, *Hermes*, XXX, 1895, p. 465-470.

⁸ Il semble prouvé aujourd'hui qu'il a dû exister une loi punissant les chrétiens en tant que chrétiens, sans qu'aucun autre crime (lèse-majesté, sacrilège, magie, etc...) ait attiré sur eux la sévérité des juges ; cf. Tert., *Apol.*, 2 ; *Ad Scap.*, 4 ; de Rossi, *Bull. crist.*, 1867, p. 29 ; Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 109-119 ; Guérin, *Fondement juridique des persécutions dirigées contre les chrétiens pendant les deux premiers siècles* (*Nouv. revue hist. du droit franç. et étranger*,

met ces sentiments en pleine lumière quand il dit ! : « La haine que la plupart d'entre eux porte à ce nom les aveugle à tel point qu'ils ne sauraient s'empêcher, même lorsqu'ils louent les qualités particulières d'un chrétien, de s'en prendre à son nom : « Ce Caius Seïus est un brave homme ; seulement il est chrétien. » « Je m'étonne, dit un autre, qu'un homme éclairé comme « Lucius se soit tout d'un coup fait chrétien. » Cette aversion, Tertullien l'entendait exprimer autour de lui chaque jour ; s'il a parfois exagéré par esprit de parti, le fond des choses, à Carthage, était bien tel qu'il nous le décrit. Là, comme dans presque tout l'Empire, le fanatisme populaire dépassait de beaucoup les lois trop lentes ou trop douces à son gré. Et souvent, par crainte des énergumènes, les magistrats, fâcheux imitateurs de Ponce Pilate, condamnaient, presque malgré eux, les accusés². C'est ainsi que le proconsul de l'année 197³ ordonna de sévir contre les fidèles et en fit mettre un grand nombre en prison. Les souffrances de ces confesseurs, qui ne sont pas connus personnellement, auraient peut-être passé inaperçues de nous si un homme ne s'était levé pour prendre leur défense et les encourager dans la lutte.

L'Apologétique de Tertullien.

Quintus Septimius Florens Tertullianus, jeune avocat, né à Carthage, dans le paganisme, avait embrassé de bonne heure la foi du Christ⁴. Portant dans le service de Dieu toute la fougue de son caractère, il ne se résigna pas à voir ses frères persécutés sans se défendre. Sa valeur intellectuelle, quelques écrits déjà composés depuis sa conversion⁵, enfin le sacerdoce,

oct.-déc. 1895) ; cf. *Bull. crit.*, 1896, p. 35 ; Allard, *Rev. des quest. hist.*, LX, 1896, p. 383 ; Beaudouin, *Rev. hist.*, LXVIII, 1898, p. 154-157, 160-166 ; Lejay, *Rev. crit.*, 1893, II, p. 297-299 ; 1894, I, p. 170 sq. ; Dufourcq, *Rev. de l'hist. des religions*, XXXIX, 1899, p. 480. Voir pourtant Boissier, *Pagan.*, I, p. 414-424.

¹ *Apol.*, 3.

² *Ibid.*, 9, 35, 37 ; cf. Aubé, III, p. 176 sq.

³ On a longtemps cru qu'il s'agissait de L. Fabius Valerianus ; M. Pallu de Lessert (*Fast.*, I, p. 236, n. 2) montre qu'il faut écarter ce nom.

⁴ Nœldechen (*Tert.*, p. 41) place sa conversion entre les deux dates extrêmes 175-183, plutôt en 180. Si l'on admet, avec la plupart des auteurs, que Tertullien soit né en 160, et non en 150, comme le croit Nœldechen, il est évident que le moment de la conversion doit être retardé. Ceuteneer (cité par Goyau, p. 236) la fixe à 190.

⁵ Le *De baptismo*, qui est, semble-t-il, de 194 ; le traité *Adversus Judaeos*, sans doute de 195 ou 196 ; le *De spectaculis*, le *De oratione*, peut-être le *De cultu feminarum*, de 196 ; (Nœldechen, p. 44-46 et 154, 46-51 et 155, 39 ; Goyau, p. 243, n. 6 et 244). M. Monceaux (*Tert.*, p. 90) parle seulement d'un *Liber ad amicum philosophum* aujourd'hui perdu.

dont il ne tarda pas à être revêtu¹, lui donnaient qualité pour intervenir auprès des puissants. Au retour d'un voyage en Grèce, qu'il accomplit vers l'année 196², il trouva Carthage en émoi, les chrétiens poursuivis et les prisons pleines de réfractaires aux ordres du proconsul. Son premier soin fut de leur adresser quelques paroles de réconfort pour les préparer aux supplices qui les attendaient (*Ad martyras*)³. En même temps, il se tourna vers les païens et entreprit de réfuter, en « revendiquant hautement les droits de la conscience⁴ », les accusations lancées contre les disciples de Jésus. L'*Apologétique* et les deux livres *Ad nationes*, qui n'en sont que la première esquisse, contiennent leur justification⁵.

Quels forfaits ont-ils commis? Ils se réunissent pour prier, ils s'instruisent de la religion, ils secourent leurs frères peu fortunés, ils ensevelissent leurs morts. Ne sont-ce point là les pratiques de tous les collèges funéraires que la loi autorise⁶? Ils ne refusent pas le service militaire, on les rencontre en grand nombre dans les camps, à l'armée⁷. On les accuse de lèse-majesté envers la personne de l'empereur⁸; vit-on, au contraire, sujets plus soumis et respectueux? Ils prient pour sa conservation⁹, ils ne lui refusent aucun des titres qui lui sont légitimement dus¹⁰; ce faisant, ils se conforment aux

¹ Saint Jérôme (*De vir. ill.*, 53) dit formellement que Tertullien était prêtre, sans indiquer cependant s'il fut promu à cette dignité à Rome ou à Carthage.

² Nældechen, *Tert.*, p. 69-72.

³ Cet opuscule est du premier semestre de 197 (Nældechen, p. 29; Monceaux, *Tert.*, p. 90). MM. Harris et Gifford (*The Acts of the martyrdom of Perpetua and Felicitas*, p. 28-31) découvrent maint trait de ressemblance entre la Passion de sainte Perpétue et ses compagnons et l'exhortation *Ad martyras*; ils pensent donc que celle-ci fut écrite pour ce groupe de martyrs. Mais, outre qu'il est naturel de rencontrer des idées analogues dans des cas semblables, les dates assez certaines des deux œuvres ruinent cette conjecture.

⁴ Aubé, III, p. 202.

⁵ Ces ouvrages sont du milieu environ de l'année 197; Nældechen, p. 25; Neumann, I, p. 141, n. 7 et 142; Monceaux, *Tert.*, p. 90.

⁶ *Apol.*, 39.

⁷ *Ibid.*, 37. Dans le *De idololatria* (19), Tertullien déclare le service militaire incompatible avec la profession de la foi chrétienne; mais si Nældechen l'attribue à la même année que l'*Apologétique*, M. Monceaux (*Tert.*, p. 92) le date seulement de 211 ou 212.

⁸ *Ibid.*, 28, 33; cf. *Ad nat.*, I, 17.

⁹ *Ibid.*, 30; cf. 32. Dans le *De idololatria* (15), Tertullien nous montre les chrétiens s'associant à l'allégresse générale provoquée par les victoires de Septime Sévère. Plus tard, dans le traité *Ad Scapulam* (2), il reprendra les mêmes idées avec beaucoup de force.

¹⁰ *Apol.*, 34.

préceptes des saints Livres¹. Ils ne consentent point, certes, à vénérer les dieux, ni à sacrifier au génie du prince, car ils ne reconnaissent et n'adorent qu'un seul Dieu². Mais sont-ils par cela seul un danger pour le gouvernement? Est-ce de leurs rangs que sont sortis les conspirateurs, les Cassius, les Niger, les Albinus³? Envers tous les hommes leur foi les oblige à la charité⁴; ils ne veulent donc que du bien à leur prochain, et, loin d'être hostiles à l'humanité, ils ne répudient que les erreurs humaines⁵. Le salut de l'Etat leur est cher, ils le demandent à Dieu sans cesse⁶. S'ils voulaient sa perte, ils n'auraient qu'à se retirer en masse tant ils sont nombreux; les païens seraient effrayés de leur solitude dans les villes abandonnées⁷. Personne mieux qu'eux ne paie les impôts⁸; il n'y a pas de plus fermes gardiens de la sécurité publique. Jamais, les juges sont là pour en témoigner, on ne surprend parmi eux ni voleurs, ni assassins, ni gens de mauvaise vie⁹. Si on les découvre dans les prisons, dans les mines, dans les *ergastula* de l'amphithéâtre, dans les troupeaux de gladiateurs, c'est parce qu'ils y ont été condamnés comme chrétiens¹⁰. Ne point se mêler aux fêtes et aux pratiques superstitieuses des païens¹¹, ne point fréquenter les spectacles et autres assemblées profanes¹², voilà tout ce qu'on est en droit de leur reprocher sans erreur. En est-ce assez pour les accabler de noms injurieux, pour les traiter d'ennemis de l'empereur¹³, d'ennemis de l'Etat¹⁴, d'ennemis du peuple¹⁵, d'ennemis des hommes¹⁶, pour les enfermer dans une caste à part, en leur appliquant l'infamante dénomination de « troisième race¹⁷ », pour leur enlever le droit à

¹ *Apol.*, 31.

² *Ibid.*, 43.

³ *Ibid.*, 35; cf. *Ad nat.*, I, 17; *Ad mart.*, 6; plus tard, *Ad Scap.*, 2.

⁴ *Apol.*, 36.

⁵ *Ibid.*, 37.

⁶ *Ibid.*, 32.

⁷ *Ibid.*, 37.

⁸ *Ibid.*, 42; cf. *De idol.*, 15.

⁹ *Apol.*, 44.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, 42.

¹² *Ibid.*; cf. 38.

¹³ *Ibid.*, 35.

¹⁴ *Ibid.*; cf. 2, 36, 37.

¹⁵ *Ad nat.*, I, 17.

¹⁶ *Apol.*, 37.

¹⁷ *Ad nat.*, I, 8; cf. *ibid.*, 20; *Scorpiace*, 10.

l'existence¹, et, lorsqu'ils comparaissent devant les tribunaux, pour instituer à leur endroit une procédure toute spéciale qui ne leur laisse aucun moyen de défense²? Le procès fait aux chrétiens est donc un procès de tendance; leurs croyances seules leur valent d'être poursuivis et suppliciés³.

Cet âpre plaidoyer produisit-il quelque résultat? L'intransigeance de l'auteur sur la question du culte impérial (et la large place qu'elle occupe dans l'*Apologétique* montre bien qu'elle constituait l'essence du débat) empêchait tout accord, même tout compromis. Les prisons de Carthage ne rendirent donc pas ceux qu'elles détenaient. Je ne saurais dire si le sang coula dès ce moment, comme on l'a supposé⁴; mais, à la suite des mesures de répression adoptées bientôt après par Septime Sévère, les victimes se multiplièrent. Ce prince, tout occupé à consolider son pouvoir encore mal assis, n'avait point d'abord montré d'hostilité envers les chrétiens⁵. Il les protégea même contre la fureur du peuple de Rome⁶. Une fois maître incontesté de l'empire, ému peut-être de l'accroissement de leur nombre et de quelques conversions retentissantes, son attitude changea; il fit défense aux païens d'embrasser soit le judaïsme, soit le christianisme⁷. La persé-

¹ *Apol.*, 4.

² *Ibid.*, 2; cf. *ibid.*, 1.

³ *Ibid.*, 1-6; voir ci-dessus, p. 449, note 8. Je ne me suis guère servi dans ce rapide résumé que de l'*Apologétique*; on trouvera une analyse plus complète des idées de Tertullien sur les rapports des chrétiens avec le monde dans Neumann, I, p. 119-134. L'*Apologétique*, en tant qu'œuvre oratoire et instrument de polémique, doit être employée avec précaution; il y a des réserves à faire sur les affirmations de l'auteur (cf. Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 371-373); mais je ne m'y arrête pas ici, n'ayant d'autre dessein que de montrer la disposition des esprits à Carthage, à la fin du II^e siècle.

⁴ Neumann, I, p. 132 sq.

⁵ Till., *Mém.*, III, p. 114 sq.; Neumann, I, p. 96, 101.

⁶ Tert., *Ad Scap.*, 4. On place d'ordinaire cette intervention bienfaisante de Septime Sévère à Rome et au milieu de l'année 197; cf. de Rossi, *Bull. crist.*, 1866, p. 19; Aubé, III, p. 92-95; Goyau, p. 245. Muentzer (p. 172) pensait à Carthage.

⁷ Spartien, *Vita Sev.*, 17: «*Judaeos fieri sub gravi poena vetuit. Idem etiam de christianis sanxit.*» Ces deux édits, comme le suppose Neumann (I, p. 161), ne furent sans doute pas rendus simultanément. En ce qui concerne la mesure prise contre les chrétiens, il ne paraît pas possible de la reculer au-delà de février 202, le martyre de sainte Perpétue et ses compagnons étant très probablement du 7 mars de cette année. Cf. Neumann, *ibid.*, et p. 162; Funk, I, p. 69; Goyau, p. 249, n. 10, p. 251 et les références de la note 3. Sur le caractère spécial de la persécution qui suivit les édits de Septime Sévère, voir Allard, *Rev. des quest. hist.*, LX, 1896, p. 372-375.

cution, conséquence des ordres impériaux, reprit dans les provinces¹.

C'est alors que périrent les martyrs Thuburbitains². On les nomme ainsi parce qu'ils étaient originaires de *Thurburbo minus*³, à neuf lieues environ de Carthage⁴; mais, comme les Scilitains, ils souffrirent dans la capitale même⁵. Leur groupe se composait de deux esclaves, Revocatus et Félicité, de trois hommes dont on n'indique pas la condition, Saturninus, Secundulus et Satorus, et d'une noble jeune femme de vingt-deux ans, Vibia Perpetua, mère depuis peu. Tous étaient catéchu-

¹ Aubé (III, p. 70-85, 110-116) se donne beaucoup de mal pour prouver que le décret de Sévère n'impliquait pas persécution, parce qu'il ne défendait que le prosélytisme. « La lettre de la loi, dit-il (p. 77), ne contient pas la condamnation formelle de la profession chrétienne. Le pouvoir s'y montre respectueux des faits accomplis, accordant l'esse et interdisant seulement le fieri, proclamant l'uti possidetis, défendant seulement l'extension de la religion par voie de conquête et de conversion... » Mais interdire à une doctrine de se propager sous les peines les plus graves, qu'est-ce donc sinon la persécuter? « C'est un acte de tyrannie, avoue le même auteur (p. 212), non tout à fait une persécution. » Ne chicanons pas sur les mots. Et reconnaissons que, si les obscurités, peut-être voulues, de l'édit laissent aux gouverneurs cléments assez de latitude pour épargner les chrétiens, ce qui eut lieu souvent, même en Afrique (*ibid.*, p. 113; Tert., *Ad Scap.*, 4), elle armait aussi les autres contre les nouveaux convertis.

² *Passio sanctarum Perpetuae et Felicitatis cum sociis earum* (Ruinart, p. 92-102); cf. *Catalogus codicum hagiogr. bibl. reg. Brux.* des Bollandistes, pars I, t. I, p. 158-161, et les *Analecta Bollandiana*, XI, p. 100-102, 369-373. — Ce n'est pas ici le lieu d'étudier en détail les deux rédactions, latine et grecque, de ces Actes; on trouvera tous les renseignements à ce sujet dans les mémoires suivants: Harris et Gifford, *The Acts of the martyrdom of Perpetua and Felicitas*, 1890; Duchesne, *En quelle langue ont été écrits les Actes des saintes Perpétue et Félicité?* (*C. R. Inscr.*, 1891, p. 39-54); Robinson; Massebieau, *La langue originale des Actes des saintes Perpétue et Félicité* (*Rev. de l'hist. des religions*, XXIV, 1891, p. 97-101); Lejay, *Rev. crit.*, 1892, n° 41; cf. G. Krueger, *Gesch.*, p. 240 sq.; Harnack, *Gesch.*, I, p. 818 sq.; Pio Franchi de Cavalieri, *Nuovo bull. di arch. crist.*, II, 1896, p. 154 sq.; III *Erganzungsheft de la Roemische Quartalschrift*, in-8°, Rome, 1896; Gsell, 1891, p. 48, n° 109; 1892, p. 106, n° 128; Pallu, *Fastes*, I, p. 237 sq. Tillemont (*Mém.*, III p. 136-158) rapporte tout au long l'histoire de ces martyrs; cf. ses discussions, p. 640-646. Funk (I, p. 69) donne cinq compagnons aux deux femmes; les textes n'en mentionnent que quatre.

³ Aujourd'hui Tebourba; Tissot, *G.*, II, p. 247, 812, pl. XVII.

⁴ Quelques auteurs, entre autres Robinson (p. 22-26) et Neumann (I, p. 300), se refusent à accepter cette origine. Cependant, au chapitre 5 de la Passion, Perpétue dit: « Supervenit autem de civitate pater meus », ce qui n'aurait aucun sens si elle était de Carthage. D'ailleurs une rédaction latine du texte, inférieure il est vrai, et la rédaction grecque, désignent assez clairement *Thurburbo minus*; cf. Duchesne, *C. R. Inscr.*, 1891, p. 48 sq., 52 sq.; Gsell, 1891, p. 48, n° 109.

⁵ Ruinart, p. 90 sq.; Till., *Mém.*, III, p. 644; Harris et Gifford, *op. cit.*, p. 4; Robinson, p. 5; Duchesne, *loc. cit.*, p. 52; Neumann, I, p. 300; Krueger, *op. cit.*, p. 240. On peut rappeler spécialement à ce sujet l'interrogatoire conduit par

mènes, ils furent baptisés en prison¹. Nouvellement venus à la foi, ils avaient donc enfreint les prescriptions de Septime Sévère. Leurs Actes, qui sont moins un morceau historique qu'une œuvre d'édification, parlent peu des motifs pour lesquels on les poursuivait. Dans l'interrogatoire qu'il leur fait subir, le procureur Hilarianus demande à Perpétue de sacrifier pour le salut de l'empereur, elle refuse et se déclare chrétienne. Ce mépris de la religion impériale ne devait qu'aggraver leur cas; toutefois, c'est pour l'autre cause qu'ils étaient incarcérés². Ni les supplications de son père demeuré païen³, ni la crainte des tourments ne réussirent à ébranler Perpétue; ses compagnons firent preuve de la même force d'âme et donnèrent généreusement leur vie dans l'amphithéâtre, en l'anniversaire de l'avènement de Géta (7 mars 202)⁴. Ce jour-là, les gradins du vaste édifice avaient peine à contenir la multitude accourue pour voir déchirer des chrétiens par les bêtes. Et les détails que nous lisons dans la Passion donnent à penser que le goût de la foule pour les spectacles émouvants fut pleinement satisfait. Carthage conserva pieusement la mémoire des Thuburbitains, dont les corps reposaient dans la *basilica*

le magistrat faisant alors fonction de proconsul (chap. 6), et aussi les expressions « factus est mihi carcer subito quasi praetorium » (chap. 3), « supervenit autem de civitate pater meus » (chap. 5).

¹ C'est à eux, croit-on (cf. Ruinart, p. 206, n. 3), que fait allusion le diacre Pontius dans sa vie de saint Cyprien, lorsqu'il parle (chap. 1) des « plebeiis et catecumenis martyrium consecutis » auxquels la chrétienté de Carthage a précédemment rendu des honneurs.

² La Passion abrégée, où l'interrogatoire même est beaucoup plus développé, insiste davantage sur le refus de sacrifier; cf. Aubé, III, p. 521-523; Robinson, *loc. cit.*; *Catal. cod. hagiogr.*, *loc. cit.* Ce texte a, d'ailleurs, peu d'autorité; cf. Neumann, I, p. 300.

³ Le mari de Perpétue ne figure pas dans la meilleure rédaction des Actes. C'est qu'il était mort, dit Tillemont (*Mém.*, III, p. 139); F.-H. Kruger (*Revue chrétienne*, 1894, p. 215) pense que la jeune femme est devenue matrone et retournée sous l'autorité du *pater familias*.

⁴ Le jour est certain (cf. Ruinart, p. 92, 8); il n'en va pas de même pour l'année. Il faut écarter les dates de 204 (Prosper Tiro, *Chron. min.*, I, p. 434) et de 205 (*Fasti Vindobon.*, *ibid.*, p. 287). Le chronographe de 354 (*ibid.*, p. 71) dit seulement *non. martias*; le *Liber genealogus* de 452 (*ibid.*, p. 195, n° 623) ne donne aucune indication chronologique; Tillemont (*Mém.*, III, p. 138, 641-643) hésite entre 203 et 205; Ruinart (p. 91, 4) entre 202 et 203; et ce sont les deux seules années qu'aient retenues les auteurs de notre temps. Neumann (I, p. 171) reste indécis; Harris et Gifford (*op. cit.*, p. 4, 9, 12) parlent du 2 février 203; Krueger (*Gesch.*, p. 240) incline vers 203, que Tissot adopte (*F.*, p. 135). Morcelli (II, p. 58 sqq.), Allard (II, p. 96), Duchesne (*Orig. chrét.*, p. 408), Aubé (III, p. 215) et Goyau (p. 251) tiennent pour 202, qui est, je crois, la vraie date. Cf. Pallu, *Fast.*, I, p. 238.

*major*¹. Les grands écrivains d'Afrique, Tertullien², saint Augustin³, célébrèrent souvent leurs vertus ; on prit l'habitude de lire publiquement leur Passion à l'église⁴ ; et leur culte, « dès le IV^e siècle, avait déjà rayonné dans tout l'Empire romain⁵ ».

Dans la tourmente, très peu de temps auparavant⁶, avaient déjà succombé Jocundus, Saturninus, Artaxius et Quintus, les trois premiers brûlés vifs, le quatrième mort en prison. La vierge Guddène, exaltée elle aussi par saint Augustin⁷, partagea le même sort un peu plus tard, sous le proconsul Rufinus. Elle était, si l'on s'en rapporte à son nom, de race punique, et, si l'on considère les barbares traitements qu'elle endura, de con-

¹ Voir ci-dessus, p. 174-176.

² *De anima*, 53.

³ *De anima et ejus origine*, I, 10, 12 ; III, 9, 12 ; IV, 18, 26-27 ; *Enarr. in psalm.*, XLVII ; le sermon CCLXXX et les deux suivants furent prononcés « In Natali martyrum Perpetuae et Felicitatis ».

⁴ Aug., *Serm.*, CCLXXX et CCLXXXII. Les noms de Perpétue et de Félicité sont au canon de la messe avec des martyrs surtout romains.

⁵ Duchesne, *C. R. Inscr.*, 1891, p. 52 ; cf. Till., *Mém.*, III, p. 136 sq. ; Neumann, I, p. 176 ; Ruinart, p. 92, 8 ; il y est question d'une translation possible de leurs reliques en France.

⁶ Ils sont, en effet, mentionnés en ces termes dans les Actes des Thurbritains (11) : « Ibi invenimus Jocundum et Saturninum et Artaxium, qui eandem persecutionem passi arserunt ; et Quintum, qui et ipse martyr in carcere exierat » ; cf. Neumann, I, p. 171, n. 2, et p. 299. On n'a pas assez prêté attention, ce me semble, à la suite du texte : « Et quaerebamus ab illis ubi essent *celeri* » ; ces mots et ceux-ci (13) : « Et coepimus illic *multos fratres cognoscere, sed et martyres* » donnent à entendre que les victimes avaient été nombreuses. Tertullien (*De fuga*, 5, sub fine ; *Apol.*, 50) parle aussi d'une chrétienne livrée au *leno* et d'un « Rutilius sanctissimus martyr » qui fut brûlé vif. Il n'est pas impossible, mais rien ne nous autorise à l'affirmer, que ce soit un martyr carthaginois. On doit peut-être raisonner de même pour deux personnages, Castus et Aemilius, signalés par saint Cyprien (*De lapsis*, 13). Tillemont (*Mém.*, III, p. 125) les met sous Septime Sévère ; ils sont inscrits au 22 mai dans le calendrier de Carthage et dans le martyrologe hiéronymien (*Mart. hieron.*, p. LXX et 64). Saint Augustin prononça son sermon CCLXXXV : « In die natali martyrum Casti et Aemili ». Cf. Neumann, I, p. 174, n. 3.

⁷ *Sermo CCXCIV* : « *Habitus in basilica Majorum, in Natali martyris Guddentis, V kalendas julii* » (27 juin) (1) : « *Diem quidem solemnem martyris celebramus...* » Le martyrologe romain, au contraire, et celui d'Adon portent le 18 juillet. Il est délicat de se prononcer devant ce partage des autorités ; Tillemont (*Mém.*, III, p. 124 sq.) et M. Allard (II, p. 128) acceptent le 18 juillet ; pour Neumann (I, p. 177) et M. Goyau (p. 252), saint Augustin est un témoin plus certain, et la date du 27 juin est la bonne. M. Pallu de Lessert (*Fast.*, I, p. 240) tranche la difficulté en distinguant le martyr nommé par saint Augustin de la vierge mentionnée par Adon. Le calendrier de Carthage et le martyrologe hiéronymien sont muets au sujet de Guddène.

dition servile¹. Chevalets, ongles de fer, long emprisonnement, rien ne lui fut épargné ; l'épée termina ses maux (27 juin 203). Ces supplices, et tous ceux que nous laissent encore deviner nos documents hagiographiques, ne parvenaient point à apaiser les païens. Pareille à ces animaux farouches qu'excitent la vue et l'odeur du sang, la populace de Carthage s'enivrait de ces tortures et redoublait d'emportement. C'est à l'année même du martyre de Perpétue, sous la magistrature d'Hilarius (202)², que Tertullien décrit l'envahissement des cimetières et le sac des églises.

Pourtant la foule finit par se lasser, et le bras du bourreau se fatigua. Sans doute aussi la répugnance secrète de quelque proconsul³, successeur de Rufinus, à condamner des gens qu'il considérait comme des exaltés, non comme des coupables, fut-elle la cause principale de la détente. De quelque façon qu'elle se produisit, une paix réelle succéda à la persécution. Tertullien le dit expressément⁴, mais il n'assigne aucune date à cette accalmie, et les tentatives qu'on a faites pour suppléer à son silence me paraissent assez vaines⁵. Au reste, ce nouvel état de choses qui dépendait des dispositions du gouverneur était fort précaire ; au premier changement de personne, le moindre incident suffirait pour tout remettre en question. La manifestation intempestive du soldat si chaleureusement défendu par Tertullien eût peut-être cet effet. Elle remontait à quelques semaines à peine ou même à quelques

¹ Voici la notice que lui consacre le martyrologe d'Adon : « Apud Carthaginem, natalis sanctae Guddenis, virginis : quae, Plutiano et Zeta consulibus, jussu Rufini proconsulis, quater diversis temporibus equulei intensione vexata et ungarularum horrenda laceratione cruciata, carceris etiam squalore diutissime afflictata, novissime gladio concussa est. » Cf. Aubé, III, p. 215 sq.

² *Ad Scapulam*, 3.

³ Tel, par exemple, qu'Asper ou Pudens ; voir ci-dessus, p. 448.

⁴ *De pallio*, 1 ; *De corona militis*, 1. Le *De corona* est de 211, de fort peu antérieur au traité *Ad Scapulam* (Noeldechen, p. 104 ; Neumann, I, p. 182, n. 2 ; Harnack, *Gesch.*, I, p. 670 ; Krueger, *Gesch.*, p. 470 ; Monceaux, *Tert.*, p. 92). On est moins d'accord sur la date du *De pallio* : Noeldechen l'assigne à 209 ; Krueger (*Gesch.*, p. 161) et M. Monceaux (*Tert.*, p. 91) à 208 ou 209 ; Neumann (I, p. 182, n. 1) le met au plus tôt en décembre 208 et, de toute façon, avant le 4 février 211. La marge est donc assez grande. Néanmoins les termes dont se sert Tertullien dans le *De corona* donnent à entendre qu'en 211 le calme remontait à quelques années déjà.

⁵ Pourquoi, par exemple, Aubé (III, p. 210) arrête-t-il la persécution à 206 ? Il ne le dit pas. Tillemont (*Mém.*, III, p. 637) prolonge les poursuites jusqu'à la mort de Septime Sévère et même un peu après, ce qui contredit les témoignages de Tertullien que je viens de rappeler.

jours, quand fut écrit le *De corona militis* (211)¹. Or, peu de temps après, au plus tard au milieu de 212², les condamnations avaient recommencé. Il y a donc apparence que ces faits ne sont pas sans rapport, et que la bravade du légionnaire fournit aux autorités le prétexte attendu³. Tertullien avait alors rompu avec l'Église; mais, lorsqu'il s'agissait de faire tête à l'ennemi commun, le montaniste qui était en lui oubliait un moment ses querelles contre les « psychiques » et défendait, on sait avec quelle décision, la famille chrétienne tout entière. Il se dressa donc en face du proconsul Scapula, comme jadis en présence des magistrats de l'an 197, et, dans une pressante épître (*Ad Scapulam*), il l'invita à mettre un terme à ses vexations. L'apologie tient une petite place dans ce libelle⁴, les reproches et les menaces dominant⁵. Le prêtre carthaginois flétrit surtout l'acharnement de Scapula, qui ne se contente pas, comme en Numidie et en Maurétanie, de faire mourir ses victimes par le glaive, mais les livre aux flammes, supplice qu'on épargne même aux sacrilèges et aux conspirateurs⁶. Cette persécution déchaîna à travers la province toutes les haines privées, heureuses de se satisfaire par la délation; cependant il est à présumer que l'épreuve fut réservée surtout à Carthage, dont le nom ne reparait pas moins de trois fois dans ces courtes pages, en des termes particulièrement énergiques⁷.

¹ Voir ci-dessus, page 457, n. 4.

² Deux dates ont été proposées pour l'opuscule *Ad Scapulam*. Tillemont (*Mém.*, III, p. 129, 227, 667 sq.), Aubé (III, p. 171, 230-232), Nœldechen (p. 97, 163), Goyau (p. 258), Neumann (I, p. 182, n. 2) acceptent 211. Le Nourry (P. L., I, col. 862) dit bien « paulo post annum 211 », et Tissot (*F.*, p. 144) « postérieur à l'année 211 »; mais le contexte prouve qu'ils veulent faire entendre « postérieur à la mort de Septime Sévère » (le 14 février 211). Leur opinion est donc très conciliable avec la précédente. D'autre part, Lumper (P. L., I, col. 773 sq.) écrit « circa annum 212 »; Harnack (*Gesch.*, I, p. 670) adopte nettement 212; Schmidt enfin (*Rhein. Museum*, XLVI, 1891, p. 92), suivi par Krueger (*Gesch.*, p. 163), Pallu de Lessert (*Fest.*, I, p. 252-256) et Monceaux (*Tert.*, p. 92), dit que l'ouvrage parut aussitôt après le 14 août 212; cf. C. I. L., VIII, 11999.

³ Neumann, I, p. 184.

⁴ *Ad Scap.*, 2.

⁵ *Ibid.*, 1 et 3-5.

⁶ *Ibid.*, 4.

⁷ *Ibid.*, 5: « Quid ipsa Carthago passura est, decimanda a te... Parce ergo tibi, si non nobis, parce Carthagini, si non tibi, parce provinciae, quae visa intentione tua obnoxia facta est concussionibus et militum et inimicorum suorum cujusque. » Neumann (I, p. 188, n. 3) croit encore découvrir une victime carthaginoise de Scapula dans un martyr ridiculisé par Tertullien (*De*

Quand on songe à l'ardeur avec laquelle les fidèles furent alors poursuivis¹, on ne peut s'empêcher d'admirer comment leurs chefs, Tertullien par exemple, sortirent sains et saufs de la lutte. Il est aisé de comprendre que bon nombre de personnes obscures, ou habiles à fuir les recherches et à corrompre la police, aient échappé aux mains des bourreaux. Mais Tertullien, qui ne cessait par tous moyens, en tout temps, « opportune, importune », selon le mot de de saint Paul², de combattre en faveur de ses frères ; Tertullien, qui applaudissait à toutes les provocations contre l'autorité ; Tertullien, qui s'affichait en plein jour à Carthage, revêtu du pallium au lieu de la toge, et se désignait ainsi à ceux-là mêmes qui auraient pu ne pas le connaître, par quel prodige a-t-il pu éviter l'incarcération, le jugement, la mort ? L'édit de Septime Sévère qui visait les nouveaux convertis ne l'atteignait pas assurément, il n'en restait pas moins sous le coup du rescrit de Trajan qui n'avait jamais été abrogé. « Le pouvoir,

jejunio adv. psychicos, 12). Il s'agit sans doute d'un Carthaginois ; mais les mots « ille pristinus vester » autorisent-ils à dire qu'il souffrit seulement sous Scapula ? Le seul nom certain est celui de Mavilus d'Hadrumète (*ibid.*, 3).

¹ Sous Septime Sévère, à une date qu'il ne nous est pas possible de fixer, périrent Celerina, Laurentius et Ignatius, grand-mère et oncles d'un confesseur du temps de Dèce nommé Celerinus (cf. Cypr., *Epist.*, XXXIX, 3; *Mart. hievon*, p. vi). A dire vrai, saint Cyprien n'indique ni le lieu, ni le temps exact de leur martyre ; mais les mots « jam pridem » dont il use font supposer avec une très grande vraisemblance qu'il s'agit de l'époque de Scapula (Aubé, III, p. 214). Quant à la ville où ils moururent, on est dans l'incertitude : saint Cyprien parle souvent de Celerinus (*Epist.*, XXVII, 3 ; XXXVII, 1 ; XXXIX en entier), nous avons même une lettre de ce personnage à Lucianus, confesseur africain, et la réponse qu'il reçut de lui (*ibid.*, XXI et XXII) ; Neumann (I, p. 170 et n. 7) s'autorisant d'un passage de la lettre de Celerinus (3) : « sed tantum ascendisse videtur usque ad *Tria fata* et inde descendisse », voit en lui un romain (cf. Till., *Mém.*, III, p. 395-400 ; Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. xcvi) ; M. Harnack (*Gesch.*, I, p. 650) le qualifie de même. Les trois martyrs de sa famille seraient-ils donc aussi de Rome ? Cependant M. Allard (II, p. 286-288), Aubé (IV, p. 44, 51 sq., 225) et avec eux M. Goyau (p. 296), tout en reconnaissant qu'il subit la détention à Rome, le qualifient d'africain. Ruinart, de son côté (p. 202, 9), dit en parlant de saint Cyprien : « Plures alios cleri et populi *carthaginiensis* martyres laudat passim ; quales sunt Saturninus, Aurelius, *Celerinus* et alii. » Un fait du moins est certain, c'est que la mémoire de ces saints demeurerait en honneur tout spécial à Carthage (Cypr., *Epist.*, XXXIX, 3 : « Sacrificia pro eis semper, ut meministis, offerimus, quotiens martyrum passionem et dies anniversaria commemoratione celebramus. »). Victor de Vita (I, 9) mentionne même une basilique « *Celerinae* vel *Scilitanorum* » (voir ci-dessus, p. 192), où saint Augustin prononça trois sermons (XLVIII, CLV, CLXXIV) ; ce qui tendrait à montrer que le tombeau de Celerina se trouvait à Carthage, et nous serions donc en droit de la revendiquer pour notre ville avec tous les siens. Cf. Till., *Mém.*, III, p. 126 sq., 396.

² *Ad Tim.*, II, 4, 2.

dit M. Aubé¹, se fit-il scrupule de répondre à des arguments par la force, de briser brutalement une plume qui honorait la cité? » Cette raison me touche peu; je souscrirais plus volontiers à celle que propose le même auteur quand il ajoute : « ou, comme il arrive, la police locale ramassait-elle plus volontiers ses victimes en bas qu'en haut, parmi la foule anonyme qui suit que parmi les chefs qui la mènent et l'inspirent? »

III

Le
montanisme.

Il est indéniable que l'esprit de conciliation faisait complètement défaut dans une fraction de la communauté chrétienne. Le montanisme, issu de Phrygie, s'était insinué en Afrique, et les âmes ardentes avaient aussitôt embrassé cette doctrine excessive qui répondait à leurs inclinations. Imbus de ces idées, loin de chercher à désarmer les persécuteurs ou à se mettre à l'abri de toute atteinte, en dissimulant leurs assemblées², certains se faisaient gloire de s'exposer, sans réfléchir qu'ils exposaient leurs frères. Des prophétesses, des extatiques favorisées, pensait-on, de l'Esprit de Dieu, rapportaient dans les réunions des fidèles leurs conversations avec les anges et avec le Seigneur et entretenaient ainsi vivace la flamme de l'enthousiasme³. Le fougueux Tertullien ne pouvait pas demeurer indifférent à ces téméraires croyances. Il les reçut avec joie, par l'entremise sans doute du célèbre Proculus⁴, et devint bientôt le porte-parole du montanisme, que son génie ne contribua pas peu à répandre. Dès lors, avec sa vigueur ordinaire, il gourmande les diacres, les prêtres, les évêques, qui se dérobent par la fuite, « lions dans la paix, cerfs dans le combat⁵ ». Si les chefs se sauvent, comment le simple laïque pourra-t-il comprendre le sens de la parole : « Fugite de civitate in civi-

¹ III, p. 185; voir aussi p. 181-184.

² *De fuga in persecutione*, 3. On peut opposer à cette indiscrete ardeur les conseils de prudence prodigués par saint Cyprien à son clergé (*Epist.*, V).

³ Tertullien (*De anima*, 9) en rapporte un très curieux exemple.

⁴ *Adv. Valentin.*, 5: « Proculus noster, virginis senectae et christianae eloquentiae dignitas. » Cf. Till., *Mém.*, III, p. 664 sq.; Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 234 sq.

⁵ *De corona*, 3; *De fuga*, 4, 12.

tatem¹ ? » Quelques-uns après avoir suivi ce déplorable exemple, après avoir tenté en vain, à prix d'argent, de détourner d'eux les poursuites, ont réparé par une mort glorieuse au milieu des tourments cette faiblesse momentanée². Combien d'autres ont échappé honteusement à la lutte et à la victoire !

Ces théories dont Tertullien se fait le champion, plusieurs n'hésitaient pas à les mettre en pratique. Ne voyons-nous pas l'un des compagnons de Perpétue se livrer de gaieté de cœur aux autorités, heureux de partager le sort des autres confesseurs³ ? L'auteur de la Passion, qui est un montanisant, peut-être Tertullien en personne⁴, n'a pas un mot de regret pour cette oblation volontaire. Encore s'expliquait-elle dans une certaine mesure par le désir de Saturus de n'être pas séparé de ses amis ; mais ce motif n'est pas de mise pour le soldat de la légion cantonnée à Lambèse, ou même du détachement en garnison à Carthage⁵, qui, lors d'un fête militaire, s'abstint de paraître comme ses camarades la tête ceinte de lauriers ; il portait à la main son inutile couronne. Cette révolte, qui lui valut la prison, peut-être la mort, fut réprouvée de la majorité des fideles. Tertullien en prit texte pour fulminer contre ceux qu'il appelle des lâches et célébra dans le *De corona militis* l'intrépidité du légionnaire⁶. Des défis de ce genre

¹ *De fuga*, 11 ; cf. *Ad uxorem*, I, 3 ; *De corona*, 1, 18. Le texte de saint Matthieu (X, 23) est : « Cum autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam. »

² *De fuga*, 5 ; sur la corruption par les chrétiens des soldats et policiers impériaux, cf. Neumann, I, p. 179 sq.

³ Ruinart, p. 94, 4 : « Saturus... qui postea se propter nos ultro tradiderat. »

⁴ Voir à ce sujet les nombreuses analogies relevées par Holstenius et Possin entre les idées et le style de la Passion et des œuvres de Tertullien (Ruinart, p. 102-117) et la discussion de Ruinart (p. 91 sq., 5, 6, 7). Lumper dit (P. L., I, col. 193, n. 32) : « in Tertulliano aliorumque montanistarum scriptis, veluti in *Actis Perpetuae et Felicitatis* » ; cf. *ibid.*, I, surtout col. 217-220, et III, col. 11-12, 5 ; puis Aubé, III, p. 512-515 ; Harris et Gifford, *op. cit.*, p. 28-31 ; Robinson, p. 6, 43-58 ; Massebieau, *loc. cit.*, 1891, p. 99 ; Duchesne, *Bull. crit.*, 1892, p. 117 ; Harnack, *Gesch.*, I, p. 674 ; Krueger, *Gesch.*, p. 173, 240 sq. Neumann (I, p. 172, 181 sq.) croit au montanisme de l'auteur, qui, dit-il, ne saurait être Tertullien (p. 300). D'ailleurs le montanisme de Perpétue, de Saturus et des autres n'est pas prouvé, bien qu'on l'ait parfois prétendu (Aubé, III, p. 218 sq. ; Harris et Gifford, *op. cit.*, p. 4-7). « En réalité, le *collecteur de leurs Actes* paraît avoir été sous l'influence des prophéties nouvelles ; mais il est possible que ce document ait paru avant la condamnation définitive du montanisme par Zéphyrin » (Duchesne, *Orig. chrél.*, p. 234, n. 2).

⁵ Aubé, III, p. 208 ; Neumann, I, p. 183.

⁶ Voir surtout le début du traité.

n'aboutissaient qu'à exciter la colère des magistrats et à raviver les passions populaires. L'Eglise les a toujours jugés pernicieux¹.

Les anathèmes de Tertullien s'expliquent cependant en quelque manière. Outre les apostasies qualifiées survenues pendant la persécution², il avait pu être témoin des regrettables pratiques de soi-disant chrétiens qui ne craignaient pas, soit par faiblesse, soit par habitude, de s'associer aux réjouissances profanes. Ils prenaient part aux jeux, aux banquets, aux cérémonies de tout genre en l'honneur de idoles. « O combien préférable, s'écriait-il, est la foi des gentils au sein même de l'erreur³ ! Eux du moins répudient toutes nos fêtes. Jamais ils ne consentiraient à célébrer avec nous le jour du Seigneur ou la Pentecôte, s'ils les connaissaient. Ils craindraient de paraître chrétiens. Et nous, qu'on nous appelle païens, nous ne le redoutons nullement. » Longtemps après l'époque qui nous occupe, Salvien accuse certains fidèles d'adresser encore leurs hommages à Caelestis, la reine de Carthage⁴; saint Augustin nous en montre d'autres, égarés par une vaine apparence et dupes des assertions des ministres païens, portant leurs hommages aux Dioscures⁵, ou encore acceptant en cas de maladie les incantations et les sacrifices des magiciens qui leur promettent la guérison⁶. Si de telles erreurs se produisaient à la fin du iv^e siècle et dans le premier tiers du v^e, il est de toute évidence qu'elles avaient lieu bien plus fréquemment à l'époque de Septime Sévère, lorsque les Africains étaient moins instruits

¹ Sur les chrétiens intransigeants et les chrétiens opportunistes, cf. Aubé, III, p. 177-180 et 237-277.

² Au commencement du traité *Adversus Marcionem* (I, 1), il raconte que la première rédaction de l'ouvrage lui avait été dérobée « fraude tunc fratris, dehinc apostatae ». Ce passage fut écrit en 207 (Neumann, I, p. 181, n. 6) ou en 208 (Nœldechen, p. 73-75, 156; Monceaux, *Tert.*, p. 91). Il s'agit donc bien d'un apostat de la persécution qui sévit à Carthage sous Septime Sévère.

³ *De idololatria*, 14. Ce traité est attribué par Nœldechen (p. 35) au mois d'avril 197; il aurait été écrit dans la période de paix qui précéda l'Apologétique (Neumann, I, p. 421, n. 4); et appartiendrait par conséquent au groupe des ouvrages de Tertullien que l'on a dénommés *prémontanistes* (Neumann, *loc. cit.*, p. 149; Krueger, *Gesch.*, p. 26, 2). M. Monceaux, au contraire (*Tert.*, p. 89, 92), ne le fait pas remonter plus haut que 211 ou 212.

⁴ *De gub. Dei*, VIII, 2.

⁵ *In Joannis Evang.*, tract., VII, 6; cf. Le Blant, *Rev. arch.*, XX, 1892, p. 18 sq.

⁶ *Serm.*, LXII, 6, 9-10; CCCXVIII, 3; CCCLXXVI, 4 (Migne range ce dernier parmi les *dubii*); cf. *De catechizandis rudibus*, 48, 55.

de la religion. En les flétrissant, Tertullien n'agissait pas autrement que ses plus illustres successeurs, Cyprien, Salvien, Augustin.

Mais il ne s'en tint pas là. Poussant jusqu'au bout les principes de Montanus et de son école, il condamne bientôt les secondes noces, prétend imposer des jeûnes rigoureux et exclure à jamais les grands pécheurs de la communion des fidèles¹. Il répudie les idées qu'il professait jadis dans l'*Apologetique*², et nous l'entendons soutenir que le vrai disciple ne doit conserver aucune attache avec le monde³. Ce cataphrygien, ennemi de toute tolérance, ne saurait admettre ce qu'il appelle désormais les compromis des psychiques. Dès 197, il félicitait les martyrs emprisonnés d'être délivrés du siècle⁴; lui aussi chercha de plus en plus à se séparer du contact funeste des hommes⁵, en attendant la fin des temps et la venue prochaine du Christ⁶.

Ces doctrines montanistes⁷, teintées de millénarisme⁸, n'avaient pas toujours été professées par Tertullien; il n'y versa tout à fait que vers le milieu de sa vie⁹. Quand le pape Zephyrinus, après quelques hésitations, le condamna définitivement¹⁰, à la suite des révélations de Praxeas¹¹, le prêtre de Carthage ne s'inclina pas, et sa séparation d'avec la « grande Eglise » fut consommée. Pour expliquer cette attitude, on a parfois invoqué le dépit qu'il aurait ressenti de ne pas être élu évêque à la mort d'Agrippinus¹²; saint Jérôme, de son côté,

¹ Voir les traités *De fuga in persecutione*, *De monogamia*, *De jejuniis adversus psychicos*, *De pudicitia*, *De patientia*, *De virginibus velandis*, *De exhortatione castitatis*, *De resurrectione carnis*, etc.

² *Apol.*, 37 et 42.

³ *De corona*, 13; *De pallio*, 5; *De exhort. cast.*, 12.

⁴ *Ad mart.*, 2.

⁵ M. Boissier (*Pagan.*, I, p. 284-289) attribue à ce désir de mener une vie d'ascète la résolution que prit Tertullien de porter désormais le pallium.

⁶ *Apol.*, 32; *Ad Scap.*, 2; cf. Funk, I, p. 141.

⁷ Tillemont (*Mém.*, III, p. 196-236) et Neumann (I, p. 190-200) en donnent un résumé développé.

⁸ *Adv. Marcionem*, III, 24.

⁹ Saint Jérôme (*De vir. ill.*, 53) : « Hic cum usque ad mediam aetatem presbyter Ecclesiae permansisset, invidia postea et contumelias clericorum romanae Ecclesiae, ad Montani dogma delapsus, in multis libris Novae Prophetiae meminit. » Cette défection se produisit entre 205 et 207 (Till., *Mém.*, III, p. 74, 102, 196, 211).

¹⁰ Vers l'an 205 (Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 408; cf. *ibid.*, p. 235, n. 3).

¹¹ Tert., *Adv. Praxeam*, 1.

¹² Pamelius, *Vita Tertulliani* (P. L., I, col. 76). Il raisonne par analogie avec Novatien, qui déclara la guerre à l'Eglise pour n'avoir pas obtenu l'épiscopat

parle de quelques froissements dans ses rapports avec le clergé de Rome. Nous ne sommes pas en mesure de contrôler ces assertions; aussi bien ce que nous connaissons de ce caractère indomptable explique assez qu'il n'ait pas cédé aux injonctions du pape. D'ailleurs son indépendance ne sut pas se plier pour toujours à la discipline des montanistes; il les quitta comme il avait quitté les catholiques, et « il fut *tertullianiste*, c'est-à-dire l'homme de ses propres idées, de son propre système ¹ ». Un petit noyau de Carthaginois s'attacha à sa fortune et se para de son nom. Cette secte ne disparut point avec lui, on en cite des représentants à la fin du IV^e siècle, et sa réunion à l'Eglise ne s'opéra qu'un peu plus tard, grâce aux efforts de saint Augustin ².

Les
hérétiques
à Carthage.

Le montanisme n'était pas la seule hérésie qui se fût infiltrée à Carthage. Désireux d'obtenir pour leurs prédications un nombreux auditoire et de s'exhiber sur un glorieux théâtre, la plupart des novateurs d'Orient visitaient volontiers cette ville après Rome. Ils espéraient dans sa population mêlée, remuante, recruter sans peine des prosélytes. Tour à tour on y vit défiler des apôtres des systèmes les plus divers. C'étaient des représentants de la gnose, comme cette Quintilla, de la secte des caïanites, qui enseignait que l'eau n'est pas nécessaire dans le baptême ³, ou comme cette femme nicolaïte dont la propagande insidieuse ne laissait pas d'être efficace ⁴; peut-être des adeptes de Marcion ⁵; le peintre docteur Hermogène ⁶;

de Rome. Nous ignorons à quelle date mourut Agrippinus, il est cependant probable qu'il vécut encore longtemps après la révolte de Tertullien (cf. ci-dessus, p. 447). M. Harnack (*Gesch.*, I, p. 687) le recule néanmoins trop quand il le place « bald nach Tertullian's Zeit ».

¹ Dom Cabrol. *La science catholique*, 1891, p. 993. Les Tertullianistes eurent une basilique à Carthage (voir ci-dessus, p. 315).

² Till., *Mém.*, III, p. 231.

³ *De baptismo*, 1, 17. Contre les Gnostiques, Tertullien écrit spécialement les traités *Adversus Valentinianos*, *De carne Christi*, *De resurrectione carnis*, *De praescriptione haereticorum*, *Scorpiace*. Ce dernier contient (6) des allusions à Carthage, qui prouvent que le livre y fut composé; cf. Till., *Mém.*, III, p. 209.

⁴ *De pudicitia*, 19. Sur l'intrusion des femmes hérétiques dans la célébration des cérémonies religieuses, cf. id., *De praescript.*, 41.

⁵ On peut sans doute conclure que Tertullien avait vu à l'œuvre les marcionites d'un passage où il semble très au courant de leurs pratiques; *Adv. Marcionem*, III, 22.

⁶ Hermogène était africain, et Tertullien, qui nous trace de lui un portrait peu flatteur, paraît l'avoir connu personnellement; cf. *Adv. Hermog.*, 1, 33 (début), 45 (fin); *De monogamia*, 16; *De praescript.*, 30; Funk, I, p. 132.

ce Nigidius que Tertullien mentionne avec lui et qu'il qualifie dédaigneusement de « nescio quis »¹; ou encore le monarchien modaliste Praxeas². Ils trouvèrent tous en Tertullien un redoutable adversaire. Les écrits contre l'hérésie se succèdent sous la plume de ce lutteur qui ne lâche un instant les catholiques que pour frapper sur leurs ennemis. Aucun d'eux toutefois ne fut traité plus durement que Praxeas : cet agité, colporteur de doctrines perverses, s'enorgueillit de son prétendu martyre et il n'a subi qu'une courte détention; c'est un hypocrite, un menteur, qui opère pour le compte du démon³. Praxeas payait ainsi la dénonciation qu'il avait faite au pape des extravagances dangereuses des prophétesses et des illuminés montanistes.

Le séjour de ces chefs de sectes et leurs prédications entretenaient à Carthage une agitation perpétuelle. Ceux de ses habitants qui avaient passé au christianisme n'en conservaient pas moins leur nature mobile, impressionnable, et je me persuade qu'on avait chance d'en entraîner plus d'un avec quelques paroles pleines de feu. Aussi la paix qui aurait dû exister dans le sein de la communauté fut-elle souvent troublée, toujours précaire, au début du III^e siècle. Exposée à tout instant aux attaques du dehors, cette église ne pouvait même pas espérer au dedans le calme qui lui eût été si nécessaire⁴.

Cet incessant va-et-vient de novateurs entre l'Italie et l'Afrique est un indice des rapports religieux qui unissaient les deux pays; « les controverses de Rome ne pouvaient manquer de retentir vivement à Carthage⁵ ». Nous constaterons, à la période suivante, le développement de ces relations déjà fréquentes dès le temps de Tertullien. Jeune encore, il avait séjourné en Italie. Il y connut sans doute les principaux dignitaires de la chrétienté romaine; ce qui ne l'empêcha pas, lorsqu'il eut versé dans le montanisme, de les attaquer avec

¹ *De praescript.*, 30.

² Till., *Mém.*, III, p. 75, cf. p. 401, 201, 618 : Funk, I, p. 138 : Aubé, III, p. 157.

³ *Adv. Praxeam*, 1.

⁴ Les Actes de sainte Perpétue nous apportent un écho de ces luttes communes à toute l'Afrique. Dans la vision de Saturus, l'évêque Optatus et le prêtre Aspasius viennent demander aux martyrs d'apaiser leurs discordes (13) : « Componite inter nos quia existis... » ; les anges les écartent : « Sinite illos, « refrigerent; et si quas habetis inter vos dissensiones, dimittite vobis invicem. » Et conturbaverunt eos, et dixerunt Optato : « Corrige plebem tuam; quia sic « ad te conveniunt quasi de circo redeuntes, et de factionibus certantes. »

⁵ Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 409.

véhémence. Ses invectives contre Praxeas retombaient indirectement sur le pape Zephyrinus, qui s'était fié à lui. Plus tard, il prit à partie son successeur Callistus¹, qui avait adouci les règles en vigueur contre les pécheurs charnels. Il n'en fallait pas tant pour qu'un rigoriste comme Tertullien criât au scandale ; son livre *De pudicitia*² est une réponse au décret de Callistus. « J'apprends, dit-il, qu'un édit vient d'être publié, un édit mortel. Oui, voici ce que déclare le pontife souverain, l'évêque des évêques : « J'accorde le pardon de leurs fautes « aux adultères, aux fornicateurs, s'ils font pénitence. » O le triste édit auquel on ne saurait souhaiter la bienvenue !... Et cela, on le lit dans l'Eglise, on le proclame dans l'Eglise qui est vierge³. » Au moment où il s'élevait ainsi contre les décisions de l'autorité suprême, Tertullien ne cessait d'affirmer qu'une même foi l'unissait toujours aux catholiques et qu'il n'y avait divergence entre eux qu'à propos de la discipline extérieure⁴. Etrange illusion d'un grand esprit aveuglé par l'excès de son zèle !

A partir de 220 environ, Tertullien, quoiqu'il ait probablement vécu encore plusieurs années⁵, ne figure plus dans l'histoire ; son éclat s'est éteint, et l'église de Carthage, qui en était depuis longtemps comme illuminée, et qui, par lui, rayonnait sur le monde⁶, tombe dans l'obscurité. Près de trente ans de son existence se résument, pour ainsi dire, en la personne de

¹ Duchesne, *loc. cit.* ; Neumann, I, p. 201-203 ; Krueger, *Gesch.*, p. 171.

² Nældechen (p. 157) le place entre les années 217 et 221 ; M. Monceaux (*Tert.*, p. 92) entre 217 et 222.

³ *De pudic.*, 1.

⁴ *De virg. vel.*, 1 : « Regula quidem fidei una omnino est... » ; *Adv. Praxeam*, 2 : « Nos vero et semper et nunc magis .. unicum quidem Deum credimus .. » ; *De monog.*, 2 : « An capiat Paracletum aliquid tale docuisse, quod aut novum deputari possit adversus catholicam traditionem ? » ; *De jejun.*, 1 : « Non quod alium Deum praedicent Montanus et Priscilla et Maximilla, nec quod Jesum Christum solvant, nec quod aliquam fidei aut spei regulam evertant... » De ces traités le premier fut écrit, d'après Nældechen (p. 141-145, 157), entre 213 et 217, le second en 217, les deux derniers entre 217 et 221 ; d'après M. Monceaux (*Tert.*, p. 92) le premier, entre 208 et 213, les autres après 213. Cf. Till., *Mém.*, III, p. 662-664 ; dom Cabrol, *La science catholique*, 1891, p. 992 sq.

⁵ Ebert (I, p. 43) et Funk (I, p. 168) le font mourir seulement vers 240 ; Teuffel (p. 939), vers 230 ; Harnack (*Gesch.*, I, p. 667) et Krueger (*Gesch.*, p. 159), après 220.

⁶ Saint Jérôme (*Chron. ad annum Severi XVI*) : « Tertullianus... omnium Ecclesiarum nomine celebratur. » Le même auteur (*De vir. ill.*, 53) rapporte que saint Cyprien goûtait si fort Tertullien qu'il l'appelaît « le maître » et ne passait pas un seul jour sans lire quelques pages de lui.

Tertullien. Aussi était-il indispensable de nous arrêter quelque peu devant cet homme extraordinaire et d'étudier son rôle dans la société chrétienne. Pour faire sortir Carthage de l'espèce de léthargie où sa disparition l'a laissée, il semble qu'un nouvel évocateur soit nécessaire. Il se présentera bientôt, il est né même au temps où le défenseur des montanistes est dans toute sa gloire; c'est le futur évêque et martyr Cyprien.

Jusqu'à lui, un seul nom a survécu, celui de l'évêque Donatus (entre 236 et 248)¹, qui écrivit des lettres très sévères contre Privatus, évêque de Lambèse. Un synode de quatre-vingt-dix membres avait d'ailleurs réprouvé la doctrine hérétique de ce Privatus, dont le caractère ne nous est pas connu².

¹ Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 410; Morcelli, I, p. 52. Gams (p. 463) le met avant 238. Morcelli, Gams et Blampignon (p. 40) donnent à Donatus un prédécesseur en la personne de Cyrus. En admettant l'existence de ce Cyrus, que Morcelli (I, p. 52) fonde sur le titre d'un sermon de saint Augustin: *De depositione Cyri episcopi Carthaginis* (Possidius, *Indic.*, 8), c'est par une supposition très gratuite qu'on l'intercale à cet endroit de la liste.

² Saint Cyprien, à qui j'emprunte ces détails (*Epist.*, LIX, 10) l'appelle seulement « veterem haereticum »; cf. Till., *Mém.*, III, p. 363 sq. Mansi (I, col. 787 sq.) et Héfélé (I, p. 90) indiquent Lambèse comme lieu de réunion du concile.

CHAPITRE III

L'ÉPISCOPAT DE SAINT CYPRIEN

I

La
munauté
rétienne
II^e siècle.

La triste aventure de Caelestis enlevée de force par Élagabal pour se voir marier à Rome avec le dieu d'Émèse, la révolte de Gordien et ses funestes conséquences, détournèrent des chrétiens les pensées du peuple carthaginois. Il ne paraît pas qu'on les ait alors, comme au temps de Tertullien, rendus responsables des maux qui accablaient la cité. Sous Maximin le Thrace des poursuites furent intentées en divers lieux contre les fidèles, mais elles ne s'étendirent point à l'Afrique¹. La paix s'y maintint donc entre le pouvoir et le nouveau culte pendant une quarantaine d'années (211-250); cette trêve permit à la chrétienté de réparer les pertes qu'elle venait de subir et d'élargir son champ d'action.

Bien qu'elle ne fût plus réduite, nous l'avons vu, dès la fin du II^e siècle, à se recruter seulement dans les derniers rangs du peuple, c'était encore de là pourtant qu'elle tirait le plus clair de ses effectifs. Des gens qui n'avaient rien ou fort peu à perdre ici-bas ne craignaient guère de s'exposer à la prison et à la mort. Les classes riches ou simplement aisées n'étaient point aussi prêtes à se sacrifier. Des liens beaucoup plus forts les rattachaient à la vie, richesses, honneurs, intérêts de tout genre; pour s'en débarrasser de gaieté de cœur, il fallait un courage dont un petit nombre d'âmes étaient capables. Perpétue

¹ Till., *Mém.*, III, p. 305; Funk, I, p. 70 sq.; Goyau, p. 281 sq.

avait poussé jusque-là l'héroïsme, l'exemple de cette jeune mère ne fut point contagieux. Tout en l'admirant sans doute en leur cœur, et quoique secrètement sollicités vers une religion plus pure, les bourgeois de Carthage souhaitaient des jours meilleurs pour se déclarer.

Quand l'orage fut apaisé et qu'une sécurité qu'on était en droit de croire durable succéda à la lutte ouverte, les pusillanimes se rassurèrent. Le clergé, libre de ses mouvements et de sa parole, n'eut pas de peine à se concilier ces esprits déjà sympathiques, les conversions se multiplièrent dans des proportions inespérées; mais on sent assez qu'une foi qui avait eu besoin pour se manifester de l'éloignement complet du danger manquait de solidité. La plupart de ces néophytes, gros commerçants, hommes d'affaires, peut-être même fonctionnaires, étaient croyants à la surface, prêts à lâcher pied sans combat à la moindre alerte. L'occasion ne tarda pas à leur être offerte de montrer ce qu'ils valaient.

En attendant, ils menaient un genre de vie qui contrastait étrangement avec celui que les fidèles pratiquaient jusqu'alors. Loin de renoncer à leurs habitudes mondaines, ils se comportaient à peu de chose près dans le christianisme comme auparavant dans le paganisme. Le détachement des biens de la terre n'était pas leur fait; au contraire, l'amour de l'argent, si vif chez les habitants de la Carthage punique, les possédait encore tout entiers. Par eux le goût et la recherche du bien-être s'introduisirent en peu d'années dans la communauté, la sévérité des mœurs se relâcha. Saint Cyprien s'en plaint dans le *De lapsis*¹. « Tous, dit-il, s'appliquent à augmenter leur fortune. Oubliant ce que les chrétiens ont fait jadis à l'époque des Apôtres et ce qu'ils devraient toujours faire, ils brûlent du désir insatiable des richesses et ne s'occupent que d'accroître leurs revenus. Plus de piété chez les prêtres, plus d'intégrité dans la foi chez les ministres de Dieu, plus de charité dans les œuvres, plus de règles dans les mœurs. Les hommes osent tailler leur barbe, les femmes se fardent; on corrompt la pureté des yeux, œuvre des mains de Dieu; on donne aux cheveux une couleur mensongère. Pour tromper les cœurs simples, on emploie la ruse et l'artifice; pour circonvenir ses frères, on a recours à la fourberie. On épouse des infidèles, on

¹ *De lapsis*, 6.

prostitue aux païens les membres du Christ. Non seulement on jure à tout propos, mais on se parjure ; on n'a que du dédain pour ses supérieurs, on lance contre le prochain le venin de la médisance, on se hait avec fureur et sans relâche. Beaucoup d'évêques, au lieu d'être, comme ils le devraient, les guides et les modèles des autres, méprisent le divin ministère et se font les agents d'affaires des puissants du siècle ; ils désertent leur siège, abandonnent leur peuple et s'en vont errant de province en province, cherchant où ils peuvent trafiquer et réaliser les plus gros bénéfices ; leurs frères manquent de tout dans leurs églises, eux cependant veulent vivre dans l'abondance ; ils emploient les subterfuges et la fraude pour mettre la main sur les terres ; ils recourent à l'usure pour enfler démesurément leur avoir. » Bien que ces reproches s'adressent à toute l'Afrique, ils concernent en première ligne la capitale, où saint Cyprien avait été témoin des pratiques qu'il réprouve. Aujourd'hui les griefs qu'il articule contre ses concitoyens nous semblent assez disparates. Les Pères de l'Église, surtout ceux des pays méridionaux, flétrissent souvent avec la même énergie le vice et les simples travers. Du moins, ce que ces lignes mettent en évidence, et je n'en veux point conclure autre chose, c'est que la longue paix dont jouissait Carthage y avait énervé la discipline. Aussi, pour me servir encore des expressions du même écrivain, Dieu voulut-il éprouver ses serviteurs¹. Il suscita de nouveau la persécution.

Dèce venait de recevoir la dignité impériale. Résolu à relever l'Empire qui commençait à marcher vers sa ruine, le nouveau prince crut qu'il fallait avant tout restaurer le prestige de la vieille religion. Le christianisme, de plus en plus répandu, constituait l'obstacle principal ; il devait disparaître. Un édit fut donc promulgué dans les dernières semaines de l'année 249², qui enjoignait à tous ses adeptes de sacrifier aux idoles et de renoncer à leur foi par un acte formel

¹ *De lapsis*, 5 ; cf. *Epist.*, XI, 1-2, 5 ; LVIII, 2 ; *Testim.*, III, 15, 47 ; *Ad Fortunatum*, 9.

² C'est la date adoptée par M. Duchesne (*Orig. chrét.*, p. 413) et Aubé (IV, p. 21) ; Tillemont (*Mém.*, III, p. 308) semble être du même avis. Mais Aubé, en un autre endroit (*ibid.*, p. 15) parle de décembre 249 ou des premiers jours de janvier 250 ; Allard (II, p. 314) et Goyau (p. 295) préfèrent reculer l'édit jusqu'à ce dernier terme. Il est moins aisé d'expliquer dans ce système comment la persécution sévissait en Afrique dans le courant de janvier.

d'abjuration. Les chefs des églises se trouvaient particulièrement visés¹. Carthage avait alors comme évêque un homme d'un grand caractère et d'une vertu éclairée, Thascius Caecilius Cyprianus. Ses premières années sont obscures. Son biographe, qui est peut-être son compagnon assidu, le diacre Pontius², ne donne aucun renseignement, ni sur sa famille, ni sur sa vie, jusqu'à son baptême³; cependant, en rapprochant les textes des auteurs qui ont parlé de lui, on voit qu'il était né en Afrique et, selon toute vraisemblance, dans la capitale même⁴, vers l'année 200, de parents païens, riches et bien posés. Il fut d'abord rhéteur, et son enseignement jeta un vif éclat⁵. Vers 245⁶, un prêtre, du nom de Caecilius ou Caecilianus, le convertit au christianisme⁷, et le néophyte, qui conserva toujours pour lui le respect le plus affectueux, prit sans doute par reconnaissance son nom de Caecilius. Distribuait alors sa fortune aux indigents, il se mit à pratiquer les plus austères vertus⁸. Cette conduite si conforme aux maximes de l'Évangile, non moins, je pense, que sa réputation antérieure, attira sur lui les regards des fidèles. Il fut, en fort peu de temps, investi du sacerdoce et, le siège s'étant trouvé vacant, de la dignité épiscopale (248)⁹. La persécution de Dèce, qui éclata

¹ Cypr., *Epist.*, LV, 9; cf. Till., *Mém.*, III, p. 308, 432; Aubé, IV, p. 36. Sur le caractère spécial de la persécution de Dèce, voir Allard, *Rev. des quest. hist.*, LX, 1896, p. 387-389.

² Hartel (édit. III, p. xc) n'admet pas sans réserve le témoignage de saint Jérôme (*De vir. ill.*, 68): « Pontius, diaconus Cypriani, usque ad diem passionis ejus cum ipso exilium sustinens, egregium volumen vitae et passionis Cypriani reliquit. » Teuffel (p. 967, 1) croit ce livre pour le moins fort interpolé.

³ *Vita*, 2 (Hartel).

⁴ Saint Jérôme (*op. cit.*, 67) le qualifie seulement de *Afer*. Mais Prudence, (*Peristeph.*, 13) dit qu'il souffrit le martyre au lieu même qui l'avait vu naître (*Est proprius patriae marty...*); cf. Suidas, s. v. Καρχηδών.

⁵ Lactance, *Inst.*, V, 1; saint Jérôme, *loc. cit.*; *Vita*, 2; Prosper Tiro (*Chron. min.*, I, p. 440, n° 864).

⁶ Ebert, I, p. 67 sq.; Allard, II, p. 247; Goyau, p. 292. Ilavet, p. 30: « Il pouvait avoir déjà quarante ans. »

⁷ *Vita*, 4; *Ad Donatum*, 3-4. Les « fidei suae prima rudimenta » dont parle Pontius (*Vita*, 2) me laissent croire que Cyprien, comme plus tard Augustin, ne s'achemina que lentement vers le christianisme.

⁸ *Vita*, 2-3; saint Jérôme, *loc. cit.* Nous verrons cependant qu'il avait conservé un domaine dans la ville ou à proximité. Voir aussi *Epist.*, XLI, 1.

⁹ *Vita*, 3, 5; saint Jérôme, *loc. cit.* La date de 248 est la plus probable; cf. Till., *Mém.*, IV, p. 47, 54-55; Teuffel, *loc. cit.*; Ebert, *loc. cit.*; Funk, I, p. 170; vers la fin de l'année, dit Aubé, IV, p. 78; de 248 à 249, selon Krueger, *loc. cit.*; entre juillet 248 et avril 249, suivant Benson, p. 741; avant avril 249, d'après Goyau, p. 294.

sur ces entrefaites, lui permit de prouver qu'en l'élisant on avait fait un heureux choix¹.

L'édit de mort (*edicta feralia*)² fut promulgué à Carthage presque aussitôt après avoir paru à Rome. Il y produisit les effets les plus désastreux parmi les chrétiens. Un délai leur avait été fixé pour se soumettre, une grande partie d'entre eux obéirent³. Il leur en coûtait de se détacher de leurs richesses et de s'exposer aux supplices. Saint Cyprien, qui ne craint pas de dire la vérité à ces cœurs faibles, incrimine moins leur foi chancelante que leur amour du bien-être et du luxe⁴. Comment être surpris d'une défaillance si générale, quand on sait dans quelles conditions beaucoup d'entre eux étaient venus à la nouvelle religion ? La plupart allèrent donc spontanément s'offrir aux magistrats pour accomplir l'acte d'idolâtrie⁵ : les uns participèrent aux sacrifices mêmes célébrés en l'honneur des dieux (*sacrificati*)⁶ ; les autres se contentèrent de brûler de l'encens devant les images (*turificati*)⁷. D'autres enfin, plus habiles, mais non moins coupables d'intention, parvinrent à esquiver toute participation aux cérémonies païennes en soudoyant les agents impériaux. Moyennant une honnête rétribution, ils se faisaient délivrer par la police des certificats (*libelli*)⁸ portant l'estampille de la commission de cinq membres

¹ Les faits que nous abordons, et d'une manière générale tous les rapports entre Carthage et Rome au temps de saint Cyprien, ont été fort bien mis en lumière par M. l'abbé Duchesne (*Orig. chrét.*, p. 413-439) ; M. Goyau (p. 295-307) en a élucidé la chronologie. Obligé de résumer ou même de passer sous silence plusieurs parties de ces relations, je ne saurais mieux faire que de renvoyer le lecteur à ces deux guides autorisés que j'ai moi-même suivis. On lira aussi avec grand profit dans Tillemont (*Mém.*, IV, p. 45-198) l'article consacré à saint Cyprien, et les chapitres 2, 4 et 5 d'Aubé, IV.

² Cypr., *Epist.*, LV, 9 ; cf. Orose, VII, 21, 2 : « Ad persequendos interficiendosque christianos .. feralia dispersit edicta... »

³ *De lapsis*, 4, 7.

⁴ Cette idée revient continuellement dans ses écrits : *De lapsis*, 11, 12 ; *De opere et eleemosynis*, 11, 14 ; *De bono patientiae*, 12. Il résume toutes les causes de défaillance dans le *De mortalitate*, 1 : « ... animadverto in plebe quosdam, vel imbecillitate animi, vel fidei pravitate, vel dulcedine saecularis vitae, vel sexus mollitie, vel, quod magis est, veritatis errore minus stare fortiter... »

⁵ *De lapsis*, 8-9.

⁶ Voir les nombreux passages cités dans l'index de l'édition Hartel, III, p. 402 s. v.

⁷ Cypr., *Epist.*, LV, 2 ; cf. le *De duplici martyrio*, 26, mis sous le nom de saint Cyprien (Hartel, III, p. 238).

⁸ On a récemment retrouvé dans les papyrus de Vienne et de Berlin le texte de deux *libelli* (*Bull. Ant.*, 1894, p. 160 ; *Bull. crit.*, 1895, p. 78 ; *Nuovo bull. di arch. crist.*, I, 1895, p. 68-73, pl. VIII ; d'après les *Sitzungsberichte* des acadé-

qui veillait à l'exécution de l'édit¹; ces attestations de complaisance les déclaraient en règle vis-à-vis du culte officiel (*libellatici*)². Les renégats des trois catégories furent englobés dans une même réprobation par leurs frères demeurés constants (*stantes*) et confondus sous une même flétrissure, on les appela les faillis (*lapsi*)³. Les chutes se produisirent non seulement parmi les simples fidèles, mais aussi dans le clergé⁴; quelques prêtres même se laissèrent entraîner par peur à trahir leur foi⁵.

La désertion cependant ne devint pas universelle, une portion notable de la communauté ne céda point à l'invitation des magistrats. Ceux-ci passèrent alors des menaces aux actes et sévirent contre ce groupe d'irréductibles⁶. Les uns furent

mies de Berlin, 30 novembre 1893, et de Vienne, 3 janvier 1894). La forme des deux certificats est celle d'une lettre adressée aux autorités locales par les requérants qui attestent avoir toujours sacrifié aux dieux. Ces pièces, dont l'une est datée de 250, proviennent d'Égypte; la coutume du *libellus* ne fut en effet pas restreinte à l'Afrique, elle se répandit en Italie, en Espagne, à Alexandrie, en Orient (cf. Till., *Mém.*, III, p. 314-317). Les formules varieraient probablement d'un pays à l'autre, le sens général ne dut guère changer.

¹ Cypr., *Epist.*, XLIII, 3.

² Voir les références dans l'index de Hartel (III, p. 393, s. v.). Il ne faut pas confondre la demande du *libellus* avec le simple rachat à prix d'argent qu'il indignait si fort Tertullien (*De fuga in persecutione*). Dans le dernier cas on évitait l'épreuve; dans le premier, on se déclarait réellement païen. Cf. Till., *Mém.*, III, p. 702; Aubé, III, p. 213, note.

³ Voir les références dans l'index de Hartel, III, p. 392 sq., s. v. C'est d'eux que vient le titre du livre de saint Cyprien, *De lapsis*. Les novatiens et plus tard les donatistes les tournèrent encore en dérision en leur appliquant les noms de *capitolini*, par allusion au Capitole où l'on sacrifiait (voir ci-dessus, p. 288), et de *syndrei*. Pacianus, *Epist.*, II, 3 (P. L., XIII, col. 1059) : « Nuniquid Cypriano sancto viro hoc obest, quod populus ejus apostaticum nomen habet, vel *capitolinum* vel *syndreum* ? »; cf. Kuhfeldt, p. 46, n. 173. L'épithète *syndreum* est expliquée par Tilius dans Migne (*loc. cit.*, note a) de la manière suivante : « Arbitror hic legendum *συνέδριον*. Est autem convicium a Concilii nomine deductum in insidiam Cypriani. » Si l'on adopte cette étymologie, cette injure ne s'adresserait pas aux *lapsi*, mais à tout le peuple fidèle de Carthage.

⁴ *Epist.*, XIV, 1.

⁵ *Epist.*, XL : « Per lapsum *quorundam presbyterorum nostrorum...* »

⁶ Tillemont (*Mém.*, III, p. 312, 379), Morcelli (II, p. 102) et, d'après eux, Tissot (*F.*, p. 174) croient que ce fut le retour à Carthage du proconsul Fortunatianus qui donna une impulsion nouvelle aux poursuites. Je ne vois rien de tel dans les lettres de saint Cyprien qu'ils allèguent; au reste, le proconsul Fortunatianus n'existe pas (Pallu, *Fast.*, I, p. 283, n. 6). Distinguons seulement, avec M. Goyau (p. 295), deux phases dans la persécution à Carthage; la période de soumission des *lapsi* (janvier 250) et la période de résistance des confesseurs (février-avril). Aubé (IV, p. 95-98) intercale entre les deux une période intermédiaire dont les caractères ne me paraissent pas très nets.

exilés, leurs biens confisqués ; soixante-cinq d'entre eux se retirèrent à Rome, où on les accueillit avec le plus touchant empressement¹. D'autres, parmi lesquels étaient des femmes et des enfants², subirent les tourments les plus variés, travail des mines, question, emprisonnement ; nous possédons une liste de treize personnes qui moururent de faim dans leur cachot³. Sergius, le prêtre Rogatianus, Felicissimus, Lucianus étaient les principaux des confesseurs⁴ ; au premier rang des martyrs, on cite Mappalicus⁵, pour qui saint Cyprien professait une particulière vénération, et Paulus⁶, dont le nom reviendra bientôt dans l'affaire des *lapsi*. Toutefois le dessein des magistrats ne semble pas avoir été de mettre à mort le plus de chrétiens possible. On s'efforçait, au contraire, de lasser leur patience par une incarcération prolongée, accompagnée d'épreuves de toute sorte. Ce fut la forme spéciale de la persécution de Dèce⁷. Aussi les prisons regorgèrent-elles d'habitants pendant le premier semestre de 250.

Entre les *lapsi* et les confesseurs se place une troisième catégorie de fidèles. Incapables de trahir, mais ne pensant pas que le devoir exigeât d'eux qu'ils se livrassent aux persécuteurs, ceux-là se retirèrent hors de leur portée. De ce nombre fut saint Cyprien. La ligne de conduite prudente qu'il suivit n'était pas insolite, plusieurs s'y étaient déjà conformés à l'époque de Septime Sévère. Tertullien et les montanistes la blâmaient ; nous savons qu'elle se conciliait avec les enseignements de l'Évangile. Aussi serait-on mal venu à en tirer aucune conclusion défavorable à l'évêque. La suite de sa vie démontre surabondamment qu'il était autant que personne de force à braver les souffrances et la mort. La crainte ne fut donc pour rien dans cette retraite volontaire, je l'attribue à des mobiles plus relevés. Cyprien n'avait pris possession du siège épiscopal

¹ Cypr., *Epist.*, XXI, 4.

² *Ibid.*, VI, 3.

³ *Ibid.*, XXII, 2.

⁴ Voir les lettres citées aux trois notes précédentes.

⁵ *Epist.*, XXVII, 1 : « Mappalicus martyr cautus et verecundus... » ; X, 4 : « Mappalicus beatissimus... » et la suite ; cf. *Epist.*, XXII, 2. Tillemont (*Mém.*, III, p. 312, 382-384), d'après les martyrologes, place sa mort au 17 avril 250 ; cf. *Mart. hieron.*, p. LXX.

⁶ *Epist.*, XXII, 2 ; XXVII, 1, 3 ; XXXV.

⁷ Till., *Mém.*, III, p. 312 sq. M. Havet (p. 43) me semble avoir atténué par trop la violence de la persécution. Elle sévit d'ailleurs avec plus d'intensité dans les provinces qu'à Rome même ; Aubé, IV, p. 76 sq.

que depuis une année environ, lorsque la chasse aux chrétiens commença. Il crut, je pense, qu'il serait plus utile aux siens en se déroband, pour le moment, aux atteintes de ses ennemis. Sa fuite priva le peuple païen d'une victime qu'il réclamait à grands cris¹, et les fanatiques, dont l'édit de l'empereur comblait les vœux, n'eurent pas la satisfaction de le voir déchirer par les lions dans l'amphithéâtre²; mais sa conservation fut, on peut l'affirmer, un bienfait pour l'Eglise tout entière, pour celle dont il avait la charge en particulier³. Quelques-uns, cependant, ne le pensèrent point, et il se trouva des membres de son propre clergé pour flétrir sa résolution. Il eut beau déclarer qu'il n'avait agi de la sorte que dans l'intérêt commun et pour éviter des troubles et des violences fatales à ses frères⁴, on ne voulut pas croire à la sincérité de ses affirmations, on s'obstina à le considérer comme ayant méconnu ses devoirs, on le desservit, on le calomnia. L'occasion avait paru propice, en effet, à quelques esprits jaloux, pour le perdre dans l'estime de tous. Sa rapide élévation au sacerdoce, puis à l'épiscopat, n'avait pas eu lieu sans lui attirer l'inimitié de plusieurs; cinq prêtres s'étaient surtout distingués par leur animosité⁵. On s'accorde à penser que ce furent les mêmes qui s'acharnèrent contre lui durant son éloignement et tentèrent d'empêcher qu'il revint jamais gouverner son troupeau.

L'endroit où Cyprien, avec quelques clercs, se cacha dès le mois de janvier 250⁶, ne nous a pas été révélé. Il est certain du moins que l'évêque demeura en contact incessant avec Carthage et que son église fut par lui aussi scrupuleusement administrée que lorsqu'il y résidait en personne. Il s'est rendu lui-même ce beau témoignage : « Absens corpore, nec spiritu, nec actu, nec monitis meis defui quo minus secundum

¹ *Epist.*, XX, 1. On affichait contre lui la formule de proscription (*Epist.*, LXVI, 4) : « Si quis tenet possidet de bonis Caecili Cypriani. »

² *Vita*, 7; *Epist.*, LIX, 6.

³ Tillemont (*Mém.*, III, p. 321 sq.) fait d'ailleurs remarquer que saint Cyprien, en se sauvant, n'agit pas autrement que ses illustres contemporains saint Denys d'Alexandrie et saint Grégoire le Thaumaturge. M. Havet (p. 34) reconnaît que l'évêque fit « un acte de bonne politique ».

⁴ *Epist.*, VII; XX, 1.

⁵ *Epist.*, XLII, 1; *Vita*, 5; cf. *Epist.*, XV, 1; XVII, 2; XXXI, 6; XXXIV, 2-3; XLIII, 1 et 3; LIX, 9.

⁶ Benson, p. 742; Goyau, p. 295.

Domini praecepta fratribus nostris in quibus possem mea mediocritate consulerem¹. » Les nombreuses lettres que nous possédons, par lesquelles il réchauffait le zèle de ses prêtres, sont là pour prouver qu'il ne s'est pas exagéré son mérite. Prenez soin des veuves, des infirmes et des pauvres, leur répétait-il; aidez les étrangers dans l'indigence². Et il leur ordonnait de se servir pour cet office de ses propres deniers. Veillez à tous les besoins des confesseurs³; réprimez les discordes, mettez un frein aux paroles intempérantes des uns, réformez les mœurs relâchées des autres⁴. Aucune des préoccupations que lui imposait sa charge n'échappait à son esprit toujours en éveil. Comme l'exil se prolongeait, il institua une commission pour le représenter au milieu de son peuple. Elle se composait de deux prêtres, Rogatianus et Numidicus, qui sortaient de prison, et de trois évêques, Caldonius, Herculanus et Victor, réfugiés peut-être à Carthage pour se soustraire aux poursuites dirigées contre eux dans leurs villes épiscopales⁵. Ces hommes prudents, éprouvés, rendirent des services considérables. Toutefois Cyprien demeura l'âme de son église pendant toute la persécution; à aucun moment son action directe ne cessa de s'y exercer. Les membres du clergé s'en allaient fréquemment le visiter dans sa retraite, le tenir au courant de tout ce qui se passait et prendre ses conseils pour résoudre les difficultés présentes.

Ces difficultés étaient des plus graves, et la principale, source de presque toutes les autres, venait d'où on l'aurait le moins attendue, des confesseurs alors emprisonnés pour le nom de Jésus-Christ, gens bien intentionnés, courageux, dont plusieurs se trouvaient pourtant assez mal prémunis contre la vanité. Les souffrances qu'ils enduraient leur donnèrent d'eux-mêmes une opinion trop avantageuse; ils se figurèrent que leur incarcération, ce demi-martyre, leur conférait des droits spéciaux, une sorte de grandeur morale qui

¹ *Epist.*, XX, 1.

² *Ibid.*, VII; XIV, 2.

³ *Ibid.*, XIV, 2.

⁴ *Ibid.*, 2 et 3.

⁵ *Ibid.*, XLI, 1. Voir aussi la lettre XLII, où ils rendent compte à saint Cyprien de certaines mesures disciplinaires prises par eux; cf. Till, *Mém.*, III, p. 323, 388 sq.

valait bien l'autorité de l'évêque. Et la persuasion qu'ils en eurent les conduisit à des actes regrettables, jusqu'à un conflit avec saint Cyprien. Certains d'entre eux jouèrent un rôle fort équivoque, d'autres ne reculèrent pas devant un schisme¹.

II

La question
des *lapsi*.

Les démêlés se produisirent au sujet des *lapsi*. Il était d'usage dans l'Église, en tous pays et de longue date, que ceux qui avaient commis quelque faute grave, et qui souhaitaient d'être réconciliés, se fissent recommander par les martyrs aux chefs des chrétientés. Les martyrs se portaient pour ainsi dire garants de leur contrition, et cet appui leur permettait d'obtenir plus aisément le pardon qu'ils sollicitaient. Les choses se passaient de la sorte à Carthage dès le temps de Tertullien². Forts de cette coutume, beaucoup de ceux qui avaient failli, au début de cette année 250, prièrent les prêtres ou même les simples laïques emprisonnés d'intercéder en leur faveur et de leur donner une attestation (*libellus*)³ pour rentrer en grâce auprès de Cyprien. Les confesseurs accueillirent ces requêtes avec empressement ; fiers de la confiance qu'on leur témoignait, ils délivrèrent les certificats sans aucune discrétion, déclarant sincère le regret de personnes qu'ils ne connaissaient guère ou même point du tout, et faisant preuve d'une coupable indulgence⁴. Ces affirmations téméraires risquaient de porter le trouble dans la communauté, car les *lapsi* ne manquaient pas de s'en prévaloir pour forcer les barrières qui les séparaient depuis leur chute de la communion des fidèles, et rentrer sans pénitence effective dans les rangs de leurs frères. La discipline ecclésiastique était manifestement violée. Ce qui ajoutait encore à la faute des confesseurs, c'est la façon dont ils rédigèrent leurs recommandations. Loin de formuler

¹ Cf. Aubé, IV, chap. 4, p. 199-275.

² *Ad martyras*, 1 ; *De pudicitia*, 22. Le farouche montaniste en prend texte naturellement pour invectiver contre les psychiques.

³ Il faut distinguer avec soin ce *libellus* de celui qui déclarait qu'on était en règle vis-à-vis de la religion officielle ; le nom seul est semblable.

⁴ *Epist.*, XX, 2.

comme les martyrs un vœu modeste, ils parlaient d'un ton cassant. Ce n'était pas une requête qu'ils présentaient, mais une injonction qu'ils lançaient. « Un tel est réconcilié avec tous les siens » (*communicet ille cum suis*), écrivaient-ils par exemple¹. « Le *cum suis*, dit justement M. l'abbé Duchesne, était aussi large que le *communicet* était peu poli². »

Aucun évêque soucieux du bon ordre et de sa propre autorité n'aurait admis des prétentions de ce genre; Cyprien était moins disposé que personne à transiger sur ces deux principes. Il importait, surtout pendant son éloignement, que nulle doctrine ou coutume fâcheuse ne s'introduisît dans son église. Il s'éleva donc avec la plus grande énergie contre ces imprudences³; non point qu'il fût d'avis d'exclure à jamais les défailants, sa correspondance marque au contraire qu'il accordait en danger de mort la réconciliation immédiate des *lapsi* repentants par un prêtre ou même par un diacre⁴, mais il voulait pour tous les autres cas qu'on attendît son retour à Carthage et sa décision⁵. Cette combinaison équitable sauvegardait les droits de l'évêque et ménageait les susceptibilités des confesseurs. L'orgueil de certains d'entre eux n'y trouvait pourtant pas son compte. Ils rédigèrent un billet presque comminatoire conçu en ces termes : « Sachez que nous avons d'une voix unanime accordé le pardon à tous ceux qui vous auront rendu compte de ce qu'ils auront fait après leur faute. Nous vous prions de porter cette résolution à la connaissance des autres évêques⁶. » Nous avons tout lieu de croire que l'unanimité dont ils se vantent n'existait pas : en divers endroits de ses lettres, Cyprien loue plusieurs confesseurs de n'avoir pas accordé, comme tant d'autres, une indulgence téméraire aux *lapsi*. De ce nombre sont Mappalicus le martyr⁷, Saturninus⁸, sans doute

¹ *Epist.*, XV, 4.

² *Orig. chrél.*, p. 417.

³ *Epist.*, XV, 4; cf. *ibid.*, 2; XVII, 3; XX, 2; XXXI, 6; XXXIV, 2.

⁴ *Ibid.*, XVIII, 1; XIX, 2.

⁵ *Ibid.*, XX, 3. Sur la discipline pénitentielle à Carthage à cette époque, cf. Karl Mueller, *Die Bussinstitution in Karthago unter Cyprian* (*Zeitschr. fuer Kirchengesch.*, XVI, 1 et 2); je ne connais cet article que par l'analyse de M. Jean Réville (*Rev. de l'hist. des relig.*, XXXIII, 1896, p. 113).

⁶ *Ibid.*, XXIII.

⁷ *Ibid.*, XXVII, 1; cf. *ibid.*, X, 4; XXII, 2; *Mart. hieron.*, p. LXX; Till., *Mém.*, III, p. 382-384.

⁸ *Epist.*, XXVII, 1; Till., *Mém.*, III, p. 386 sq.

aussi les prêtres Rogatianus¹ et Numidicus², qu'il tenait en haute estime, puisqu'il s'était reposé en partie sur eux du soin de diriger son église. Ces heureuses exceptions devaient le consoler de l'attitude générale des confesseurs.

Le principal auteur du désordre était un certain Lucianus, homme d'un foi ardente, d'une vertu solide, mais, selon saint Cyprien³, peu instruit de la doctrine chrétienne et qui manquait totalement de réserve. Il se disait autorisé par le martyr Paulus à donner le *libellus* à tous ceux qui le demanderaient en manifestant quelque repentir⁴; il se fit même le secrétaire de tous les prisonniers, écrivant des billets de réconciliation pour ceux d'entre eux qui étaient illettrés⁵, rédigeant enfin la dernière sommation adressée à l'évêque. On le devine désireux de jouer un rôle dans l'église de Carthage, au clergé de laquelle il était peut-être attaché. Il ne tint pas à cet esprit turbulent et à ses semblables que la situation tendue ne se prolongeât. Heureusement Cyprien, qui ne pouvait agir alors avec la même efficacité que s'il eût résidé dans sa ville, reçut à propos un très utile renfort. Rome le lui fournit.

Intervention
du clergé
romain.

La situation y ressemblait beaucoup, depuis la persécution, à ce qu'elle était dans la chrétienté carthaginoise; on y distinguait les trois mêmes groupes, confesseurs, exilés volontaires et *lapsi*, avec cette aggravation que, le pape Fabianus ayant été mis à mort, les Romains n'avaient plus aucune direction épiscopale. Les prêtres administraient pendant la vacance du siège. Ils entendirent parler de la retraite de Cyprien par quelques personnes mal informées ou mal intentionnées. Sans prendre la peine de s'enquérir des circonstances qui pouvaient légitimer sa résolution, ils envoyèrent des lettres où sa conduite se trouvait jugée en des termes peu amicaux. L'évêque en fut blessé; mais supposant, à juste titre, qu'il avait été desservi auprès d'eux, il leur adressa treize lettres qu'il avait écrites aux prêtres, aux diacres, aux confesseurs, aux fidèles de Carthage, et leur exposa les motifs qui l'avaient déterminé à partir. Cette loyale explica-

¹ *Epist.*, VI 4; XLIII, 1; Till., *Mém.*, II, p. 388.

² *Ibid.*, XL; XLIII, 1; *ibid.*, p. 389.

³ *Ibid.*, XXVII, 1-3.

⁴ *Ibid.*, XXII, 2. Cette lettre, qui est de Lucianus lui-même, nous renseigne bien sur ses pratiques.

⁵ *Ibid.*, XXVII, 1.

tion mit fin au malentendu, et dès lors le clergé romain prêta son appui à Cyprien contre les insoumis et les fauteurs de troubles¹. On fut d'accord sur ce principe, qu'il convenait de ne point prendre de décision ferme au sujet des *lapsi*, tant que la paix ne serait pas rétablie. Le jour où les évêques auraient recouvré la liberté et repris la gestion personnelle des affaires, ils se concerteraient en vue d'arriver à une solution juste et uniforme. Jusque-là, les défailants feraient pénitence en s'abstenant des saints mystères².

Cette manière de voir n'impliquait pas dans l'esprit de Cyprien une condamnation sans réserve des confesseurs. Il savait au contraire témoigner hautement et à toute occasion son estime pour ceux qui, déferents envers lui, ne s'étaient point compromis dans la distribution téméraire des indulgences³. Au commencement de son traité *De lapsis*⁴, il entonne un véritable chant de triomphe en l'honneur de ces vaillants. Il eut à cœur de leur prouver autrement que par des paroles la sincérité de ses sentiments. Plusieurs d'entre eux furent introduits par lui dans les rangs de son clergé, et, dans sa correspondance⁵, il s'étend avec complaisance sur leurs mérites, sur leur constance au milieu des tourments et la glorieuse proclamation de leur foi. Grâce à ces mesures généreuses et habiles, il se concilia beaucoup de ceux qui l'avaient mal jugé. Elles ne suffirent pas cependant à désarmer certains opposants, qui se souciaient moins de la justice et de l'honneur de l'Église que de leurs ambitions particulières.

Le parti des mécontents était dirigé par les cinq prêtres dont nous avons déjà signalé les menées⁶. Ils avaient su mettre dans leurs intérêts des laïques riches et influents, surtout un personnage du nom de Felicissimus, à qui sa situation personnelle, peut-être sa fortune, donnaient assez de relief pour qu'il parût être le chef du groupe. Cyprien le désigne du moins

¹ Sur cet épisode, voir Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 414-416. Les lettres qui s'y rapportent sont classées dans l'édition Hartel sous les nos V-XX, XXVII, XXVIII, XXX. Cf. Till., *Mém.*, III, p. 428-430 ; IV, p. 72-81.

² *Epist.*, XX, 3 ; XXX, 8 ; cf. Mansi, I, col. 805 sq.

³ Voir, par exemple, la façon dont il oppose (*ibid.*, XXVII, 3) la sagesse de Celerinus aux prétentions de Lucianus.

⁴ 2 et 3 ; cf. *Epist.*, XIII, 1-3.

⁵ *Epist.*, XXXVIII-XL. Les confesseurs agrégés au clergé carthaginois étaient les lecteurs Aurelius et Celerinus, le prêtre Numidicus. Cf. Till., *Mém.*, III, p. 387, 389, 399 ; Havet, p. 43.

⁶ *Epist.*, XLIII, 1 et 3 ; cf. XV, 1 ; XVII, 2 ; XXXIV, 2. Voir ci-dessus, p. 476.

sous le nom de « *Felicissimi factio*¹ ». Non contents de discrediter l'évêque auprès du peuple et de mettre obstacle à la mission de ceux qu'il déléguait pour le remplacer pendant son exil, leur plus vif désir était de s'assurer contre lui du concours de Rome. A cet effet, ils dépêchèrent en Italie l'un d'entre eux, le prêtre Novatus (début de l'année 251²). Ce messager des factieux, qui prêchait la doctrine du pardon immédiat en faveur de tous les *lapsi*, fut accueilli avec empressement par ceux des Romains qui tenaient pour la réconciliation intégrale. Le siège de Rome, resté vacant depuis la mort de Fabianus, ne pouvait tarder à être pourvu d'un titulaire ; on travailla de concert à faire élire un pape hostile à Cyprien. Parmi les prêtres de ce clergé, il y en avait un dont la modestie n'égalait pas l'intelligence : il se nommait Novatianus. Sa science lui avait acquis un réel ascendant sur ses collègues, et, depuis que Rome était sans chef, il s'était parfois posé en porte-parole de son église. Quoiqu'il eût adopté une attitude intransigeante envers les faillis de la persécution, il ne fut pas malaisé aux confesseurs, en le flattant, de l'attirer à eux³. Ils se croyaient sûrs de son succès, et tout semblait réussir au gré de leurs vœux ; mais ils s'étaient trop hâtés de se réjouir. Le choix des seize évêques électeurs⁴ se porta sur Cornelius, qui n'était nullement disposé à répondre aux désirs de Novatus et des adversaires de Cyprien. Ceux-ci prétendirent aussitôt que l'élu était indigne d'occuper la chaire épiscopale⁵. Novatus fit envoyer une protestation à Carthage contre le résultat du vote. En même temps, les confesseurs romains, inspirés par lui, nommèrent pape Novatianus, leur partisan. Telle fut l'origine du schisme novatien⁶.

¹ *Epist.*, XLIII, 2.

² Sur les pratiques de Novatus à Carthage, puis à Rome, cf. *ibid.*, LII, 2 ; Prosper Tiro (*Chron. min.*, I, p. 439, n° 855, 856) ; cf. Till., *Mém.*, III, p. 433 sq. ; Aubé, IV, p. 246, cf. p. 239, 243.

³ Cette alliance entre les dissidents de Carthage et de Rome, en dépit de leurs doctrines opposées, n'est pas très claire. Novatianus n'ayant rien abandonné de sa rigueur envers les *lapsi*, le plus probable est que Novatus et ceux qui l'avaient délégué, désireux avant tout de faire échec à Cyprien, dissimulèrent leurs sentiments à l'égard de ces faillis que Novatianus traitait si durement.

⁴ *Epist.*, LV, 24.

⁵ On l'accusait d'être en communion avec des apostats déclarés : *Epist.*, LV, 1 ; cf. *ibid.*, 10-12.

⁶ *Ibid.*, LV, 24. Ces derniers événements se passèrent entre mars et mai 251 ; cf. Goyau, p. 299, avec les références, puis Seefelder, *Zur chronologie der*

tour de
t Cyprien
arthaage.
ile de 251

Cependant la persécution avait cessé en Afrique, dès le commencement de cette année 251¹, et Cyprien, qui n'avait pas cru pouvoir se rendre plus tôt aux instances de son clergé², était enfin revenu au printemps parmi les siens. Pour le rétablissement de son autorité personnelle, non moins que pour le repos de son église, son retour était fort nécessaire; il n'avait déjà que trop tardé. Le premier soin de l'évêque fut de réunir un concile (avril-mai 251)³. S'en référant aux principes qui lui étaient communs avec le clergé de Rome, il voulait fixer, d'accord avec ses collègues et d'une manière définitive, la ligne de conduite à suivre à l'égard des défallants. L'assemblée, assez imposante⁴, se tint en garde contre une sévérité qui n'eût pas été de saison; mais elle prétendait d'autre part ne participer en rien à la coupable condescendance du parti Felicissimus et des confesseurs. Voici la solution moyenne à laquelle elle se rangea⁵ et que le grand nombre des *lapsi* de l'année précédente lui faisait presque un devoir d'adopter. Ceux qui s'étaient simplement procuré un certificat de paganisme (*libellatici*) seraient immédiatement réconciliés; ceux qui avaient été jusqu'à rendre hommage aux idoles (*turificati, sacrificati*) attendraient leur pardon, sauf cas de danger de mort⁶. Ils devaient avant tout faire pénitence (*exomologesis*)⁷.

D'autres questions occupèrent encore le concile. Avant qu'il

Papste Kornelius und Luzius I (Theol. Quartalschr., 1891, p. 68-94, analysé dans le Bull. crit., 1893, p. 117 sq.). Sur le schisme novatien, voir Eusèbe, H. E., VI, 43; les trois lettres de Pacianus à Sympronianus (P. L., XIII, col. 1031-1082); Lib. pont. (éd. Duchesne), I, p. xcvi, 150; Jaffé, I, p. 19; Till., Mém., III, p. 435-442; Duchesne, Orig. chrét., p. 419-425; Aubé, IV, p. 261-263.

¹ Telle est l'opinion de M. Allard, II, p. 433 et de M. Goyau, Chron., p. 298; cf. Till., Mém., IV, p. 87 et 609, n. 17. Aubé (IV, p. 68, 72, 116) hésite entre la fin de 250 et le commencement de 251.

² Dès le début de l'été de 250, la persécution ayant diminué de violence (Aubé, IV, p. 113 sq.), les prêtres de Carthage avaient réclamé leur évêque. Il ne céda pas à leurs vœux et leur exposa les motifs de sa conduite dans deux lettres que nous possédons: XIV, 1; XVIII, 1.

³ Duchesne, Orig. chrét., p. 419. Aubé (IV, p. 116), après avoir dit que ce synode se réunit en septembre ou en octobre, adopte ensuite un autre système; le concile, « commencé en mai 251, se prolongea vraisemblablement pendant plusieurs mois » (p. 263, cf. p. 262). Tillemont (Mém., IV, p. 99 sq.) pense que saint Cyprien lut au concile son traité *De lapsis* qu'il venait de composer; cf. Mansi, I, col. 863-866; Héfélé, I, p. 94. Ce dernier (p. 92) croit qu'un autre concile avait déjà été tenu par saint Cyprien en 249.

⁴ *Epist.*, XLIV, 1; XLVIII, 2; LV, 6.

⁵ *Ibid.*, LV, 6; cf. Aubé, IV, p. 244 sq., 263.

⁶ *Ibid.*, LV, 17.

⁷ Sur ce mot, voir Tertullien, *De paenitentia*, 9; *De jejuniis*, 10, sub fine.

fût ouvert, la nouvelle de l'élection de Cornelius, la protestation de Novatus et des siens, la nomination de Novatianus par les confesseurs, étaient parvenues à Carthage et avaient quelque peu déconcerté Cyprien. Certes il avait de bonnes raisons pour se défier de Novatus ; mais Novatianus n'était-il pas récemment encore le représentant autorisé du *presbyterium* romain ? N'était-ce pas lui qui, au nom de ses collègues, avait écrit ces belles lettres sur les *lapsi* envoyées aux églises du monde entier¹. Il importait donc de se renseigner exactement, avant de faire adhésion à l'un des deux papes rivaux. En conséquence, Cyprien envoya les évêques Caldonius et Fortunatus pour procéder à une enquête à Rome même². Ils revinrent pendant la session du concile. Ils avaient, d'ailleurs, été devancés par les émissaires de Novatianus³ ; bientôt après se présentèrent aussi les évêques Pompeius et Stephanus, délégués de Cornelius ; on n'eut aucune peine à démêler où était le véritable pape. Les partisans de l'antipape, auxquels se joignaient, selon toute apparence, Felicissimus et sa faction, se livrèrent à des violences dans l'enceinte même de l'assemblée ; leurs cris ne troublèrent personne⁴. On déclara que Cornelius seul était évêque de Rome, et on lui adressa une lettre collective pour le reconnaître comme tel⁵ ; Novatianus et ses mandataires furent excommuniés⁶. Tandis qu'il maintenait ainsi l'union entre Carthage et Rome, Cyprien pressait encore les confesseurs romains de se déclarer en faveur du chef légitime⁷ ; il obtint, en outre, que le synode carthaginois demandât à ce dernier son avis sur les décisions prises au sujet des *lapsi*⁸. Malgré ces marques de déférence, il ne parvint pas sans peine à convaincre Cornelius que le sage retard apporté par lui et les Africains à reconnaître la validité de son élection n'impliquait aucune froideur à son endroit⁹. La correspondance de l'évêque ne permet pas de

¹ Cypr., *Epist.*, LV, 5.

² Sur cette enquête et sur les délégations de chaque parti à Carthage, cf. *ibid.*, XLIV, XLV, XLVIII ; puis Aubé, IV, p. 254 sq.

³ *Ibid.*, XLIV, 1 ; c'étaient le prêtre Maximus, le diacre Augendus, et, sans doute, deux laïques, Machaeus et Longinus.

⁴ *Ibid.*, 2.

⁵ *Ibid.*, XLVIII, 3-4.

⁶ *Ibid.*, XLIV, 1 ; cf. XLV, 2 ; LXVIII, 2.

⁷ *Ibid.*, LII, 4 ; LIII.

⁸ *Ibid.*, LV, 6. Cornelius réunit un concile de soixante évêques qui sanctionna ces mesures ; Mansi, I, col. 865 sq. : Héfélé, I, p. 95.

⁹ *Ibid.*, XLV, 2-3 ; XLVIII.

douter un instant des sentiments affectueux qu'il nourrissait à l'égard du pape¹.

Les novatiens ne s'étaient point soumis à la sentence prononcée contre eux. Je n'ai pas à raconter ici comment ils se comportèrent à Rome, ni quel y fut, non plus qu'en Gaule et en Orient, le succès de leurs manœuvres. En Afrique, ils rassemblèrent quelques adeptes, et il fallut toute la vigilance de saint Cyprien pour les empêcher de faire des recrues jusque dans l'épiscopat². Carthage surtout était visée par Novatianus, il y envoya cinq nouveaux délégués³. Par leurs soins, une petite communauté schismatique s'établit, à laquelle on préposa, avec le titre d'évêque, le prêtre Maximus, qui avait paru au nom de Novatianus devant le concile⁴. Cyprien, en informant Cornelius de cette nouvelle entreprise de leurs communs ennemis, déclare qu'il dédaigne leurs attaques⁵. De fait, son compétiteur était moins redoutable que celui du pape. Il n'aurait donc pas eu beaucoup à s'inquiéter de cette tentative contre l'autorité si son église n'avait pas alors renfermé d'autres éléments de désordre.

La décision du concile, favorable dans son ensemble aux *lapsi*, avait bien enlevé des adhérents au parti des confesseurs; d'autre part, Novatus s'était livré corps et âme à Novatianus. Et cependant Felicissimus n'abdiquait pas. Il s'était même fait créer diacre par Novatus, avant son départ pour Rome⁶; et son influence, accrue par cette dignité, retenait dans les rangs de l'opposition locale plus d'un cœur timoré, sans compter les intransigeants. La faction, qui s'appuyait sur des ressen-

¹ Cf. surtout, *ibid.*, LV, 8-12; il y parle de « *Cornelium carissimum nostrum* » et le justifie de toutes les accusations lancées contre lui par ses adversaires. Sur les rapports de Cornelius et de Cyprien, cf. Jaffé, I, p. 17, n^{os} 105, 106, 108-113; p. 18, n^o 117.

² La lettre à Antonianus (LV), l'une des plus importantes de tout le recueil, nous montre bien dans quel état d'esprit les missives de Novatianus avaient jeté certains membres de l'épiscopat africain.

³ Evaristus, un des évêques qui l'avaient consacré. Nicostratus, diacre et confesseur romain, le fameux Novatus et deux autres de moindre envergure, Prinus et Dionysius. *Epist.*, I; LII, 1; cf. *Lib. pont.* (éd. Duchesne), I, p. 150 et 151, n. 4.

⁴ Tillemont (*Mém.*, III, p. 459) place cette seconde délégation en 252. Aubé (IV, p. 260) et M. Goyau, d'après lui (p. 300), la mettent dans le second semestre de 251. C'est alors que, pour éviter toute confusion, Cyprien envoya à Cornelius (*Epist.*, LIX, 9) la liste des évêques catholiques.

⁵ *Ibid.*, LIX, 9.

⁶ *Ibid.*, LII, 2.

évêque des
novatiens.

concile de 252
ordon total
accordé
aux *lapsi*

timents personnels, je dirais des haines de clocher, s'il s'agissait d'une cité moins populeuse, avait poussé des racines beaucoup plus profondes que le schisme adventice des novatiens. De ce côté, les craintes de Cyprien étaient donc plus vives et les coups qu'on lui portait plus sensibles. Au reste, la question avait plus de gravité qu'il ne semblait au premier abord, et l'évêque se rendait bien compte que l'esprit de l'Eglise courait de grands risques; car ceux qui réclamaient, avec Felicissimus, la réintégration de tous les *lapsi* sans aucune pénitence, c'était cette catégorie de chrétiens attachés au monde, cette bourgeoisie à qui la discipline ecclésiastique, même mitigée dans les derniers temps, paraissait encore trop austère. Il était donc urgent de tenir ferme devant ces prétentions; Cyprien y était bien résolu. Des circonstances imprévues le forcèrent à se départir du reste de rigueur qu'il désirait maintenir de concert avec ses confrères d'Afrique et d'Italie.

Des signes nombreux, des menaces quotidiennes faisaient présager que la persécution, à peine assoupie, allait reprendre sur l'ordre du nouvel empereur Gallus¹. Fallait-il, dans de telles conjonctures, laisser hors de l'Eglise les défaillants, coupables sans doute, mais repentants et désireux d'expier leur faute? Ne valait-il pas mieux, en prévision de la crise prochaine, les réunir au noyau des fidèles, afin de les fortifier contre le péril? Cette dernière solution fut jugée la plus opportune, et quarante-deux évêques, réunis à Carthage dans un second concile (15 mai 252)², décidèrent de rouvrir l'Eglise sans condition à tous les *lapsi*³. Ils tinrent à affirmer cependant qu'en agissant de la sorte ils cédaient à une impérieuse nécessité⁴.

L'évêque des
confesseurs.

Felicissimus et sa secte ne pouvaient être compris dans cette mesure de clémence, car ils s'étaient organisés en schisme depuis plus d'un an. En manière de représailles, ils tentèrent de recruter dans l'épiscopat africain les éléments d'un concile opposé à celui de Cyprien⁵. Vingt-cinq évêques, disaient-ils, avaient promis leur concours; il s'en présenta cinq, trois apostats et deux hérétiques. Le plus en vue était ce Privatus de

¹ Cf. Till., *Mém.*, III, p. 466; IV, p. 113; Aubé, IV, p. 264, 280.

² *Epist.*, LIX, 40; Mansi, I, col. 867 sq.; Héfélé, I, p. 96 sq.

³ *Ibid.*, LVII.

⁴ *Ibid.*, 1: « necessitate cogente censuimus ».

⁵ Tous les détails qui suivent sont fournis par saint Cyprien, *Epist.*, LIX, 9-11.

Lambèse, condamné plusieurs années auparavant¹. Il avait prétendu plaider sa cause devant le synode régulier, on refusa même de l'entendre. Cette exclusion sommaire le porta aux extrêmes, lui et ses acolythes. Ils déposèrent Cyprien et le remplacèrent par Fortunatus, l'un des cinq prêtres qui n'avaient point désarmé depuis son élection². Carthage compta donc à cette date jusqu'à trois chaires épiscopales : celle des catholiques, celle des novatiens, celle du parti des confesseurs. Or, à ce moment même, l'appui de Rome parut faire défaut à Cyprien. Il n'en avait jamais eu un besoin plus pressant.

Fin
schisme
de
Felicissimus. s'en tenir sur le compte de ce factieux, le pape, intimidé peut-être par ses violences, lui permit de lire publiquement une lettre dans laquelle les plus outrageuses accusations étaient portées contre l'évêque légitime ; d'ailleurs, il congédia le calomniateur sans ajouter foi à ses paroles. Néanmoins la regrettable condescendance de Cornelius froissa vivement Cyprien. Il lui en écrivit avec beaucoup de tristesse à la fois et de franchise et lui montra de quels gens il semblait préférer le témoignage au sien : « Si l'on en est venu, ajoutait-il, à craindre l'audace des pervers ; si les méchants obtiennent par leur téméraire impudence ce qu'ils ne sauraient attendre de la justice et de l'équité, c'en est fait de la force de l'épiscopat et de la sublime et divine autorité nécessaire au gouvernement des églises³. » Cette impression pénible ne fut pas de longue durée. Le pape, ayant été bientôt après envoyé en exil à Centumcellae, eut la joie d'y recevoir une lettre de félicitations de Cyprien, qui, mettant de côté tout ressentiment, ne pensait qu'à l'honneur de Dieu et aux intérêts de la foi⁴.

L'évêque de Carthage courut à la même époque un réel danger. Le peuple, irrité contre les chrétiens, à qui il attribuait la peste qui sévissait, avec violence, réclamait à grands cris,

¹ Voir ci-dessus, p. 467.

² Cypr., *Epist.*, LIX, 9-10 ; Aubé, IV, p. 273 sq.

³ *Ibid.*, 2 ; cf. 18. Cette lettre est remarquable par la noblesse du ton et la vivacité des sentiments ; voir surtout le paragraphe 6, où saint Cyprien présente un éloquent résumé de toute sa carrière épiscopale, longue déjà de près de quatre ans.

⁴ *Ibid.*, LX.

comme deux ans auparavant, qu'il fût livré aux bêtes¹. Nous ne possédons pas de renseignements sur cette période critique. Il reste avéré cependant que, sans quitter une seconde fois la ville, Cyprien échappa à la poursuite des païens. D'autre part, la situation ecclésiastique s'améliorait : les novatiens ne progressaient guère², et les adhérents de Fortunatus s'égreuaient rapidement ; l'accueil fait à Rome à Felicissimus les découragea. Beaucoup d'entre eux étaient des *lapsi* à qui l'on avait promis un pardon immédiat. Quand ils s'aperçurent qu'on les avait induits en erreur et que leur liaison avec ces perturbateurs les écartait plus que jamais de la communion catholique, ils s'empressèrent de désavouer toute participation aux actes du pseudo-évêque et de son entourage et sollicitèrent leur réadmission parmi le peuple chrétien. La persécution pouvait faciliter bien des choses. Un très petit nombre seulement de dissidents, ceux qui se voyaient trop compromis pour espérer une absolution immédiate, persévérèrent dans le schisme. Saint Cyprien, qui nous renseigne sur cette désagrégation des partis adverses³, ne cite aucun nom de ceux qui demeurèrent attachés à Fortunatus. Felicissimus et Privatus se trouvaient vraisemblablement parmi ces débris d'une armée qui avait paru un instant redoutable. Désormais ils ne sont plus que des chefs sans soldats⁴ ; leur puissance éphémère a vécu.

L'année 252 se termina sous ces auspices favorables.

La paix
rétablie à la
fin de 252.

Les mois suivants virent se resserrer encore les liens entre l'église de Carthage et celle de Rome. Cornelius étant mort en exil, Lucius lui succéda⁵ (25 juin 253) ; exilé de même aussitôt il ne revint qu'au début de 254. Cyprien et plusieurs de ses collègues lui adressèrent leurs affectueuses congratula-

¹ *Ibid.*, 6 ; Aubé, IV, p. 277 sq. C'est à l'occasion de ce fléau que saint Cyprien composa ses livres *De mortalitate* et *Ad Demetrianum*.

² Il semble que le reste du pays leur fût moins hostile. On signale encore des novatiens en Afrique jusque vers le milieu du v^e siècle. Aug., *Epist.*, CCLXV ; Till., *Mém.*, III, p. 482, 493.

³ *Epist.*, LIX, 15.

⁴ Il ne nous est parvenu que six noms de schismatiques, excommuniés avec Felicissimus par les membres de la commission qui représentait à Carthage Cyprien exilé ; sur la liste figurent deux femmes, dont l'une est couturière ; l'un des hommes est fabricant de nattes. On voit, par ces exemples, que Felicissimus avait su grouper autour de lui des gens de toutes conditions. Mais peut-être ceux-là mêmes l'avaient-ils quitté après son échec à Rome. *Epist.*, XLII.

⁵ *Lib. pont.* (éd. Duchesne), p. cclx ; cf. Aubé, IV, p. 281-291, 294-304.

tions pour la dignité épiscopale dont il avait été revêtu, pour son courage à confesser Jésus-Christ, enfin pour son retour au milieu des siens. Cette lettre, où l'on rappelle la mémoire de l'évêque Cornelius, le bienheureux martyr¹, est semblable par la charité fraternelle dont elle déborde aux plus cordiales que Cyprien eût jamais adressées à Cornelius lui-même. Toute trace de malentendu était donc effacée dans son esprit, et l'union se montrait plus solide que jamais.

La tourmente qui sévissait en Italie épargnait l'Afrique². Carthage eut donc le loisir de se remettre peu à peu de ses récentes épreuves et de panser les plaies que lui avaient causées la persécution, le schisme, l'hérésie³. Soucieuse de ses propres malheurs, elle n'était pas cependant insensible aux douleurs d'autrui⁴. Les barbares, toujours prêts à se révolter contre l'Empire, venaient de faire irruption sur quelques points du territoire⁵. Huit évêques, dont les diocèses étaient envahis et les fidèles emmenés en captivité, se tournèrent vers Carthage pour en obtenir du secours. Leur attente ne fut point vaine. Une collecte eut lieu dans les rangs du clergé et du peuple ; elle produisit 100.000 sesterces (environ 25.000 francs), somme relativement forte, à laquelle s'ajoutèrent les offrandes que des évêques présents dans la ville tinrent à déposer au nom de leurs églises. Cyprien expédia le tout, avec la liste des souscripteurs, à ses collègues éprouvés, qui purent ainsi payer la rançon des captifs et subvenir aux besoins les plus urgents⁶. Cet épisode nous montre quelle était la générosité de cette chrétienté ; il nous apprend aussi que, même en dehors des conciles, les évêques de la province s'y réunissent souvent pour discuter les intérêts communs, nous en voyons ici plusieurs qui y font un séjour. Ils ont donc pris l'habitude de la considérer comme leur protectrice et leur appui, c'est d'elle qu'ils attendent leur salut dans les périls. Grâce à l'autorité morale et aux vertus de Cyprien,

¹ *Epist.*, LXI, 3 : « Episcopum Cornelium beatum martyrem. »

² C'est ce qui ressort nettement de la lettre à Lucius ; *ibid.*

³ Aubé, IV, p. 278.

⁴ *Epist.*, LXII.

⁵ M. Cagnat suppose qu'il s'agit de la Numidie (*Armée*, p. 253) ; mais ni les noms des évêques à qui s'adresse saint Cyprien, ni le texte même de sa lettre ne fournissent de preuve décisive.

⁶ Blampignon, p. 79, 146.

la capitale civile de l'Afrique joue de plus en plus le rôle de métropole ecclésiastique.

III

Les origines
de la querelle
baptismale.

Sa suprématie spirituelle s'affirmait surtout par la tenue fréquente des conciles dans ses basiliques. J'ai mentionné ceux de 251 et de 252; l'année 253 en vit un troisième, composé de soixante-six membres, qui traita d'abord d'une affaire disciplinaire et décida ensuite que rien n'empêchait, malgré l'opinion de quelques-uns, de baptiser les enfants presque aussitôt après leur naissance¹. Cette question du baptême, dont on s'occupait déjà incidemment, allait bientôt devenir une cause de dissentiments graves entre les deux églises de Carthage et de Rome, animées jusqu'à présent l'une envers l'autre de sentiments si amicaux. L'unité faillit y sombrer. Quoique le débat intéresse la chrétienté tout entière, il est d'une importance si spéciale pour notre cité, il y provoqua de si solennelles assises épiscopales, que je ne saurais me dispenser d'en résumer au moins les parties essentielles.

Durant les premiers siècles, l'initiation religieuse se composait de deux rites sacramentels distincts, le baptême proprement dit, ou immersion, et la collation du Saint-Esprit. Cette seconde cérémonie est aujourd'hui séparée de la première dans l'Eglise latine et s'appelle la confirmation². Quand les sectes hérétiques se furent multipliées, il se produisit fréquemment que certains de leurs adhérents fissent retour à la « grande Eglise ». C'étaient, soit des fidèles qui avaient abandonné pour un temps les croyances orthodoxes et qui, désabusés, voulaient rentrer dans la communion chrétienne, soit au contraire des gens qui, nés dans l'hérésie, ou bien sortis du paganisme ou du judaïsme

¹ *Epist.*, LXIV; Mansi, I, col. 899 sq. Héfélé (I, p. 96) croit que ces questions furent traitées au synode de 252. Mais cette dernière assemblée ne comprenait que quarante-deux membres (voir la liste en tête de la lettre LVII); celle qui s'occupa du baptême des enfants en compta soixante-six (*Epist.*, LXIV, suscription). Elles sont donc certainement distinctes.

² Sur ces questions et sur la querelle baptismale dans son ensemble, voir Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 429-439, dont je m'inspire ici. Cf. Mansi, III, col. 145 sqq.; Till., *Mém.*, IV, p. 137-166; Aubé, IV, p. 316-330; Héfélé, I, p. 98-115; Funk, I, p. 96-98; Duchesne, *Culte*, p. 325-327.

pour embrasser une doctrine réprouvée, n'avaient encore de toute manière passé par l'Eglise à aucun degré. On conçoit que le même traitement ne devait pas être appliqué à ces deux catégories de repentants¹. Pour les uns, jadis marqués du signe de la rédemption, la solution se présentait d'elle-même. On les regardait comme coupables d'une faute grave : assimilés aux grands pécheurs, adultères, apostats, etc..., ils devaient se soumettre à une dure pénitence ; le pardon était à ce prix. Ces mesures n'étaient pas de mise avec ceux que l'Eglise n'avait jamais comptés dans ses rangs et qui n'avaient reçu que l'initiation hérétique. La difficulté consistait à trouver le moyen pratique de les admettre dans le corps des fidèles ; la querelle baptismale n'eut point d'autre origine. Deux usages différents furent adoptés : certains évêques envisagèrent le cas de ces dissidents comme identique à celui des païens convertis ou des nouveau-nés et exigèrent d'eux l'initiation totale ; d'autres, considérant que l'hérésie même était une demi-acceptation de la doctrine du Christ, retinrent comme valide le baptême hérétique et se contentèrent d'exiger la confirmation pour ces catéchumènes d'une espèce particulière. Rome, Alexandrie et la Palestine pratiquaient ce dernier système ; le précédent était en vigueur en Afrique et dans la majeure partie de l'Asie.

Saint Cyprien n'imposa pas cette coutume à Carthage, elle y était établie depuis longtemps déjà. Sa lettre à son collègue Jubaianus² en témoigne, et saint Augustin, tout adversaire qu'il était de cette doctrine, le déclare aussi en termes formels³. Soixante-dix évêques convoqués par Agrippinus l'avaient solennellement promulguée vers l'année 220⁴, et, quoique nous ne possédions pas les actes de ce synode, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il sanctionna un usage préexistant plutôt qu'il n'ordonna l'introduction d'une nouveauté. En effet, dans plusieurs traités de Tertullien le baptême des hérétiques n'est déclaré recevable à aucun titre⁵. De ces écrits les uns sont antérieurs, les autres postérieurs à sa profession de foi mon-

¹ Cf. Cypr., *Epist.*, LXXI, 2 ; LXXIV, 12.

² *Epist.*, LXXIII, 3.

³ *De baptismo*, II, 7, 2 ; *De unico baptismo contra Petilianum*, XIII, 22.

⁴ Voir ci-dessus, p. 447.

⁵ *De baptismo*, 15 ; *De pudicitia*, 19 ; *De praescript.*, 12 ; cf., P. L., I. col. 236-238 ; II, col. 1121-1122, 1185-1186.

taïste, et cette circonstance nous garantit que le système qu'il défendait n'a rien à voir avec le rigorisme de Montanus, mais que, sur ce point, il exprimait la pensée du clergé catholique. Le concile tenu sous Agrippinus avait donc seulement fortifié par son approbation une habitude connue de tous. Malgré sa très vive admiration pour Tertullien¹, saint Cyprien ne se réclame pas de son autorité, sans doute pour ne point avoir l'air de pactiser avec le montanisme. Il invoque seulement la déclaration du concile, qui devait sembler suffisante aux plus difficiles², et il ajoute que les exigences africaines, acceptées des dissidents qui sollicitaient la réconciliation, n'avaient empêché aucune conversion³. Par suite de quelles circonstances l'efficacité du baptême hétérodoxe, qui paraissait réglée une fois pour toutes, fut-elle remise en question sous l'épiscopat de saint Cyprien? Nous n'en sommes pas informés. L'usage opposé des autres églises avait probablement ému quelques esprits en Proconsulaire, en Numidie ou en Maurétanie⁴. Une lettre écrite par Cyprien et trente de ses collègues à dix-huit autres évêques de ces provinces⁵ nous convainc qu'en plusieurs endroits on éprouvait des scrupules à maintenir la tradition d'Agrippinus. Les décisions du concile de 253 sur le baptême des enfants sont un indice manifeste qu'on sentait le besoin d'une entente universelle.

Le pape
Stephanus et
les Africains.

Le pape Lucius était mort peu de jours après sa rentrée à Rome (5 mars 254)⁶; on élut pour lui succéder (12 mai)⁷ Stephanus, qui ne paraît pas avoir été rigoureux aux novatiens. Dès le début, les Africains et lui se trouvèrent en désaccord. Un concile carthaginois de trente-sept membres (automne 254)⁸ refusa de reconnaître pour légitimes deux

¹ Cf. saint Jérôme, *De viris ill.*, LIII; *Epist.*, XLII; Till., *Mém.*, III, p. 234. Voir ci-dessus, p. 466, n. 6.

² *Epist.*, LXXI, 4; LXXIII, 3.

³ *Ibid.*, LXXIII, 3.

⁴ Aubé (IV p. 319) suppose, non sans vraisemblance, que l'origine de cette émotion fut surtout l'incertitude où étaient les évêques sur le traitement à appliquer aux novatiens qui faisaient retour à la foi.

⁵ *Epist.*, LXX.

⁶ Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. CCLX; cf. Seefelder (voir ci-dessus, p. 482, n. 6).

⁷ Duchesne, *ibid.*

⁸ Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 428. Héfélé (I, p. 97 sq., et XII, p. 42) place ce concile « vers 253 »; mais Stephanus n'ayant été élu, comme on vient de le voir, que le 12 mai 254, le concile n'eut lieu assurément qu'après cette date.

évêques libellatiques d'Espagne qu'il avait rétablis sur leurs sièges¹. Saint Cyprien prit encore position contre lui à propos de l'évêque d'Arles, Marcianus, auquel le pape ne jugeait pas opportun d'appliquer les censures ecclésiastiques, bien qu'il partageât les idées de Novatianus. Cyprien écrivit à Stephanus une lettre² qui était une véritable mise en demeure de marcher dans la même voie que ses prédécesseurs, Cornelius et Lucius. Le ton impérieux de ce morceau n'était point pour plaire à celui qui le recevait. De part et d'autre, on semblait donc peu disposé à une entente cordiale.

A Carthage, les conciles étaient annuels³ et ces réunions périodiques permettaient de résoudre en commun les cas embarrassants de discipline ou de doctrine. A la session d'automne de 255, Cyprien exposa, devant trente de ses collègues, les doutes dont lui avaient fait part, sur le baptême intégral conféré aux hérétiques repentants, un simple laïque, Magnus⁴, les dix-huit évêques de Numidie dont je viens de parler⁵ et Quintus, évêque de Maurétanie⁶. Le concile fut d'avis que l'initiation hérétique était entièrement nulle ; mais il importe de remarquer dans quel esprit cette sentence fut prononcée. On voulait seulement formuler une déclaration de principe, sans contraindre personne à partager cette manière de voir : « Nemini praescribentes quominus statuat quod putat unus quisque praepositus actus sui rationem Domino

¹ Cypr., *Epist.*, LXXVII ; Mansi, I, col. 905 sq. ; Duchesne, *loc. cit.* ; Héfélé, *loc. cit.* ; Aubé, IV, p. 311-314.

² *Epist.*, LXXVIII. Sur les rapports entre Cyprien et Stephanus, cf. Jaffé, I, p. 20, n^{os} 123-126.

³ Les conciles étaient annuels en Orient ; Firmilianus, évêque de Césarée, l'atteste dans sa lettre à Cyprien (*Epist.*, LXXV, 4). Tertullien avait déjà réclamé pour l'Afrique une semblable institution (*De jejunis*, 13). En l'établissant à Carthage, Cyprien s'inspirait sans doute des usages du grand écrivain. Faut-il penser qu'on ne se borna pas à une seule réunion tous les ans ? « Au temps de saint Cyprien, dit M. l'abbé Duchesne (*Orig. chrét.*, p. 428, cf. p. 433), nous pouvons constater que tous les évêques africains se réunissaient à Carthage, à moins d'empêchement, deux fois chaque année, après Pâques et à l'automne. » Nous ne connaissons que deux assemblées semestrielles durant cette période (en 255 ou 256) ; mais les circonstances, comme on le verra plus loin, étaient alors très spéciales. Toutes les autres années, de 251 à 255, le concile ne paraît s'être réuni qu'une seule fois.

⁴ Cypr., *Epist.*, LXIX.

⁵ *Ibid.*, LXX.

⁶ *Ibid.*, LXXI. Sur ce concile, cf. Mansi, I, col. 921-923 ; Héfélé, I, p. 99 ; Aubé, IV, p. 322 sq.

redditurus¹ ». Les résolutions synodales furent transmises à Stephanus². Tandis que les représentants du concile étaient à Rome, saint Cyprien tint à faire affirmer de nouveau³, par une réunion beaucoup plus nombreuse que la précédente et à laquelle participèrent soixante et onze évêques, que la grande majorité des Africains acceptaient la thèse défendue par lui (printemps 256⁴).

Le pape, qui avait fait aux envoyés de Carthage le plus mauvais accueil⁵, répondit avec violence à Cyprien, le traitant de faux Christ, de faux apôtre, d'artisan de mensonge (*pseudochristum et pseudoapostolum et dolosum operarium*⁶), et enjoignant aux églises d'outre-mer de renoncer à leur usage, faute de quoi il cesserait toute relation avec elles. Les paroles à l'adresse de Cyprien étaient graves; on ne désignait pas autre-

¹ *Ibid.*, 17; LXXII, 3.

² *Ibid.*, LXXII. Parmi les questions examinées par le concile se trouvait celle du traitement à appliquer aux membres du clergé qui viendraient à se repentir (*ibid.*, 2). On a supposé (Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 434) que ces mesures étaient dirigées contre Stephanus. Quoi qu'il en soit, le baptême seul resta en cause dans la suite de la querelle.

³ Il y a ici quelque obscurité. Dans sa lettre à Stephanus, Cyprien ne parle que d'un concile (LXXII, 1) : « *necesse habuimus, frater carissime, convenientibus in unum pluribus sacerdotibus cogere et celebrare concilium* » (c'est dans la lettre à Jubaianus, LXXIII, 1, que le deuxième est mentionné), et il expédie au pape les lettres de Quintus et des évêques numides; cette double circonstance indiquerait qu'il écrivit aussitôt après la première réunion. D'autre part, la réponse du pape ne parvint en Afrique qu'au milieu de l'année suivante; on n'en avait pas connaissance au deuxième concile carthaginois qui s'occupa du baptême des hérétiques, qu'il ait eu lieu au printemps de 256 (Goyau, p. 305) ou à l'automne de 255 (dans ce second système, le premier concile serait du printemps de 255; cf. Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 434). Pourquoi donc saint Cyprien tint-il une nouvelle assemblée avant de connaître l'avis de Stephanus? « Il jugea utile, dit M. l'abbé Duchesne (*loc. cit.*) de couper court à toutes les objections que l'on soulevait en Afrique et de transformer en explications ouvertes la controverse indirecte et sourde qui divisait ses collègues. » On peut croire aussi que, le temps du concile annuel étant arrivé, il ne pensa pas qu'il fût opportun de le différer. D'ailleurs, le premier vote n'avait été émis que par trente et un évêques, y compris Cyprien; on désira sans doute une affirmation plus solennelle; la consultation de Jubaianus en fournit le motif. Quant au retard de la réponse de Stephanus, on peut le mettre sans invraisemblance sur le compte du mauvais état de la mer. Sur ce concile, cf. Mansi, I, col. 925; Hefélé, I, p. 100 sq.; Aubé, IV, p. 325 sq.

⁴ L'importante lettre à l'évêque Jubaianus (LXXIII) contient l'exposé complet des idées soutenues par les deux synodes.

⁵ Voir les détails fournis par Firmilianus, évêque de Césarée (Cypr., *Epist.*, LXXV, 25), puis Eusèbe, *H. E.*, VII, 3.

⁶ *Epist.*, LXXV, 25.

ment les hérétiques et les schismatiques¹. Et il devait sembler dur à un homme qui les avait combattu avec une si belle vaillance de se voir englobé dans la même réprobation qu'eux. Nous avons un écho de l'amertume qu'il en éprouva dans sa lettre à Pompeius, évêque de Sabrata, en Tripolitaine². Pourtant, comme il se sentait suivi de l'épiscopat d'Afrique, soutenu par une bonne partie de celui d'Asie³, il convoqua un nouveau concile le 1^{er} septembre 256⁴ : quatre-vingt-cinq évêques y accoururent, deux autres de Tripolitaine, empêchés de s'y rendre, avaient donné mandat de les représenter à un de leurs voisins. Jamais encore Carthage n'avait contemplé une assemblée ecclésiastique si imposante. Nous en possédons les procès-verbaux, avec le vote motivé de chacun des assistants⁵ ; à l'unanimité, on décida de s'en tenir aux conclusions des deux synodes antérieurs. Les menaces de Stephanus n'avaient donc détaché de Cyprien aucun de ses partisans. Ce n'était pas cependant une déclaration de guerre ; le préambule du compte rendu officiel atteste qu'on ne prétend condamner qui que ce soit, mais proclamer d'une manière solennelle la discipline locale⁶. Un vrai désir de concorde restait au fond du cœur des opposants⁷ ; au plus fort de la discussion, saint Cyprien adressait à son peuple le traité *De bono patientiae* (fin de 255 ou commencement de 256)⁸. La vivacité

¹ « Vel apud haereticos a *pseudoepiscopis* et *antichristis* contra Christi dispositionem profana ordinatione promoti sint », disait Cyprien lui-même dans sa lettre à Stephanus (LXXII, 2) ; cf. LXXIII, 46 ; LXXIV, 2 et sa déposition au concile du 1^{er} septembre 256 (éd. Hartel, p. 461).

² LXXIV, 1, 7 et 8.

³ Voir la lettre de Firmilianus (LXXV), surtout (4) l'adhésion à la doctrine de Cyprien, et (3, 7, 17, 23, 25) les appréciations sévères sur la conduite de Stephanus. Cette lettre répond à une autre de Cyprien qui ne nous est pas parvenue ; elle fut traduite par Cyprien lui-même.

⁴ Le troisième qui s'occupa du baptême des hérétiques, le septième depuis 251.

⁵ *Sententiae episcoporum numero LXXXVII de haereticis baptizandis* (éd. Hartel, p. 435-461). Mansi, I, col. 951-992 ; Hefélé, I, p. 101 sq. ; Aubé, IV, p. 328.

⁶ Hartel, p. 436.

⁷ Cf. *Epist.*, LXXIII, 26, surtout ces mots : « Servatur a nobis patienter et leniter caritas animi, collegii honor, vinculum fidei, concordia sacerdotii », et la lettre de Firmilianus (LXXV, 2). C'est ce que saint Augustin a bien mis en lumière, en répondant aux donatistes qui prétendaient s'autoriser des idées de saint Cyprien sur le baptême (*Epist.*, CVIII, 9-10 ; *De unico baptismo*, 22-26).

⁸ *Cypr., Epist.*, LXXIII, 26. Il y traite la question en général ; à peine pourrait-on découvrir une allusion à Stephanus (15), encore est-elle fort indirecte :

des attaques contre Stephanus ne faisait pas oublier qu'il gouvernait, en qualité de successeur de Pierre, l'église souveraine (*principalem*)¹. Malgré ses dissentiments avec le pape, l'évêque de Carthage s'efforçait de ne pas méconnaître les conseils qu'il avait naguère prodigués aux fidèles dans son livre *De catholicae Ecclesiae unitate*.

La manifestation des quatre-vingt-sept n'était pas pour engager Stephanus à se départir de sa sévère attitude, les relations avec Rome se trouvèrent donc rompues de fait pendant près d'un an². Et l'on ne sait trop comment la crise aurait pris fin, si la mort du pape ne l'eût terminée d'une manière très inattendue : il décéda le 2 août 257³. Son successeur, Xystus II (30 août)⁴, tout en maintenant l'usage romain au sujet du baptême, renoua avec l'Afrique et l'Orient, et laissa au temps le soin d'établir l'uniformité dans la discipline baptismale⁵. Cette condescendance parut douce aux Carthaginois qu'avait irrités l'inflexible rigueur de Stephanus⁶.

Persécution de Valérien. L'heure n'était plus, d'ailleurs, de discussions théologiques. Valérien venait de lancer un édit contre les chrétiens, et surtout contre les chefs des églises⁷. Cyprien, aussitôt appréhendé, com-

« nisi se invicem fratres mutua tolerantia foveant et concordiae vinculum patientia intercedente custodiant ».

¹ Ce mot se trouve, il est vrai, dans une lettre de Cyprien à Cornelius (LIX, 14) : « ... ad Petri cathedram atque ad ecclesiam principalem unde unitas sacerdotalis exorta est... » L'expression est à rapprocher du terme βασιλισσαν de l'inscription d'Abercius ; cf. Duchesne, *Mélanges*, XV, 1895, p. 157, 173 ; O. Marucchi, *Nuovo bull. di arch. crist.*, I, 1895, p. 23, 35.

² Saint Cyprien et ses partisans furent-ils excommuniés formellement par Stephanus ? Aubé (IV, p. 324, note) le pense, contre l'avis de Héfélé (I, p. 102), et les textes sur lesquels il s'appuie ne laissent pas d'être assez forts. Bossuet professait déjà cette opinion dans sa thèse de Sorbonne : « Mihi quidem persuasum est absintem a Stephano fuisse Cyprianum. » (Delmont, *Quid conferant latina Bossueti opera*, p. 96). Mais, quoi qu'en dise Aubé (*ibid.*), il faut bien tenir compte du témoignage des auteurs anciens quand ils affirment que Cyprien mourut en communion avec l'Eglise. Pacianus est formel à ce propos (*Epist.*, II, 7 ; P. L., XIII, col. 1062) : « Cyprianus autem in concordia omnium, in pace communi, in confessorum grege passus est... »

³ Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. cclx ; *Orig. chrél.*, p. 437. Le martyre de Stephanus reste fort douteux ; *ibid.*, p. 438, n. 3 ; Aubé, IV, p. 331-334.

⁴ *Lib. pont.*, loc. cit.

⁵ A l'époque du concile d'Arles (314), la discipline d'Agrippinus et de Cyprien était encore en usage dans les églises africaines ; elle fut réformée par le vi^e canon ; Héfélé, I, p. 184 sq.

⁶ *Vita Cypr.*, 14 : « Jam de Xysto bono et pacifico sacerdote ac propterea beatissimo martyre ab Urbe nuntius venerat. » Cf. Jaffé, I, p. 21, n° 132.

⁷ Sur les causes de la persécution de Valérien et son premier édit de persécution (août 257), cf. Aubé, IV, p. 336-345 ; Allard, *Rev. des quest. hist.*, LX, 1896, p. 390-395.

parut devant le proconsul Aspasius Paternus (30 août 257)¹ ; Son refus de sacrifier et de livrer ses prêtres² lui valut l'exil. De *Curubis*³, où on le relégua, son action ne manqua pas de s'exercer sur Carthage et sur toute la contrée comme au temps de sa première retraite volontaire. Il exhorte les confesseurs condamnés aux mines ou à la prison⁴, évêques, prêtres et diacres, simples fidèles et jusqu'à des vierges et des enfants, il leur envoie des secours par les membres de son clergé⁵ ; on vient le visiter, prendre ses conseils, recevoir ses instructions⁶. Galerius Maximus, successeur de Paternus, le rappela de *Curubis*⁷ pour sévir plus fortement contre lui⁸. Après quelques jours d'attente, le proconsul, qui revenait d'Utique, où une multitude de chrétiens avaient été immolés ensemble (*Massa candida*)⁹, le fit amener devant son tribunal. L'interrogatoire, qui permit à l'évêque de montrer une fois de plus toute son énergie, ne dura que peu d'instant ; il aboutit à une sentence de mort exécutée sur-le-champ. Cyprien fut décapité (14 septembre 258)¹⁰. Ce supplice ne fut, pour ainsi dire, qu'un épisode de la persécution, et les poursuites continuèrent à Car-

¹ *Acta proconsularia*, 1 ; *Vita*, 11-12 ; Pallu, *Fast.*, I, p. 286 sq.

² *Acta procons.*, 1.

³ Aujourd'hui Kourba, sur la côte orientale de Tunisie, au sud de la presqu'île du cap Bon (*Atlas*, I, Nabeul).

⁴ *Epist.*, LXXVI.

⁵ *Ibid.*, LXXVII, 3 ; LXXVIII, 1, 3 ; LXXIX.

⁶ *Vita*, 12, 14.

⁷ *Acta procons.*, 2. Cette décision fut sans doute provoquée par le nouvel édit de persécution que Valérien lança d'Orient (juillet 258) et qui ordonnait de décapiter immédiatement les évêques, prêtres et diacres. *Epist.*, LXXX, 1 ; cf. Aubé, IV, p. 353-361 ; Allard, *loc. cit.* ; Pallu, *Fast.*, I, p. 287 sq.

⁸ Voir le récit du martyre dans les *Acta procons.*, 2-5 ; cf. Aubé, IV, p. 384-392.

⁹ Sur ces martyrs (24 août 258) que plusieurs ont voulu, à tort, attribuer à Carthage, cf. Aug., *Serm.*, CCCVI ; CCCXI, 10 ; *Enarr. in psalm.*, CXLIV, 17 ; *Mart. hieron.*, p. LXX ; Till., *Mém.*, IV, p. 175-177 ; Ruinart, p. 202 sq., 41 et les textes cités par lui. Aubé (IV, p. 386 sq.) conteste l'authenticité du fait, du moins tel que le racontent les passionnaires. De quelque façon qu'on l'explique, il est prouvé aujourd'hui que les victimes d'Utique étaient des chrétiens martyrisés ; on a, en effet, découvert à Guelma une inscription qui parle de leurs reliques (*C. R. Hipp.*, 1893, p. xxxii et xxxviii ; *Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 285, n° 29 ; *Bull. Ant.*, 1893, p. 238-241).

¹⁰ *Acta procons.*, 5 ; *Kalendarium Carthag.*, XVIII, kal. oct. (Ruinart, p. 618 ; *Mart. hieron.*, p. LXXI) ; *Chronogr.* de 354 (*Chron. min.*, I, p. 72) ; *Consularia Constantinopol.* (*ibid.*, p. 228) ; *Fasti Vindobon.* (*ibid.*, p. 289) ; *Liber genealogus anni 452* (*ibid.*, p. 196, n° 625). Prosper Tiro (*ibid.*, p. 440, n° 864) indique par erreur ce martyre à l'année 255 ; Cassiodore, *Chronica* (*ibid.*, p. 147, n° 964) à l'année 257. M. Blampignon écrit aussi (p. 124), par erreur 261.

thage comme dans tout l'Empire. Saint Optat, voulant nous donner une idée de l'acharnement des païens, compare ce temps à un lion furieux¹. « Tout mon clergé, écrivait Cyprien à son collègue Successus, quelques jours avant de mourir, est prêt au sacrifice de sa vie, pour acquérir la gloire divine du ciel². » Les simples fidèles eux-mêmes prouvèrent qu'ils ne craignaient pas les tourments, et le souvenir d'un certain nombre des martyrs d'alors n'est pas effacé³. Le groupe le plus fameux est celui de Montanus, Lucius et leurs compagnons, dont nous pouvons lire encore aujourd'hui l'émouvante Passion⁴. Elle supporte, sans trop de désavantage, la comparaison avec celle des Thuburbitains. Par leur courage, Montanus et ses amis ne furent point indignes de ces illustres modèles (23-25 mai 259)⁵.

Union de
saint Cyprien
et de
son peuple.

Néanmoins aucune des victimes des édits de Valérien, à Carthage n'est aussi célèbre que Cyprien. Les luttes de tout genre qu'il avait soutenues durant neuf années d'épiscopat, la correspondance qu'il entretenait avec les évêques de toutes les contrées du monde romain, la suprématie que lui reconnaissait, sinon le vote exprès, du moins la déférence de ses collègues africains, et cette belle suite de conciles dont il était l'âme,

¹ III, 8 : « Prima fuit ut leo : haec erat persecutio sub Decio et Valeriano. »

² *Epist.*, LXXX, 1.

³ Par exemple le prêtre Victor, une femme du nom de Quartillosia (?), son mari et son fils (*Passio s. Montani*, 7-8, dans Ruinart, p. 232). Je ne sais s'il faut attribuer à Carthage le martyr de Paulus, de l'évêque Successus à qui Cyprien adressait la lettre que je viens de citer (LXXX), et de leurs compagnons, mentionnés dans la même *Passio* (21, Ruinart, p. 237). L'auteur de la *Vita* (17) indique que de nombreux chrétiens partagèrent le sort de Cyprien. Cf. Till., *Mém.*, IV, p. 9-12; Aubé, IV, p. 392, note, et p. 393 sq.

⁴ Ruinart, p. 230-238; P. Franchi de' Cavalieri, *Gli atti de' ss. Montano, Lucio e compagni*, Rome, 1898 (supplément de la *Roemische Quartalschrift*.; *Nuovo bull. crist.*, 1898, p. 241-245). Aubé (IV, p. 339, cf. 392 sq.) suspecte l'authenticité de ces Actes, mais sans fournir d'argument suffisant. Voici les noms de tous ces martyrs : Montanus, Lucius, Flavianus, Julianus, Victorius, Primolus, Renus et Donatianus. Ce dernier, simple catéchumène, fut baptisé en prison; il y mourut, ainsi que Primolus (*Passio*, 2). Les autres, après qu'on les eut éprouvés par le feu (*ibid.*, 3), restèrent plusieurs mois dans leur cachot et y souffrirent de la faim et de la soif (*ibid.*, 12); les cinq premiers succombèrent glorieusement sous le glaive (*ibid.*, 12-15); le sort de Renus n'est pas indiqué. Cf. *Liber genealog. anni 432* (*Chron. min.*, I, p. 196, n° 624). Le souvenir de Montanus est sans doute conservé par une inscription d'Henchir el Begueur : *Memoria sa[n]cti Montani* (C. I. L., VIII, 10665; Héron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1880, p. 270; de Rossi, *La capsella argentea africana*, p. 30).

⁵ C'est la date la plus probable; *Mart. hieron.*, p. LXX; Ruinart, p. 230; Till., *Mém.*, IV, p. 206-214; de Rossi, *loc. cit.*; Allard, III, p. 122; Goyau, p. 311.

qu'il vivifiait de son ardeur, tant d'œuvres de génie avaient propagé son nom bien au-delà des limites de sa province. La mort d'un tel homme fut donc regardée comme un deuil général; je n'en veux d'autre preuve que la mention qu'en font la plupart des chonographes¹. L'Eglise d'Orient connaît et goûte ses livres, elle prononce des panégyriques à sa louange². L'Eglise romaine associe son souvenir à celui de Cornelius dans les prières du canon de la messe³ et témoigne par ce rare honneur en quelle estime elle tient, malgré des désaccords passagers, le champion de la foi en Afrique⁴.

Ces hommages, cette universelle sympathie pouvaient rendre Carthage fière de son évêque, comment l'auraient-ils consolée de sa mort? Entre elle et lui s'étaient formés des liens si intimes qu'ils semblaient indissolubles. Les persécutions, les attaques du schisme et de l'hérésie, pasteur et fidèles lès avaient subies de concert. De concert ils s'étaient réjouis du retour des *lapsi* à la foi, de l'élection de Cornelius et des bons rapports rétablis avec Xystus, après les rigueurs du pape précédent. Cette longue communauté de souffrances et de joies, qui faisait vibrer les cœurs à l'unisson, le fer du bourreau la terminait brusquement. Malgré l'orgueil très légitime d'inscrire enfin l'un de ses évêques sur la liste de ses martyrs⁵, la chrétienté carthaginoise se sentit frappée tout entière en la personne de Cyprien. Chacun s'était ingénié à le soustraire aux recherches de la police⁶, il avait refusé; on espérait pourtant qu'il échapperait. Aussi ce fut un émoi profond quand

¹ Cf. ci-dessus, p. 497, n. 10. Voir aussi les nombreux *testimonia* groupés par M. Harnack (*Gesch.*, p. 701-717) et Tillemont (*Mém.*, IV, p. 185-193); Duchesne, *Culle*, p. 273.

² Le sermon de saint Grégoire de Nazianze: » Εἰς τὸν ἅγιον ἱερομόναρχον Κυπριανόν... » (P. G., t. I des œuvres du saint, *Serm.*, XXIV), malgré la confusion qui s'y remarque entre les deux Cyprien, celui de Carthage et celui d'Antioche, renferme néanmoins certaines phrases qui s'appliquent indubitablement au premier (6, 12); cf. Ruinart, p. 204, 15; Till., *Mém.*, IV, p. 601, n. 1.

³ Il est représenté dans une peinture des catacombes avec le pape Cornelius (de Rossi, *Roma sott.*, I, pl. 2; cf. Wilpert, *Nuovo bull. crist.*, IV, 1898, p. 56), et avec saint Laurent sur un verre doré qui provient aussi des catacombes (Duruy, VI, p. 398).

⁴ Ses reliques furent apportées en France sous Charlemagne et déposées par Charles le Chauve dans le monastère de saint Corneille et de saint Cyprien, à Compiègne. Till., *Mém.*, III, p. 470 sq.; IV, p. 197 sq.; Ruinart, p. 205, 17; Blampignon, p. 128. Cf. ci-dessous, p. 562

⁵ *Vita*, 49.

⁶ *Ibid.*, 14.

on apprit l'arrestation¹. Impuissante désormais à le défendre contre les soldats, la foule émue tint du moins à l'entourer jusqu'au bout de son affection, de son respect. Partout où il se transporte, chez le *strator* du proconsul, au lieu de l'interrogatoire, à l'endroit du supplice, elle assiste à sa glorieuse confession, admire son courage et demande à partager son sort². Puis, quand tout est terminé, le clergé s'occupe de soustraire son corps à la curiosité des païens, accourus eux aussi nombreux à ce spectacle. En grande pompe, on le transporte de nuit à l'*area* de Macrobius préparée pour sa sépulture³. Bientôt deux basiliques s'élèveront, l'une sur son tombeau (*memoria*), l'autre dans l'*ager Sexti* sanctifié par sa mort (*mensa*)⁴. On lira sans cesse avec amour les Actes de sa double confession et de son martyre⁵; son témoignage sera maintes fois invoqué contre les hérétiques⁶. Sa mémoire restera en vénération dans cette ville à laquelle il a procuré une gloire nouvelle; on célébrera sa fête tous les ans avec solennité⁷. On déposera les corps des autres martyrs, comme une escorte d'honneur, auprès du sien⁸.

En conservant pieusement son souvenir, Carthage ne faisait, d'ailleurs, que payer une dette de reconnaissance envers l'un de ses citoyens qui l'avaient le plus aimée. Il suffit de parcourir les lettres qu'il écrivait aux confesseurs et au clergé, pendant l'exil de 250-251, pour se rendre compte des regrets que lui cause cet éloignement nécessaire. Mais l'ardeur de ses sentiments n'éclate nulle part mieux que

¹ *Ibid.*, 15.

² *Acta procons.*, 2, 3, 5. Voir encore les détails caractéristiques donnés par l'auteur de la *Vita*, 15, 16, 18.

³ *Acta procons.*, 5, sub fine.

⁴ Victor Vit., I, 16. Voir ci-dessus, p. 176-182.

⁵ Les Actes de sa première confession (257) se trouvaient dès son vivant entre les mains des confesseurs; *Epist.*, LXXVII, 2.

⁶ Les œuvres de saint Augustin, en particulier, redisent sans cesse le nom de celui que l'évêque d'Hippone appelle « doctor suavissimus et martyr beatissimus » (*De doctr. christ.*, II, 40, 61) et lui empruntent quantité d'arguments pour combattre les adversaires de la foi. Cf. aussi, dans Prudence, *Peristephanon*, l'hymne 13, *Passio sancti Cypriani martyris* (P. L., LX, col. 569-580).

⁷ Le 14 septembre, jour anniversaire de sa mort. Sur ces honneurs posthumes et ce culte rendu à saint Cyprien, cf. Ruinart, p. 198, 1; 200 sq., 6; 203-205, 14-17. Procope (*Bell. Vand.*, I, 21) nous apprend que cette fête servait à désigner une saison; on appelait *cypriens* les vents de tempête qui soufflaient en Afrique vers le mois de septembre.

⁸ Voir ci-dessus, p. 177.

dans ce dernier billet¹; sorte de testament spirituel, où il explique à tous pourquoi il s'est mis à l'abri pendant quelques jours: il ne veut pas qu'on l'entraîne à Utique; quand le proconsul sera de retour, il se présentera devant lui; l'évêque de Carthage doit mourir à Carthage et donner jusqu'à la fin l'exemple à ceux que Dieu a commis à ses soins. Le souci, ou plutôt l'estime et l'amour de son peuple, saint Cyprien l'avait manifesté durant tout son épiscopat. J'ai rapporté déjà plus d'un trait de sa sollicitude que ses écrits nous font connaître ou que son biographe énumère avec complaisance². La peste, qui désola l'Afrique et causa dans la capitale des ravages effrayants, lui fut une occasion de déployer son zèle³. Les païens ne manquèrent pas de rendre les chrétiens responsables de tout le mal: la vigne venait-elle à couler, la grêle endommageait-elle les moissons, un cyclone déracinait-il les oliviers, une sécheresse tarissait-elle les sources; rien de plus aisé que d'attribuer ces désastres aux disciples du Christ. Un habitant de Carthage, Demetrianus, se signalait en particulier par ses déclamations furibondes. Cyprien dirigea un traité contre lui pour disculper les chrétiens, et spécialement ceux dont il est le chef direct⁴. Il reste indifférent aux outrages dont l'abreuvent les magistrats, les beaux esprits ou la populace. Ceux-là le proscrivent et confisquent ses biens⁵; les autres, par moquerie, lui appliquent le nom injurieux de *Coprien*⁶; les derniers vocifèrent: « Cyprien aux lions⁷! » Il ne s'émeut pas. S'agit-il, au contraire, de ses fidèles, aussitôt il vole à leur secours et tient tête à leurs agresseurs. Pour ses chers Carthaginois, nous le trouvons toujours sur la brèche; et de cette vaillance ils durent lui garder une profonde gratitude. Je ne serais point surpris cependant

¹ *Epist.*, LXXXI; cf. *Vita*, 19.

² Voir surtout *Vita*, 10.

³ *Ibid.*, 9; cf. *De mortalitate*, 14-16; *Ad Demetrianum*, 10-11; Till., *Mém.*, IV, p. 120-127; Aubé, IV, p. 304-309.

⁴ *Ad Demetrianum*, voir surtout 1-3, 7, 8, 10. Selon Tillemont (*Mém.*, IV, p. 123), ce personnage était un magistrat de la ville, peut-être un assesseur du proconsul. D'autres en font le proconsul en personne; mais Aubé (IV, p. 305-308, surtout la note) n'est pas éloigné de croire que c'est un être tout fictif, le type du païen, tandis que M. Havet (p. 289) le présente comme un rhéteur. Cette dernière opinion et celle de Tillemont me paraissent seules vraisemblables.

⁵ *Epist.*, LXVI, 4.

⁶ Lactance, *Insl.*, V, 26-27.

⁷ Voir ci-dessus p. 476, 487 sq.

qu'ils lui aient su plus de gré encore de la façon dont ils les associa au gouvernement de son église.

Lui qui répétait, nous l'avons entendu, qu'un évêque n'a pas le droit d'imposer à un autre ses idées personnelles sur la discipline ecclésiastique, il espérait aussi beaucoup plus de l'adhésion spontanée des cœurs que d'une direction trop hautaine. Il n'hésitait pas, à l'occasion, à parler ferme, et pourtant le libre concours de toutes les bonnes volontés lui paraissait surtout désirable pour la direction de la communauté. Tout devait s'y passer au grand jour : « Dès les premiers temps de mon épiscopat, écrit-il à ses prêtres¹, je me suis fait une loi de ne rien décider de mon autorité privée, sans prendre votre avis, sans obtenir le consentement de mon peuple. » Il revient à plusieurs reprises sur cet heureux usage : « Dans les ordinations cléricales, frères bien-aimés, dit-il encore au clergé et aux fidèles², j'ai l'habitude de vous consulter tout d'abord et d'examiner, d'accord avec vous, la conduite et les mérites de chaque candidat. » On découvre dans ses œuvres maint passage inspiré de ce même esprit d'union intime avec ceux qu'il administre³. Grâce à Cyprien, les Carthaginois conçurent donc un goût très vif pour les affaires religieuses. Ils furent admis dans les conciles, et nous savons que, lors de la grande assemblée du 1^{er} septembre 256, une foule considérable, — « praesentibus etiam plebis maxima parte », — assistait aux délibérations⁴. Bien que tous ces chrétiens dussent se borner au rôle de spectateurs⁵, leur affluence indique assez qu'ils n'étaient point indifférents aux questions agitées et qu'une vaine curiosité ne les avait pas seuls attirés. Ils se passionnaient, au contraire, et prenaient parti en faveur des champions de la doctrine africaine. Et l'on se représente sans peine l'enthousiasme qu'excitèrent les quatre-vingt-sept évêques qui se prononcèrent tour à tour, à haute voix, contre ce qu'on appelait les prétentions de Stephanus. En passant au christianisme, cette popu-

¹ *Epist.*, XIV, 4.

² *Ibid.*, XXXVIII, 1.

³ *Ibid.*, XVII, 3; XIX, 2; XXXI, 6, où le clergé romain le loue d'étudier l'affaire des *lapsi*, « consultis omnibus episcopis presbyteris diaconibus confessoribus et ipsis stantibus laicis »; cf. XXX, 5; XLIII, 7; LV, 5, et LXVI, 8 : « scire debes episcopum in ecclesia esse et ecclesiam in episcopo... »

⁴ Ed. Hartel, p. 435.

⁵ Dans certains cas pourtant, les prêtres prenaient part aux décisions conciliaires; saint Cyprien le dit très nettement, *Epist.*, LXXI, 1.

lation ne dépouillait pas sa nature : nous verrons bientôt de quelle ardeur elle était possédée pour les spectacles des yeux. N'était-ce pas un spectacle rare que celui de ces personnages vénérables, réunis en de solennelles assises ? On devait y accourir avec d'autant plus d'intérêt que l'Eglise interdisait à son peuple de se mêler aux païens dans les théâtres. Un concile était donc une occasion pour eux de satisfaire du même coup leur foi et leur amour du décor. Je n'insinue pas qu'en établissant cet usage Cyprien eût en vue autre chose que les avantages spirituels qui en résulteraient ; mais il advint, par une coïncidence à laquelle on ne songeait guère, que les fidèles se plurent à ces réunions et les suivirent avec empressement. Cyprien ne pouvait regretter ces manifestations ; Elles lui prouaient mieux que les plus éloquents discours le zèle des siens pour sa querelle. Il se sentait en parfaite harmonie d'idées avec eux et puisait dans l'expression sincère, encore qu'un peu exubérante, de leur attachement, une nouvelle énergie pour combattre des pratiques à son avis pernicieuses.

Son épiscopat est donc, sans contredit, l'époque la plus glorieuse de l'église de Carthage. Le christianisme, il est vrai, se développera davantage, par la suite, dans la riche cité, jusqu'à l'absorber tout entière ; il n'en avait conquis qu'une portion au milieu du III^e siècle. Aussi n'est-ce pas au nombre de ses adeptes que je fais allusion. Mais quand vit-on réunies plus tard tant de favorables circonstances : un évêque illustre par son génie, son courage, ses vertus, son martyre ; des schismes menaçants repoussés ; de hautes questions de doctrine débattues avec ampleur dans des assemblées mémorables ; et, par-dessus tout, un peuple uni à son chef par tant de liens et si forts, et lui témoignant durant tout son épiscopat le plus tendre respect ? Retenons surtout le dernier trait. Certes de pareils sentiments étaient fréquents chez les chrétiens. Il y a lieu de croire cependant qu'ils n'étaient pas toujours portés au même degré, car le clergé de Rome se plaît à célébrer « le mutuel amour, les marques de charité et d'affection que se prodiguaient » tous les frères de la communauté de Carthage¹.

¹ *Epist.*, XXXVI, 3.

CHAPITRE IV

LE DONATISME

I

De Cyprien au donatisme.

En dépit des opinions très arrêtées qui se trouvaient en conflit, la querelle baptismale se termina promptement. Ce ne fut qu'un nuage assez vite dissipé, il n'engendra pas de tempête. Pendant cette crise, le fait mérite toute notre attention, l'épiscopat africain donna les marques les plus évidentes d'une complète solidarité. Groupés autour de saint Cyprien, ses collègues partagent ses idées et le soutiennent de leurs votes dans les réunions synodales. Peu à peu les dissidents se rangent à l'avis de la majorité¹; si quelques-uns persistent dans un autre système, on ne voit pas qu'ils aient formé une opposition bruyante. Le donatisme offre un tout autre caractère. L'Afrique, si unie jusqu'alors, se divise; c'est à une lutte intestine, non plus à un combat contre les églises transmarines, que nous allons assister. L'empereur, le pape, les conciles de Gaule et d'Italie se mêlent au débat, mais uniquement pour pacifier ou réprimer; la guerre demeure circonscrite aux seules régions africaines. Quand les belligérants réclament l'intervention des puissances extérieures, on peut les comparer justement aux Etats modernes qui instituent un arbitrage pour régler quelque désaccord. Les arbitres

¹ Tel est, par exemple, le cas de Jubaianus, qui, d'abord hostile au baptême intégral des hérétiques, adopta ensuite la discipline commune aux Africains, après que saint Cyprien (*Epist.*, LXXIII) la lui eût démontrée préférable à l'autre; cf. *Sententiae episcoporum* (éd. Hartel, p. 435).

avaient les moyens et le droit de parler en maîtres, ils essayèrent à plusieurs reprises d'élever la voix ; on refusa de les entendre, et ce déplorable schisme, avec des alternatives de calme et de violence, se perpétua au-delà du IV^e siècle. Carthage le vit éclore ; sans être directement intéressée à toutes les péripéties de la lutte, aucune cependant ne la laissa indifférente. Les hostilités ne commencèrent pas au lendemain du martyre de saint Cyprien. Son puissant génie avait si fortement agi sur les évêques de son pays que le faisceau des bonnes volontés ne pouvait pas se rompre aussitôt, il ne fallut rien moins que l'accès aux dignités ecclésiastiques d'une génération nouvelle pour que le dissentiment éclatât. Plus de quarante années s'écoulèrent donc pendant lesquelles l'église de Carthage semble avoir joui d'une paix au moins relative. Nous savons que le siège épiscopal fut occupé, dans cette seconde moitié du III^e siècle, par Lucianus et Carpophorius, mais nous ne sommes pas en mesure d'assigner une date plus précise à leur gouvernement¹.

Persécution
de Dioclétien
et de
Maximien.

Quand Dioclétien promulgua ses édits successifs de persécution² (303-305), l'Afrique souffrit particulièrement. Quoique les poursuites, au dire d'Eusèbe³, n'y aient duré que deux ans à peine, Maximien Hercule et ses représentants y mirent un tel acharnement que les martyrs se multiplièrent. Les ordres impériaux, « affichés dans toutes les colonies et les cités⁴ », interdisaient les assemblées pour la célébration des saints mystères⁵ et enjoignaient de remettre aux autorités les objets du culte et les livres sacrés⁶. Des enquêtes sévères furent con-

¹ Optat, I, 19. M. Ziwsa, dans son édition (C. S. E. L., XXVI, index, p. 224), dit qu'il n'est pas certain que Carpophorius ait siégé entre Cyprien et Lucianus, et il ajoute (p. 236) à propos de Lucianus : « Cypriano vel Carpophorio successisse dicitur. » Nous sommes autorisés, je crois, à voir en Lucianus le successeur immédiat de Cyprien, par le texte de la *Passio ss. Montani, Lucii...*, 23 (Ruinart, p. 238). Il est probable, d'ailleurs, que ces deux personnages ne furent pas seuls à occuper le siège épiscopal entre Cyprien et Mensurius. Cf. Morcelli, I, p. 52.

² Voir la suite des faits dans Tillemont, *Mém.*, V, p. 1-179, et dans Goyau, p. 364-372.

³ *Mart. Palest.*, 13 ; il marque la fin de la persécution en Afrique après le 1^{er} mai 305, elle y sévissait déjà le 19 mai 303 ; cf. *Gesta apud Zenophilum* (C. S. E. L., XXVI, p. 186).

⁴ *Acta s. Felicis*, 1 (Ruinart, p. 355).

⁵ C'est pour avoir tenu une réunion chrétienne que furent condamnés Saturninus, Dativus et leurs compagnons dont il va être question (Ruinart, p. 382-390).

⁶ Voir le procès-verbal cité dans les *Gesta apud Zenophilum*, *loc. cit.*

duites dans toute la province, et beaucoup de chrétiens se laissèrent intimider par les menaces. On vit non seulement des laïques ou des membres inférieurs du clergé, mais des prêtres et jusqu'à des évêques livrer les Ecritures¹. Ceux qui cédèrent ainsi devant les injonctions du pouvoir furent flétris du nom de traîtres (*traditores*). Que certains Carthaginois aient succombé dans cette occurrence comme à l'époque de Dèce, le fait est vraisemblable ; cependant les témoignages que nous possédons ne parlent pas de ces faiblesses. Ils nous montrent² plutôt les chrétiens de la capitale, toujours enclins aux excès, allant trouver les magistrats, leur déclarant qu'ils tenaient les Ecritures, et qu'ils refusaient de les apporter. Le parti des exaltés survivait à Tertullien.

L'évêque Mensurius défenseur de la doctrine traditionnelle, s'éleva contre de pareilles pratiques et défendit d'honorer comme des martyrs ces fanfarons de vertu. Son interdiction visait encore une autre catégorie de personnes. Certains fidèles, paraît-il, las de la vie, criblés de dettes ou coupables de fautes graves, n'hésitaient pas à se faire incarcérer, dans le double espoir d'échapper aux justes rigueurs qui les menaçaient d'autre part et de jouir dans leur cachot des attentions délicates de leurs frères. Mensurius considérait qu'un emprisonnement ou une mort supportée dans cet esprit était plutôt une délivrance qu'un sacrifice. Tout en blâmant avec énergie ces pratiques, il ne laissait pas de résister au pouvoir ; mais, persuadé qu'on obtiendrait autant ou plus par l'habileté qu'en usant de violence, voici le stratagème qu'il employa et qu'il a raconté lui-même³. Par son ordre, on déposa dans une basilique⁴ tous les écrits entachés d'hérésie et à ce titre réprouvés par les catholiques. Le proconsul Anulinus fit main basse sur ce qu'on lui abandonnait de grand cœur, les Ecritures furent sauvées et l'évêque du même coup.

Moins astucieux ou moins heureux que lui, beaucoup de fidèles, qui pourtant ne s'offraient pas d'eux-mêmes, furent saisis et soumis à diverses tortures ; les prisons de Carthage en regorgèrent⁵. C'étaient surtout des habitants d'autres

¹ Optat. I, 13.

² Aug., *Breviculus collationis*, III, 25.

³ *Ibid.*

⁴ « In basilica Novorum », lisons-nous dans le texte de saint Augustin (*ibid.*) ; il s'agit évidemment de la *basilica Novarum* ; cf. ci-dessus, p. 315.

⁵ Till., *Mém.*, V, p. 238.

viles que les magistrats envoyaient au tribunal du proconsul : tel ce Félix, évêque de *Thibiuca*¹, qu'Anulinus à son tour expédia à l'empereur et qui fut exécuté en Italie² ; tels encore le prêtre Saturninus, le décurion Dativus et cinquante chrétiens et chrétiennes que les autorités d'*Abitina*³ livrèrent au gouverneur⁴, et qui moururent de faim dans les cachots. La communauté locale fournit aussi son contingent ; dans ce dernier groupe de plus de cinquante martyrs, trois femmes, dont une vierge de bonne naissance, Victoria, peuvent être certainement revendiquées par elle⁵. On conjecturera sans trop de hardiesse que d'autres Carthaginois encore s'étaient trouvés mêlés, par suite de circonstances difficiles à élucider, aux confesseurs venus de la petite cité d'*Abitina*⁶. Quels qu'aient été leurs mérites, ils pâlisseraient à côté des glorieuses victimes de Septime Sévère, de Dèce et de Valérien. Leur souvenir, qui se conserva sans doute dans les fastes de cette église⁷, ne fut pas l'objet d'un respect aussi assidu, ni d'un culte aussi fervent. Néanmoins la persécution où ils trouvèrent la mort est la plus importante de toutes celles qui sévirent dans le pays, puisqu'elle donna naissance à l'interminable lutte entre catholiques et donatistes.

¹ Zouitina, sur la rive droite de la Medjerda, au sud-ouest de Tebourba; Tissot, *G.*, II, p. 287-289, atlas, pl. XVII.

² *Acta s. Felicis* (Ruinart, p. 355-357) : Félix fut emprisonné à Carthage le 24 juin 303 (*ibid.*, p. 356, 4).

³ Localité non identifiée. qu'on doit peut-être chercher aux alentours de *Membressa* (Medjez el Bab), sur la rive droite de la Medjerda; Tissot, *G.*, II, p. 771.

⁴ *Acta ss. Saturnini, Dativi...*, 4 (Ruinart, p. 383-390). Leur comparution devant le proconsul est du 12 février 304; Aug., *Brevic. collat.*, III., 32; *Ad Donat.*, 18; Ruinart, p. 381; *Mart. hieron.*, p. LXXI. Sur ces Actes, cf. Duchesne, *Dossier*, p. 591 et 628.

⁵ *Acta ss. Saturnini, Dativi*, 7 (Ruinart, p. 385.)

⁶ Un chroniqueur mentionne en l'an 304 le martyr à Carthage de l'évêque Timothée (*Barbarus Scaligeri, Chron. min.*, I, p. 291, n° 202); je ne sais qui est ce personnage. L'indication du *Liber genealogus anni 452* est plus claire (*ibid.*, I, p. 196, n° 626) : « Ab his (Dioclétien et Maximien) coacti... Mensurius Karthaginis, Strathon et Cassianus diaconi urbis et Cecilianus, dum essent veritatis ecclesiae diacones publice in Capitolio tura et evangelia concrema-verunt ». Ce Caecilianus n'est-il pas le futur successeur de Mensurius?

⁷ Il a survécu en d'autres endroits d'Afrique, témoin cette inscription de Guelma où sont mentionnés les martyrs Félix et Vincent, qui faisaient partie de ce groupe; cf. Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1896, p. 192.

II

gines
isme. Le stratagème dont s'était servi Mensurius pour sauvegarder les Écritures n'avait pas reçu l'approbation générale, les rigoristes n'admettaient pas de pareils subterfuges. On en vint bientôt, par une pente très naturelle, à accuser l'évêque d'avoir réellement remis les livres ecclésiastiques, imaginant ensuite un conte ridicule pour détourner les soupçons¹. En réalité, on lui en voulait d'avoir contrecarré le fanatisme de quelques-uns. Si l'on met de côté les idées en présence, son cas me paraît tout semblable à celui de saint Cyprien résistant aux prétentions des confesseurs ; de causes analogues résultèrent les mêmes effets. Un parti d'opposition se forma : encouragé par quelques brouillons du dehors, il rompit avec celui qu'on regardait comme un prévaricateur. Donatus, évêque de *Casae Nigrae*², en Numidie, vint prendre la tête du mouvement et essaya de former un schisme³. Soit que le terrain n'eût pas encore été assez préparé, soit que l'innocence de Mensurius éclatât avec trop d'évidence, il ne recruta qu'un nombre fort restreint d'adhérents. Aussi saint Optat et saint Augustin, à qui nous devons tant de renseignements sur le donatisme⁴,

¹ Sur ces accusations, voir la correspondance échangée entre Mensurius et Secundus de Tigisi, doyen des évêques de Numidie ; elle est résumée par saint Augustin (*Brevic. collat.*, III, 25, 27, 32 ; *Ad Donat.*, 18 ; *De unico bapt.*, 29 ; *Contra Gaudent.*, I, 47).

² On ignore à quelle localité actuelle correspond cette ville ; cf. *Mélanges*, X, 1890, p. 560 ; XIV, 1894, p. 76, n. 1.

³ Aug., *Brevic. collat.*, III, 24. Ailleurs (*De haeres.*, 69 ; cf. *Serm.*, XLVI, 39) saint Augustin dit que Donatus, venu de Numidie, excita le peuple de Carthage contre Caecilianus et ordonna le pseudo-évêque Majorinus ; il le distingue de l'autre Donatus, successeur de Majorinus ; cf. *Contra Crescon.*, II, 2 et 3 ; *Brevic. collat.*, III, 36 ; *Ad Donat.*, 17 et 20 ; *Retract.*, I, 21, 1 ; *Till.*, *Mém.*, VI, p. 4-5, 697-698.

⁴ Les passages utiles du livre de saint Optat seront indiqués dans les notes de ce chapitre. En ce qui concerne saint Augustin, bien que j'aie également multiplié les références, il ne sera pas hors de propos de donner ici une indication générale ; les allusions au donatisme sont, en effet, répandues de tous côtés dans ses œuvres. Avant tout, il faut consulter les treize écrits spécialement dirigés contre les donatistes, que Migne a réunis au tome XLIII de la *Patrologie latine* (IX des œuvres de saint Augustin). A la suite de ces livres (*ibid.*, col. 757-760), on trouvera une liste des lettres, traités sur les Évangiles, explications des Psaumes, sermons et opuscules divers, où saint

tiennent-ils cette tentative pour négligeable ; le second a même pu dire, sans blesser la vérité, que la scission ne s'opéra qu'après la mort de Mensurius¹. Ce premier essai infructueux ne découragea pas ceux qui l'avaient risqué. Résolus à faire un scandale, ils attendirent une occasion plus favorable, qui se présenta quelques années plus tard (311).

L'élection
de l'évêque
Caecilianus.

Caecilianus, successeur de Mensurius, était un de ses diacres, qui l'avait beaucoup aidé dans la répression des abus. On conçoit qu'il ait hérité des haines accumulées contre le précédent évêque. Elles se déchainèrent aussitôt que le peuple eut porté sur lui son choix presque unanime². La faction qui avait déjà machiné contre Mensurius et qui protesta immédiatement contre l'élection de Caecilianus se composait d'éléments assez disparates, réunis dans une commune aversion. Elle avait pour chefs deux prêtres ambitieux, Botrus et Celestius, rêvant pour eux-mêmes la dignité épiscopale³. A côté d'eux, figuraient quelques vieillards entre les mains de qui Mensurius, partant pour le voyage où il devait mourir⁴, avait déposé les trésors de l'église et qui pensaient se les approprier⁵. Mais l'âme de la résistance fut une veuve riche et considérée, Lucilla, blâmée jadis publiquement par Caecilianus pour certaines pratiques répréhensibles et désireuse de se venger de cet affront⁶ ; elle ne ménagea pour atteindre ce but ni l'intrigue, ni l'argent⁷. Ce parti, moitié

Augustin combat les mêmes adversaires. Dans un appendice, analogue à celui que M. Ziwsa a mis à son édition de saint Optat, mais beaucoup plus développé, sont rassemblés les documents (lettres de Constantin, rapports des fonctionnaires, pièces de chancellerie, lois, etc.) qui éclairent l'histoire du schisme depuis l'origine jusqu'en 414 ; M. l'abbé Duchesne en a fort habilement débrouillé l'ordre dans son *Dossier du donatisme*. Enfin, la préface de ce tome XLIII contient un substantiel résumé de l'histoire du schisme, mais les références devront en être contrôlées avec soin.

¹ *De unico bap.*, 29 ; *Contra litt. Petil.*, III, 29 ; cf. Optat, I, 15.

² Optat, I, 18, « tunc suffragio totius populi Caecilianus eligitur ».

³ *Ibid.*

⁴ Le motif et les détails de ce voyage sont donnés par Optat (*ibid.*, 17).

⁵ *Ibid.*, 18.

⁶ *Ibid.*, 16. Saint Augustin, qui confirme le récit d'Optat (*Contra epist. Parmen.*, I, 5), parle de « Lucilla pecuniosissima tunc et factiosissima femina ».

⁷ On peut voir dans les *Gesta apud Zenophilum* (19 b, 23 a et b, 24 a et b, p. 189, 194, 195, 196, C. S. E. L., XXVI) la lettre de l'évêque Fortis qui parle « de quadringentis follibus Lucillae, clarissimae feminae, pro quo vobis conjurastis, ut fieret Majorinus episcopus ». Le *follis* de Constantin valait environ 0 fr. 65 (Bouché-Leclercq, p. 584) ; les évêques auraient donc reçu à peu près 260 francs. J'ai peine à croire, en effet, qu'il s'agisse du *follis argenteus* (= 140 fr. 985), encore moins du *follis aureus* (= 1127 fr. 88) (*ibid.*). Cf. Aug., *De unit. Eccl.*, 46, 73 ; *Contra epist. Parmen.*, I, 5.

laïque, moitié ecclésiastique, rappelait donc de fort près, tant par la qualité de ses membres que par les sentiments dont ils étaient animés, la coterie turbulente de Felicissimus¹. Voici sur quel prétexte ils fondèrent leurs réclamations.

On n'avait convoqué, pour la nomination du nouvel évêque, que les titulaires des sièges voisins ; Félix d'Abthugni lui avait imposé les mains². Les évêques de Numidie se sentirent blessés de ce qu'on ne les eût pas appelés dans une circonstance aussi solennelle, bien que, suivant saint Augustin, la coutume établie n'autorisât point complètement leur dépit³. A supposer que les adversaires carthaginois de Caecilianus n'aient pas provoqué ce mécontentement, du moins ils l'exploitèrent ; tous leurs efforts tendirent à représenter la consécration comme entachée de nullité. Sur leurs instances, Secundus de *Tigisi*⁴, doyen des évêques numides, et soixante-dix de ses collègues se rendirent à Carthage pour prononcer sur le cas de Caecilianus⁵. Dissimulant avec soin leurs rancunes personnelles, les factieux feignirent devant le synode de n'avoir en vue que les intérêts de l'Eglise ; sans rien articuler directement contre l'élu du peuple, ils s'en prirent à Félix d'Abthugni, qu'ils accusèrent d'avoir livré les Ecritures⁶. La situation ne laissait pas d'être piquante, car plus d'un parmi ceux qui s'érigeaient alors en justiciers était coupable précisément de la faute qu'on lui demandait de condamner⁷, ce qui ne les empêcha pas de déclarer Caecilianus irrégulièrement investi par un traditeur et

¹ Saint Augustin (*Psalmus contra partem Donati*) a bien distingué les trois éléments, quand il les qualifie d'*impij, fures, superbi*.

² Optat, I, 18. Cf. Aug., *Contra Crescon.*, III, 67 ; *Brevic. collat.*, III, 26 ; *Epist.*, LXXXVIII, 3. *Abthugni* correspond à Henchir es Souar (*Bull. arch.*, 1893, p. 226, 227).

³ *Brevic. collat.*, III, 29 : « Cum aliud habeat Ecclesiae catholicae consuetudo, ut non Numidiae, sed propinquoeres episcopi episcopum Ecclesiae Carthaginis ordinat : sicut nec Romanae Ecclesiae ordinat aliquis episcopus metropolitanus, sed de proximo Ostiensis episcopus. » Malgré ce texte, je m'explique les scrupules d'Héfélé qui se demande (I, p. 170) si cette convocation des seuls évêques voisins de Carthage était bien dans l'ordre.

⁴ Aïn el Bordj, à mi-chemin entre Constantine et Aïn Beïda (Tissot, *G.*, II, p. 420-423, atlas, pl. XXI ; Diehl, *Nouv. arch. miss.*, 1893, p. 356-362.

⁵ Aug., *Brevic. collat.*, III, 32 ; *Serm.*, XLVI, 39 ; cf. Mansi, II, col. 407-410 : sur ce conciliabule et l'origine du donatisme en général, Héfélé, I, p. 169-173.

⁶ Optat, I, 19 ; Prosper Tiro (*Chron. min.*, I, p. 450 sq., n° 1026).

⁷ Une douzaine d'évêques s'étaient mutuellement convaincus d'avoir livré les Ecritures, au concile tenu à Cirta (Constantine) le 4 mars 305. Optat, I, 13-14, 19 ; Mansi, I, col. 1247 sq. ; Héfélé, I, p. 127-129 ; Duchesne, *Dossier*, p. 629, avec toutes les références aux œuvres de saint Augustin.

de lui substituer un certain Majorinus, lecteur du clergé de Carthage et créature de Lucilla¹ : une lettre synodale instruit les fidèles de cette décision. Les opposants triomphaient et le schisme était consommé (312).

Intervention
de Constantin

Caecilianus, dont le consécrateur ne méritait nullement les reproches lancés contre lui, demeurait l'évêque légitime. Les églises transmarines et celles d'Afrique qui ne suivaient pas Secundus de Tigisi n'avaient pas hésité à entrer en communion avec lui². Constantin l'acceptait à son tour comme régulièrement investi : le rescrit par lequel l'empereur notifiait au proconsul Anulinus l'exemption des charges municipales pour le clergé catholique³ spécifie que cette immunité est accordée à la seule église qui reconnaît pour son chef Caecilianus. Mais ce qui montre encore mieux les dispositions de Constantin, c'est qu'il remit à Caecilianus lui-même⁴ une somme d'argent à distribuer aux chrétientés africaines et l'avertit de compter sur l'appui du proconsul et du vicaire contre les fauteurs de troubles dont il a entendu parler⁵. Cette adhé-

¹ Optat, I, 20; Aug., *De unit. Eccl.*, 73; saint Augustin résume tout le récit d'Optat dans son traité *Contra epist. Parmen.*, I, 5; cf. *Gesta apud Zenophilum*, 17 a (C. S. E. L., XXVI, p. 185); Duchesne, *Dossier*, p. 631.

² Cette remarque, qui est de saint Augustin (*Contra epist. Parmen.*, I, 9), prouve qu'il s'écoula un certain temps entre l'élection et la réunion du synode qui déposa Caecilianus (cf. Till., *Mém.*, VI, p. 15). Il faut sans doute placer dans cet intervalle les opérations de la commission d'enquête envoyée à Carthage par Secundus de Tigisi (Héfélié, I, p. 171).

³ Eusèbe, *H. E.*, X, 7 : Ἐπειδὴ ἐκ πλειόνων; *Cod. Theod.*, XVI, 2, 1.

⁴ *Ibid.*, 6 : Ἐπειδὴ περ ἤρρεσε. Constantin envoyait 3.000 *folles* (sans doute des *argentei*; voir ci-dessus, p. 510, n. 7), c'est-à-dire un peu plus de 420.000 francs.

⁵ Ceci montre que saint Optat est dans l'erreur quand il prétend que le premier avis des affaires de Carthage fut donné à l'empereur (I, 22 « Constantinum harum rerum adhuc ignarum ») par la lettre des évêques schismatiques (*ibid.*) qui demandaient à être jugés par leurs collègues d'Europe. Mais quels sont les fauteurs de troubles ici désignés, les factieux soulevés sous l'épiscopat de Mensurius par Donatus de *Casae Nigrae* ou les adhérents au synode des soixante-dix évêques? J'incline vers la seconde hypothèse. Il fallait qu'un mouvement inquiétant se fût produit pour que l'empereur mit le pouvoir civil à la disposition de Caecilianus; or nous avons vu que, jusqu'à la mort de Mensurius, l'agitation avait été plutôt superficielle. M. l'abbé Duchesne (*Dossier*, p. 631) place les lettres de Constantin avant la lettre synodale adressée aux Africains par le concile que présidait Secundus de Tigisi; comme il assigne cette dernière à 312 (p. 626), c'est dire implicitement que l'empereur écrivit en 312. Mais comment croire à une telle attitude de sa part avant l'édit de Milan? Et, si l'on admet un premier édit en novembre 312 (Till., *Mém.*, V, p. 113 sq.; Boissier, *Pagan.*, I, p. 25 sq., 49; Goyau, p. 387, n. 8), Constantin s'était-il dès lors assez engagé pour montrer une telle faveur envers le christianisme? Ne serait-il pas plus

sion formelle de l'empereur, la reconnaissance de la plupart des évêques autres que ceux de Numidie, la faveur de la majorité des Carthaginois, n'assurèrent point à Caecilianus la tranquille possession de son siège. L'intrus n'était nullement prêt à lui céder la chaire épiscopale, et le parti de Majorinus (*pars Majorini*), — c'est le nom que prit tout d'abord la secte, — avait trop de résolution pour ne pas tenter par tous les moyens de maintenir l'homme de son choix.

C'est alors que commença la longue série des appels devant toutes les juridictions ecclésiastiques et séculières, les enquêtes et les contre-enquêtes dont la suite occupe près de la moitié de ce iv^e siècle¹. Battus partout, au concile de Rome (20 octobre 313), au concile d'Arles (1^{er} août 314), à Milan devant Constantin (10 novembre 316), les schismatiques s'obstinaient dans leurs prétentions, soutenant toujours que la question avait été mal posée auprès de ces divers tribunaux. Quoique Félix d'Abthugni eût été justifié par les magistrats du reproche de tradition formulé contre lui (15 février 315)², et que cette sentence entraînaît du même coup la validité de Caecilianus, l'entêtement de ses adversaires continua. Oubliant le point de départ de toute l'affaire, ils ne voulaient pas avouer qu'ils avaient eu tort. Désormais, ce n'est plus une question disciplinaire qu'il s'agit de résoudre, mais l'amour-propre qu'il faut vaincre. L'amour-propre cède mal aisément.

sûr de renverser cette chronologie, et, en maintenant le concile à la fin de 312, ainsi que la lettre synodale, de reculer les diverses lettres de Constantin entre le début de mars 313 (édit de Milan) et le 15 avril (lettre des évêques schismatiques transmise à l'empereur par le proconsul). Cette lettre des schismatiques ou *Libellus Ecclesiae catholicae criminum Cecilianii* (Aug., *Epist.*, LXXXVIII, 2) serait une sorte de réponse à la faveur témoignée par le prince à Caecilianus. Quant à retarder jusqu'au 31 octobre 313 le rescrit sur les exemptions municipales des prêtres (Goyau, p. 389), il n'y faut pas songer. Godefroy remarque très justement (*Cod. Theod.*, XVI, 2, 1) que le texte d'octobre rappelle et sanctionne une immunité déjà accordée, « *contra indulta sibi privilegia* ». Cette immunité est celle que l'empereur conférait au clergé d'Afrique par sa lettre à Anulinus (Eusèbe, *H. E.*, X, 7). Les deux documents traitent une même question, mais l'un est antérieur, l'autre postérieur au concile de Rome (20 octobre 313).

¹ Je me borne à renvoyer à Duchesne (*Dossier*, p. 631-640, n^{os} 16 sqq.), où l'on trouvera la mention de tous les actes utiles à connaître avec les références à saint Optat, à saint Augustin et à Eusèbe. On consultera aussi avec profit Tillemont (*Mém.*, VI, p. 1-193) et Héfélé (I, p. 174-194). Funk (I, p. 221-224) donne un substantiel résumé de ces événements.

² Optat, I, 27 ; *Gesta purgationis Felicis episcopi Autunnitani* (C. S. E. L., XXVI, p. 197-204). Sur la date, cf. Duchesne, *Dossier*, p. 644 sq., et Goyau, p. 390, n. 11.

Caecilianus, fort de son droit, avait comparu à Rome, à Arles, à Milan, courant de ville en ville, d'audience en audience, afin de tenir tête à ses ennemis; force lui avait été de leur laisser le champ libre à Carthage. Ils eurent tout loisir pour donner à Majorinus, mort pendant ces démêlés, un successeur en la personne de Donatus¹, surnommé bientôt le Grand. Le schisme cessa dès lors de s'appeler « le parti de Majorinus », pour devenir « le parti de Donatus » ou « donatisme² ». Ainsi s'affermis-saient, en face de l'autorité, les évêques usurpateurs qui élevaient, selon le mot de saint Optat, autel contre autel³, et qui, durant bien des années, se posèrent en champions de la vérité méconnue, en défenseurs de l'intégrité religieuse. Ce qui vient d'être dit sur l'origine de la lutte nous permet de réduire ces prétentions à leur juste valeur.

Quoique rebuté par leur continuel refus de se soumettre aux décisions des arbitres acceptés, réclamés par eux, Constantin résolut d'essayer une suprême tentative de conciliation et délégua à cet effet deux évêques d'Europe, Eunomius et Olympius (fin de 316 ou commencement de 317)⁴. Les deux prétendants étaient alors retenus en Italie. Malgré la légitimité plusieurs fois reconnue de Caecilianus, et dans l'intérêt de la paix, l'empereur consentait à profiter de leur absence pour les déposer tous deux et faire élire un seul titulaire⁵ choisi parmi les catholiques : on était en droit d'espérer qu'une pareille concession rallierait tous les suffrages. Les délégués séjournèrent quarante jours à Carthage dans l'intention de poursuivre une enquête sérieuse. Les donatistes firent tout pour l'entraver; une obstruction savante fut organisée, des désordres se produisirent, si bien que, se trouvant dans l'impossibilité de remplir leur mission jusqu'au bout⁶, Eunomius et Olympius durent se contenter d'affirmer que l'arrêt du concile de Rome était juste et que Caecilianus était l'évêque véritable.

¹ Saint Optat confond ce Donatus avec son homonyme, l'évêque de Casae Nigrae : saint Augustin les distingue (*Retract.*, I, 21, 1 et 3; II, 17; cf. Prosper Tiro, *Chron. min.*, I, p. 450 sq., n° 1026); puis Duchesne (*Dossier*, p. 646). Voir le portrait que trace de lui saint Optat, III, 3: « in ore populi raro est appellatus episcopus, sed Donatus Carthaginis dicebatur ».

² Vers la fin de 315; selon Duchesne, *Dossier*, p. 609.

³ I, 19.

⁴ Optat, I, 26; Duchesne, *Dossier*, p. 636, 646-649.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

Donatus, prévenu de ces événements, avait passé la mer en toute hâte, Caecilianus le suivit de près. Et le suprême effort de Constantin en vue de ramener le calme n'ayant abouti à rien, la situation resta aussi embrouillée à Carthage, après les deux conciles et les deux arbitrages, qu'elle l'était au moment du synode des soixante-dix évêques; ou plutôt elle s'était encore aggravée, les esprits n'ayant pu que s'aigrir de part et d'autre dans les incessantes et stériles discussions des trois dernières années.

L'accueil fait par les donatistes à ses envoyés, le mépris qu'ils affichaient pour les sentences rendues contre eux depuis 313, avaient irrité l'empereur. D'ailleurs les rapports de ses fonctionnaires lui représentaient que l'agitation s'étendait rapidement¹; la querelle religieuse risquait fort d'engendrer des troubles sérieux dans tout le pays, peut-être de dégénérer en révolte : l'avenir prouva le bien-fondé de ces craintes. Pour maintenir l'ordre², Constantin, qui jugeait n'avoir pas de ménagements à garder envers des rebelles, se décida à sévir. Une loi fut promulguée (sans doute en 317)³ que saint Augustin qualifie de très rigoureuse; elle ordonnait la confiscation des basiliques et lieux de réunions des schismatiques; les principaux auteurs des désordres devaient être exilés⁴. Dans un discours prononcé quelques années plus tard en l'anniversaire de l'exécution de la loi à Carthage⁵, un orateur donatiste, avec

¹ Le vicaire d'Afrique Celsus, dans un rapport antérieur de très peu (*proxima scripta*) à la lettre que Constantin lui écrivit dans le second semestre de 315, parlait de troubles séditieux (*seditionis, tumultu*); C. S. E. L., XXVI, p. 211.

² Duchesne, *Dossier*, p. 618, n. 2.

³ Goyau, p. 396, n. 10. Le texte ne nous en est pas parvenu; mais elle est rappelée dans une autre loi de Gratien (*Cod. Theod.*, XVI, 6, 2) et saint Augustin en fait mention expresse (*Epist.*, LXXXVIII, 3; CV, 9; *Contra litt. Petil.*, II, 205).

⁴ Optat, II, 15. Cette mesure fut révoquée le 5 mai 321, au bout de quatre ans et six mois, dit saint Augustin (*Ad Donat. post collat.*, 56), « tertio nonas maias, id est, post quartum annum, et mensem ferme sextum ». Le compte est fait à partir de la lettre de Constantin au vicaire Eumelius (10 novembre 316), portant notification de la sentence rendue à Milan; mais l'enquête des deux évêques à Carthage n'eut lieu que plus tard, et c'est seulement à la suite de leur échec que l'empereur dut prendre des mesures de rigueur, par conséquent au cours de l'année 317. L'exil des donatistes dura donc à peine quatre ans.

⁵ *Sermo de passione ss. Donati et Advocati* (P. L., VIII, col. 752-758). Ce document n'offre qu'une seule date, celle du 12 mars; l'année n'est pas indiquée. Migne rapporte les faits à 340 environ; mais ils cadrent trop bien avec ce que nous savons des ordres donnés par Constantin pour que nous hésitions beaucoup à les inscrire à l'année 317. Cf. Goyau, p. 396; Gsell, 1899, p. 28, n. 5.

des paroles amères à l'adresse des catholiques, nous retrace les mesures prises contre ses coreligionnaires. Les juges, les fonctionnaires sont mis en mouvement; la troupe cerne les maisons; on menace de proscription les membres influents du parti; une basilique prise de vive force est transformée en véritable taverne, et dans ce lieu de prière se déroulent de criminelles orgies; le clergé se voit frappé, injurié, dépouillé¹. Puis, voici la police, aux gages des « traditeurs », qui charge les infortunés donatistes à coups de bâtons². Un évêque, de passage dans la ville, Honoratus de *Sicilibba*³, est blessé; des fidèles, des clercs, réfugiés dans une église, sont mis à mort sans pitié, on les ensevelit sur place⁴. Au nombre des victimes se trouve un second évêque, celui d'*Advocata*⁵.

Les faits que raconte le panégyriste auraient besoin d'être contrôlés, car sa harangue, pleine de cette déclamation chère aux Africains, est loin d'être un document impartial; malheureusement nous ne possédons aucun récit de ces événements écrit par un adversaire. Certaines de ces assertions sont néanmoins trop précises pour qu'on les révoque en doute. Il faut admettre que des scènes de violence se produisirent lors de l'application du décret de Constantin, qu'on reprit de vive force les basiliques détenues par les amis de Donatus, et qu'il y eut des blessés et des morts. Il va de soi que l'empereur n'avait rien ordonné de pareil. Les agents du pouvoir commirent-ils quelque excès de zèle? Les catholiques oublièrent-ils la mansuétude évangélique? Tout est possible, surtout en Afrique. Cependant nous avons déjà vu leurs adversaires à l'œuvre; et, tels que nous les connaissons dès maintenant, il y a bien des chances pour que leur résistance acharnée ait été la cause première du désordre. Sans prétendre mieux répartir les responsabilités, bornons-nous à constater que la querelle cesse dès lors d'être purement théorique. Le sang vient de couler à Carthage, les donatistes ont leurs martyrs. Non contents de

¹ *Sermo de passione*, 3, 4, 5.

² *Ibid.*, 6. L'auteur du sermon signale ce trait comme empreint de la pire noirceur: ils ne se servaient pas de leurs épées, dit-il, afin d'empêcher qu'on n'appelât les victimes des martyrs.

³ *Ibid.*, 7; Henchir el A louénin (Tissot, *G.*, II, p. 318, atlas, pl. XVII); Bordj Aalouine (*Atlas*, II, Tunis).

⁴ *Ibid.*, 8, 11, 13.

⁵ *Ibid.*, 12, ou plutôt *Avioccala* (Sidi Amara), cf. Gauckler, *C. R. Inscr.* 1898, p. 505 sq.

célébrer l'anniversaire de leur mort par des fêtes et des discours, ils n'auront qu'un désir, les venger.

III

Doués d'une activité pour le moins égale à leur obstination, les sectateurs de Majorinus et de Donatus s'étaient mis, aussitôt après le synode de 312, à recruter des adhérents dans toute l'Afrique. De retour dans leurs diocèses, les soixante-dix assistants à l'assemblée entraînaient aisément les fidèles à partager leur manière de voir. Tandis qu'on s'agitait à Rome, à Arles, à Milan, les défections se multipliaient en Numidie et dans les autres provinces, la révolte s'organisait. Plusieurs documents authentiques dont le souvenir ou le texte est parvenu jusqu'à nous, par exemple, le rapport du vicaire Celsus à l'empereur¹, les procès-verbaux de l'enquête conduite à *Thamugadi* (Timgad) par le consulaire de Numidie, Zenophilus et les pièces annexées², en disent long sur l'état des esprits; mais ces sourdes menées ne se trahissaient point encore à l'extérieur par des actes formels. A Carthage seulement, où la scission s'était produite, où les partis avaient dès le début pris position, on ne gardait aucun ménagement, et chaque jour amenait quelque nouvel incident; on en a vu la suite dans les pages qui précèdent. Si l'on voulait donc dénommer chacune des périodes du donatisme, comme il est convenu de le faire pour la guerre de Trente Ans, j'appellerais ces cinq premières années la *Période carthaginoise* (312-317).

Le feu qui couvait dans le reste du pays n'attendait qu'une occasion pour éclater, la loi de Constantin fut cette étincelle qui devait tout embraser. Dès lors la scène change; les donatistes répètent à tous les échos qu'ils sont persécutés, martyrisés³, et cette attitude de victimes innocentes leur attire de

¹ Voir ci-dessus, p. 515, n. 1.

² *Gesta apud Zenophilum* (C. S. E. L., XXVI, p. 183-197). L'enquête est du 13 décembre 320, mais les documents produits datent de la période antérieure. On lira aussi avec intérêt à ce propos le récit des menées du faussaire Ingentius, dans les *Acta purgationis Felicis* (*ibid.*, p. 203).

³ Optat. II, 14.

nombreuses sympathies. Des territoires entiers se rallient à eux, en peu de temps leurs forces balancent celles des catholiques¹. Ce ne sont plus deux partis religieux, mais deux armées qui sont en présence. Elles ont leur cri de guerre : au *Deo gratias* catholique² répond le *Deo laudes* donatiste. Des hordes de paysans farouches, les *Circoncensions*, rangés sous la bannière schismatique, et parfois guidés par les évêques³, se ruent à travers les campagnes, pillant, brûlant, massacrant ; l'Afrique est mise par eux à feu et à sang. Je ne saurais mieux faire comprendre toute l'horreur de ces excès qu'en rappelant les luttes fratricides de nos guerres de religion⁴. Protégée par des troupes régulières et trop peuplée pour être exposée à un coup de main, la capitale ne souffrit pas les atteintes de ces forcenés. L'intérêt concentré jusque-là presque entièrement sur elle s'en détourne désormais, ou plutôt il se divise. Et les faits dont elle va encore être le théâtre seront quelque peu amoindris par les événements plus sérieux qui se déroulent au cœur des provinces, surtout dans la région numide de *Bagat*⁵. Il importe cependant de ne pas les passer sous silence, sous peine de tronquer l'histoire ecclésiastique de cette ville.

Après avoir maintenu pendant près de quatre ans⁶ ses mesures de rigueur, Constantin, à la suite d'une supplique des donatistes⁷, leva l'exil prononcé contre eux (5 mai 321)⁸; de cette amnistie résulta, semble-t-il, une détente. L'empereur écrivit même aux catholiques pour les engager à supporter leurs

Adoucissements aux mesures rigoureuses de Constantin.

¹ Optat, VII, 1.

² Ce double cri se rencontre très souvent sur les inscriptions: Schwarze (p. 70, 73) en a réuni un bon nombre d'exemples. Sur le *Deo laudes*. cf. Aug., *Enarr. in psalm.*, CXXXII, 6; puis de Rossi, *Bull. crist.*, 1875, p. 174.

³ Optat, II, 18, « episcopis ducibus »; voir ce que saint Augustin (*Contra litt. Petil.*, I, 26) dit de l'évêque de *Thamugadi*, Optatus, partisan de Gildon.

⁴ Les écrits de saint Augustin renferment de fréquentes allusions aux fureurs des Circoncensions; cf., en particulier, *Epist.*, XXIII, 6-7; XLIII, 24; LVIII, 1; LXXXVIII, 1, 6, 8, 9, 12; XCVI, 2, 11; CV, 3-6; CVIII, 14, 18-19; CXXXIV, 2, 4; CXXXIX, 1-2; *Enarr. in psalm.*, X, 5; LIV, 26. Voir aussi les détails donnés par saint Optat (II, 17-19, 21, 25; III, 4; VI, 5-7) et les faits groupés par Tillemont (*Mém.*, VI, p. 88-98). En Maurétanie, où ils se montrèrent favorables à la révolte de Firmus, on appela les donatistes *Firmiani* (Masqueray. *De Aurasio monte*, p. 86).

⁵ Aujourd'hui Ksar Baghai, au nord de Khenchela; cf. Tissot, *G.*, II, p. 817. atlas, pl. XXII; Diehl, *Nouv. arch. miss.*, IV, 1893, p. 316-324; Gsell et Graillet, *Mélanges*, XIV, 1894, p. 43-46, avec la bibliographie.

⁶ Voir ci-dessus, p. 515, n. 4.

⁷ Aug., *Brevic. collat.*, III, 39; *Epist.*, CXLI, 9.

⁸ *Ibid.*, III, 40, 42; *Epist.*, *ibid.*; *Ad Donat. post collat.*, 56.

question. Les partis rivaux n'avaient cependant point désarmé. On le vit bien quand, vers 348¹, l'empereur Constant, nous ne savons à la suite de quels incidents², délégua deux fonctionnaires, Macarius et Paulus, pour tenter d'établir l'accord définitif. Dès qu'il connut l'objet de leur mission, Donatus, non content de refuser les aumônes qu'ils apportaient au nom du prince, écrivit à toutes les églises en communion avec la sienne pour leur enjoindre d'agir de même. Partout les durs envoyés du prince trouvèrent des visages hostiles; de sanglantes bagarres se produisirent même aux environs de Bagai³, deux évêques y périrent⁴; Donatus, qui avait provoqué la résistance, fut envoyé en exil. Les donatistes ajoutèrent ces trois noms à la liste de leurs martyrs⁵ et maudirent désormais cette époque en la désignant sous le nom de *Macariana tempora*.

Les successeurs de Cæcilianus et de Donatus.

Depuis l'adoption par Constantin d'une sorte de neutralité religieuse, dans les deux camps on avait cherché des alliés outre-mer. Les efforts des uns et des autres n'étaient point demeurés stériles. Les Eusébiens, dissidents du concile de Sardique, rassemblés à Philippopoli, écrivaient à Donatus pour lui demander son appui⁶. Macrobius, chef d'une petite communauté donatiste à Rome⁷, la seule qui se fût établie hors de l'Afrique⁸, entretenait une correspondance avec ses coreligionnaires de Carthage et leur envoyait le panégyrique de leurs concitoyens, les martyrs Isaac et Maximien⁹, mis à mort peut-être lors de la venue de Macarius¹⁰. De l'autre côté,

¹ Till., *Mém.*, VI, p. 109-111; Goyau, p. 448, n. 4. M. Duchesne (*Dossier*, p. 591) met ces faits en 347; cf. Héfélé, II, p. 9 sq.

² Tillemont croit que l'évêque catholique de Carthage, Gratus, intervint auprès de l'empereur au concile de Sardique; mais ce concile date de 343. L'effet de ses démarches aurait donc été bien peu rapide. Héfélé (II, p. 9) est de l'avis de Tillemont; seulement, pour lui (I, p. 528), le concile, ne se tint qu'en 346 ou 347.

³ Sur tous ces événements, cf. Optat, III, 1-4; Aug., *Enarr. in psalm.*, X, 5.

⁴ Voir la *Passio benedicti martyris Marculi* (P. L., VIII, col. 760-766); Optat, III, 6-8; Aug., *Psalm. contra partem Donati*; cf. Mansi, III, col. 143 sq.

⁵ Optat, *loc. cit.*; Aug., *In Joannis Evang.*, tract. XI, 15.

⁶ Saint Hilaire, fragm. 3 (P. L., X, col. 658-678; Mansi, III, col. 126-140); Aug., *Contra Cresc.*, 38; *Epist.*, XLIV, 6.

⁷ Optat, II, 4; Till., *Mém.*, VI, p. 86-88.

⁸ Optat, II, 1, 13; III, 9; IV, 3; Aug., *In epist. Joan. ad Parthos*, tract. VI, 3; *In Joan. Evang.*, tract. XIII, 3; *Enarr. in psalm.*, XXI, 26; XCV, 5; *Serm.*, XLVI, 37-48, 41; LXXXVIII, 21; CXXXVIII, 9.

⁹ *Passio ss. martyrum Isaac et Maximiani* (P. L., VIII, col. 767-774, 778-784).

¹⁰ C'est ce qui me semble résulter de cette phrase (*ibid.*, col. 767 sq.): « Siluerat hic apud Carthaginem persecutionis immanitas (sans doute depuis 321), ut longioris temporis cessatione nutretur peiores insidias... »

Caecilianus avait pris part aux délibérations du concile de Nicée ; par ses soins les décrets en furent publiés dans sa patrie¹. Gratus, qui lui succéda², se rendit à son tour à l'assemblée de Sardique (343) ; il y reçut un accueil aussi cordial que son prédécesseur à Nicée³. Les liens qui rattachaient les catholiques carthaginois aux églises transmarines se resserraient par la présence de leurs évêques à ces assises solennelles.

Gratus, qui venait de constater à Sardique les heureux résultats de la concorde religieuse, voulut essayer d'en faire jouir aussi son pays. Peu de temps après la mission de Macarius et de Paulus, par ses soins un synode s'ouvrit à Carthage (349)⁴. Les canons en subsistent⁵ : deux d'entre eux seulement, relatifs au second baptême et au culte des martyrs, visaient les donatistes. L'évêque, dans le discours d'ouverture, remercia « le Dieu tout-puissant et le Christ Jésus de mettre un terme aux maux du schisme et d'avoir réuni par sa miséricorde, dans le sein de l'Eglise, tous ses membres dispersés. » Il prenait ses désirs pour la réalité. Les décisions du synode ramenèrent quelques opposants⁶ ; elles n'empêchèrent pas le clergé, qui avait essayé d'entraver par la calomnie l'œuvre réparatrice de Gratus⁷, de persévérer dans le schisme. Pourtant une accalmie succéda à la tempête soulevée par Macrobius. Pendant cette période de paix relative, Donatus le Grand étant mort exilé⁸, son parti lui choisit un successeur en la personne de Parmenianus, étranger à l'Afrique⁹ ; de même, chez les catholiques, la mort de Gratus¹⁰ amena l'élection de Resti-

¹ Mansi, II, col. 696 ; Héfélé, I, p. 264 ; II, p. 301, 303.

² Morcelli (I, p. 33) et Gams (p. 463), sans doute d'après Baronius, mettent entre les deux un certain Rufus et l'assignent à l'année 337. Cette hypothèse ne repose sur aucun fondement sérieux ; cf. Till., *Mém.*, VI, p. 105.

³ Mansi, III, col. 12, 50 ; Héfélé, II, p. 9.

⁴ Cette date est la plus probable ; Till., *Mém.*, VI, p. 124 ; Gams, p. 463 ; Goyau, p. 449. Mansi (III, col. 143, 151) place le synode en 348 ; Migné (P. L., VIII, col. 774, n. 4) vers 348 ; Héfélé (II, p. 10) entre 345 et 348 ; M. Allard (*Rev. des questions hist.*, LVIII, 1895, p. 8, n. 4) en 346. Il est peu aisé de concilier ces dates avec la mission des délégués impériaux, certainement antérieure au concile, puisque Gratus y fait allusion dans son discours d'ouverture.

⁵ Mansi, III, col. 143-158 ; P. L., VIII, col. 774 sq. ; Till., *Mém.*, VI, p. 124 ; Héfélé, II, p. 10.

⁶ Optat, III, 12.

⁷ Optat, III, 12 ; VII, 6-7 ; faux bruits inventés lors du concile.

⁸ Il faut peut-être placer cette mort entre 350 et 355 ; cf. Till., *Mém.*, VI, p. 123.

⁹ Optat, III, 3 : « peregrinus es » ; II, 7 ; cf. Till., *ibid.*, p. 713.

¹⁰ Je ne sais sur quoi se fonde Gams (p. 463) pour le faire mourir en exil.

tutus, qui entretint les mêmes relations cordiales avec ses frères d'Europe. Il siège au concile de Rimini (21 juillet 359), et on le choisit pour présider la députation envoyée par l'assemblée à l'empereur Constance¹.

Sous son épiscopat eut lieu la réaction donatiste inspirée par l'empereur Julien, favorable à tout ce qui n'était pas orthodoxe². De nouveaux désordres ensanglantèrent la province ; le détail ne nous en est pas donné pour Carthage ; on peut croire que là, comme dans le reste de la contrée, les schismatiques se ressaisirent des basiliques dont ils étaient déposés depuis 317. Valentinien, au contraire (20 février 373)³, et surtout Gratien (17 octobre 377)⁴ renouvelèrent et augmentèrent encore les mesures de répression édictées par les empereurs précédents. A travers ces mille vicissitudes, parfois protégé ou toléré, le plus souvent proscrit par le pouvoir, le donatisme n'en continua pas moins à se développer. Il avait trouvé dans l'évêque Parmenianus un zélé défenseur qui composa, pour le soutenir, de nombreux ouvrages⁵ répandus à profusion⁶. Ces livres sont perdus, mais nous pouvons voir, par ce qu'en dit son contradicteur, saint Optat, qu'ils ressassaient tous les griefs accumulés de longue date contre les « macariens » (c'était l'épithète décernée aux catholiques, depuis 348). L'attaque devait être violente pour que saint Optat ait jugé nécessaire de la repousser avec tant d'énergie ; sa réponse⁷, dont il puisa la matière dans les documents officiels, fut reçue avec joie par les fidèles. Au même moment, d'autres coups étaient portés à la secte par l'un de ses propres adhérents,

¹ C'est lui qui entraîna ses collègues à céder aux volontés du prince (saint Hilaire, fragm. 8, P. L., X, col. 702; Mansi, III, col. 314 sq.). Ce ne fut, d'ailleurs, qu'une défaillance momentanée (Till., *Mém.*, VI, p. 129). Ce qui démontre que Restitutus revint de son erreur, c'est qu'il est inscrit au Calendrier de Carthage (29 août) ; cf. *Mart. hieron.*, p. LXXI. Possidius (*Indic.*, 8) attribue à saint Augustin un sermon « De depositione Restituti episcopi Carthaginis ». Quelques-uns croient que la *basilica restituta* de cette ville fut ainsi dénommée en l'honneur de cet évêque ; j'ai dit ci-dessus (p. 176) que je préfère une autre interprétation.

² Optat, II, 16-19; Aug., *Contra litt. Petil.*, II, 184.

³ *Cod. Theod.*, XVI, 6, 1.

⁴ *Ibid.*, XVI, 6, 2 ; cf. les références dans Goyau, p. 555, n. 11.

⁵ Optat, I, 4, 10 ; V, 1, 9, 10 ; C. S. E. L., XXVI, préf., p. VII-IX.

⁶ *Id.*, I, 4.

⁷ L'ouvrage de saint Optat (cf. III, 8) parut vers 370 ; une seconde édition, retouchée par l'auteur ou quelque anonyme, est postérieure à 384 (Duchesne, *Dossier*, p. 591, 600 ; C. R. *Inscr.*, 1890, p. 428 ; cf. Till., *Mém.*, VI, p. 143). M. Ziwsa (C. S. E. L., XXVI, p. VI-VII) place la composition du livre entre 375 et 385.

Tyconius¹, qui, dans un écrit intitulé *Bellum intestinum*, démontra son erreur sans pourtant vouloir y renoncer personnellement. Parmenianus eut beau jeu pour mettre en évidence les contradictions de cette thèse; elle lui procura l'occasion d'un facile triomphe.

Les donatistes avaient pendant longtemps donné l'exemple de l'union en face de leurs adversaires; rien ne maintient plus la cohésion entre les hommes que les persécutions dont ils sont l'objet. Quoique saint Augustin parle souvent de leurs fractions multiples (il y en avait à Carthage même ou aux environs)², elles se groupaient toujours quand il fallait résister aux catholiques. Le premier peut-être Tyconius fit entendre une voix discordante. D'autres vont venir qui passeront de la parole aux actes et créeront un schisme dans le schisme lui-même.

Parmenianus fit place vers 391 à Primianus³. Un diacre de son église, Maximianus, qui se prétendait parent de Donatus le Grand, s'étant brouillé avec lui, se mit en tête de le supplanter. Avec l'aide de quelques membres du clergé, il réunit à Carthage quarante-trois évêques, qui déposèrent le primat et lui substituèrent Maximianus lui-même (fin de 392)⁴. C'était, ainsi que le remarque saint Augustin⁵, une réédition de l'affaire de 312. Rien n'y manquait, pas même une femme anonyme, qui, nouvelle Lucilla, favorisa de tout son pouvoir l'opposition naissante. Cette intrusion des femmes dans le gouvernement des choses spirituelles est caractéristique de l'église dont nous étudions les annales. La brouille commencée à Carthage se continua à travers l'Afrique, les démêlés de Cabarsussi (24 juin ou 1^{er} juillet 393)⁶ et de Bagaï (24 avril 394)⁷ sont célèbres. Les

¹ Saint Augustin cite très souvent les écrits de Tyconius, en particulier le *Liber regularum*, et s'en est beaucoup servi (*De doct. christ.*, III, 42-56; *Epist.*, XCIII, p. 43-45; *Contra epist. Parmen.*, 1). Tyconius vient d'être réédité par M. Burkitt. L'auteur arrive à cette conclusion (p. xi et xviii) que l'ouvrage fut écrit en Afrique, dans la seconde moitié du iv^e siècle, et, selon toute vraisemblance, avant 383 (cf. Till., *Mém.*, VI, p. 147, 718). Sur la forme du nom Tyconius, voir Burkitt, p. 103.

² Aug., *Sermo* CCCLVIII, 3 (prononcé à Carthage); Till., *Mém.*, VI, p. 130, 713.

³ Id., *Epist.*, CVI; CVIII, 1-2, 4-5, 13. Till., *ibid.*

⁴ Sur cette affaire, outre les textes indiqués ci-dessous, cf. Aug., *Enarr. in psalm.*, LVII, 15; *De gestis cum Emerito*, 9; puis Mansi III, col. 843-846; Till., *op. cit.*, p. 724.

⁵ *Epist.*, XLIII, 26; CLXXXV, 17; *Enarr. in psalm.*, XXXVI, 2, 19, 21-23; *Contra Crescon.*, IV, 7.

⁶ Aug., *Enarr. in psalm.*, XXXVI, 2, 20; Mansi, III, col. 845-850.

⁷ Aug., *Contra Crescon.*, III, 56; Mansi, III, col. 857 sq.

violences de Primianus¹ contre les évêques défenseurs du diacre insoumis lui aliénèrent une grande portion de ses administrés. Il conserva néanmoins des partisans dans la capitale, qui offrit pour la seconde fois (le premier cas remonte au temps de saint Cyprien)² le curieux spectacle de trois évêques rivaux exerçant leur juridiction sur le même territoire.

Ils étaient loin cependant de grouper autour d'eux tous les non-païens. Les autres dissidents du donatisme, claudianistes, rogatistes, etc..., y avaient poussé quelques racines à côté des maximianistes. Et, dans ce morcellement³, comparable à celui des sectes anglaises dont Bossuet nous a tracé le saisissant tableau, le schisme pouvait être entamé plus aisément qu'autrefois. Les catholiques le sentaient bien. Disciplinés et plus nombreux que chacun des conventicules hétérodoxes, peut-être même que tous ensemble ils voulurent profiter de leurs avantages pour les ramener à eux. Aussi voyons-nous, pendant cette fin du iv^e siècle et au commencement du v^e, les conciles se multiplier à Carthage, sans compter ceux qui, visant le même objet de la réunion, se tinrent en d'autres endroits de l'Afrique. Genethlius, qui siégeait dans la chaire primatiale après Restitutus, présida le premier en 390⁴; les autres s'échelonnèrent⁵ à de courts intervalles entre cette date et 411, grâce au zèle de l'évêque Aurelius⁶.

¹ Aug., *Enarr. in psalm.*, XXXVI, 2, 20.

² Voir ci-dessus, p. 485-487.

³ Aug., *In Joan. Evang.*, tract. X, 6: « Alterum propositum habet Carthagine Primianus, alterum habet Maximianus, alterum habet in Mauritania Rogatus, alterum habent in Numidia illi et illi, quos jam nec nominare sufficimus. »

⁴ Ferrandus, *Breviatio canonum*, 55 (P. L., LXVII, col. 952); Till., *Mém.*, VI, p. 155, 718-721. Ce Genethlius avait presque trouvé grâce devant les donatistes pour la douceur dont il usa envers eux (Aug., *Epist.* XLIV, 12; Mansi, III, col. 691-698, 867-876); ce dernier croit (col. 685-688), ainsi qu'Héféle (II, p. 235 sq.), à un autre concile carthaginois tenu dès l'année précédente (389).

⁵ En 394 (Mansi, III, col. 853-854; Héféle, II, p. 250); en 397 (Prosper Tiro, *Chron. min.*, I, p. 488; Mansi, III, col. 875-930; Héféle, II, p. 250-252, puis 253 sq.); en juin et en septembre 401 (Mansi, III, col. 967-974, 1023 sq.; Héféle, II, p. 257-263); en août 403 (Prosper Tiro, *loc. cit.*; Mansi, III, col. 1455 sq.; Héféle, II, p. 275 sq.); en juin 404 (Mansi, III, col. 1459 sq.; Héféle, II, p. 276); en juin 407 (Mansi, III, col. 1463 sq.; Héféle, II, p. 277-280); d'autres encore (Mansi, III, col. 1459-1464; Héféle, II, p. 277, 280).

⁶ Pendant la période de 405 à 410, Honorius prit contre les donatistes une série de mesures qu'il serait long d'énumérer ici et dont on trouvera le détail dans Tillemont (*Mém.*, VI, p. 132, 187-189; cf. *Hist.*, V, p. 574 sq.) et dans Héféle (II, p. 277, 280); cf. Aug., *Retract.*, II, 26.

confé- Mais ce que souhaitaient surtout les catholiques, c'était de
de 411. pouvoir parler face à face à leurs adversaires et de vider en
une fois l'interminable querelle dont les origines étaient main-
tenant bien obscurcies ; l'intervention énergique du grand
évêque d'Hippone, Augustin, fit aboutir ce projet. Le
14 octobre 410, Honorius invitait les deux partis à une confé-
rence contradictoire. Elle s'ouvrit en grande solennité à Car-
thage, dans les thermes de Gargilius¹, au mois de juin 411.
Les habitants, qui, malgré la fréquence des conciles dans les
dernières années, ne se lassaient jamais des spectacles de ce
genre, accoururent en foule pour contempler le pompeux
défilé² ; l'importance de la question en jeu surexcitait en outre
les esprits. L'empereur avait délégué comme enquêteur (*cogni-
tor*) et président, le notaire et tribun Marcellinus, assisté de
nombreux fonctionnaires. Les évêques catholiques étaient au
nombre de 286, les donatistes en comptaient 279³. Les débats,
confiés à une commission de 36 membres⁴, se prolongèrent
pendant les journées du 1^{er}, du 3 et du 8. Nous possédons deux
comptes rendus de ces mémorables séances, l'un officiel⁵, l'autre
écrit par saint Augustin⁶, qui se signala entre tous dans la
discussion. L'affaire fut reprise depuis l'origine, et de part et
d'autre on produisit des pièces de toute sorte⁷, actes officiels,
instruments de polémique, textes des Ecritures, etc... La lec-
ture de ces documents, sans cesse interrompue par les objec-
tions, ne s'acheva qu'avec peine ; les donatistes, regrettant
d'avoir accepté le colloque, firent une obstruction incessante
pour l'empêcher d'aboutir⁸. Cette assemblée de 565 membres
était la plus imposante, mais aussi la plus tumultueuse que l'on
eût encore vue à Carthage, on put même craindre que plusieurs

¹ Voir ci-dessus, p. 265 sq.

² Aug., *Ad Donat. post collat.*, 43.

³ *Brevic. collat.*, I, préf. et 14 ; Mansi, IV, col. 269, 275.

⁴ P. L., XI, col. 1227-1230.

⁵ *Gesta collationis Carthagini habitae* (P. L. XI, col. 1223-1420).

⁶ *Breviculus collationis cum Donatistis*, cf. *Epist.*, CXXXIX, 3 ; CXLI, 2-3 et la suite ; Mansi, IV, col. 7-286.

⁷ Duchesne, *Dossier*, p. 603-606.

⁸ « Quamvis posset totum multo brevius agi », remarque avec mélancolie saint Augustin (*Brevic. collat.*, I, préf.) ; cf. III, 43 : « de proluxa trium dierum actione ». « Le président, *Fl. Marcellinus, v. c., tribunus et notarius*, fit preuve, dit M. l'abbé Duchesne (*Dossier*, p. 603, n. 1), de la plus héroïque patience. Ce fonctionnaire est au martyrologe : il l'a bien mérité. » Rien n'est plus spirituellement exact.

ne voulussent recourir à des moyens violents et faire appel à la populace¹. Tout s'acheva néanmoins sans pugilat; on ne s'était battu qu'à coups de citations. L'envoyé impérial donna gain de cause aux catholiques².

Comme il fallait s'y attendre, les vaincus l'accusèrent de s'être laissé corrompre à prix d'or³ et n'acceptèrent pas la sentence. Ils se répandirent en invectives et en calomnies contre les vainqueurs. En apparence, rien n'était donc modifié dans les positions antérieurement acquises; pourtant le bon droit des uns et l'opiniâtreté des autres s'étaient manifestés de nouveau. Les écrits des défenseurs de la foi, en particulier d'Augustin, leur porte-parole le plus autorisé, achevèrent de convaincre les hommes sincères⁴. La conférence de 411 commença réellement la ruine du schisme. Il n'en mourut pas sur-le-champ: telle était sa force de résistance qu'on rencontre encore ses traces jusqu'au VII^e siècle⁵; mais, durant cette période, il ne retrouva plus les succès d'autrefois.

Nous avons peine à comprendre aujourd'hui l'engouement qui avait porté vers lui près de la moitié des populations d'Afrique. Ce n'est point l'attrait d'une doctrine inconnue qui les séduisait; les donatistes ont si peu innové dans le dogme qu'un de leurs adversaires déclarés, Optat lui-même, ne voit guère de différence entre leur enseignement et celui des orthodoxes⁶; le second baptême et le culte indiscret des martyrs sont les pratiques qu'on leur reproche avec le plus de sévérité⁷. Pour l'exégèse biblique, le *Liber regularum* de Tyconius

¹ Saint Augustin (*op. cit.*, I, 7, 41) parle de *tumultus* que l'on prévoyait.

² *Ibid.*, III, 43; Mansi, IV, col. 263-265; voir Boissier, *Pagan.*, I, p. 82-86.

³ Aug., *Ad Donat. post. collat.*, 39, 45, 57.

⁴ Le traité *Ad Donatistas post collationem*, adressé aux fidèles de l'autre confession, démasquait la conduite des évêques schismatiques et dut leur nuire beaucoup auprès de leurs coreligionnaires. Sur les conversions des donatistes, cf. Aug., *Enarr. in psalm.*, XXXI, 2, 41; *Serm.* CCCLIX, 7; CCCLX: « De quodam donatista qui reversus est ad ecclesiam. »

⁵ La survivance du donatisme est attestée par de nombreux documents: lettre de saint Augustin au tribun Dulcitus (*Epist.*, CCIV) écrite vers 420; concile de Carthage en 418 (Mansi, IV, col. 373-380; Héfélé, II, p. 294-298); loi très dure de Théodose II, du 30 mai 428 (*Cod. Theod.*, XVI, 5, 65); concile de 594 ou 595 (Mansi, X, col. 475 sq.; Héfélé, III, p. 598); lettres de saint Grégoire en 591 (Jaffé, I, p. 149, n^{os} 1141 et 1142, p. 150, n^o 1151), en 592 (*ibid.*, p. 154, n^o 1200), en 594 (*ibid.*, p. 162, n^{os} 1303^a-1305), en 596 (*ibid.*, p. 174, n^{os} 1443-1445); voir ci-dessous, p. 559 sq. A l'époque des Vandales, il ne manqua pas de donatistes pour passer à l'arianisme (Till., *Mém.*, VI, p. 68).

⁶ I, 5-6, 8-9; V, 1; cf. Till., *Mém.*, VI, p. 78-81, 84.

⁷ Voir ci-dessus, p. 519.

était accepté des catholiques ; saint Augustin, l'auteur anonyme du *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, beaucoup d'autres encore s'en servaient¹. On ne s'expliquerait donc pas qu'une querelle toute locale, née de l'élection d'un évêque, ait dégénéré en une sorte de guerre civile, si l'on ne tenait compte de l'esprit d'indépendance qui est au fond du caractère africain. Les meilleurs, un saint Cyprien par exemple, ont eu grand-peine à en réprimer en eux-mêmes l'excessive énergie ; ceux qui n'avaient pas cette force d'âme devaient se laisser entraîner bien vite. Ce désir d'affranchissement se remarque dès le début du schisme donatiste ; les condamnations prononcées à Rome, puis à Arles, ne firent qu'exciter l'insubordination naissante ; quand le pouvoir fut intervenu pour sévir, elle se changea en lutte ouverte. Le mouvement, tout religieux dans le principe, devint national, et ses adhérents « acceptèrent de faire cause commune avec les ennemis de l'ordre établi : paysans communistes et indigènes révoltés² ».

Saint Optat, dans une page curieuse³, compare le donatisme à une maison exposée à toutes les intempéries : battue par le vent et la pluie, elle tenait bon ; Macarius renversa les murs, il ne restait plus que les fondations, le temps en aurait bientôt raison. Saint Optat se trompait, Macarius avait à peine ébranlé la muraille. Elle ne commença à se lézarder que sous les coups d'Augustin et de son vaillant auxiliaire, Aurelius de Carthage.

IV

« Vous êtes semblables à l'oiseleur, disait encore saint Optat aux donatistes⁴, et par vos artifices vous attirez les innocents dans vos lacs. » Cette image ne s'appliquait pas à eux seulement et aux sectes issues de la leur. A côté d'eux, avec des fortunes diverses, d'autres Eglises séparées faisaient effort pour se répandre dans les chrétientés africaines. Sans obtenir

¹ Burkitt, p. XIII, XVIII-XXII. Voir ci-dessus, p. 523, n. 1.

² Gsell, 1895, p. 24.

³ III, 10.

⁴ VI, 8.

la même prospérité que ce schisme originaire du pays, et qui par là même avait pu y germer plus aisément. le manichéisme et le pélagianisme ne se produisirent pas en vain.

Les
manichéens.

Arrivé à seize ans à Carthage (370)¹ pour y achever ses études, avide de tout connaître et préoccupé vivement par le problème du mal, Augustin se trouvait en disposition favorable pour accueillir le système de Mani. Ayant alors rencontré sur sa route quelques docteurs de cette école orientale en quête de disciples, leurs théories et leurs airs de vertu séduisirent son imagination : il se sépara de l'Eglise et embrassa le dogme des deux principes². Toutes les occasions lui étaient bonnes pour parler en faveur de sa nouvelle foi, il guerroyait à tout propos contre les catholiques souvent déconcertés par la vigueur de ses attaques³. Il chercha même à faire des prosélytes parmi ses camarades : sa brillante éloquence, l'autorité que lui donnait son talent en entraînaient plusieurs, et tout d'abord Alypius, dont le nom est inséparable du sien⁴. Augustin ne paraît point avoir reçu aucune dignité dans la hiérarchie manichéenne, ni franchi le grade d'*auditeur* pour être élevé à celui d'*élu*⁵. Pourtant il se dépensait au service de ce qu'il croyait être la vérité, et, par ses soins, se forma ainsi au milieu des étudiants une coterie très vivace. Plus tard, lorsqu'il eut abandonné cette doctrine, plusieurs de ceux qu'il y avait engagés y persistaient encore. C'est pour les en arracher qu'il composa quelques-uns de ses traités les plus fameux⁶.

Le zèle de ces jeunes gens était entretenu, au besoin stimulé.

¹ *Conf.*, II, 5-6.

² *Ibid.*, III, 40; Possidius, *Vita Aug.*, 1. Il avait alors dix-neuf ou vingt ans (373 ou 374 Till., *Mém.*, XIII, p. 23). Il partagea les croyances manichéennes pendant neuf ans environ *De util. credendi*, 2; *Contra epist. Manichaei*, 3, 9; *Contra Secundinum Manich.*, 1, 2.

³ *De duab. anim.*, 41.

⁴ *Conf.*, III, 21; IV, 1; VI, 12.

⁵ Sur le sens de ces mots, cf. *Contra Faustum Manich.*, V, 10; *Epist.*, CCXXXVI, 2; *De haeres.*, 46. Le donatiste Petilianus l'accusait faussement d'avoir été prêtre manichéen *Contra litt. Petil.*, III, 20; *De util. credendi*, 2.

⁶ *De moribus Ecclesiae; De moribus Manichaeorum; De Genesi; De utilitate credendi; De duabus animabus*. Ces ouvrages furent écrits entre 388 et 392 (Till., *Mém.*, XIII, p. 119, 134 sq., 169). Ce ne sont que les principaux : saint Augustin en a encore dirigé six ou sept autres contre ces hérétiques : ils ont tous été réunis par Migne P. L., XLII, t. VIII des œuvres de saint Augustin qui indique aussi *ibid.* col. 601 sq. les allusions au manichéisme que contiennent les autres ouvrages du même auteur. Cf. *De duab. anim.*, 26.

par les chefs qui organisaient souvent des conférences contradictoires avec les orthodoxes. Augustin s'était jeté avec ardeur dans ces joutes oratoires, il y réussissait à merveille. Toutefois, ses amis n'ayant pas tous son talent, les catholiques prenaient souvent leur revanche. Lui-même avoue qu'au plus fort de son attachement à l'hérésie les arguments d'un certain Helpidius n'avaient pas laissé de produire sur son âme une vive impression¹. Ce qui augmentait souvent l'intérêt de ces séances, c'est que les personnages importants de la secte y prenaient la parole. Le prêtre Fortunatus, contre qui l'évêque d'Hippone argumenta plus tard (28 août 392)², avait jadis habité Carthage, où il passait pour un redoutable adversaire³; mais le virtuose du parti était l'évêque Faustus, parleur intarissable, nourri de Cicéron, de Sénèque et des poètes, très habile à séduire, esprit d'ailleurs fort médiocre et superficiel. Ses admirateurs ne le nommaient qu'avec respect; Augustin nous dit, dans les *Confessions*⁴, avec quelle impatience il attendait son arrivée pour obtenir la solution des difficultés qui l'arrêtaient: « Il vint, et je vis un homme aimable, de parole agréable, et gazouillant les mêmes contes avec beaucoup plus de charme qu'aucun d'eux. » Comme le jeune professeur, — il avait alors vingt-neuf ans (383), — recherchait avant tout la vérité, les harangues de Faustus, toutes belles qu'il les jugeât, ne le satisfirent point. Aux éloges qu'il lui accorde, malgré sa déception, on peut mesurer l'enthousiasme des âmes vulgaires, moins exigeantes sur les preuves qu'on leur exposait. Une conférence de Fortunatus ou de Faustus, longuement attendue et prônée bien des jours à l'avance, était un vrai régal pour les manichéens et devait leur attirer des sympathies empressées.

En revanche, leur vie privée jetait le discrédit sur eux. Dans une cité où les mœurs étaient dissolues, ils n'avaient pas su se préserver de la contagion. « Il n'était pas rare, dit saint Augustin, de voir leurs *élus* et jusqu'à des prêtres, malgré leur âge et leur caractère, assister aux représentations théâtrales, tandis

¹ *Conf.*, V, 21.

² *Acta seu disputatio contra Fortunatum Manichaeum*. Il argumenta aussi contre un certain Félix, à Hippone, les 7 et 12 décembre 401 (Possidius, *Vita*, 6; *De actis cum Felice Manichaeo*, I, 1; II, 1).

³ Possidius, *Vita*, 6, 16.

⁴ *Conf.*, V, 3-5, 10-13; *Contra Faustum Manichaeum*, I, 1; XXI, 10; *De util. credendi*, 20.

que la jeunesse se mêlait aux rixes fréquentes en faveur des comédiens et des cochers du cirque¹. » Nous passerions sans trop de peine condamnation sur ces fautes, mais il articule des reproches plus graves. Il nous les dépeint comme débauchés et suborneurs sous de fausses apparences d'austérité² : quelques-uns insultaient les femmes en pleine rue, au sortir de leurs réunions ; d'autres dissimulaient mieux leurs criminelles entreprises, elles n'échappèrent point cependant à celui qui alors partageait leur foi. Il indique l'endroit précis où se passèrent les faits qu'il flétrit et dont il a souvent été le témoin ; il nomme quelques-unes de leurs victimes, une prétendue religieuse, une jeune fille de douze ans. Dans plusieurs cas, la police intervint, il y eut des condamnations prononcées³. Ces renseignements, contre lesquels il ne serait guère aisé de s'inscrire en faux, expliquent la sévérité des empereurs à l'endroit des manichéens. Dès la fin du III^e siècle, un édit rigoureux avait été déjà rendu par Dioclétien (31 mars 296)⁴. Près de cent ans plus tard le proconsul Messianus les bannit (386)⁵. Enfin, en 407⁶, ils sont englobés par Honorius dans la même condamnation que les donatistes. Un long temps s'écoula cependant avant qu'on pût avoir raison de cette hérésie, plusieurs des excès relatés par saint Augustin sont antérieurs de fort peu à l'entrée des Vandales en Afrique.

Les
pélagiens.

Les pélagiens, eux aussi, jetèrent de bonne heure leur dévolu sur cette contrée. Née à Rome au début du V^e siècle, leur doctrine avait pris un rapide essor. Pour la divulguer mieux encore, ses deux auteurs principaux, Pélage et Caelestius, se rendirent de leur personne à Carthage vers 410⁷. Cette ville faisait si volontiers accueil aux dissidents, lorsqu'elle ne les produisait pas elle-même, qu'ils pouvaient se flatter sans outrecuidance d'y réussir à leur tour. Il est probable cependant

¹ *De morib. Manich.*, II, 72.

² *Conf.*, VI, 12.

³ Sur tous ces faits, voir *De morib. Manich.*, II, 68, 70, 72 ; *De haeres.*, 46 ; voir aussi *Epist.*, CCXXII, 3. Saint Augustin revient encore sur les mœurs dépravées des manichéens dans le *De continentia*, 26-27.

⁴ Cette date n'est pas admise par tout le monde ; cf. Goyau, p. 358.

⁵ *Aug.*, *Contra lit. Petil.*, III, 30 ; *Till.*, *Mém.*, XIII, p. 43.

⁶ *Cod. Theod.*, XVI, 5, 41 ; *Till.*, *Mém.*, XIII, 459. On signale une seconde loi de 407, promulguée à Carthage le 5 juin 408 ; elle vise les hérétiques et notamment les manichéens (*Cod. Theod.*, XVI, 5, 43 ; *Till.*, *ibid.*, p. 459, 996).

⁷ *Till.*, *Mém.*, XIII, p. 574 ; *Funk*, I, p. 245.

qu'ils n'obtinent pas auprès de sa population turbulente tout le succès qu'ils attendaient, car, bien loin d'être aidés au début par Augustin, comme les manichéens, ils le trouvèrent en face d'eux dès l'abord et avec lui, Aurelius et l'épiscopat catholique tout entier. Satisfait d'avoir planté les premiers jalons en Afrique, Pélage partit bientôt en Orient tenter d'autres conquêtes. Son compagnon, Caelestius, dont l'union était si intime avec lui que leurs adhérents s'appelaient aussi bien célestiens que pélagiens¹, fit un plus long séjour. Ce personnage, dont l'action ne paraît pas avoir été très apparente dans le principe, endoctrinait surtout le peuple sans méfiance; il se perdit le jour où il essaya d'arriver à la prêtrise². Dénoncé par quelques fidèles zélés, il fut traduit devant un concile que présidait Aurelius et son système condamné (411)³. Il s'en alla chercher un auditoire plus docile à Ephèse.

Augustin n'assistait pas au concile⁴. Ce qui s'y passa ne le laissait pourtant pas indifférent; aucune atteinte au dogme ne pouvait se produire, surtout près de lui, sans qu'il élevât la voix pour prémunir les fidèles contre l'erreur. Avec la même vigueur qu'il déployait contre le donatisme et le manichéisme, il attaqua le pélagianisme dans ses sermons et dans une série d'œuvres mémorables⁵. D'ailleurs ses collègues ne perdaient pas de vue cette affaire, à tout prix on voulait empêcher la mauvaise semence déposée à Carthage de germer et d'envahir tout le pays. On savait trop, par l'exemple des donatistes et des manichéens, ce qu'il en coûtait pour l'extirper quand les racines étaient déjà profondes. Coup sur coup, trois synodes importants furent encore consultés par les soins d'Aurelius, en 416, 417, 418⁶. Ils confirmèrent les décisions de l'assemblée de 411 et obtinrent du pape Innocent I et de son succes-

¹ Aug., *De haeres.*, 88; *Serm.*, CLXXXI, 7...

² Aug., *Epist.*, CLVII, 22; *De gestis Pelag.*, XXII, 46.

³ Aug., *De gestis Pelag.*, XXXV, 62; *De gratia Christi*, II, 2-4, 12, 26; Mansi, IV, p. 289-292; Till., *Mém.*, XIII, p. 374-376; Héfélé, II, p. 282-284.

⁴ *Retract.*, II, 33; *De gestis Pelag.*, XI, 23; *Contra Julianum Pelagianum*, III, 1, 4.

⁵ *De peccatorum meritis et remissione; De gestis Pelagii; De anima et ejus origine; Contra Julianum*, et, d'une manière générale. P. L., XLIV et XLV; voir aussi *Serm.*, CXXXI, 6 et 10; CLXXIV; CCXCIV, prononcés tous les trois à Carthage. Le livre *De gratia Christi et de peccato originali* est postérieur à la condamnation définitive du pélagianisme par le pape Zosime; cf. *Retract.*, II, 50. Migne (*loc. cit.*, col. 9-108) fait l'histoire de cette hérésie.

⁶ Ce dernier s'occupait aussi des donatistes.

seur Zosime, d'abord peu disposé à sévir, la condamnation définitive du pélagianisme¹.

Dans les documents africains relatifs à cette hérésie, le nom de Carthage revient à mainte reprise; au contraire, il n'est guère question des provinces adjacentes. La prompte intervention des évêques avait barré la route aux novateurs et circonscrit leurs opérations dans la capitale. Encore ne leur accorda-t-on pas le loisir d'y fonder quoi que ce soit de durable. Après le départ de Pélage, la fuite de Caelestius, la petite Eglise fondée par leurs soins, restait fort désemparée; elle s'écroula d'elle-même une fois privée de ses docteurs. Ceux-ci n'étaient sans doute pas anathématisés à Rome, que saint Augustin pouvait déjà écrire: « Nous avons bien ici quelques-uns de ces malheureux, surtout à Carthage; mais ils se contentent désormais de murmurer en secret, ils redoutent d'entreprendre contre les croyances inébranlables de l'Eglise². »

Les ariens. Pour être ses ennemis les plus pressants, les manichéens et les pélagiens n'étaient pas les seuls contre qui le catholicisme eût à livrer bataille. La conquête d'une ville comme Carthage devait tenter plus d'un réformateur, et nous sommes assurés qu'elle fut essayée au moins par les ariens. Nous les avons vus déjà cherchant à s'attirer les bonnes grâces de l'évêque Donatus le Grand³. Ils ne s'en tinrent pas là, et la conférence contradictoire que saint Augustin rapporte avoir soutenue contre Pascentius⁴ est un indice précieux à recueillir. Eux aussi étaient déjà établis dans la capitale avant de s'y installer en maîtres avec les Vandales⁵.

¹ Sur tous ces faits, consulter: Aug., *Epist.*, CLXXV; CLXXVI, 4; CLXXVII, 1-3; CLXXVIII, 2; CLXXXI; CLXXXII; CLXXXIII; CCXV, 2; Facundus, *Pro defensione trium capitul.*, VII, 3 (P. L., LXXVII, col. 687); *Avellana collectio* (C. S. E. L., XXXV), nos 41, 44, 45, 46, 47, 50, p. 92, 98, 99, 103, 108, 115; Mansi, IV, col. 321-324, 373-380; Till., *Mém.*, XIII, table, s. v. Caelestius, Pélage, pélagiens; Héfélé, II, p. 290-298. Migne (P. L., XLV, col. 1679-1792) a réuni des *Varia scripta ad historiam Pelagianorum pertinentia* où l'on trouvera tous les textes.

² *Epist.*, CLVII, 22: on place cette lettre vers 414 (P. L., XXXIII, col. 674, n. b).

³ Voir ci-dessus, p. 520.

⁴ *Epist.*, CCXXXVIII, 1-9; Possidius, *Vita*, 17. Saint Augustin s'en prend souvent aux ariens dans ses sermons (cf. surtout les sermons CXXXIX et CCCXLI, qui ne paraissent pas avoir été prononcés à Carthage); puis dans ses traités *Contra sermonem Arianorum*, *Collatio cum Maximino*, *Contra Maximinum haereticum* (P. L., XLII, cf. col. 815 sq.). Ce Maximinus, qui se vantait à Carthage d'avoir vaincu Augustin dans sa conférence d'Hippone (427 ou 428), était arrivé en Afrique avec les Vandales (Possidius, *Vita*, 17).

⁵ On a déjà vu (p. 526, n. 5) que les donatistes passèrent à l'arianisme à partir de l'arrivée des Vandales; les manichéens en étaient au même point à Carthage à la fin du v^e siècle; cf. Victor Vit., II, 1-2; Fulgentius, *Epist.*, VIII, 24.

païens. Le paganisme, d'autre part, vivait toujours. Bien qu'il ne fût plus le culte officiel depuis Constantin, il ne céda le terrain que pas à pas. La courte faveur de Julien lui rendit même quelque espoir de renaître, et l'hostilité réciproque des diverses confessions chrétiennes entretenait chez ses adeptes cette illusion tardive. S'il est vrai que le caractère monothéiste de la religion punique, à peine déformée par l'introduction du panthéon romain, avait facilité singulièrement les voies au christianisme dans les centres ruraux et les localités peu importantes¹, les choses s'étaient passées de façon toute différente dans la capitale, où les fonctionnaires impériaux pullulèrent dès l'origine. Venus le plus souvent d'Italie, leur polythéisme et leur attachement au culte impérial ne les inclinaient guère vers la nouvelle croyance. En outre, les bourgeois aisés qui formaient une partie notable de la population étaient des conservateurs à outrance ; ils ne redoutaient rien tant que le changement. Ceux d'entre eux qui avaient, à partir du III^e siècle, embrassé la doctrine de Jésus-Christ, se trouvèrent quelque peu déçus dans leurs visées ambitieuses de diriger l'Église ; ce dépit ne fut pas étranger à l'opposition qu'ils organisèrent tour à tour contre saint Cyprien et contre Caecilianus. De toute façon, leur exemple était de nature à retarder parmi leurs pairs le mouvement des conversions. Quant aux beaux esprits tout préoccupés de littérature que comprenait encore cette société cosmopolite, les affaires religieuses ne les intéressaient guère. Arrondir de belles périodes, discuter en langage harmonieux des questions oiseuses, voilà ce qu'ils avaient surtout à cœur. Païens de naissance, ils le demeuraient par routine. Les dieux gréco-romains rencontraient parfois des défenseurs convaincus, le plus souvent des partisans d'habitude dans ces diverses catégories d'habitants. Ils n'avaient pas pour eux le nombre, mais l'influence et le pouvoir leur restaient, et ils en usaient pour maintenir debout autant que possible les autels des divinités importées de Rome. Carthage fut donc en Afrique le dernier refuge de la vieille foi. Jupiter y a encore des prêtres au IV^e siècle ; l'un d'entre eux cumule, en 314, avec ses fonctions sacerdotales celles de

¹ Voir dans les *Epist.* de saint Augustin (XVI et XXVII) la discussion entre lui et Maxime de Madaure ; Toutain, *Cités*, p. 228 sq. ; Gauckler, *Le Pays de Dougga* (extrait de la *Revue tunisienne*, 1896), p. 9 ; Allard, *Rev. des quest. hist.*, LVI, 1894, p. 377-380.

duumvir ou magistrat suprême¹. Plus tard, on dresse sur une place publique une statue d'Hercule à barbe d'or, qui excite la verve railleuse de saint Augustin². Symmaque introduit son culte favori de Victoria en 370³; le vicaire d'Afrique Nicomachus Flavianus est païen (376-377)⁴; Fonteius, qui se convertit dans la suite, écrit d'abord en faveur du paganisme⁵. Enfin les cérémonies en l'honneur de Caelestis ne disparaissent qu'aux derniers jours du iv^e siècle, et son temple subsiste jusqu'en 421⁶.

V

Restes de
paganisme
chez les
chrétiens.

Les chrétiens souffraient moins qu'on pourrait le croire de cette survivance du paganisme. En se donnant à Jésus-Christ, tous n'avaient pas rompu les derniers liens qui les attachaient aux idoles. Au fond du cœur, plusieurs regrettaient, sans se l'avouer peut-être, les pompes et les réjouissances païennes. Et comme il était bien dur pour des Carthaginois de se priver de ces brillantes exhibitions, ils faisaient une sorte de compromis avec leur conscience; au sortir de l'église, on allait prendre part aux fêtes de Caelestis et s'asseoir aux tables dressées dans les temples après les sacrifices⁷. Ces reproches, que formule Salvien⁸, paraissent recevoir un démenti de saint Augustin, lorsque, prêchant devant les mêmes fidèles, il les loue de leur ardeur contre les faux dieux⁹; mais la contradiction est plus apparente que réelle. A bien lire le passage

¹ *Acta purgat. Felicis*, 25 b (C. S. E. L., XXVI, p. 198).

² *Serm.*, XXIV, 6-7.

³ Voir ci-dessus, p. 408-411.

⁴ Pallu, *Vic.*, p. 99-103.

⁵ Aug., *Retract.*, I, 26; *De diversis quaestion.*, LXXXIII, 42.

⁶ Voir ci-dessus, p. 391 sq. On peut encore trouver des traces fréquentes de l'existence du paganisme dans les décisions des conciles carthaginois : synode de juin 401, canons 2, 4 et 5 (*Codex canonum Eccl. afric.*, 58, 60 et 61); synode de septembre 401, canon 15 et 18 (*ibid.*, 81 et 84), Héfélé, II, p. 258 sq., 261 sq., 307 sq.; Mansi, III, col. 766 sq.; cf. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 17 (20 septembre 399), avec les notes de Godefroy; Salvien, *De gub. Dei*, VIII, 2.

⁷ Saint-Marc Girardin, *Rev. D. M.*, 13 déc. 1842, p. 888. D'après le 4^e canon du synode de juin 401 (cf. la note précédente), les chrétiens étaient quelquefois entraînés de force (*coganbur*) à ces fêtes licencieuses.

⁸ *De gub. Dei*, VIII, 2; voir ci-dessus, p. 462 sq.

⁹ *Serm.*, XXIV, 6; LXII, 7, 10, 17, 18.

de saint Augustin, on se rend compte qu'il donne surtout des conseils à son auditoire et que ses éloges ne servent qu'à faire accepter la leçon. N'est-ce pas lui, d'ailleurs, qui se plaint à l'évêque Aurelius des repas dégénéralant en orgies, servis dans les cimetières à côté des tombeaux des martyrs, et qui désigne Carthage comme souillée par ces tristes habitudes héritées du culte antérieur¹? Cet éclectisme religieux ne se manifestait, à vrai dire, que par exception; la plupart des fidèles s'abstenaient avec soin des pratiques réprouvées. Le clergé, du reste, déployait un grand zèle pour stimuler les indifférents, raffermir les indécis et réchauffer l'ardeur de tous. Il multipliait les prédications² et n'omettait rien pour écarter des âmes les séductions du paganisme et de l'hérésie.

Il suivait en cela l'exemple de l'évêque. Tous les hommes qui occupèrent le siège épiscopal au iv^e siècle eurent à soutenir de rudes assauts, Caecilianus, Gratus, Restitutus, Genethlius, luttèrent pendant quatre-vingts ans pour défendre la communauté catholique et maintenir contre les factieux leur autorité méconnue. Aucun d'eux cependant ne se dépensa autant que le saint vieillard Aurelius. Saint Cyprien est le seul de ses prédécesseurs avec qui on doive le mettre en parallèle. On dirait même, tant leurs moyens d'action se ressemblent, qu'il avait pris pour modèle le martyr dont Carthage vénérail la mémoire.

Les bons effets des conciles annuels, institués par saint Cyprien, n'avaient pas tardé à se faire sentir. Malheureusement la mort prématurée de celui qui les dirigeait interrompit la tenue régulière de ces assemblées. Aurelius les remit en vigueur, et il ne se passa guère d'année, depuis qu'il eut pris possession du siège primatial, sans que ses pairs vinsent délibérer avec lui³. De 391, qui est la date probable de son élec-

¹ *Epist.*, XXII, 4; *Enarr. II in psalm. XXXII*, sermo I, 5; cf. Mansi, III, col. 766 sq. La lettre de saint Augustin est de 392; dès l'année suivante, le concile d'Hippone (canon 29) prit des mesures pour empêcher le retour de pareils scandales; Héfélé, II, p. 244.

² Aug., *Epist.*, XLI, 1-2.

³ Le concile d'Hippone (canon 5) avait décrété que les assemblées seraient annuelles; celui de Carthage (septembre 401) était revenu (canon 8) sur cette prescription pour la confirmer (Héfélé, II, p. 242, 260; Mansi, III, col. 742, 52; col. 775, 73; col. 799, 95; col. 850). Mais cette obligation étant trop onéreuse pour les évêques, le concile de juin 407 (canon 1) décida que la réunion n'aurait lieu à l'avenir que lorsque le besoin s'en ferait sentir.

tion¹, jusqu'en 429, où on place sa mort², plus de vingt conciles se tinrent sous sa présidence³; on y arrêta d'importantes mesures contre les hérétiques, on y régla beaucoup de questions litigieuses de discipline ou de morale. Le premier eut lieu à Hippone (8 octobre 393)⁴, presque tous les autres à Carthage, à partir de 394⁵. Aussi les soixante-neuf évêques siégeant en 416 commencent-ils par ces mots leur lettre au pape Innocent I⁶: « Cum ex more ad Carthaginensem Ecclesiam solemniter venissemus, atque ex diversis causis congregata ex nobis synodus haberetur... » L'autorité personnelle d'Aurelius, qui dirigeait les délibérations en qualité de primat, s'accrut au cours de ces fréquentes assises. Ses collègues l'y entourèrent toujours du respect le plus affectueux, les canons rédigés par eux en portent les marques réitérées. A diverses reprises, ils décident que les lettres synodales seront écrites et signées au nom de tous par l'évêque de Carthage⁷. Ce privilège lui était accordé, soyons-en persuadés, moins à cause de la prééminence de l'église qu'il représentait qu'en raison de ses vertus et de la vigueur déployée par lui pour la sauvegarde des intérêts catholiques⁸.

En effet, en dehors de ces réunions dans lesquelles il animait tout le monde de sa parole et de son exemple, Aurelius ne négligeait aucune occasion de maintenir les croyants dans le droit chemin et de ramener les esprits séduits par l'erreur. Il est toujours sur la brèche; il parle, il écrit, il voyage, dès que sa voix, ses lettres ou sa présence peuvent servir la cause qui lui est chère. Il visite les églises d'Afrique sur lesquelles il a juridiction et prête à leurs chefs un appui

¹ Héfélé, II, p. 240; Tillemont (*Mém.*, XII, p. 555) et Morcelli (I, p. 53) hésitent entre 391 et 392; Gams (p. 463) avance à tort cette élection de dix ans (381 ou 382).

² Till., *ibid.*, p. 559; Morcelli (*loc. cit.*) et Héfélé (III, p. 316, n. 3) donnent 426.

³ Héfélé, II, p. 250. A la liste que j'ai donnée ci-dessus (p. 524, n. 5), il faut ajouter ceux de 421, 424 et 426; cf. Héfélé, II, p. 313-316.

⁴ Mansi, III, col. 849 sq.; Héfélé, II, p. 240.

⁵ Héfélé, II, p. 250.

⁶ Aug., *Epist.*, CLXXV, 1; Mansi, IV, col. 321.

⁷ Héfélé, II, p. 262, 276, 280, 298.

⁸ Tillemont (*Mém.*, XII, p. 561) est aussi de cet avis; et tel est, je crois, le sens de ces paroles tirées de la vie de Fulgentius, évêque de Ruspe (XX, 41): « ... sanctae memoriae Aurelius Carthaginensis ecclesiae antistes inter sua privilegia meruit ut litteras ex Africano concilio dandas ipse solus scriberet... »

généreux¹. Avant la conférence de 411, il adresse au délégué de l'empereur la complète adhésion de l'épiscopat orthodoxe², et si la discussion avec les schismatiques put avoir lieu, si la victoire demeura à son parti, ses efforts y contribuèrent dans une très large mesure. C'est lui encore qui, pour appuyer les lettres synodales de Carthage et de Mileu au sujet des pélagiens, rédige, avec quatre autres évêques, une demande pressante de condamnation qui hâte la résolution du pape Innocent³. C'est à lui qu'Anastase I, Innocent I et Zosime expédient les instructions destinées aux conciles africains⁴. Innocent, qui professe à son endroit l'estime la plus vive, s'adresse en outre à lui, comme à un ami, pour lui donner des conseils ou solliciter ses avis⁵. D'autre part les empereurs Honorius et Théodose II, décidés à en finir avec les pélagiens, le chargent (9 juin 416) de transmettre aux évêques d'Afrique leurs ordres contre les hérétiques; il lance une encyclique à cette intention⁶. En 418 et en 419, il préside les synodes qui règlent, avec les délégués du pape Zosime, la grave affaire de l'appellation à Rome⁷, et décident la publication du recueil aujourd'hui connu sous le nom de *Codex canonum ecclesiae africanae*⁸. Dans les dernières années de sa vie, nous le voyons encore s'unir à trois de ses collègues pour intercéder auprès des évêques de Gaule en faveur d'un moine hérétique repentant⁹.

Son nom se répand dans les églises transmarines. Il entre-

¹ Till., *ibid.*, p. 556.

² Aug., *Epist.*, CXXVIII, CXXIX.

³ *Ibid.*, CLXXVII.

⁴ Jaffé, I, p. 43, n° 283; p. 47, n° 312; p. 48, n° 321; p. 49, nos 329-331; p. 50, n° 342; p. 51, n° 347. La lettre du pape Damase (*ibid.*, p. 39, n° 241) est apocryphe.

⁵ *Ibid.*, p. 45, n° 297; p. 46, n° 301; p. 48, n° 324, 327.

⁶ Aug., *Epist.*, CCI; cf. Mansi, IV, col. 443-448. Je citerai encore les lettres d'Honorius et du proconsul d'Afrique Largus à l'évêque de Carthage, au sujet de l'élection contestée de Bonifatius au siège de Rome (*Avellana collectio*, nos 27 et 83, p. 73 et 82, C. S. E. L., XXXV).

⁷ Je n'ai pas à entrer ici dans le détail de ces débats célèbres qui concernent l'Afrique entière et non Carthage spécialement. On trouvera les indications utiles dans Mansi, IV, col. 401-440; Till., *Mém.*, XIII, p. 775-788, 862-866, 1031-1039; Héféle, II, p. 298-312, 314 sq.; Funk, I, p. 268 sq.; cf. Duchesne, *Bull. crit.*, 1895, p. 644 sq.

⁸ Mansi, III, col. 699-844; Héféle, II, p. 303-310.

⁹ Aug., *Epist.*, CCXIX; Facundus, *Pro defensione trium capitul.*, I, 4 (P. L., LXVII, col. 545); Mansi, IV, col. 517-528.

tient une correspondance avec saint Paulin de Nole¹, avec saint Jean Chrysostome qu'il défend contre ses ennemis², et avec saint Jérôme³. Le prêtre Sixtus, du clergé romain, se justifie auprès de lui d'avoir jamais trempé dans les erreurs de Pélage⁴. Son jugement est reçu avec déférence par tous ceux qui le sollicitent. Et, de toute cette considération dont il est environné, quelque chose rejaillit sur la chrétienté qu'il administre. Dans cette chrétienté même, il s'emploie énergiquement pour l'abolition du paganisme⁵; ses efforts ne restent pas stériles, puisqu'en 399, le jour de Pâques, il installe sa chaire épiscopale dans la *cella* du temple de Caelestis⁶. Il arrête les désordres et les orgies auxquelles se livrent certains fidèles près du tombeau des martyrs⁷, fonde des monastères⁸, recouvre la basilique des Tertullianistes⁹, et fait lire au peuple tous les ans, pendant le carême, les Actes de la conférence de 414¹⁰. Le comte Marin, sous couleur de réprimer la révolte d'Heraclianus, ne faisait que servir les ressentiments des donatistes, terrorisait la population catholique et venait de mettre à mort le président de la conférence de 411, Marcellinus et son frère. L'évêque, compatissant à toutes les misères, s'humilie devant lui, se traîne presque à ses genoux, afin d'obtenir un peu de clémence en faveur des siens¹¹. Il est donc à la fois la gloire et le soutien de Carthage, il serait la lumière de l'Eglise, si l'Afrique, à cette époque même, ne possédait un génie supérieur au sien, Augustin d'Hippone.

Union
d'Aurelius
et de saint
Augustin.

Mais, loin de chercher à effacer Aurelius, Augustin n'a qu'un désir, coopérer avec lui pour le triomphe de la foi¹². Ils se connurent à Carthage même, chez un ami commun, lorsque le jeune professeur revint de Rome (388); Aurelius

¹ *Ibid.*, XXXII, 1.

² Till., *Mém.*, XII, p. 557.

³ *Ibid.*, 558.

⁴ Aug., *Epist.*, CXCI, 1.

⁵ Aug., *Serm.*, XXIV, 6; Till., *Mém.*, XII, p. 556; XIII, p. 320.

⁶ *Liber de promiss. et praedict.*, III, 38, 44.

⁷ Voir ci-dessus, p. 535.

⁸ Aug., *Epist.*, XXIV, 6; *Retract.*, II, 21.

⁹ Aug., *De haeres*, 86.

¹⁰ Aug., *De gestis cum Emerito*, 4.

¹¹ Aug., *Epist.*, CLI, 3. Saint Augustin rapporte encore (*Serm.*, CCCLV, 5) un trait de charité d'Aurelius.

¹² Cf. Till., *Mém.*, XII, p. 562 sq.

n'était alors que diacre¹. Depuis ce moment, une profonde amitié les lie, dont les preuves sont partout dans leurs écrits. Moins âgé que son confrère, Augustin lui prodigue les témoignages de vénération : il l'appelle « mon bienheureux seigneur que je révère et aime d'une affection si vive, mon saint frère et mon collègue dans l'épiscopat, le pape Aurelius² ». Chaque fois qu'il rencontre son nom, il a soin d'y joindre une épithète de respect³. Et, dans les cas difficiles, c'est de lui qu'il sollicite un secours bienveillant ou un avis dicté par l'expérience. L'union de ces deux hommes fut féconde en résultats utiles à la cause catholique, d'abord dans les provinces africaines où ils combattirent à outrance le donatisme, le manichéisme, puis dans toute l'Eglise dont ils contribuèrent puissamment à extirper le pélagianisme. Nulle part cependant plus qu'à Carthage on ne ressentit les effets immédiats de leur entente. Sans négliger en rien sa chère Hippone, ni les intérêts généraux des fidèles, Augustin ne perd jamais de vue la métropole où il a étudié, enseigné, à laquelle son cœur est demeuré attaché. Il est heureux, quand les conciles l'y ramènent, d'annoncer à ce peuple les vérités de l'Evangile. Et, lorsqu'il ne peut s'y rendre de sa personne, il s'y fait représenter par ses livres. Cette seconde prédication, moins éclatante que l'autre, produisit peut-être des fruits plus durables. Les défenseurs de la foi puisaient dans ces écrits des arguments solides contre leurs adversaires et devenaient ainsi capables d'instruire à leur tour. Les deux apostolats d'Augustin, visant des classes de personnes différentes, se complétaient de la manière la plus heureuse.

Il range quelque part la chrétienté carthaginoise au nombre de ces églises zélées (*diligentes ecclesias*) qui s'empres- sent de

¹ Aug., *De civ. Dei*, XXII, 8, 3; Till., *Mém.*, XII, p. 554; XIII, p. 122.

² Aug., *Epist.*, CLXXIV : « Domino beatissimo, et sincerissima charitate venerando, sancto fratri et consacerdoti papae Aurelio »; voir des formules analogues en tête des lettres XLI, LX.

³ *Ibid.*, CLI, 3 « venerabilis coepiscopi mei »; CXCI, 1 « beatissimum senem Aurelium »; *Serm.*, CCCLV, 5 « sancti et venerandi episcopi Aurelii »; *De civ. Dei*, XXII, 8, 3 « episcopus cum honore a nobis debito nominandus Aurelius »; *Retract.*, II, 15, 1 « venerabilem Aurelium »; *ibid.*, II, 21 « venerabilis senex Aurelius »; *De gestis Pelagii*, 1 « sancte papa Aureli »; cf. *ibid.*, XXXIV, 59; XXXV, 66; *De gratia Christi*, II, 15 « venerabilem senem nostrum Aurelium ».

répandre les Actes de la conférence de 411¹. Elle méritait à coup sûr cet éloge; mais l'ardeur dont elle faisait preuve dans le service de Dieu, à qui en était-elle redevable, sinon aux deux hommes qui, durant près de quarante années, se dépensèrent pour elle sans compter? L'un était son évêque, l'autre son ami et son conseiller; leur souvenir est inséparable du sien, et l'on serait fondé à lui appliquer, en le modifiant à peine, le mot de Prosper² relatif aux conciles africains de cette époque :

An alium in finem posset procedere magna
Carthago, cui dux Aurelius, ingeniumque
Augustinus erat?

¹ *De gestis cum Emerito*, 4.

² *Carmen de ingratis*, I, v. 90-92.

CHAPITRE V

L'ÉGLISE SOUS LES VANDALES ET LES BYZANTINS

I

Ruine des pélagiens, affaiblissement visible des donatistes et surtout des manichéens, défaites réitérées des païens, consolidation de la foi par la prédication et la tenue fréquente des conciles, voilà l'œuvre accomplie par Aurelius et Augustin, de concert avec l'épiscopat d'Afrique. Ils avaient infusé à nouveau à leur église une sève si puissante qu'elle semblait devoir, pendant de longues années, pareille à un arbre vigoureux, s'enraciner toujours davantage, étendre toujours plus loin ses rameaux. Des événements inattendus vinrent compromettre le résultat de tant d'efforts. Les deux illustres amis ne sont pas encore au tombeau que les Vandales ont déjà lancé leurs cavaliers à la conquête des provinces méridionales ; l'arianisme galope en croupe avec eux. En 439, il prend possession de Carthage tombée entre les mains des Barbares.

Depuis la mort d'Aurelius (vers 429), la ville avait eu pour chef spirituel Capreolus¹. La durée assez courte de son gouvernement, les circonstances très défavorables au milieu desquelles il l'exerça ne lui permirent point de jouer un rôle aussi glorieux que son prédécesseur. Il lui manquait l'appui de l'évêque d'Hippone qui avait succombé le 28 août 430 ; d'autre part, les armées vandales, en investissant le pays, interceptaient les

¹ Je ne sais pour quel motif Héfélé (III, p. 316, n. 3) intercale entre eux deux Quodvultdeus à qui, d'ailleurs, il attribue un gouvernement très court.

communications avec l'intérieur¹ et rendaient même difficiles les relations par mer avec l'Europe. Réduit à ses propres forces Capreolus ne s'abandonna pas. Les quelques écrits que nous possédons de lui² montrent qu'à une époque plus heureuse il eût été capable d'illustrer lui aussi un siècle occupé déjà par toute une lignée d'hommes remarquables.

Le concile d'Ephèse était résolu¹ Théodosie II y convoquait tous les évêques par l'intermédiaire de leurs métropolitains. On était à Pâques de l'année 431, deux mois seulement avant l'ouverture de l'assemblée. Un aussi court délai, outre l'absence complète de sécurité dans leur pays, n'eût permettait pas aux Africains de se concerter pour déléguer quelques représentants. Capreolus, d'ailleurs, ne voulait pas quitter son peuple exposé à une soudaine attaque des ennemis. Avec le regret de ne pouvoir se rendre à Ephèse, comme jadis Caecilianus à Nicée et Gratus à Sardique, il se contenta d'y expédier un de ses diacres, Bessula, porteur d'une lettre d'explications et d'excuses³. Il y pria le synode de ne permettre aucune innovation dans les croyances⁴. Lorsque ce message et sa traduction grecque eurent été lus, saint Cyrille d'Alexandrie en signala en peu de mots l'importance, et tous les assistants s'écrièrent : « Voilà bien notre opinion, voilà notre sentiment, voilà notre désir⁵ ! » Quoique absent des discussions par cas de force majeure, le primat d'Afrique y avait donc vu sa doctrine sanctionnée, sa science reconnue ; son autorité s'en était accrue. C'est peut-être à cette approbation unanime qu'il dut d'être consulté par deux évêques espagnols sur un problème théologique analogue à ceux qu'on venait de résoudre à Ephèse contre Nestorius⁶. Capreolus, à qui ses correspondants prodigent les

¹ Capreolus écrivait au concile d'Ephèse (*Epist.* 1) : « At omnis hac tempestate viae aditus praeclusus est. Etenim effusa hostium multitudo, et ingens ubique provinciarum vastatio, quae incolis partim extinctis, partim in fugam actis, miseram desolationis speciem, quoquoversum longe lateque porrigitur, oculis offert, promptam illam veniendi facultatem reprimat » (P. L., LIII, col. 845). Sur les résultats funestes de l'occupation vandale dans l'intérieur du pays, cf. Vict. Vit., I, 3-11.

² Outre les lettres que je vais citer, Tillemont (*Mém.*, XVI, p. 497, 502) croit qu'on peut inscrire à son nom le sermon *De tempore barbarico* attribué d'ordinaire à saint Augustin (P. L., XL, col. 625 sq., 685 sq., 699-708).

³ Tous les détails précédents se trouvent dans la lettre de Capreolus (*loc. cit.*); cf. Mansi, IV, p. 1207-1212; Héféfé, II, p. 366 sq.

⁴ *Loc. cit.*, 2.

⁵ Mansi, IV, p. 1211.

⁶ P. L., *loc. cit.*, col. 847-849.

épithètes les plus louangeuses et qu'ils nomment leur seigneur et leur père (*domine pater*), répondit en les félicitant de leur foi et en affirmant à son tour le dogme catholique, qui seul concorde avec les Ecritures¹. Ces pages précieuses justifient les titres de « glorieux pontife » et de « mémorable docteur » que lui décerne le diacre carthaginois Ferrandus². Et ce n'est pas sans raison qu'il figure comme saint dans le Calendrier où son église inscrivait tous ceux qu'elle entourait d'une spéciale dévotion³.

Capreolus était mort avant l'entrée des Barbares à Carthage; les maux dont gémissait l'Afrique, il ne les avait ressentis qu'indirectement. Moins favorisés, Quodvultdeus, Deogratias, Eugenius⁴, qui vont lui succéder, éprouveront tous les mauvais traitements réservés aux vaincus. A peine maître de la place, Genséric s'empare des principaux citoyens, se fait livrer tous leurs biens, confisque les basiliques les plus augustes, en détruit d'autres en même temps que plusieurs monuments grandioses⁵. L'évêque Quodvultdeus et une portion notable de son clergé sont embarqués pour l'Italie, tandis que les laïques de distinction partent en exil dans l'intérieur des terres⁶. Il se fit dès lors, pour employer les expressions de Victor de Vita, « un long silence de désolation » sur l'église de Carthage⁷. Tout fut livré aux ariens, qui établirent leur hiérarchie à la place de celle que le roi venait de supprimer. Certes, il demeura parmi eux beaucoup de catholiques, de ceux-là surtout qu'une modeste fortune ne désignait pas aux rigueurs

¹ P. L., *loc. cit.*, col. 849-858.

² *Epist. VI. Ad Pelagium et Anatolium diaconos urbis Romae*, 6 (P. L., LXVII, col. 925).

³ Ruinart, p. 618: « ... *Kal. Ag. depositio sancti Capreoli episcopi*. » La date précédente *XI kal. Ag.* et la suivante *III kal. Ag.* limitent cette déposition entre le 22 et le 30 juillet; *Mart. hieron.*, p. LXX.

⁴ Pour l'ordre de succession de ces évêques, cf. Vict. Vit., I, 15, 24; II, 6, et Victor de Tonnenna (*Chron. min.*, II, p. 182, 187, 194). On place la mort de Capreolus vers 435 au plus tôt, l'élection de Quodvultdeus vers 437, celle de Deogratias en 454 (Morcelli, I, p. 54; Gams, p. 463).

⁵ Vict. Vit., I, 8-9, 12, 15-16; voir ci-dessus, p. 97. Sur les rapports des catholiques et des Vandales, cf. Papencordt, p. 269-287. Marcus (*Wand.*, p. 238-243, 317, 322, 339) n'accorde qu'un crédit très relatif aux récits de Victor de Vita; je trouve, avec Papencordt, cette méfiance excessive. Cf. Ferrère, *Vict.*, p. 31-67.

⁶ Vict. Vit., I, 15; cf. Théodoret, *Epist.*, XXIX, XXXI-XXXVI (P. G., LXXXIII, col. 1208-1213).

⁷ *Ibid.*, I, 24.

du pouvoir. Toutefois leur situation fut précaire, et le supplice infligé au comte Sébastien, qui refusait d'abjurer (vers 440), montra bien à tous ce qu'ils devaient attendre des vainqueurs¹. Le départ de l'évêque et du clergé laissait les fidèles tout désorientés cette désorganisation de l'église² amena plus d'une défection. Il serait faux de croire cependant à une apostasie en masse; l'arianisme, en s'imposant de force, était loin d'avoir conquis tous les cœurs.

En 454 seulement, un évêque légitime exerça de nouveau son autorité dans la ville devenue vandale. Sur les instances de Valentinien III, peut-être à la mort de Quodvultdeus, Genséric avait autorisé la nomination de Deogratias (25 octobre)³; l'élu ne trompa en aucune façon les espérances qu'on fondait sur lui. L'année suivante, en effet, après la prise de Rome, Genséric ayant ramené une foule de captifs de tout âge et de toute condition, ces infortunés, malades pour la plupart et dans le dénûment le plus absolu, auraient succombé rapidement si Deogratias ne leur avait prodigué les consolations du cœur et les secours matériels. Il se sacrifia entièrement pour eux et parvint, au prix de quelles démarches, de quelles instances, à leur assurer, outre la vie, un adoucissement à leurs misères⁴. Si cette intervention courageuse lui valut l'inimitié des ariens⁵, elle lui mérita, en revanche, l'amour de tous ceux qu'il avait soulagés. Sa mort, qui survint trois ans après son entrée en charge, fut pleurée par eux comme un malheur public; on dut l'enterrer en cachette, pour le soustraire à l'empressement inconsidéré de la multitude, qui songeait à ravir son corps et à s'en partager les membres comme reliques vénérables. Lui, du moins, échappait ainsi à ses ennemis, d'autres n'eurent pas le même bonheur: Thomas, le consécrateur de Deogratias⁶, le comte Armogas⁷, le comédien Mascula⁸, subirent des supplices divers. Il fut, en outre, défendu d'ordonner aucun

¹ *Ibid.*, I, 19-20; voir ci-dessus, p. 99.

² Duchesne, *Bull. arch.*, 1892, p. 316.

³ Vict. Vit., I, 24; Prosper Tiro (*Chron. min.*, I, p. 490; Vict. Tonn., a. 463, *ibid.*, II, p. 187).

⁴ *Ibid.*, I, 25-26.

⁵ *Ibid.*, I, 27.

⁶ *Ibid.*, I, 28; Till., *Mém.*, XVI, p. 794 sq.

⁷ *Ibid.*, I, 43-44, 46.

⁸ *Ibid.*, I, 47.

évêque en Zeugitane et en Proconsulaire¹. Enfin Genséric, ayant exilé ce qui restait du clergé, fit, suivant la forte expression de Victor de Vita, « fermer l'église de Carthage² ». Elle ne fut rouverte qu'en 475, à la suite des négociations du patrice Sévère, délégué par l'empereur Zénon; tous les bannis rentrèrent alors dans leur pays³. Pourtant la pacification ne sembla définitive que le jour où Hunéric, nouvellement élevé au pouvoir, permit aux orthodoxes, à la demande de Zénon et de Placidie, de se choisir le chef qu'ils voudraient. La vacance du siège durait depuis vingt-quatre ans⁴.

Le 18 juin 481, Hunéric promulgua un édit dans lequel il accordait la complète égalité aux deux cultes, l'arien et le catholique⁵. Aussitôt Eugenius, « saint personnage agréable à Dieu », est promu à l'épiscopat⁶. Grande fut la joie parmi le peuple; la jeunesse surtout, qui n'avait jamais vu d'évêque pontifiant⁷, se réjouit de ce spectacle inconnu d'elle. La curiosité carthaginoise ne perdait jamais ses droits.

Ces débuts du règne paraissaient favorables. Des poursuites dirigées contre les manichéens⁸ pouvaient, d'ailleurs, faire croire qu'on épargnerait les autres confessions. Il n'en fut rien: la persécution reprit bientôt avec une intensité nouvelle et s'étendit à l'Afrique entière. Jusqu'alors on avait surtout visé les membres du clergé; Hunéric sévira aussi contre les simples fidèles. Lui qui, pour disposer librement du pouvoir, n'a pas reculé devant le meurtre de ses propres parents et de ceux qu'il leur croyait dévoués, diacres, prêtres ariens et jusqu'au patriarche Jucundus⁹, comment hésiterait-il à faire périr les adeptes d'une religion qu'il déteste?

Eugenius portait ombrage au patriarche Cyrila, successeur

¹ Vict. Vit., I, 29. Le résultat, ajoute Victor, fut que les évêchés disparurent très vite; ces deux provinces qui comptaient jadis 164 titulaires n'en possédaient plus alors que 3, dont 1 en exil.

² *Ibid.*, I, 51 « ecclesiam Carthaginis claudi praecepit ».

³ *Ibid.*

⁴ *Mém.*, II, 2. La mort de Deogratias étant survenue probablement en 457 (ou en 458, dit Morelli, I, p. 54), il convient donc de placer l'élection du nouvel évêque en 481; Petschenig (C. S. E. L., VII, p. 24) hésite entre 479 et 481; Tillemont (*Mém.*, XVI) entre 480 et 481; de toute manière Morelli (*loc. cit.*) a tort d'écrire 479.

⁵ Vict. Vit., II, 3-5.

⁶ *Ibid.*, II, 6 : « viro sancto Deoque accepto ».

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*, II, 1-2.

⁹ *Ibid.*, II, 12-16.

de Jucundus, qui lançait contre lui d'étranges accusations, comme de ne jamais siéger sur son trône, de ne point faire prêcher assez souvent, d'exclure des basiliques les personnes qui s'y présentaient vêtus à la vandale¹. Cette jalousie ne fut pas étrangère, sans doute, aux mesures résolues par Hunéric. On s'en prit d'abord aux catholiques qui avaient des emplois à la cour; privés de leur traitement, on les contraignit aux rudes travaux de la terre², dans les environs d'Utique. Puis, coup sur coup, on chassa de l'armée tout ce qui ne professait pas l'arianisme³, on molesta les vierges pour tirer d'elles l'aveu de prétendues relations criminelles avec les gens d'église⁴, et surtout on « envoya chez les Maures⁵ » (c'était l'expression consacrée) près de cinq mille personnes de tout ordre et de toute condition⁶. Victor de Vita, qui assistait à ce lamentable exode⁷, nous a transmis un récit détaillé des souffrances des confesseurs, pressés, dit-il, comme une armée de sauterelles⁸.

Quand il apprit ces rigueurs, l'empereur Zénon s'émut et expédia encore un fonctionnaire, Reginus⁹, pour obtenir qu'elles prissent fin. Hunéric voulut-il plaire à son allié, ou ne chercha-t-il qu'à donner une apparence de nécessité à ses décisions en faisant passer pour rebelles ceux qu'il poursuivait¹⁰, quoi qu'il en soit, l'intervention de Reginus amena, ce me semble, la réunion d'une conférence contradictoire. Par lettre du 20 mai 483, Hunéric convoquait les évêques à Carthage pour le 1^{er} février de l'année suivante¹¹. Eugenius et tous ceux qui partageaient sa foi eurent quelques scrupules à accepter l'invi-

¹ Vict. Vit., II, 6-8.

² *Ibid.*, II, 8, 10-11.

³ *Ibid.*, II, 23.

⁴ *Ibid.*, II, 24-25.

⁵ *Ibid.*, II, 4 : « inter Mauros mitti » ; cf. 28, 32, 33, 36.

⁶ *Ibid.*, II, 26. Victor de Vita donne le nombre précis de 4966.

⁷ *Ibid.*, II, 27.

⁸ *Ibid.*, II, 31 : « ut agmina lucustarum » ; cf. 28-37.

⁹ *Ibid.*, II, 38.

¹⁰ M. Gsell analysant (1893, p. 198, n° 166) un article de M. F. Gærres, *Kirche und Staat im Vandalenreich* (*Deutsche Zeitschrift fuer Geschichtswissenschaft*, X, 1893, p. 14-70), dit que, « sauf sous Thrasamond, ce « Julien arien », les persécutions dirigées par les Vandales contre les catholiques n'eurent pas seulement pour cause la foi religieuse de ces derniers. Ils virent aussi en eux des traitres pactisant plus ou moins ouvertement avec l'empire d'Orient ». La tentative d'Hunéric pour mettre ses ennemis dans leur tort répond à une préoccupation analogue.

¹¹ Vict. Vit., II, 39; Mansi, VII. col. 1141-1164; Héfélé, III, p. 212-215.

tation. Prévoyant quelle serait l'issue de l'affaire, ils auraient souhaité, pour imposer à Hunéric, peut-être pour le retenir, la présence de quelques mandataires des églises transmarines, non soumises à sa puissance¹. L'amour de la paix triompha de leurs hésitations, et, bien qu'on n'eût pas accueilli leurs désirs, ils se présentèrent au jour dit au nombre de quatre cent soixante-six². Ils venaient de la Proconsulaire, de la Numidie, de la Byzacène, des Maurétanies Césarienne et Sitifienne, de la Tripolitaine et jusque de l'île de Sardaigne, alors possédée par les Vandales. Afin d'éviter la confusion, dix seulement, dont le primat Eugenius, devaient prendre la parole et soutenir leur doctrine. L'occasion ne leur en fut point offerte. Le patriarche arien Cyrila voulait présider aux débats et se constituer ainsi juge et partie; il prétextait, en outre, faussement son ignorance du latin pour exiger l'emploi du gothique dans les discussions³. Ces prétentions et le titre ecclésiastique qu'il usurpait indisposèrent les catholiques. Aux explications qu'ils demandèrent, on répondit par des injures et des coups de bâtons⁴. Le succès de cette conférence fut donc encore moindre qu'en 411, à peine aborda-t-on l'objet du litige. Toutefois, Eugenius et les siens, qui tenaient à affirmer leurs croyances en dépit de tous les obstacles, avaient rédigé par avance un *Liber fidei catholicae* que Victor de Vita a inséré dans son ouvrage⁵; ils parvinrent à en donner lecture.

Pendant ces démêlés, conformément aux ordres secrets d'Hunéric, les églises des *omousiani* (catholiques) furent closes, en un seul jour, dans toutes les parties du royaume. On faisait, en même temps, revivre les édits impériaux les plus sévères contre le christianisme⁶. C'était l'anéantissement de l'Église que le roi prétendait ainsi obtenir (25 février 484)⁷. Les évêques, que l'on accusait d'avoir empêché la conférence

¹ Vict. Vit., II, 41-44.

² La *Notitia provinciarum et civitatum Africae* nous a conservé leurs noms, à la suite des œuvres de Victor. Vita (C. S. E. L., VII, p. 115-134); Mansi, VII, col. 1156-1164.

³ C'était la langue des Vandales; Procope, *Bell. Vand.*, II, début; Papencordt, p. 295.

⁴ Vict. Vit., II, 52-53.

⁵ *Ibid.*, II, 56-101 et p. vi, n. 1 de la préface de Petschenig (C. S. E. L., VII); cf. Gennadius, *Catal.*, 97; Mansi, VII, p. 1143-1153.

⁶ Vict. Vit., III, 1-2; cf. le texte du décret, *ibid.*, 3-14.

⁷ J'adopte le 25 au lieu du 24 (*VI KL. Martias*), car l'année était bissextile; cf. Till., *Mém.*, XVI, p. 562.

d'aboutir par leur attitude provocante, dépouillés de tout, privés du droit d'exercer leur ministère, sont chassés honteusement hors des murailles et défense est faite aux habitants, sous les peines les plus sévères, de les héberger ou de leur porter secours. Pareils à des mendiants, ces malheureux erraient autour de la ville, lorsque leur ennemi vint à sortir avec son escorte. Ils accourent et supplient, les larmes aux yeux, qu'on ait pitié d'eux. Lui, pour toute réponse, les fait charger par ses cavaliers. Puis, après une série de mauvais traitements, il envoie les uns couper du bois en Corse pour la marine royale, les autres labourer la terre, à titre de colons, au fond de l'Afrique¹. Des violences analogues se répétèrent de tous côtés², malgré la présence d'un nouvel envoyé de Zénon, qui essayait en vain d'apaiser Hunéric³. Carthage, où le roi surveillait ses fonctionnaires et réchauffait au besoin leur zèle, assista aux plus sanglantes exécutions⁴. Parmi ceux qui se signalèrent par leur courage, Victor de Vita mentionne deux négociants du nom de Frumentius⁵, le médecin Liberatus, sa femme et leurs petits enfants⁶, douze jeunes lecteurs dont la glorieuse troupe fut ensuite vénérée dans cette ville⁷, sept moines de *Capsa*⁸ envoyés par les autorités locales et dont les corps furent ensevelis dans le monastère de *Bigua*⁹. Enfin, tout le clergé, qui s'élevait à plus de cinq cents personnes, Eugenius en tête, alla rejoindre dans l'exil les confesseurs des années précédentes¹⁰. Quelques Vandales convertis subirent le même sort¹¹, et leur vaillance compensa, dans une certaine mesure, la défection de plusieurs catholiques, devenus, pour obtenir les bonnes grâces d'Hunéric, les persécuteurs acharnés de leurs frères¹².

¹ Vict. Vit., III, 15-20.

² *Ibid.*, 21-30.

³ *Ibid.*, 32. Zénon avait confié cette mission à Uranius, sur la demande du pape Félix III; cf. Jaffé, I, p. 81, n° 598.

⁴ *Ibid.*, 31.

⁵ *Ibid.*, 41.

⁶ *Ibid.*, 49-51.

⁷ *Ibid.*, 39-40.

⁸ Gafsa: Tissot, II, p. 663.

⁹ Vict. Vit., III, 41; *Passio septem monachorum*, surtout 7, 8, 16 (C. S. E. L., VII). Voir ci-dessus, p. 316.

¹⁰ Vict. Vit., III, 34, 38, 43-44.

¹¹ *Ibid.*, 33, 38.

¹² *Ibid.*, 34-37, 39.

A tous ces maux s'ajouta encore la famine, résultat d'une longue sécheresse. Sans que j'emploie le même luxe d'épithètes que Victor de Vita pour en décrire les ravages¹, un détail permettra de juger des souffrances qu'elle causa. Comme les paysans de l'Attique lors de la guerre du Péloponèse, comme les habitants de la banlieue parisienne en 1870, les campagnards africains s'imaginaient que la capitale était seule en état de faire face au danger. Ils s'y entassaient donc dans l'espoir d'obtenir le pain qui leur manquait. Cette agglomération de « cadavres ambulants », selon le mot de l'historien, engendra une épidémie; la mortalité s'accrut en peu de jours. Pour préserver la malheureuse cité, Hunéric en expulsa impitoyablement tous ceux qui arrivaient du dehors. Les ariens profitèrent de leur détresse, promettant aide et protection à ceux qui consentaient à embrasser l'hérésie. Il ne manqua pas de gens pour accepter la combinaison².

Hunéric, qui mourut sur ces entrefaites, après sept ans et dix mois de règne (décembre 484)³, laissait, sans parler de la famine, bien des blessures à guérir, bien des désastres à réparer. C'est à quoi s'appliqua son successeur Gunthamund. Procope, il est vrai, raconte⁴ que les catholiques endurèrent de son fait beaucoup de tourments, mais aucun autre historien n'en parle, et il est sûr que la plupart des exilés furent presque aussitôt rappelés. Quoique le roi eût excepté les évêques de cette mesure gracieuse, Eugenius cependant en bénéficia; il revint administrer et consoler son peuple⁵. La question des *lapsi* se posait alors comme au temps de saint Cyprien, car des défaillances nombreuses s'étaient produites pendant la persécution. Dans l'impossibilité où se trouvaient les évêques africains de la traiter en commun, ce fut un synode romain qui l'examina, peut-être à leur requête (13 mars 487)⁶. Plus tard, cédant sans doute aux sollicitations d'Eugenius, Gunthamund rappella les derniers bannis (494)⁷ et la paix refleurit pour un temps.

¹ Vict. Vit., 55-59.

² *Ibid.*, 60.

³ *Ibid.*, 71; cf. Till., *Mém.*, XVI, p. 589.

⁴ *Bell. Vand.*, I, 8; Tillemont (*ibid.*, p. 800) le contredit.

⁵ Till., *ibid.*, p. 590; Héfélé, III, p. 215.

⁶ Mansi, VII, col. 1056, 1171-1174; Till., *ibid.*, p. 591-595; Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. cxxx; Héfélé, III, p. 215-217.

⁷ Till., *ibid.*, p. 600, 799-800.

Procopé¹ diffère encore d'opinion avec les chroniqueurs contemporains à propos de Thrasamund : s'il ne le représente pas comme favorable au catholicisme, il attribue du moins à son aversion un caractère plutôt négatif ; il honorait, dit-il, et comblait de bienfaits ceux qui changeaient de religion, pourtant il ne molesta point les autres². Mais Victor de Tonnenna³, l'auteur de la *Vie de saint Fulgence*⁴ et Grégoire de Tours⁵, qui paraît bien s'inspirer ici de documents africains, en parlent d'une manière fort différente. Le nombre et l'autorité de ces derniers témoignages me semblent mériter qu'on s'y arrête. Outre des supplices infligés à diverses personnes⁶, ils mentionnent le bannissement de cent vingt évêques dans l'île de Sardaigne. A leur tête marchait Fulgence de *Ruspe*, à qui les Carthaginois prodiguèrent à son passage les marques de leur profonde vénération⁷. Le propre évêque de Carthage, Eugenius, fut de nouveau relégué en Gaule, à Albi, où il mourut en 505⁸.

Son départ laissait la chrétienté sans chef ; elle demeura dans cet état même après sa mort, car Thrasamund, fidèle imitateur de Genséric et d'Hunéric, avait pris soin d'interdire toute ordination épiscopale⁹. Cependant les secours spirituels ne firent pas complètement défaut à ce peuple. Carthage était sur le chemin de l'exil, les évêques qui portaient pour la Sar-

¹ *Bell. Vand.*, I, 8.

² *Ibid.* Aussi a-t-on surnommé Thrasamund le « Julien arien » ; cf. Gsell, 1893, p. 198, n° 166.

³ Vict. Tonn., a. 497, 4 (*Chron. min.*, II, p. 193). Le même renseignement se trouve dans un continuateur de Prosper Tiro (*ibid.*, p. 269, n° 21).

⁴ On attribue ordinairement cette *Vie* au diacre carthaginois Ferrandus (Héfélé, III, p. 234), et il y est si souvent question de Carthage qu'on pourrait tenir cette paternité pour démontrée. Migne objecte cependant (P. L., LXV, col. 177, note a) que l'auteur semble avoir toujours vécu près de l'évêque, ce qui ne convient guère à Ferrandus. Sur la persécution, cf. surtout 8-13, 16, 20 sq.

⁵ *Hist. Fr.*, II, 1-2. Grégoire intervertit l'ordre de succession et place Hunéric après Thrasamund ; mais, à part cette erreur, son récit semble écrit d'après des renseignements locaux.

⁶ *Ibid.*, 2.

⁷ *Vita Fulg.*, 40. Tillemont (*Mém.*, XVI, p. 601) indique ces mesures rigoureuses dès le commencement du règne, vers 496 ou 497.

⁸ Vict. Tonn., a. 505 (*Chron. min.*, II, p. 194 ; Greg., *Hist. Fr.*, II, 2 ; Morcelli, I, p. 54 ; Gams, p. 463 ; Schwarze, p. 172. Tillemont (*loc. cit.*, p. 570, 602) attribue la lettre d'Eugenius à son peuple, dont Grégoire donne le texte, à ce second exil plutôt qu'au premier.

⁹ *Vita Fulg.*, 32 ; Till., *loc. cit.*, p. 599.

daigne ou la Gaule s'y arrêtaient au moins quelques jours, pendant que le vaisseau attendait un vent propice, et leur parole dut y retentir souvent dans les assemblées religieuses. L'un d'entre eux y fit même un séjour d'assez longue durée ; il s'agit de l'évêque de Ruspe, dont j'ai déjà prononcé le nom. Ses vertus et sa grande intelligence l'avaient mis hors de pair en Sardaigne, ses compagnons de captivité lui témoignaient, dit son biographe, la même déférence respectueuse que jadis leurs prédécesseurs à Aurelius¹. Sa renommée parvint jusqu'à Thrasamund ; ce prince, qui se piquait de littérature et de beau langage, le fit mander pour l'entendre exposer et discuter les dogmes catholiques. Heureux de proclamer sa foi, puis sans doute d'être utile à ses frères, Fulgence se rendit avec joie à cet appel. Mais il profita surtout du temps qu'il passa à Carthage, pour y prêcher, exhorter les fidèles à la vaillance, ramener les égarés, les mettre tous à même de réfuter victorieusement les objections des adversaires. Le peuple ne se fatiguait pas de l'écouter², on se serait cru aux plus beaux jours de saint Augustin. Devant le roi, soit par ses discours, soit par ses écrits³, son triomphe fut tel, raconte son historien, que plus d'un prêtre arien se convertit ; l'œuvre d'apostolat s'exerçait au palais aussi bien que dans les basiliques. Les évêques hérétiques s'en émurent, sur leurs représentations, Thrasamund, charmé de son éloquence, mais nullement convaincu par ses raisons, le renvoya dans son île⁴. Du moins la fantaisie du prince avait été profitable à l'église de Carthage, qui éprouvait les heureux effets du zèle de Fulgence.

L'éloignement ne fit pas oublier au proscrit cette ville et son accueil empressé. Il adresse aux fidèles une lettre aujourd'hui perdue pour les mettre en garde contre les séductions de l'hérésie⁵, il entretient une correspondance avec le diacre Ferrandus et l'éclaire sur des difficultés doctrinales ou disciplinaires ; mais on sent bien que ses réponses visent plus haut

¹ *Vita Fulg.*, 41.

² *Ibid.*, 45.

³ Les ouvrages qu'il composa à cette occasion sont le livre *Contra Arianos*, les trois livres *Ad Trasimundum regem Vandalorum*, le traité *Pro fide catholica, adversus Pintam episcopum Arianum*, et le *Liber seu commonitorium de Spiritu Sancto ad Abragilam presbyterum* aujourd'hui perdu.

⁴ *Vita Fulg.*, 46-49.

⁵ *Ibid.*, 52 : « epistolam sublimi exhortatione perspicuam ».

et qu'elles cherchent à atteindre la grande chrétienté à laquelle appartient Ferrandus¹. Ces marques d'intérêt augmentaient encore l'affection des Carthaginois pour celui qu'ils avaient bien des raisons de considérer comme leur propre évêque, tant il en paraissait remplir le rôle jusqu'au bout. Aussi lorsqu'à la mort de Thrasamund (28 mai 523)² Hildéric, roi plus clément, rouvrit l'Afrique aux exilés³ et que ceux de Sardaigne débarquèrent à Carthage, on vit revenir Fulgence avec la plus vive allégresse. La cité entière, selon son biographe⁴, s'était portée au *Mandracium*. « Tandis que les autres évêques descendaient à terre, la multitude restait silencieuse sur le rivage. Tous les yeux, tous les esprits ne cherchaient que le bienheureux dont les traits étaient familiers à tous ; on le demandait à tous les vaisseaux. Il parut. Aussitôt s'élève une immense clameur, on se pousse, on se bouscule. C'est à qui le saluera le premier et se fera reconnaître de lui, c'est à qui placera sa tête sous ses mains bénissantes, c'est à qui le touchera du bout des doigts ou seulement l'apercevra de loin. » On s'achemine vers la basilique d'Agileus et quelques hommes dévoués, tant la presse est grande, parviennent à peine à frayer un chemin au cortège. Une pluie abondante qui tombe durant le trajet ne calme pas l'ardeur populaire, on tend des vêtements en l'air et Fulgence s'avance de la sorte sous un dais continu. Il demeura quelque temps dans la ville, s'occupant à visiter les malheureux, à distribuer partout de bonnes paroles. La curiosité publique le poursuivait, on se le montrait dans les rues, on ne tarissait pas d'éloges sur son compte. Il semblait si doux, la tranquillité une fois rétablie, de remercier celui qui avait si courageusement bataillé pour la défense de l'orthodoxie ! Carthage possédait encore un autre sujet de joie. Hildéric ne s'était pas borné à rendre la liberté à cette église comme à toutes les autres ; Eugenius étant mort en Gaule, il lui avait donné un successeur en la personne de Bonifatius⁵.

Réorganisa-
tion de
l'église de
Carthage.

¹ *Epist.*, XI-XIV (P. L., LXV). C'est peut-être aussi à Carthage qu'il prononça, au jour anniversaire du martyre de saint Cyprien, un sermon en son honneur (le 6^e, P. L., *loc. cit.*).

² Héfélé, III, p. 316.

³ *Vita Fulg.*, 55 ; *Chron. min.*, p. I, 269, n° 26. Le pape Symmaque, entre 507 et 512, avait envoyé ses consolations à ces malheureux ; Jaffé, I, p. 99, n° 762.

⁴ *Vita Fulg.*, 55-57.

⁵ *Ibid.*, 55-56, 61 ; *Vict. Tonn.*, a. 523 (*Chron. min.*, II, p. 197) ; Mansi, VIII, col. 635.

C'était, selon Victor de Tonnenna¹, un homme de grand mérite, le peuple l'avait demandé d'une voix unanime. Ce nouveau titulaire, qui ne nous est pas indiqué comme revenant d'exil, reçut ses collègues à leur retour de Sardaigne et leur fit les honneurs de sa ville épiscopale. Depuis 439, si l'on excepte la courte accalmie procurée par Gunthamund, les catholiques n'avaient point encore respiré en paix. Instruits par cette longue expérience et craignant quelque surprise nouvelle, ils résolurent de régler sans retard les affaires ecclésiastiques en souffrance. L'absence presque continuelle des évêques avait laissé toutes choses dans un singulier désarroi, le travail de réorganisation était urgent. Bonifatius convoqua donc un synode qui compta soixante membres et qui s'ouvrit, le 5 février 525, dans le *secretarium* de la basilique d'Agi-leus². On y décida de remettre en vigueur de nombreux décrets des conciles africains, on y défendit aussi la suprématie du siège de Carthage. Les vacances réitérées qu'il éprouvait depuis près d'un siècle avaient amené les primats de Byzacène à diriger parfois l'Église d'Afrique. Liberatus, alors investi de ces fonctions, prétendait se prévaloir de cette intervention accidentelle pour ruiner à son profit les privilèges carthaginois. Le concile les maintint, au contraire, pleinement. Quelques années plus tard, entre 530 et 532, peut-être à l'occasion d'uné résistance analogue à celle de Liberatus, l'épiscopat africain proposa encore au pape un arrangement « en vue de faire confirmer l'autorité primatiale de l'évêque de Carthage et de prévenir le retour de difficultés comme celles qui furent soulevées, au temps de saint Augustin, à propos des appels ecclésiastiques³ ».

Tandis que ce travail réparateur s'accomplissait avec l'acquiescement tacite du pouvoir, Hildéric mourut (531), et l'on put craindre que la trêve ne fût encore une fois rompue. Gélimer, arien zélé, homme sans scrupules et dévoré d'ambition, auto-

¹ *Loc. cit.*

² Mansi, VIII, col. 635-656; Hefélé, III, p. 316-320.

³ Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. 283, n° 13, à propos de ce texte (p. 281) : « Eodem tempore venit relatio ab Afris episcopis de constitutione et ut cum consilio sedis apostolicae omnia Carthaginensis episcopus faceret. » Il existe une soi-disant lettre du pape Boniface II (530-532) à Eulalius, évêque d'Alexandrie, sur la rentrée de l'église de Carthage dans la communion de Rome; elle est fautive de tous points; (P. L., LXV, col. 43-45; Mansi, VIII, col. 731 sq.; Jaffé, I, p. 412, n° 883).

risait toutes les appréhensions ; mais il dut s'occuper avant tout de s'affermir au pouvoir qu'il avait usurpé sur les héritiers légitimes d'Hildéric. Lorsqu'il eut réprimé par la violence les tentatives des opposants et qu'il se trouva libre d'attaquer les catholiques, Bélisaire passait la mer avec les troupes byzantines et renversait pour toujours la puissance des Vandales.

Le clergé
vandale.

Du même coup disparut l'Église officielle instituée par eux. Elle avait une apparence de solidité qui faisait illusion : toute une hiérarchie de diacres, de prêtres, d'évêques, soumis à la juridiction du patriarche installé dans la capitale, encadrait le peuple et aidait à la centralisation administrative ; les moines non plus ne manquaient point¹. Toutefois cette belle ordonnance était factice. Ce clergé, formé surtout d'étrangers à l'Afrique, établi par la force après la conquête, ne pouvait survivre à ceux qui l'avaient imposé au pays. Si l'arianisme ne disparut pas complètement avec ses représentants attitrés, il ne subsista plus qu'à l'état sporadique. Justinien lui infligea un énergique traitement auquel il ne résista guère².

Nous ne sommes informés des tendances et des idées de cette cléricature hétérodoxe que par des écrivains catholiques, Victor de Vita, le biographe de Fulgence, Procope, Grégoire de Tours. Pour contrôler leurs assertions, le témoignage de quelques auteurs ariens serait indispensable. En l'absence de tout document de ce genre, je suis enclin à croire que les historiens hostiles aux envahisseurs, s'ils ont exagéré dans les détails, n'ont pas dénaturé l'ensemble. Un fait subsiste, indéniable, c'est la persécution presque permanente, durant les cent années du régime vandale. L'exemple d'Hildéric démontre sans doute que la volonté royale était nécessaire par-dessus tout pour décréter ou suspendre les poursuites, comment s'imaginer pourtant que les prêtres et les évêques n'aient jamais exercé de pression sur le roi pour le décider à la rigueur ? Il n'y a pas lieu, pour juger ces hommes comme ils le méritent, d'alléguer des anecdotes plus ou moins authentiques et de montrer, par exemple, avec Grégoire de Tours³, le patriarche Cyrila, soudoyant un faux aveugle pour se donner l'occasion d'un facile miracle. Cette supercherie qui tient de la légende ne causerait de tort, si elle était reconnue vraie,

¹ Vict. Vit., I, 44 ; II, 2, 8, 13, 53-55 ; III, 42, 48-49.

² Proc., *Hist. arc.*, 18.

³ *Hist. Fr.*, II, 2.

qu'à un seul homme. Ce qui jette le discrédit sur l'ensemble du clergé arien, outre l'unanimité des accusations lancées contre lui, c'est la durée des barbares traitements auxquels se virent en butte ceux qui n'acceptaient pas son credo.

II

Les agitations politiques de la seconde moitié du VI^e siècle ont surtout retenu l'attention des historiens. Absorbés par le récit des luttes contre les tribus africaines et des compétitions sanglantes qui bouleversent Carthage, Procope, Corippus et les autres ne donnent qu'un regard distrait aux affaires purement ecclésiastiques. Il n'est pas impossible cependant de planter de distance en distance quelques jalons sur cette route peu explorée.

Un des premiers soins des évêques, après la campagne de Bélisaire, devait être de rétablir la tradition catholique presque interrompue depuis cent ans. Le concile présidé par Bonifatius, en 525, avait déjà commencé ce rude travail. Reparatus, son successeur au siège métropolitain¹, voulut poursuivre son œuvre et, à peine installé, convoqua un nouveau synode². Après avoir rendu grâces à Dieu d'être enfin délivrés de l'oppression, les deux cent dix-sept évêques, réunis dans la basilique de Faustus, se préoccupèrent surtout du traitement qu'il convenait d'appliquer aux prêtres ariens. Pour arrêter une ligne de conduite, ils firent prendre l'avis du pape³. Comme au temps d'Aurelius et des pélagiens, une correspondance s'échangea

¹ Victor de Tonnenna, a. 535 (*Chron. min.*, II, p. 192); Morcelli, I, p. 55; Gams, p. 463.

² Mansi, VIII, col. 839-842 (qui le met à tort en 534); Héfélé, III, p. 363-365; Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. xli. La lettre synodale au pape débute par ces mots : « Optimam consuetudinem praeteriti temporis, quam violenta captivitas per annos centum dolentibus cunctis abstulerat, iterum servare cupientes ad universalem totius Africae synodum fideli devotione convenimus... » (*Avellana collectio*, C. S. E. L., XXXV, n° 85, p. 328).

³ C'est au pape Jean II qu'était adressée la lettre du concile (*Avellana collectio*, loc. cit.); il mourut sur ces entrefaites (8 mai 535), et ce fut son successeur Agapit (élu le 13 mai) qui répondit aux membres du synode en général, et à Reparatus en particulier (*ibid.*, 86 et 87, p. 330-333).

entre Rome et Carthage¹, et la principale difficulté qui gênait l'épiscopat fut bientôt résolue². Une autre délégation envoyée à Justinien pour le prier de rendre aux églises les privilèges dont elles avaient été dépouillées par les Vandales ne réussit pas moins bien que la précédente. Deux rescrits, adressés à Solomon, qui commandait outre-mer, firent droit à la requête (535)³.

Très peu d'années après, éclata la grosse *Affaire des trois chapitres*⁴. Bien qu'elle eût commencé à Constantinople et que l'Orient d'abord, puis Rome y aient été surtout mêlés, l'Afrique ne laissa pas d'en être atteinte, et les conséquences furent sérieuses pour sa métropole. Le clergé de cette ville s'en occupa une première fois sur les instances de celui de Rome. Lorsque parut en Italie l'édit impérial qui condamnait Théodore de Mopsueste, Ibas et Théodore et que Justinien prétendait faire approuver de toute l'Eglise, la surprise fut grande. On résolut de consulter les Africains, et les diacres romains Pelagius et Anatolius se tournèrent vers leur savant collègue carthaginois, Ferrandus, pour lui demander de délibérer avec son évêque et d'autres personnes de marque sur les mesures à adopter. Ferrandus, dont nous possédons la réponse, conclut à la résistance⁵. A la suite de cet écrit, certainement approuvé par l'archevêque Reparatus, les deux pays gardèrent la même

¹ Jaffé, I, p. 114, n°s 892, 893; Mansi, VIII, col. 848, 850; P. L., LXVI, *Epist.*, II et III, col. 43-45; *Avellana collectio, loc. cit.* Les deux évêques Caius et Petrus et le diacre carthaginois Liberatus composaient la délégation envoyée à Rome; ils sont nommés dans les trois lettres ci-dessus indiquées.

² On régla aussi dans ce synode les relations entre les évêques et les monastères, à propos de quelques incidents survenus depuis 525.

³ *Novel.*, XXXVI et XXXVII; Hefélé, III, p. 365; voir ci-dessus, p. 133. Il ne faut pas confondre cette députation avec une autre qu'expédia quelques années plus tard (541) au même empereur un synode de Byzacène présidé par le primat Datanus (*Novel.*, CXXXI, 4; Mansi, IX, col. 111 sq.; Hefélé, III, p. 385). C'est vers cette époque qu'on signale à Carthage la présence de Theodosius, bérésiarque et amant d'Antonina, femme de Bélisaire. Il avait, dit Procope (*Hist. arc.*, I), pillé le trésor de Carthage. Bélisaire surprit les deux amants dans un souterrain.

⁴ L'édit de Justinien, cause de toute la querelle, fut promulgué entre les années 543 et 545; Hefélé, III, p. 420; Funk, I, p. 237.

⁵ *Epist.* VI, *Ad Pelagium et Anatolium, diaconos urbis Romae* (P. L., LXVII, col. 921-928); Facundus, *Pro defensione trium capitulorum*, IV, 3 (*ibid.*, col. 624); cf. Duchesne, *Vigile et Pélage* (*Rev. des quest. hist.*, 1884, II, p. 397 sq., 9). Est-ce à cause de cette consultation ou pour indiquer la mort du célèbre diacre que Victor de Tonnenna écrit à l'année 546 (*Chron. min.*, II, p. 201): « Ferrandus Carthaginis ecclesiae diaconus clarus habetur »?

attitude résolue en face des exigences impériales. Tandis que le pape Vigile, appelé à Constantinople et circonvenu par les Orientaux, acceptait la doctrine qu'il avait d'abord réprouvée et lançait son fameux *Judicatum* (11 avril 548)¹, les Africains se constituèrent les défenseurs de la foi. Ils se réunirent sous la présidence de Reparatus et, non contents de repousser l'anathème prononcé contre les *Trois chapitres*, ainsi que venait de le faire l'épiscopat illyrien, ils exclurent formellement le pape de leur communion, rompirent toute relation avec lui tant qu'il n'aurait pas fait pénitence et expédièrent à Justinien des mémoires en faveur de la thèse condamnée (550)². Cette action énergique décida le pape et l'empereur à retirer le *Judicatum*.

Une nouvelle occasion de montrer son courage s'offrit bientôt à Reparatus. Désireux d'en finir avec cette interminable discussion dogmatique, Justinien s'en remit à un grand concile qui siégerait à Constantinople; l'Afrique y députa quatre représentants, à leur tête l'archevêque de Carthage. A peine étaient-ils débarqués³ que les évêques grecs multiplièrent promesses et menaces pour les amener à prendre parti contre les *Trois chapitres*, à renier par conséquent les décisions de leur synode provincial de 550. Reparatus demeura inébranlable. On eut alors recours à la calomnie, et on l'accusa d'avoir livré à l'usurpateur Guntharis, le *magister militum* Areobindus, parent de l'empereur. L'accusation était fautive de tous points⁴; toutefois Justinien, qui ne cherchait qu'un prétexte pour se débarrasser des opposants, ne se mit pas en peine d'en contrôler le bien-fondé; il dépouilla Reparatus de sa charge et l'envoya en exil à *Euchaida*⁵, où il y mourut le 7 janvier 563⁶. Primosus (ou Primasius), *apocrisiaire* (nonce) de son église⁷, qui se trouvait avec son chef à Constantinople, ayant consenti à condamner les *Trois chapitres*, fut, d'une manière anticanonique et du vivant de Reparatus, élevé

¹ Héfélé, III, p. 426-442; Duchesne, *loc. cit.*, p. 405.

² Vict. Tonn., a. 550, p. 202; Mansi, IX, col. 149 sq.; Héfélé, III, p. 440 sq.

³ En 551, Vict. Tonn., *loc. cit.*

⁴ Voir ci-dessus, p. 125.

⁵ Vict. Tonn., a. 552, *loc. cit.*

⁶ Id., a. 563, p. 205. Sur ses trois compagnons, deux cédèrent à l'empereur par crainte ou par ambition; le dernier résista et fut obligé de s'enfuir à Chalcédoine, où il mourut-tristement (*id.*, a. 552, p. 202 sq.).

⁷ Duchesne, *loc. cit.*, p. 371.

sur le siège de Carthage, contre les désirs du clergé et du peuple¹.

Les Africains le reçurent d'abord très mal, peu à peu cependant les esprits se calmèrent. Deux évêques de la Proconsulaire amenèrent leurs collègues, dans un synode, à renouer les relations avec lui; ceux de Numidie les imitèrent, l'année suivante, dans une assemblée tenue à Carthage². Il ne resta qu'une minorité d'irréconciliables envers qui le primat ne garda plus aucun ménagement. Il les fit bâtonner, jeter dans des cachots, puis exiler, du moins Victor de Tonnenna l'en accuse formellement³. Lui-même, qui ne consentit point à se soumettre, se vit interner dans le monastère du *Mandracium*, il n'en sortit que pour être relégué dans l'île prochaine d'*Aegimurus*⁴, et de là en Egypte⁵; aussi ne doit-on guère s'étonner qu'il parle en termes forts durs de Primosus et de ses partisans. Malgré son adhésion sans réserve à la doctrine de Justinien, ce dernier n'avait point paru au concile de Constantinople en 553. A peine installé encore, il n'eût pas été certain, en quittant sa place, de ne pas la trouver au retour prise par quelque compétiteur. Sextilianus, de Tunis, le représenta à l'assemblée⁶, tandis qu'il continuait dans sa province l'œuvre de répression presque sanglante.

Grégoire
le Grand et
Dominicus.

La suite de l'épiscopat de Primosus, que l'on conduit au moins jusqu'en 565, et celui de Publianus qui siégeait, croit-on, en 581⁷, n'offrent aucune particularité digne de remarque. Il faut descendre jusqu'à la limite extrême du VI^e siècle pour constater quelques signes de vie dans cette chrétienté qui prolonge une existence désormais languissante; encore eut-elle besoin qu'un souffle puissant l'animât du dehors. Le métropolitain d'alors, Dominicus, était un homme charitable, intelligent et zélé, mais la fréquente intervention du pape Grégoire I dans la conduite de son église seconda puissamment ses desseins. Dès 591, Grégoire est préoccupé des affaires d'Afrique: au mois d'août, il écrit coup sur coup plusieurs lettres à l'exarque Genadius, à Gaudiosus, *magister militum*, à l'épiscopat de Nu-

¹ Vict. Tonn., a. 552, *loc. cit.*

² Id., a. 554, 555, p. 203sq.; Héfélé, III, p. 531.

³ Id., a. 556, p. 204; Héfélé, *loc. cit.*

⁴ Zembra, à l'entrée du golfe de Carthage; Tissot, *G.*, I, p. 175 sq.

⁵ Id., a. 555, *loc. cit.*; cf. a. 565, p. 205; Héfélé, *loc. cit.*

⁶ Héfélé, III, p. 468.

⁷ Morcelli, I, p. 56; Gams, p. 463.

midie¹, pour demander aux uns leur aide et mettre les autres en garde contre les donatistes; il envoie un représentant chargé de distribuer des aumônes et de régler les difficultés ecclésiastiques². C'est seulement l'année suivante (23 juillet 592) qu'il s'adresse directement à la capitale en la personne de Dominicus³, pour lui garantir qu'il ne sera touché en rien à ses privilèges légitimes.

Grégoire cependant ne perdait pas de vue les donatistes. Qu'avaient-ils fait récemment qui attirât de nouveau l'attention sur eux? A bien lire les nombreux passages où il les attaque, il ne semble pas qu'on fût en droit de leur reprocher aucune agitation grave. Les fonctionnaires que le pape interpelle paraissent calmes, très peu disposés à sévir, ses missives enflammées viennent réchauffer ce qu'il prend pour de la tiédeur. D'autre part, le nombre des dissidents avait dû beaucoup diminuer depuis la conférence de 411; enfin les Africains eux-mêmes ne formulent contre eux aucune plainte⁴. Je croirais donc volontiers que leurs dispositions n'étaient pas alors plus hostiles qu'au cours des deux précédents siècles. Une seule chose était nouvelle, l'âme du pontife dont le zèle religieux, voulant extirper l'erreur de toutes les contrées où elle se montrait encore, sollicite les autorités de prendre en main la cause des catholiques⁵ et presse les évêques de régler la question en commun⁶. La réunion qui se tint à Carthage, en 594⁷, fut sans doute le résultat de ces vives instances. Grégoire avait persuadé à Dominicus et à ses collègues qu'il devenait urgent d'agir. Mais, comme il se produit trop souvent, ceux-ci, désireux de se signaler, dépassèrent le but, en décidant que les dignitaires ecclésiastiques qui n'auraient pas témoigné assez d'empressement pour découvrir et combattre l'ennemi seraient

¹ *Epist.*, I, 72-73, 82 (éd. Ewald); Jaffé, I, n°s 1141-1144, 1151.

² *Ibid.*, I, 74, 75, 82; *ibid.*, n°s 1143, 1144, 1151.

³ *Ibid.*, II, 52; *ibid.*, n° 1199.

⁴ Les plaintes que Grégoire signale à l'empereur Maurice Tibère (*Epist.*, VI, 61; Jaffé, I, n° 1445), sont postérieures au concile de Carthage, dont je vais parler. Il s'agit de doléances des évêques africains qui regrettent qu'on ne tienne pas la main à l'exécution des lois contre les hérétiques (août 596).

⁵ *Epist.*, IV, 32; VI, 59; cf. IV, 41 et les notes; Jaffé, I, n°s 1303^a, 1304, 1443; cf. 1313.

⁶ *Ibid.*, IV, 35; *ibid.*, n° 1305; voir encore la lettre à un évêque numide (*Epist.*, II, 46; Jaffé, I, n° 1200).

⁷ Mansi, X, col. 475 sq.; Héfélé, III, p. 598. Ce synode ne nous est connu que par une lettre de Grégoire à Dominicus (*Epist.*, V, 5; Jaffé, I, n° 1319).

privés de leurs honneurs et de leurs biens. Grégoire se vit dans la nécessité de calmer cette ardeur indiscreète, dont les fruits demeurent pour nous problématiques, car les allusions au donatisme reviennent par la suite fréquemment dans sa correspondance¹. Le schisme, qui avait subi de plus rudes assauts, persista jusqu'aux derniers jours de Carthage.

Quoiqu'il n'eût pas approuvé les résolutions du synode et qu'il s'en fût exprimé avec la plus entière franchise à Dominicus, le pape ne se départit pas de son attitude amicale envers lui. Tout au contraire, les liens qui les unissent se resserrent de plus en plus, et chacune des années suivantes nous apporte quelque preuve de leur mutuelle affection. Dominicus offre un cadeau et recueille de vifs remerciements avec un bel éloge de la charité (octobre 595 et août 596)². Il lui arrive de Rome des instructions sur le châtement à infliger à des moines rebelles envers leur abbé (juin 597)³. Le pape loue son correspondant de ses assurances de dévouement envers le siège apostolique (juillet 598)⁴. La peste désole les contrées méridionales, Grégoire s'associe à la douleur de Dominicus, le console et le reconforte par l'espoir d'une vie meilleure (août 600)⁵. Une maladie très grave vient éprouver l'archevêque, c'est avec une véritable allégresse que le pape apprend sa guérison (septembre 601)⁶.

Grégoire est donc toujours présent par la pensée à Carthage, « privé de la joie d'embrasser réellement son frère bien-aimé, écrit-il lui-même, il le serre dans la douce étreinte de son affection⁷ ». On dirait, à lire ces lettres, que cette ville est la seule dont il doive s'occuper, qu'il n'y ait rien pour lui de plus urgent que de compatir à ses maux, de partager ses joies. Pourtant un simple coup d'œil jeté sur l'ensemble de sa correspondance montre qu'il met le même cœur, la même conscience, à s'informer des besoins de l'Eglise entière. Et l'on ne se lasse pas d'admirer l'activité du glorieux pontife qui

¹ *Epist.*, VI, 39 (août 596), 61 (id.); Jaffé, I, n° 1443, 1445.

² *Ibid.*, VI, 19, 60; *ibid.*, n° 1398, 1444.

³ *Ibid.*, VII, 32; *ibid.*, n° 1478.

⁴ *Ibid.*, VIII, 31; *ibid.*, n° 1520. J'ai déjà signalé plus haut (p. 440 sq.) ce texte fort important.

⁵ *Ibid.*, X, 20; *ibid.*, n° 1789.

⁶ *Ibid.*, XII, 1; *ibid.*, n° 1852.

⁷ *Ibid.* Voir encore une lettre où Dominicus parle au pape des misères de la Sardaigne (*Epist.*, X, 17; Jaffé, I, n° 1786).

surveillance avec une égale sollicitude la mission du moine Augustin en Angleterre et la condition précaire des chrétientés africaines.

Dominicus dirigeait encore son église en 601. Après lui, une longue période de cette histoire religieuse demeure dans la plus complète obscurité. Au milieu du VII^e siècle seulement, ces ténèbres s'éclaircissent et nous assistons à des luttes doctrinales auxquelles Carthage fut mêlée bien malgré elle¹. Les populations d'Orient, qui fuyaient devant l'invasion musulmane, avaient reflué en partie vers l'Afrique; la plupart étaient catholiques, mais les partisans des sectes dissidentes, monophysites et monothélites, ne manquaient pas. Ils commencèrent une active propagande souvent couronnée de succès. Cependant des bruits fâcheux couraient sur leur compte, on leur attribuait plus d'une conversion forcée, on parlait de jeunes filles séquestrées, baptisées presque de force. Le peuple, qui dans sa grande majorité était très attaché à l'orthodoxie, faillit se soulever contre eux. Son zèle pour la foi était entretenu par le clergé local, surtout par certains moines orientaux qui continuaient ainsi, dans une autre région de l'Empire, la lutte entreprise chez eux contre les nouvelles doctrines. Le plus en vue était un abbé Maxime. « Par ses prédications ardentes, il relevait le courage des évêques africains; il leur faisait comprendre la gravité du problème soulevé, et, en les initiant aux souples ressources de sa dialectique, il armait pour la lutte ces prélats un peu rudes et simples, mal rompus et assez indifférents aux subtilités de la théologie byzantine. »

Une victoire signalée qu'il remporta sur l'hérésie accrut encore sa réputation. Le patriarche de Constantinople, Pyrrhus, exilé à Carthage en 645, fut provoqué par lui à un débat public; c'était le principal champion du monothélisme, sa défaite pouvait grandement servir la cause catholique. Engagée en présence de l'exarque Grégoire, des évêques et des hauts fonctionnaires de la province, la discussion tourna à l'avantage de Maxime. Son adversaire reconnut qu'il professait une doctrine fâcheuse et promit d'abjurer. Profitant de ce triomphe, l'épiscopat voulut porter les derniers coups à l'erreur; plusieurs synodes se tinrent à cet effet en 646; celui de la Proconsulaire,

¹ On trouvera des détails sur les faits que je résume ici dans Diehl, *l'iv.*, p. 342-354.

qui siégea au chef-lieu de la province, réunit jusqu'à soixante-neuf membres¹. Il affirma sa volonté de maintenir les croyances traditionnelles; cette attitude mérita un peu plus tard (649) à l'archevêque élu de Carthage², à ses suffragants, au clergé et au peuple de cette ville, les éloges du pape Martin³. Au moment où l'Empire grec perd de plus en plus de terrain en Afrique, la foi y demeure donc toujours agissante. Ce qui va tomber, en 698, sous les coups des envahisseurs, c'est la puissance civile et militaire des Byzantins. L'Église, au contraire, durera, et la hiérarchie ecclésiastique se maintiendra groupée autour de son métropolitain. Ne lui demandons pas de beaux effets de vigueur comme ceux qu'elle prodigua depuis saint Cyprien jusqu'aux Vandales. A certaines époques de l'histoire, rien n'est aussi difficile que de vivre. La chrétienté carthaginoise eut ce bonheur et cette force sous la domination arabe⁴.

A deux ou trois reprises, durant cette période, elle se révèle au grand jour de l'histoire. En 807, Ibrahim ibn Aghlab, gouverneur du pays pour Haroun al Raschid, envoie à Charlemagne les reliques de saint Cyprien, des Scilitains et de quelques autres martyrs⁵. Qui donc avait jusqu'alors veillé sur ce précieux dépôt, qui servit d'intermédiaire entre l'empereur et le khalife, sinon l'archevêque et les prêtres, qui ne s'étaient pas éloignés de ce qui subsistait de la cité?

En 1053, les provinces africaines ne comptent plus que

¹ Mansi, X, col. 763 sq.; Gams, p. 463; P. L., LXXXVII, col. 149 (cf. 147). Théophane (P. G., CVIII, col. 681) et Anastase (*ibid.*, col. 1317) signalent une condamnation des monophysites en Afrique (621), mais sans dire en quel endroit précis elle eut lieu.

² Le pape ne nomme pas l'archevêque; on en connaît deux vers cette époque. Fortunius et Victor. Morcelli (I, p. 56 sq.) met le premier vers 642, et le second entre 646 et 649, Gams (p. 463) donne pour Fortunius la date de 632 approximativement et fait élire Victor en juillet 636. Leurs noms ont été rencontrés sur des plombs sigillaires de Carthage (*Miss. cath.*, 1887, p. 524; *Bull. Ant.*, 1897, p. 394; Muentzer, *Epist. de duob. monumentis vet. eccl.*, p. 23 sq.; C. I. L., VIII, 10965).

³ Mansi, X, col. 798; P. L., LXXVII, *Epist.*, IV, col. 143-154; Jaffé, I, p. 231, n° 2063. Cf. Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. ccxxxiii, 337 et 339, n. 5.

⁴ On tire logiquement de ce fait que la ville ne fut pas tout à fait rasée par les conquérants; il y subsista, au moins pendant quelques siècles, un petit groupe de population. Voir à l'appendice II les témoignages des auteurs arabes.

⁵ On les déposa d'abord à Arles, puis à Lyon en 814, enfin à Compiègne vers 841; Adon, *Chron.*, a. 807 (Pertz, *Script.*, II, p. 320); *Martyrol.* 14 sept. (P. L. CXXVII, col. 355 sq.); cf. Duchesne, *Lib. pont.*, II, p. 84, n. 12, Amari, *Diplomi arabi*, p. xii; Chateaubriand, p. 445; Mas-Latrie, introd., p. 11, 67-69.

cinq évêques¹. Ils étaient loin les jours d'Aurelius, où la Proconsulaire, la Byzacène, la Tripolitaine, la Numidie, les Maurétanies, envoyaient leurs nombreux députés aux solennelles assises de Carthage. Et la concorde ne régnait pas entre ces cinq pasteurs ! L'un d'eux, titulaire de l'église de *Gummi*², s'arrogeait des privilèges qui ne lui appartenaient point. Le pape Léon IX consulté³ reconnut (17 décembre) l'autorité prépondérante du métropolitain en ces termes formels : « Noveris ergo procul dubio quia, post Romanum pontificem, primus archiepiscopus et totius Africae maximus metropolitanus est Carthaginensis episcopus : nec, quicumque sit, ille Gummitanus episcopus aliquam licentiam consecrandi episcopos, vel deponendi. seu provinciale concilium convocandi habet, sine consensu Carthaginensis archiepiscopi, cujuslibet dignitatis aut potestatis sit, exceptis his quae ad propriam parochiam pertinent; cetera autem, sicut et alii Africani episcopi, consilio Carthaginensis archiepiscopi agat⁴. » Et dans une lettre à deux autres évêques du même pays, après avoir rappelé la suprématie de l'archevêque, attestée par les synodes africains et les décrets des pontifes romains, il ajoutait : « Nec pro aliquo episcopo in tota Africa potest perdere privilegium semel susceptum a sancta Romana et apostolica sede : sed obtinebit illud usque in finem saeculi, et donec in ea invocabitur nomen Domini nostri Jesu Christi, sive deserta jaceat Carthago, sive resurgat gloriosa aliquando⁵. »

Les destinataires de ces lettres ne manquaient pas de zèle pour protéger la foi ; c'est à la suite d'un concile provincial, où le désaccord avait éclaté entre eux et leur collègue, qu'ils recouraient au jugement suprême de Rome. Léon leur décerne

¹ P. L., CXLIII, *Epist.*, LXXXIII, col. 728 ; cf. col. 729.

² Localité non identifiée. Voir de Mas-Latrie. *L'episcopus Gummitanus et la primauté de l'évêque de Carthage* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XLIV, 1883).

³ La lettre est adressée à un évêque nommé Thomas, dont Mansi (XIX, col. 657 ; P. L., *ibid.*, col. 727-729), Morcelli (I, p. 57) et Gams (p. 463) font un titulaire du siège de Carthage. Rien dans le texte n'autorise cette manière de voir ; il semble bien, au contraire, que, si le pape avait eu à faire au métropolitain, il eût employé un ton différent. Gams ajoute qu'il n'a pas dû résider ; l'hypothèse est gratuite et fort invraisemblable, puisque son successeur résida certainement. Enfin la date de 1054, que tous deux mettent en avant, et celle de 1056, qui se donne aussi parfois, doivent être remplacées par 1053 ; cf. Mas Latrie, p. 1-6 (documents).

⁴ P. L., *loc. cit.*, col. 728.

⁵ *Ibid.*, *Epist.*, LXXXIV, col. 729-731.

des éloges pour le passé et les encourage à redoubler d'efforts¹. Mais que pouvaient ces quelques hommes perdus au milieu de toute une population musulmane? Le christianisme déjà si affaibli dans ces contrées continua donc à y dépérir sans remède.

Deux causes contribuaient à hâter sa disparition totale : d'abord l'hostilité des Arabes; puis, comme si les attaques du dehors ne suffisaient pas, les dissensions intestines. Nous venons déjà de voir un évêque en lutte avec ses pairs; en 1073, Grégoire VII nous dévoile une situation plus fâcheuse encore. Il vient d'apprendre que les habitants de Carthage, irrités contre leur archevêque, Cyriacus, l'ont accusé auprès des Musulmans. Livré entre leurs mains, il a subi des violences et un emprisonnement douloureux. C'est une honte pour l'Eglise qu'une pareille conduite; Grégoire la flétrit et menace les mutins des anathèmes les plus graves². A Cyriacus, exposé à la fois aux vexations mahométanes et aux outrages de ses propres administrés, il écrit une lettre de réconfort³: grâce à Dieu, le vaillant confesseur n'a point fléchi devant les menaces de ses ennemis; si du moins il trouvait parmi son peuple l'union et la paix! C'est ce que le pape demande à Dieu pour lui. Puisse l'église d'Afrique, en butte depuis si longtemps aux souffrances, mise en péril par d'affreuses tempêtes⁴, voir renaître le calme et la prospérité d'autrefois! Vœux superflus autant que généreux; trois ans ne sont pas écoulés (juin 1076) qu'une nouvelle épître nous montre à quel état voisin de la mort sont réduites les chrétientés de ces régions⁵. Il n'y existe plus que deux évêques, dont Cyriacus de Carthage⁶. Grégoire demande qu'on lui envoie un sujet de mérite qu'il consacrera lui-même, et qui complétera le nombre d'officiants indispensable pour procéder aux ordinations épiscopales.

¹ P. L., *Epist.*, LXXXIV, col. 729: « Bene equidem fecistis, quod jussi a nobis concilium de rebus ecclesiasticis habuistis: quod etiam omni anno vel semel agere debetis. »

² P. L., CXLVIII, col. 305-307.

³ *Ibid.*, col. 307 sq.; cette lettre et la précédente sont du 16 septembre 1073.

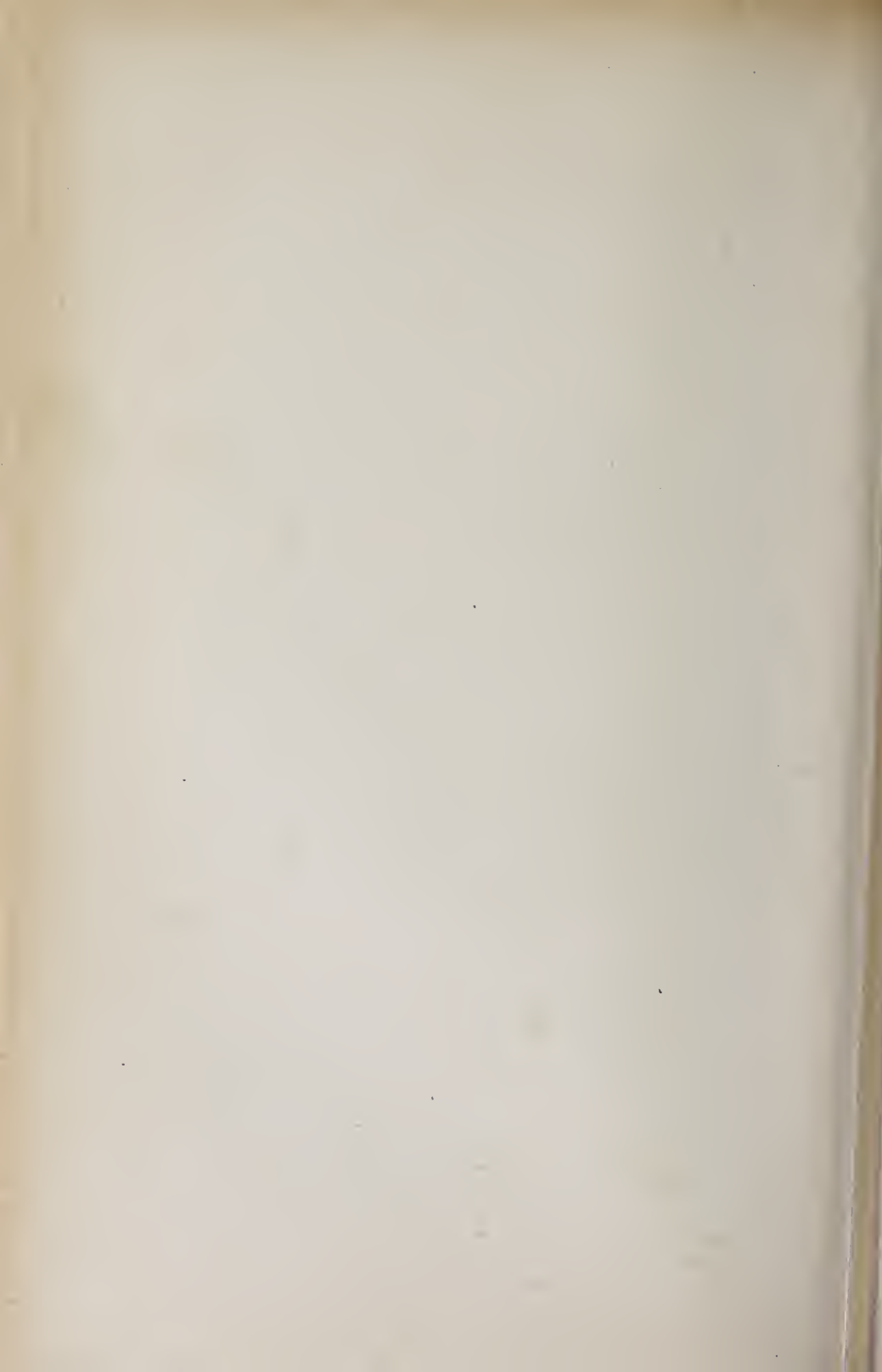
⁴ *Ibid.*, col. 308.

⁵ P. L., *loc. cit.*, col. 449.

⁶ J'ignore quel était le second. Le nouvel élu fut archevêque d'Hippone, la lettre suivante de Grégoire *Ad Hipponenses* en fait foi (*ibid.*, col. 449-450); peut-être doit-on voir un quatrième dans ce Servandus que Grégoire ordonna en 1076 sur la demande d'un chef de Maurétanie (*ibid.*, 450-452). J'ai peine à comprendre, en lisant les trois lettres si précises de Grégoire, comment Gams (p. 463) a pu écrire que Cyriacus n'a pas dû résider à Carthage.

Nos renseignements s'arrêtent à cette année 1076, nous ne nous aventurerons pas trop cependant en conjecturant que les ordinations souhaitées n'eurent pas lieu ; les sièges vacants ne furent pas pourvus de nouveaux titulaires, la hiérarchie catholique s'éteignit et ce pays perdit pour longtemps la lumière de l'Évangile. Du moins, dans cette lente agonie, commencée à la fin du VII^e siècle et prolongée jusqu'au déclin du XI^e¹, Carthage tomba la dernière. Elle avait eu d'ailleurs la joie d'entendre, avant de disparaître, ses droits imprescriptibles publiquement reconnus par Léon IX. Les lettres du pape sont comme la charte de son église. Le cardinal Lavigerie a fait graver cette proclamation solennelle à l'intérieur de la cathédrale qu'il élevait sur Byrsa. Il ne pouvait mettre sous un meilleur patronage l'autorité restaurée du primat d'Afrique, « sive resurgat gloriosa aliquando ».

¹ Funk (I, p. 196) reporte la disparition de l'église de Carthage vers 1160 ; il ne donne aucune preuve, ni référence à l'appui de cette assertion surprenante. De Mas-Latrie (introd., p. 69) : « En 1192, on voit l'archevêché de Carthage figurer encore dans le *Liber censuum*, sur lequel le chancelier de l'Église romaine inscrivait le nom des évêchés redevables d'un cens au Saint-Siège. Mais peut-être cette mention n'était que le simple souvenir d'un ancien état de choses, maintenu dans les cadres de l'administration ecclésiastique pour conserver le droit organique de la ville de Carthage à la suprématie de l'Église africaine, toujours défendue par le Saint-Siège. Au XVI^e siècle encore, quand la cour de Rome nommait des évêques *in partibus infidelium*, aux titres purement nominaux alors de Bône et de Constantine, les bulles de nomination rappelaient aux titulaires la dépendance de leur siège de celui de Carthage et leur obligation d'obéir au métropolitain de l'Église d'Afrique, s'il en était jamais institué, nonobstant le serment qu'ils prêtaient au souverain pontife. »



DEUXIÈME PARTIE

ORGANISATION DE L'ÉGLISE DE CARTHAGE

CHAPITRE I

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE

Nous avons retracé jusqu'à présent l'histoire de la chrétienté carthaginoise, il est temps de pénétrer plus avant dans son organisme et de rechercher de quelles forces vives elle se composait. Autant que le permettent les textes, j'essaierai maintenant de montrer l'état hiérarchique de cette église, de Tertullien à Grégoire VII, d'en suivre les transformations et les progrès. Voyons tout d'abord quels étaient ses chefs et de quelle autorité ils jouissaient¹.

I

évêque. L'épiscopat est institué à Carthage avant la fin du III^e siècle; l'élection d'Agrippinus remonte, croit-on, à 497. Vers la

¹ En ce qui concerne l'organisation générale des églises primitives, je me borne à renvoyer aux ouvrages spéciaux tels que : Duchesne, *Culte*; de Smedt, 1888 et 1891; Jean Réville, *Les origines de l'épiscopat*, 1 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1894; P. Batiffol, *L'Eglise naissante* (*Revue biblique*, 1895, n^{os} 2 et 4).

même époque (194 ou 200)¹, Tertullien, dans le *De baptismo*, attribue à l'évêque le droit exclusif de conférer le baptême. Il le nomme au singulier, en face des prêtres et des diacres ; il lui décerne l'épithète de *summus sacerdos*². Ce langage et le nom particulier d'Agrippinus révèlent un état monarchique déjà solidement établi. Saint Cyprien dut lutter pour raffermir ce pouvoir central³ ; mais, remarquons-le, les novatiens et les partisans de Felicissinus qui cherchaient à le renverser ne s'en prenaient qu'à lui-même, nullement à la hiérarchie existante. Le supplanter était le but de leurs efforts conjurés, ils n'allaient pas jusqu'à vouloir morceler l'autorité. Leur intention se manifesta clairement quand ils installèrent de part et d'autre une chaire rivale de la sienne. Malgré leur hostilité contre le gouvernement d'alors, ils ne concevaient donc pas, eux non plus, une église sans un chef unique.

Ce chef, quelle était, selon saint Cyprien, sa situation, ses droits et ses devoirs ? L'élection se fait d'une manière très solennelle : les titulaires des églises voisines se réunissent, aussi nombreux que possible, dans la ville à pourvoir et proposent un nom à l'assemblée des fidèles, ceux-ci l'acceptent ou le rejettent. Pourtant les évêques « règlent les suffrages du peuple lorsqu'ils ne tombent pas sur des personnes dignes de ce sacré ministère⁴ ». Ces observances en vigueur à Car-

¹ Voir ci-dessus, p. 447, n. 5.

² *De bapt.*, 17 ; *De monogamia*, 11. Dans ces deux passages Tertullien ne nomme pas en termes formels l'évêque de Carthage ; mais croire qu'il eût parlé de la sorte si Carthage n'avait pas eu d'évêque, ne serait-ce pas aller contre l'évidence ?

³ Cf. *Epist.*, LIX, 5.

⁴ Till., *Mém.*, IV, p. 54. M. Havet (p. 49) dit que les évêques du dehors « étaient ses véritables électeurs, mais appelés et choisis par les anciens et les diacres qui rendaient témoignage ; puis il fallait encore que le peuple ou les laïques, réunis en assemblée générale par les évêques, rendissent l'ordination définitive en s'y associant par acclamation ». C'est là, je pense, restreindre à l'excès la portée de l'intervention des fidèles et le sens du mot *suffragium* qui la désigne. *Epist.*, XLIII, 1 « contra *suffragium* vestrum » ; LV, 8 « Factus est episcopus... de clericorum paene omnium testimonio, de plebis quae tunc adfuit *suffragio*, de sacerdotum antiquorum et bonorum virorum *collegio* » ; LIX, 5 « post populi *suffragium*, post coepiscoporum *consensum* » ; *ibid.*, 6 « quando populi universi *suffragio* in pace *deligitur* » (il s'agit de l'élection même de Cyprien, et il ne nomme que le peuple) ; LXVII, 3 : « quando (plebs) ipsa maxime habeat *potestatem vel eligendi dignos sacerdotes vel indignos recusandi* » ; cf. *ibid.*, 4, 5 ; LVI, 1. On trouve le récit d'une élection populaire de ce genre fort tumultueuse, une cinquantaine d'années après Cyprien, dans les *Gesta apud Zenophilum*, 21^b, 23^a, 24^a (C. S. E. L., XXVI, p. 192, 194, 196).

thage l'étaient, du reste, dans l'Eglise presque entière¹. Régulièrement proposé par le clergé, élu par le peuple, accepté puis consacré par les évêques, le nouveau dignitaire a le droit de se considérer comme choisi par Dieu pour être son représentant et le dispensateur de ses vérités². Il est le successeur des Apôtres³. Prêtre par excellence de son église, on le désigne aussi souvent par le titre de *sacerdos*⁴ que par celui d'*episcopus*. Il offre chaque jour le sacrifice eucharistique⁵; il impose les mains aux baptisés et leur confère le Saint-Esprit⁶; il doit, par ses exhortations et ses exemples, faciliter aux âmes leurs relations spirituelles avec Dieu⁷. La vigueur dans la répression des abus, l'intégrité dans la conduite, le zèle pour l'instruction des fidèles⁸, voilà les principales qualités qu'on attend de lui. La charité, qui est le propre du chrétien, ne saurait être absente d'une âme épiscopale. Cyprien prend sur ce qui lui reste de sa fortune personnelle pour soulager les misères de son peuple⁹; quand la peste éclate en Afrique, non content de raffermir le courage des siens par les exhortations du *De mortalitate*, il paie de sa personne, dirige les secours, multiplie les aumônes; les païens n'échappent pas à sa miséricorde¹⁰. Si l'évêque est tenu d'associer autant que possible à sa gestion son clergé et son peuple d'abord, parfois aussi ses collègues des autres églises¹¹, s'il est obligé d'admettre les conseils, les observations, la discussion même de ses idées, qu'il se garde avant tout de laisser l'autorité s'énervier entre ses mains. Joignant l'exemple au précepte, Cyprien engage un évêque voisin à frapper un diacre rebelle¹²; il s'élève contre

¹ Cypr., *Epist.*, LXVII, 5.

² *Ibid.*, III, 1, 3; XLVII, 4; LV, 8; LIX, 4-5; LXVI, 1, 9.

³ *Ibid.*, XLV, 3; LXXV, 16.

⁴ *Ibid.*, LXI, 3: « cum episcopo presbyteri sacerdotali honore conjuncti », 4: « episcopo confessore Domini et sacerdote »; cf. *ibid.*, 1, 2; XXXVIII, 2; LV, 8; LIX, 5; LXII, 5; LXVII, 2-4; *Sententiae episcoporum*, 8 et 26; et en général l'index de Hartel, s. v. episcopus et sacerdos; *Passio s. Montani*, 23 (Ruinart, p. 238).

⁵ *Ibid.*, LVII, 3; cf. LXVII, 2; LXXII, 2.

⁶ *Ibid.*, LXXIII, 9.

⁷ *De lapsis*, 6.

⁸ *Ibid.*, 14; *Epist.*, LIX, 1; LXXII, 2; LXXIV, 10; LXXV, 4.

⁹ *Epist.*, VII; cf. XIII, 6, n. 2, dans Hartel.

¹⁰ *Vita*, 9-10.

¹¹ Voir ses déclarations, *Epist.*, XIV, 4; XVII, 1; XIX, 1-2; XXIX; XXXII; XXXIV, 3-4; XXXVIII, 1; cf. XXX, 5, et ci-dessus, p. 502.

¹² *Ibid.*, III, 1 et 3.

ses prêtres turbulents, qui oublient « qu'ils ont un évêque au-dessus d'eux », et qui « outragent son épiscopat¹ ». « L'Eglise repose sur les évêques, dit-il ailleurs²; il leur appartient d'en diriger tous les actes »; « quiconque n'est pas avec l'évêque, celui-là est hors de l'Eglise³ ». Mieux que les paroles, ses actes proclament assez haut comment il envisageait les devoirs et les droits de sa charge. S'il s'acquitte des premiers, il entend qu'on respecte les autres et exige les honneurs même extérieurs qui sont dus à son rang⁴.

Dans les règles de l'élection épiscopale telles que les formule saint Cyprien, l'intervention du clergé et du peuple est fort claire, mais le nombre des évêques étrangers dont on demandait le concours n'est donné nulle part. En pratique, on en convoquait sans doute le plus possible. On comprend qu'une pareille latitude ait pu amener quelque jour des difficultés; elles se produisirent quand Caecilianus prit la place de Mensurius. Les évêques de Numidie lui adressaient deux reproches: d'avoir été ordonné par le traditeur Félix d'Abthugni, puis, de ne s'être fait accepter et assister que par ses collègues du voisinage. La première question, de fait, fut résolue à la confusion des accusateurs, Félix étant reconnu innocent; l'autre, de droit, était plus délicate à démêler. En qualité de primat, disent les donatistes à la conférence de 411, Caecilianus ne pouvait être consacré que par le plus haut dignitaire après lui, c'est-à-dire par le primat de Numidie, Secundus de Tigisi⁵. Saint Augustin répond en invoquant la pratique constante de l'Eglise; l'évêque de Rome ne reçoit-il pas l'imposition des mains de son voisin d'Ostie⁶? Pourtant, comme l'évêque de Carthage n'était pas seulement primat de la Proconsulaire, mais encore patriarche d'Afrique⁷, les numides, ses subordonnés à ce titre, avaient des motifs de réclamer lorsqu'on les excluait de la cérémonie de son institution. L'usage, à défaut de prescription formelle, les y autorisait sans doute. Et l'élection de Caecilianus, dont on attaquerait

¹ *Epist.*, XV, 1-2.

² *Ibid.*, XXXIII, 1.

³ *Ibid.*, LXVI, 5 et 8.

⁴ *Ibid.*, III, 2; LXVI, 3. Il rappelle (*Testim.*, III, 85) qu'on doit se lever en présence de l'évêque ou du prêtre.

⁵ *Aug.*, *Brev. collat.*, III, 29, « ut princeps a principe ordinaretur ».

⁶ Voir ci-dessus, p. 511.

⁷ Héfélé, I, p. 170.

vainement la validité, puisqu'elle réunit les suffrages du peuple entier¹, l'acquiescement de presque tout le clergé et l'intervention légitime d'un certain nombre de prélats, manqua peut-être de quelques formalités plus solennelles, nullement indispensables. En rejetant sur les prêtres factieux, Botrus et Celestius, la responsabilité de cette procédure², saint Optat nous invite à la qualifier d'insolite. Il importe d'ajouter qu'aucun de ceux qui y participèrent, et qui n'avaient guère d'intérêt à faire le jeu des deux prêtres, ne fut choqué de son irrégularité au point de protester. Néanmoins, pour éviter le retour de semblables incidents, il devenait urgent de fixer le chiffre des évêques dont la présence serait requise. Les troubles du donatisme retardèrent le règlement de cette question, c'est seulement au concile de 397 qu'Aurelius fit admettre, conformément aux ordonnances de Nicée, que trois évêques suffirent pour en ordonner un autre³.

Ce même Aurelius, passé, comme Caecilianus, du diaconat à l'épiscopat⁴, remplit exactement le rôle de surveillant (*superintendentor*, ἐπισκοπος) que saint Augustin attribue à l'évêque⁵; il s'applique à répandre la doctrine salutaire et à réfuter les adversaires de la foi⁶. Aussi, quand, chaque année, il fête avec son peuple la date anniversaire de sa promotion⁷, on peut lui rendre cette justice qu'il n'a point failli à ses engagements. Sans atteindre à la même hauteur que lui, ni que saint Cyprien, les autres évêques de Carthage se sont guidés sur leurs exemples. Saint Fulgence, qui pourrait presque prendre rang parmi eux, dit que les évêques sont les serviteurs du Père de famille, les dispensateurs du Seigneur⁸, les prédicateurs de la parole divine⁹, qu'ils doivent veiller sur le troupeau commis à leur garde, être sans cesse sur la brèche, dépouiller

¹ Optat, I, 18: « suffragio totius populi ».

² *Ibid.*

³ Mansi, III, col. 925; Hefélé, II, p. 252.

⁴ Aug., *Epist.*, XXII, 4; *De civ. Dei*, XXII, 8; cf. Till., *Mém.*, XII, p. 555.

⁵ *Enarr. in psalm.*, CXXVI, 3; *Sermo*, XCIV.

⁶ Aug., *Sermo*, CLXXVIII, 1: « potentem esse exhortari in doctrina sana et contradicentes arguere ».

⁷ Aug., *Sermo*, CXI, in fine. L'usage de fêter cette date devait être répandu en Afrique. Saint Augustin a deux sermons (CCCXXXIX et CCCXL) pour son propre anniversaire; il y expose ses idées sur la charge épiscopale. Voir d'autres exemples dans P. L., XXXVIII, col. 1480, note b.

⁸ *Sermo*, I, 3.

⁹ *Ibid.*, 1.

tout orgueil, se régler sur les Apôtres, et à leur tour servir de modèle à tous¹. Si, dans cette suite d'hommes remarquables, quelques-uns seulement réalisèrent ce programme en son entier, tous y tendirent et souvent au milieu de difficultés pressantes. Est-il louange plus belle à leur décerner?

L'importance de la ville qu'il administrait devait mettre de bonne heure le chef spirituel de Carthage en relation avec ceux des autres chrétientés africaines². Tant d'occasions attiraient les habitants de l'intérieur dans la capitale, qui était en même temps le principal port du pays! N'était-ce pas elle, du reste, qui, ayant reçu la première le flambeau de la foi, l'avait ensuite, grâce à la facilité des rapports quotidiens, communiqué aux cités prochaines et, par leur intermédiaire, à toutes les provinces méridionales? Les conditions géographiques et politiques de la contrée, l'histoire des progrès du christianisme en Afrique, disposaient donc son évêque à obtenir bien vite une supériorité sur tous ses collègues. Elle se manifesta dès Agrippinus, qui réunit un synode chargé d'examiner la question baptismale. Peu après, Donatus adresse une lettre de blâme à l'hérétique Privatus de Lambèse. Saint Cyprien, qui la signale, ne paraît faire aucune distinction entre la réprimande de Donatus et celle que le pape infligea en même temps³. Cette prééminence s'affirma plus encore avec saint Cyprien. Faut-il rappeler les six conciles présidés par lui, les nombreuses lettres synodales ou autres qu'il signe le premier⁴, les avis que lui demandent de toutes parts les chefs d'églises? Sa correspondance nous montre l'Afrique entière tournée vers lui, attendant de lui direction et encouragement. Malgré la valeur de ce grand homme, on ne saurait prétendre que cette suprématie s'attache à sa seule personne, puisqu'elle éclate déjà sous ses prédécesseurs. Elle est donc inhérente au siège qu'il occupe; ses vertus propres la renforcent, elles ne la créent point.

Pourtant, eu divers endroits de ses écrits, surtout dans son discours d'ouverture du concile de 256, il repousse énergique-

¹ Aug., *De veritate predestinationis*, II, 38. Sur les devoirs d'un évêque, voir un sermon du même, d'ailleurs suspect (P. L., LXY, col. 950 sq., *Sermo LXXIX*).

² Sur l'influence prépondérante des grandes chrétientés, cf. de Smedt, 1891, p. 424 sq.

³ Cypr., *Epist.*, LIX, 10; cf. Morcelli, I, p. 30 sq. Voir ci-dessus, pp. 447, 467.

⁴ *Epist.*, IV; LVII: LXI, 4; LXII, 5; LXIV; LXVII; LXX; LXXII.

ment toute idée de subordination des évêques entre eux¹. Comment expliquer cette contradiction? Je ne me contenterai pas de dire, avec le P. de Smedt², qu'il « parle ici plus en orateur et en avocat *pro domo sua* qu'en juriste ». Le reproche serait fondé si l'on pouvait supposer que saint Cyprien prétend soustraire tout évêque au jugement de ses collègues réunis. Mais tel n'est pas le sens de ce texte. Il ne combat que l'autorité dont se flatterait de jouir l'un d'entre eux à lui seul, les décisions qu'il s'arrogerait le droit de prendre contre les autres. Je n'aperçois qu'une solution à la difficulté, c'est d'avouer que le titulaire de Carthage ne jouit pas encore à l'époque qui nous occupe de pouvoirs canoniques plus étendus que ses pairs, mais seulement d'une prépondérance morale; il est vraiment leur égal en dignité; il ne porte comme eux que les deux titres de *sacerdos* et d'*episcopus*.

L'épithète de *papa*, qui est parfois décernée à Cyprien par ses correspondants, ne doit pas nous faire illusion³; la correspondance de saint Augustin nous permet de constater que ce qualificatif s'applique aux personnages particulièrement révéérés, par exemple à Aurelius et à Augustin lui-même⁴, sans impliquer en soi une condition plus haute. La puissance primatiale proprement dite et légalement constituée n'existe donc pas encore pour l'évêque de Carthage, au milieu du III^e siècle. « Tout se réduit à une influence morale qu'expliquent le plus souvent ses qualités personnelles, et à une prééminence d'honneur dans les réunions synodales d'évêques, qu'il semble présider de droit⁵. »

¹ Voir en particulier *Epist.*, LXXI, 17; LXXII, 3; *Sententiae episcoporum* (Hartel), p. 436.

² 1891, p. 426.

³ *Epist.*, VIII, 4; XXIII, titre; XXX, titre et 8; XXXI, titre; XXXVI, titre. Notons que, sur ces six exemples, c'est cinq fois le clergé de Rome qui parle et une fois les confesseurs africains.

⁴ *Epist.*, XXXIX; XLI; LX; LXVIII; LXXII; LXXV; LXXXI; CIX; CLXXII; CLXXIV; CXC; CCXVI; CCXX. *Papa* doit être l'équivalent de *pater*, qui se rencontre très souvent en tête des lettres adressées à saint Augustin. De même, deux évêques d'Espagne appellent Capreolus: *domine pater, domine sancte, venerabilis et beatissime papa, domine sancte ac venerabilis papa* (P. L., LIII, col. 847-849).

⁵ De Smedt, 1891, *loc. cit.* Je crois que M. l'abbé Beurlier exagère en parlant (*Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, p. 310) de la *juridiction* de l'évêque de Carthage sur tous les évêques d'Afrique, dès le début du III^e siècle. M. l'abbé Duchesne (*Culte*, p. 16) ne dépasse pas la mesure quand il écrit: « Dès le commencement du III^e siècle son évêque était déjà *comme* un primat

L'établissement d'une autorité formelle se produisit peu de temps après la mort de saint Cyprien, en tout cas, avant que le concile de Nicée se fût occupé des droits des métropolitains et en eût réglé l'exercice¹. En effet, dès 305, nous voyons la Numidie dotée d'un primat, qui est alors l'évêque de Tigisi; il préside, comme tel, le concile de Cirta. Cette institution des primats provinciaux (*primas, episcopus primae sedis ou primae cathedrae, senex*)² ne se fit certainement pas au détriment de Carthage. Toute la suite de son histoire ecclésiastique est là pour prouver que le prestige de ses évêques, loin de diminuer, s'affermir de plus en plus. Par conséquent, du jour où le plus ancien évêque d'une province devint supérieur aux autres, celui de la capitale, sous peine de déchoir, dut gagner, lui aussi, quelque privilège. De fait, tandis que la primatie, en dehors de la Proconsulaire, était toujours réservée au doyen de l'épiscopat et se transmettait d'une chrétienté à l'autre, Carthage ne la perdit jamais, quel que fût l'âge du titulaire³. Cette église, désormais, n'est assimilable à aucune, elle les domine toutes, elle a rang de métropole, comme Antioche et Alexandrie. Quand Caecilianus entendit à Nicée proclamer et maintenir les droits des métropolitains que l'usage avait établis, quoique son siège ne fût point expressément désigné, il put voir dans ce sixième canon la confirmation complète de sa dignité. D'ailleurs, en réclamant contre son élection, les Africains avaient reconnu implicitement cet état de choses. Pourquoi prétendaient-ils intervenir dans sa nomination, sinon parce qu'il était leur chef à tous⁴?

Vers la fin du IV^e siècle et au début du V^e, cet aveu se retrouve à plusieurs reprises dans les actes de l'épiscopat. Le premier canon du concile d'Hippone (393) décrète que toute l'Afrique doit, au sujet de la fête de Pâques, se régler sur Carthage, et le quatrième porte que les primats des autres pro-

ou un patriarche. » La comparaison qu'il institue ensuite entre l'évêque de Carthage et le proconsul est juste, à condition qu'on n'attribue pas au premier comme au second un pouvoir nettement défini sur toute la région.

¹ Canons, 4-7; cf. Héfélé, I, p. 159; Duchesne, *Culte*, p. 22.

² Aug., *Contra Crescon.*, III, 30; le 25^e canon du concile d'Hippone (393), Mansi, III, col. 920, 923; Héfélé, II, p. 242, 244, 246. M^{sr} Toulotte (p. 54 sq.) parle des primats provinciaux antérieurs même à saint Cyprien; je ne sais sur quoi repose cette hypothèse.

³ Morcelli, I, p. 33; Duchesne, *Rev. des quest. hist.*, 1884, II, p. 409, n. 1; Héfélé, II, p. 242, note.

⁴ Héfélé, I, p. 170.

vinces, en cas de conflit, seront institués d'après le conseil de l'évêque de cette ville¹. Le concile de 397 renouvelle ces dispositions et mentionne le droit qui lui appartient de faire passer, pour le bien de l'Eglise, des clercs d'un diocèse dans un autre². Les assemblées de 401, 407 et 418 décident que les lettres synodales seront dictées et signées par Aurelius³; celle de 403 prend la même résolution pour la correspondance avec les magistrats civils⁴. Enfin Possidius nous apprend qu'il fallut le consentement d'Aurelius, pour qu'Augustin pût devenir le coadjuteur de Valerius⁵. Gratus, Genethlius, Aurelius président toujours les conciles, ils en signent les décisions les premiers; Aurelius dirige la délégation catholique à la conférence de 411. Il ne s'agit donc plus pour l'évêque de Carthage d'une fonction honorifique, désormais il est investi d'une juridiction certaine et constitué le gardien de la discipline dans toute l'étendue de l'Afrique. Toutefois aucun titre ne le distingue encore des primats provinciaux, il continue de s'appeler *episcopus, sacerdos* ou *senex*⁶. Le nom de métropolitain, prononcé pour la première fois à Nicée, demeure inconnu, tout au moins inusité outre-mer⁷.

Les preuves de ce pouvoir effectif ne s'arrêtent pas à la conquête vandale. En 525, l'épiscopat, revenu d'exil, le confirme de la manière la plus solennelle contre le primat de Byzacène qui avait pu le contester, au milieu du désarroi produit par la persécution⁸; Bonifatius l'exerce en indiquant au primat de Numidie la date de la fête de Pâques⁹. Entre 530 et 532, les évêques africains proposent au Saint-Siège un arrangement en vue de faire confirmer l'autorité primatiale de Reparatus que certains esprits turbulents s'obstinent à méconnaître¹⁰, et le pape Agapit soutient énergique-

¹ Mansi, III, col. 894, 919, cf. 733; Héfélé, II, p. 241 sq., 246; cf. Cypr., *Epist.*, XL-XLIII, pour le prêtre Numidicus.

² Héfélé, II, p. 252; Mansi, III, col. 889, 916 sqq.

³ Mansi, IV, col. 494, 503, 508; Héfélé, II, p. 262, 279 sq., 298.

⁴ Mansi, III, col. 787; IV, 497; Héfélé, II, p. 276.

⁵ *Vita*, 8. Sur les pouvoirs de l'évêque de Carthage, cf. Till., *Mém.*, XII, p. 559-561; Beurlier, *op. cit.*, p. 315 sq.

⁶ Aug., *De gratia Christi*, II, 15; *Retract.*, II, 21; *Epist.*, LXIV, 2; Mansi, IV, col. 447 sq.

⁷ De Smedt, 1891, p. 425, n. 2; Héfélé, II, p. 253. Voir ci-dessus, p. 553.

⁸ Mansi, VIII, col. 635, 656; Héfélé, III, p. 317-319.

⁹ Mansi, col. 637 sq.; Héfélé, p. 317. Dans sa lettre au concile de Junca, il annonce la date de Pâques pour 524; Héfélé, III, p. 319.

¹⁰ Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. 281 et 283, n. 13.

ment sa cause¹. « *Universa praeterea, quae inimicorum per-versitas invaserat, caritati tuae metropolitana jura reparantes hortamur, ut ea, quae tuo vel aliorum nomine rescripsimus, universis debeas innotescere, metropolitani quippe auctoritate suffultus, ne quis se excusabiliter asserat ignorare, quod sedis apostolicae principalitas canonum consideratione perscripsit.* » Ces droits (*jus pontificis*) sont aussi attestés, peu d'années après, par l'empereur Justinien, à la suite d'une démarche des évêques de Byzacène (541 et 542)².

C'est dans la seconde moitié du vi^e siècle, si je ne m'abuse, que le titre d'*archiepiscopus* est, pour la première fois, appliqué par Victor de Tonnenna à Reparatus³. Il n'entraîne aucun changement dans la situation de celui qui le porte; et quand le pape saint Grégoire, en 592, écrit à Dominicus⁴ au sujet des privilèges canoniques: « *Sicut nostra defendimus, ita singulis quibusque ecclesiis sua jura servamus* », il consacre, en ce qui regarde Carthage, l'état de choses ancien admis de tout le monde. Depuis lors, en dépit des bouleversements qui marquèrent le vii^e siècle et de la catastrophe qui le termina, les droits du siège demeurèrent imprescriptibles. Nous avons entendu à ce sujet les déclarations expresses de Léon IX⁵. Au xi^e siècle, l'archevêque de Carthage est le seul prélat à qui le pape confère le *pallium* en Afrique⁶.

Des faits que je viens de grouper, il découle que l'autorité de l'évêque était double. Elle s'exerçait d'abord et d'une manière continue sur la ville même et son étroite banlieue⁷; dans ce champ relativement borné, son zèle agissait chaque jour. C'est, au contraire, d'une manière intermittente que son action atteignait l'Afrique entière, domaine plus vaste confié aussi à sa sollicitude. Non pas que son droit fût discutable, ou

¹ P. L., LXVI, col. 45: *Avellana collectio*, n° 87 (C. S. E. L., XXXV, p. 333).

² Mansi, IX, col. 411 sq.; Héfélé, III, p. 385; Nouvelle, CXXXI, 4; voir ci-dessus, p. 556, n. 3. Carthage est indiquée comme métropole d'Afrique dans une liste d'évêchés de la seconde moitié du vi^e siècle ou du commencement du vii^e: cf. H. Gelzer, *Byzantinische Zeitschrift*, II, 1892, p. 22-34; Gsell, 1893, p. 498, n° 468.

³ *Chron. min.*, II, p. 203, a. 554; cf. a. 551, 552. Voir un plomb sigillaire de Carthage avec le mot *archiepiscopus* (*Miss. cath.*, 1887, p. 524; *Bull. Ant.*, 1897, p. 394). Les inscriptions (C. I. L., VIII, 13397-13402) donnent seulement *episcopus*.

⁴ *Epist.*, II, 52. Il le nomme toujours *episcopus* dans sa correspondance.

⁵ Voir ci-dessus, p. 563.

⁶ Léon IX, *Epist.*, LXXXIV (P. L., CXLIII, col. 730).

⁷ Duchesne, *Culte*, p. 13; de Smedt, 1891, p. 422 sq.

sa puissance précaire, mais elle n'avait pas toujours occasion de se manifester.

Tant qu'il subsista à Carthage un peuple catholique, l'évêque l'instruisit et le dirigea avec le même pouvoir; en revanche la juridiction du métropolitain fut restreinte à diverses reprises. Après que les Vandales eurent conquis la Proconsulaire, les églises de Mauritanie demeurées soumises à l'Empire se trouvèrent, par la force des choses, séparées de leur centre et rattachées à Rome¹. Plus tard, lorsque les incursions successives des Arabes isolèrent presque la capitale du reste du pays, les chrétientés, même prochaines, ne reçurent plus d'elle l'impulsion ordinaire. Ce ne sont là que des éclipses; à envisager dans son ensemble l'histoire de Carthage chrétienne, il est exact de dire que les églises d'Afrique, organisées en corps, sous la direction de son évêque, forment un groupe d'une physionomie toute spéciale qui rappelle les églises du diocèse suburbicain, serrées autour du pape, ou celles d'Égypte, centralisées autour d'Alexandrie². Les Pères du concile de l'année 403 voulaient apparemment indiquer cette subordination et ce groupement, quand ils décernèrent à la communauté carthaginoise le nom d'*ecclesia catholica* par excellence³, tout comme le concile général d'Afrique est appelé *concilium catholicum*⁴. Ce qualificatif subsista⁵: Aurelius signe plusieurs lettres comme *episcopus ecclesiae catholicae carthaginensis*⁶; le compte rendu de la conférence de 411 lui attribue aussi ce titre⁷. Dans la suite, les évêques espagnols le reconnaissent à Capreolus⁸, Eugenius le porte⁹, et le pape Martin le donne à l'un de ses successeurs¹⁰. L'Occi-

¹ Duchesne, *Bull. arch.*, 1892. p. 314-316; La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 26 sq.

² Duchesne, *Lib. pont.*, I, p. cxxix; *Culte*, p. 30.

³ Mansi, III, col. 791; IV, col. 498.

⁴ Héfélé, II, p. 276.

⁵ Il y a lieu de le distinguer d'expressions comme « *christianus catholicus* » (Aug., *Sermo*, CCLXVII, 4; *De haeres.*, 88; *Epist.*, XVII, 5), « *Domino catholice servire* » (id., *Epist.*, XXIV, 6), « *Catholica* », s.-e. *Ecclesia* (*ibid.*, XCIII, 17), qui sont destinées uniquement à s'opposer aux mots *haereticus* ou *schismaticus*.

⁶ *Ibid.*, CXXVIII, 4; CXXIX, 7.

⁷ Mansi, IV, col. 66, 70, 71, 81, 84, 85, 89, 129, 130, 134. Aurelius et son compétiteur donatiste, Primianus, sont les seuls dont le siège soit indiqué quand ils prennent la parole.

⁸ P. L., LIII, col. 847.

⁹ *Vict. Vit.*, II, 42.

¹⁰ *Epist.*, IV (P. L., LXXXVII, col. 145).

dent tout entier s'associe donc aux Africains pour saluer en l'évêque de Carthage le métropolitain incontesté des provinces transméditerranéennes.

II

Le clergé. « La hiérarchie catholique, dit saint Optat, se compose des évêques, des prêtres, des diacres, des ministres et de la foule des fidèles ¹. » Nous venons d'étudier la première catégorie. Les trois suivantes, qui forment proprement le clergé, servent d'intermédiaire entre l'évêque et les laïques. Elles doivent être réunies dans un même cadre.

Les prêtres. Durant les deux premiers siècles, les prêtres (*presbyteri*, *praepositi*)² n'ont joué dans l'Eglise qu'un rôle secondaire, quoique honorifique ³; il en fut assurément à Carthage comme ailleurs. Nous n'y connaissons, pour cette période, qu'un seul homme revêtu de cette dignité : c'est Tertullien. Personne ne niera qu'il l'ait illustrée par son génie plutôt qu'il n'en reçut lui-même un nouveau relief. Si son nom est parvenu jusqu'à nous, ses ouvrages n'y ont-ils pas plus contribué que ses fonctions sacerdotales ? Il ne paraît pas disposé, du reste, à s'en prévaloir ⁴, et je ne suis guère surpris qu'il ne nous ait transmis sur elles que de rares détails. Il faut le lire de près pour les découvrir çà et là. Le prêtre, écrit-il, n'est que le suppléant de l'évêque ; s'il administre le baptême, par exemple, c'est en vertu d'une délégation de son supérieur ⁵. Son rôle principal est d'instruire les catéchumènes ; de là le nom de *doctor* qui lui est réservé ⁶. Ces prêtres-docteurs, analogues aux catéchistes d'Alexandrie ⁷, formaient-ils une classe à part dans le presbytérat carthaginois ? ou bien le soin de l'ensei-

¹ Optat, II, 14.

² Cypr., *Epist.*, III, 3; *Passio s. Montani*, 7, 9, 14, 23 (Ruinart, pp. 232-238).

³ De Smedt, 1888, pp. 381-383.

⁴ Boissier, *Pagan.*, I, p. 283 sq., d'après le *De exhortatione castitatis*, 7.

⁵ *De bapt.*, 17 : « non tamen sine episcopi auctoritate ».

⁶ *De prescript.*, 3; *Passio s. Perpetuae*, 13; de Smedt, 1888, p. 369 sqq.; Duchesne (*C. R. Inscr.*, 1891, p. 43) : « Le *presbyter doctor* était en Afrique comme le maître des novices de la communauté chrétienne. »

⁷ Ruinart, p. 114; Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 411.

gnement était-il dévolu à tous sans distinction? Tertullien se tait là-dessus. Par contre, il revient à plusieurs reprises sur l'obligation où étaient les prêtres, tout comme l'évêque et les membres du clergé en général, de ne contracter mariage qu'une seule fois. Il affirme que les contrevenants étaient destitués¹.

L'influence des prêtres s'accrut au III^e siècle. Par une singulière coïncidence, saint Cyprien en fut la cause, lui qui, plus que personne, maintenait les droits de l'épiscopat. A deux reprises, exilé volontaire ou contraint, nous l'avons vu préoccupé sans cesse des intérêts de son peuple et dirigeant par lettre ceux qui ne jouissaient plus de sa présence; mais la correspondance n'a ni l'à-propos, ni l'énergie d'une action directe. Saint Cyprien le comprenait, aussi l'entendons-nous multiplier les exhortations à ses prêtres et à ses diacres pour qu'ils le suppléent et veillent avec ardeur à l'intégrité de la discipline², à l'observation des lois religieuses, au soulagement des pauvres³, en un mot à tous les détails de la vie chrétienne⁴.

Quoique participant avec l'évêque au sacerdoce⁵, les prêtres n'avaient pas, jusqu'alors, l'habitude d'offrir le sacrifice eucharistique⁶; ce privilège appartenait, sauf exception, à celui qui était, par excellence, le *sacerdos* de chaque église, à l'évêque⁷. En son absence, il devenait indispensable d'assurer la célébration des saints mystères. Le collège presbytéral était tout désigné pour cet office. Non seulement dans les réunions régulières des fidèles, mais dans les prisons où de nombreux confesseurs attendaient l'arrêt du juge, les prêtres consacrèrent

¹ *De exhort. castit.*, 7 et 11; *De monogamia*, 11 et 12.

² *Epist.*, V, 4; VI; VII; XIII; XIV, 4; XLI-XLIII.

³ *Ibid.*, XIV, 2.

⁴ Le P. de Smedt, qui a mis ces faits en pleine lumière (1891, p. 402-405) exagère quelque peu, ce me semble, quand il écrit que les prêtres de Carthage prirent « résolument en mains le *gouvernement* » de leur église. L'analogie qu'il établit avec le clergé de Rome n'est pas complète. Rome n'avait pas d'évêque depuis la mort de Fabianus; celui de Carthage vivait encore, et il prétendait bien exercer toute son autorité, autant que la distance le permettrait. C'est seulement lorsqu'il vit les difficultés croissantes de l'entreprise qu'il délégua pour le représenter une commission d'évêques et de prêtres munie de pouvoirs spéciaux (voir ci-dessus, p. 477). Et même alors il ne laissa pas de s'adresser par écrit à son peuple. Cf. *Epist.*, XL-XLIII.

⁵ *Epist.*, LXI, 3 : « cum *episcopo presbyteri sacerdotali honore conjuncti* ».

⁶ De Smedt, 1888, p. 332; 1891, p. 398.

⁷ *Epist.*, LXI, 4 : « *episcopo confessore Domini et sacerdote* ».

le pain et le vin¹; saint Cyprien leur en accorde la licence. Il leur concède, en outre, le pouvoir de réconcilier, en cas de mort, les *lapsi* repentants². Selon toute apparence, cette « situation anormale et transitoire³ » ne se prolongea pas au-delà du temps de son exil; j'ai peine à me figurer néanmoins qu'il n'en soit pas résulté un accroissement d'attributions pour ceux qui en bénéficièrent. Leurs fonctions antérieures subsistent du reste tout entières, et ils continuent à enseigner la foi en qualité de *presbyteri doctores*⁴. Plusieurs d'entre eux sont encore engagés dans les liens du mariage⁵.

Le P. de Smedt, après avoir constaté combien les persécutions de Dèce et de Valérien, en frappant surtout les évêques, avaient donné d'importance au presbytérat, se demande si le « régime des paroisses dirigées par de simples prêtres » ne prit pas naissance dès cette époque⁶. La supposition n'a rien d'in vraisemblable, quoique, en réalité, l'obscurité la plus complète règne sur les origines et le développement de l'organisation paroissiale. Je me borne donc à supposer, avec le même auteur⁷, qu'« il pouvait y avoir quelques prêtres dispersés dans les campagnes autour de Carthage, en faveur de quelques groupes de fidèles qu'ils trouvaient moyen d'y réunir plus facilement », et je ne hasarde pour la cité même aucune conjecture⁸.

En dehors de la correspondance de saint Cyprien, il est à peine fait mention des prêtres de Carthage du III^e au VI^e siècle. Les décisions des conciles africains qui visent cette fraction du clergé s'appliquent à toutes les églises et n'apprennent rien de particulier sur celle dont je traite. Ce silence des auteurs ne

¹ *Ibid.*, V, 2; XVI, 1 et 2; XVII, 2; *Passio s. Montani*, 9, 23 (Ruinart, p. 233, 238).

² *Ibid.*, XVIII, 1; XIX, 2; XX, 3; de Smedt, 1891, p. 403 sq.

³ De Smedt, *loc. cit.*, p. 407.

⁴ *Epist.*, XXIX.

⁵ Témoins Caecilius, qui convertit Cyprien et lui recommande en mourant sa femme et ses enfants (*Vita Cypr.*, 4), Felix (*Epist.*, XXIV) et Numidicus (*ibid.*, XL), tous deux confesseurs de la foi; plus tard encore Saturninus, l'un des martyrs d'Abitina (Ruinart, p. 382, 2 sqq.). Sur le mariage des membres du clergé, cf. Allard, *Rev. des quest. hist.*, LVIII, 1895, p. 27-29. Un passage qui concerne Félix est fort obscur: « Felix qui presbyterium subministrabat sub Decimo. » Doit-on en conclure qu'il existait des degrés parmi les prêtres?

⁶ *Loc. cit.*

⁷ *Ibid.*, p. 408.

⁸ Le P. de Smedt (*ibid.*, p. 416) conclut, contre l'opinion généralement admise, que le régime paroissial n'exista pas dans les grandes villes avant le milieu du V^e siècle. Prêtres mentionnés par les inscriptions, C. I. L., VIII, 13403-13414, 14115.

doit cependant pas être interprété de manière défavorable. En effet, quand, par hasard, on s'occupe de notre corps presbytéral, c'est pour louer son zèle. Valerius, évêque d'Hippone, permit, le premier en Afrique, à saint Augustin, alors simple prêtre, de prêcher en sa présence¹. Aurelius introduisit bientôt après cet usage dans son diocèse, et ses deux amis, Augustin et Alypius, en le félicitant de sa résolution, célébrèrent l'ardeur des « saintes fourmis », des « saintes abeilles » qui le secondent ; ils demandent, en outre, à leur collègue de leur adresser quelques-uns des discours prononcés par les nouveaux prédicateurs². Ces éloges, décernés par de tels hommes, sont la plus belle récompense des efforts et de la vertu des prêtres carthaginois.

Les diacres, qui viennent après eux dans la hiérarchie, ont laissé des traces plus durables, ce qui s'explique par la nature des fonctions dont ils étaient investis. Tandis que les prêtres veillent surtout à la vie spirituelle de la communauté, l'action des diacres est plus extérieure. « Ils sont les intermédiaires immédiats entre l'évêque et les fidèles... S'ils ne formaient pas, comme les prêtres, son conseil officiel et d'honneur, ils étaient ses conseillers intimes et assidus pour tout le détail de l'administration... n'ayant d'importance qu'en leur qualité d'instruments et d'organes de l'évêque³. » En effet, dit saint Cyprien, le Seigneur « a choisi les Apôtres, c'est-à-dire les évêques et les *praepositi* ; quant aux diacres, ce sont les Apôtres qui, après l'Ascension du Seigneur, les ont établis pour les assister dans leur charge épiscopale et pour servir l'Eglise⁴ ». Moins encore que les prêtres, les diacres ne sauraient donc jouir, à aucun degré, des prérogatives sacerdotales sans permission expresse de leur chef. Tertullien le marque avec beaucoup de netteté en ce qui concerne le baptême⁵.

Tant que durèrent les persécutions, indépendamment de leurs

¹ Possidius, *Vita*, 5. Jusqu'alors l'évêque seul annonçait la parole de Dieu.

² Aug., *Epist.*, XLI : cf. P. L., XXXVIII, col. 141, note *a*.

³ De Smedt, 1888, p. 383. Aux conciles, les diacres sont souvent mentionnés auprès des évêques, par exemple en 256 (Cypr., éd. Hartel, p. 435), en 525 (Mansi, VIII, col. 636).

⁴ *Epist.*, III, 3. Le Martyrologe hiéronymien (p. LXX, 91), nomme, parmi les martyrs de Carthage le diacre Catulinus, et la *Passio s. Montani* (12. 20 et *passim*, Ruinart, p. 234, 236...) le diacre Flavianus ; d'autres sont mentionnées au C. I. L., VIII, 13415-13419, 14115 sq., et dans la Nouvelle XXXVII, 1.

⁵ *De bapt.*, 17.

travaux ordinaires, ils s'employèrent à des œuvres aussi délicates que nécessaires. Visiter les prisonniers, leur porter le réconfort et les encouragements et obtenir, si possible, un adoucissement à leurs maux, ces soins leur incombait. Nous les surpréons plus d'une fois au milieu de ce charitable ministère. Deux diacres interviennent en faveur de Perpétue et de ses compagnons et leur procurent, à prix d'argent, d'être transférés dans une partie de la prison moins affreuse; l'un d'eux est envoyé par la martyre à son père pour réclamer son enfant¹. Sous l'empereur Dèce, ils accompagnent les prêtres qui vont offrir le sacrifice eucharistique au milieu des confesseurs² et prodiguent à tous ceux qui sont incarcérés pour la foi des consolations précieuses. Ils escortent saint Cyprien lorsqu'il va mourir³.

La collaboration féconde entre les prêtres et les diacres, que l'évêque exilé institue pour le bien de son peuple, ne cesse pas au seuil de la prison, elle se continue dans le fonctionnement général de l'administration. Les lettres où il renferme ses conseils s'adressent aux diacres tout comme aux prêtres (*presbyteris et diaconibus fratribus*)⁴; à diverses reprises il les réunit les uns et les autres dans des phrases qui attestent leur action parallèle⁵, sans ligne de démarcation précise entre le domaine propre à chacun d'eux. Enfin il va jusqu'à permettre aux diacres, en l'absence d'un prêtre, de recevoir l'*exomologesis* des *lapsi* en danger de mort⁶. Les diacres, eux aussi, quelque étendues que fussent auparavant leurs attributions, acquièrent donc plus de relief à Carthage par l'exil de saint Cyprien⁷. Dire que leur intervention dans le temporel seul de l'église s'affirma davantage, ce serait, à mon avis, ne tenir compte que d'une partie des textes que je viens d'invoquer. A les bien envisager tous, on est obligé de reconnaître que le rôle spirituel des diacres commence et qu'ils tendent à se rapprocher des prêtres. Ce mouvement dut se continuer pendant

¹ *Passio*, 3, 6; cf. 10, et Ruinart, p. 106.

² *Cypr., Epist.*, V; XIV, 2; XV, 1.

³ *Acta procons.*, 3.

⁴ *Epist.*, V; VII; XI; XII; XIV; XVI; XVIII; XIX; XXVI; XXIX; XXXII; XXXIV; XXXVIII; XXXIX; XL; LXXXI. Cf. Allard, *Rev. des quest. hist.*, LVIII, 1895, p. 24.

⁵ *Ibid.*, XIV, 3; XVI, 3; XVII, 2; cf. LXXII, 2.

⁶ *Ibid.*, XVII, 1.

⁷ Cf. de Smedt, 1891, p. 406, n. 3.

les années suivantes, car, dès le début du IV^e siècle, Caecilianus passe directement du diaconat à l'épiscopat¹; Aurelius fut traité de même moins de cent ans plus tard². Saint Augustin avait écrit, à la demande du diacre carthaginois Deogratias, son traité *De catechizandis rudibus*. « Vous m'informez, dit-il en le lui adressant, que souvent on vous amène des personnes qui ont besoin d'être instruites des premiers éléments de la religion, car votre science des vérités de la foi et le charme de votre parole vous font regarder comme mieux doué que tout autre pour catéchiser³. » Ces lignes ne démontrent pas que, désormais, l'initiation des néophytes est entre les mains des diacres; en règle générale, elle demeurait encore réservée aux prêtres. Mais, dans certains cas, les diacres, qui, jadis, n'y participaient nullement, furent admis à la donner. Même restreinte dans ces limites, l'innovation ne laisse pas d'être considérable.

Cette extension d'autorité permit à quelques diacres, d'un rare mérite, de s'illustrer, sans s'élever plus haut dans les ordres sacrés. J'ai cité à diverses reprises Ferrandus, que saint Isidore vante comme très versé dans les Ecritures⁴ et que ses lettres pleines de doctrine ont rendu célèbre. Liberatus, son contemporain, est connu surtout pour avoir défendu la cause de son évêque, Reparatus, dans l'affaire des *Trois chapitres*. A l'occasion de ces controverses théologiques, il composa son *Breviarium causae nestorianorum et eutychiatorum*⁵. Entre des mains aussi sûres et dévouées, l'instruction des fidèles ou des catéchumènes ne risquait pas de périlcliter.

Le pape Agapit, écrivant aux évêques d'Afrique et à Reparatus de Carthage, les remercie d'avoir délégué vers lui deux de leurs collègues, accompagnés du *diacre* Liberatus⁶. D'autre part, le *Breviarium* de ce dernier est dit « collectum a Liberato *archidiacono* ecclesiae carthaginensis regionis sextae ». Gardons-nous de prendre pour de purs synonymes les deux

¹ Optat., I, 16, 18, 19.

² Aug., *Epist.*, XXII, 4; *De civ. Dei*, XXII, 8, 3; Till., *Mém.*, XII, p. 555. Il avait un frère, Fortunatus, lui aussi diacre de Carthage; cf. *Vita s. Ambrosii*, 54 (P. L., XIV, col. 46).

³ *De cat. rud.*, I, 1.

⁴ *De viris illustr.*, XII (P. L., LXXXIII, col. 1089); cf. Vict. Tonn., a. 546 (*Chron. min.*, II, p. 201).

⁵ P. L., LXVIII, col. 969-1052.

⁶ *Epist.*, II et III (P. L., LXVI, col. 44 et 45); cf. *Avellana collectio*, 85-87, p. 328-333 (C. S. E. L., XXXV).

qualificatifs donnés à ce personnage. Le second indique que, tout en restant dans la même catégorie du clergé, il a vu croître sa dignité. Dès les premiers âges de l'Eglise, les évêques choisissaient parmi les diacres un homme de confiance qu'ils associaient d'une manière plus intime à leur gouvernement : on le nommait *diaconus episcopi*¹. Je ne découvre aucun vestige de cette habitude dans les origines de notre chrétienté, à moins qu'on ne veuille penser au diacre Pontius, compagnon de saint Cyprien jusque dans l'exil et auteur probable de sa biographie². Le nom d'archidiacre, pour désigner ce collaborateur assidu de l'évêque, est un peu postérieur. Il se rencontre pour la première fois dans le livre de saint Optat, appliqué au futur évêque Caecilianus³. Quelques lignes plus loin, l'auteur le qualifie de diacre⁴, et ce nous est une nouvelle preuve que les mots *diaconus* et *archidiaconus* correspondent à des degrés divers d'un même ordre de la cléricature. Au-dessous de lui les autres diacres occupaient des rangs bien déterminés⁵. Il se dévouait tout spécialement à l'entretien des clercs, aux pauvres, aux veuves, aux pèlerins, gérant les revenus de l'église, surveillait la tenue des fidèles pendant les cérémonies et leur conduite au dehors. Cette sorte de censure exigeait beaucoup de tact en même temps que de fermeté ; elle attirait plus d'une fois des désagréments à ceux qui l'exerçaient. La haine de Lucilla contre Caecilianus eut pour cause une réprimande infligée par cet archidiacre, parce qu'avant de communier elle baisait des reliques d'authenticité douteuse⁶. Victor de Vita⁷ et Grégoire de Tours⁸ mentionnent encore, sous Hunéric, deux dignitaires analogues, Salutaris et Octavianus.

¹ Heuser, s. v. ἀρχιδιάκονοι. dans Kraus, *Encycl.*

² Cf. *Vita*, 12 et 19.

³ I, 16.

⁴ I, 19.

⁵ Je tire ces indications de Victor de Vita, III, 36 : « Dum primo presbyteri supplicii macerandi ordine citarentur, post archidiaconum Salutarem artatus poenis memoratus Muritta (diacre) ; fuit enim secundus in officio ministrorum. » La situation de l'archidiacre était un peu fautive ; inférieur aux prêtres en dignité, il leur était supérieur en autorité, à tel point que saint Jérôme (*In Ezech.*, 48) écrit qu'un archidiacre ordonné prêtre peut croire qu'il recule, « injuriam putat si presbyter ordinetur ». C'est pourquoi l'Eglise prescrivit plus tard que l'archidiacre devait recevoir l'onction sacerdotale. Cf. Heuser, *loc. cit.*

⁶ Optat, I, 16.

⁷ III, 35.

⁸ *Hist. Fr.*, II, 2.

De tous les passages relatifs aux archidiacres carthaginois, le plus intéressant est celui que j'ai rappelé et qui nomme Liberatus « archidiaconus regionis sextae ». Il marque un changement assez considérable dans leurs fonctions. La ville, on le verra bientôt, était divisée en un certain nombre de régions ecclésiastiques, depuis la fin du IV^e siècle. Le titre dont se pare Liberatus donne à penser que l'évêque, au lieu de garder comme jadis un seul archidiacre auprès de sa personne, en avait préposé un à chacune de ces régions pour l'y représenter, avec plusieurs diacres assistants. Nous connaissons en effet encore un « Gaudiosus, diaconus regionis quintae¹ » et un diacre du titre de saint Etienne². Saint Jérôme, il est vrai, déclare que chaque église possède un seul évêque, un seul archiprêtre, *un seul archidiacre*³; mais cette phrase concerne surtout les églises d'Orient⁴. Du reste, bien des changements ont pu survenir entre l'année 441, date de la lettre de saint Jérôme, et la seconde moitié du VI^e siècle, où vivait Liberatus. Enfin saint Optat, en racontant que Majorinus avait été lecteur « in diaconio Caeciliani⁵ », nous fournit peut-être un argument à l'appui de cette hypothèse.

Les ministres, que saint Optat place après les prêtres et les diacres⁶, ne constituent pas à proprement parler une classe spéciale. Cette dénomination collective comprend plusieurs sortes de personnes affiliées aussi au clergé, toutes soumises aux diacres, aux prêtres et à l'évêque, sans hiérarchie bien apparente entre elles. Leur situation semble même parfois indécise, ou tout au moins elles ne sont pas un des éléments essentiels de la communauté; si bien qu'en un autre endroit saint Optat, reprenant l'énumération des membres qui la composent, ne parle plus que des évêques, des prêtres, des diacres et des fidèles⁷. Ce sont là, suivant son expression, les

¹ Mansi, VIII, col. 648.

² *Liber de promiss.*, IV, 6, 10 (P. L., LI, col. 843).

³ *Epist.*, CXXV, 15.

⁴ L'archiprêtre est particulier à l'Orient; cf. Kraus, *Encycl.*, s. v. Erz-priester.

⁵ I, 19. Voir ci-dessus, p. 316, n. 6.

⁶ Cf. ci-dessus, p. 378.

⁷ II, 24. Mais on peut mettre en regard ces expressions de saint Cyprien (*Epist.*, XXIII). « Praesente de clero et exorcista et lectore »; (XXXVIII, 2) « Merebatur talis clericae ordinationis ulteriores gradus » à propos d'un lecteur; et de même (XXXIX, 1): « Celerinum... clero nostro... conjunctum ». Victor de Vita (III, 39) range aussi les lecteurs parmi les clercs.

« quattuor genera capitum in ecclesia » ; et, à voir les choses de haut, les ministres peuvent à la rigueur se confondre avec les fidèles. Cependant, à cause de leurs fonctions particulières, je dois dire quelques mots de ces serviteurs modestes de l'Église.

Les lecteurs.

Les lecteurs apparaissent les premiers à Carthage, Tertulien prononce leur nom vers l'an 200¹ ; mais ils ne deviennent pour nous personnes agissantes que dans les lettres de saint Cyprien. Il crée lecteurs près de lui deux confesseurs, l'un romain, l'autre carthaginois, Celerinus et Aurelius, qui s'étaient distingués pendant la persécution de Dèce². En annonçant à son peuple cette double élévation, l'évêque déclare qu'il regrette de ne pouvoir porter encore plus haut ces deux chrétiens, leur jeunesse s'y oppose ; quand le temps sera venu, ils monteront aux degrés supérieurs de la cléricature. Des expressions dont il se sert en parlant d'eux : « adulescens..., in annis adhuc novellus..., non de annis suis sed de meritis aestimandus³ », on conclura qu'il n'existait aucune limite d'âge pour tenir cet emploi. Victor de Vita cite de nombreux lecteurs tout enfants exilés par les Vandales⁴. Une douzaine d'entre eux, soumis à des tourments cruels, méritèrent d'être honorés pour leur courage par leurs concitoyens⁵.

Parmi ces jeunes gens ou ces enfants, les uns gravissaient tôt ou tard de nouveaux échelons de la hiérarchie ; tel fut, selon toute apparence, le cas d'Aurelius et de Celerinus⁶. Ils pouvaient peut-être atteindre directement le diaconat ou la prêtrise, mais le scandale fut grand quand Majorinus, simple lecteur, obtint l'épiscopat contre son ancien diacre Caecilianus⁷. Outre qu'elle était schismatique, il semble que son élection violait encore les règles canoniques pour l'avancement des clercs. D'autres ne changeaient pas de condition, comme l'indique l'épithaphe du lecteur Mena, mort à trente-huit ans⁸.

¹ *De praescript.*, 41 ; cf. de Smedt, 1891, p. 399 ; Peters, s. v. *lector*, dans Kraus, *Encycl.*

² *Cypr., Epist.*, XXXVIII ; XXXIX, 3-4.

³ *Ibid.*, XXXVIII, 1-2 ; XXXIX, 4-5.

⁴ III, 34. Le quatrième canon du concile de 397, qui exige vingt-cinq ans pour être admis au nombre des lecteurs, comme des diacres et des vierges (Mansi, III, col. 880), était donc tombé en désuétude ; cf. C. I. L., VIII, 453, un lecteur d'Ammaedara mort à cinq ans.

⁵ *Ibid.*, 39-40.

⁶ Cf. Till., *Mém.*, III, p. 400.

⁷ *Optat.*, I, 19 ; cf. *Cypr., Epist.*, XXXIX, 5.

⁸ C. I. L., VIII, 13423 ; autres lecteurs, *ibid.*, 13422-13425. A Thydrus (*ibid.*, 55) on trouve un lecteur de cinquante-six ans ; cf. *Miss. cath.*, 1886, p. 101 sq., 137.

Le rôle des lecteurs ressort de leur titre même, saint Cyprien le décrit avec une heureuse précision dans les deux lettres qu'il consacre à la louange d'Aurelius et de Celerinus. C'est à eux que l'on confiait l'honneur de monter à l'ambon (*pulpitum*) et de lire les Ecritures devant l'assemblée. Comme souvent ces hommes avaient été de vaillants défenseurs de la foi, on pouvait contempler l'exemple, tandis qu'on entendait le précepte¹. Ils annonçaient aussi à l'auditoire le texte sur lequel on allait prêcher; ils le chantaient lorsqu'il s'agissait d'un psaume. Saint Augustin, qui nous fournit ces renseignements, raconte qu'un jour le lecteur se troubla, prit un psaume pour l'autre et le contraignit à improviser séance tenante un long discours². Victor de Vita appelle les douze petits lecteurs persécutés par les Vandales « vocales strenuos atque aptos modulis cantilenae », et il ajoute qu'un ancien lecteur passé à l'arianisme avait jadis été leur maître³. Ces enfants ne se bornaient donc pas à lire les saints livres; peut-être même ce soin incombait-il exclusivement aux plus âgés. Eux formaient un chœur de voix fraîches qui se faisaient entendre pendant les offices, sous la direction d'une sorte de maître de chapelle, la « maîtrise » de quelque basilique. Chaque église de la ville possédait-elle une semblable *schola cantorum*? On n'a pas de motifs pour l'affirmer. Ce qui ne fait pas doute, c'est que les lecteurs étaient distribués dans les diverses régions ecclésiastiques et leur appartenaient en propre comme les diacres ou archidiaques. L'épithaphe de Mena⁴ nous le garantit.

Une ordination que conférait l'évêque, entouré de plusieurs collègues, introduisait les lecteurs dans le clergé⁵. Parfois néanmoins on n'attendait pas que cette cérémonie fût accomplie; saint Cyprien fait préluder Saturus à son futur emploi en lui accordant, une ou deux fois, la *lectio* publique. C'est ce qu'il appelle « rapprocher un fidèle du clergé⁶ ». L'ordination était précédée d'un examen sérieux des titres de chaque candidat fait par l'évêque et les *presbyteri doctores*, à la personne de

¹ Cypr., *Epist.*, XXXVIII, 2; XXXIX, 4-5; cf. Duchesne, *Culte*, p. 333-336.

² *Enarr. in psalm.*, CXXXVIII, 1.

³ III, 39. Je vois dans saint Augustin (*Enarr. in psalm.*, XXXII, 5) non pas, comme Peters (*loc. cit.*), une preuve de la science des lecteurs en général, mais seulement un hommage rendu à leurs connaissances musicales.

⁴ C. I. L., VIII, 13423: « *Mena lect(or) reg(ione) qu(arta) ou qu(inta).* »

⁵ Cypr., *Epist.*, XXXVIII, 2.

⁶ *Ibid.*, XXIX: « *clero proximos feceramus.* »

qui, si je saisis bien la pensée de saint Cyprien, certains lecteurs étaient spécialement attachés¹.

Les
sous-diacres
et les
acolythes.

Optatus, dont il est question dans la lettre à laquelle je me réfère, était agrégé aux lecteurs en vue d'obtenir le sous-diaconat. Le premier grade ne devait être que provisoire et comme un acheminement vers le second. Si donc les sous-diacres (*hypodiaconi, subdiaconi*), dont l'existence ne se révèle à nous qu'au milieu du III^e siècle, le cèdent en ancienneté aux lecteurs, ils occupent un rang supérieur dans la hiérarchie. Bien que saint Cyprien cite à mainte reprise des clercs de catégorie, une seule chose demeure certaine, c'est qu'ils remplissaient un ministère surtout extérieur, et, par conséquent, se rapprochaient des diacres non pas uniquement par le nom, mais aussi par le genre de vie et les occupations². Ceux dont il subsiste une mention sont presque toujours en voyage, seuls ou accompagnés d'un lecteur, d'un ou de plusieurs acolythes, pour porter à destination les messages ou les secours de leur évêque et lui transmettre les réponses³. Ce qui donne à supposer que ce rôle leur est presque réservé, c'est que nous rencontrons, au commencement du V^e siècle, un autre sous-diacre de Carthage qui s'acquitte d'une mission identique pour le compte du diacre Paulinus de Milan⁴. Si je rappelle encore le sous-diacre qui assistait saint Cyprien au moment de son martyre⁵, deux autres qui avaient failli pendant la persécution de Dèce, en même temps que l'acolythe Favorinus⁶, j'aurai dit presque tout ce que nous savons sur ces deux ordres peu sédentaires⁷.

¹ *Ibid.* Parmi les qualités requises, on n'exigeait pas une grande science ; Aurelius, dont on a lu tout à l'heure le nom, ne savait pas écrire. Cypr., *Epist.*, XXVII, 1 : « quod litteras ille non nosset ». Au moins était-il obligé de savoir lire pour justifier son titre et remplir sa charge.

² Duchesne, *Culte*, p. 332 : « Il y a lieu de considérer les fonctions de sous-diacre et d'acolythe comme un développement de celles du diacre. »

³ *Epist.*, VIII, 1 ; IX, 1-2 ; XX, 3 ; XXXV, XLV, 4 ; XLVII ; LXXVII, 3 ; LXXVIII, 4 ; LXXIX. Pourtant on employait parfois des prêtres (XLIV, 2 ; XLVIII, 1 ; LV, 2) et des diacres (LXXV, 1 et 13). C'est à ces messagers qu'on attribuait sans doute le nom de *responsales* à l'époque de saint Grégoire le Grand ; cf. *Epist.*, éd. Ewald, I, p. 155 sq., et les notes ; II, p. 282 sq.

⁴ *Avellana collectio* (C. S. E. L., XXXV), p. 111.

⁵ *Acta procons.*, 3.

⁶ *Epist.*, XXXIV, 4.

⁷ Outre les textes cités ci-dessus, n. 3, cf. *ibid.*, VII ; XLIX, 3 ; LII, 1 ; LIX, 1 et 9 ; *Bull. arch.*, 1897, p. 440, n. 224 ; *Passio s. Montani*, 9 (Ruinart, p. 233) ; C. I. L., VIII, 13420 sq., 13426.

Les exorcistes, portiers, *fossores*.
 Quoi qu'on ait prétendu¹, les exorcistes paraissent aussi sous l'épiscopat de saint Cyprien : l'un d'eux est aux côtés du confesseur Lucianus quand il écrit son insolent billet sur la réconciliation des *lapsi*², et dans une de ses lettres l'évêque nous représente le démon torturé par les exorcistes, instruments de la puissance divine³. Je n'ai découvert aucune trace des portiers⁴. En revanche, il y a des raisons de croire que l'enterrement des morts était confié à des clercs inférieurs⁵, analogues, j'imagine, à ces *fossores* de Cirta que nous révèlent, en 303, les *Gesta apud Zenophilum*⁶.

Entièrement et assistance clergé.
 Le clergé de Carthage, au milieu du III^e siècle, se répartit donc au moins en huit ordres depuis l'évêque jusqu'aux *fossores*. Nos documents ne nous fournissent pas les moyens d'évaluer l'importance numérique de chacun d'eux, à peine sommes-nous autorisés à dire, par hypothèse, que l'ensemble atteignait et peut-être dépassait la centaine⁷. Cette appréciation ne risquera pas de sembler exagérée, si l'on réfléchit aux besoins spirituels d'une ville aussi peuplée que celle-là, et si l'on n'oublie pas qu'en 484, lors de la persécution d'Hunéric, cinq cents personnes et plus prirent le chemin de l'exil. Elles représentaient, d'après Victor de Vita, tout le clergé de la capitale⁸. Il se recrutait parmi ses habitants surtout. Cette loi souffrait néanmoins quelques exceptions : saint Cyprien n'hésita pas à introduire dans son église deux étrangers, le laïque Celerinus, dont il fit

¹ De Smedt, 1891, p. 400.

² Cypr., *Epist.*, XXIII.

³ *Ibid.*, LXIX, 15. J'ajoute qu'au concile de Carthage, en 256, il fut plusieurs fois question des exorcismes pratiqués sur les candidats au baptême (1, 8, 31, 37). Firmilianus, dans sa réponse à saint Cyprien (*ibid.*, LXXV, 40) mentionne aussi les exorcistes de son église.

⁴ Duchesne, *Culte*, p. 331, n. 4 : « Le silence sur cet ordre s'explique par le peu d'occasions que saint Cyprien et ses correspondants pouvaient avoir de les mentionner. »

⁵ *Epist.*, VIII, 3 ; c'est le clergé de Rome qui parle, mais la façon dont il s'exprime montre assez que le clergé de Carthage auquel la lettre est adressée connaissait fort bien cette pratique. Cf. Till., *Mém.*, IV, p. 74 ; de Smedt, 1891, p. 400 sq.

⁶ C. S. E. L., VII, p. 186-188, cf. p. 193 ; de Rossi, *Roma sott.*, III, p. 535 sqq.

⁷ Je raisonne sur deux documents, dont l'un, relatif à Rome (lettre du pape Cornelius à l'évêque d'Antioche) est de 251, et l'autre (*Gesta apud Zenophilum*) reproduit la situation de l'église de Cirta en 303. Rome contenait 155 membres du clergé (Eusèbe, *H. E.*, VI, 43) ; pour Cirta, l'énumération, qui n'est pas complète, donne vingt-quatre noms. Je crois ne pas m'éloigner beaucoup de la vérité en comparant Carthage à Rome plutôt qu'à Cirta. Cf. Duchesne, *Culte*, p. 331 et 333, n. 3.

⁸ III, 34.

un lecteur¹ et le prêtre Numidicus². Mais ces dérogations à la coutume s'appliquaient à des hommes d'élite, l'évêque déclare qu'elles lui ont été comme imposées par Dieu. Dans les autres cas, on pesait soigneusement les mérites des candidats³. Grâce à cette précaution très sage, les défections furent rares, même aux plus tristes jours, et le corps ecclésiastique fit en général bonne contenance en face des persécuteurs.

Les petites gens lui fournissaient, comme au peuple chrétien tout entier, son plus sûr contingent; c'est dire que la richesse n'était pas l'état habituel de ces hommes de Dieu. Si leur condition matérielle s'améliora avec le triomphe du christianisme au IV^e siècle, il n'en reste pas moins avéré que le gros patrimoine dont saint Cyprien fit un si bel usage⁴ est une véritable anomalie durant la première période de cette histoire religieuse. Alors les clercs étaient pauvres, ils vivaient des aumônes des fidèles. Dès l'époque de Tertullien, ceux-ci avaient l'habitude d'apporter tous les mois une offrande proportionnée aux ressources de chacun. Un tronc établi dans les basiliques recevait cette cotisation mensuelle (*stips menstrua*)⁵ toute spontanée. Outre ces versements réguliers à la caisse (*arca*) commune, on pouvait encore faire état des dons extraordinaires, des legs, etc. Saint Augustin cite un généreux chrétien qui, n'ayant pas d'enfants, fit cadeau de toute sa fortune à l'Eglise en ne retenant que l'usufruit. Les enfants vinrent; Aurelius rendit ses biens au donateur, ne voulant pas que son imprudente largesse lui causât le moindre regret⁶. Quelle qu'en fût la provenance, tout cet argent était réuni de manière à constituer une masse, sur laquelle on prenait sans doute pour les frais matériels du culte, mais dont la plus forte partie allait au clergé. Chaque mois, se distribuait une sorte de traitement (*sportula, divisio mensurna*) plus ou moins élevé selon la dignité du personnage. Tous les clercs émargeaient, si je puis dire, au modique budget de la communauté. Quand l'un d'entre eux avait commis une faute grave, on le condamnait pour quelque temps à la portion congrue, ou même son traitement était tout

¹ Cf. ci-dessus, p. 586.

² *Epist.*, XL: XLIII, 1.

³ *Ibid.*, XXIX; XXXIV, 4; XXXVIII, 1.

⁴ *Ibid.*, VII: LXXIX; cf. XIII, 6 (note de l'éd. Hartel).

⁵ *De jejun.*, 13; *Apol.*, 39; cf. Le Nourry, dans P. L., I, col. 951-954.

⁶ Aug., *Sermo*, CCCLV, 5.

à fait supprimé¹. Au contraire, pour honorer un de ses collaborateurs, l'évêque pouvait lui attribuer une *sportula* supérieure à celle dont son rang lui permettait régulièrement de jouir. Aurelius et Celerinus, simples lecteurs, touchent la même somme que les prêtres². Saint Cyprien les faisait ainsi participer en quelque manière aux privilèges de la prêtrise qu'il leur destine et que leur jeunesse lui interdit de leur conférer sur-le-champ.

III

La vie religieuse. Quiconque n'appartient pas aux ordres que je viens d'énumérer est proprement hors du clergé et compte au nombre des fidèles. Cependant certaines personnes ne me paraissent assimilables à aucune de ces deux catégories : les vierges, les veuves et les moines tiennent en quelque façon le milieu entre les simples laïques et les clercs. Si une vie plus austère les élève au-dessus des premiers, ils n'en demeurent pas moins sous la tutelle des autres.

Les vierges. De bonne heure, Carthage vit des âmes poussées par une piété singulière renoncer au monde et se consacrer à Dieu³. Elles n'avaient pas attendu qu'un Tertullien célébrât la gloire de la chasteté pour chercher dans cette condition un refuge tranquille. Quand ce montaniste exhortait les vierges à se voiler pendant les cérémonies dans les basiliques⁴, il s'adressait d'abord aux jeunes filles sous la garde de leurs parents⁵; néanmoins plusieurs de ses expressions⁶ ne permettent pas de douter qu'il ne visât aussi des femmes ayant fait profession de virginité perpétuelle. Il nous les montre révérees, conduites à Dieu par l'Eglise⁷, protégées, secourues par leurs frères⁸. Les chefs spirituels devaient surtout prodiguer une tendre vigilance aux

¹ Cypr., *Epist.*, XXXIV, 4. Il s'agit de deux sous-diacres et d'un acolythe.

² *Ibid.*, XXXIX, 3.

³ Duchesne, *Culte*, p. 404-412.

⁴ *De virginibus velandis*.

⁵ *Ibid.*, 7, « virgines quae adhuc apud parentes deputarentur ».

⁶ *Ibid.*, 3, « tanto magis liberae quanto Christi solius ancillae »; 16 « nupsisti enim Christo, illi tradidisti carnem tuam, illi sponsasti maturitatem tuam ».

⁷ *Ibid.*, 14.

⁸ *Ibid.*; *Apol.*, 39.

servantes de Dieu dont la pudeur avait tant de sujets de s'alarmer au contact des païens. Elles n'étaient point recluses alors, mais on ne les voyait que dans l'assemblée des fidèles ; et quand elles avaient pris leur engagement définitif¹, elles adoptaient la *mitra* ou *mitella*, sorte d'écharpe dont les femmes mariées se ceignaient la tête et qui convenait bien aux épouses du Seigneur².

Saint Cyprien célèbre aussi³, avec l'abondance d'images qui lui est familière, les vierges, « ces fleurs des parterres de l'Eglise, cette portion glorieuse du troupeau du Christ⁴ ». A celles qui se sont « vouées à Dieu, chair et esprit⁵ », il recommande la modestie qui convient à leur état. Quelques-unes, paraît-il, étaient riches et prétendaient vivre dans un luxe que leur permettait leur fortune ; l'évêque les réprimande et déclare que leurs biens doivent avant tout servir aux malheureux⁶. Le relâchement qui s'était introduit pendant les quarante années de paix avait-il amolli jusqu'aux âmes de choix⁷? Il serait difficile de le nier, quand saint Cyprien leur reproche encore avec beaucoup de vivacité de se farder, de ne pas fuir les compagnies dissolues, de fréquenter les bains publics⁸.

Les vierges continuent donc, au milieu du III^e siècle, à vivre dans le monde sous la surveillance de l'Eglise. Volontairement condamnées au célibat dès leur jeunesse, elles y vieillissent, et les plus âgées prennent peu à peu un grand ascendant sur les débutantes⁹. Toutefois, elles conservent leur chevelure, comme cette Victoria, martyrisée sous Dioclétien, avec les confesseurs d'Abitina¹⁰, et chacune demeure libre

¹ *De Virginibus velandis*, cf. les notes de Rigault dans Migne et dans Oehler.

² *Ibid.*, 17; Optat., VI, 4-5, et les notes de Du Pin (P. L., VI, col. 1071 sq.).

³ *De habitu virginum*; cf. la lettre III (Ad Proban) de saint Fulgence (P. L., LXV, col. 324-339) : Havet, p. 284 sq., 293-295.

⁴ *Ibid.*, 3 et 20 : *Epist.*, LV, 20.

⁵ *Ibid.*, 4.

⁶ *Ibid.*, 7-14.

⁷ Saint Cyprien (*ibid.*, 15) les distingue bien nettement des autres femmes.

⁸ *Ibid.*, 15-19. La lettre IV de saint Cyprien et de quelques-uns de ses collègues nous prouve que les vierges se laissaient parfois entraîner à de regrettables écarts.

⁹ *Ibid.*, 24 ; cf. Paulinus, *Vita s. Ambrosii* (P. L., XIV, col. 28, 4). Le quatrième canon du concile de 397 (Mansi, III, col. 880) requit l'âge de vingt-cinq ans pour la profession virginale.

¹⁰ *Acta s. Saturnini*, 16 (Ruinart, p. 389). Sur la coiffure des vierges, cf. Tert., *De virg. vel.*, 7 sub fine. Les *Acta s. Saturnini* contiennent les principaux noms réservés aux vierges : outre *virgo* ou *virgo sacra*, *Deo sacrata* (*Cosmos*, 8 juin 1895, p. 293 ; C. I. L., VIII, 13428-13433 ; *Bull. arch.*, 1896, p. 164 sq., n^o 23, 25).

de ses actions. Les religieuses sou mises à une règle, groupées sous un même toit, dépendantes d'une seule volonté, n'existent pas encore¹. Quand saint Optat nous raconte les vexations que leur infligent les donatistes², leur genre de vie ne semble point modifié. Mais, en 434, avant l'entrée de Genséric, dans la ville, l'auteur anonyme du *Liber de promissionibus* parle d'un monastère de femmes qui possédait des reliques de saint Etienne et mentionne un *praepositus*, sans s'expliquer davantage sur ses fonctions³. C'était, je suppose, quelque homme d'âge, connu pour sa prudence, qui gérait le temporel de la communauté. Il ne devait pas être revêtu du caractère sacerdotal, puisque nous voyons, au cours du récit, un prêtre qui vient du dehors offrir chaque matin le saint sacrifice.

s veuves. A côté des vierges, l'Eglise rangeait encore les orphelins (*pupilli*)⁴, dont l'évêque est le protecteur naturel⁵, et les veuves, dont la douleur demande consolation et respect. Celles-ci forment une sorte de confrérie à part, analogue à celle des vierges⁶, et Tertullien s'indigne qu'un évêque, qui pourrait bien être le sien, ait admis dans leurs cadres (*in viduatu*) une vierge de vingt ans⁷. Il se répand en éloges magnifiques sur elles⁸ et avec son exagération habituelle, il va jusqu'à comparer leur état à un sacerdoce (*sacerdotium viduitatis*). Elles sont « le type primitif de la femme consacrée à Dieu⁹ » ;

on les appelait encore *puella* (*De virg. vel.*, 16; Optat., VI, 5; *Liber de promiss.*, IV, 9; Vict. Vit., I, 32, cf. 30-31) et *sanclimonialis* (*De virg. vel.*, 2; Aug., *Epist.*, CCLIV; *De civ. Dei*, XXII, 8, 16; *Bull. arch.*, 1892, p. xxiv, C. R. Inscr., 1894, p. 6-8, sur des inscriptions de Gaule); cf. Delattre, *Const.*, XXVII, 1892, p. 3-4; *Mélanges*, X, 1890, p. 507, et d'une manière générale, Wilpert *Die Gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche*.

¹ La nuit qui précéda le martyre de saint Cyprien, tout le peuple chrétien se réunit devant la maison où on le tenait enfermé; les vierges étaient présentes (*Acta procons.*, 2). Il y a des vierges emprisonnées pendant les persécutions de Déce (*De lapsis*, 2) et de Valérien (*Epist.*, LXXVI, 6).

² VI, 4-5.

³ IV, 6, 9-II. Le monastère de femmes dont parle Victor de Vita (I, 30-31) était situé à Tabarka.

⁴ Cypr., *Testim.*, III, 413; Aug., *Epist.*, CCLII-CCLIII.

⁵ Aug., *Sermo*, CLXXVI, 2.

⁶ Cypr., *De habitu virg.*, 15; C. I. L., VIII, 13427.

⁷ *De virg. vel.*, 9; il ajoute qu'on acceptait parmi elles, après la soixantaine, quelques femmes mariées.

⁸ *Ad uxorem*, I, 4 et 7-9; cf. *De monogamia*, 41. Sur ces questions, voir J. Béville, *Le rôle des veuves dans les communautés chrétiennes primitives* (Bibl. de l'Ecole des Hautes Études, Section des sciences relig., I, p. 231-251).

⁹ J. Réville, *op. cit.*, p. 251.

elles exercent, en donnant l'exemple des vertus, une sorte de ministère moral parallèle à celui du clergé. C'est pourquoi Tertullien les met encore, avec les vierges, à côté de l'évêque, du prêtre et du diacre¹.

Mais ce poste d'honneur leur fut bientôt ravi. « Les veuves deviennent insensiblement de simples assistées, en perdant le caractère de sainteté particulière qu'elles avaient eu au début, et la vierge, renonçant à la vie charnelle, devient la véritable héroïne de la vie chrétienne². » Nous venons de suivre les progrès des vierges ; les veuves, au contraire, ne se rencontrent plus guère après le milieu du III^e siècle. L'épiscopat de saint Cyprien marque leur décadence. Certes l'évêque les nomme avec beaucoup de déférence et réclame pour elles des soins empressés³. Qu'il y a loin cependant des quelques lignes qu'il leur accorde à l'enthousiasme du traité *De habitu virginum* !

Dans sa lettre à l'évêque d'Antioche, le pape Cornelius énumère, après les 155 membres du clergé romain, 1500 veuves et pauvres⁴ ; le rapprochement est instructif. Désormais, c'est parmi les indigents, les malades, les besoigneux, qu'est marquée la place des veuves. L'église de Carthage, comme celle de Rome, ne leur en connaît plus d'autre⁵.

Les moines.

La floraison de la vie monacale en Afrique ne remonte pas au-delà de la fin du IV^e siècle⁶. Jusqu'alors la pratique rigoureuse de la loi morale avait séduit plus d'un fidèle ; le montanisme répondait à ce besoin des cœurs ardents, et quand Tertullien quitta la toge pour le pallium, il est vraisemblable qu'il marquait par ce signe extérieur sa résolution de mener une vie plus austère. On a pu dire qu'en revêtant ce manteau inusité chez les chrétiens il s'affichait comme « une sorte de moine avant les moines »⁷. Pourtant, personne n'imaginait encore de se retirer loin des hommes pour se tenir

¹ *De praescript.*, 3.

² J. Réville, *op. cit.*, p. 249.

³ *Testim.*, III, 74 et 113 ; *Epist.*, VII ; VIII, 3.

⁴ Eusèbe, *H. E.*, VI, 43.

⁵ Cypr., *Epist.*, VII ; VIII, 3 ; voir en outre pour les pauvres, II, 2 ; V, 1 ; XII, 2 ; XIV, 2 ; surtout Tert., *Apol.*, 39.

⁶ M. Allard, en étudiant les premiers établissements monastiques au IV^e siècle (*Rev. des quest. hist.*, LVIII, 1895, p. 34-40) ne s'occupe que de l'Orient ; quelques lignes à peine sont réservées à Rome.

⁷ Boissier, *Pagan.*, I, p. 287.

en union plus directe avec Dieu. Saint Augustin, qui avait pu voir en Italie les essais de la vie cénobitique occidentale, fut le premier à implanter dans son pays, à Hippone, cette nouvelle création de la foi¹. Carthage l'imita promptement; au déclin du iv^e siècle, elle aussi possédait ses monastères². Il est à supposer, vu les relations existantes entre Aurelius et Augustin, que le grand docteur en conseilla ou en favorisa en quelque manière l'établissement.

Cette institution monastique se développa en dépit des obstacles dont le plus sérieux fut les moines eux-mêmes. Le désaccord, en effet, s'était glissé bien vite parmi eux. Les uns, s'en tenant aux préceptes de l'Apôtre, gagnaient leur pain par le travail des mains; les autres voulaient vivre des offrandes des fidèles et ne pas peiner pour se procurer le nécessaire; ils se souvenaient, prétendaient-ils, du conseil évangélique: « Voyez les oiseaux du ciel et le lys des champs; le Père céleste les nourrit sans qu'ils aient à se soucier de rien. » Des laïques prirent fait et cause pour chaque parti, et l'église fut troublée de leurs dissensions³. Pour terminer cette querelle, Aurelius appela à son aide Augustin, qui écrivit dans ce dessein le *De opere monachorum*, vers l'année 400⁴. Il y blâme très franchement ces oisifs « qui s'enferment tout vivants et s'abiment dans la prière⁵ ». Il veut un travail modéré, sans intention de faire fortune, simplement pour se conformer à l'Évangile. Seuls les prédicateurs de la foi peuvent être exempts du labeur corporel.

Ces moines étaient pour la plupart de basse extraction, hommes du peuple, artisans, agriculteurs, affranchis, soit antérieurement, soit du fait de leur entrée en religion, esclaves même⁶. Leur origine explique l'allure négligée de certains d'entre eux qui laissaient croître leur chevelure, par affectation d'humilité et fausse intelligence de l'Écriture⁷. Augustin les éclaire sur ces travers; il les supplie, en outre, de ne pas suivre les traces de ces vagabonds, vendeurs de fausses

¹ Possidius, *Vita Aug.*, 5; Aug., *Sermo*, CCCLV.

² Aug., *Epist.*, XXIV, 6 (on l'attribue au second semestre de 394).

³ Aug., *Retract.*, II, 21. Ce passage est le résumé du *De opere monachorum*.

⁴ Till., *Mém.*, XII, p. 536; XIII, p. 337 sq.

⁵ *De opere monach.*, 29.

⁶ *Ibid.*, 25, 32. Saint Augustin (*Epist.*, LX, 1) les distingue formellement du clergé.

⁷ *Ibid.*, 39-41.

reliques, charlatans et menteurs, dont les pratiques criminelles jettent le discrédit sur le monachisme tout entier¹. Salvien nous avertit que les Africains, et les Carthaginois en particulier, professaient pour les moines un véritable mépris. Quand l'un d'eux passait dans les rues, vêtu du pallium, la tête rasée, le teint pâle, il était accueilli par des rires et des quolibets ; plus d'un étranger, venu des couvents d'Égypte ou de Palestine, ou des solitudes de la Thébàide, eut à souffrir ces moqueries. L'auteur attribue ces sentiments hostiles à la sainteté même de ces personnages, qui était comme un perpétuel reproche pour les chrétiens dépravés². Ne serait-il pas plus exact de les interpréter comme un résultat des manœuvres des moines errants ? Ainsi qu'il arrive souvent, la haine suscitée par quelques-uns retombe injustement sur tous.

Les exhortations de saint Augustin durent porter leurs fruits, car chaque fois que les chroniqueurs parlent des moines, dans la suite, ils les traitent en termes honorables. Victor de Vita et un anonyme célèbrent les sept victimes de la persécution d'Hunéric, ensevelis dans le monastère de *Bigua*³. Procope est plein d'estime pour ces hommes « si appliqués au service divin » que renferme le monastère fortifié du *Mandracium*⁴. Et l'on n'a pas oublié de quel crédit a joui au vir^e siècle, en cette ville, l'abbé Maxime, le bouillant champion de l'orthodoxie⁵.

IV

Les laïques. Dans la communauté, les laïques forment le groupe de beaucoup le plus compact. Ils se distinguent du clergé surtout en

¹ *De opere monach.*, 36.

² *De gub. Dei*, VIII, 19 et 21-25.

³ III, 41 et *Passio septem monachorum*, 16. Victor de Vita (*loc. cit.*) en nomme six dont un était l'abbé, un diacre, un sous-diacre et trois simples moines. Cette énumération nous montre qu'à la fin du v^e siècle les moines tendent de plus en plus à pénétrer dans le clergé ; cf. Mansi, VIII, col. 650 sq., P. G., LXXXVIII, col. 563. Les Vandales avaient aussi leurs moines ariens ; Vict. de Vita., II, 2.

⁴ *Bell. Vand.* II, 26 ; *De aedif.*, VI, 5. Sur ce monastère, cf. Vict. Tonn., a. 555 (*Chron. min.*, II, p. 204).

⁵ Voir ci-dessus, p. 561.

ce qu'ils sont exclus de toute fonction sacerdotale¹. Ils lui demeurent toujours subordonnés, ils lui doivent obéissance et respect. L'épithète *christianus* s'applique à quiconque professe la foi en Jésus-Christ; mais le chrétien est *catecuminus* ou *fidelis*, suivant qu'il a reçu ou non le baptême². En thèse générale, ces trois termes suffisent, l'un qui sépare les chrétiens des païens, les autres qui expriment le degré d'initiation.

Les cathécumènes.

Les catéchumènes (*catecumini, neophyti, audientes, auditores, novitioli, tirones*)³ se préparaient au baptême; ils recevaient l'instruction des prêtres-docteurs et plus tard des diacres. Sans faire encore partie intégrante de l'Église, ils ne lui demeurent pas indifférents; la correspondance de saint Cyprien montre qu'ils ont place dans les préoccupations des pasteurs, surtout pendant les jours d'épreuve⁴. Leur éducation religieuse comprend l'explication et le commentaire de l'Écriture, on y rattache les éléments doctrinaux du christianisme⁵. Grâce au livre *De catechizandis rudibus*, qui est une véritable « méthode » à l'usage des catéchistes carthaginois, nous saisissons avec quel soin et dans quel esprit l'Évangile s'enseignait. Saint Augustin y descend jusqu'aux plus minutieuses recommandations et, ne perdant jamais de vue à quelles personnes s'adresse le diacre qui l'a consulté, il lui fait toucher du doigt les moyens les plus propres à les atteindre et à les éclairer.

Les fidèles.

Fidelis désigne le chrétien baptisé, Tertullien et saint Augustin viennent de nous l'apprendre⁶. C'est ainsi qu'il y a lieu d'interpréter les très nombreuses épitaphes exhumées du sol de Carthage, spécialement de la basilique de Damous el Karita, qui présentent la formule *fidelis in pace*. Distingués de leur vivant par l'épithète *fidelis*, les chrétiens s'en parent

¹ C'est ce que le P. de Smedt tire de ce texte de Tertullien (*De praescript.*, 41): « Hodie presbyter qui cras laicus: nam et laicis sacerdotalia munera injungunt. » Il s'agit des hérétiques.

² Aug., *Serm.*, XLVI, 31; saint Augustin ajoute *catholicus* parce qu'il parle contre les donatistes. Cf. Tert., *De praescript.*, 41.

³ Tert., *ibid.*; *De paenit.*, 6; Cypr., *Epist.*, VIII, 3; XVIII, 2; XXIX; Aug., *De catech. rudibus*.

⁴ Cypr., *ibid.*, VIII, 3; XVIII, 2.

⁵ Voir à ce propos J. Réville, *L'instruction religieuse dans les premières communautés chrétiennes* (Bibl. de l'École des Hautes Études, Section des sciences religieuses, VII, p. 249-275; surtout p. 273).

⁶ Voir ci-dessus, note 2; D., *Epigr.*, p. 147 sq.

jusque dans la mort comme de leur titre le plus glorieux.

Ces fidèles portaient d'ordinaire des noms assez simples : *Aemilianus*, *Agrippina*, *Attalus*, *Columba*, *Cresconius*, *Dalmatius*, *Emerita*, *Felix*, etc¹. Plusieurs cependant, peut-être par humilité, s'attribuaient des dénominations dégradantes : *Asinarius*, *Gulosa*, *Mendicus*, *Bernachus* (pour *Vernaculus*)². On trouve aussi *Veneria* et *Venus*³, qui surprennent davantage. Mais le fait le plus remarquable qu'on observe dans cette onomastique, c'est la fréquence des composés rappelant une idée religieuse ou la pensée de Dieu, tels que *Adeodatus*, *Benenatus*, *Deogratias*, *Deumhabet*, *Deusdedit*, *Habetdeus*, *Quodvultdeus*, *Vincemalus*⁴. Ils font aussitôt penser aux composés puniques, si fréquents eux aussi dans l'épigraphie de la première Carthage : *Baalsillec*, *Bodmelkarth*, *Baalhannon*, *Hannibaal*, *Abdmelkarth*, *Aderbaal*, *Jatonbaal*, *Azrubaal*, *Maharbaal*, *Abdeshmoun*, etc⁵. Sommes-nous donc en présence d'un usage local, conservé soigneusement par les populations africaines et qui se serait perpétué à l'époque chrétienne ? Je me le persuaderaï malaisément. En effet, on ne connaît aucun exemple de composés de ce genre créés et portés par les colons romains ou romanisés, entre 146 avant Jésus-Christ et l'établissement du christianisme ; il faudrait avant tout rendre compte de cette lacune. Fait plus étrange encore, les noms de ce type, rares au III^e siècle, se multiplient sous le Bas-Empire⁶,

¹ C. I. L., VIII, 13443, 13446, 13473, 13558, 13582-13590, 13603, 13634, 13669-13674, etc... On en trouvera une longue liste dans D., *Arch.*, p. 17 sq. ; voir aussi les noms cités dans la correspondance de saint Cyprien, en particulier *Epist.*, XXII, 2-3.

² C. I. L., VIII, 13468, 13722, 13797, 13992 sq., cf. 14223 ; *Cosmos*, 2 nov. 1889, p. 386 ; cf. de Rossi, *Inscr. christ. urbis Romae*, I, p. cxiii ; Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, II, p. 66-69, et préface, p. ci.

³ C. I. L., VIII, 13988 sq. ; D., *Arch.*, p. 21. Cf. Allard, *L'art païen sous les empereurs chrétiens*, p. 241 sq. Voir ci-dessus, p. 163, n. 5.

⁴ *Ibid.*, 13437-13440, 14120 sq., puis 13784, 13491-13499, puis 14128-14130 ; 13609-13612, puis 13637, 14184 ; 13614 ; 13422, puis 13615-13618 ; 13723 ; 13872-13884, puis 14192-14194 ; 14017 ; je néglige les formes orthographiques fautives. Sur ces noms en *deus*, cf. Ewald, édit. des *Epist.*, de saint Grégoire, p. 155, n. 2, et 481, n. 1.

⁵ C. I. S., n^{os} 170, 171, 175, 176, 183, etc... ; Mowat, *Rev. arch.*, XIX, 1869, p. 249 sq. ; Toutain, *Cités*, p. 184 ; Jullian, *Rev. hist.*, LXIII, 1897, p. 321 sq.

⁶ Les *Sententiae episcoporum* de 256 (Cypr., éd. Hartel) ne contiennent qu'un seul nom de ce genre, *Théogenes*, sur 87 évêques présents : encore sa forme grecque ne permet-elle pas de l'assimiler complètement à ceux que j'ai cités. Au contraire, la *Notitia provinciarum et civitatum Africae* qui est de la fin du v^e siècle, donne 1 *Deumhabet*, 8 *Quodvultdeus*, 8 *Adeodatus*, 1 *Servusdei*, 1 *Habetdeus*, soit 19 exemples sur 466 titulaires des sièges africains.

c'est-à-dire dans un temps où les traditions puniques s'effacent de plus en plus. Enfin ces formes ne sont pas propres aux régions jadis possédées par les Phéniciens. Elles se montrent en Italie, au plus tard à partir du IV^e siècle, dit M. de Rossi¹. Il convient donc, je pense, d'abandonner l'hypothèse d'une origine punique; toutefois, il est indéniable que les Africains, quelle que fût leur religion, ont toujours aimé ces noms qui contiennent l'expression d'une piété spéciale et une sorte d'hommage incessant rendu à la divinité².

L'onomastique ne nous renseigne guère sur la condition sociale des chrétiens carthaginois; l'absence des *tria nomina* sur les épitaphes des cimetières³ n'est pas une raison de croire que personne parmi les défunts n'appartenait aux classes moyennes ou même élevées de la cité. Par les écrivains ecclésiastiques nous avons des indications plus précises: le *De corona militis* prouve que, de bonne heure, les fidèles avaient pénétré dans l'armée; les conseils de Tertullien aux artisans, aux boutiquiers⁴, nous montrent le commerce conquis; les allusions aux amis et parents du proconsul Scapula⁵ laissent entendre que les hauts fonctionnaires eux-mêmes et les riches commençaient à être atteints. Le groupe de sainte Perpétue et de ses compagnons, où sont réunis autour d'une noble femme des petites gens et des esclaves, offre comme un tableau en raccourci de cette importante communauté au début du III^e siècle. Dans les lettres de saint Cyprien, hommes, femmes, enfants, sont qualifiés de martyrs, de confesseurs, de *lapsi*, etc.; mais leur profession ou leur état-civil s'efface en quelque sorte derrière ces épithètes. J'y trouve seulement un fabricant de nattes et une couturière, excommuniés tous deux par les représentants de l'évêque, lors de la persécution de

¹ *Inscr. christ., loc. cit.*; mais, dès le milieu du III^e siècle, on rencontre à Naples, Κελευσταπουθεοῦ, équivalent grec de *Quodvultdeus* (*Notizie degli scavi*, 1894, p. 174).

² Saint Augustin (*Enarr. in psalm., XXXII, sermo, 1, 4*) nous dit que les chrétiens avaient toujours sur les lèvres cette exclamation: *Quod vult Deus*, « A la volonté de Dieu! » Ces trois mots réunis pour former un nom n'exprimaient rien de plus que lorsqu'ils étaient séparés en manière de formule.

³ Après le III^e siècle, les chrétiens ne se servent plus des *tria nomina*: cf. de Rossi, *op. cit.*, p. cxii sq.; Le Blant, *op. cit.*, p. xxii sq., et II, p. 263; *id.*, *Manuel d'épigr. chrét.*, p. 39 sq.

⁴ *De idol.*, 3, 8, 11.

⁵ *Ad Scapulam*, 5; C. I. L., VIII, 13535. On a trouvé à Damous el Karita l'épitaphe d'une *c(larissima) f(emina)*; Gsell, 1891, p. 52, n^o 115.

Dèce¹. Une inscription exhumée dans la plaine, entre La Malga et La Marsa, nous a révélé un *procurator fundi Benbennesis*², qui rappelle cet autre procureur impérial, Macrobius Candidianus, dans le terrain de qui fut déposé le corps de saint Cyprien. Outre ces deux personnages, nous ne connaissons pas de fonctionnaires du Haut-Empire à qui nous puissions appliquer avec certitude le qualificatif de chrétiens³. Au IV^e siècle, saint Augustin nous l'apprend, dans cette église de citadins⁴, les gens instruits se rencontrent fréquemment ; par leur science comme par leurs vertus, ils la font briller d'un vif éclat.

La charité qui animait les cœurs se manifestait surtout pendant la persécution. La police a-t-elle arrêté quelques frères ; aussitôt à prix d'argent, à force d'habileté, d'autres se glissent dans la prison et apportent aux détenus des secours matériels⁵, tandis que les prêtres et les diacres leur donnent les consolations de l'âme. A toutes les époques où le nom chrétien est proscrit, sous Septime Sévère⁶, sous Dèce⁷, sous Valérien⁸, sous Huméric⁹, nous constatons le même empressement. Les étrangers reçoivent aussi le meilleur accueil ; quand ils sont munis d'une recommandation du chef de leur chrétienté, ils jouissent de l'hospitalité la plus touchante¹⁰. Au contraire, le fidèle s'écarte, sans les haïr pourtant, des païens ennemis de sa foi, et aussi de ceux qui, reçus jadis dans le sein de l'Église,

¹ Cypr., *Epist.*, XLII. Voir ci-dessus, p. 488, n. 4.

² D., *Arch.*, p. 13 ; *Bull. Ant.*, 1890, p. 79 sq. ; Gsell, 1892, p. 81, n. 44 ; Espérandieu, *Rev. de l'art chrétien*, 1892, p. 223. *Benbennesis* désigne *Bennenna* ou *Bencenna*, évêché de la Proconsulaire. Tertullien indique sans doute les fonctionnaires chrétiens quand il parle des « *saeculo obstricti* » qui ne sont pas aptes à remplir les fonctions sacerdotales (*De praescript.*, 41).

³ Il y a de grandes probabilités pour que la plupart des proconsuls, par exemple, aient été chrétiens à partir de Constantin ; pourtant il serait imprudent de l'affirmer de chacun en particulier, en l'absence de preuves formelles.

⁴ *De catech. rudibus*, 24.

⁵ Tert., *Ad mart.*, 1. Devenu montaniste, il se moquera de ces martyrs que Pon « gave » dans leur cachot (*De jejun.*, 12) ; mais ces moqueries elles-mêmes sont un témoignage en faveur de la charité chrétienne.

⁶ Voir les textes précédents de Tertullien ; je rappellerai aussi que l'enfant de sainte Félicité fut recueilli par une chrétienne (*Passio s. Pèpetae*, 15).

⁷ Cypr., *Epist.*, V, 2.

⁸ *Passio s. Montani*, 4, 9, 16 (Ruinart, p. 231, 233, 235).

⁹ *Vict. Vit.*, I, 34.

¹⁰ « *Contesseratio hospitalitatis* », dit Tertullien (*De praescript.*, 20) ; Cypr., *Epist.*, VII ; VIII, 3 ; XXXII ; XXXIV, 3 ; cf. de Smedt, 1891, p. 423 sq. Carthage possédait, à n'en pas douter, des établissements de bienfaisance importants ; l'histoire n'en a conservé aucune trace. Cf. Allard, *Rev. des quest. hist.*, LVIII, 1895, p. 48 sq.

l'outragent et la déshonorent, histrions¹, hérétiques, schismatiques², tous ces « antichrists³ », indignes de pitié jusqu'au jour où ils auront accompli une sérieuse pénitence. Les écrivains catholiques se plaisaient à opposer le genre de vie des disciples du Christ et de leurs adversaires, à mettre en relief tous les mérites des premiers⁴. Ils savaient pourtant condamner ce qui, dans leur conduite, était répréhensible. Nous avons entendu déjà les violents reproches que Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, Salvien, d'autres encore, adressent à leur coquetterie ou à leur mollesse⁵. Sans nous indigner autant qu'eux de ce que les femmes compliquent trop leur chignon ou mettent des perruques⁶, ou de ce que les hommes se rasent⁷, nous avouons que ces chrétiens ne savaient pas tous se contenter des « simplices et sufficientes munditiae » dont Tertullien fait l'éloge⁸. Si, du moins, aucun n'avait donné prise à d'autres accusations ! Mais quelques-uns, par leur amour de l'argent, par leur sensualité, par leur goût des spectacles et des fêtes païennes, ne méritaient que trop les censures des moralistes.

Saint Cyprien se plaint que les riches, surtout les dames, sont peu généreux ; seuls les pauvres contribuent assidûment, dans la mesure de leurs forces, à l'entretien du clergé et apportent chaque mois leur offrande volontaire (*deposita pietatis*⁹). Tertullien, au contraire, proclame hautement, devant les magistrats romains, le désintéressement de ses frères et concitoyens, qui, ne gardant rien pour eux, mettent tout en commun sauf leurs femmes, et l'union de tous ces cœurs qui se

¹ Cypr., *Epist.*, II.

² *Ibid.*, LIX, 13.

³ *Ibid.*, LXX, 3; LXXII, 2.

⁴ Voir, en particulier, Tert., *Apol.*, surtout 6 et 9; *De praescript.*, 41; Aug., *De moribus Ecclesiae catholicae* et *De moribus manichaeorum*; *Retract.*, I, 7, 1. Il est sûr que la plupart des traits de ces tableaux sont empruntés à Carthage.

⁵ Outre les références données ci-dessus, p. 462, 470 sq., 534 sq., on verra encore à ce sujet, Tert., *De cultu femin.*, I, 9; II, 5-7 et 13, et les deux livres en général; *De virg. vel.*, 12, 17; *De idol.* 14; Cypr., *De lapsis*, 6 et 30; *De habitu virg.*, 13-17; cf. le *De bono pudicitiae*, 12, et le *De spectaculis*, parmi les ouvrages non authentiques de saint Cyprien.

⁶ Tert., *De cultu femin.*, II, 7.

⁷ Cypr., *De lapsis*, 30. Sur les cheveux courts des Carthaginois, cf. Tert., *De virg. vel.*, 7-8.

⁸ *De cultu femin.*, II, 5.

⁹ *De opere et eleem.*, 3.

retrempent dans leurs assemblées fréquentes¹. Cette différence d'appréciation s'explique par l'introduction d'éléments nouveaux pendant la première moitié du III^e siècle. Le nombre, comme il arrive le plus souvent, avait fait tort à la qualité. A tout prendre cependant et malgré des écarts fâcheux, le bien l'emportait de beaucoup sur le mal. Dans cette église où circulait un large courant de vie religieuse, l'esprit de foi ne fut tari ni par l'hérésie, ni par le schisme. Outre les manifestations coutumières de la piété, cérémonies rituelles, prières, jeûnes, aumônes, secours aux malades et aux prisonniers, il éclatait encore mieux, dans certains cas extraordinaires, par les sacrifices des confesseurs et des martyrs et la résistance invincible à l'erreur. Et de même, à côté des grâces qui l'alimentaient chaque jour, il recevait un accroissement nouveau par les faveurs mystiques dont se prévalaient quelques âmes d'élite, des visions comme celles de sainte Perpétue et de son compagnon Saturus², de saint Cyprien³, de Celerinus et de quelques jeunes enfants⁴, du martyr Montanus et de ses amis⁵, ou des prodiges tels qu'en racontent saint Cyprien⁶, saint Augustin⁷ et plusieurs chroniqueurs⁸.

¹ *Apol.*, 39. Je n'ai pas à examiner ici à fond l'organisation des communautés chrétiennes; s'il me fallait prendre parti dans le débat, je me rangerais à l'opinion de MM. Duchesne (*Culte*, p. 10, n. 2) et J. Réville (*Les origines de l'épiscopat*, Paris, 1894, p. 15 sq., 192-194), qui n'admettent pas l'assimilation entre ces communautés et les *collegia tenuiorum* des païens. On verra sur ce point : de Rossi, *Roma sott.*, I, p. 103; III, p. VIII; Duchesne, *Orig. chrét.*, p. 397-403; Mommsen, *Zeitschrift der Savigny-Stiftung*, Romanis I. Abtheil., 1893, p. 218-220; Waltzing, *Etude historique sur les corporations professionnelles chez les Romains*, 1893, I, p. 146, 313-322; cf. J. de Witte, *Rev. de l'art chrét.*, 1893, p. 36-38; Allard, *Rev. des quest. hist.*, LX, 1896, p. 377-383; Beaudoin, *Rev. hist.*, LXVIII, 1898, p. 157-159.

² *Passio*, 4, 7-8, 10-13.

³ *Epist.*, XI, 3-4; LVII, 1-2; LXVI, 9-10; *Vita*, 12-13.

⁴ *Ibid.*, XXXIX, 1; XVI, 4; cf. la vision d'un évêque, *De mortalitate*, 19.

⁵ *Passio s. Montani*, 5, 7-8, 11, 21.

⁶ *De lapsis*, 24, punition des lapsi.

⁷ *De civ. Dei*, XXII, 8, 3, guérison d'une fistule hémorrhoidale, d'un cancer au sein; 4, de la goutte; 5, d'une paralysie et d'une hernie; 21, d'une maladie de langueur.

⁸ *Vita s. Ambrosii*, 54 (P. L., XIV, col. 46), mort surprenante d'un évêque; *Liber de promiss.*, IV, 6, 9-11 (*ibid.*, LI, col. 842), délivrance d'une possédée; *Additam. coticis Hauniensis minoris* (*Chron. min.*, I, p. 269, n. 23), punition d'un arien blasphemateur; Victor de Vita, II, 47-51, guérison d'un aveugle.

CHAPITRE II

LE CULTE

I

regions
lésias-
ques. Le pape Fabianus, au milieu du III^e siècle, avait fractionné Rome en sept régions ecclésiastiques, attribuant à chacune d'elles un diacre, un sous-diacre et six acolythes¹. Carthage était de même divisée en un certain nombre de régions; et l'on a vu² que la prééminence des diacres ou archidiaques sur chaque partie de la ville, avec des clercs sous leurs ordres, y était aussi vraisemblable qu'à Rome. Faut-il admettre qu'on avait copié jusqu'au bout l'organisation romaine et que le nombre des sections s'élevait également à sept³? Les documents ne vont que jusqu'à la sixième⁴; il sera donc prudent de ne rien affirmer au-delà de ce chiffre. Les églises n'étaient pas réparties d'une manière uniforme entre les divers quar-

¹ Duchesne, *Culte*, p. 331 sq.

² Ci-dessus, p. 585.

³ Le P. Delattre admet ce chiffre (*Cosmos*, 23 déc. 1893, p. 118; *Bull. arch.*, 1893, p. 105).

⁴ Seconde région (Mansi, III, col. 787, 799, 1159; IV, 496, 498, 500; Héfélé, II, p. 275, 277; P. L., XLIII, col. 814); troisième (Aug., *Sermo XV*); quatrième ou cinquième (C. I. L., VIII, 13423; cinquième (Mansi, VIII, col. 648); sixième (P. L., LXVIII, col. 969). Sirmond (*Opera varia*, I, col. 337, édit. de 1696, suivi par Morcelli et Dureau de la Malle, dit que le sermon XXIV, *De diversis*, de saint Augustin (CXIX de Migne) fut prononcé « in basilica Pauli regionis sextae ». Je n'ai rien découvert à l'appui. M^{sr} Toulotte (I, p. 30, n. 4) n'admet que six régions, mais il ajoute : « elles étaient ecclésiastiques en même temps que civiles ». L'assertion est toute gratuite.

tiers; la population chrétienne ne pouvait pas être égale dans tous, ni par conséquent les besoins spirituels identiques. Les évêques avaient dû profiter des circonstances favorables pour les établir un peu de toutes parts. Pourtant chaque région possédait au moins un lieu d'assemblée et de prière, faute de quoi le sectionnement n'aurait eu aucune raison d'être. Quand elle en renfermait plusieurs, l'un d'eux était l'église principale; c'est ainsi que j'interprète les textes où il est question, par exemple, de la *basilique* de la seconde région, sans autre explication. Au-dessus de ces basiliques (peut-être était-ce l'une d'entre elles), se distinguait la cathédrale proprement dite où l'évêque officiait. Nous sommes fondés, ce me semble, à nous figurer de cette façon l'organisation matérielle de la chrétienté carthaginoise vers le temps d'Aurelius, sinon déjà au siècle précédent. J'ai eu l'occasion d'énumérer¹ les églises dont le souvenir a survécu, et cette liste bien incomplète nous a permis d'admirer quelle riche floraison s'était épanouie autour de Byrsa. Pénétrons-y maintenant et recherchons quelle en était la destination².

Les
basiliques
et les
cimetières.

On ne connut guère en Afrique l'usage des catacombes³, aussi les chrétiens durèrent-ils de bonne heure consacrer au service divin des monuments spéciaux. S'ils se dissimulaient aux époques de persécution, il ne s'ensuit pas que la pratique de leur religion fût occulte quand le pouvoir les tolérait. D'ailleurs, le cri des païens : « *Areae non sint!* » que rapporte Tertullien, atteste, dès cette époque, l'existence des cimetières, et les cimetières, nous l'allons voir, supposent des basiliques⁴. Le même auteur qualifie les hérétiques de vagabonds, gens sans patrie, sans demeure fixe, sans endroits de réunions⁵.

¹ Voir ci-dessus, p. 314-316.

² On emploie tantôt le mot *ecclesia*, tantôt *basilica* (cf. Vict. Vit., I, 3-4); il n'existe aucune différence essentielle entre ces deux termes; cf. Aug., *Epist.*, CXC, 19: « *appellamus ecclesiam basilicam, qua continetur populus qui vere appellatur Ecclesia* »; *basilica* était de beaucoup le plus fréquent.

³ Voir ci-dessus, p. 161 sq.; *Bull. arch.*, 1895, p. 371-375; Neumann, I, p. 112. Muentzer (p. 34-36) pense le contraire à tort. Le mot de saint Cyprien (*Ad Demetr.*, 12): « *Dei altaria vel nulla sunt, vel occulta* », sur lequel il s'appuie pour prouver qu'au milieu du II^e siècle les Africains célébraient le sacrifice seulement dans des maisons privées, est peut-être entendu trop à la lettre. Pour le P. Delattre (*Cosmos*, 21 mars 1896, p. 500) la chapelle souterraine de Byrsa serait « un cachot transformé plus tard en sanctuaire ».

⁴ *Ad Scapulam*, 3.

⁵ *De praescript.*, 42.

N'est-ce pas reconnaître implicitement que les habitudes catholiques étaient toutes contraires? Sous Valérien, défense fut intimée aux disciples du Christ « de tenir des conciliabules en n'importe quel lieu et d'entrer dans leurs cimetières¹ ». C'est à dessein que les mots *conciliabula* et *coemeteria* sont rapprochés; cimetières et basiliques se touchaient². Ces édifices consacrés à Dieu, modestes à l'origine, amplifiés par la suite, furent bâtis sans doute, ainsi qu'à Rome, sur des terrains contigus à la demeure de quelque riche converti, comme le procureur Macrobius qui reçut chez lui le corps de saint Cyprien. En se développant, ils finirent par absorber la maison même dont ils n'étaient d'abord qu'une dépendance. Cet envahissement progressif est facile à constater à Damous el Karita : sous les ruines subsistaient des traces d'une villa païenne antérieure, *columbarium*, mosaïque, etc., et, d'autre part, les transformations de la basilique même sont évidentes. Après le triomphe du christianisme, on dressa parfois les autels dans les temples païens purifiés³; Aurelius installa sa chaire épiscopale dans le sanctuaire de Caelestis. Damous el Karita, la seule des églises de Carthage que nous connaissions, peut nous servir à comprendre la disposition générale des autres. Car, si tous les architectes ne copiaient pas un même plan, tous du moins, en se pliant aux exigences du terrain, avaient ménagé l'espace nécessaire pour la célébration des saints mystères devant le peuple et l'enseignement doctrinal, pour l'administration du baptême et l'inhumation des morts.

La basilique proprement dite où les fidèles s'assemblaient, pavée de mosaïque, ornée de colonnes et de chancels de marbre, décorée parfois de sculptures et de fresques⁴, était divisée en plusieurs compartiments par des balustrades⁵; les hommes n'étaient point confondus avec les femmes⁶, les veuves

¹ *Acta procons.*, 1.

² Saint Optat (VI, 7) l'atteste formellement pour le IV^e siècle.

³ Saint Augustin l'affirme pour diverses villes d'Afrique; *Epist.*, CCXXXII, 3; *Sermo* CLXIII, 2; *Contra Gaudentium*, I, 51.

⁴ Tous ces traits se retrouvent à Damous el Karita, sauf les fresques dont nous ne saurions affirmer l'existence : mais il y en a dans la petite chapelle découverte aux flancs de Byrsa (voir ci-dessus, p. 295). Saint Augustin (*Sermo*, CCCXVI, 5) parle d'une église, d'Hippone sans doute, sur les murs de laquelle étaient peints le martyr de saint Etienne et la conversion de saint Paul.

⁵ Aug., *De civ. Dei*, II, 28.

⁶ Tert., *De virg. vel.*, 9; *De pudic.*, 13. J. Réville, *Le rôle des veuves*, p. 241, note.

ainsi que les vierges¹, groupées à part, occupaient une place de choix, les prêtres, les diacres et les ministres entouraient le *ciborium*². Aux basiliques les plus importantes attenaient le logement du clergé et ce qu'on appelait le *secretarium*³. Cet ensemble de bâtiments, comprenant les sacristies, les archives, offrait de vastes salles où plusieurs conciles tinrent leurs séances : c'est le cas pour les basiliques *restituta*, de Faustus et d'Agileus⁴. Mais ce qui mérite le plus notre attention, ce sont les tombeaux qui environnaient le monument ou même qui étaient situés à l'intérieur, sous l'autel et aux alentours. Les chrétiens prirent de bonne heure l'habitude d'élever leurs églises à l'endroit où un martyr célèbre avait été enterré (*memoria*)⁵. Il en fut ainsi pour saint Cyprien⁶, et les Pères du concile de 535 écrivent à Jean II que la basilique de Faustus est « multis martyrum corporibus insignita⁷. » D'autres personnages ont dû encore obtenir les mêmes honneurs ; sans parler de Damous el Karita où le fait est certain, il suffit, pour en être persuadé, de songer au nom des basiliques de Celerina ou des Scilitains et d'Agileus.

On entourait ces sépultures vénérables d'hommages et de prières, mais il s'y mêlait parfois des restes de paganisme ; pour le bas peuple, « le culte des martyrs était une autre forme du culte des mânes⁸ ». Saint Augustin atteste que beaucoup d'Africains n'étaient pas loin de tourner vers ces illustres défunts une adoration qui n'est due qu'à Dieu⁹. Une religion

¹ Tert., *De virg. vel.*, 9 et 13 ; Audollent, *Mélanges*, X, 1890, p. 506 sq. Quelques fragments d'inscriptions découverts à Damous el Karita (C. I. L., VIII, 13393-13396) semblent se rapporter à l'aménagement intérieur de la basilique.

² Tert., *De pudic.*, 13.

³ Cf. Forcellini. — De Vit, *Lexicon*, et Du Cange, *Gloss*, s. v.

⁴ Mansi, III, col. 752, 880, 968 ; IV, 377, 402, 447, 436, 481, 482, 490, 503, 504 ; VIII, 636. D'autres fois les séances avaient lieu dans les basiliques mêmes. « in basilica » ; Mansi, III, col. 691, 867.

⁵ Sur les sens divers de ce mot, cf. Aug., *Epist.*, LXXVIII, 3 ; *Contra Faustum manich.*, XX, 21 ; *De cura pro mortuis gerenda*, 6 ; *De civ. Dei*, XXII, 8, 11-12 ; De Rossi, *Bull. crist.*, 1877, p. 102 sqq. ; Audollent, *Mélanges*, loc. cit., p. 448-451.

⁶ Voir ci-dessus, p. 500. Je rappellerai ici les reliques d'Agileus envoyées par Dominicus à saint Grégoire (*Epist.*, XII, 1) et celles de saint Etienne conservées dans un monastère de femmes (*Liber de promiss.*, IV, 6, 9).

⁷ Mansi, VIII, col. 808. Certains de ces martyrs sont nommés dans le Martyrologe hiéronymien (p. LXX et 91) : « Id iul. In Africa, civitate Carthagine, Catulini diaconi et reliquorum martyrum qui requiescunt in basilica s. Faustae. » Tous les autres textes parlent de la *basilica Faustae*.

⁸ Goyau, *Rev. crit.*, 1892, I, p. 68.

⁹ Aug., *De vera religione*, 168.

aussi dépravée ne pouvait manquer de produire de fâcheux résultats. Il arriva que les agapes¹, qui se célébraient après les cérémonies autour de la *memoria* de saint Cyprien, perdirent peu à peu leur caractère de gravité première, une gaieté déplacée s'y introduisit, tant qu'enfin le souvenir du saint disparut tout à fait. Alors se commirent de véritables orgies près du tombeau de celui qui dénonçait jadis avec indignation les « *gentilium turpia et lutulenta convivia*² ». Des chanteurs et des danseurs y faisaient assaut de virtuosité durant des nuits entières, tandis qu'une foule avinée applaudissait à leurs exercices³. Il ne fallut rien moins que l'énergie combinée d'Aurelius et d'Augustin pour mettre fin à ces scènes scandaleuses. Elles étaient, on le conçoit, le fait d'une minorité grossière; la plupart des fidèles savaient respecter les morts, surtout ceux qui s'étaient distingués par leur courage à confesser la foi. Dès le temps de Tertullien et de saint Cyprien⁴, ils avaient l'habitude d'offrir pour eux le sacrifice eucharistique, de préférence au jour anniversaire de leur passion (*natalicia*). Ils donnaient encore un autre gage de leur piété envers les martyrs en demandant à dormir près d'eux leur éternel sommeil⁵.

C'est par l'effet de ces sentiments que se créèrent et se peuplèrent bien vite les cimetières (*areae, coemeteria*) disposés à l'ombre des basiliques, où la dépouille mortelle des chrétiens était portée solennellement parmi la fumée de l'encens⁶, le chant des hymnes⁷ et les prières des prêtres⁸. Lorsque le martyr Montanus demande qu'on réunisse avec lui dans la mort son compagnon Flavianus, les termes dont il se sert, « *in medio eorum in area solum servari jussit*⁹ », se rapportent bien à un tombeau. Les débris de sarcophages et les morceaux de pierres

¹ Aug., *Contra Faustum manich.*, XX, 20-21.

² *Epist.*, LXVII, 6.

³ Aug., *Epist.*, XXII, 3-4; *Sermo CCCXI*, 5; *Enarr. in psalm.*, XXXII, sermo I, 5. Voir ci-dessus, p. 535.

⁴ Tert., *De corona mil.*, 3; cf. *Apol.*, 39; Cypr., *Epist.*, I, 2.

⁵ *Dormitio*, dans le langage de l'Eglise, exprime le repos de la mort; Cypr., *loc. cit.*; C. I. L., VIII, 10542 : *dormit in pace*.

⁶ Tert., *Apol.*, 42.

⁷ *Vict. Vit.*, I, 16.

⁸ Tert., *De anima*, 51. Lorsqu'il s'agissait d'un grand personnage ou d'un martyr, les honneurs étaient beaucoup plus brillants, témoin le magnifique cortège qui transporta de nuit le corps de saint Cyprien dans l'*area* de Macrobis, « *cum voto et triumpho magno deductum est* » (*Acta procons.*, 5).

⁹ *Passio s. Montani*, 15 (Ruinart, p. 235).

tumulaires de Damous el Karita¹ nous indiquent aussi que l'inhumation était le mode constant de sépulture. D'un autre côté les épitaphes de même provenance prouvent que le nombre étaient considérables des personnes déposées dans cet *area* et, en même temps, que presque toutes les tombes étaient individuelles. Comment tant de corps non incinérés ont-ils pu s'accumuler dans cet espace restreint? Les remaniements² effectués dans la nécropole, au cours desquels ont dû réunir les ossements déjà anciens pour faire place aux nouveaux, ne suffisent pas à rendre compte de cet état de choses. Il est, à mon avis, nécessaire d'admettre qu'autour de l'*acra muro cincta* ou *area martyrum*, il existait, selon l'usage primitif, une *area* beaucoup plus vaste, fermée par de simples clôtures et destinée à recevoir le commun des fidèles³. Les sépultures privilégiées de l'intérieur appartenaient d'abord aux martyrs dont la présence rendait ces lieux plus augustes, peut-être aussi aux évêques, prêtres, clercs de tout rang, veuves et vierges dont quelques fragments conservent la mémoire⁴.

S'ils se distinguaient par la situation et les dimensions de leurs tombes, les membres du clergé conservaient la plus grande simplicité dans le style de leurs épitaphes; sauf la qualité du personnage, il n'existe aucune différence de rédaction entre ces textes et ceux qui se rapportent à de simples chrétiens. Ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux⁵; quoique les formules n'y varient guère, quelques nuances ont suffi à la sagacité du P. Delattre pour établir des catégories dans cet amas d'inscriptions et pour les classer dans un ordre chronologique⁶. D'ordinaire le nom du défunt est suivi de la

¹ D, *Basil.*, p. 10; *Miss. cath.*, 1883, p. 371, 377-80; *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 466; cf. C. I. L., VIII, 13448, 13456, 13467, 13350, 13378, 13759, 13826, 13858, 13987, 13999, 14025, 14027; *Const.*, XXVII, p. 25 sq., 28, 40. Damous el Karita et les environs ont rendu aussi des mosaïques tombales à inscriptions (C. I. L., VIII, 13751, 13813; *Bull. arch.*, 1897, p. 447, n^{os} 274 sq.).

² Ils sont attestés par les épitaphes inscrites de part et d'autre d'une même plaque; C. I. L., VIII, 13420, 13422, 13428, 13357, 13567, 13579, 13624, 13698, 13769, 13923, 13971, 14028, 14067 sq.; *Const. loc. cit.*, p. 6 sq.

³ De Rossi, *Roma sott.*, I, p. 86-99; Lavigerie, p. 437-443.

⁴ C. I. L., VIII, 13397-13433 (cf. 14115, qui ne provient pas du même lieu); *Const., loc. cit.*, p. 2-4; *Cosmos*, 29 juin 1895, p. 404; *Bull. arch.*, 1897, p. 440, n^{os} 224-226.

⁵ Les inscriptions de Damous el Karita sont au C. I. L., VIII, 13393-14096 et dans *Const. loc. cit.*, p. 1-53; le C. I. L. a aussi recueilli d'autres textes chrétiens de Carthage 1083-1107, 1125, 1167, 1169, 10542, 10549 sq., 14097-14269.

⁶ *Epigr.*

simple mention *fidelis in pace*, presque inconnue hors de Carthage, même en Afrique¹; antérieurement, on écrivait avec plus de brièveté *in pace*². D'autres expressions se rencontrent, telles que *fidelis in Deo*³, *in pace recessit*⁴, *in pace et paradissu*⁵, *in pace et irene*⁶; çà et là encore de rapides acclamations : *adjuva, spes in Deo, vivas in Deo*⁷. C'est à peine si, sur deux ou trois dalles, on constate quelques prétentions littéraires⁸.

En dehors de cette basilique, des tombes assez fréquentes, disséminées ou par groupe, ont revu le jour en divers endroits autour de la ville⁹. A La Marsa, on exhume un sarcophage monolithe rectangulaire avec un couvercle en arête imitant une toiture de tuiles¹⁰; il ressemble aux sarcophages brisés de Damous el Karita. Dans la plaine, entre La Malga et Sidi Bou Saïd, des Arabes découvrent un tombeau à trois compartiments superposés; trois squelettes reposaient sur cette triple étagère de pierres plates¹¹. Un autre tombeau de structure ordinaire, situé vers La Marsa, renfermait aussi les restes de plusieurs cadavres¹². A côté de ces exemples isolés, les cimetières chrétiens de Bir el Djebbana offrent des séries fort intéressantes: d'abord, un type ancien formé de plaques de mortier juxtaposées, verticales, puis horizontales pour le couvercle, par-dessus lequel s'élève une double rangée en faite¹³; en second lieu, des caisses en maçonnerie d'âge moyen, avec des épitaphes tantôt sur pierre, tantôt en mosaïque¹⁴; enfin deux demi-cylindres reposant sur une base quadrangulaire, entière-

¹ D., *ibid.*, p. 148 sq.; *Miss. cath.*, 1896, p. 113-116; cf. Gsell, 1892, p. 121, n. 148; l'expression grecque est *πιστός ἐν εἰρήνῃ* (*Bull. arch.*, 1897, p. 440, n. 222). On a lu cette formule cependant à Sétif (*C. R. Hipp.*, 1887, p. LXIX; *Bull. arch.*, 1892, p. 124) et à Maktar (*Bull. arch.*, 1891, p. 524, n° 122).

² D., *Epiqr.*, p. 146.

³ *Cosmos*, 29 juin 1895, p. 406; cf. C. I. L., VIII, 13977.

⁴ *Ibid.*, 8 juin 1895, p. 296; cf. *Const., loc. cit.*, p. 7, 32, 37; Gsell, 1893, p. 222, n. 193.

⁵ C. I. L., VIII, 13603.

⁶ *Ibid.*, 1091.

⁷ *Ibid.*, 1106, 14117-14119, 10350.

⁸ *Ibid.*, 13473, 13535, 14031 (en vers); cf. 13661, 14033-14037.

⁹ Voir ci-dessus, p. 155, n. 1; D., *Tun.*, p. 363.

¹⁰ *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 466.

¹¹ *Miss. cath.*, 1883, p. 574; cf. de Rossi, *Roma sott.*, I, p. 93-94.

¹² *Ibid.*, p. 322.

¹³ *Ibid.*, 1882, p. 118. Le P. Delattre, ayant remarqué des clous dans ces tombes et dans quelques autres de Damous el Karita (*ibid.*, 1883, p. 377), pense que les premiers chrétiens de Carthage se servaient de cercueils de bois.

¹⁴ *Ibid.*, 1883, p. 93-96, 107.

ment revêtus de brillantes mosaïques, et qui ne remontent pas plus haut que le VI^e siècle¹. L'un d'eux est le plus beau des monuments funéraires non païens que Carthage a rendus jusqu'à ce jour. Mais les sépultures² les plus curieuses se composent de jarres ou amphores sciées par le milieu, dont on rapprochait les deux parties après y avoir introduit le corps du défunt. Ces cercueils d'un nouveau genre, réservés d'ordinaire aux enfants, ont reparu³ en petite quantité à Damous el Karita et à Bir el Djebbana⁴. Les chrétiens employaient donc, comme les tenants de la vieille religion, les modèles de tombeaux les plus divers⁵, à l'exclusion toutefois de ceux qui ne pouvaient être utilisés qu'après incinération.

III

Les offices
liturgiques.
Les
« stations ».

Trois fois par semaine, la communauté se réunissait dans les basiliques : le dimanche, jour de fête par excellence, puis le mercredi et le vendredi⁶, qu'on désignait encore, à l'époque de Tertullien, sous le nom de *stationes*. Bientôt, ce terme tout militaire, qui représentait les fidèles pour ainsi dire « en faction⁷ », changea de sens et s'appliqua simplement aux réunions à l'église ; c'est ainsi que le comprend déjà saint Cyprien⁸. Je lui conserve ici l'acception primitive.

¹ *Miss. cath.*, p. 108. Pour être complet, il conviendrait d'ajouter des tombes postérieures faites de morceaux empruntés aux cimetières païens du voisinage (*ibid.*, p. 107). Il y a donc en cet endroit quatre couches successives attribuables à quatre époques différentes. Voir ci-dessus, p. 190.

² Je signale encore un cimetière au Kram, sur lequel nous ne possédons pas de renseignements précis (*Cosmos*, 8 juin 1895, p. 296).

³ *Miss. cath.*, 1883, p. 93 ; 1886, p. 92 ; *Collections du musée Alaoui*, p. 109-112. ; C. I. L., VIII, 14419, avec les références ; Gsell, 1892, p. 124, n° 158 bis ; Stuhlfauth, p. 283, n. 3.

⁴ Dans le reste de l'Afrique, Lamta et surtout Sfax en ont produit beaucoup plus (C. I. L., VIII, 11076-11095 ; *Rev. arch.*, X, 1887, p. 28-34, 180-194 ; Schwarze, p. 56-58 ; *Arch. miss.*, 1887, p. 15).

⁵ La nécropole de Gamart, avec ses « fours à cercueils » disposés de part et d'autre d'un large corridor, a probablement reçu les corps d'un certain nombre de chrétiens. Voir ci-dessus, p. 160-163.

⁶ Tert., *De jejun.*, 2, 14.

⁷ Id., *De orat.*, 19 ; cf. *De jejun.*, 10.

⁸ *Epist.*, XLIV, 2 ; XLIX, 3 ; *De domin. orat.*, 31 ; cf. Funk, dans Kraus, *Encycl.*, s. v.

Les « stations » étaient des jours de jeûne. Tandis que les montanistes se vantaient de prolonger le jeûne jusqu'au soir¹, les catholiques le rompaient à la neuvième heure ou trois heures de l'après-midi (*semijejunia*)². Les « stations » et le dimanche étaient consacrés par deux sortes d'assemblées du culte, la *collecta* et le *dominicum*, l'une occupée par la prière, l'autre par le sacrifice eucharistique³. Elles se succèdent pendant la matinée du dimanche; les mercredi et vendredi, à Carthage, on offre seulement l'Eucharistie⁴.

La *collecta*.

La *collecta* (*colligere*) se passe avant l'aube⁵. La prière en est l'objet principal; on lit aussi des passages de l'Écriture et les Passions des martyrs pour édifier, instruire, encourager l'auditoire, qui entend encore des homélies et reçoit des exhortations, des conseils ou des reproches⁶. Plus tard, le chant des hymnes et des psaumes résonna dans les basiliques⁷. Ces lectures et ces explications donnaient au peuple le goût des Livres Saints; les esprits cultivés complétaient ensuite leur formation religieuse par l'étude personnelle que saint Cyprien recommande avec chaleur⁸. A la *collecta*, tous, lettrés ou ignorants, clercs ou laïques, contractaient l'habitude d'élever leur âme vers le ciel.

¹ Tert., *De jejun.*, 1; 10; 13. Ils s'abstenaient en outre ces jours-là de tout liquide même pour assaisonner les aliments (*xerophagia*), et ne se baignaient pas.

² *Ibid.*, 10; 13. On prolongeait parfois le jeûne du vendredi jusqu'au samedi; cf. *ibid.*, 14, et Duchesne, *Culte*, p. 221.

³ Sur la différence entre ces deux termes, cf. *Acta s. Saturnini*, 5, 8-14, 17 (Ruinart, p. 384-388 et p. 383, n. 20); Tert., *De fuga*, 14; Cypr., *Epist.*, LXIII, 16; *De opere et eleem.*, 15; Aug., *Brev. coll.*, III, 17.

⁴ Tert., *De orat.*, 19; cf. Duchesne, *C. R. du congrès scientif. des catholiques* 1888, II, p. 442.

⁵ Duchesne, *Culte*, p. 219. Il est bon de remarquer néanmoins que dans le passage où Tertullien parle des « antelucanis coetibus » (*De corona mil.*, 3) il s'agit du sacrifice eucharistique; de même, *Ad uror.*, II, 45, et Cypr., *Epist.*, LXIII, 15.

⁶ Tert., *Apol.*, 39; *De anima*, 9; Aug., *Sermo* CCLXXXVI, 7. Les *lectiones dominicae*, les *tractatus in ecclesia* dont parle saint Optat (IV, 5, et VII, 6) sont à rappeler ici.

⁷ Quand Tertullien (*De virg. vel.*, 17) écrit « inter psalmos », il faut sans doute l'entendre d'une psalmodie. Saint Cyprien ne parle pas de chants. C'est dans l'œuvre de saint Augustin que les allusions au chant dans les églises sont surtout fréquentes; je me bornerai à citer les endroits où Carthage est directement intéressée: *Enarr. in psalm.*, XXXVIII, 1; XLIV, *sermo* 1; L, *sermo* 2; LXXXVI, *sermo* 1; *De opere monach.*, 2; 20.

⁸ Cypr. *Ad Donat.*, 15; *De mortalitate*, 1; *Ad Fortun.*, 1; 3; *De zelo et livore*, 16; *Epist.*, XXVII, I et 3.

« L'idéal de la vie chrétienne était une perpétuelle communion avec Dieu, entretenue par une prière aussi fréquente que possible ¹. » Mais la prière collective est souvent difficile au milieu des occupations quotidiennes ; aussi réserva-t-on des « heures » pour la prière privée, en famille ou entre voisins. Ces « heures », *tierce, sexte et none*, correspondaient aux divisions de la journée romaine ². Alors, après avoir purifié leur esprit et leur cœur et s'être donné le baiser de paix, tournés vers l'Orient, genoux en terre, les mains levées et étendues, les yeux baissés, la voix humble, les femmes modestement vêtues, les vierges voilées ³, la famille chrétienne remerciait Dieu de ses grâces et lui en demandait de nouvelles. L'oraison dominicale était la forme la plus ordinaire de leurs vœux ⁴ ; quelques-uns y ajoutaient la récitation alternée des psaumes et des hymnes avec l'*alleluia* ⁵. Ces préparatifs et cette attitude générale que Tertullien vient de nous décrire étaient les mêmes pour la prière commune. Le baiser de paix s'échangeait aux réunions eucharistiques tout comme à la *collecta* ⁶. Pourtant les disciples du Christ se reconnaissaient mieux encore au signe de la croix qu'ils traçaient sur leur front au début des actions de la journée ⁷. Dans les basiliques, ils se signaient avec de l'eau bénite ⁸.

Le dominic um Le dimanche avait remplacé le sabbat des Juifs comme fête hebdomadaire ⁹ ; on ne jeûnait pas ce jour-là, on ne se mettait pas à genoux ¹⁰. Le sacrifice qu'on célébrait ¹¹

¹ Duchesne, *Culte*, p. 431 ; cf. Tert., *De orat.*, 23-24 ; Cypr., *De domin. orat.*, 35.

² Tert., *De orat.*, 1, « secreta adorare » ; 25 ; *De jejun.*, 10. A l'époque de saint Cyprien, deux nouvelles « heures », la prière du matin et celle du soir, *matines et vêpres* s'étaient ajoutées aux précédentes ; *De domin. orat.*, 34-35.

³ Tert., *De orat.*, 10, 12, 14, 17-23 ; *Apol.*, 16. Tertullien rejette comme superstitieux l'usage de se laver les mains ou même le corps entier avant la prière, de déposer son manteau et de s'asseoir ; *De orat.*, 13, 15-16 ; cf. Cypr., *De domin. orat.*, 4 ; Aug., *De civ. Dei*, XXII, 8, 3.

⁴ Tert., *De orat.*, 1-9 ; Cypr., *De domin. orat.*, 2, 7-23 ; Aug., *De civ. Dei*, XIX, 27 ; XXI, 22, 27.

⁵ Tert., *De orat.*, 27-28.

⁶ *Ibid.*, 18.

⁷ Tert., *De corona mil.*, 3.

⁸ Nous possédons deux bénitiers portatifs de Carthage (C. I. L., VIII, 10484 ; *Miss. cath.*, 1883, p. 321). Sur le premier sont tracés en relief ces mots d'Isaïe (XII, 3) : « Ἀντλήσατε ὕδωρ μετ' ἐξφοροσύνης. »

⁹ Tert., *De idol.*, 14 : « tibi octavo quoque die ».

¹⁰ *Id.*, *De corona mil.*, 3.

¹¹ Saint Cyprien emploie les expressions *sanctificare calicem dominicum* (*Epist.*, LXIII, 1), *sacrificare* (*De lapsis*, 25, 26), *sacrificium celebrare* (*ibid.*, 26), *offerre* (*Epist.*, XV, 1).

alors avait reçu le nom de *dominicum*. Tertullien se borne à parler de ces assemblées tenues avant le jour où les fidèles reçoivent le *sacramentum Eucharistiae* de la main de celui-là seul qui préside; il fait dans le même endroit une allusion claire à l'oblation du pain et du vin¹. La question de l'emploi du vin fut agitée bientôt après en Afrique, où certains évêques, prenant parti pour les *aquarii*, ne se servaient que d'eau²; saint Cyprien s'élève contre cette pratique³. Quand les cérémonies rituelles⁴ (*sollemnia*) sont terminées, un diacre prend le calice et le présente aux assistants⁵, même aux enfants, qui en approchent leurs lèvres tour à tour⁶; la communion se distribuait donc sous les deux espèces. Souvent, les chrétiens emportaient le pain consacré avec eux dans un coffret (*arca*)⁷. A la même époque, existe déjà le *Sursum corda*, suivi de la réponse du peuple : *Habemus ad Dominum* et de la préface. Le célébrant dit ensuite une prière (*oratio*) qui est la partie importante de l'office⁸. Des lectures extraites de la Bible devaient précéder ces rites vénérables⁹. Le chant tiré des psaumes, appelé aujourd'hui *offertoire*, s'introduisit à Carthage à la fin du IV^e siècle; cette nouveauté ne fut point, paraît-il, agréée de tout le monde. Un certain Hilarus se distingua par son opposition violente, et saint Augustin écrivit pour le réfuter le *Contra Hilarum*, aujourd'hui perdu¹⁰. Au témoignage du diacre Ferrandus, presque partout en Afrique, les oraisons se terminent par la formule : *Per Jesum Christum Filium tuum qui tecum vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti*¹¹.

¹ *De corona mil.*, 3; cf. *De praescript.*, 41; *De spectac.*, 25 (où il appelle l'Eucharistie *sanctum*); cf. Cypr., *De lapsis*, 25 (*sacramentum calicis, eucharistia*), 26 (*sanctum Domini, sanctum*); *Epist.*, XV, 1 (*eucharistia*). Quelques fidèles ne voulaient pas assister au sacrifice les jours de station pour ne pas rompre le jeûne en communiant; Tertullien (*De orat.*, 19) combat ces scrupules.

² Cf. Harnack, *Brod und Wasser (Texte und Untersuch.)*, VII, 2, 1891; Loisy, *Rev. crit.*, 1892, I, p. 82; *Rev. de l'hist. des relig.*, XXXV, 1897, p. 206 sq.

³ *Epist.*, LXIII, 1, 2 sqq., 11, 14.

⁴ Cypr., *De lapsis*, 25.

⁵ Saint Cyprien (*ibid.*) les appelle *sancti* par opposition aux pécheurs.

⁶ *De lapsis*, 25; *Epist.*, LVII, 2; LVIII, 1; LXIII, 8.

⁷ Tert., *De resurr. carnis*, 8; *Ad uxorem*, II, 4; *De orat.*, 23; Cypr., *De lapsis*, 26; *De bono patientiae*, 14; Optat., I, 16; Fulgence, *Epist.*, XII, 26.

⁸ Cypr., *De domin. orat.*, 31; *De lapsis*, 25.

⁹ *Epist.*, XXXVIII, 2 : « dominico legit interim nobis »; *Acta s. Saturnini*, 12 (Ruinart, p. 387); Till., *Mém.*, IV, p. 608, n. 15.

¹⁰ Aug., *Retract.*, II, 11.

¹¹ Fulg., *Epist.*, XIII, 2.

Les assemblées sont présidées par des personnages que Tertullien qualifie de « probati seniores¹ », et dans lesquels je pense qu'il faut reconnaître l'évêque et les prêtres, en raison du rôle de consécrateurs que le même écrivain leur attribue². L'évêque porte un triple vêtement pour la célébration du sacrifice eucharistique : une tunique de dessous (*linca*), une tunique à larges manches (*dalmatica*), un vaste pardessus sans manches relevé par les bras (*lacerna*)³; un siège garni de toile de lin lui est réservé⁴. La surveillance appartient aux diacres⁵. Les femmes n'ont aucun rôle à l'église; elles ne peuvent pas y élever la voix, à plus forte raison prendre part aux fonctions du culte⁶.

Les agapes. Vers le soir, les jours de jeûne, riches et pauvres participent à un repas frugal (*ἀγάπη, agape*); assis à la table fraternelle, ils s'entretiennent en de pieuses conversations. Puis, lorsque les lumières sont allumées et que chaque convive s'est lavé les mains, ils entendent des lectures et des chants improvisés ou dont les Saints Livres fournissent le thème. La prière termine le modeste repas (*coenula*, dit Tertullien) qu'elle a déjà ouvert⁷.

Les fêtes. En dehors de ces cérémonies ordinaires qui sanctifiaient chaque semaine, quelques-unes des fêtes que nous conservons encore venaient, à des intervalles irréguliers, rappeler aux fidèles les principaux mystères ou dogmes de leur religion. La fête de Pâques (*dies Resurrectionis, Pascha*) est précé-

¹ *Apol.*, 39.

² Voir les arguments de Le Nourry dans P. L., I, col. 950 sq. Le mot *seniores* s'employait encore, dans une acception très différente, pour désigner des fidèles âgés « qui ne sont pas revêtus du caractère sacerdotal et qui sont adjoints au conseil presbytéral en même temps que pensionnés sur les revenus de l'église ». (Duchesne, *C. R. du congrès scientifique des catholiques*, 1891, V, p. 272; cf. Kraus, *Encycl.*, s. v.). Ces personnages, peut-être mentionnés dans les *Canons d'Hippolyte*, apparaissent surtout en Afrique, ils existaient certainement à Carthage (*Optat.* I, 17-18; *Acta purg. Felicis*, 25^b; cf. *Gesta apud Zenophilum*, 19^b); un texte récemment découvert (*Bull. arch.*, 1897, p. 447, n° 275) nomme un *senior sodalicii*. Kraus les compare à nos modernes marguilliers. Le choix qu'avait fait d'eux Mensurius pour leur confier les trésors de l'église (voir ci-dessus, p. 510) corrobore cette opinion.

³ C'est en ce costume que saint Cyprien marcha au martyre (*Acta procons.*, 5); cf. Duchesne, *Culte*, p. 365-368.

⁴ *Vita Cypr.*, 16; cf. Ruinart, p. 214, n. 56.

⁵ Voir ci-dessus, p. 510, 584.

⁶ *Tert.*, *De virg. vel.*, 9; *Cypr.*, *Testim.*, III, 46.

⁷ *Tert.*, *Apol.*, 39; *Ad mart.*, 2; *De bapt.*, 9; *De jejun.*, 17; *Cypr.*, *Ad Donatum*, 16.

dée d'un jeûne qui va du vendredi saint au matin du dimanche¹. Les montanistes, ceux du moins que dirigeait Tertullien, jeûnaient deux semaines². Au temps de saint Augustin, le jeûne de quarante jours ou *Carême* est établi dans toute l'Afrique pour les catholiques³; on ne célèbre durant cette période aucune fête des saints⁴. Il existait aussi à Pâques des veillées remplies par la prière commune et la lecture de la Bible⁵. Mais quoique sa liturgie fût semblable à celle de Rome presque sur tous les points⁶, Carthage devait avoir quelques rites particuliers relatifs à ce jour, car saint Cyprien signale « circa celebrandos dies Paschae et circa multa alia divinae rei sacramenta... aliquas diversitates⁷ ». Il se réclame de l'usage primitif de Jérusalem.

Cinquante jours durant, après cette grande solennité, le jeûne, la prière à genoux, d'une manière générale toutes les pénitences sont supprimées. C'est une période d'allégresse pour la résurrection du Seigneur, terminée par une journée de spéciale réjouissance (*Pentecostes dies*)⁸. L'usage de l'*alleluia* pendant ce temps n'est signalé en Afrique qu'à une assez basse époque⁹. Je ne serais pas surpris cependant que l'emploi en fût beaucoup plus ancien, puisque Tertullien nous a déjà montré cette parole de reconnaissance adoptée autour de lui par les chrétiens fervents dans leurs prières en famille¹⁰. La cinquantaine pascale ne constitue qu'une trêve bien courte aux austérités coutumières; elles reprennent aussitôt après, et saint Augustin parlant aux Carthaginois, en 411, fait allusion au jeûne ordinaire qui suit la Pentecôte¹¹. A tous ces jeûnes des « stations » du Carême, de la Pentecôte, si on ajoute ceux que

¹ Tert., *De jejun.*, 2, 13-14; *De orat.*, 18.

² *De jejun.*, 15.

³ Aug., *De gestis cum Emerito*, 4 (et la table dans P. L., s. v. *Quadragesima*); Duchesne, *Culte*, p. 231 sqq.

⁴ *Mart. hieron.*, p. LXX.

⁵ Tert., *De orat.*, 23; *Ad uxor.*, II, 4.

⁶ Duchesne, *Origines de la liturgie gallicane* (C. R. du congrès scientif. des catholiques, 1888, II), p. 338; *Culte*, p. 83, 287, n. 1, 290, n. 1.

⁷ *Epist.*, LXXV, 6.

⁸ Tert., *De idol.*, 14; *De corona mil.*, 3; *De orat.*, 23; *De jejun.*, 14; *De bapt.*, 19. Le mot Pentecôte a donc alors deux sens distincts: il s'applique à la fois à la période quinquagésimale et au jour où elle prend fin.

⁹ Isidore, *De ecclesiasticis officiis* (P. L., LXXXIII, col. 750). Il ajoute qu'on y chantait encore l'*alleluia* tous les dimanches de l'année.

¹⁰ Voir ci-dessus, p. 612.

¹¹ *Sermo* CCCLVII, 5.

les évêques prescrivait parfois, on se rendra compte que l'année n'était réellement qu'une longue expiation.

Outre Pâques et la Pentecôte, d'autres solennités encore rompaient l'uniformité de la vie quotidienne. C'étaient Noël au 25 décembre et l'Épiphanie au 6 janvier; dans l'intervalle, les fêtes de saint Etienne, de saint Jean-Baptiste et de saint Jacques, des saints Innocents (*ss. Infantes*), puis celles des saints Pierre et Paul au 29 juin, des Macchabées au 1^{er} août, de saint Luc au 13 octobre, de saint André au 29 novembre, de saint Sébastien, de sainte Agnès, de saint Vincent, les 20, 21 et 22 janvier, de sainte Agathe le 5 février, et un nombre considérable de jours réservés à des martyrs la plupart africains ou même carthaginois. Il ne faut pas chercher dans ce tableau l'état de choses originel; cette série de fêtes s'établit peu à peu, et les fastes ecclésiastiques suivirent une progression analogue à celle de la chrétienté. Toutes, du moins, étaient instituées dès le début du vi^e siècle, où fut composé le « Calendrier de Carthage » qui nous en a transmis le souvenir¹.

Le baptême. Pâques est la plus importante, non seulement parce qu'elle rappelle le fait primordial de l'histoire du christianisme et qu'elle marque, en Afrique, le principe de l'année religieuse², mais parce qu'à cette date l'Église, en conférant le baptême aux catéchumènes, voit s'accroître le nombre de ses fils. La Pentecôte ne tarda pas à devenir une seconde fête baptismale. Tertullien³ et même saint Augustin⁴, si je ne m'abuse, n'en connaissent pas d'autre. Avant la fin du v^e siècle, on en avait adopté une troisième, l'Épiphanie⁵, où se commémorait le baptême du Sauveur. Le catéchumène qui désirait l'initiation et qui était jugé suffisamment instruit, donnait son nom au commencement du Carême⁶. Admis dès lors dans la catégorie des

¹ Ruinart, p. 618 sq.; *Mart. hieron.*, *loc. cit.* Le culte de Marie, la dévotion à saint Etienne et aux saints d'Orient étaient assez répandus (*Miss. cath.*, 1886, p. 256; 1887, p. 509, 524; Vellard, p. 21, 50, 63; Diehl, *Afr.*, p. 407).

² *Mart. hieron.*, *loc. cit.*

³ *De bapt.*, 19. Mais il ajoute : « onnis hora, omne tempus habile Baptismo ».

⁴ *De civ. Dei.* XXII, 8, 3-4; *Serm.*, CXXXII, 1; CCXXIV-CCXXVIII; CCLX; CCCLXXVI; ces sermons ont dû être prononcés à Hippone, mais l'usage était le même pour toute l'Afrique; Procope, *Bell. Vand.*, II, 14.

⁵ *Vict. Vit.*, II, 47. En temps de persécution, les baptêmes dans la prison n'étaient pas rares; voir par exemple la *Passio s. Perpetuae* et la *Passio s. Montani*, 1 (Ruinart, p. 230).

⁶ *Aug.*, *Sermo CXXXII*, 1 : « Ecce Pascha est, da nomen ad Baptismum »; cf. Duchesne, *Culte*, chap. IX.

« élus » ou « compétents », il se préparait par la prière, le jeûne, la confession et toute une série de pieuses veilles, à recevoir le sacrement. La nuit de Pâques venue, en présence de l'évêque, à son défaut du prêtre ou du diacre, il renonce au démon et à ses pompes. On le conduit ensuite au baptistère attendant à la basilique, et on l'immerge trois fois dans un de ces larges bassins pavés de mosaïque dont La Marsa et Damous el Karita nous offrent des spécimens¹. Au sortir de l'eau salutaire, l'évêque lui trace une onction sur le front avec l'huile consacrée et lui confère l'Esprit de Dieu par l'imposition des mains. Le baptisé prend part aux saints mystères et communique pour la première fois; une collation composée de lait et de miel termine la cérémonie. Pendant une semaine, les nouveaux chrétiens doivent s'abstenir du bain quotidien. A cette description, dont j'emprunte les traits à Tertullien², saint Cyprien ajoute quelques détails: il insiste sur les interrogations posées au néophyte, sur la récitation du symbole de la foi, sur l'imposition des mains³. Victor de Vita nous fait assister à la cérémonie même; nous voyons l'évêque bénissant l'eau, escorté de ses diacres et entouré d'une foule de postulants au baptême. En quittant la piscine, avant de reprendre ses vêtements, le fidèle est recouvert de linges spéciaux (*sabana*) bénits pour cet emploi. Cependant le peuple, au milieu de cette nuit solennelle, fait retentir l'église de ses chants et de ses hymnes⁴. Enfin le diacre Ferrandus, au VI^e siècle, consulte saint Fulgence sur le cas d'un catéchumène qui a reçu l'eau sainte sans connaissance, et il énumère toute la série des épreuves subies par lui depuis son inscription parmi les *competentes*: étude complète des dogmes catholiques, interrogations, scrutins éliminatoires (*scrutinia*), exorcismes, récitation publique du symbole et de l'oraison dominicale⁵.

La combinaison de ces quatre témoignages permet de restituer intégralement les cérémonies baptismales usitées à Carthage; dans leur essence elles n'ont guère varié pendant les trois siècles qui séparent Tertullien de Ferrandus.

¹ Voir ci-dessus, p. 167 sq., 173.

² *De bapt.*, 2, 4, 7, 8, 17-20; *De corona mil.*, 3; *De resurr. carnis*, 8; *De praescript.*, 40; *Adversus Marcionem*, I, 14; cf. Duchesne, *Culte*, p. 321 sq.

³ *Epist.*, LXIX, 7; LXX, 2; LXXIII, 7 et 9; pour l'onction, LXX, 2; pour le baptême clinique, LXIX, 2; et d'une façon générale l'index de Hartel, s. v. *baptisma* et *manus*.

⁴ II, 47-51; III, 35; Du Cange, *Gloss.*, s. v. *sabanum*.

⁵ Fulg., *Epist.*, XI, 2 (P. L., LXV, col. 378 sq.).

III

Les archives « Que renfermez-vous donc dans vos archives? » demande ecclésiastiques. le proconsul aux martyrs Scilitains. « Nous y avons nos livres, répond l'un d'eux, et de plus les épîtres de Paul, cet homme vénérable ¹. » L'expression très générale *αἱ βιβλαὶ* désigne apparemment les écrits canoniques dont saint Augustin donnera plus tard la liste ². On les gardait, ce passage en fait foi, dans des pièces spéciales, voisines des basiliques et formant de véritables archives ³. C'était d'abord la Bible, le livre par excellence. Sans prendre ici parti dans la discussion toujours ouverte sur les anciennes versions africaines et cette mystérieuse *Itala* que les uns distinguent de la Vulgate, tandis que les autres l'y assimilent ⁴, je dirai seulement que le texte employé à Carthage était, à n'en pas douter, le même dont se servait le reste de la contrée. La récitation des psaumes, les lectures fréquentes qui se faisaient dans les « stations » et les autres assemblées donnèrent bientôt aux fidèles le goût des Ecritures. Ils en retinrent des fragments dans leur mémoire, et je croirais volontiers que les plus riches s'en procuraient des copies afin de les pouvoir méditer à loisir ⁵. Les psaumes, en particulier, étaient connus de tous, puisqu'on en gravait des versets sur les monuments du culte pour l'édification générale ⁶.

¹ « Αἱ καθ' ἑμᾶς βιβλαὶ καὶ αἱ προσεπιτότοις ἐπιστολαὶ Παύλου τοῦ ὁσίου ἀνδρός », dit le texte grec (Aubé, *Etude sur un nouv. texte des Actes des mart. Scilitains*, p. 26) : le latin est moins concis : « Quatuor Evangelia Domini, nostri Jesu Christi, et Epistolae sancti Pauli Apostoli, et omnem divinitus inspiratam Scripturam » (Ruinart, p. 87, 4) ; cf. *Cosmos*, 21 mars 1896, p. 501.

² *De doctr. christ.*, II, 12-13.

³ Sur les archives (*archivus*) et les registres (*matricula*) de Numidie, cf. Mansi, IV, col. 495.

⁴ Je me contente de renvoyer aux ouvrages ou textes suivants : Aug., *De doctr. christ.*, II, 22 ; Mansi, III, col. 891 ; Roensch, *Itala und Vulgata*, 1869 ; Burkitt, *The old latin and the Itala* (*Texts and Studies*, IV, 3, 1895) ; id., *Tyconius*, p. xi ; Robinson, p. 27, n. 1 ; *Revue d'hist. et de littér. religieuses*, I, 1896, p. 196-198 ; S. Berger, *Bull. crit.*, 1895, p. 242 ; 1896, p. 481-485 ; Gsell, 1892, p. 415, n° 136 ; 1893, p. 211-213, n° 180, et les travaux cités par lui.

⁵ *Acta s. Saturnini*, II, 13 (Ruinart, p. 387, 388).

⁶ Ps. LXXXV, 17 ; cf. *C. R. Inscr.*, 1894, p. 101 ; *Cosmos*, 8 juin 1895, p. 294 ; Delattre, *Les citations bibliques dans l'épigraphie africaine* (*C. R. du III^e congrès scientif. des catholiques*, 1895), p. 210-212. Je rapprocherai quelques autres textes du même ordre, C. I. L., VIII, 10484 et 10549 de Carthage, puis 2218, 8621, 8623, 8624, 10636.

Après les livres canoniques, on conservait encore avec une extrême vigilance dans les archives les procès-verbaux des conciles carthaginois et africains, et les canons promulgués par eux, dont l'ensemble constituait le code religieux de l'Afrique. Lorsque, en 419, on s'occupa de réunir toutes ces ordonnances et d'en former le *Codex canonum Ecclesiae africanae*, on avait sous la main tous les matériaux. On retrouva aussi, cette même année, l'exemplaire des Actes de Nicée, rapporté par l'évêque Caecilianus, qui avait siégé au concile¹. Mais le soin que l'on prenait de tous les documents relatifs à l'histoire ecclésiastique ressort surtout du nombre considérable de pièces émanées soit du pouvoir impérial et de ses représentants, soit de l'autorité religieuse, que les catholiques purent opposer aux donatistes, surtout à la conférence de 411.

Saint Cyprien, exilé, recommande à son clergé de bien noter le jour où succombent les martyrs, afin qu'on puisse, chaque année, à cette date, célébrer leur mémoire ; il désigne même un de ses prêtres² pour en tenir registre exact. En agissant de la sorte, il ne fait, du reste, que sanctionner et renforcer une habitude déjà ancienne. Les Actes des Scilitains, ceux de sainte Perpétue, le témoignage de Tertullien et du diacre Pontius³, nous apprennent que, dès l'origine, Carthage honora ses martyrs. Leur héroïsme était pour elle un titre de gloire, leur vaillance servait d'exemple aux générations à venir, et l'auteur de la Passion de Montanus disait vrai quand il s'écriait, en terminant son récit : « O martyrum gloriosa documenta ! O testium Dei experimenta praeclara, quae ad memoriam posterorum scripta sunt merito, ut quemadmodum de scripturis veteribus exempla, dum discimus, sumimus, etiam de novis aliqua discamus⁴. » A mesure que les persécutions se répétaient, la liste des victimes s'allongea. Lorsque le calme fut rétabli, on continua d'y inscrire divers personnages d'une sainteté avérée. Ainsi cette église, comme toutes les communautés importantes, rédigeait peu à peu ses fastes (*ferialia*)⁵. Les « Passions », « Vies » et « Actes

¹ Héféli, II, p. 301-303.

² *Epist.*, XII, 2.

³ Tert., *De corona mil.*, 3 ; Pontius, *Vita Cypr.*, 1.

⁴ 23 (Ruinart, p. 238).

⁵ *Mart. hieron.*, p. vi ; Schultze, II, p. 96 sq.

proconsulaires », joints à cette nomenclature, en formaient, en quelque sorte, le dossier justificatif¹.

Il nous est parvenu sous le titre de *Kalendarium carthaginiense* un monument hagiographique des plus vénérables². On y voit figurer ces troupes de martyrs si fréquentes en Afrique, les *sancti Timidenses, Scilitani, Maxulitani, Tuburbitani, Volitani, Capitani, Eronenses*, et ceux de la *Massa Candida*, et d'autres encore que désigne le nom de la cité dont ils sont originaires. A côté d'eux prennent place des saints isolés, Cyprien, Mappalicus, Agileus, Catulinus, etc. Enfin les « dépositions » des évêques³ achèvent de donner à cette pièce un caractère tout local², que ne peuvent lui enlever les quelques martyrs étrangers, célèbres dans toute l'Eglise, dont elle accueille le souvenir, non plus que les fêtes générales dont j'ai plus haut rappelé l'objet. Ce texte est loin de représenter l'état définitif des fastes carthageinois ; les quarante-sept anniversaires africains dont il fait mention étaient suivis de beaucoup d'autres, si nous en jugeons par le nombre des chrétiens qui furent certainement immolés en cette ville. Au reste, le Martyrologe hiéronymien, où se fondirent ses anciens catalogues⁴, sans doute d'après des copies antérieures aux Vandales, est beaucoup plus développé pour cette partie que le *Kalendarium*. N'en soyons pas surpris : lorsqu'après la tourmente vandale l'évêque Bonifatius s'occupa de restaurer le culte catholique, les basiliques avaient été pillées, les registres avaient disparu et avec eux les dates précises des martyrs moins illustres. Force lui fut, pour établir un calendrier authentique⁵, de n'y introduire que les saints dont le nom ancien déjà et glorieux avait laissé dans l'esprit des hommes des

¹ Les greffiers de la chancellerie d'Afrique (*instrumentum provinciae*, cf. Apulée, *Flor.*, 9, 31 ; *Cod. Theod.*, IX, 34, 2) conservaient soigneusement les procès-verbaux des audiences proconsulaires, avec les interrogatoires des martyrs ; un jour vint où les chrétiens les retirèrent des archives et les livrèrent à la piété des fidèles. C'est ainsi qu'il nous est donné de lire aujourd'hui la confession des Scilitains, celle de saint Cyprien, ou encore certaines pièces non hagiographiques comme les *Acta purgationis Felicis*.

² Voir ci-dessus, p. 616.

³ Tous n'y figurent pas, mais n'oublions pas que la pièce est mutilée. Elle indique tour à tour Gratus, Genethlius, *Aurelius, Capreolus, Restitutus, Cyprien, Deogratias, Eugenius, Quodvultdeus*; les noms soulignés sont seuls précédés du mot *sanctus*.

⁴ Duchesne, *Mélanges*, V, 1885, p. 146 ; *Mart. hieron.*, p. LXXII.

⁵ C'est à lui en effet qu'il convient d'attribuer le *Kalendarium* ; Duchesne, *Culte*, p. 261, n. 5 ; 265, n. 2 ; 279 ; *Mart. hieron.*, p. LXX.

traces certaines, ou ceux encore dont un hasard inespéré avait conservé la mémoire. Le *Kalendarium carthaginiense* n'est donc qu'une réduction des listes hagiographiques déposées jadis dans les archives.

Le métropolitain, je l'ai dit¹, fixait pour l'Afrique entière la fête de Pâques d'où découlait la suite des fêtes mobiles ; la rédaction des computs était par conséquent confiée à des clercs de son entourage et s'opérait sous sa surveillance. Le *De Pascha computus*, composé en 243 et joint d'ordinaire aux œuvres de saint Cyprien, ne paraît pas devoir être maintenu à son actif². En revanche, nous possédons un écrit *De ratione Paschae*, certainement achevé à Carthage entre le 1^{er} janvier et le 24 mars 455³, dont l'auteur anonyme puise de tous côtés, mais fait preuve de jugement et de finesse dans ce « travail de mosaïque ». Il prend parti pour l'usage latin dans la discussion pendante et s'efforce, moyennant une correction du cycle de quatre-vingt-quatre ans alors en vigueur, d'en démontrer la légitimité. Le même écrivain probablement termina en 463 un *Liber genealogus*⁴ qui descend jusqu'à son époque ; et l'Eglise, qui pouvait souvent l'utiliser, ne manqua pas, je suppose, de le joindre au travail chronologique précédent.

Toute cette organisation, tout cet ensemble d'exercices, d'œuvres et de travaux, dont la plus grande quantité encore nous échappe, sont la preuve du zèle que déployait la communauté pour le service de Dieu. Le peuple, fortement encadré par le clergé, tendait, sous la direction de l'évêque, vers la perfection où doit viser tout chrétien. Ne nous abusons pas cependant ; ni les vertus incontestables de beaucoup de fidèles, ni l'ardeur des clercs, ni l'intelligente initiative des évêques, qui furent souvent des esprits d'élite, ne parvinrent à écarter tous les obstacles du chemin. En racontant l'histoire du christianisme à Carthage, qu'ai-je fait autre chose que de dire les phases d'une lutte sans cesse renaissante ?

¹ Voir ci-dessus, p. 574 sq.

² Ed. Hartel, *Introd.*, p. LXIV sq. ; III, p. 248-271 ; de Rossi, *Inscr. christ.*, p. LXXX.

³ Krusch, p. 5, 138-177, 279-297.

⁴ Publié par Mansi dans les *Miscellanea* de Baluze (I, p. 405-413) et par Mommsen (*Chron. min.*, I, p. 160-196) ; sur l'auteur et la date, cf. Krusch, p. 141-143, et Mommsen, p. 154.

Il fallut d'abord résister aux païens qui détenaient le pouvoir et qui, en Afrique autant qu'ailleurs, sévirent contre les disciples de Jésus. Durant plus d'un siècle les persécutions se succèdent, le sang coule sur les places ou dans l'amphithéâtre. Au lieu d'abattre le courage des victimes désignées, ce combat qui ne se terminait jamais trempa leurs âmes et suscita des légions de martyrs. L'épreuve servit l'Église; Tertullien faisait sans doute allusion à ce qui se passait autour de lui quand il s'écriait : « Semen est sanguis christianorum¹ ! » Enfin l'Empire désarme. Aussitôt un adversaire plus dangereux que le paganisme, parce qu'il avait des intelligences dans la place, mit de rechef la chrétienté en péril; je parle du caractère même des Carthaginois, si incertain, si turbulent, si emporté. Pendant la période précédente, quand l'union était si nécessaire, il n'avait pas abdiqué; c'est lui qui favorisa l'introduction du montanisme, excita Felicissimus et sa faction, soutint les opposants à Rome dans la querelle baptismale, poussa les femmes à se mêler aux intrigues ecclésiastiques. Lorsque le calme extérieur régna, ce besoin d'agitation et d'opposition se donna libre carrière à l'intérieur : alors éclatèrent et se perpétuèrent les funestes excès du donatisme, tandis que manichéens, pélagiens, ariens, d'autres encore, arrivaient du dehors et conquéraient plus d'un adepte. Si l'on voulait dépeindre l'état religieux de Carthage vers le début du v^e siècle, on pourrait répéter avec Bossuet « que, dans ce mélange infini de sectes qui n'avaient plus de règles certaines, le plaisir de dogmatiser... était le charme qui possédait les esprits ». Ceux-là mêmes qui ne s'affiliaient à aucune propagande hétérodoxe n'étaient pas toujours d'une religion très ferme, leur cœur indécis entre l'ancien culte et la foi nouvelle sacrifiait celle-ci en plus d'une occasion ou y mêlait des pratiques d'idolâtrie. La majorité pourtant résistait à ces entraînements ; dégagée pour toujours du paganisme, se gardant avec soin des novateurs, elle s'appliquait de toutes ses forces à maintenir l'intégrité de la doctrine, à défendre ses idées, ses traditions, sa liberté. Elle y déployait cette énergie que Tertullien exagéra, dont saint Cyprien me semble la plus complète et harmonieuse personnification. Le grand homme de Car-

¹ *Apol.*, 50.

thage chrétienne, c'est lui. Il ne fut heureusement que le premier d'une lignée, et, tout en élevant très haut son mérite, il serait injuste de tout ramener à sa personne. N'oublions pas que l'amitié de Cyprien et de Cornelius a été suivie de celles d'Aurelius et d'Augustin, de Dominicus et de Grégoire, et que cette collaboration glorieuse trois fois renouvelée a toujours produit pour leur église les plus salutaires effets.



LIVRE SIXIÈME

BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE

Une grande cité, capitale de province, séjour de fonctionnaires nombreux, habitée par une population dense, où la richesse est fréquente et l'amour du luxe très répandu, est un terrain propice pour les productions de l'art. Tout dominés qu'ils étaient par la soif de l'or, les commerçants de la Carthage phénicienne ne manquaient pas, d'un certain sentiment de la beauté plastique. Les découvertes du P. Delattre et de M. Gauckler dans leurs nécropoles nous ont révélé chez eux un goût prononcé pour les objets travaillés avec adresse. Incapables de créer eux-mêmes rien de tel, ils acquéraient des nations plus habiles, des Egyptiens et des Grecs, ces bijoux, ces terres cuites finement modelées que recèlent les tombes de Byrsa, de Douimès et de Bordj Djedid. Moins exclusivement donnée au négoce, sûre de l'avenir et jouissant comme l'Afrique entière de cette tranquillité que l'Empire lui assura pendant deux siècles et demi¹, la colonie romaine avait plus de motifs et plus de loisirs pour cultiver les œuvres de la paix. Ses habitants en profitèrent pour l'embellir de monuments grandioses, temples, thermes, basiliques, amphithéâtre, cirque, et tous les autres dont le souvenir ou les restes sont arrivés jusqu'à nous. Ils variaient l'aspect des rues, tranchaient sur la banalité des maisons; les architectes y faisaient montre de leurs qualités

¹ Toutain, *Cités*, p. 28-30, 303-308.

techniques. Il fallait décorer l'intérieur de ces édifices; c'est à quoi s'employaient peintres, sculpteurs, mosaïstes, étalant leurs fresques sur les murs, dressant leurs statues de marbre, tapissant le sol d'un pavage multicolore. Parler de l'art à Carthage, ce n'est donc pas prononcer des mots vides de sens.

CHAPITRE I

ARCHITECTURE, PEINTURE

Les matériaux. Avec quels matériaux la ville a-t-elle été bâtie? Pline a déjà répondu à cette question¹ : « Le tuf, écrit-il, est impropre à la construction; il est mou et dure peu. Quelques localités cependant, ainsi Carthage en Afrique, ne possèdent point d'autre pierre. Il se ronge à l'air de la mer, s'effrite sous l'action du vent, se dégrade par l'effet de la pluie. On le protège en recouvrant les murs d'un enduit de poix; un revêtement de chaux le corroderait. » Je pense qu'il s'agit dans ce passage non pas de l'ancienne Carthage détruite depuis deux siècles, mais de la seconde déjà florissante à l'époque où Pline écrivait son *Histoire Naturelle*. Aussi bien, aux deux périodes de son existence, elle utilisa les matériaux que les alentours mettaient à sa disposition. Il existe, en effet, dans les environs et, d'une manière générale, sur les côtes de la Tunisie, un tuf calcaire très sensible aux intempéries². « Cette pierre, toutefois, loin d'être attaquée par la chaux, se conserve fort bien lorsqu'elle est employée en moellons et recouverte de mortier. Il est donc probable que Pline aura confondu ce tuf calcaire avec un calcaire à grain fin, d'une texture analogue à celle de la pierre lithographique, que les environs de Tunis

¹ H. N., XXXVI, 22, 166.

² B., *Fouilles*, p. 50 sq., 53, 61 sq., 122; Tissot, G., I, p. 263 sq.

produisent également en abondance et qui se délite avec plus de rapidité encore sous l'influence des vents de mer succédant aux températures élevées. C'est ce calcaire fin, selon toute apparence, que les Carthaginois enduisaient d'un enduit protecteur de poix ou de bitume recouvert très certainement, bien que Pline n'en dise rien, d'une couche de chaux blanche éteinte, destinée à réfracter les rayons solaires¹. » Les vastes carrières d'El Haouria, entre Sidi Daoud en Noubi (*Missua*) et le cap Bon², leur fournissaient encore un grès coquillier qui résistait beaucoup mieux aux influences atmosphériques; et ils tiraient du Fondouk, au-delà d'Hamman Lif (*Aquae Persianae*)³, sur la route de Tunis à Sousse, une autre sorte de calcaire blanc teinté de rose et d'une grande dureté, en usage encore aujourd'hui : les Arabes le nomment *kadel*⁴. Enfin, à l'intérieur même de la presqu'île carthaginoise, le calcaire tendre du Djebel Khaoui donnait une chaux légèrement hydraulique, de nos jours aussi très appréciée des indigènes⁵.

¹ Tissot, *op. cit.*, I, p. 264. Je rapprocherai le passage où Beulé (*Fouilles*, p. 47) parle « d'une pierre blanche, d'un grain serré, semblable à la pierre que nous préférons pour la lithographie et que les Carthaginois recherchaient pour leurs stèles et leurs inscriptions ». J'ignore si Beulé désigne cette même pierre lorsqu'il mentionne « un calcaire d'un grain plus dur et plus fin (que le tuf), qui provient de carrières situées derrière les collines de l'Ariana à 8 kilomètres de Tunis, à 12 kilomètres de Carthage. J'ai visité ces carrières, qui n'ont pas été exploitées depuis l'antiquité et qui sont à ciel ouvert... Oubliées dans ce lieu désert, elles n'ont pas de nom... C'est de là que les Romains ont tiré les matériaux nécessaires à la construction de l'aqueduc de Zaghwan ». Il est regrettable que Beulé n'ait pas repéré l'endroit d'une façon plus précise. L'*Atlas* (III, El Ariana) n'indique dans cette région que des *carrières de plâtre* sur les pentes nord du Djebel Amar (n° 36). Ces carrières, outre qu'elles ne répondent guère au dire de Beulé, sont à 22 kilomètres au moins de Carthage. Ailleurs enfin (*ibid.*, p. 64) le même auteur mentionne un « calcaire gris, beaucoup plus dur que le tuf ». Peut-être entend-il par là le *saouân*, employé plus anciennement que le *kadel* pour les inscriptions, et parfois aussi pour les sculptures. Cf. S. Marie, p. 29, 133.

² Tissot, *op. cit.*, I, p. 174, 264 sq.; II, p. 137; Vernaz, p. 153; *Miss. cath.*, 1890, p. 94, 298; Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 443, n° 255.

³ *Atlas*, II, La Goulette.

⁴ Tissot, *op. cit.*, I, p. 265; Dusgate, dans Dureau, p. 242 sq.; D., *Fouilles*, p. 101. Le P. Delattre m'a fait observer que le *kadel* fut employé assez tard à l'époque romaine, du moins pour les inscriptions; la plupart des textes gravés sur cette pierre sont chrétiens. Durant la période précédente (D., *Douïmès*, p. 262; *Sup.*, p. 87, 93-95), on se servait du *saouân*, qui est de couleur plus foncée. Pourtant le P. Delattre (*Basil.*, p. 16; cf. Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 439-445) dit que les inscriptions de Damous el Karita sont en *saouân* et en *kadel*, de même celles de l'amphithéâtre (id., *Mém. Ant.*, LVII, 1896, passim) et de divers autres quartiers (*Const.*, XXVIII, 1893, p. 157-188).

⁵ B., *Fouilles*, p. 125-127, 137, 143; *Lettres*, p. 34; S. Marie, p. 32, 187; *Miss.*

Carthage fut donc bâtie en calcaire : le tuf, le grès, le saouân et le *kadel* se reconnaissent dans le mur de Théodose et la série d'absides au sud-ouest de Byrsa¹, dans le monument situé sur le plateau près de la cathédrale, dans le soi-disant palais proconsulaire en avant de la chapelle de Saint-Louis², dans l'aqueduc souterrain de la colline du Petit Séminaire³, au *podium* de l'amphithéâtre⁴, à Damous el Karita⁵.

Pour la décoration intérieure, les architectes se servirent de matériaux d'un autre genre. Tous les visiteurs de Saint-Louis sont frappés du nombre considérable de menus morceaux de marbre qu'ils foulent aux pieds. La plupart des espèces travaillées par les anciens s'y rencontrent. Dugate ramassa : « 1° deux ou trois variétés de marbre blanc statuaire qui paraissent provenir des carrières de Paros et de Luni ; il y en a aussi une variété qu'on peut regarder comme du marbre *Pentélique* ; 2° plusieurs variétés de marbre *Cipolin* ; 3° le marbre *jaune de Sienne*, en fragments nombreux ; 4° le marbre connu en Italie sous le nom de *Pavonazzo* ; 5° on trouve aussi en très grande quantité, et quelquefois en blocs de plusieurs pieds cubes, le beau porphyre feld-spathique, connu sous le nom de *Verde-antico* ; 6° le porphyre rose d'Égypte⁶ ». Ces indications d'origine ne sont pas d'une authenticité absolue ; Beulé prétend, en effet, avec beaucoup de vraisemblance, que le marbre blanc « semblable au Paros... transparent avec ces taches heurcuses qui imitent le grain de la peau humaine », au lieu d'être importé de Grèce ou d'Italie, venait des environs de Philippeville et de

cath., 1894, p. 590. La tradition que Dugate (Dureau, p. 243, n. 4) rapporte, d'après Hendreich, et qui fait venir des environs de Lilybée, en Sicile, les pierres qui servirent à construire les murs de la première Carthage, n'est donc guère acceptable.

¹ Tissot, *G.*, I, p. 265 ; B., *Fouilles*, p. 39, 59 ; D., *Fouilles*, p. 401 sq. ; *Miss. cath.*, 1896, p. 491.

² B., *Fouilles*, p. 69, 71. Je devrais ajouter aux ports (*ibid.*, p. 98, 103, 107) si l'on pouvait fixer l'âge des matériaux découverts par Beulé ; il les tient pour romains (p. 101).

³ Vernaz, p. 15.

⁴ Delattre, *Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 159.

⁵ *Miss. cath.*, 1886, p. 92, 136, 152 ; *Cosmos*, 21 mars 1896, p. 501, n. 1.

⁶ Dureau, p. 246 ; cf. D., *Fouilles*, p. 97 sq., 103-105 ; *Basil.*, p. 7 ; *Miss. cath.*, 1886, p. 79, 101 (marbre noir), 129 (marbres bleuâtre et vert) ; 1895, p. 22 ; 1896, p. 177 ; *Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 140-184 (marbres gris, blanc, blanc veiné, bleuâtre, brèche africaine) ; *Consl.*, XXVIII, 1893, p. 157-182 (marbres gris, blanc, bleuâtre, moucheté) ; Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 439-445 (marbres gris et blanc) ; *Cat. Alaoui*, p. 40, n° 43 (marbre noir) ; S. Marie, p. 13, 28, 192 ; B., *Fouilles*, p. 18, 41, 44, 48, 63, 69 sq. ; Rochas, p. 87.

Bône (carrières du Djebel Filfila et du cap de Garde)¹. De toute manière, il y a lieu d'ajouter à la liste le beau marbre *numidique* jauné et rouge de Chemtou (*Simithu*) que Dugate ignorait². Je signalerai, en outre, la présence sur Byrsa du porphyre, puis de l'onyx³ que, sans sortir d'Afrique, on pouvait extraire des carrières maurétaniennes d'Aïn Tekbalet, de Bled Rekkam ou d'Ardja el Beïda⁴. Le granit gris⁵ et même le granit rose⁶ apparaissent aussi en divers endroits des ruines. Je ne saurais dire s'ils sont également de provenance africaine, ou s'ils ont été importés comme le *cipollino* et le *paronazetto*.

Les procédés
de construc-
tion.

Les calcaires taillés, soit en blocs de grand appareil⁷, soit en grandes et épaisses briques carrées⁸, soit en petits cubes destinés à former un *opus reticulatum* très régulier⁹, n'étaient de toute façon que le vêtement extérieur de la construction. Le corps même des édifices se composait d'un blocage uni par un mortier si résistant que Beulé, pour le désagréger, à Byrsa, dut avoir recours à la mine. Ce blocage est, pour l'ordinaire, tout ce qui subsiste des monuments. Ceux dont il vient d'être question en note en offrent des spécimens, et aussi les citernes de La Malga, les cimetières de Bir el Djebbana, la villa de

¹ Beulé, *ibid.*, p. 49, 70, 74; Tissot, *op. cit.*, I, p. 260 sq.; D., *Basil.*, p. 7.

² Tissot, *ibid.*, p. 259-263; II, p. 278; Cagnat, *Arch. miss.*, 1885, p. 102 sq.; *Bull. épigr.*, VI, 1886, p. 21; *Revue générale des sciences*, 1896, n° 22, p. 1055 sq.; Saladin, *Arch. miss.*, 1892, p. 387 sq.; *Cat. Alaoui*, p. 35, n° 2; Toutain, *Sur l'histoire des carrières de marbre de Simithu* (note communiquée au Congrès de Carthage, 1896; D., *Sup.*, p. 94; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 158 sq.; Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 441, n° 233.

³ D., *Fouilles*, p. 97; *Miss. cath.*, 1896, p. 177.

⁴ Cf. Aug. Audollent, *Bull. Ant.*, 1896, p. 284-288.

⁵ A Byrsa (D., *Fouilles*, p. 105; *Miss. cath.*, 1896, p. 152, 239, n. 1); dans la plaine (S. Marie, p. 29); à Damous el Karita (*Miss. cath.*, 1886, p. 129).

⁶ S. Marie, p. 205.

⁷ Mur de Théodose, édifice voisin de la cathédrale, palais proconsulaire, Damous el Karita (D., *Fouilles*, p. 100; *Tomb. pun.*, 1891, p. 52; *Miss. cath.*, 1886, p. 89, 129, 136; 1896, p. 151, 191; B., *Fouilles*, p. 39, 40, 53, 59 sq.; S. Marie, p. 164, 168, 205; aqueduc de la colline du Petit Séminaire (Vernaz, p. 13; aqueduc de Bord Djedid *ibid.*, p. 152; cf. Rousseau, *Rev. arch.*, VII, 1858, p. 260).

⁸ Absides du sud-ouest de Byrsa (B., *Fouilles*, p. 39, 63 sq.; D., *Fouilles*, p. 101 sq.; C. R. *Inscr.*, 1893, p. 153; *Miss. cath.*, 1896, p. 152, 191; amphithéâtre (Falbe, p. 39 sq.).

⁹ B., *Fouilles*, p. 50; cf. D., *Tomb. pun.*, 1891, p. 52; *Miss. cath.*, 1896, p. 199. Le même auteur (p. 53, n. 2) a étudié les divers mortiers qu'il rencontrait dans ses fouilles: il en énumère onze espèces. « outre les mortiers ordinaires et le ciment romain »: je me contente de renvoyer à sa liste. Cf. Saladin, *Arch. miss.*, 1887, p. 2, n. 1.

Scorpianus, les thermes d'Antonin, les quais des ports, un égout près des citernes de Bordj Djedid, la maison byzantine de Byrsa¹. Il est formé surtout de petites pierres calcaires; mais, dans les voûtes, on y mêlait assez fréquemment « des pierres volcaniques, rouges et noires... à cause de leur extrême légèreté. Les navires qui avaient déchargé leur cargaison en Sicile ou en Sardaigne rapportaient ces pierres en guise de lest². »

Ce procédé n'est pas le seul qu'on employât pour alléger les voûtes. On y parvenait d'une façon non moins certaine en insérant au milieu de la maçonnerie « de petits cylindres creux en terre cuite rayés de stries horizontales, ouverts par la base, terminés au sommet par un goulot étroit. Ces cylindres s'engageaient les uns dans les autres, de manière à former des arceaux. Les arceaux, juxtaposés et entourés d'une épaisse couche de chaux, constituaient des voûtes légères, économiques, de courte portée, tout à fait en harmonie avec les modestes exigences de la vie privée³ ». Ces « briques tubulaires », ainsi que les nomme encore Beulé, sorte de bouteilles en terre cuite blanche, mesurant 0^m,10 à 0^m,15 de longueur, 0^m,05 à 0^m,06 en largeur, sont des plus communes. On les a signalées à Byrsa⁴, sur la colline du Petit Séminaire⁵, près des citernes de Bordj Djedid⁶; j'en ai vu dans une chambre de la villa de Scorpianus, qui appartenaient, non pas à la voûte, mais au mur⁷. L'emploi en était général dans l'Afrique romaine⁸.

¹ Sainte Marie (p. 204) mentionne aussi la *spina* du cirque. Cf. encore B., *Fouilles*, p. 7, 28, 36, 41, 44, 51, 100 sq., 112; Vernaz, p. 14, 24; Saladin, *Arch. miss.*, 1892, p. 403; D., *Fouilles*, p. 99 sq.; *Miss. cath.*, 1896, p. 190 sq.

² B., *Fouilles*, p. 52.

³ *Ibid.*, p. 53. Ce mode de construction est encore en usage en Tunisie.

⁴ *Ibid.*, p. 39.

⁵ Vernaz, p. 16.

⁶ S. Marie, p. 26; il croit à tort que ces tubes servaient à « la ventilation des murs ».

⁷ Le P. Delattre (*Fouilles*, p. 97; *Miss. cath.*, 1896, p. 177) a remarqué au flanc de Byrsa, dans ce qu'il appelle une maison byzantine, une variété intéressante de ce procédé architectural; c'est « une portion de voûte faite avec de grosses cruches noyées dans le mortier ». Je ne pense pas que les amphores qui entrent dans la composition du mur si intéressant situé au sud-ouest de Byrsa doivent être assimilées à cette dernière construction. Voir ci-dessus, p. 275-277, et *Miss. cath.*, 1896, p. 191.

⁸ On en a signalé des exemples à Sidi-Mohammed el Gebiouï (*Arch. miss.*, 1887, p. 35 sq., fig. 44, 45), à Feriana (*ibid.*, p. 118, fig. 210), au Kef (*ibid.*, p. 215), à Ségermès (*Bull. arch.*, 1893, p. 433), à Hadjeb el Aïoun (*ibid.*, 1894,

Beulé avait observé qu'en dehors de ces cylindres la brique n'existait presque nulle part dans le gros œuvre. Seul le palais proconsulaire lui en avait offert, au-dessous des caissons de la voûte, un rang épais de 0^m,40¹. Les fouilles ultérieures ont ajouté quelques exemples à celui-là : citernes de Bordj Djedid², aqueduc souterrain de la colline du Petit Séminaire³, Damous el Karita⁴, *caldarium* sur Byrsa⁵. Il paraît bien, de toute manière, que Beulé n'a guère exagéré. Les Romains ont fait peu d'usage de la brique ; lorsqu'il s'en servent, c'est toujours en petite quantité. Ils avaient la pierre en abondance et n'éprouvaient pas le besoin, comme en Italie, de recourir à des matériaux factices. Ce fait précis justifie l'assertion de M. Saladin que « les types empruntés à l'influence centrale de Rome se modifient de telle ou telle façon, suivant que les provinces fournissent tels ou tels matériaux, suivant le climat et suivant les traditions locales⁶ ».

Ce mot de traditions ne doit pas surprendre, même à Carthage, puisque dans la colonie de César et d'Auguste l'élément punique avait une importance incontestable. Les habitants de race phénicienne transmirent les vieilles méthodes aux vainqueurs ; et ceux-ci, sans renoncer aux principes architectoniques qu'ils apportaient de Rome, surent les accommoder aux exigences de la situation et donnèrent parfois à leurs monuments un caractère composite qu'il est intéressant de constater au passage. Certains ouvrages puniques, ayant échappé tout entiers à la destruction, servirent de nouveau et furent enchâssés dans les constructions romaines. Deux branchements de l'aqueduc qui traverse la colline du Petit Séminaire « dont la voûte est formée de dalles plates arc-boutées l'une contre l'autre sans addition de mortier », « une citerne rectangulaire formée d'assises de pierres de taille de très grande dimension » à laquelle aboutit un des branchements, ont été classés par

p. 293), à Dougga (*Nouv. arch. miss.*, 1892, p. 382), à Chemtou (*ibid.*, 1892, p. 397, 400, n. 1), à M'daourouch (Gsell, *Recherches archéologiques*, p. 412); cf. *Instructions*, p. 122, fig. 102. Sur l'usage de ces poteries en Italie, voir Huelsen, *Roem. Mitt.*, XII, 1897, p. 86.

¹ B., *Fouilles*, p. 51-53, 69.

² Delattre, *Mélanges*, XI, 1891, p. 54; *Fouilles*, p. 421.

³ Vernaz, p. 16.

⁴ *Miss. cath.*, 1886, p. 152.

⁵ *Bull. épigr.*, V, 1885, p. 91.

⁶ *Nouv. arch. miss.*, 1892, p. 402; cf. La Blanchère, *Rev. arch.*, XIV, 1889, p. 264.

Vernaz dans l'architecture punique¹. J'en dirai autant d'un puits de 39 mètres dont l'appareil décèle un âge très reculé ; il est creusé sur la pente de Byrsa du côté de la mer². Les Romains, au lieu de modifier ces constructions, se bornèrent donc très sagement à les adapter à leurs propres besoins.

La coration. Tout en mettant à profit l'expérience et, dans une mesure restreinte, les créations de leurs devanciers, ils n'en ont pas moins fait surtout œuvre personnelle. Nous l'avons constaté par la structure générale de leurs monuments ; nous en serons encore mieux persuadés si nous jetons un coup d'œil sur la décoration dont ils les revêtent. Elle ne s'écarte guère de celle qu'on est habitué à voir en Italie : tantôt les murailles intérieures reçoivent un simple enduit, tantôt elles sont plaquées de marbre ou couvertes de fresques. Je m'occuperai bientôt de ce dernier mode d'ornementation, envisageons d'abord les deux autres. A la rigueur, les trois systèmes pourraient se ramener au premier ; qu'on tapissât les murs de marbre ou de fresques, on étendait toujours au préalable sur la pierre une couche intermédiaire formant coussin ; parfois cependant, et c'est ce qui distingue le premier cas, l'enduit restait seul. Les choses se passaient ainsi, à n'en pas douter, chez les petites gens hors d'état de payer un peintre ou un marbrier, ou encore dans les parties secondaires des édifices³. Cet enduit variait d'épaisseur et de qualité suivant l'endroit où on l'étendait ; dans l'aqueduc de la colline du Petit Séminaire, le lit est de 0^m,03 pour résister à l'action de l'eau ; dans le corridor de Teurf el Djebel, c'est à peine s'il atteint 0^m,01 ; à Gamart, il est d'une blancheur et d'une finesse extrêmes. Parfois même le stuc qui cachait ainsi les parois s'enlevait en délicates moulures⁴ ; le cas n'est pas rare aux tombeaux des *officiales*⁵. Les calottes

¹ Vernaz, p. 17-19. Sur ce mode de voûte punique, cf. *Miss. cath.*, 1890, p. 129 sq., 143, 179, 189 sq.

² *Cosmos*, 14 et 21 mars 1896, p. 467-469, 502, n. 1.

³ Exemples : le corridor d'accès de la chapelle de Teurf el Djebel (voir ci-dessus, p. 295, et *Cosmos*, 14 mars 1896, p. 471 sq.), la terrasse extérieure des tombes de Gamart (B., *Fouilles*, p. 129 ; *Miss. cath.*, p. 626, l'intérieur de certaines tombes de la même nécropole (S. Marie, p. 33 sq. ; B., *Fouilles*, p. 128, 137, 139 ; *Miss. cath.*, 1890, p. 94 ; 1894, p. 614-616), l'aqueduc souterrain de la colline du Petit Séminaire et des égouts voisins des citernes de Bordj Djedid (Vernaz, p. 15, 24, 26), le palais proconsulaire (B., *Fouilles*, p. 69-72), une tombe punique de Bordj Djedid (*Miss. cath.*, 1890, p. 288) ; Beulé (p. 41, 42, 58) parle même d'une maison de Byrsa pavée en stuc.

⁴ Gauckler, *C. R. Inscr.*, 1899, p. 159.

⁵ *Cat. Alaoui*, p. 61, n° 112 ; *Musée Lavigerie*, p. 31, pl. VII, 2 ; p. 37, pl. VIII, 5.

hémisphériques du palais proconsulaire offrent des rangées de caissons de stuc blanc en losanges, garnis « de moulures en relief qui représentent des oves, des fers de lances et des canaux de beaucoup plus petite proportion ¹ ». Dans telle sépulture de Gamart, le stuc porte des rinceaux; dans telle autre, des personnages encadrés, « deux génies ailés tenant un médaillon circulaire qui devait contenir un buste en relief ». Mais la plus curieuse des décorations de ce genre est celle d'un caveau du Djebel Sani at Tsenira (à Gamart); tout autour règne une frise chargée de scènes de vendange; des cadres avec personnages, des rinceaux, des feuillages complètent cet ensemble vraiment artistique ². Ce sont là des exceptions, l'enduict de plâtre nu était d'un usage beaucoup plus fréquent. Nous aurions, sans doute, à en mentionner plus souvent l'emploi si les maisons particulières avaient échappé à la lente destruction des siècles. Dans les grands monuments, qui ont mieux résisté, on introduisait de préférence le marbre dont les teintes nuancées flattaient le regard.

La plupart des marbres énumérés plus haut ont été utilisés de cette façon ³. Les plaques, généralement peu épaisses, reposaient sur 0^m,05 de ciment; on les fixait à la muraille au moyen de crampons de bronze dont Beulé signale la trace, surtout au palais du proconsul ⁴. Le marbre contribuait encore autrement à la beauté des édifices. Arrondi en colonnes, il soutenait les plafonds et les voûtes ⁵; on fouillait les espèces

¹ B., *Fouilles*, p. 69. Dans les ports aussi Beulé a constaté la présence du stuc; la couche n'avait pas moins de 0^m,02 aux entablements (*ibid.*, p. 103-105). Mais je ne cite ce fait que pour mémoire, tout ce qui a trait aux ports étant trop incertain.

² Voir ci-dessus, p. 160-163, et Beulé, *ibid.*, p. 41; *Miss. cath.*, 1894, p. 616, 625; Saladin, *Nouv. arch. miss.*, 1892, p. 539, n. 2 et fig. 148: « A Carthage, comme en Sicile, on revêtait fréquemment de stuc les sculptures en pierre tendre, autant pour en protéger la surface que pour pouvoir traiter avec finesse le modelé de l'objet »; par exemple une chimère et un fragment de corniche en pierre tendre du musée de Saint-Louis (*Musée Lavignerie*, p. 68, pl. XVII, 3).

³ Thermes d'Antonin (marbre blanc; Vernaz, p. 166); temple d'Esculape (marbre blanc; S. Marie, p. 166; B., *Fouilles*, p. 75 sq.); maison byzantine au flanc de Byrsa (marbres multicolores, porphyre vert et rouge; D., *Fouilles*, p. 97 sq., cf. p. 103; *Miss. cath.*, 1896, p. 177); temple rond fouillé par Davis (*Cipollino* de 0^m,02 d'épaisseur; Davis, p. 289 sq.; B., *Fouilles*, p. 44 sq.); palais proconsulaire (marbres de tout genre; B., *Fouilles*, p. 69 sq.); Damous el Karita (marbres de tout genre; *Miss. cath.*, 1886, p. 80, 89, 91, 136).

⁴ *Fouilles*, p. 69 sq.

⁵ Les architectes de Carthage construisaient beaucoup en voûtes. Le cintre se rencontre dans les monuments les plus divers: palais proconsulaire, absides

les plus précieuses pour les transformer en chapiteaux ; souvent deux couleurs différentes étaient associées pour plus de variété. D'ordinaire le fût était monolithe ; parfois, la base, le fût et le chapiteau sortaient en une seule pièce du même bloc¹. Le granit se taillait, lui aussi, en colonnes² ; le P. Delattre a même exhumé des chapiteaux en *kadel* à Damous el Karita³ ; il semble, néanmoins, que les préférences des architectes et des habitants fussent pour le marbre et le calcaire⁴. Colonnes et pilastres, tantôt lisses, tantôt cannelés, se terminaient par de beaux chapiteaux dont on a recueilli une ample moisson. On les conserve dans le jardin de Saint-Louis, et, avec une faible partie d'entre eux, il a été facile de dresser deux pyramides qui font l'admiration de tous les visiteurs⁵. Beaucoup annoncent une bonne époque, les feuillages les plus divers s'y enroulent avec grâce. Presque tous sont corinthiens, quelques-uns composites ; j'en connais un seul d'ordre ionique⁶, et peut-être un autre d'ordre dorique⁷.

et citerne de Byrsa, maison byzantine, les deux grandes citernes, amphithéâtre, tombes de Gamart, aqueducs souterrains, basilique de Damous el Karita (B., *Fouilles*, p. 66-72, 132, 140 ; *Lettres*, p. 38 sq. ; Vernaz, p. 14, 18-20, 152 ; *Miss. cath.*, 1883, p. 370 ; 1886, p. 78, 91, 136 ; D., *Basil.*, p. 7 sq. *Fouilles*, p. 97) ; une voûte d'arêtes existe dans la chapelle de Teurf el Djebel (*Cosmos*, 14 mars 1896, p. 470 sq.).

¹ Je n'essaierai pas de donner ici la liste même sommaire des colonnes ou pilastres, non plus que des chapiteaux exhumés du sol de Carthage : je renvoie aux auteurs, surtout aux suivants : B., *Fouilles*, p. 73 sq. ; 105 (il y parle d'un fragment de colonne en marbre de Numidie long de 3^m,80 ; ce n'était que le tiers du fût), 109 (les colonnes des ports sont-elles puniques ou romaines ?) ; S. Marie, p. 13, 166 ; D., *Basil.*, p. 5-7 ; *Bull. arch.*, 1890, p. 449 ; 1893, p. 97 sq., 105 ; *Miss. cath.*, 1886, p. 78 sq., 89, 101, 136, 148, 150 ; 1896, p. 177 ; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 171 ; Rochas, p. 87 ; *Cat. Alaoui*, p. 40, nos 42, 43 ; *Cat. som.*, n° 3000 ; Davis, p. 60 ; Francks, p. 222 ; Houdard, p. 24 sq.

² Le plus beau spécimen est l'énorme fût de colonne en granit rose disputé et enlevé à Beulé (*op. cit.*, p. 19 sq.) par le bey ; il git aujourd'hui dans la cour qui précède le musée du Bardo ; le diamètre mesure environ 1^m,45 (cf. S. Marie, p. 205). Le P. Delattre mentionne (*Fouilles*, p. 105 ; cf. *Tomb. pun.*, 1891, p. 52) un tronçon de 4^m,15 de long trouvé sur les pentes de Byrsa.

³ *Miss. cath.*, 1886, p. 129.

⁴ *Cat. Alaoui*, p. 37, nos 18, 22 ; p. 38, nos 30, 31.

⁵ Je ne veux pas omettre deux chapiteaux de travail soigné et de grandes dimensions qui sont dressés sur des fragments de colonnes à La Goulette, devant les bureaux de la direction de l'artillerie.

⁶ *Cat. Alaoui*, p. 33, n° 2. Beulé (*op. cit.*, p. 44, 76 sqq.) prétend que le temple de Jupiter était ionique ; ses arguments ne me paraissent pas décisifs voir ci-dessus, p. 287). Il attribue le temple d'Esculape au corinthien (*ibid.*, p. 29, 74-76).

⁷ *Cat. Alaoui*, p. 38, n° 23 ; voir deux fûts de colonnes doriques, *ibid.*, p. 40, n° 42.

C'est encore à Saint-Louis qu'il faut aller si l'on veut prendre une idée des sculptures sous lesquelles disparaissaient les frises, les corniches, les frontons. Une multitude de fragments¹ ont été encastrés dans le mur d'enceinte auquel ils font une parure quelque peu bigarrée. On y passe en revue tous les motifs familiers aux ornemanistes romains : files de perles et d'oves, rais de cœur et modillons courant le long des rampants, feuilles d'acanthé, de chêne et de laurier, pampres avec leurs grappes qui s'entremêlent et grimpent dans un harmonieux dessin aux pieds-droits des arcs ; çà et là se détache un caisson carré au milieu duquel s'épanouit une fleur², il est tombé de quelque voûte. Nous devons nous résoudre à ignorer toujours d'où ont été arrachés le plus grand nombre de ces morceaux, à quel ensemble ils appartenaient. Ils dénotent en général la main d'un praticien rompu à toutes les difficultés, habile à travailler les matières dures, granit, marbre ou onyx, à y découper les plus délicates figures ; et plus ils nous plaisent par leur exécution soignée, plus ils nous portent à déplorer la disparition de tous ces beaux édifices dont la Carthage du n^e siècle s'enorgueillissait à bon droit. Du moins, grâce à ces débris, nous sommes à même de nous les figurer à peu près. Leur aspect général devait répondre assez exactement à ce que l'Italie nous a conservé de la même période³ ; ils n'auraient pas fait mauvaise figure même à Rome⁴.

L'art de bâtir atteignit donc à Carthage un haut degré de

¹ J'ai photographié à La Goulette, devant les bureaux de la direction de l'artillerie, deux morceaux presque entiers ; l'un est une sorte de tympan cintré avec un grand vase de fleurs dans le champ, en bordure trois rangs de perles, d'oves et de rais de cœur ; l'autre posé aujourd'hui à plat et formant une table ronde est envahi par une végétation qui ne permet de distinguer que la bordure analogue à la précédente.

² Saladin, *Nouv. arch. miss.*, 1892, p. 538, fig. 148 ; *Cat. Alaoui*, p. 39, n^o 35 ; p. 42, n^o 57 ; p. 96, n^o 452 ; *Monuments*, p. 150 sq. ; *Musée Lavignerie*, p. 67, pl. XVII, 1.

³ Toutain, *Cités*, p. 108-110.

⁴ Je groupe ici quelques détails de construction qui n'ont pas pu trouver place dans le tableau d'ensemble que je viens de tracer. Le P. Delattre a extrait de Damous el Karita des tuiles plates et des tuiles faitières qui garnissaient le toit (*Miss. cath.*, 1886, p. 150) ; le sol de la basilique et de l'*area* qui lui est attenante était pavé de dalles de marbre blanc, de *kadel* ou de *saouân* (*ibid.*, p. 79, 136, 152) qui provenaient de sarcophages (je parlerai plus loin des pavages de mosaïque) ; la cour de la maison byzantine était dallée, de même que la rue qui l'avoisine (*ibid.*, 1896, p. 176, 190 ; D., *Fouilles*, p. 97, 100). C'est ici le lieu de rappeler, avec Beulé (*op. cit.*, p. 132), la *platea lithostrata* de l'*hieron* de Caelestis ; mais il s'égare lorsqu'il se demande si les tombes de

perfection. Parmi les rares masses architecturales dont nous sommes à même d'étudier la structure, la plupart justifient cette conclusion : les matériaux sont bien assemblés¹, le souci du détail ne fait pas perdre de vue l'ensemble, dans les ouvrages souterrains le mode de construction s'adapte à la nature des terres traversées², la méthode est sobre, l'art en pleine possession de ses moyens. En plusieurs endroits cependant, les investigations de Beulé, de Vernaz, du P. Delattre ont mis au jour des pans de murs qui trahissent un travail hâtif, désordonné. Cette façon négligée est évidente dans un égout et un aqueduc contigus aux citernes de Bordj Djedid³, dans une abside au flanc de Byrsa, en certaines parties du palais proconsulaire, aux quais des ports⁴, à Damous el Karita, surtout dans le dallage⁵. L'exemple le plus caractéristique est celui du mur de fortification de Byrsa⁶, où les objets les plus divers, corniches, bases, tambours de colonnes, débris de statues, ont été jetés pêle-mêle dans la construction⁷. Ces faits s'expliquent sans peine, si l'on se souvient que cette enceinte ne remonte pas au-delà de Théodose II, c'est-à-dire au premier tiers du v^e siècle ; peut-être serait-on encore plus près de la vérité en attribuant le désordre qu'on y constate à une réparation de l'âge byzantin. Il n'y a que peu de traces de ces remaniements maladroits ; en effet, les monuments restaurés de cette façon devaient être promptement ruinés. D'ailleurs les Byzantins consolidèrent les parties hautes beaucoup plus que les fondations ; leur œuvre écroulée la première est donc devenue bien vite la proie des pillards et des chercheurs de pierre.

Pour faire mieux qu'ils ne firent le loisir leur manqua,

Garnat n'ont pas fourni les pierres de ce dallage. On a encore exhumé de Byrsa quelques fragments de bois, de fer, de cuivre, de plomb, d'étain (D., *Fouilles*, p. 98 ; B., *Fouilles*, p. 55 sq., 64, 69) dont on ne saurait fixer l'emploi.

¹ Cf. Roy.

² Vernaz, p. 14, 152. Je n'ai pas vu le *Mémoire sur les caractères de l'architecture de l'Afrique romaine*, 8^e, s. d., 12 p., présenté au Congrès archéologique de Tournay par M. Carton.

³ *Ibid.*, p. 24, 26.

⁴ Beulé, *op. cit.*, p. 63, 72, 107.

⁵ *Miss. cath.*, 1886, p. 79, 136, 148, 152 ; D., *Basil.*, p. 7.

⁶ Voir ci-dessus, p. 274 ; *Miss. cath.*, 1896, p. 191.

⁷ Dans une dépendance de Damous el Karita, j'ai remarqué un mur composé de tambours de colonnes sur champ et juxtaposés ; mais ce mur bien façonné n'offrait pas l'apparence d'une construction hâtive.

surtout le talent. A cette époque, la décadence est partout sensible ; les ressources dont disposait Carthage l'en avaient défendue plus longtemps que le reste du pays ; le mal l'atteignit à son tour, il était sans remède. Ses progrès, quoique lents, remontaient déjà loin en arrière. Dès le iv^e siècle, le sens du beau s'affaiblit, la veine artistique s'appauvrit. Ne voyons-nous pas Constantin demander au proconsul d'Afrique¹ qu'on forme beaucoup d'architectes et le prier de diriger dans cette voie les jeunes gens qui terminent leurs études ? Pour les y attirer, il les exempte d'impôts, eux et leurs parents, et leur assure un salaire convenable pendant qu'ils apprendront leur métier. Cette intervention de l'empereur ne s'expliquerait guère s'il n'y avait eu à ce moment pénurie d'artistes. Il n'était pas besoin de provoquer ainsi les vocations pendant les siècles antérieurs où la paix favorisait le développement des qualités esthétiques, où le goût produisait des œuvres achevées.

II

La peinture. De tous les arts plastiques, la peinture est celui qui se suffit le moins à lui-même. Dès que l'enduit qui la supporte se désagrège (il ne s'agit que de la peinture murale), elle périt sans retour ; la fragilité de ce genre d'ouvrages peut faire prévoir que notre récolte sera maigre.

A ma connaissance, il n'a été déblayé à Carthage qu'une seule fresque vraiment digne de ce nom. Sans doute les archéologues ont indiqué à maintes reprises l'emploi des couleurs² à l'intérieur des édifices. Falbe³ mentionne « de faibles restes d'une peinture à fresque » dans une ruine située au nord-est des citernes de Bordj Djedid. Beulé retrouve dans les absides de son palais proconsulaire « de grandes briques épaisses... lisses d'un côté, striées de l'autre » ; sur cette dernière face est appliqué un stuc très fin qui « pouvait recevoir des couleurs

¹ *Cod. Theod.*, XIII, 4, 1 ; la loi fut promulguée à Carthage le 27 août 334. Une loi de 374 (*ibid.*, 4) accorde aussi de nombreuses immunités aux peintres d'Afrique.

² Il sera question ci-dessous (p. 643) de plusieurs statues peintes.

³ P. 33 ; il y voit des « bains ».

et une décoration peinte ». L'examen des caissons de la voûte et d'autres endroits de la même construction confirme son hypothèse¹. Elle se vérifie encore à propos de quelques fragments qu'il revendique pour le temple d'Esculape². Au Djebel Khaoui, des tombes étaient peintes en rouge et en vert; toutefois la couleur n'y semble introduite que pour rehausser les délicats reliefs du stuc³. M. Gauckler cite, près de Bordj Djedid, de « nombreux fragments de stucs peints de vives couleurs et d'un style tout pompéien⁴ ». Enfin Vernaz⁵ écrit que les murs des thermes d'Antonin conservent des traces de grossières peintures. Ces documents nous autorisent simplement à conclure que l'ornementation picturale était assez commune à Carthage. Une vitrine du musée de Saint-Louis renferme un débris sauvé de la villa de Scorpionius qui offre un peu plus d'intérêt; il représente un cerf sur fond rouge. Le P. Delattre a vu un cygne aux thermes de La Malga⁶. Mais pour obtenir une scène à peu près entière, il a fallu attendre jusqu'à l'année 1895.

C'est encore le P. Delattre qui nous a ménagé cette surprise⁷. La chapelle souterraine qu'il rencontra d'une manière toute fortuite à Teurf el Djebel se composait d'un corridor d'accès et d'une salle longue de 5^m,50, large de 3^m,80, qui servait d'oratoire proprement dit. Au fond de cette pièce, vis-à-vis de l'entrée dans une arcade qui fait songer aux *arcosolia* des catacombes romaines, s'étale une fresque qui ne mesure pas moins de 3^m,75 en longueur et de 1^m,38 en hauteur à la partie centrale. Le personnage principal est un saint: « La

¹ *Fouilles*, p. 52, 69-72.

² *Ibid.*, p. 75. Il se refuse à attribuer aux Romains certaines moulures des ports avec traces d'un rouge et d'un jaune fort crus (*ibid.*, p. 103-105).

³ *Ibid.*, p. 141; *Miss. cath.*, 1894, p. 616; 1895, p. 20.

⁴ *C. R. Inscr.*, 1899, p. 159. La Société pour l'exploration de Carthage avait déjà signalé dans les mêmes parages une maison avec peintures de style pompéien (*Excursions*, p. xi, pl. IV, 7; Franks, p. 222, n° 2, cf. p. 225, n° 4). Voir aussi Houdard, p. 20 sq.

⁵ P. 166; elles furent dans la suite cachées sous un revêtement de marbre. Les lettres de l'inscription qui a permis de restituer ces termes à Antonin portaient encore des traces de couleur rouge (*ibid.*, p. 165); de même des textes funéraires de Gamart (S. Marie, p. 33); *Miss. cath.*, 1894, p. 614 sq.; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 161, 171.

⁶ *Miss. cath.*, 1883, p. 107; cf. p. 378 (Damous el Karita), 374 (palais proconsulaire).

⁷ Héron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1895, p. 159-162; 1896, p. 229; *Cosmos*, 14 et 21 mars 1896, p. 467-472, 497-502; voir ci-dessus, p. 295.

tête est nimbée. Les traits du visage conservent beaucoup d'expression et de vigueur. Le costume paraît être celui d'un évêque. Il se compose d'un manteau de couleur brune sur une tunique blanche ornée du *clavus* et de *calliculae*... A gauche du saint, qui occupait le milieu du tableau, on voit les restes d'un autre personnage dont la tête et le bas du corps ont disparu. Les mains étaient jointes et les poignets garnis de bracelets. A côté on voit encore les traces de deux personnages secondaires, de petites dimensions. L'un tient de la main droite un objet qu'on est tenté de prendre pour une palme; l'autre paraît être un ange. Enfin, à l'extrémité du tableau, une palme est très visible. L'ensemble du tableau devait se composer de trois personnages principaux et de chaque côté, de deux figures accessoires, représentant sans doute un fidèle et un ange... Une bande rouge, large de 0^m,08, entourait complètement le tableau. Dans la partie supérieure, on reconnaît une draperie disposée en festons et dont il subsiste des traces de couleur jaune. »

L'état du morceau ne permet guère de décider quelle est la figure imberbe et nimbée qui occupe la place d'honneur. M. Héron de Villefosse inclinerait à y reconnaître le Christ parlant, et il la rapproche d'un « type assez rude, plusieurs fois rencontré en Afrique, notamment sur un sarcophage de Lambèse¹ »; le P. Delattre pense à saint Cyprien bénissant. Ils ne sont affirmatifs ni l'un ni l'autre; je le serai moins encore, puisque je n'ai pas vu l'original et qu'aucune inscription, aucun attribut significatif ne l'éclaire. Je me contenterai d'ajouter, avec M. Stevenson², que cette peinture ne rappelle en rien l'art byzantin; selon toute vraisemblance, elle doit être attribuée au v^e siècle. Les renseignements sur la technique font encore défaut. On nous apprend seulement que le peintre n'avait point appliqué ses couleurs sur le mur nu; un enduit les supportait, qui a disparu en maint endroit. Ce revêtement régnait aussi, je l'ai dit, le long du corridor; il n'en subsiste qu'une très faible portion avec des graphites tracés par les chrétiens qui vinrent autrefois prier dans la chapelle.

¹ Cagnat, *Musée de Lambèse*, p. 79, pl. VII, 6.

² *Cosmos, loc. cit.*, p. 471. Il importe de dire que l'une des lampes chrétiennes recueillies autour de la chapelle reproduit la face et le revers d'une monnaie de Théodose II; il y a peut-être là une indication chronologique à retenir (*ibid.*, p. 497, n. 1).

CHAPITRE II

SCULPTURE

Pendant longtemps le sol de Carthage n'avait rendu presque aucun morceau de sculpture; le premier, M. de Sainte-Marie fut assez heureux pour en découvrir une certaine quantité. Depuis lors la série n'a fait que s'augmenter rapidement, et il ne se passe plus d'année sans que le P. Delattre, à Saint-Louis, et M. Gauckler, au Bardo, n'ajoutent plusieurs unités à leurs collections. Néanmoins toutes les périodes n'y ont pas encore pris place : serait-ce qu'à certains moments la production se ralentit ou même s'arrêta? Sans parler ici du luxe dont les habitants ne se privèrent jamais, la manie qui possédait les magistrats de voir leur statue en pied se dresser sur le forum de la cité qu'ils administraient nous autorise à croire que les sculpteurs ne chômèrent pas depuis Auguste jusqu'aux Vandales. Les vicissitudes qu'ont éprouvées ces ruines expliquent les lacunes actuelles. D'ailleurs quelques quartiers seulement sont explorés; tous les espoirs restent permis. Aussi bien les pièces reconquises nous donnent déjà une idée assez nette de la statuaire dans la colonie romaine.

I

Période
païenne.

A diverses reprises nous avons constaté¹ que l'influence punique ne sombra pas tout entière dans la catastrophe de 146, et qu'elle se fit sentir au moins durant le premier âge de la ville rebâtie. Voici encore en sculpture des monuments qui forment la transition entre le passé et le nouvel état de choses.

Transition
entre
l'époque pu-
nique
et l'époque
romaine.

Dans l'enceinte de Saint-Louis, vis-à-vis du cloître des Pères Blancs, se dresse une colonne de 1^m,86 de hauteur²; un personnage y est adossé dont le vêtement consiste en une sorte de pagne ou large ceinture formée de trois rangées d'écailles imbriquées. Deux figurines en tout semblables à lui s'élèvent sur ses épaules³. Sans doute nous avons affaire ici à un Neptune; « les écailles rappellent le souvenir de la nature primitive du dieu et seraient comme un dernier écho de la conception zoomorphique orientale, transformée et épurée dans la suite des âges par le progrès de l'anthropomorphisme hellénique⁴ ». Cet être, apparenté aux Atlantes ou aux Télamons, ne supporte cependant ni entablement, ni chapiteau; il convient donc de l'expliquer autrement. MM. S. Reinach et Babelon proposent une conjecture à laquelle je me rallie: « N'aurait-il pas quelque rapport avec le symbole de la trinité punique si fréquemment représenté sur les stèles votives qu'on désigne sous le nom de *Rabat Tanit*? On pourrait le considérer comme la dégénérescence ou, si l'on veut, la dernière interprétation du symbole de la trinité punique, interprétation due à un artiste et à une époque qui ne comprenaient plus le sens de cette image et l'ont exprimée avec des détails nouveaux que ne comportait par la figure primitive⁵ ». En face de cette triade

¹ Voir ci-dessus, p. 323, 370 sq., 632 sq.

² Elle provient d'un terrain sis entre le village et la station de La Malga. Sur cette sculpture, cf. R.-B., *Sculpt.*, p. 139-142; *Musée Lavigerie*, p. 34, pl. VIII, 1.

³ En regardant de près la grande figure, j'ai remarqué qu'elle avait jadis des bras; ils sont brisés, mais les points d'attache se voient encore sur les côtés.

⁴ R.-B., *Sculpt.*, p. 140-142.

⁵ M. Babelon (*Musée Lavigerie*, loc. cit., et p. 23, pl. V, 3), par comparaison avec une tête du même musée et une autre du Louvre, qualifierait plutôt aujourd'hui ce personnage du nom d'Echmoun; mais il ne rend plus compte de la ceinture d'écailles.

énigmatique, je placerais une tête féminine exhumée aux alentours du bassin rond¹. Elle était coiffée peut-être d'un bonnet phrygien, avec une applique en métal, au-dessus du front, analogue à l'ornement symbolique d'Isis; le lobe des oreilles percé a dû recevoir jadis des pendants. L'air surhumain qui se remarque dans l'ensemble du visage convient à une divinité, et l'on a pensé avec beaucoup d'à propos à *Virgo Caelestis*. Ces deux sculptures sont les seules qui offrent avec une évidence suffisante le double caractère d'une inspiration punique traduite par l'art gréco-romain². De pareils motifs, assez fréquents sans doute à l'origine, se firent de plus en plus rares à mesure qu'une civilisation différente remplaça l'ancienne. Dès le début du 1^{er} siècle, nous voyons apparaître des types à la conception desquels l'esprit punique ne participa en aucune manière.

Ce sont d'abord des portraits qui se datent d'eux-mêmes.

En première ligne se distingue un jeune prince de la famille d'Auguste, qualifié à bon droit par M. S. Reinach de « joyau de la collection³ ». Dans cette tête d'adolescent voilé en pontife, l'artiste « a créé une œuvre idéale autant qu'un portrait »; elle respire toutes les grâces de la jeunesse. On peut hésiter pour le nom entre Octave jeune, Caius César, fils d'Agrippa et de Julie, adopté par Auguste, Drusus le Jeune et Germanicus. En tout état de cause, les recherches doivent être circonscrites,

¹ R.-B., *Sculpt.*, p. 131 sq., pl. XVII, 1; *Musée Lavignerie*, p. 13 sq., pl. III, 2; reproduction imparfaite dans Cagnat-Saladin, p. 112; cf. D., *Amst.*, p. 168, n° 253; Reinach, p. 212. Elle était revêtue d'une couche de dorure dont on distingue encore les traces; « peut-être l'habitude de dorer les marbres était-elle particulière à Carthage », ajoutent à ce propos les mêmes auteurs. Je citerai à l'appui la tête d'Iléliosarapis découverte par Sainte Marie (voir ci-dessous p. 649) et la grande Victoire retrouvée par le P. Delattre à Byrsa; l'or y est encore visible en quelques endroits. Les statues polychromes ne sont pas rares non plus: « un pied de soixante centimètres de long, chaussé du cothurne et encore revêtu de peintures rouges » (S. Marie, p. 132, cf. p. 20); grande tête de Sarapis, traces de rouge aux cheveux et à la barbe (voir ci-dessous, p. 648); tête de Neptune, chevelure jadis rouge, barbe jaune (voir ci-dessous, p. 650); la Victoire dont il vient d'être question, vestiges rouges et bruns autour des paupières, dans la chevelure, sur les vêtements, sur le trophée; triade féminine de Bordj Djedid, touches très légères (voir ci-dessous, p. 650). On constate enfin l'usage des statues acrolithes ou du moins à tête indépendante du buste et faite d'une autre matière: cf. S. Marie, p. 20; Gauckler, *C. R. Inscr.* 1893, p. 72.

² Une autre *Virgo Caelestis* coiffée du *polos* ne paraît pas remonter au-delà de l'époque d'Hadrien (*Musée Lavignerie*, p. 15 sq., pl. III, 5).

³ Reinach, p. 212; R.-B., *Sculpt.*, p. 133 sq., pl. XVII, 3; *Musée Lavignerie*, p. 27 sq., pl. VI 1; date de la trouvaille inconnue; provenance, colline de Saint-Louis.

comme on l'a fait observer, à la *gens Julia*. La tête de femme toute voisine dans le musée de Saint-Louis, est une Octavie, sœur d'Auguste; sa maigreur quelque peu malade et le gros bouffant que forment ses cheveux relevés sur le haut du front ont été fidèlement rendus¹. C'est à Auguste apparemment qu'était consacré un grand bas-relief² où passe un capricorne; les traits de la tête laurée, vue de face, au milieu, sont, croit-on, ceux de l'empereur. Un joli enfant à la mine intelligente est qualifié de Marcellus sans trop de hardiesse³. Au commencement de l'Empire remonte encore un bas-relief qui exerça longtemps la patience des archéologues et dont M. Gsell a réussi à pénétrer le mystère⁴. Mars et Vénus en occupent le centre et la gauche, un petit amour remet à la déesse l'épée du dieu guerrier; les deux figures divines semblent copiées sur des statues connues⁵. Un autre personnage qui se tient debout, à droite, peut être comparé à l'un de ceux du célèbre bas-relief de Ravenne, dans lequel on a pensé distinguer tour à tour Tibère et Drusus l'aimé⁶; M. Gsell prouve qu'il n'est autre que César héroïsé et, par conséquent, « que ce bas-relief (de Carthage) reproduit les statues du temple de Mars Ultor, à Rome ». Cette conclusion, appuyée sur de solides raisons, nous montre Carthage naissante s'inspirant des grands souvenirs de Rome et copiant pour s'embellir les œuvres d'art qui décoraient la capitale. Il est possible que ce bas-relief, comme celui de Ravenne, comme ceux de l'*Ara Pacis Augustae*⁷, fit partie d'une frise monumentale où défilaient, mêlés aux dieux, les membres de la famille impériale.

Avant de rencontrer un nouveau portrait, nous devons franchir trois quarts de siècle. Celui qu'amène l'ordre chronologique

¹ Reinach, *loc. cit.*, R.-B, *Sculpt.*, p. 132 sq., pl. XVII, 2; *Musée Lavignerie*, p. 28, pl. VI, 2.

² R.-B., *Sculpt.*, p. 138, pl. XIX; *Musée Lavignerie*, p. 25 sq., pl. V, 6; découvert sur Byrsa.

³ *Musée Lavignerie*, p. 29, pl. VI, 4.

⁴ Découvert à La Malga en 1857 et envoyé au musée d'Alger, où il se voit aujourd'hui; *Revue africaine*, I (1856), p. 490, II (1857), p. 327; puis Gsell, *ibid.*, XXXVI (1892), p. 393; *Rev. arch.*, XXXIV, 1899, p. 37-43; Doublet, p. 43, 84 sq., pl. XI, 5.

⁵ Pour Mars, cf. Helbig-Toutain, *Guide*, I, n° 405; pour Vénus, Clarac, *Musée de sculpt.*, pl. 498°, n°s 1019 A et B; Pottier et Reinach, *Nécropole de Myrina*, p. 298, n° 6, pl VI; Roscher, I, p. 413-414.

⁶ Gsell, *Rev. afr.*, *loc. cit.*; Bernoulli, *Roemische Ikonographie*, II, 1, p. 258 sq., pl. VI; Milani, *Roem. Mill.*, 1891, p. 287, n. 2.

⁷ Petersen, *Roem. Mill.*, 1894, p. 198 sq.; Milani, *loc. cit.*

a une histoire ; envoyé au Louvre par M. de Sainte-Marie, il coula, dans le port de Toulon, lors de l'incendie du *Magenta* qui l'apportait avec d'autres pièces archéologiques. La plus grande partie du corps fut retirée de l'eau, la figure est demeurée introuvable. M. de Longpérier, qui avait eu entre les mains une photographie antérieure, proposait d'y voir Sabine, la femme d'Hadrien ; son avis n'a pas suscité de contradiction¹. Près de l'endroit d'où on déterra ce beau marbre blanc, haut de plus de 2 mètres, entre Byrsa et les citernes de Bordj Djedid, le même explorateur remit au jour un morceau de choix, un Hadrien idéalisé². Il devait s'offrir aux regards des Carthaginois dans une attitude de triomphateur, la chevelure ceinte d'une couronne de lauriers, une main appuyée sur son épée. Les bienfaits dont il avait comblé la ville lui méritaient cette statue glorieuse en témoignage de reconnaissance. Antonin, Marc Aurèle, Lucius Verus, dont Carthage avait eu aussi à se louer, y eurent de même de belles effigies³. Peut-être associa-t-on leur famille à ces honneurs ; car il semble qu'il faille reconnaître Lucille, femme de Lucius Verus, dans une tête colossale diadémée, découverte en 1845 et donnée au Louvre par M. Delaporte, chancelier du consulat de France à Tunis⁴. Elle formait applique sur la paroi de quelque monument, car la partie postérieure qui n'a jamais été travaillée, offre une section verticale presque plane.

¹ De Longpérier, *C. R. Inscr.*, 1874, p. 321 sq. ; S. Marie, p. 22-24, 134-136 ; Héron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1876, p. 91 ; *Cat. som.*, n° 1683 et 1756. Je remarque une identité parfaite entre la coiffure de cette Sabine et celle d'une autre statue de Carthage, fort mutilée, que reproduit M. Doublet (p. 39) et dont il parle en ces termes : « Elle est curieusement coiffée d'un diadème formé de deux bandelettes où s'élèvent en spirale cinq serpents où Berbrugger retrouvait « l'aspect » des circonvolutions du cerveau. » Les prétendus serpents ne sont que la chevelure assez maladroitement taillée dans le marbre.

² S. Marie, p. 16-18, 133 ; Doublet, p. 39, 41, 79 sq., pl. X, 5.

³ *Musée Lavigerie*, p. 20, 29, pl. IV, 6 ; VI, 5 ; *C. R. Inscr.*, 1899, p. 157 ; *Cat. som.*, n° 1132 ; cf. Gsell, *Musée de Phillippeville*, p. 61.

⁴ *Cat. som.*, n° 1171 ; Rochas, p. 88, pl. 184 ; B., *Lettres*, p. 4 ; Bernoulli, *Roem. Ikon.*, II, 2, p. 224-226, 249, pl. LX ; Gsell, 1892, p. 132, n° 171. M. Gauckler (*Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 141) rapproche cette tête d'une autre de Sousse qu'il dénomme Faustine l'aînée (M. Babelon, *Musée Lavigerie*, p. 14, pl. III, 3, retrouverait plutôt Faustine dans une autre tête de Saint-Louis) ; pas plus que M. Gsell (1898, p. 97, n. 2) je ne suis convaincu du bien-fondé de cette identification. Davis (p. 124 sq.) y voyait une Junon Samienne ; il est le seul à croire que ce morceau provient des alentours du port circulaire. La pancarte du Louvre la dit trouvée en 1847, donnée en 1853 ; mais Rochas, qui écrit en 1852, indique déjà ce don ; c'est lui aussi qui m'a fourni la date de 1845 comme étant celle de la découverte.

Enfin une autre image féminine, exhumée au mois de janvier 1896, près de Douar ech Chott, malgré les mutilations du visage, laisse deviner une personne impériale. M. S. Reinach y voit Julia Domna, seconde femme de Septime Sévère, en Muse¹.

A cette liste j'ajouterai encore deux numéros. Cet « homme d'un âge mûr, les joues creuses, les lèvres pincées », imberbe, avec des cheveux courts et frisés, et dans toute la physionomie un air de volonté intelligente, n'est-ce pas un fonctionnaire du Haut-Empire, à qui son heureuse administration aura valu une statue sur quelque place publique²? Et cette tête colossale, à la face « légèrement prognate », n'est-elle pas celle d'un citoyen de la colonie³? Je n'introduis pas ces deux derniers exemples à la suite des personnages de rang impérial⁴, seulement pour compléter une galerie de portraits, mais parce qu'ils confirment les indications que les précédentes nous fournissent. Si l'on fait attention aux dates certaines ou probables de ces diverses sculptures, on remarquera qu'elles appartiennent toutes aux deux premiers siècles et plutôt au 1^{er} qu'au 2^e. Je me borne à cette constatation pour le moment, et je vais rechercher si l'étude des autres marbres carthaginois nous amène à un résultat identique.

Représenta-
tions
des dieux.

Parallèlement à la série des portraits s'en développe une seconde qui comprend les dieux. Les indices chronologiques, sur lesquels nous nous sommes appuyés jusqu'ici, vont nous man-

¹ *Bull. arch.*, 1896, p. 147-149, 154 sq., pl. XII *Cat. Alaoui*, p. 50, n° 22; cf. Gsell, *Musée de Philippeville* p. 62; M. Héron de Villefosse (*C. R. Inscr.*, 1896, p. 446 sq.) avait prononcé, mais avec des réserves, le nom de Julia Mamaea, la mère d'Alexandre Sévère.

² *C. R. Inscr.*, 1896, p. 445-447; *Cat. Alaoui*, p. 57, n° 79; von Duhn, p. 90; découvert en 1875 dans un puits de la propriété Baccouche, au pied de Sidi Bou Saïd, acquis en 1896 par le musée du Bardo.

³ Gauckler, *Bull. Ant.*, 1895, p. 109 sq. : trouvée près de l'amphithéâtre à une date indéterminée, appartient à M. Micolon. Beaucoup d'autres sculptures de Carthage seraient à citer parmi les portraits; comme elles n'ont pas encore pu être identifiées même approximativement, je me borne à les indiquer ici d'un mot: R.-B., *Sculpt.*, p. 134, pl. XVII, 4; *Musée Lavigerie*, p. 17, 20, pl. IV, 1, 5; p. 28, 30-33, pl. VI, 3, 6; VII, 1, 2, 5, 6; *Cat. Alaoui*, p. 53, n° 41, p. 54, n° 51; p. 57, n° 77, 82; p. 58, n° 84. Voir ci-dessus, p. 231 sq.

⁴ Le P. Delattre (*Douïmès*, p. 273; *Bull. Ant.*, 1896, p. 234) signale encore, au musée de Saint-Louis, « une petite tête virile, imberbe, en bronze... qui appartient à une statuette d'empereur, dont les traits rappellent d'une façon frappante ceux de Napoléon 1^{er} ». Cette description se rapporterait assez aux empereurs du 1^{er} siècle; mais n'ayant eu sous les yeux ni l'original, ni une photographie, je m'abstiendrai de me prononcer.

quer ; nous serons réduits aux seules données artistiques. Quoique moins décisives, elles ne sauraient cependant être négligées.

Mettons hors de pair le bas-relief dit « des trois éléments¹ », où les uns prétendent reconnaître des divinités et tout particulièrement Caelestis, tandis que les autres n'y introduisent que des allégories, la terre, l'eau et le feu ou l'air embrasé. Sans renouveler cette discussion dont j'ai précédemment parlé, je n'inclinerais pas à penser, avec M. Schreiber, que ce morceau est un original alexandrin², exécuté avant l'époque impériale, mais plutôt un dérivé du bas-relief central de l'*Ara Pacis Augustae* à Rome³. Ainsi que le temple de Mars Ultor, cet autel fameux aurait contribué à l'embellissement de Carthage.

Le colossal Dioscure, en pierre blanche, déterré près du cirque par MM. S. Reinach et Babelon⁴ et qui orne aujourd'hui la salle des antiquités africaines au Louvre, est une œuvre romaine dans laquelle se fait sentir l'influence grecque. Elle s'inspire, suivant la remarque de M. Gsell⁵, du motif du Doryphore de Polyclète, en l'alourdisant et en lui réservant des proportions qui ne sauraient lui convenir. Néanmoins, le modelé est ferme, et il y a de l'énergie dans l'exécution. Deux têtes en marbre, qui offrent entre elles une grande analogie, sont à rapprocher de cette statue ; l'une est au Louvre⁶, donnée par le commandant Marchant ; l'autre au Bardo, découverte par M. Gauckler, à Douar ech Chott, en 1896⁷. Elles représentent également un Dioscure, mais de taille beaucoup plus petite que celui d'El Golla ; la facture est soignée encore que peu vigoureuse. Un cheval en pierre grise, des alentours de l'amphithéâtre, et sur lequel ne se voit

¹ J'ai donné ci-dessus (p. 379, n. 4) la bibliographie du sujet.

² *Jahrbuch d. k. d. arch. Instituts*, XI, 1896, p. 91 sq. : « Das karthagische Reliefbild ist meiner Ueberzeugung nach eine griechische Originalarbeit, ebenso frisch und lebendig modelliert, wie in allen einzelnen Zügen sinnvoll erfunden... Ich nenne das karthagische Exemplar ein Originalwerk... » ; cf. surtout p. 95. M. Gsell (1895, p. 51 ; 1896, p. 51) dit seulement : « une copie exacte d'un original alexandrin ».

³ Petersen, *Roem. Mitt.*, IX, 1894, p. 202 sq. ; *Cat. som.*, n° 1838. De style grec est encore le fragment d'une grande stèle ornée d'une patère et d'une palmette (*Cat. som.*, n° 1845).

⁴ Voir ci-dessus (p. 306 sq.) les indications bibliographiques.

⁵ 1895, p. 51.

⁶ *Cat. som.*, n° 1832.

⁷ Gauckler, *C. R. Inscr.*, 1896, p. 445 ; *Cat. Alaoui*, p. 56, n° 67.

aucune trace de cavalier, a pu être groupé, lui aussi, avec quelque figure à pied, comme serait un Dioscure. Le travail en est remarquable. « En passant la main sur le flanc, écrit poétiquement le P. Delattre, on sent tous les détails des muscles et les ondulations des côtes; lorsque la matière est échauffée par les rayons du soleil, on éprouve en la palpant l'impression d'un corps vivant¹. »

Il existe au musée de Vienne, un beau Bacchus en marbre², auquel on peut reprocher trop de mollesse, une langueur souriante qui s'écarte de la souplesse virile. Cependant il se rattache à un original hellénique du IV^e siècle, dont Praxitèle lui-même serait peut-être l'auteur. De toute façon, aucun des nombreux Bacchus qu'a produits l'Afrique romaine³ ne soutient la comparaison avec celui-là, si ce n'est deux autres qui proviennent également de Carthage. L'un, qui fut trouvé derrière l'amphithéâtre, reproduit le même type praxitélien⁴; l'autre, exhumé près des ports et de dimensions colossales, représente le dieu versant à boire à la panthère⁵.

Le culte de Sarapis était, on s'en souvient, très en vogue parmi les Carthaginois; les images du dieu devaient abonder au temple et dans la ville, car cinq d'entre elles sont déjà arrivées jusqu'à nous. Au Louvre d'abord, une tête colossale en marbre blanc, jadis peinte en rouge, qui n'est pas sans rappeler Jupiter, avec une douceur calme dans l'expression, un peu de froideur peut-être, mais une très réelle habileté technique dans le traitement des cheveux et de la barbe; elle porte le *modius*⁶. Le musée d'Alger possède deux têtes analogues,

¹ C. R. *Inscr.*, 1894, p. 196 sq.

² S. Reinach, *Gaz. des Beaux-Arts*, XXXIV (1886), p. 245, 250 : « J'ai entendu dire qu'une statue de femme, de même grandeur que le *Bacchus* et trouvée comme lui à Carthage, avait été exposée à la même époque (Exposition Universelle de Vienne, 1873) par son propriétaire, M. de Morpurgo, directeur du Lloyd autrichien. » Qu'est-elle devenue? En 1896 (*Bull. arch.*, p. 149), M. S. Reinach signale de nouveau « d'autres statues de Carthage ayant appartenu au Khasnadar et qui auraient été exposées, en 1873, à Vienne, mais je ne sais rien de précis à leur sujet ».

³ Bacchus de Cherchel (Gauckler, *Cherchel*, p. 57, 118-120, pl. IX; Aug. Audollent, *Mélanges*, X, 1890, p. 405, pl. VII); de Constantine (Doublet-Gauckler, p. 33-35); d'El Hadjeb (Doublet, p. 36 sq.; cf. *ibid.*, p. 77, pl. IX, 3); cf. Gsell, *Revue africaine*, XXXVI (1892), p. 392.

⁴ *Bull. arch.*, 1890, p. 449; *Musée Lavignerie*, p. 22, pl. V, 1.

⁵ Gauckler, *C. R.*, 1898, p. 8; cf. *C. R. Inscr.*, 1899, p. 159.

⁶ *Cat. som.*, n° 1830; reproduction dans le *Bulletin des Musées*, 15 sept. 1890, p. 287, fig. 24. Pour le type, cf. Helbig-Toutain, I, nos 241, 304.

l'une en marbre blanc, l'autre en *saouân*, qu'a envoyées M. de Sainte-Marie; le *modius* a disparu, mais les points d'attache subsistent, et l'attribution n'est pas douteuse. Le morceau de marbre est d'un travail plus achevé que l'autre, sans valoir pourtant, à mon gré, celui de Paris¹. Une pièce semblable, quoique de moindres dimensions, se voit dans les vitrines du musée de Saint-Louis². La cinquième tête, donnée, elle aussi, par M. de Sainte-Marie³, au musée d'Alger, excite un intérêt bien plus vif. On adorait parfois Sarapis comme dieu du soleil; plusieurs inscriptions carthaginoises le désignent même comme tel⁴. Ne soyons donc pas surpris de le rencontrer ici à la fois sous la figure d'Apollon et coiffé du *modius*; le nom qui convient à ce buste est celui d'*Heliosarapis*⁵. Si j'en juge par l'or qui le revêtait au moment de la découverte, il devait être parmi les objets les plus précieux du sanctuaire; trouvé à côté de plusieurs dédicaces en l'honneur du dieu, il avait pu être offert en *ex-voto* par quelqu'un des fidèles dont nous avons encore le nom. Cette réflexion s'applique aussi aux deux autres têtes du musée d'Alger, on ignore dans quel quartier fut exhumée celle du Louvre⁶.

C'est peut-être encore un sanctuaire, près de la cathédrale, que décoraient six Victoires hautes de trois mètres, dont quatre portent des cornes d'abondance et deux soutiennent des trophées d'armes⁷. Bien qu'elles fussent très mutilées, le P. Delattre et son confrère le P. Boisselier ont réussi, en juxtaposant les fragments épars, à en reconstituer deux entièrement. Ces hauts reliefs polychromes, d'une grande noblesse d'allure et d'un style très correct, provoquent et supportent la comparaison avec les plus belles productions de l'époque hellénistique. M. Babelon les revendique à juste titre

¹ S. Marie, p. 16-19, 132 sq.; Doublet, p. 39, 81, pl. X, 10.

² Reproduit imparfaitement dans Cagnat-Saladin, p. 112.

³ P. 16, 18 sq., 133; Doublet, p. 38.

⁴ Voir ci-dessus, p. 403.

⁵ Gsell, *Rev. afric.*, XXXVI (1892), p. 392. Le type étant celui d'Apollon, l'artiste a pu se dispenser de mettre des rayons autour des cheveux comme cela se voit dans la tête de la Rotonde du Vatican qui est au type de Jupiter; cf. Helbig-Toutain, I, n^{os} 304, 321.

⁶ Du *Sarapeum* de Carthage provient aussi une tête de cynocéphale en basalte avec inscription latine, aujourd'hui au Louvre; *Cat. som.*, n^o 1837; C. I. L., VIII, 12492.

⁷ *Musée Lavignerie*, p. 5-12, pl. I, II, III, 1; D., *Statues*, p. 13; C. R. *Inscr.*, 1894, p. 197-201; 1897, p. 90-93; reproduction dans Vuillier, *la Tunisie*, p. 84; voir ci-dessus, p. 291 sq.

pour « un habile sculpteur du premier siècle de notre ère, sinon du début même de la colonisation romaine de Carthage ». Une autre Victoire, extraite du sol près de l'amphithéâtre¹, peut être rattachée à ce groupe, non pour sa valeur artistique, mais à cause de l'identité de la déesse. Elle accueille aujourd'hui le visiteur à la grille de Saint-Louis, et sa vive allure impressionne tout d'abord ; en l'examinant de près, on y reconnaît un travail plutôt médiocre. J'hésiterais cependant à l'abaisser, avec M. Babelon, jusqu'au temps de Symmaque, à la fin du iv^e siècle.

Il serait fastidieux de poursuivre l'énumération une à une de toutes les sculptures sorties des ruines de Carthage ; je ne saurais cependant en omettre quelques-unes qui sont hors de pair, comme la petite tête polychrome de Neptune exposée au Louvre². Elle semble vivre, qualité rare dans les statues africaines, même lorsqu'elles témoignent, comme la plupart des précédentes, d'une technique savante. Plus gracieuse et presque souriante, la tête de Cérès du musée de Saint-Louis dénote un art aussi achevé. On a pu dire que « ce débris d'une belle statue est manifestement inspiré de la Déméter de Cnide, l'un des chefs-d'œuvre de Praxitèle³ ». Tout récemment, M. Gauckler a mis la main, en des endroits assez distants l'un de l'autre, sur deux triades des plus curieuses⁴ ; l'une, qui provient de Khéréidine, se compose d'une Isis colossale avec un diadème orné du croissant carthaginois, entre deux prêtresses coiffées à la mode du i^{er} siècle de notre ère ; l'autre, conservée intacte dans une cachette, au sud de Bordj Djedid, groupait la *Ceres africana*, une canéphore ou cistophore et une jeune femme indéterminée⁵. « Ce sont là, dit M. Gauckler, des répliques de l'école hellénistique, d'une élégance exquise ; elles sont ciselées avec un art raffiné dans un marbre aux tons dorés et au grain très fin, et de très légères touches de peinture, faisant discrètement ressortir les traits caractéristiques de la sculpture, animent la froideur de la pierre et donnent

¹ *Musée Luvigerie*, p. 17 sq., pl. IV, 2; Saladin, *Bull. arch.*, 1890, p. 149 sq. ; D., *Statues*, p. 6; *Cosmos*, 27 janv. 1894, p. 277 ; S. Reinach, *Bull. arch.*, 1896, p. 149.

² *Cat. som.*, n° 1831 ; elle provient de Douar ech Chott, m'a dit le P. Delattre.

³ *Musée Luvigerie*, p. 18 sq., pl. IV, 3-4.

⁴ Gauckler, *C. R. Inscr.*, 1899, p. 161 sq. ; *C. R.* 1898, p. 8, 10.

⁵ Il y avait une quatrième statue, « une déesse voilée, bizarrement coiffée », plus petite et d'un moins bon travail ; *C. R. Inscr.*, *loc. cit.*

l'illusion de la vie. » Sans valoir ces pièces de choix, l'Hercule couronné de pampres et de lierre du musée de Saint-Louis¹, la « Vénus marine », extraite d'un puits à La Marsa², qui « est une réplique bien conservée de la Vénus de Médicis³ », la Minerve coiffée du casque corinthien dont s'est enrichi le musée du Bardo⁴, un torse de Diane trouvé près de l'amphithéâtre⁵, méritent pourtant de retenir l'attention⁶.

Tous ces morceaux ne doivent pas être mis sur le même rang; plusieurs sont vraiment beaux, par exemple les têtes d'Octave (?) en pontife, d'Hadrien et de Neptune; la majeure partie trahit une main experte plutôt qu'un génie créateur. Les artistes confectionnent des copies ou des adaptations assez réussies de types connus, ils n'inventent pas des expressions nouvelles; dans le portrait ils se bornent à reproduire leurs modèles sans ajouter ce je ne sais quoi de personnel qui

¹ *Musée Lavigerie*, p. 23, pl. V, 2; cf. Pottier et S. Reinach, *Nécropole de Myrina*, p. 345; Gauckler, *Cherchel*, p. 128, pl. XI, 5. M. S. Reinach (*Bull. arch.*, 1896, p. 149) rappelle encore une statuette d'Hercule actuellement à Pise.

² Delattre, *Bull. épigr.*, III, 1883, p. 298; *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 463; R.-B., *Sculpt.*, p. 129, n. 1; Cagnat-Saladin, p. 120.

³ Elle appartenait à Tissot à qui l'avait donnée M. Roustan. A la mort de Tissot, disent MM. Reinach et Babelon (*loc. cit.*), on en publia une photographie dans le catalogue de sa vente (Paris, 1884). MM. Rollin et Feuwardent achetèrent la statue; elle est aujourd'hui à Paris, chez M. Lecomte (cf. S. Reinach, *Bull. arch.*, *loc. cit.*).

⁴ *Cal. Alaoui*, p. 53, n° 64; il y a une Minerve moins bonne au musée de Saint-Louis (*Musée Lavigerie*, p. 42, pl. X, 2). Je dois à l'obligeance de MM. Gauckler et Pradère d'avoir pu étudier avec toutes les facilités désirables les objets de provenance carthaginoise conservés au musée du Bardo.

⁵ *Musée Lavigerie*, p. 16, pl. III, 6; statuette de Diane (Delattre, *Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 136; *C. R. Inscr.*, 1897, p. 320, 694).

⁶ Voici encore quelques statues de la même catégorie, qu'il n'est point inutile de signaler: *Musée Lavigerie*, p. 24, pl. V, 4 (tête de satyre); *Cal. Alaoui*, p. 48, n° 10 (torse de Vénus pudique); p. 49, n° 17 (groupe mutilé du faunisque et de l'hermaphrodite); p. 53, n° 60-61 (torsos de Néréides), n° 62-63 (têtes de Jupiter ou Esculape); p. 56, n° 68-70 (Atys, Faune, Bacchante); Gauckler, *C. R. Inscr.*, 1899, p. 159 (Vénus au dauphin, Jupiter assis avec l'aigle, Bacchus donnant à boire à la panthère, masque de Silène); Delattre, *Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 136 (Neptune assis, bas-relief); id., *C. R. Inscr.*, 1898, p. 215 sq., 537 sq., 629 sq. (Pomone, Esculape, Télésphore); Rousseau, *Rev. arch.*, VII, 1851, p. 260 (tête mutilée de Junon); Franks, p. 222 (Apollon); B., *Fouilles*, p. 49, 67 (hermès en Esculape, Mercure); Doublet, p. 40 (« génie des fontaines »); *Rev. afric.*, VI, 1862, p. 159 sq. (Diane d'Ephèse); *C. R. Inscr.*, 1894, p. 196 (Hygie); *Bull. Ant.*, 1894, p. 201 (Cybèle assise entre deux lions); *ibid.*, 1896, p. 227 sq. (Vénus portant l'Amour sur son épaule); cette Vénus a été vendue avec la collection du chevalier Martel (2 et 3 juin 1896), j'ignore en quelles mains elle a passé (cf. S. Reinach, *Bull. arch.*, 1896, p. 149).

donne l'illusion de la réalité. Néanmoins un petit groupe d'œuvres, difficiles à introduire dans les catégories précédentes, mais que je ne veux pourtant pas négliger, se distingue précisément par cette grâce vivante et ce mouvement si rares dans la statuaire romaine-à Carthage. Tel est le sarcophage dont les fragments exhumés par M. de Sainte-Marie¹ se voient au musée d'Alger; il représente un combat d'amazones, sujet des plus fréquents, même en Afrique², qui a inspiré cette fois à un homme de talent un vigoureux bas-relief. Tel est encore, au même musée, un pied d'autel domestique à trois côtés, décorés d'une bacchante, d'un faune et d'un silène³, travail élégant, issu, selon M. Doublet, d'un original grec aujourd'hui perdu. Quelques bons fragments de bas-reliefs du musée de Saint-Louis pourraient être rapprochés de ceux d'Alger⁴; ils sont tous éclipsés par trois plaques en stuc jaune⁵ qui revêtaient les faces d'un cippe funéraire de La Marsa⁶. On y distingue une scène de toilette, une femme tenant une fleur et un fruit, une femme lisant. « Si l'on n'était pas certain, disent très justement MM. S. Reinach et Babelon, par le seul fait de leur présence dans cette collection, que ces sculptures proviennent de Carthage, on prendrait volontiers pour des œuvres grecques trouvées en Attique ces bas-reliefs d'un style si pur et dont la saillie, très peu accusée, rappelle au souvenir les meilleures œuvres de la sculpture hellénique. On serait tenté, au premier abord, de se demander s'ils n'auraient pas été transportés à Carthage ou sculptés à Carthage par des artistes grecs avant l'époque de la troisième guerre punique. » Certaines particularités du costume, la coiffure, encore plus des briques datées qu'on a retirées du tombeau, ne

¹ P. 16, 132 sq.; Doublet, p. 43, 86, pl. XII, 1 et 2. Voir aussi Gsell, *Rev. afric.*, XXXVI (1892), p. 394 et *Mosaïques des Ouled-Agla et de Bougie* (extrait de *Const.*, XXVII, 1892) p. 12, n. 1.

² Sarcophages de Souk Ahras (à Bône), du Kef (au musée du Bardo); voir Doublet, *loc. cit.*

³ S. Marie, p. 17, 133; Doublet, p. 44, 83 sq., pl. XI, 1-3.

⁴ *Musée Lavignerie*, p. 15, pl. III, 4 (Junon?); p. 25, pl. V, 5 (tête d'homme); p. 36-37, pl. VIII, 2-5 (têtes de femmes et bacchant). Voir encore une petite tête publiée dans R.-B., *Sculpt.*, pl. XIX.

⁵ *Musée Lavignerie*, p. 38-42, pl. IX, X, 1; R.-B., *Sculpt.*, p. 135-138, pl. XVIII; *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 464; Cagnat-Saladin, p. 108 et 120; voir ci-dessus, p. 167.

⁶ La quatrième face avait aussi son bas-relief représentant un génie funéraire; on n'en a recueilli que de menus fragments.

permettent pas d'hésiter sur l'âge du monument ; il est du commencement du II^e siècle et a bien été exécuté sur place, car la fragile matière employée se serait mal accommodée d'un long voyage. L'auteur appartenait à cette colonie grecque dont, à plusieurs reprises déjà, nous avons constaté l'existence. Elle comprenait assurément des artistes attirés par l'espoir du gain et de la gloire, qui avaient importé avec eux les idées et les procédés techniques de leur patrie.

L'influence hellénique, pour n'être pas aussi évidente dans les ouvrages que j'ai passés en revue plus haut, est du moins latente dans tous. C'est parce qu'ils avaient été à l'école des Grecs que les sculpteurs de Carthage, et j'entends par là tous ceux qui y ont pratiqué, quelle que fût du reste leur origine, ont pu achever ces morceaux, toujours soignés, sinon toujours parfaits. Nous sommes donc amenés à conclure que l'art carthaginois, pendant les trois premiers siècles de notre ère, n'est autre chose que l'art gréco-romain, tel qu'on le rencontre dans presque tout l'Empire¹.

II

Les sculptures de l'âge chrétien, extraites des basiliques ou sorties un peu au hasard des diverses régions de la ville, sont loin d'égaliser en nombre celles de l'époque païenne. On pourrait soutenir, sans risquer de se tromper beaucoup, que

¹ J'ai dû me borner à signaler les pièces les plus intéressantes ; les réflexions qu'elles m'ont suggérées s'appliquent à l'ensemble de la statuaire carthaginoise. Pour de plus amples détails, voir les ouvrages suivants : *Cat. som.*, n^{os} 1015, 1132, 1187, 1702, 1703, 1725-1735, 1833-1837, 1839 sq., 1844-1846 ; les n^{os} 176 (Romain de l'époque républicaine), 1728 (Bacchus archaïsant), 1735 (bas-relief de travail barbare), sont surtout à noter ; S. Marie, p. 11-39, 131-133 ; Cagnat-Saladin, p. 108-112, 124-127 ; Doublet, p. 41, 83 sq., pl. XI ; Rochas, p. 87 ; S. Reinach, *Rev. arch.*, IV, 1884, p. 383 et 385, surtout les notes ; *Bull. arch.*, 1885, p. 328 ; 1886, p. 23-25 ; 1896, p. 149 ; Houdard, p. 25-30, 49-51, pl. II (cf. Gsell, 1892, p. 432, n^o 172) ; D., *Amst.*, n^{os} 256-265 ; *Bull. arch.*, 1893, p. 98, 101 ; *Arch.*, p. 6 ; *Mon. Ant.* LVII, 1896, p. 136 ; *Const.*, XXVIII, 1893, p. 167-171 ; Gauckler, *Guide*, p. 13, 18, 21 ; C. R. 1898, p. 8, 10 ; C. R. *Inscr.*, 1899, p. 459 ; Héron de Villefosse, *Bull. des Musées*, 15 sept. 1890, p. 285-291 ; Davis, p. 58 sq. ; *Bull. arch.*, 1890, p. 449 ; *Cat. Alaoui*, p. 54, n^o 54 ; p. 53, n^o 57 ; p. 58, n^{os} 87-89, 91 ; p. 59, n^o 99 ; p. 63, n^o 810 ; p. 79, n^o 909 ; Dunant, p. 126 sq. ; Franks, p. 222. et les diverses *Chroniques* de M. Gsell.

la production des ateliers fut alors moins intense. N'oublions pas non plus que les édifices consacrés à la religion nouvelle furent dévastés dès l'antiquité; les iconoclastes vandales et arabes détruisirent certainement la plupart des richesses qu'ils renfermaient. Le peu que nous en possédons nous permet cependant de juger des transformations que l'esprit chrétien avait imposées à l'art et des modifications nécessaires qui en résultèrent dans l'expression. Aux légendes mythiques, aux portraits d'actualité succèdent les scènes de l'Écriture et les symboles des mystères, et par suite, si les bas-reliefs subsistent aux flancs des sarcophages ou pour la décoration des églises, les statues isolées, orgueil du forum et des temples, qui flattaient la vanité des princes et des particuliers ou glorifiaient les dieux, deviennent beaucoup plus rares. En revanche, les objets usuels employés pour les besoins du culte ou même de la maison sont fouillés par le ciseau et portent des figures. Cette dernière habitude, que nous constaterons mieux encore en nous occupant de la céramique, est déjà visible dans le domaine de la sculpture proprement dite. D'autre part, tandis que les produits de la statuaire païenne sont presque tous, nous l'avons vu, de grandes dimensions, la plupart de ceux dont il va être question affectent, au contraire, des proportions restreintes et semblent valoir moins par eux-mêmes que pour l'ensemble dont ils font partie.

Grégoire de Tours¹ a célébré en termes pleins d'enthousiasme l'ambon d'une des basiliques de saint Cyrien. Taillé dans un seul bloc de marbre, il était tout couvert de ciselures; la plate-forme, où l'on accédait par quatre degrés, reposait sur des colonnes et était entourée d'une balustrade². Cette description, trop sommaire à notre gré, prouve du moins la beauté d'un monument qu'on vantait encore en Gaule au vi^e siècle.

Il ne reste que le souvenir de cet ambon, d'autres pièces sont encore sous nos yeux. Les plus importantes sont une *Adoration des Mages* et une *Apparition de l'Ange aux Bergers*, de Damous el Karita³; ces deux bas-reliefs, pris

¹ *De gloria martyrum*, I, 94.

² Il faut à ce propos rappeler le bel ambon de Thessalonique étudié par M. Bayet (*Arch. miss.*, 1876, p. 445-479, pl. I-V).

³ *D. Arch.*, p. 17; *Basil.*, p. 11; *Miss. cath.*, 1883, p. 378 sq.; 1886, p. 127, 130-132; 1889, p. 63; Cagnat-Saladin, p. 119, 128; Caron, *Bull. arch.*, 1885, p. 190; Héron de Villefosse, *ibid.*, 1886, p. 220-223 (avec une bonne héliogra-

dans le même marbre, semblent de la même main et devaient, selon toute apparence, se faire pendant. Sur l'un, qui est brisé en plusieurs fragments, la Vierge Marie assise, avec saint Joseph debout derrière elle, présente son Fils aux Mages que précède un ange aux ailes éployées¹. L'autre, beaucoup mieux conservé, nous montre trois bergers effrayés à la vue de l'ange qui leur annonce la naissance du Sauveur; des chèvres et des brebis occupent un rocher à gauche du spectateur. Les avis sont partagés sur la date de ces ouvrages : d'après les uns², ils remonteraient au IV^e siècle; selon d'autres³, ils sont byzantins. Les rapprochements indiqués par M. de Rossi me paraissent favorables à la première solution vers laquelle j'incline. On a fait état contre cette opinion du caractère des draperies et du style des feuilles qui garnissent l'encadrement; on a signalé en gros des analogies avec l'ambon de Thessalonique. Mais est-il vraisemblable qu'un pareil travail ait pu être exécuté en Afrique, après les Vandales, lorsque la transmission des méthodes et des procédés techniques avait été plus ou moins interrompue?

La plupart des autres fragments de Damous el Karita, qu'on reporte d'ordinaire au IV^e siècle, sont d'une facture beaucoup moins soignée. Ils reproduisent les scènes auxquelles les sarcophages de l'Italie et de la Gaule nous ont habitués: le Bon Pasteur, la multiplication des pains, Adam et Eve après leur faute, le Christ docteur, des orantes, etc...⁴; presque tous sont très mutilés. J'en excepte pourtant un agneau couché au milieu d'arbustes⁵ et plusieurs images du Bon Pasteur, différentes par les détails, mais voisines par la grossièreté de

vure); de Rossi, *Bull. crist.*, 1884-1885, p. 49-52, pl. I et II; Kraus, I, p. 153, fig. 99; *C. R. Inscr.*, 1898, p. 216.

¹ Pour la scène, cf. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 42, sq., pl. XXVI), p. 46 sq., pl. XXIX; puis un sarcophage de Cherchel (Aug. Audouin, *Mélanges*, X, 1890, p. 406 sq. et les références; Waille, *Rev. arch.*, XV 1890, p. 214). M. S. Reinach a publié (*Bull. arch.*, 1885, p. 328) une lettre de Tissot, du 18 mars 1856, où se trouve signalée dans la collection Reade, à Tunis, « une Vierge tenant l'enfant Jésus dans ses bras ».

² De Rossi, *loc. cit.*; Héron de Villefosse, *loc. cit.*; Delattre, *loc. cit.*

³ Cagnat-Saladin, *loc. cit.*; Gsell, 1891, p. 51, n° 115; Diehl, *Afr.*, p. 391.

⁴ Héron de Villefosse, *loc. cit.*; Cagnat-Saladin, *loc. cit.*; Delattre, *loc. cit.* (il en compte des centaines, *Basil.*, p. 11); *Miss. cath.*, 1883, p. 377, 381; 1886, p. 113 sq., 129, 136 sq., 149 sq., 153; *Const.*, série 3, III, p. 30, n. 1; Le Blant, *C. R. Inscr.*, 1888, p. 47.

⁵ Héron de Villefosse, *Arch. miss.*, 1875, p. 108, n. 3; D., *Arch.*, p. 74.

l'exécution. Deux appartiennent au musée de Saint-Louis¹; sur la troisième, que possède le musée d'Alger, le Pasteur occupe un édicule auquel deux dauphins servent d'acrotères; à sa droite, le vigneron porte une corbeille pleine de raisins et vendange². L'édicule, analogue à ceux des stèles puniques africaines, la nudité du vigneron, les dauphins³ sont autant de réminiscences du paganisme; l'ouvrier qui fouilla ce sarcophage devait être imbu des traditions des ateliers païens.

Ne sera-ce point rabaisser l'art que de le rechercher encore dans ces dessins au trait que d'inhabiles lapicides étalaient complaisamment sur la pierre ou le marbre, à côté des inscriptions funéraires? Parfois le texte y trouve un commentaire religieux, le plus souvent l'artisan ne s'est proposé rien de plus que de mettre sous les yeux du passant quelque symbole des espérances ou des mystères de la foi. Ces emblèmes offrent donc une grande variété⁴; on y relève des orantes, la colombe, le paon, le vase, la palme, le navire, etc... Les fidèles de rang modeste, qui n'avaient pas les moyens de se procurer un tombeau sculpté, cherchaient par ces images expressives à témoigner de leurs croyances.

Si la chronologie que j'ai proposée pour les sculptures chrétiennes a sa raison d'être, toutes seraient antérieures à l'arrivée des Vandales. L'avenir nous en apportera certainement de moins anciennes; dès maintenant, les mosaïques et les poteries annoncent, nous l'allons voir, un âge plus récent. L'invasion n'éteignit donc pas violemment l'activité artistique et industrielle de la capitale⁵. Toutefois, à partir de ce moment, les recettes que les premiers artistes chrétiens avaient héritées des païens⁶ et qui s'étaient déjà fort altérées, vont s'ou-

¹ *Miss. cath.*, 1882, p. 114, 120; Héron de Villefosse, *Arch. miss.*, 1875, p. 408, n. 3; Doublet, p. 407, n. 5.

² Doublet, p. 47 et 84, pl. XI, 4; la vendange est faite d'ordinaire par de petits génies ailés; cf. les références dans Doublet.

³ Sur l'emploi des dauphins dans l'ornementation chrétienne, cf. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. xi, 29, pl. IV, XVII; *Sarcoph. de Gaule*, p. 19, 117, pl. IV, 2; XXXI, 2.

⁴ Ils sont mentionnés au C. I. L., VIII, à côté des inscriptions; le P. Delattre en a fait graver un certain nombre dans les *Miss. cath.*, 1883, p. 342, 366, 371, 393.

⁵ Papencordt, p. 261-263.

⁶ Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. x sq.; Héron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1899, p. 267.

blier de plus en plus. Les praticiens livrés à eux-mêmes n'auront plus les leçons du passé pour guider leur inexpérience¹.

¹ Je groupe ici, comme je l'ai fait pour l'art païen, quelques indications bibliographiques sur les sculptures chrétiennes : *D., Basil.*, p. 5; *Miss. cath.*, 1886, p. 79, 91, 101 sq., 113, 132, 136, 150, 153; *Tomb. pun.*, 1891, p. 52; Gauckler, *C. R.*, 1898, p. 10 (grand sarcophage à bas-reliefs de *Sidi Bou Saïd*); *Bull. arch.*, 1898, p. CLX; Le Blant, *C. R. Inscr.*, 1888, p. 47.



CHAPITRE III

MOSAÏQUE

L'art de la mosaïque, que les Romains portèrent à un si haut degré de perfection, ne fut peut-être nulle part cultivé avec autant de succès qu'en Afrique; les dernières campagnes de fouilles ont mis ce fait en pleine évidence¹. Dans les villes, dans les bourgades, jusque dans les domaines ruraux ont reparu à foison ces travaux en *opus musivum* qui faisaient les délices des riches propriétaires, des colons et des citadins. Il s'était donc formé dans le pays même des écoles de mosaïstes indigènes, qui se chargeaient d'embellir les demeures particulières et les édifices publics². Un de ces ateliers s'installa très probablement à Carthage; tapissée pour ainsi dire tout entière

¹ On trouvera les renseignements utiles sur cette question dans Héron de Villefosse, *Mosaïques récemment découvertes en Afrique* (*Rev. de l'Afr. française*, VI, 1887, p. 371-400); *La mosaïque des quatre saisons de Lambèse*, (*Gaz. arch.*, 1879, p. 148 sqq.); *Bull. arch.*, 1895, p. xcvi sq.; 1898, p. 226-228; *C. R. Inscr.*, 1896, p. 250 sq.; Gauckler, *Guide; Extrait des procès-verbaux des séances de la section d'archéologie du congrès de Carthage*, p. 11 (*Rev. tunisienne*, 1896); *Le domaine des Laberii à Uthina* (*Monuments Piot*, III, p. 177-229, pl. XX-XXIII); *Les mosaïques virgiliennes de Sousse* (*ibid.*, IV, p. 233-244, pl. XX); *Les mosaïques de l'arsenal à Sousse* (*Rev. arch.*, XXXI, 1897, p. 8-22, pl. IX-XII); *C. R. Inscr.*, 1895, p. 430-432; 1896, p. 250 sq., 578-581; 1898, p. 828 sq.; *Le Tour du monde*, 1896, n° 42 (A travers le monde, p. 329-332); *C. R.* 1898, p. 7; *Bull. arch.*, 1897, p. 363 sq., 376, n° 57; 1899, p. 166-169; Gsell, *Mosaïques des Ouled Agla et de Bougie* (*Const.*, XXVII, 1892); ses diverses *Chroniques*; La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 48 sq.; *La mosaïque de Neptune à Sousse* (*Bull. arch.*, 1891, p. 163-176); *Rev. arch.*, XXIV, 1894, p. 115-117; *Tombes en mosaïque de Thabraca* (*Bibl. d'archéol. afric.*, I, p. 3-21); Doublet, p. 93-98, pl. XV-XVII; Diehl, *Musées*, p. 431 sq.

² On serait tenté d'invoquer ici l'inscription qui accompagne la célèbre mosaïque de Lillebonne (*C. I. L.*, XIII, 3225); on la lit d'ordinaire ainsi:

de mosaïques, elle devait préparer des hommes capables de lui fournir ce brillant décor.

Diverses
catégories de
mosaïques.

Il est facile de répartir leurs ouvrages en plusieurs catégories. La première comprend les motifs géométriques, botaniques et zoologiques, des grecques et des entrelacs, des guirlandes, des médaillons renfermant oiseaux et corbeilles de fruits, des masques de théâtre, une vasque avec des eaux jaillissantes, ou encore, épars dans le champ, des poissons, divers animaux aquatiques, ailleurs un flamand, une vache, un lion, etc...¹. Dans un second groupe se rangent les figures symboliques, parfois isolées, plus fréquemment réunies, mais indépendantes les unes des autres. Le lithostrote de Bordj Djedid qui fut envoyé à l'Exposition Universelle de 1889 peut servir de modèle du genre² : il représente les douze Mois de l'année portant des attributs distinctifs et disposés en cercle autour de deux personnages centraux ; un rectangle enserme ce premier sujet, et dans les écoinçons se tiennent assises les quatre Saisons ; la bordure est occupée par une série de gros quadrupèdes. Davis vers la colline de l'Odéon³, Beulé à Byrsa⁴, le P. Delattre sur la colline du Petit Séminaire et dans la villa de Scorpionianus⁵, ont eux aussi retrouvé des Mois et des Saisons.

Titus Sen(n)ius Felix c(iris) Puteolanus, fecit et Amor, c(iris) K(arthaginiensis), discipulus. Ce Carthaginois aurait donc lié son sort à celui d'un mosaïste de Pouzzoles et, de concert, ils auraient parcouru la Gaule, à l'époque des Antonins, mettant leur talent au service d'une population moins habile : chacun d'eux aurait apporté avec soi les procédés artistiques de sa province. Une inscription de Lyon (C. I. L., XIII, 2000), nous prouve que les artistes carthaginois s'expatrièrent volontiers : *Memoriae aeternae Julii Alexsadi, natione Afri, civi Carthaginesi, omni optimo, opifeci artis vitriae...* Il est vrai que M. Hirschfeld lit dans le texte de Lillebonne *c(iris) K(a)lelus?*. De toute façon, le *k* étant certain, l'interprétation *C(ai) filius* proposée par M. Jullian (*Gallia*, in-8°, 1892, p. 122) doit être rejetée. On a noté des analogies de facture entre le pavage de Lillebonne et celui des Ouled Agla (Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1891, p. 345; Cagnat, *Bull. arch.*, 1891, p. 584; Gsell, *Mos. des Ouled Agla*, p. 14).

¹ Franks, p. 224; Delattre, *Bull. Hipp.*, n° 1888, p. LXXXVI, n° 23; *Bull. arch.*, 1894, p. 37 sq.; *Miss. cath.*, 1883, p. 107 sq.; Cagnat-Saladin, p. 112; S. Marie, p. 14, 25 sq., 28, 184; *Cat. som.*, n° 1795; *Cat. Alaoui*, p. 11, n° 8-9; p. 13, n° 22; p. 31, n° 151, 163-164; *Chronique des arts*, 1894, p. 108; Gauckler, *C. R.* 1898, p. 8; B., *Fouilles*, p. 51 sq., 70; *Cosmos*, mars 1896, p. 471; *Bull. arch.*, 1896, p. 154.

² C. I. L., VIII, 42588; Cagnat, *Mos.*; Doublet, *Bull. arch.*, 1892, p. 135.

³ Davis, p. 172-225, 467; Franks, p. 221-232; Cagnat, *Mos.*, p. 252; Dunant, p. 126 'au British Museum'.

⁴ *Fouilles*, p. 37; Cagnat, *loc. cit.* : cette mosaïque semble avoir été brisée.

⁵ *Miss. cath.*, 1883, p. 107; cf. Doublet, p. 93, n. 3; les mosaïques de la villa de Scorpionianus (au musée de Saint-Louis) sont, je crois, inédites.

En face de ces divinités abstraites et en quelque sorte sans âme, il y en a d'autres qui sont agissantes et vivent de leur vie propre, par exemple l'Amour et Psyché¹, les dieux de la mer, Triton avec des Néréides², un Fleuve à demi couché entouré d'Amours³, Neptune à barbe flottante et à pieds de cheval marin⁴. Je rangerais dans la même division ces fantastiques *sciopodes* que les promeneurs pouvaient contempler sur la *plutea maritima*⁵, la Vénus de Damous el Karita dont on a voulu faire une sainte Perpétue⁶, surtout la toilette de Pégase par les Nymphes⁷ qui semble être un des thèmes préférés des Africains⁸.

Ces décorations géométriques, végétales ou animales, ces motifs symboliques ou mythologiques, quel qu'en soit l'intérêt, n'excitent pas autant notre curiosité que les « scènes » proprement dites⁹, car ces dernières, qui reproduisent des épisodes de la vie réelle, nous initient dans une certaine mesure aux mœurs locales. La plus connue est celle que les Arabes, auteurs de la trouvaille, appelèrent à juste titre la « diffa » (le banquet); elle fut déterrée au bas de Sidi Bou Saïd, près de la maison du général Baccouche. Cinq esclaves apportent des plats ou des ustensiles de cuisine; le repas se prépare, peut-être même les convives ont-ils déjà pris place. Ce sujet convient à la décoration de quelque somptueux *triclinium*. Son pendant¹⁰ a été mis au jour, en 1896, par M. Gauckler, aux environs de Douar ech Chott. Dans un cadre ovale se déroule un festin; trente-quatre convives sont assis par petites tables, des serviteurs leur versent à boire ou présentent des plats; au milieu de la salle à manger, orchestre et baladins. L'antiquité ne nous a laissé qu'un petit nombre de motifs analogues¹¹, et cette cir-

¹ Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1891, p. 28; un encadrement zoologique et botanique rehausse le sujet principal.

² Davis, p. 469; provenance, Gamart; cf. *Excursions*, p. xi, pl. IV, 1.

³ *Bull. arch.*, 1896, p. 154; *Cat. Alaoui*, p. 30, n° 153.

⁴ *Rev. arch.*, V, 1848/49, p. 634; Franks, p. 222 (au British Museum).

⁵ Voir ci-dessus, p. 227, n. 1.

⁶ Voir ci-dessus, p. 174-176; cf. Kraus, I, p. 425, fig. 328.

⁷ S. Marie, p. 38; Delattre, *Bull. épigr.*, 1886, p. 142, n° 382.

⁸ Cagnat, *Bull. Ant.*, 1893, p. 80-82.

⁹ *Cat. som.*, n° 1796; Reinach, p. 213; *Bull. arch.*, 1889, p. 356-360, pl. IX (aujourd'hui au Louvre).

¹⁰ *Cat. Alaoui*, p. 31, n° 162; Gauckler, *C. R. Inscr.*, 1898, p. 643; *Le Tour du monde*, 1896, n° 42 (A travers le monde, p. 332); voir ci-dessus, p. 225.

¹¹ Peintures du Caelius et du Palatin, à Rome (*Notizie degli scavi*, 1892, p. 46-48); mosaïque de Bir Chana Moghane, en Tunisie (Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1894, p. 308-310).

constance ne donne pas moins de prix à ces deux tableaux que le fini du travail. Douar ech Chott, où s'élevaient sans doute de belles villas, nous a encore rendu un grand pavement de 7 mètres sur 7 mètres, avec des épisodes de chasse autour d'un sanctuaire qui abritait les statues d'Apollon et de Diane¹; des mêmes parages nous arrive un morceau où se voient, au milieu d'une mer poissonneuse, deux hommes, montés dans une barque, qui retirent leur filet². Par une curieuse coïncidence, deux scènes, l'une de pêche, l'autre de chasse, viennent aussi d'être trouvées dans des chambres contiguës, à une autre extrémité de la ville, près de Bordj Djedid. La seconde, où des cavaliers poursuivent des animaux féroces, est d'un travail plus négligé; l'autre, au contraire, d'un art exquis, nous fait assister à toutes les variétés de pêche, pêche à l'épuisette, à la ligne, à l'épervier, au harpon; des légendes mythologiques occupent le bas du cadre³. Dans un genre très différent enfin, les débris d'un curieux tableau donné au Louvre par M. de Lagau, consul de France, ne doivent pas être passés sous silence⁴. C'était une représentation du cirque: un aurige, nommé Quiriacus, lance son char à la course: on aperçoit encore un autre cavalier; une décoration composée de grecques, d'entrelacs, de rosaces, de guirlandes entourait ces personnages.

Aucun des exemples auxquels j'ai fait allusion n'offre la moindre trace de christianisme; ce n'est pas à dire qu'aucun ne soit d'époque chrétienne, mais tous traitent des sujets profanes. En regard des quatre séries auxquelles ils se rattachent il en existe une autre dont la fin immédiate est la glorification de la foi nouvelle; les mosaïques qui la composent, inspirées par un même sentiment, forment une catégorie à part. Les unes n'offrent que des dessins géométriques, au milieu desquels ressortent des objets ou des animaux symboliques, le calice, la grappe de raisin, le vase, le paon, les colombes; elles tapissent surtout les tombeaux de La Malga et de Damous el Karita⁵.

¹ Gauckler, *C. R.* 1897, p. 7; *C. R. Inscr.*, 1898, p. 643. Même sujet, Davis, p. 538-541; *Cosmos*, 11 février 1888, p. 295.

² *Cat. Alaoui*, p. 10, n° 7; La Blanchère, *Bull. arch.*, 1887, p. 445.

³ Gauckler, *C. R. Inscr.*, 1899, p. 158. Sujet analogue, Franks, p. 224.

⁴ Il y en a aussi des fragments au musée de Saint-Louis; provenance, flanc méridional de Byrsa; C. I. L., VIII, 10539; *Cat. som.*, n° 1788-1793; Rousseau, *Rev. arch.*, VII, 1850, p. 260 sq., et pl. 143; Franks, p. 223; Müntz, *Etudes iconographiques et archéologiques*, Paris, 1887, p. 34 sq., 44.

⁵ *Miss. cath.*, 1882, p. 120; 1883, p. 94, 107 sq.; 1886, p. 152 sq.; Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 447, n° 274 sq.

Suivant une habitude africaine, l'épithaphe qui désigne le défunt, composée de petits cubes blancs ou noirs, est sertie à même le dessin. D'autres décoraient les édifices du culte, basiliques, baptistères, etc...; elles se rapprochent parfois des mosaïques tombales, quant au choix des motifs : des fragments de Damous el Karita portent des rinceaux, des vases, des fleurs, le poisson, le paon, l'agneau, la croix¹; parfois elles reproduisent des scènes tirées de l'Écriture, ainsi les trois Hébreux dans la fournaise, trouvés au même endroit², ou des personnages dont le nom nous échappe, comme cette orante debout, drapée et nimbée, tenant une fleur dans chaque main, entre deux flambeaux allumés³. A Bir Ftouha le P. Delattre a dégagé « de nombreux médaillons, renfermant soit un oiseau, soit un calice à deux anses, soit enfin un calice sans anse dont l'intérieur est de couleur rouge, peut-être pour figurer le sang du Christ, et qui est placé sur un monticule, des flancs duquel s'échappent les quatre sources symboliques; un cerf et une biche viennent y boire⁴. » Les églises de Carthage ne faisaient donc pas exception à l'usage souvent constaté, dans le reste de l'Afrique et en Orient, de recouvrir le sol, les murs et même les voûtes⁵, d'un glorieux vêtement multicolore.

Les mosaïques profanes et les mosaïques chrétiennes se distinguent donc nettement par l'inspiration; n'en est-il pas de même pour l'exécution artistique? Les procédés ne se transforment-ils pas et, en se modifiant, ne fournissent-ils pas un élément sûr de répartition chronologique? M. Gauckler a répondu à cette question dans son étude sur les *principes d'une classification raisonnée des mosaïques africaines*⁶. Il a démontré que les caractères en quelque sorte matériels de l'œuvre, nature et dimension des cubes, qualité du ciment,

¹ *Miss. cath.*, 1883, p. 322, 369, 371, 379, 393; 1886, p. 152 sq.; D., *Basil.*, p. 6.

² Delattre, *C. R. Hipp.*, 1893, p. xxxix.

³ *Cat. som.*, n° 2999.

⁴ *Cosmos*, 15 juin 1895, p. 338; Gsell, 1896, p. 42; cf. Gauckler, *C. R.* 1897, p. 7.

⁵ C'est surtout à l'époque byzantine que la mosaïque passe du pavé aux parties hautes de l'édifice; D., *Basil.*, p. 8; *Miss. cath.*, 1886, p. 78, 91; 1896, p. 177; *Bull. arch.*, 1893, p. 97.

⁶ *Extrait des procès-verbaux de la section d'archéologie du congrès de Carthage*, 1896, p. 11 (*Revue tunisienne*). Dans les deux villas romaines d'assez basse époque qu'il a déblayées sur le plateau de l'Odéon (*C. R.* 1897, p. 7), M. Gauckler a rencontré « plusieurs rangs de mosaïques superposées dont les styles différents offrent des points de repère précieux pour l'histoire de l'art. »

mode d'insertion, choix des sujets, etc... ne permettraient pas de faire un départ exact entre les diverses périodes. « La preuve en est que dans une même ville se rencontrent parfois des mosaïques contemporaines, qui diffèrent tout à fait de matière, de dessin et d'exécution. » Et inversement, des mosaïques qui ne sont pas du même temps peuvent avoir des traits communs. Quand on a essayé d'attribuer à telle époque une prédilection pour tel genre, on n'a jamais pu tracer que des limites très approximatives. Ainsi on dira que les compositions zoologiques prédominent du iv^e au vi^e siècle¹, ce qui est, convenons-en, une « époque de transition » assez étendue et un cadre peu gênant. La théorie de M. Gauckler se justifie à Carthage, la « *diffa* » et le « banquet par petites tables » sont des sujets très voisins, l'un cependant remonte à la fin du i^{er} siècle, tandis qu'on assigne l'autre au commencement du iv^e. Que les cubes fussent plus gros et moins bien assemblés à une époque plus basse, ce fait n'a pas frappé les archéologues ; les revêtements byzantins des sépultures de La Malga, les cadres de Damous el Karita qui ne dépassent guère les confins des v^e et vi^e siècles², ne se distinguent pas absolument sous ce rapport de la « *diffa* », ni surtout de la mosaïque des Mois de Davis, ou de la scène de pêche de Douar ech Chott qui sont antérieures³. Suivant la juste remarque de M. Gauckler, il n'y a qu'un moyen de classer par ordre chronologique les mosaïques de Carthage, comme toutes celles d'Afrique, l'observation du style. C'est le style de la « *diffa* » qui l'a fait mettre en regard des peintures d'Herculanum et de Pompéi, tandis que le quadrige de Quiriacus trahit une main

¹ Müntz, *op. cit.*, p. 34 sq., 37 ; Doublet, *Rev. arch.*, XX, 1892, p. 222 sq.

² M. Héron de Villefosse a fait observer (*Bull. arch.*, 1888, p. 437) que la plupart des mosaïques funéraires d'Afrique datées appartiennent au v^e siècle.

³ On doit cependant noter que les mosaïques chrétiennes sont souvent formées de *smalts*, de cubes de verre doré ou de pâtes vitrifiées, ce qui leur donne un aspect brillant ; les pavements d'un âge plus ancien, composés avec des fragments de marbre, paraissent d'une teinte plus mate (cf. D., *Basil.*, p. 8 ; *Miss. cath.*, 1886, p. 92 ; voir pourtant Gauckler, *Bull. arch.*, 1897, p. 447, n° 274). Une autre particularité des mosaïques tombales est relevée par le P. Delattre (*Miss. cath.*, 1882, p. 120 ; 1883, p. 94 ; 1886, p. 153) ; elles sont « maintenues par des plaques qui les encadrent, fixées verticalement dans le sol à fleur de la dalle funéraire ». Quant au coussin de mortier sur lequel reposent les cubes, quant au ciment qui les lie, on n'a signalé aucune différence essentielle dans leur composition aux diverses périodes ; le P. Delattre (*Miss. cath.*, 1883, p. 94) a noté que celui des tombes de La Malga mesure jusqu'à 0^m,02 d'épaisseur.

très gauche et une surprenante ignorance du dessin. L'art de la mosaïque ne subit donc aucun brusque changement jusqu'à la fin de la domination romaine ; il évolua. Le goût s'altérant peu à peu, les bonnes méthodes se perdant, on n'obtint plus que des produits défectueux, au lieu des brillants morceaux d'autrefois. En fait pourtant l'art païen et l'art chrétien se relient, ou plutôt ils sont un seul et même art sous une double expression.

Caractères
des
mosaïques
arthagi-
noises.

Ces réflexions, si elles s'appliquent à l'école de Carthage, ne lui sont pas spéciales ; mais on peut noter en outre certaines tendances et traditions qui lui appartiennent en propre. Elle ne sacrifie pas tout au besoin de symétrie, ni à la beauté de l'ordonnance ; elle cherche d'abord à mettre du mouvement dans la composition, à donner l'illusion de la vie¹. Dans beaucoup de localités de l'Afrique romaine, à l'Oued Athmenia, à Tabarka, à Sousse, à Oudna, les mosaïstes se plaisent à retracer les occupations des champs, des épisodes de chasse ou de pêche, à dessiner une villa, une ferme avec son bétail et sa basse-cour, des esclaves occupés aux travaux agricoles. Cette sorte de parti-pris indique les goûts et les habitudes des personnes à qui ils destinaient leurs œuvres. Sans exclure complètement de semblables représentations, les Carthaginois ont d'autres préférences ; pour être agréables à ces citadins, les artistes exécutent des tableaux de la vie urbaine, festins, courses de chars, promenade du maître dans son jardin de plaisance ; ils déroulent sous leurs yeux des allégories ou des aventures de la mythologie gréco-romaine. Si parfois ils se hasardent jusqu'à reproduire la mer poissonneuse avec des pêcheurs, ou des chasseurs poursuivant quelque bête sauvage, ils idéalisent volontiers l'action, au lieu de s'en tenir à cette fidèle copie de la nature que prisait surtout les habitants de l'intérieur. Il leur arrive encore fréquemment d'introduire dans la mosaïque une légende explicative. A côté de l'Amour et de Psyché on lit : *Omnia dei* (l'Amour) *sunt, agimur non agimus*² ; *Pegasus*, au-dessus de Pégase³. *Scorpianus in adamatu*⁴ désigne le propriétaire de la villa ; *Tres orantes pueri*⁵, les jeunes Hébreux.

¹ Müntz, *op. cit.*, p. 44 ; La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 48 sq.

² Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1891, p. 28 sq.

³ S. Marie, p. 38 ; C. I. L., VIII, 14184.

⁴ C. I. L., VIII, 12589.

⁵ Delattre, *C. R. Hipp.*, 1893, p. xxxix.

Hic est leo quem nemo vincit, dit l'ouvrier à un oiseau enfermé dans une cage¹. Le sens de la formule *De tuo tibi pro [sis?]* reste douteux²; rien de plus clair, en revanche, que les noms des Mois et des Saisons joints aux figures qui les personnifient³. Cet usage des commentaires épigraphiques est vraiment caractéristique; il a été pratiqué parfois ailleurs, à Lambèse, à Hadrumète, mais nulle part il ne s'est perpétué comme à Carthage. Il répond à un besoin constant de clarté jusque dans les fictions de l'art, et c'est un des côtés de l'esprit carthaginois qui se révèle à nous dans ces courtes inscriptions⁴.

¹ *Cat. Alaoui*, p. 11, n° 9.

² C. I. L., VIII, 12589^a.

³ *Ibid.*, 12588; voir ci-dessus, p. 660.

⁴ Autres mosaïques de Carthage: Tissot, II, p. xviii; D., *Basil.*, p. 5, 8; *Miss. cath.*, 1883, p. 320 sq., 370; 1886, p. 78, 89, 91; 1896, p. 176 sq.; *Amst.*, p. 7, 169, n° 273-278; *Fouilles*, p. 97 sq.; Franks, p. 222; Davis, p. 393 sq.; C. I. L., VIII, 1072; *Bull. di corrisp. arch.*, 1838, p. 76; *Monumenti*, V, pl. 38; B., *Fouilles*, p. 33, 42, 44, 47 sq.; Gauckler, *C. R.* 1897, p. 8.

CHAPITRE IV

ARTS INDUSTRIELS

I

ramique. Les terres cuites d'origine carthaginoise, depuis les figurines modelées avec soin jusqu'aux ustensiles domestiques sans valeur, remplissent les vitrines des musées de Saint-Louis et du Bardo, et celles de la salle africaine au Louvre. Toutes les séries ne sont pas également riches, mais la gamme est assez complète et presque sans solution de continuité.

res cuites figurées. Les statuettes forment la transition entre la grande sculpture et la fabrication industrielle. Un type fréquent est celui de la femme assise dans un fauteuil avec un enfant sur les genoux¹; on la tient d'ordinaire pour une déesse mère, Isis montrant ou allaitant Horus, et les rapprochements ne manquent pas à l'appui de cette opinion. Néanmoins, M. Babelon qui la partage² avoue que ces figurines « certainement païennes, sont d'une époque romaine assez basse, sinon même de la période byzantine, comme leur style barbare et les objets qui les accompagnaient tendent à le prouver ». J'ai quelque peine, je le confesse, à croire à des statuettes païennes byzantines;

¹ Parfois l'enfant est absent et l'attitude de la femme varie.

² *Musée Lavignerie*, p. 43-47, pl. XI; voir encore Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1891, p. 157 sq., pl. XII-XIII (il fait des réserves); Cagnat, *ibid.*, p. 583; R.-B., *Rech.*, p. 29, pl. II; S. Reinach, *Bronzes figurés*, p. 15.

en second lieu, ces objets qui les accompagnaient sont des lampes chrétiennes; mais surtout, il y a un terme de comparaison qu'il importe de ne pas négliger, c'est-à-dire les trois figurines nimbées, évidemment chrétiennes, de Cherchel et de Gouraya, que M. Gauckler a publiées¹ en les rapprochant très à propos de celles de Carthage. Il n'est donc pas impossible que ces produits indigènes² représentent, non pas Isis et Horus, mais, comme l'admet le P. Delattre³, la Vierge Marie tenant l'Enfant Jésus⁴, transformation de la déesse kourophore. A la fabrication locale appartiennent encore divers fragments⁵, des musiciens surtout et des animaux, œuvres sans grâce d'une main peu habile. Un orgue hydraulique⁶, très intéressant pour l'histoire de la musique et qui fut sans doute un jouet d'enfant, dénote plus d'adresse dans le modelé, mais le dessin n'en est pas meilleur. La médiocrité de ces pièces ressort davantage, lorsqu'on les met en regard de quelques morceaux de style gréco-romain, comme la tête de déesse tourrelée, publiée par MM. S. Reinach et Babelon⁷.

Carreaux
deterrecuite.

On conserve au musée de Saint-Louis des spécimens de ces carreaux de terre cuite chrétiens, dont plusieurs localités de la Tunisie, Kassrin, Bou Fichta, Béja, Hadjeb el Aïoun, le Kef, Bordjel Youdi, sans parler de l'Algérie ni de la France⁸, ont rendu tant d'exemplaires. Bien qu'inférieure par le nombre et aussi

¹ *Cherchel*, p. 78.

² La mauvaise qualité de la terre et les trous qui remplacent les yeux en indiquent l'origine.

³ *Miss. cath.*, 1883, p. 106; *Arch.*, p. 9-11; cf. Gsell, 1892, p. 123, § 159. M. Gauckler signale (*Bull. arch.*, 1897, p. 437) des statuette chrétiennes, sans doute des ex-voto, représentant, croit-il, des femmes enceintes; il en a découvert d'analogues à Oudna; voir encore D., *Sup.*, 223 sq.

⁴ Voir cette même attitude sur un plomb chrétien de Carthage (*Bull. arch.*, 1897, pl. II).

⁵ R.-B., *Rech.*, p. 30 sq.; *Cosmos*, 7 déc. 1889, p. 19; *Musée Lavigerie*, p. 20, pl. IV, 7; p. 42-44, pl. X, 3-4, 6-7; p. 48 sq., pl. XII; p. 51 sq., pl. XIII, 2-7; *Cat. Alaoui*, p. 139, nos 67-68; p. 143, n° 101; p. 145, n° 121; *Bull. Ant.*, 1896, p. 234.

⁶ Delattre, *C. R. Inscr.*, 1885, p. 96; *Musée Lavigerie*, p. 50 sq., pl. XIII, 1-2 (ajouter à la bibliographie, Cagnat et Goyau, *Lezique des antiq. rom.*, s. v. *hydraulus*).

⁷ *Loc. cit.*, p. 29 sq.

⁸ Sur cette question, La Blanchère a écrit une étude très documentée qui donne la bibliographie du sujet (*Carreaux de terre cuite à figures découverts en Afrique*; *Rev. arch.*, XI, 1888, p. 303-322). On consultera en outre Saladin, *Arch. Miss.*, 1887, p. 215; Doublet-Gauckler, p. 64 sq.; Le Blant, *Rev. arch.*, 1893, XXII, p. 273-280; *C. R. Inscr.*, 1893, p. 219-221; Gsell, 1892, § 145; 1893, § 190; 1895, p. 29; Hannezo, Molins et Laurent, *Bull. arch.*, 1894, p. 289,

par le choix des sujets, la série carthaginoise ne saurait être dédaignée. En effet, entre les groupes de modèles que La Blanchère a distingués, ceux de Carthage se font souvent remarquer par la netteté relative du trait et une certaine fantaisie qui n'est pas dépourvue de toute élégance. Soit que le praticien se borne à inscrire une rosace plus ou moins complexe, soit qu'il exécute un animal ou même une scène, on reconnaît dans son œuvre les traces d'une éducation technique, au lieu de la franche, mais grossière inspiration des artisans de Kassrin ou d'Hadjeb el Aïoun. L'ouvrier de la capitale, dans l'exécution, sinon dans l'inspiration, n'a pas de peine à s'élever au-dessus de ses confrères des petites villes. Je doute cependant qu'on ait employé ces plaques d'une basse époque et d'un pauvre style dans les grandes basiliques; on les réservait, selon toute probabilité, pour garnir les murs des églises de second rang ou des simples oratoires. Les bas-reliefs, comme l'*Adoration des Mages* et l'*Apparition de l'Ange aux bergers*, ou, à leur défaut, un revêtement de marbre uni, convenaient mieux à la magnificence des églises principales.

Lampes.

Les lampes que chaque coup de pioche ramène eu si grande abondance sur tous les points de la ville sont souvent dans un état de conservation très satisfaisant et se prêtent à une étude minutieuse; le P. Delattre la leur a consacrée¹. Depuis l'époque où il l'écrivit, d'heureuses trouvailles ont porté à plus de mille le chiffre de celles qu'il possède². Ces nouveaux spécimens, loin de bouleverser la classification établie par lui, y sont au

n. 1, 291 sq.; Gauckler, *Bull. Ant.*, 1894, p. 68-70; *Bull. arch.*, 1898, p. cxxxviii, 335-337; Gavault, *Etude sur les ruines romaines de Tizirt*, p. 33, 63 sq. (*Bibl. d'archéol. afric.*, II). Pour Carthage spécialement, outre l'article précité de La Blanchère, cf. Delattre, *Cosmos*, 27 janv. 1894, p. 280; *Miss. cath.*, 1886, p. 90 sq., 153, 257; 1896, p. 179; *Cat. Alaoui*, p. 208-214; Houdard, p. 41 sq.; Stuhlfauth, p. 289-291, 302 sq.

¹ *Lampes chrétiennes de Carthage* (*Miss. cath.*, 1880, p. 278-342); D., *Lampes et Lampes chrét.* M. Gauckler a écrit lui aussi une fort instructive « Histoire de la lampe » en Afrique (*Cat. Alaoui*, p. 146-154).

² *Miss. cath.*, 1882, p. 348; 1883, p. 102, 106 sq., 321, 371; 1886, p. 80, 90-93, 102, 113, 152 sq.; 1893, p. 10 sq., 20; 1896, p. 178 sq.; *Cosmos*, 7 déc. 1889, p. 19 sq.; 16 et 23 déc. 1893, p. 89 sq., 119-121; 20 janv. 1894, p. 247-249; D., *Arch.*, p. 5-11, 19, 22; *Cim.*, p. 12 sq., 22 sqq.; *Sup.*, p. 86, 229-235. Sur les lampes de provenance carthaginoise, voir encore : *Musée Lavigerie*, p. 53-61, pl. XIV-XV bis; *Cat. Alaoui*, p. 157-207; *Bull. arch.*, 1886, p. 17-23; 1893, p. 98; 1894, p. 265-267; 1897, p. 287-289, 450, n° 289 sq.; C. R. *Inscr.*, 1888, p. 445 sq.; 1898, p. 628; *Bull. Ant.*, 1897, p. 246-250; 1899, p. 140; *Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 102-122, 290 sq., 337 sq.; LVII, 1896, p. 139; Gauckler, C. R. 1898, p. 8; C. R. *Hipp.*, 1897, p. xli-xlviii, lvii-lxx; *Bulletin des Musées*, 1890, p. 290 (col-

contraire entrés sans efforts. La forme, le poids, la qualité et la couleur de l'argile, la nature des sujets imprimés en relief sont autant de caractères qui permettent de ranger chaque lampe dans sa catégorie propre. La première période de l'occupation romaine n'a connu que la lampe ronde, aussi élégante que simple et légère, sans queue et avec un seul appendice pour le bec. A cause de l'ornementation très sobre et de la netteté des contours, M. Le Blant pensait que ce type était fabriqué dans des moules de bronze. Des animaux, cheval, cerf, daim, gazelle, coq, sanglier, etc..., le décorent le plus souvent. Peu à peu, au cours du 1^{er} siècle, se montrent les figures divines ou humaines, hermès, Vénus, Cupidons, quadriges avec son cocher, épisodes de chasse... Pendant les deux siècles suivants, l'aspect se modifie par l'adjonction d'une queue circulaire opposée au bec, qui permet de saisir l'objet. Tout en conservant la délicatesse du trait, les sujets se compliquent; on introduit les scènes mythologiques, Bacchus, Mars, Léda et le cygne, les travaux d'Hercule, Caelestis assise sur un lion, Sarapis et Isis, la tête de Méduse, l'Afrique coiffée de la dépouille d'un éléphant...; on ajoute en bordure des motifs qui se répètent; la terre commence à s'épaissir; dans ce groupe et dans le précédent elle est tantôt jaune, tantôt brune, tantôt rouge. La couleur généralement grisâtre, l'absence ordinaire de figures, un poids plus considérable, tels sont les signes de la période de transition. Les modèles de cette date conservent, exagèrent même la simplicité des types antérieurs, mais leur forme plus lourde annonce déjà la décadence; ils sont assez rares.

C'est, au contraire, par centaines que se comptent les lampes de l'époque chrétienne. Elles se distinguent par la terre rouge constamment employée, par leur corps plus allongé et plus massif, surtout par leur poids. En outre, au lieu du nom du fabricant si fréquent aux n^o et III^e siècles, le revers ne porte plus qu'une marque, ligne, cercle, croix ou lettre isolée. Les catalogues du P. Delattre énumèrent tous les symboles dont les surcharge la pieuse imagination des potiers, le poisson, le lion, le cerf, le cheval, le lièvre, l'agneau, le chien, le

lection Marchant, au Louvre); *Rev. Arch.*, X, 1887, p. 21; XIII, 1889, pl. VIII; XVII, 1891, p. 139; *Soc. de géogr. et d'archéol. de la prov. d'Oran, Bull. trimestr.*, X, 1890, p. 278, 282, 304, 309, 310, 314, 321; S. Marie, p. 29; B., *Fouilles*, p. 47; Franks, p. 233; Houdard, p. 38-41; Stuhlfauth, p. 284-289, 300-302; Gsell, ses diverses *Chroniques*;

pélican, la colombe, le coq, le paon, l'aigle, le phénix, le cèdre, le palmier, la vigne, la coquille, la rosace, le vase, la croix, le monogramme du Christ sous ses aspects successifs ; puis viennent les personnages de l'Ancien Testament, Abel, les trois jeunes Hébreux, Jonas, Daniel, d'autres encore assez difficiles à identifier ou qui ne sont que des allégories, comme le guerrier, le chasseur, enfin le Bon Pasteur, le Christ vainqueur terrassant le serpent et foulant aux pieds le chandelier à sept branches ¹. Tout autour du disque, dans une large bande, se déroule une décoration uniforme, composée de triangles, cercles, carrés, cœurs, lignes brisées, fleurons, feuilles, colombes, agneaux, qui complètent parfois le symbolisme du sujet central. L'ensemble a perdu la grâce des compositions d'autrefois, et de larges disques en guise de réflecteurs le surchargent souvent.

A part le chandelier à sept branches, auquel on réserve la plupart du temps la place d'honneur, les lampes juives ne diffèrent pas d'une manière très sensible des chrétiennes, si ce n'est, dans certains cas, par une forme encore moins délicate et des proportions plus grossières. Enfin, ce que le P. Delattre appelle lampe vandale ² n'est plus qu'une poterie vulgaire avec laquelle l'art n'a presque plus rien de commun. En écrivant cette histoire de la lampe à Carthage, le P. Delattre nous a fait toucher du doigt, par un exemple précis, la décadence progressive du goût depuis le 1^{er} siècle jusqu'au 6^e ³.

Parmi les autres terres cuites sorties de ce sol, à côté des simples briques et tuiles, des urnes et amphores funéraires ou destinées à contenir l'huile, le vin, les grains et les olives ⁴, on rencontre des plats d'un travail plus fin, presque toujours en

¹ *Mém. Ant.*, LVII, 1896, p. 247-249 ; H. Detzel, *Christliche Ikonographie*, in-8°. Fribourg, 1894, I, p. 29, fig. 16 ; p. 143, fig. 70.

² Sorte de plat creux dont un vase à ventre rond et à goulot droit occupe le centre, le tout faisant corps ensemble.

³ Beaucoup de ces lampes méritent d'attirer l'attention ; je me borne à citer celle qui représente une femme portant son enfant sur le dos, à l'arabe (*Bull. Ant.*, 1897, p. 246-250) et une autre qui s'offrait en guise d'étrenne (*ibid.*, 1899, p. 140) ; cf. Schultze, p. 259 sq.

⁴ C. J. L., VIII, 10475, 4-8 ; 10477, 4, 6, 8 ; B., *Fouilles*, p. 48-106. Cagnat-Saladin ; p. 112 ; *Rev. arch.*, X, 1887, p. 21, 152 ; *Bull. arch.*, 1886, p. 17 ; 1894, p. 89-119 ; 1897, p. 430-451, n^{os} 282-287, *Miss. cath.*, 1883, p. 93 ; 1886, p. 92 ; *C. R. Inscr.*, 1893, p. 152-153 ; B., *Fouilles*, p. 39 ; *Mélanges*, XI, 1891, p. 53-65, 324 ; *Bull. Ant.*, 1899, p. 287 ; D., *Sup.*, p. 87, 98-101. Cf. Toutain, *Note sur les poteries communes d'Afrique* (*Mélanges*, *ibid.*, p. 305-313).

terre rouge¹, tantôt nus, tantôt décorés de figures allégoriques. Ces derniers ont été exécutés et possédés par des chrétiens, car les emblèmes² qu'on y a imprimés en creux sont la croix seule ou répétée plusieurs fois ou encore surmontée de l'agneau, de la colombe, du poisson, de l'orange, du pêcheur, en un mot de la plupart des motifs que les lampes nous ont déjà offerts. En 1888, le musée de Saint-Louis, renfermait soixante-douze numéros de cette série; elle n'a cessé de s'augmenter depuis lors et dépasse aujourd'hui de beaucoup la centaine. Il faut noter sur ces plats, qui remontent aux IV^e et V^e siècles, l'absence de tout nom de potier; comme sur les lampes chrétiennes. Ils servaient à la table, à la cuisine, à la toilette et non à des usages spécialement religieux. Ce rôle appartenait aux vases liturgiques dont plusieurs ont été exhumés par le P. Delattre, à Dermèche, à La Marsa, à Bir Ftouha³. La décoration spéciale qu'ils ont reçue au moment de la cuisson, les emblèmes qui les recouvrent, les mettent en dehors de la vaisselle courante. On y constate parfois des signes tout particuliers. Sur la panse de plusieurs sont gravées les lettres A B C; M. de Rossi, bon juge en la matière, y voit des vases baptismaux qu'on employait, vers la fin du V^e siècle ou au VI^e, pour verser l'eau sur la tête du nouveau chrétien pendant qu'il était dans la piscine.

Les potiers.

Toutes ces pièces de céramique déterrées à Carthage sont-elles d'origine et de fabrication carthaginoises? Les noms des potiers nous fourniront peut-être la réponse à cette question. Ils ne se rencontrent guère, nous l'avons dit, que sur les lampes, amphores, vases et plats des trois premiers siècles; le champ d'investigation ne s'étend donc ni à toute la durée de la ville, ni à toutes les terres cuites qu'elle a utilisées. Dans ces limites restreintes, les marques courantes à Carthage sont-elles ignorées ailleurs? Sur beaucoup de poteries se lisent des noms grecs⁴; malgré l'importance de la colonie hellénique, il

¹ *Cosmos*, 7 déc. 1889, XI, p. 20; *Bull. arch.*, 1886, p. 16, 31 sq.; *Rev. arch.*, XVII, 1891, p. 145; *Mélanges*, XI, 1891, p. 72-78, 325; S. Marie, p. 14, 37; *Cat. Alaoui*, p. 246-251.

² *D., Arch.*, p. 12; *Rev. de l'art chrétien*, 1888, p. 219-221; 1893, p. 39 sq.; *Cosmos*, 23 déc. 1893, p. 118; *Miss. cath.*, 1886, p. 153; cf. Doublet-Gauckler, p. 62.

³ *Miss. cath.*, 1883, p. 321-323; *Cosmos*, 24 mars 1888, p. 463 sq.; 15 juin 1895, p. 337; de Rossi, *Bull. crist.*, 1880, pl. VIII; 1881, p. 125-146.

⁴ *Mélanges*, XI, 1891, p. 57-65; *Revue tunisienne*, VI, 1899 (*Marques céramiques grecques et romaines trouvées à Carthage*, n^o 1-34).

est peu probable qu'elle ait compris tant de coroplastes, et l'on soupçonnera justement ces échantillons d'être de provenance étrangère. On peut l'affirmer pour certains autres qui portent des noms latins; en effet, M. Héron de Villefosse a signalé¹ sur dix briques des estampilles relatives à la *gens Domitia*, elles furent donc cuites en Italie. Ce ne sont pas les seules empreintes qui aient été relevées à la fois au nord et au sud de la Méditerranée². Quelques-unes pourtant, surtout celles de C. Clodius Successus et de C. Oppius Restitutus, sont peut-être particulières à l'Afrique³; mais elles y foisonnent de toutes parts, et il y aurait témérité à revendiquer ces céramistes comme proprement carthaginois.

Le P. Delattre, qui a dressé de longues listes de signatures, attribue encore à l'Afrique celles qui se composent « d'un seul nom inscrit en entier sur deux lignes dans une empreinte rectangulaire, tels que Aemilianus, Censurinus, Dalmatius, Gloriosus, Maximus, Restitutus, Restutus et Victorianus⁴ »; toutefois, notons-le, il ne restreint pas à la capitale ce mode d'estampilles, il parle de l'industrie africaine en général. Cette réserve d'un homme qui connaît si bien Carthage nous invite nous-mêmes à la prudence. Retenons seulement qu'à tenir compte des noms de fabricants, durant les trois premiers siècles, les poteries étaient dans une large mesure importées. La similitude fréquente des lampes avec celles de Gaule et d'Italie⁵ confirme cette théorie. Divers indices sûrs ont en

¹ *Bull. arch.*, 1855, p. 119.

² C. I. L., VIII, 10477, 4 (époque d'Auguste); *Musée Lavigerie*, p. 92-95, pl. XXIII (fin du I^{er} siècle et première moitié du II^e); Toutain, *Cités*, p. 129-131. Sur les estampilles et signatures de potiers à Carthage, voir C. I. L., VIII, 10475, 4-8; *Musée Lavigerie*, p. 96-101, pl. XXIV-XXVII; *Cat. Alaoui*, p. 215 sq., 233-235; *C. R. Hipp.*, 1888, p. xi, xvi-xx, xxviii-xxxI, xxxix-xliii; 1897, p. xliii-xlviii, lvii-lxvi; *Miss. cath.*, 1886, p. 89, 113; *Mélanges*, XI, 1891, p. 53-80, 323-326; XIII, 1893, p. 31-47; La Blanchère, *Musée d'Oran*, p. 50; *C. R. Inscr.*, 1885, p. 96; 1893, p. 152-153; 1897, p. 698; *Bull. arch.*, 1894, p. 89-119, 265; 1897, p. 450-452; *Rev. arch.*, X, 1887, p. 21, 24, 27; XVII, 1891, p. 139, 8, 145, 4; XXXI, 1897, p. 435; D., *Sup.*, p. 235-239, 395 sq.; *Bull. Ant.*, 1882, p. 334; 1888, p. 278 sq.; *Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 358, 382, 384, 391-392; Delattre, *Revue tunisienne*, I, 1894; IV, 1897; VI, 1899 (*Marques céramiques*); Gauckler, *ibid.*, III, 1896 (*Le pays de Dougga*, p. 12); Houdard, p. 42 sq.

³ On a pourtant trouvé ce dernier à Rome (*Notizie degli scavi*, 1897, p. 146).

⁴ *Mélanges*, XI, 1891, p. 57.

⁵ *Miss. cath.*, 1880, p. 279, 341 sq.; *Lampes*, p. 6, 10, 12.

autre fait reconnaître à M. Héron de Villefosse que la plupart des types de la collection Marchant provenaient d'Alexandrie, quelques autres de la côte de Syrie¹. Enfin, le P. Delattre a noté qu'un fragment de ses séries sortait du même moule qu'une lampe trouvée sur le Palatin en 1866².

A partir du iv^e siècle, l'industrie céramique fut plus spécialement indigène. A défaut des signatures qui ne paraissent plus au revers, le style et la technique si étranges des statuettes, les larges bords surchargés d'ornements des lampes, décèlent un travail africain. Une preuve encore plus forte, ce sont les cinq moules, un de lampe, un de médaillon, deux de figurines, un de vase³, qu'on possède à Saint-Louis et au Bardo. N'y en eût-il qu'un seul, c'en serait assez pour conclure à l'existence d'une fabrication locale. L'argile plastique était à proximité, à Sidi Bou Saïd, au Djebel Djeloud⁴; on l'extrait encore aujourd'hui en abondance de ce monticule proche de Tunis, à deux cents mètres à l'ouest de l'hôpital du Belvédère. Le docteur Carton⁵ en a retiré par dizaines des fragments de vases puniques, quelques-uns même présentent des lettres qui paraissent grecques et latines. Les potiers de la seconde Carthage, comme ceux de la première ont dû exploiter ces gisements.

II

Pierres
gravées.

Les anciens Carthaginois tiraient, dit-on, l'escarboucle (rubis ou grenat) du pays des Nasamons, et l'émeraude, d'une ile voisine de leur ville⁶. Si, pour quelque motif que ce soit, leurs successeurs ne pouvaient plus se procurer ainsi les pierres précieuses dans leur pays, on est en droit d'affirmer qu'ils les

¹ *Bulletin des Musées*, 1890, p. 290 sq.; cf. Toutain, *Cités*, p. 125-132.

² *Revue de l'art chrétien*, 1893, p. 37.

³ D., *Lampes*, p. 12 sq.; Gauckler, *Cherchel*, p. 79, n. 3; *Cat. Alaoui*, p. 252, n^o 393-393.

⁴ *Rev. arch.*, XI, 1888, p. 314.

⁵ *Ibid.*, XXV, 1894, p. 180-195.

⁶ *H. N.*, XXXVII, 7, 104; Dugate (dans Dureau), p. 250, n. 2; Tissot, *G.*, I, p. 270 sq.

achetaient au dehors. On sait, en effet, que, sous l'Empire, la majorité des Africains portaient, soit une bague, dont le chaton était une pierre gravée servant de cachet, soit un collier de pierres dont l'une, gravée aussi, remplissait le même office¹. En fait de parure la capitale devait suivre ou plutôt diriger la mode; à cet égard nous avons mieux que des présomptions. Dans la ville basse, entre Byrsa et la mer, le P. Delattre a été assez heureux pour retrouver un ensemble de trois cents empreintes sur terre cuite d'intailles très fines². Elles rappellent divers types monétaires célèbres, l'Hercule des pièces d'argent de Jugurtha, la tête de Silène des monnaies de Cyzique, les têtes de femme des monnaies siciliennes. On y voit encore des personnages mythologiques, des groupes d'hommes et d'animaux, des scènes de chasse, etc... La plupart sont de pur style grec, plusieurs autres trahissent nettement l'influence égyptienne. Si l'on admet, avec M. Héron de Villefosse, que ces empreintes n'appartenaient pas à un amateur, mais qu'elles formaient la collection de modèles d'un industriel qui les reproduisait pour le commerce, on sera « fondé à croire que la plupart des intailles et des scarabées que l'on rencontre fréquemment à Carthage étaient à une certaine époque fabriqués dans la ville même et non pas importés ». Toutefois la conception et l'exécution premières sont le fait d'artistes, peut-être domiciliés en Afrique, à coup sûr étrangers. Les autres camées et intailles qui se rencontrent fréquemment dans les terres remuées au cours des fouilles³ justifient cette opinion. Émeraude, cornaline, grenat, agate de plusieurs teintes sont les principales, non les seules matières dont on se soit servi.

Bijoux.

Les pierres précieuses non gravées sont souvent serties dans des bijoux, comme « l'agrafe de bronze ornée d'une croix formée de pierres rouges, bleues et vertes » qui provient de Byrsa⁴, comme les deux bracelets à chatons du musée du Bardo⁵, ou encore, dans les ouvrages d'orfèvrerie de plus grandes dimensions, comme la couronne d'or massif du même musée qui supportait jadis une lampe de basilique⁶. A ces

¹ Babelon, *Bull. arch.*, 1892, p. 58.

² Héron de Villefosse, *C. R. Inscr.*, 1892, p. 379-381; Gsell, 1892, § 127.

³ *Bull. des Musées*, II, 1891, p. 16-18; *Cat. Alaoui*, p. 259; *Bull. arch.*, 1897, p. 449, n° 280; 450, n° 281; cette dernière porte l'inscription ἀγαθῆ τὸ γῆ.

⁴ *Cosmos*, 21 mars 1896, p. 497.

⁵ Gauckler, *Guide*, p. 21; *Cat. Alaoui*, p. 115, n° 2.

⁶ Gauckler, *Guide*, p. 21; *Cat. Alaoui*, p. 115, n° 1.

quelques spécimens si je joins une bague d'or trouvée au flanc de Byrsa¹, j'aurai épuisé la liste des échantillons de métaux rares que renferment les collections de Saint-Louis et du Bardo. Comment s'étonner de cette pénurie? De tout temps, ces objets ont allumé les convoitises des pillards ou des conquérants; les Impériaux de Bélisaire et les Arabes de Hassan ont dû faire d'abord main basse sur eux. Procope nous l'affirme pour les premiers².

Métaux
ouvrés.

Il ajoute que, lors de son second triomphe, le général fit distribuer au peuple une large part des richesses conquises sur les Vandales. C'est à cette munificence intéressée que l'on doit la découverte, dans un village perdu de la Vénétie (Arten, province de Bellune) d'un « trésor » composé de deux plats d'argent dont un rehaussé de figures, d'une petite coupe de même métal, enfin de fibules de cuivre³. La pièce la plus remarquable est le grand plat sans ornements, il mesure 0^m,50 de diamètre, et l'inscription suivante se lit autour du dessin central: † *Geilamir rex Vandalorum et Alanorum*. Ce *missorium* est un curieux reste de la domination vandale à Carthage⁴.

Les métaux autres que l'argent et l'or ont été aussi très travaillés en cette ville. On possède des vases de cuivre et de plomb⁵ qui servaient de bénitiers dans les basiliques, l'un d'entre eux se recommande par les emblèmes en relief qui le décorent⁶. Les images sacrées et profanes se mêlent sur ses flancs, au point d'en faire un modèle pour ainsi dire unique et, selon toute probabilité, le plus ancien numéro de cette

¹ *Cosmos*, loc. cit. Le sable de Carthage a longtemps passé pour aurifère (cf. Dugate, p. 249-252); il contient en effet de l'or, mais ce ne sont que des débris de bijoux (Delattre, *Bull. arch.*, 1987, p. 160-162. LIV).

² *Bell. Vand.*, II, 9.

³ De Longpérier, *Gaz. arch.*, 1879, p. 53-59, pl. VII. Le Musée du Louvre a récemment acquis quatre pièces d'argenterie, une coupe, une patère, deux cuillers, qui proviennent peut-être de Carthage (Héron de Villefosse et Michon, *Musée du Louvre, Dép. des antiq. gr. et rom. Acquisitions de l'année 1898*, p. 10-11, n^{os} 89-92). Le P. Delattre (*Miss. cath.*, 1890, p. 226) signale des miroirs en métal.

⁴ Saint Augustin a-t-il en vue Carthage quand il décrit, dans la *Cité de Dieu* (VII, 4), l'activité et la division du travail qui régissent parmi les *opifices in vico argentario*? Je n'oserais l'affirmer.

⁵ *Miss. cath.*, 1883, p. 321. Un relief sur un vase de bronze, trouvé à Tunis, est interprété comme une personnification de Carthage (*Roem. Mitt.*, XIV, 1899, p. 12 et les références).

⁶ C. I. L., VIII, 10484; De Rossi, *Bull. crist.*, 1867, p. 77-87; Le Blant, *Bull. Ant.*, 1867, p. 142; Allard, *L'art païen*, p. 249; Kraus, *Gesch. der christlichen Kunst*, I, p. 242.

série. L'Eglise militante et l'Eglise triomphante y sont représentées par des cerfs buvant, le Bon Pasteur, un orante, un gladiateur, une Victoire; des animaux sont là pour la seule ornementation. Quant à la Néréide (peut-être aussi la Victoire), elle est, comme les Tritons sur certains sarcophages chrétiens, une réminiscence de l'art païen; le fondeur s'est servi une fois de plus d'un moule utilisé antérieurement. Nous ne sommes donc pas bien loin de l'époque païenne, et M. de Rossi a eu raison d'assigner ce vase aux confins du iv^e et du v^e siècle. A cause de l'inscription grecque ἀντλήσατε ὕδωρ μετ' ἐυφροσύνης qui se lit sur le pourtour, le même savant suppose qu'il fut peut-être exécuté en Cyrénaïque.

La période chrétienne nous fournit d'autres objets en métal, d'ailleurs de mince valeur artistique, par exemple, les croix et médailles de dévotion en plomb des v^e et vi^e siècles; les moules en marbre dans lesquels on les coulait sont sortis de terre en même temps qu'elles¹. Les plombs de bulle avec empreintes de toute espèce abondent dans la colonie romaine à tous les âges².

ivoire, verre.

Au premier rang des ivoires se place une pixide du iv^e siècle³, autour de laquelle l'artiste a figuré le miracle de la multiplication des pains, affirmant ainsi l'usage de ces coffrets qui servaient à conserver l'Eucharistie et qui, pour cette raison, étaient dénommés *artophoria*. D'un travail moins fini, pourtant soigné, sont plusieurs peignes liturgiques⁴, une tessère chrétienne en forme de poisson⁵. La liste se grossit encore de divers objets en ivoire, en os et en corne (tessère, aiguilles, épingles, spatules, rondelles, petits cylindres)⁶, en plomb et en bronze (cloche, serrure, clef, anneaux).

¹ Delattre, *Cosmos*, 26 oct. 1889, p. 359; *Revue de l'art chrétien*, 1890, p. 29; *Rev. arch.*, XVII, 1891, p. 52; de Rossi, *Bull. crist.*, 1891, p. 146-148, pl. IX, fig. 4-5; Gsell, 1892, § 165; cf. *Miss. cath.*, 1886, p. 153.

² Delattre, *Bull. arch.*, 1897, p. 162-170, pl. II; *Miss. cath.*, 1886, p. 257; 1887, p. 507-509, 524 sq.; *C. R. Hipp.*, 1892, p. xx-xxiii.

³ Aujourd'hui au musée de Livourne. De Rossi, *Bull. crist.*, 1891, p. 47-54, pl. IV et V; Allard, *La science catholique*, 15 oct. 1892, p. 1042 sq.; Gsell, 1892, § 158; cf. Stuhlfauth, p. 303.

⁴ *Cosmos*, loc. cit., p. 359; *Bull. Ant.*, 1896, p. 289; cf., sur des peignes liturgiques analogues, *Bull. arch.*, 1892, p. 215 sq. (Eure-et-Loir); Doublet-Gauckler, p. 72. Le P. Delattre a retiré un peigne en ivoire de la nécropole punique de Douïmès (*Mém. Ant.*, LVI, 1895, p. 292).

⁵ *Cosmos*, *ibid.*, et 28 janv. 1888, p. 244; sur le poisson symbolique en Afrique, cf. de Rossi, dans Pitra, *Spicilegium Solesmense*, III, p. 567 sq.

⁶ *Bull. arch.*, 1886, p. 16, 26 sq., 32.

Le verre mérite une mention à part, non pas tant pour la quantité de fragments qu'on en a recueillis¹ que pour la beauté de certaines pièces. Je veux parler surtout de deux grandes amphores funéraires, contenues dans des urnes de plomb et extraites par M. Gauckler d'un tombeau des *officiales* à Bir el Djebbana², et aussi des verres irisés de la villa de Scorpionus³.

La seule énumération de tous ces produits, dont beaucoup étaient fabriqués sur place, donne à penser que l'industrie florissait à Carthage et occupait une bonne partie de ses habitants; toutefois, dans l'état actuel de nos connaissances, il nous faut renoncer à rien dire sur les divers métiers et professions. C'est en vain que j'ai interrogé les textes littéraires et épigraphiques; ils sont muets. Tertullien parle fréquemment des peintres, sculpteurs, coroplastes, artisans de toute sorte⁴, mais en termes très généraux. Seul saint Cyprien⁵ mentionne d'un mot, dans la communauté chrétienne, un tisserand et une couturière. Ce verrier de Lyon, que son épitaphe fait naître à Carthage⁶, y exerça-t-il jamais? Je n'ose l'affirmer. Tenons-nous en donc aux œuvres, puisque les ouvriers nous échappent.

A n'envisager que l'inspiration, on peut discerner deux périodes, la païenne qui ne dépasse guère la moitié du iv^e siècle, la chrétienne qui englobe les derniers temps de la ville. Pendant la première, les statuaires, mosaïstes et modeleurs ne créent presque rien; ils empruntent à Rome tout son bagage mythologique, tous les accessoires de son panthéon. Les Vénus, les Neptunes, les Dioscures, les Hercules, les Lédas foisonnent en relief sur les lampes, en couleur dans les mosaïques, presque animés dans le marbre. Si deux ou trois sculptures manifestent au début quelque ressouvenir de l'âge punique, elles disparaissent bientôt comme noyées sous le flot des productions gréco-romaines. Dans son ensemble, l'art païen manque d'originalité. Il n'en va pas tout à fait de même pour celui qui vint ensuite. Je n'entends pas dire que le sym-

¹ *Ibid.*, p. 32; *Rev. arch.*, X, 1887, p. 21.

² Gauckler, *Guide*, p. 21; *Mém. Ant.*, LVI, 1893, p. 93-95; *Miss. cath.*, 1882, p. 269; *Bull. Ant.*, 1899, p. 288; D., *Sup.*, p. 87, 98 sq.

³ Voir ci-dessus, p. 191.

⁴ Cf. *De idol.*, 3-8.

⁵ *Epist.*, XLII.

⁶ C. I. L., VIII, 200.

bolisme des fidèles carthaginois diffère de celui des autres contrées : le poisson, l'agneau, la colombe, le cerf, Jonas, en un mot tous les motifs que les peintures des catacombes nous ont révélés décorent aussi les objets dont ils se servent. L'unité de doctrine, l'interprétation identique des Ecritures devait amener ce résultat. Remarquons-le cependant, les potiers et les sculpteurs africains ne se rattachent pas aux peintres des catacombes. Les uns et les autres puisent à la même source et, guidés par le même esprit, exécutent dans le même temps des œuvres qui se ressemblent. L'indépendance vis-à-vis de l'Italie n'est pas niable dans l'inspiration des ouvrages chrétiens.

Elle éclate surtout dans l'exécution. En effet, tandis que les artistes du Haut-Empire, façonnés à l'école gréco-romaine, en appliquent toutes les formules, en exploitent toute la technique, les praticiens postérieurs, d'une éducation professionnelle beaucoup moins soignée, sont pour cette raison moins emprisonnés dans des théories et dans des procédés uniformes. La similitude de leurs goûts et de leur intelligence explique l'analogie de leurs conceptions ; mais avant tout ils se fient à de l'initiative individuelle, et, ayant une façon à eux de voir et comprendre, ils la font passer naïvement dans leurs œuvres. De là cette saveur spéciale, ce goût de terroir, cette marque personnelle en un mot, grossière souvent, réelle pourtant, dont l'époque précédente est tout à fait dépourvue.

Telle m'apparaît l'histoire artistique de Carthage : durant trois siècles environ exécution fort habile, travail purement imitateur ; le tour de main se perd ensuite, en revanche l'inspiration s'écarte du convenu, redevient plus franche. Point de séparation brusque entre ces deux âges. Une lente évolution amène le second ; on ne renie pas les procédés jusqu'alors en honneur, on les oublie peu à peu.

Pour distinguer cet état de choses successif, je me suis servi des termes d'art païen et d'art chrétien parce qu'ils répondent à une réalité chronologique et qu'ils sont commodes. Toutefois, ne nous y méprenons pas, ce n'est nullement le christianisme qui a corrompu l'art, pas plus que le paganisme ne l'élevait nécessairement. A supposer que le paganisme eût duré, l'art n'en dégénérerait pas moins. La décadence était visible, irrémédiable, à la fin du III^e siècle ; les chrétiens n'ont fait que marcher dans la voie qu'on leur avait tracée.

LIVRE SEPTIÈME

LITTÉRATURE

Les artistes qui exercèrent leur talent à Carthage se bornèrent souvent à imiter, lorsqu'ils ne les copiaient pas, des modèles étrangers. L'originalité leur manque, au moins à la belle époque. L'originalité est, au contraire, le mérite principal des écrivains. Il y a exagération à dire, comme on le fait parfois, qu'ils ont tout renouvelé, idées et expressions. Pourtant ils ont assez plié le latin à leur convenance, lui infusant une saveur du midi, le marquant de leur empreinte, pour que leurs livres se confondent malaisément avec ceux des autres pays : dans la littérature occidentale, ils constituent vraiment un groupe distinct.

Je me garderai bien de prétendre que ces hommes se ressemblaient de tout point ; mais, sous des différences très réelles, qui constituent la nature et l'esprit particulier de chacun d'eux, subsiste un fonds commun, c'est-à-dire le caractère propre de leur race, ce par quoi l'âme africaine se distingue de la grecque, de la romaine, de la gauloise. Et, comme ils avaient presque tous de la valeur, quelques-uns du génie, la langue énergique qu'ils façonnèrent, pour ainsi dire, à l'image de leur âme tumultueuse, n'a pas péri avec eux ; ou plutôt, grâce surtout à eux, le latin, en danger de mort, a été sauvé. Tandis que la barbarie envahissante menaçait de submerger les lettres latines, c'est l'Afrique, c'est Carthage, plus encore que le reste de l'Empire, qui, par la main de Ter-

tullien, de Cyprien, d'Augustin et de leurs disciples a maintenu haut le flambeau et l'a transmis en mourant, à son tour, aux générations de l'Occident.

Et quasi cursores vitai lampada tradunt ¹.

Avant d'examiner de quelle façon les auteurs dont la vie entière s'est écoulée à Carthage, ou ceux qui y résidèrent pendant une longue période de leur existence, ont enseigné le peuple, charmé les délicats, il ne sera pas hors de propos de nous enquérir des dispositions intellectuelles de ceux à qui ils s'adressaient. Nous devinerons ainsi quelles facilités ils ont rencontrées ou quels obstacles il leur a fallu surmonter.

¹ Lucr., II, v. 79.

CHAPITRE I

L'ESPRIT PUBLIC

Le culte discret des belles-lettres est, par tous pays, l'apanage d'un petit nombre d'hommes. Quand la foule entre en ligne, adieu les méditations profondes, les nuances de la pensée et les délicatesses du style ! La pompe extérieure, l'éclat de la voix, les sentiments violents, tout ce qui est sonore ou bruyant, tout ce qui se comprend sans peine, voilà ce qu'elle demande. Point de finesse, mais de la vie ; point de demi-teintes, mais des couleurs fortes, au besoin criardes. Le théâtre et l'éloquence sont seuls capables de satisfaire de tels appétits. Encore l'éloquence s'adresse-t-elle à des esprits capables de réflexion, prêts à écouter en silence une parole agréable peut-être, en partie sérieuse cependant. Le théâtre n'exige même pas ce minimum de préparation ; à l'exception de certaines pièces un peu compliquées, dont le prologue, d'ailleurs, a été inventé pour démêler les fils, les intelligences les plus simples sont à même d'y voir clair. Entre l'éloquence et le théâtre le choix du public carthaginois était fait d'avance. Des orateurs réussirent pourtant à Carthage, nous le verrons bientôt, mais surtout auprès de la bourgeoisie. Le populaire, où les marins du port coudoyaient les artisans, où se mêlaient les petits fonctionnaires et les esclaves, réclamait un régal plus âpre.

e théâtre. « Vous êtes venus nombreux pour m'écouter, dit un jour Apulée à son auditoire¹ ; votre affluence explique que nous

¹ *Flor.*, IV, 18, 83 ; cf. I, 5 ; voir ci-dessus, p. 313.

soyons assemblés en pareil lieu. » La réunion se tenait au théâtre dont cette phrase laisse deviner les vastes proportions. Un tel monument suffisait, je pense, pour contenir la multitude aux jours de réjouissances. Du moins s'il n'était pas l'unique lieu consacré aux représentations dramatiques, il devait être le plus important¹.

Oubliez en m'écoutant, ajoute l'orateur, « qu'ici, à d'autres moments, on assiste aux extravagances du mime, aux dialogues de l'acteur comique, aux tirades sonores de l'acteur tragique, aux exercices périlleux du danseur de corde, aux escamotages du prestidigitateur, aux déhanchements du baladin et à tous les autres spectacles offerts au peuple par les différents artistes ». Apulée n'a-t-il pas, par habitude oratoire, poursuivi un peu loin l'énumération ? Et voyait-on vraiment tant d'histrions divers défilier tour à tour sur la scène ? Souvenons-nous qu'il s'adresse à des Carthaginois. Quel que fût son goût et le leur pour l'hyperbole, il n'a dû leur rappeler dans cet exorde insinuant que des faits précis. Et pourquoi n'en aurait-il pas été en Afrique comme à Rome, où toutes les variétés de comédiens et d'acrobates s'exhibaient au grand contentement de la foule² ? Quelques mots des auteurs chrétiens font allusion aux pitres, aux funambules³, et l'on a retrouvé à Bir el Djebbana la tombe d'une danseuse⁴. Mais les textes parlent surtout des tragédies, comédies et pantomimes. C'est à croire qu'elles se renouvelaient plus fréquemment que les autres représentations. Elles nous intéressent, en tout cas, davantage ; elles seules appartiennent proprement à la littérature.

Plaute figurait, sans doute, en bonne place au répertoire. Dans le passage que j'ai déjà invoqué, Apulée cite les premiers mots du *Truculentus*, qui ne devaient pas être ignorés des auditeurs. Il rapporte aussi un vers tragique où se trouve nommé le Cithéron ; la pièce d'où il l'extrait commémorait donc les malheurs d'Œdipe. Parmi les sujets qui plaisaient

¹ La phrase de Tertullien (*Apol.*, 6) : « video et theatra nec singula satis esse, nec nuda », s'applique peut-être cependant à Carthage. On pourrait en dire autant de ce passage du *De spectaculis* (9), mis sous le nom de saint Cyprien : « magnis licet lapidum molibus extruatur (theatrum)... et auro licet tecta laquearia relucent... ».

² Cf. Friedlaender, *Sittengeschichte* (6^e éd.), II, 3^e partie, § 3, p. 435-477.

³ Tert., *De spect.*, 23 ; Aug., *Enarr. in psalm.*, XXXIX, 9.

⁴ C. I. L., VIII, 12925.

à ses concitoyens, Tertullien énumère¹ la mort de Phaéton, la passion de Cybèle pour Attis, le jugement de Pâris, les amours de Jupiter². Les acteurs se montraient souvent encore sous la figure de Minerve et d'Hercule. Deux mimographes presque contemporains, Lentulus et Hostilius³, jouissaient d'une vraie popularité, à en juger par le nombre de leurs œuvres jouées en cette ville : *Anubis adultère*, *La Lune mâle*, *Diane fouettée*, *Le testament de feu Jupiter*, *Les trois Hercules faméliques*. La verve railleuse des auteurs et des comédiens pouvait se donner libre carrière sur de pareils thèmes. On n'ignorait pas non plus les Atellanes et leurs éternelles grimaces. Au temps de saint Cyprien, la tragédie raconte toujours les parricides et les incestes des vieilles légendes ; les amours de Vénus et de Mars et les métamorphoses des Jupiter défraient les comédies et les mimes⁴. Pendant la jeunesse de saint Augustin, grand amateur de théâtre, les aventures d'Enée⁵ sont particulièrement goûtées et les pantomimes séduisent toujours le gros public par leurs extravagances⁶. Jusque sous les Vandales, on mime les malheurs d'Andromaque et l'enlèvement d'Hélène⁷. Parfois, dans la crainte que les sujets mythologiques ne déroutent les spectateurs, des interprètes, tenant le rôle des anciens *prologi*, viennent leur expliquer d'avance les événements que les pantomimes s'appêtent à reproduire en silence sous leurs yeux. Cette coutume passa de mode vers le iv^e siècle ; saint Augustin dit avoir connu des vieillards qui en ont été les témoins⁸. Indépendamment des détails que je viens de leur emprunter, les écrivains carthaginois font encore de fréquentes allusions aux choses du théâtre⁹. Ils en tirent des exemples ou des comparaisons, certains d'être compris de lecteurs qui sont au

¹ *Apol.*, 15 ; *Ad nat.*, I, 10 ; *De spect.*, 17, 23 ; *De pallio*, 4.

² « Jovis elogia cantari », dit Tertullien : ce qui signifie peut-être que cette pièce était un drame lyrique, un opéra.

³ Teuffel, p. 910 sq., 5.

⁴ *Ad Donatum*, 8.

⁵ *Sermo CCXLI*, 5 ; cf. *Conf.*, III, 2, 2.

⁶ Aug., *Enarr. in psalm.*, CIII, 13.

⁷ *Anthol. lat.*, 310 (Luxorius).

⁸ Aug., *De doctr. christ.*, 2, 25, 38 ; cf. Brunel, *De tragoedia apud Romanos circa principatum Augusti corrupta*, p. 79.

⁹ Outre les textes cités dans les notes suivantes, cf. Apulée, *De magia*, 13, 416 ; Tert., *De corona militis*, 6 ; Aug., *Enarr. in psalm.*, LXXX, 17 ; CII, 13 ; CIII, 13.

courant : rien ne démontre mieux la vogue des jeux scéniques parmi ceux à qui ils s'adressent.

L'amour des spectacles ne possédait pas seulement les païens ; les chrétiens ne surent pas tous s'en défendre. En vain Tertullien écrivit pour les en détourner son *De spectaculis*¹, en vain saint Cyprien et saint Augustin s'élevèrent contre ces mœurs fâcheuses, ils n'arrivèrent pas à déraciner ce vieux péché d'habitude. « Vous m'avez bien écouté aujourd'hui, dit saint Augustin aux fidèles carthaginois en terminant un de ses discours², je vous demande de revenir nombreux demain. On donnera, paraît-il, la mer au théâtre ; n'importe, rendez-vous au tombeau du bienheureux Cyprien. » Ce pressant appel fut-il entendu ? J'ai peur que la naumachie avec ses trucs compliqués n'ait fait tort au prédicateur en dépit de son éloquence. Ceux qui alliaient cet usage profane à la pratique du christianisme, deux choses assez disparates, n'étaient pas forcément de mauvais chrétiens ; un mime célèbre³ paya même de sa vie, sous les Vandales, son refus d'embrasser l'arianisme. Mais il leur en eût trop coûté de se priver d'un passe-temps où ils prenaient tant d'agrément.

Ce sont surtout des titres de pièces que j'ai glanés dans les auteurs, à eux seuls ces titres ont leur signification. Qu'est-ce en effet que la légende d'Œdipe, le jugement de Paris, les amours de Jupiter, l'histoire d'Enée (je puise au hasard dans la liste), sinon les idées gréco-romaines qui pénétrèrent en Afrique par le théâtre ? Cette voie était de beaucoup la plus sûre. On retient bien ce qu'on a appris avec plaisir ; et l'ardeur de ce peuple pour les représentations dramatiques me porte à croire qu'il n'oubliait pas ce qu'il y avait vu⁴. Sans en avoir conscience, les pauvres baladins qui débitaient ces vers tragiques ou comiques contribuaient plus sûrement à transformer l'âme afri-

¹ « Dei servi, cognoscite », dit-il dès le début ; cf. surtout 25-30, et Aubé, III, p. 234 sq. Noeldchen (*Neue Jahrbuecher fuer deutsche Theologie*, III, 1894, p. 206-226) prend texte du chapitre 11, où Tertullien ne mentionne que les jeux olympiques, néméens et isthmiques, pour soutenir que l'auteur a en vue des fêtes célébrées à Carthage. Les jeux pythiques ne furent introduits dans cette ville sans doute qu'en 204, et le *De spectaculis* est au plus tard de l'année 200 ; voir ci-dessus, p. 64, n. 4 ; 238, n. 1.

² *Enarr. in psalm.*, LXXX, 23 ; cf. encore *ibid.*, XXXIX, 10.

³ Victor de Vita (I, 47) le qualifie d'*archimimus*.

⁴ C'est là peut-être que les nourrices avaient appris ces histoires sur « les tours de la Lamie » et « les cheveux du soleil » qu'elles racontaient aux petits enfants pour les endormir (Tert., *Ad Valentinianos*, 3).

caine que les fonctionnaires romains avec toute leur majesté. Dans ce sens il est exact d'affirmer que le théâtre fut à Carthage un puissant moyen de civilisation¹. Je me garde bien d'ajouter qu'il était moralisateur. Quand on aura écarté les exagérations oratoires de Tertullien et de saint Cyprien décrivant les mœurs des comédiens, la crudité de leur langage, l'inconvenance de leurs travestis, l'indécence de leurs attitudes², une large part de vérité n'en subsiste pas moins dans ces tableaux. Elle justifie les griefs de l'Église contre les spectacles.

Avec le répertoire d'origine hellénique tout un vocabulaire grec, à peine chargé de terminaisons romaines, s'était introduit sur la scène et dans les coulisses³. Plus d'une fois les acteurs eux-mêmes étaient des Grecs, comme cette Thyas, ballerine de quatorze ans, enterrée à Bir el Djebbana et cet Antiphile dont l'épithète rédigée en grec, à l'aide d'une expression homérique, vante la belle prestance et la voix infatigable⁴.

Entre ces habitudes et celles de Rome, je n'aperçois donc pas de différence. Aucun nom d'auteur dramatique ou de compositeur indigène n'est parvenu jusqu'à nous; avant la fin du v^e siècle, nous ne connaissons pas non plus un seul acteur du pays. Tout venait du dehors, l'Italie écoulait en Afrique son bagage théâtral, pièces et troupes. Je ne m'étonne pas que les Romains, fuyant devant l'invasion des Goths⁵, ne se soient point sentis dépaysés au théâtre de Carthage et qu'ils y aient fait leurs délices du jeu des histrions. En changeant de ville, ils retrouvaient un art importé tout entier de chez eux, au succès duquel les Carthaginois ne contribuaient guère que par leur empressement à y applaudir.

¹ Boissier, *Rev. D. M.*, 1^{er} septembre 1896, p. 30. Le *De spectaculis*, attribué à saint Cyprien, énumérant (6) les personnages des pièces, indique la plupart des types de la comédie latine. Déjà Apulée (*Flor.*, III, 16, 63-64) avait très nettement caractérisé les pièces de la Moyenne et de la Nouvelle Comédie.

² Tert., *De spect.*, 17 et 21; Cypr., *Ad Donatum*, 8.

³ Apulée (*De magia*, 13, 416) parle du *choragium thymelicum* (costumes), de la *synna* (longue robe) d'un tragédien. Saint Augustin (*De cath. rud.*, 23) cite les *thymelici* (acteurs); le mot *synnae* qu'il emploie en même temps pour signifier des personnes qui se produisent en public est peut-être d'origine punique. Voir dans Apulée (*Metam.*, X, 29-34) la description d'un théâtre à Corinthe et de sa machinerie; l'auteur, en écrivant ces lignes, pensait-il à ce qu'il avait connu à Carthage?

⁴ C. I. L., VIII, 12925 et 1007^a (= *Iliade*, XIII, v. 45; XVII, v. 535; XXII, v. 227).

⁵ Aug., *De civ. Dei*, I, 32.

L'amphithéâtre et le cirque.

Mais l'amphithéâtre et le cirque, où les passions turbulentes trouvaient encore mieux leur compte, excitaient un plus franc enthousiasme. Les ruines de ces deux édifices sont encore sous nos yeux, elles revivent quand nous lisons les descriptions des auteurs locaux¹. Ils nous montrent les cochers lançant leurs chars dans la carrière et se disputant le prix de la course², les athlètes rivalisant de force et d'adresse³, les gladiateurs, aux prises avec les animaux féroces, tâchant d'échapper à leurs étreintes⁴, ou bien jetés contre leurs semblables et cherchant à la fois à éviter la mort et à la donner⁵. Tout un peuple massé sur les gradins suit avidement les péripéties de la lutte. Sous le soleil implacable qui éclaire le drame, à la vue du sang qui coule, les têtes s'échauffent, les cris partent, les bras s'agitent, de tous côtés on vocifère; chacun prend parti pour un des champions, l'exhorte du geste et de la voix, l'acclame quand il paraît l'emporter, l'injurie s'il se laisse vaincre. Des factions se forment qui s'invectivent et en viennent aux coups, de l'arène la lutte est passée aux étages supérieurs⁶. Tandis que le tumulte se poursuit dans les *praecinctiones*, le gladiateur blessé succombe; un Mercure d'occasion, avec son caducée rougi au feu, se présente pour constater la mort, et Pluton s'empare du cadavre qu'il entraîne⁷.

Je ne me livre pas à un pur jeu d'imagination en ressuscitant ces scènes populaires. La Passion de sainte Perpétue et de ses compagnons m'en a fourni les éléments⁸. Que de fois

¹ Voir ci-dessus, p. 301-306. Tertullien (*De spect.*, 30) distingue bien quatre endroits réservés aux représentations : « credo, circo et utraque cavea et omni stadio gratiora ». Décrit-il le cirque de Carthage (*ibid.*, 8)? Il est sûr que le chapitre 7 se rapporte à Rome : pourquoi le suivant, où il continue son historique des spectacles, concernerait-il surtout la capitale africaine.

² Tert., *De spect.*, 23; Aug., *Enarr. in psalm.*, XXXIX, 8; *De cath. rud.*, 23.

³ Tert., *loc. cit.*, 23, 25, 29; *Scorpiace*, 6; *De pallio*, 4.

⁴ Tert., *De spect.*, *ibid.*; *Apol.*, 16; *Ad mart.*, 3; Aug., *Enarr. in psalm.*, *loc. cit.*

⁵ Tert., *De spect.*, 19 « gladiatores... publicae voluptatis hostiae », 21; Cypr., *Ad Donatum*, 7.

⁶ Aug., *De cath. rud.*, 23, « bella theatrorum ». Tertullien (*De spect.*, 16) met bien en scène la curiosité fiévreuse de l'assistance au commencement des courses. Sur la fureur populaire pour les jeux, cf. encore Aug., *Conf.*, 4, 1, 1; 6, 7, 11-12; 8, 13.

⁷ Tert., *Apol.*, 13; *Ad nat.*, 1, 10. Une inscription d'Ostie (C. I. L., XIV, 474) conserve le souvenir d'un athlète plusieurs fois vainqueur à Carthage dans les jeux pythiques et dans ceux en l'honneur d'Esculape; cf. *Cat. som.*, n° 1747. Les combats d'athlètes, supprimés pendant quelque temps, furent rétablis en Afrique par Gratien en 376 (*Col. Theod.*, XV, 7, 3).

⁸ 10, 18-21; cf. Ruinart, p. 97 sq., 100-102.

se répétèrent ces cris de mort que la multitude pressée dans l'amphithéâtre poussait contre les martyrs de *Thurburbo*¹! Pour elle, le supplice des chrétiens n'était, avec plus de piquant et d'imprévu peut-être, qu'une réédition de ces boucheries sanglantes dont elle ne parvenait pas à se rassasier. En les lui procurant, on était toujours sûr de lui plaire. Aussi voyons-nous les magistrats, les prêtres provinciaux, quiconque briguaient les honneurs, s'ingénier pour satisfaire ce goût malsain². On prodigue les bêtes féroces, ours, lions, léopards; on invente des spectacles encore inconnus³; c'est une surenchère où le peuple trouve son compte, jusqu'au jour où, ces *munera* devenant ruineux, il fallut que l'autorité impériale les imposât d'office aux plus riches citoyens⁴.

Par les honneurs et les dignités, le peuple remerciait ceux qui l'avaient le mieux diverti, mais il s'intéressait bien davantage aux bestiaires, aux gladiateurs, aux cochers qui s'étaient distingués parmi tous leurs rivaux. Et comme si les applaudissements ne suffisaient pas à les payer, les poètes, s'associant à l'engouement général, accordèrent parfois leur lyre pour vanter leurs exploits. Luxorius se mit en frais pour un chasseur nègre venu d'Égypte⁵. Il voit un autre Hercule dans ce lutteur bien musclé et vante jusqu'à la noirceur de sa peau. Les adjectifs les plus sonores s'entassaient dans ses vers déclamatoires, et l'épithète se termine par ce trait :

Vivet fama tui post te longaeva decoris,
Atque tuum nomen semper Karthago loquetur.

« Ce qui est beaucoup pour un chasseur nègre », observe plaisamment M. Boissier⁶. Luxorius est coutumier de ces louanges hyperboliques⁷, par contre il ne ménage pas les cochers vieilliss, ni les chasseurs maladroits. D'une façon générale, tout ce qui concerne le cirque et l'amphithéâtre lui est matière à

¹ Tert., *Apol.*, 12.

² Friedlaender, *Sittengeschichte* (6^e édit., 1890), II, p. 604 sq.

³ Tert., *De spect.*, 23; Ruinart. *loc. cit.*; Aug., *Contra Acad.*, I, 1, 2.

⁴ C'est aux fêtes et spectacles que servait, d'après Godefroy, l'*aeonium frumentum* dont parle une loi de 315 ou 318 (*Cod. Theod.*, XIV, 25, 1). Cet impôt n'est pas connu en dehors de Carthage.

⁵ *Anthol. lat.*, 333, 334.

⁶ *Rev. D. M.*, 1^{er} septembre 1896, p. 23.

⁷ *Anthol. lat.*, 293, 328, 373.

épigramme¹. En traitant de pareils sujets, le poète à la mode était bien certain de charmer ses lecteurs, car ces gens qui se produisaient ainsi devant eux, et pour qui les cicatrices des blessures reçues dans l'arène constituaient une parure et un titre de gloire², faisaient perdre l'esprit aux hommes et s'attiraient toutes les faveurs des femmes³.

Nous comprenons maintenant pourquoi les empereurs du iv^e siècle adressent de fréquentes lettres aux magistrats d'Afrique au sujet des spectacles et des histrions⁴, pourquoi aussi, au commencement du v^e siècle, Carthage est dotée d'un *tribunus voluptionum*. Deux autres villes seulement dans tout l'Empire, Rome et Milan, possédaient un tel fonctionnaire⁵. Ce contrôle officiel eût-il été nécessaire si les représentations de tout genre n'avaient pas séduit tout spécialement les Carthaginois? Ces hommes à l'horizon borné, boutiquiers, artisans, employés, marins, se tenaient pour bienheureux quand la course des chars avait été palpitante ou que le gladiateur avait dextrement abattu le lion. Apulée ne pensait donc pas à eux quand il vantait « la profonde érudition de cette ville où toutes les sciences sont étudiées par les enfants, mises en œuvre par les jeunes gens et enseignées par les vieillards⁶ ». Il y aurait eu quelque ironie à faire un éloge aussi paradoxal de ces friands de plaisirs inférieurs, que les joies moins matérielles laissèrent toujours froids⁷. Mais, au milieu de ce peuple, vivait une minorité amie des lettres et des arts, où se recrutaient surtout les auditeurs d'Apulée. Je n'aurais peint qu'une partie du tableau si je n'y faisais rentrer aussi cette élite.

¹ *Ibid.*, 306, 312, 320, 324, 327, 334, 335, 336, 346.

² Tert., *Ad mart.*, 5.

³ Tert., *De spect.*, 22, 25.

⁴ Le titre 7 du L. XV au *Cod. Theod. (De scaenicis)* renferme 13 lois dont 4 concernent l'Afrique : l. 2 (a. 371), l. 3 (a. 376), l. 9 (a. 381), l. 13 (a. 413); cf. *ibid.*, XV, 6, 2.

⁵ *Ibid.*, XV, 7, 13, avec les notes de Godefroy.

⁶ *Flor.*, IV, 20, 98.

⁷ Cf. *Orbis descriptio*, 61 (Mueller, *Geogr. graeci minores*, II, p. 527).

CHAPITRE II

LA SOCIÉTÉ LETTRÉE

La bourgeoisie instruite. Tout ce qui, par profession ou par goût, se préoccupait des choses de l'esprit, se range naturellement sous ce titre. Bourgeois enrichis qui employaient leurs loisirs à cultiver leur intelligence¹, fonctionnaires et négociants désireux de se distraire des tracasseries de l'administration ou des affaires, voilà les premiers éléments du groupe. Il comprend encore les représentants des professions libérales. Les gens du barreau, par exemple, pullulaient au point que Juvénal nommait déjà l'Afrique « la terre nourricière des avocats² ». Les médecins n'étaient pas rares non plus, toutes les variétés que nous en connaissons encore aujourd'hui défilent dans un curieux passage de la *Cité de Dieu*³. Voici d'abord le médecin de famille, avisé mais timide, en butte aux railleries de ses confrères; puis le drogueur, entiché de ses poudres et de ses flacons; le chirurgien, qui ne demande qu'à tailler et ne se fie qu'à sa lancette; le médecin consultant, l'illustre maître, dont le diagnostic tombe d'ordinaire à faux; le savant, qui croit à l'infaillibilité de la science

¹ Par exemple, ce M. Virrius Jugurtha, décurion de Carthage et curateur de *Thamugadi*, que les habitants de cette dernière cité représentent comme « tantum disertus quantum bonus » (C. I. L., VIII, 17909; cf. Cagnat, *Rev. de philol.*, XIX, 1893, p. 217); ou encore ce Flaccianus, qualifié à plusieurs reprises de *doctissimus* par saint Augustin (*Contra Acad.*, I, 6, 18; 7, 21). C'est aussi de ces personnes éclairées (*liberalibus doctrinis excelli*) que le même auteur s'occupe en montrant à un diacre de Carthage comment il faut les instruire de la foi (*De catechizandis rudibus*, 12).

² VII, v. 148 « *nutricula causidicorum* »; cf. Aug., *De civ. Dei*, XXII, 8, 3. Un avocat de Carthage est nommé au C. I. L., VIII, 2775.

³ XXII, 8, 3-4; cf. Monceaux, *Afr.*, p. 75.

et qui défend de guérir contre les règles d'Hippocrate ; enfin, le praticien calme et scrupuleux, devant le mérite de qui chacun s'incline. Parfois, leur renom dépassait l'enceinte de la ville, même les limites de l'Afrique ; ce fut le cas du charitable Gennadius, ami de saint Augustin¹, qui, après avoir brillé à Rome, était revenu exercer dans son pays et faire profiter de sa notoriété le corps médical carthaginois. Aux avocats, aux médecins, joignons le clergé chrétien qui se recrutait d'ordinaire parmi les fidèles les plus instruits et se préparait par l'étude au sacerdoce. Telle est, dans ses traits généraux, la composition de la minorité lettrée.

Les écoles. Toutefois, le véritable foyer littéraire, ce sont les écoles, depuis celles où l'enfance apprend le rudiment jusqu'à ces cours relevés où dissertent les professeurs en vogue. C'est là que les intelligences s'ouvrent et se développent ; c'est là que s'élabore la science : c'est là que le talent, s'il n'éclot pas, s'assouplit et s'affine. Le monde des écoles nous est assez bien connu. Les auteurs africains, presque tous professeurs ou anciens étudiants, étaient en situation de nous fournir des détails sur l'instruction distribuée ou reçue par eux, et, comme le sujet les intéressait, ils y sont revenus plus d'une fois.

Salvien ne fait, sans doute, qu'une énumération oratoire quand il dit² qu'« on rencontre à Carthage des écoles pour les arts libéraux, des officines pour les philosophes, enfin des gymnases de toute espèce où l'on enseigne les langues et les bonnes mœurs ». Apulée et saint Augustin³ séparent d'une manière plus nette les divers enseignements : celui du maître primaire (*litterator* ou *primus magister*), qui apprend à lire, à écrire, à compter, celui du grammairien et celui du rhéteur. C'était la division ordinaire des études telle que les Romains l'avaient empruntée aux Grecs⁴. Il n'est pas nécessaire d'avoir des données sur les classes enfantines pour en affirmer l'existence. On se passe plus aisément de rhéteurs que de pédagogues ; l'a b c d est indispensable pour lire les poètes et les orateurs. Le jeune Augustin avait appris le rudiment à *Thagaste* ;

¹ *Epist.*, CLIX, 3.

² *De gub. Dei*, VII, 16, 68.

³ *Flor.*, IV, 20 ; *Conf.*, I, 13, 20 ; cf. Boissier, *Pag. m.*, I, p. 177 ; Monceaux, *Afr.*, p. 48.

⁴ Boissier, *ibid.*, p. 182-187.

la description qu'il nous a laissée des mœurs scolaires¹ s'applique donc surtout à cette petite cité de Numidie. En agrandissant un peu le cadre, elle concernerait aussi bien une ville plus considérable. Il n'y a pas deux manières de faire répéter : « Un et un font deux, deux et deux font quatre. » Et ce refrain, odieux aux enfants numides, ne devait pas sembler moins déplaisant parfois à leurs petits camarades carthaginois.

Ceux d'entre eux qui cherchaient à s'instruire davantage passaient ensuite sous la direction du grammairien ; ils y accomplissaient leurs humanités². Les langues grecque et latine forment la substance de l'enseignement ; aux essais de traduction, aux exercices de mémoire, on ajoute de fréquentes séances de prononciation, afin d'assouplir les gosiers rebelles ; la lecture des poètes et des prosateurs complète les études littéraires proprement dites. Sans doute aussi, comme à Rome, des notions de métrique, de musique, de philosophie, de mathématiques et d'astronomie étaient inculquées par le maître à ses élèves. Nous ne possédons d'indications précises que sur la première partie de ce programme.

Anthologie
Carthage. Virgile était très populaire³ ; les Carthaginois ne devaient-ils pas se montrer reconnaissants envers le chantre de Didon, qui avait tant contribué à la gloire de leur ville ? Pourtant ils se gardaient de tout exclusivisme, on pourrait plutôt leur reprocher un éclectisme exagéré. L'*Anthologie*⁴ composée à Carthage, avant tout, par conséquent, pour les écoliers indigènes, nous en donne le droit. Cette compilation fut entreprise vers 532, sur l'ordre d'un prince vandale, par un jeune homme du nom d'Octavianus. La seconde moitié du recueil est remplie de

¹ *Conf.*, I, 9-10.

² Pour les détails, voir Monceaux, *Afr.*, p. 50-56. Noeldechen (*Tert*, p. 16-24) a tracé un tableau de l'éducation à la fin du 1^{er} siècle.

³ M. Boissier a contesté ce fait (*Journal des savants*, 1895, p. 41) affirmé par M. Monceaux (p. 53) ; sans rappeler les citations de Virgile qui foisonnent dans les écrits des Africains, spécialement de saint Augustin (voir surtout le chapitre 13 du 1^{er} livre des *Confessions*), voici un texte qui paraît décisif. Le biographe du prétendant à l'Empire Clodius Albinus raconte de lui (*Hist. Aug.*, XII, 5, 1-2) : « Omnem pueritiam in Africa transegit, eruditus litteris graecis et latinis mediocriter... fertur in scolis saepissime cantasse inter puerulos,

Arma amens capio, nec sat rationis in armis.

(*Aen.*, II, v. 314) ; *repetens* :

Arma amens capio...

Voir d'ailleurs ce qui est dit plus bas de l'*Anthologie* de Carthage.

⁴ Editée par Baehrens, *Poetae latini minores*, IV ; elle occupe tout le volume.

pièces dues à Octavianus lui-même et à divers contemporains, aux poètes d'autrefois est réservée la première¹, ceux-ci, j'en ai la conviction, avaient toujours été proposés en modèles. Sénèque, Pétrone, Martial, Pline le Jeune, Apulée, César, Auguste, Hadrien, d'autres empereurs et quelques auteurs inconnus figurent dans la liste. Mais elle n'est pas complète, il s'en faut de beaucoup; les manuscrits, aujourd'hui fort délabrés, portaient encore bien d'autres noms, par exemple, celui d'Ovide². Virgile surtout est largement représenté: petits vers dont on lui attribue la paternité, sommaires versifiés de l'Énéide, louanges du poète, centons extraits de ses œuvres, rien n'y manque³. Je n'oublie pas non plus les *Carmina duodecim sapientum de diversis causis*, développements fastidieux sur un thème donné⁴, sorte de tournoi poétique où douze versificateurs gaulois s'escriment sur les matières les plus vides.

Voilà ce que les grammairiens expliquèrent et commentèrent à leurs élèves. Le goût s'épurait-il à ces lectures? Je n'en suis pas persuadé. Aussi bien plusieurs morceaux de cette *Anthologie* sont d'un tour plus que libre et ne sauraient, selon nos idées modernes, être mis sans inconvénients sérieux sous les yeux de la jeunesse. Les païens acceptaient tout; les chrétiens, au contraire, car on sait qu'en dépit des objurgations de Tertullien⁵ plus d'un embrassait la carrière de l'enseignement, devaient contrôler avec plus de soin les lectures et séparer autant que possible l'ivraie du bon grain. Tous cependant appuyaient leurs leçons sur les écrits des poètes. On ne négligeait pas tout à fait les prosateurs: si l'on en juge par ce qui se passait dans le reste du pays, Salluste, l'ancien gouverneur de Numidie, devait être l'auteur préféré⁶; d'autres que lui, à voir les citations des Africains, étaient aussi étudiés dans les écoles; mais aucune information certaine ne nous montre de quelle façon ils y servaient. On peut trouver dans cette pénurie de documents un indice que la poésie avait toutes les préférences.

¹ *Ibid.*, p. 3, 29-33, et la préface du recueil, p. 241-243.

² *Ibid.*, p. 33 sq.

³ *Ibid.*, p. 42-46, 156-240; cf. Tert., *De praescript. haeret.*, 39.

⁴ *Ibid.*, p. 41 sq., 119-155. Il ne s'agit pas là d'enseignement moral, quoi qu'en dise M. Monceaux (*Afr.*, p. 53); les sujets sont de tout genre.

⁵ *De idol.*, 10; cf. Boissier, *Pagan.*, I, p. 234-238.

⁶ Monceaux, *Afr.*, p. 87-90. Il parle (p. 52) des préférences des Africains pour les auteurs archaïques; nous souhaiterions des faits précis.

Sulpicius
pollinaris. Le grammairien ne se borne pas à interpréter de vive voix les ouvrages d'autrui, il lui arrive aussi de composer à l'intention de ses disciples. Même alors, il ne sort pas du commentaire et de la critique; les œuvres d'imagination lui semblent interdites, tandis que son esprit avisé lui révèle tout un champ à cultiver autour des grands noms. Les arguments en vers, les centons sont une mine féconde, il l'exploite et se ménage un succès dans la renommée d'un poète de génie. N'est-ce pas le fameux Sulpicius Apollinaris, le rival de Fronton, le maître d'Aulu-Gelle et de Pertinax, qui composa les sommaires des pièces de Térence, peut-être de Plaute, et ceux de l'Énéide que contient l'*Anthologie* de Carthage¹? Né dans cette ville, au commencement du I^{er} siècle, après y avoir professé tout au plus un peu de temps, il passa en Italie et acquit à Rome une grande réputation de science. Toutefois, il continua par ses écrits, sinon par sa parole, à rendre service à ses compatriotes. La place qu'Octavianus lui a réservée dans son recueil montre assez le cas qu'on faisait de lui. Et je me persuade que ses *Lettres critiques* ne furent pas moins appréciées des maîtres carthaginois que ses petits morceaux *ad usum scholarum*.

Appendix
Probi. Moins heureux qu'Apollinaris, l'auteur de l'*Appendix Probi*² n'a pas transmis son nom à la postérité. Il devait être, lui aussi, grammairien érudit, attentif à relever les fautes de ses élèves, soucieux de les former à la bonne prononciation et au beau langage. Il n'y a qu'à remarquer avec quel soin il établit ses exemples: d'abord vient le genre des mots rares et leur forme aux divers cas; suit toute une série de termes plus ou moins estropiés dans la langue courante et qu'il remet d'aplomb; voici, classés deux par deux, avec une définition brève, les mots, voisins par le son, éloignés quant au sens; une liste de verbes déponents termine le recueil. Lorsque les écoliers avaient bien fixé ce manuel dans leur mémoire, ils en savaient autant que des Romains de Rome: combien d'entre eux se donnaient cette peine?

rhéteurs. Elle leur eût cependant singulièrement profité, car, même sous l'Empire, la parole était indispensable à quiconque voulait

¹ Ribbeck (édit. de Virgile, 1866), *Prolegomena*, p. 173 sq.; Teuffel, p. 897 sq.; Monceaux, *Afr.*, p. 243-249. Il se pourrait qu'Apollinaris eût donné une édition de l'Énéide.

² *Gramm. lat.* (Keil), IV, p. 193-204; cf. ci-dessus, p. 316-321, et W. Heraeus, *Archiv fuer lat. Lexik.*, XI, p. 61-70, 301-331, 451 sq.

arriver aux honneurs. Pour se présenter au suffrage de ses concitoyens et, une fois élu, pour traiter les affaires, nul ne pouvait s'en dispenser. Elle ne rendait pas moins de services si l'on bornait son ambition aux succès du barreau. La jeunesse, au sortir des mains du grammairien, se livrait donc au rhéteur, qui lui apprenait à parler. Sur cette terre bénie des avocats, dans une ville dont les riches familles aimaient à pousser leurs fils vers les fonctions publiques, la rhétorique eut une vogue durable, et les hommes les plus distingués, un Augustin entre autres, se faisaient gloire de l'y avoir professée. Tous ne s'élevaient pas à pareille hauteur; sans injustice, on les accusait parfois d'ignorance¹. Quelques-uns, paraît-il, auxquels leur médiocrité ne présageait aucune renommée, se préparaient des succès de coterie. Témoin ce Phosphorus, orateur glacial, au dire de Tertullien, aux discours de qui ses élèves (*familia Phosphori*) se pâmaient d'admiration pour imposer à la galerie². Il faut croire pourtant au talent de ce Fundanius, qui, devenu borgne par accident³, ne laissait pas d'exercer et de plaire à son auditoire.

Le rhéteur instruisait de deux manières, par théorie et par exemples. L'enseignement théorique consistait à prendre les traités oratoires des anciens, à mettre en pleine lumière les préceptes qu'ils renferment, à en extraire la doctrine; c'était un vrai cours d'explication⁴. L'auteur à commenter s'indiquait de lui-même, Cicéron ne quittait guère la main des étudiants. On ne se bornait pas à ses trois grands ouvrages didactiques, on parcourait dans un ordre déterminé le cycle de ses écrits, on touchait donc un peu à tous les sujets, même à la philosophie; le premier attrait vers Dieu qu'éprouva saint Augustin lui vint en examinant l'*Hortensius*. « C'est, dit-il, que je fis attention aux idées, non plus seulement aux paroles⁵. » Cette critique mordante laisse supposer que ses maîtres agissaient tout au rebours⁶. Augustin se plaint de l'un d'eux qui enflait la

¹ Aug., *Epist.*, CXVIII, 9-10.

² Tert., *Adv. Valentinianos*, 8.

³ Aug., *Contra Julianum Pelag.*, VI, 6, 16.

⁴ Aug., *De cura pro mortuis gerenda*, 13.

⁵ Aug., *Conf.*, III, 4, 7-8; VIII, 7, 17; goût d'Augustin pour Cicéron, *De utilitate credendi*, 16.

⁶ Id., *De catechizandis rudibus*, 13: « His (grammairiens et rhéteurs) maxime utile est nosse, ita esse praeponendas verbis sententias... »

voix sur les catégories d'Aristote sans parvenir à les élucider¹. Espérant avoir plus d'éclaircissement ailleurs, le jeune homme en entendit d'autres qui tentaient la démonstration à grand renfort de figures tracées sur le sable; à lui tout seul, il en avait compris autant qu'eux.

Leur science était donc, à tout prendre, superficielle; leurs leçons s'en ressentaient. Il y a apparence pourtant qu'elles étaient appropriées à la majeure partie de leurs disciples. Que demandait-on, en effet, au rhéteur et que faisait-il profession de vendre, sinon le beau langage ou, comme on s'exprimait, la *bona dictio forensis*²? Si quelques intelligences d'élite visent plus haut, la plupart des étudiants flottent dans un juste milieu, à distance à peu près égale entre l'ignorance et le vrai savoir³.

es étudiants Presque tous sont des Africains. Bien que Theveste, Cirta, Oea, d'autres villes encore aient des écoles renommées, il semble qu'on parfait son éducation à Carthage seulement. La capitale politique est aussi la capitale littéraire. Nous connaissons plusieurs de ces jeunes gens, peut-être l'usurpateur Sabinus⁴ et le futur évêque Cyprien, à coup sûr Apulée, Tertullien, le poète Némésien. Mais les noms qui se présentent d'eux-mêmes, lorsqu'on parle des étudiants carthaginois, sont ceux d'Augustin et de ses amis, Alypius, Nebridius, Licentius⁵. Joignons-y l'infortuné L. Baebius Barbarus, mort à vingt ans, dont les ruines d'Heuchir el Khima renferment le tombeau⁶. Ces jeunes gens sont de condition assez diverse. La famille des uns occupe une situation relevée dans leur municipes⁷; d'autres, sans fortune, ont dû recourir à de généreux protecteurs pour obtenir les moyens de poursuivre leurs études: sans l'appui de Romanianus, que serait devenu Augustin⁸? Ils sont demeurés auprès des grammairiens de la cité voisine jusque vers seize ans environ. Alors, promu à la dignité d'étu-

¹ *Conf.*, IV, 16, 28.

² *De cath. rud.*, 13; cf. *Conf.*, II, 2, 4, « sermonem facere quam optimum et persuadere dictione »; III, 3, 6.

³ *De cath. rud.*, 13, « quos neque inter idiotas numerare audeas, neque inter illos doctissimos... ».

⁴ *Hist. Aug.*, XXIX, 10, 4; Babelon, *Rev. numism.*, 1896, p. 136.

⁵ *Aug.*, *Conf.*, IV, 3, 6; VI, 7, 11; 9, 14; 10, 17. Il faut peut-être voir un ancien étudiant de Carthage dans ce Victor qui dépose dans les *Gesta apud Zenophilum* (C. S. E. L., XXVI, p. 185).

⁶ C. I. L., VIII, 12152.

⁷ *Aug.*, *Conf.*, VI, 7, 11.

⁸ *Ibid.*, II, 3, 5; *Contra Acad.*, I, 2.

diant (*scholasticus*)¹, l'adolescent s'achemine vers Carthage, où, pendant plusieurs années², il suivra les cours des maîtres les plus fameux. Il devrait les suivre du moins ; mais, livré à lui-même dans une ville amie des plaisirs, à un âge où une direction prudente serait si nécessaire, il ne tarde pas à connaître d'autres chemins que celui de l'école. Le théâtre et ses indécentes représentations, le cirque avec ses clameurs et ses scènes tumultueuses l'attirent bientôt³, heureux quand il évite d'autres pièges et ne se laisse pas entraîner dans une vie dissolue⁴. Il fallait que la séduction fût presque irrésistible pour qu'une âme comme celle d'Augustin se soit laissée vaincre. Aussi bien serait-il injuste d'accepter sans réserve la condamnation qu'il lança plus tard contre sa jeunesse ; malgré ses erreurs, Augustin demeura très appliqué. Ni sa maîtresse, ni les spectacles ne lui firent perdre le goût du travail ; les rhéteurs ne comptaient guère d'auditeur plus assidu que lui. Il nomme plusieurs camarades qui se comportaient de même⁵.

Beaucoup d'étudiants tenaient une toute autre conduite. Ils se faisaient un malin plaisir de vexer en mille manières les nouveaux venus, peu au courant des usages locaux : la sottise pratique des brimades remonte jusqu'à ces « brise-tout⁶ » (*eversores*). C'est le surnom qu'ils s'étaient attribués, ils s'en paraient comme d'un titre de gloire⁷ et tâchaient de le justifier en tout. Avec une grossièreté sans pareille, on les voyait se ruer au milieu de la leçon, bousculer leurs condisciples et manquer envers le professeur des plus simples égards ; plus encore, ils se rendaient coupables de réels délits (*multa punienda legibus*)⁸. Assurément, c'était un *eversor* qui venait pour

¹ *Conf.*, VI, 9, 14 ; l'inscription ci-dessus qualifie Barbarus de *studens*. *Scholasticus* signifie parfois avocat ; cf. Aug., *Epist.*, CLVIII, 1 : « *scholasticus pro-consulis* » ; In *Joan. Evang.*, tract., VII, 11.

² Augustin, ayant terminé ses études à Madaure, à seize ans (*Conf.*, II, 2, 4 ; III, 5-6), passe une année dans sa famille ; puis il va à Carthage (*ibid.*, III, 1, 1 ; *Epist.*, XCIII, 1, 1), où nous le voyons encore étudiant à vingt ans (*ibid.*, III, 4, 7 ; IV, 16, 28). L'exemple de L. Baebius Barbarus est concordant.

³ *Conf.*, III, 2, 2 ; VI, 7, 11-12.

⁴ *Ibid.*, III, 1, 1 ; 3, 5 ; 6, 11 ; IV, 22. Voir (*De ordine*, II, 8, 25) le plan de conduite que saint Augustin trace dans la suite aux étudiants.

⁵ Il dit, par exemple (*Conf.*, VI, 7, 11), qu'Alypius montrait « *magnam virtutis indolem* », et il déclare, en parlant de lui-même (*ibid.*, III, 3, 6 ; V, 8, 14) que les brutalités des *eversores* lui inspirèrent toujours de l'horreur.

⁶ J'emprunte la traduction de M. Monceaux (*Afr.*, p. 68).

⁷ *Conf.*, III, 3, 6.

⁸ *Ibid.*, V, 8, 14 ; cf. Tert., *Apol.*, 39.

desceller la balustrade du forum et à la place de qui Alypius, promeneur innocent, plongé dans la préparation d'un discours, fut appréhendé et faillit être mis en prison¹. Les « brise-tout » sont bien les ancêtres de Villon et de sa bande, ou encore de ces médecins de Montpellier et de ces légistes de Toulouse qui, au xvi^e siècle, interrompent le cours quand ils le jugent assez long et lancent des pommes dans la chaire². Je ne me hasarderais pas à dire que la race de ces tapageurs soit complètement éteinte. Ceux de Carthage se rendirent si insupportables à Augustin, devenu rhéteur, qu'il passa la mer pour s'installer à Rome. Là, point de bruit, ni d'injures, assiduité parfaite et attention soutenue ; seulement, lorsqu'il s'agit de payer les honoraires, tout le monde s'éclipse. Enfin, à Milan³, il put obtenir, à la fois, auditoire calme et paiement régulier, deux choses dont ne se soucie guère la jeunesse des écoles.

Ces turbulents esprits africains pouvaient bien fournir d'hommes le barreau et les fonctions administratives, ce n'est pas dans leurs rangs que se recrutait le corps professoral. Ceux qui, comme Augustin, comme son disciple Eulogius, retournaient enseigner dans les cités de la Proconsulaire ou de la Numidie, à plus forte raison à Carthage même⁴, avaient dû s'y préparer par un travail plus soutenu. Entre ces étudiants sérieux et les meilleurs de leurs maîtres s'établissent des rapports empreints d'une vraie cordialité. Assis au milieu de ses élèves (*auditorium*), le texte en main, le rhéteur parle sur le ton d'une aimable causerie, ne craignant pas de vivifier son commentaire en y mêlant les exemples de la vie de chaque jour ; le professeur a fait place au maître de conférences. Les jeunes gens arrivent même après le commencement du cours, saluent et vont s'asseoir sans façon⁵. Ces mœurs familières honorent à la fois le savant qui les pratique et le petit cercle studieux dont la bonne tenue et la discipline les rendent possibles.

Bien des événements littéraires varient l'inévitable uniformité de cette vie laborieuse. Tantôt un conférencier prononce

¹ *Ibid.*, VI, 9, 14.

² Cf. Lanson, *Étudiants et mœurs universitaires d'autrefois*.

³ *Conf.*, V, 12, 22 ; 13, 23.

⁴ *Ibid.*, IV, 2, 2 ; 7, 12 ; V, 7, 13 ; VI, 7, 11 ; 9, 14 ; *De cura pro moriuis gerenda*, 13.

⁵ *Conf.*, VI, 7, 11-12.

pour la société carthaginoise quelque discours d'apparat¹. Tantôt deux orateurs célèbres, Augustin, par exemple, et l'évêque manichéen Faustus, discutent sur des questions de philosophie². Puis viennent les concours d'éloquence, de poésie, où les pouvoirs publics décernent les prix. Vainqueur dans un de ces tournois, Augustin reçut la couronne des mains du proconsul³. La jeunesse, si passionnée pour les spectacles, ne manquait pas d'assister à ces séances extraordinaires et, avec les habitudes que nous lui connaissons, nous pouvons bien croire qu'elle ne s'y tenait pas toujours tranquille. Je me figure sans peine les *eversores* prenant parti pour le concurrent de leur choix et transformant ces paisibles assises en réunions tumultueuses.

Organisées comme je viens de le dire, les écoles de Carthage ne constituent pas véritablement ce qu'on nomme, chez les modernes, une Université. Deux enseignements, grammaire et rhétorique, les seuls dont je constate l'existence, ne suffisent pas pour leur valoir ce titre⁴. Néanmoins, l'affluence des élèves⁵, la qualité des maîtres qui occupent les chaires publiques⁶, fondations de la ville, plus rarement de l'Etat⁷, donnent du lustre à ces écoles; leur réputation se répand au-delà de la Méditerranée, des relations scientifiques s'établissent avec Rome, Milan et les autres centres scolaires on échange des professeurs, il arrive même qu'un rhéteur de Carthage, Augustin, dédie un de ses livres⁸ à son confrère de Rome, Hierius, sur sa seule renommée. A travers l'Empire se développait donc une vie intellectuelle très puissante, et, maintenant que nous avons vu à l'œuvre la société lettrée de Carthage, nous avons le droit de dire que cette capitale de province en était un des principaux foyers.

¹ Boissier, *Pagan.*, I, p. 355.

² *Conf.*, V, 3, 3; 6, 10-11.

³ *Ibid.*, IV, 1, 1; 2, 3; 3, 5.

⁴ M. Boissier (*Journal des savants*, 1895, p. 40 sq.) a bien mis ce fait en lumière contre M. Monceaux (*Afr.*, p. 58-77).

⁵ Aug., *De cath. rud.*, 13, « quidam de *scholis usitatissimis* grammaticorum oratorumque venientes... »

⁶ Aug., *Conf.*, VI, 7, 11, « cum... ego rhetoricam ibi professus *publica schola* uter ».

⁷ Boissier, *Pagan.*, I, p. 193-202; Diehl, *Afr.*, p. 99, 106.

⁸ Le traité *De apto et pulchro* (*Conf.*, IV, 14, 21 et 23).

CHAPITRE III

LA LANGUE

Carthage était, depuis la restauration, une ville de langue latine. Issue d'une colonie romaine, gouvernée par des magistrats venus de Rome, préparant elle-même des fonctionnaires pour la carrière administrative, comment aurait-elle parlé autrement que la métropole? En fait, les inscriptions de ses monuments et de ses cimetières sont latines, ses orateurs ont prononcé leurs harangues, ses écrivains composé leurs ouvrages en latin¹. Voilà les apparences, elles nous cachent une partie de la réalité. Instrument nécessaire des communications officielles, le latin ne servait pas seul à l'expression des sentiments littéraires; dans ce domaine, le grec lui fit parfois concurrence; et, d'un autre côté, comme idiome populaire, au début du moins, il dut disputer la place au punique. Avec le temps et la force qu'il puisait dans un afflux perpétuel d'Italiens, il triompha de ses deux ennemis, sans parvenir cependant à effacer leurs traces pour toujours.

e grec. En nous occupant des arts plastiques et du théâtre, nous avons déjà constaté l'existence d'une population d'origine hellénique, nomade peut-être, mais qui ne laissait pas d'exercer une très réelle influence sur l'esprit local. Ce n'en serait pas assez pour affirmer l'usage courant du grec, si des preuves plus formelles ne nous y invitaient. Ex-voto fixés dans les temples², tablettes imprécatoires rédigées et gravées par quelques magi-

¹ Voir Toutain, *Cités*, p. 197-199.

² C. I. L., VIII, 1003, 1005-1007^a, 12487, 12493; voir ci-dessus, p. 239, p. 403 sq.

ciens spécialistes¹, épitaphes païennes et chrétiennes², caricature exposée en public avec inscription³, voilà d'irrécusables témoignages. On ne refusera pas d'y ajouter les noms grecs ou écrits en caractères grecs, fréquents chez les *officiales* enterrés à Bir el Djebbana⁴ et chez les chrétiens de Damous el Karita⁵.

Les documents qui attestent l'emploi littéraire du grec abondent eux aussi. Apulée, qui a fait un séjour prolongé à Athènes et dont les ouvrages fourmillent de mots grecs⁶, harangue les Carthaginois presque indifféremment en grec et en latin⁷; dans les deux langues, il compose un dialogue et chante à son auditoire un hymne en l'honneur d'Esculape⁸; il se donne même le plaisir de terminer en latin un discours commencé en grec⁹.

Quand Tertullien nomme le rhéteur Phosphorus, il a soin de lui appliquer l'épithète de « latinus », ce qui est une manière indirecte d'affirmer que plus d'un Grec professait aussi, tout au moins qu'on enseignait la rhétorique grecque à côté de la latine¹⁰. Lui-même eût été fort capable d'en faire autant, car nous savons qu'il possédait cette langue à fond¹¹; il y avait eu recours pour écrire sur le baptême¹², sur les spectacles¹³ et sur la nécessité de voiler les vierges¹⁴. Si la traduction de l'*Apologétique* n'est pas certainement de lui¹⁵, sa réputation d'helléniste pratiquant n'en demeure pas moins solide, à

¹ C. I. L., VIII, 12504, 12507-12511; voir ci-dessus, p. 426 sq.

² *Ibid.*, 1121, 10336, 12580, 12924, 13390-13392, 13635, 13885, 14087-14096, 14112, 14258-14269; *Rev. arch.*, XXXIII, 1898, p. 96 sq.; *Bull. arch.*, 1897, p. 440, n° 222.

³ Je fais allusion à Ἰδρονότου dont parle Tertullien; voir ci-dessus, p. 449.

⁴ C. I. L., VIII, p. 1302-1338.

⁵ On n'en compte pas moins de 26 dans la liste du P. Delattre (*Basil.*, p. 12-16, cf. p. 10). Peut-être faut-il trouver un autre indice de l'affluence des Grecs dans l'orthographe *chrestianus* pour *christianus* qui était usitée à Carthage; voir ci-dessus, p. 449.

⁶ Voir Koziol, *Der Stil des L. Apuleius*, Vienne, 1872, p. 307-309.

⁷ *Flor.*, IV, 18, « et vox mea utraque lingua jam vestris auribus ante proximum sexennium probe cognita »; *De magia*, 87, 574, « nequaquam graecae linguae imperitum... »

⁸ *Flor.*, *loc. cit.*

⁹ *De deo Socratis*, prol., p. 110 sq.

¹⁰ *Adv. Valent.*, 8.

¹¹ Nældechen, *Tert.*, p. 16 sq.; cf. Till., *Mém.*, III, p. 198.

¹² *De bapl.*, 15.

¹³ *De cor. mil.*, 6.

¹⁴ *De virg. vel.*, 1.

¹⁵ Du moins, Tillemont (*loc. cit.*, p. 207) la lui conteste.

tel point qu'on n'a pas hésité à lui attribuer à la fois les textes grec et latin de la Passion de sainte Perpétue et de ses compagnons¹. Cette Passion même, où nous voyons Perpétue converser en grec avec un évêque et un prêtre et employer des termes grecs dans le récit de sa vision, n'est-elle pas à elle seule une preuve vivante²? On a prétendu que saint Cyprien était étranger à la culture classique; pourtant il dut traduire la lettre grecque de l'évêque de Césarée, Firmilianus, qui figure en latin dans ses œuvres³. Et l'union intime avec les églises orientales que cette lettre nous révèle était un motif de plus de ne pas négliger l'étude de l'idiome qu'elles parlaient.

Franchissons un siècle, la situation s'est modifiée. On doit toujours enseigner le grec dans les écoles de Carthage, car Augustin l'apprend dans l'obscur cité numide de Madaure⁴. Mais le pauvre enfant avoue qu'il n'y réussissait guère, et je soupçonne fort ses petits contemporains de la capitale de n'avoir pas accompli des progrès plus rapides. Vers 427, le diacre carthaginois Quodvultdeus, prié par l'évêque d'Hippone de traduire un traité de saint Epiphane⁵, décline cette proposition, lui qui n'a pas même appris le latin et qui fait ses délices du « pain d'Afrique⁶ ». On aurait tort de prendre son affirmation à la lettre, puisqu'il communique en latin avec son correspondant⁷; ne retenons donc que son ignorance du grec, sans l'étendre néanmoins à tout son entourage. De même une phrase où saint Augustin déclare que ses compatriotes n'ont pas assez l'habitude du grec pour entendre les livres composés en cette langue sur la Trinité⁸, prouve simplement que la pratique avait diminué, nullement qu'elle était éteinte, encore moins qu'elle n'avait jamais existé⁹. Elle se perpétua même bien plus tard

¹ Voir ci-dessus (p. 434, n. 2) les références. On sait qu'il existe aussi un texte grec de la Passion des Scillitains (voir ci-dessus, p. 443, n. 6).

² Ruinart, p. 93-100, §§ 4, 7 sq., 10, 12 sq., 17.

³ *Epist.*, LXXV; Till., *Mém.* IV, p. 158.

⁴ *Conf.*, I, 13, 20; 14, 23. Les termes grecs et les allusions à cette langue ne sont pas rares dans ses œuvres.

⁵ *Epist.*, CCXXII, 2.

⁶ *Ibid.*, CCXXIII, 2 : « frustra etiam homini qui latina non didicit, graeca facundia delegatur »; 3 : « sequestratis saporibus peregrinis... panem Afrum, quem nostra provincia solet habere praecipuum... non deneges. »

⁷ Rien ne permet de supposer que sa lettre ait été traduite après coup d'un original punique.

⁸ *De Trin.*, III, prooemium, 1.

⁹ C'est pourtant ce que croit Saint-Marc Girardin (p. 972 sq.).

dans les grandes familles. Saint Fulgence de Ruspe, dont l'origine était carthaginoise, fut formé dès son enfance au parler hellénique¹. Mais alors il ne sert plus à l'expression des grandes et délicates pensées, il est retombé à la condition de *sermo cottidianus*. Les Byzantins l'installèrent à côté du latin en qualité de langage officiel²; ni leurs fonctionnaires, ni leurs soldats n'étaient capables de le relever au rang d'où il était déchu³.

Le punique. On a plus de peine à discerner la survivance du punique. A Carthage, où il était pris entre le latin et le grec, il dut lutter plus que dans l'intérieur du pays pour n'être pas promptement absorbé. Il se réfugia apparemment dans les classes inférieures de la population, asile assez sûr malgré tout, car le bas peuple ignore la langue littéraire et n'a que des rapports très intermittents avec le parler officiel. Les allusions de saint Augustin au punique ne se comptent pas; mais, comme les autres textes qu'on cite d'ordinaire sur cette question, elles ont trait presque toujours aux campagnards ou aux habitants des petites villes, sans qu'on ait les moyens de dire si jamais elles visent la capitale⁴. On en est réduit à faire état de quelques morceaux épigraphiques⁵ remontant aux origines de la colonie romaine. Malgré le silence des documents postérieurs, je croirais malaisément que cet idiome sémitique ait disparu de Carthage peu après la restauration, quand il se parlait couramment encore au vi^e siècle, dans le reste de l'Afrique.

L'hébreu. L'hébreu n'a laissé, lui aussi, d'autres traces que quelques lettres à Damous el Karita et à Gamart⁶. On aurait tort de juger de son influence d'après ces infimes débris. Parlé chaque

¹ *S. Fulgentii vita*, 4-5 (P. L., LXV, col. 119).

² Cf. *C. R. Hipp.*, 1893, p. xxvi-xxviii; *Miss. cath.*, 1887, p. 508 sq., 525.

³ Sur l'usage du grec en Afrique, cf. Monceaux, *Afr.*, p. 59 sq., 81-85, 90 sq., 102, 115; Toutain, *Cités*, p. 199-201.

⁴ Voir en particulier *Conf.*, I, 14, 23; *Enarr. in psalm.*, CXXIII, 8; *In epist. Joan. ad Parthos*, tract. II, 3; *Epist. ad Rom. inchoata expositio*, 13; *Epist.*, XVII, 2; CVIII, 14; *Serm.*, CXIII, 2; *Retract.*, II, 3; puis Orose, V, 11; Rufus Festus Avienus, *Orae marit.*, v. 267-269, 343-347; Aurelius Victor, *Epit.*, XX. Cf. Muentzer, p. 15-17; Sittl, *Archiv. fuer lat. Lexik.*, VI, p. 558; Monceaux, *Afr.*, p. 37 sq., 102 sq.; Boissier, *Journal des savants*, 1895, p. 36-38; Toutain, *Cités*, p. 201-204.

⁵ Si l'on admet que le néopunique ne soit pas antérieur à la ruine de Carthage; cf. C. I. S., p. 268, 284; Berger, *Gaz.*, 1876, p. 115 sq., et dans S. Marie, p. 106 sq. Les noms que contient l'inscription latine C. I. L., VIII, 1048, ont une allure tout indigène.

⁶ Voir ci-dessus, p. 163; cf. C. I. L., VIII, 14102, 14104, 14105, 14191.

jour par l'importante colonie juive dont les morts reposent au Djebel Khaoui, la lecture du texte original de l'Ancien Testament, les études exégétiques auxquelles se livrait le clergé contribuèrent surtout à lui donner droit de cité¹.

gothique. Une dernière langue fut parlée à côté du latin, c'est le gothique dont se servaient les Vandales². Introduit par la violence, en désaccord avec les habitudes phonétiques de la province, il ne parvint pas à s'y acclimater. A ce moment, d'ailleurs, le latin était trop affaibli en Afrique pour pouvoir, en se fondant avec ce nouveau venu, l'assouplir et le vivifier. Apporté par les barbares, le gothique disparut avec eux³.

e latin. Au contraire, le latin s'était imprégné d'hellénismes et de sémitismes durant plusieurs siècles; Servius l'atteste⁴ et la simple logique le démontrerait. Mais dans quelle proportion en emprunta-t-il les termes et les tournures? Après les grammairiens de l'antiquité, ceux des temps modernes se sont évertués à l'établir; jusqu'à présent leurs efforts n'ont pas été récompensés par le succès. Si les remarques ingénieuses, les découvertes piquantes abondent dans les travaux relatifs à l'*africitas*⁵, personne, à ma connaissance, n'a encore réussi à dire les caractères spécifiques de ce langage provincial. Puisque l'ensemble des auteurs africains résiste encore à l'analyse, ne serait-il pas téméraire de formuler aucune affirmation sur le groupe beaucoup plus restreint des auteurs carthaginois? Certaines constructions relevées dans Apulée, dans Tertullien, dans saint Cyprien⁶, certains emplois de mots dans la Passion

¹ Sittl, p. 92-109; Monceaux, p. 404. On peut invoquer, pour démontrer la persistance de l'élément israélite à Carthage et en Afrique, entre autres témoignages, Tert., *Adv. Judaeos* (surtout 1); Cypr., *Testimonia; Epist.*, LIX, 2; Aug., *Adv. Juaeos* (surtout 2, 3, 6, 9-13); *Epist.*, XCIII, 26; *Codex canonum Ecclesiae Africanae*, can. 129. Cf. Héféli, II, p. 309; Hild, *Les juifs dans l'Empire romain* (*Rev. des études juives*, n° 17, 21-22 (1884)).

² Proc., *Bell. Vand.*, I, 2; Vict. Vit., II, 53. Cf. Marcus, *Wand.*, p. 411-425; Papencordt, p. 287-296.

³ Le mot *era* (ère) semble être un vestige des Vandales; cf. Krusch, p. 143; Mommsen, *Chron. min.*, I, p. 154, n. 2.

⁴ *Comment. in Donatum* (Keil, *Gramm. lat.*, IV, p. 444, I, 7 sqq.); cf. Aug., *Contra secundam Juliani responsionem*, I, 72.

⁵ Pour la bibliographie de cette question, je prends la liberté de renvoyer à mon mémoire sur *L'orthographe des lapicides carthaginois* (*Rev. de philol.*, XXII, 1898, p. 213-232); voir aussi Monceaux, *Le latin vulgaire* (*Rev. D. M.*, 15 juillet 1891), (avec les remarques de Lejay, *Rev. crit.*, 1891, II, p. 161, n. 2; Monceaux, *Afr.*, p. 105-121 (avec les observations de Boissier, *Journal des savants*, 1895, p. 36-40); Woelflin, *Archiv fuer lat. Lexik.*, X, p. 533-340.

⁶ Apulée (éd. Hildebrand) I, p. 931; II, p. 715 sq.; Tert., *Apol.*, 15 (éd. Oehler),

de sainte Perpétue¹, à supposer qu'ils soient propres à l'Afrique, ne portent en rien une marque particulière à sa capitale ; ou, pour mieux dire, je n'ai aucun motif de supposer que les écrivains y aient usé d'un autre dialecte que dans le reste du pays.

En est-il de même de la langue parlée ? Les grandes villes se créent un argot et une prononciation à elles ; pouvons-nous nous faire une idée de ceux de Carthage ? J'écarte l'argot dont l'existence est éphémère. Villon et nos romanciers contemporains lui ont fait un sort, jadis il ne se survivait pas ainsi et les plus hardies conjectures ne sauraient le restituer. De la prononciation locale, en revanche, il subsiste des vestiges nombreux, ces milliers d'inscriptions funéraires, gravées par de modestes lapicides, destinées à rappeler le nom de personnes plus modestes encore. Le peuple écrit là comme il s'exprime, avec des fautes incessantes², même à la bonne époque, si ce n'est pas une ironie de parler d'une époque meilleure en pareille matière. Lorsque l'on cherche à classer toutes ces locutions défectueuses, on constate que ces ignorants estropient la langue au hasard. Un seul fait paraît sûr, c'est que les Carthaginois, inconsciemment, pratiquaient le moindre effort, supprimant des lettres en tête ou au milieu des mots jusqu'à les défigurer³.

Mais, ne l'oublions pas, ce parler resta populaire, ou du moins, si les classes lettrées ne dédaignèrent pas de s'en servir dans la conversation, il ne s'éleva jamais à la dignité des œuvres littéraires. La différence profonde qui séparait ce *sermo cottidianus* de la *lingua graeca* éclate aux yeux quand on parcourt les tableaux de l'*Appendix Probi*. En opposant les expressions correctes aux formes fautives, l'auteur nous représente exactement l'état linguistique de sa ville : deux variétés d'un même idiome, l'une réservée à la vie journalière, l'autre d'un usage moins général, propriété exclusive des écrivains et des orateurs, qui constituait un langage d'apparat.

I. p. 172, note *g* ; *ibid.*, I. note *n*, (cf. Till., *Mém.*, III, p. 225) ; Cypr., (éd. Hartel), index verborum, s. v. *graecismi*.

¹ Ed. Robinson, p. 60, l. 10 ; p. 74, l. 13 ; p. 76, l. 6 ; p. 82, l. 1 ; p. 84, l. 6 ; éd. Ruinart, p. 116, § 18, l. 10.

² Cf. C. I. L., VIII, p. 1336.

³ Voir mon mémoire précité ; puis Krusch, p. 144-150 ; C. I. L., VIII, 14257.

CHAPITRE IV

LES PAÏENS

es premiers
essais
littéraires.

On perdrait son temps à rechercher, depuis C. Gracchus jusqu'à César, les traces d'une littérature carthaginoise. Sans relations avec la mère-patrie¹, exilés au milieu des populations indigènes, tout ce à quoi réussirent les premiers habitants, ce fut de conserver tant bien que mal leur langue d'origine. Ils s'y virent aidés dans la suite par les Italiens que des causes très diverses amenaient vers eux, marchands établis à Utique, la capitale d'alors, fonctionnaires en tournée, vaincus des partis politiques, tels que Marius. Mais surtout les armées qui, durant les guerres civiles, traversèrent tant de fois le pays, contribuèrent à y maintenir l'usage du latin. Etrange contraste ! Ces mêmes légions qui déchiraient la République faisaient pénétrer sa langue dans les provinces mal conquises.

Quand un sang nouveau eut régénéré la colonie, sous Auguste, quand le gouverneur y eut transféré sa résidence et que la sécurité du lendemain se trouva garantie, les esprits se dégagèrent peu à peu des préoccupations exclusivement matérielles. Alors commencent à éclore les premières velléités littéraires, qu'on me permette ce mot trop prétentieux, appliqué aux épitaphes métriques des nécropoles. Tantôt un employé des postes (*tabellarius*) raconte sa vie en termes alambiqués : grand marcheur, grand chasseur, grand buveur, il se vante de n'avoir pas perdu son temps ici-bas, sachant qu'il mourrait un jour, et, satisfait du beau monument qu'il s'est préparé

¹ Voir ci-dessus, p. 32-37, 130.

de son vivant, il exhorte le lecteur à l'imiter¹. Ailleurs un mari pleure la mort de sa femme : ils étaient de Rome tous les deux, ils comptaient bien la revoir un jour, le destin en a disposé autrement ; la chère défunte va passer le Styx, elle boira les eaux du Léthé et ne se souviendra plus des tendresses de son époux. Ah ! vraiment la fortune est bien cruelle² ! Voici des frères qui élèvent un tombeau à leur sœur, décédée à vingt-six ans, pour lui permettre d'habiter les Champs-Élysées³. Une jeune Romaine nous apprend qu'elle a bien vécu et qu'elle repose heureuse dans la terre de Libye⁴. Une pauvre esclave de vingt-cinq ans, morte peu de jours après avoir mis un fils au monde, se demande avec angoisse qui le nourrira, maintenant que le Styx l'a ravie à la terre⁵. Un enfant de condition servile est enlevé avant d'avoir pu obtenir l'affranchissement, mais il possède désormais la liberté sans fin ; c'est une pensée consolante pour ceux qui le pleurent⁶.

Je n'ai signalé que les plus intéressantes parmi ces inscriptions, celles dont l'accent émeut parce que le sentiment semble vrai⁷. Elles sont pourtant l'œuvre de poètes de métier, tout farcis des expressions mythologiques à la mode ; il n'y est question que de Styx, de Parques, de Destin, de Champs-Élysées, et l'on y voit traîner toutes les vieilles légendes infernales que le VI^e livre de l'*Enéide* avait popularisées. Écrivains dépourvus de talent, sans style, sans vigueur, les auteurs se perdent dans d'inutiles détails ; l'un d'eux emploie jusqu'à trois vers pour dire qu'une femme avait vingt-quatre ans, un mois et seize jours⁸. Ils fuient avec horreur le mot simple indigne de leur poésie, à peine pourrait-on faire exception pour un ou deux morceaux⁹. En revanche, ils possèdent un tour de main habile et manient l'hexamètre et le pentamètre, le sénaire iambique et le septénaire trochaïque, mêlant un peu

¹ C. I. L., VIII, 1027^{add} ; *Anthol. lat.*, II, 484 ; fin du II^e siècle ou commencement du III^e.

² C. I. L., VIII, 12792 (Bir el Djebbana) ; *Anthol. lat.*, II, 1187.

³ C. I. L., VIII, 13110 (ibid.) ; *Anthol. lat.*, II, 1188.

⁴ *Bull. Ant.*, 1896, p. 346 (Bir el Djebbana).

⁵ *Bull. Ant.*, 1896, p. 347 = *Rev. arch.*, XXXI, 1897, p. 147, n^o 43 (ibid.).

⁶ *Bull. Ant.*, 1893, p. 209 ; *Anthol. lat.*, II, 1331.

⁷ D'autres épitaphes versifiées sont encore au C. I. L., VIII, 4042, 4069, 1072-1074, 13473, 13535.

⁸ *Bull. Ant.*, 1896, p. 346.

⁹ Par exemple, C. I. L., VIII, 12792.

à leur façon les mètres divers, mais faisant toujours preuve d'une réelle virtuosité. Presque tous ces poèmes minuscules sont païens¹, les meilleurs proviennent des cimetières des *officiales*, c'est-à-dire qu'ils remontent, en général, au II^e ou au I^{er} siècle de notre ère, ou même à une époque un peu antérieure. Ils suivent d'assez près la restauration politique d'Auguste.

La forme poétique a toutes les préférences des petites gens ou de ceux à qui est confiée l'expression de leur tristesse, et c'est justice ; car la prose, quand ils y ont recours, ne semble pas leur porter bonheur. Je ne parle pas de ces éternelles formules que les lapicides savaient par cœur ou copiaient dans leurs manuels et qui n'ont rien de commun avec la littérature ; ils ont le bon sens de s'y tenir presque toujours. Mais quand, par hasard, le rédacteur s'en écarte pour tenter quelque chose de plus personnel, il s'embrouille misérablement et aboutit à un pathos qui ne devait pas être plus clair, j'imagine, pour un Romain que pour nous-mêmes².

Si nous nous en tenions aux documents qui sont entre nos mains, à part ces quelques inscriptions métriques, Carthage n'aurait rien produit jusqu'au milieu du II^e siècle. Tout à coup surgit Apulée, brillant météore qui illumine soudain le ciel et dont aucun signe précurseur n'annonçait la venue. La réalité doit être différente, car toujours l'éclosion des grands esprits est préparée par une action lente et continue ; comme la nature physique, la littérature ignore les générations spontanées. Sans doute on n'a retenu aucun nom avant celui d'Apulée, et pourtant lui-même reconnaît qu'il a été précédé par d'autres rhéteurs et d'autres écrivains, quand il parle des écoles de son pays et de l'amour que beaucoup d'Africains professent pour les choses de l'intelligence. Ces dispositions favorables d'une partie du public expliquent d'ailleurs, avec son talent, la vogue dont il put jouir. L'isolement où il nous apparaît aujourd'hui le grandit peut-être ; toutefois cette figure originale n'a besoin ni des surprises de l'histoire, ni du recul du temps pour nous intéresser.

¹ Sauf *ibid.*, 13474 et 13535.

² L'inscription 13134 du C. I. L., VIII en est un modèle achevé ; je dois dire pourtant que M. Buecheler (*Anthol. lat.*, II, 1606) y reconnaît des traces de rythme.

Apulée.

Il naquit, vers l'année 125, dans la petite cité numide de *Madaura* (Mdaourouch). Une fois ses études terminées dans la capitale¹, où se rendaient la plupart des étudiants africains², il se mit à voyager en Grèce, en Asie-Mineure, en Italie³, et son esprit alerte, ouvert sur toutes choses, ne négligea en route aucune occasion de s'instruire. Rentré dans sa patrie, la mémoire pleine d'observations de tout genre sur les contrées qu'il avait parcourues quand il décida de se fixer définitivement à Carthage, les histoires merveilleuses à raconter ne lui faisaient pas défaut. Les habitants d'une ville maritime sont blasés sur les récits des voyageurs; pour être écouté d'eux, on est tenu de leur apporter du tout à fait nouveau ou de les séduire par de brillantes qualités personnelles. Rien de tout cela ne manquait à Apulée. Il était, suivant ses propres expressions, « neque corpore, neque animo, neque fortuna poenitendum⁴ », c'est-à-dire beau garçon, intelligent et riche, triple élément de succès pour un orateur; il avait pénétré dans les sectes religieuses les plus secrètes et pouvait parler des cérémonies mystérieuses des *pastophores*; peut-être les *Métamorphoses* avaient-elles déjà répandu son nom⁵; en tout cas son procès d'*Oea* (Tripoli), le spirituel discours qu'il prononça pour sa défense, plus encore le soupçon de magie auquel il se trouvait en butte et qu'il ne dissipa qu'à moitié, devaient piquer la curiosité. Comme il possédait, en outre, un indiscutable talent, on fit fête à cet homme qui se présentait précédé d'une pareille réputation, qui avait aussi les travers et les qualités de sa race, avec ce vernis d'exotisme acquis dans les longues pérégrinations, qui empêche qu'on ne ressemble trop à tous ceux au milieu desquels on vit.

L'habile personnage n'omit rien, du reste, pour se faire bien venir de ses nouveaux concitoyens. Il les appelle sa vraie

¹ *Flor.*, 18, 86.

² Voir ci-dessus, p. 697 sq. Je n'ai à signaler ici que quelques traits du caractère d'Apulée; les études de M. Boissier (*Afriq.*, p. 228-255) et de M. Monceaux (*Afr.*, p. 265-339) suppléeront à tout ce que je suis forcé d'omettre.

³ Il se peut que ces voyages aient été coupés par un premier séjour de courte durée à Carthage; Boissier, *Afriq.*, p. 234; Monceaux, *Afr.*, p. 270.

⁴ *De magia*, 92, 584 sq. Apulée parle longuement de sa pauvreté; il indique de quelle manière il avait dépensé le million de sesterces (environ 250.000 francs) hérité de son père (*ibid.*, 23, 443 sq.; puis 18, 432; 21, 438 sq.); mais, lorsqu'il revint à Carthage, il avait à sa disposition la fortune de sa femme Pudentilla.

⁵ Sur la date de cet ouvrage, voir Teuffel, p. 922; Boissier, *Afriq.*, p. 233, n. 1; Monceaux, *Afr.*, p. 309, n. 1.

famille, ses premiers maîtres envers qui il a tant d'obligations ; à Athènes, il a seulement complété son instruction, elle était ébauchée, presque terminée déjà à Carthage¹. Il s'est fait le cœur carthaginois ; il n'a d'autre pensée que d'accroître la gloire de cette ville, d'autre désir que d'honorer ses dieux². Il vante l'illustre cité toute pleine de savants et s'écrie dans un élan d'enthousiasme peut-être sincère : « Carthago provinciae nostrae magistra venerabilis, Carthago Africae Musa Caelestis, Carthago Camoena togatorum³. » Ceux à qui s'adressaient de tels compliments auraient eu mauvaise grâce à ne pas être persuadés, comme Apulée l'était lui-même, qu'il surpassait tous les orateurs.

C'était au moins un parleur fort disert, jonglant avec les idées et les mots, éblouissant l'auditoire par des traits d'esprit, le captivant par l'imprévu de l'expression et sachant lui servir prestement un morceau à effet pour réveiller son attention. Un jour, il décrit en détail l'île de Samos qu'il a visitée ; une autre fois, il raconte la mort du poète comique Philémon ou une aventure du sage Thalès⁴. Ces anecdotes sont plaquées sur le discours plutôt qu'elles n'émanent du sujet. Mais le public n'y prend pas garde ; emporté par cette verve étourdissante, il sait gré à l'orateur de lui avoir fait applaudir quelque brillant développement habillé de jolies phrases. Nous n'avons aucune preuve qu'Apulée ait, à proprement parler, professé la rhétorique. Quand on prend le titre de « Platonicien de Madaure », qu'on s'intéresse à tout, philosophie, histoire, science, musique, poésie, et qu'on se donne, non sans motif, comme très versé dans chacune de ces matières, on peut dédaigner les modestes occupations du rhéteur de métier. Apulée valait mieux que cela ; il voulait être et il fut conférencier, ou plutôt le conférencier de Carthage. Tous les endroits lui semblent bons pour prendre la parole : le plus souvent, c'est à Byrsa, dans la bibliothèque ou dans quelque dépendance du sanctuaire d'Esculape⁵

¹ *Flor.*, 18, 86 sq.

² *Ibid.*, 18, 91.

³ *Ibid.*, 20, 98. Parfois cependant il ne ménage pas les Africains ; il va même jusqu'à dire (*De deo Socratis*, 22, 170 sq.) qu'ils sont, au milieu de leur opulence, « horridi, indocti, incultique ». Ces reproches rendent moins certaine l'opinion de M. Monceaux (*Afr.*, p. 283) que le *De deo Socratis* fut une conférence ; remarquons, d'ailleurs, que le préambule (*prologus*) ne tient en rien au reste.

⁴ *Flor.*, 15 ; 16, 62 ; 18, 87.

⁵ *Ibid.*, 18, 85.

qu'il convoque la société polie ; parfois à la curie, parfois en plein air¹ ; il est même obligé de la réunir au théâtre². Alors, comme si pareil lieu ne convenait guère à la gravité philosophique, il s'excuse presque dans son exorde. Ce serait mal le connaître que de prendre ces mots au pied de la lettre ; ne s'est-il pas vanté quelque part qu'aucun de ses prédécesseurs n'ait rassemblé une telle foule à ses leçons³? En réalité, il est heureux de cette affluence qui l'amène à se transporter dans la plus vaste salle de la ville, et aussitôt il en profite pour se livrer à une petite digression sur les représentations dramatiques.

Son activité oratoire nous est connue par un recueil assez disparate, qui est « comme un bouquet formé des plus belles fleurs de sa rhétorique » (*Florida*). L'auteur de cette anthologie, quelque ami ou admirateur, a cueilli ce qui lui semblait le plus agréable dans les discours ; ce choix, fait un peu au hasard, nous révèle cependant les aptitudes variées d'Apulée. S'il revient de préférence aux sujets de morale, il s'étend aussi sur quantité d'autres matières, en particulier sur tout ce qui a rapport à sa personne. Il plaît aux Carthaginois, il le sait, il en abuse pour nous entretenir de lui et vanter ses propres talents. « Avec ma seule plume, dit-il, je compose des poésies de toute espèce, des vers lyriques pour la cithare et la lyre, des vers comiques et tragiques : satires et énigmes, histoires diverses, harangues appréciées des savants, dialogues loués par les philosophes, j'écris tout cela et bien d'autres œuvres encore, j'y emploie le grec tout comme le latin, avec autant de complaisance, d'ardeur et de facilité⁴. » Une de ses manies est de se comparer aux plus grands auteurs, et l'on devine sans peine à qui il accorde la supériorité : « Empédocle fait des vers ; Platon, des dialogues ; Socrate, des hymnes ; Epicharme, de la musique ; Xénophon, de l'histoire ; Xénocrate, des satires ; à lui seul votre Apulée s'exerce dans tous ces genres et cultive les neuf Muses d'un zèle égal ». Le correctif qui suit — « majore scilicet voluntate quam facultate » — n'est là évidemment que pour la forme⁵.

¹ *Ibid.*, 16, 67 « cum impedita esset imbri recitatio ».

² *Ibid.*, 3 ; 18, 84.

³ *Ibid.*, 9, 29.

⁴ *Ibid.*, 9, 36-37.

⁵ *Ibid.*, 20, 98.

Tout cela était dit d'un ton si assuré, avec tant de brio et d'entrain que, loin d'en être choqués, les Carthaginois s'attachaient de plus en plus à leur orateur favori. Entre eux et lui s'était établi comme un échange intime d'idées et de sentiments. Dans ses discours, il les interpelle, les interroge, devine leurs pensées et leurs désirs; c'est un vrai dialogue qui se poursuit. Eux, d'autre part, si complaisants envers cet enfant gâté, regrettent toujours que ses harangues soient trop courtes, et veulent l'avoir toujours à leur disposition¹. Quand on ne l'a pas entendu depuis quelque temps, on ne se gêne pas pour le prier d'improviser, contrairement à ses habitudes; pris au dépourvu, il se tire d'affaire au moyen de phrases générales sur la difficulté d'une pareille épreuve, et amène dans son développement la fable du corbeau et du renard, afin de mettre les impatients en belle humeur². Quelques rivaux, jaloux de ses succès, cherchent à le rabaisser dans l'estime publique, c'est en vain; on se précipite toujours avec ardeur à ses conférences, on les recueille séance tenante par la sténographie, on les relit, on les commente dans les cercles lettrés³, à la grande satisfaction de ceux qui n'ont pas pu y assister. Puis les honneurs arrivent : il est nommé prêtre provincial du culte impérial⁴ et, à cette occasion, il offre des jeux au peuple⁵; j'imagine qu'il prononça aussi quelque beau discours, sans quoi la fête n'eût pas été complète. Deux statues lui sont dressées sur les places de la ville, l'une, par le consulaire Aemilianus Strabon, son ami, l'autre, par l'*ordo decurionum*. La joie qu'il en éprouva le guérit soudain d'une entorse qu'il soignait aux *Aquae Persianae* (Hammam Lif)⁶. Ces statues, érigées de son vivant dans de pareilles conditions, étaient la suprême consécration de son talent. Apulée est désormais l'orateur officiel; admis dans l'intimité des proconsuls, il les complimente⁷, ou bien, quand ils quittent la province, leur exprime les regrets de leurs administrés⁸. Il règne vraiment à Carthage par son éloquence.

¹ *Ibid.*, 17, 18.

² *De deo Socratis*, prologus.

³ *Flor.*, 9, 28-31.

⁴ *Ibid.*, 16, 73.

⁵ Voir ci-dessus, p. 416. On s'est demandé s'il siégeait à l'assemblée provinciale comme député de *Madaura* (Monceaux, *Afr.*, p. 276); l'hypothèse n'est pas improbable, mais les renseignements nous manquent pour rien affirmer.

⁶ *Flor.*, 16.

⁷ *Ibid.*, 17.

⁸ *Ibid.*, 9, 37, 40.

Pour tracer ce portrait, je ne me suis servi que des *Florida*. Elles donnent une idée incomplète de l'auteur, car le virtuose seul y paraît; on n'aurait l'orateur tout entier qu'en y joignant l'*Apologie* ou *De magia*¹. Mais je n'ai cherché dans ce bref croquis qu'à montrer comment ce vrai magicien de la parole ensorcela ses concitoyens. Or, si les ouvrages composés avant son arrivée dans la capitale (vers, *Métamorphoses*, *De magia*) plus encore ceux qu'il écrivit pendant qu'il y résidait (*De deo Socratis*, *De dogmate Platonis*, *Dé mundo*)² y contribuèrent dans une large mesure, c'est surtout par ses discours qu'il exerça sur ce peuple une action directe et recruta des adeptes au néoplatonisme et au pythagorisme. Ajoutons-y ses allures de grave philosophe, sa science qui affectait le mystère, ses hymnes à Esculape, ses dialogues grecs et latins³, son esprit, la séduction de sa personne, et nous ne nous étonnerons plus de l'espèce de fascination qu'il fit subir pendant de longues années à son public. « De la rhétorique et de la dévotion! du latin et du grec! de la prose et des vers! » dit M. Boissier⁴, il n'en fallait pas tant pour enflammer ces natures ardentes. L'engouement dura même après sa mort, nous en avons pour garants les nombreux écrivains qui l'ont imité⁵; deux au moins d'entre eux, Tertullien et Martianus Capella, étaient ses compatriotes.

Les derniers
auteurs
païens;
Némésien,
Martianus
Capella.

Devant une réputation si éclatante tous les noms pâlissent, l'histoire littéraire n'a conservé la trace d'aucun des contemporains d'Apulée. Lui-même fait mention du poème épique d'un certain Clemens, sur les exploits d'Alexandre. Il l'appelle « meus Clemens, eruditissimus et suavissimus poetarum », et déclare que l'ouvrage est admirable⁶. Ces formules de politesse ne tirent pas à conséquence, la postérité ne les a pas ratifiées.

Un siècle après, Carthage faillit voir éclore une épopée;

¹ Monceaux, *Afr.*, p. 289.

² Voir les autres fragments dans l'édition Hildebrand, II, p. 636-640.

³ *Flor.*, 18, 91.

⁴ *Africq.*, p. 239.

⁵ C. Weyman, *Studien zu Apuleius und seinen Nachahmern (Sitzungsber. der phil. und hist. Classe der Akad. der Wissensch. zu Muenchen, 1893, II, p. 321-392)*. Il ne cite pas moins de quatorze imitateurs d'Apulée, parmi lesquels Tertullien, Ammien Marcellin, Ausone, Martianus Capella, Sedulius, Claudianus Mamertus, Porphyrius. Cf. Noeldchen, *Tert.*, p. 10, n. 1; Van der Vliet, *Tertullianus*, I, p. 13; Lejay, *Rev. crit.*, 1894, II, p. 136 sq.

⁶ *Flor.*, 7, 24.

Némésien la lui promettait¹. Vainqueur du futur empereur Numérien dans un concours littéraire, il avait gardé de lui le meilleur souvenir et il s'apprêtait à célébrer ses exploits et ceux de son frère Carinus (284).

Mox vestros meliore lyra memorare triumphos
accingar, divi fortissima pignora Cari,
atque canam nostrum geminis sub finibus orbis
litis et edomitas fraterno numine gentes,
quae Rhenum Tigrimque bibunt Ararisque remotum
principium, Nilique bibunt ab origine fontem².

La mort prématurée des deux princes l'empêcha de réaliser son dessein ; il dut se contenter de sujets moins grandioses, la pêche, la chasse, la navigation, les occupations des champs.

Le goût des sports et de la nature semble avoir été très développé en Afrique, je n'en veux d'autre preuve que les innombrables mosaïques où sont représentées des scènes de chasse, de pêche, de canotage ; nous en connaissons plusieurs à Carthage même³. Elles constituent en quelque sorte l'illustration, le vivant commentaire des écrits de Némésien ; elles aussi, à leur manière, « chantent les mille genres de chasse⁴ » usités dans le pays. Il ne manquait donc pas de lecteurs disposés à comprendre les détails minutieux sur le dressage des chevaux, l'éducation des chiens, la préparation des engins, le soin des armes, que renferment les *Cynegetica*, et si les allusions mythologiques dont ces vers sont hérissés leur échappaient souvent, quelques fraîches peintures les en reposaient. Je doute néanmoins que ces citadins aient beaucoup apprécié les exhortations qu'on leur prodiguait de tout quitter, le barreau, les occupations fiévreuses du commerce, le bruit de la ville, le trafic maritime, pour suivre dans les bois le poète enflammé⁵. Il avait pris à tâche, dans ses *Bucoliques*, de leur

¹ Sur la patrie de Némésien, voir Teuffel, p. 977 ; Monceaux, *Afr.*, p. 375 sq.

² *Cynegetica*, v. 63-68.

³ Voir ci-dessus, p. 662.

⁴ *Cynegetica*, v. 1 : « Venandi cano mille vias. »

⁵ *Ibid.*, v. 99-102.

Huc igitur mecum, quisquis percussus amore
venandi, damnas lites, avidosque tumultus,
civilesque fugis strepitus, bellique fragores,
nec praedas avidus sectaris gurgite ponti.

faire aimer la campagne ; en s'inspirant de Virgile et de Calpurnius, il décrit en termes précis la vie rustique et trace des tableaux vrais des vendanges et de la fenaison. Ses vers étaient lus, on écoutait avec agrément les plaintes de ses bergers malheureux en amour, et on ne se décidait pas à mettre ses conseils en pratique. Peut-être, comme de nos jours, passait-on une partie de la saison chaude dans quelque villa près de la montagne ou à l'ombre des palmiers, mais on ne s'y attardait pas. Il faisait si bon vivre dans la capitale, et c'était un si doux passe-temps que d'aller aux nouvelles sur le forum, de voir débarquer les personnages importants et les étrangers, d'interroger les marins du port sur ce qu'ils avaient appris dans leurs courses lointaines¹ !

A mesure qu'on avance vers la basse époque et que le christianisme se répand, les écrivains païens se font de plus en plus rares. Encore peut-on croire que la foi nouvelle en toucha plusieurs dans un âge déjà mûr, et qu'ils consacrèrent, sur la fin de leur carrière, à la défense de la doctrine chrétienne, leurs facultés jusqu'alors réservées à d'autres sujets. Tel fut le cas du philosophe Fonteius. Saint Augustin nous a conservé de lui une belle page sur la nécessité de purifier son âme pour apercevoir Dieu² ; elle est d'une si haute allure qu'on pria l'évêque de l'insérer dans un de ses livres, elle ne le dépare pas. Les questions morales dont s'occupait habituellement Fonteius avaient préparé sa conversion. Nous ignorons s'il en fut de même de Favonius Eulogius et de Tullius Marcellus. Bien qu'il se qualifie d' « orator almae Karthaginiis », le premier, disciple de saint Augustin et commentateur de Cicéron, ne s'éleva pas, semble-t-il, aussi haut que Fonteius ; du moins la discussion scientifique qu'il a écrite sur un passage du songe de Scipion décele un esprit plus subtil que profond³. C'est sans doute sous le même aspect que nous devons nous figurer le philosophe Tullius Marcellus. Cassiodore, en effet, qui cite de lui sept livres « sur les catégories et les syllogismes hypothétiques », dit qu'il avait traité son sujet « breviter subtiliterque⁴ ».

¹ M. Monceaux (*Afr.*, p. 375-385) a parlé en détail de Némésien. Je ne suis pas aussi convaincu que lui qu'il soit l'auteur du *Pervigilium Veneris*.

² *Retract.*, I, 26 ; *De diversis quaestionibus*, 12 (P. L., XL, col. 14).

³ Cic., édit. Orelli (1833), V¹, p. 397-407 ; Aug., *De cura pro mortuis gerenda*, 13.

⁴ *De artibus ac disciplinis liberatum litterarum*, 3 (P. L., LXX, col. 1173).

Martianns Capella ne paraît pas s'être jamais soumis à la loi du Christ. Né à *Madaura*, comme Apulée, il fut loin d'obtenir à Carthage un succès comparable à celui de son illustre compatriote, bien qu'il s'inspirât souvent de lui, espérant peut-être lui dérober son secret pour enthousiasmer à son tour la population. Ni Apulée, ni Varron, ni Plinie, ni aucun de ceux dont il suit les traces ne pouvaient lui donner ce qui lui manquait, le talent. Malgré les préoccupations et les dangers du moment (Capella écrivait entre 410 et 439, quand déjà, peut-être, les Vandales avaient passé la mer)¹, on aurait prêté attention à son livre s'il en avait été digne. Mais comment vouloir que d'honnêtes bourgeois prissent intérêt aux *Noces de Mercure et de Philologie*? Au lieu des éloges dont Apulée était prodigue envers leur belle cité, une ou deux allusions si brèves, si insignifiantes, qu'on a pu se demander si l'ouvrage n'avait pas été écrit à Rome²; au lieu des harangues piquantes, habiles, pleines de feu et de verve du « Platonicien », une lourde et interminable *satura* où toutes les connaissances du temps sont passées en revue. L'étrange hymen qu'il célèbre n'est qu'un prétexte pour faire défiler les abstractions les plus inattendues; nous sommes dans le domaine de l'allégorie, voire de la fantasmagorie. Philologie est fille de Réflexion, elle est accompagnée des Vertus Cardinales et d'Immortalité, elle reçoit en cadeau de noces les Sept Arts Libéraux sous la forme de jeunes esclaves. Cette œuvre bizarre, fruit d'une imagination malade et d'une érudition gloutonne, eut, pendant le moyen âge, le plus grand succès auprès des érudits. Bien qu'elle « résumât les tendances des lettrés et des savants du pays³ », je doute qu'elle ait beaucoup plu aux Carthaginois en dehors d'un petit cercle de pédants ou de curieux. Capella, avocat besogneux, ne s'enrichit pas à ce métier; les clients le laissaient à ses abstractions, et force lui était de courir après eux pour obtenir à grand'peine de quoi vivre⁴.

¹ Voir la préface de l'édition Eyssenhardt, p. III-x; Teuffel, p. 1135 sq.; Monceaux, *Afr.*, p. 445-453.

² 6,669; 9,999; voir Eyssenhardt, *loc. cit.*

³ Monceaux, *Afr.*, p. 445.

⁴ 9,999 :

Beata alumnum urbs Elissae quem videt
jugariorum murcidam viciniaui
parvo obsidentem vixque respersum lucro,
nictante cura somnolentum lucibus.

Sans faire toujours, comme ceux dont je viens de rappeler les noms, profession ouverte de littérature, d'autres personnages contribuèrent à développer en Afrique le goût des choses de l'esprit. Je veux parler de ces magistrats érudits qui gouvernèrent à mainte reprise la province jusqu'à l'arrivée des Vandales. Le proconsulat fut en effet géré, à la fin du 1^{er} siècle¹, par l'illustre jurisconsulte Javolenus Priscus, et son glorieux élève, L. Salvius Julianus, l'obtint vers 164². Claudius Maximus, devant qui Apulée prononça son apologie, cultivait la philosophie stoïcienne³. Son prédécesseur, Lollianus Avitus, est qualifié dans le même discours de « vir bonus dicendi peritus », et son éloquence exaltée peut-être à l'excès⁴. Le vieux Gordien, que la folie populaire éleva malgré lui à l'Empire, avait en de beaux succès oratoires; on vantait ses vers de jeunesse et surtout son *Antoniniade*, imitée de l'*Enéide* et consacrée à la louange d'Antonin et de Marc-Aurèle; enfin, nous dit son biographe, « il passait sa vie dans la compagnie de Platon, d'Aristote, de Cicéron, de Virgile et de tous les anciens auteurs⁵. » Symmaque et Macrobe, qui administrèrent le pays en 373⁶ et en 410⁷, sont trop connus pour que j'ajoute rien à leurs noms. Voilà les exemples les plus fameux; ne perdons pas de vue toutefois que la biographie de beaucoup de proconsuls nous échappe, comme aussi que la liste de ces fonctionnaires présente bien des lacunes. Javolenus, Salvius Julianus, Claudius Maximus, Lollianus Avitus, Gordien, Symmaque et Macrobe durent avoir des émules parmi leurs devanciers et leurs successeurs. Entre leurs mains, peut-être sans qu'ils y prissent garde, le pouvoir devenait un puissant instrument de propagation des idées littéraires parmi le peuple de Carthage.

¹ Pallu, *Fastes*, I, p. 164-168.

² Gauckler, *C. R. Inscr.*, 1899, p. 367-374; *Bull. arch.*, 1899, p. CLXXXIX sq.

³ Pallu, *Fastes*, I, p. 199-201; Teuffel, p. 900, § 4.

⁴ Apulée, *De magia*, 94, 588 sq.; Pallu, *ibid.*, p. 197-199; Teuffel, p. 913, § 6.

⁵ Capitolin, *Vita Gord.*, VII, 1; Pallu, *ibid.*, p. 276-279; Teuffel, p. 931, § 2.

⁶ Teuffel, p. 1079-1085; voir ci-dessus, p. 408-411.

⁷ *Cod. Theod.*, XI, 28, 6; Teuffel, p. 1141-1144.

CHAPITRE V

LES CHRÉTIENS

La liste des auteurs païens que nous venons de dresser est singulièrement courte, un seul d'entre eux a conquis une véritable célébrité. Il en va tout différemment des chrétiens ; ils se présentent à nous en phalange serrée et plusieurs sont des hommes de génie. Ce n'est pas qu'ils aient eu la manie d'écrire, ni qu'ils aient composé leurs ouvrages pour satisfaire une fantaisie personnelle ; ils ne les ont publiés, au contraire, le plus souvent, qu'en vue d'un but précis à atteindre, lorsqu'il s'agissait de repousser leurs adversaires, d'instruire les fidèles ou de propager leurs croyances ; si l'on veut donner à ce mot son sens le plus élevé, la littérature chrétienne est utilitaire. Ces livres, nés des circonstances pour la plupart, contiennent nécessairement beaucoup d'allusions locales. Mais on s'entend bien souvent à demi-mot entre gens de la même ville. Pour être compris, Tertullien, saint Cyprien et les autres n'avaient donc pas toujours besoin de souligner ces allusions, ni même de les exprimer d'une manière formelle. Les termes généraux qu'ils pouvaient employer étaient immédiatement appliqués par leurs lecteurs à ce qui se passait autour d'eux. Nous sommes aujourd'hui dans une situation beaucoup moins favorable, plus d'une assertion précise nous semble obscure, plus d'un trait direct nous paraît à lointaine portée. Ça et là pourtant subsistent des indications caractéristiques qu'il y aura profit à recueillir ; car, en même temps qu'elles nous permettent d'apprécier l'action des écrivains, elles contribuent à nous éclairer sur les mœurs carthaginoises, et spécialement sur la vie de la communauté chrétienne.

Tertullien. La jeunesse de Tertullien s'était écoulée presque entière à Carthage. Il appartenait par sa famille au monde officiel; son père, centurion de l'escorte du gouverneur¹, lui rapportait certainement les échos du palais proconsulaire. Lui-même avait beaucoup étudié le droit et les institutions². D'autre part, comme trois siècles à peine le séparent de C. Gracchus, la mémoire de tout ce qui s'était passé dans l'intervalle demeurerait encore assez présente. Nous sommes donc fondés à attendre de lui des renseignements sur l'histoire de sa ville natale, etc., cet espoir n'est pas entièrement déçu. Il rappelle les principales étapes de la restauration³, la tentative de Gracchus entravée par de fâcheux présages, les moqueries sanglantes de Lépide, les trois autels de Pompée, les tergiversations de César, la reconstruction de Statilius Taurus, l'inauguration solennelle de Sentius Saturninus, enfin l'octroi de la toge, signe distinctif des citoyens romains. Il mentionne encore la suppression, sous Tibère, des sacrifices humains en l'honneur de Saturne⁴, et il invoque le témoignage des troupes de la garnison où son père comptait des camarades, lui-même sans doute des amis. Puis, arrivant à l'époque contemporaine, il a un mot pour les réjouissances célébrées à propos de la victoire de Lyon ou de quelque anniversaire de Caracalla⁵; il n'omet pas non plus l'institution des jeux pythiques sous Septime Sévère⁶. L'importance de ces souvenirs, qui donnent parfois la date des traités où ils se rencontrent, fait regretter que l'auteur ne les ait pas multipliés davantage; mais ce regret n'implique aucune surprise. Après Constantin, lorsque le pouvoir civil marcha d'accord avec l'autorité religieuse, les chrétiens s'intéressèrent aux événements politiques et prirent part aux affaires d'une manière active. Jusque-là, ils évitaient le plus possible de s'y mêler, n'intervenant dans les choses d'ici-bas, en dehors de leurs occupations quotidiennes, que dans la mesure où ils y étaient contraints,

¹ Saint Jérôme, *De viris illustr.*, 53.

² Eusèbe, *Hist. eccl.*, II, 2, 4: « Τερτυλλιανὸς, τοὺς Ῥωμαίων νόμους ἤκρι-
θωπῶς ἀνέβη... ».

³ *De pallio*, 1; voir ci-dessus, p. 46.

⁴ *Apol.*, 9; voir ci-dessus, p. 398 sq.

⁵ *De idol.*, 15. La première opinion doit être acceptée si l'on attribue, avec Noeldechen, le *De idololatria* à 197; la seconde, si l'on suit M. Monceaux, qui le retarde jusqu'en 211 ou 212 (*Tert.*, p. 89, 92). Sur les allusions historiques de Tertullien en général, voir Monceaux, *Tert.*, p. 78-81.

⁶ *Scorpiace*, 6; *De pallio*, 4; voir ci-dessus, p. 64, 258.

songeant avant tout à leur propre sanctification. Pendant les trois premiers siècles, l'Église forme en quelque sorte un monde à part dans la société. Tertullien a soutenu le contraire, dans l'*Apologétique*, avec plus de passion peut-être que de vérité ; la rareté des allusions politiques dans ses propres ouvrages semble lui donner un démenti.

Pour instruire ses concitoyens, il préfère tirer parti des incidents locaux qui ont frappé les imaginations ; la leçon qui en ressort a chance de mieux se graver dans les cœurs. Sous le gouverneur Hilarianus, la foule idolâtre a saccagé les cimetières chrétiens ; Dieu l'a punie en donnant une mauvaise récolte. Les pluies torrentielles et les orages de l'année précédente, ces lueurs étranges qui ont brillé, la nuit, sur la ville, une éclipse de soleil visible dans le voisinage, qu'est-ce que tout cela, sinon des marques de la colère divine, dont Scapula devrait tenir compte ? A-t-il donc oublié que son prédécesseur, Vigellius Saturninus, le premier persécuteur en Afrique, fut frappé de cécité¹ ? Des ouvriers, en creusant les fondations de l'Odéon, remettent au jour des tombeaux vieux de plusieurs siècles ; les squelettes bien conservés des premiers Carthaginois reparaissent aux yeux effrayés du peuple ; Tertullien y voit un argument en faveur de la résurrection de la chair². Tout lui est prétexte à enseignement, il profite même des menus faits de la vie quotidienne. Pour détourner ses frères d'aller au théâtre, cette maison du diable, il leur cite l'exemple de deux femmes dont l'une en revint possédée, tandis que l'autre eut un songe effrayant et mourut cinq jours après³. Une caricature injurieuse pour le Dieu des chrétiens amuse toute la ville⁴ ; il montre qu'elle s'applique bien plutôt aux divinités païennes. Un fidèle s'est permis de défendre les spectacles en sa présence ; il expose ses arguments et les rétorque⁵. Un astrologue l'a provoqué ; il fait une digression dans le *De idololatria*, pour ne pas laisser cette attaque sans riposte⁶. Il a assisté récemment à une discussion entre un chrétien et un juif ; peu satisfait de la manière dont la cause qui lui est chère a été soutenue, il

¹ *Ad Scapulam*, 3.

² *De resurrect. carnis*, 42 ; voir ci-dessus, p. 258.

³ *De spect.*, 26.

⁴ *Apol.*, 16 ; *Ad nat.*, I, 14 ; voir ci-dessus, p. 442.

⁵ *Ibid.*, 20.

⁶ *De idol.*, 9 ; voir aussi, 17.

reprend la question afin de l'examiner plus à fond¹ et compose le traité *Adversus Judaeos*. En affirmant contre les « psychiques » la nécessité des jeûnes rigoureux, il invoque le cas de ce pseudo-martyr, « gavé » dans la prison, qui se présenta, dit-il, devant le juge, dans un état d'ébriété si complet qu'il lui fut impossible de confesser sa foi². Les pratiques de magie usitées parmi les sorciers de Carthage, apparitions, évocations des âmes, oracles, songes, visions, tables tournantes et parlantes, chèvres prophétiques, ne lui échappent pas non plus³; il emploie les locutions proverbiales dont on se sert autour de lui⁴; il ne craint même pas de citer les histoires effrayantes que les nourrices content aux petits enfants⁵.

Ces allusions directes aux personnes et aux choses de la capitale ne sont pas les seules que renferment les écrits de Tertullien; il serait facile d'en relever beaucoup d'autres. Quand il critique les mœurs païennes, il songe évidemment à ce qu'il avait chaque jour sous les yeux⁶; s'il s'attaque à la toilette des femmes, s'il blâme la parure trop luxueuse des jeunes filles, on sent, à la précision des détails⁷, qu'il vise directement les chrétiennes de son entourage, celles qu'il rencontrait aux assemblées et coudoyait dans la rue. Ses récits des folies du cirque, du stade, du théâtre et de l'amphithéâtre ne se ressemblent-ils pas des scènes qu'il lui avait été donné de contempler maintes fois, durant sa jeunesse⁸? Insisterait-il aussi avec tant d'ardeur sur la participation à l'idolâtrie des sculpteurs, ciseleurs, coroplastes, orfèvres, qui façonnent les statues des dieux, des architectes et des maçons qui construisent les temples, des peintres et marbriers qui les décorent, si Carthage n'avait pas renfermé toute une population artistique dont c'était là le gagne-pain⁹? Quoique le nom de cette ville ne revienne pas fréquemment sous sa plume, il est donc très légitime de croire

¹ *Adv. Judaeos*, 1.

² *De jejuniis*, 12.

³ *Apol.*, 23; cf. *De anima*, 28.

⁴ *De spect.*, 25: « De caelo, quod aiunt, in caenum. »

⁵ *Adv. Valentin.*, 3: « Te in infantia inter somni difficultates a nutricula audisse Lamiae turres et pectines Solis. »

⁶ Voir, en particulier, *Apol.*, 6: « Video enim et centenarias coenas... Video et theatra... Video et inter matronas... »

⁷ Voir, par exemple, *De cultu femin.*, 5-8; *De virg. vel.*, 12.

⁸ *De spectaculis*.

⁹ *De idol.*, 3-8.

qu'il pense le plus souvent à elle, qu'il a d'ordinaire en vue son amélioration.

La plupart de ses œuvres où la foi était exposée, la morale prêchée, les erreurs démasquées, les vertus exaltées, ne se lisaient que parmi les chrétiens, catholiques et montanistes, à qui elles s'adressaient ou contre qui elles étaient dirigées. Quelques-unes d'entre elles cependant, parce qu'elles tendaient plus loin, ont dû avoir un retentissement plus considérable. Alors la polémique s'agrandit; au lieu de discussions importantes, mais partielles, c'est le christianisme tout entier qui se trouve aux prisés avec le paganisme. Le traité *Ad nationes*, l'*Apolo-gétique*, la lettre *Ad Scapulam* rentrent dans cette catégorie. Quand Tertullien rédigea les deux premiers, peu de temps sans doute après sa conversion, l'Eglise d'Occident n'avait guère produit d'écrivains de valeur¹. Ce fut une surprise générale et une joie pour les fidèles de voir se lever ce jurisconsulte qui parlait aux Romains la langue du droit, qui discutait en connaisseur la situation légale de ses frères, les poursuites intentées contre eux, qui savait au besoin prendre l'offensive, tourner en ridicule les dieux de l'Etat, et rendre coup pour coup à ses adversaires. L'*Apolo-gétique* ne tarda pas à être traduite en grec², preuve évidente du succès qu'elle obtint. Si nombreuse qu'ait été la colonie hellénique de Carthage, j'ai peine à me persuader que cette traduction lui fût destinée à elle seule. Mieux vaut supposer que les communautés orientales voulurent lire dans leur propre langue cet ouvrage fameux. Il ne semble guère contestable cependant, que l'*Apolo-gétique*, encore qu'envoyée au sénat romain³ et écrite en faveur de toute la chrétienté, produisit dans la patrie de l'auteur plus d'effet que partout ailleurs.

Cette hypothèse devient certitude lorsqu'on passe à la lettre *Ad Scapulam*. Le destinataire est proconsul d'Afrique; il va

¹ Saint Jérôme (*De viris illustr.*, 53) ne nomme avant lui que l'évêque de Rome, Victor, et le philosophe Apollonius; on a voulu de nos jours y joindre Minucius Félix; mais le texte de saint Jérôme est formel.

² Harnack, *Gesch.*, I, p. 669.

³ *Apol.*, I, début, note d'Oehler. On a parfois soutenu, en prenant dans le sens matériel les mots « in aperto et edito ipso fere vertice civitatis praesidentibus ad judicandum », qu'il s'agissait des magistrats de Carthage, devant qui les chrétiens comparaissaient à Byrsa, ou même de tout l'Empire, car on sommait les fidèles de sacrifier dans les capitoles; mais l'expression « Romani imperii antistites » leur conviendrait-elle?

ordonner la persécution dans le pays soumis à sa puissance ; tout le peuple est dans l'attente, les païens espèrent de lui la satisfaction de leur ressentiment, les chrétiens se résignent d'avance au supplice. Un homme paraît qui prend la défense dès accusés, éclaire le magistrat, lui montre l'innocence de ceux qu'il est sur le point de condamner, le menace des châtimens du ciel, invoque l'exemple de plusieurs de ses prédécesseurs et de quelques princes qui furent cléments aux disciples du Christ, et enfin le conjure, dans son propre intérêt, par ce qu'il a de plus cher, d'épargner la province et sa capitale. A diverses reprises, Tertullien sut donc jouer un rôle analogue à celui qu'Apulée avait si brillamment soutenu, peu de temps auparavant. Dans des circonstances bien différentes, et sur des sujets tout nouveaux, il fut, lui aussi, le porte-parole, non plus seulement de la cité, mais de la chrétienté tout entière.

Le rapport que j'indique entre les deux écrivains est particulièrement sensible dans un dernier ouvrage. Un jour, Tertullien s'avisa de quitter la toge que tout le monde portait pour revêtir le manteau grec ou *pallium*, voulant peut-être laisser entendre, par ce changement d'habit, qu'il adoptait désormais un genre de vie plus austère¹. Vraie ou feinte, l'indignation fut grande, paraît-il, chez ses concitoyens. Ce n'était pas là pour lui un motif de renoncer à sa résolution ; il tint, au contraire, à la justifier et lança dans cette intention le *De pallio*. Tout se métamorphose dans l'univers, dit-il, pourquoi s'étonner de ce qu'un homme se soit, lui aussi, transformé ? Sur un pareil thème, nous devinons quelles variations eût brodées Apulée, quelles tirades sonores il eût débitées devant son auditoire ébahi. Tertullien, qui n'a que des lecteurs, se livre aux mêmes variations et n'omet pas les tirades emphatiques. Les saisons se succèdent comme les mois et les jours ; la mer, qui est aujourd'hui renfermée dans des limites étroites, a recouvert autrefois le sommet des montagnes ; le désert a remplacé des terres jadis fertiles ; Pompéi et plusieurs autres villes florissantes de Campanie ont disparu sous les cendres du Vésuve ; en un mot, rien ne demeure dans le même état, l'évolution est la loi commune ici-bas. L'énumération se poursuit longtemps,

¹ Sur les diverses interprétations du *De pallio*, voir Boissier, *Pagan.*, I, p. 282-287.

elle ne cesse que pour faire place à une autre. Désireux de montrer son mépris pour la toge, Tertullien passe en revue tous les vices qu'elle a servi à dissimuler. Tout au rebours le *pallium* est le vêtement des sages ; et voilà une occasion de placer un éloge de la philosophie, qui ne déparerait pas les *Florides*. Le traité se termine par une prosopopée suivant toutes les règles de la rhétorique.

Peut-être, dans sa jeunesse, Tertullien avait-il assisté aux conférences d'Apulée ; il connaissait du moins ses livres¹, et l'on serait tenté d'en retrouver l'influence dans le *De pallio*. Mais il n'avait à se réclamer de personne pour faire œuvre déclamatoire, il lui suffisait de suivre son penchant naturel, développé encore par l'enseignement de ses maîtres en Afrique et à Rome. Imbu des procédés de l'école, il avait toujours gardé, même depuis sa conversion, une tendresse particulière pour les trouvailles de style, les tournures étranges, les formules rares et déconcertantes. Dans les graves discussions sur la doctrine ou la morale, la force de sa conviction triomphe souvent de l'obscurité des termes et la pensée éclate à travers les voiles dont il l'enveloppe comme à plaisir. Ici, où nulle haute question n'est engagée, il redevient le vrai disciple des rhéteurs. « La manière, la recherche, le travail y sont poussés au point qu'il est impossible d'y voir autre chose qu'une gageure et qu'un jeu d'esprit². » Converti depuis longtemps déjà, a-t-il voulu prouver en composant ce traité³ tout païen, sauf la phrase finale, que sa foi ne lui avait enlevé aucune de ses facultés littéraires ? Cette opinion de M. Boissier⁴ est fort plausible. A nos yeux, sa gloire n'en reçoit aucun accroissement ; mais la société lettrée dut goûter un écrit conçu dans le genre qu'elle affectionnait par-dessus tout, et Tertullien semble avoir eu pour lui cette prédilection qu'un père témoigne inconsciemment à celui de ses enfants qui est le moins bien venu.

Ce goût de la rhétorique, favorisé par l'enseignement de l'école, n'est pas particulier au prêtre carthaginois, on le constate chez la plupart de ses compatriotes ; saint Cyprien, entre autres, y cède volontiers. En embrassant le christianisme, cet

¹ Voir ci-dessus, p. 714.

² Boissier, *Pagan.*, I, p. 295.

³ Il ne remonte pas au-delà de 208-209 (Monceaux, *Tert.*, p. 84, 91).

⁴ *Pagan.*, I, p. 292-303.

ancien avocat n'avait pas dit adieu à toutes les habitudes du barreau. Il conserva toujours une prolixité d'expression, des périodes pompeuses, une manie d'accumuler les termes équivalents qui sentent l'orateur plus que l'écrivain. Saint Augustin en était déjà choqué¹; il critiquait, par exemple, la description trop poétique et superflue des jardins de l'évêque, au début de l'opuscule *Ad Donatum*². En même temps, la recherche du mot à effet, l'amour de l'antithèse et de la *sententia* font parfois ressembler cet ouvrage à quelque traité de Sénèque³, tandis que l'énumération des vices contemporains⁴ remet en mémoire, çà et là, les hyperboles de Juvénal. Ces défauts, plus ou moins atténués, ressortent dans la plupart des écrits de saint Cyprien. Il arrive même qu'il se serve d'arguments faibles ou singuliers : blâmer les mariages entre chrétiens et païens est sans doute chose aisée⁵; mais le moyen de les interdire dans une ville attachée encore en majorité à l'ancien culte? Et le cas d'une jeune enfant incommodée après avoir reçu l'Eucharistie⁶ prouve-t-il bien que les pécheurs seront punis s'ils osent participer au sacrement? Au premier abord, saint Cyprien semble donc avoir abusé des artifices de la rhétorique, comme l'avait fait, surtout dans le *De pallio*, Tertulien, son modèle et son maître⁷. Cependant, ne nous en tenons pas aux apparences, et ne confondons pas l'homme qui valait surtout par la parole avec l'homme d'action et de gouvernement que devait être et que fut l'évêque de Carthage. Il n'avait pas le loisir, celui-là, de travailler ses phrases; son abondance est toute spontanée, et, si sa plume se prête comme d'instinct aux ingénieuses combinaisons du style, sa pensée plane à de plus grandes hauteurs. Seul l'intérêt spirituel du peuple dont il

¹ *De doctrina christiana*, IV, 14, 31. En revanche, il le loue souvent; cf. *ibid.*, IV, 21, 45-49; *Serm.*, CCCXII, 2 et 4; *Contra duas epistolas Pelagianorum*, IV, 8, 21.

² Cet écrit serait, suivant Tillemont (*Mém.*, IV, p. 52 sq.), l'un des premiers que saint Cyprien ait composés. Voir Couture, *Le « cursus » ou rythme prosaïque dans la liturgie et dans la littérature de l'Eglise latine* (C. R. du Congrès internat. des catholiques, 1891, V, p. 106 sq.).

³ Boissier, *Pagan.*, I, p. 299, 381 sq. J'ai en vue des expressions telles que (7) « *celebritatem offendes omni solitudine tristiore* »; (10) « *ut reus innocens percat, fit nocens iudex* »; (12) « *auro... possideri magis quam possidere* ».

⁴ *Ad Donatum*, 7-12.

⁵ *De lapsis*, 6.

⁶ *Ibid.*, 25; Havet, p. 44 sq.

⁷ Saint Jérôme, *De viris illustr.*, 53; *Epist.*, XLII; Till., *Mém.*, IV, p. 51-53.

a la charge lui dicte ses libelles, qu'il adapte, avec un sens très net des hommes et des choses, aux nécessités présentes de son église.

Vivant au milieu d'une société où les chrétiens étaient sans cesse calomniés et leur religion travestie, Tertullien devait éclairer les âmes sincères en rétablissant la vérité méconnue ; aussi s'adresse-t-il à plusieurs reprises directement aux païens. La situation s'était modifiée en partie quand saint Cyprien fut promu à l'épiscopat. Grâce à une longue période de paix, le nombre des disciples du Christ avait considérablement augmenté¹ ; les nouvelles recrues appartenaient surtout à la classe aisée et, par elles, des notions plus justes sur la doctrine de l'Évangile pénétraient peu à peu dans les esprits non prévenus ; l'œuvre apologétique devenait donc moins urgente. D'ailleurs les circonstances critiques que traversait la communauté carthaginoise obligeaient son chef à consacrer ses efforts au maintien de la discipline et de la concorde à l'intérieur. Enfin son tempérament personnel, plus pondéré que celui de son fougueux devancier, sa nature de diplomate, à la fois énergique et habile, le portaient moins à l'offensive. Ces diverses raisons expliquent le caractère spécial de ses ouvrages ; à l'exception de la riposte *Ad Demetrianum*, ils sont tous composés pour instruire, diriger, ranimer les fidèles². Un seul nom leur convient, ce sont des « lettres pastorales ».

Les incidents de la persécution, les démêlés ecclésiastiques, les calamités qui fondent sur le pays lui sont autant d'occasions d'entretenir ses « frères bien-aimés ». Beaucoup de cœurs faibles ont cédé devant les menaces des païens ; l'évêque invite les défaillants à la pénitence et leur promet en retour un indulgent accueil (*De lapsis*). La peste désole la contrée ; il reconforte son peuple abattu et l'encourage à supporter vaillamment l'épreuve, à se confier en Dieu qui l'envoie (*De mortalitate*). Heureux d'être à l'abri du besoin, certains chrétiens jouissent en égoïstes de leur fortune ; il les fait souvenir que l'aumône est un impérieux devoir (*De opere et elemosynis*). Quelques membres du clergé portent envie à sa dignité, les schismatiques ternissent sa réputation ; il s'élève avec force contre la jalousie (*De zelo et livore*). Son autorité

¹ Voir ci-dessus, p. 469-471.

² Je ne m'occupe ici que des traités authentiques.

est méconnue dans sa propre ville, des dissentiments éclatent entre Rome et l'Afrique; il célèbre les avantages de la concorde et de la douceur (*De catholicae Ecclesiae unitate, De bono patientiae*). L'occasion de ces écrits n'est pas toujours aussi évidente pour nous; mais, soit qu'il démontre la vanité des idoles (*Quod idola dii non sint*), soit qu'il s'occupe du vêtement des vierges (*De habitu virginum*), ou qu'il paraphrase l'oraison dominicale (*De dominica oratione*), nous avons toute raison de croire qu'il traite encore des sujets d'actualité! Parfois le destinataire n'est plus le peuple entier, mais quelque ami ou disciple de l'évêque. C'est pour Donatus qu'il paraît faire le procès de la société antique (*Ad Donatum*); en rassemblant de nombreux passages des Ecritures, il ne semble fournir qu'au seul Quirinus les moyens de combattre les prétentions judaïques (*Ad Quirinum testimonia*), et l'on serait tenté d'admettre que ses exhortations à la vaillance durant la persécution ne concernent que Fortunatus (*Ad Fortunatum, de exhortatione martyrii*). Or il n'écrit à ces particuliers que sollicité par eux¹; le ton de ses réponses montre qu'il vise plus loin et, là aussi, cherche à atteindre l'ensemble des fidèles. De même, dans sa petite apologie du christianisme (*Ad Demetrianum*), qu'on peut « regarder comme le modèle et le premier jet de la *Cité de Dieu*² », il a l'air de ne s'en prendre qu'à Demetrianus dont les « aboiements » l'irritent; en réalité, il combat si bien contre le paganisme même que plusieurs ont vu, dans celui qu'il interpelle, une pure abstraction, une sorte de païen idéal. Si cette opinion doit être écartée, le fait qu'elle a pu se produire indique assez dans quel sens était dirigée la justification.

Très sensible déjà dans les traités, ce perpétuel souci des intérêts généraux éclate encore mieux dans la correspondance. A propos d'elle surtout, il est exact d'affirmer que, pour saint Cyprien, écrire c'est agir. Les taches qui déparent çà et là les opuscules ont presque entièrement disparu; plus de développements sans objet, plus d'amplifications oratoires ou poétiques, partout, au contraire, une allure ferme et rapide, une pensée maîtresse d'elle-même, un langage d'administrateur expert tempéré par la mansuétude évangélique. Si nous avons

¹ *Ad Donatum*, 1; *Ad Quirinum*, préf.; *Ad Fortunatum*, 1.

² Boissier, *Pagan.*, II, p. 351.

pu constater, d'une manière assez complète, les effets de la persécution de Dèce, les difficultés disciplinaires qui s'ensuivirent au sujet des renégats, enfin l'attitude des partis dans la querelle baptismale et les péripéties de la lutte¹, c'est grâce surtout aux lettres de saint Cyprien. Sans répéter ce qui a été dit plus haut, je constaterai seulement ici que Carthage fait tous les frais de ce commerce épistolaire; il n'y a en quelque sorte pas un mot qui ne la concerne. Quand le débat s'élargit, quand on serait tenté de perdre de vue cette chrétienté, il subsiste toujours que ces discussions n'ont pris naissance qu'à cause d'elle ou qu'elle s'y trouve intimement mêlée. Sans cesse présente à l'esprit et au cœur de son évêque, elle n'est jamais absente non plus de ses écrits.

Il n'est donc pas surprenant, qu'en dehors des renseignements historiques qui sont le fond même de son œuvre, nous y lisions des détails très précis relatifs à la topographie de la capitale ou aux mœurs des habitants. On connaît la description de ses jardins, qui ouvre le traité à Donatus; celle des ravages causés par la peste² est aussi trop nette pour que nous doutions qu'il ait dépeint ce qu'il avait sous les yeux. Dans quelle ville encore, plus aisément que dans la sienne, pouvaient se produire les accaparements de blé par les spéculateurs, dont il flétrit, à diverses reprises, la rapacité criminelle³? S'il se moque des crocodiles, des cynocéphales, des pierres et des serpents, objet de tant d'adorations, c'est qu'il voit de près les hommages rendus à Sarapis et au groupe des divinités alexandrines⁴. A un moment de son exil, il adresse au clergé des recommandations spéciales pour la réconciliation des *lapsi* en danger de mort; en effet, l'été approche, saison des maladies dangereuses à Carthage, et il importe de faciliter le pardon à ceux qui seraient atteints⁵. Par lui, nous savons que le Capitole était situé sur une hauteur⁶, que les chrétiens furent souvent jugés au forum où était apposé un exemplaire de la loi des XII Tables⁷, que le sang des martyrs coula dans

¹ Voir ci-dessus, L. V, chap. 3.

² *De mortalitate*, 14-16; *Ad Demetrianum*, 10-11; cf. *Vita Cypriani*, 9.

³ *Ad Demetrianum*, 40.

⁴ *Ibid.*, 12; voir ci-dessus, p. 403.

⁵ *Epist.*, XVIII, 1.

⁶ Voir ci-dessus, p. 288.

⁷ Voir ci-dessus, p. 228, n. 6; 231, n. 2.

l'amphithéâtre¹. Il nous conduit encore au cirque et nous étale les pompes des jeux publics², ou bien il nous entraîne aux thermes pour en condamner l'indécence³. A sa suite, nous pénétrons dans les assemblées des fidèles et nous sommes initiés aux usages liturgiques et disciplinaires de son église⁴.

J'ai étudié assez longuement l'épiscopat de saint Cyprien pour qu'il soit superflu d'insister. Je n'ai pas cru inutile, cependant, de montrer sous un nouveau jour le profond attachement de l'évêque pour son peuple et d'indiquer, par quelques exemples, quelle variété d'informations locales il offre à qui sait le lire.

Saint
Augustin.

Tertullien et saint Cyprien sont les deux grandes voix chrétiennes de Carthage, une troisième y résonna souvent, qui eut dans le monde plus de retentissement encore ; c'est celle de l'évêque d'Hippone. Bien qu'il n'ait vécu dans cette ville que par intervalles, il s'est tellement dévoué pour ses intérêts religieux, que l'élection, à défaut de la naissance, l'a en toute vérité rendu carthaginois. Ancien étudiant et professeur de ses écoles, il y comptait de nombreux amis, ses maîtres, ses camarades ou ses disciples. Aussi, lorsque les synodes périodiques l'y rappelaient, se hâtait-il d'accourir. J'imagine même qu'en dehors de ces voyages, où la cause de la foi et l'amitié trouvaient également leur compte, il dut souvent provoquer les occasions d'y revenir. Le plaisir que l'évêque Aurelius prenait à sa présence lui en facilitait les moyens.

On se souvenait encore du temps où, brillant rhéteur, il gronpait autour de sa chaire un auditoire empressé. Aurelius savait répondre au désir de tous en le priant de faire entendre la parole divine dans les églises. Le devoir d'annoncer la vérité trouva Augustin toujours prêt ; peut-être éprouvait-il quelque douceur particulière à la proclamer devant ceux qui lui avaient jadis prodigué les applaudissements dans les concours littéraires. Ne nous étonnons donc pas que le nombre des sermons et homélies qu'il leur consacra soit considérable ; on n'en relève pas moins d'une soixantaine⁵. C'est au tombeau de

¹ Voir ci-dessus, p. 303, n. 3.

² Voir ci-dessus, p. 305, n. 2 ; *De opere et elem.*, 21.

³ Voir ci-dessus, p. 312, n. 3.

⁴ Voir ci-dessus, l. V, 2^e partie, p. 567-623.

⁵ *Enarr. in psalm.*, XXXII, enarr. II, serm. 1 et 2 ; XXXVI, serm. 1-3 : XXXVIII ; XLIV ; L ; LV ; LXXII (?) ; LXXX ; LXXXV ; LXXXVI (?) ; CIII, serm. 14 ; CXLVI (?) ; *Serm.*, IX (?) ; XIII ; XIV ; XV ; XIX ; XXIII ; XXIV ; XXVI (?) ; XXIX ; XXXIV ; XLVIII ; XLIX ; LIII ; LXII ; XC ; CXI ; CXII ; CXIV ; CXXXI ; CXXXVIII ; CL ;

saint Cyprien (*mensa Cypriani*), dans les basiliques *restituta* ou *major*, *Novarum*, *Tricliarum*, d'Honorius, de Celerina ou des Scilitains, de saint Pierre, de Faustus et de Gratien, qu'il réunit les fideles. Il parle le dimanche¹, le jour de l'Ascension², en la vigile de la Pentecôte³ et de la fête de saint Cyprien⁴, en la fête de saint Jean-Baptiste⁵, de saint Laurent⁶, au temps pascal⁷, à l'anniversaire de sainte Guddène⁸, de saint Vincent⁹, des martyrs Volitains¹⁰, lors de la *depositio* de Cyrus et de Restitutus, évêques de Carthage¹¹. Il explique l'Écriture, commente l'Évangile, réfute les hérétiques et célèbre les vertus des saints, surtout de saint Cyprien, pour qui il professe une vive admiration et dont la vie fait le sujet de plusieurs de ses discours¹².

Désireux de frapper l'esprit de l'assistance, il a soin de mêler, autant que possible, à ses enseignements l'histoire locale passée ou présente. « Ne serait-ce pas un bonheur, s'écrie-t-il, que cette ville où nous sommes réunis en ce jour ait été détruite, si les pécheurs, quittant les folies qui les possèdent, revenaient à l'Église, le cœur contrit, implorant la miséricorde de Dieu sur leurs fautes? Nous dirions alors : Où est la Carthage d'autrefois? Elle n'est plus ce qu'elle était, voilà la destruction; mais elle est devenue ce qu'elle n'était pas, voilà la restauration¹³. » Ailleurs, après avoir flagellé les soi-disant chrétiens qui se livrent à des actes superstitieux et conservent un respect sacrilège pour le Génie de la cité, il montre les païens répétant en eux-mêmes : « Pourquoi abandonnerions-nous des dieux à qui les chrétiens rendent un culte comme nous¹⁴? » Il sait encore adapter ses discours aux circonstances; à la veille de la conférence avec les donatistes, il fait

CLI; CLII; CLIII; CLIV; CLV; CLVI; CLXIII; CLXV; CLXIX; CLXXIV; CLXXIX; CCLV (?); CCLVI (?); CCLVIII; CCLXI; CCLXXVII; CCXCIII; CCXCIV; CCCV; CCCXI; CCCXII; CCCXIII; CCCLVII; CCCLVIII; voir ci-dessous, note 11.

¹ *Serm.*, XIV; XLIX; CXXXI; CLXXIV.

² *Serm.*, CCLXI.

³ *Serm.*, XXIX.

⁴ *Enarr. in psalm.*, XXXII, enarr. II, serm. 1 (cf. 2, 1); LXXII (?); LXXXV (?).

⁵ *Serm.*, CCXCIII.

⁶ *Serm.*, CCCV.

⁷ *Serm.*, CCLV (?); CCLVI (?); CCLVIII.

⁸ *Serm.*, CCXCIV.

⁹ *Serm.*, CCLXXVII.

¹⁰ *Serm.*, CLVI.

¹¹ *Indiculus Possidii* (P. L., XLVI, col. 16); ces deux discours sont perdus.

¹² *Serm.*, CCCIX-CCCXIII.

¹³ *Enarr. in psalm.*, L, 41.

¹⁴ *Serm.*, LXII, 9-10.

l'éloge de la paix et engage ceux qui l'écoutent à ne pas troubler l'ordre, à recevoir, au contraire, avec bienveillance les étrangers qui vont arriver¹; ailleurs, il exhorte ses auditeurs à vivre pieusement, leur rappelant combien la fièvre est pernicieuse à Carthage, avec quelle rapidité elle emporte les plus robustes².

Par ces allusions et ces souvenirs, l'évêque retenait l'attention du public; il ne la captivait pas moins par d'autres habiletés oratoires. Un jour qu'il va exposer la doctrine des Epicuriens et celle des Stoïciens sur le bonheur, il se félicite d'avoir devant lui des hommes cultivés qui sont au courant des questions philosophiques³. Une autre fois, avant de traiter de la grâce, sujet difficile à comprendre, il s'excuse de leur imposer une telle tension d'esprit⁴, ou bien il leur demande s'il ne les a pas ennuyés et les prie d'être indulgents en raison de la peine qu'il prend pour eux⁵. Le courant sympathique qui existait dès le début entre l'évêque d'Hippone et ce peuple se fortifie de jour en jour⁶; et l'on voit se renouveler cette attraction irrésistible qui déjà portait les Carthaginois vers Apulée. Augustin se prodigue pour les enseigner, eux ne se lassent pas de l'entendre. Au sortir du sermon, ils regrettent de le voir sitôt fini et ne souhaitent rien tant que d'obtenir encore une allocution de leur prédicateur favori. Il comble souvent leurs vœux et reparait en chaire à peu de jours d'intervalle. Encouragé par leur constante faveur, sûr qu'on répondra à son appel, il les convoque pour une date prochaine, afin de leur donner la suite d'un développement qu'il n'a pas eu le loisir de mener jusqu'au bout⁷. Souvent, au début de son homélie, il se réfère à quelque allocution précédente dont ses chers Carthaginois, qui ont la meilleure des mémoires, celle du cœur, et qui peut-être ont pris des notes en l'écoutant⁸, n'ont pas dû perdre le souvenir⁸. Ses instructions, se reliant ainsi les unes aux autres, forment une sorte de série continue et tiennent sans cesse l'auditoire en haleine.

¹ *Serm.*, CCCLVII; CCCLVIII.

² *Serm.*, XIX, 6.

³ *Serm.*, CL, 3.

⁴ *Serm.*, CLVI, 1; cf. CLIII, 1.

⁵ *Enarr. in psalm.*, XXXVIII, 23; *Serm.*, CLI, 1; CLIV, 1.

⁶ *Epist.*, CLI.

⁷ *Enarr. in psalm.*, XXXII, enarr. II, serm. 1, 12; 2, 1 et 29; LXXX, 23; *Serm.*, XLVIII, 8; XLIX, 1; LIII, 7; CXI, 2; CLII, 1; CLIV, 1.

⁸ *Enarr. in psalm.*, LI, 1; mais cette homélie fut-elle prononcée à Carthage?

L'empressement du peuple n'allait pas sans quelques inconvenients. Ces pétulants Africains se bousculaient parfois autour de l'ambon, sans égard pour la sainteté du lieu, et ceux qui se trouvaient mal placés cherchaient à fendre la presse pour approcher de l'orateur, dont l'apparition ne suffisait pas toujours à calmer le tumulte. Il est obligé de réclamer le silence à cause de sa voix fatiguée¹. Mais ses objurgations amicales nous sont une preuve nouvelle de l'enthousiasme que soulevait sa prédication; il arriva même que l'auditoire, transporté, interrompit Augustin par des murmures approbateurs². Pourtant on rencontre dans ses discours certains passages qui semblent en désaccord avec cette constatation. Il reproche parfois aux assistants d'être clairsemés dans la basilique, il les invite à stimuler le zèle des absents³. L'explication de phrases de ce genre, qui surprennent au premier abord, nous est fournie par saint Augustin lui-même. Si, tel jour où il doit parler, l'église demeure à moitié vide, c'est qu'on célèbre ailleurs des jeux publics, qu'on donne « la mer au théâtre » ou qu'une chasse aux bêtes fauves est promise⁴. Oui, les habitants avaient un goût très prononcé pour son éloquence, mais les bruyantes représentations du cirque les attiraient encore davantage; et quand il se produisait une coïncidence de jour et d'heure entre le sermon et une course de chars ou un combat naval, ce n'est pas du côté de la basilique que se dirigeait la foule. Ces cas isolés ne sauraient faire révoquer en doute la durée et le succès éclatant de la prédication de l'évêque d'Hippone. Il la complétait en rétorquant les arguments des hérétiques, manichéens, ariens, pélagiens, dans des discussions que l'élite de la société chrétienne devait suivre avec une impatiente curiosité⁵. Et cet apostolat, joint aux séances absorbantes des réunions synodales, remplissait à ce point son temps qu'il lui enlevait jusqu'au loisir de la correspondance⁶.

A vrai dire, ce n'est pas seulement lorsqu'il y réside que les intérêts religieux de Carthage le préoccupent, il ne les perd

¹ *Enarr. in psalm.*, L, 1; LXXX, 1; *Serm.*, CLIV, 1.

² *Enarr. in psalm.*, LXXXV, 24; *Serm.*, XXIV, 6; CLI, 8.

³ *Enarr. in psalm.*, XXXII, enarr. II, serm. 2, 29; *Serm.*, XIX, 6.

⁴ *Enarr. in psalm.*, XXXIX, 10; L, 1; LXXX, 23; CXLVII, 7; *Serm.*, LI, 1-2.

⁵ Possidius, *Vita Aug.*, 6 et 17; voir ci-dessus, p. 528-534.

⁶ *Epist.*, CXCHII, 1; *De octo Dulciliū questionibus*, préf.; *De gestis Pelagii*, 22, 46; *De gratia Christi*, I, 1.

jamais de vue¹. Les membres du clergé métropolitain, connaissant bien ses sentiments à leur endroit, lui demandaient souvent des éclaircissements ou des conseils. De ces consultations sortirent quantité de lettres et de traités, visant surtout la chrétienté carthaginoise, qui sont indispensables à lire, si l'on veut se faire une idée juste de sa situation entre 390 et 430. Aurelius fut naturellement le mieux partagé. Augustin l'entretient des désordres qui se produisent près des tombeaux des martyrs²; il le félicite d'avoir accordé à ses prêtres la faculté de prêcher et le prie de lui envoyer quelques-uns de leurs sermons³; il lui parle des difficultés suscitées par certains moines d'Hippone⁴; il lui dédie le *De Trinitate*⁵, le *De gestis Pelagii*⁶ et le *De opere monachorum* dont Aurelius se servit contre les oisifs de ses monastères⁷. Le diacre Quodvultdeus, pour son instruction et celle de ses confrères, demande une liste, avec réfutation, des hérésies qui ont désolé l'Eglise depuis l'origine; Augustin compose à son intention le *De haeresibus*⁸. A un autre diacre, Deogratias, il envoie le livre *De catechizandis rudibus*⁹. Vitalis, qui prétendait que le commencement de la foi est l'œuvre de la volonté humaine, est combattu par lui dans une lettre vigoureuse¹⁰, de même qu'Hilarus, qui s'opposait à l'introduction du chant des psaumes pendant la messe¹¹. Grands ou petits événements, rien ne le laisse indifférent dès qu'il s'agit de Carthage: tantôt il flétrit les cruautés du comte Marin et déplore la terreur imposée par lui¹²; tantôt il se réjouit de savoir que Demetrias, jeune fille de noble famille, vient de prendre le voile¹³; tantôt il adresse à la vierge Sapida ses plus affectueuses condoléances au sujet de la mort d'un frère tendrement aimé, le diacre Timothée¹⁴.

¹ Il le dit lui-même expressément (*Enarr. in psalm., XXXVI, serm. 2, 1*): « cum cordis nostri negotium semper sitis, sicut et nos vestri. »

² *Epist., XXII, 1-6*; cf. *Serm., CCCXI, 5*.

³ *Epist., XXI*; voir ci-dessus, p. 581.

⁴ *Epist., LX*.

⁵ *Epist., CLXXIV; Retract., II, 45, 1*.

⁶ *De gest. Pel., 1; Retract., II, 47*.

⁷ *De opere monach., 1; Retract., II, 21*; voir ci-dessus, p. 595.

⁸ *De haeres., introd.; Epist., CCXXI-CCXXIV*.

⁹ *De cat. rud., 1; Retract., II, 14*.

¹⁰ *Epist., CCXVII, surtout 2*.

¹¹ *Retract., II, 11*; voir ci-dessus, p. 613.

¹² *Epist., CLI, surtout 3*.

¹³ *Ibid., CL; CLXXXIII*.

¹⁴ *Ibid., CCLXIII, surtout 2*.

Ce commerce spirituel datait de loin. Aussitôt qu'il fut prêtre, Augustin avait été amené à l'entreprendre. Il nous a raconté comment, à la suite de controverses dans cette ville, il avait accepté d'écrire deux livres pour des amis¹. On les goûta, et l'habitude se prit vite de recourir à lui pour obtenir la solution des difficultés doctrinales. C'est aux questions qu'on lui posait que nous devons, outre les lettres et traités que j'ai mentionnés, plusieurs de ses œuvres de polémique².

tités écrits
religieux.
Les Actes
des Martyrs.

La gloire des trois grands hommes à qui je viens de consacrer quelques pages ne doit pas nous faire perdre de vue des livres moins illustres sans doute, qui ne méritent pas cependant de tomber dans l'oubli. Autour de Tertullien, de saint Cyprien, de saint Augustin, s'est épanouie toute une floraison d'ouvrages, directement inspirés par la pensée religieuse et reflétant, d'une manière parfois très vivante, les préoccupations du moment. Ce sont autant de jalons qui permettent de suivre l'évolution du christianisme carthaginois. Bien que leurs caractères varient suivant les époques, et que leurs auteurs, connus ou anonymes, les aient marqués de leur propre empreinte, il existe entre eux certaines affinités, au moins des analogies extérieures, qui nous invitent à les répartir en trois groupes principaux.

Dans le premier je range les Actes des martyrs, en tête desquels se présentent, par ordre chronologique, les *Acta proconsularia* des douze Scilitains³. Quoique ces témoins du Christ ne soient pas originaires de Carthage, on peut supposer sans invraisemblance, puisqu'ils y confessèrent la foi, que ce résumé de leur interrogatoire fut aussi arrangé sur place. Si l'on voulait soutenir, à cause de la mention du début — « Carthagine metropoli » — que le morceau dut être composé dans leur pays d'origine, personne ne pourrait nier cependant qu'il n'ait été connu dans la capitale non moins qu'à Scili et qu'il n'ait servi dans les deux endroits à alimenter la piété des fidèles.

¹ *Retract.*, I, 23, 1; 26. Ce sont l'*Expositio quarumdam propositionum ex Epistola ad Romanos* et le *De diversis quaestionibus LXXXIII*.

² *Retract.*, II, 31, 33, 36. Ce sont les *Quaestiones sex contra Paganos expositae*, le *De peccatorum meritis* et le *De gratia Novi Testamenti*. L'*Indiculus* de Possidius mentionne encore six lettres adressées aux fidèles ou au clergé de la capitale (P. L., XLVI, col. 6, 12, 14, 15); nous ne les possédons plus.

³ Voir ci-dessus, p. 445 sq.

L'intention d'édifier le peuple chrétien apparaît plus nettement dans la Passion de sainte Perpétue et des Thuburbitains¹ ; ce morceau, l'un des plus célèbres de la littérature hagiographique, en est aussi l'un des plus touchants. Le collecteur des Actes, dont les idées et le style trahissent en maint endroit la manière de Tertullien², laisse autant que possible la parole aux martyrs ; Perpétue et Saturus nous racontent eux-mêmes leur incarcération et leurs visions³. De cet exposé sans fard, presque naïf, se dégage une émotion pénétrante qui nous étreint encore aujourd'hui et que devaient ressentir avec beaucoup plus d'intensité les témoins de l'événement. Puis l'auteur achève la narration en retraçant les souffrances de la vaillante troupe, soit dans les cachots, soit en face des bêtes, dans l'arène de l'amphithéâtre. Spectateur anxieux, il a suivi en personne toutes les péripéties du drame, il les expose avec une fierté mêlée de douleur, et quand la bataille est gagnée par la mort victorieuse des condamnés, il pousse ce cri de triomphe : « O fortissimi ac beatissimi Martyres ! O vere vocati et electi in gloriam Domini nostri Jesu Christi ! » Il souhaite enfin que leur héroïsme soit proposé en exemple aux générations futures. Son désir fut exaucé⁴ : l'habitude se prit, non seulement autour de Carthage, mais jusque dans les contrées lointaines, de lire publiquement les Actes des Thuburbitains. La rédaction grecque contribua sans doute à les répandre en Orient ; et l'on a supposé⁵ que l'abrégé latin fut adapté aux besoins des églises transmarines occidentales, désireuses de commémorer plus facilement ces martyrs exotiques le même jour que des saints locaux.

Il est un autre Carthaginois dont le supplice n'eut guère moins de retentissement, je veux parler du grand évêque Cyprien. Après avoir instruit la chrétienté de son vivant, il lui donnait encore, après sa mort, un enseignement salutaire. Outre ses propres écrits, son souvenir durait en effet dans deux opuscules qui tendent l'un et l'autre, par des voies différentes, à sa glorification. C'est d'abord la *Vita Caecilii Cypriani*, attribuée avec justesse, semble-t-il, au diacre Pontius, son collaborateur

¹ Voir ci-dessus, p. 434-436.

² Voir ci-dessus, p. 461.

³ *Passio*, 3-13 ; Robinson, p. 43 ; Harnack, *Gesch.*, I, p. 687.

⁴ Cf. Aug., *Serm.*, CCLXXXVI, 7.

⁵ Robinson, p. 43.

dévoué¹. Pontius l'avait secondé dans son administration, suivi dans son exil, assisté à son dernier jour ; témoin de ses vertus, il voulut les publier, à la fois pour l'honneur de son maître et l'édification générale. Le panégyrique et la prédication percent partout à travers le récit. Il règne dans tout l'ouvrage un ton oratoire, un souci de la forme littéraire qui détonnent en un pareil sujet. De graves lacunes y sont d'ailleurs sensibles ; on regrette, par exemple, de ne pas voir abordée la question des rapports avec Rome, ni celle des conciles africains. Malgré le très vif intérêt de la *Vita*, il faut donc avouer qu'elle nous rend un Cyprien incomplet et quelque peu apprêté. Il se montre, au contraire, tel qu'il était dans les *Acta proconsularia*, composés par quelque chrétien à l'aide des documents officiels de la chancellerie impériale en Afrique². Ici le narrateur se dissimule derrière son héros ; après avoir reproduit le double interrogatoire devant les proconsuls Aspasius Paternus et Galerius Maximus, il se borne à raconter en détail, sans commentaire, les incidents qui ont précédé, accompagné et suivi sa mort. Eclairée ainsi de la seule lumière des faits, la figure de l'évêque se détache dans un singulier relief. En lisant ces pages, les Carthaginois devaient bien y reconnaître celui qu'ils aimaient tant ; peut-être même pouvaient-ils s'imaginer ne l'avoir pas perdu tout entier.

Au cours de la persécution de Valérien périt encore un groupe de huit chrétiens dont Montanus est le chef ; leur Passion est parvenue jusqu'à nous³. Elle a ceci de commun avec celle des Thuburbitains que la moitié environ est l'œuvre des confesseurs eux-mêmes⁴, sous forme de lettre à leurs frères de Carthage, ils font le récit des vexations qu'ils ont endurées ;

¹ Harnack, *Gesch.*, I, p. 729 sq. ; Krueger, p. 175 ; voir ci-dessus, p. 472, n. 2.

² Edit. Hartel, III, p. cx-cxiv ; Harnack, *Gesch.*, I, p. 820 sq. ; Krueger, p. 242.

³ Harnack, *Gesch.*, I, p. 820 sq. ; Krueger, p. 242 ; voir ci-dessus, p. 498.

⁴ *Passoiss. Montani...*, 1-41 (Ruinart, p. 230 sqq.) ; Harnack, *Gesch.*, I, p. 730.

M. Pio Franchi de' Cavalieri a soutenu récemment (*Gli atti de' ss. Montano...*, p. 23) que la lettre des martyrs était « una innocente invenzione dell'agiografo, diretta a rendere più viva la esposizione e suggeritagli dal suo illustre modello », la Passion de sainte Perpétue. Je ne saurais discuter cette opinion, ne connaissant le livre où elle est exposée que par l'analyse assez détaillée du *Nuovo bullettino di archeologia cristiana* (IV, 1898, p. 241-243). Mais, qu'il faille attribuer la Passion entière à un seul rédacteur ou que la première partie ait été réellement écrite par le martyr Flavianus au nom de tous ses compagnons, l'influence des Actes des Thuburbitains est sensible d'un bout à l'autre du morceau.

la seconde partie fut écrite par un de leurs concitoyens. Malgré certaines phrases¹ qui s'écartent de la belle simplicité du langage de Perpétue, et quoique les narrateurs prêchent un peu trop, à notre gré², la constance dont fit preuve cette nouvelle troupe de héros dut vivement impressionner les fidèles. Leurs Actes, destinés « ad memoriam posterorum », ont rempli les vœux du rédacteur. Serait-il trop audacieux de conjecturer que leur parenté avec la célèbre Passion des Thuburbains ne fut pas sans aider à leur conservation et à leur diffusion?

Les martyrs d'Abitina³, conduits dans la capitale au tribunal proconsulaire, comme ceux de Scili et de Thurburbo, en consommant leur sacrifice dans cette ville, dont plusieurs, du reste, étaient originaires, y acquirent un véritable droit de cité; et le détail de leurs souffrances⁴ fut recueilli et médité pieusement par la chrétienté à la gloire de laquelle ils venaient d'ajouter un nouveau fleuron.

Avec ces morceaux, d'une valeur toute particulière, on devait lire, dans les assemblées du culte, beaucoup d'autres pièces hagiographiques capables d'intéresser la communauté. Je m'étonnerais, par exemple, qu'on y eût négligé les Actes de ce Maximilien de Theveste, qui se fit enterrer près du corps de saint Cyprien⁵, ou de ce Félix, évêque de Thibiuca, dont la confession, sinon le supplice, eut lieu à Carthage, et qui peut-être y fut, lui aussi, transporté après sa mort⁶. Chaque année ramenait en outre la commémoration des vénérables personnages inscrits au calendrier local, soit qu'ils eussent répandu leur sang pour Jésus-Christ, soit qu'ils l'eussent servi par des vertus héroïques, et les mérites de ces nombreuses phalanges ou de ces saints isolés, martyrs, vierges, confesseurs, évêques, étaient exaltés à la *collecta* et au *dominicum*.

¹ *Passioss. Montani.*, 4, 6.

² *Ibid.*, 10-11.

³ Voir ci-dessus, p. 508.

⁴ *Acta sanctorum Saturnini, Dativi et aliorum plurimorum Martyrum in Africa* (Ruinart, p. 382-390); P. L., VIII, col. 703-715; Harnack, *Gesch.*, I, p. 822; Krueger, *Gesch.*, p. 243.

⁵ *Acta sancti Maximiliani martyris* (Ruinart, p. 300-302); Harnack, *Gesch.*, I, p. 821; Krueger, *Gesch.*, p. 243; voir ci-dessus, p. 177.

⁶ *Acta sancti Felicis episcopi et martyris* (Ruinart, p. 355-357); P. L., VIII, col. 679-688; Harnack, *Gesch.*, I, p. 822; Krueger, *Gesch.*, p. 243; voir ci-dessus, p. 508.

A cette littérature primitive je rattacherai encore plusieurs livres de provenance étrangère, mais qui eurent probablement une grande vogue auprès des chrétiens lettrés d'Afrique et qui exercèrent une action, parfois aisée à constater, sur le développement de l'esprit religieux dans ce pays. Le *Pasteur d'Hermas* est mentionné à plusieurs reprises par Tertullien¹; on a cru découvrir des traces de son influence dans la passion des Thuburbitains et jusque chez saint Cyprien². On considère l'*Apocalypse de Pierre* comme ayant inspiré la vision de Saturus, compagnon de Perpétue³, et le *Dialogue de Jason et de Papiscus*, aujourd'hui perdu, aurait servi à Tertullien pour son traité *Adversus Judeos*, à saint Cyprien pour ses *Testimonia*⁴. Ainsi, lorsqu'ils se répandaient hors de leur pays, les ouvrages des Carthaginois ne faisaient parfois que restituer à sa terre d'origine la bonne semence qu'un souffle heureux d'outre-mer leur avait précédemment apportée.

littérature
donatiste. Pendant les trois premiers siècles, de nombreux opuscules célèbrent donc à l'intention des fidèles les incidents glorieux des persécutions. Au commencement du IV^e, le paganisme cesse de diriger l'Empire, et, le libre exercice de la religion chrétienne étant reconnu, ce genre d'écrits n'a plus l'occasion de naître. Toutefois le calme ne fut pas de longue durée; la lutte reprit presque aussitôt à Carthage sous une autre forme. Après avoir résisté aux païens, on eut à se défendre contre les donatistes, qui employèrent, pour propager leur doctrine, le libelle autant que le discours. Saint Optat parle⁵ des « traités » où les catholiques sont bafoués par certains de leurs adversaires. Cette désignation s'applique peut-être à un contemporain de l'empereur Constant, Vitellius, dont Gennadius signale l'activité intellectuelle⁶. Elle pourrait viser aussi l'évêque Donatus le Grand et son successeur Parmenianus qui, d'après saint Jérôme et saint Optat, avaient composé beaucoup d'ouvrages pour les besoins de leur cause⁷. « Il est difficile de croire, dit

¹ *De orat.*, 16; *De pudic.*, 10 et 20; cf. *De bapt.*, 6.

² Harnack, *Gesch.*, I, p. 52; Robinson, p. 26-36; Krueger, *Gesch.*, p. 26, 240.

³ Harnack, *ibid.*, p. 37 sq.; Robinson, p. 37 sq.; Krueger, *ibid.*, p. 240.

⁴ Harnack, *ibid.*, p. 97 sq.; Krueger, *ibid.*, p. 164; Burkitt, p. cxix sq.

⁵ VII, 4.

⁶ *De script. eccl.*, 4.

⁷ *De viris illustr.*, 93 : « Exstant ejus multa ad suam haeresim pertinentia »; Optat, I, 4 : « tractatus tuos, quos in manibus et in ore multorum esse voluisti »; 6 : « A te... multa tractata sunt »; VII, 1 : « video adhuc vestras vel vestrorum provocaciones pullulare »; cf. I, 3, 7-10; V, 1-3, 9-10; éd. Ziwsa, préf., p. vii-ix.

justement de ce dernier M. l'abbé Duchesne¹, qu'il n'ait pas rencontré de contradicteurs, et que la polémique n'ait produit aucun livre pour réfuter les siens. » De toute cette « littérature donatiste » (j'englobe sous ce nom commode les œuvres des deux partis) il reste peu de chose. Ce qui subsiste a du moins, pour la ville qui nous occupe, une réelle importance.

En première ligne, se place une adaptation des Actes des martyrs d'Abitina². Interrogatoires, sentences du proconsul, supplices, tout ce que le collecteur a tiré des pièces officielles du greffe est calqué presque mot à mot sur le document authentique. Mais le récit proprement dit est précédé d'une courte préface, qui lui donne une allure tendancieuse, et surtout on l'a fait suivre d'un long appendice, véritable réquisitoire contre les évêques Mensurius et Caecilianus. La vaillance des témoins du Christ est opposée à la lâcheté de ces deux « traditeurs ». On déclare coupables de tous les méfaits ces Pharisiens, ces hypocrites, cause réelle de la mort des martyrs.

Il ne faudrait pas croire que l'emploi de ces expressions injurieuses fût un cas isolé. D'autres morceaux hagiographiques, émanés des dissidents, ne le cèdent guère en violence à cette Pseudo-passion des saints d'Abitina. Qu'un orateur de la secte expose les désordres survenus en 317, lors de la mise en vigueur de la dure loi de Constantin³, ou que Macrobius, évêque donatiste de Rome, exalte par lettre l'indomptable énergie de ses coreligionnaires Isaac et Maximianus, tués à Carthage vers 348⁴, c'est toujours, avec plus ou moins d'atténuation, la même note qui retentit. Les catholiques sont les ministres de l'Antechrist, des loups cachés sous la peau des brebis ; leurs églises, des cavernes de voleurs ; ils ne savent que commettre des abominations de toute espèce⁵. S'ils ont paru faire trêve un moment, c'était pour mieux préparer leurs nouvelles attaques. Avec la connivence du proconsul, ils épuisent contre les justes les plus cruels tourments et s'acharnent même sur les cadavres de leurs victimes⁶. Ces deux spécimens des pamphlets donatistes, auxquels il convient peut-être de joindre

¹ *Dossier*, p. 590.

² P. L., VIII, col. 688-703 ; Harnack, *Gesch.*, I, p. 745, 3.

³ Harnack, *ibid.*, p. 749, 37 ; voir ci-dessus, p. 515-517.

⁴ Gennadius, *De script. eccl.*, 5 ; voir ci-dessus, p. 520.

⁵ P. L., VIII, col. 752-758.

⁶ *Ibid.*, col. 767-774.

la Passion du prêtre Marculus¹, nous montrent bien l'état d'exaspération où les mesures de Constantin et les rigueurs de Macarius avaient jeté les schismatiques. Tout en suivant l'indignation populaire, les docteurs du parti s'exprimaient, je suppose, avec plus de modération. Pourtant saint Optat donne à entendre que Parmenianus était fort agressif contre les catholiques², et qu'en s'expliquant sur le baptême, l'unité de l'Eglise, les « traditeurs » et la pénitence, « il déchirait à belles dents » ses adversaires³.

Cédait-on moins, dans l'autre camp, à cette fâcheuse acrimonie? En l'absence de textes orthodoxes, nous ne saurions donner à cette question une réponse formelle. Il se peut qu'en entraîné par l'ardeur de la lutte, on ait eu recours, des deux côtés, à de regrettables procédés de discussion. En tout cas, dans l'ouvrage de saint Optat, qui, seul, représente aujourd'hui la tradition catholique avant saint Augustin, la controverse, sans cesser d'être vive, revêt une forme plus courtoise. Deux éditions, qui parurent à quelques années d'intervalle⁴, en attestent la vogue. Optat s'était inspiré d'un « Dossier » antérieur, pièces justificatives reliées par un récit, dont M. l'abbé Duchesne a mis récemment l'existence en pleine lumière et rétabli, en quelque sorte, le canevas⁵.

Vers la même époque que le livre de saint Optat⁶ (seconde moitié du iv^e siècle), parurent ceux de Tyconius; le *Bellum intestinum*, qui faisait le procès et tendait à démontrer la fausseté du donatisme; le *Liber regularum*⁷, qui renferme une méthode d'interprétation de la Bible⁸, précieuse aujourd'hui pour la critique du texte des anciennes versions latines; les *Expositiones diversarum causarum*, enfin le *Commentaire de l'Apocalypse*⁹. Bien que tombés d'une plume hétérodoxe, ils obtinrent auprès des fidèles un succès incontestable¹⁰,

¹ *Ibid.*, col. 760-766.

² I, 5 : « nisi ut Ecclesiam catholicam tuis tractatibus indigne pulsares. »

³ I, 6 : « a te unitatis lacerati sunt operarii. »

⁴ Voir ci-dessus, p. 522.

⁵ Duchesne, *Dossier*, p. 594, 649 sq.; cf. Harnack, *Gesch.*, I, p. 744 sq. Ce recueil aurait été intitulé : *Gesta purgationis Caeciliani et Felicis*.

⁶ Voir ci-dessus, p. 523, n. 1.

⁷ P. L., XVIII, col. 15-66; Burkitt.

⁸ Burkitt, p. vii, cvii.

⁹ Gennadius, *De script. eccl.*, 18; Burkitt, p. xii.

¹⁰ Aug., *Epist.*, XLI, 2; Gennadius, *ibid.*; Burkitt, p. xviii-xx; voir ci-dessus, p. 523, n. 1, 527.

nulle part, sans doute, aussi complet que dans la capitale du pays. Ceci est vrai encore, ce me semble, de saint Optat et de l'auteur anonyme du « Dossier ». Aucun des trois n'a probablement vécu à Carthage; mais ils étaient Africains¹, et, d'autre part, cette ville où le schisme avait pris naissance, qui pouvait en quelque façon le considérer comme son propre mal, était plus disposée que toute autre à faire bon accueil à qui lui offrait le remède.

Toutefois ces écrits n'étaient accessibles qu'à la minorité éclairée; pour atteindre le peuple, il fallait s'y prendre de façon moins savante. Les harangues donatistes, dont j'ai donné une idée, s'adressaient à toutes les intelligences; l'infériorité des catholiques sur ce point était sensible. Sans avoir à sa disposition les mêmes moyens, saint Augustin trouva cependant un biais pour pénétrer jusqu'aux plus humbles esprits². C'est à eux qu'il dédia son *Psaume contre le parti de Donatus*. Une longue série de versets, finissant sur une même rime, y retrace l'histoire sommaire du donatisme, avec un aperçu de ses erreurs doctrinales; elle se termine par une invitation à la paix et à la concorde. Le morceau est divisé en couplets qui, tous, commencent par une lettre de l'alphabet, depuis A jusqu'à V; entre chacun d'eux revient le refrain :

Omnes qui gaudetis de pace, modo verum judicate.

En adoptant ce genre de composition, familier aux Africains, saint Augustin avait eu une très heureuse inspiration. Le psaume « abécédaire » ne pouvait manquer de se répandre, et les basiliques de Carthage, comme celles de toute la contrée, durent l'entendre souvent répéter par le chœur des fidèles.

Les œuvres
d'instruction
religieuse et
d'édification.

Après la conférence de 411, le donatisme cessa peu à peu d'être une puissance. Il survécut longtemps, mais sans éclat, et les écrivains catholiques purent tourner leurs efforts sur des points désormais plus menacés. Alors, en effet, les entreprises manichéennes, pélagiennes, ariennes, surtout quand ces dernières furent appuyées par les Vandales, mettaient l'orthodoxie en péril. Ses défenseurs furent, le plus souvent, les évêques ou des membres du clergé. Aurelius dirige une encyclique

¹ Pour Tyconius, voir Burkitt, p. xi.

² *Retract.*, I, 20.

contre les doctrines de Pélagé¹; son successeur Capreolus s'élève, à diverses reprises, contre Nestorius²; Eugenius compose, pour la conférence de 484, son *Liber fidei catholicae*, ainsi que plusieurs ouvrages de controverse et d'apologétique, dont le texte est perdu, mais que Gennadius nous a signalés³.

Plus tard, c'est le diacre Ferrandus qui combat pour la foi, avec non moins d'ardeur que ces chefs de la communauté⁴. Dans sa correspondance, il s'occupe beaucoup de la Trinité divine, dont les démêlés avec les Ariens faisaient un sujet d'actualité; il traite encore des deux natures de Jésus-Christ, du baptême, de l'eucharistie; aux diacres romains qui le consultent sur l'attitude à observer dans l'*Affaire des trois chapitres*, il donne nettement l'avis des Africains; à un chef militaire, il indique les moyens de se conduire en véritable fidèle au milieu des camps. Cette lettre est la seule qui touche aux questions morales⁵. Les six autres qui sont arrivées jusqu'à nous, trahissent surtout des préoccupations doctrinales. Sa *Breviatio canonum* se rattache à un ordre d'idées différent; en deux cent trente-deux propositions extraites des canons des principaux conciles, Ferrandus y résume presque toute la discipline ecclésiastique. Beaucoup de ces décisions sont empruntées aux Actes des synodes tenus à Carthage, et le patriotisme local de l'auteur se révèle à la fin quand il spécifie, «*ut soli Ecclesiae Carthaginis liceat alienum clericum ordinare; ut omnes Ecclesiae ab Ecclesia Carthaginis diem Paschae audiant tempore concilii*⁶ » On sent bien que si presque toutes ces règles sont applicables à l'ensemble de l'Eglise, c'est surtout pour la chrétienté à laquelle il appartenait que Ferrandus les a réunies.

Pareil dessein est moins évident assurément dans le *Breviarium causae nestorianorum et eutyhianorum* de l'archidiacre Liberatus⁷. Ecrit vers 564, d'après des sources

¹ Voir ci-dessus, p. 537.

² Voir ci-dessus, p. 542 sq.

³ *De script. eccl.*, 97; voir ci-dessus, p. 547, 550.

⁴ P. L., LXVII, col. 887-950; voir ci-dessus, p. 556, 583.

⁵ Encore faut-il observer que Ferrandus achevait ici un sujet que la mort avait empêché saint Fulgence de traiter entièrement (P. L., LXV, *Epist.*, XVIII).

⁶ *Breviatio canonum*, 230-231. Rapprocher de cet ouvrage de Ferrandus le *Breviarium canonicum* de l'évêque africain Cresconius (P. L., LXXXVIII, 829-542).

⁷ P. L., LXVIII, col. 959-1052; voir ci-dessus, p. 583.

orientales, pendant que l'auteur partageait, à Euchaïda, l'exil de son archevêque Reparatus¹, ce livre roule sur l'*Affaire des trois chapitres* et les interminables discussions qui en résultèrent. La querelle n'était pas bornée à l'Orient; l'Occident y avait été mêlé, et nous avons vu que l'Afrique se prononça avec la dernière énergie². Quand il traduisait et résumait dans son opuscule divers récits en langue grecque, Liberatus offrait donc à ses frères de langue latine des documents qu'il savait devoir les intéresser. Et comme l'église de Carthage avait pris position dans le conflit et que son clergé avait servi de porte-parole à tout le pays, on peut conjecturer qu'il la visait surtout dans son récit³. La mention expresse qu'il fait, au début et à la fin, du sort des délégués africains à Constantinople donne du crédit à cette opinion. Il est à remarquer, en outre, qu'ayant à signaler la convocation de Capreolus au concile d'Ephèse⁴ et l'envoi de l'hérésiarque Théodose en Afrique, dans les deux endroits⁵ il ajoute au nom de Carthage l'épithète « magna », comme s'il voulait lui adresser de loin un souvenir ému.

Sans avoir pour instruire les fidèles de la métropole des raisons aussi pressantes que ses évêques et ses clercs, un certain nombre de personnages qui lui sont étrangers s'y employèrent cependant avec zèle, dans la dernière période de son histoire. Les uns ne firent guère que passer dans ses murs, comme l'évêque de Castellum, Cerealis, qui, provoqué, en 485, par l'arien Maximin, répliqua, dans un discours que nous possédons et qui révèle une profonde connaissance des Ecritures⁶; ou encore, comme les moines orientaux réfugiés et surtout le fougueux abbé Maxime, qui argumenta contre le patriarche Pyrrhus, exilé de Constantinople, au sujet de la doctrine monothélite et débrouilla pour l'épiscopat africain toutes les obscurités de la dialectique byzantine⁷. Les autres demeurèrent longtemps en cette ville, et plusieurs montrent, en parlant d'elle, qu'ils la connaissent si bien

¹ *Breviarium*, 1; cf. P. L., *ibid.*, col. 963-965.

² Voir ci-dessus, p. 556 sq.

³ *Breviarium*, 1 et 24.

⁴ Voir ci-dessus, p. 341 sq.

⁵ *Breviarium*, 3 et 20.

⁶ P. L., LVIII, col. 757-768; Gennadius, *De script. eccl.*, 96; Isidore, *De viris illustr.*, 11.

⁷ Voir ci-dessus, p. 561.

qu'on a pu se demander s'ils n'en étaient pas originaires.

Je pense surtout à l'anonyme du *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*¹, publié entre 450 et 455². On l'attribuait jadis à saint Prosper ; mais l'auteur, qui est un disciple de saint Augustin, très versé dans les lettres profanes³, nous donne sur Carthage tant de renseignements⁴, dont j'ai profité, qu'il est difficile de le confondre avec le gaulois Prosper. Son œuvre contient une interprétation méthodique de la Bible. Elle est pleine, dit-il, de promesses claires ou symboliques faites à l'humanité ; les oracles sibyllins en renferment aussi plus d'une. Déjà nous constatons l'accomplissement de la plupart d'entre elles, c'est un motif de croire que toutes celles qui restent encore à l'état d'espérance se réaliseront à leur tour. Dieu ne sera pas moins fidèle à sa parole, dans l'avenir, qu'il ne l'a été par le passé. Sans nier la piété des Carthaginois, qui aimaient à entendre expliquer l'Écriture, il est permis de croire que les endroits où l'écrivain narrait, à titre d'exemples, des événements contemporains, risquaient surtout d'être goûtés des lecteurs.

Il en fut ainsi, à plus forte raison, du livre où Victor de Vita raconte la persécution vandale. L'historien, avant d'être évêque de Vita, remplit-il d'assez hautes fonctions ecclésiastiques dans la capitale ? On l'a affirmé sans paradoxe⁵, quoique la preuve formelle n'ait pas encore été fournie. Ce qui demeure hors de conteste, c'est que Victor y séjourna à diverses reprises et qu'il s'attacha fortement à elle. Aussi, quand il se résolut, dans l'exil⁶, à redire les malheurs qu'il avait partagés ou que des témoins dignes de foi lui avaient rapportés, le nom de la cité éprouvée entre toutes revenait sans cesse à sa mémoire. Soit qu'il déplore la servitude où elle est réduite et « le long silence de désolation » qui règne dans son église, soit qu'il vante l'infatigable charité de Deogratias, le courage et les vertus d'Eugenius, soit qu'il raconte la confé-

¹ P. L., LI, col. 733-858.

² Burkitt, *loc. cit.*

³ Il cite sans cesse Virgile dans la III^e partie de son ouvrage (P. L., LI col. 817-838).

⁴ Les indications qu'il nous fournit permettent de constater sa présence en cette ville en 399 et en 434 (*ibid.*, col. 731 sq., 835, 841 sq.).

⁵ Ferrère, *Vict.*, p. 33-37 ; voir pourtant Ebert, I, p. 481 sq.

⁶ Ferrère, *Vict.*, p. 42, 44.

rence de 484 et les vexations auxquelles se virent en butte les évêques rassemblés, le clergé et les fidèles de cette chrétienté¹, on sent bien qu'il s'arrête à ses maux avec une sorte de prédilection douloureuse, qu'il en souffre comme un fils dont on supplicie la mère².

Parmi les étrangers qui prodiguèrent leurs peines et leur talent en faveur de Carthage, le premier rang revient de plein droit à saint Fulgence. Sa famille en était originaire, elle y avait occupé une situation considérable. Expulsée par Genséric, elle dut se retirer au fond de la province. C'est donc par l'effet de circonstances fortuites que le futur évêque de Ruspe naquit à Thelepte de Byzacène³ et non dans la grande ville du nord. La persécution, qui en avait éloigné ses parents, l'y ramena, au contraire, souvent. Il s'y embarque pour l'exil⁴; Thrasamund l'y rappelle et l'y retient, curieux de l'entendre discuter des questions théologiques avec les ariens⁵; il s'y arrête encore lorsque les catholiques bannis rentrent en Afrique⁶. Ces trois séjours, les seuls que mentionne son biographe⁷, furent-ils suivis de plusieurs autres? Il n'y a aucune invraisemblance à le supposer. Mais il n'en avait pas fallu davantage pour qu'une étroite union ait rapproché Fulgence de ce peuple. L'accueil enthousiaste qu'on lui fit à son retour de Sicile⁸ est

¹ Vict. Vit., I, 12, 24, 25-27; II, 6-8, 40-44, 47-51, 52-53; III, 13-20, 31-44, 49-51, 59 sq. Je néglige à dessein la *Passio septem monachorum*, parce que l'attribution qu'on en fait à Victor de Vita est incertaine.

² Je relève, par exemple, cette phrase caractéristique (III, 31) : « In ipsa quoque quae gesta sunt Carthagine si nitatur scriptor singillatim astruere, etiam sine ornatu sermonis nec ipsa nomina tormentorum poterit edicere. »

³ *Vita Fulg.*, 4; voir ci-dessus, p. 97. Ce n'est pas le lieu de discuter l'identité de Fabius Planciades Fulgentius et de l'évêque de Ruspe. Il est certain que l'auteur des *Mythologiae* et de la *Virgiliana continentia* était africain, comme l'évêque, et avait aussi des relations avec Carthage : ces deux ouvrages sont adressés à Catus, prêtre ou archidiacre de cette ville. Voir sur cette question Ebert, I, p. 506-513; Teuffel, p. 1238-1242, § 480; L. Delisle, *Journal des Savants*, 1899, p. 127; Helm, *Der Bischof Fulgentius und der Mythograph* (Rhein. Museum, LIV, 1899, p. 114-134); id., *Fulgentius « De aetatibus mundi »* (Philologus, LVI, 1896, p. 253-289); id., préface de *Fabii Planciadii Fulgentii v. c. opera*, Leipzig, 1898; Lejay, *Rev. crit.*, 1899, I, p. 284-287.

⁴ *Vita Fulg.*, 40; voir ci-dessus, p. 550.

⁵ *Ibid.*, 45.

⁶ *Ibid.*, 55-57.

⁷ J'omet un quatrième voyage, le premier en date, parce que Fulgence, voulant s'embarquer secrètement pour l'Égypte, où il comptait pratiquer la vie cénobitique, s'arrangea de manière à passer inaperçu à Carthage (*ibid.*, 23).

⁸ *Ibid.*, 40, 45-46, 48, 55-57; voir ci-dessus, p. 550-552.

un éloquent témoignage des sentiments qui remplissaient les cœurs. Lui cependant se prodiguait pour répondre à cette confiance ; il instruisait les fidèles et les mettait en état de réfuter les hérétiques¹. Ce ministère oral, qui produisait des fruits abondants, ne pouvait avoir qu'un temps. Fallait-il donc l'interrompre en s'éloignant ? Fulgence ne le pensa pas, et, nouvel Augustin, il enseigna de loin ceux que sa voix n'atteignait plus.

Ses voyages l'avaient mis en relations avec mainte église non seulement d'Afrique, mais d'Italie et de Sicile ; l'éclat de ses vertus et sa réputation de sainteté l'avaient fait connaître plus loin encore. De tous côtés lui parvenaient des consultations doctrinales ou morales auxquelles il s'astreignait à répondre avec soin. Plusieurs de ses ouvrages² sont donc adressés à des chrétiens de Rome et même d'Orient. Pourtant, comme il est naturel, Carthage eut la meilleure part. Je n'entends pas parler d'opuscules tels que le *Contra Arianos* ou l'explication *Ad Trasimundum regem Vandalorum*, ni de quelques autres qui furent composés pendant que le roi le tenait près de lui³ et qui n'étaient guère que l'écho de ses discours. Les Carthaginois ont dû les lire, mais sa parole vivante avait alors plus d'attrait pour eux. C'est quand il reprit la route de l'exil, que ses écrits trompèrent leur impatience et leur permirent d'attendre son retour avec plus de calme. Monimus lui avait exprimé des doutes sur la prédestination, et la théorie de saint Augustin relative à cette grave question ne le satisfaisait pas ; il désirait aussi des éclaircissements sur la Trinité divine ; l'évêque lui envoie, en trois livres, la solution des difficultés qui l'arrêtent⁴. Ferrandus, le célèbre diacre, recourut à ses lumières pour être fixé sur la validité d'un baptême conféré dans des conditions insolites ; il l'interroge, lui aussi, sur le mystère de la Trinité, qui préoccupait alors tous les esprits. Deux longues lettres, deux véritables traités, tout pleins des idées de saint Augustin, viennent dissiper les doutes de Ferrandus⁵. Non content d'élucider pour ses correspondants quelques points du dogme ou de la discipline, Fulgence s'émut

¹ *Ibid.*, 45.

² Les écrits de saint Fulgence ont été publiés par Migne, P. L., LXV.

³ *Vita Fulg.*, 46-48 ; P. L., LXV, col. 114 ; voir ci-dessus, p. 531.

⁴ P. L., LXV, col. 106 sq., 114, 151-206.

⁵ *Ibid.*, col. 378-433 ; voir ci-dessus, p. 617, 743.

des dangers que courait la foi du peuple en général sous une administration arienne. Pour le prémunir contre l'erreur, il lui adressa de son lieu d'exil une lettre, malheureusement perdue, dont son biographe fait le plus grand éloge¹. N'est-ce point aussi à Carthage qu'il dut prononcer son sermon en l'honneur de saint Cyprien²? La mémoire de l'illustre martyr vivait toujours dans sa ville épiscopale; et qui pouvait mieux y parler de lui que l'évêque qui imitait sa sollicitude pour la sauvegarde des âmes?

Les allusions à saint Cyprien, à saint Augustin, ne sont pas rares dans Fulgence³, il aime à s'appuyer sur ces docteurs pour expliquer les vérités de l'Évangile. Nous venons de constater qu'il les avait de même pris pour modèles dans sa conduite; comme eux, il s'employa avec zèle pour le bien de cette église, il y multiplia les œuvres de charité. Ne soyons donc pas étonnés si les habitants, dans leur gratitude, réclamaient et lisaient avidement ses traités⁴. Ferrandus, qui s'en porte garant, appelle l'évêque de Ruspe son père et son maître⁵. Ce sont bien aussi les deux noms que lui aurait décernés la piété reconnaissante des Carthaginois.

De Tertullien à Fulgence, la liste est longue des auteurs qui ont illustré, parmi eux, les lettres chrétiennes. Leur action ne s'exerça pas toujours avec le même bonheur sur la population, les circonstances et la valeur particulière de chacun d'eux la rendirent plus ou moins efficace. Mais, s'ils diffèrent par le caractère et le talent, sous un certain aspect, ils se ressemblent tous. Pour eux, en effet, écrire n'est pas un passe-temps, non plus que parler. Dans leurs livres comme dans leurs discours, ils ne cherchent qu'à exposer la doctrine, à maintenir et à développer la croyance catholique. Se faire comprendre du plus grand nombre de lecteurs, fût-ce aux dépens du style, voilà donc ce qu'ils désirent avant tout, et saint Augustin paraît avoir énoncé leur devise lorsqu'il disait : « *Melius est reprehendunt nos grammatici, quam non intelligunt populi* ⁶. »

¹ *Vita Fulg.*, 54; voir ci-dessus, p. 531 sq.

² *Serm.*, VI.

³ Pour saint Cyprien, *Ad Trasimundum*, II, 14, 16-17; *De remissione peccatorum*, I, 21; *Contra Fabianum fragmenta*, XI; pour saint Augustin, *Ad Monimum*, I, 2, 27-30; II, 12-15; *Epist.*, XIV, 14, 17, 28, 34, 38; XVIII, 7-8; *De Trinitate*, 11; *De veritate praedestinationis*, II, 30; III, 28.

⁴ *Epist.*, XIII, 3; cf. *Vita Fulg.*, 40, 43, 46.

⁵ *Epist.*, XIII, 1-3.

⁶ *Enarr. in psalm.*, CXXXVIII, 20.

CHAPITRE VI

LES POÈTES DE L'ÉPOQUE VANDALE

Dans son exposé *Ad Trasimundum*, saint Fulgence louait ce prince de vouloir inculquer le goût des choses de l'esprit à ses barbares sujets, et d'aimer mieux conquérir les âmes que d'étendre son royaume¹. Ces éloges n'avaient rien d'exagéré. Nous avons déjà vu Thrasamund s'appliquant à bâtir ou à restaurer des monuments grandioses², tandis qu'à leur entrée en Afrique les Vandales pensaient surtout à les détruire. Ses rapports avec saint Fulgence³ nous ont encore mieux montré qu'il faisait cas de la culture intellectuelle. Sous un roi ami de la civilisation, les lettres, longtemps silencieuses, pouvaient de nouveau faire entendre leur voix. Mais les conquérants manquaient d'aptitude pour la littérature. Tout adonnés au métier des armes, ils n'étaient nullement préparés à la pratiquer pour leur propre compte. Même lorsque la période des guerres fut passée, il fallait un temps assez long à cette soldatesque pour s'habituer à manier le latin, je ne dis pas d'une façon habile, mais correcte. Quant à leur langue gothique, on ne pouvait lui demander d'exprimer des pensées fines et élégantes, ni de se plier aux exigences de la poésie⁴. C'est donc parmi les vaincus

¹ I, 2 : « Per te... disciplinae studia moliantur jura barbaricae gentis invadere... ut magis desideres animae spatia dilatare quam regni. » Cf. Marcus, *Wand.*, p. 199.

² Voir ci-dessus, p. 312 sq., 322 sq.

³ Voir ci-dessus, p. 551, 746 sq.

⁴ Il est assez vraisemblable que l'on doit rapporter à l'Afrique ces vers ironiques de l'*Anthologie* :

Inter eils goticum scapia mafzia ia drincan
non audet quisquam dignos educere versus.
Calliope madido trepidat se jungere Baccho,
ne pedibus non stet ebria Musa suis.

(Riese, *Anthologia latina*, 285, cf. p. xxiv = Baehrens, *Poetae latini minores*, IV, 439).

seulement que nous avons chance de rencontrer des hommes qui sachent faire œuvre littéraire. Malgré les persécutions exercées contre la noblesse et le clergé catholique ¹, il est certain que l'immense majorité de la population était demeurée dans le pays. Elle n'avait pas perdu, par le seul fait de l'invasion, les brillantes qualités qui la distinguaient jadis, et dans cette multitude d'habitants, il ne manquait ni d'écrivains fiers de leur talent, ni de lecteurs prêts à admirer leurs productions. C'est avant tout à ces Romains de Carthage ² que les auteurs cherchaient à plaire. Toutefois on ne vit pas de gloire, et la protection des maîtres actuels de l'Afrique pouvait seule leur assurer les moyens de subsister. Ils se trouvaient donc obligés de satisfaire à une double nécessité, situation fâcheuse dont leur œuvre se ressent.

Les poètes de l'*Anthologie*. Elle nous est connue, au moins en partie, par l'*Anthologie latine* dont j'ai déjà prononcé le nom ³. Quoique la moitié de ce recueil réservée aux Africains ait subi bien des mutilations, elle nous permet encore de nous faire une idée de la poésie qui florissait chez eux, à la fin du v^e siècle et dans le premier tiers du vi^e.

Les morceaux qu'elle renferme sont presque tous fort courts ; les plus longs, très rares d'ailleurs, ne vont pas au delà d'une quarantaine de vers ⁴. Ces poètes sont vite à bout de souffle. Aussi bien traitent-ils des matières qui ne se prêtent guère à de longs développements. Pour parler « de poissons qui prennent leur nourriture à la main », « d'un sanglier apprivoisé nourri dans une salle à manger », « d'une petite chienne qui accourt au moindre signe de son maître », « d'une pie qui imite la voix humaine », « d'un chat qui s'est étranglé en avalant une souris ⁵ », il n'est guère besoin de beaucoup de phrases. Ce n'est pas à dire que le règne animal fasse tous les frais de ces petites compositions, mais les autres sujets qu'elles abordent ne sont guère moins futiles. Par exemple, l'auteur se moquera

¹ Voir ci-dessus, p. 97.

² Inter Romulidas et Tyrias manus (Riese, 289, v. 8 = Baehrens, 443) ; cf. Papencordt, p. 300-306.

³ Voir ci-dessus, p. 693 sq.

⁴ L'*Epithalamium Fridi* de Luxorius a 68 vers (Riese, 18 = Baehrens, 208) ; c'est une exception. J'ometts la discussion sur un cas de sacrilège (Riese, 21 = Baehrens, 211), qui compte 285 vers, mais que Baehrens inscrit sans motif suffisant au compte d'Octavianus.

⁵ Riese, 291, 292, 339, 370, 375 = Baehrens, 443, 446, 513, 524, 529.

« d'un nain qui tempête sans cesse », « d'un oiseleur obèse qui revient toujours bredouille », « d'un goutteux qui prétend chasser », « d'un ivrogne qui ne fait que boire sans manger », « d'un mauvais joueur qui voudrait diriger les dés¹ ». Nous ne saurions nous étonner qu'il soit souvent aussi question du cirque et de l'amphithéâtre, quand nous savons quelle place les jeux publics et les acteurs de toute espèce tenaient dans les préoccupations des Carthaginois. En parlant à la multitude des pantomimes, des écuyers et des cochers, pour qui elle avait tant de goût, on lui plaisait, à coup sûr. Vanter un conducteur de la faction verte, qui n'avait pas son pareil pour tourner autour de la *meta*, élever au rang d'Hercule un « chasseur » nègre et le combler d'épithètes louangeuses, comparer à Dédale « cet homme ou plutôt cet oiseau » qui franchissait d'un bond le *podium* de l'amphithéâtre, était un moyen sûr de devenir soi-même populaire². Si j'en juge par leur nombre, les sujets scabreux ou franchement obscènes emportaient encore plus les suffrages du public que ces panégyriques. Par tous ces traits, l'*Anthologie* se rapproche des épigrammes de Martial. Il n'y manque même pas les satires littéraires, ni les éloges complaisamment décernés à quelque ami pour sa science ou ses vers³.

Parmi ces productions, pour la plupart insignifiantes, on en distingue quelques-unes d'un réel intérêt, qui s'adressent à de puissants personnages, Vandales ou Romains ayant fait adhésion au nouveau régime⁴. En première ligne, les poètes célèbrent les rois, et « il faut leur rendre cette justice, qu'ils louèrent surtout chez eux ce qui était louable⁵ », c'est-à-dire leurs efforts pour embellir Carthage et restaurer ses monuments. L'un d'eux raconte les travaux exécutés par Hunéric

¹ Riese, 296, 300, 307, 311, 333 = Baehrens, 450, 454, 461, 465, 487.

² Riese, 293, 310, 324, 327 sq., 336, 346, 353, 354, 373 = Baehrens, 447, 464, 478, 481 sq., 490, 500

507 (v. 5 admirande, audax, velox, animose, parate),

508 (v. 1-2 Venator jucunde nimis atque arte ferarum
 saepe placens, agilis, gratus, fortissimus, audax...),

527.

³ Riese, 287-290, 294, 295, 316, 340, 351, 358 = Baehrens, 441-444, 448, 449, 470, 494, 505, 512.

⁴ Riese, 289, v. 1 = Baehrens, 443; cf. Papencordt, p. 297.

⁵ Boissier, *Afriq.*, p. 260.

pour endiguer la mer. Un autre chante avec un enthousiasme lyrique les thermes d'*Alianas* bâtis par Thrasamund, fondation bienfaisante dont les malades apprécient l'utilité; Baïes est surpassé; l'Afrique n'a rien à envier à l'Italie. Puis c'est le tour d'une magnifique salle de réception construite par Hildéric; le marbre y est employé avec une telle profusion qu'on se mire dans le dallage blanc comme la neige, et que les rayons du soleil, renvoyés par les parois, augmentent l'éclat du jour¹. Après les rois, leurs conseillers, dont on s'ingénie à gagner la faveur, en décrivant les beautés de leur demeure, en leur dédiant des épithalames².

Les auteurs de ces éloges s'appellent Luxorius, Octavianus, Coronatus, Flavius Felix, Florentinus, Calbulus, Petrus, Caton³; leurs noms, à défaut des raisons que j'ai déjà fait valoir, prouveraient leur origine romaine. Certaines mentions, conservées dans les manuscrits, nous indiquent, en outre, à quelle classe de la société ils appartenaient presque tous⁴. Calbulus se qualifie simplement de *grammaticus*; mais Luxorius est dénommé *vir clarissimus et spectabilis*; Coronatus et Flavius Felix, *virī clarissimi*; Octavianus, *vir illustris*, est fils d'un *vir magnificus*. La plupart se rattachaient donc à l'ancienne aristocratie locale et conservaient les titres portés par leurs aïeux⁵. Du patrimoine de leur famille, c'est tout ce qu'ils avaient sauvé; par suite des spoliations brutales de Genséric, lorsqu'il se fut emparé de Carthage, ils se trouvaient réduits à une condition bien précaire. Luxorius parle de sa pauvre demeure⁶, Flavius Felix adresse une supplique à un fonctionnaire influent (*vir illustris et primiscriniarius Victo-*

¹ Riese, 203, 210-215, 376 sq., 387 = Baehrens, 382, 389-394, 530 sq., 541.

² Riese, 18, 216, 254, 304 = Baehrens, 208, 393, 421, 458.

³ Il en est d'autres encore dont nous ne possédons rien, mais dont nous pouvons soupçonner l'activité intellectuelle, comme ce Faustus, grammairien hors de pair — « tantus grammaticae magister artis » — (Riese, 287, v. 4 = Baehrens, 441), à qui Luxorius dédiait un recueil de ses œuvres de jeunesse, ou ce Felicianus que son disciple Dracontius louait d'avoir restauré à Carthage le culte des lettres — « qui fugatas Africanæ reddis urbi litteras » — (Praefatio, v. 13).

⁴ De Rossi, *Inscr. U. R.*, II, 1, p. 241, n. 5.

⁵ Riese, p. xxvi; Baehrens, p. 30.

⁶ Nostri defugiens pauperiem laris...

(Riese, 289, v. 4 = Baehrens, 443).

rianus), pour obtenir de lui un bénéfice ecclésiastique¹. Tous cependant ne tendent pas la main, il en est au contraire qui occupent une situation enviable à la cour; Petrus tient l'emploi de « référendaire ».

Égaux dans la médiocrité, ces poètes ne diffèrent guère, autant que nous pouvons nous fier au nombre des morceaux conservés, que par leur fécondité plus ou moins grande. De la majorité d'entre eux, l'*Anthologie* ne contient que deux ou trois pièces qui ne suffisent pas à fonder une réputation. Seul Luxorius occupe une place prépondérante. Dès sa jeunesse, il avait commencé à versifier²; c'était un talent précoce. Est-ce à lui, comme plusieurs l'ont cru³, que nous devons ce recueil où il se serait taillé la part du lion? Est-ce à cause de sa notoriété que le compilateur supposé, Octavianus, l'a traité si libéralement⁴? Ce problème, presque insoluble avec les documents dont nous disposons, n'a ici qu'un intérêt secondaire. L'important est de voir de quelle façon un des principaux écrivains de l'époque entendait la poésie, sur quels thèmes il s'exerçait de préférence. On a déjà pu s'en rendre compte par les exemples donnés plus haut, car beaucoup sont extraits de Luxorius; il y a bien d'autres choses à relever dans son œuvre.

Virgile était très apprécié en Afrique⁵. Loin de se borner à lire l'*Enéide*, les *Géorgiques*, les *Bucoliques*, on les copiait, ou plutôt on en transposait les vers de manière qu'ils pussent présenter un sens nouveau et s'adapter aux sujets les plus variés. On appelait ces arrangements des « centons ». C'est par ce procédé que Luxorius forgea un épithalame en l'honneur de Fridus, haut dignitaire vandale⁶. Plus personnelle, mais

¹ Tu mihi numen eris, Phoebéo munere plenus
qui potes infirmos morte levare manu;
quaeque meos domus est proavos miserata patremque
haec eadem natis praemia nota ferat...
Adnue poscenti, misero sustolle ruinas;
clericus ut fiam, dum velis ipse, potes.

(Riese, 254, v. 13-16, 39-40 = Baehrens, 421; voir aussi Riese, 216, v. 8 = Baehrens, 395):

utque soles, largus carmina nostra fove.

² Riese, 287, v. 5; 288, v. 5; 289, v. 5-6 = Baehrens, 441, 442, 443.

³ Riese, p. xxv; Teuffel, p. 1226, § 476, 3; Ebert, p. 459.

⁴ Baehrens, p. 3, 30, 32 sq.; voir ci-dessus, p. 693 sq.

⁵ Voir ci-dessus, p. 693.

⁶ Riese, 18 = Baehrens, 208.

beaucoup plus prosaïque et, à coup sûr, plus indigente dans son inspiration est la série des distiques, serpentins que Baehrens lui attribue avec vraisemblance. Au commencement et à la fin se répètent les mêmes mots, souvent au détriment de la pensée¹. Dans l'épithaphe qui termine ce petit livre, le poète s'en déclare très fier et prononce lui aussi son « *exegi monumentum* » :

Nil mihi mors faciet, pro me monumenta relinquo;
tu modo vive, liber : nil mihi mors faciet².

Il en avait bien un peu le droit, après s'être entendu proclamer, par un de ses amis, supérieur aux anciens³.

Heureusement nous possédons de lui des morceaux d'une meilleure venue, par exemple l'épithaphe de Damira, fille d'Oagès⁴. On y sent une émotion sincère, et même une idée chrétienne s'y fait jour lorsqu'il nous montre « l'âme innocente de cette enfant habitant désormais avec la multitude des justes les célestes palais⁵ ». A vrai dire, ce ton ne lui est pas habituel; d'ordinaire Luxorius se renferme dans la satire ou l'éloge, ou bien — et c'est le cas des vers serpentins — il se confine dans la mythologie et chante la puissance des dieux, les exploits des héros. Les œuvres d'art, qui n'avaient pas toutes disparu, l'inspirent aussi : il consacre un distique à une statuette de Cupidon, à un Neptune d'où s'échappe le jet d'une fontaine⁶ ; il décrit une chimère d'airain⁷, une Vénus de marbre sur la tête de laquelle ont éclôs des violettes⁸ ; il explique des fresques représentant une chasse au sanglier, le meurtre de

¹ En voici un exemple caractéristique :

De Turno et Pallante.

Turnus honore ruit fusi Pallantis in hostem;
Pallantis fusi Turnus honore ruit.

(Riese, 46 = Baehrens, 234.)

² Riese, 80 = Baehrens, 268.

³ Priscos, Luxori, certum est te vincere vates.

(Riese, 87 = Baehrens, 226.)

⁴ Riese, 345 = Baehrens, 499.

⁵ V. 13-14 :

Hujus puram animam stellantis regia caeli
possidet et justis inter videt esse catervis.

⁶ Riese, 347 sq = Baehrens, 501 sq.

⁷ Riese, 355 = Baehrens, 509.

⁸ Riese, 356, cf. 367, 371 = Baehrens, 510, cf. 521, 525.

Remus par Romulus, Diogène folâtrant avec Laïs et bafoué par Cupidon¹. Les rythmes dont il se sert n'offrent pas moins de diversité que les sujets, hexamètres, distiques, vers iam-biques, trochaïques, saphiques, asclépiades, glyconiques, phalécienus..., il use avec dextérité de toutes les ressources que la métrique met à sa disposition. Qu'il en viole plus d'une fois les lois², nous ne songerons pas à nous en étonner. Du moins, les difficultés ne l'arrêtent guère, et sa virtuosité est remarquable lorsqu'il traite au pied levé toutes les matières et introduit, comme en se jouant, dans son latin, les noms barbares de Fridamal, Blumarit, Jectofian ou Vatanans³. Mais la virtuosité n'est pas la poésie; pour y atteindre, il faut une langue harmonieuse et riche au service de grandes pensées, deux conditions que ne remplissait nullement Luxorius. Il a donné une exacte définition de ses écrits, lorsqu'il les traite, dans sa préface au lecteur, de « bagatelles », de « propos légers⁴ ».

Ces mots s'appliquent avec non moins de justesse aux autres membres de cette espèce de Pléiade dont il paraît être le centre. Chez eux, mêmes idées que chez lui : éloge des rois et de leurs ouvrages par Felix, Florentinus et Caton⁵, description licencieuse d'une statue de Vénus par Octavianus⁶; mêmes procédés de composition, centon virgilien par Coronatus⁷; même virtuosité, Felix n'a pas moins de cinq pièces sur les thermes d'Alianas⁸. Plus que lui, peut-être, ils confondent le développement verbeux avec l'inspiration; dans un panégyrique de Thrasamund Florentinus répète « Carthago » quinze fois en huit vers, qui commencent tous par ce mot⁹. Leurs tours de force sont plus complets encore que les siens, comme dans ce morceau

¹ Riese, 304, 325, 374 = Baehrens, 458, 479, 528.

² Cf. Riese, p. XLII; Baehrens, p. 53.

³ Riese, 304 sq., 326, 328, 333 = Baehrens, 458 sq., 480, 482, 487.

⁴ Nostri libelli cur retexis paginam
nugis refertam frivolisque sensibus?

(Riese, 288, v. 4-5 = Baehrens, 442.)

Versus ex variis jocis deductos.

(Riese, 287, v. 6 = Baehrens, 441.)

⁵ Voir ci-dessus, p. 752, n. 1.

⁶ Riese, 20 = Baehrens, 210. C'est aussi à lui sans doute qu'il faut attribuer l'étrange préface (Riese, 19 = Baehrens, 209, cf. p. 28-30) de la seconde partie, d'une intelligence si pénible. Un anonyme a même glissé dans le recueil des vers écrits dans une langue inconnue (Riese, 204, v. 10-12 = Baehrens, 383).

⁷ Riese, 223 = Baehrens, 190.

⁸ Riese, 210-214 = Baehrens, 389-393.

⁹ Riese, 376, v. 29-36 = Baehrens, 530.

de Felix où tous les vers ont trente-sept lettres, les premières formant le nom *Thrasamundus* (acrostiche), les onzièmes les mots *cuncta innovat* (mésostiche), les dernières *vota serenans* (télestiche)¹.

Voilà plus de preuves qu'il n'en est besoin pour faire toucher du doigt tout ce qu'une semblable poésie a de factice et de convenu. Outre ce caractère distinctif, elle en offre encore un autre, non moins évident et général; la source d'où elle découle est païenne, et la crudité des expressions répond au libertinage des peintures. Ça et là flotte un souvenir chrétien. J'ai mentionné à ce propos un passage de Luxorius; Calbulus a des inscriptions métriques pour un baptistère et sur la croix²; Petrus, pour l'église de la Théotokos au palais royal³. Mais, d'ordinaire, les poètes de ce temps pensent et s'expriment en païens.

Dracontius.

Ainsi fit encore, pendant une partie de sa vie, un de leurs contemporains⁴ qui les dépassa tous et qui mérite, en raison de son talent, une mention particulière; je veux parler de Dracontius⁵. Le titre de *Romulea*, que semblent avoir porté ses poésies de jeunesse⁶, n'en donnerait pas une notion exacte, si on l'entendait au sens étroit du mot. Aucune n'est consacrée à l'histoire de Rome. Après de petites pièces dans le goût de l'*Anthologie*, sur les mois, sur l'origine des roses⁷, Dracontius se hausse à de plus grands sujets: il raconte la fin d'Hylas, l'enlèvement d'Hélène et les fureurs de Médée; il se fait l'écho des plaintes d'Hercule, « lorsqu'il voyait les têtes de l'hydre

¹ Riese, 214 = Baehrens, 393.

² Riese, 378 sq. = Baehrens, 332 sq.

³ Riese, 380 = Baehrens, 334. De Rossi (*Inscr. christ. U. R.*, II, 4, p. 239) croit qu'une partie des épigrammes du recueil étaient gravées sur des monuments élevés par les rois Vandales.

⁴ Il est un peu plus âgé sans doute que la plupart des auteurs de l'*Anthologie*, qui vivaient sous Thrasamund; pourtant il semble avoir, lui aussi, connu ce roi; cf. Teuffel, p. 1221, 3.

⁵ Il n'existe pas, à ma connaissance, d'édition complète de Dracontius; mais on l'a tout entier en réunissant les œuvres publiées par Migne, P. L., LX, col. 679-932 (*Laudes Dei. Satisfactio*), F. de Duhn, Bibl. Teubner (*Romulea, Satisfactio*) et Baehrens, *Poet. lat. min.*, V, p. 128-261 (*Carmina profana, Orestis tragoedia*). Je ne m'occuperai pas ici de l'*Orestis*, parce que, malgré les très plausibles raisons qui la font mettre au compte de Dracontius (de Duhn, p. viii; Teuffel, p. 1224, 7), on n'a pas encore la preuve formelle qu'il en soit l'auteur.

⁶ Voir Teuffel, p. 1222, 5; W. Meyer, *Sitzungsber. der Akad. der Wissensch. zu Berlin*, 1890, I, p. 267.

⁷ Baehrens, p. 214-217.

renaitre à mesure qu'il les coupait »; il représente Achille hésitant à rendre le corps d'Hector. En interprétant *Romulea*, par « contes mythologiques », nous lui donnerons donc, je crois, sa véritable signification. Rome n'avait-elle pas importé en Afrique toutes les vieilles légendes? Si la plupart d'entre elles remontaient jusqu'à la Grèce, directement elles constituaient pour les Carthaginois un héritage reçu d'Italie. Elles se répandaient par les écoles, qui s'étaient maintenues ou rétablies à travers tous les bouleversements politiques et qui perpétuaient, par leur enseignement presque immuable, la tradition païenne en même temps que la tradition littéraire. Dracontius nous apprend qu'il eut pour maître un savant homme, le grammairien Felicianus, dont la parole attirait un auditoire compact de Romains et de Vandales¹. Peut-être avait-il été initié par lui au latin²; il avait au moins expliqué, sous sa direction, les auteurs classiques et s'était imprégné de leurs ouvrages au point de s'en inspirer librement³. Il n'est pas rare de trouver dans ses vers des réminiscences de Virgile, d'Ovide, de Stace, de Lucain, de Juvénal⁴. C'est d'eux encore qu'il extrait la substance de ses productions de début; ces fables qui depuis des siècles défrayaient l'imagination des hommes et auxquelles il sut donner un tour assez neuf. Il leur a surtout emprunté leur esprit qui perce même dans ceux de ses premiers écrits dont l'inspiration, sans être chrétienne encore, ne relève pas essentiellement du paganisme. Un mot, une allusion, une com-

¹ De Duhn, I, v. 12-14 :

Sancte pater o magister, taliter canendus es,
qui fugatas Africanae reddis urbi litteras,
Barbaris qui Romulidas jungis auditorio.

cf. *id.*, III.

² De Duhn, III, v. 16 sq.; cf. W. Meyer, *loc. cit.*, p. 267.

³ Teuffel, p. 1223, 6; L. Friedlaender, éd. de Juvénal, I, p. 83; Sat., I, v. 28 sq., 85; III, v. 213; VI, v. 284 sq.; VII, v. 88; VIII, v. 213 sq.; X, v. 356; XII, v. 57.

⁴ Sans compter des écrits plus récents, par exemple les vers damasiens (Weymann, *Rev. d'hist. et de littér. religieuses*, I, 1896, p. 59-73; M. Ihm, *Rhein. Museum*, LIII, 1898, p. 165 sq.). A son tour, Dracontius fut lu et mis à profit par Fulgentius Planciades (Helm, *Rhein. Mus.*, LIV, 1899, p. 117-119, 125 sq.), Corippus (Rossberg, *Archiv fuer lat. Lexik.*, IV, p. 44), Ennodius, Fortunat et beaucoup d'autres (Manitius, *Sitzungsber. der Akad. der Wissensch. zu Wien*, CXVII, 1888, Abhandl., XII, p. 15-17, 22-24; CXXI, 1890, Abhandl., VII, p. 10); on fit des centons avec ses vers, comme Luxorius en avait composé avec ceux de Virgile (W. Meyer, *loc. cit.*, p. 257-296).

paraison¹, nous avertissent soudain que Dracontius puise sans relâche à la même source que Luxorius et ses émules.

Pourtant, dès l'origine, il est aisé de relever des différences profondes entre leurs ouvrages et les siens. Il sait d'abord toujours, même en des matières assez délicates², se garder du cynisme des expressions et de l'immoralité des peintures qui les caractérisent. Eux se complaisent dans des sujets terre à terre, qu'on achève en quelques mots, où la verve poétique ne saurait se donner carrière; lui les choisit amples et dramatiques, et, comme il a du souffle, il peut les suivre aisément jusqu'au terme. Sans être très habile, ni ordonné dans ses développements, il arrive à tirer d'une situation ce qu'elle contient. En un mot, il tente des épopées en raccourci (*epillia*), comme celles qui charmaient les Alexandrins. Peut-être faut-il voir, dans ce genre spécial qu'il affectionnait, autant que dans la disgrâce encourue par lui, la cause qui le fit exclure de l'*Anthologie*.

Un des moyens dont il use le plus volontiers pour élargir un thème donné, c'est l'amplification oratoire, soit qu'il parle en son propre nom, soit qu'il mette des discours dans la bouche de ses personnages. Nous saisirons mieux, pense-t-il, l'énormité du crime de Paris enlevant Hélène, s'il commence par nous rappeler le rôle important de la mère dans la famille; puis, après une invocation à Homère et à Virgile dont il recueille les miettes, « comme le renard se repait de ce que les lions ont dédaigné », il envisage, en une longue tirade, toutes les conséquences de la faute qui va être commise³. Dans le récit des aventures de Médée, nous entendons tour à tour les harangues de Junon, de la nourrice, de Diane, et les multiples discours de Médée, sans compter les propos fréquemment échangés entre les autres personnages. Qu'est-ce à dire, sinon que Dracontius a un tempérament de rhéteur et qu'il incline par éducation, sans doute aussi par goût, vers la déclamation. Il y tombe même tout à fait à diverses reprises, et plusieurs

¹ A titre d'exemples, je citerai : I, v. 1-11 (comparaison du grammairien Felicianus et d'Orphée); VI, v. 80-122 (longue intervention de Vénus dans l'épithalame des deux fils de Victor); VII, nombreux souvenirs mythologiques épars.

² Excepté peut-être dans l'épithalame des deux fils de Victor (VI); encore ses descriptions un peu libres n'ont-elles rien de commun avec les crudités de Luxorius.

³ VIII 3-10, 11-30, 39-77.

de ses poésies ne sont autre chose, on en a déjà fait la remarque¹, que des controverses analogues à celles de Sénèque et de Quintilien. Un puissant personnage a sa statue sur une place de la ville, elle sert de lieu d'asile légal; un pauvre, son ennemi, se réfugie au pied de la statue pour éviter la colère du riche et démontre qu'on n'a pas le droit de l'en arracher². Ailleurs, Achille se demande s'il cèdera le cadavre d'Hector³. Cette *controversia*, cette *deliberativa*, auxquelles il y a lieu de joindre les plaintes d'Hercule, s'inspirent directement des leçons de l'école; elles en reproduisent les défauts. La première eut l'honneur d'être débitée en public, dans les thermes de Gargilius, en présence du proconsul; nouvelle analogie avec les mœurs littéraires du 1^{er} siècle de l'Empire. Ce simple fait prouve que, sous les Vandales, les habitants de Carthage goûtaient l'éloquence, comme au temps des brillantes conférences d'Apulée.

Bien que les témoignages exprès fassent défaut, on peut supposer, dès lors, que les autres poètes se faisaient applaudir, eux aussi, dans les cercles lettrés. Luxorius déclare à son maître, le grammairien Faustus, qu'il cultive le genre où se plaisent le mieux ses concitoyens⁴; ce demi-aveu donne à penser qu'il ne négligeait rien pour s'assurer une publicité aussi large que possible. Quoi qu'il en soit, ce ne serait là, entre Dracontius et ses contemporains, qu'une ressemblance tout extérieure qui tiendrait à l'époque plus qu'au talent des auteurs. Elle ne saurait nous faire perdre de vue les différences que j'ai notées plus haut. Il serait aisé d'en relever d'autres encore. Ainsi, tandis que l'*Anthologie* est pleine de vers de toute sorte qui témoignent de l'ingénieuse facilité des écrivains, Dracontius, à l'exception de deux morceaux⁵, ne se sert que de l'hexamètre. L'emploi presque exclusif du vers héroïque met plus de sérieux et de tenue dans son œuvre; elle se rapproche davan-

¹ Boissier, *Afrig.*, p. 262.

² *Controversia de statua viri fortis* (V).

³ *Deliberativa Achillis an corpus Hectoris vendat* (IX).

⁴

Nostri temporis ut amavit aetas.

(Riese, 287, v. 9 = Baehrens, 441.)

⁵ *Praefatio Dracontii discipuli ad grammaticum Felicianum* (I), vers trochaïques; *Satisfactio*, distiques.

tage de la haute poésie à laquelle elle a su emprunter çà et là quelques-unes de ses qualités.

Mais les facultés vraiment supérieures de Dracontius, par suite l'écart qui existe entre lui et ses rivaux, se manifestent surtout dans la *Satisfactio ad Gunthamundum* et les *Laudes Dei*¹. Voici à quel propos ces deux ouvrages ont vu le jour. La famille de Dracontius tenait un certain rang à Carthage, il est qualifié lui-même de *vir clarissimus*². Sans doute, il eût à son tour brillé dans quelque charge considérable, en se résignant, comme tant d'autres, à subir le joug des barbares: la tranquillité et les honneurs étaient à ce prix. Le ton des *Romulea* laisse supposer qu'il accepta d'abord le fait accompli. Par suite de quelles circonstances se décida-t-il à changer d'attitude? Une seule chose est sûre, c'est qu'il se détacha bientôt de ses maîtres, et qu'il poussa la hardiesse jusqu'à chanter « un prince inconnu de lui et dont il n'était pas le sujet³ ». On s'accorde à voir dans cet étranger l'empereur de Constantinople⁴. En louant le monarque byzantin, qui n'avait pas perdu l'espoir de reconquérir l'Afrique et vers qui se tournaient les vœux et l'espoir de tous les Africains insoumis, Dracontius se révoltait contre les Vandales. Le châtement ne se fit pas attendre. Dénoncé par quelque courtisan, il fut dépouillé de ses dignités, de ses biens, bâtonné, emprisonné comme un malfaiteur⁵; les siens eurent aussi à souffrir les plus dures privations⁶. On se détourna de lui, on l'oublia, pour ne pas paraître tremper dans sa faute⁷.

Lui, cependant, n'oublie pas ses amis et ses protecteurs: c'est dans sa prison qu'il compose, douloureux contraste, un épithalame pour de jeunes époux⁸. Mais surtout il fait amende honorable au roi (*Satisfactio*) et s'efforce de l'attendrir, lui représentant que, si la faute fut grave, le repentir est complet. Dieu ne veut pas la mort de ceux qui l'ont offensé: à son exemple, Gunthamund pardonnera au coupable, assez puni par

¹ Ils ont été remaniés et abrégés au viii^e siècle par saint Eugène de Tolède (P. L., LXXXVII, col. 369-385). La *Satisfactio* précéda les *Laudes Dei* (cf. Ebert, p. 411, n. 2).

² V. subscriptio.

³ *Satisfactio*, v. 19-28, 53 sq., 93 sq., 105 sq.

⁴ Ebert. I. p. 410; Teuffel, § 475, 3; Boissier, *Afriq.*, p. 263.

⁵ VII, v. 25, 106, 119-129, 134; *Satisfactio*, v. 312.

⁶ *Satisfactio*, v. 283 sq.

⁷ VII, v. 113-120.

⁸ *Epithalamium Joannis et Vitulæ* (VII).

les tourments qu'il a déjà endurés. Un tel acte de clémence grandira son auteur et lui procurera une gloire qu'il ne devra qu'à lui-même. Le poète le chantera et s'efforcera ainsi de payer sa dette de reconnaissance. Ces plaintes, accompagnées de flatteries parfois excessives, ne touchèrent pas le roi; il voulait faire un exemple¹, Dracontius demeura dans son cachot. N'espérant plus rien du monde et n'ayant désormais de recours qu'en Dieu, il se mit à le célébrer avec amour dans un poème étendu (*Laudes Dei*)².

Ces deux mille vers et plus³, divisés en trois livres, ne sont pas aussi impersonnels qu'on pourrait d'abord le croire. Le récit de la création remplit la première partie⁴; mais Dieu y apparaît aussi, pitoyable au pêcheur et ressuscitant, au dernier jour, les corps détruits de tous les hommes; il n'abandonnera donc pas le malheureux opprimé qui avoue ses fautes et les pleure. Au second chant, nous voyons tout le trouble que la malice des hommes introduit dans le monde; pourtant la miséricorde divine est plus forte; elle s'est manifestée en mainte circonstance et surtout par la Passion du Sauveur. Enfin, après des considérations assez peu ordonnées sur la nécessité d'obéir à Dieu et le mérite de la vertu, Dracontius termine en renouvelant sa confession devant le Seigneur, avec d'humbles instances pour être délivré du cachot où il gémit. Il y a donc plus que des allusions discrètes dans les *Laudes Dei*; le prisonnier y insiste sur les idées glissées déjà dans l'Épithalame de Jean et de Vitula, développées dans l'élégie à Gunthamund (*Satisfactio*). Bien inspiré par un sujet heureusement choisi et fécond, il les revêt, cette fois-ci, d'un style plus brillant dont j'aimerais à donner des exemples, s'il s'agissait en ce moment d'apprécier un travail d'art et de le faire ressortir en le comparant à la barbarie environnante⁵. Mais je me suis surtout proposé, en passant en revue les écri-

¹ Il semble avoir réussi (cf. Helm., *loc. cit.*, p. 125 sq.).

² Ou *Libri de laudibus Dei*. C'est l'ouvrage qu'on appelle d'ordinaire *De Deo* (cf. W. Meyer, *loc. cit.*, p. 270 sq.; Teuffel, p. 1221, 2).

³ Exactement 2244, dont 734 pour le premier livre, 808 pour le second, 682 pour le troisième.

⁴ La seule que le moyen âge ait connue sous le titre d'*Hexameron*; dès le vi^e siècle, on désigne ainsi le poème de Dracontius (Isidore, *De viris illustr.*, 37, § 48; voir ci-dessus, p. 760, 1).

⁵ C'est le but que vise surtout M. Boissier dans les pages qu'il consacre à Dracontius (*Afrique*, p. 261-269). Ebert (I, p. 409, n. 1) néglige aussi les poèmes

vains carthaginois, de suivre le mouvement des idées dans leur ville. Envisageant les choses de ce point de vue particulier, il me fallait assurément, sans méconnaître la supériorité des poèmes chrétiens de Dracontius, accorder plus d'attention peut-être à ses *Romulea*. Plus encore que les poésies fugitives de l'*Anthologie*, ils caractérisent la renaissance païenne qui se produisit en Afrique, dans la seconde moitié de la domination vandale¹.

Corippus. Pour justifier son titre, ce dernier chapitre de l'histoire littéraire de Carthage devrait être clos après Dracontius. Je n'hésite pas cependant à mettre Corippus à la suite des poètes qui fleurirent sous les rois étrangers. Sans doute, lorsqu'il publia sa *Johannide* (549 ou 550)², les Byzantins avaient reconquis l'Afrique; toutefois il est légitime, en un certain sens, de considérer son œuvre comme le prolongement de celles que le gouvernement précédent avait vu éclore. Les maîtres du pays n'étaient plus les mêmes, le besoin de flatter survivait à ce changement de régime. Comme Luxorius, Felix et les autres, Corippus fut un panégyriste.

Modeste professeur³, il vivait obscur dans quelque municipe, se livrant au plaisir de versifier, quand des événements que nous ignorons, peut-être une révolte des indigènes, le contraignirent de quitter son pays. Il se réfugia dans la capitale où parut la *Johannide*⁴. Elle célèbre les exploits du *magister militum*, Jean Troglita, qui, envoyé par Justinien outre-mer, en 546, vint à bout des Berbères coalisés et rendit la sécurité au pays⁵. Deux années de lutte ne furent pas de trop pour obtenir ce résultat. C'est le fond du récit de Corippus. Seulement, afin de mettre en évidence toutes les difficultés de cette tâche, il multiplie les allusions aux événements antérieurs,

autres que la *Satisfactio* et les *Laudes Dei*, parce qu'ils « n'exercèrent aucune influence sur le moyen âge », où il se renferme.

¹ J'ai essayé d'expliquer cette renaissance dans un mémoire (*De la survivance des idées païennes dans la littérature latine de l'Afrique chrétienne*), présenté au « Congrès d'histoire des religions », qui s'est tenu à Paris, en septembre 1900.

² Partsch, p. XLIV.

³ « Africanus grammaticus », dit un manuscrit de Madrid; *ibid.*, p. XLIII.

⁴ *Johan.*, préf., v. 23 sq.

Quid[quid ego] ignarus quondam per rura locutus,
urbis per populos carmina mitto palam.

⁵ Voir ci-dessus, p. 127-130.

de telle sorte que l'ouvrage renferme, au moins en raccourci, l'histoire militaire de l'Afrique depuis l'écrasement des Vandales (533) jusqu'à la pacification de 548. L'auteur connaît bien les régions qu'il décrit, les faits qu'il raconte; il a parcouru les unes, assisté aux autres. Carthage, où s'organisait la guerre, où l'on ressentait plus vivement qu'ailleurs les tristesses de la défaite et les joies de la victoire, occupe le centre du tableau. Peut-être faut-il voir là un indice que le poème y a été composé tout entier. Soit qu'il déplore les ruines accumulées dans cette ville, au cours des récentes séditions¹; soit qu'il nous montre les bataillons sortant par les neuf portes de l'enceinte²; soit qu'il rappelle les bienfaits de l'empereur envers les magistrats carthaginois³, les entreprises de Stotzas contre la cité⁴, l'allégresse populaire au retour de l'armée victorieuse⁵, la témérité du sénat qui décide de lancer des troupes dans l'extrême sud en plein été⁶, le deuil public après la défaite de *Marta* et l'empressement à organiser les renforts⁷; soit enfin qu'il montre la tête du roi des Marmarides portée, au bout d'une pique, à travers les rues⁸, on sent que Corippus ne parle pas comme un étranger; il a partagé les sentiments qu'il prête aux habitants.

Rien ne démontre mieux que la préface quelle était son intention en écrivant la *Johannide*; il l'adresse en effet aux sénateurs (*proceres*) de la capitale. La paix règne, dit-il, grâce à la valeur de Jean, n'est-ce pas le moment de chanter ses belles actions pour les générations futures? Homère nous a transmis le nom d'Achille; Virgile, celui d'Enée. S'il n'a pas le génie de Virgile, son héros laisse Enée loin derrière lui. En cherchant à retracer de pareils exploits, le poète a senti sa verve s'échauffer; son sujet l'a soutenu et entraîné. Les vers que sa médiocrité ne lui aurait pas permis d'écrire, la joie de la victoire les lui a inspirés.

Quos doctrina negat, confert victoria versus,

¹ *Johan.*, I, v. 417-422.

² *Ibid.*, I, v. 426 sq.; cf. VI, v. 60, 170, 225 sq.; VIII, v. 503.

³ *Ibid.*, III, v. 280.

⁴ *Ibid.*, III, v. 308 sq.; voir ci-dessus, p. 419 sq.

⁵ *Ibid.*, VI, v. 58-103; voir ci-dessus, p. 128.

⁶ *Ibid.*, VI, v. 228-260; voir ci-dessus, p. 128 sq.

⁷ *Ibid.*, VII, v. 150-241.

⁸ *Ibid.*, VI, v. 184-187; voir ci-dessus, p. 129-130.

ajoute-t-il en pastichant Juvénal¹. Sa muse rustique a dû laisser échapper beaucoup de fautes, qu'on veuille bien les lui pardonner. Car il ne s'est proposé qu'un but, plaire à Carthage en lui racontant les triomphes de ses armes.

Une requête si humble ne pouvait manquer d'être accueillie. Ce n'est pas que tout fût excellent dans la suite. Des juges délicats y auraient critiqué l'abus des discours, dont quelques-uns sont interminables², l'emploi de la mythologie dans un sujet contemporain et chrétien³, des expressions précieuses et maniérées à foison⁴; ils auraient pensé que Froimuth, Carcasan, Ifisdaias, Vulmirzisacus, Putzintulus, Esputredas n'étaient guère plaisants à l'oreille, et qu'il manquait un peu d'harmonie à des vers tels que :

... Et accitus longis convenit ab oris
Astrices, Anacutatur, Celianus, Imaclas,
Zersilis artatis habuit quos horrida campis⁵,

ou :

. pariterque Melangus
signa regit, Gantal Guentanque, Alacanza, Iutungun
dirus et Autiliten velox fortisque Catubar⁶,

¹ *Ibid.*, préf., v. 33.

² Je pense surtout à l'exposé fait par le tribun Liberatus des événements d'Afrique depuis la chute du royaume vandale; il ne comprend pas moins de 634 vers (*ibid.*, III, v. 52-IV, v. 246) sur 4.671 que contient le poème dans son état présent. C'est le procédé de Virgile faisant raconter par Énée à Didon ses propres malheurs; mais il est ici assez inopportun. Le premier livre contient les instructions de Justinien à Jean Troglita (v. 132-154), une prière de Jean (v. 286-305), une harangue de Jean à ses troupes (v. 317-410), un discours d'un envoyé d'Antalas (v. 467-493), une exhortation de Jean à ses officiers (v. 522-578), sans compter quelques paroles détachées.

³ Corippus a une prédilection marquée pour les souvenirs qui se rattachent aux géants; est-ce un moyen de grandir son poème? Il compare même Jean Troglita à Jupiter renversant les Titans (*ibid.*, I, v. 451-459; cf. IV, v. 800-802; VI, v. 648-660). Ailleurs viennent le souvenir d'Hercule et de Cacus (III, v. 158), une énumération des monstres du Tartare (IV, v. 322-328); on rencontre même le nom de Minos à côté de celui de Jésus-Christ (IV, v. 588, 606).

⁴ Les chevaux ne sont jamais appelés que *cornipedes*; pour dire que des combattants meurent en répandant leur sang, Corippus écrit : *purpuream fundunt animam* (*ibid.*, IV, v. 958; VI, v. 637); pour désigner les larmes, il parle des *salsi fontes* (VII, v. 197); l'inspiration poétique devient *laureus furor* (préf., 20); ces exemples sont pris entre beaucoup d'autres.

⁵ *Johan.*, II, v. 74-76.

⁶ *Ibid.*, IV, v. 641-643.

ou encore :

... medium sternit mucrone Merasgun,
Suartifanque super celerem, Montana, Gamasdrum,
eripuit, mortemque miser suscepit Isaguas¹.

Mais beaucoup de ces noms étaient alors dans toutes les bouches ; on ne s'étonnait guère sans doute de les rencontrer dans un poème qui, d'ailleurs, se recommandait par une certaine verve créatrice, des descriptions abondantes et des comparaisons parfois heureuses². Aussi bien les Carthaginois du VI^e siècle ne devaient pas se montrer difficiles en fait de poésie ; au milieu du tumulte des armes, leur sens littéraire s'était émoussé. Et puis le bonheur rend indulgent, et la paix assurée à l'Afrique par la valeur de Jean Troglita faisait oublier toutes les fautes de goût et de prosodie. On dut accueillir avec faveur la *Johannide*. Du moins nous avons la preuve qu'elle plut en haut lieu, car l'auteur, mandé à Constantinople, y occupa un poste important³. Dès lors il cesse de nous appartenir. C'est à chanter Byzance et l'empereur Justin II que ce panégyriste de profession consacre la fin de sa vie⁴.

Corippus est le dernier de cette lignée d'écrivains qui donnent à Carthage sa gloire la plus durable, celle des lettres. Pendant les cent cinquante années qui s'écouleront encore jusqu'à sa ruine, au milieu des luttes contre les Berbères révoltés et les Arabes envahisseurs, les subtiles discussions théologiques vont absorber les esprits cultivés ; ils y consumeront ce qui leur reste de vigueur intellectuelle et ne produiront plus rien qui leur survive. Il est vrai que, dans les siècles précédents, cette terre fertile avait vu germer une assez belle moisson d'auteurs pour n'avoir rien à envier à aucune autre cité de l'Empire, Rome exceptée. Après la figure si originale d'Apulée, c'est aussitôt l'inspiration chrétienne qui commence avec Tertullien, non

¹ *Ibid.*, IV, v. 860-862 ; voir encore IV, v. 634, 906-910, 926-940, 960-992 ; VI, v. 521 sq. ; VII, v. 425-438 ; VIII, v. 370-427, 549, et passim.

² Ainsi, lorsque l'armée de Jean sort de Carthage, Corippus l'assimile à un essaim qui change de ruche (*ibid.*, I, v. 430-439). Je n'en dirais pas autant de toutes ses comparaisons ; par exemple, il rapproche un guerrier maure qui soupire du soufflet des forges de Vulcain (*ibid.*, III, v. 102-103 ; voir encore v. 143-151).

³ Partsch, p. XLIV sq.

⁴ *In laudem Justinii minoris* ; cf. Partsch, p. XLV sq.

moins étrange en son genre que le « Platonicien de Madaura ». Elle se perpétue pendant plus de quatre cents ans, représentée par des hommes de talents très divers, apologistes, panégyristes, docteurs, controversistes, que leur foi commune et le désir de la défendre et de la propager réunit en un groupe homogène. Par instants, à travers cette série ininterrompue se glisse un livre issu du paganisme, les églogues de Némésien, l'encyclopédie de Martianus Capella; puis, tout à fait au terme de cette longue histoire, comme si les dieux ne voulaient pas succomber sans une protestation suprême, les vieilles croyances s'étalent, par une sorte d'ironie et grâce à des conditions politiques toutes spéciales, dans les écrits de quelques hommes qui ne les partagent pas.

On suit donc dans cette littérature carthaginoise deux courants parallèles qui sourdent et disparaissent presque simultanément; l'un, continu, abondant, majestueux; l'autre, intermittent, parfois réduit à un mince filet. Le christianisme donne sans cesse naissance à de nouveaux ouvrages; les souvenirs païens, chaque jour amoindris, en suscitent à peine un petit nombre. Ces deux séries se distinguent du reste par une marque tout extérieure, mais significative. Tandis que la pensée païenne préfère la poésie et revendique Némésien, les auteurs de l'*Anthologie*, Dracontius, — il y a aussi des vers dans Martianus Capella et souvent Apulée s'exprime en vrai poète — les chrétiens, à part deux pièces de Dracontius et la *Johannide*, se servent presque exclusivement de la prose. C'est qu'eux ne parlent pas pour le vain plaisir de charmer les dilettantes, mais uniquement pour se défendre ou pour instruire. Leur œuvre est sérieuse, nécessaire; celle de leurs rivaux se réduit d'ordinaire à un simple passe-temps.

CONCLUSION

Au cours de ce livre, Carthage nous est apparue sous des aspects multiples. Son histoire, sa topographie, son organisation administrative, ont d'abord défilé sous nos yeux ; puis nous avons recherché ce qu'on sait de sa garnison et de sa marine ; enfin les caractères de son paganisme et de son christianisme, de ses productions artistiques et de sa littérature ont fixé notre attention. Essayons maintenant de réunir ces éléments divers dans une rapide synthèse et de nous faire une idée d'ensemble.

Placée dans une heureuse situation géographique, reliée à l'intérieur du pays par un réseau de belles routes, en vedette sur la mer, au point de jonction du nord et du midi, la colonie prend son essor dès que les empereurs lui ont donné les moyens de vivre. Alors rien ne l'arrête et, les circonstances politiques aidant, elle ne cesse, durant deux siècles, de s'accroître et de prospérer. Son port restauré se remplit de vaisseaux, tous ses quartiers voient surgir des monuments grandioses dont quelques-uns, dressés sur les collines, attirent de loin les regards des navigateurs. Aucune enceinte n'empêche son expansion. Plusieurs faubourgs, pleins de jardins et de vergers qui l'alimentent, la prolongent jusqu'à l'une et l'autre *sebkhas* ; au milieu de la verdure, des villas sont éparses où les riches habitants viennent, à la saison chaude, respirer un air pur et se reposer des fatigues du jour.

En ville cependant tout s'agite. L. Memmius Marcellus, *décursion*¹ et grand armateur, se dirige de bon matin vers ses bureaux, situés sur les quais du port ; il donne ses ordres et

¹ *Rev. arch.*, XX, 1892, p. 215 sq.

prend livraison des marchandises. Autour de lui, les matelots déchargent les produits des contrées orientales, tandis que d'autres équipes extraient des magasins les sacs de blé et les amphores d'huile destinés à la subsistance de Rome ; les voyageurs se préparent à monter à bord ; sur la jetée, des curieux assistent au va-et-vient des barques entre les grosses trirèmes et attendent l'entrée ou la sortie des navires. Marcellus a terminé ses affaires ; le long du rivage, il s'achemine vers le forum où une séance a lieu à la curie. En traversant la place, pour apprendre les nouvelles du jour, il se mêle à un groupe de citoyens oisifs conversant près de la statue dorée d'Apulée, et s'arrête ensuite quelques instants au tribunal du proconsul, qui rend la justice entouré de ses assesseurs. La réunion de l'*ordo* dure peu ; il en profite pour descendre les quelques marches qui mènent au *vicus argentariorum*, où il va négocier des valeurs avec son banquier, non sans jeter un coup d'œil sur les belles parures étalées à la devanture de l'orfèvre en renom. Les cris d'une foule en délire l'arrachent à sa contemplation artistique. Rapidement il se dirige du côté de l'*hieron* de Caelestis, d'où part le bruit. Au milieu des danses et des chants des prêtres, l'oracle vient d'annoncer qu'un jour l'Afrique aura ses Césars ; par d'exubérantes démonstrations de joie, le peuple témoigne sa reconnaissance à la grande déesse. Marcellus s'unit à ce concert de louanges et acclame, lui aussi, la protectrice de Carthage. Cet effort l'a fatigué, son bain le reposera ; les thermes d'Antonin sont les plus proches, il s'y dirige, et là, devisant encore avec les amis qu'il rencontre, il achève sa laborieuse matinée. Puis il retourne à sa demeure, située à une petite distance, auprès de citernes de l'est, pour prendre son repas et faire la sieste.

Lorsque les ardeurs du soleil sont un peu apaisées, l'armateur sort de nouveau, on annonce en effet des réjouissances à l'amphithéâtre. Longeant la vallée entre les hauteurs de l'Odéon et de Byrsa, il passe au-dessous des grandes citernes où se déverse l'aqueduc, arrive au lieu du spectacle et prend place aux premiers rangs sur un des sièges de marbre réservés aux décurions. L'assistance est nombreuse, on va exposer aux bêtes une troupe de chrétiens qui ont méprisé le « numen » impérial. Marcellus applaudit, avec tout le peuple massé sur les gradins, lorsque la panthère et le lion déchirent les malheureux livrés à leur fureur. Mais le jour commence à

décliner ; il se hâte de gravir la pente de Byrsa, car il a un renseignement à prendre à l'*officium* du proconsul ; c'est, du reste, une occasion de saluer Esculape, dieu tutélaire de la cité, et Jupiter très bon et très grand, adoré au Capitole. Enfin, quand le soleil, avant de disparaître, empourpre de ses rayons le lac de Tunis, il contemple une dernière fois l'admirable tableau qui se déroule sous ses yeux, et regagne son quartier des citernes, déjà tout envahi par l'ombre.

Telle était, vers la fin du I^{er} siècle, la journée d'un Carthaginois. J'ai pris pour type un personnage de la classe aisée, j'aurais pu choisir un citoyen de condition plus modeste ; les petites gens participaient à presque tous les actes de la vie publique, et il n'y a pas de différence essentielle entre leur existence au dehors et celle de notre riche armateur. Bien des événements y introduisaient de la variété, arrivée ou départ d'un proconsul, élection des magistrats municipaux, tenue de l'assemblée provinciale, jeux donnés à cette occasion, fêtes religieuses, représentations au théâtre, courses au cirque, conférence d'un orateur en renom ; plus tard, cérémonies chrétiennes, conciles, sermons ou discussions théologiques ; à l'époque byzantine, manœuvres de la garnison ou rentrée triomphale des troupes, chargées des dépouilles de l'ennemi. Les désœuvrés étaient sûrs d'avoir toujours un aliment à leur insatiable curiosité. D'ailleurs, au milieu de ces attractions successives, à travers toutes les vicissitudes de son histoire, cette ville reste semblable à elle-même ; sa population offre certains traits constants qu'on peut discerner sans trop de peine.

Auguste fonde définitivement la colonie, rétablit son port, instrument nécessaire de sa fortune, la dote de beaux édifices, que le malheur des temps antérieurs n'avait pas permis d'ériger, et entreprend la consolidation de Byrsa. Son initiative trouve des imitateurs, les Antonins, protecteurs des arts, Septime Sévère, Maximien. Il n'est pas jusqu'au vandale Thrasamund qui n'ait voulu s'associer à cette œuvre civilisatrice. Enfin Justinien, tout heureux d'avoir reconquis l'Afrique, y multiplie les constructions de tout genre et cherche à prouver que le nom de « justinienne », qu'il a décerné à Carthage, n'est pas un vain titre. A cette perpétuelle intervention du pouvoir (dont je ne rappelle que les manifestations indiscutables) ajoutons les efforts collectifs de la cité, l'initiative individuelle

des opulentes familles, et nous nous figurerons quelle dut être la magnificence de cette capitale depuis le commencement de l'Empire jusqu'à la conquête arabe. De fréquentes catastrophes, — incendie au milieu du II^e siècle, pillage de Capellien, sanglantes représailles de Maxence, destruction systématique des Vandales, dégâts commis par la soldatesque byzantine, assauts répétés des Maures, — ne parvinrent pas à ternir complètement son éclat ; après chaque désastre, on se remettait à l'ouvrage avec ardeur, et le mal était si bien réparé qu'on serait presque tenté de se réjouir de ces épreuves, puisqu'elle en sortait chaque fois à peine amoindrie. Assurément il y aurait quelque ridicule à soutenir que la Carthage d'Heraclius valait celle de Marc-Aurèle. La beauté de l'ensemble demeurait cependant, et, parmi les municipes africains, aucun sans doute ne pouvait exhiber tant de merveilles réunies.

C'est là un premier fait à retenir, mais il est accessoire, car les villes luxueuses ne manquèrent jamais en Afrique. Voici qui me semble plus important. Tout le pays était habité, dans une proportion variable suivant qu'on s'éloignait plus ou moins de la côte, par des indigènes ou Liby-phéniciens et des Italiens immigrés. Outre ce fonds primordial, Carthage accueillit volontiers les représentants de beaucoup d'autres contrées. Durant le Haut-Empire, on y voit surtout affluer les Grecs, fils de la Grèce propre, des îles ou de l'Égypte hellénisée, et les Juifs, dispersés après la prise de Jérusalem. A la suite de Bélisaire, c'est l'Orient qui l'inonde, d'abord avec ses armées lancées contre les Berbères et les Maures, puis avec ses exodes de chrétiens et de moines qui cherchent un refuge contre l'invasion musulmane. Combien d'autres étrangers s'insinuent entre ces trois groupes principaux. Je relève l'épithète d'une femme des Baléares¹ ; les auteurs parlent d'une religieuse arabe², d'un nègre d'Éthiopie attaché à la personne d'un fidèle³, mentions isolées, mais dont la diversité même est significative. N'oublions pas non plus les hérésiarques de toute catégorie qui, depuis les montanistes, ne cessèrent de colporter leurs doctrines outre-mer. De telle sorte que, durant toute son histoire, la seconde Carthage, abstraction faite de la population servile,

¹ C. I. L., VIII, 13333.

² *Liber de promiss. et praedict. Dei*, IV, 6, 9.

³ Fulg., *Epist.*, XI, 2.

est comme le rendez-vous des nations, et se distingue, même entre les cités maritimes d'Afrique, par un cosmopolitisme absolu.

Ces éléments, réunis au hasard de tous les points de l'univers, ne se pénètrent pas aussitôt. Quelques-uns offrent une résistance presque invincible, et, loin de se laisser entamer, s'imposent avec leurs mœurs, leurs opinions, leurs croyances. Procédés artistiques, culte des divinités alexandrines, superstitions populaires, voilà l'apport des Grecs; les Juifs introduisent le goût des Ecritures; les Orientaux, la dévotion à leurs saints locaux, la passion des subtilités théologiques; tous, leur langue et leur esprit. Et de cet amalgame hétérogène sort une civilisation mi-latine, mi-orientale, bigarrée, disparate, par cela même singulièrement attrayante. De toutes parts, les idées s'amassent, s'entremêlent, se heurtent, les discussions surgissent, politiques parfois, surtout littéraires et religieuses. C'est un creuset où s'élabore la pensée africaine; quelques hommes de génie y puisent la matière sans cesse en ébullition et la répandent sur le monde.

Par suite de cette infiltration, on plutôt de cette invasion incessante, Carthage risquait de voir effacé bien vite et pour toujours son caractère romain. Heureusement Rome, ainsi battue en brèche, réparait continuellement ses pertes. Chaque année, un nouveau contingent de fonctionnaires, envoyé de la métropole, la représentait dans la province et contribuait à y vivifier son action. Du reste, le service de l'annone maintenait l'Afrique en contact avec l'Italie; les marins de la flotte frumentaire, les armateurs qui faisaient le commerce avec Ostie et les autres ports italiens, servaient encore de trait d'union perpétuel. Ajoutons-y le détachement envoyé de Lambèse par la III^e légion Auguste, la cohorte urbaine mise à la disposition du procureur, les étudiants et les professeurs qui allaient s'initier en Europe aux lettres latines et ceux qui les faisaient connaître dans les chaires de leur pays. Toutes ces forces s'opposaient comme une digue puissante au flot qui menaçait de tout submerger; elles maintinrent jusqu'à la conquête vandale l'empreinte romaine que la cité avait reçue dès le premier jour de sa restauration.

Venue de Rome ou d'ailleurs, cette civilisation carthaginoise est, pour la plus grande part, empruntée. Les monuments sont calqués sur ceux de la Grèce et de l'Italie; la statuaire

s'inspire des modèles helléniques, lorsqu'elle ne les copie pas ; les dieux sont d'origine exotique, du moins leur nom, leur visage, n'ont plus rien d'africain. N'y a-t-il donc aucune originalité dans cette colonie ? C'en serait une déjà que le mélange de sa population. Qu'elle en soit ou non une conséquence directe, j'y rattache son allure passionnée, souvent excessive, parfois incohérente. Dans son besoin d'agir et de se dépenser, ce peuple réussit aux entreprises commerciales, mais il se porte vite aux extrêmes et supporte impatiemment les entravés. Avec la fierté et la mobilité propres aux Africains, — « genus Numidarum infidum, ingenio mobilè, novarum rerum avidum », disait Salluste ¹, — ce désir d'indépendance explique assez les révoltes contre le pouvoir impérial, les tentatives pour conquérir l'autonomie et aussi leurs échecs lamentables. Les écrivains surtout ont soif de liberté, la fougue d'Apulée et de Tertullien semble se jouer des règles ; si leurs successeurs, d'un génie moins impétueux, se rapprochent davantage de la loi commune, l'abondance de leur langue touche à la profusion, à chaque page, leur personnalité s'affirme dans un style qu'ils créent. Leur rayonnement fut tel qu'ils attiraient tout ce que l'Afrique comptait d'hommes avides de s'instruire. Grâce à eux, leur patrie ajouta à ses autres gloires celle des lettres et garda, même sous les Vandales, le magistère suprême des choses de l'esprit.

Capitale politique et intellectuelle, elle fut, en outre, une capitale religieuse. Ce mot paraît dénué de sens à l'époque païenne, à peine semble-t-il convenir à Rome. Rappelons-nous cependant que l'Assemblée provinciale se réunissait à Carthage, que le prêtre provincial y célébrait le culte de l'empereur au nom de toute la contrée et donnait des jeux en entrant en fonctions. Pour les chrétiens, cette prééminence est plus réelle. Leur évêque exerce sur les régions d'alentour une suprématie d'abord honorifique, ensuite juridiquement reconnue, toujours effective. Si l'on ne perd pas de vue non plus que cette église fut l'initiatrice de l'Afrique à la foi, et qu'elle était la plus considérable de toutes les communautés d'outre-mer, on ne sera pas surpris du rôle prépondérant qui lui échut dans le développement du catholicisme en ce pays.

A ces diverses causes de supériorité, faut-il joindre encore la

¹ *Jugurtha*, 46, 3.

richesse acquise surtout par le négoce? Nous avons entendu plus d'une fois ses auteurs parler de son luxe, les uns pour s'en réjouir, les autres pour le condamner. Sans renouveler cette querelle, avouons qu'en dehors des avantages de toute sorte qu'elle offrait aux esprits sérieux, Carthage était encore un séjour à souhait pour ceux qui tiennent à leurs aises et goûtent la vie facile. Aussi les Africains s'y rassemblent volontiers, ils y demeurent, ils y reviennent, et ses propres fils aiment à proclamer qu'ils en sont originaires¹. Une capitale attire toujours. Cette attraction, Carthage l'exerçait d'une manière d'autant plus irrésistible qu'elle n'était pas une capitale ordinaire. Par sa grandeur matérielle, intellectuelle et morale, qui lui aurait peut-être encore assuré de longs siècles de vie si l'Empire d'Orient ne l'avait pour ainsi dire abandonnée aux mains des Arabes, elle représentait vraiment Rome dans sa province, on, pour emprunter le langage plus énergique de Salvien, elle était en quelque sorte Rome transplantée en Afrique, « Carthaginem... in Africano orbe quasi Romam² ».

¹ Possidius, *Vita Aug.*, 24; C. I. L., V, 6200; VIII, 18461; *Bull. épigr.*, I, 1881, p. 218 sq.; *Rev. arch.*, XX, 1892, p. 215.

² *De gubern. Dei*, VII, 16, 67.

APPENDICE I

TEXTES ANCIENS RELATIFS A LA TOPOGRAPHIE

DE CARTHAGE ROMAINE

II^e SIÈCLE AVANT JÉSUS-CHRIST

Polybe :

I, 73, 4-5. « Ἡ γὰρ Καρχηδῶν αὐτὴ μὲν ἐν κόλπῳ κεῖται, προτεινούσα καὶ γερρονησίζουσα τῇ θέσει, τὸ μὲν τῇ θαλάττῃ, τὸ δὲ τι καὶ λίμνη περιεγομένη κατὰ τὸ πλεῖστον· ὁ δὲ συνάπτων ἰσθμὸς αὐτὴν τῇ Λιβύῃ τὸ πλάτος ὡς εἴκοσι καὶ πέντε σταδίων ἔστι. Τοῦτου δ' ἐπὶ μὲν τοῦ πρὸς τὸ πέλαγος νεύοντος μέρους οὐ μακρὰν ἢ τῶν Ἴτουκαίων κεῖται πόλις, ἐπὶ δὲ θατέρου παρὰ τὴν λίμνην ὁ Τύνης. »

XXXIX, 2, 17. « Ἐπεὶ δὲ παρελθὼν (ὁ Σικιπίων) εἰς τὸ τεῖχος τῶν Καρχηδονίων ἐκ τῆς ἄκρας ἀμυνομένων, τὴν διὰ μέσου θάλασσαν οὐ πᾶν βαθεῖαν οὔσαν τοῦ Πολυβίου συμβουλεύοντος αὐτῶν κατασπεῖραι τριβόλους σιδηροῦς ἢ σανίδας ἐμβάλλειν κεντρωτάς, ὅπως μὴ διαβαίνοντες οἱ πολέμιοι προσμάχωνται τοῖς γώμασιν, ἔφη γελοῖον εἶναι κατελιφότας τὰ τεῖχη καὶ τῆς πόλεως ἐντὸς ὄντας εἶτα πράττειν ὅπως οὐ μαχοῦνται τοῖς πολεμίοις. »

Lex agraria a. U. c. DCXLIII (C. I. L, I, 200, p. 75-106) :

LX (p. 83). « ... colono eive, quei in colonei nu]mero scriptus est, agrum quei in Africa est, dare oport[ui]t licuitve, amplius iug[er]a CC in [singulos homines data adsignata esse fuisseve judicato... » (Cf. p. 97.)

LXVI (*ibid.*). « Quoi colono eive, quei in colonei numero scriptus est, ager locus in ea centuria supsicivov[e de eo agro, quei ager in Africa est, datus adsignatus est... » (Cf. p. 97.)

LXXXI (p. 84). « ... extraque eum agrum locum, ubei oppodum Char[tago] fuit qu[ondam]... » (Cf. p. 100.)

LXXXIX (p. 85). « ... quae viae in eo] agro ante quam Cartago capta est fuerunt, eae omnes publicae sunt limitesque inter centurias... » (Cf. p. 97, 100.)

I^{er} SIÈCLE AVANT JÉSUS-CHRIST**Cicéron :**

De lege agraria, II, 32, 87. « Deleta est Carthago, quod cum hominum copiis, tum ipsa natura ac loco, succincta portibus, armata muris, excurrere ex Africa, imminere † ita fructuosissimis insulis populi Romani videbatur. »

Diodore :

III, 44, 8. « Καθόλου δ' ἐμπερέστατός ἐστι (λιμὴν Χαρμοῦσας) τῷ κατὰ τὴν

Καρχηδὼνα λιμῆνι, προσαγορευομένῳ δὲ Κώθωνι... » Cf. XXXII, 13.

XXXII, 24. « ... τῆς Καρχηδῶνος ἐμπρηθείσης καὶ τῆς φλογὸς ἄπασαν τὴν πόλιν καταπληκτικῶς λυμινουμένης... »

Tite Live :

Epitomae, LX. « ... legibus agrariis latis effecit (C. Gracchus), ut complures coloniae in Italia deducerentur, et una in solo dirutae Carthaginis; quo ipse triumvir creatus coloniam deduxit. »

I^{er} SIÈCLE APRÈS JÉSUS-CHRIST**Strabon :**

XVII, 3, 14 (C. 832). « Καὶ Καρχηδῶν δὲ ἐπὶ γεροννήσου τινὸς ἔδρυται, περιγραφούσης κύκλον τριακοσίων ἐξήκοντα σταδίων ἔχοντα τείχος, οὗ το ἐξήκοντα στάδιον μῆκος αὐτὸς ὁ αὐγὴν ἐπέχει, καθῆκον ἀπὸ θαλάττης ἐπὶ θάλατταν... τόπος εὐρυχωρῆς. Κατὰ μέσην δὲ τὴν πόλιν ἢ ἀκρόπολις ἦν ἐκάλουν Βύρσαν, ὄφρως ἰγανῶς ὄρθια, κύκλῳ περιουκουμένη, κατὰ δὲ τὴν κορυφὴν ἔχουσα Ἀσκληπιεῖον... Ὑπόκεινται δὲ τῇ ἀκροπόλει οἷ τε λιμένες καὶ ὁ Κώθων, νησίον περιφερὲς εὐρίπῳ περιεχόμενον, ἔχοντι νεωσσίκους ἐκατέρωθεν κύκλῳ. »

15 (C. 833). «... ὑπὸ Σικίπιωνος τοῦ Αἰμίλιανῶ... ἡ πόλις ἄρδην ἠφάνισθη. — ... καὶ τοῦ στόματος τοῦ Κώθωνος φρουρουμένου διώρυσαν (οἱ Καρχηδῶνιοι) ἄλλο στόμα, καὶ προῆλθεν αἰφνιδίως ὁ στόλος... Τοιαύτη δ' οὕσα Καρχηδῶν ἅμως ἐάλω καὶ κατεσκάφη. — Ἡρωμιμένης δ' οὖν ἐπὶ πολὺν χρόνον τῆς Καρχηδῶνος, καὶ σχεδόν τι τὸν αὐτὸν χρόνον ὄνπερ καὶ Κόρινθος, ἀνελήφθη πάλιν περὶ τοὺς αὐτοὺς πῶς χρόνους ὑπὸ Καί-

σαρος τοῦ θεοῦ πέμψαντος ἐποίκους Ῥωμαίων τοὺς προαιρουμένους καὶ τῶν στρατιωτῶν τινὰς, καὶ νῦν εἴ τις ἄλλη καλῶς οἰκεῖται τῶν ἐν Λιβύῃ πόλεων. »

16 (C. 834). « Ἐν αὐτῷ δὲ τῷ κόλπῳ ἐν ὧπερ καὶ ἡ Καρχηδῶν, Τόνις ἐστὶ πόλις καὶ θερμὰ καὶ λατομίαι τινές. »

Velleius Paterculus :

I, 12, 5. « Carthago diruta est... »

II, 19, 4. « ... inopemque vitam in tugurio ruinarum Carthaginensium toleravit (Marius)... »

Pomponius Mela :

I, 7, 34. « (Carthago) nunc populi Romani colonia, olim imperii eius pertinax aemula, iamquidem iterum opulenta, etiam nunc tamen priorum excidio rerum quam ope praesentium clarior. »

Pline :

H. N., V, 4, 24. « ... colonia Carthago magnae in vestigiis Carthaginis... »

II^o SIÈCLE

Tacite :

Historiae, IV, 49. « Centurio a Muciano missus ut portum Karthaginis attingit, magna voce laeta Pisoni omina tamquam principi continuare... Vulgus credulum ruere in forum... »

Florus :

I, 31, 13-14. « Compulsis in unam arcem hostibus portum quoque mari Romanus obstruxerat. Illi alterum sibi portum ab alia urbis parte foderunt... »

18. « ... per continuos decem et septem dies vix potuit incendium extingui quod domibus ac templis suis sponte hostes inmiserant. »

Justin :

XXXVIII, 6, 5. « ... Karthaginem deletam... »

Plutarque :

C. Marius, 40. « "Αγγελλε τοίνυν, ὅτι Γάτιον Μάριον ἐν τοῖς Καρχηδόνοσ ἐρείπιοις φυγάδα καθεζόμενον εἶδες... »

C. I. L., VIII, 12313. « [Ex] *permissu* [et *voluntate*] *optimi maximique principis imp. Caes. T. Aelii Hadria[ni Antonini A]ug. Pii* [?] *Britt. Ge]rmanici Dacici* [po]nt. *maximi cos. IIII t[ri]bunicia]e potesta[tis]...* I p. p. *procos. et M. Aelii [Aurelii Veri] Caes. ceterorum[que] liberorum [eius... aquam magno] usui futuram thermis... [cir]cuitum marm[oribus]... it, pra[?] etc[et] rea]... s et orn[amentis]...? ut a primis imperatorib[us] colonia co[n]dita, ita]... *beneficiis eius au[cta]... us Val[erianus]...? cur. reipubl. dedicavit.**

Fronton :

Epistolae ad Verum imperatorem, II (p. 125, éd. Naber). « ... iam Gracchus

locabat Asiam et Karthaginem viri-
tim dividebat... »

Appien :

De rebus punicis, 2. « ... Καρχηδόνα Ῥωμαῖοι κατέσκαψαν, Σικιπῖωνος τοῦ νεωτέρου σφῶν στρατηγούοντος, καὶ ἐπάρατον ἐγνώσαν. Αὐθις δ' ὤκισαν ἰδίοις ἀνδράσιν, ἀγχοτάτω μάλιστα τῆς προτέρας, ὡς εὐκαιρον ἐπὶ Διόῃ χωρίον. »

93. « Ἐν δὲ ἡ πόλις ἐν μυγῶ κόλπου μεγίστου, χειρρονησῶ τι μάλιστα προσεοικυῖα. Αὐγλὴν γὰρ αὐτὴν ἀπὸ τῆς ἡπείρου διεῖργεν, εὖρος ὢν πέντε καὶ εἴκοσι σταδίων· ἀπὸ δὲ τοῦ αὐγένοσ, ταινία στενὴ καὶ ἐπιμήκης, ἡμισταδίου μάλιστα τὸ πλάτος, ἐπὶ δύσματος ἐγύρει, μέση λιμνηστε καὶ τῆς θαλάσσης. »

96. « Οἱ δὲ λιμένες ἐς ἀλλήλους διεπλέοντο, καὶ ἔσπλους ἐκ πελάγους ἐς αὐτοὺς ἦν εἰς εὖρος ποδῶν ἑβδομήκοντα, ὃν ἀλύσειν ἀπέκλειον σιδηραῖς. Ὁ μὲν δὲ πρῶτος ἐμπόροις ἀνεῖτο, καὶ πείσματα ἦν ἐν αὐτῷ πυκνά καὶ ποικίλα· τοῦ δ' ἐντός ἐν μέσῳ νῆσοσ ἦν, καὶ κρηπίτι μεγάλαισ ἦτε νῆσοσ καὶ ὁ λιμὴν διείληπτο. Νεωρίωντε ἐγεμον αἱ κρηπίδες αἶθε, ἐς ναὺσ διακοσίας καὶ εἴκοσι πεπονημένων, καὶ ταμείων ἐπὶ τοῖσ νεωρίοισ, ἐς τριηρετικὰ σκεύη. Κίονεσ δ' ἐκάστου νεωσίκου προῦγον Ἴωνικοὶ δύο, ἐσ εἰκόνα στοᾶσ τῆν ὄψιν τοῦτε λιμένοσ καὶ τῆσ νήσου περιφέροντεσ. Ἐπὶ δὲ τῆσ νήσου σκηνὴ πεποίητο τῷ ναυάρχῳ, ὅθεν ἔδει καὶ τὸν σαλπικτῆν σημαινεν, καὶ τὸν κήρυκα προλέγειν, καὶ τὸν ναύαρχον ἐφορᾶν. Ἐκεῖτο δ' ἡ νῆσοσ κατὰ τὸν ἔσπλου, καὶ ἀνετάτατο ἰσχυρῶσ· ἵνα ὅτε ναύαρχοσ τὰ ἐκ πελάγους πάντα ἐφορᾶ, καὶ τοῖσ ἐπιπλέουσιν ἀφανῆσ ἢ τῶν ἔνδον ἢ ὄψισ ἢ ἀκριβῆσ. Οἱ μὴν οὐδὲ τοῖσ ἐσπλέουσιν ἐμπόροισ εὐθὺσ ἦν τὰ νεώρια σύνοπτα· τεῖχρσ τε γὰρ αὐτοῖσ διπλοῦν περιεκεῖτο, καὶ πύλαι, αἱ τοῖσ ἐμπόροσ ἀπὸ τοῦ πρώτου λιμένοσ ἐσ τὴν πόλιν ἐσέφερον, οὐ διερ-

χομένους τὰ νεώρια. Οὕτω μὲν εἶχεν ἡ πόλις ἡ Καρχηδονίων ἡ τότε. »

117. « Χωρὸν δ' ἔστιν εὐμέγεθες ἐν τῇ πόλει τὰ Μέγαρα, τῷ τείχει παρεξευγμένον... — τὸ γὰρ χωρὸν, τὰ Μέγαρα, ἐλαχανεύετο, καὶ φυτῶν ὠραίων ἔγεμεν, αἰμασιαίετε, καὶ θριγγοῖς βράτου καὶ ἄλλης ἀκάνθης, καὶ ὄχετοῖς βαθέσιν ὕδατος ποικίλοις τε καὶ σκολιοῖς, κατάπλεον ἦν... »

121. « Καὶ ὁ Σικιπῖον αἰσθανόμενος, ἐπενόει τὸν ἔσπλον αὐτοῖς τοῦ λιμένος, ἐς δ' ὄσιντε ἀφορῶντα, καὶ οὐ πᾶν πόρρω τῆς γῆς ὄντα, ἀποκλιῖσαι. Χῶμα οὖν ἐς τὴν θάλασσαν ἔχου μακρόν, ἀρχόμενος μὲν ἀπὸ τῆς ταινίας, ἡ μεταξὺ τῆς λίμνης οὖσα καὶ τῆς θαλάσσης, γλῶσσα ἐκαλεῖτο, ποτῶν δ' ἐς τὸ πέλαγος, καὶ εὐθύνων ἐπὶ τὸν ἔσπλον. Ἔχου δὲ λίθοις τε μεγάλοις καὶ πυκνοῖς, ἵνα μὴ ὑπὸ τοῦ κλύδωνος διασθῆρουντο. Καὶ πλάτος τοῦ χῶματος, τὸ μὲν ἄνω, τεσσάρων καὶ ἑξοσὶ ποδῶν· τὸ δ' ἐς τὸν βυθόν, καὶ τετραπλάσιον ἦν... Καὶ στόμα ἕτερον ἐπὶ θάτερα τοῦ λιμένος ὄρουσον ἐς μέσον τὸ πέλαγος (οἱ Καρχηδόνιοι), οἱ μὴδὲν γῶμα προελθεῖν ἐδύνατο ὑπὸ βάθου τε καὶ πνευμάτων ἀγριωτέρων. Διῶρουσον δ' ἄμα γυναῖξί τε καὶ παισίν... Μέχρι γὰρ δὴ πάντων ἐτοίμων γενομένων οἱ Καρχηδόνιοι τὸ στόμα ἀνέωσαν περὶ ἑα... »

127. « Ἀρχομένου δ' ἔαρος, ὁ μὲν Σικιπῖον ἐπεχειρεῖ τῆτε Βύρση, καὶ τῶν λιμένων τῷ καλουμένῳ Κώθωνι. Ὁ δὲ Ἀσδρούβας νυκτὸς ἐνεπίμπρη τὸ μέρος τοῦ Κώθωνος τὸ τετραγώνον... ἔλαθε Λαίλιος ἐπὶ θάτερα τοῦ Κώθωνος ἐς τὸ περιφερὲς αὐτοῦ μέρος ἀνελθών... Ληφθέντος δὲ τοῦ περὶ τὸν Κώθωνα τείχους, τὴν ἀγορὰν ἐγγὺς οὖσαν ὁ Σικιπῖον κατέλαβεν... οἱ (Ῥωμαῖοι) ἐσιόντες ἱερὸν Ἀπόλλωνος... ἐσύλων... »

128. « ... τὸ γὰρ (ἡ Βύρσα) ὄχυρωτάτον τῆς πόλεως ἦν, καὶ οἱ πλείονες ἐς αὐτὴν συνεπεφύεσαν. Τριῶν δ' οὐσῶν ἀπὸ τῆς ἀγορᾶς ἀνόδων ἐς αὐτὴν, οἰκίαι πυκναὶ καὶ ἐξώροφοι πανταχόθεν ἦσαν... — καὶ τότε τοὺς τρεῖς ὁμοῦ στενωποὺς ἐνεπίμπρη (ὁ Σικιπῖον)... »

129. « ... τοῦ μὲν πυρὸς ἐπιφλέγοντος

πάντα καὶ καταφέροντος, τῶν δὲ ἀνδρῶν τὰ οἰκοδομήματα οὐ διαφρύντων ἐς ὀλίγον, ἀλλ' ἄθροβα βιαζομένων ἀνατρέπεν. »

130. « Τόδε γὰρ ἦν τὸ ἱερὸν (τὸ Ἀσκληπιεῖον) ἐν ἀκροπόλει μάλιστα τῶν ἄλλων ἐπιφανὲς καὶ πλούσιον... — Ὅθεν εὐμαρῶς αἰεὶ ἐμάχοντο (οἱ Καρχηδόνιοι), καίπερ ὄντες ὀλίγοι, διὰ τὸ ὕψος τοῦ τεμένους καὶ τὸ ἀπόχρημον· ἐς ὃ καὶ παρὰ τὴν εἰρήνην διὰ βαθμῶν ἐξήχοντα ἀνέβαινον. »

131. « ... τὸν δὲ νεὼν ἐνέπρησάντε (οἱ Καρχηδόνιοι), καὶ κατεκαύθησαν. »

132. « Ὁ δὲ Σικιπῖον, πόλιν ὄρων... τότε ἄρδην τελευτῶσαν ἐς πανωλεθρίαν ἐσχάτην... »

135. « Δέκα δὲ σῶν αὐτῶν ἡ βουλή τοὺς ἀρίστους ἔπεμπε... Οἱ Καρχηδόνιοι μὲν εἶ τι περιλοιπον ἔτι ἦν, ἔκριναν κατασάφαι Σικιπῖονα, καὶ οἰκεῖν αὐτὴν ἀπέπειον ἅπασιν· καὶ ἐπηράσαντο, μάλιστα περὶ τῆς Βύρσης, εἴ τις οἰκήσειεν αὐτὴν, ἢ τὰ καλούμενα Μέγαρα· ἐπιδαίνειν δ' οὐκ ἀπέπειον. »

136. « Διαγραφόμενον δ' ἄμφι τὴν Καρχηδόνα τῶν θεμελίων, λύκοι τὰ θεμέλια ἄθροβα δίσεπασαν καὶ συνέχεαν. Καὶ τότε μὲν ἀνέσχεν ἡ βουλή τοῦ συνοικισμοῦ... — (Auguste) συνοίκησε τὴν νῦν Καρχηδόνα, ἀγχοτάτω μάλιστα ἐκείνης, φυλαξάμενος τῆς πάλαι τὸ ἐπάρατον. »

De bellis civibus, I, 24. « Οἱ δὲ (C. Gracchus et Fulvius Flaccus) τῇ ἀποικίᾳ τὴν πόλιν διέγραφον, ἔνθα ποτὲ ἦν ἡ Καρχηδονίων· οὐδὲν φροντίσαντες, ὅτι Σικιπῖον αὐτὴν, ὅτε κατέσκαπτεν, ἐπηράσατο ἐς αἰεὶ μηλόβοτον εἶναι... Ἐπιστειλάντων δὲ τῶν ἐν Λιβύῃ τὴν πόλιν ἔτι διαγραφόντων, ὅτι λύκοι τοὺς ὄρους Γράχου τε καὶ Φουλβίου διέριψαν ἀνασπᾶσαντες, καὶ τῶν μάντεων τὴν ἀποικίαν ἡγουμένων ἀπαίσιον· ἡ μὲν βουλή προέγραφεν ἐκκλησίαν, ἐν ἣ τὸν νόμον ἔμελλε τὸν περὶ τῆσδε τῆς ἀποικίας λύσειν. »

Apulée :

Florida, IV, 18, 85. « ... mihi liceat nullam longinquam et transmari-

nam civitatem hic (in theatro), sed enim ipsius Carthaginiis vel curiam vel bibliothecam substituere. Igitur proinde habetote, si curia digna protulero, ut si in ipsa curia me audiat; si erudita fuerint, ut si in bibliotheca legantur. »

91. « ... ab Aesculapio deo..., qui arcem nostrae Carthaginiis indubitabili numine propitius [specit]. »

83. « Nam et pro amplitudine civitatis frequentia collecta et pro magnitudine frequentiae locus delectus est. Praeterea in auditorio hoc genus spectari debet, non pavimenti mar-

moratio nec proscenii contabulatio nec scenae columnatio; sed nec culminum eminentia nec lacunarium refulgentia nec sedilium circumferentia. . »

Metamorphoseon, L. VI, 4. « ... sive celsae. Carthaginiis, quae te virginem vectura leonis caelo commeantem percolit, beatas sedes frequentas... »

Passio Sanctorum Scilitanorum (*Texts and Studies*, I, 2, p. 112-116). « ... Kartagine in secretario inpositis Sperato, Nartzalo... Saturninus pro consul dixit... »

III^e SIÈCLE

Anonymi *Stadiasmus maris magni* (C. Mueller, *Geographi graeci minores*, I, p. cxxvii, § 210 et p. 471) :

124. « 'Από τοῦ Γαλάθραντος εἰς Καρχηδὸνα στάδιοι ρκ' πόλις ἐστὶ μεγίστη καὶ λιμένα ἔχει, ἐν δὲ τῇ πόλει πύργος ἐστίν· [ἐπι] δεξιάν ὀρμίζου ὑπὸ τὸ γῶμα. »

Passio S. Perpetuae (*Texts and Studies*, I, 2, p. 60-94) :

3. « Post paucos dies recipimur in carcerem. . diaconi... constituerunt praemio ut paucis horis emissi in meliorem locum carceris refrigeraremus. tunc exeuntes de carcere universi sibi uacabant... et usurpauit ut mecum infans in carcere maneret... et factus est mihi carcer subito praetorium... »

6. « ... et peruenimus ad forum. rumor statim per uicinas fori partes currit, et factus est populus immensus. ascendimus in catastam. — ... et hilares descendimus ad carcerem. »

7. « ... transiuimus in carcerem castrensem: munere enim castrensi eramus pugnaturi... »

9. « ... Pudens, miles optio praepositus carceris... »

10. « ... uideo in horomate hoc uenisse Pomponium diaconum ad ostium carceris... — uix tandem peruenimus anhelantes ad amphitheatrum, et induxit me in media arena... et aspicio populum ingentem adtonitum. — et exiuit uir quidam mirae magnitudinis, ut etiam excederet fastigium amphitheatri... — et coepi ire cum gloria ad portam Sanauuariam. »

16. « ... iam et ipso optione carceris credente. »

18. « ... et processerunt de carcere in amphitheatrum... — et cum ducti essent in portam, et cogerentur habitum induere, uiri quidem sacerdotum Saturni, feminae uero sacratarum Cereri... »

19. « ... etiam super pulpitem ab urso erat uexatus (Saturninus)... — et cum ad ursum substrictus esset (Saturus) in ponte, ursus de cauea prodire noluit... »

20. « ... reuocatae sunt in portam Sanauuariam (Perpetua et Felicitas)... »

21. « Item Saturus in alia porta Pudentem militem exortabatur... »

Tertullien :

Apologeticum, 9. « Infantes penes Africam Saturno immolabantur palam usque ad proconsulatatum Tiberii, qui eosdem sacerdotes in eisdem arboribus templi sui obumbratricibus scelerum votivis crucibus exposuit, teste militia patriae nostrae, quae id ipsum munus illi proconsuli functa est. »

De testimonio animae, 2. « Unde tibi hoc non Christianae? atque adeo plerumque et vitta Cereris redimita, et pallio Saturni coccinata, et deae Isidis linteata, in ipsis denique templis deum iudicem imploras? Sub Aesculapio stas, Iunonem in aere exornas, Minervam calcias furvis galeam formis, et neminem de praesentibus deis contestaris. In tuo foro aliunde iudicem appellas, in tuis templis alium deum pateris. »

De spectaculis, 8. « Ceterum et platea et forum et balneae et stabula et ipsae domus nostrae sine idolis omnino non sunt... Proinde si Capitolium, si Serapeum sacrificator et adorator intravero, a deo excidam, quemadmodum circum vel theatrum spectator. »

12. « Pluribus enim et asperioribus amphitheatrum consecratur, quam Capitolium omnium daemonum templum est. »

16. « Sed circo quid amarius?... Si quid horum, quibus circus furit, alicubi competit sanctis, etiam in circo licebit, si vero nusquam, ideo nec in circo. »

17. « ... etiam a theatro separamur... »

18. « Quodsi et stadium contendas in scripturis nominari, sane obtinebis. »

19. « Exspectabimus nunc et amphitheatri repudium de scripturis... eamus in amphitheatrum. »

(Voir encore 20-23, 25-30).

De resurrectione carnis, 42. « Sed et proxime in ista civitate cum odei

fundamenta tot veterum sepulturarum sacrilega collocarentur, quingentorum fere annorum ossa adhuc succida et capillos olentes populus exhorruit. »

Scorpiace, 6. « Adhuc Carthaginem singulae civitates gratulando inquietant donatam Pythico agone post stadii senectutem. »

De idololatria, 20. « Nam id plerumque dicendum est: In templo Aesculapii illum habes, et, In vico Isidis habito, et, Sacerdos Jovis factus est, et multa alia in hunc modum... »

Ulpien :

Fragmenta, XXII, 6. « ... et Caelentem Selenen (ou salinensem) deam Carthaginis. »

Dion Cassius :

XLIII, 50, 3-5. « ... τὴν Καρχηδῶνα τήντε Κόρινθον ἀνέστησε (ὁ Καίσαρ)... πόλεις ἀρχαίας, λαμπράς, ἐπιστήμους. ἀπολωλίας... Καὶ αἱ μὲν, ὡσπερ ἅμα πρότερον καθρέθησαν, οὕτω καὶ τότε ἅμα ἀνεβιώσκοντο, καὶ ἔμελλον καὶ αὖθις ἀνθίσειν. »

Saint Cyprien :

Ad Donatum, 1. « Locus etiam cum die conuenit, et mulcendis sensibus ac fouendis ad lenes auras blandientis autumnii hortorum facies amoena consentit... petamus hanc sedem : dant secessum uicina secreta, ubi dum erratici palmitum lapsus nexibus pendulis per harundines baiulas repunt, uiteam porticum frondea tecta fecerunt. »

10. « Incisae sint licet (in foro) leges duodecim tabulis... forum litibus mugit insanum. Hasta illic et gladius et carnifex praesto est... »

De habitu uirginum, 19. « Quid uero quae promiscuas balneas adeunt... »

De lapsis, 8. « Non expectauerunt saltim ut ascenderent adprehensi, ut interrogati negarent... Ultro ad

orum currere... Nonne quando ad Capitolium sponte uentum est... labauit gressus...? »

24. « Unus ex his qui sponte Capitolium negaturus ascendit... Alia in balneis constitua... »

Ad Demetrianum, 10. « ... cum sic horrea cludantur in terris... »

13. « ... quid tormenta admoues confitenti et deos tuos... in foro ipso magistratibus et praesidibus audientibus destruenti? »

Epistolae, XXXVIII, 1. « ... meruit et in foro congregi clariore uirtute, ut post magistratus et proconsulem uinceret... »

LIX, 6. « ... totiens ad leonem petitus (Cyprianus), in circo in amphibeatro dominicae dignationis testimonio honoratus, his ipsis etiam diebus quibus has ad te litteras feci ob sacrificia quae edicto proposito celebrare populus iubebatur clamore popularium ad leonem denuo postulatus in circo... »

13. « Compelluntur adhuc insuper lapsi ut linguis adque ore quo in Capitolio ante deliquerant sacerdotibus conuicium faciant... »

LXXXI. « Cum... consilio carissimorum persuasum esset ut de hortis nostris interim secederem. »

Vita Caecilii Cypriani (Pontio diacono uulgo adscripta) :

12. « ... qui cum me (Cyprianum) quasi ad praetorium duceret, uidebar mihi tribunali sedentis proconsulis admoueri. »

13. « ... ecce proconsulis iussu ad hortos eius (Cypriani)... cum militibus suis princeps repente subitauit... Sed dilatus in crastinum ad domum principis a praetorio reuertebatur... »

16. « Egressus est domum principis... Eundi autem interfuit transitus stadii. Bene uero et quasi de industria factum, ut et locum congruentis certaminis praeteriret, qui

ad coronam iustitiae consummato agone, currebat. Sed ubi ad praetorium uentum est, nondum procedente proconsule secretior locus datus est. »

18. « Et cum exiret praetorii fores, ibat comes militum turba... Ipse autem locus conuallis est, ubi parti contigit, ut arboribus ex omni parte densatis sublime spectaculum praebat. At per enormitatem spatii uisu denegato uel per confusam nimis turbam personae fauentes in ramos arborum repererant... »

Acta proconsularia :

1. « ... Carthagine in secretario Paternus proconsul Cypriano episcopo dixit... »

2. « ... Cyprianus... in suis hortis manebat... Qui (strator et eustrator a custodiis) et in curriculum eum leuauerunt in medioque posuerunt et in Sexti perduxerunt, ubi idem Galerius Maximus proconsul bonae ualitudinis recuperandae gratia secesserat... Et eo tempore beatus Cyprianus ductus ad principem et stratorem eiusdem officii Galerii Maximi proconsulis clarissimi uiri secessit, et in hospitio eius cum eo in uico qui dicitur Saturni inter Veneream et Salutariam mansit... omnes (fratres) in uico ante ianuam hospitii principis manserant. »

3. « Et ita altera die... multa turba conuenit ad Sexti... proconsule eadem die Cyprianum sibi offerri praecepit in atrio Saucioledi sedenti. »

5. « Et ita idem Cyprianus in agrum Sexti productus est... Ita beatus Cyprianus passus est, eiusque corpus propter gentiliu curiositatem in proximo positum est. Inde per noctem sublatum cum cereis et scolacibus ad areas Macrobiani Candidiani procuratoris, quae sunt in uia Mappaliensi iuxta piscinas, cum uoto et triumpho magno deductum est. »

Passio SS. Montani, Lucii et aliorum Martyrum Africanorum (Ruinart, p. 230-238):

4. « (Praeses) mitti nos in carcerem jussit. Quo deducti a militibus sumus, nec expavimus foedam loci illius caliginem... et ad summum ascendebamus locum poenarum, quasi ascenderemus in caelum. »

6. « ... a militibus incertis ubinam nos (martyres) Praeses audire vellet, circumducti sumus huc atque illuc per totum forum. Tunc nos in secretarium vocavit... »

12. « ... jubentur (martyres) et ad praetorium Praesidis admoveri. »

18. « ... pollicebatur (Flavianus) quod in Fusciano cum omnibus pacem facturus esset... Ingressus deinde praetorium, cum miraculo omnium in custodiarum loco stabat, expectans donec vocaretur. »

23. « Sic consummatis omnibus fratribus, et pace perfecta, processit (Flavianus) e stabulo, quod Fusciano de proximo junctum est. Ibi cum editiorem locum et sermoni aptum conscenderet... »

Hérodien :

VII, 6, 1. « 'Ο δὲ Γορδιανός ... ἐστὴν Καρχηδῶνα ἠπειγθῆ, ἣν ἤδει μεγίστην τε οὖσαν καὶ πολυάνθρωπον... ἡ γὰρ πόλις ἐκείνη καὶ δυνάμει γρημάτων καὶ πληθει τῶν κατοικοῦντων καὶ μεγέθει μόνης Ῥώμης ἀπολείπεται, φιλονεικοῦσα πρὸς τὴν ἐν Λιβύπτῳ Ἀλεξάνδρου πόλιν περὶ δευτερείων. »

9, 8. « ...τὸ δὲ λοιπὸν πληθος (τῶν

Καρχηδονίων) περὶ ταῖς πόλιν στενοχωρούμενον... διεφθείρετο. »

Festus :

De significatione verborum, s. v. *cothones*. « *Cothones* appellantur portus in mari interiores arte et manu facti. »

Acta sancti Maximiliani martyris (Ruinart, p. 300-302) :

3. « Et Pompeiana matrona corpus ejus (Maximiliani) de judice eruit, et imposito in dormitorio suo perduxit ad Carthaginem, et sub monticulo juxta Cyprianum martyrem secus palatium condidit : et ita post XIII diem eadem matrona discessit, et illic posita est. »

Solin :

XXVII, 11. « Deinde a C. Graccho colonis Italicis data (Carthago) et Junonia ab eo dicta, aliquantisper ignobilis humilis et languido statu : demum in claritatem secundae Carthaginis, interiectis centum et duobus annis, M. Antonio P. Dolabella cos. enituit, alterum post urbem Romam terrarum decus. »

Capitolin :

Antoninus Pius, IX, 4 (*Scriptores Historiae Augustae*). « ... Carthaginiense forum arsit. »

Helvius Pertinax, IV, 2 (*ibid.*). « In quo proconsulatu (Africae) multas seditiones perpessus dicitur (Pertinax) uaticinationibus carminum, quae de templo Caelestis emergunt. »

IV^e SIÈCLE

Sermo de Passione SS. Donati et Advocati (P. L., VIII, col. 752-758) :

2. « Res apud Carthaginem gesta est... »

4. « Basilica in popinam, ne turpius dicam, conversa est. »

6. « ... ex castris ecce ad instar dominicae passionis cohors militum progreditur... »

8. « ... cum omnis aetas et sexus clausis admodum oculis caesa in media basilica necaretur. Basilica,

inquam, intra cujus parietes et occisa et sepulta sunt corpora numerosa, et illic ex titulationibus nominum persecutionis etiam Caecilianensis usque in finem memoria prorogatur... »

10. « ... post tam nefarium factum eandem basilicam possidendam homicida putavit... »

13. « ... cumque ardorem saevitiae sanguinis copia satiasset, basilicam rursus aliqui fratres ingressi qualia pro tempore poterant obsequia martyribus exhibebant. »

Passio Maximiani et Isaee Donatistarum aetore Maerobio (P. L., VIII, col. 767-774) :

« ... geminos martyres Ecclesiae Carthagine Isaac et Maximianum... — Inde confestim raptus (Maximianus) ad tribunal, in fundum sine ulla dilatazione Proconsulis jussu vallatus est... — quibus (martyribus) in carcerem trusus... — custodia carceris... — proconsul... populos a carcere jussit expelli... — Veniunt ergo ad carcerem milites... »

Anonymi orbis descriptio (C. Muel-ler, *Geographi graeci minores*, II, p. 514-528) :

61 (p. 526 sq.). « Quae (Africa) multas et differentes possidens civitates unam habet praecipuam et admirabilem valde, quae vocatur Carthago... Haec dispositione valde gloriosissima constat, quae in directione vicorum et platearum aequalibus lineis currens magnum adhuc super omnia bonum habet in portu, qui securitatis est plenus, et novo visu Neptunum sine timore navibus praestare videtur. Praecipuum vero aliud in ea opus invenies publicum, vicum argentariorum. Hoc autem in ea culpabile reperitur quod contentiose nimis spectant. »

Autre version du même :

Ibid. (*ibid.*). « Quae multas et dif-

ferentes civitates possidens, unam praecipuam et admirabilem nimium habet, quae sic vocatur Carthago; ... quae dispositione valde gloriosissima constat; formonsitate vero locum pro lacu* possidens habet oleum; etenim ordinem arborum habet in vicos aequales; et portum super omne novum visum habens, Neptunum sine timore navium serenum praestare videtur; securitatis enim plenus est. Et iterum praecipuum invenies opus publicum in ea, vicum argentariorum. In delectabilibus vero unum solum spectaculum valde contentiose spectant habitantes, munerum. »

Aurelius Victor :

De Caesaribus, XXXIX. « (Sous Dioclétien et Maximien) mirum in modum novis adhuc cultisque moenibus, Romana culmina et ceterae urbes ornatae; maxime Carthago, Mediolanum, Nicomedia. »

XL. « (Alexandro) victo, Maxentius Carthaginem, terrarum decus, simul Africae pulchriora vastari, diripi, incendique jusserat... »

C. I. L., VI, 1736. « *Hymetii*. — ... *Julio Festo Hymetio e(larissimo) v(iro) ... provineia Africa decretis ad divinos principes dominos nostros missis Valentem, Gratianum et Valentinianum, perpetuos Augustos, statutam unam apud Carthaginem sub auro ... postulandam esse ereditit, quod nulliproconsulum vel ex proconsulibus statuendam antea postularit.* »

Eutrope :

IV, 12, 3. « Ita Carthago septingentesimo anno, quam condita erat, deleta est. »

IV, 2. « ... Carthago in Africa iussu senatus reparata est, quae nunc manet, annis duobus et viginti postquam a Scipione fuerat eversa. »

Servius :

Ad Aen., I, v. 427. « ... Carthaginienses Cothone fossa utuntur, non naturali portu. »

Ammien Marcellin :

XXVIII, 1, 17. « Hymetius... cum Africam pro consule regeret Carthaginiensibus victus inopia jam lassatis, ex horreis Romano populo destinatis frumentum dedit... »

Saint Augustin :

(P. L., XXXII) *Confessiones*, V, 8, 13. « ... (matri) recusanti sine me redire, vix persuasi ut in loco, qui proximus nostrae navi erat, memoria beati Cypriani, maneret ea nocte. »

VI, 9, 14. « ... cum adhuc studeat jam me audiens apud Carthaginem, et medio die cogitaret in foro quod recitaturus erat, sicuti exerceri scholastici solent, sivistis eum comprehendere ab aeditimis fori tanquam furem... Quippe ante tribunal deambulabat solus cum tabulis ac stilo, cum ecce adolescens quidam ex numero scholasticorum fur verus, securim clanculo apportans, illo non sentiente ingressus est ad cancellos plumbeos qui vico argentario desuper praesument, et praecidere plumbum coepit. Sono autem securis audito submurmuraverunt argentarii qui subter erant, et miserunt qui apprehenderent quem forte invenissent. Quorum vocibus auditis, relicto instrumento ille discessit, timens ne cum eo teneretur. Alypius autem qui non viderat intrantem, exeuntem sensit, et celeriter vidit abeuntem; et causam scire cupiens ingressus est locum, et inventam securim stans atque admirans considerabat. Cum ecce illi qui missi fuerant, reperiunt eum solum ferentem ferrum cujus sonitu exciti venerant: tenent, atrahunt; congregatis inquilinis fori, tanquam

furem manifestum se comprehendisse gloriantur, et inde offerendus judici ducebatur. »

13. « ... Cum enim duceretur vel ad custodiam, vel ad supplicium, fit eis obviam quidam architectus cujus maxima erat cura publicarum fabricarum. Gaudent illi potissimum occurrisse, cui solebant in suspicionem venire ablatarum rerum quae perissent de foro, ut quasi tandem ille cognosceret a quibus haec fierent... »

De moribus Manichaeorum, II, 19, 72. « Postremo in theatris electos... cum sene presbytero saepissime invenimus... — illius etiam sancti, ad cujus disputationes in ficariorum vicum ventitabamus... »

(P. L., XXXIII) *Epistolae*, CXXXIX, 1. « Quod autem scripsit Eximietas tua (Marcellinus), dubitare te utrum in Theoprepia debeas eadem Gesta jubere proponi; fiat, si potest illuc frequens confluere multitudo: alioquin alius locus celebrior providendus est... »

(P. L., XXXIV) *De consensu Evangelistarum*, I, 23, 36. « ... tam timida superstitione, ut jam Carthaginenses pene vico suo nomen mutaverint, Vicum senis crebrius, quam Vicum Saturni appellant. »

(P. L., XXXVI) *Enarrationes in psalmos*, XXXII, enarratio II, sermo 2, 29. « ... exhortamur vos ut alacriores et numerosiores... conveniatis crastino die ab basilicam Tricliarum. »

(P. L., XXXVII) *Ibid.*, LXXX, 4. « Hoc est quod vos et ad illam mensam beati Martyris (Cypriani) exhortati sumus... »

23. « Etiam in crastinum diem invitamus Charitatem vestram. Cras illi habent, ut audivimus, mare in teatro: nos habeamus portum in Christo. Sed quoniam perendino die, id est, quarta sabbati, non possumus ad mensam Cypriani conve-

nire, quia festivitas est sanctorum Martyrum; crastino ad ipsam mensam conveniamus.»

(P. L., XXXVIII) *Sermones*, XIII. «Habitus ad Mensam sancti Cypriani, VI cal. jun.»

XIV. «Habitus Carthagine in basilica Novarum, die dominico.»

XV. «Habitus in Regione tertia, in basilica sancti Petri Carthaginensis.»

XIX. «Habitus in basilica Restituta, in die Munerum.»

XXIII. «Habitus in basilica Fausti.»

XXIV, 6. «Qui aliquando dictus est deus Hercules, Romae jam non est. Hic autem (Carthagini) etiam barba deaurata esse voluit. Erravi plane, quia dixi, Esse voluit. Quid enim vult insensatus lapis?»

XXIX. «Habitus Carthagine, in basilica Restituta, die Pentecostes in Vigiliis.»

XXXIV. «Habitus Cartagine ad Majores.»

XLVIII. «Habitus in basilica Celerinae.»

XLIX. «Habitus ad Mensam sancti Cypriani, in die dominico.»

XC. «Habitus Carthagine in Restituta.»

CXI, 2. «Dies anniversarius ordinationis domui senis Aurelii crastinus illucescit; rogat et admonet per humilitatem meam Charitatem vestram, ut ad basilicam Fausti devotissime convenire dignemini.»

CXII. «Habitus in basilica Restituta.»

CXIV. «Habitus ad Mensam sancti Cypriani, praesente comite Bonifacio.»

CXXXI. «Habitus ad Mensam S. martyris Cypriani, IX calendas octobris, die dominica.»

CLIV. «Habitus ad mensam S. martyris Cypriani.»

CLV. «Habitus in basilica SS. martyrum Scillitanorum.»

CLVI. «Habitus in basilica Gra-

tiani, die natali martyrum Bolitanarum.»

CLXIII. «Habitus in Basilica Honoriana VIII cal. octobris.»

CLXV. «Habitus in basilica Majorum.»

CLXIX. «Habitus ad mensam S. martyris Cypriani.»

CLXXIV. «Habitus in basilica Celerinae, die dominica.»

CCLVIII. «Quem (sermonem) dixit ad basilicam Majorem.»

CCLXI. «Habitus Carthagine in basilica Fausti.»

CCLXXVII. «Habitus in basilica Restituta.»

CCXCIV. «Habitus in basilica Majorum, in Natali martyris Guddentis, V calendas julii.»

CCCV. «In solemnitate martyris Laurentii, IV. Habitum ad Mensam S. Cypriani.»

CCCX, 2. «... sicut nostis, quicumque Carthaginem nostis, in eodem loco mensa Deo constructa est; et tamen mensa dicitur Cypriani, non quia ibi est unquam Cyprianus epulatus, sed quia ibi est immolatus...»

CCCXI, 5. «Istum tam sanctum locum, ubi jacet tam sancti Martyris (Cypriani) corpus, sicut meminerunt multi qui habent aetatem; locum, inquam, tam sanctum invaserat pestilentia et petulantia saltatorum.»

(P. L., XLII) *De haeresibus*, LXXXVI. «Tertullianistae... durare poterunt in urbe Carthaginensi... Paucissimi qui remanserant, in Catholicam transierunt, suamque basilicam, quae nunc etiam notissima est, Catholicam tradiderunt.»

(P. L., XLIII) *Breviculus collationis cum Donatistis*, I, 14. «In loco ergo collationis, hoc est in thermis Gargilianis, quia ipse postea locus placuerat...»

Ad Donatistas post collationem, XXV, 43. «Locus etiam (thermae Gargilianae) re tanta (collatione)

dignus in urbe media procuratur. » XXXV, 58. « Sed quomodo dicamus injuriam, quando in tam spatioso et lucido et refrigeranti loco (thermis

Gargilianis), nos fuisse recolimus? » (P. L., XLIV) *De gestis Pelagii*, XI, 25. « ... in basilica Majorum... laboravi. »

V^e SIÈCLE

Mansi, III, col. 691. Concile de 390, sous l'épiscopat de Genethlius, tenu « Carthagine in basilica Perpetuae restituta... » (Cf. col. 867.)

Col. 880. Concile de 397, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Restitutae... » (Cf. col. 732 et 915.)

Col. 967 sq. Concile de 398 (?), sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Restitutae... »

Col. 979. Concile de 399, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Restitutae... » (Cf. col. 732, et IV, col. 482.)

Col. 1023. Concile de 401, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Restitutae... » (Cf. col. 732 et IV, col. 482.)

Col. 1023. Concile de 401, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Restitutae... » (Cf. col. 770 et IV, col. 490.)

Col. 1155. Concile de 403, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in basilica regionis secundae... » (Cf. col. 787 et IV, col. 496.)

Col. 1159. Concile de 404, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in basilica regionis secundae... » (Cf. col. 794 et IV, col. 498.)

Col. 1159. Concile de 405, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in basilica regionis secundae... » (Cf. col. 798 et IV, col. 500.)

Col. 1163. Concile de 407, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Car-

thagine in basilica regionis secundae... » (Cf. col. 799 et IV, col. 500.)

Col. 1163. Conciles de 408, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Restitutae... » (Cf. col. 810 et IV, col. 503.)

Col. 1163. Concile de 409, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in basilica secunda (ou regionis secundae) »... (Cf. col. 810 et IV, col. 503.)

Col. 810. Concile de 410, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in basilica regionis secundae... » (Cf. IV, col. 503 sq.)

IV, col. 377. Concile de 418, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in basilica Fausti (ou in secretario basilicae Fausti) »... (Cf. col. 304 et III, col. 810.)

Col. 402. Concile de 419, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Fausti... » (Cf. III, col. 699.)

Col. 435 sq. Concile de 419, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Restitutae... » (Cf. col. 508 et III, col. 823.)

Col. 447. Concile de 421, sous l'épiscopat d'Aurelius, tenu « Carthagine in secretario basilicae Fausti »...

Gesta collationis Carthaginensis (Mansi, IV; P. L., XI) :

I, 1. La conférence de 411 eut lieu « Carthagine in Secretario thermarum Gargilianarum » (Mansi, col. 51; P. L., col. 1257).

III, 4. Les procès-verbaux des

deux premières journées furent remis aux catholiques in « Ecclesia catholica restituta » ;

5. Aux Donatistes « in Ecclesia Theoprepia. » (Mansi, col. 182 ; P. L., col. 1364).

Orose :

IV, 23, 5-6. « Ipsa autem ciuitas decem et septem continuis diebus arsit... Diruta est autem Carthago omni murali lapide in puluerem conminuto... »

V, 1, 5. Cui (Carthagini) etiam nunc, situ paruae, moenibus destitutae, pars miseriarum est audire quid fuerit. »

Loi de Théodose II et de Valentinien, 429 (*Codex Theodosianus*, XI, 1, 34).

« ... quatuor mensium ab Edicti publicati die indutiis datis, aurum a possessore Capitolio (Carthaginis)... sancimus inferri. »

Martianus Capella :

9, 999.

« beata alumnum urbs Elissae quem [videt] iugariorum marcidam viciniam paruo obsidentem vixque resper-
[sum lucro. »

Salvien :

De gubernatione Dei, VIII, 2,9. « Habebant quippe intra muros patrios intestinum scelus, Caelestem illam scilicet Afrorum daemonem dico. »

3, 23. « Intra Carthaginem vero apparere in plateis et compitis Dei servos sine contumelia... vix licuit. »

Prosper Tiro :

Epitoma Chronicon, a. 204 (*Chronica minora*, I, p. 434, n° 757). « Qua tempestate Perpetua et Felicitas pro Christo passae sunt non. Mart. apud Carthaginem Africae in castris bestiis deputatae. »

A. 300 (p. 446, n° 959). « Thermae

Romae Diocletianae et Carthagine Maximianae aedificatae. »

A. 454 (p. 490, n° 25). « Carthagine ordinatur episcopus Deogratias in basilica Fausti die dominico VIII kal. Novemb. »

Appendicula ad Chronicum S. Prosperi Aquitani, p. 755-756 (P. L., LI, col. 606 et 608.)

« Qui (Guntamundus) tertio anno regni sui coemeterium sancti martyris Agilei apud Carthaginem catholicis dare praecipit... Decimo autem anno regni sui, Ecclesias catholicorum aperuit... — Qui (Hildrix) in exordio regni sui Bonifacium episcopum apud Carthaginem in Ecclesia sancti Agilei ordinari praecipit... »

Liber de promissionibus et praedictionibus Dei, III, 38, 44 (P. L., LI, col. 835). « Apud Africam Carthagini Caelestis inesse ferebant templum minus amplum omnium deorum suorum aedibus vallatum. Cujus platea lithostrata, pavimento ac pretiosis columnis et moenibus decorata, prope in duobus fere millibus passuum protendebatur. Cum diutius clausum incuria, spinosa virgulta circumsepta obruerent, velletque populus christianus usui verae religionis vindicare, dracones aspidesque illic esse ob custodiam templi, gentilis populus clamitabat... — antistes Aurelius... cathedram illic loco Caelestis et habuit, et sedit... — titulus aeneis grandioribusque litteris in frontispicio templi conscriptus : *Aurelius pontifex dedicavit*... — sub Constantio et Augusta Placidia... Urso insistente tribuno, omnia illa templa ad solum usque perducta, agrum reliquit in sepulturam scilicet mortuorum, ipsamque viam sine memoria sui nunc Vandalica manus evertit. »

IV, 6,9 (*ibid.*, col. 842). « ... in monasterio puellarum, in quo reliquiae

sancti Stephani sitae sunt, sacerdos puellam simul et praeposito commendavit. »

Ibid., 10 (*ibid.*). « Ascendente nobiscum sacerdote, ut matutinum illic sacrificio solito offerretur... »

Chronica Gallica a CCCCLII (Chronica minora, I, p. 638, 98).

A. 423. « Muro Carthago circumdata, quae ex tempore, quo vetus illa destructa est, sanctione Romanorum, ne rebellioni esset munimentum, muris non est permissa vallari. »

Idace :

Continuatio chronieorum Hieronymianorum, a. 413 (*Chronica minora, II, p. 18, n° 56*). « (Heraclianus) Carthagine in aede Memoriae per Honorium percussoribus missis occiditur. »

Victor de Vita :

Historia persecutionis Africanae provinciae, I, 8-9 (C. S. E. L., VII) « ... ibi Carthagine odium, theatrum, aedem Memoriae et uiam, quam Caelestis uocitabant, funditus deleuerunt. Et... basilicam maiorem, ubi corpora sanctarum martyrum Perpetuae atque Felicitatis sepulta sunt, Celerinae uel Scilitanorum et alias quas non destruxerunt, suae religioni... mancipauerunt. »

15-16. « Pulso namque episcopo... cum clero uenerabili, ilico ecclesiam nomine Restitutam, in qua semper episcopi commanebant, suae religioni mancipauit (Geisericus), atque uniuersas, quae intra muros fuerant ciuitatis, cum suis diuitiis abstulit. Sed etiam foris muro quas-cumque uoluit occupauit, et praecipue duas egregias et amplas sancti martyris Cypriani, unam ubi sanguinem fudit, aliam ubi eius sepultum est corpus, qui locus Mappalia uocitatur. »

17. « Qui (Geisericus) dum, ut moris est, ad Maxulitanum litus exisset, quod Ligula uulgi consuetudine uocitatur. . »

25. « Et quia loca nulla sufficiebant ad capessendam multitudinem tantam (captiuorum), basilicas duas nominatas et amplas Fausti et No-uarum cum lectulis atque straminibus deputauit (Deogratias)... »

11, 13. « Adstante uulgo in media ciuitate pro gradibus plateae nouae episcopum suae religionis, nomine Jucundum,.. praecipit incendio cremari (Huniricus)... »

18. « ... uidit quidam Fausti ecclesiam solito in ornatu fulgentem... »

48. «... pergit (puer) ueloci agilitate ad Fausti basilicam... »

III, 15-17. «... iubet (Hunirix) cunctos episcopos, qui Carthagine fuerant congregati,... expoliatos foris muro propelli... Dum ergo gementes in circuitu murorum nudo sub aere iacerent, factum est ut rex impius ad piscinas exisset... Tum deinde iubentur ad quandam locum, qui dicitur Aedes Memoriae... »

32. « ... ueniens Carthaginem sese pro defensione ecclesiarum catholicarum uenisse iactabat (Uranius, Zenonis legatus). Et ut illi ostenderet tyrannus neminem formidare, in illis plateis uel uicis plures tortores et crudeliores statuit, in quibus legatis moris est ascendendo ad palatium et descendendo transire... »

34. « (Elpidoforus) dudum fuerat apud nos in ecclesia Fausti baptizatus... »

Passio septem monachorum (C. S. E. L., VII, p. 108-114).

16. « Humatae sunt igitur cum hymnis sollempnibus lypsanae beatae sanctorum in monasterio Biguae continuo basilicae, quae dicitur Celerinae. »

VI^e SIÈCLE

Luxorius (*Anthologia latina*, I, éd. Riese) :

203. *In antas, in saluatorium domini regis.*

Hildirici regis fulget mirabile factum
 Arte opere ingenio diuitiis pretio.
 Hinc radios sol ipse capit, quos huc dare possit :
 Altera marmoribus creditur esse dies. —
 Hic sine nube solum, nix iuncta et sparsa putatur ;
 Dum steterint, credas mergere posse pedes.

312. *De Fama picta in stabulo circi.*

Qualem te pictor stabulis formauit equorum ;
 Talem te nostris blanda referto iugis.

313. Même sujet.

373. *De eo qui podium amphitheatri saliebat.*

Amphitheatralem podium transcendere saltu
 Velocem audiui inuenem, nec credere quivi
 Hunc hominem, potius sed auem, si talia gessit.

Felix (*ibid.*) :

240. *De thermis Alianarum.*

Hic ubi conspicuis radiant nunc signa metallis
 Et nitido clarum marmore fulget opus,
 Arida puluereo squalebat cespite tellus
 Litoreique soli uilis harena fuit.
 Pulcra sed inmenso qui duxit culmina caelo,
 Ostendens pronis currere saxa iugis,
 Publica rex populis Thrasamundus gaudia uouit,
 Prospera continuans numine saecla suo.
 Paruit imperiis mutato lympha sapore
 Et dulcis fontes proluit unda nouos.
 Expauit subitas Vulcanus surgere thermas
 Et trepida flammas subdidit ipse manu.

211-214. Même sujet.

211. Hoc uno rex fecit opus Thrasamundus in anno...

212. His Thrasamundi acis properet se tingere thermis...

213. Publica qui celsis educit moenia tectis,
 Hic pia rex populis Thrasamundus uota dicauit,

Per quem cuncta suis consurgunt pulchra ruinis
 Et noua transcendunt priscas fastigia sedes.
 Hic quoque post sacram meritis altaribus aedem
 Egregiasque aulas, quas grato erexit amore,
 Condidit ingentes proprio sub nomine thermas ..
 Hic geminata dies per candida marmora fulget.

214. Hic proba flagranti succedite numina Foebō
 Rupibus excelsis, ubi nunc fastigia surgunt
 Aequanturque polo totis praecelsa lavacra
 Sedibus. Hic magnis exardent marmora signis,
 Ardua sublimes praeuincunt culmina termae...

Florentinus (*ibid.*):

376. Te (Thrasamundo) regnante diu fulgent Carthaginis arces,
 Filia quam sequitur Alianas inpare gressu,
 Nec meritis nec honore minor, cui plurimus ardens
 Regnantis increuit amor, quam surgere fecit
 Dilectisque locis claram [et] uitalibus auris,
 Quae meruit celsum meritis sufferre regentem.
 Hinc freta marmoreo resonant sub gurgite ponti,
 Hinc telluris opes uiridanti cortice surgunt,
 Vt maris et terrae dominus splendore fruatur...
 Carthago excellens Libycas Carthago per oras,
 Carthago studiis, Carthago ornata magistris,
 Carthago populis pollet, Carthago refulget,
 Carthago in domibus, Carthago in moenibus ampla...

377. *Versus balneorum* ¹.

Calbulus (*ibid.*):

378. *Versus fontis* (baptistère).

Petrus referendarius (*ibid.*):

380. *Versus in basilica palatii sanctae Mariae.*

Mansi, VIII, col. 636. Synode de 525, sous l'épiscopat de Bonifatius, tenu « Carthagine in secretario basilicae sancti martyris Agilei... »

S. *Fulgentii episcopi Ruspensis vita* (P. L., LXV, col. 145 sq.)

XXIX, 56. « Ad Sancti quippe Agilei basilicam sequens populus et praecedens, confessorum beatorum triumphum nobilem celebrabat. »

Martyrologium hieronymianum (ed. de Rossi-Duchesne).

P. LXX et 91. « Id iul. In Africa, civitate Carthagine, Catulini diaconi et reliquorum martyrum qui requiescunt in basilica s. Faustae. »

Avellana Collectio (C. S. E. L., XXXV; cf. Mansi VIII, col. 808), 85, p. 328. Lettre synodale des évêques d'Afrique au pape Jean II. « ... conuenimus in illa Iustinianae Kartaginensis basilica... unde nostros patres tyrannus Huniricus expulerat. Haec basilica Fausti apud nos dicitur, multis martyrum corporibus insignita... »

¹ Je ne transcris ni cette pièce, ni les deux suivantes, parce qu'elles n'ajoutent rien aux renseignements contenus dans les titres.

Corippus :

Iohannis, I, v. 426 sq.

Jamque novem latis erumpunt agmina portis,
cunclaque ferratas effundunt moenia turmas.

VI, v. 60.

Panduntur portae (urbis) multo jam tempore clausae.

Procopé :

De aedificiis, VI, 5. « Ἀρχτέον δὲ ἡμῖν ἐκ Καρχηδόνος, ἡ μεγίστη τε καὶ ἀξιολογώτατη τῶν τῆδε πόλεων τυγχάνει οὕσα... Μόνον δὲ αὐτοῖς (Βανδίλοις) τότε Καρχηδόνος (τεῖχος) καὶ ὀλίγα ἄττα ἐφ' ὅπερ ἦσαν σχήματος ἕμειναν, ὧν περὶ ἐπιμελεῖσθαι ἀπαξιοῦντες, διαφθορεῖν αὐτὰ τῷ χρόνῳ ἀφῆκαν... Πρῶτα μὲν οὖν Καρχηδόνος, τῆς νῦν καὶ Ἰουστινιανῆς, ὡς τὸ εἰκός, ἐπεμελήσατο (Ἰουστινιανός), διεφυρῆκότα μὲν τὸν περίβολον ἀνοικοδομησάμενος ἅπαντα, καὶ τὰ φρον ἐν περιθρόμῳ διορύξας οὐ πρότερον οὕσαν. Ἀνέθηκε δὲ καὶ ἱερὰ τεμένη, τῇ μὲν θεοτόκῳ, ὅπερ ἐν παλατίῳ ἐστὶ, καὶ τούτου ἐκτός τῶν τινι ἐπιχωρίων ἀγίων, ἀγία Πρίμη. Ἔτι μέντοι καὶ στοάς ἐκατέρωθι τῆς Μαρτίμου ἀγορᾶς καλουμένης· ἐδείματο, καὶ βαλανεῖον ἐν δημοσίῳ ἀξιοθέατον, ὅπερ ἐπωνύμως τῇ βασιλίδι Θεοδοριανᾷ ἐπωνόμασαν. Ἐδείματο δὲ καὶ μοναστήριον τοῦ περιβόλου ἐντός ἐπιθαλασσίδιον, ἄγχιστα τοῦ λιμένος, ὅπερ Μανδρακίον ὀνομάζουσιν, ἐρύματιτε αὐτὸ ἐγρωσάτω περιβαλὼν φρούριον ἀνανταγώνιστον ἀπειργάσατο. »

De bello vandulico, I, 5. « Τῶν ἐν Λύβη πόλεων, πλὴν Καρχηδόνος, τὰ τεῖχη καθεῖλεν (Γιζέριχος)... »

18. A la bataille de *Ad Decimum*, « Ἰωάννης δὲ καὶ οἱ εἴν αὐτῶ οἷς ἂν ἐντύχοιεν κτείνοντες ἄχρῃ ἐς τὰς Καρχηδόνος πύλας αἰρίζοντο. »

20. Le soir de la bataille, « Ὅτι τε γὰρ Καρχηδόνιοι τὰς πύλας ἀνακλίναντες λύγχα ἔκαιον πανδήμει... καὶ τῶν Βανδίων οἱ ἀπολελειμμένοι ἐν τοῖς ἱεροῖς ἰκέται ἐκᾶθγοντο ... Καὶ οἱ Καρχηδόνιοι, ἤδη γὰρ αὐτάς (τὰς ναῦς) καθεώρων, τὰς σιδηρᾶς ἀλύσεις τοῦ λιμένος, ὃν δὴ Μανδρακίον κλοῦσιν, ἀφελόμενοι, εἰσιτήτα

τῷ στόλῳ ἐποίουν. Ἔστι δὲ ἐν τῇ βασιλέως αὐλῇ οἰκῆμα σκότους ἀνάπλεων, ὃ δὴ Ἀγκῶνα καλοῦσι Καρχηδόνιοι, ἔθθα ἐνεβάλλοντο ἅπαντες οἷς ἂν γαλεπαῖνοι ὁ τύραννος... Τούτου ὁ δεσμοφύλαξ τοῦ δεσμοτηρίου.... σανίδα ἐκ τοῦ πρὸς θάλασσαν ἀφελὼν μέρους προσόντα τὸν στόλον ἀπέδειξε οἱ δὲ ναῦται... τὴν ἐς τὸ Μανδρακίον εἰσόδον ταῖς ἀλύσεσιν ἀποκεκλειῖσθαι ὑπόπτειον, ἄλλως τε καὶ τῷ παντὶ στόλῳ τὸν λιμένα ἐκείνον οὐχ ἱκανὸν εἶναι, τὸ δὲ Στάγιον ἐφαίνετο σφίσιν ἐν καλῷ κεῖσθαι (μέτρω γὰρ τεσσαράκοντα σταδίῳ Καρχηδόνος διέχει) ἐμπόδιόν τε οὐδὲν ἐν αὐτῷ εἶναι καὶ πρὸς τὸν στόλον ἅπαντα ἱκανῶς πεφυκέναι... Καλὸν μνος... χροῖματα τῶν ἐπὶ θαλάσῃ ψικημένων ξένων τε καὶ Καρχηδόνιον ἐμπόρῳν διήρπασεν... Βελισάριος... ἔστε Καρχηδόνα εἰσῆλθε καὶ... ἐς τὸ παλάτιον ἀναθὰς ἐν τῷ Γελίμερος θρόνῳ ἐκάθισεν. Ἐνταῦθα ἐντυγόντες πολλῇ κραυγῇ Βελισαρίῳ ἐμπόρων τε πλήθος καὶ ἄλλοι Καρχηδόνιοι, ὅσοις ἐπιθαλάσσια τὰ οἰκήματα τετύγχευ εἶναι... »

21. « Τότε δὲ Βελισάριος, ἐπεὶ ὁ κайρός ἐς τοῦτο ἦγεν, ἄριστον σφίσι ἐκέλευε γενέσθαι, οὐ δὴ Γελίμερ τοὺς τῶν Βανδίων ἡγομένους ἐστίαν εἰθίβη. Δέλφικα τὸν τόπον καλοῦσι Ῥωμαῖοι... Μετὰ δὲ Βελισάριος Βανδίοις τε τοῖς ἐς τὰ ἱερὰ καταφυγούσιν πιστὰ εἶδου καὶ τῶν τειχῶν ἐπεμελεῖτο. Ἦν γὰρ ὁ Καρχηδόνιος περίβολος οὕτω δὴ ἀτημελημένος ὥστε ἐσθᾶτός ἐν χώραις πολλαῖς τῷ βουλομένῳ καὶ εὐεφόδος ἐγεγόνει. Μοῖρα γὰρ οὐκ ὀλίγη αὐτοῦ καταπετώκει καὶ διὰ τοῦτο Γελίμερα οἱ Καρχηδόνιοι ἐφρασον ἐν τῇ πόλει οὐχ ὑποστῆναι.... Κυπριανόν, ἄγιον ἄνδρα, μάλιστα πάντων οἱ Καρχηδόνιοι σέβονται. Καὶ αὐτῷ νεῖν τινα λόγου πολλοῦ ἄξιον πρὸ

τῆς πόλεως ἰδρυσάμενοι παρὰ τὴν τῆς θαλάσσης ἥλιον... »

23. « Βελισάριος δὲ τοῖς τε περὶ τὴν οἰκοδομίαν τεχνίταις καὶ τῶ ἄλλω ὀμίλῳ χρήματα μεγάλα προτεινόμενος τάφροντε λόγου πολλοῦ ἄξιαν ἀμφὶ τὸν περιθόλον ὤρυξε κύκλῳ, καὶ σκόλοπας αὐτῇ ἐνθέμενος συγκοῦς εὖ μάλα περιεσταύρωσε. Καὶ μὴν καὶ τὰ πεπονθότα τοῦ τείχους ἐν βραχεῖ ἀνωκοδομήσατο χρόνῳ, θαύματος ἄξιον οὐ Καρχηδονίοις μόνον, ἀλλὰ καὶ αὐτῶ Γελίμερι γεγονόσ ὕστερον. »

II, 1. « Καρχηδόνιον μὲν τινα, ὄνομα Λαῦρον... ἀνεσκολόπισεν ἐν λόφῳ τινὶ πρὸ τῆς πόλεως (Βελισάριος)... »

4. « ... Βανδύλοις, ὅσοι ἐς τὰ ἀμφὶ τὴν πόλιν χωρία ἐν ἱεροῖς ἰκέται ἐκάθηντο... »

7. « Ἐτύγγανε δὲ Βελισάριος διατριβὴν τινα ἐν τῶ τῆς πόλεως προαστείῳ ποιούμενος, ὅπερ "Ἀκλας καλοῦσιν. »

14. *Les conjurés contre Solomon* « ... ἄπρακτοι ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἀνεχώρησαν, ἕστε τὴν ἀγορὰν ἐλθόντες... Οἱ μὲν οὖν πολλοὶ τῆς πόλεως ἕξω κατὰ τάχος γενόμενοι τάτε χωρία ἐληίζοντο... (*Les autres*) ἐς τὸν ἱππόδρομον ζυλλεγέντες ἕς τε Σολόμωνα... ὕβριζον... Σολόμων δὲ ἐς τὸ ἱερόν, ὃ ἐστὶ μέγα ἐν παλατίῳ, διαφυγῶν ἔλαθεν... »

18. « ... πολλοὶ δὲ τῶν Μαξιμίνου στασιωτῶν ἀμφὶ τὸν τοῦ ἀρίστου καιρὸν ἐς παλάτιον κατὰ τὰ σφίσι φυγείμενα ἦγον... Οἱ μὲν οὖν στασιῶται ξύντε ἀπειλῇ καὶ ταρχῇ ἐπὶ τὸν ἱππόδρομον

δρόμῳ ἐχώρου. .. (Γερμανός) ἄγγιστά πη Μαξιμῖνον τοῦ Καρχηδόνος περιθόλου ἀνεσκολόπισεν. »

26. « Τὰς πύλας ἀναπετάσας (Γόνθαρις)... ἄνδρας... ἀμφὶ τὰς ἐπάλλξεις πολλοὺς ἕστησεν... Καὶ γίνεται μάχη ἔντε ταῖς ἐπάλλξεσι καὶ κάτω ἀμφὶ τὰς πύλας, οὗ Γόνθαρις εἰστήκει... Ἔστι δέ τις ἐντὸς τοῦ περιθόλου Καρχηδόνος νεὸς πρὸς τῇ τῆς θαλάσσης ἀκτῇ, οὗ δὴ ἄνδρες οἰκοῦσιν, οἷς τὰ ἐς τὸ θεῖον ἀκριβῶς ἴσκηται... τοῦτον Σολόμων δειμάμενος τὸν νεὸν οὐ πολλῶ πρότερον τειγίσματιτε περιβαλὼν φροῦριον ἐγχερώτατον κατεστῆσατο... Γόνθαρις δὲ... τὸ παλάτιον ἕσχε, καὶ τὰς τε πύλας τόντε λιμένα... ἐφύλασσε. »

Grégoire de Tours :

De gloria martyrum, I, 94. « In cujus (sancti Cypriani) basilica analogus, in quo libro supra posito cantatur aut legitur, mirabiliter composuit esse refertur. Nam ex uno lapide marmoris totus sculptus asseritur : id est mensa desuper, ad quam per quatuor gradus ascenditur ; cancelli in circuitu, subter columnae, quia et pulpitum habet sub quo octo personae recipi possunt. »

Historia Francorum, X, 2. Des ambassadeurs francs séjournent à Carthage, un de leurs esclaves vole et commercant ; « quadam die negotiātor puerum illum in platea reperit... »

VII^e SIÈCLE

C. I. L., VIII, 10529. « *Opt(imo), clement(issimo) felicissimoq(ue) principi d(omino) n(ostro) Focae imp(eratori) Smar[a]gdus exarc(hus) Italiae hanc statua[m] maies[tati] eius d(e)di(i-cavit).* »

Leontius monachus :

S. Gregorii Agrigentini vita, 8 et 10 (P. G., XCVIII, col. 360 et 364).

« ... μετὰ τρεῖς ἡμέρας κατέλαβον τὴν Καρθαγεννησίῳν πόλιν... Καὶ μεθ' ἡμέρας τινὰς καθημένου αὐτοῦ ἐν τῶ μαρτυρίῳ τοῦ ἁγίου Ἰουλιανοῦ... »

-IX^e SIÈCLE

Theophane :

Chronographia, p. 309 (P. G., CVIII, col. 732). « Τούτου δὲ (Ἰωάννου) ἐν Καρθαγένῃ φθάσαντος, καὶ πολέμῳ τὴν τοῦ ἐκείσε λιμένος ἄλυσιν ἀνοίξαντος... »

Anastase :

Historia ecclesiastica ex Theophane (*Ibid.*, col. 1341 A). « Qui (Joannes) cum Carthaginem pervenisset et bello

catenam portus ejus aperuisset... »

Florus diaconus :

Expositio in epistolas beati Pauli. — *In epistolam ad Ephesios*, 3 (P. L., CXIX, col. 376). « Non enim frustra talem mortem, etc., usque ad plenus Deo. (S. Aug. *Serm. in basilica Tricilar.*) » Cf. Aug., *Serm.*, LIII (P. L., XXXVIII, col. 364, note c.)

XII^e SIÈCLE

Zonaras :

Epitome historiarum, IX, 30. « ... οἱ Ῥωμαῖοι, τὸν λιμένα κατέσχον καὶ ἐπὶ τὴν Βύρσαν ἐγώρησαν, καὶ κατασχόντες τὰς ἐκατέρωθεν αὐτῆς οἰκίας ... ἕως πρὸς αὐτὴν τὴν ἄκραν ἀφίκοντο... (Ἀσδρούβας)

δὲ μετὰ τῶν αὐτομόλων ... εἰς τὸ Ἀσκληπιεῖον ἀνειλήθη... — Καὶ πᾶσα ἄρδην ἀνάστατος γέγονε (Καρχηδῶν), καὶ ἐπάρατον ἐψηφίσθη τὸ ἐπ' αὐτὴν κατοικῆσαι τινα. »

ÉPOQUE INDÉTERMINÉE

C. I. L., VIII, 1013 = 12464. « ... cum sigmentis Mercu... et Marte plangulas... atias puras III Capitoli uet [eris... p] rasina colore clavat... »

1014. « ... sac[r]um [sacerdos (?)] Min[ervae] posuit aram mar[m]orcam... »

1141. « ... Aesculapius sac[er]dos J[ovis] o[ptimi] m[aximi]... [cu]m ara et opere albari ex... [pro]miscue ex(h)ibuit d[ecurionum] d[ecreto] p[ecunia] s[ua]. »

1166. « ... tructi operis ruin[a] subtrax[e]rat... [pro]pria pecunia re[fecit] excoluit dedicavit. »

12369. « ... O]ctavio... [flamini] perpetuo divi... [q]uod pollicitus mu[n]ificentia... aedem Concordia[e... por]ticis et reliquis or[n]amentis d[ecreto] d[ecurionum] p[ecunia] [p]ublica. »

12573. « ... in tu[r]ri et in campo. [monume?]ntumq[ue] ex p[ecunia] publica factum et statua po[puli] iussu in atrio... [constit]uta est. »

12589. « Scorpionus in adamatu (m). »

13394. « ... basilicas... »

13395. « ... intr[us]io[n]is aditus ad sacr... »

13423. « Mena lect[or] reg[ione] qu[arta] vel qu[inta]... »

APPENDICE II

TEXTES DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES JUSQU'EN 1833

RELATIFS AUX RUINES DE CARTHAGE

Nous avons constaté que Carthage ne disparut pas quand les Arabes s'en furent emparés¹. Satisfaits d'avoir détruit la puissance byzantine en Afrique, ils laissèrent vivre, d'une vie bien précaire assurément, cette capitale jadis florissante, désormais réduite à l'état de simple bourgade. Son passé glorieux, plus encore peut-être la majesté de ses ruines, lui valurent d'être souvent mentionnée par les auteurs soit arabes, soit chrétiens, du moyen âge et des temps modernes. Il ne sera pas sans intérêt peut-être de grouper ici, siècle par siècle, les textes qui, tout en prouvant sa survivance, nous font assister à sa ruine progressive.

IX^e SIÈCLE

Eginhard :

Vita Karoli magni, 27 (P. L., XCVII, col. 51). « Circa pauperes sustentandos... devotissimus, ut qui non in patria solum et in regno suo id facere curaverit, verum trans maria in Syriam et Aegyptum atque Africam, Hierosolymis, Alexandriae, atque Carthagini ubi christianos in paupertate vivere comperera,... pecuniam mittere solebat. »

Poeta Saxo :

Annales de gestis Caroli magni Imperatoris, V, v. 497 (Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, 1^{re} série, *Scriptores*, I, p. 276).

« Africa munificum Cartagoque senserat
[illum.] »

Adon :

Chronicon, ad ann. 804 (P. L., CXXIII, col. 132). « Tunc temporis

¹ Voir ci-dessus p. 140 sq., 562-565.

deleta sunt ossa beati Cypriani a Carthagine, cum reliquiis beatorum Scillitanorum martyrum, Sperati sociorumque ejus, et posita sunt in ecclesia beati Johannis Baptistae in civitate Lugdunensi. » Cf. Hugo, abbé de Flavigny, *Chronicon*, ad ann. 806 (P. L., CLIV, col. 163).

Martyrologium, XVIII kal. Octobris (*ibid.* col. 355). «...gloriosissimo Carolo Francis imperante, contigit, legationem Francorum ferentibus, illustres ac sapientia circumspectos legatos transitum per Africam fecisse Hi cum Carthaginem dirutam et loca venerabilia sanctorum martyrum revertentes a rege Persarum Aaron... vidissent, facile sibi conciliato principe, pro magno munere rogaverunt, ut ossa B. Cypriani eis ferenda permetteret. Quod ille, non magni ducens, continuo postulata concessit... Cumque venerabiles legati ingentia dona, martyrum scilicet reliquias ferentes (nam et

beati Sperati martyris membra, qui unus fuit ex illis duodecim praeclarissimis martyribus Scillitanis, caput etiam martyris gloriosi Pantaleonis secum cum beatis ossibus Cypriani habebant) reverterentur, prosperis usi velis, tandem pervenerunt Arelaten. » Après être demeurées quelque temps à Arles, ces reliques furent ensuite transportées à Lyon, puis à Compiègne.

Anonyme :

Vita Ludovici Pii Imperatoris, 42 (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, VI, p. 109). « Bonifacius Comes ab Imperatore Corsicae praefectus insulae, ... in Africam transvectus est inter Uticam et Carthaginem. » Cf. les *Chroniques de Saint-Denis, sur les gestes de Louis le Débonnaire*, 15 (*ibid.* p. 151) et les *Annales Eginhardi, de gestis Ludovici Pii Imperatoris*, a. DCCCXXVIII (*ibid.*, p. 189).

X^e SIÈCLE

Constantin Porphyrogénète :

Historia de vita et rebus gestis Basilii inelyti Imperatoris, 58 (P. G., CIX, col. 311). « Συγγωρηθεὶς οὖν (ὁ Σολδάνος) καὶ κατὰ Καρχηδόνα γενόμενος... »

Leonis abbatis et legati epistola ad Hugonem et Robertum reges (P. L., CXXXIX, col. 337-344, d'après Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, 1^{re} série, *Scriptores*, III, p. 686-690) :

Col. 342. « Similiter de Africa Cartaginense clerus et populus temporibus domni Benedicti septimi papae (974-983) unum sacerdotem, Jacobum nomine, elegerunt et eum Romam, ut ibi consecraretur, mandaverunt. Epistola, quam secum detulit, inter cetera ita continebat : « ... Postulamus beatitudinem ves-

« tram, ut succurratis miserae et « desolatae Africanae civitati, quae « ita ad nichilum redacta est, ut ubi « olyn metropolis fuit, vix ibi modo « sacerdotes habeantur... » ... ubi eum (Jacobum) orthodoxum reperit (papa), consecrans archiepiscopum, eum cum privilegio ad propria remisit. »

Ibn Haucal :

P. 178. « Tunis touche à la célèbre ville de Carthage. Le climat de Carthage est agréable, l'air y est pur, les fruits bons et en grande quantité. Un des produits les plus utiles, le coton, est exporté à Kairwan ; avec cela, elle fournit du chanvre, du carvi, du safran, du miel, du beurre, des céréales et de l'huile, on y élève aussi de nombreux troupeaux. »

XI^e SIÈCLE

El Bekri :

XII (1838), p. 316 sq. « De Tunis à *Carthadjenna* (Carthage) il y a une distance de douze milles... Celui qui entrerait dans Carthadjenna tous les jours de sa vie et s'occuperait seulement à y regarder, trouverait chaque jour une nouvelle merveille qu'il n'aurait pas remarquée auparavant. Cette ville est située si près de la mer que la muraille est baignée par les vagues. Le mur qui l'entourait avait une étendue de 14.000 coudées. »

P. 320-323. « Le monument le plus merveilleux de Carthadjenna, c'est la Maison de divertissement, que l'on nomme aussi *Thiater* (théâtre). Elle se compose d'un cercle d'arcades soutenues par des colonnes et surmontées par d'autres arcades semblables à celles du premier rang. Sur les murs de cet édifice, on voit les images de tous les animaux et des gens qui s'adonnent aux métiers. On y distingue des figures qui représentent les vents : celui de l'orient a l'air souriant, celui de l'occident, un visage renfrogné. Le marbre est si abondant à Carthadjenna que si tous les habitants de l'Ifrikiya (Afrique septentrionale) se rassemblaient pour en tirer les blocs et les transporter ailleurs, ils ne pourraient pas accomplir leur tâche. On y voit aussi la *Moallaca* (suspendue), château d'une grandeur et d'une hauteur énormes; il se compose de voûtes en plein cintre, à plusieurs étages. Vers l'occident de cet édifice, qui domine la mer, est le château connu sous le nom de *Thiater*, le

même qui renferme la maison de divertissement dont nous venons de parler; il a beaucoup de portes et de soupiraux, et se compose de plusieurs étages. Au-dessus de chaque porte, on remarque l'image d'un animal en marbre, et des figures qui représentent les artisans de toutes les classes. [Indiquons encore] le château nommé *Coumech*¹, qui est aussi à plusieurs étages appuyés sur des colonnes de marbre d'une grosseur et d'une hauteur énormes. Sur le chapiteau d'une de ces colonnes, douze hommes pourraient s'asseoir les jambes croisées, et avoir au milieu d'eux une table pour y manger ou pour y boire. Elles sont cannelées, blanches comme la neige et brillantes comme du cristal; quelques-unes restent encore debout, les autres sont tombées par terre. On y remarque aussi une grande voûte dont l'extrémité échappe aux regards et qui renferme sept vastes réservoirs nommés *Mouadjel es Cheïtîn* (les citernes des démons); ils contiennent une eau très ancienne qui y est restée depuis un temps immémorial. Dans le voisinage du château de *Coumech* est une prison obscure, formée de voûtes posées les unes sur les autres, et dont l'entrée inspire l'effroi. On y trouve des cadavres qui conservent encore leur forme primitive, mais qui tombent en poussière aussitôt qu'on les touche. Le port était situé dans l'intérieur de la ville, et les navires y entraient voiles déployées; mais il n'est plus maintenant qu'un marais saumâtre. Sur la hauteur qui le

¹ « A la place de *Coumech*, le traducteur est tout disposé à lire *kirkoch*, c'est-à-dire *cirque*. » En réalité, il s'agit ici des thermes de *Dermèche*.

domine, on voit un château et un *ribat* nommé *Bordj Abi Soleiman* (la tour d'Abou Soleiman). Au centre de la ville est un grand bassin entouré de mille sept cents arcades dont une partie est restée debout jusqu'à nos jours. Les eaux d'*Aïn Djocar*¹, source située à quelques journées de distance, arrivaient à ce réservoir; elles coulaient vers Carthadjenna par un grand canal qui passait tantôt sous terre, et tantôt sur des rangs d'arcades placés les uns sur les autres et s'élevant jusqu'aux nuages...

« On voit à Carthadjenna deux châteaux nommés *El Okhtain* les deux sœurs qui sont entièrement construits en marbre et de la manière la plus solide; ils se composent de blocs qui s'emboîtent les uns dans les autres. Un ruisseau qui vient du côté du nord et dont la source est inconnue, arrive jusqu'à ces édifices par un conduit, et va se décharger dans la mer. Sur ses bords on a établi des *noria* roues à go-

det) pour fournir de l'eau aux villages [qui occupent l'emplacement] de Carthadjenna. Dans cette ville, on remarque plusieurs colonnes encore debout dont la partie qui n'est pas dans le sol a une hauteur de quarante coudées. Elles servaient à soutenir une voûte construite en pierre ponce, substance assez légère pour flotter sur l'eau. On y voit aussi une coupole d'une telle hauteur qu'un archer ne saurait en atteindre le sommet avec un flèche lancée de toute sa force. L'aire de cet édifice est en mosaïque, et a cinquante coudées tant en longueur qu'en largeur.

« Aujourd'hui les ruines de Carthadjenna sont couvertes de beaux villages, riches et bien peuplés. Les différentes espèces de fruits que l'on y recueille sont d'une excellente qualité et ne sauraient être surpassées. »

XIII (1859), p. 151. « Après celui-ci (le port de *Tabarca*) on remarque le *merça* (port) de Carthadjenna... »

XII^e SIÈCLE

Edrisi :

I, p. 261. « Tunis n'est pas très éloignée de la célèbre Carthage dont le territoire produisait jadis tant et de si beaux fruits, et de plus, du coton, du chanvre, du carvi, de la garance; mais Carthage est actuellement ruinée. »

P. 262-264. « Une partie du lac (de Tunis) s'étend vers l'ouest, en sorte que ses rives de ce côté sont à trois milles et demi de Carthage, ville actuellement ruinée, dont il ne subsiste qu'une portion, entourée de murs de terre, nommée *Mo'allaca*, et habitée par des chefs d'Arabes connus sous le nom de Beni-Ziad.

« Quant à la ville de Carthage..., on y voit encore aujourd'hui de remarquables vestiges de constructions romaines, et par exemple, le théâtre qui n'a pas son pareil en magnificence dans tout l'univers. Eu effet cet édifice est de forme circulaire et se compose d'environ 30 arcades encore subsistantes; chacune de ces arcades embrasse un espace de plus de 30 choubas (environ 23 pieds), entre chaque arcade et sa pareille littéralement, sa sœur) est un pilier aussi haut que large, dont les pilastres ont 4 choubas et demi (environ 3 pieds 1/2) de largeur. Au-dessus de chacune

¹ C'est la source du Djougar.

d'elles s'élèvent 5 rangs d'arcades les uns au-dessus des autres, de mêmes formes et de mêmes dimensions, construites en pierres calcaires dures de l'espèce dite *kedan* d'une incomparable bonté. Au sommet de chaque arcade est un cintre, et sur le cintre de l'arcade inférieure on voit diverses figures et représentations curieuses d'hommes, d'animaux, de navires sculptés sur la pierre avec un art infini. Les autres édifices de ce genre, et même les plus hauts, ne sont pour ainsi dire rien en comparaison de celui-ci. Il était anciennement destiné, d'après ce qu'on rapporte, aux jeux et aux spectacles publics.

« Parmi les curiosités de Carthage sont les citernes dont le nombre s'élève à 24 sur une seule ligne. La longueur de chacune d'elles est de 130 pas, et sa largeur de 26. Elles sont toutes surmontées de coupes, et dans les intervalles qui les séparent les unes des autres, sont des ouvertures et des conduits pratiqués pour le passage des eaux; le tout est disposé géométriquement avec beaucoup d'art. Les eaux venaient à cette citerne d'un lieu nommé la fontaine de Choukar¹, situé à trois journées de distance dans le voisinage de Caïrowan (Kairouan). L'aqueduc s'étendait depuis cette fontaine jusqu'aux citernes sur un nombre infini de ponts où l'eau coulait d'une manière égale et réglée. Ces ponts se composaient d'arches construites en pierre, basses et d'une hauteur médiocre dans les lieux élevés, mais extrêmement hautes dans les vallées et les bas fonds.

« Cet aqueduc est l'un des ouvrages les plus remarquables qu'il soit possible de voir. De nos jours il est totalement à sec ainsi que les citernes, l'eau ayant cessé de couler par suite de la dépopulation de Carthage, et parce que, depuis l'époque de la chute de cette ville jusqu'à ce jour, on a continuellement pratiqué des fouilles dans ses débris et jusque sous les fondements de ses anciens édifices. On y a découvert des marbres de tant d'espèces différentes qu'il serait impossible de les décrire. Un témoin oculaire rapporte en avoir vu extraire des blocs de 40 choubras (environ 30 pieds) de haut sur 7 (environ 63 pouces) de diamètre. Ces fouilles ne discontinuent pas; les marbres sont transportés au loin dans tous les pays, et nul ne quitte Carthage sans en charger des quantités considérables sur des navires ou autrement; c'est un fait très connu. On trouve quelquefois des colonnes en marbre de 40 choubras (environ 30 pieds) de circonférence.

« Autour de Carthage sont des champs cultivés et des plaines qui produisent des grains et divers autres objets de consommation. »

Robert du Mont :

Cronica (Pertz, *Monumenta Germaniae historica*, 1^{re} série, *Scriptores*, VI, p. 530²). — An. 1181. « Mansamuz rex Malsamitorum³, qui fere dominatur totius Affrice, reedificare cepit Carthaginem antiquam, adiutus ab omnibus Agarenis, qui terram illam incolunt. »

¹ Djougar.

² Cf. Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis*, V, p. 154; Mas-Latrie, p. 152, Documents.

³ Note de Mas-Latrie, *ibid.* « Les Almohades, que les chrétiens appelaient les *Masmouda*. »

XIII^e SIÈCLE**Geoffroy de Beaulieu :**

Vita sancti Ludovici, 42 (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, XX, p. 22). « ... inter Tunicum, et prope Carthaginem nostri fixere tentoria. Post modicum, castrum illius famosae Carthaginis... ceperunt. »

Primat :

Chronique (traduite par Jean du Vignay), 30 (*Ibid.*, XXIII, p. 46). « ... et s'en alèrent droit vers le chastel de Cartage; et celle meisme tour où le premier assaut avoit esté, fu prise derechief en celle allée; et y furent bien tué deux cenz Sarrazinz, qui là guetoient le pas à noz genz pour deffendre les yaues douces... et (noz genz) tendirent paveillons et tentes en une vallée dessous Cartage, si que de la valée ils povoient venir au port et à leur navie et à la devant dite tour. Et en celle valée estoient grant habondance de puis de douce yaue sanz nombre, car chascun avoit puis en sa terre pour arrouser sa terre en lieu de pluie; car il n'y pluvoit mie souvent. »

Guillaume de Nangis :

Gesta sancti Ludovici (*Ibid.*, XX, p. 430-432) ¹. « Die vero Sabbati subsequentis, quidam de Francis procedentes ulterius usque ad quandam turrim, quae in capite illius insulae quam ceperant eminebat, partim caesis et fugatis quibusdam Sarra- cenis, qui ibidem in insidiis latitabant, alii Sarraceni supervenientes et eos circumquaque includentes in turrim fugere compulerunt, et ita inclusos usque ad diem crasti-

num tenuerunt... — Die vero eadem habuit rex Franciae consilium quod exirent de loco ubi tentoria fixerant propter aquas dulces, quae vix aut parum poterant ibidem inveniri, quae res exercitui gravamen non modicum ministrabat. In crastinum igitur procedentes aciebus ad bellum dispositis versus castrum Carthaginis, in eundo capta fuit turris illa quam postea Franci per totius obsidionis tempora tenuerunt. Sic locatis pampilionibus resedit exercitus in quadam valle subtus Carthaginem, qua poterat accessus haberi ad portum et ad naves. In valle illa erant putei infiniti, quia terra cujuslibet habebat ibi puteum ad ipsam quasi pro imbris irrigandam.

« Castrametato exercitu venerunt marinarii ad regem, promittentes quod sibi captum castrum Carthaginis redderent... — Interea marinarii per scalas suas castrum munitionem viriliter irrupentes, uno solo de illis interfecto, super muros statim fixere banerias. »

On fit grand massacre de Sarrazins. « Multi tamen in cavernis, quae ibi multae sunt, latitantes fuerunt fumo et igne supposito suffocati... Capto itaque castro, misit rex ad ejus custodiam milites et balistarios peditesque quamplures, jubens illud cadaveribus mundari, ut ibi possent recipi uxores et infirmi, et certantes in acie sauciati. Infra vero castrum ambitum, et in confinio circumcirca in cavernis et speluncis subterraneis multum de hordeo repere- runt; sed alia bona rarissime sunt reperta. Et quia de illo castro pluries fecimus mentionem, cujus fuerat auctoritatis et nobilitatis retro-

¹ Cf. Lenain de Tillemont, *loc. cit.*

actis temporibus nescientibus innotescat. Fuit autem illa Carthago, quae nunc redacta est parvissimi ad instar oppidi, antiquitus urbs nobilissima...»

Gesta Philippi III (Ibid., p. 478).

Après la mort de saint Louis, « indictum est castra et armorum utensilia colligere, et ad naves deferre, quae in portu prope Carthaginem adjunctis anchoris adhaerebant...»

Chronicon (Ibid., p. 562). Il s'agit de la croisade de saint Louis à Tunis. «Cum illuc cum maxima difficultate et magno maris periculo transfretassent statim portum et Carthaginem, quae prope Thunicium redacta est in parvum oppidum, de facili occuparunt.»

Epistola Petri de Condeto capellani Regis (saint Louis) (D'Achery, Spicilegium, III, p. 664-666). «... die Jovis sequenti intraverunt (nostri) portum Tunis circa nonam. Multi vero de montibus stupentes fugiebant... Eadem die Jovis fecit dominus Admiraldum descendere in galeis, ut iret ad portum ad videndum cujus vel quorum erant quaedam naves, quae ibi erant. Qui invenit quasdam naves Sarracenum, et eas arrestavit. Sed erant vacuae, et remisit ad portum. Naves vero mercatorum non arrestavit... die veneris mane multi Sarraceni ex omni parte confluerunt ad portum... — et fixerunt (nostri) castra sua in insula, de qua tamen exitus esse putabant a duobus capitibus, et extendebat se in longum quasi per leucam et plus, et in latus per tres tractus balistarum, et erat aqua salsata ex utraque parte, et non putaverunt in ea aquas dulces inveniri... Aliqui vero de nostris processerunt die Sabbati usque ad unam turrin quae erat prope, et erat ibi dulcis aqua cisternis... — euntes quidam servientes ceperunt

dictam turrin; sed convenientes Sarraceni illos concluserunt, et conclusissent eos in turre, nisi dominus Rex misisset... Ad ultimum liberati sunt qui erant in turre, et jussi sunt ab illa recedere.

«... defectu aquarum dulcium compulsi sumus exire Insulam illam; et die Lunae sequenti... exivit exercitus versus castellum Carthaginis quod distabat ab illa insula circa unam leucam, et in eundo recapta est illa turrin, et adhuc tenetur, et fugerunt multi Sarraceni qui erant circum circa. Et locavit se exercitus in quadam valle Carthaginensi ubi erant putei infiniti, quia in terra cujuslibet est puteus ad rigandum illam; et inde poterat haberi accessus ad portum vel ad naves, et ad terram praedictam. Die Martis castrari venerunt marinarii ad dominum Regem, et dixerunt quod castrum Carthaginis in brevi redderent ei captum si vellet... — dicti marinarii... dictum castrum per scalas irruerunt... — Capto castro Carthaginis, qui poterunt exire per vias subterraneas exierunt, et eduxerunt vaccas, et alia multa... In dicto castro multi Sarraceni latuerunt in latebris, et caveis subterraneis quae multae erant ibi... — Et nisi esset pro cadaveribus mortuorum, dominus Rex in praedicto castro cepisset hospitium suum... De dicto castro dicitur vulgariter, quod qui dominus est Carthaginis, dominus est totius regionis... — Actum in castris subtus Carthaginem...»

Epistola Philippi Audacis Regis Francorum (Ibid., p. 666). «Actum in castris juxta Carthaginem...»

Trois autres lettres du même et une de Pierre de Condeto, avec la même suscription (*Ibid.*, p. 666-667).

p. 668 sq.). « Die Martis... recessit Rex noster cum aliis Baronibus a portu Carthaginensi... — infirmitate Regis Navarrae, quem quaedam febris arripuerat ad portum Carthaginensem... »

Rescrit de Charles d'Anjou, du 5 novembre 1270 (Mas-Latrie, p. 157, Documents). « Data in castris prope Cartaginensem... »

Joinville :

Histoire de saint Louis (édit. N. de Wailly, § 69, p. 40). « Si parlerons de nostre saint roy sanz plus, et dirons ainsi que après ce que il fu arrivez a Thunes devant le chastel de Carthage une maladie le prist... »

Ibn Khaldoun :

II, p. 339-340. Il mentionne les travaux du sultan El Mostancer et dit qu'en 650 (1272-1273 ap. J.-C.) « Dans le voisinage de la capitale, il forma un jardin auquel il donna le nom d'Abou Fehr... L'eau y arrivait par l'ancien aqueduc, ouvrage colossal qui s'étend depuis les sources de Zaghouan jusqu'à Carthage et dont la voie passe tantôt au niveau du sol et tantôt sur d'énormes arcades à plusieurs étages, soutenues par des piles massives et dont la construction remonte à une époque très reculée. Ce conduit part d'une région voisine du ciel et pénètre dans le jardin sous la forme d'un mur... »

P. 365. « Ainsi que nous l'avons dit, les troupes chrétiennes (de saint Louis) débarquèrent auprès de l'ancienne ville de Carthage dont les murailles étaient encore debout, et campèrent dans l'intérieur de l'enceinte. On ferma les brèches des murailles avec des planches de bois; on y rétablit les créneaux et on entourait le tout d'un fossé profond. »

P. 369. Quand l'expédition repartit après la mort du roi, « les chrétiens laissèrent après eux à Carthage 90 catapultes. »

El Abdery :

P. 166-168. « Cette construction antique (l'aqueduc), qui est l'œuvre des Romains, dut être comptée parmi les merveilles du monde. L'eau vient des hauteurs situées au midi, et n'arrive à Tunis qu'après avoir traversé, dans un parcours de deux journées de marche et peut-être plus, des vallées profondes et des montagnes escarpées. Pour obtenir un niveau parfait, il a fallu percer des collines et des rochers; il a fallu jeter sur les bas-fonds des ponts à plusieurs étages et construits en pierres de grand appareil. L'aqueduc passe derrière les remparts; puis, prenant la direction de l'occident, va aboutir à Carthage (*Karhadjena* ou *Moallaka*), ce qui fait encore une distance de douze mille arabes.

« Carthage a été, dit-on, une des villes les plus belles et les plus merveilleuses de la terre; elle était décorée de monuments magnifiques, comme l'attestent les restes de l'aqueduc. Ses carrières sont renommées; de tout temps, on en a tiré du marbre pour toutes les cités d'Ifrikia (Afrique septentrionale) sans jamais les épuiser. Aujourd'hui Carthage est en ruines, il n'y demeure pas une âme. Les Tunisiens vont s'y promener de temps à autre autant par curiosité que par dévotion. Entre les deux villes, les arcades sont hors de service. Cet aqueduc que la solidité et l'élégance de son architecture mettent au-dessus de toute description, est généralement désigné par le nom de *Hanaya*. La chronique rapporte qu'il coûta aux *Roum* (Romains) quatre cents ans de travaux et d'efforts; mais cela me paraît une exagération.

Abou O'beyd El Bekry est plus digne de foi, quand il affirme qu'il n'a pas fallu plus de quarante ans pour dresser la maçonnerie et niveler parfaitement la conduite d'eau, si l'on considère le génie des Romains et les immenses ressources dont ils pouvaient disposer. Un des émirs de Tunis¹, le frère du prince régnant, s'étant vu dans la nécessité de faire réparer quelques arches de l'aque-

duc, aux abords de la ville, pour amener les eaux dont le cours s'était trouvé interrompu sous le règne de son prédécesseur, s'épuisa durant plusieurs années en efforts inouïs sans atteindre la perfection de l'œuvre ancienne. Tout ce qu'il put faire avec ses faibles moyens, ce fut d'exécuter quelques raccords dans la maçonnerie. »

XIV^e SIÈCLE

Aboulféda.

II¹, p. 176. « On lit dans le Mosch-tarek, qu'auprès de Tunis, en Afrique, est une ville en ruine, appelée Carthage (*Carthadjenné*), et où se trouvent des monuments antiques. »

Et Tidjani.

XX (1832), p. 99. « Un *menara*, ou phare très connu, celui de Carthage de Tunis, est dû à El Ar'leb. »

P. 117. « Après l'aqueduc de Carthage, il n'y a rien en Ifrikia de plus grandiose et de plus surprenant » (que les ruines d'El Djem).

I (1853), p. 386. Il raconte les entreprises des chrétiens de Sicile contre Mahdia (1163-1166). El Hassan, prince de Tunis, les repoussait; ses troupes « combattaient

sous les ordres de Meherez ben Ziad ef Faderi, maître de *Malka* ».

P. 405 sq. Dans sa lutte contre Abou Zeïd, wali de Tunis, l'envahisseur Ebn Abd el Kerim (1218-1219), « tourna la ville (Tunis) et alla dresser les tentes de son armée à Carthage, au point où la mer communie avec le lac, point connu sous le nom de *Halk el Ouadi* (La Goulette) ».

Abou Zeïd fut vaincu. « Profitant de l'avantage qu'elles venaient de remporter, les troupes d'Ebn Abd el Kerim se répandirent dans la campagne et les environs, enlevèrent du port, appelé *Marsa el Bordj*², un grand nombre d'objets de valeur, appartenant à divers propriétaires, et pillèrent et saccagèrent les villages environnants. »

XVI^e SIÈCLE

Léon l'Africain :

II, p. 31 sq. D'après lui, lors de l'invasion arabe, « Carthage fut détruite et saccagée, dont elle demeura plusieurs années inhabitée, jusqu'à temps que Elmahéli, pontife, la fit redresser; mais des vingt parties

l'une ne fut pas peuplée. On voit encore à présent plusieurs murailles entières, et même une citerne très large et profonde, avec les aqueducs par lesquels on faisoit descendre l'eau dedans la cité, d'une montagne

¹ El Mostancer; voir ci-dessus les textes d'Ibn Khaldoun.

² Sans doute La Marsa.

qui en est à 30 milles loin, étant de telle grandeur que ceux par où s'écouloit l'eau dans le palais majeur de Rome. J'ai voulu voir la source de cette eau qui souloit venir par les aqueducs, qui sont à fleur de terre par l'espace de 12 milles, parce que la terre est haute auprès de la montagne, d'où plus s'éloigne l'eau et s'abaisse la terre, d'autant se haussent et se jettent en l'air les aqueducs jusqu'à l'entrée de Carthage, hors de laquelle je vois encore plusieurs anciens édifices, mais de la structure je ne me saurois particulièrement souvenir.

« Autour de la cité (principalement du côté du Ponant et Midi), il y a plusieurs jardins remplis de divers fruits non moins admirables en beauté naïve qu'en grosseur, comme les pêches, figues, oranges et olives, de quoi se fournit toute la cité de Thunes. La campagne prochaine est très bonne en terroir, mais fort étroite, parce que, du côté de Tramontane, elle a la montagne, la mer et le lac de la Golette; devers Midi et Levant, confine avec les plaines de Biserte, qui font tous les contours de cette cité, laquelle est pour le présent réduite en pauvreté et calamité, n'ayant plus de vingt-cinq boutiques et environ cinq cents maisons, lourdes et viles. Mais il y a un beau temple érigé de notre temps, avec un collège sans écoliers, de sorte que les rentes d'icelui reviennent à la chambre royale. Les habitants sont superbes, mais pauvres et misérables... la plus grande partie s'adonne au jardinage. »

Lettre écrite, le 25 juillet 1535, par le comte d'Anguillara, « a vn sien amy sur le sujet du siege et de la prise de la Goulette par l'Empereur Charles Quint ». (Bibl. Nat., Fr., 46167.)

fo 41. « ... lo esercito... e statto alloggiato in vno Castello vicino alla Gollela dui milia detto Vada... »

Traité de paix signé entre l'Empereur Charles-Quint et Mouley Hassan, Roi de Tunis, le 6 août 1535 (Rousseau, Appendice).

P. 411. Le roi cède à l'empereur « ladite place de la Goulette, pourpris etendue d'icelle, avec deux milles de territoire à l'environ, comprenant en icelle la tour dite et appelée des Eaux; pourveu que ceux qui seront et qui auront charge de ladite Goulette ne empescheront les voisins des villaiges prouchains situez, où que souloit anciennement estre la cité de Cartaigne, à prendre de l'eaue des puytz que sont près de ladite tour qui s'entendent estre compris et incluz en icelle. »

P. 414. « ... icelles escriptures... furent faictes et passées en la tente de Sa Majesté Impériale, en son camp, près de la tour appelée des Eaux, à deux milles de la Goulette... »

Etropius :

Commentarium seu potius diarium, expeditionis Tunetanae, à Carolo V. Imp. semper Augusto, anno M.D. XXXV. susceptae, Joanne Etropio autore (Sim. Schard, Rerum Germanicarum Scriptores, t. II, in-4°, Bâle, 1574).

P. 1350-1352. « Classis tota sic ordine militari distributa, paulatim ad duo usque à Galeta (sic) miliaria uentis ferentibus promouit, et in conspectu arcis quae instar turris quadratae est immense molis et uastitatis, sed humilis et sine capitulo, quae utique in mare prominet, consedit... — Eodem die duae turres quae spacio miliaris unius inter se distabant, tormentis strenuè impetitae fuerunt... Altera tamen à suis protectoribus destituta, facîle in Christianorum uenit potestatem. Dicebatur autem turris Salis, aut Salaria, à stagno quodam propinquo, in quod mare exundans influit, quae aquae postea Solis arde in Salem concresecunt, et ueluti congelantur...

« Carthage, en quel être aujourd'hui. »

— Diluculo ejusdem diei, altera turrium, quarum ante meminimus, immensae crassitudinis, figurae quadratae, non longè à littore maris sita, strenuè tormentis et machinis uerberabatur : fuit illi nomen Aquariae, quòd Guletani et uicini illorum illuc uenirent aquatum : praeternauigantes item illinc sibi de aqua recentiori prospicere solebant... paruo negotio à nostris simul cum tormentis omnibus bellicis, capta et expugnata fuit. Eadem opera oppidula quaedam et arces : uici item et castella (Romanorum destructa Carthagine reliquiae) enersa fuerunt.. Nonnulli milites... eo deuenere licentię,... ut pagos, uillas, strues et aceruos, tam frumenti et ordeï, quam foeni et palearum, iniecto igni perderent... — Exercitus... ad duos pagos non procul à ueteris Carthaginis ruinis situs, ubi Imperator consererat, tentoria, papillones, et alia quae castris ponendis sunt necessaria expectans, promouebat... — Est autem ager omnis à mari porrectus supra modum fertilis, et uitium, ficuum, olearum aliarumquè arborum ferax. eratque tum milio grandiusculo satus, quod in plerisque locis iam ematuruerat. erat in eodem agro ueteris Carthaginis magnus modus feniculi grandioris ad modum anisi, dulcis et gustu suauis. »

P. 1357-1358. « Erant circum castra Caesariana colliculi quidam, quos uisum fuit aggestis aggeribus, defixis uallis, exstructisque propugnaculis et castellis munire, militesquè cum machinis ad castra ipsa legionumquè cornua protegenda hostemquè ab irruptionibus arcendum imponere. Quia uerò arx Guletana in planicie quadam sita erat, et ex utroque laterè firmis munitioibus circumclusa, non fuit nostris integrum semel locum castris metandis deligere, sed necesse fuit subinde mu-

tare, et paulatim proximius Guletæ admouere, quod non sine magno labore et molestia militum fieri potuit, tum quòd... impedimenta omnia transportanda essent, tum quòd ab illis locis longius abstraherentur ubi plurima quotidiano usui accommoda partim repperant, partim sibi procurauerant, et praesertim puteos aquarum dulcium, quarum propter mare uicinum, mira erat illic raritas, ne dicam penuria. Nam illi, à quibus diximus turrim quandam nomen sortitam fuisse propter immodicam aquationem, partim exhausti, partim uitiiati, limo è fundo excitato, fuerunt. Lacus uerò et stagna, propter uicini aequoris exundationem aqua salsa infecta fuerunt... — Ex altero latere Guletæ quae Tunetum respicit, stagnum est nauigabile... »

P. 1359. L'empereur avance son camp vers La Goulette. « Erat fortè turris quaedam in uertice montis, non amplius mille passus à Caesarianis castris dissita, quam decem stationarij milites expulsis Barbaris, occupauerant... — triginta milium militum... (praeter classem ingentem, quae in portu Guletæ omnibus rebus ad nauale bellum necessarijs appata, anchoris fundatis detinebatur)... »

P. 1360. « ... magnaue pars muri turris illius quadratae (forteresse de La Goulette) solo aequata... — dum arx Guletana tormentis concutiebatur... donec magna ex parte demolita esset... »

P. 1361. « Est autem arx Guletana turris quaedam quadrata, admirandae crassitudinis, altitudinis autè duarum contignationum, ambitu interiori complectens passus quadraginta, exteriori uerò et in frontispicio circiter quinquaginta. Intus est Cisterna quaedam insignis, quae totius aedificij aquas pluuias excipit : sunt et fornices quidam concauerati, in modum promptuariorum

penui et annonae conservandae exstructi... »

P. 1366 sq. « Sexto kalendas Augusti, relicto Tuneto, omnes copias suas in uicum quemdam nomine Ludam duobus miliaribus à Guleta dissitum reduxit, à quo non procul labebatur riuus quidam aquarum dulcium, qui exercitui Caesareo magno usui et solatio fuit. Eo autem consilio accelerabat ab urbe abitum, ut ciuibus, incolis et inquilinis, qui aufugerant..., pateret redivus. Kalendis Augusti cum acie... in locum ubi ante Guletae expugnationem castra fixerat, juxta turrim illam quae ab aquis uicinis nomen sortita est redijt. »

Paul Jove :

Pauli Jovii Novocomensis, episcopi Nucerni, ex Historiarum sui temporis libro XXXIII, fragmētū. (Sim. Schard, *Rerum Germanicarum Scriptores*, t. II, in-4^o, Bàle, 1374).

P. 1392. « (Rosettes) ad proximam regionem quam Martiam, uocant, deflexit, ea est circa maguae Carthaginis ruinas, omnium rerum copia et fertilitate, multisque puteis et fontibus abundans, et pulcherrimis uillis ac aedificijs frequens. Ibi circiter uiginti moratus dies,... totum id oliuetum immani crudelitate succendit, quod summa pariter anoenitate atque ubertate conuestitis collibus à summa arce Carthaginis ad Tuneti usque moenia protenditur. »

P. 1393. « (Hariadenus) classem celeriter eduxit, praeteruectusque Vticam et Carthaginis promontorium, eius turris atque munitionis, quam Gulettam nostri uocant, in conspectum se dedit... »

P. 1396 sq. « (Hariadenus) conatusque est multis fertilibus operis aperire nouas fauces, ac immittere per eas id mare quod à promontorio Carthaginis lunato flexu ad stagni

munitionis extenditur. In eo littore gemine sunt turres, ab aquae salisque nomine à nostris appellatae, ubi olim ille insignis Carthaginensium portus uisebatur. Id opus ea ratione Hariadenus efficere cōtendebat, ut tuto, perāploque et maxime expedito portu uteret : nā uadosae admodū erāt angustiae, quib. Guletana turris ab ortu aduersae cōtinēti ligneo pōte cōmittit... Caeterum id opus Aquilones facillē disturbarunt, inuecta scilicet aggestaque continuis aestibus ac fluctibus arena, adeò, ut quum priscarum molium fundamenta reperissent, Hariadenus, ne ueteris portus quanquam parum commodi, iactura fieret, suadentibus piratis incepto absisteret, quum stagnum exiguo tempore expleri penitus atque obstrui posse uideretur. »

Ibid., ex libro XXXIV.

P. 1400. « Ab Vtica mox discedens classis circumuicta promontoriū Carthaginis, totumque eius regionis litus quam Martiam uocant, excisae quondā superbae urbis ruinis, et noua regionum hortorum amoenitate celebratū, appulit cōtra turrē quam de subiecto fonte Aquariam uocant. Haec est in ea plaga, ubi stabula elephantorū florente Carthagine fuisse putamus. Nam et Cotū insulam, et totius antiqui portus formā, naualiaque quibus Romani uictores inuiderint, tanti aeti uetustas mutare et abolere facillē potuit. Barbari qui ab imminentib. Vticae collibus, alijsque passim speculis, et ab excelsa arce antiquae Carthaginis, quam Birsam fuisse memorāt, aduentum et cursum explicatae classis cōspexerant, Hariadeno Barbarussae renunciarunt. »

P. 1402. « (Carthaginensis sinus) Ex aduerso autem collapsae Carthaginis situm spectat, atque item colles, oliuetaque, et litus ipsum Aquariae turris, qua nostra classis appu-

lerat... — *Erexit autem praetorium (Caesar) idoneo in loco inter duas turres, quarum alteram uocari Aquariam diximus, alteram Barbari Saliariam appellant. Interim uariae militum manus emissae sunt, quae proxima explorarent loca, et cisternas puteosque quaeritarent, hostiumque simul casas et uicos mapalibus similes occuparēt, usque ad summos colles, ubi uetusti templi aedificia uisebantur, quo in uertice duarū cohortium Italicarum uexilla praesidij causa constituta sunt iuxta antiqui operis aqueductum, quo olim magna perennis aequē uis in urbem Carthaginem perducebatur.* »

P. 1406. « ... militari namque industria effossi toto littore putei et Aquariae item turris latices iniucunda salsugine redundabant... »

P. 1407. « (Barbarussa) sicuti superiore libro demonstrauius, nouum intra paludem portū efficere, mareque apertum nouis faucibus ad occasum excauatis immittere cogitaret, et iam magna ex parte perfecterat, ut expeditam instructamque suis armamentis classem securo in loco, et undique tormentis permunito contineret. Sed eum pertinacissimè uacantem operi, et passim ueteribus Carthaginensis molis reliquijs occurrentem aquileges deteruerunt, affirmantes exiguo tempore futurum ut Guletae munitio à continente abscisa, et redacta in insulae formam, nouo terrestri praesidio (si usus posceret) confirmari atque defendi non posset, et allidentis maris fluctus perlante Aquilone stagnum inuectis arenis oblimarent... »

P. 1410. « Per eos quoque dies accidit, ut Barbarorum circiter triginta milia ad occupandam turrim, in editiore antiquae Carthaginis tumulo sitam, magno studio et uelocitate confederent. In ea turre Caesar, quod castris immineret, paulò

antè praesidium paucorum militum reliquerat ».

Marmol :

II, p. 443. « Carthage, dont parlent tant les auteurs Grecs, Latins et Arabes, estoit sur la coste de la mer dans une plaine, quoy qu'elle comprist dans la grandeur de son enceinte vne montagne où estoit la principale forteresse, et où est maintenant vne tour, que les Chrestiens nomment la Roque de Mastinace, et les Africains, Almenare. »

Après avoir répété presque tout ce que dit Léon l'Africain dans le passage reproduit ci-dessus, il ajoute :

P. 449 sq. « Quand Charles-Quint fit l'entreprise de Tunis, il aborda à cette rade, d'où l'on voyoit encore quelques ruines de superbes bastimens, et de palais de marbre blanc démolis, avec une grande citerne large et profonde, et les arcs qui soustenoient les aqueducs, qui amenoient l'eau de dix lieux loin. La contrée d'alentour est fertile, mais fort petite, car elle est bordée du costé de Septentrion, de la montagne, de la mer et du lac, et du costé du Levant et du Midi, elle a les plaines de Biserte, qui ne leur appartiennent pas. Près du village de Marsa, dont nous venons de parler, il y a des palais et des jardins où les Rois de Tunis se viennent divertir l'Esté. Tout cela fut abandonné par les Maures à la venue de l'Empereur. Mais les habitants revinrent depuis, quoy-qu'ils soient assez incommodez, quand il y a guerre entre Tunis et la Goulette, parce que les Espagnols courent jusques-là, et ont revestu leurs bastions des ruines de Carthage. Outre cela, ils ont coupé tous les oliuiers, et les autres arbres fruitiers qui estoient de ce costé-là, jusqu'à la ville de Tunis; ce qui a esté cause de dépeupler quelques

pauvres villages de ces quartiers, dont les habitans se sont retirez à Tunis et à Biserte. »

Dans son récit de la campagne de Charles-Quint contre Tunis, Marmol nomme souvent Carthage, mais sans ajouter d'autres détails que les suivans :

P. 464 sq. « André Dorie emporta la tour de l'eau où il y avoit sept ou huit puits dont l'eau n'estoit pas trop bonne. Les soldats prirent quelque petit village autour de Carthage que les habitans avoient abandonnez, où l'on trouva du bled et de l'huile. En l'va de ces villages, sur le haut de la montagne, estoit la tour d'Almenare où l'Empereur fit entrer trois cens Espagnols, acause qu'elle commande à tout le pays. Aussi-tost on dressa les tentes de l'Empereur et de l'Infant Doim Louis sur une petite coline entre Carthage et la Tour de l'eau, et toute la cavalerie et l'infanterie se campèrent à l'en-tour. »

P. 486. Quand les opérations de guerre furent terminées, l'Empereur « se vint rendre dans son vieux camp au milieu des ruines de Carthage ».

P. 492. « Cammart » est vne ancienne ville, à trois lieues de celle de Tunis, du costé du Septentrion, et assez près des ruines de Carthage. Les Historiens du pays rapportent qu'elle a esté bastie par les Romains. Elle est fermée de hautes murailles, et fort peuplée ; mais les habitans sont la plupart jardiniers, qui portent vendre à Tunis des fruits et des herbes potagères... — (Marça) est vne petite ville, dont le nom signifie port en Arabe. Aussi est-elle assise au mesme endroit où estoit le port de Carthage. Elle a esté bastie par vn Calife¹ de Carvan (Kairouan) depuis la ruine de Car-

thage par les Mahométans... Il y a encore d'autres habitations dans les ruines de Carthage, ou auprès, dont nous ne faisons pas de mention, parce qu'elles ne sont pas de conséquence... »

P. 534. « (Zagoan) est vne grande montagne deserte à vne lieuë de Tunis, entre le Midi et le Levant... C'estoit de là que les Carthaginois faisoient venir de l'eau dans leur ville, par des Aqueducs soutenus par de grandes voutes... »

Thevet :

I, p. 21 a. « Après Biserte se presente sur la mer ceste grande iadis et florissante ville de Carthage, aussi ruïnee, sauf que les memoires en restent en la marque des masures et vieilles murailles des theatres, aqueducts, colonnes et autres magnificences, que j'ay veu, ainsi que j'ay contemplé ailleurs d'autres despenses pareilles faictes iadis par les Romains. A present, c'est la plus miserable habitation d'Afrique, veu que le peuple y est extremement pauvre, quoy que le terroir y soit bon : mais ils sont tous iardiniers d'autant que Tunes se fournit des iardinages de Carthage qui sont grâds, tres-fertiles, et bons : ou en labourant la terre, ils trouvent souvent grand nombre de medalles antiques : dont meme quelques Esclaves Chrestiens m'en vendirent environ deux cens, desquelles la plupart estoit de cuyure. Ceste ville estoit bastie sur la mer, confinant vers le Nort à vn mont et à la mer Mediterranee : vers le Ponent et Midi, elle a la planure qui tend à Biserte, estant à trentequatre degrez cinquante minutes de longitude et à trentedeux degrez vingt minutes de latitude. »

P. 21 b. Il parle d'un compagnon

¹ « Méhédy. »

de saint Louis enterré dans « vne Eglise pres du lieu, où iadis estoit la grand Basilique, côme l'ay veu, et leu en vn vieil Epitaphe, escrit contre vn grand apentis de muraille, qui reste des ruïnes de ladite Eglise, qui se voyent encores aujourdhuy... le laisse à discourir de plusieurs lieux ruïnez, et sepultures antiques demolies, que

l'ay veu, faisans memoire de l'ancienne Carthage : d'autant que celle que lon nomme aujourdhuy Carthage est enuiron à deux lieuës de la mer, et l'autre ancienne en aboutissoit assez pres, comme les ruïnes le tesmoignent... ie laisseray là Carthage en sa misere et sans hōneur, pour visiter celle qui à present est chef d'un Royaume (Tunis). »

XVII^e SIÈCLE**De Breves :**

P. 328 sq. « Le premier jour de juillet¹, nous nous fismes porter au cap de Carthage, tant pour chasser que pour voir les ruines de ceste fameuse et puissante ville d'Afrique, qui iadis osa bien faire tête à la fortune des Romains.

« Elle estoit située en une peninsule, sur trois collines séparées entre elles, de vallons spacieux. La plus haute, baignée de la mer, fait le Cap susdit, qui retient le nom de la ville, et regarde le Cap Bon, par Grec Levant. L'autre a le fort de la Goulette à son Ponant, et sur la cime se reconnoissent encore les mesures du chasteau Birsā. La tierce a par Maistre, une large campagne, plantée d'oliviers, qui s'estend cinq ou six lieuës en longueur, et à travers d'icelle, est dressé un aqueduc sur de hautes arcades, lequel souloit, des prochaines montagnes, conduire l'eau en la ville. C'est la plus entiere piece qui y reste de l'antiquité. »

Purchas :

P. 670. Après la ruine de Carthage par les Arabes, dit-il, « not aboute the twentieth part was inhabited. The

rest remayneth as scattered ruines, dispersed bones of the carkase of old Carthage. Master *Pountesse*, a friend of mine, told me, That hee hath been rowed in his Boat ouer the walls of Carthage, or their ruines, the Sea hauing made the laste conquest by eating into the Land. The conduits are whole (saith *Leo*) which bring water from a Hill thirtie miles from Carthage, twelue miles vnder the Earth, the rest aboue. And now (saith he) are not aboue fīue and twentie shops, and fīue hundred houses therein, one faire Temple, one Colledge, but without Schollers, the inhabitants poore, proud, and superstitious. Master *Evesham* saith, That this citie is now ruinated and destroyed. Hee mentioneth those Arches wherein water was hither conueyed, and one street three miles long ».

Dan :

P. 118 sq. « Tunis n'est esloignée que d'environ trois ou quatre mille de l'ancienne Carthage, dont il n'y est resté pour toutes marques qu'un peu de vieilles mazures. Là mesme il y a plusieurs jardins et *MAS-SERIES*, ou metayries, remplies de

¹ Le voyage commence au 15 mai 1605 (voir p. 2); le 1^{er} juillet est sans doute celui de l'année suivante.

quantité de beaux fruits, comme pesches, grenades, figues, olives et dates, non moins admirables en leur grosseur qu'en leur exquise bonté. On y void de plus en certains endroits quelques terres labourées ; et peut-on bien dire maintenant de cette grande Ville, qui fut autrefois emulatrice de la valeur des Romains, ausquels elle donna de la terreur vn assez long-temps, ce qu'un ancien Poëte a dit de Troye lagrande :

Le blé croïst maintenant où fut Troye
[autrefois.]

« Jam seges est ubi Troja fuit. — (Ovide). »

El Kairouani :

P. 31-35 « L'Aqueduc... est une des merveilles du monde, et si les Egyptiens tiraient vanité de leurs pyramides, les Africains ont droit de s'enorgueillir de cet aqueduc... Le canal recueillit dans son cours l'eau de Zarouan et celle de toutes les sources qui se rencontrent à droite et à gauche de la ligne parcourue, à une distance de plusieurs farekas¹... Les historiens disent que cet aqueduc avait soixante milles, en droite ligne, et trois cents, en tenant compte des sinuosités... Ceux qui voient les restes de cet aqueduc peuvent en juger. Ces mêmes historiens parlent des trois remparts de Carthage, de son port, de l'étendue de son enceinte, qui était de 14.000 dra'. C'était la plus belle ville de l'Afrique.

« Il y avait d'abord un château sur la mer ; il était très élevé et à plusieurs étages ; on l'appelait El Malleka. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un amas de ruines. »

Il résume ensuite les indications d'El Bekri (voir ci-dessus, p. 797 sq.) sur le théâtre, les thermes, les citernes, le port, le fort d'Abi Solei-

man et l'édifice dit « les Deux Sœurs ».

« Lorsque Moula el Mustames el Afsi restaura une partie de cet aqueduc dont il dirigea les eaux vers son jardin d'Abi Fahr, aujourd'hui El Batem, on ne releva que quelques arches, encore ne furent-elles qu'en pisé. L'eau arriva dans les bassins du jardin et y arrive encore. Mais enfin, El Mustames... ne put remettre l'aqueduc dans son premier état, et dut se contenter de quelques chétives réparations. Au reste, les ruines de cette construction attestent la puissance du peuple qui en jeta les fondements. Quant à la ville, il ne reste que les ruines que l'on nomme Malleka, et quelques citernes. Des personnes qui naviguent dans ces parages peuvent, de la mer, voir ceux des débris de Carthage qui s'étendent sous l'eau dans la direction du Sud-Est. Il est hors de doute que la mer n'allait pas, dans les temps anciens, jusqu'à Halk el Ouad (La Goulette) et qu'elle n'y est arrivée qu'après la destruction de Carthage.

« Si El Malleka était un château de Carthage et que le fort d'Abi Seliman en fit aussi partie, comme on l'a dit, la longueur de cette ville devait être de douze milles. J'ai en effet entendu dire que l'arc appelé Djem était une de ses portes, et qu'elle touchait à la montagne qui est près la petite ville appelée Seliman de notre temps. Dans cette ville de Seliman se trouve le fort d'Abi-Seliman, dont on a parlé, et un port dont j'ignore la profondeur...

« J'ai beaucoup parlé de Carthage à cause de son ancienne grandeur attestée par ses ruines, et aussi à cause de sa proximité de Tunis. »

P. 52 sq. Il décrit à nouveau le théâtre d'après El Bekri, puis il

¹ « Parasanges, ou lieues de 23 au degré. »

ajoute : « Cette ville contenait une si grande quantité de marbre que, quand même toutes les populations de l'Afrique se seraient réunies pour l'enlever, elles n'auraient pu en venir à bout. Aujourd'hui il n'en reste pas même de vestige. »

P. 225. En 1288, « El Mestamer fit achever les aqueducs qui, anciennement, conduisaient l'eau à Carthage. La prise d'eau était aux sources de Zarouan. Une portion fut dirigée vers la mosquée de l'Olivier, et le reste vers le jardin d'Abou Fahr, connu de nos jours sous le nom de Battem. Mais cet ouvrage est détruit maintenant, il n'en reste plus aucune trace ».

P. 227. « Le chef des Français (saint Louis) mourut et fut enterré à Malka. »

P. 252. Il rapporte qu'à la fin du XIV^e siècle, Abou et Abbas Ahmed « fit construire un fort à l'est de Carthage ».

P. 317 sq. Il rapporte que, lors de l'expédition de don Juan d'Autriche, sous Philippe II, « les chrétiens, dans le but de se procurer des matériaux

pour cette construction (le fort de La Goulette), détruisirent les aqueducs de Carthage. »

De la Croix :

II, p. 217. « *Marsa...* est bâtie dans l'endroit où étoit le Port de l'ancienne Carthage ».

P. 220 « La Vile (Carthage) étoit située sur trois côtaux, separez l'un de l'autre, par des valées tres-larges, le plus haut qui est batu des flots s'appelle le cap de Carthage, et a le cap de Bone à l'Orient. L'autre côtau a le fort de la Goulette à l'Occident, et on y voit encore des Mazures de la Citadele de Byrsa. Le coupeau du troisieme est plain et a trois ou quatre miles d'étendue; tout cet espace est planté d'oliviers, et l'on y trouve encore à present un Aqueduc assez entier couvert d'arcades voutées; qui s'aloit rendre en divers quartiers de la Vile. Il y a aussi plusieurs Mazures de vieux batimens, et un Village appelé *Marsa*, qui est tout ce qui reste de cette fameuse Carthage. »

XVIII^e SIÈCLE

Etat des royaumes de Barbarie, Tripoly, Tunis et Alger, par les Peres Godefroy, Comelin, Philemon de la Motte. In-12, Rouen, chez Pierre Machuel, 1731.

P. 200-202 (Extrait d'une lettre du 6 août 1700). « Par les ruines (de Carthage), il est aisé de juger que c'étoit une tres-grande et tres-forte ville, et qu'elle avait près de deux lieues de diametre. Nous y avons vû des puits, des caves, des citernes en quantité, et de grands restes de Forts. Il paroît qu'il y en avait trois qui se commandoient l'un à l'autre, s'élevant de plus en plus du côté du Nord, jusq'au sommet

de la Montagne, que l'on nomme le Cap de Carthage, où l'on tient que saint Louis est mort... On voit de beaux restes des Aqueducs, qui apportoient de l'eau dans Carthage, où il n'y a ni fontaine ni riviere... (ils) sont nommez Aqueducs d'Ariana. On voit du côté du Ponant un grand Lac et un gros Village. Je trouvai la situation de Carthage, à la disette d'eau près, bien digne de l'ancienne réputation qu'elle s'est acquise. Les ruines et les chardons qui nous incommodoient fort nous empêcherent de la parcourir toute... (Dans la direction de La Goulette) nous trouvâmes des ruines qui parais-

soient être des restes de l'Eglise qui fut bâtie au lieu du martire (de saint Cyprien). »

Peyssonnel :

P. 103. «...Nous rencontrâmes les aquéducs de Carthage ; ils durent ici environ une lieue sur terre, élevés de près de cent pieds en certains endroits. Ces aquéducs sont bâtis de pierres froides taillées à pointe de diamans : ils sont en très bon état. Le canal de dessus est en maçonnerie plus dur que le roc, plusieurs arcades de cet aquéduc ont dû être autrefois démolies et elles ont été réparées d'une manière assez particulière. Au lieu que les premiers piliers et les arcades étaient de pierre, comme je l'ai déjà dit, les piliers des seconds ne sont que de terre sans aucune pierre, les voûtes de briques, et le canal de terre, qui paraît une terre ordinaire. Je ne sais quelle composition c'était, mais cette terre a résisté jusqu'à aujourd'hui ; les piliers et les voûtes sont très solides et cette bâtisse est beaucoup plus dure qu'aucune de nos bâtisses modernes. On voit même de ces piliers, presque entièrement sapés par le bas, se soutenir et rester en état sans menacer ruine. Ces aquéducs se trouvent à deux lieues au sud-est de Tunis... »

Le même auteur (p. 89 sq.) décrit longuement le temple des eaux à Zaghouan.

Hebenstreit :

Antiq., p. 30 sq. « Vidi et cum gemitu contemplatus sum inter Carthaginis ruinas exspatiatus, qua rerum vicissitudine tanta urbs tamque potens a summo fastigio ad inanitatem redacta sit, et miratus saepe sum, quorsum evaserint saxa et marmora et materies, de qua pro palatiorum mole et numero fere

nihil superest, sive quod abducta ea fuerit et novis urbibus extruendis destinata, id quod exemplo Tuneti... satis clarum esse potest, sive in mare projecta aut alio modo dispersa... Magnam littorum partem aquis mersam videas. »

Ibid., p. 33 sq. « Ex omni hac carthaginiensi antiquitate quae supersint, sequentia annotavi. Restant antiquissimae Byrsae supra promontorium Carthaginis luculentae satis ruinae quas Masinissae rupem peritiores nec historiae omnino ignari incolae, arabes vero Almanaram vocant. Haud procul abinde distant subterraneae quaedam lationes, latere coctili et cemento factae, quas pro cisternis haberes primo intuitu, nisi pro stabulis elephantum aut equorum, nam hoc in loco muri extitisse debent, arbitrari malis. Ad maris littora, domuum latere coctili et cemento strata fundamenta, maximam partem aquis submersa observare licet. Inde in eminentiore et fere media peninsulae parte, locus est, quem arabes lusus domum, aliusque haud procul, quem Academiam seu Alteiatores¹ satis apte nominant, quod qualiscunque etiam ruinarum conformatio in suspicionem hujus rei inducat. De caetero, ubicunque pedes figas, varia diversorum colorum marmora et musaici operis fragmenta extant, solo quaqua patet, fornicibus suffulto, nam non nisi aedium fundamentis superambulatur. »

P. 34. Il mentionne l'aqueduc, « insignis illa stupendoque labore extracta arcuum series ».

Voy., p. 78 sq. « Le 2 septembre (1732), nous visitâmes d'abord les aqueducs qui jadis amenaient l'eau à cette ville (Carthage). Ils commencent à Zuan (Zaghouan), lieu où la réunion de plusieurs sources fournit une quantité d'eau assez

¹ El Thiater ?

considérable, qui est conduite à cinq milles de là d'une manière assez singulière; ce grand édifice n'est plus entier. Plusieurs parties en ont été totalement détruites par les temps, par les guerres et par les habitans du pays, qui ont employé les pierres des arcades à la construction de leurs maisons et de leurs forteresses. Il reste encore sur pied quelques rangs des arcades les plus grandes qui nous ont donné une idée assez juste de la nature de cet ouvrage. Les montagnes de ce pays ont été jointes ensemble par de semblables édifices dont la hauteur varie suivant la profondeur des vallées. Nous avons estimé à quatre-vingt-dix pieds l'élévation d'une de ces arcades; nous en avons trouvé la suite la mieux conservée et la plus belle à deux lieues au nord-est de Tunis. C'est là que nous avons eu un véritable modèle de l'architecture romaine. Les proportions admirables et l'assemblage exact des grandes pierres de taille, la hauteur prodigieuse des arcades, et le conduit qu'elles supportent, composé d'un mélange extrêmement dur de chaux, de sable et de briques, tout méritait un examen attentif.

P. 84 sq. «... les ruines de la célèbre Carthage sont auprès de la Goulette où nous devions nous embarquer. L'enceinte de cette ville doit avoir été très considérable, quelques édifices qui sont encore debout, font voir qu'elle était bâtie sur trois montagnes. Elle est dans une presqu'île, ce qui devait beaucoup ajouter à sa force. Cette ville... a subi la destruction la plus complète. Tunis et son château ont été construits avec ses ruines. Les citernes qui existent encore peuvent donner une idée de l'architecture des Carthaginois. Elles consistent en seize caveaux souterrains, qui contiennent l'eau que leur apporte

l'aqueduc, et communiquent entre eux par plusieurs conduits. Il y a un endroit dans ces souterrains où l'on entend un écho vraiment surprenant : un coup de fusil y fit autant de fracas qu'un coup de tonnerre. Presque tout le canton voisin est creusé au-dessous du sol. Le temps a respecté les voûtes et les magasins souterrains; ils sont construits si solidement qu'ils ont résisté à toutes les subversions auxquelles le pays a été en proie. Les Maures ont mis cette circonstance à profit et habitent sous terre à la manière des rats. Les environs sont comme parsemés de petits cailloux de différentes couleurs, qui jadis faisaient partie du pavé en mosaïque des appartemens. On trouve quelquefois de jolis vases de porphyre, qui ont sans doute servi à leur décoration, et des médailles. Parmi les colonnes brisées ou mutilées, nous en vîmes une en porphyre, couchée par terre, près du canal de la Goulette; elle fixa notre attention par la délicatesse du travail et la bizarrerie de ses couleurs. Le rivage est couvert de pierres, et il n'est pas aisé de distinguer en quel endroit le port se trouvait.»

Poiron :

Mémoire concernant L'état Présent du Royaume de Tunis et ce qui s'est passé de plus Remarquable entre La France et cette Régence depuis 1701 jusqu'en 1752, par M. Poiron, Commissaire Des Guerres à Toulon (Bibl. Nat., Fr. 43084, p. 148-276).

P. 187. « On ne reconnoit aucunes traces de L'étendue de L'ancienne Cartage, Les Maures en ont arraché tout ce qui leur étoit propre, pour bâtir ou agrandir La ville de Tunis. On y voit seulement sur la hauteur du Cap, ou étoit situé vray semblablement vne partie de cette fameuse ville, plusieurs citernes d'une vaste

étendue, et beaucoup de Débris de vieux murs, parmi les quels on ne distingue rien qui puisse attirer la curiosité des voyageurs. C'est sur cette péninsule que sont les plus agréables campagnes des environs de Tunis, et les plus jolis jardins... »

Bruce :

P. xxiii. « En me promenant en canot, entre la baie (de La Goulette) et le cap (de Carthage) je vis des édifices et des colonnes encore debout, que les eaux couvraient entièrement. Cela me prouva que la mer avait contribué beaucoup à la destruction de l'ancienne Carthage; aussi peut-on juger combien il est absurde de vouloir représenter sur le papier, la situation de cette ville fameuse. En outre, elle a été au moins détruite et relevée dix fois; et la place où ses premiers Citoyens périrent en combattant pour leur liberté est profondément ensevelie sous les décombres et sous les flots, et est bien loin d'être foulée par les pas des indignes esclaves qui en sont aujourd'hui les maîtres. »

Desfontaines :

P. 88. « Les ruines de Carthage n'offrent plus rien d'intéressant : trois grandes citernes, les débris de l'aqueduc, quelques vieilles murailles, des monceaux de pierres répandues çà et là dans la campagne sont tout ce qui reste de cette fameuse rivale de Rome. La charrue a passé sur ses murs et l'on sème le blé au milieu des ruines. C'est bien le cas de dire : *Etiam periere ruinae.* »

P. 94. Courte description du temple de Zaghouan.

Shaw :

I, p. 189 sq. Carthage a subi un grand « changement à l'égard de sa situation près de la Mer, par les

vents de Nord-Est et le limon de la Me-jerdah, qui ont pareillement bouché son ancien port, et l'ont autant reculée du rivage qu'Utique. Le lieu où étoit ce port, se nomme cependant encore *El Mersa*, ou *le Havre*, et est situé au Nord et au Nord-Est de la ville, formant, avec le lac de *Tunis*, la péninsule sur laquelle Carthage étoit bâtie. De l'autre côté de la péninsule, au Sud-Est, partie de l'ancien terrain de Carthage a été submergé, y en ayant environ trois stades de long et un stade de large qui sont couverts d'eau. Un peu au Nord de ces ruines, mais au Sud-Est d'*El Mersa*, sont les vestiges d'un *Cothon*, qui a à peine cent verges en quarré. C'étoit apparemment ici le *Port Neuf* que les *Carthaginois* construisirent après que Scipion eût bloqué le vieux; et c'étoit peut-être là ce qu'on appelloit le *Mandracium* du tems de *Procope*.

« La plus grande partie de la ville de Carthage étoit bâtie sur trois collines un peu moins élevées que celle de *Rome*. Sur celle qui regarde le Sud-Est on trouve la place d'un grand appartement et de plusieurs autres plus petits tout auprès, dont quelques-uns avoient des pavés à la *Mosaïque*, mais dont la matière et le dessin ne méritent pas qu'on s'y arrête. L'ancienne *Byrsa* étoit apparemment dans ce lieu. En côtoyant le rivage on trouve en plusieurs endroits les restes des égouts publics, dont la maçonnerie est si solide qu'ils ne sont nullement endommagés. Les Citerne se sont pareillement très bien conservées. Outre celles des maisons de particuliers, il y en avoit un double rang de publiques, dont le plus considérable, situé près du mur de la ville, du côté du Ouest, étoit le grand *Réservoir* de l'aqueduc, composé de plus de vingt Citerne contigues, dont chacune avoit cent pieds de long et

trénte de large. L'autre rang de Citerne publiques étoit dans un endroit plus élevé, vers le *Cothon* : elle seroit à recevoir l'eau de pluye qui tombait sur ce bâtiment, et sur quelques pavés voisins que l'on avoit fait exprès pour cet usage. On pourroit réparer très aisément et à peu de frais cette dernière Citerne, puisqu'il n'y auroit qu'à nettoyer les petits tuyaux de terre par lesquels l'eau y entroit.

« Voilà les seuls restes de la grandeur et de la magnificence de cette ancienne ville, rivale de *Rome*. On n'y trouve plus ni Arcs de Triomphe, ni aucun autre bâtiment remarquable, point de Colonnes de *Granite*, ni de beaux Piédestaux, comme dans les autres villes anciennes; le peu de mazures qu'on y rencontre sont *Gothiques* ou *Mauresques*. »

P. 191-194. « Autant que j'en ai pu juger sur les lieux, il m'a paru que la péninsule pouvoit avoir trente milles de tour, et que la ville en occupoit environ la moitié, mais pas davantage. Tite-Live¹ nous apprend aussi, que *Carthage* étoit à peine douze milles de *Tunis*, ce qui est précisément la distance qu'on trouve encore aujourd'hui entre cette dernière ville et un morceau de mur de l'ancienne *Carthage* qui subsiste encore près des grandes Citerne. Précisément sous ce mur il y a plusieurs salines, qui s'étendent jusqu'au bord de la mer, du côté du Sud-Est; de sorte que *Carthage* ne pouvoit pas s'étendre plus avant au Ouest ni au Sud, à moins qu'on ne dise que ces salines étoient dans l'enceinte de la ville; ce qu'on ne sauroit raisonnablement supposer. Et s'il en faut croire *Polybe*², qui dit qu'il y avoit quinze milles entre *Tunis* et *Carthage*, il faudra prendre

encore ces trois milles de surplus sur l'étendue de la ville de ce côté-là, et supposer que le mur dont j'ai parlé fut bâti par les *Romains*, beaucoup au-delà de l'espace qu'occupoit l'ancienne ville. Elle est bornée au Nord et au Nord-Ouest par un grand marais, qui étoit autrefois le port; et du côté de l'Est et du Nord-Est les *Caps Carthage* et *Commart*, de même que le terrain d'un et en quelques endroits de deux stades de largeur entre *Carthage* et la Mer, ne me paroissent pas avoir jamais fait partie de la ville. Par tout ce que je viens de dire il me semble, que ce sera bien assez si nous donnons à l'ancienne *Carthage* 15 milles de tour.

« Près des grandes Citerne on trouve les principales ruines de l'ancien aqueduc qui fournissoit la ville d'eau : on en voit même des vestiges jusqu'à *Zow-wan* et à *Zunggar*³, à 50 milles pour le moins dans les terres. C'étoit un ouvrage qui avoit sans doute coûté beaucoup de peine et d'argent; et la partie qui alloit le long de la péninsule étoit fort belle, et revêtue de pierres de taille. On voit encore à *Arri-ana*, petit village à deux lieux au Nord de *Tunis*, plusieurs arches qui sont entières, et que j'ai trouvé, en les mesurant, avoir soixante-et-dix pieds de haut : les colonnes qui les soutenoient avoient seize pieds en carré. Au dessus de ces arches, est le canal par lequel l'eau passoit : il est voûté par dessus et revêtu d'un bon ciment. Une personne de taille médiocre pourroit y marcher sans se courber. De distance en distance il y a des ouvertures, soit pour y donner de l'air, ou pour la commodité de le nettoyer. L'eau y montoit, à ce qu'il paroît par les marques

¹ *Epilomae*, XXX, 9 (cf., LI).

² L. XIV.

³ Zaghouan et Djouggar.

qu'elle y a laissé, à près de trois pieds; mais on ne sçauroit dire exactement la quantité que cet Aqueduc en fournissoit par jour à *Carthage* : il faudroit pour cela sçavoir la pente qu'on lui avoit donnée; et c'est ce que je n'ai pas pû découvrir, à cause que le canal est à présent détruit en plusieurs endroits, quelquefois de la longueur de trois ou quatre milles de suite... »

Suit une brève description du temple de Djouggar.

« L'Aqueduc paroît être beaucoup plus ancien que le Temple, il avoit été apparemment bâti par les *Carthaginois*. En effet, on ne sçauroit trop bien comprendre comment leur ville auroit pu subsister sans cet Aqueduc, quoiqu'il soit vrai qu'outre les reservoirs publics dont j'ai déjà parlé, il y avoit aussi des citernes particulieres, presque dans chaque maison, pour recevoir l'eau de pluie. On voit encore à *Saka-rah*¹ (jusques où s'étendoient vraisemblablement les fauxbourgs de la ville) une suite de reservoirs et de canaux, pendant l'espace de trois milles, disposés de manière que l'eau y pouvoit entrer en se filtrant par de petites ouvertures pratiquées par ci par là par l'omission d'une brique à la partie inférieure de la maçonnerie; méthode dont on se sert encore aujourd'hui à *Gibraltar*. Il seroit difficile de déterminer la quantité d'eau que toutes ces citernes pouvoient fournir; mais il est constant, qu'à *Atger*, où l'on a les mêmes commodités, qu'on pouvoit avoir à *Carthage*, l'eau des citernes est rarement suffisante pour les habitans; ainsi elle ne devoit pas l'être non plus à *Carthage*, où il y avoit toujours un si grand nombre d'éléphants, de chevaux et d'autres animaux de toute espece. »

¹ Sans doute La Soukra.

Stanley :

P. 19 sq. Description du temple de Zaghouan, d'où j'extraits ces lignes : « From the mountain issues the famous stream of water that formerly supplied to the city of Carthage; the aqueduct of which had scarcely its equal in length, beauty and solidity. It conveyed the water sixty miles, and may still be traced quite to Carthage. Many of the stones are of twenty tons weight. »

P. 23. « Here (à L'Ariana) is a beautiful range of the aqueduct, seventy-four feet high, supported by columns sixteen feet square, and which still increased in splendor the nearer it approached Carthage : the stones are all diamond cut in the same manner as at the temple of Zowam (Zaghouan). »

P. 24 sq. « The few remains of Carthage consist only of some fragments of walls, and seventeen cisterns of the reception of rain water. There are the smaller cisterns, being situated near the Byrsa, in the upper part of the city. The large cisterns, very little of which remain, were nearer the aqueduct.

« It may be supposed every house had its cistern (as at present) for rain water. In a small village called Melcha², built on the ruins of Carthage, numbers of them are visible...

« There are three eminences which are so many masses of fine marbles pounded together, and were, in all probability, the sites of temples, and other distinguished buildings.

« The present ruins are by no means the remains of the ancient city destroyed by the Romans; who, after taking it, drove out the few wretched inhabitants left alive, entirely erased it, and plowed up the very foundations... »

² La Malga.

P. 28 sq. « Here (à La Marsa) are the remains of an ancient port or cothon (supposed to be an artificial one) built by the Carthaginians,

afer Scipio had blocked up the old port; nothing but the turret or light-house being left. »

XIX^e SIÈCLE

Thomas Maggill :

P. 72-73. « Entre Tunis et le cap Carthage, l'espace est entièrement couvert de vestiges d'antiquités. Les ruines de l'immense aquéduc qui apportait l'eau à Carthage des montagnes de *Zaouân*, marquent encore l'emplacement qu'occupait cet édifice depuis le réservoir où l'eau venait se rendre, jusqu'au lieu même où elle prenait naissance. Cette distance est circulairement de soixante milles, et n'est guère plus de la moitié en ligne droit. Les citernes existent encore ; celles qui recevaient l'eau de l'aquéduc servent aujourd'hui de retraite aux misérables *Bédaouis*¹ qui peuplent cette partie du territoire. Celles qu'on appelle petites citernes, et qui servaient probablement à recueillir l'eau de pluie, sont encore, en plusieurs endroits, dans un assez bon état de conservation. A peu de distance, et en tirant vers la mer, on voit les ruines d'un temple immense dont il ne reste plus que les décombres, si l'on en excepte des galeries souterraines, qui, bien que comblées presque entièrement par la terre que les pluies d'hiver y précipitent depuis tant de siècles, permettent encore au voyageur de s'y engager fort avant dans la direction de la mer. Il est cependant dangereux d'entreprendre de les parcourir, tant par les raisons que j'ai indiquées plus haut, qu'à cause de la multitude de serpens et de scorpions dont le pays est infesté. En ne s'avancant qu'autant que la prudence le per-

met, on peut reconnaître, par l'écho prolongé qu'y produit un coup de fusil, que ces galeries s'étendent beaucoup plus loin. Tout l'emplacement qu'occupait Carthage est couvert de ruines souterraines.

« Il n'y a pas long-tems qu'on a découvert un édifice composé de plusieurs appartemens, et assez bien conservé ; on voit encore des peintures au plancher d'une des chambres. Le pays ne produisant point de beau marbre, il est présumable que Carthage n'était bâtie que de petites pierres et de mortier. Les vestiges qui restent confirment cette conjecture. On objecte que tous les marbres qui servaient de revêtement aux aquéduc et aux temples ont été enlevés pour servir à bâtir les palais des princes maures. En ce cas, il faut que les quantités de marbre aient été bien médiocres, si elles n'ont suffi qu'à ériger ces misérables édifices. Les champs sont couverts de petites portions de porphyre et de verd-antique de la dimension d'un demi-pouce d'épaisseur et de deux à trois pouces en carré ; les murailles en étaient probablement incrustées, et il paraît que les arches supérieures étaient revêtues d'une mosaïque grossière, dans quelques endroits de marbre ; dans d'autres, de composition.

« Le Beï entretient près des citernes inférieures un petit fort qui porte le nom de Saint-Louis... Le mont *Gamart*, à l'ouest de Cap-Carthage, offre encore les traces re-

¹ Bédouins.

connaissables d'une ancienne et vaste catacombe; mais personne n'ose y pénétrer, quoi qu'elle soit ouverte en différens endroits. »

Caroni :

II, p. 54-56. « La maggior parte della città di Cartagine era piantata sopra di tre colline un po' meno elevate che quelle di Roma... L'area di mezzo, siccome la più eccelsa era la fortezza chiamata *Byrsa*. La meno alta verso terra al Nord-Ouest era chiamata *Megara* o *Magar* (e anche oggi gli abituri che veggonsi fra que' rottami chiamansi *Malga*): la più bassa verso il porto al Sud-Est veniva detta *Cothon*. Sulla pendice della rupe che dominava altamente il mare al levante di *Byrsa* ove oggi è il villaggio di *Sheedi Bosheid* (*Sidi Bou Saïd*) in cui è vietato a' cristiani l'ingresso, dovea trovarsi quel famoso tempio d'*Esculapio*... A ponente di *Megara* si veggono tuttora i rovinati serbatoi dell'acqua di fonte che veniva dal monte di *Zowan* o *Zogvan* per l'acquedotto di 50 miglia di cui parlerò altrove, e così pure i rimasugli di un tempio di forma ellittica probabilmente di *Apollo* di cui non ho potuto scoprire se non un resto dei basamenti delle colonne e le tracce del portico interno e del muro in giro. Alla marina si veggono ben molti massi giganteschi di fabbricato ch'erano forse i magazzini o gli arsenali sopra dei quali sorgevano le case de' negozianti, e tuttora, benchè in ristretto, si veggono i due porti l'uno per commercio l'altro per la guerra, nel minore de' quali esiste tuttavia l'isola di mezzo... Dietro a questo verso il nord v'erano le piscine (di una delle quali che è passabilmente conservata ho levato il piano...) di natura diversa da quelle di *Megara*, essendo queste destinate a raccogliere l'acque piovane dalle alture delle vicina rupe e da *Byrsa*.

Il giro delle mura della città non potria per altro determinarsi con decisa certezza, (*Polybe* la dit à 15 et *Tite Live* à 10 milles de *Tunis*, comme aujourd'hui)... talchè conviene inferirne che allorquando *Augusto* mandò una colonia a riedificare e ripopolare quella famosa capitale ne venne ampliato d'assai il circondario, o veramente ne fu portato il recinto tre miglia più verso il piano. »

P. 66 sq. Il parle des *campi dove Cartagine fu*, et il ajoute : «... È naturale in veggendoli ridotti a vero deserto il dire che il voto formato dal senato romano di volere onninamente distrutta la sua rivale è stato adempito a tutto rigor di parola... Sembra in generale che siano state non solo abbattute e rotte le colonne e gli architravi de' quali ora è ben raro lo scoprire qualche pezzo intiero, ma sfrantumati e ridotti in polvere anco i pavimenti; tant'è vasto d'intorno il paese su di cui, dalla sorprendente varietà e bellezza de' marmi che il piè calpesta, si stenta a poterne raccogliere un rottame che arrivi a un mezzo palmo. »

P. 67. « I massi che sono verso al mare da taluni riputati per la cloaca generale, ed alcuni resti interfusi di mosaico appena lascian capire che su di quelle moli e sugli argini del porto dovean sorgere delle abitazioni. Il tempio di cui ho data una specie di pianta nella tavola II non si enunzia nè per la grandezza, nè per i materiali come anteriore alla fondazione coloniale. Desso avea un giro di dodici colonne per sostegno dell'impluvio ossia portico coperto e annunzia un'architettura di gusto... » Il ne saurait l'identifier, ni dire si c'est un édifice chrétien ou païen.

P. 68. « Delle mura antiche di Cartagine non poche vestigia son rimaste, e il più vedesi al piano

verso illago ove pare che abbia esistita una delle porte poichè se ne riconoscono in piedi lateralmente dei massi. Delle saline non parlo poichè non si veggono se non i ribassi dove rimangono dopo le ordinarie esundazioni le acque marine, tanto più che alzandosi la superficie cangiano ubicazione. Cinquanta anni sono erano tra Megara e la Marsa, oggi due miglia più al Nord. »

P. 70-71. Après avoir parlé des citernes de Bordj Djedid, et en avoir décrit la structure (il leur accorde 7 compartiments seulement), il continue : « Quello è il monumento più conservato anzi l'unico che possa dirsi conservato delle magnificenze cartaginesi... »

Des citernes de La Malga, « in numero di venti dispote a doppia fila », il dit : « ma sebbene il Shaw le abbia a' suoi tempi trovate in uno stato sufficiente anzi tuttora servibili se si fossero restaurate, in questo mezzo secolo sono deperite più che mai, e servono appena di stalle e fenili ai Beduini di Malga.

« L'acquedotto insigne ha subita la medesima fatalità. Erano pochissimi gli archi rimasti in piedi quando quel viaggiatore li misurò presso dell'Ariana. La loro altezza era di 70 piedi, la circonferenza de' pilastri 64. La tomba ossia tubo dell'acqua era fatto a fornice sufficiente a lasciarvi passare un uomo ritto, avea de' spiragli per il giuoco dell'aria e per giugnere a ripulirlo, e l'acqua (dal tartaro onde le pareti eran segnate) vi scorrea all'altezza di tre piedi e forsanco più in larghezza. Ma in oggi nessun di quegli archi s'incontra che non sia caduto e infranto. Si capisce che un tale edificio era rivestito di pietre da taglio che gli aggiungevano consistenza e maestà, e ne conviene anche Shaw. L'ultimo pilastro ch'era sull'passaggio

dall'Arriana alla Marsa, io che lo passai una dozzina di volte lo trovai rovinato in quattro pezzi da pochi mesi. Bensì dalle basi restate in parte a luogo benissimo stuccate, dai massi de' suddetti pilastri che erano distanti circa 40 piedi l'uno dall'altro e dai pezzi del fornice che giacciono quà e là sparsi, ben si comprende essere stata codesta una delle intraprese più gigantesche. La quantità d'acqua somministrata perennemente alla città non potrebbe calcolare non sapendosi il pendio dato al canale, ma dovea sempre essere assai copiosa in vista del numero e grandezza de' serbatoy. Pare impossibile, se l'opera avesse esistito a' tempi di Polibio, di T. Livio, di Appiano e di altri classici contemporanei che non ne avessero fatta parole, e che Scipione, cui poche settimane costò il circondare Cartagine di argini e fossi, non avesse preso il felicissimo espediente (come vedremo averlo preso altri circa sette secoli dopo) di tagliare un solo di quegli archi et divertirne lo scolo al mare per obbligare Cartagine ad arrendersi per la sete... »

Frank-Marcel :

P. 13-15. « D'après la signification du nom de El Mersa, le docteur Shaw a cru y trouver un indice certain pour déterminer l'emplacement du port de Carthage; mais pour peu qu'on examine la position de la Marse et les deux montagnes qui la séparent de la mer, on reconnaît promptement le peu de fondement de cette conjecture.

« C'est inutilement que j'ai cherché à reconnaître l'emplacement du *Vieux Port* et du *Port Neuf*; mais d'après tout ce que des géographes habiles en ont dit dans leurs savants ouvrages, on peut, je crois, conjecturer que le grand port, autrement dit le vieux port, était réellement

situé là où est actuellement *la Camarte*¹, et que le port neuf était entre le cap de Carthage et le canal de *la Goulette*.

« Les traces de ce dernier sont moins équivoques si on en juge par les restes d'une espèce de construction qui s'avance sur ce point dans la mer; mais il n'en est pas ainsi du premier, qui a été entièrement comblé par les sables, et qui, par les envahissements d'alluvions, a subi une métamorphose si considérable qu'il est maintenant absolument impossible de le reconnaître. »

Il parle des citernes de La Malga « dont les proportions sont réellement gigantesques... longues voûtes souterraines dont plusieurs sont encore en assez bon état »...; puis des citernes de Bordj Djedid « d'une forme plus élégante et plus régulière et véritablement d'un travail admirable. Plusieurs d'entre elles sont dans un état parfait de conservation et remplies d'une eau saumâtre que la mer y a filtrée à travers le terrain sablonneux. Leur position indique clairement qu'elles ne pouvaient être destinées qu'à recevoir les eaux pluviales, qui étaient recueillies par le moyen des terrasses formant la toiture des maisons de l'ancienne ville.

« Dans toute l'étendue de terrain qui se trouve entre le cap Carthage et *la Malga*, et principalement du côté de la mer, on peut remarquer çà et là quelques portions assez considérables des antiques murailles, que le poète nommait *validissima Carthaginismoenia*; mais on y observe surtout un grand nombre de voûtes ou arcades, plus ou moins ensevelies sous les sables et les décombres...

« Les ruines couvrent ici toutes les parties du terrain; en revanche

le territoire qu'on appelle *la Marse* est si complètement déblayé et si bien cultivé, qu'on a de la peine à se persuader qu'il y ait eu là autrefois quelques édifices; mais ce qui a sans doute favorisé l'industrie dans cet emplacement, c'est qu'on y a trouvé une qualité d'eau moins saumâtre, et, par conséquent, plus propre à favoriser la végétation, que toute celle qui se trouve sur le reste de la plage.

« Du côté de *la Camarte* il existe beaucoup d'indices d'anciennes constructions; on y trouve même plusieurs souterrains aussi vastes que curieux à examiner, mais que beaucoup de voyageurs n'ont pas eu l'occasion de visiter... »

P. 19, pl. II. « En partant de Mohammedyah pour Tunis, on voit à sa gauche une portion considérable de l'ancien aqueduc encore debout; elle contient au moins, à présent, une centaine d'arcades entières; mais de là jusqu'au voisinage de Carthage il n'y a guère que des ruines amoncelées et ne laissant rien reconnaître de leur antique forme: ces ruines néanmoins indiquent très nettement à l'observateur leur direction régulière, et le conduisent, de débris en débris, jusqu'aux citernes de la grande ville carthaginoise. »

P. 18, pl. IX. Description et représentation du temple de Zaghouan.

P. 36. Description du temple de Djougar.

Chateaubriand :

P. 449. « Nous jetâmes l'ancre en face des ruines de Carthage: je les regardois sans pouvoir deviner ce que c'étoit; j'apercevois quelques cabanes de Maures, un ermitage musulman sur la pointe d'un cap avancé, des brebis paissant parmi

¹ Gamart.

des ruines ; ruines si peu apparentes que je les distinguois à peine du sol qui les portoit : c'étoit là Carthage... »

P. 430. « Chevauchant le long du rivage, en se dirigeant est-nord-est (à partir de La Goulette), vous trouvez, après une demi-heure de chemin, des salines qui remontent vers l'ouest jusqu'à un fragment de mur assez voisin des grandes citernes. Passant entre les salines et la mer, vous commencez à découvrir des jetées qui s'étendent assez loin sous les flots. La mer et les jetées sont à votre droite ; à votre gauche, vous apercevez sur des hauteurs inégales beaucoup de débris ; au pied de ces débris est un bassin de forme ronde assez profond, et qui communiquoit autrefois avec la mer par un canal dont on voit encore la trace. Ce bassin doit être, selon moi, le Colton, ou le port intérieur de Carthage. Les restes des immenses travaux que l'on aperçoit dans la mer indiqueroient, dans ce cas, le môle extérieur. Il me semble même qu'on peut distinguer quelques piles de la levée que Scipion fit construire afin de fermer le port. J'ai remarqué aussi un second canal intérieur, qui sera, si l'on veut, la coupure faite par les Carthaginois lorsqu'ils ouvrirent un autre passage à leur flotte.

« Ce sentiment est directement opposé à celui du docteur Shaw, qui place l'ancien port de Carthage au nord et au nord-ouest de la péninsule, dans le marais noyé appelé *El Marsa*, ou le hâvre... »

P. 433. « Nous quittons la mer, et, tournant à gauche, nous parcourons en revenant au midi les ruines de la ville, disposées sur l'amphithéâtre des collines.

« Nous trouvons d'abord les débris d'un très grand édifice qui semble avoir fait partie d'un palais

ou d'un théâtre. Au-dessus de cet édifice, en montant à l'ouest, on arrive aux belles citernes qui passent généralement pour être les seuls restes de Carthage : elles reçoivent peut-être les eaux d'un aqueduc dont on voit des fragments dans la campagne... Les plus grandes arches de l'aqueduc ont soixante-dix pieds de haut, et les piliers de ces arches emportent seize pieds sur chaque face. Les citernes sont immenses : elles forment une suite de voûtes qui prennent naissance les unes dans les autres, et qui sont bordées, dans toute leur longueur, par un corridor : c'est véritablement un magnifique ouvrage.

« Pour aller des citernes publiques à la colline de Byrsa, on traverse un chemin raboteux. Au pied de la colline, on trouve un cimetière et un misérable village, peut-être le *Tents* de lady Montague. Le sommet de l'Acropole offre un terrain uni, semé de petits morceaux de marbre, et qui est visiblement l'aire d'un palais ou d'un temple... »

Dugate :

P. 243. « Quoique le sol de Carthage, comme l'on sait, n'offre aucun édifice entier, et pas une colonne debout, le terrain est cependant jonché de marbres les plus précieux, réduits en menus fragments et confondus avec la terre qui les porte. »

P. 259-263. Observations sur l'aqueduc.

Noah :

Après quelques phrases relatives à l'état actuel de Carthage (p. 243, 256, 269, 271), il ajoute :

P. 275. « Carthage was entirely undermined, and for a most extensive distance, was composed of these subterranean caverns. The hill, on

which the Citadel was built, is a complete shell, and for several miles from Carthage, holes are seen in the earth of considerable depth, flagged with square stones, and leading, no doubt, to passages of great length. The confined air renders it impossible to explore these caverns to any distance. »

P. 276 sq. « The only remains of Carthage yet in a perfect state, are the cisterns which supplied the city with water; these cisterns are of astonishing beauty..... (description)..... at the extremity or entrance, small temples were built, and the aqueduct which supplied them, brought the water fifty miles from Zowan ¹—the ruins of the aqueduct are visible, and can easily be traced the whole distance. The enterprise and industry of the work has never since been exceeded.

« Below the hill, near the sea, there are remains of an extensive mole, which the gradual approach of the sea has covered; there are sufficient ruins, however, to justify the belief that it was a most extensive work; large, square masses of stone, of which the mole was built, are seen in two or three feet water, and some have been found with large iron rings affixed in them, to which the cables have been attached.

« The whole of Carthage, which is rugged and uneven, is covered with ruins-foundations of houses, cisterns and caverns, giving at once an idea of its nature and extent. »

P. 279. Il se demande si l'île du Cothon n'a pas disparu dans la mer, comme une bonne partie des constructions maritimes, situées au Sud-Est. On les voit dans l'eau, à mer calme.

P. 280. « Carthage was built upon

a peninsula; this takes in the place called *El Mersa*, that is, the part to the north of Cape Carthage, and pursues its course, taking in the Lake of Tunis ».

P. 281. « (The aqueduct) was destroyed by the Vandals; the broken arches, and confused masses of stone, were visible for several miles over the plain. It passed by Ariana; some of the arches, seventy feet high, are yet preserved; the channel through which the water flowed, is near six feet in depth, and three feet in width... »

Humbert :

P. 2. Il découvre deux fragments à La Malga. « A peine avois-je ramassé les morceaux fracturés dont je viens de parler, que je jettai un coup-d'œil sur le terrain environnant. Il n'offroit aucune ruine apparente. Je n'apercevois à quelque distance devant moi que les restes presque méconnoissables d'un Amphithéâtre romain : et la colline, sur laquelle étoit en partie situé le petit village de Malga, dominoit à ma gauche la plaine peu étendue que je parcourais : plaine mal cultivée, et où l'Arabe agriculteur ne trouve de temps à autre que quelques fragments d'inscriptions, dont la plupart se rapportent aux derniers siècles de l'empire romain.

« En considérant les masses écroulées de l'Amphithéâtre, l'endroit où j'étois me paroissoit généralement exhaussé de quatre à cinq pieds... »

Temple :

I, p. 92 « ... my heart sunk within me when ascending one of its hills, (from whose summit the eye embraces a view of the whole surrounding country to the edge of the sea), I beheld nothing more than a few

¹ Zaghouan.

scattered and shapeless masses of masonry. Yes, all vestiges of the splendour and magnificence of the mighty city had indeed passed away, and its very name is now unknown to the present inhabitants. Two wretched villages, Maallakah and Dowar es shatt, « the encampment on the shore », the Marabet of Sidi Abd-ul-Aziz, and the little fort of St. Louis are the only inhabited spots within this part of the vast precincts of the ancient walls... »

P. 102. Byrsa : « A level area on the summit of this hill, on which are found many pieces of rare marbles, as serpentino, giallo, rosso, and verd-antico, porphyry, etc... Some trifling fragments of edifices, and the traces of its triple walls, are all that remain of its splendid fanes and palaces... »

P. 104-108. « The best, or rather, in fact, the only well preserved constructions, is the lesser set of cisterns, situated under Burj jedeed, or Fort St. Louis; they form an oblong square of four hundred and forty-nine feet in length by one hundred and sixteen in breadth; there are eighteen cisterns, each ninety-three feet long, nineteen feet eight inches wide, and to the summit of the vault twenty-seven feet six inches high, but only capable of containing a depth of seventeen feet of water. On each side of the length of the building runs a gallery six feet six inches wide, which opens upon each of the cisterns, and at the N. E. end are two large and deep wells, which do not communicate with the other reservoirs. At the angles of the opposite extremity were two circular rooms with little doms or cupolas, one of which only now remains; there were also two similar ones at each end of the tenth cistern (counting from the S. W.). These rooms may probably have been the resi-

dences of persons appointed to take care of the reservoirs. The tenth cisterns is also divided in its breadth by a wall; the four first and the eleventh are at present quite filled up. These cisterns were not supplied by the aqueduct, but solely by rain water, which, falling on the roof, was conducted by earthen pipes below, and these pipes still exist. These cisterns, as well as all the other buildings extant at Carthage, were built with small and irregular-shaped stones imbedded in a great quantity of very hard mortar.

« The larger set of cisterns are seen at Maallakah, and they may, in fact, be said to constitute the village itself, certainly at least the greater part of it. They are in a much greater state of dilapidation than the others, though they are all inhabited or converted into stables. I counted thirteenth of them, but there evidently existed originally a great many more. Shaw states, that in his time there were twenty. Their dimensions are about 350 feet by 25, and there is a fourteenth running transversely to the others and differing in dimensions from them, being 5 feet higher, but only 17 feet 6 inches in breadth. They were supplied with water brought by the aqueduct from Zaghwan, after a course of fifty-two miles, and discharged into them by a channel three feet wide, which also supplied some large adjoining edifices, the ruins of which are seen in and round the village.

« In the plain, at the foot of the hill at Maallakah, and in the direction of the lake, are seen the foundations of an amphitheatre, whose extreme length was about 300 by 230, and the dimensions of the arena 180 feet by 100. This building was supplied, when it was required to convert it into a naumachia, with

water from the cisterns. Between this and the hovels of Dowar-es-shat are the traces of a circus. The aqueduct itself has been totally overthrown by the hand of man, but its huge fragments are distinctly seen from Maallakah, stretching across the plain to the hills above Arriana, and resemble the bleached vertebrae of some enormous serpent...

« The Burj jedeed, or Burj Sidi Boo-saeed, at it is also called, is built on the ruins of a very extensive edifice, which I imagine to have been the temple of Ceres. The supports of a long and wide flight of stairs leading down to the sea are still extant, and this circumstance has induced some to suppose, especially as the want of minute descriptions of the localities of ancient Carthage leave the wide field of conjecture and of theory open to all, that here stood the temple of Esculapius, and that consequently these heights were those occupied by the Byrsa. The principal reason, however, which would make us reject this supposition, is the description given by Strabo of the situation of the citadel, in which he states that it was surrounded by the town... »

P. 109-112. « On the brink of the sea-shore, which was formerly bordered with stone quays, are the ruins of a very extensive building, or rather of several contiguous ones; perhaps a fortified palace, with a temple and baths, and the ruins of which may have formed the basis of the stately church dedicated by the Arians to St. Cyprian of Carthage... Parts of its Mosaic floors are still seen, and nothing can exceed the surprising solidity with which it was built. One fragment, in particular, and which at a distance resembles a lofty tower, quite astonishes the eye by

the greatness of its proportions. It is composed entirely of small stones and mortar; however, we may presume that all the great edifices were cased exteriorly with wrought stones, and at all events we have ample proofs, from the great quantity of slabs of different and beautiful marbles, which are to this day found at every step, that their interiors were lined with these valuable materials. Almost adjoining this large ruin are the remains of small theater, facing the sea. In many other parts of the plain and of the heights are seen other fragments of ruins, several cisterns of private houses, capitals, parts of friezes, cornices, and columns, and even fragments of inscriptions; but of the such small portions remain, as to render the task of copying them entirely useless.

« The harbours are clearly traced at the salt pans, between Carthage and the Goletta, and not at El Marsa ... No vestiges whatever of the foundations of a mole are any where to be seen; and what I have imagined he saw, was nothing more than the rocks under water, which can clearly be discerned when the waters are not much agitated...

« The piers of the outer harbour, which extended out to sea, are now under water; but the outer and inner harbours themselves, though filled up in the manner we see them, are clearly traced, as well as the island in the inner one. »

P. 113-116. Il critique la description de Chateaubriand (voir ci-dessus, p. 820 sq.).

P. 286-288. Description du temple de Zaghounan.

P. 296-299. L'aqueduc : « The best preserved portions are to be seen near the source of the Milean¹

¹ Oued Miliane.

in the large plain which extends from the hills of the Muhammedeah to *Uthina*; and again about four miles beyond the Manooba, where, running from S.S.W. to N.N.E. till it strikes the chain of heights, it continues along them as far as the village of Arriana, when it again emerges into the open plain... »

Il le croit punique d'origine, puis réparé à diverses époques.

« The most ancient... portion (punique)... is of stone, cut in embossments, and having stone arches; on several of which the letters or numbers, made by the workmen to define the places they were to occupy, may still be seen. Some of the arches which had been destroyed, appear to have been restored with stone slabs or large bricks. Other parts of the aqueduct are constructed entirely of mud; whilst the line which extends from the marabet of Sidi Jebaleh, above Arriana, to Carthage, is composed of that mixture of mortar and small stone, which constituted, as I have before observed, the component material of the edifices of the capital; but it would appear from the single pillar existing in the village of Arriana, that it was also originally faced with stones, which have since been all removed by the Moors. The measurements and proportions of these different parts vary as much as the style and the mate-

rial themselves; for whilst the Punic pillar or supports, measure along the line of the aqueduct eight feet six inches by then feet one inch in breadth, with an open interval between them of fourteen feet one inch, those constructed of mud are fourteen feet seven inches along the line, by twelve feet two inches in breadth, and the intervals fifteen feet ten inches, and some few of these arches are even as much as twenty feet. The height of the aqueduct varies of course according to the level of the plain; in some places it rises as much as ninety-eight feet above it, but the general height is about sixty-six. The water-course, which is arched above, and grooved below, is five feet high, and three feet one inch broad, and is lined throughout with a very hard cement. The mud portion of this great work is composed of several layers, three feet and a half in height, joined to each other by a cément, and appears to have been constructed by filling frames in the manner still adopted in the Regency, and described in the account of the barracks erecting at Tunis. Between these different layers are seen beams of wood still in perfect preservation, which are either remains of the scaffolding, or were inserted to give additional strength to the structure. »

Je ne poursuivrai pas cette transcription des textes relatifs à la topographie de Carthage au-delà de l'année 1833. A cette date en effet parut l'ouvrage de Falbe, qui inaugura l'étude scientifique des ruines. Les prédécesseurs du savant danois, à part quelques-uns, comme Temple et Caroni, n'étaient guère que d'intelligents amateurs de curiosités. On a pu s'en convaincre en lisant les pages qui précèdent.

APPENDICE III

LISTE DES ÉVÊQUES DE CARTHAGE

Morcelli (I, p. 51-58; cf. Toulotte, I, p. 82-100), Muenther (p. 25-29) et Gams (p. 463) ont dressé la liste des évêques de Carthage. Il y a lieu, ce me semble, de la rectifier et de la compléter de la manière suivante. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux pages du présent volume.

A. — ÉPISCOPAT CATHOLIQUE

Agrippinus :	197 ? — après 222 ? (p. 447).
Donatus :	entre 236 et 248 (p. 467).
Cyprianus :	248 — 14 septembre 258 (p. 472, 497).
Lucianus :	} seconde moitié du III ^e siècle (p. 506, n. 1).
Carpophorius :	
Mensurius :	au plus tard 305 — au plus tard 311 (p. 506-510).
Caecilianus :	311 — au plus tôt 323 (p. 510, 521).
Rufus :	siège en 337 (Mansi, II, col. 1269-1272).
Gratus :	au plus tôt 337 — entre 343 et 359 (p. 521 sq.).
Restitutus :	avant juillet 359 — au plus tard en 390 (p. 521-524).
Genethlius :	au plus tard en 390-391 ? (p. 524, 535).
Aurelius :	391 ? — 429 ? (p. 535 sq.).
Capreolus :	429 ? — vers 435 (p. 541, 543, n. 4).
Quodvultdeus :	vers 437 — ? (p. 543, n. 4).
Deogratias :	26 octobre 454—457 ou 458 (<i>ibid.</i> , et 544). Vacance du siège pendant vingt-quatre ans (p. 544 sq.).
Eugenius :	481—505; + exilé à Albi, en Gaule (p. 545-550). Vacance du siège pendant dix-huit ans (p. 550, 552).
Bonifatius :	523—535 (p. 552, n. 5, 553, 555, n. 1).
Reparatus :	535 — 7 janvier 563; + exilé à Euchaïda (p. 555, 558, n. 1).
Primosus (ou Primasius) :	552 — au plus tôt en 565 (p. 557, 558, n. 1).
Publianus :	siège en 581 ? (p. 558).
Dominicus :	avant juillet 592 — au plus tôt en 601 (p. 558-561).
Fortunius :	vers 642 ? (p. 562, n. 2).
Victor :	16 juillet 646 — ? (<i>ibid.</i>).
Cyriacus :	siège en 1073 (p. 564).
Cyrus :	époque incertaine (p. 467, n. 1).

B. — ÉPISCOPAT HÉTÉRODOXE

- Maximus :** évêque novatien, 231 — ? (p. 483).
Fortunatus : évêque dissident, 252 — ? (p. 487).
Majorinus : évêque donatiste, 312 — 315 ? (p. 311 sq., 314).
Donatus : évêque donatiste, 315 — entre 330 et 333 ? (p. 314, 321, n. 8).
Parmenianus : évêque donatiste, au plus tard en 333 — vers 391 (p. 321, 323).
Primianus : évêque donatiste, vers 391 — ? (p. 323).
Maximianus : évêque donatiste dissident, fin de 392 — ? (*ibid.*)
-

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

	Pages.
AVANT-PROPOS	IX-XII
BIBLIOGRAPHIE	XIII-XXXII
<i>A.</i> Auteurs anciens, p. XIII. — <i>B.</i> Auteurs modernes : 1° Bibliographies, p. XIV. — 2° Ouvrages divers, p. XV. — 3° Cartes, p. XXXI.	
INTRODUCTION	1-26
Hendreich, p. 3. — Caroni, p. 3. — Estrup, p. 4. — Camillo Borgia et Humbert, p. 4. — Falbe, p. 5. — Dureau de la Malle, p. 7. — Dugate, p. 9. — Société pour l'exploration de Carthage, p. 10. — Barth, p. 12. — Davis, p. 13. — Beulé, p. 16. — Victor Guérin, p. 18. — Daux, p. 19. — Von Maltzan, p. 19. — De Sainte-Marie, p. 20. — Labarre, p. 22. — Tissot, p. 22. — Le R. P. Delattre, p. 24.	
LIVRE PREMIER. — Histoire de Carthage romaine	27-142
CHAPITRE I. — La Restauration (608/146 av. J.-C.—14 apr. J.-C.).	27-48
Organisation de la conquête, p. 27. — La colonie de C. Gracchus, p. 32. — De C. Gracchus à César, p. 37. — La colonie de César et d'Auguste, p. 42.	
CHAPITRE II. — La période prospère (14-238)	49-66
Le 1 ^{er} siècle, p. 49. — Les Antonins, p. 55. — De Commode aux Gordien, p. 61.	
CHAPITRE III. — Les révoltes (238-439)	67-94
Les Gordien, p. 67. — De 240 à la mort de Maxence, p. 74. — De Constantin aux Vandales, p. 82. — Etat de Carthage avant l'entrée des Vandales en Afrique, p. 89.	
CHAPITRE IV. — L'asservissement (439-533)	95-113
Le règne de Genséric, p. 95. — Fin du royaume Vandale, p. 105.	
CHAPITRE V. — Les derniers jours (533-698)	115-142
Gouvernement de Solomon et de Germanus, p. 115. — Du second gouvernement de Solomon à la mort de Justinien, p. 122. — Le VII ^e siècle; l'invasion arabe, p. 133.	

LIVRE DEUXIÈME. — Topographie.	143-323
CHAPITRE I. — Renseignements généraux	143-151
I. Emplacement de la ville : La presque île carthaginoise, p. 143. —	
II. La colonie romaine succède à la ville punique : Scipion fit-il	
entièrement disparaître Carthage ? p. 147.	
CHAPITRE II. — Les alentours de la ville.	153-195
Aperçu général, p. 153. — I. L'enceinte : Carthage ville ouverte, p. 154. —	
Tracé probable de l'enceinte de Théodose II, p. 155. — L'enceinte res-	
taurée par Bélisaire, p. 157. — Les portes, p. 158. — Etendue de la	
ville, p. 159. — II. Les faubourgs ; partie éloignée des remparts :	
Gamart et le Djebel Khaoui. Nécropole juive, p. 160. — La Marsa,	
p. 163. — Bir Ftouha, p. 167. — Sidi Bou Said, p. 168. — III. Les	
faubourgs ; partie voisine des remparts : Les alentours de Bordj	
Djedid, « le fort neuf », p. 169. — Le temple de Cérès. Nécropole	
punique, p. 171. — Damous el Karita, p. 172. — Les basiliques	
cypriennes, p. 176. — Ard Souiria, p. 183. — L'aqueduc, p. 183. — Bir	
ez Zitoun et Bir el Djebbana. Les cimetières des <i>officiales</i> , p. 185. —	
Les cimetières chrétiens, p. 189. — La villa de <i>Scorpianus</i> , p. 191.	
— Koudiat Tsalli, p. 192. — Damous Darouts. Bir el Djerab, p. 192. —	
Koudiat el Ileurma. El Gsour, p. 192. — Bir Sema. Bir el Knissia,	
p. 192. — Le Kram, p. 193. — Localités diverses des faubourgs,	
p. 193. — La Soukra, p. 194. — La Goulette, p. 194.	
CHAPITRE III. — La ville basse.	197-255
I. Cartagenna : Les ports, p. 198. — Renseignements d'Appien, p. 201.	
— Système de Beulé ; ses adversaires, ses partisans, p. 202. —	
Système de M. Torr, p. 209. — Système de M. Oehler, p. 211. — Les	
opinions récentes, p. 214. — Recherches du D ^r Courtet, p. 216. — Son-	
dages de M. de Roquefeuil, p. 217. — Le port romain, p. 219. — Le <i>Man-</i>	
<i>dracium</i> , p. 221. — Monastère fortifié de Solomon, p. 222. — Rades et	
mouillages, p. 223. — Douar ech Chott, p. 225. — Gà el Oued, p. 226.	
— El Kheraïb. Le forum, p. 226. — Les alentours du forum, p. 232.	
— II. Dermèche : Les stèles de Fcddan el Behim, p. 235. — Le	
<i>Sarapeum</i> , p. 238. — Nécropole punique de Douimès, p. 240. — Les	
quais, p. 241. — Les thermes d'Antonin, p. 242. — Le canal et la	
nécropole punique de Dermèche, p. 244. — La région de Bordj	
Djedid, p. 246. — Les citernes de l'est, p. 249.	
CHAPITRE IV. — La ville haute.	257-307
I. Byrsa : L'Odéon, p. 257. — Le prétendu temple de Saturne, p. 258.	
— L'aqueduc entre les citernes de La Malga et celles de Bordj	
Djedid, p. 261. — L' <i>hieron</i> de Caelestis, p. 262. — Les thermes de	
<i>Gargilius</i> , p. 265. — Fouilles sur la colline du Petit Séminaire,	
p. 266. — La colline de Saint-Louis, p. 267. — Les murs de Byrsa,	
p. 273. — Le mur d'amphores, p. 275. — La nécropole punique de	
Byrsa, p. 277. — La cathédrale et ses alentours, p. 279. — Le monu-	
ment à l'ouest de la cathédrale, p. 280. — Le temple d'Esculape,	
p. 280. — Le palais proconsulaire de Beulé, p. 283. — Le prétendu	
temple de Jupiter, p. 287. — Le Capitole, 288. — Recherches de	
Falbe, de Davis, de Beulé et du P. Delattre, p. 292. — Chapelle sou-	
terrain, p. 295. — II. La Malga : Le temple de <i>Memoria</i> , p. 296. — Les	
citernes de La Malga, p. 297. — L'amphithéâtre, p. 301. — Le cirque,	
p. 305. — El Golla, p. 306.	

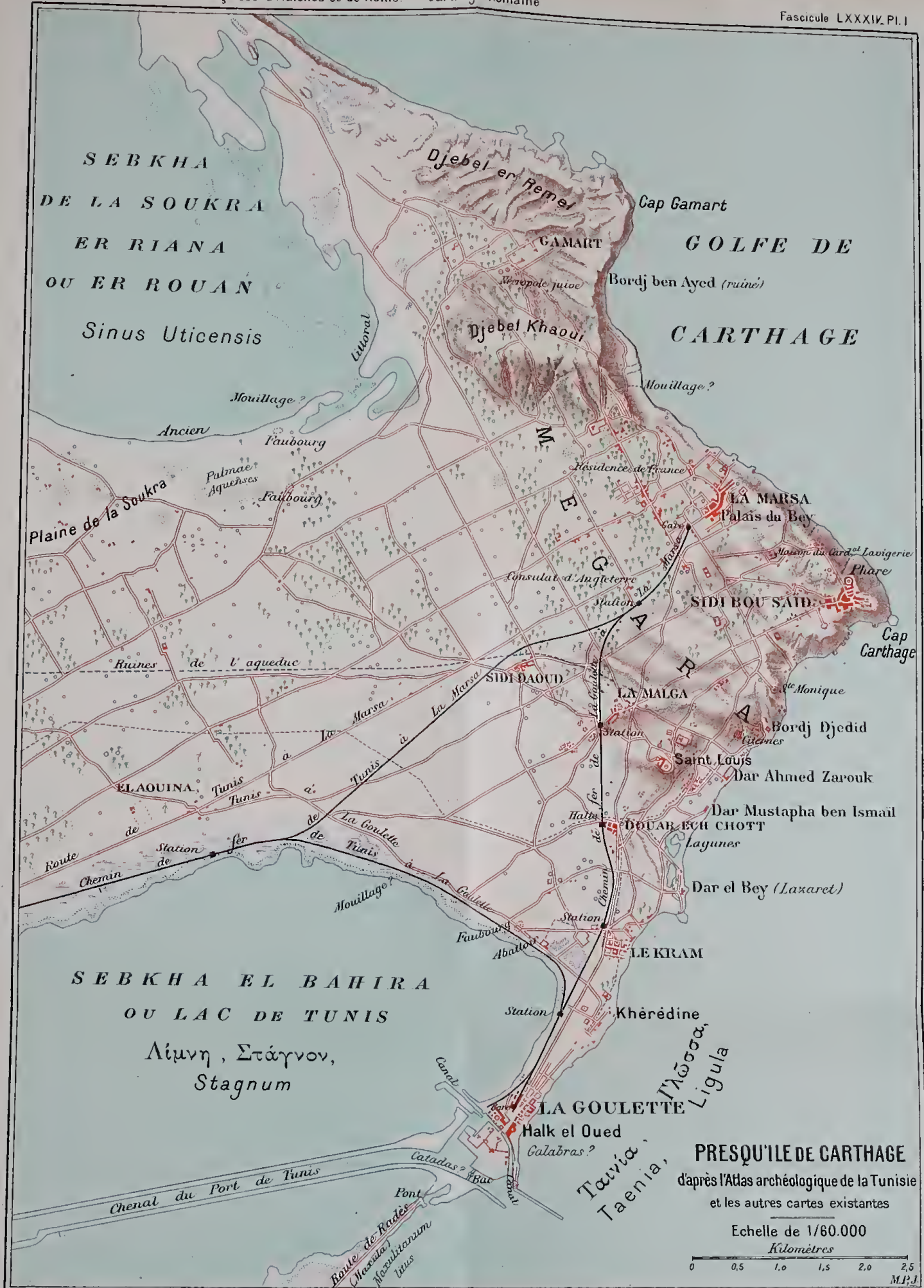
	Pages.
CHAPITRE V. — Localités incertaines	309-323
Les rues, p. 309. — Les <i>horrea</i> , p. 311. — Les thermes, p. 312. — Le théâtre et le stade, p. 313. — Les basiliques chrétiennes, p. 314. — L' <i>Appendix Probi</i> , p. 316.	
LIVRE TROISIÈME. — Administration, Armée, Marine et Com- merce.	325-366
CHAPITRE I. — Organisation municipale.	325-336
I. Magistrats, décurions, fonctionnaires : Les <i>suffètes</i> , p. 325. — Les <i>duovirs</i> , p. 326. — L' <i>ordo decurionum</i> , p. 328. — Les <i>curatores</i> , p. 330. — Les fonctionnaires municipaux, p. 331. — II. L'atelier monétaire : Régime municipal, p. 332. — Régime impérial, p. 333. — Régime vandale, p. 334. — Régime byzantin, p. 335.	
CHAPITRE II. — Fonctionnaires impériaux.	337-349
I. Administration : Le <i>proconsul</i> , p. 337. — Le <i>vicarius Africae</i> , p. 341. — Régime vandale, p. 342. — Le <i>praefectus praetorio</i> <i>Africae</i> , p. 344. — L'exarque, p. 344. — II. Finances : Les procura- teurs, p. 346. — Fonctionnaires du Bas-Empire, p. 348.	
CHAPITRE III. — Armée, Marine et Commerce.	351-366
I. Garnison : La garde du proconsul, p. 352. — La <i>cohors urbana</i> , p. 353. — Le comte d'Afrique, p. 355. — L'armée vandale, p. 356. — La garnison byzantine, p. 356. — II. Marine et annone : Le transport des blés, p. 358. — La <i>classis Commodiana</i> , p. 359. — La <i>classis Libya</i> , p. 359. — La marine vandale, p. 361. — Les escadres byzantines, p. 361. — L'annone, p. 361. — III. Commerce, p. 362. — Les fonctionnaires en mission spéciale, p. 365.	
LIVRE QUATRIÈME. — Le paganisme	367-433
CHAPITRE I. — Caelestis.	369-394
La divinité : Caelestis remplace Tanit, p. 369. — Nom, p. 371. — Carac- tères, p. 374. — Représentations, p. 378. — Diffusion du culte, p. 381. — II. Le culte : L' <i>hieron</i> , p. 383. — La statue, p. 384. — Le <i>peplos</i> , p. 385. — Les prêtres et les desservants, p. 385. — Les rites et les fêtes, p. 386. — L'oracle, p. 389. — III. Cérès : <i>Ceres africana</i> , p. 393.	
CHAPITRE II. — Cultes du second rang	395-412
I. Saturne : Le dieu, p. 395. — Le culte, p. 398. — II. Esculape, p. 400. — III. Sarapis : Sarapis et les divinités alexandrines, p. 403. — Le culte et le temple, p. 405. — IV. Victoria : Symmaque et Victoria, p. 408. — V. Cultes divers, p. 411.	
CHAPITRE III. — Culte impérial.	413-420
I. Culte provincial : Le <i>concilium provinciale</i> ; le <i>sacerdos provinciae</i> , p. 414. — Les fêtes provinciales, p. 415. — Recrutement difficile des <i>sacerdotes</i> , p. 417. — <i>Sacerdotium Flaviae gentis</i> , p. 419. — II. Culte municipal, p. 419.	
CHAPITRE IV. — Usages religieux.	421-433
I. Superstitions : Magiciens; Apulée, p. 422. — Mathématiciens, astrologues, p. 424. — Devins, p. 425. — <i>Tabellae devotionis</i> , p. 426. — Scorpions, p. 427. — II. Sépultures : Tombeaux privés, p. 429. — Nécropoles, p. 430. — Croyance à la vie future, p. 431.	

	Pages.
LIVRE CINQUIÈME. — Le christianisme.	433-623
PREMIÈRE PARTIE. — Histoire de l'église de Carthage.	433-565
CHAPITRE I. — Les origines.	433-441
Légendes sur l'importation de la foi en Afrique, p. 433. — Infiltration du christianisme, p. 438. — Carthage évangélisée par Rome, p. 439.	
CHAPITRE II. — Les premiers martyrs.	443-467
I. Progrès de la foi chrétienne, p. 443. — Les martyrs Scilitains, p. 445. — L'évêque Agrippinus, p. 447. — II. Hostilité du peuple contre les chrétiens, p. 448. — L' <i>Apologétique</i> de Tertullien, p. 450. — La persécution sous Septime Sévère, p. 453. — Le proconsul Scapula, p. 457. — III. Le montanisme, p. 460. — Les hérétiques à Carthage, p. 464.	
CHAPITRE III. — L'épiscopat de saint Cyprien	469-503
I. La communauté chrétienne au III ^e siècle, p. 469. — La persécution de Dèce, p. 471. — II. La question des <i>lapsi</i> , p. 478. — Intervention du clergé romain, p. 480. — Intrigues de Felicissimus et de Novatus, p. 481. — Retour de saint Cyprien à Carthage. Concile de 251, p. 483. — L'évêque des novatiens, p. 485. — Concile de 522. Pardon total accordé aux <i>lapsi</i> , p. 485. — L'évêque des confesseurs, p. 486. — Fin du schisme de Felicissimus, p. 487. — La paix rétablie à la fin de 252, p. 488. — III. Les origines de la querelle baptismale, p. 490. — Le pape Stephanus et les Africains, p. 492. — Persécution de Valérien, p. 496. — Union de saint Cyprien et de son peuple, p. 498.	
CHAPITRE IV. — Le donatisme.	505-510
I. De saint Cyprien au donatisme, p. 505. — Persécution de Dioclétien et de Maximien, p. 506. — II. Les origines du donatisme, p. 509. — L'élection de l'évêque de Caecilianus, p. 510. — Intervention de Constantin, p. 512. — Loi de 317 contre les donatistes. Désordres à Carthage, p. 515. — III. Progrès du donatisme en Afrique, p. 517. — Adoucissements aux mesures rigoureuses de Constantin, p. 518. — Mission de Marcarius et de Paulus, p. 519. — Les successeurs de Caecilianus et de Donatus, p. 520. — Scission parmi les donatistes, p. 523. — La conférence de 411, p. 525. — IV. Les manichéens, p. 528. — Les pélagiens, p. 530. — Les ariens, p. 532. — Les païens, p. 533. — V. Restes de paganisme chez les chrétiens, p. 534. — L'évêque Aurelius, p. 535. — Union d'Aurelius et de saint Augustin, p. 538.	
CHAPITRE V. — L'Église sous les Vandales et les Byzantins	541-565
I. L'épiscopat de Capreolus, p. 541. — Genséric et les catholiques, p. 543. — Persécution d'Iluneric, p. 545. — De Gunthamund à Hildéric, p. 549. — Réorganisation de l'église de Carthage, p. 552. — Le clergé vandale, p. 554. — II. L'église de Carthage et Justinien, p. 555. — Grégoire le Grand et Dominicus, p. 558. — Survivance de la chrétienté carthaginoise, p. 562.	

	Pages.
DEUXIÈME PARTIE. — Organisation de l'église de Carthage.	567-623
CHAPITRE I. — La hiérarchie catholique.	567-602
I. L'évêque, p. 567. — II. Le clergé, p. 578. — Les prêtres, p. 578. — Les diacres et archidiaques, p. 581. — Les ministres, p. 585. — Les lecteurs, p. 586. — Les sous-diacres et les acolythes, p. 588. — Les exorcistes, les portiers, les <i>fossores</i> , p. 589. — Recrutement et subsistance du clergé, p. 589. — III. La vie religieuse, p. 591. — Les vierges, p. 591. — Les veuves, p. 593. — Les moines, p. 594. — IV. Les laïques, p. 596. — Les cathécumènes, p. 597. — Les fidèles, p. 597.	
CHAPITRE II. — Le culte.	603-623
I. Les régions ecclésiastiques, p. 603. — Les basiliques et les cimetières, p. 604. — II. Les offices liturgiques. Les « stations », p. 610. — La <i>collecta</i> , p. 611. — Le <i>dominicum</i> , p. 612. — Les agapes, p. 614. — Les fêtes, p. 614. — Le baptême, p. 616. — III. Les archives ecclésiastiques, p. 618.	
LIVRE SIXIÈME. — Beaux-Arts et Industrie.	625-679
CHAPITRE I. — Architecture, Peinture.	627-640
I. Les matériaux, p. 627. — Les procédés de construction, p. 630. — La décoration, p. 633. — II. La peinture, p. 638.	
CHAPITRE II. — Sculpture	641-657
I. Période païenne, p. 642. — Transition entre l'époque punique et l'époque romaine, p. 642. — Portraits du Haut-Empire, p. 643. — Représentations des dieux, p. 646. — II. Période chrétienne, p. 653.	
CHAPITRE III. — Mosaïque.	659-666
Diverses catégories de mosaïques, p. 660. — Caractères des mosaïques carthaginoises, p. 665.	
CHAPITRE IV. — Arts industriels.	667-679
I. Céramique, p. 667. — Terres cuites figurées, p. 667. — Carreaux de terre cuite, p. 668. — Lampes, p. 669. — Plats et vases chrétiens, p. 671. — Les potiers, p. 672. — II. Pierres gravées, p. 674. — Bijoux, p. 675. — Métaux ouvrés, p. 676. — Ivoire, verre, p. 677.	
LIVRE SEPTIÈME. — Littérature	681-766
CHAPITRE I. — L'esprit public	683-690
Le théâtre, p. 683. — L'amphithéâtre et le cirque, p. 688.	
CHAPITRE II. — La société lettrée.	691-700
La bourgeoisie instruite, p. 691. — Les écoles, p. 692. — L' <i>Anthologie</i> de Carthage, p. 693. — Sulpicius Apollinaris, 695. — L' <i>Appendix Probi</i> , p. 695. — Les rhéteurs, p. 695. — Les étudiants, p. 697.	
CHAPITRE III. — La langue.	701-706
Le grec, p. 701. — Le punique, p. 704. — L'hébreu, p. 704. — Le gothique, p. 705. — Le latin, p. 705.	

	Pages.
CHAPITRE IV. — Les païens	707-718
Les premiers essais littéraires, p. 707. — Apulée, p. 710. — Les derniers auteurs païens; Némésien, Martianus Capella, p. 714. — Les proconsuls lettrés, p. 718.	
CHAPITRE V. — Les chrétiens	719-748
Tertullien, p. 720. — Saint Cyprien, p. 725. — Saint Augustin, p. 730. — Petits écrits religieux. Les Actes des Martyrs, p. 735. — La littérature donatiste, p. 739. — Les œuvres d'instruction religieuse et d'édification, p. 742.	
CHAPITRE VI. — Les poètes de l'époque vandale.	749-766
Les poètes de l' <i>Anthologie</i> , p. 750. — Dracontius, p. 756. — Corippus, p. 762.	
CONCLUSION.	767-773
APPENDICES.	775-828
I. Textes anciens relatifs à la topographie de Carthage romaine, p. 775. — II. Textes du moyen âge et des temps modernes jusqu'en 1833, relatifs aux ruines de Carthage, p. 795. — III. Liste des évêques de Carthage, 827.	
TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.	829-834





Dessiné par Eug. Létot.

A. FONTEMOING, Éditeur, 4 Rue Le Goff, à Paris.

Gravé et imp. par Embaré Frères



ADDITIONS ET CORRECTIONS

Depuis que ce livre est achevé d'imprimer (mars 1901), des découvertes ont eu lieu à Carthage, qui rendent plus certaine en quelques endroits la topographie de la ville romaine, plusieurs ouvrages aussi ont été publiés sur l'Afrique dont je n'ai pas pu profiter. On me saura gré sans doute de les faire connaître ici sommairement.

- P. XI, l. 22. Je suis retourné une troisième fois à Carthage au mois d'octobre 1901; j'ai pu voir ainsi par moi-même la plupart des nouvelles fouilles qu'on y a exécutées.
- P. XII, l. 4. Je dois aussi exprimer toute ma gratitude à M. Gauckler, directeur du Service des Antiquités de la Régence de Tunis, qui, pendant l'impression de ce volume et depuis, n'a cessé de me tenir obligamment au courant de ses recherches.

BIBLIOGRAPHIE

- P. xv. *Avant Ternaux-Compans*, placer les deux indications sur **S. Marie** de la p. xiv.
- P. xv. *Atlas*. Il en a paru neuf livraisons.
- P. xviii. *Const.* Le vol. XXXV (année 1901) a été publié en 1902.
- P. xx. **Duchesne**, *Culte*. 3^e édit. 1902.
L. 28, *livre : Tunis*.
Avant Dureau, ajouter : **Duesberg**. Voir **Marcus**.
- P. xxii. **Gauckler**, *C. R.* A paru aussi pour les années 1900, 1901, 1902, 1903.
Gsell. Existe aussi pour 1901, 1902, 1903.

- P. XXIII, l. 2, *lire* : septembre.
L. 25, *lire* : 1817.
Kraus. Une partie du vol. II, *Die Kunst des Mittelalters, der Renaissance und der Neuzeit*, a paru en 1900.
- P. XXVI. *Musée Lavigerie*. La 1^{re} partie rédigée par M. Philippe Berger, avec préface de M. Héron de Villefosse, a paru en 1900.
- P. XXVIII. **Pallu**, *Fastes. Modifier ainsi les l. 3-4* : T. I (République et Haut-Empire); t. II (Bas-Empire). 1896-1901.
Au lieu de : *Petit Guide* : Anonyme..., *lire* : *Petit guide* = Anonyme...
- P. XXX. **Univers**, *lire* : *Univers*.
L. 25, *lire* : *Vandales*.
Avant Villefosse, Rap., ajouter : **Villefosse**. Voir *Musée Lavigerie*.

OUVRAGES DIVERS

- Audollent**, *Caelestis* = Aug. Audollent, *Le culte de Caelestis à Rome*. (Entre camarades. Recueil publié par les anciens élèves de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1901, p. 3-12).
- Audollent**, *D. T.* = Aug. Audollent, *Defixionum tabellae quotquot innotuerunt tam in graecis Orientis quam in totius Occidentis partibus*. In-8°, Luteciae Parisiorum, A. Fontemoing, 1904.
- Babelon**, *Sept.* = E. Babelon, *Les monnaies de Septime Sévère, de Caracalla et de Géta relatives à l'Afrique*. (Extrait de la *Rivista Italiana di Numismatica e scienze affini*, XVI, fasc. II, Milano, 1903).
- Bégouën** = Le comte Bégouën, *Notes et documents pour servir à une bibliographie de l'histoire de la Tunisie (sièges de Tunis 1535 et de Mahédia 1550)*. In-8°, Paris, Picard, 1901.
- Berger**, *Fouilles* = Philippe Berger, *Les fouilles de Carthage*. (Rev. D. M., 1899, III, p. 658-676).
- Besnier** = Maurice Besnier, *Carthage punique*. Conférence faite à la Société des Amis de l'Université, le 16 janvier 1901. Br. in-8°, Caen, Lanier, 1901.
- Carton** = D^r Carton, *Chronique d'archéologie nord-africaine*. (Extrait de la *Revue Tunisienne*, Tunis, 1903.)
- Caudel** = Maurice Caudel, *Les premières invasions arabes dans l'Afrique du Nord (641-697 ap. J.-C.)*. In-8°, Paris, Leroux, 1900.
- Déchelette** = J. Déchelette, *L'archéologie préhistorique et les fouilles de Carthage*. (L'Anthropologie, XIV, 1903, p. 661-675).
- Diehl**, *Just.* = Diehl, *Justinien et la civilisation byzantine au VI^e siècle*. In-4°, Paris, Leroux, 1901. (Monuments de l'art byzantin publiés sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, II).
- Gauckler**, *Fouilles* = P. Gauckler, *Les fouilles de Tunisie*. (Rev. arch., 1902, II, p. 369-408.)
- Gauckler**, *Mus.* = P. Gauckler, *Musivum opus*. (Extrait du *Diet. des antiq. gr. et rom.* de Saglio, 1904.)

- Gauckler**, *Thermes* = P. Gauckler, *Le quartier des thermes d'Antonin et le couvent de Saint-Etienne à Carthage*. (*Bull. arch.*, 1903, p. 410-420.)
- Gsell**, *Mon.* = S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*. 2 vol., in-8°, Paris, Fontemoing, 1901.
- Guignebert**, *Tert.* = Ch. Guignebert, *Tertullien. Étude sur ses sentiments à l'égard de l'Empire et de la Société civile*. In-8°, Paris. E. Leroux, 1901.
- Holme** = L.-R. Holme. *The extinction of the Christian Churches in North Africa*. In-8°, Londres, Clay and Sons, 1898.
- Kornemann**, *Kol.* = E. Kornemann, *Die caesarische Kolonie Karthago und die Einführung römischer Gemeindeordnung in Africa*. (*Philologus*, LX, 1901, p. 402-426).
- Kornemann**, *Pagi* = E. Kornemann, *Die Organisation der afrikanischen pagi bezw. pagi et civitates*. (*Philologus*, LX, 1901, p. 472-476).
- Leclercq** = Dom H. Leclercq, *l'Afrique chrétienne*. 2 vol. in-12, Paris, Lecoffre, 1904.
- Maurice**, *Alex.* = Jules Maurice, *Mémoire sur la révolte d'Alexandre en Afrique*. (*Mém. Ant.*, LXI, 1900, p. 1-22).
- Maurice**, *Atelier* = Jules Maurice, *L'atelier monétaire de Carthage pendant la période constantinienne*. (*Rev. numism.*, 1902, p. 203-233, pl. VII).
- Monceaux**, *Chrét.* = P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe*. — I. *Tertullien et les origines*; II. *Saint Cyprien et son temps*. 2 vol. in-8°, Paris, Leroux, 1901-1902.
- Perrot**, *Bardo* = G. Perrot, *Le musée du Bardo à Tunis et les fouilles de M. Gauckler*. (*Revue de l'art ancien et moderne*, II, 1899, p. 1-18, 99-116.)
- Rabeau** = Gaston Rabeau, *Le culte des saints dans l'Afrique chrétienne d'après les inscriptions et les monuments figurés*. In-8°, Paris, Fontemoing, 1903.
- Schmidt**, *Wand.* = Ludwig Schmidt, *Geschichte der Wandalen*. In-8°, Leipzig, Teubner, 1901.
- Schulten**, *Arp.* = A. Schulten, *L'arpentage romain en Tunisie*. (*Bull. arch.*, 1902, p. 129-173).
- Schulten**, *Arch.* = *Archäologische Neuigkeiten aus Nord-Afrika* (*Archäologischer Anzeiger*, 1899, p. 33 sqq.; 1900, p. 79 sqq.; 1901, p. 64 sqq.; 1902, p. 52 sqq., dans le *Jahrbuch des k. deutschen archäologischen Instituts*).

CARTES

- Schulten**, *Arp.*, p. 141, pl. VII : *Centuriation de Carthage d'après Falbe*, carte exécutée sur la réduction de la carte Falbe dans Meltzer (1/32.000°); p. 147, pl. VIII : *Centuriation de Carthage* et p. 158, pl. IX. *Centuriation à l'ouest de Tunis*, d'après la carte au 1/50.000° des environs de Tunis.

INTRODUCTION

P. 2, note. Sur les inscriptions récemment exhumées, qui portent le nom de Carthage, se lit presque toujours la forme *Karthago* : ce sont autant de preuves nouvelles à l'appui de mon dire. Voir O. Keller, *Lateinische Volksetymologieen* (1891), p. 20.

P. 9, l. 23, *lire* : par.

P. 12, n. 2, *au lieu de* : Fig. 52, *lire* : Fig. 5.

P. 18, l. 19, *lire* : ne provient pas.

P. 19, l. 31, *lire* : de les convaincre.

P. 24, n. 3. Peut-être y a-t-il lieu d'atténuer la sévérité de ce jugement (cf. Berger, *Fouilles*, p. 664 ; Perrot, *Bardo* ; Besnier, p. 12). En tout cas, *Salammbo* n'est d'aucune utilité pour l'étude de Carthage romaine.

P. 25, l. 33. : le P. Delattre reste seul... Cette prévision pessimiste ne s'est heureusement pas réalisée. Tandis que le P. Delattre poursuivait ses recherches, grâce aux subsides et à l'appui de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Gauckler, disposant de subventions du Ministère de l'Instruction Publique et des ressources du Service des Antiquités de la Tunisie, prenait lui aussi position sur le sol de Carthage : la féconde émulation des deux savants a produit pour nos études les plus heureux résultats. Comme son devancier, M. Gauckler fait connaître ses découvertes au fur et à mesure qu'elles ont lieu. Ses diverses publications ont été mises à profit dans les remarques qui vont suivre.

LIVRE I

P. 30, n. 4 de la p. 29, l. 4, *lire* : ... à sa poitrine. »

P. 31, l. 21, *lire* : propréteur.

P. 33, l. 14. Ce troisième magistrat serait C. Papius Carbo, triumvir, comme C. Gracchus et M. Fulvius Flaccus, *a(gris) d(andis) a(dsignandis)*. Schulten, *Arp.*, p. 160.

P. 34, l. 9. « Il serait donc resté à Carthage pendant les mois de mai et juin 122 avant Jésus-Christ, et arrivé à Rome dans la première moitié de juillet ». Schulten, *Arp.*, p. 153.

l. 28. M. Schulten semble avoir raison contre Mommsen (*C. I. L.*, I, p. 96, col. 2), quand il soutient (*Arp.*, p. 157) que C. Gracchus acheva complètement sa *limitatio*.

P. 35, l. 3. Sur cette répartition, voir ci-dessous, p. 166.

l. 10 : à ceux, *lire* : ceux.

l. 11 : Il est fort délicat... Mommsen a beau dire (*C. I. L.*, I, p. 97, col. 1) : « Neque modus ille in agro transmarino nimius videtur

esse, cum in ipsa Italia multo ante ad septuagena iugera... adsignata reperiantur »; on ne peut s'empêcher de trouver ce chiffre très élevé. Mais, d'autre part, les $6 \frac{2}{3}$ *jugera* que M. Schulten (voir ci-dessous, p. 166) assigne à chaque colon lui permettaient tout juste de mourir de faim.

P. 37, l. 16 et 17, *lire* : *ex jure*.

P. 43, l. 4, *lire* : L'année 710/44...

n. 4. M. Kornemann (*Kol.*, p. 416, n. 58 b) se demande s'il ne faut pas faire dater la colonie de César de l'année 709/45; il n'en donne pas de preuve convaincante. Par contre, M. Schulten (*Arp.*, p. 156, n. 2) écrit : « L'auteur spirituel de la colonie a été César, mais ce n'est que sous Auguste que son projet fut exécuté. »

P. 44, l. 2. M. Kornemann (*Kol.*, surtout p. 417 sqq.) a essayé de démontrer que César n'avait pas fait de Carthage une colonie ordinaire, semblable à celle de C. Gracchus, mais une sorte de métropole provinciale de laquelle dépendait un vaste territoire comprenant des *coloniae Juliae* purement nominales, des *castella*, des *pagi*. C'est Auguste qui commença à rendre indépendantes de Carthage les principales de ces communes : Septime Sévère et Caracalla (*Pagi*, p. 476) ont poursuivi et achevé cette espèce d'affranchissement. Pareille organisation se constaterait aussi à *Cirta*. Il y a là une tentative très intéressante pour expliquer l'état de l'Afrique au milieu du 1^{er} siècle avant Jésus-Christ; l'inscription de Formies (*C. I. L.*, X, 6104), qui mentionne un *Carthag(ine) aed(ilis) praef(ectus) i(ure) d(icundo) vectig(atibus) quinq(uen- nalibus) locandis in castell(is)* LXXXIII, lui donne une grande vraisemblance; mais tous les arguments sur lesquels se fonde M. Kornemann ne sont pas aussi solides.

n. 1, *ajouter* : *Bull. Ant.*, 1898, p. 268.

n. 2, l. 3, *lire* : *Fastes*, I...

P. 45, n. 3, l. 2, *lire* : partie.

n. 7, l. 4, *lire* : restauration.

P. 46, n. 4 et 6, l. 1, *lire* : *Fastes*, I...

n. 6, l. 4. La *deductio*, de 725/29 est peut-être indiquée par le nom de Sentius Saturninus.

P. 47, n. 1, *ajouter* : *C. I. L.*, VIII, 12568, 15205, 15529; *Bull. Ant.*, 1898, p. 268.

n. 2, l. 4. *Après* : p. 133, *ajouter* : cf. Kornemann, *Kol.*, p. 407, n. 21.

P. 56, n. 2. C'est le 1^{er} juillet 128 que l'empereur harangua la III^e légion à Lambèse; cf. Héron de Villefosse, *Bull. arch.*, 1899, p. cxvii sq.; *C. R. Inscr.*, 1901, p. 613.

P. 58, n. 2. Pour la légende *Indulgentia Auyg(ustorum) in Carth(aginem)*, M. Blanchet propose une autre explication : d'après lui, le mot *indulgentia* signifierait sans doute *remise d'impôt*, le *ius italicum* conféré par Septime Sévère à Carthage entraînant l'exemption de toute contribution foncière (*Rev. numism.*, série IV, t. II, 1898, p. xx-xxii). Dans ce système, la restauration de l'aqueduc par Sévère ne reposerait sur rien. Tout en acceptant cette dernière solution, M. Babelon (*Sept.*, p. 12 sq.) explique d'une autre manière la légende de ces pièces. Il s'agit pour lui de « la remise de la taxe à laquelle les Carthaginois

étaient soumis depuis le règne d'Hadrien pour payer les frais de construction de l'aqueduc. » Cette solution, très simple et très ingénieuse, pourrait bien être la vraie. Le même savant croit voir sur d'autres monnaies de l'année 207 mention de la restauration ou de l'embellissement du temple d'Esculape. Enfin, un troisième groupe, entre 203 et 207, contiendrait une allusion au *jus italicum* concédé par Septime Sévère à Carthage (*Ibid.*, p. 15-20).

P. 62, n. 1 et 2, lire : *Fastes*, I...

n. 8. Cf. Pallu, *Fastes*, I, p. 224, n. 4.

P. 64, l. 4. Sur le sens de cette légende, voir ci-dessus, p. 58.

l. 6. D'après M. Schulten (*Arp.* p. 132 sq.) le *jus italicum* n'eut d'autre effet que de rendre Carthage libre d'impôt foncier.

n. 4, l. 1, au lieu de : col. 69, lire : col. 167.

l. 2, au lieu de : 198, lire : 196.

n. 5, l. 5, lire : l'épithète.

P. 65, n. 4. Yanoski n'a pas exagéré, on s'en convaincra en lisant Audollent, *Caelestis*.

l. 3, lire : unir par mariage.

P. 68, n. 1, l. 7; p. 69, n. 2, l. 3; p. 72, n. 2, l. 3; p. 73, n. 2; p. 74, n. 2, lire : *Fastes*, I,...

P. 75-76. La sympathie des Africains pour Tacite est encore prouvée par une inscription de Medjez el Bab (*Membressa*). M. Gauckler, qui la publie (*Bull. Arch.*, 1902, p. 433), rappelle aussi de façon opportune que cet empereur avait fait réparer la grande voie romaine de Carthage à Theveste (*C.I.L.*, VIII, 10072, 10089).

P. 76, n. 1, l. 6 et 10, lire : *Orientis*.

P. 77, n. 4, l. 1. Sur ce proconsul, voir Pallu, *Fastes*, II, p. 5-7.

P. 78, n. 4. D'autres témoignages encore attestent ce sens de *moenia*; ils sont réunis par Huelsen, *Roem. Mitt.*, XII, 1897, p. 149, n. 4.

P. 80, n. 4, ajouter : Pallu, *Fastes*, II, p. 153-158.

n. 5. Par l'étude des monnaies, M. Maurice (*Alex.*) est arrivé à dater l'avènement d'Alexandre de juin 308 et sa mort du printemps de 311.

P. 82, n. 2. Deux inscriptions de Carthage (*C.I.L.*, VIII, 12524 et 12525) se rapportent à Constantin.

P. 84, n. 1. Même date dans Pallu, *Fastes*, II, p. 69-72.

P. 93, l. 10, au lieu de : compte, lire : comte.

P. 98, n. 2. Selon Papencordt (p. 181 sq.) l'Abaritane serait une partie de la Proconsulaire et tirerait son nom de la ville d'*Abara*. J'ai vainement cherché cette localité dans les textes.

P. 105, l. 2, lire : elle n'empêcha guère les Vandales...

P. 121, l. 24. Ou *Cellae Vatari*; cf. Gsell, 1899, p. 39, n. 1.

P. 126, l. 22, lire : sous les ordres.

P. 134, l. 1. Le représentant de l'empereur nommé au *C. I. L.*, VIII, 1020, n'est pas Thomas, mais *Lucius Map...*

P. 135, l. 11. Voir Rambaud, *L'empereur de Carthage*. In-12, Paris, Flammarion, 1903.

P. 138, n. 1. Voir Caudel, p. 112-115.

n. 2. Cf. *ibid.*, p. 156.

P. 140, l. 2. Sur cette première attaque de la ville par les Arabes, voir

Caudel, p. 156-159; il constate l'accord des historiens musulmans et chrétiens.

l. 27. La prise définitive de Carthage par Hassan est relatée par le même auteur (p. 164, 170, 174 sq.), qui accepte la date de 698.

LIVRE II

P. 143, l. 2. Cf. Schulten. *Arp.*, p. 147.

P. 143, l. 18, après : au P. Delattre, *ajouter* : et à M. Gauckler.

l. 26, lire : aux musées de Saint-Louis et du Bardo.

P. 154, n. 2, *ajouter* : Audollent, *Caelestis*.

P. 159, l. 19. A propos de la prise de Carthage en 698, le chroniqueur arabe En Nādji s'exprime en ces termes : « Alors les Roum chargèrent leurs biens dans les nombreux bateaux qu'ils avaient sur la mer et s'enfuirent, à la faveur de la nuit, par la porte qu'on appelle *Porte de la Femme...* » (Caudel, p. 174).

P. 162, n. 2. Il existait aussi des catacombes à Hadrumète (*C. R. Inscr.*, 1904, p. 352 sq.).

P. 163, n. 1. Le P. Delattre signale encore au Koudiat Zater « les vestiges d'un édifice qui pourrait bien avoir été un sanctuaire chrétien. » On a trouvé des épitaphes chrétiennes dans les décombres. (*Bull. arch.*, 1900, p. cxxxvi sq.)

P. 166, l. 32. M. Schulten (*Arp.*) a repris et développé avec beaucoup d'autorité la théorie de Falbe. Voici les conclusions auxquelles il aboutit.

Les traces d'un arpentage en carrés (*centuriae*) sont évidentes dans la presqu'île de Carthage; mais au lieu d'être visibles seulement à son extrémité orientale, entre la Marsa et Sidi Daoud, elles s'étendent bien loin vers l'ouest, au-delà de l'Ariana et même de Tunis. « Il est probable que le *decumanus maximus* a été le chemin qui, commençant à la résidence de France à La Marsa, court parallèlement à la grand route de Tunis, qu'il rejoint à l'endroit où la route de Tunis touche le lac... Quant au *cardo maximus*, il me semble qu'on peut le reconnaître avec beaucoup de probabilité... (dans) un chemin qui, partant de la colline de Saint-Louis et passant par La Malga, vient traverser cette presqu'île jusqu'au bout, en suivant ensuite la côte basse qui sépare la Sebkhâ (er Riana) de la mer... Les *decumani*, formant avec la ligne Ouest-Est un angle de 30°, ont été tracés vers le lever du soleil, au solstice d'été... Toute la partie occidentale de la Carthage punique a été soumise à la centuriation, car celle-ci ne laisse libre que la partie Est : la zone des collines entre La Malga et Sidi Bou Saïd au Nord, la mer à l'Est et Douar ech Chott à l'Ouest, zone assez peu étendue, mais qui a dû suffire aux 6.000 colons de C. Grachus »; car c'est bien à lui qu'il convient d'attribuer cette division du sol carthaginois. M. Schulten évalue sommairement le nombre des centuries à $200 = 40.000$ *jugera* « dont on pouvait former 6.000 lots à

6 2/3 *jugera*. Il est cependant possible que les lots aient été plus grands et qu'il y ait eu des centuries hors de celles que je viens de constater». Si cette manière de voir est fondée, il en résulterait, qu'en dehors de la ville proprement dite, un immense territoire fut assigné à la colonie de 632/122.

P. 170, n. 3, l. 1, *lire* : Davis.

P. 171, l. 5. Pendant ces dernières années, le P. Delattre a concentré ses ressources et son activité sur cette nécropole de Sainte-Monique; de nombreuses brochures ont fait connaître l'intérêt de ces tombes qui datent, en général, du IV^e s. av. J.-C. On les trouvera mentionnées dans les chroniques annuelles de M. Gsell.

P. 188, dernière l. M. Gauckler a eu l'heureuse idée de reconstituer entièrement un de ces cippes au Musée du Bardo.

P. 191, l. 10. M. Héron de Villefosse a démontré (*Bull. Ant.*, 1900, p. 80-83) que Scorpionus était le nom d'un cocher du cirque, et non pas celui du propriétaire de la demeure située près de Bir el Djebbana. S'il n'est plus possible de parler maintenant du maître de la maison, il reste établi, ce me semble, que c'est bien une riche villa qui a été déblayée par le P. Delattre aux portes de Carthage.

P. 194, l. 2. Il semble donc qu'il existât dans ce faubourg d'*Aclas* une résidence royale; on peut l'identifier avec celle d'*Anclas* que Luxorius a célébrée dans ses vers (*In Anclas saluatorium domini regis*, Baehrens, *Poet. lat. min.*, IV, 382 et 394, cf. p. 49 = Riese, *Anth. lat.*, I, 203 et 215); mais il serait sans doute trop hardi de la confondre avec *Alianas* (cf. p. 312, n. 5).

P. 195, n. 6. Pour le sens des mots LXXXIII *castella* dans l'inscription de Formies, voir ci-dessus p. 44.

P. 198, l. 20. Dar Mustapha ben Ismail appartient aujourd'hui au bey de Tunis, S. A. Mohammed-Bey. On y a découvert deux grandes mosaïques ornementales et, en bordure de la mer, « un énorme mur en blocs massifs mesurant 2 et même 3 mètres de longueur », qui paraît être d'origine punique (Gauckler, *Bull. arch.*, 1899, p. clv; 1900, p. cxlix).

P. 210, n. 1, *ajouter* : R. Oehler, *Die Häfen von Karthago* 4. (*Jahrbuch des k. d. archäol. Instituts*, XVI, 1901; *Archäologischer Anzeiger*, p. 140-147).

P. 219, l. 18. Dans sa *Note sur les recherches sous-marines aux alentours de Carthage* (*C. R. Inscr.*, 1900, p. 53-78), M. l'enseigne de vaisseau Hantz a poursuivi les sondages de M. de Roquefeuil. Il s'est appliqué surtout à éclaircir l'amas de ruines signalé en mer entre le Kram et Khérédine et il a constaté en cet endroit « un véritable bassin de 300 mètres de large et de 800 mètres de long, communiquant avec la haute mer par une passe de 60 à 70 mètres, s'ouvrant vers le Nord entre le point A et la terre. » Il arrive à cette persuasion que la jetée qui l'enserme « serait de construction punique. Le port qu'elle abrite pouvait, dès lors, servir d'abri aux vaisseaux carthaginois, qui y trouvaient un refuge parfait de plus de 240.000 mètres carrés. Est-ce le port marchand? est-ce un simple bassin annexe? Je ne puis pas conclure. » M. Hantz est convaincu, et je m'associe pleinement à cette idée, que la solution du problème ne sera pas obtenue tant qu'on

n'aura pas exploré la région terrestre qui s'étend au sud des ports, dans la direction du Kram, de Khérédine, peut-être au-delà. Il y aurait intérêt, dit-il, « à ne pas localiser la question aux environs des étangs actuels, mais à élargir le cercle des hypothèses en faisant étudier une zone plus méridionale. » Le temps lui manqua pour continuer son examen méthodique. Aussi nous faut-il encore attendre qu'une collaboration intime du Service des Antiquités et des officiers de marine permette d'interroger complètement cette zone et de lui arracher enfin son secret.

Sans doute des tentatives ont déjà été faites dans ce sens; elles ont abouti à des résultats intéressants: trésor de 23 monnaies byzantines d'or (Héraclius, Constant II, Constantin IV Pogonat); mur de quai circulaire dans l'île ronde de la lagune septentrionale; deux belles colonnes de granit monolithes dans une citerne au nord des lagunes (Gauckler, *Bull. arch.*, 1900, p. CXLVII-CXLIX); statue colossale de Bacchus, nombreuses lampes chrétiennes, mobilier funéraire du temps de Domitien, près du lazaret (*ibid.*, 1899, p. CLV). Mais ce sont là des efforts dispersés; c'est seulement en les coordonnant, en suivant une marche méthodique (cf. Saladin, *ibid.*, 1901, p. CLIV), qu'on parviendra sans doute à éclaircir l'obscur question des ports.

P. 223, l. 24, lire: τὸν.

P. 226, n. 4, l. 4-5, lire: scena autem erat...

P. 231, n. 3, l. 6, lire: XI, 62,1; 64,2; XII, 57,1.

P. 232, l. 1. On peut ajouter encore les statues et inscriptions mentionnées dans le *Cat. som.*, 1865-1868.

l. 19. Sur ces personnages, voir ci-dessous, p. 365.

P. 233, l. 17. J'ai moi-même ramassé dans le sable de la plage, devant Dar Mustapha, une volute d'un beau chapiteau corinthien en marbre blanc.

P. 236, l. 31, lire: Bir ez Zerig.

P. 239, l. 13. Voir ci-dessous, p. 649.

P. 240, n. 2, ajouter: Berger, *Fouilles.*

P. 249, l. 3. Au sommet de la colline de Bordj Djedid, M. Gauckler vient de retrouver l'emplacement du camp de la première cohorte urbaine; il a recueilli en cet endroit toute une série de listes militaires (*C. R. Inscr.*, 2 décembre 1904.)

P. 255. Depuis 1899, M. Gauckler a porté ses efforts sur le quartier de Dermèche, en s'attachant à relever avec grand soin tous les débris superposés des divers étages de la ville antique. Voici très succinctement résumé l'ensemble des résultats obtenus. (Voir Gauckler, *Fouilles*, avec une bibliographie; *Thermes*; *Bull. Arch.*, 1899, p. CLIX sqq.; *C. R. Inscr.*, 1901, p. 603; Perrot, *Bardo.*)

En poussant une tranchée du sud au nord, parallèlement au rivage, on déblaie peu à peu jusqu'au sol vierge ce quartier qui « présente un extraordinaire enchevêtrement de constructions romaines et byzantines de toutes les époques », recouvrant une nécropole punique des VIII^e-IV^e s. av. J.-C.; « aucune trace de constructions quelconques antérieures à l'ère chrétienne. » Cette nécropole protopunique s'étend à peu près depuis l'endroit exploré par Vernaz en 1885, jusqu'à Douimès où le P. Delattre a mené plusieurs campagnes de fouilles très fécondes;

elle a servi aux premiers navigateurs phéniciens installés sur cette terre. M. Gauckler est en effet d'avis que *Cambé* fut fondée à l'abri du promontoire de Bordj Djedid. On a retiré de ces tombes un mobilier funéraire d'une grande richesse, qui permet de suivre les progrès de l'art et de la civilisation chez ce peuple, pendant plus de trois cents ans.

Au-dessus de sépultures très anciennes (VI^e et VII^e s.), on a « reconnu l'existence d'un groupe d'ateliers de potiers puniques, lesquels s'étaient établis à la lisière de la nécropole comme aujourd'hui les marchands d'ornements funéraires aux abords de nos cimetières. » Les fours construits en brique d'argile crue, vite durcie au feu, présentent presque tous le même type; l'un d'eux est à peu près intact. Dans les magasins avoisinants étaient entassées de nombreuses pièces déjà cuites, prêtes à être mises en vente. Il est probable que ces fours et ateliers fonctionnaient encore au moment où les Romains emportèrent la ville d'assaut et la détruisirent.

Dans le voisinage, une maison romaine, qui semble remonter à la période constantinienne, recouvrait des constructions plus anciennes entièrement comblées, surtout une grande salle, murée après coup, où avaient été entassées des statuettes de divinités païennes: Vénus pudique, Jupiter avec l'aigle, Bacchus à la panthère, etc.; quatre statues en marbre blanc presque intactes: l'une représente une déesse voilée, bizarrement drapée; les trois autres peut-être groupées figurent la Déméter grecque, « une canéphore ou cistophore et une jeune femme drapée tenant à la main un globule, peut-être un grain de blé »; la tête en marbre blanc d'un taureau votif avec inscription en l'honneur de Saturne et une grande dalle de marbre blanc portant une dédicace à *Jupiter Hammon Barbarus Silvanus*. Il y a tout lieu de supposer que nous sommes en présence d'une cachette où, vers la fin du paganisme, quelques tenants des vieux cultes avaient mis leurs dieux à l'abri des chrétiens, en attendant des jours meilleurs.

Un monument d'un genre bien différent a été aussi déblayé dans cette région; c'est une grandiose basilique qui comprend, outre un baptistère composé d'un oratoire et de fonts baptismaux, « une église à cinq nefs, avec cathédre réservée à l'évêque dans l'abside, et autel au milieu du chœur; des sacristies et les diverses pièces qui constituent le secretarium; enfin un atrium central... Tout l'édifice est pavé de belles mosaïques décoratives, et très richement décoré... La basilique, qu'il est impossible d'identifier d'une manière précise, semble avoir été construite sous le règne de Justinien. Elle a été incendiée par les Arabes... en 698. »

Deux grandes rues jadis dallées et recouvrant des égouts en partie conservés courent parallèlement au rivage du sud au nord, passant l'une à l'est, et l'autre à l'ouest de la basilique byzantine. Une série de constructions d'époques très diverses les entourent, toutes décorées de mosaïques, depuis une luxueuse maison du ^{VI}e siècle ap. J.-C., située à une trentaine de mètres au sud-ouest de la façade des citernes de Bordj Djedid, jusqu'à des bâtiments qui datent des derniers temps de l'occupation byzantine. Parmi ceux-ci le plus intéressant est un édifice bâti à 120 mètres des mêmes citernes, à l'ouest des deux rues mentionnées plus haut. M. Gauckler le qualifie de couvent: une cour dallée,

à ciel ouvert, entourée d'un cloître et une petite chapelle sont les seules parties déterminées de façon précise. Partout des mosaïques; les plus intéressantes ornaient la chapelle. On y lit : *beatissimi martyres*; puis *sanc(tu)s Speratus*, *sanc(tu)s Itefanus*, *sanc(t)a Sirica*, *sanc(tu)s Saturated*, *sanc(tu)s Saturninus*. Qu'il y ait eu des reliques de ces saints personnages dans le petit oratoire, le fait semble évident. Mais n'est-il pas prématuré d'identifier sur ces seules preuves le monument en question avec le couvent de femmes mis sous le vocable de St-Etienne (voir p. 316 du texte)?

P. 258, l. 22. Les heureuses surprises que je prévoyais n'ont pas tardé à se produire. M. Gauckler (*Fouilles*, p. 15-19) en continuant l'exploration de la nécropole punique signalée sur la hauteur par le P. Delattre, a pu en déterminer l'âge de façon assez précise. Elle « paraît avoir servi du ^{III} siècle avant notre ère jusqu'au moment de la prise de Carthage, et même un peu plus tard encore; elle remonte à une époque où l'incinération était devenue la règle, l'inhumation n'étant plus employée que par exception ». Par l'étude du mobilier funéraire on constate qu'à l'influence égyptienne s'est substituée celle des Grecs de Sicile, de Tarente et de Campanie. Plusieurs tombeaux sont romains et datent seulement du ^I siècle av. J.-C. Là furent déposés les colons de César ou d'Auguste, peut-être même leurs prédécesseurs.

C'est par-dessus cette vaste nécropole que fut érigé un édifice dont rien ne décelait plus l'existence et que M. Gauckler, grâce à un fragment d'inscription sur lequel se lit le mot *Odeum*, a pu identifier en toute vérité avec l'Odéon. « L'édifice occupe un espace si considérable et la hauteur des terres qui le recouvrent est telle... qu'on s'est borné à en dégager les parties essentielles: l'enceinte, l'orchestre, la scène et ses dépendances, les vestibules pavés de mosaïque, les portes et galeries d'accès latérales, les couloirs et les égouts du sous-sol. L'ampleur de leurs proportions prouve que le monument atteignait des dimensions colossales: c'est ce qui ressort aussi, et d'une façon plus évidente encore, de l'extraordinaire développement des fondations... qui seules sont demeurées intactes après le dérasement. » Des marbres variés tapissaient l'intérieur et l'ensemble de la décoration était d'une grandeur et d'une richesse. On peut aisément s'en rendre compte encore aujourd'hui par les nombreux morceaux d'architecture et de sculpture extraits des citernes de la scène. Sans entrer dans le détail, je note simplement parmi les statues: un Jupiter assis, de taille colossale; une Vénus pudique; un Sarapis, coiffé du *polos*; un beau torse de Bacchus, en marbre de Paros; un Faune, un Satyre, un Pan; un Hadrien, en costume héroïque; les deux Faustine, la seconde drapée en Cérès. Tous les objets en un mot retirés de ces fouilles nous donnent une idée grandiose du monument qu'ils ornaient.

Ce monument n'est pas situé au flanc de la colline, mais sur le plateau même, à 150 mètres plus au nord. Pourtant le P. Delattre ne s'était pas mépris en conjecturant, d'après la forme du terrain, qu'il devait y avoir eu jadis un théâtre sur la déclivité; de nouvelles fouilles de M. Gauckler, non encore terminées, viennent de lui donner raison. Au mois de juillet dernier (voir *C. R. Inscr.*, 1904, p. 399) on avait déjà constaté en cet endroit un édifice comportant « quatre galeries concen-

triques superposées, reliées par des escaliers voûtés et surmontés d'un portique et pourtour à colonnades ornées d'acrotères avec têtes d'acteurs masqués. » Des fragments d'architecture ont reparu en grand nombre, ainsi qu'une statue d'Apollon. « Il y avait, par conséquent, deux théâtres à Carthage... L'un d'eux, le plus ancien sans doute, établi sur le versant méridional de la colline et tourné vers le sud, servait aux jeux scéniques, aux pièces à grand spectacle et aux pantomines. Il était à ciel ouvert... L'Odéon, au contraire, bâti au sommet de la colline, la façade tournée vers le nord et opposant sa convexité à celle du théâtre voisin, fut construit [vers 210 (Monceaux, *Bull. Ant.*, 1900, p. 348-351; 1901, p. 72)] au dire de Tertullien, pour être affecté à la célébration des jeux pythiques. C'était donc une sorte de salle de concert certainement couverte, et dont toutes les dispositions avaient dû être calculées en vue de favoriser l'acoustique. »

P. 269, l. 2. Deux hôtels ont encore été bâtis sur le flanc oriental de la colline, en bordure de la route qui se voit à l'angle du plan de la p. 268.

l. 19, lire : hésité.

P. 270, n. 1, ajouter : *Miss. cath.*, 1896, p. 137-140, 150-154, 163-167, 176-179, 190-192, 199-201, 213-216, 220-223, 238-240.

P. 282, n. 2. Un nouveau texte trouvé au sommet de Byrsa donne encore le nom d'Esculape (*Bull. arch.*, 1900, p. clxxx sq.) Sur une restauration possible de son temple par Septime Sévère, voir ci-dessus, p. 58.

P. 283, l. 28. Rattacher la n. 6 à la fin de la ligne précédente.

P. 288, l. 1, lire : *sacerdos*.

P. 297, l. 23. Sur l'*aedes Memoriae*, voir Héron de Villefosse, *Bull. Ant.*, 1899, p. 203-207.

P. 303, l. 3. Sur ces lamelles de plomb, voir Audollent, *D. T.*, p. 287 sq., 333 sq.

P. 305, n. 2, l. 3, lire : Riese.

n. 6, l. 6. Deux *tabellae* (Audollent, *D. T.*, 233 et 244) portent cette image des *carceres* du cirque.

P. 310, l. 20. M. Gauckler annonce qu'il « a pu reconstituer d'une manière précise tout le réseau des rues de la colonie romaine fondée par C. Gracchus... Il démontre que Carthage romaine était bâtie sur un plan parfaitement régulier. Ce réseau urbain est complété par une centuriation rurale depuis longtemps signalée par Falbe (voir ci-dessus, p. 166). Les deux systèmes d'arpentage ont une orientation différente, mais un pivot commun, qui se trouve placé immédiatement au-dessus des grands réservoirs de La Malga » (*C. R. Inscr.*, 16 septembre 1904, d'après la *Revue critique*). Cette constatation vient à l'appui du renseignement que j'ai puisé dans la *Descriptio orbis*. Cf. Cagnat, *Le tracé primitif de Thamugadi* (*C. R. Inscr.*, 1904, p. 460-469).

P. 312, n. 5. On peut se demander si les piscines où se rendait Hunéric quand il rencontra les évêques (voir p. 179 du texte) n'étaient pas situées à *Alianas* ou encore dans la résidence d'*Aclas* (voir ci-dessus, p. 194).

P. 313, l. 9. Sur le théâtre, voir ci-dessus, p. 258.

n. 2, lire : p. 227.

P. 314, n. 5, l. 3. En 411, la *basilica Theoprepia* appartenait aux Donatistes; cf. Aug., *Epist.*, cxxxix, 1; *Gesta collat. Carthag.*, III, 5. (P. L., IX, col. 1364. = Mansi IV, col. 182). Je dois ce renseignement à l'obligeance de M. Gsell.

P. 316, l. 8. Sur le monastère de S. Etienne, voir ci-dessus, p. 255.
n. 12. M. Kornemann (*Kol.*, p. 418) dit en parlant de la colonie de César : « Mit Rücksicht auf die einheimischen Elemente, welche offenbar die italischen überwogen, wurde der Tempel der Astarte, der alten Stadtgöttin Karthagos, die allerdings den Namen Venus erhielt, wieder aufgebaut. »

P. 322, n. 4, l. 3, *lire* : fonde.

LIVRE III

P. 326, l. 13. M. Kornemann (*Kol.*, p. 418) est très affirmatif : « ... hieszen die obersten Beamten der neuen colonie nicht *duoviri* sondern wie einstmals Sufeten [deux ou peut être trois], unter ihnen aber standen Aedilen, und vielleicht *quaestores aere feriendo* ». Carthage romaine aurait donc eu à l'origine les mêmes magistrats suprêmes que les autres cités africaines [sufètes à Dougga, *Rev. arch.*, xxxv, 1899, p. 489, n° 124; à Bon Arada, *Bull. arch.*, 1899, p. 160-166; à Gales, *C. R. Inscr.*, 1904, p. 156 sq.; dans la région de Gafsa, *Bull. arch.*, 1903, p. 203]; mais ce régime, qui ailleurs dura longtemps, aurait bien vite pris fin dans cette grande cité.

P. 328, l. 1. En s'appuyant sur un texte de S. Augustin (*Enarr. in psalm. cxxi*, cap. 7 in fine), M. Gsell pense (*Bull. arch.*, 1900, p. CLXXIV sq.) que les *curies* étaient des « groupes constitués officiellement et ayant un caractère à la fois politique et religieux ».

P. 331, l. 4. M. Kornemann, fidèle à sa théorie, a insisté (*Kol.*, p. 421 sqq.; cf. *Pagi*) sur cette fréquente intervention des magistrats de Carthage dans les affaires des autres cités africaines, avec textes nombreux à l'appui.

P. 334, n. 2, *ajouter* : Maurice, *Atelier*.

P. 353, l. 29. Cette cohorte était casernée à Bordj Djedid (voir ci-dessus, p. 249).

P. 365, l. 25. D'après M. Schulten (*Arp.*, p. 161 sq.) ces personnages auraient été des triumvirs chargés de régler la question agraire en Afrique. Nous ne possédons pas l'original de l'inscription qui les concerne, mais une copie du III^e s. après J.-C. « Or, on ne restituait guère qu'une inscription importante soit au point de vue historique, soit parce qu'elle avait encore une valeur pratique, ce qui est ici le plus probable. On pourrait penser à une délimitation entre l'*ager publicus* et la propriété privée des propriétaires établis dans le territoire de Carthage, délimitation qui, au III^e s. après J.-C., pouvait avoir la même importance qu'au temps de la *lex agraria*. »

LIVRE IV

P. 382, n° 11. Voir Audollent, *Caelestis*.

P. 386, l. 17, *lire* : ballants.

P. 397, l. 12, *lire* : *S(arapidi)*.

P. 399, n. 1. Sur les sacrifices humains chez les Romains, voir les textes réunis par C. Pascal, *La tavola osea di esecrazione*, p. 16 sq.

P. 401, l. 23. Cf. Babelon, *Le dieu Eschmoun*. (*C. R. Inscr.*, 1904, p. 231-239).

P. 402, n. 2, l. 2, *lire* : Sarapis.

P. 412, n. 5. M. Héron de Villefosse (*Bull. ant., loc. cit.*) a proposé de lire *tem(enorus)* un mot abrégé dans une inscription de Dermèche; ce serait la transcription du grec *τεμενωρός*; et l'équivalent d'*aedituus*; il s'agirait donc ici d'un desservant de l'*aedes Memoriae*.

l. 4. A cette liste de dieux il faut joindre l'étrange *Jupiter Hammon Barbarus Silvanus* qui a reparu escorté de ses prêtres dans un texte de Dermèche (*Rev. arch.*, XXXV, 1899, p. 174, n^{os} 46 et 47).

P. 420, l. 5, *lire* : en Afrique? Les honneurs spéciaux rendus...

P. 423, l. 4, *lire* : présents.

P. 426, en marge. Ici et partout *lire* : *tabellae defixionum*.

P. 427, n. 2, *lire* : Voir Audollent, *D.T.*

P. 428, l. 11, *lire* : du scorpion².

l. 16, *effacer le chiffre* 3.

n. 2, l. 9. Sur *Scorpianus*, voir ci-dessus, p. 491.

LIVRE V

P. 433. Sur les origines de l'Eglise africaine, les idées et l'action de Tertullien et de S. Cyprien, M. Monceaux (*Chrét.*) est entré dans des développements que je devais m'interdire en raison du caractère tout spécial de mon sujet. Je tiens à rappeler que *Carthage romaine* était imprimée quand a paru l'ouvrage de M. Monceaux; il ne m'a donc été possible d'en tirer parti dans aucune mesure.

P. 446, l. 1, *lire* : de l'empereur; on a vu...

P. 450, l. 21. On trouvera dans Guignebert, *Tert.*, une étude très documentée sur le rôle de Tertullien à Carthage et son attitude en face du pouvoir.

P. 451, n. 3, l. 5, *lire* : fut écrite.

P. 457, l. 9 : décrit, *lire* : fait remonter.

l. 24, *lire* : eut.

P. 472, l. 3. MM. Cagnat et Monceaux corrigent : *Caccilius Cyprianus qui et Thaseius* (*Bull. Ant.*, 1901, p. 311).

P. 473, n. 8. Un autre *libellus* du Fayoum a été publié par M. Botti (cf. *Rev. des études grecques*, XIV, 1901. p. 203).

- P. 493, l. 2, *lire* : combattus.
- P. 510, l. 17. Il s'agit peut-être des *seniores laici*, sorte de conseil de fabrique qu'on rencontre mentionnés dans plusieurs inscriptions africaines, notamment à Carthage; cf. Monceaux, *Bull. Ant.*, 1903, p. 283-286.
- P. 515, n. 4, l. Pallu de Lessert, *De la compétence respective du pro-consul et du vicaire d'Afrique dans les démêlés donatistes.* (*Mém. Ant.*, LX, 1899, p. 17-32).
- n. 5, l. 1. M. Gsell (1899, p. 60), a proposé avec beaucoup de vraisemblance de corriger ce titre de la manière suivante : « ... *S. Donati ep(iscopi) Abiocal(ensis)* ».
- P. 516, l. 10. M. Gsell (1900, p. 44) conteste le nom d'Honoratus.
- n. 3. l'identification de *Sieilibba* et de Henchir el Alouin est aujourd'hui certaine (*C. R. Inser.*, 1904, p. 336 sq.).
- P. 524, l. 13, *lire* : tous ensemble, ils...
- P. 528, l. 4. On consultera avec fruit sur le manichéisme l'ouvrage de M. A. Dufourcq, *De Manichaeismo apud Latinos quinto sextoque saeculo atque de latinis apocryphis libris.* In-8°, Paris, Fontemoing, 1900.
- P. 542, l. 7. *lire* : était résolu. Théodose...
- P. 544, l. 5, *lire* : désorientés; cette désorganisation...
- P. 562, n. 2, l. 3. En 646, Victor écrit au pape Théodore pour lui notifier sa consécration épiscopale à Carthage (P. L., LXXX, col. 637).
- P. 593, l. 1, *lire* : soumises.
- P. 597, en marge, *lire* : catéchumènes.
- P. 600, l. 10. Sur les *seniores laici*, voir ci-dessus, p. 510.
- P. 604, l. 5, *lire* : assemblée.
- P. 606, l. 4. Aux basiliques était encore attaché le *diaconicum*, sorte de sacristie (Gsell, *Fouilles de Benian*, 1899, p. 36 sq.).
- P. 608, l. 4, *lire* : était considérable.
- l. 28. M. Monceaux a montré que les formules et les symboles de ces textes chrétiens ont peu varié du IV^e au VI^e siècle (*Recueil de Mémoires de la Société des Antiquaires*, 1904). Cf. du même, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique.* (*Rev. arch.*, IV^e série, II, 1903, p. 59-90, 240-256; III, 1904, p. 354-373.)
- P. 609, l. 9, *lire* : groupes.
- P. 610, au milieu de la page, *lire* : II.
- P. 616, l. 9. La date du 29 novembre est donnée dans *Mart. hieron.*, p. LXXI.
- n. 1. Pour S. Etienne, cf. Aug., *Serm.* XLIX, 10 sq; XC, 9; voir aussi Rabeau.
- P. 618, n. 4, *ajouter* : *Revue critique.* 1902, n° 10, p. 191-195.

LIVRE VI

- P. 627, au milieu de la page, avant le texte, *ajouter* : I.
- P. 649, l. 13. Il y a lieu de tenir compte des observations présentées par M. Perdrizet (*Rev. arch.*, 1903, II, p. 394-396) sur ce buste du musée

d'Alger. Si j'ai qualifié le dieu d'*Heliosarapis*, c'est qu'il ne me semblait pas plus étrange de lui voir donner sur le marbre les caractères de *Helios* et ceux de *Sarapis*, que de l'entendre appeler dans une dédicace Ἡλιος Σάραπις. Après avoir lu M. Perdrizet, je ne soutiendrais plus aussi volontiers mon opinion première, sans affirmer toutefois que « la statue à laquelle cette tête a appartenu représentait Antinoos en Sarapis. » On abuse un peu d'Antinoos dans les attributions de statues à type juvénile.

P. 653, l. 15-18. Les nombreuses statues exhumées récemment à l'Odéon, dans la cachette de Dermèche, au Lazaret (voir ci-dessus p. 219, 255, 258) confirment, à mon avis, la conclusion que je viens de formuler. En les qualifiant de « camelote africaine », M. Lechat (*Rev. des études grecques*, XII, 1899, p. 471-473; XIII, 1900, p. 412) a sans doute voulu réagir contre les éloges excessifs qu'on leur avait décernés. A voir les choses sans parti pris, on doit convenir que les meilleures sont au moins de bonnes répliques de sculptures de l'époque hellénistique. M. Perrot (*Bardo*) les attribue à des artistes attiques ou alexandrins du II^e ou du I^{er} siècle av. J.-C.

P. 663, n. 28. La question a été reprise est envisagée dans son ensemble par M. Gauckler, *Mus.* Aux mosaïques énumérées dans ce chapitre, il convient de joindre les nouveaux et nombreux spécimens déterrés à Dermèche dans les monuments tant chrétiens que païens.

P. 668, l. 9. Il semble prouvé aujourd'hui que ces statuettes sont bien d'origine et d'inspiration chrétiennes (*Bull. Ant.*, 1900, p. 171-173; 1901, p. 240; *Mém. Ant.*, IX, p. 240); dans les fouilles de l'Odéon M. Gauckler en a exhumé une curieuse série, l'une d'elles portait un chrisme au revers (*Fouilles*, p. 29).

P. 672, l. 23. Voir Dieterich, *ABC-Denkmal*er (*Rhein. Mus.*, LVI, 1901, p. 85); Huelsen, *Ein neues ABC-Denkmal* (*Roem. Mitt.*, XVIII, 1903, p. 77 sq.)

P. 679, l. 21-22, lire : à l'initiative... de voir et de comprendre.

LIVRE VII

P. 697, n. 6, ajouter : *Bull. arch.*, 1903, p. 573; étudiant de *Thubursicum Numidarum* (Khamissa), mort à Carthage, en cours d'études, à dix-huit ans.

P. 703, l. 10, lire : révèle.

P. 704, n. 4, ajouter : Ulpian, *Dig.*, XXXII, 11.

P. 705, l. 5. Voir Schmidt, *Wand*.

P. 732, l. 31, effacer le chiffre 8.

P. 741, l. 24. Cf. Fr. Hahn, *Tychonius-Studien* (*Studien zur Geschichte der Theologie und Kirche*, VII, 1900, Leipzig).

- XXX. ETUDE SUR LES LÉCYTHES BLANCS ATTIQUES A REPRÉSENTATIONS FUNÉRAIRES, par M. E. POTTIER (avec quatre planches en couleurs)..... 6 fr.
- XXXI. LE CULTE DE CASTOR ET POLLUX EN ITALIE, par M. Maurice ALBERT (avec trois planches)..... 5 fr. 50
- XXXII. LES ARCHIVES DE LA BIBLIOTHÈQUE ET LE TRÉSOR DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM A MALTE, par M. DELAVILLE LE ROULX..... 8 fr.
- XXXIII. HISTOIRE DU CULTE DES DIVINITÉS D'ALEXANDRIE, par M. Georges LAFAYE (avec 5 planches)..... 10 fr.
- XXXIV. TERRACINE. Essai d'histoire locale, par M. R. de LA BLANCHÈRE (avec deux eaux-fortes et cinq planches dessinées par l'auteur)..... 10 fr.
- XXXV. FRANCESCO DA BARBERINO ET LA LITTÉRATURE PROVENÇALE EN ITALIE AU MOYEN AGE, par M. Antoine THOMAS..... 5 fr.
- XXXVI. ETUDE DU DIALECTE CHYPRIOTE MODERNE ET MÉDIÉVAL, p. M. BEAUDOUIN. 5 fr.
- XXXVII. LES TRANSFORMATIONS POLITIQUES DE L'ITALIE SOUS LES EMPEREURS ROMAINS (43 av. J.-C.-330 apr. J.-C.), par M. C. JULLIAN..... 4 fr. 50
- XXXVIII. LA VIE MUNICIPALE EN ATTIQUE, par M. B. HAUSSOULLIER..... 5 fr.
- XXXIX. LES FIGURES CRIOPHORES DANS L'ART GREC, L'ART GRÉCO-ROMAIN ET L'ART CHRÉTIEN, par M. A. VYRIES..... 2 fr. 25
- XL. LES LIGUES ÉTOILIENNE ET ACHÉENNE, par M. Marcel DUBOIS (av. 2 pl.)... 7 fr.
- XLI. LES STRATÈGES ATHÉNIENS, par Aim. HAUVETTE-BESNAULT..... 5 fr.
- XLII. ETUDE SUR L'HISTOIRE DES SARCOPHAGES CHRÉTIENS, p. M. R. GROSSSET. 3 fr. 50
- XLIII. LA LIBRAIRIE DES PAPES D'AVIGNON. Sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), d'après les registres de comptes et d'inventaires des archives vaticanes, par M. Maurice FAUCON. Voir fasc. L. Tome I. 8 fr. 50
- XLIV-XLV. I. LA FRANCE EN ORIENT AU QUATORZIÈME SIÈCLE. Expédition du maréchal Boucicaut, par M. DELAVILLE LE ROULX. 2 beaux volumes.... 25 fr.
- XLVI. LES ARCHIVES ANGEVINES DE NAPLES. Etudes sur les registres du roi Charles I^{er} (1265-1285), par M. Paul DURRIEU. Voir fasc. LI. Tome I. 8 fr. 50
- XLVII. LES CAVALIERS ATHÉNIENS, par M. Albert MARTIN. 4 très fort volume. 18 fr.
- XLVIII. LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN AU QUINZIÈME SIÈCLE. Contributions pour servir à l'histoire de l'humanisme, par MM. Eugène MUNTZ et Paul FABRE. 12 fr. 50
- XLIX. LES ARCHIVES DE L'INTENDANCE, SACRÉE A DÉLOS (315-166 avant J.-C.), par M. T. HOMOLLE, membre de l'Institut (avec un plan en héliograv.). 5 fr. 50
- L. LA LIBRAIRIE DES PAPES D'AVIGNON. Sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), par M. Maurice FAUCON. Voir fasc. XLIII. Tome II. 7 fr.
- LI. LES ARCHIVES ANGEVINES DE NAPLES. Etude sur les registres du roi Charles I^{er} (1265-1286), par M. P. DURRIEU. T. II et dernier (av. 3 pl. en héliograv.). 14 fr.
- LII. LE SÉNAT ROMAIN, depuis Dioclétien, A ROME ET A CONSTANTINOPLE, par M. Ch. LÉCRIVAIN..... 6 fr.
- LIII. ETUDES SUR L'ADMINISTRAT. BYZANTINE DANS L'EXARCHAT DE RAVENNE (568-517), par Ch. DIEHL, anc. m. des Ecoles de Rome et d'Athènes (épuisé). Net. 15 fr.
- LIV. LETTRES INÉDITES DE MICHEL APOSTOLOS, publiées par M. NOIRET, ancien membre de l'Ecole de Rome (avec une gr. planche en héliograv.).... 7 fr.
- LV. ETUDES D'ARCHÉOLOGIE BYZANTINE. L'ÉGLISE ET LES MOSAÏQUES DU COUVENT DE ST-LUC, EN PHOCIDE, par Ch. DIEHL, anc. memb. des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes (av. sept bois interc. dans le texte et une pl. hors texte). 3 fr. 50
- LVI. LES MANUSCRITS DE DANTE ET DE SES COMMENTATEURS, TRADUCTEURS, BIOGRAPHES, ETC., conservés dans les bibliothèques de France. Essai d'un catalogue raisonné, par L. AUVRAY (avec deux planches en héliogravure)... 6 fr.
- LVII. L'ORATEUR LYCURGE. Etude historique et littéraire, par M. DURRBACH, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes..... 4 fr.
- LVIII. ORIGINES ET SOURCES DU ROMAN DE LA ROSE, par M. E. LANGLOIS, ancien membre de l'Ecole française de Rome..... 5 fr.
- LIX. ESSAI SUR L'ADMINISTRAT. DU ROYAUME DE SICILES. CHARLES I^{er} ET CHARLES II D'ANJOU, par L. CADIER, anc. membre de l'Ecole française de Rome.. 8 fr.
- LX. ELATÉE. — LA VILLE. LE TEMPLE D'ATHÉNA CRANAIA, par Pierre PARIS, ancien membre de l'Ecole franç. d'Athènes (avec nombreuses figures dans le texte et 15 planches hors texte)..... 14 fr.
- LXI. DOCUMENTS INÉDITS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA DOMINATION VÉNTIENNE EN CRÈTE DE 1380 A 1499, tirés des archives de Venise, publiés et analysés par H. NOIRET, ancien membre de l'Ecole de Rome (avec une carte en couleur de l'île de Crète)..... 15 fr.
- LXII. ETUDE SUR LE LIBER CENSUUM DE L'ÉGLISE ROMAINE, par M. Paul FABRE, ancien membre de l'Ecole française de Rome..... 7 fr.
- LXIII. LA LYDIE ET LE MONDE GREC AU TEMPS DES MÉRMADES (687-546), par M. Georges RABET, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes (avec une grande carte en couleurs hors texte)..... 12 fr.
- LXIV. LES MÉTÈQUES ATHÉNIENS. Etude sur la condition légale et la situation morale, le rôle social et économique des étrangers domiciliés à Athènes, par M. Michel CLERC, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes... 14 fr.
- LXV. ESSAI SUR LE RÈGNE DE L'EMPEREUR DOMITIEN, par M. Stéphane GSELL, ancien membre de l'Ecole française de Rome..... 12 fr.
- LXVI. ORIGINES FRANÇAISES DE L'ARCHITECTURE GOTHIQUE EN ITALIE, par M. C. ENLART, ancien membre de l'Ecole française de Rome (avec 131 figures dans le texte et 34 planches hors texte)..... 20 fr.

Ouvrage couronné par l'Académie française (prix FOULD).

A suivre.

- 23
- LXVII. OPIGINE DES CULTES ARCADIENS, par M. BÉRARD, ancien membre de l'École française d'Athènes (avec 47 figures)..... 12 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Institut (prix SAINTOUR).
- LXVIII. LES DIVINITÉS DE LA VICTOIRE EN GRÈCE ET EN ITALIE D'APRÈS LES TEXTES ET LES MONUMENTS FIGURÉS, par M. André BAUDRILLART, ancien membre de l'École française de Rome..... 3 fr. 50
- LXIX. CATALOGUE DES BRONZES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE D'ATHÈNES, par M. A. DE RIDDER, ancien membre de l'École française d'Athènes (avec 5 planches en héliogravure et 13 bois)..... 8 fr.
- LXX. HISTOIRE DE BLANCHE DE CASTILLE, par M. Elie BERGER, ancien membre de l'École française de Rome..... 12 fr.
Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (Premier grand prix GOBERT), 1895.
- LXXI. LES ORIGINES DU THÉÂTRE LYRIQUE MODERNE. HISTOIRE DE L'OPÉRA EN EUROPE AVANT LULLY ET SCARLATTI, par M. Romain ROLLAND, ancien membre de l'École française de Rome (avec 15 planches de musique)..... 10 fr.
Ouvrage couronné par l'Institut (prix KASTNER-BOURSAULT).
- LXXII. LES CITÉS ROMAINES DE LA TUNISIE, par M. J. TOUTAIN, ancien membre de l'École française de Rome (avec deux cartes en couleurs)..... 12 fr. 50
Ouvrage couronné par l'Institut (prix SAINTOUR).
- LXXIII. L'ÉTAT PONTIFICAL APRÈS LE GRAND SCHISME. Etude de géographie politique, par M. J. GUIBAUD, ancien membre de l'École française de Rome (avec trois cartes en couleurs)..... 14 fr.
- LXXIV. CATALOGUE DES BRONZES TROUVÉS SUR L'ACROPOLE D'ATHÈNES, par M. A. DE RIDDER, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté d'Aix (avec 340 figures intercalées dans le texte et huit héliogravures hors texte). Un beau volume sur papier de luxe..... 25 fr.
- LXXV et LXXVI. LOUIS XII ET LUDOVIC SFORZA, par M. L. PÉLISSIER, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. Deux beaux volumes..... 30 fr.
Ouvrage couronné par l'Institut (prix GOBERT, 2^e prix).
- LXXVII. LES MINES DU LAURION DANS L'ANTIQUITÉ, par M. E. ARDAILLON, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé du cours de géographie à l'Université de Lille (ouv. contenant 26 gravures dans le texte, une planche en phototypie hors texte et une carte du Laurion en 6 couleurs)..... 12 fr. 50
- LXXVIII. MANTINÉE ET L'ARCADIE ORIENTALE, par GUSTAVE FOGÈRES, ancien membre de l'École française d'Athènes, chargé du cours d'Archéologie et d'histoire de l'art à l'Université de Lille. Un fort volume (contenant quatre-vingts figures dans le texte, six héliogravures, une phototypie et un plan de Mantinée hors texte, plus deux grandes cartes en six couleurs)..... 20 fr.
Ouvrage couronné par l'Institut (prix BORDIN).
- LXIX. ETUDE SUR THÉOCRITE, par Ph.-E. LEGRAND, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Lyon. Un fort volume in-8° cavalier..... 12 fr. 50
- LXXX. LES ARCHIVES DE LA CHAMBRE APOSTOLIQUE AU XIV^e SIÈCLE, par JOSEPH DE LOYE, ancien membre de l'École française de Rome, archiviste du département des Basses-Pyrénées. — 1^{re} partie: Inventaire..... 8 fr.
- LXXXI. LE BAS-RELIEF ROMAIN A REPRÉSENTATIONS HISTORIQUES. — Etude archéologique, historique et littéraire. par M. Edmond COURBAUD, ancien membre de l'École française de Rome. Un volume in-8° (contenant 18 gravures, dont 5 hors texte en phototypie Berthaud)..... 12 fr. 50
- LXXXII. ESSAI SUR SUTONE, par Alcide MACÉ, ancien élève de l'École normale supérieure, anc. membre de l'École française de Rome. Maître de conférences à l'Université de Rennes. Un vol. in-8°..... 12 fr. 50
- LXXXIII. ETUDE SUR LES GESTA MAPTYRUM ROMAINS, par Albert DUFOURCO, anc. élève de l'École norm. supérieure et de l'École française de Rome, membre de l'Institut Thiers, agrégé d'histoire et de géographie. Un vol. in-8° (contenant six gravures hors texte en phototypie)..... 12 fr. 50
- LXXXIV. CARTHAGE ROMAINE (146 av. J.-C. — 698 après J.-C.), par Aug. AUDOLLENT, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de l'Université de Clermont-Ferrand (contenant trois cartes en noir et en couleurs, dont deux hors texte). Un volume... 25 fr.

BIBLIOTHÈQUE DES ÉCOLES FRANÇAISES D'ATHÈNES ET DE ROME

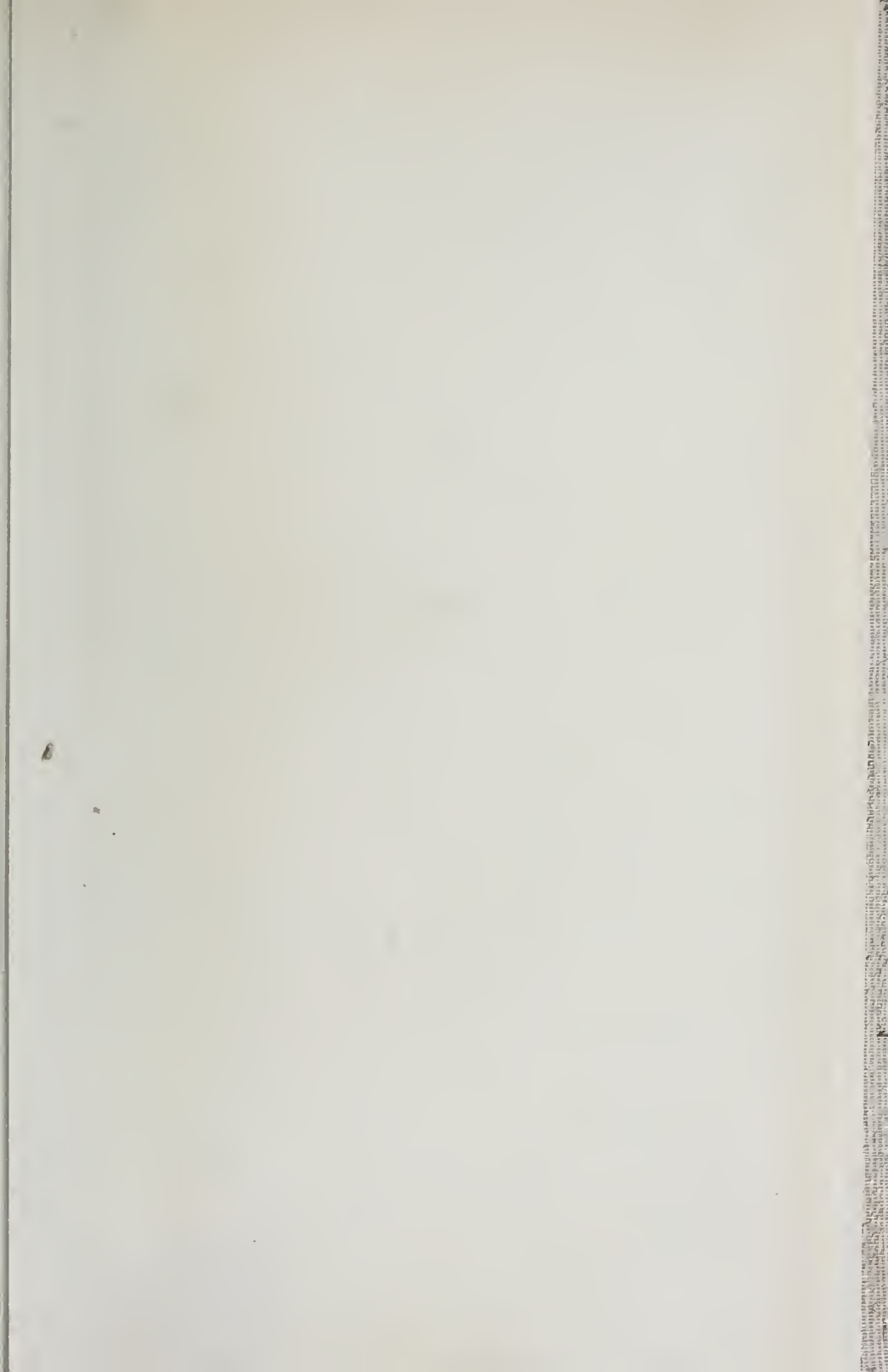
DEUXIÈME SÉRIE (FORMAT GRAND IN-4^o RAISIN)

OUVRAGES EN COURS DE PUBLICATION

1^o LES REGISTRES D'INNOCENT IV (1242-1254), publiés ou analysés d'après les manuscrits originaux du Vatican et de la Bibliothèque nationale de Paris, par M. Elie BERGER. Grand in-4° sur deux colonnes. — N. B. Ce grand ouvrage paraît par fascicules de dix à quinze feuilles environ. Il se composera de 270 à 300 feuilles, devant former quatre beaux volumes. — Le prix de la souscription est établi à raison de cinquante centimes par feuille. Les onze premiers fascicules complétant les trois premiers vol. ont paru. Prix de ces onze fascicules: 115 fr. 50 — Le 12^e fascicule est sous presse.

Les tables, formant un volume à part, sont en cours de publication.

Ouvrage auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le 1^{er} prix Gobert.



86-118050

GETTY CENTER LIBRARY

MAIN

D 1 B4 v.84

BKS

c. 1

Audollent, Auguste M

Carthage romaine, 146 avant Jesus-Christ



3 3125 00169 3882

